

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 04329 6748

Ex Bibl. Dom.

AD S. PATRITIVM,

Quebec. C. SS. R.

*Ann.*      *No. 37.*

JOHN M. KELLY LIBRARY

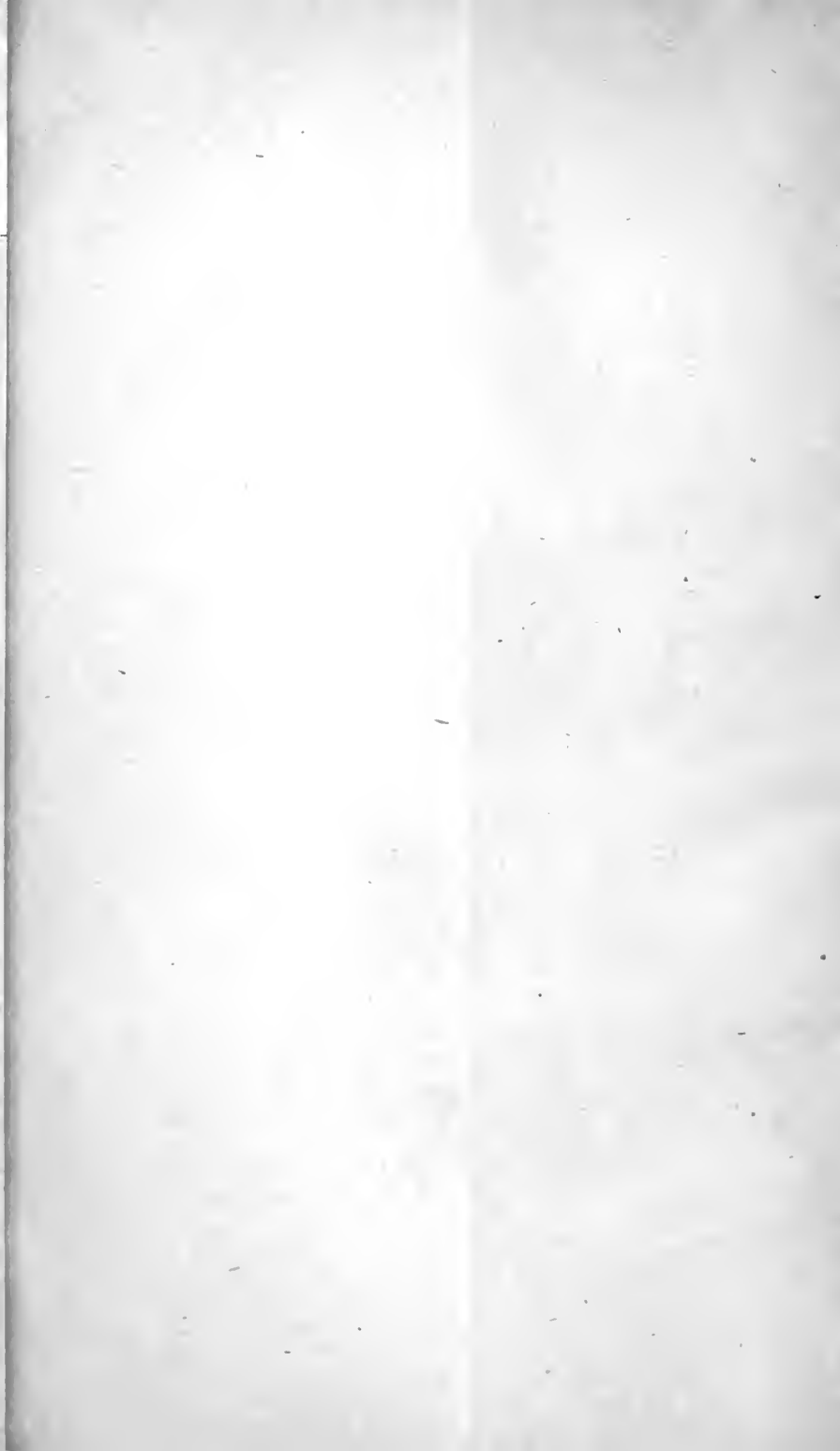
Donated by  
**The Redemptorists of  
the Toronto Province**  
from the Library Collection of  
Holy Redeemer College, Windsor

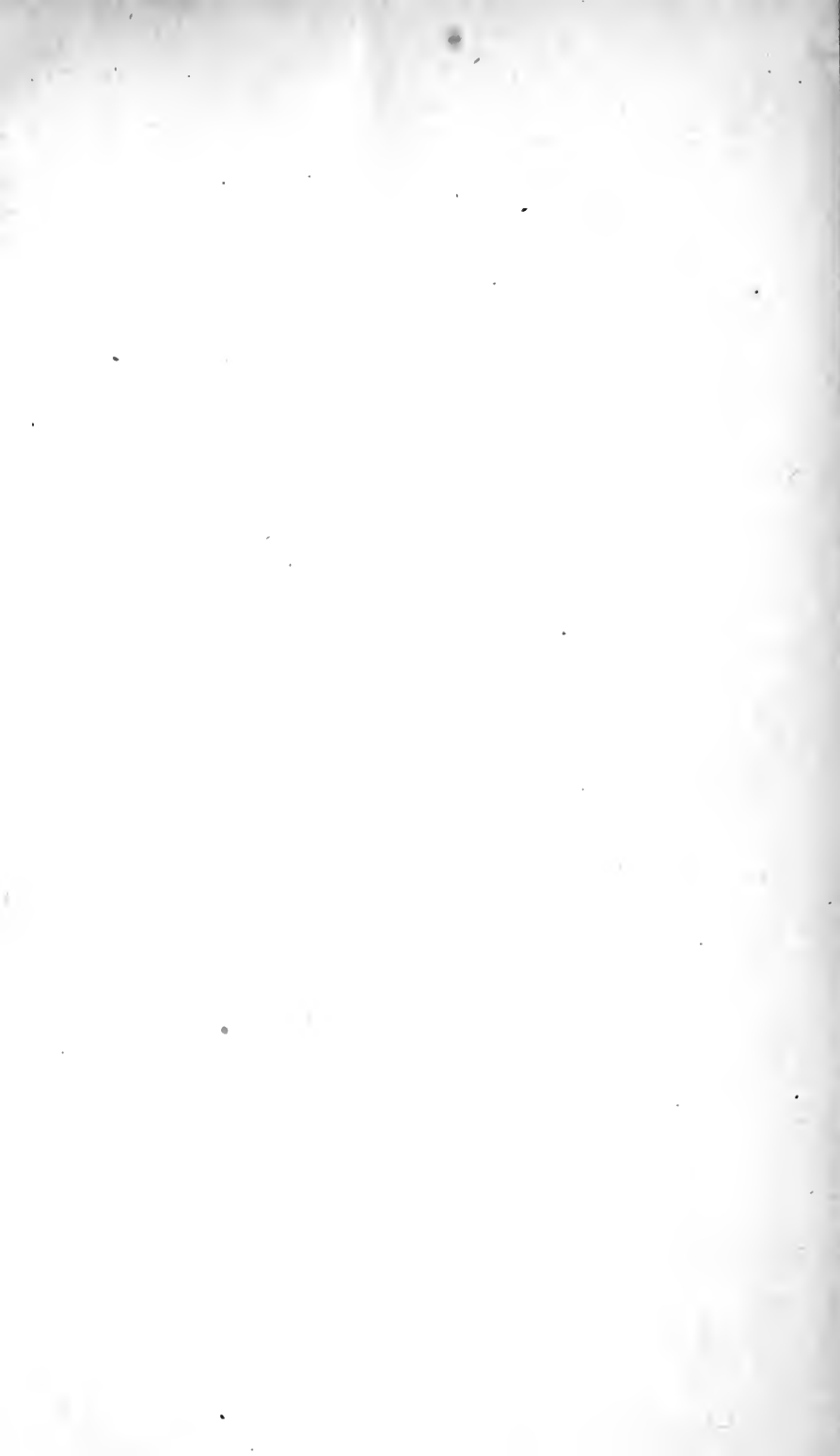
University of  
St. Michael's College, Toronto



BIBLIOTHECA  
PROV. TORONTINAE  
ST. TRANSFERRED









HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

TOME QUATORZIÈME.



**CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :**

BESANÇON,	chez	{	TURBERGUE, libraire.
			CORNU, libraire.
LYON,	—	{	PERISSE frères, imprimeurs-libraires.
			GIRARD et JOSSERAND, libraires.
			COUVAT, libraire.
METZ,	—		PALLEZ et ROUSSEAU, imprimeurs-libraires.
ANGERS,	—	{	LAINÉ frères, imprimeurs-libraires.
			E. BARASSÉ, imprimeur-libraire.
VANNES,	—		LAFOLYE, libraire.
NANCY,	—		THOMAS, libraire.
NANTES,	—		MAZEAU frères, libraires.
TOULOUSE,	—		CLUZON, libraire.
MONTPELLIER	—	{	F. SÉGUIN, libraire.
			MALAVIALLE, libraire.
NIMES,	—		WATON, libraire.

HISTOIRE UNIVERSELLE  
DE  
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR  
L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,  
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία  
Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte  
Église catholique.

S. ÉPIPHANE, l. 1, c. 5, CONTRE LES HÉRÉSIES.

*Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, v. 30.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

TOME QUATORZIÈME.



PARIS

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Rue Cassette, 4.

1851





Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto

HISTOIRE UNIVERSELLE  
DE  
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÈME.

DE 1054 A 1073.

**Les papes Victor II, Étienne IX, Nicolas II, Alexandre II,  
et le cardinal Hildebrand.**

Le saint pape Léon IX était mort le 19<sup>me</sup> d'avril 1054, n'ayant encore que cinquante ans; il était mort au milieu de ses projets et de ses travaux pour restaurer les mœurs du clergé et du peuple chrétien; il avait rencontré des obstacles dans le clergé de Lombardie et d'Allemagne : ces obstacles, la simonie et l'incontinence, grandiront encore par l'appui que leur prêtera la puissance politique; les successeurs de Léon IX, mourant l'un sur l'autre, n'auront pas le temps d'assurer cette restauration si nécessaire et si difficile. Cependant cette restauration s'accomplira, malgré tous les obstacles, grâce à celui qui a dit à saint Pierre et aux Apôtres, au Pape et aux évêques qui lui sont unis : Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Telle est la source mystérieuse et intarissable de cette vie, de cette santé, de cette force toujours nouvelle que l'Église catholique ne cesse de déployer au milieu des combats de tout genre que le monde et l'enfer ne cessent de lui livrer de toutes parts : vie, santé et force auxquelles la politique humaine ne comprend rien, parce qu'elle n'en connaît point la source, mais que le Chrétien fidèle sent couler dans ses propres veines, pour faire autour de lui ce que l'Église fait dans l'univers entier. De là, dans certains hommes, pour le service de Dieu et de son Église, une pénétration.

une prudence, une vigueur, un calme, une fermeté au-dessus de l'homme. Le cardinal Hildebrand, qui sera le pape saint Grégoire VII, était de ce nombre.

A la mort de saint Léon IX, qui l'avait emmené de Lorraine, il n'était encore que sous-diacre de l'Église romaine. Mais telle était la confiance publique en ses lumières et en sa vertu, que le clergé et le peuple de Rome l'envoyèrent à la tête d'une ambassade à l'empereur Henri le Noir, pour choisir en leur nom tel Pape qu'il jugerait à propos, attendu que, dans l'Église romaine, il ne se trouvait point de personne convenable à cette haute fonction. Voilà comme parle Léon d'Ostie. Il ne dit pas, comme Fleury lui fait dire, qu'il n'y avait dans l'Église romaine aucune personne digne d'être Pape, mais propre, mais idoine à l'être, sans doute à cause des circonstances. Il fallait un homme capable d'obtenir de l'empereur la restitution à l'Église des biens usurpés par l'empire; il fallait un homme capable d'en obtenir au besoin des troupes suffisantes pour n'avoir rien à craindre des Normands d'Apuëlie, qui pouvaient se croire dégagés de leur serment par la mort du dernier Pape. Nous avons vu les suites funestes de la parcimonie que l'empereur avait mise dans l'envoi des troupes allemandes, par le conseil peu réfléchi de Guebhard, évêque d'Eichstädt, son conseiller le plus intime. On conçoit que, dans de pareilles circonstances, le plus digne d'être Pape pût n'être pas le plus convenable.

Hildebrand exécuta admirablement sa commission. Ayant obtenu le consentement de l'empereur pour choisir un Pape au nom du clergé et du peuple romains, il demanda, expressément et de leur avis, l'évêque Guebhard d'Eichstädt. Grande fut la surprise de l'empereur et de l'évêque. L'affliction de l'empereur ne fut pas moindre que la surprise; car il aimait tendrement Guebhard, qui était son proche parent et son bras droit dans le gouvernement de l'empire. Il disait donc qu'il lui était absolument nécessaire, et en proposait d'autres qu'il jugeait plus propres à cette dignité; mais jamais il ne put persuader à Hildebrand de changer d'avis. Guebhard lui-même ne voulait point être Pape; car, outre sa grande capacité dans les affaires, il était, après l'empereur, le plus puissant et le plus riche du royaume germanique. Mais comme à ces avantages naturels il joignait une vie édifiante, ce fut une raison de plus pour Hildebrand de persister dans son choix. La diète de Mayence, où se traitait cette affaire au mois de novembre 1054, fut congédiée par l'empereur, sans rien conclure. L'évêque Guebhard, voyant que les moyens ordinaires ne pouvaient faire changer d'avis aux légats romains, envoya secrètement à Rome répandre de mauvais bruits sur son propre compte,

afin que les légats reçussent ordre d'en choisir un autre ; il fit même dresser un mémoire pour prouver que lui ne pouvait être élu. Tout fut inutile. Dans une nouvelle diète tenue à Augsbourg dans les premiers mois de l'an 1053, l'empereur lui-même le pressa d'acquiescer à son élection. Guebbard ne résista plus, et dit à l'empereur : Quoique je me sente souverainement indigne du Siège apostolique, j'obéirai à vos ordres et me consacrerai corps et âme à saint Pierre, mais à la condition que, vous aussi, vous rendrez à saint Pierre ce qui lui appartient. L'empereur l'ayant promis, l'évêque accepta. Hildebrand l'emmena ainsi d'Allemagne, malgré l'empereur et malgré lui-même. Il fut reçu à Rome avec grand honneur, reconnu Pape d'un consentement unanime, et intronisé le jeudi saint 13<sup>me</sup> d'avril, sous le nom de Victor II, près d'un an après la mort de Léon IX <sup>1</sup>.

Comme il avait été un grand obstacle à son saint prédécesseur pour son expédition contre les Normands, il avait coutume de dire, quand il éprouvait quelque chagrin : Je mérite bien de souffrir tout cela, puisque j'ai péché contre mon Seigneur ; il est juste que Paul expie ce que Saul a fait <sup>2</sup>.

Dans cette légation d'Allemagne pour l'élection d'un Pape, le cardinal Hildebrand était accompagné du cardinal Humbert, autrefois abbé de Moyen-Moutier en Lorraine, et alors évêque de la Forêt-Blanche ou de Sainte-Rufine. Il venait de revenir de Constantinople, où il avait été envoyé en légation avec Pierre, archevêque d'Amalfi, et le diacre Frédéric, frère du duc Godefroi de Lorraine et chancelier de l'Église romaine, que nous verrons Pape sous le nom d'Étienne IX. Ces trois légats avaient pour commission de prévenir ou d'apaiser le schisme de Michel Cérulaire, et de réfuter ses reproches contre les Latins. Ils arrivèrent à Constantinople au commencement de l'an 1054, étant partis de Rome sur la fin de l'année précédente. L'empereur Constantin Monomaque les reçut avec honneur et les logea dans son palais. Humbert y travailla à une ample réponse à la lettre de Michel Cérulaire et de Léon d'Acride. Il la divisa par articles, avec sa réponse à chacun. C'est une espèce de dialogue, où le Constantinopolitain fait les objections, et le Romain en donne la solution.

Le patriarche Michel disait, dans sa lettre, que la charité et la compassion l'avaient engagé à l'écrire pour retirer les Latins de leurs erreurs sur les azymes et l'observation du sabbat. Pourquoi donc, lui dit Humbert, négligez-vous ceux qui sont à votre charge, souffrant

<sup>1</sup> *Chronic. Cassin.*, l. 2, c. 89. *Vita Victor. II* apud Gretzer, t. 10. — <sup>2</sup> *Chron. Cass.*, *ibid.*

chez vous des jacobites et autres hérétiques, conversant et mangeant avec eux ? L'Apôtre ne dit-il pas : Évitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une ou deux fois ? Il vient ensuite aux reproches touchant les azymes et l'observation du sabbat : et, après avoir rapporté les passages de l'Écriture qui établissent l'usage des azymes, il dit que la loi de Dieu, à cet égard, n'ayant eu lieu que pour un temps, les Latins ne l'observaient plus ; qu'ils mangeaient du pain levé pendant les sept jours de la Pâque, comme dans tout le reste de l'année, et que, s'ils fêtaient ces sept jours, les Grecs en usaient de même ; que, pour ce qui est du samedi, les Latins le jeûnaient comme le vendredi ; mais qu'en cela on ne pouvait les accuser de judaïsme ; que ce reproche tombait plutôt sur les Grecs, qui faisaient bonne chère ce jour-là et le passaient dans l'oisiveté, comme les Juifs. Il ajoute que si, comme le voulaient les Grecs, on ne doit jeûner qu'un seul samedi de l'année, en mémoire de la sépulture du Sauveur, il ne faut donc aussi jeûner qu'un vendredi en mémoire de sa passion, et ne célébrer qu'un dimanche en mémoire de sa résurrection. Nous ne rejetons pas le jeûne du vendredi, et nous jeûnons même le samedi pour imiter la tristesse des apôtres en ces deux jours ; en nous conformant à ce qu'ils ont ordonné pour la célébration du dimanche, nous fêtons ce jour pendant toute l'année.

Humbert convient avec les Grecs que Jésus-Christ est la Pâque véritable et qu'il l'a célébrée le quatorzième de la lune au soir ; mais parce que les Grecs soutenaient que le pain que Jésus-Christ prit à la Cène était du pain levé, et qu'ils s'appuyaient en cela de l'étymologie du mot *artos*, qui signifie pain levé et enflé par la fermentation, il fait voir, par divers endroits de l'Écriture, que *artos* marque indistinctement le pain levé ou le pain sans levain, comme le terme hébreu *léchem* signifie toute sorte de pain. En effet, l'Écriture, parlant du pain que l'ange apporta à Élie et des pains de proposition, qui devaient être sans levain, se sert du mot *artos*. Il donne pour preuve que Jésus-Christ institua l'eucharistie avec du pain azyme, l'usage établi chez les Juifs de n'en point avoir d'autre dès que les jours de la Pâque étaient commencés. La loi ordonnait de punir de mort celui qui en aurait eu de fermenté dans sa maison. Les Grecs ne témoignaient que du mépris pour le pain azyme, le comparant à une pierre sans âme, à de la boue sèche. Humbert ne s'arrête à cette comparaison que pour en faire sentir l'indécence, et pour montrer aux Grecs que leur pain levé n'était pas plus pur que les azymes des Latins ; il rapporte les différents ingrédients qui servaient à la fermentation du pain. Chez les Gaulois, on employait la lie de la bière, ou du jus de pois ou d'orge, ou du lait de figue ; d'autres se servaient

du lait aigri d'animaux ; et de quelque nature que fût le ferment, il corrompait toujours la masse de farine dans laquelle on le jetait, comme le dit saint Paul. Les azymes, chez les Latins, n'avaient rien que de très-pur. Nous ne mettons point sur la table du Seigneur, dit Humbert, des aliments communs aux hommes et aux bêtes, mais seulement du pain tiré de la sacristie, dans laquelle les diacres avec les sous-diacres ou même les prêtres, revêtus d'habits sacrés, l'ont pétri et préparé dans un fer, en chantant des psaumes ; et ce pain est composé de grains de froment et d'une eau très-limpide. Mais quelles sont vos précautions à l'égard d'un si grand mystère ? Vous achetez souvent du pain fermenté sans distinction de personnes, soit qu'il ait été préparé par des hommes ou par des femmes ; vous en achetez même quelquefois de ceux qui tiennent des tavernes publiques. Quoique vous ne puissiez nier que ces sortes de pains n'aient été maniés par des mains sales et non lavées, vous les offrez sur la table du Seigneur.

Il demande aux Grecs quelle raison ils avaient de prendre avec une cuillère le pain sacré mis en miettes dans le calice ? Jésus-Christ n'en usa pas ainsi : il bénit un pain entier, et, l'ayant rompu, le distribua par morceaux à ses disciples, comme l'Église romaine l'observe. L'église de Jérusalem conserve à cet égard la discipline qu'elle a reçue des apôtres. On n'y offre que des hosties entières, que l'on met sur des patènes, sans employer, comme les Grecs, une lance de fer pour couper l'hostie en forme de croix ; elle est mince et de fleur de farine ; on en communie le peuple sans la tremper dans le calice. S'il reste quelque chose de la sainte eucharistie, on ne le brûle point, on ne le jette pas dans une fosse ; mais on le réserve dans une boîte bien nette, pour en communier le peuple le lendemain ; car on y communie tous les jours, à cause du grand concours de Chrétiens qui y viennent de toutes les provinces visiter les saints lieux. Tel est l'usage de l'église de Jérusalem et de toutes celles qui en dépendent, grandes et petites. Tel est aussi l'usage de l'Église romaine. On y met sur l'autel des hosties minces faites de fleur de farine, saines et entières, et, les ayant rompues après la consécration, le prêtre en communie avec le peuple ; ensuite il prend le sang tout pur dans le calice. On y met de même en réserve ce qui est resté de la sainte eucharistie. Les Grecs, en quelques endroits, n'en usaient pas ainsi : ou ils enterraient les restes, ou ils les mettaient dans une bouteille, ou ils les répandaient. C'est, dit Humbert, une grande négligence, et n'avoir point la crainte de Dieu. Sur ce qu'ils insistaient que les azymes étaient ordonnés par la loi de Moïse, il répond qu'elle ordonnait aussi des offrandes de pain levé ; d'où il suivait qu'elle

n'était pas plus favorable à la pratique des Grecs qu'à celle des Latins.

Aux reproches des Grecs sur l'observation du sabbat, Humbert répond que les Latins ne le fêtaient pas comme les Juifs ; qu'en ce jour ils travaillaient et faisaient des voyages, au lieu que les Grecs ne s'y occupaient que du boire et du manger, même en carême. Il fait voir que, en reprochant aux Latins de manger du sang et des viandes suffoquées, ils se déclaraient pour l'observation de la loi ancienne, qu'ils méprisaient lorsqu'il s'agissait des azymes. Ce n'est pas, ajoute-t-il, que nous voulions soutenir contre vous l'usage du sang et des viandes suffoquées : nous les avons en horreur, suivant la tradition de nos pères, et nous mettons en pénitence quiconque en mange, si ce n'est pour éviter le danger de mourir de faim ; car nous tenons pour lois apostoliques toutes les anciennes coutumes qui ne sont point contre la foi. A l'égard de l'*Alléluia*, c'est à tort que vous nous accusez de ne le chanter qu'à Pâques : nous le chantons tous les jours de l'année, à l'exception des neuf semaines qui précèdent la fête de Pâques. Nous nous conformons en cela à la tradition de nos Pères. C'est un temps de pénitence auquel un chant de joie ne convient pas. Humbert, après avoir justifié les Latins, reproche aux Grecs divers abus : de rebaptiser les Latins, contre l'usage général de l'Église catholique, qui n'a jamais permis de rebaptiser au nom de la sainte Trinité ; d'enterrer les restes de l'eucharistie et de les fouler aux pieds ; de permettre aux prêtres l'usage du mariage, même dans les jours qu'ils servent à l'autel : de refuser le baptême ou la communion aux femmes en péril pendant leurs couches ou leurs incommodités ordinaires ; de ne point baptiser les enfants avant le huitième jour après leur naissance, fussent-ils en danger de mort ; de condamner les moines qui portent des caleçons ou qui mangent de la viande étant malades, avec plus de sévérité que s'ils étaient tombés dans la fornication. Le cardinal Humbert composa en latin cette réponse, qui fut traduite en grec et publiée par ordre de l'empereur Constantin Monomaque <sup>1</sup>.

Humbert répondit aussi à un écrit composé contre les Latins par un moine de Stude qui était en grande réputation chez les Grecs, nommé Nicétas et surnommé Stethatos, que les Latins avaient traduit par Pectorat. Cet écrit contenait les mêmes reproches que celui de Michel Cérulaire, et sur les mêmes preuves : mais Nicétas ajoutait que les Latins rompaient le jeûne en célébrant la messe tous les jours de carême, parce que, la disant à l'heure de tierce, suivant la

<sup>1</sup> Apud Baron. in *Append.*, t. 17, et apud Canis, t. 4, in fine.



règle, ils ne jeûnaient pas jusqu'à none ; au lieu que les Grecs, les jours de jeûne, ne célébraient que la messe des présanctifiés, sans consacrer, et à l'heure de none, comme ils font encore. Nicéas soutient ensuite le mariage des prêtres, attribuant le canon qui les autorise au sixième concile, où il dit que présidait le pape Agathon ; et il se fonde partout sur des pièces apocryphes, comme les canons et les constitutions attribuées aux apôtres. Il y avait beaucoup de hauteur et d'aigreur dans cet écrit de Nicéas.

Le cardinal Humbert en prit occasion de l'humilier dans sa réponse, en le chargeant de reproches et d'injures. Il trouve mauvais surtout qu'au lieu de vaquer aux exercices de la vie monastique, conformément aux décrets du concile de Chalcédoine, il se soit ingéré dans les disputes ecclésiastiques, et que, de son propre mouvement, il ait osé attaquer l'Église romaine. Il rejette avec mépris ce qu'il avait dit de la consubstantialité du pain levé avec nous, et l'application du passage de saint Jean, touchant l'esprit, l'eau et le sang, et fait voir que cet endroit n'a aucun rapport à l'eucharistie, mais seulement au baptême, où l'esprit sanctifie, l'eau purifie, le sang rachète l'homme baptisé. Il lui fait un crime d'avoir dit que l'esprit vivifiant était demeuré dans Jésus-Christ après sa mort, parce qu'il suivait de là que Jésus-Christ n'était point mort réellement, ni conséquemment ressuscité. Il s'arrête peu à ses objections contre les azymes, disant qu'il y avait suffisamment répondu dans son écrit contre Michel Cérulaire ; mais il remarque qu'on ne pouvait dire, comme faisait Nicéas, que le Sauveur eût fait la Pâque le treizième de la lune : premièrement, parce que, selon la loi, on ne devait la commencer que le quatorze au soir ; en second lieu, parce qu'il l'aurait fait avec du pain fermenté, ce qui était également défendu par la loi. Il rejette comme apocryphes les constitutions qui portent le nom des apôtres et leurs prétendus canons, ne reconnaissant que l'autorité des cinquante premiers. Or, Nicéas avait objecté le soixante-dixième : encore Humbert soutient-il qu'il ne fait rien contre les Latins, parce qu'en effet leurs jeûnes et leurs fêtes n'avaient rien de commun avec les Juifs.

Ensuite il relève cet écrivain sur ce qu'il avait dit plus d'une fois, que le pape Agathon présida au sixième concile général. Il n'y fut présent que par ses légats. Ce concile s'assembla pour la condamnation des monothélites, et non pour introduire des nouveautés parmi les Romains. Les canons que l'on objecte sous son nom ont été ou fabriqués ou altérés par les Grecs. Le Siège apostolique ne les a jamais reçus, ni ceux de Trulle, que les Grecs attribuent à ce sixième concile. Si le pape Agathon avait voulu toucher aux tradi-

tions de ses prédécesseurs, les Romains ne l'auraient point écouté. Le cardinal Humbert rapporte un fait qu'on ne lit point ailleurs, savoir, qu'après le concile, l'empereur Constantin Pogonat, étant dans son palais avec les légats du Saint-Siège, leur demanda comment l'Église romaine offrait le saint sacrifice. Ils répondirent : Dans le calice du Seigneur on ne doit point offrir de vin pur, mais du vin mêlé d'eau : si l'on offre le vin pur, le sang de Jésus-Christ est sans nous ; et si l'on n'offre que de l'eau, le peuple est sans Jésus-Christ ; mais quand on mêle le vin et l'eau, le sacrement spirituel devient parfait. Au contraire, l'hostie que l'on offre sur l'autel ne doit avoir aucun mélange de levain, comme la sainte Vierge a conçu et enfanté Jésus-Christ sans aucune corruption. Il est d'usage, dans l'Église, de ne point célébrer le sacrifice sur de la soie ou sur une étoffe teinte, mais sur un linge blanc, comme le corps du Seigneur fut enseveli dans un linceul blanc. Par cette raison, l'hostie doit être exempte de levain, ainsi qu'il a été ordonné par saint Sylvestre. Cette tradition de l'Église romaine plut à ce prince. On voit ici que, dans le grand nombre de ses autorités, Humbert citait lui-même des écrits apocryphes, tels que sont les gestes pontificaux du pape Sylvestre.

En répondant à l'objection sur le jeûne du samedi, il dit : Nous jeûnons exactement tous les jours du carême, et quelquefois nous faisons jeûner avec nous les enfants qui ont atteint l'âge de dix ans. Nous n'en exceptons pas le samedi, que Jésus-Christ n'a point excepté dans son jeûne de quarante jours ; et nous ne romprions pas même le jeûne du dimanche, comme il ne l'a pas rompu, si les saints Pères catholiques n'eussent unanimement défendu le jeûne en ce jour, à cause de la joie de la résurrection du Seigneur : pratique qui a été autorisée par les évêques du concile de Gangres. Il appelle Nicéas perfide stercoraniste, comme s'il eût été dans le sentiment de ceux à qui l'on imputait de croire que l'eucharistie était sujette aux mêmes suites que les autres aliments ; ce qui ne paraît par aucun endroit de ses écrits. Mais Humbert ne le nomme apparemment ainsi qu'en conséquence de ce qu'il disait que l'eucharistie rompait le jeûne, ce que le cardinal réfute en disant : Celui qui mange la chair de Jésus-Christ et boit son sang, reçoit la vie éternelle ; comment pouvez-vous croire que, mangeant la vie incorruptible, nous corrompions l'intégrité de nos jeûnes, comme si nous nous repaissions de viandes corruptibles ? Jésus-Christ a-t-il dit qu'en mangeant sa chair et en buvant son sang l'on romprait le jeûne ? Nous prenons l'eucharistie en très-petite quantité, pour n'en pas déguster les hommes charnels, mais aussi nous ne doutons pas

qu'on reçoive, dans la moindre particule, la vie tout entière, c'est-à-dire Jésus-Christ. Chaque jour, soit à tierce, soit à none, ou à quelque autre heure, nous célébrons la messe parfaite ; et nous ne réservons point une partie de l'oblation pour célébrer, cinq jours de suite, une messe imparfaite, parce que nous ne lisons point que les apôtres aient rien réservé de l'hostie qu'ils reçurent à la première Cène ; et il ne paraît point, par leurs actes, qu'ils aient, dans la suite, fait ou ordonné quelque chose de semblable. Il cite la fausse décrétale du pape Alexandre, et ajoute : Nous n'ignorons pas que vos saints Pères ont établi l'usage de célébrer la messe à l'heure de tierce les dimanches et les fêtes solennelles, à cause de la descente du Saint-Esprit à cette heure-là, et qu'ils ont ordonné qu'on la célébrerait de même à l'avenir ; mais il n'en est pas des jours de jeûne comme des dimanches et des fêtes solennelles. On peut, sans péché, célébrer des messes parfaites les jours de jeûne, à l'heure de none ou de vêpres, puisque Jésus-Christ a institué ce sacrement le soir, et qu'il a consommé son sacrifice sur la croix à l'heure de none. Encore donc que les heures de tierce et de none soient les plus convenables, on peut, à cause d'un voyage ou par quelque autre nécessité, célébrer la messe en d'autres heures, sans préjudicier à l'intégrité du jeûne, comme on ne le rompt pas en la célébrant la nuit de Noël.

Humbert reprend les Grecs de ce qu'en rompant le pain sacré, ils ne recueillaient point les miettes qui tombaient de côté et d'autre : ce qui arrivait encore quand ils essuyaient les patènes avec des feuilles de palmier ou des brosses de soie de porc ; de ce que plusieurs d'entre eux serraient le corps de Jésus-Christ avec si peu de respect, qu'ils en comblaient les boîtes et les pressaient avec la main, de peur qu'il n'en tombât. Il y en avait aussi qui consumaient les restes de l'eucharistie comme du pain commun, jusqu'à en prendre au delà de leur appétit, et qui les enterraient ou les jetaient dans un puits, s'ils ne pouvaient manger le tout. Plusieurs d'entre eux ne jetaient que peu ou point pendant le carême, passant le jour entier à boire et à manger ; d'autres portaient de la nourriture à l'église et la prenaient avant d'en sortir ; quelques-uns ne jeûnaient qu'une semaine, qu'ils appelaient le carême de saint Théodore. C'était encore une coutume chez les Grecs, après l'unique repas du carême, de prendre des fruits ou des herbes par forme de collation. On n'en usait pas de même chez les Latins ; on n'y mangeait qu'une fois, et on ne permettait à personne de rompre le jeûne, sinon dans le cas d'une griève infirmité.

Nicétas avait avancé que, dans l'Église latine, on commençait par se faire ordonner, puis on se mariait. Humbert l'accuse de men-

songe en ce point. Chez nous, dit-il, personne n'est admis au sous-diaconat qu'il ne promette de vivre en continence, même avec sa propre femme; et on ne permet à aucun de ceux qui ont acquis quelque grade dans le saint ministère, de se marier. Il fait voir ensuite que si, suivant le principe de Nicéas, il était nécessaire que ceux que l'on admet aux grades d'évêque, de prêtre, de diacre, de sous-diacre fussent mariés, et qu'ils gardassent leurs femmes après leur ordination, saint Jean, saint Paul et saint Barnabé auraient été en faute, eux qui n'étaient point mariés. Il explique les canons qui défendaient aux clercs d'abandonner leurs femmes, du soin qu'ils doivent prendre d'elles depuis leur ordination, en leur procurant les choses nécessaires à la vie, mais sans habiter avec elles comme auparavant. Puis il prouve, par plusieurs décrétales authentiques des papes Innocent, Sirice et Léon, que tous les ministres sacrés sont obligés à la continence. Il n'en excepte que les lecteurs, les portiers, les exorcistes, les acolytes. Enfin il prononce anathème contre Nicéas et contre ceux qui pensaient comme lui, s'ils ne changent de doctrine <sup>1</sup>.

Nicéas eut le bonheur et le courage de reconnaître la vérité. Il se rétracta le jour de la Saint-Jean, 24<sup>me</sup> de juin 1054, dans le monastère de Stude, en présence des trois légats et de l'empereur. Il anathématisa son écrit intitulé : *De l'azyme, du sabbat et du mariage des prêtres*. Il anathématisa de plus tous ceux qui nieraient la primauté de l'Église romaine sur toutes les églises, ou qui oseraient reprendre en quelque point sa foi toujours orthodoxe. Cela fait, l'empereur, à la demande des légats, fit brûler le livre de Nicéas. Le lendemain, Nicéas alla de lui-même trouver les légats au palais de Pigi, où ils logeaient; et, ayant reçu d'eux la solution de ses difficultés, il anathématisa une seconde fois, de son plein gré, tout ce qu'il avait dit, ou fait, ou entrepris contre le Siège apostolique. Les légats l'admirent en leur communion et il devint leur ami particulier. L'écrit du légat Humbert contre Nicéas fut traduit en grec par ordre de l'empereur, et gardé à Constantinople <sup>2</sup>.

Il eût été à souhaiter, pour le bien de l'Église et pour le salut de l'Orient, que le patriarche Michel Cérulaire eût la même bonne foi et le même courage que le moine Nicéas. Mais il en était bien loin. Jusqu'alors il n'avait voulu ni voir les légats, ni leur parler. Ceux-ci, voyant qu'il demeurait obstiné dans ses sentiments, allèrent à Sainte-Sophie le samedi 6<sup>me</sup> de juillet, à l'heure de tierce, lorsqu'on était prêt à célébrer la messe. Après s'être plaints de la conduite de

<sup>1</sup> Apud Caris, t. 4, édit. in-fol. — <sup>2</sup> Labbe, t. 9, p. 191.

Michel, ils mirent sur le grand autel, en présence du clergé et du peuple, un acte d'excommunication contre lui. Secouant ensuite la poussière de leurs pieds, suivant le précepte de l'Évangile, ils sortirent de l'église en criant : Que Dieu le voie et qu'il juge ! Ils réglèrent les églises des Latins qui étaient à Constantinople, prononcèrent anathème contre ceux qui communieraient de la main du patriarche, prirent congé de l'empereur, reçurent ses présents, tant pour saint Pierre que pour eux, et partirent le 18<sup>me</sup> du même mois. Par tous ces détails, on voit que l'empire grec était uni au Pape et le reconnaissait pour le chef spirituel de tous les Chrétiens. On ne voit pas même que jamais les Grecs, dans toute cette affaire, lui aient formellement contesté la primauté. Leur malheur fut alors, comme toujours, leur incurable duplicité et leur esprit sophistique.

Arrivés à Sélymbrie, les légats reçurent une lettre de l'empereur, qui les invitait, de la part du patriarche, à revenir. Ils revinrent au palais de Pigi. Michel leur offrit d'entrer avec eux en conférence le lendemain à Sainte-Sophie ; mais son dessein était de les faire assommer par le peuple, en lui montrant l'acte d'excommunication. L'empereur, prévoyant ce qui devait arriver, voulut être présent à la conférence. Michel s'y opposa : sur quoi ce prince fit partir les légats. Irrité d'avoir manqué son coup, Michel excita contre l'empereur même une grande sédition, sous prétexte qu'il avait été d'intelligence avec les légats. Monomaque ne put apaiser le tumulte qu'en livrant à Michel, Paul et son fils Smaragde, qui avaient servi d'interprètes aux légats : ce qui montre quelle était la faiblesse de l'empereur et de l'empire. Les légats étaient déjà chez les Russes, lorsqu'un courrier de l'empereur leur vint demander un exemplaire fidèle de l'acte d'excommunication. Ils l'envoyèrent. Monomaque, convaincu que Michel l'avait falsifié, ôta les charges à ses parents et à ses amis, et les chassa du palais ; mais il n'osa s'attaquer à sa personne.

L'acte d'excommunication était conçu en ces termes : Humbert, par la grâce de Dieu, cardinal-évêque de la sainte Église romaine : Pierre, archevêque d'Amalfi ; Frédéric, diacre et chancelier, à tous les enfants de l'Église catholique. La sainte, romaine, première et apostolique Chaire, à laquelle, comme à la tête, appartient plus spécialement la sollicitude de toutes les églises, a daigné nous envoyer dans cette capitale comme ses apocrisiaires, pour la paix et l'utilité de l'Église, afin que, comme il est écrit, nous descendissions et nous vissions si la clameur qui s'élève sans intermission de cette grande ville jusqu'à ses oreilles est réalisée par les œuvres ; ou bien, si cela n'est point ainsi, afin qu'elle pût le savoir. Sachent donc avant tout les glorieux empereurs, le clergé, le sénat et le peuple de Constan-

tinople, aussi bien que celui de toute l'Église catholique, que nous avons trouvé ici un grand bien qui nous réjouit singulièrement dans le Seigneur, mais aussi un très-grand mal, qui nous afflige extrêmement ; car, quant aux colonnes de l'empire, les personnes constituées en dignité et les plus sages d'entre les citoyens, la ville est très-chrétienne et orthodoxe : mais quant à Michel, nommé abusivement patriarche, et les auteurs de son extravagance, on y sème tous les jours beaucoup d'hérésies.

Car, comme les simoniaques, ils vendent le don de Dieu ; comme les valésiens, ils rendent eunuques leurs hôtes et ensuite les élèvent, non-seulement à la cléricature, mais à l'épiscopat : comme les ariens, ils rebaptisent ceux qui ont été baptisés au nom de la sainte Trinité, principalement les Latins ; comme les donatistes, ils disent que, hors l'église grecque, il n'y a plus dans le monde ni église de Jésus-Christ, ni vrai sacrifice, ni vrai baptême ; comme les nicolaïtes, ils permettent le mariage aux ministres de l'autel ; comme les sévériens, ils disent que la loi de Moïse est maudite ; comme les macédoniens, ils ont retranché du symbole, que le Saint-Esprit procède du Fils ; comme les manichéens, ils disent entre autres choses que tout ce qui a du levain est animé ; comme les nazaréens, ils gardent les purifications judaïques, ils refusent le baptême aux enfants qui meurent avant le huitième jour, et la communion aux femmes en couche, et ne reçoivent point à leur communion ceux qui se coupent les cheveux et la barbe suivant l'usage de l'Église romaine.

Michel, admonesté par les lettres de notre seigneur le pape Léon, à cause de ces erreurs et de plusieurs autres excès qu'il a commis, n'en a tenu compte : et de plus, comme nous, ses légats, voulions réprimer ces maux par des voies raisonnables, il a refusé de nous voir et de nous parler, ainsi que de nous donner des églises pour célébrer la messe, comme dès auparavant il avait fermé les églises des Latins, les appelant azymites, les persécutant partout, et, en leur personne, anathématisant le Siège apostolique, au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcuménique. C'est pourquoi, ne pouvant souffrir cette injure inouïe du Saint-Siège apostolique et voyant la foi catholique sapée de plusieurs manières, par l'autorité de la sainte Trinité, du Siège apostolique, des sept conciles et de toute l'Église catholique, nous souscrivons à l'anathème que Notre-Seigneur le Pape a prononcé et nous disons : Michel, patriarche abusif, et néophyte revêtu de l'habit monastique par la seule crainte des hommes, et diffamé pour plusieurs crimes, et avec lui Léon, dit évêque d'Acride, et Constantin, sacellaire de Michel, qui a foulé à ses pieds profanes le sacrifice des Latins ; eux et tous

ceux qui les suivent dans lesdites erreurs et attentats, qu'ils soient anathème avec les simoniaques, les valésiens, les ariens, les donatistes, les nicolaïtes, les sévériens, les macédoniens, les manichéens et les nazaréens, avec tous les hérétiques, et avec le diable et ses anges, à moins qu'ils ne viennent à résipiscence : Amen, amen, amen ! Les légats prononcèrent de vive voix une autre excommunication, en présence de l'empereur et des grands, en ces termes : Quiconque blâmera opiniâtrément la foi du Saint-Siège apostolique de Rome et son sacrifice soit anathème et ne soit pas tenu pour catholique, mais pour hérétique, prozymite, c'est-à-dire défenseur du levain <sup>1</sup>.

Lorsque les légats reprochent aux Grecs d'avoir retranché du symbole que le Saint-Esprit procède du Fils, ils faisaient peut-être allusion au symbole qui se trouve à la fin de l'Ancorat de saint Épiphane, et que ce Père assure que tous les évêques faisaient apprendre aux catéchumènes. Il y est dit expressément que le Saint-Esprit procède et reçoit du Fils ; ce que saint Épiphane, dans le même ouvrage, traduit jusqu'à dix fois par procéder de l'un et de l'autre.

Michel Cérulaire, profitant des embarras qu'il avait suscités à l'empereur par la sédition que nous avons vue, publia contre cette excommunication un décret, tant en son nom qu'au nom de douze métropolitains et de deux archevêques. Il y est dit que des hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus à Constantinople corrompre la saine doctrine par la variété de leurs dogmes ; qu'ils ont mis sur l'autel un écrit portant anathème contre le patriarche et tous ceux qui ne se laissaient point entraîner à leurs erreurs. Michel met entre ces erreurs le reproche que les légats avaient fait aux Grecs de ne point raser leur barbe, de communiquer avec les prêtres mariés, et d'avoir retranché du symbole ce qui regarde la procession du Saint-Esprit. Il rapporte les autorités sur lesquelles les Grecs se fondaient pour soutenir ces trois articles, dont certainement les légats ne leur avaient pas reproché le premier. Mais tous les moyens étaient bons pour Cérulaire.

Il ajoute, en parlant des légats : Quoique venus d'eux-mêmes, de concert avec Argyre, ils ont supposé qu'ils étaient envoyés par le Pape, et ont fabriqué de fausses lettres sous son nom, comme il a été reconnu par la fausseté des sceaux. A l'égard de l'écrit qu'ils ont fait contre nous et mis sur l'autel, les sous-diacres les ayant voulu en vain obliger à le reprendre, nous l'avons pris pour empêcher que

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 992.



les blasphèmes qu'il contient ne fussent rendus publics, et nous l'avons fait traduire de latin en grec. Cérulaire le transcrivit tout entier : puis il dit que, s'étant plaint à l'empereur de l'insolence des légats, ce prince les rappela à Constantinople, d'où ils étaient partis; qu'y étant de retour, ils ne voulurent ni le voir, ni entrer en conférence avec lui dans le grand concile, ni s'expliquer sur les impiétés contenues dans leur acte d'excommunication : que l'empereur n'ayant pas jugé à propos de les y contraindre, parce qu'ils avaient la qualité de légats, ce prince lui avait envoyé une lettre où il était dit : Après avoir examiné ce qui s'est passé, j'ai trouvé que la source du mal vient des interprètes et de la part d'Argyre. Quant à ces étrangers apostés par d'autres, je n'ai rien à faire contre eux. Mais je vous envoie les coupables, après les avoir fait fouetter pour servir d'exemple aux autres. Pour ce qui est de l'écrit, il sera brûlé publiquement, quand on aura anathématisé tous ceux qui y ont pris part. J'ai aussi fait mettre en prison le vestarque, gendre d'Argyre, et son fils, pour les punir de cette supposition. Michel ajoute, qu'en conséquence de cet ordre de l'empereur, l'écrit, avec ceux qui l'ont fait ou publié, ont été anathématisés dans la grande salle du conseil, en présence des métropolitains et des archevêques qui se trouvaient en cette ville : et qu'au lieu de brûler l'original de cet écrit impie, on l'a déposé au cabinet du cartophylax, pour la condamnation perpétuelle de ceux qui ont proféré de pareils blasphèmes <sup>1</sup>.

Si, dans la lettre insérée par Cérulaire, l'empereur suppose que les trois légats n'en étaient pas de véritables, que leurs lettres étaient fausses : s'il rejette tout le mal sur les interprètes et sur le duc Argyre, ce n'est pas qu'il le crût en aucune manière, mais uniquement pour apaiser la sédition que Cérulaire avait excitée contre lui, après avoir échoué dans son dessein de faire assommer les légats par la populace. On voit d'un côté la faiblesse de l'empereur et, de l'autre, la mauvaise foi du patriarche.

Cependant Dominique, patriarche de Grade et d'Aquilée, écrivit à Pierre, patriarche d'Antioche, pour lui demander son amitié, qui lui était chère, autant par ses qualités personnelles que parce qu'il était évêque de la seconde église du monde, comme fondée par saint Pierre, de même que celle de Rome. Il lui parlait aussi du patriareat d'Aquilée et de ses prérogatives, dont une était d'être assis à la droite du Pape dans les conciles. Venant ensuite au vrai motif de sa lettre, qui était d'engager ce patriarche dans la cause de l'Église romaine : Je ne puis vous dissimuler, lui dit-il, ce que j'ai

<sup>1</sup> Leo, *Atlet. de lib. cal. grec.*, p. 161.

appris des reproches que lui fait le clergé de Constantinople. Ils blâment les saints azymes dont nous nous servons pour consacrer le corps de Jésus-Christ, et, pour cela, ils nous croient séparés de l'unité de l'Église, au lieu que c'est principalement en vue de cette unité que nous usons des azymes, ayant reçu cet usage, non-seulement des apôtres, mais de Jésus-Christ même. Toutefois, parce que les églises orientales se fondent aussi sur la tradition des saints Pères orthodoxes, dans la coutume où elles sont d'user de pain fermenté, nous ne la désapprouvons point, et nous donnons à l'un et à l'autre de ces pains des significations mystiques. Le mélange du pain avec la farine peut représenter l'incarnation de Jésus-Christ, et le pain azyme la pureté de sa chair. Dominique finit la lettre en priant Pierre d'Antioche de réprimer ceux qui condamnaient les usages des Latins, fondés sur les décrets apostoliques, et de ne plus leur permettre de soutenir que l'oblation faite avec des azymes n'est pas le corps de Jésus-Christ, et que tous les Latins sont hors de la voie du salut.

Le patriarche Pierre lui répondit avec beaucoup de politesse, mais sans approuver ses prétentions sur le patriarcat de Grade ou des Vénities, qui au fond n'était qu'un patriarcat honoraire. Je n'ai, lui dit-il, pas encore osé dire que l'évêque d'Aquilée eût le nom de patriarche. Car il n'y a que cinq patriarches dans le monde par la disposition divine, savoir : ceux de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Encore celui d'Antioche est-il le seul qui ait proprement le titre de patriarche ; ceux de Rome et d'Alexandrie sont nommés papes, ceux de Constantinople et de Jérusalem, archevêques. On connaît dans le monde des provinces plus étendues que la vôtre, qui ne sont gouvernées que par des métropolitains et des archevêques, comme la Bulgarie, la Babylonie, la Corosane et les autres de l'Orient, où nous envoyons des archevêques et des catholiques qui ont sous eux des métropolitains. On nommait, en Orient, catholiques ou généraux, certains évêques plus distingués. A l'égard des azymes, Pierre d'Antioche excuse le patriarche de Constantinople en disant qu'il ne condamne pas absolument les Latins et ne les retranche pas de l'Église ; qu'il les reconnaît pour orthodoxes et dans la même croyance que lui sur la Trinité et l'Incarnation ; mais qu'il ne voit qu'avec peine qu'ils s'écartent en ce point de l'ancienne tradition de l'Église, n'offrant pas le sacrifice comme les autres quatre patriarches, avec du pain levé. Il soutient que Jésus-Christ se servit de pain levé dans l'institution de l'eucharistie, et parle assez longuement contre les azymes. Il fait mention de la lettre qu'il écrivit au pape saint Léon IX, pour lui

donner avis de son ordination, et dit qu'il n'en avait pas encore reçu de réponse, quoiqu'il l'eût écrite il y avait déjà deux ans. Il en envoya une copie à Dominique, le priant de la faire passer à sa sainteté et de lui en procurer la réponse. Si vous voulez aussi lui envoyer celle-ci après l'avoir lue, vous ferez une action agréable à Dieu et à nous ; car il pourra arriver, par l'intercession des princes des apôtres, que le Pape sera content de ce qui y est écrit, et que, se conformant à nous, nous nous réunirons tous dans les mêmes sentiments, et nous offrirons à Dieu le même sacrifice. La lettre finit par une salutation en ces termes : Saluez, en notre nom, votre divine, sacrée et sainte église. La nôtre salue votre sainteté dans le saint baiser, et vous demande avec nous le secours de vos prières<sup>1</sup>. On voit qu'au milieu même des intrigues de Cérulaire, les églises d'Orient restaient tendrement unies à l'Église romaine.

Scélérus, duc d'Antioche, ayant eu communication de la lettre de son patriarche, l'envoya à Michel Cérulaire, à qui Pierre d'Antioche avait aussi écrit sur une affaire particulière qui regardait un diacre. Michel, en le remerciant de la place qu'il avait accordée à ce diacre, lui fait part de la lettre qu'il avait adressée au pape Léon IX, autant dans le dessein de procurer la réunion des deux églises, que d'obtenir par son moyen du secours contre les Normands. Il raconte comme quoi sa lettre, ayant été remise au duc Argyre, il l'avait retenue et composé une réponse sous le nom du Pape, dont il avait chargé des scélérats qu'il envoya à Constantinople en qualité de légats du Saint-Siège. Il n'eut pas de peine, dit-il, à reconnaître la supposition de cette lettre par la fausseté des sceaux et par le style d'Argyre, qui lui était connu ; et il fut confirmé dans son sentiment par l'évêque de Trani, qui, étant venu d'Italie à Constantinople, lui raconta toute l'intrigue d'Argyre.

Après ce conte, Cérulaire se plaint de la hauteur de ces légats, qu'ils avaient poussée jusqu'au point de ne vouloir ni le saluer ni lui parler. Nous avons vu que ce fut lui, au contraire, qui ne voulut ni voir les légats, ni leur parler. Cependant, malgré son habitude de mentir, Cérulaire n'impute rien de toute cette négociation au Pape, dont il parle en des termes avantageux. Il reproche toutefois au patriarche d'Antioche, que, conjointement avec ceux d'Alexandrie et de Jérusalem, ils avaient mis son nom dans les sacrés diptyques, vu que, depuis le sixième concile, on en avait ôté le nom du Pape, à cause que Vigile, qui occupait alors le Siège apostolique, n'avait pas voulu venir à ce concile, ni condamner les écrits de Théodoret, de Cyrille et

<sup>1</sup> Cotelier., *Monument.*, t. 2, p. 112.

d'Ibas. Cérulaire ajoute qu'on lui avait dit que les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem recevaient ceux qui mangeaient des azymes, et qu'eux-mêmes en usaient dans le saint sacrifice. Il prie Pierre de s'en informer et de le certifier du vrai. Ce patriarche n'avait parlé, dans sa lettre à Dominique de Grade, que des azymes. Michel, qui l'avait lue, l'avertit que les Romains enseignaient beaucoup d'autres erreurs qui méritaient d'être rejetées. Il en fait le détail, et n'oublie point qu'ils avaient ajouté au symbole le mot *Filioque*. Ils permettent, dit-il, aux deux frères d'épouser les deux sœurs; à la messe, lors de la communion, un des officiants embrasse les autres; leurs évêques portent des anneaux à leurs mains, sous le prétexte que leurs églises sont leurs épouses; ils vont à la guerre, et sont tués après avoir tué leurs âmes. On dit qu'ils baptisent par une seule immersion, et qu'ils emplissent de sel la bouche du baptisé. Au lieu de lire, dans la première Épître aux Corinthiens : Un peu de levain lève toute la pâte, ils lisent qu'il la *corrompt*. Ils n'honorent ni les reliques ni les images; ne comptent point entre les saints ni saint Grégoire le Théologien, ni saint Basile, ni saint Chrysostôme, et font beaucoup d'autres choses qu'il serait trop long de détailler. On voit, par ces exemples, quelle était la science ou la bonne foi de Cérulaire. Aussi, ce qu'il trouve de plus étrange, c'est que les légats avaient déclaré, étant à Constantinople, qu'ils venaient, non pour être instruits, mais pour instruire les Grecs et les engager à embrasser les dogmes des Latins.

Pierre d'Antioche, répondant à cette lettre, commence par l'article des diptyques, et dit : J'en suis honteux, et je ne sais comment vous le dire, et encore plus si vous avez écrit de même aux autres patriarches, que vous ayez ainsi cru sur un vain rapport ce qui n'est pas, sans l'avoir examiné; car comment aurais-je mis le Pape dans les diptyques, où votre sainte église ne l'a point mis, moi qui suis élève de votre église et jaloux autant que personne de ses privilèges? L'année précédente, Pierre d'Antioche avait tenu un langage différent au pape saint Léon IX, qui l'encouragea à ne point laisser dominer son église par celle de Constantinople. Pierre continue en parlant à Cérulaire : Mais, ce que votre lettre rapporte du pape Vigile témoigne une étrange inapplication de votre cartophylax, comme vous pouvez en juger vous-même. Cet homme, certainement, a plus de rhétorique que de science ecclésiastique; car Vigile était au temps du cinquième concile, et non pas du sixième, qui ne fut tenu que cent vingt-neuf ans après. Son nom fut ôté pour un moment des diptyques, lors de son différend avec le patriarche Mennas, mais replacé à leur réconciliation. Le sixième concile fut tenu sous le pape saint Agathon,

qui y est nommé partout avec les plus grands éloges. Vous pouvez vous en convaincre par les actes que l'on a coutume de lire le dimanche après l'Exaltation de la sainte croix. C'est ainsi que Pierre d'Antioche détourne sur le secrétaire la grossière ignorance de Michel Cérulaire, dans un point aussi important et aussi facile à savoir.

L'ignorance ou la mauvaise foi de Cérulaire ne paraît pas moins dans ce qui suit. Il avait avancé que depuis le sixième concile, où il faisait assister le pape Vigile, mort depuis cent vingt-neuf ans, le nom des Papes n'était plus récité dans les diptyques. Pierre d'Antioche lui répond : Je suis témoin irréprochable, et plusieurs autres ecclésiastiques considérables avec moi, que du temps de Jean, d'heureuse mémoire, patriarche d'Antioche, le Pape de Rome, nommé aussi Jean, était dans les sacrés diptyques. Et étant allé à Constantinople, il y a quarante-cinq ans, sous le patriarche Sergius, je trouvai que le même Pape était nommé à la messe avec les autres patriarches. Ces quarante-cinq ans remontent à l'an 1009 et au pontificat de Jean XVIII. Pierre d'Antioche continue : Mais comment le nom du Pape en a été ôté, ou pour quelle cause, je n'en sais rien. Pierre, sans doute, ne voulait pas dire que c'était Cérulaire lui-même qui s'était permis cette innovation.

J'ai parcouru, ajoute-t-il, les autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement, et il m'a paru que l'on en doit éviter quelques-uns, que l'on peut remédier à d'autres, et qu'il y en a qu'on doit dissimuler ; car, que nous importe que leurs évêques se rasant la barbe et qu'ils portent des anneaux, pour marque qu'ils ont épousé leur église ? Nous aussi nous nous faisons une couronne sur la tête en l'honneur de saint Pierre, et nous portons de l'or à nos ornements. Quant à ce qu'ils mangent des viandes immondes et que leurs moines mangent de la chair et du lard, vous trouverez, si vous l'examinez bien, que les nôtres en usent de même, car on ne doit rejeter aucune créature de Dieu, quand on la prend avec action de grâces. Il ajoute que les Pères ont permis de mettre un peu de lard aux légumes, quand on manque de bonne huile, et il cite des passages de saint Basile, pour ne pas user de mets recherchés, sous prétexte d'abstinence. Il rapporte aussi l'exemple de saint Pacôme, qui nourrissait des porcs pour les faire manger aux hôtes, et qui en donnait les pieds et les entrailles aux moines infirmes.

Mais le plus grand mal, ajoute-t-il, c'est l'addition au symbole : cela vient peut-être de ce qu'ils ont perdu les exemplaires corrects du symbole de Nicée, par suite de l'invasion des Barbares. Nous anathématisons ceux qui ajoutent ou ôtent quelque chose au symbole : mais nous devons regarder la bonne intention, et, quand la foi n'est

point en péril, incliner plutôt à la paix et à la charité fraternelle : car ils sont nos frères, quoiqu'il leur arrive souvent de manquer par rusticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher la même exactitude chez des nations barbares que chez nous, qui sommes nourris dans l'étude. C'est beaucoup qu'ils conservent la saine doctrine sur la Trinité et l'Incarnation.

Toutefois, nous n'approuvons pas qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes légitimes de toucher aux choses saintes, ni qu'ils quittent en même temps la chair et les laitages au commencement du carême. Quant à la question des azymes, je l'ai suffisamment traitée dans ma lettre à l'évêque de la Vénétie, et cette pratique ne peut se soutenir que par l'ancienne coutume. Pour l'usage des viandes suffoquées et les mariages des deux frères avec les deux sœurs, je ne crois pas que le Pape et les autres évêques le permettent. Ce sont des excès commis par les particuliers, comme il s'en commet à notre insu dans l'empire. Vous trouverez bien des gens, à Constantinople même, qui mangent du sang de porc, et l'on y voit du boudin exposé sur les boutiques. Nous négligeons quantité d'abus qui se commettent chez nous, tandis que nous recherchons si curieusement ceux des autres.

Vous ferez bien d'insister sur l'addition du symbole et le mariage des prêtres ; mais on peut mépriser le reste, dont peut-être la plus grande partie est fautive ; car nous ne devons pas croire aisément de vaines calomnies. Il faut donc que vous écriviez au Pape, quand il y en aura un d'élu ; peut-être reconnaîtra-t-il la vérité, et peut-être dira-t-il pour sa défense que ces reproches sont faux ; car comment peut-on croire qu'ils n'honorent pas les reliques, eux qui se glorifient tant d'avoir celles de saint Pierre et de saint Paul ? et comment peut-on dire qu'ils n'honorent pas les images, après que le pape Adrien a présidé au septième concile et anathématisé les iconoclastes ? Vous avez à Constantinople tant d'images apportées de Rome, parfaitement semblables aux originaux, et nous voyons ici les pèlerins francs entrer dans nos églises et rendre toute sorte d'honneur aux saintes images.

Je vous conjure donc, me jetant en esprit à vos pieds, de vous relâcher et d'user de condescendance, de peur qu'en voulant redresser ce qui est tombé vous ne rendiez la chute plus grande. Considérez que, de cette longue division entre notre église et ce grand Siège apostolique sont venus toute sorte de malheurs : les royaumes sont en trouble, les villes et les provinces désolées, nos armées ne prospèrent nulle part. Pour dire mon sentiment, s'ils se corrigeaient de l'addition au symbole, je ne demanderais rien de plus et je lais-

serais même la question des azymes comme indifférente. Je vous prie de vous rendre à cet avis, de peur qu'en demandant tout nous ne perdions tout. Vos lettres aux patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem leur ont été envoyées. Je vous ai envoyé la copie de la lettre que le défunt Pape m'a écrite. Elle est en latin, parce que je n'ai pu trouver personne pour la bien traduire en grec ; c'est pourquoi je l'ai fait copier au Franc qui me l'a apportée, et qui sait écrire en latin. Vous pourrez la faire traduire fidèlement. Je prie le Dieu de paix de vous inspirer la condescendance <sup>1</sup>.

On voit que le patriarche Pierre d'Antioche était sincèrement attaché à l'unité catholique. S'il ménage tant le patriarche de Constantinople, c'est qu'Antioche appartenait alors à l'empire grec, et que, dans cet empire, le patriarche de Constantinople était à peu près aussi puissant que l'empereur. On voit en particulier que, si Pierre d'Antioche avait su que quand les Latins disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ils ne font que répéter ce que saint Épiphane a dit jusqu'à dix fois dans son Ancorat ; s'il avait su que les Latins, à commencer par ceux d'Espagne, n'avaient fait cette addition au symbole que pour repousser d'une manière plus vive et plus complète l'hérésie d'Arius : au lieu d'y trouver à redire, il y aurait applaudi.

Michel Cérulaire était loin d'être aussi bien disposé. Il répliqua par une seconde lettre à Pierre d'Antioche. Il y répète que les légats du Pape étaient des imposteurs envoyés par le duc Argyre avec des lettres fausses, et ajoute : Ils se vantaient d'être venus pour nous corriger et non pour pervertir les erreurs. Pour moi, j'ai évité de leur parler et de les voir, sachant qu'ils sont incorrigibles dans leur impiété, et jugeant qu'il était indigne et contraire à la coutume établie de traiter de telles affaires avec des légats du Pape, sans vous et les autres patriarches. Mais, poussant plus loin leur audace, ils ont jeté sur l'autel de la grande église un écrit portant anathème contre toute l'Église orthodoxe, parce qu'elle ne reconnaît pas que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, non plus que toutes leurs autres erreurs.

Le meilleur était de brûler cet écrit impie ; mais on ne l'a pas fait, parce qu'ils l'avaient mis sur l'autel publiquement. Nous n'avons pas cru non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous insultaient de la sorte, pour ne pas donner aux Romains occasion de scandale, d'autant plus que celui qui paraissait le chef de la légation se disait chancelier de l'Église romaine et cousin du roi et du Pape. Cepen-

<sup>1</sup> Apud Baron., 1054.



dant nous avons anathématisé cet écrit impie dans la grande salle du conseil, par ordre de l'empereur, après avoir exhorté souvent ces légats à venir devant nous renoncer à leurs erreurs. Mais ils ont menacé de se tuer eux-mêmes si on continuait de les presser. Nous vous écrivons ceci afin que vous sachiez ce qui s'est passé, et que, si on vous écrit de Rome, vous répondiez avec la circonspection qui vous convient. Je vous envoie ces lettres pour les autres patriarches, entièrement conformes à celle-ci, parce que je n'ai trouvé personne pour les envoyer sûrement. Vous les leur ferez tenir, et vous joindrez les vôtres pour les encourager à soutenir la foi orthodoxe et les instruire de ce qu'ils ont à répondre en cas qu'on leur parle de ce qui s'est passé à Rome <sup>1</sup>.

Sous un empereur capable de régner, Cérulaire n'eût osé entreprendre son œuvre de schisme et de mensonges. Constantin Monomaque, usé par la vieillesse et la débauche, lui en facilitait l'occasion par son incapacité et sa négligence. Il avait perdu, en 1052, sa femme, l'impératrice Zoé, qui, depuis vingt-quatre ans, scandalisait l'empire par le dérèglement de ses mœurs, et qui avait fait trois empereurs en les épousant. Monomaque la mit au nombre des saintes, et prenait, dit Zonare, pour autant de miracles les champignons qui naissaient autour de son tombeau. Pour se consoler de sa perte, il prit une jeune concubine, qu'il aurait bien voulu faire impératrice ; mais, outre les autres difficultés qu'il eût fallu vaincre, la mort ne lui en laissa guère le temps. Il tomba dangereusement malade vers la fin de l'an 1054. Voyant qu'il ne pouvait en revenir, il voulut désigner pour son successeur, Nicéphore, qui commandait alors en Bulgarie. Mais Théodora, sœur de Zoé, en ayant eu vent, se fit proclamer elle-même impératrice. Cette nouvelle porta le dernier coup à l'empereur mourant. Le chagrin qu'il en conçut le fit tomber en délire ; il n'en revint que pour rendre les derniers soupirs. Il mourut le 30 novembre, et fut enterré dans le monastère de Mangane, dont il était fondateur et où il s'était fait transporter dans sa dernière maladie.

L'impératrice Théodora, âgée de soixante-seize ans, en régna près de deux, moins en vieille femme qu'en homme capable de régner. Aussi des moines complaisants lui promettaient des siècles ; mais la mort, moins complaisante que ces moines, l'enleva le 22 août 1056. Ses ministres lui avaient fait désigner un empereur peu de jours auparavant. C'était un vieux guerrier nommé Michel Stratiotique. Il ressemblait à Théodora pour le grand âge, mais non

<sup>1</sup> Apud Coteler., t. 2, p. 162.

pour la tête ; car il gouverna ou se laissa gouverner plus en vieille femme qu'en homme. Il eut entre autres l'adresse de mécontenter à la fois tous les principaux de l'empire, qui firent alors une conjuration, par suite de laquelle Isaac Comnène, l'un d'entre eux, fut proclamé empereur, et Stratiotique détrôné l'an 1057<sup>1</sup>.

Le patriarche Michel Cérulaire, qui n'avait pas peu contribué à cette révolution, prétendit aussi s'en faire payer largement. Il demandait sans cesse à l'empereur de nouvelles grâces pour lui et pour les siens, et s'échappait même en menaces et en reproches lorsqu'il essayait un refus. Il porta l'audace jusqu'à dire un jour à l'empereur : Je vous ai donné la couronne, je saurai bien vous l'ôter. Affectant en toute manière de s'égalier au prince, il prit la chaussure d'écarlate, réservée à la majesté impériale, sous prétexte que les patriarches l'avaient portée autrefois, disant même que, s'il y avait quelque distinction à faire entre le sacerdoce et l'empire, elle était à l'avantage du sacerdoce. En un mot, le schismatique patriarche se montrait envers l'empereur, dans l'empire, ce qu'il était envers le Pape dans l'Église. Fatigué de ses insolentes bravades, Isaac Comnène résolut de s'en délivrer. Il profita d'une fête que le patriarche célébrait hors de la ville pour le faire enlever et conduire avec ses neveux dans l'île de Proconnèse. Ayant ensuite fait agréer sa déposition aux métropolitains qui se trouvaient à Constantinople, il lui fit dire par leur organe que, s'il ne renonçait de lui-même au patriarcat, il aurait la honte d'être déposé dans un concile. En effet, Psellus, le plus savant Grec de son temps, avait préparé un grand discours, où le vrai mêlé au faux formait un corps de délit suffisant pour le perdre. Cérulaire ne s'effraya pas de ces menaces, et sa fermeté n'embarrassait pas peu l'empereur, lorsqu'une maladie vint à propos le délivrer de ce prélat incommode. La mort du patriarche le réconcilia avec l'empereur ; le prince le pleura, ce qui était plus aisé que de le souffrir, et le fit inhumer avec honneur. S'il faut en croire un auteur grec, il fut même touché d'un miracle que l'on prétendait être arrivé à la main du patriarche, dont les doigts étaient demeurés croisés, comme pour donner la bénédiction. Ce miracle de Cérulaire vaut les champignons qui poussaient autour du tombeau de l'impératrice Zoé<sup>2</sup>.

Constantin Lichnès fut élu à la place de Cérulaire par le suffrage des métropolitains, du clergé et du peuple. C'était un ancien ministre, qui avait sauvé bien des fautes à Monomaque, et que ce prince avait éloigné du ministère à cause de sa fermeté. Pour déguiser sa

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, 1. 78. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1. 79.

disgrâce, il l'avait nommé proedre, protovestiaire, économiste de Mangane, et conservateur des privilèges qu'il avait attachés en grand nombre à ce célèbre monastère en le fondant. Comnène, qui se proposait de réduire toutes les maisons religieuses au droit commun, avait sollicité plusieurs fois Lichudès de lui mettre entre les mains les titres de ces exemptions ; mais il n'avait pu vaincre sa résistance. Il crut en avoir trouvé l'occasion. Dès que Lichudès se fut dépouillé de toutes ses dignités séculières pour être revêtu de celle de patriarche, l'empereur le fit venir au palais, et le prenant à part : Vous voilà, lui dit-il, élu pour notre chef spirituel. Votre mérite me persuade qu'on a fait un bon choix ; mais je vous avertis avec douleur qu'on vous fait des reproches qui ne peuvent être éclaircis que dans un synode. Ils sont de telle nature que vous ne pouvez entrer dans les fonctions sacrées sans vous en être justifié auparavant. Prenez-moi pour votre défenseur. Confiez-moi ces titres que je vous demande depuis si longtemps, et je vous donne parole que je vous épargnerai une discussion toujours fâcheuse, quand elle ne tournerait pas à votre honte. Lichudès, qui avait déjà renoncé à ses autres dignités, voyant qu'il courait risque d'être réduit à rien, sacrifia ses moines à un si puissant intérêt, et fut ensuite sacré sans difficulté.

Pour réparer les finances de l'empire, Isaac Comnène retrancha les revenus de quelques monastères ; et, après avoir calculé ce qui leur suffisait pour vivre suivant la pauvreté qu'ils avaient vouée, il leur ôta le surplus et l'appliqua au profit de l'État. Les uns traitaient cette conduite d'impiété et de sacrilège ; les autres disaient que c'était bien fait d'ôter aux moines l'occasion de vivre dans les délices et d'inquiéter leurs voisins. Il rendit à la grande église de Constantinople la liberté de gouverner par elle-même ses affaires, sans que l'empereur s'en mêlât ; et, au lieu que c'était lui auparavant qui établissait des économistes pour les revenus et des gardiens du trésor de l'église, il laissa le tout au patriarche, tant pour le choix des personnes que pour la disposition des choses. Il réduisit aussi à l'ancienne coutume les droits des évêques, soit pour les ordinations, soit pour les redevances des paroisses, savoir : pour l'ordination d'un simple clerc ou d'un lecteur, une pièce d'or, trois pour un diacre, trois pour un prêtre, faisant sept en tout. Pour une paroisse de trente feux une pièce d'or, deux d'argent, un mouton et le reste qui est spécifié ; les autres paroisses à proportion <sup>1</sup>.

On voit ici que chez les Grecs les ordinations n'étaient pas gratuites, mais que la simonie y était légalisée et tarifée. Cette véna-

<sup>1</sup> *Jus græco-rom.*, l. 2, p. 121.

lité légale des ordinations, le mariage des prêtres, la taxe impériale sur les élections d'évêques que nous avons vue établie par les lois de Justinien : telles sont les causes incessantes de la profonde et irremédiable dégradation du clergé, et, par contre-coup du peuple, grec. Les pasteurs du second ordre, nécessairement mariés, ne peuvent jamais monter au rang des évêques, qui doivent être célibataires ; d'un autre côté, hommes d'une femme, jamais ils ne deviennent les hommes du peuple : jamais ou presque jamais le peuple grec ne se confesse à ses papas ou curés, mais aux moines, parceque les moines n'ont point de femme. Ainsi le pasteur grec du second ordre, privé à jamais de la possibilité de monter plus haut, privé à jamais de la confiance intime de son peuple, n'élèvera jamais ses pensées et ses affections au-dessus de sa femme et de ses enfants : père de cette étroite famille, jamais il ne sera le père de cette grande famille qu'on appelle une paroisse ou un diocèse. Aussi l'histoire ne mentionne-t-elle pas un seul curé grec qui rappelle tant soit peu le curé de Clichy et de Châtillon, Vincent de Paul. De plus, les évêques grecs n'étant jamais tirés d'entre les pasteurs du second ordre, mais toujours d'entre les moines ou même les laïques, ne savent point, par expérience, ce qu'est le ministère pastoral, ni ce qu'il devrait être pour régénérer les populations ; étrangers aux pasteurs du second ordre, les évêques grecs ne forment point avec eux un même corps animé de la même vie, agissant avec la même énergie, pour la même fin. C'est comme une tête étrangère imposée à un corps étranger. Aussi l'histoire ne mentionne-t-elle pas un seul évêque grec, qui, comme un Charles Borromée, un Belzunce de Marseille, se soit dévoué, avec ses prêtres, au salut de son peuple. Simple manœuvre du culte divin, sans aucune énergie surhumaine, le clergé grec n'est taillé que pour végéter dans l'ignorance et la servitude, et avec lui le peuple qu'il dirige.

Autant en eût été de l'Europe entière, de l'univers entier, si les Papes, les successeurs de saint Pierre, n'avaient maintenu dans le clergé latin le célibat religieux, la collation gratuite des ordres sacrés et l'indépendance canonique du ministère sacerdotal. En combattant avec une invincible énergie et persévérance l'incontinence des clercs, le mariage des prêtres et la simonie, les Pontifes romains ont donc sauvé et le clergé et les peuples, et la religion et l'humanité. L'univers entier leur en doit une éternelle reconnaissance.

Le pape Victor II marcha sur les traces de son saint prédécesseur. Dès l'année 1055, il tint un grand concile à Florence, où assista l'empereur Henri le Noir. Victor y confirma solennellement tous les décrets de Léon IX contre les aliénations des biens d'église, contre

la simonie et l'incontinence des clercs, enfin contre l'hérésie de Bérenger. Les mauvais clercs en furent outrés. L'un d'entre eux, c'était un sous-diacre, au moment que le Pape allait célébrer la messe, jeta du poison dans le calice pour le faire périr. Le Pape ayant voulu lever le calice après la consécration, ne le put : étonné de ce fait étrange, il se prosterna devant l'autel avec tout le peuple, pour demander à Dieu de lui en découvrir la cause. Aussitôt l'empoisonneur fut saisi du démon ; et le Pape, connaissant son crime, fit enfermer le calice dans un autel avec le sang de Notre-Seigneur, pour le garder à perpétuité avec les reliques ; puis il se prosterna de nouveau en prière avec le peuple, jusqu'à ce que le sous-diacre fût délivré. C'est Lambert d'Aschaffembourg, auteur grave et du temps, qui raconte cette merveille <sup>1</sup>.

Dès avant le concile de Florence, le pape Victor avait envoyé un légat en France, le sous-diacre Hildebrand, pour réprimer la simonie qui ravageait principalement l'Italie et la Bourgogne. Le légat tint un concile dans la province de Lyon. L'évêque de la ville même où se tenait le concile était accusé d'avoir acheté l'épiscopat. Le légat, l'ayant fait comparaître, le pressa de reconnaître humblement sa faute ; l'évêque, se voyant dans sa ville et soutenu par le comte du pays, méprisa d'abord les paroles du légat ; mais quand il vit et que le légat et que les évêques du concile pensaient sérieusement à le juger selon la rigueur des canons, il se mit à nier hardiment ce dont on l'accusait. La discussion de l'affaire n'ayant pu être terminée le premier jour, on la remit au lendemain. L'évêque accusé, craignant la sévérité inflexible du juge, corrompit par argent, pendant la nuit, et les accusateurs et les témoins. Le lendemain, il se présenta au concile et demanda fièrement : Où sont mes accusateurs ? qu'il paraisse, qui que ce soit qui veut me condamner ! Tous gardaient le silence. Le légat Hildebrand, jetant un profond soupir, et s'étant consulté avec les Pères du concile, dit à l'évêque coupable : Croyez-vous que le Saint-Esprit, dont vous êtes accusé d'avoir acheté le don, soit de même substance que le Père et le Fils ? L'évêque répondit : Je le crois. Hildebrand continua : Dites alors : Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. L'évêque commença, mais il ne put jamais nommer le Saint-Esprit, quoiqu'il essayât jusqu'à trois fois. Alors, se jetant aux pieds du légat, il confessa son crime et fut déposé de l'épiscopat ; et aussitôt il prononça sans peine le *Gloria Patri* entièrement. Saint Pierre Damien et Didier, abbé du Mont-Cassin, qui rapportent ce miracle, l'avaient appris de la bouche même

<sup>1</sup> Lamb., an. 1054. Labbe, t. 9, p. 1079.

du légat Hildebrand, qui était alors le pape saint Grégoire VII<sup>1</sup>.

Un autre auteur ajoute que cet événement effraya tellement les simoniaques, qu'il y eut quarante-cinq évêques qui, se reconnaissant coupables de simonie, renoncèrent d'eux-mêmes à leur dignité, outre vingt-sept autres prélats, prieurs ou abbés, qui prirent le même parti. Viminien fut élu archevêque d'Embrun, et ordonné par Victor II, comme ce Pape le marque dans une bulle où il déplore les ravages que la simonie avait faits dans l'église d'Embrun, dont il paraît que l'archevêque, nommé Hugues, fut celui-là même qui ne put nommer le Saint-Esprit. Lipert de Gap fut aussi déposé dans ce concile, et on lui donna pour successeur un saint moine nommé Arnoul<sup>2</sup>.

Saint Hugues, abbé de Clugni, avait assisté au concile dont nous venons de parler, il y avait été témoin du miracle opéré en la personne de l'archevêque d'Embrun, qu'il raconta lui-même à l'historien Guillaume de Malmesburi. Ce miracle en opéra un autre sur le cœur de ce prélat simoniaque. Le saint abbé l'emmena avec lui à Clugni, où cet archevêque se fit moine pour réparer les scandales qu'il avait donnés<sup>3</sup>.

Saint Hugues invita Hildebrand à venir visiter le monastère de Clugni après le concile en question. Le légat y fut extrêmement édifié de la régularité et de la paix qui régnaient dans cette nombreuse communauté, et où l'on croit qu'il avait été moine quelque temps. Hildebrand alla ensuite tenir un concile à Tours, pour condamner Bérenger dans sa patrie et dans la ville même où il avait tenu une école de ses erreurs.

Ce novateur, dont la doctrine venait d'être proscrite de nouveau par le pape Victor dans le concile de Florence, ne put se dispenser de comparaître à celui de Tours. Lanfranc, ce zélé défenseur de la présence réelle, n'eut garde de manquer de se rendre à cette assemblée, pour y défendre la foi. Il connaissait mieux que personne tous les faux-fuyants de l'erreur, et il était en état d'en démêler tous les sophismes. Bérenger ne put, avec toutes les chicanes de sa dialectique, soutenir la présence d'un si formidable adversaire. Il prit le parti d'abjurer son hérésie, et il fit le serment qu'il n'aurait plus sur l'eucharistie d'autres sentiments que ceux de l'Église catholique<sup>4</sup>.

L'empereur Henri III avait envoyé des députés au concile de Tours, pour se plaindre de ce que Ferdinand I<sup>er</sup>, roi de Castille, prenait la qualité d'empereur, et pour engager le concile à lui défendre, sous

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1080. Pet. Dam. in *Ep. ad Nic. Pap.* Paul Bernried in *Vita Greg. VII.* — <sup>2</sup> Pet. Arag., *De gest. Pontif. rom. Hist. de l'Égl. gall.*, l. 21. — <sup>3</sup> Guill. Malm., l. 3. — <sup>4</sup> Labbe, t. 9, p. 1081.

peine d'excommunication, d'usurper davantage un titre qui ne lui appartenait pas. Les Pères du concile et le Pape, qui fut consulté, trouvèrent justes les plaintes de Henri, et l'on fit une députation à ce sujet au roi Ferdinand. Ce prince, après avoir pris l'avis des évêques et des seigneurs de ses États, répondit qu'il se soumettait au décret du Siège apostolique et qu'il ne s'arrogerait plus, dans la suite, la qualité d'empereur. Il garda mieux sa parole que Bérenger<sup>1</sup>.

Comme Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, était l'ami et le protecteur de Bérenger, qu'il avait fait son archidiacre, le comte d'Anjou fit tenir, quelque temps après, un concile à Angers même, où Brunon, à qui on fit craindre sa déposition, renonça à son erreur ; et il parut qu'il le faisait de bonne foi. Il écrivit même à Bérenger pour le porter à la soumission. Pour nous, lui dit-il, nous avons horreur de ce qui est un sujet de scandale pour toute l'Église : nous aimons mieux opérer notre salut et vivre dans la paix chrétienne en suivant avec simplicité les paroles de Jésus-Christ. Elles suffirent pour affermir notre foi, ainsi que nous le croyons et que nous savons que le pensent plusieurs personnes qui sont plus habiles que nous. C'est sur ces principes que la dispute a été terminée à Tours, en présence du légat Gérard ; c'est sur ces principes que la même contestation a été apaisée, dans la même ville, par le jugement du légat Hildebrand, et qu'ensuite, par ordre de notre prince (le comte d'Anjou), la même erreur a été proscrite dans la petite chapelle dont vous faites mention dans votre lettre. Ce monstre qui, par la méchanceté de quelques personnes, commençait à lever la tête, y fut foulé aux pieds par l'autorité du seigneur archevêque de Besançon et de plusieurs savants hommes.

Cette lettre de Brunon, évêque d'Angers, nous fait connaître qu'il se tint deux conciles à Tours, sur l'affaire de Bérenger, et un à Angers. Ce dernier ne fut assemblé qu'en 1062 ; car une ancienne chronique d'Angers nous apprend que Hugues, archevêque de Besançon, se trouva cette année à Angers, pour la dédicace qu'il fit de l'église du monastère de Saint-Sauveur, avec les évêques Vulgrin du Mans, Quiriace de Nantes, et Eusèbe Brunon d'Angers<sup>2</sup>.

Le légat, croyant avoir mis la foi à couvert par la conversion de Bérenger, ne songea plus qu'à rétablir la discipline par la réformation des abus qui s'y étaient glissés : en quoi plusieurs évêques de France secondèrent ou même prévinrent son zèle. Maurille, nouvel archevêque de Rouen, fut de ce nombre. Il avait succédé, la même année 1055, à Mauger, qui déshonorait le siège de Rouen par sa vie

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1081. — <sup>2</sup> Ibid. *Biblioth. nov.*, t. 1, p. 276-288.

scandaleuse, et en dissipait les biens par ses prodigalités. Il y avait été mis jeune, et l'occupait depuis dix-huit ans, sous les papes Clément II, Damase II et Léon IX, dont aucun ne voulut lui envoyer le pallium; et ayant été plusieurs fois appelé à Rome pour assister à des conciles, il ne tint compte d'y obéir. Le duc Guillaume, son neveu, l'avait plusieurs fois averti de se corriger; enfin, il fit tenir à Lisieux, cette année 1055, un concile où présida Hermenfrois, évêque de Sion en Valais, légat du pape Léon IX, avec tous les évêques de la province de Rouen, et Mauger y fut déposé. Le duc lui donna une île, près du Cotentin, où il vécut plusieurs années d'une manière indigne de son caractère, et se noya enfin dans la mer, laissant un fils nommé Michel, qui fut un brave chevalier.

Maurille, qui fut mis à la place de Mauger, était né d'une famille noble au diocèse de Reims, et fut élevé dans l'église de la même ville, d'où il passa à Liège et y apprit tous les arts libéraux; ensuite il fut écolâtre de l'église d'Halberstadt en Saxe, et y vécut honorablement pendant plusieurs années. Puis, touché du désir du ciel et dégoûté du monde, il vint se rendre moine à Fécamp, et y demeura longtemps, donnant un grand exemple de vertu. Mais l'amour de la perfection l'en fit sortir par la permission de l'abbé. Il passa en Italie avec Gerbert, son ami, saint et savant moine, depuis abbé de Saint-Vandrille, et ils menèrent quelque temps la vie érémitique, travaillant de leurs mains.

L'abbé de Sainte-Marie de Florence étant venu à mourir, le marquis Boniface, seigneur du pays, donna ce monastère à Maurille, qui, malgré sa répugnance, fut obligé de l'accepter par le conseil des gens de bien, et il y demeura longtemps, faisant observer la règle de Saint-Benoît autant qu'il lui était possible. Mais les moines, accoutumés à la licence par son prédécesseur, s'efforcèrent de l'empoisonner. Ainsi, voyant qu'il exposait sa vie sans aucun fruit, il les quitta et revint à Fécamp, où il croyait passer en repos le reste de ses jours. quand il en fut tiré pour être ordonné archevêque de Rouen, l'an 1055. La même année il célébra, dans sa cathédrale, un concile avec tous ses suffragants, en présence du duc Guillaume, pour réparer la discipline si déchuë sous ses trois prédécesseurs Hugues, Robert et Mauger. On y traita de la continence des clercs et de l'observation des canons. On croit que c'est le même concile où on dressa une profession de foi, portant que le pain mis sur l'autel n'est que du pain avant la consécration; mais qu'alors il est changé en la substance du corps de Jésus-Christ, et de même le vin en son sang, avec anathème contre quiconque attaque cette créance <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Mabill., *Analect.*, t. 2, p. 461.



D'autres conciles se tenaient dans la France méridionale. Le 25<sup>me</sup> d'août 1054, on tint à Narbonne un concile de dix évêques, savoir : Guifroi, archevêque de Narbonne, président ; Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Rostaing de Lodève, Arnauld de Maguelonne, Frotaire de Nîmes, Guifroi de Carcassonne, Bérenger de Girone, Guifroi de Barcelone et Guillaume d'Albi, avec des députés de Guillaume d'Urgel et de Hugues d'Uzès. L'archevêque procura la tenue de ce concile par la protection du comte Pierre Raimond et du vicomte Bérenger ; il y assista un grand nombre d'abbés et de clercs, de nobles et d'autres laïques : le principal but était de confirmer la trêve de Dieu, et on y fit vingt-neuf canons. On renouvelle donc la défense aux Chrétiens de se faire aucun mal depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, et d'ailleurs depuis le premier dimanche de l'aveut jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à l'octave de Pâques, et pendant les autres jours de fête et de jeûne qui sont spécifiés ; le tout sous peine d'anathème et d'exil perpétuels. Quiconque voudra bâtir une forteresse vers le temps de la trêve, sera obligé de commencer quinze jours avant ; autrement tous auraient choisi, pour se fortifier, ces temps où on ne pouvait les attaquer.

Les débiteurs qui se refusent de payer seront excommuniés et leurs églises interdites jusqu'à ce qu'ils satisfassent. Défense de couper les oliviers, parce qu'ils fournissent la matière du saint chrémé et du luminairé des églises. Les brebis et leurs pasteurs seront en sûreté en vertu de la trêve, en tous temps et en tous lieux. Quant aux églises, on observera une entière paix, et il ne sera permis d'y exercer aucune violence, à trente pas à l'entour, ni de rien usurper des biens et des revenus des églises. Les clercs et les moines, les religieuses et ceux qui les accompagnent sans armes seront aussi en sûreté, avec tous les biens des personnes consacrées à Dieu. Défense de piller les marchands et les pèlerins <sup>1</sup>.

La même année, les archevêques Guifroi de Narbonne et Raimbauld d'Arles s'assemblèrent à Barcelone avec Guislebert, autrement Guifroi de Barcelone, Bérenger de Girone et Guillaume d'Aussonne. Ces prélats lurent et confirmèrent dans cette assemblée un décret porté par le comte Raimond contre les usurpateurs des biens de l'église de Barcelone.

Raimbauld, qui assista à cette assemblée, était de la famille des vicomtes de Marseille. Il professa d'abord la vie religieuse dans le monastère de Saint-Victor, sous le saint abbé Isarne. Il fut ensuite

<sup>1</sup> Labbe, t. 9.

élevé sur le siège d'Arles, et il fonda de ses biens la prévôté de Sainte-Marie de Pignan. Pendant qu'il était archevêque d'Arles, on découvrit à Marseille le tombeau de Maximien Hercule, ce cruel persécuteur de la religion chrétienne. Son cadavre, qui avait été bien embaumé, fut trouvé sans corruption dans un cercueil de plomb. enfermé dans un autre de marbre blanc. Son nom était écrit en lettres d'or, et l'on y trouva deux vases d'or, pleins de baume et de parfums. On jugea à propos de consulter Raimbauld d'Arles sur ce qu'il convenait de faire du corps de cet empereur païen. Il fut d'avis que; pour marquer combien on détestait la mémoire de ce cruel tyran, on jetât le tout à la mer; ce qui fut exécuté. C'est ainsi que les habitants de Marseille traitèrent le corps de ce persécuteur, tandis qu'ils rendent les plus grands honneurs aux reliques des saints martyrs, et surtout de saint Victor, que ce tyran avait fait mourir en cette ville <sup>1</sup>.

Le pape Victor II, animé par le succès des conciles de 1055, en fit tenir un à Toulouse, le 13 de septembre, l'an 1056, et nomma pour y assister, en qualité de ses vicaires, les deux archevêques Raimbauld d'Arles et Ponce d'Aix. Guifroi ou Wifroi, archevêque de Narbonne, s'y trouva avec les évêques Arnold de Toulouse, Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Bernard d'Agen, Raimond de Bazas, Arnould de Maguelonne, Elfant d'Apt, Pierre de Rhodéz, Frotaire de Nîmes, Rostaing de Lodève, Héraclius de Bigorre, c'est-à-dire de Tarbes, Bernard de Cominge, Arnould d'Elne et un autre Arnould dont le siège n'est pas marqué. On y dressa treize canons. tant pour les provinces de la Gaule que pour celles de l'Espagne; car la métropole de Narbonne comprenait alors plusieurs évêchés d'Espagne. En voici les principales dispositions.

Si quelque évêque ordonne pour de l'argent un évêque, un abbé, un prêtre, un diacre, ou quelque autre clerc, il sera en danger de perdre l'épiscopat, et celui qui aura été ordonné ainsi sera déposé. Défenses d'ordonner un évêque, un abbé, un prêtre avant l'âge de trente ans, et un diacre avant l'âge de vingt-cinq ans. Il faut avoir égard à la piété, à la science de ceux qu'on ordonne, et ne faire les ordinations que dans les temps marqués. Défenses de recevoir de l'argent pour la dédicace des églises. Défenses aux clercs et aux moines d'acheter un évêché ou une abbaye, et aux comtes de les leur vendre, sous peine d'excommunication. Si quelque clerc se fait moine pour avoir une abbaye, qu'il demeure moine, et qu'il ne soit jamais promu à la dignité où il aspirait. Les abbés fourniront aux

<sup>1</sup> *Chron. Noval.* apud Duchesne.

moines le vivre et le vêtir selon la règle de Saint-Benoît ; mais aucun moine ne possédera de prévôté sans l'agrément de son abbé. Les abbés et les moines qui n'observeront pas ces décrets seront corrigés par leurs évêques. Défenses aux prêtres, aux diacres et aux autres clercs, d'avoir des femmes ou des concubines, sous peine de déposition et d'excommunication. Défenses, sous peine d'excommunication, aux laïques, de posséder des abbayes, des archidiaconés, des prévôtés et d'autres charges ecclésiastiques, comme de sacristain et d'écolâtre. Les églises payeront aux évêques et aux clercs les droits accoutumés. On avertit les adultères et les incestueux de se corriger, en vue de l'obéissance qu'ils doivent à Dieu, à saint Pierre, au pape Victor et au concile ; et l'on déclare excommuniés ceux qui ont quelque société avec les excommuniés <sup>1</sup>.

Wifroi, archevêque de Narbonne, qui était à ce concile, pouvait trouver sa condamnation dans plusieurs des canons qui y furent dressés ; mais c'était un prélat endurci au crime, et qui scandalisait depuis longtemps l'Église par ses violences. Il était alors en guerre avec Bérenger, vicomte de Narbonne, son beau-frère ; et, non content d'employer les armes matérielles, il avait excommunié le vicomte et la vicomtesse, et avait jeté un interdit sur toutes leurs terres. Le vicomte présenta à ce concile une requête fort longue et fort vive contre cet archevêque. Il y disait en substance : Du temps de l'archevêque Ermengaud, mon oncle, l'archevêché de Narbonne était le meilleur qu'il y eût de Rome jusqu'en Espagne. Il était riche en terres et en châteaux, l'église pleine de livres et d'argenterie ; les chanoines y faisaient l'office régulièrement aux heures. Cet archevêque étant mort, Wifroi, comte de Cerdagne, dont j'avais épousé la sœur, vint à Narbonne, et proposa à mon père, à ma mère et à moi de faire avoir cet archevêché à son fils, qui n'avait encore que dix ans, promettant une somme de cent mille sous à partager entre mon père et le comte de Rhodéz. Mon père et ma mère ne le voulurent point ; mais je me séparai d'eux sur ce sujet, touché de l'alliance si proche et de la feinte amitié, jusqu'à menacer de les tuer, s'ils ne se rendaient à mon avis. Mon père, me voyant si passionné, acquiesça : Wifroi paya les cent mille sous ; nous donnâmes l'archevêché à son fils ; et il nous fit serment, prenant Dieu à témoin, que s'il était notre archevêque, comme il l'est, ni nous, ni les nôtres, ni l'archevêché n'en souffririons aucun dommage.

Mais quand il a été établi dans le siège et plus avancé en âge, loin d'être mon protecteur, comme j'espérais, il s'est élevé contre

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1084.

moi comme un démon ; il m'a donné des sujets d'indignation, bâ-tissant des châteaux, venant contre moi avec une grande armée, et m'a fait une guerre cruelle, où environ mille hommes ont été tués de part et d'autre. Alors il a ôté à Dieu et à ses serviteurs les châ-teaux et les terres de l'église et des chanoines, pour les donner au démon et à ceux qui portaient les armes pour lui : en sorte que les laïques qui possèdent ces biens les tiennent comme leur patrimoine. Cependant Éribald, évêque d'Urgel, étant venu à mourir, notre ar-chevêque acheta cet évêché pour Guillaume, son frère, moyennant cent mille sous ; de quoi j'aurais été fort content si je n'en avais pas souffert. Mais, pour payer cette somme, l'archevêque a épuisé le trésor de son église ; il a pris les croix, les châsses des reliques, les patènes d'or et d'argent, et les a envoyées en Espagne à des orfèvres juifs. Il a enlevé les livres, les chapes, les dalmatiques et les autres ornements, et dissipé le clergé, en sorte qu'il n'y reste que des mi-sérables, réduits à la mendicité. Enfin, ce qui est le plus honteux, il s'est mis sous la protection de la comtesse d'Urgel, prêtant serment entre ses mains ; ce qui l'a rendu très-odieux, non-seulement à moi, mais à tous les nobles du pays.

Après ce début, Bérenger expose, dans sa requête, que Wifroi avait assemblé un concile où il avait excommunié tous ceux qui prendraient les armes dans la suite ; mais que, nonobstant cette excommunication, ce prélat lui avait fait une nouvelle guerre, où plusieurs églises et même des reliques avaient été brûlées ; que la médiation des évêques ayant établi la trêve de Dieu entre l'arche-vêque et lui Bérenger, l'archevêque l'avait violée par plusieurs at-tentats qu'il rapporte ; que, pour un différend qu'il avait eu avec son archidiacre, il avait fait enlever de Narbonne les corps des saints Just et Pasteur, pour les placer dans une église de campagne ; que la vi-comtesse, sœur de l'archevêque, l'ayant conjuré en vain de rendre les saintes reliques à la ville de Narbonne, elle les avait fait enlever de la campagne et reporter à la ville ; que, pour ce sujet, l'arche-vêque les avait excommuniés, lui et sa femme, et avait jeté sur leurs terres un si cruel interdit, qu'il avait défendu de baptiser les enfants et d'enterrer les morts ; que, s'ils n'avaient autant de crainte de Dieu qu'ils en ont, ils mépriseraient l'excommunication d'un scélérat cou-pable de tant de crimes et condamné par le pape Victor dans un concile de cent vingt évêques, d'un simoniaque qui a vendu tous les ordres sacrés, qui a fait payer jusqu'à la dernière obole le prix de l'ordination aux évêques qu'il a ordonnés dans la vicomté de Nar-bonne, et qu'on pouvait en demander des nouvelles à l'évêque de Lodève et à celui d'Elne, qui étaient présents.

Bérenger finit ainsi cette requête : J'adresse cette plainte à vous et à Dieu, et je demande justice. Si je ne l'obtiens pas, je me soucierai peu de son excommunication, je ne garderai plus aucune trêve dans l'étendue de mes terres et je n'aurai plus recours au jugement du Pape. J'adresse la même requête au légat du Pape, aux évêques et aux abbés. Je voulais m'adresser au concile d'Arles ; mais cela ne m'ayant servi de rien, j'ai eu recours avec plaisir au Pape. Je le prie, au nom de Dieu et de saint Pierre, de m'absoudre de cette excommunication et de me réconcilier avec mon archevêque. J'irai volontiers à Rome faire les satisfactions convenables ; mais, pour lui, il n'ira jamais qu'on ne l'y conduise lié <sup>1</sup>.

Cette plainte du vicomte de Narbonne nous donne une idée bien affligeante de l'état où l'Église était dans la Gaule narbonnaise. On n'y rougissait plus de la simonie, et les prélatures étaient comme à l'encan. Wifroi avait été excommunié dans le concile de Florence par le pape Victor ; mais, malgré cette excommunication, il se maintenait dans son siège et il assistait à des conciles où l'on faisait des canons contre la simonie, tandis qu'on n'avait pas le courage de punir les évêques qui y assistaient. Par ces faits et d'autres, on voit combien il était nécessaire que l'autorité souveraine du Chef de l'Église se déployât dans toute son étendue et dans toute sa vigueur pour déraciner de si énormes abus ; on voit combien il était nécessaire, pour le bien de l'Église et de l'humanité, que le Pape se transportât lui-même sur les lieux, comme saint Léon IX, ou qu'il y envoyât des légats intrépides et incorruptibles, comme le cardinal Hildebrand ; car bien souvent les plus coupables étaient les juges eux-mêmes. Wifroi ou Guifroi de Narbonne fut enfin excommunié et déposé par saint Grégoire VII, qui ôta ce scandale de l'église de France.

L'Allemagne obtint, en 1055, un évêque digne et capable de secourir les Papes dans la restauration de la discipline ecclésiastique : c'était saint Annon, archevêque de Cologne. Il naquit dans la haute Allemagne, d'une famille médiocre, mais honnête. Son oncle, chanoine de Bamberg, l'y emmena, et l'y fit étudier avec tant de succès, qu'il gouverna l'école de cette église. Sa réputation s'étant étendue jusqu'à l'empereur Henri le Noir, il le fit venir auprès de lui, lui donna le premier rang dans ses bonnes grâces entre tout le clergé de sa cour, et le fit prévôt de Goslar, qui était une place de faveur. Annon s'attira l'amitié du prince et de tous les gens de bien, par son pur mérite, sa doctrine, son amour pour la justice et sa liberté à la soutenir. Il avait aussi les avantages du dehors, la belle taille, la bonne

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1254.

mine, la facilité à parler ; il savait se passer, au besoin, de nourriture et de sommeil, et avait toutes les dispositions naturelles à la vertu.

Hermann II, archevêque de Cologne, étant mort, l'empereur choisit Annon pour lui succéder, et lui donna le bâton et l'anneau pastoral : mais il ne fut pas reçu à Cologne sans contradiction, et quelques-uns ne le trouvaient pas d'une naissance assez relevée pour remplir un siège qu'avait occupé saint Brunon, frère de l'empereur Othon le Grand. Toutefois la volonté de l'empereur l'emporta, et Annon fut sacré solennellement, le 3<sup>me</sup> de mars 1055. Sa conduite justifia le choix de l'empereur ; et bientôt il se distingua entre tous les seigneurs du royaume par sa vertu autant que par sa dignité. Il s'acquitta également bien de ses devoirs dans l'Église et dans l'État, et porta pour le moins aussi loin que ses prédécesseurs la dignité extérieure du siège de Cologne. Cependant il n'en avait pas moins d'application aux exercices spirituels. Il jeûnait fréquemment ; il passait en prière la plupart des nuits et visitait les églises nu-pieds, suivi d'un seul domestique. Il faisait quantité d'aumônes et de grandes libéralités aux cleres, aux moines et aux pèlerins. Il ne laissa aucune communauté dans son diocèse, qu'il n'eût gratifiée de terres et de pensions ou de bâtiments, et il passa pour constant que, depuis la fondation de l'église de Cologne, jamais évêque n'en avait tant augmenté les biens et la dignité.

Il rendait la justice à ses sujets avec une droiture parfaite. Il prêchait avec tant de force, qu'il tirait des larmes de ceux dont les cœurs étaient les plus durs, et, à tous ses sermons, l'église retentissait des gémissements du peuple. Il fonda à Cologne deux monastères de chanoines, et, en divers lieux, trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sieberg. Mais, voyant que la discipline était extrêmement relâchée par toute l'Allemagne, il craignait que les grandes dépenses qu'il faisait pour ces fondations ne fussent mal employées. Allant à Rome pour des affaires d'État, il passa au monastère de Frutare, en Lombardie, où il admira la régularité des moines, et il en emmena quelques-uns, qu'il mit à Sieberg. A son exemple, les autres évêques d'Allemagne réformèrent la plupart des monastères, par des moines qu'ils tirèrent de Gorze, de Cluni, de Sieberg et d'autres lieux. Pour lui, il respectait tellement les moines de Sieberg, qu'il leur obéissait comme à ses maîtres, les servait de ses propres mains, et, quand il était avec eux, il gardait exactement le silence et leurs autres observances.

Avec cette humilité religieuse, Annon montra la vigilance et la fermeté d'un saint évêque, même à l'égard de l'empereur, qui le choisit pour son confesseur. Ce prince ne se revêtit jamais de ses

habits impériaux sans s'être auparavant confessé. Un jour de solennité, qu'il était obligé de paraître en public avec les marques de sa dignité, il se confessa à Annon. Le saint évêque, qui, dans le tribunal de la pénitence, était plein de douceur pour les pauvres, montra une fermeté inflexible à l'égard de l'empereur : il l'obligea à recevoir la discipline pour pénitence, et il ne lui permit pas de porter ce jour-là la couronne, à moins qu'il n'eût distribué de ses mains, aux pauvres, trente-trois livres d'argent, c'est-à-dire la valeur de soixante-six mares. Il était persuadé que les péchés des grands, étant communément plus scandaleux, sont aussi plus griefs et doivent être punis avec plus de sévérité. L'empereur, loin de lui en savoir mauvais gré, l'estima davantage d'avoir préféré son devoir à la politique et au respect humain<sup>1</sup>.

Mais Henri III ne put profiter longtemps des sages conseils d'Annon. Il avait invité le pape Victor II, son ancien ami et son parent, à venir le trouver en Saxe, et le reçut à Goslar, où il célébra la fête de la Nativité de la Vierge, le 8<sup>me</sup> de septembre 1056 ; et la plupart des seigneurs de son royaume s'y trouvèrent. L'empereur passa ensuite à Bothfeld, où il tomba malade d'affliction des calamités publiques : une de ses armées venait d'être entièrement défaite par les Slaves. Il demanda pardon à ceux qu'il avait offensés, pardonna à ceux qui avaient mérité son indignation, rendit les terres qu'il avait usurpées et fit confirmer, par le Pape, par les évêques et les seigneurs présents, l'élection de son fils Henri, reconnu roi et couronné à Aix-la-Chapelle le 21<sup>me</sup> de juin 1054. Enfin il mourut après sept jours de maladie, le 5<sup>me</sup> d'octobre, âgé de trente-huit ans, dont il avait régné dix-sept comme roi et quatorze comme empereur. Il semblait avoir appelé ce qu'il y avait de plus grand dans l'empire pour assister à sa mort ; car, outre le Pape, le patriarche d'Aquilée y était présent, l'évêque de Ratisbonne, oncle de l'empereur, et une infinité d'autres seigneurs ecclésiastiques et laïques. Son corps fut porté à Spire et enterré près de son père et de sa mère, dans l'église Notre-Dame, qu'il avait bâtie, mais qui n'était pas encore achevée<sup>2</sup>.

A la mort de ce prince, l'Allemagne se trouvait dans une situation fâcheuse. C'était moins un royaume compacte qu'une fédération de peuplades et de princes. Peu unie au dedans, elle était menacée au dehors, d'un côté par les Hongrois et les Slaves, de l'autre par le comte Baudouin de Flandre et le duc Godefroi de Lorraine, que le défunt empereur avait indisposés tous deux contre lui. Dans des con-

<sup>1</sup> Lamb. Schaff., an. 1075. Surius, 4 *decemb.* — <sup>2</sup> Lamb., an. 1056.

jonctures pareilles, il aurait fallu à l'Allemagne un prince dans la maturité de l'âge et de l'esprit, capable de la pacifier au dedans et de la faire respecter au dehors. L'empereur mourant aurait dû se rappeler le noble exemple du vieil Othon de Saxe, qui renvoie la couronne d'Allemagne à son rival Conrad de Franconie, et de Conrad de Franconie, qui, au lit de la mort, la fait porter à son rival Henri de Saxe. Dans des conjonctures pareilles, faire élire pour chef de l'Allemagne fédérative un enfant de cinq ans, c'était une faute énorme ; c'était poser une cause première de tous les malheurs que nous verrons se succéder en Allemagne.

La faute une fois commise, tout ce que pouvait la sagesse humaine, c'était d'en prévenir ou d'en atténuer les suites. C'est ce que fit le pape Victor II. Par la mort de l'empereur, qui lui avait recommandé son jeune fils, il se trouvait à la tête de l'Église et de l'empire. Victor ne fut point au-dessous de sa position. Il pacifia le royaume autant que possible, réconcilia le comte Baudouin de Flandre et le duc Godefroi de Lorraine avec le jeune roi et sa mère l'impératrice Agnès, et reprit enfin le chemin d'Italie.

Ce qui avait indisposé contre le défunt empereur le duc Godefroi de Lorraine et par suite le comte de Flandre, était ceci. Godefroi avait accompagné à Constantinople son frère le légat Frédéric ; mais, avant le retour des légats, Godefroi était revenu en Italie et y avait épousé en secondes noces Béatrix, veuve de Boniface, marquis de Toscane : par ce mariage, il joignait au duché de Lorraine le duché de Toscane, avec une partie considérable de la haute Italie, et devenait un des plus puissants princes. L'empereur Henri le Noir en eut peur, et, dans son dernier voyage de Lombardie, il essaya de s'emparer de sa personne : mais Godefroi ne donna point dans le piège : seulement sa femme Béatrix alla trouver l'empereur, pour se justifier ainsi que son mari. L'empereur la retint prisonnière. Alors Godefroi, quittant l'Italie, revint en Lorraine, où, de concert avec Baudouin de Flandre, il leva une armée pour attaquer l'Allemagne ; ce qui obligea l'empereur à revenir promptement.

Le duc Godefroi de Lorraine eut de sa première femme une fille, la bienheureuse Ide. Elle fut mariée à Eustache II, comte de Boulogne, et en eut trois enfants, Eustache, Godefroi et Baudouin. Elle ne voulut pas souffrir qu'une autre femme les allaitât ; elle disait que, puisqu'elle était leur mère, elle devait être leur nourrice ; mais elle s'appliqua encore plus à leur donner une sainte éducation, et elle eut la consolation de voir que le Seigneur versait sur eux ses bénédictions. Eustache, l'aîné de ses enfants, eut le comté de Boulogne ; Godefroi devint duc de Bouillon et de la basse Lorraine,



et ensuite roi de Jérusalem, aussi bien que Baudouin, son frère. La bienheureuse Ide mourut au commencement du douzième siècle, et est honorée le 13 d'avril. Elle avait fondé trois monastères <sup>1</sup>. Godefroi, son père, montra aussi beaucoup d'affection pour l'état monastique. Voyant avec douleur que les chanoines qui desservait l'église de Saint-Dagobert de Stenai y faisaient l'office avec négligence, il le donna à l'abbé de Gorze, qui y mit des moines. Le même prince plaça aussi des moines de Saint-Hubert à Bouillon, dont il était seigneur, et il les dota. C'était un prince d'une grande piété, et il ne pouvait se rappeler le souvenir de ses péchés sans verser des larmes. Il garda la continence avec sa seconde femme, Béatrix.

Les légats du pape saint Léon IX étant arrivés en Italie à leur retour de Constantinople, chargés des présents de l'empereur Constantin Monomaque, tant pour eux que pour saint Pierre, Trasimond, comte de Théate, les arrêta comme ils passaient par ses terres, les garda quelque temps et les relâcha enfin, après leur avoir ôté tout ce qu'ils apportaient. Le cardinal Frédéric de Lorraine, l'un de ces trois légats, apprit, de plus, que l'empereur Henri lui en voulait beaucoup, qu'il avait même écrit au Pape de se saisir de sa personne et de le lui envoyer, à cause de son frère Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, qu'il regardait comme son plus grand ennemi. Pour éviter son indignation, Frédéric se retira au Mont-Cassin, où il fut reçu par l'abbé Richer et embrassa la vie monastique. Richer étant mort l'an 1055, Pierre, doyen du monastère, vieillard vénérable, fut élu par les moines. Mais le pape Victor II, mal satisfait que cette élection eût été faite sans sa permission, envoya le cardinal Humbert au Mont-Cassin pour s'en informer. A quoi il y avait d'autant plus de raison, que le nouvel abbé devait être consacré par le Pape même. Le cardinal étant donc entré dans le chapitre et ayant exposé l'objet de sa commission, les anciens protestèrent que, suivant la règle et la concession du Saint-Siège, l'élection de leur abbé n'appartenait à homme vivant qu'aux moines; que Pierre avait été élu canoniquement et malgré lui, et qu'ils n'en recevraient point d'autre par l'autorité de qui que ce fût. Le cardinal, ayant écouté leurs raisons, n'y trouva rien à redire et sortit du chapitre. Mais, pendant la nuit, quatre moines imprudents ameutèrent les domestiques et les fermiers du monastère, qui vinrent le matin, avec grandes menaces, et en armes, demander celui qui voulait déposer leur abbé. Ils se seraient même portés à quelques violences, si l'abbé n'était sorti pour leur parler raison; il leur dit à la fin :

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 13 avril.

Jusqu'à présent personne n'aurait pu m'enlever cette abbaye, mais vous me l'avez arrachée aujourd'hui par votre sottise. En effet, le cardinal se disposait à partir tranquillement ; mais quand il apprit la cause du tumulte, il assembla toute la communauté, se plaignait de l'injure faite à un envoyé du Siège apostolique aux portes mêmes de Rome. Les moines qui n'étaient pas du complot protestèrent, de leur côté, que cette injure leur était commune, et qu'ils ne voulaient plus d'un abbé qui semblerait élu, non par eux, mais par les paysans du monastère. Le cardinal insistant à connaître les auteurs du tumulte, les quatre moines se prosternèrent sur le pavé, confessèrent leur faute et furent mis en pénitence. Pierre, de son côté, assura secrètement le cardinal qu'il quitterait volontiers l'abbaye, pourvu qu'on lui assignât un lieu où il pût demeurer d'une manière convenable. Trois jours après, il déposa, en effet, sur l'autel le bâton pastoral devant tous les frères. Le lendemain, le cardinal Humbert ayant fait assembler le chapitre, on élut d'une voix unanime le moine Frédéric, le 23<sup>me</sup> de mai 1057. Il alla aussitôt en Toscane trouver le Pape, qui, de cardinal-diacre, le fit prêtre du titre de Saint-Chrysogone, puis lui donna la bénédiction abbatiale. Frédéric lui avait déjà fait connaître la conduite de Trasimond, comte de Térate ; et le Pape avait forcé ce seigneur, par l'excommunication, à réparer son injustice et à rendre aux légats ce qu'il leur avait enlevé. Ayant donc pris congé du pape Victor en Toscane, Frédéric revint à Rome prendre possession de son titre de Saint-Chrysogone. Il n'y avait pas séjourné un mois, quand on y reçut inopinément la nouvelle suivante <sup>1</sup>.

Le pape Victor II était mort assez jeune en Toscane, le 28 juillet 1057. C'était un Pape digne de gouverner plus longtemps l'Église. On a retrouvé de lui une bulle remarquable, du 29 octobre 1056. Victor II y confirme tous les privilèges de l'archevêque de Hambourg et de Brême, qui était alors Adalbert. Ces privilèges consistaient principalement en ce que cet archevêque était légat du Saint-Siège pour tous les pays septentrionaux. Victor II lui réservait expressément l'ordination de tous les pays du Nord, nonimétement de la Suède, du Danemark, de la Norwége, de l'Islande, du Scridevinum et du Groënland. C'est la première fois que nous trouvons l'Islande et le Groënland comptés au nombre des pays chrétiens. Comme l'Islande n'est pas loin de l'Amérique, que le Groënland y communique même par terre, on s'explique tout naturellement les traces et les traditions altérées de christianisme qu'on découvrit plus tard parmi les populations. L'empereur Henri III vivait encore, quand Islef, élu évêque

<sup>1</sup> Leo Ost., *Chron. Cass.*, l. 2, c. 88, 89, 92, 94, 95.

par les Islandais, vint à sa cour et lui offrit un ours blanc. Henri recommanda au pape Victor l'évêque élu d'Islande. Le Pape l'adressa à l'archevêque Adalbert, en lui recommandant de le sacrer le jour de la Pentecôte, dans la confiance que le premier évêque d'Islande, étant sacré le jour où l'Esprit-Saint descendit sur les apôtres, recevrait des grâces plus abondantes pour consolider le nouvel évêché. Adalbert sacra le nouvel évêque au jour prescrit par le Pape; et Islef, retourné en Islande, fixa son siège à Skalholt, et y opéra beaucoup de fruits jusqu'à sa mort, en 1080 <sup>1</sup>.

La nouvelle inattendue de la mort du Pape ayant été promptement apportée à Rome par Boniface, évêque d'Albane, plusieurs Romains, tant du clergé que des citoyens, vinrent trouver le cardinal Frédéric et le consultèrent sur le choix qu'ils devaient faire d'un Pape. Ils passèrent en ces délibérations le reste du jour, la nuit entière et le jour suivant, et enfin Frédéric leur nomma cinq sujets qu'il connaissait les plus dignes entre ceux qui étaient en ces quartiers-là : c'étaient Humbert, évêque de Sainte-Rufine; Jean, évêque de Velletri; l'évêque de Pérouse, l'évêque de Tusculum et le sous-diacre Hildebrand. Les Romains déclarèrent qu'aucun de ceux-là ne leur paraissait convenable, et qu'ils le voulaient élire lui-même; à quoi il répondit qu'il n'en serait que ce qui plairait à Dieu. Quelques-uns voulaient attendre le retour de Hildebrand, qui était demeuré en Toscane, où il avait suivi le pape Victor. Mais les autres jugèrent qu'il ne fallait point différer, et vinrent dès le grand matin trouver le cardinal Frédéric à Saint-André de Pallare, où il logeait. Ils l'en tirèrent par force et le conduisirent dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, où ils l'élurent Pape et le nommèrent Étienne, parce que c'était la fête de saint Étienne, pape, le second jour d'août. Ensuite, ils le conduisirent au palais patriarcal de Latran, suivi de toute la ville, avec des acclamations de joie. Le lendemain, qui était un dimanche, tous les cardinaux, le clergé et le peuple vinrent dès le grand matin le prendre pour le conduire à Saint-Pierre, où il fut sacré avec une allégresse publique.

Comme il n'y avait pas d'empereur dans ce moment-là, on n'attendit pas son assentiment. Le roi de Germanie, comme tel, n'avait pas plus à voir dans l'élection du Pape, que les rois de France, d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne ou de Hongrie. Ce n'était que l'empereur d'Occident qui y avait un certain droit, comme défenseur armé de l'Église romaine. Cette observation si simple, s'ils avaient

<sup>1</sup> *Les Papes allemands*, t. 2, p. 246. *Liliengren*, t. 1, p. 37. *Hungurvaka*. Hafnia, 1778, t. 8, p. 15.

voulu la faire, aurait épargné bien des réflexions inutiles à la plupart des historiens modernes.

Le nouveau pape Étienne IX demeura quatre mois à Rome, et y tint plusieurs conciles, pour empêcher principalement les mariages des prêtres et des clercs, et les mariages incestueux entre parents. Il chassa tous ceux du clergé qui avaient été incontinents depuis la défense du pape saint Léon IX. Quoiqu'ils eussent quitté leurs femmes et embrassé la pénitence, il voulut qu'ils sortissent du sanctuaire pour un temps, et n'eussent plus d'espérance de pouvoir célébrer la messe. Le Pape retourna au Mont-Cassin à la Saint-André, et y passa deux mois et plus, jusqu'à la fête de sainte Scholastique, 10<sup>me</sup> de février. Là, il s'appliqua particulièrement à bannir le vice de propriété, qui, depuis plusieurs années, s'était insensiblement glissé dans ce monastère. Il avait gardé le titre d'abbé; mais, étant tombé dangereusement malade vers Noël, et croyant mourir, il fit élire pour son successeur le moine Didier, de l'illustre famille des princes de Bénévent, qui fut aussi Pape sous le nom de Victor III <sup>1</sup>.

Étienne IX connaissant le mérite de saint Pierre Damien, le tira de sa solitude et le fit évêque d'Ostie et premier des cardinaux, comme très-digne de l'épiscopat et très-nécessaire aux affaires de l'Église. Le Pape, les évêques et tous ceux qui aimaient l'Église en jugeaient ainsi; mais Pierre ne pouvait se résoudre à quitter sa retraite et résistait de tout son pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'excommunication, s'il s'obstinait davantage, et le Pape, lui prenant la main, lui donna l'anneau et le bâton pastoral pour marque qu'il épousait l'Église d'Ostie; mais il se plaignit toujours de la violence qu'on lui avait faite, ne cherchant qu'à se décharger de l'épiscopat.

Le nouveau cardinal-évêque d'Ostie adressa aux autres cardinaux-évêques une fort belle lettre, dont voici la substance: Les sentinelles placées autour du camp ou sur les tours de la cité, au milieu d'une nuit profonde, s'adressent de temps en temps la parole pour se tenir éveillées et sur leurs gardes. Appelé malgré moi parmi les sentinelles placées devant le camp de l'Église, je vous écris, vénérables Pères, ou plutôt je vous étourdis par un style grossier comme par une voix rauque, non pour vous faire abandonner le sommeil, puisque vous veillez avec courage, mais pour me réveiller plutôt moi-même, assoupi que je suis dans la torpeur de la paresse; car nous apprenons souvent mieux en enseignant, et nous nous contraignons, par notre propre bouche, d'exécuter ce que nous inculquons aux autres. Vous voyez le monde qui penche vers sa ruine; plus il approche vers sa fin, plus

<sup>1</sup> Léon d'Ostie.

il se charge de forfaits. La discipline de l'Église est presque partout négligée ; on ne rend point aux évêques le respect qui leur est dû ; on foule aux pieds les canons et on ne travaille qu'à satisfaire la cupidité. Au milieu de ce naufrage de l'univers, parmi tant de gouffres de perdition, un port unique reste ouvert, l'Église romaine, la barque du pauvre pêcheur, qui arrache aux flots et à la tempête tous ceux qui s'y réfugient avec sincérité, et les transporte sur le rivage du salut et du repos. Aussi cette Église a-t-elle des prérogatives plus excellentes que toutes les autres de la terre, et a-t-elle été fondée d'une manière mystérieuse. Ainsi, pour ne parler que de l'église de Latran, distinguée par le nom du Sauveur, qui est le chef de tous les élus, elle est la mère et le sommet de toutes les églises de l'univers. Cette église a sept cardinaux-évêques, à qui seuls, après le Pape, il est permis de célébrer les divins mystères sur cet autel. En quoi s'accomplit évidemment cet oracle de Zacharie : Voici la pierre que j'ai placée devant Jésus, et sur cette pierre unique il y aura sept yeux <sup>1</sup>. Cette pierre est, sans aucun doute, celle dont le vrai Jésus a dit : Et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Cette pierre a donc sept yeux, parce que cette église est ornée des sept dons de l'Esprit-Saint, par lesquels, resplendissant d'une manière inextinguible, comme le chandelier d'or, elle dissipe les ténèbres de l'ignorance et illumine les intelligences humaines pour contempler le soleil de justice. De quoi le même prophète a dit : Je regardai, et voilà un candélabre tout d'or, avec une coupe par-dessus, et sept lampes autour de la coupe <sup>2</sup>. Ce mystère a été expliqué au bienheureux Jean, quand il lui fut dit dans l'Apocalypse : Voici le mystère des sept étoiles que vous avez vues en ma main droite ; ainsi que des sept chandeliers d'or. Les sept étoiles sont les anges des sept églises, et les sept chandeliers sont ces sept églises mêmes.

C'est donc par ces sept membres principaux, comme par des bras de miséricorde, que l'Église catholique embrasse tout l'univers, et qu'elle réchauffe et protège dans le sein de sa piété maternelle tous ceux qui veulent être sauvés. Jésus, le souverain Pontife, y associe toute son Église dans l'unité du sacrement, afin qu'on croie avec raison qu'il n'y a qu'un Pontife et qu'une Église. Aussi est-il dit dans le prophète : Voici un homme, l'Orient ou le Levant est son nom ; car il se lèvera de dessous lui et il bâtira le temple du Seigneur ; oui, il bâtira le temple du Seigneur, il portera le diadème de gloire, il s'assoira et dominera sur son trône, et il sera en même temps prêtre ou pontife sur son trône.

<sup>1</sup> Zach., 3, 9. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 4, 2.

C'est pourquoi, mes frères, puisque nous sommes comme les sept yeux sur la pierre unique, et que, par notre dignité, nous portons l'image des sept étoiles et des sept anges, voyons, resplendissons, annonçons aux peuples les paroles de vie, non-seulement par la voix, mais encore par les mœurs. Comme c'est au palais de Latran qu'on afflue de toutes les parties de l'univers, c'est là que doit se trouver le modèle parfait de bonne vie. Considérons bien ce que dit l'Apôtre : Celui qui désire l'épiscopat désire une bonne œuvre, montrant par là que le pontife n'est qu'un homme de bonne œuvre; car il ne dit pas : Celui-là désire une bonne dignité, mais une bonne œuvre. Comme s'il disait : Qui aspire à l'épiscopat sans opérer le bien, cherche un vain nom sans la réalité de la chose. L'épiscopat ne consiste donc point dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or et les fourrures précieuses, les chevaux fringants, la nombreuse suite de cavaliers armés; mais dans la pureté de la vie et dans l'exercice de toutes les vertus.

L'Apôtre ajoute : Il faut que l'évêque soit irrépréhensible. Par où il veut dans l'évêque une perfection telle, qu'il le suppose presque au-dessus de la nature; car qui est-ce qui, étant dans la chair, vivra avec tant de circonspection qu'il ne fasse jamais rien de répréhensible? Malheur donc à ceux qui, menant une vie blâmable, se rendent encore plus criminels en désirant une place où on doit vivre sans reproche! Tels sont ceux qui, oubliant leur patrie, suivent les armées des rois dans les pays barbares et inconnus. L'amour des dignités périssables a plus de pouvoir sur eux que la promesse des récompenses célestes; et, pour obtenir à la fin le pouvoir de commander, ils se soumettent à une dure sujétion. Il leur coûterait moins, s'ils donnaient une fois de l'argent pour acheter ces dignités; car, comme il y a trois sortes de présents, il y a trois sortes de simonie : celle de la main, en donnant de l'argent, celle des services, celle de la langue par les flatteries. Or, ceux qui suivent ainsi les princes dans leurs voyages, commettent toutes les trois. Saint Pierre Damien termine sa lettre en exhortant ses frères, les cardinaux-évêques, à se montrer en tout les modèles des évêques, des prêtres et des fidèles, qui ne cessaient d'affluer à Rome et au palais de Latran <sup>1</sup>.

Le pape Étienne IX avait résolu de ne quitter toute sa vie l'abbaye du Mont-Cassin. C'est pourquoi, ayant approuvé l'élection du moine Didier, il ne changea pas le dessein qu'il avait pris de l'envoyer son légat près de l'empereur de Constantinople; mais il ordonna que si

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 1.

Didier revenait de ce voyage, lui vivant, il lui donnerait le gouvernement de l'abbaye ; si le Pape mourait avant le retour de Didier, celui-ci serait reconnu abbé sans difficulté. Le Pape envoya avec lui Étienne, cardinal, et Mainard, depuis évêque de Sainte-Rufine ; les chargea de lettres pour l'empereur de Constantinople, qui était dès lors Isaac Comnène ; et leur recommanda de revenir au plus tôt, après avoir accompli leur légation.

C'était au commencement de l'année 1058.

Le pape Étienne IX avait confirmé tous les décrets de ses deux prédécesseurs contre la simonie et l'incontinence des clercs ; il avait interdit pour jamais la célébration de la sainte messe aux prêtres mariés, même lorsqu'ils se seraient séparés de leurs femmes, ne les admettant qu'à la communion dans le sanctuaire, après une pénitence convenable. Nulle part peut-être l'incontinence et la simonie ne faisaient plus de ravages que dans la ville et le diocèse de Milan, par la négligence et la coupable connivence de Gui ou Widon, archevêque de cette ville. Ce prélat avait succédé à Héribert, l'an 1046. Le peuple avait proposé quatre prêtres de l'église métropolitaine, entre autres Anselme, depuis évêque de Lucques et Pape, pour en élire un, et Gui ou Widon était proposé par une partie de la noblesse ; mais il termina le différend en donnant de l'argent à l'empereur Henri III, qui le mit en possession de l'archevêché. Il parut clairement combien il était odieux, dès la première messe pontificale qu'il célébra dans la grande église ; car tout le clergé et le peuple le laissèrent seul à l'autel. Toutefois, il demeura dans le siège de Milan et le tint pendant deux ans. Dans sa miséricorde, Dieu suscita dans cette église plusieurs saints personnages, qui combattirent ces énormes scandales avec tant de zèle et de dévouement, que quelques-uns en souffrirent le martyre. Les principaux étaient saint Anselme et saint Ariald. Anselme, d'abord chanoine de Milan, ensuite évêque de Lucques après son oncle Anselme, qui devint Pape sous le nom d'Alexandre II, naquit à Milan, d'une famille noble. Nous lui verrons, comme évêque de Lucques, souffrir bien des persécutions et des traverses pour la cause de Dieu et de son Église.

Saint Ariald, dont la vie a été écrite par le bienheureux André de Vallombreuse, son disciple, naquit dans un bourg entre Milan et Côme, de parents encore plus distingués par leur probité que par leur noblesse. Sa mère était très-charitable envers les pauvres, les orphelins, les malades, qu'elle allait visiter elle-même sur leur grabat ; à tel point que les pauvres disaient entre eux : Si celle-là meurt, il ne nous sera plus avantageux de vivre. Le jeune Ariald, entré dans le clergé, fut appliqué aux études ; il y fit des progrès extra-

ordinaires. Ayant appris tout ce que l'on enseignait dans sa province, il parcourut différents pays, fréquenta même les écoles de Laon et de Paris, et se rendit très-habile dans toutes les sciences divines et humaines. Sa vertu n'était pas moindre que sa science. Sa pureté était telle, qu'ayant vu un jour ses propres sœurs parées d'une manière trop mondaine, il s'écria : Voilà le piège de Satan ! Ce qui l'affligeait surtout, c'était la corruption du clergé. A peine s'en trouvait-il ici et là quelque membre qui vécût d'une manière digne de sa vocation. Les uns, escortés de chiens et de faucons, ne pensaient qu'à la chasse ; les autres tenaient des tavernes, des métairies, ou même exerçaient l'usure ; presque tous vivaient ignominieusement et publiquement avec des femmes ou plutôt des prostituées. Tous cherchaient leurs propres intérêts, et non ceux du Christ ; car, ce qu'on ne peut ni dire ni entendre sans gémissement, tous étaient tellement adonnés à l'hérésie simoniaque, que, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, nul ordre ni grade ne pouvait s'obtenir qu'on ne l'achetât comme on achète du bétail. Et, ce qu'il y avait de pire, personne n'apparaissait pour s'opposer à une perversité si grande ; mais les loups rapaces étaient regardés comme de vrais pasteurs. C'est ainsi que parle le bienheureux André de Vallombreuse.

Saint Ariald, qui était chanoine et diacre, ordre qui implique l'office de la prédication, se mit à parler publiquement contre ces scandales publics. Il prêcha d'abord dans les villages et les bourgades. Enfin, à la sollicitation de saint Anselme, il vint à Milan, où le mal était d'autant plus grand que la ville était plus populeuse. Le peuple, qui le connaissait déjà de réputation, vint presque tout entier l'entendre. Il commença à leur parler en ces termes : Je veux, mes chers frères, vous dire d'abord ce que je sais que vous savez, afin de vous amener peu à peu à ce que vous ne savez pas et qu'il nous importe souverainement de savoir. Vous savez que, jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le genre humain était aveugle, non par les yeux du corps, mais par ceux du cœur. Il était aveugle, en ce qu'il croyait vrai ce qui était faux, disant à la pierre, au bois et au métal : Vous êtes mon dieu. La souveraine et éternelle lumière, compatissant à cette cécité, n'a point envoyé un ange pour la bannir du cœur des hommes ; mais, descendue elle-même des cieux, elle a pris notre chair, et, pour dissiper entièrement l'aveuglement des hommes, elle a subi volontairement la mort de la croix. Dans les jours de sa vie mortelle, Jésus-Christ choisit autant d'hommes qu'il croyait devoir suffire pour éclairer l'univers. Les ayant délivrés de toutes les ténèbres de l'erreur, et éclairés de la lumière éternelle, il les envoya par tout le monde, leur ordonnant de répandre partout la lumière



qu'il leur avait communiquée, après quoi il retourna au Père, d'où il était venu.

Cette souveraine, éternelle et vivante lumière a laissé sur la terre deux choses pour éclairer tous ceux qui doivent venir à la lumière et y demeurer jusqu'à la fin des siècles. Voulez-vous savoir quelles sont ces deux choses ? La parole de Dieu, et la vie de ceux qui enseignent. Que la parole de Dieu soit une lumière, David ne cesse de le dire dans les psaumes. Quant à la vie des docteurs, qu'elle doive être une lumière, la vérité elle-même l'atteste quand elle dit : Vous êtes la lumière du monde ; et quand elle ajoute aussitôt : Que votre lumière luise devant les hommes, de telle sorte qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. De ces deux lumières, le Seigneur en a placé une devant eux, l'autre devant vous. Ceux à qui il a donné la science de l'Écriture et qu'il a choisis pour ses ministres, il a voulu qu'ils menassent une vie toujours lumineuse de la lumière de sa parole, et que leur vie fût votre lecture, à vous qui ne savez pas lire. Mais, par les embûches de l'ennemi du genre humain et par notre négligence et notre péché, eux, s'étant retournés en arrière, ont perdu leur lumière, et vous avez perdu la vôtre.

Mais pour vous tromper plus sûrement, le même ennemi qui leur a ôté la vérité de la sainteté leur en a laissé une ressemblance dans l'habit extérieur, ce que je dis en gémissant, non pour votre ignominie, mais pour votre instruction. N'êtes-vous pas retournés au même aveuglement que le Christ est venu dissiper en descendant du ciel ? car, avant sa venue, le genre humain était aveugle, parce qu'il prenait le faux pour le vrai. Quiconque fait de même, n'est-il donc pas pareillement aveugle ? Eux, dans leur erreur, croyaient la pierre et le bois des dieux ; de même vous regardez comme de vrais prêtres ceux qui certainement en sont de faux. Comment pouvons-nous le savoir ? Nous sommes dans les ténèbres, allons à la lumière. Laquelle ? La parole de Dieu. Voici que Jésus-Christ dit : Celui qui est mon ministre, qu'il me suive, comme pour dire ouvertement : Nul n'est mon ministre, sinon celui qui me suit. Je sais que vous connaissez la vie de vos prêtres. Or, apprenez où Jésus-Christ va et ce qu'il dit, et vous saurez si ceux-là sont ses ministres, ou plutôt ses adversaires. Jésus-Christ s'écrie : Apprenez de moi, parce que je suis doux et humble de cœur ; le Fils de l'homme n'a pas où reposer la tête. Et encore : Bienheureux ceux qui sont pauvres d'esprit, parce que le royaume du ciel est à eux.

Au contraire, comme vous le voyez, vos prêtres, plus ils sont riches en choses terrestres, distingués par des palais et des tours, élevés dans les honneurs, parés de vêtements somptueux et délicats,

plus ils passent pour heureux. Comme vous le voyez, ils prennent publiquement des femmes comme les laïques, ils se livrent à la débauche comme les laïques les plus corrompus ; et, pour commettre ces crimes, ils ont d'autant plus de force qu'ils sont moins opprésés par les travaux de la terre, vivant du don de Dieu. Tandis que Jésus-Christ demande, au contraire, une si grande pureté dans ses ministres, qu'il condamne en eux jusqu'à une pensée mauvaise : Quiconque regarde une femme avec un mauvais désir, il a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Rentrez donc en vous-mêmes, mes frères, rentrez en vous-mêmes. Apprenez à prendre le vrai et à repousser le faux ; car je me suis efforcé de ramener les coupables à leur lumière, mais je n'ai pu. Je suis venu ici pour vous ramener à la vôtre ; ou j'y réussirai, ou bien je sacrifierai ma vie pour votre salut.

L'homme de Dieu ayant dit ces choses et beaucoup d'autres, presque tout le peuple fut animé d'un si grand zèle, qu'il condamna, comme ennemis de Dieu et séducteurs des âmes, ceux qu'il avait révéérés jusqu'alors comme des ministres de Jésus-Christ. Un jour qu'il parlait ainsi en public, un clerc, nommé Landulphe, des premiers de la ville, d'une voix et d'une éloquence puissantes, se leva du milieu de la foule, et, ayant obtenu silence, il s'écria : Je rends grâces devant vous tous au Dieu tout-puissant qui me permet d'entendre aujourd'hui ce que mon cœur souhaitait avec ardeur depuis des temps infinis. Depuis longtemps je savais et déplorais ces choses : mais je gardais le silence, parce que je n'avais personne à qui le dire. Maintenant donc, cher seigneur Ariald, puisque la bonté divine vous donne à moi, sachez qu'elle me donne aussi à vous ; et tout ce que vous direz ou ferez désormais là-dessus, je le dirai et le ferai ; et, comme vous avez protesté être prêt à donner votre vie pour le salut de nos frères, je vous proteste que je donnerai de même la mienne. A ces paroles, le peuple fidèle fut rempli de joie et bénissait Dieu. Un riche et vertueux laïque nommé Nazaire, monétaire de profession, se leva à son tour, encouragea saint Ariald et le conjura instamment de venir demeurer dans sa maison et de disposer de ses biens. Ariald et Landulphe, instruisant et exhortant ainsi le peuple, les clercs incontinents furent si décriés, qu'ils n'osaient plus monter à l'autel.

L'archevêque Vidon, qui n'était point accusé d'incontinence, mais de simonie, fit venir les deux prédicateurs en particulier ; et, mêlant les prières aux menaces, les pressa de ne plus invectiver contre les prêtres, étant prêtres eux-mêmes, et leur fit appréhender quelque malheur. Ils répondirent tous deux : Peu importe de quelle mort et dans quel temps nous succombions ; car notre bonheur est de mou-

rir en combattant pour la vérité. Notre résolution est d'être les ennemis du crime et de prêcher chaque jour contre les coupables, tant que nous vivrons. Si ces prêtres péchaient en secret, aucun de nous n'approuverait qu'ils fussent châtiés publiquement ; mais leurs crimes sont tels, que non-seulement ils les commettent, mais qu'ils les publient eux-mêmes. Il est inutile de nous dire que nous devons les accuser en secret. Celui qui est coupable d'un crime manifeste doit faire pénitence en public. Quand un mal ne cède point aux médicaments plus doux, il faut employer le fer et le feu. Ces cœurs obstinés ayant usé tous les autres remèdes, il faut recourir à l'animadversion publique.

L'archevêque fut indigné d'une réponse aussi ferme. Eux, de leur côté, pour fortifier le bon parti, allèrent trouver Anselme, évêque de Lucques, qui était alors d'une très-grande autorité à Milan, y étant né de l'illustre famille des Badages. C'est le même que nous verrons Pape sous le nom d'Alexandre II, et qui eut, à Lucques, pour son successeur son parent saint Anselme.

La nouvelle de ces événements étant arrivée à Rome, le Pape ordonna à Vidon, archevêque de Milan, d'assembler un concile pour en connaître. Vidon en assembla un à Novare, où il fit un discours favorable aux clers incontinents, et excommunia Landulphe et saint Ariald, absents tous les deux. Les fidèles de Milan résolurent alors d'envoyer Landulphe à Rome, pour y répondre dans le concile aux calomnies de leurs adversaires. Landulphe fut arrêté et battu à Plaisance, et obligé de revenir sur ses pas. Saint Ariald fut plus heureux : il évita toutes les embûches de ses ennemis, arriva heureusement à Rome, se présenta dans le concile devant le pape Étienne IX, y fit connaître les adultères et la simonie des clercs de Milan, et comment, sur ses exhortations, le peuple les séparait de leurs femmes, assurant qu'ils étaient rebelles à l'Église romaine, mais que lui et Landulphe lui étaient dévoués et combattaient pour la vérité. Plusieurs, qui favorisaient ses adversaires, et de leur nombre un cardinal, se levèrent et parlèrent contre lui ; mais le pape Étienne, ayant commandé le silence, ni ne loua le cardinal, ni ne condamna Ariald : au contraire, il annula la sentence d'excommunication prononcée contre lui, le traita avec beaucoup d'honneur, lui indiqua de quels prêtres il devait recevoir les saints mystères, et lui enjoignit expressément de retourner à son entreprise et d'y persévérer avec courage jusqu'à ce qu'il eût exterminé ces crimes qui déshonoraient l'Église, ou versé son sang pour Jésus-Christ.

Le Pape fit plus ; il envoya trois légats à Milan, pour connaître de cette affaire par eux-mêmes : c'étaient le cardinal Hildebrand, de-

puis saint Grégoire VII ; saint Pierre Damien, évêque d'Ostie, et Anselme de Lucques, depuis le pape Alexandre II. Les trois légats trouvèrent les choses telles que saint Ariald les avait rapportées, et l'exhortèrent à persévérer dans sa résolution.

Ainsi autorisé et encouragé, Ariald se mit à parler contre la simonie et les simoniaques ; ce qu'il n'avait pas fait jusqu'alors. Il exposa donc ce que les Actes des apôtres disent de Simon le Magicien, et les anathèmes des saints Pères contre la simonie, et exhorta vivement tout le peuple à s'élever contre. L'archevêque Vidon, qui se sentait coupable, en frémit avec la plus grande partie du clergé et des hommes de guerre. Si cette nouvelle doctrine vient à prévaloir, disaient-ils, nous n'avons plus que faire de vivre ; car quelle est notre vie, si ce n'est les bénéfices des églises ? C'est pourquoi il vaut mieux mourir en résistant à cette nouveauté, que de la laisser prendre le dessus. Les fidèles, au contraire, disaient aux hommes de Dieu : D'après votre enseignement, ceux qui sont connus pour avoir acheté les choses sacrées sont indubitablement simoniaques et hérétiques ; or, entre les prêtres qui sont parmi nous, il est manifeste que pas un n'est exempt de ce crime. Cependant, étant Chrétiens, nous ne pouvons vivre sans le sacrement de Jésus-Christ ; que si nous le recevons d'eux, vous dites que c'est la damnation plutôt que le salut que nous recevons. Ainsi pressés de toutes parts, nous ne savons que faire. Ariald leur répondit de se séparer en tout cas des pasteurs simoniaques ; ensuite, de demander à Dieu avec une entière confiance des pasteurs bons et fidèles, assurés qu'ils en recevraient, et bientôt.

Sur cette parole, beaucoup de fidèles, hommes et femmes, non-seulement méprisaient la conduite des simoniaques, mais ne priaient plus avec eux. Toute la ville de Milan était divisée à cet égard ; on ne parlait pas d'autre chose. Un grand nombre de clercs commencèrent à s'unir au bienheureux Ariald. De leur nombre fut un prêtre qui avait acheté une église d'un chevalier. Le chevalier et le prêtre se convertirent en même temps et réparèrent publiquement leur faute. L'église, qui était grande, servit dès lors de lieu d'assemblée pour les fidèles. Saint Ariald se bâtit une maison auprès, et y vécut en communauté avec les clercs : ce qui fut d'une grande édification pour toute la ville <sup>1</sup>.

On voit dans ce saint homme un vrai réformateur de la discipline ecclésiastique, un réformateur dans le sens et dans l'esprit de l'Église : aussi est-il encouragé et autorisé par elle. La force sur la-

<sup>1</sup> *Vita S. Arial. Acta SS., 27 junii.*

quelle, après Dieu, il s'appuie, aussi bien que les Papes, pour amener les mauvais prêtres à une meilleure vie et les y amener malgré eux et malgré les seigneurs temporels qui profitent de leur dérèglement, c'est la piété et le zèle du peuple chrétien, du peuple qui, instruit et dirigé par l'Église, devient l'exécuteur des lois de l'Église envers ses ministres rebelles.

En France, les choses n'étaient pas dans un état aussi fâcheux que dans le Milanais. Gervais, qui d'évêque du Mans était devenu archevêque de Reims, avait écrit au nouveau pape Étienne IX pour le féliciter de sa promotion et l'assurer de son obéissance. Il lui parlait d'un concile que le pape Victor lui avait ordonné de tenir à Reims, et de quelques autres affaires. Étienne, en répondant à sa lettre, lui dit : Je souhaite qu'il y ait toujours une amitié sincère entre vous et moi. Pour ce qui regarde l'obéissance et la fidélité que vous me promettez, vous n'ignorez pas que vous ne faites que votre devoir en révérent dans ma personne votre Mère commune. Quant au concile qui devait se tenir à Reims, tout ce qu'il y a à dire là-dessus, c'est que le pape Victor, d'heureuse mémoire, est mort, et que vous ne me marquez pas si le roi y consentait. Je n'ai rien non plus à vous répondre sur l'archevêque de Bourges, sinon que notre fils Hildebrand en étant instruit, quand il sera de retour et que vous serez venu à Rome avec cet archevêque, je prendrai conseil de vous là-dessus et sur d'autres affaires ecclésiastiques. Le Pape exhorte Gervais à ne point craindre les ennemis que lui attirent sa fidélité à l'Église romaine et son zèle pour l'observation des canons. Il lui promet de le soutenir et il lui ordonne de venir à Rome avec ses suffragants, pour assister au concile qu'il devait y tenir quinze jours après Pâques, l'an 1058<sup>1</sup>.

Le pape Étienne paraît avoir eu un grand projet en tête, mais qu'il n'exécuta point : c'était de donner à l'Église romaine un puissant défenseur, en élevant son propre frère Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, à la dignité impériale. Ce Pape, retournant du Mont-Cassin à Rome le 40<sup>m</sup>e de février 1058, emmena avec lui le moine Alfane, élu archevêque de Salerne, qu'il ordonna prêtre aux Quatre-Temps du mois de mars, et archevêque le dimanche suivant. Peu de temps après, il manda au prévôt du Mont-Cassin de lui apporter, le plus promptement et le plus secrètement qu'il pourrait, tout ce qu'il y avait d'or et d'argent au trésor du monastère, promettant d'en envoyer bientôt beaucoup davantage ; car il se préparait à aller en Toscane conférer avec le duc Godefroi, son frère, à qui l'on disait qu'il destinait la couronne impériale ; puis il devait

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1088.

revenir avec lui, chasser d'Italie les Normands, qu'il haïssait extrêmement. Les moines du Mont-Cassin ayant reçu cet ordre du Pape, en furent consternés, et ne laissèrent pas de l'exécuter dès le lendemain. Le Pape, ayant vu le trésor qu'on lui avait apporté, fut saisi de frayeur; et, touché de l'affliction des frères et d'une vision qu'avait eue un d'entre eux, il se repentit, versa des larmes et renvoya le trésor, prenant seulement une image grecque qu'il avait apportée de Constantinople. Au contraire, il fit, soit devant, soit après, plusieurs riches présents au Mont-Cassin.

Ensuite, ayant assemblé dans l'église les évêques, le clergé et le peuple romain, il ordonna très-expressément, que, s'il venait à mourir pendant l'absence du sous-diacre Hildebrand, envoyé à l'impératrice pour des affaires d'État, on ne fit point d'élection, mais qu'on laissât vaquer le Saint-Siège jusqu'au retour d'Hildebrand, pour en disposer par son conseil. Le pape Étienne partit alors pour la Toscane; mais, peu de temps après, il tomba subitement malade et mourut à Florence le 29<sup>me</sup> de mars 1058. Il fut assisté à la mort par saint Hugues, abbé de Clugni, et enterré avec de grands honneurs dans la cathédrale. D'après l'épitaque que le duc Godefroi, son frère, fit graver sur son tombeau, le pape Étienne IX fut illustre par la sainteté et par la gloire des miracles. Le judicieux Lambert d'Aschaffenbourg en parle en ces termes : Le pape Étienne, de pieuse mémoire, nommé aussi Frédéric, paya le tribut à la nature mortelle, à Florence, le 4<sup>me</sup> des calendes d'avril, et passa vraiment, ainsi que nous l'espérons, de cette vallée de larmes à la joie des anges. Ce qui l'indique, ce sont les signes et les prodiges qui illustrent son sépulcre en cette ville jusqu'à ce jour. Lambert écrivait une vingtaine d'années après la mort d'Étienne <sup>1</sup>.

Pendant, à Rome, Grégoire, fils d'Albéric, comte de Tusculum, et Girard de Galère, ayant appris la mort du Pape, s'assemblèrent de nuit avec quelques-uns des plus puissants de la ville, suivis d'une troupe de gens armés, et élurent pour pape Jean, évêque de Vellétri, qu'ils nommèrent Benoit. Saint Pierre Damien, voulant observer le décret du pape Étienne, s'opposa à cette élection avec les autres cardinaux, prononçant anathème contre ceux qui l'avaient faite. Mais comme ils étaient les plus forts, Pierre et les autres opposants furent obligés à s'enfuir et à se cacher en divers lieux. C'était à saint Pierre Damien, en qualité d'évêque d'Ostie, à sacrer le Pape; mais, en son absence, Grégoire et ceux de son parti prirent son archiprêtre, l'emmenant de force, et le contraignirent de cou-

<sup>1</sup> Lambert, an 1058, *pap. Ét Acta SS. Propyl. maii.*

ronner Benoît, le dimanche de la Passion, 5<sup>me</sup> d'avril 1058<sup>1</sup>. Il usurpa ainsi le Saint-Siège près de dix mois. Il donna le pallium à Stigand, archevêque de Cantorbéri, qui n'avait pu l'obtenir des Papes légitimes. Ce prélat, Saxon d'origine, qui avait déjà quitté un moindre évêché pour passer à celui de Winchester, profita d'une réaction politique contre les Normands établis en Angleterre, pour se faire donner encore, sans quitter son évêché précédent ni plusieurs abbayes, l'archevêché de Cantorbéri, dont on avait chassé le Normand Robert de Jumièges. Stigand était habile pour les affaires temporelles, mais sans lettres, comme étaient alors presque tous les évêques anglais ; ainsi il traitait les affaires de l'Église comme celles de l'État, et ne songeait qu'à satisfaire son ambition et son avarice, trafiquant publiquement des évêchés et des abbayes. Il usurpa dix-sept ans le siège de Cantorbéri ; et, n'ayant pu obtenir le pallium, quoique, du moins on le disait en Angleterre, l'argent eût beaucoup de pouvoir à Rome, il s'avisa de reconnaître pour Pape ce Benoît, dont les autres archevêques se moquaient, et l'antipape lui en sut tant de gré, qu'il lui envoya le pallium. Nous le verrons justement déposé l'an 1070. Les Romains donnèrent, par mépris, à l'antipape Benoît le sobriquet de Mincio ou plutôt Minchione, qui en italien signifie un stupide.

L'abbé Didier et les deux autres légats du pape Étienne IX attendaient à Bari un vent favorable pour passer à Constantinople, quand, vers le soir du dimanche des Rameaux, arrivèrent des moines du Mont-Cassin, qui lui apprirent la mort du Pape, le priant, au nom de la communauté, de revenir incessamment au monastère pour en prendre le gouvernement. Il partit dès le lendemain, et craignait d'être arrêté par les Normands ; mais, au contraire, Robert Guiscard, leur chef, lui donna un sauf-conduit et des chevaux. Il arriva au Mont-Cassin le jour de Pâques, de grand matin, et le jour même il fut mis en possession de l'abbaye par le cardinal Humbert, qui s'y était retiré, n'osant demeurer à Rome à cause des schismatiques<sup>2</sup>.

Quand le cardinal Hildebrand fut revenu de son ambassade auprès de l'impératrice et qu'il eut appris l'élection que l'on avait faite à Rome, contre la défense expresse du pape Étienne, il s'arrêta à Florence, écrivit aux Romains les mieux intentionnés, et, ayant reçu leur consentement sans restriction, il élut pape Gérard, évêque de Florence, né dans le royaume de Bourgogne. Cette élection se fit paisiblement à Sienne, avec le secours de Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane ; et Gérard fut nommé Nicolas II. Les seigneurs

<sup>1</sup> Baron., 1058. — <sup>2</sup> Leo ost., l. 3, c. 9, 10.

romains envoyèrent cependant en Allemagne, pour assurer le roi qu'ils lui garderaient la foi qu'ils avaient promise à son père, et que c'était dans cette intention qu'ils avaient laissé le Saint-Siège vacant jusqu'alors, le priant d'envoyer qui il voudrait, parce que l'intrusion faite contre les règles n'empêchait point une élection légitime. Le roi, de l'avis des seigneurs, approuva l'élection de Gérard, agréable aux Romains et aux Allemands, et ordonna au duc Godefroi de le mener à Rome <sup>1</sup>.

Saint Pierre Damien fut consulté, sur le sujet de ces deux élections, par un archevêque, à qui il répondit ainsi : Celui qui tient à présent le Saint-Siège (il parle de l'antipape Benoit) est simoniaque, à mon avis, sans qu'on puisse l'excuser ; puisque, nonobstant nos oppositions, c'est-à-dire de tous les évêques-cardinaux, et sans avoir égard à nos anathèmes, il a été intronisé de nuit et en tumulte, avec des troupes de gens armés. Ensuite on eut recours aux largesses, on distribua de l'argent au peuple par les quartiers et les rues ; on entendait par toute la ville forger de la monnaie, et on employait pour les disciples de Simon le trésor de saint Pierre. Quant à ce qu'il allègue pour sa défense, qu'il a été contraint, bien que je n'en sois pas bien éclairci, je ne veux pas tout à fait en disconvenir ; car cet homme est si stupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas su ce qu'on machinait pour lui ; mais il est coupable de demeurer volontairement dans le bourbier où on l'a jeté malgré lui.

Or, pour ne pas m'étendre sur sa promotion, tandis que nous autres cherchions à nous cacher en divers lieux, un prêtre de l'église d'Ostie, qui ne sait lire une page, même en épelant, fut enlevé de force par ces satellites de Satan, pour mettre sur le Saint-Siège celui qu'ils avaient élu. Vous voyez bien, vous qui savez les canons, que ce seul article suffit pour le condamner ; car, s'il faut déposer le prêtre qui a usurpé le privilège d'un évêque, que deviendra celui qu'il a ordonné ? Joignez-y la défense que le pape Étienne, de pieuse mémoire, avait faite de procéder à l'élection avant le retour du sous-diacre Hildebrand. Quant au Pape élu, voici ce qu'il m'en semble. Il est suffisamment lettré, d'un esprit vif, de mœurs pures, au-dessus de tout soupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage pour ne paraître pas aimer le particulier plus que le public. Au contraire, si l'autre peut bien expliquer une ligne, je ne dis pas d'un psaume, mais d'une homélie, je ne résiste plus et je lui baise les pieds. Quant à ce que vous m'avez mandé de vous écrire secrètement pour ne pas m'exposer, à Dieu ne plaise que, dans telle affaire, je craigne de

<sup>1</sup> Lambert, an 1059.



souffrir les plus rudes traitements. Au contraire, je vous prie de rendre publique cette lettre, afin que tout le monde sache ce que l'on doit penser de ce péril commun <sup>1</sup>.

Après que le pape Nicolas II eut été élu, il tint conseil avec Hildebrand et les autres cardinaux sur ce qu'il y avait à faire au sujet de l'antipape, et il fut résolu de tenir un concile à Sutri, ville du patrimoine de saint Pierre, où l'on appellerait, non-seulement les évêques de Toscane et de Lombardie, mais le duc Godefroi et le chancelier Guibert : ce qui fut exécuté sans délai. L'antipape, l'ayant appris, fut touché de remords, quitta le Saint-Siège et retourna en sa maison ; et, quand le pape Nicolas en fut bien informé, il tint conseil avec les cardinaux, et alla à Rome avec eux et avec le duc Godefroi, mais paisiblement et sans troupes. C'était au mois de janvier 1059. Le pape Nicolas fut reçu à Rome, par le clergé et par le peuple, avec l'honneur convenable, et mis dans le Saint-Siège par les cardinaux, suivant la coutume. Quelques jours après, l'antipape Jean, par l'entremise de quelques personnes, vint se présenter au Pape ; et, se jetant à ses pieds, il protesta qu'on lui avait fait violence, ne niant pas, toutefois, qu'il était un usurpateur et un parjure. Le Pape leva l'excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeurerait à Sainte-Marie-Majeure, déposé de l'épiscopat et de la prêtrise. Le schisme fut ainsi terminé ; mais il restait au Pape une grande peine de ce que les capitaines établis par les Papes retenaient par force les seigneuries de Rome et les droits de l'Église qu'ils avaient usurpés <sup>2</sup>.

Ensuite le Pape envoya au Mont-Cassin, dire à l'abbé Didier de venir au plus tôt à sa rencontre, comme il allait dans la Marche d'Ancône. L'abbé le rencontra au monastère de Farfe, et en fut reçu avec de grands témoignages d'amitié. De là il le suivit à Osimo, où, le 6<sup>me</sup> de mars, qui était le second samedi de carême, le Pape l'ordonna prêtre-cardinal du titre de Sainte-Cécile, et, le lendemain dimanche, il lui donna la bénédiction abbatiale avec une ample confirmation des privilèges du monastère. De plus, il le fit son vicaire pour la réformation de tous les monastères dans la Campanie, la Principauté, la Pouille et la Calabre <sup>3</sup>.

Au mois d'avril de la même année 1059, le pape Nicolas II tint à Rome un concile, où se trouvèrent cent treize évêques, avec des abbés, des prêtres et des diacres. C'était au palais de Latran, dans la basilique de Constantin ; les saints Évangiles étaient placés au milieu. Quand on eut pris séance, le Pape ouvrit le concile par ce discours : Bien-aimés frères et coévêques ! votre béatitude sait, les

<sup>1</sup> L. 3, *epist.* 4. — <sup>2</sup> Baron., an. 1059. — <sup>3</sup> Leo *ost.*, l. 3, c. 13.

membres inférieurs même n'ignorent pas combien, après la mort d'Étienne, mon prédécesseur de pieuse mémoire, ce Siège apostolique, que je dessers par l'autorité de Dieu, a eu à souffrir de traverses, et combien il a été exposé aux insultes des simoniaques : à tel point que la colonne du Dieu vivant semblait ébranlée, et le filet du souverain pêcheur disparaître dans l'abîme du naufrage. C'est pourquoi, s'il plaît à votre fraternité, nous devons, avec l'aide de Dieu, prévenir sagement de pareils accidents, et empêcher que le mal, ce qu'à Dieu ne plaise, ne vienne à prévaloir dans l'Église. En conséquence, suivant l'autorité de nos prédécesseurs et des autres saints Pères, nous décrétons et ordonnons que, le Pontife de l'Église romaine universelle venant à mourir, les cardinaux-évêques traitent ensemble, les premiers, de l'élection, qu'ils y appellent ensuite les clercs-cardinaux, et enfin que le reste du clergé et le peuple y donnent leur consentement ; en sorte que, pour prévenir toute occasion de vénalité, les hommes les plus religieux commencent l'élection et que les autres suivent. Que tel soit l'ordre vrai et légitime de l'élection, l'on en restera convaincu si l'on considère les règles et la conduite des saints Pères, et que l'on se rappelle cette sentence de saint Léon : Aucune raison ne permet de compter parmi les évêques ceux qui ne sont ni élus par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, avec le jugement du métropolitain. Et comme le Siège apostolique est supérieur à toutes les églises de l'univers, et que, par conséquent, il ne peut pas avoir de métropolitain au-dessus de soi, les évêques-cardinaux en tiennent la place et élèvent le Pontife élu au sommet du faite apostolique.

On choisira dans le sein de l'église même, s'il s'y trouve un sujet capable, sinon dans une autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, ainsi que nous le lui avons déjà accordé, et on rendra le même honneur à ceux de ses successeurs à qui le Siège apostolique aura personnellement accordé le même droit. Que si la perversité des méchants prévaut jusqu'à empêcher qu'on ne puisse faire dans Rome une élection pure et gratuite, les cardinaux-évêques, avec le reste du clergé et des laïques catholiques, quoiqu'en petit nombre, auront droit d'élire le Pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que si, après l'élection, la guerre ou quelque autre obstacle venant de la part des hommes empêche que l'élu ne soit intronisé dans le Siège apostolique, suivant la coutume, il ne laissera pas, comme vrai Pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'Église romaine et de disposer de tous ses biens, comme nous savons que saint Grégoire l'a fait avant sa consécration.

Si quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé au mépris de notre présent décret, promulgué par sentence synodale, qu'il soit, par l'autorité de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul, perpétuellement anathématisé avec tous ses complices, et exclu de la sainte Église de Dieu, comme un antechrist, un usurpateur et un destructeur de la chrétienté; que toute audience lui soit refusée sur ce point, et qu'il soit irrévocablement déposé de tout degré ecclésiastique qu'il pouvait avoir auparavant. Quiconque se sera attaché à lui, ou lui aura rendu un respect quelconque, comme Pontife, ou aura eu la présomption de le défendre en quelque chose, il sera frappé de la même sentence. Quiconque violera notre présent décret, et tentera, par sa présomption, de troubler l'Église romaine, qu'il soit condamné à un anathème et à une excommunication perpétuelle, et qu'à la résurrection il soit compté parmi les impies! Qu'il ressente en cette vie et en l'autre la colère du Tout-Puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et l'indignation des saints apôtres Pierre et Paul, dont il a la présomption de bouleverser l'Église! Que son habitation soit déserte, que personne ne demeure dans ses pavillons, que ses enfants soient orphelins et sa femme veuve! Qu'il soit arraché de sa place, lui et ses enfants, qu'ils soient chassés de leurs habitations et réduits à mendier! Que l'usurier dévore sa substance, et les étrangers ses travaux! Que l'univers entier combatte contre lui, que tous les éléments lui soient contraires, que les mérites de tous les saints le confondent et fassent éclater la vengeance sur lui dès ce monde! Mais pour les observateurs de notre présent décret, que la grâce du Dieu tout-puissant les protège, et, par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, les absolve de tous les liens<sup>1</sup>.

Ce décret solennel fut souscrit par le Pape, par Boniface, évêque d'Albane, Humbert de Sainte-Rufine, Pierre d'Ostie, qui est saint Pierre Damien, et d'autres évêques, au nombre de soixante et seize, avec les prêtres et les diacres. Il réglait avec précision une chose très-importante, qui jusqu'alors était demeurée dans le vague, à savoir, le droit quelconque que les empereurs pouvaient avoir dans l'élection des Papes. Pendant les trois premiers siècles, les empereurs païens de Rome, pontifes suprêmes des idoles, ne prenaient d'autre part à l'élection des Pontifes chrétiens, que de les envoyer à la mort. Pendant les deux siècles suivants, Constantin et ses successeurs ne prirent aucune part à l'élection des Pontifes romains. Au commencement du sixième siècle, les rois ariens et ostrogoths d'Italie s'arrogèrent un droit d'approbation: c'était une usurpation manifeste de la force

<sup>1</sup> Hugo Flavin., *Chron. Viridun.* apud Labbe. *Biblioth. nov.*, p. 192.

brute. Les empereurs grecs de Constantinople, redevenus maîtres de l'Italie, continuèrent l'usurpation des ariens et des Ostrogoths. Au commencement du neuvième siècle, les rois des Francs étant devenus, par l'autorité de l'Église romaine, empereurs d'Occident, et, en cette qualité, défenseurs armés de cette Église, en recevaient par là même le droit et le devoir de veiller à ce que cette élection se fit librement et selon les règles. Après le milieu du dixième siècle, les rois de Germanie, ayant reçu des Papes la dignité impériale, en reçurent aussi le même privilège avec la même obligation. Le premier de ces empereurs allemands, Othon I<sup>er</sup>, en abusa contre le Pape même qui le lui avait conféré ; le dernier de ces empereurs, Henri III, en abusa contre un autre Pape, Grégoire VI. Ces premiers abus en faisaient craindre d'autres. D'ailleurs, les rois de Germanie, qui n'avaient ce privilège que comme empereurs, pouvaient être tentés de se l'attribuer comme rois, tandis que, comme tels, ils n'y avaient pas plus de droit que les rois d'Espagne ou d'Écosse. Il était donc important de bien préciser ce qu'il y avait de vague dans cette matière. C'est ce que fait le pape Nicolas II et le concile de Rome, en déclarant que c'est un privilège personnel de sa nature, et que le Pape avait bien voulu l'accorder au roi Henri IV, futur empereur. Or, un privilège, surtout un privilège personnel, peut se perdre et se perdre en effet, quand on en abuse. Voilà des principes de bon sens et de justice que les rois allemands ne comprendront pas toujours, non plus que le vulgaire des historiens français.

Quant aux anathèmes et aux imprécations tirés de la sainte Écriture, que le Pape et le concile prononcent contre les violateurs de ce décret et les perturbateurs de l'Église, nous les verrons, en temps et lieu, exécutés par la Providence. Nous verrons plus d'une dynastie allemande s'éteindre dans le sang, pour avoir porté la division dans l'Église romaine et par là même dans l'Église universelle. Nous verrons la nation française punie par des calamités effroyables, et sur le point de devenir une province anglaise, pour avoir occasionné et soutenu le grand schisme d'Occident. C'est, pour qui sait lire, une des plus grandes leçons de l'histoire.

En ce même concile de Rome on fit treize canons, dont le premier n'est que l'abrégé de ce décret touchant l'élection du Pape. Ensuite on défend d'entendre la messe d'un prêtre que l'on sait certainement avoir une concubine. Tout prêtre, diacre ou sous-diacre, qui, depuis la constitution du très-saint pape Léon, aura pris ou gardé une concubine, on lui défend de célébrer la messe, d'y lire l'évangile ou l'épître, de demeurer dans le sanctuaire pendant l'office, ou de recevoir sa part des revenus de l'église. Ceux qui ont

gardé la continence, suivant la même constitution, mangeront et dormiront ensemble près des églises pour lesquelles ils sont ordonnés, et mettront en commun tout ce qui leur vient de l'église, s'étudiant à pratiquer la vie commune et apostolique. C'est l'origine des chanoines réguliers. Défense à un prêtre de tenir ensemble deux églises : défense de prendre l'habit monastique dans l'espérance d'être abbé.

On fit aussi dans ce concile un décret particulier contre les simoniaques, portant qu'ils seraient déposés sans miséricorde. Quant à ceux, ajoute le Pape, qui ont été ordonnés gratuitement par des simoniaques, nous décidons la question agitée depuis longtemps, en leur permettant, par indulgence, de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus ; car la multitude de ceux qui ont été ainsi ordonnés est si grande, que nous ne pouvons observer à leur égard la rigueur des canons. Toutefois nous défendons très-expressément à nos successeurs de prendre pour règle cette indulgence que la nécessité du temps nous a extorquée ; mais, à l'avenir, si quelqu'un se laisse ordonner par celui qu'il sait être simoniaque, l'un et l'autre seront déposés <sup>1</sup>.

En conséquence de ces décrets du concile de Rome, le Pape écrivit une lettre aux évêques, aux clercs et à tous les fidèles de Gaule, particulièrement d'Aquitaine et de Gascogne, où il marque une partie de ce qui y avait été ordonné, apparemment ce qui était le plus nécessaire pour ces provinces, savoir : le décret contre les clercs mariés, qu'il traite de nicolaites, avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continents. Les clercs et les moines apostats qui quittent la tonsure et renoncent à leur profession seront excommuniés. Excommunication contre ceux qui pillent les pèlerins, les clercs, les moines, les femmes et les pauvres sans armes, et contre ceux qui violent la franchise des églises à soixante pas à l'entour, et des chapelles à trente pas <sup>2</sup>.

Bérenger était venu à Rome sous ce pontificat, se fiant à la protection de ceux qu'il avait gagnés par ses bienfaits. Toutefois, il n'osa défendre ses sentiments, et pria le pape Nicolas et ce concile de cent treize évêques de lui donner par écrit la foi qu'il fallait tenir. La commission en fut donnée au cardinal Humbert, qui dressa la confession de foi en ces termes : Moi, Bérenger, indigne diacre de l'église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant la vraie foi apostolique, j'anathématise toutes les hérésies, principalement celle dont j'ai été accusé jusqu'ici, laquelle prétend soutenir que le pain et le vin qui sont

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1099. — <sup>2</sup> Ibid., p. 1096.

mis sur l'autel ne sont, après la consécration, que le sacrement, et non pas le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que ce n'est qu'en sacrement qu'il peut être sensiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froissé par les dents des fidèles. Je suis d'accord avec la sainte Église romaine et le Siège apostolique, et je proteste, de cœur et de bouche, que je tiens, touchant le sacrement de la table du Seigneur, la même foi que le pape Nicolas et ce saint concile m'ont prescrite, suivant l'autorité des Évangiles et de l'Apôtre. C'est à savoir que le pain et le vin qui sont mis sur l'autel sont, après la consécration, non-seulement le sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils sont touchés et rompus par les mains des prêtres et froissés par les dents des fidèles sensiblement, non-seulement en sacrement, mais en vérité. Je le jure par la sainte Trinité et par ces saints Évangiles, et je déclare dignes d'un anathème éternel ceux qui contreviendront à cette foi, avec leurs dogmes et leurs sectateurs. Que si jamais j'ose moi-même penser ou prêcher rien de contraire, je serai soumis à la sévérité des canons. L'ayant lu et relu, je l'ai souscrit volontairement <sup>1</sup>.

Le cardinal Humbert ayant dressé cette formule, elle fut approuvée de tout le concile, et Humbert la donna à Bérenger, qui, l'ayant lue, déclara que c'était sa créance, la confirma par serment et enfin y souscrivit de sa main. Même il alluma un feu au milieu du concile et y jeta les livres qui contenaient cette erreur. Le pape Nicolas, se réjouissant de sa conversion, envoya sa profession de foi à toutes les villes d'Italie, de Gaule et de Germanie, et en tous les lieux où on pouvait avoir ouï parler de son erreur, pour réparer le scandale qu'elle avait causé en tant d'églises. Mais sitôt que Bérenger fut hors du concile, il écrivit contre cette profession de foi, chargeant d'injures le cardinal Humbert, qui l'avait dressée.

L'archevêque Gui ou Vidon de Milan avait été cité comme simoniaque devant le pape saint Léon IX. Il y avait comparu et s'y était défendu si bien, que le Pape l'avait déclaré archevêque légitime, et qu'il était revenu triomphant à son siège. Mais tromper son juge, ce n'était pas réparer le mal, c'était l'accroître. Aussi saint Ariald et ses imitateurs, encouragés par le pape Étienne IX, ne cessèrent-ils de combattre contre les progrès du scandale. Les effets de ces prédications furent tels, que Nicolas II étant monté sur le Saint-Siège, l'église de Milan lui envoya une députation pour le supplier d'avoir compassion de ses maux ; c'était principalement la simonie et l'inconti-

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1101.

nence des clercs. Le Pape y envoya saint Pierre Damien, cardinal-évêque d'Ostie, et Anselme, évêque de Lucques, en qualité de légats. Ils trouvèrent une grande division entre le clergé d'une part et le peuple milanais de l'autre, au sujet de ces deux vices. On les reçut toutefois avec le respect dû à des légats du Saint-Siège, et ils déclarèrent le sujet qui les avait amenés. Mais, un jour après, il s'éleva tout d'un coup, par la faction des clercs, un murmure parmi le peuple, qui disait que l'église de Milan ne devait point être soumise aux lois de Rome, et que le Pape n'avait aucun droit de juger ou de régler cette église. Il nous serait honteux, disaient-ils, de la laisser assujettir à une autre, puisqu'elle a toujours été libre sous nos ancêtres. A ces cris, ils accouraient de tous côtés au palais épiscopal; on sonna les cloches et une grande trompe qui se faisait entendre par toute la ville.

On menaçait les légats, et saint Pierre Damien fut averti que l'on en voulait à sa vie. Ce qui le rendait plus odieux, c'est que tout le clergé du diocèse de Milan étant assemblé comme en synode, il y avait présidé, ayant à sa droite l'autre légat Anselme de Lucques, et à sa gauche l'archevêque de Milan. Pour apaiser ce tumulte, il monta sur l'ambon; et, ayant avec peine obtenu silence, il parla ainsi : Sachez, mes frères, que je ne suis pas venu ici pour chercher la gloire de l'Église romaine, mais la vôtre et votre salut. Comment aurait-elle besoin des louanges d'un homme méprisable, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du Sauveur? Et quelle province sur la terre est exempte de son pouvoir, qui s'étend jusqu'à lier et délier le ciel même? Ce sont les rois, les empereurs, et enfin de purs hommes qui ont établi les bornes des patriarcats, des métropoles, des diocèses de chaque évêque, et leur ont accordé des privilèges; mais c'est Jésus-Christ même qui a fondé l'Église romaine, en donnant à saint Pierre les clefs de la vie éternelle au ciel et sur la terre. Ainsi ce n'est qu'une injustice de priver de ses droits quelque autre église que ce soit; mais de disputer à l'Église romaine sa prérogative, c'est une hérésie.

Ensuite, pour établir la supériorité de l'Église romaine sur celle de Milan en particulier, saint Pierre Damien dit que saint Lin, par ordre de saint Pierre, avait baptisé saint Nazaire, qui, avec saint Celse, fut martyrisé à Milan, et que saint Gervais et saint Protas étaient disciples de saint Paul; par conséquent, l'église de Milan est fille de l'Église romaine. De plus, saint Ambroise, voulant corriger l'incontinence des clercs de son temps, implora le secours du pape saint Sirice, qui lui envoya un prêtre, un diacre et un sous-diacre, avec lesquels Ambroise chassa de l'Église ceux qu'il ne put corriger.

Ainsi saint Ambroise lui-même fait profession de suivre en tout l'Église romaine. Scrutez vos écritures, et si vous n'y pouvez trouver ce que nous disons, accusez-nous de mensonge ; mais, si vous l'y trouvez, n'attaquez plus aussi cruellement votre Mère.

Le peuple, apaisé par ce discours, promit d'exécuter tout ce que Pierre proposerait. Dans le clergé très-nombreux de Milan, à peine s'en trouvait-il un seul qui eût été ordonné gratis ; car c'était comme une règle inviolable dans cette église, que, pour tous les ordres, même pour l'épiscopat, il fallait, avant que de les recevoir, payer la somme prescrite. Saint Pierre Damien se trouva fort embarrassé. Interdire toutes les églises d'une ville si considérable et d'une province si étendue, il semblait que c'était y détruire la religion. Il était odieux et même injuste de pardonner à quelques-uns préférablement aux autres, puisque tous étaient coupables ; et la moindre division dans ce peuple aurait causé une grande effusion de sang.

En cet embarras, saint Pierre Damien se souvint de cette règle rapportée par le pape Innocent : Que les péchés de la multitude demeurent impunis ; c'est-à-dire qu'on ne doit pas exercer contre une multitude entière la sévérité des canons. Il considéra l'indulgence dont les pères avaient usé envers les donatistes, les novatiens et les hérétiques semblables ; et ne pouvant remédier aux maux de l'église de Milan suivant la pureté des canons, il résolut de chercher au moins à mettre fin aux abus et établir pour l'avenir que les ordinations fussent gratuites.

Il obligea donc l'archevêque et le clergé de Milan à le promettre par écrit et avec serment. La promesse de l'archevêque Gui, adressée à son clergé et à son peuple, portait en substance : Vous n'ignorez pas la détestable coutume qui s'était anciennement établie en cette église, que, pour recevoir le sous-diaconat, on donnait douze pièces d'argent, pour le diaconat dix-huit, pour la prêtrise vingt-quatre, comme une taxe réglée. Maintenant, en présence de Dieu et des saints, de Pierre d'Ostie, légat du Pape, d'Anselme de Lucques et de vous tous, je condamne et déteste cette perverse coutume et toute simonie. De plus, je m'oblige, moi et mon clergé, et tous nos successeurs, à ne rien prendre pour la promotion aux ordres. Si quelqu'un y contrevient, soit en donnant, soit en recevant, qu'il soit avec Simon frappé d'un anathème perpétuel. Nous condamnons aussi l'hérésie des nicolaïtes et promettons d'éloigner, autant qu'il nous sera possible, les prêtres, les diaques et les sous-diaques, de la compagnie de leurs femmes et de leurs concubines. Nous promettons de même que nous ne prendrons rien, ni nous, ni nos domestiques, pour la provision des abbayes ou des chapelles, pour l'investiture des églises, la



promotion des évêques, le saint chrême et la consécration des églises.

Cette promesse fut souscrite par l'archevêque Gui, trois prêtres, quatre diacres, cinq sous-diacres et les autres. Puis l'archevêque, s'approchant de l'autel, la confirma par serment entre les mains de saint Pierre Damien. Le vidame de l'église de Milan, le chancelier et tous les autres clercs qui étaient présents, en firent de même. Arnolphe, clerc et neveu de l'archevêque, fit encore serment pour son oncle, y ajoutant qu'il n'ordonnerait aucun clerc qu'il n'eût fait le serment de n'avoir ni donné ni promis. Ensuite l'archevêque se prosterna sur le pavé et demanda pénitence, pour n'avoir pas extirpé, comme il devait, cet usage simoniaque. Saint Pierre Damien lui imposa cent ans de pénitence, dont il lui taxa le rachat par une somme d'argent qu'il devait payer chaque année. Ils entrèrent ensuite dans la grande église et montèrent à l'ambon ; et là, en présence d'un grand peuple et du clergé, Pierre fit jurer sur les Évangiles le clerc de l'archevêque, apparemment son neveu, que l'archevêque, pendant sa vie, ferait tous ses efforts pour extirper ces deux hérésies, des nicolaïtes et des simoniaques. Une très-grande partie du peuple, non-seulement de la ville, mais de la campagne, avait déjà fait le même serment. Ensuite on jugea à propos que tous les clercs, après avoir reçu une pénitence, fussent réconciliés pendant la messe, recevant leurs ornements de la main de l'évêque. Et, premièrement, ils prêtèrent ce serment : Je déclare que je tiens la foi que les sept conciles ont confirmée par leur autorité, et que les Papes ont enseignée. J'anathématisé généralement toutes les hérésies, et particulièrement les deux dont l'Église est le plus affligée en ce temps, des simoniaques et des nicolaïtes, prononçant un éternel anathème contre tous ceux qui les suivent. La pénitence des clercs fut telle. Ceux qui ont seulement payé la taxe accoutumée pour les ordinations, ce que quelques-uns savaient à peine être un péché, ceux-là feront cinq ans de pénitence, pendant lesquels ils jeûneront deux jours la semaine au pain et à l'eau, et trois jours la semaine pendant l'avent et le carême. Ceux qui ont donné plus que la taxe feront sept années d'une pénitence telle que la précédente, et ensuite jeûneront les vendredis toute leur vie. Celui qui ne peut jeûner aisément, peut racheter un de ces jours de la semaine, en récitant un psautier, ou la moitié avec cinquante genuflexions : ou il nourrira un pauvre, et, après lui avoir lavé les pieds, lui donnera un denier. De plus, l'archevêque promit de les envoyer tous en pèlerinage lointain, soit à Rome, soit à Tours ; et l'archevêque promit d'aller lui-même à Saint-Jacques en Espagne.

Après avoir ainsi réconcilié le clergé de Milan, on résolut de ne pas rendre aussitôt à tous indifféremment l'exercice de leurs fonc-

tions ; mais seulement à ceux qu'on trouverait lettrés, chastes et de mœurs graves ; les autres se contenteraient d'être réconciliés à l'église, dont ils avaient été justement retranchés. Avant que saint Pierre Damien eût appris si le Pape approuvait ce qu'il avait fait à Milan, il envoya la relation à son ami Hildebrand, alors archevêque de l'Église romaine, qui l'avait souvent prié de composer un abrégé de ce qu'il trouverait de particulier dans les décrets et les histoires des Papes, touchant l'autorité du Saint-Siège. Jusqu'alors Pierre avait regardé ce travail comme inutile et comme plus près de la superstition que de la nécessité ; mais quand il se vit jeté au milieu des affaires si embarrassantes de Milan, il reconnut par expérience que le privilège de l'Église romaine est de toutes les choses du monde la plus nécessaire et la plus puissante pour réformer l'ordre et la discipline dans l'Église ; il admira la pénétration de son ami Hildebrand, et crut satisfaire à sa demande par cette relation. Voici comme il y définit l'hérésie des nicolaïtes. On appelle nicolaïtes les clercs qui s'unissent à des femmes contre la règle de la chasteté ecclésiastique. Ils deviennent fornicateurs lorsqu'ils contractent ce commerce criminel ; mais on les appelle avec raison nicolaïtes, quand ils veulent le justifier comme par l'autorité ; car le vice devient une hérésie quand on le soutient par un dogme pervers <sup>1</sup>.

Pendant que saint Pierre Damien était à Milan, l'abbé de Saint-Simplicien lui fit présent d'un petit vase d'argent. Sa première pensée fut de le refuser ; et il examina la conduite de l'abbé, pour voir s'il n'avait point quelque affaire, ou s'il n'avait point acquis sa dignité par simonie ; car c'était la pratique des ministres du Saint-Siège les plus désintéressés, de ne rien accepter de ceux qui avaient des affaires encore indéçises, mais de ne pas refuser ceux qui donnaient volontairement à ceux qui n'avaient aucune affaire. Saint Pierre Damien, ayant donc trouvé que cet abbé lui avait fait ce présent sans aucun intérêt que de gagner son amitié, ne laissa pas de le prier de le reprendre, l'assurant que son amitié n'était pas vénale. Toutefois il n'était pas fâché qu'il le pressât de garder son présent. La nuit, en récitant ses psaumes, il en eut du scrupule ; et, le matin, il alla le prier de reprendre son vase d'argent. L'abbé n'en voulut rien faire, et, après quelque contestation, ils convinrent qu'il l'enverrait à un des deux monastères que Pierre venait de fonder ; mais, étant retourné à son désert, il eut encore du scrupule d'avoir reçu ce présent de quelque manière que ce fût, et n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé, tant il était délicat sur cette matière <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Opusc.* 5. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 53, c. 4.

Il ne se regardait plus que comme un simple moine, et prétendait avoir renoncé à l'épiscopat, comme il paraît par deux lettres au pape Nicolas II. Dans la première, il se plaint indirectement qu'on lui avait ôté les revenus de son évêché, disant que c'est une marque que l'on doit bientôt lui ôter la dignité épiscopale, et il finit en déclarant qu'il y renonce pour toute sa vie. Dans l'autre lettre, qui est plutôt un livre, il parle plus sérieusement, et dit d'abord : Vous savez que si le besoin du Saint-Siège et notre ancienne amitié ne m'avaient retenu, aussitôt après la mort du seigneur Étienne de sainte mémoire, votre prédécesseur, j'aurais renoncé à l'évêché dont il m'avait chargé malgré moi contre les canons ; car vous savez combien je vous ai fait de plaintes, combien il m'en a coûté de gémissements et de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé, parce que l'intérêt de l'Église romaine, qui semblait menacer ruine, ne le permettait pas ; maintenant que le calme est revenu et que vous gouvernez en paix la barque de Pierre, ne refusez pas, je vous prie, ce repos à ma vieillesse. Je vous déclare donc que, pour la rémission de mes péchés, je me démetts du droit de l'épiscopat, et, par cet anneau, j'y renonce sans espérance d'y jamais revenir. Je vous rends aussi l'un et l'autre monastère. Il rapporte ensuite plusieurs exemples, pour montrer qu'il est permis de renoncer à l'épiscopat. Toutefois il n'obtint pas, sous ce Pape, le congé qu'il demandait <sup>1</sup>.

Il adressa au même Pape un autre écrit touchant le célibat des prêtres, et il le commence ainsi : Dernièrement, dans une conférence que j'eus par ordre de votre majesté avec quelques évêques, je voulus leur persuader la nécessité de la continence pour les ecclésiastiques ; mais je ne pus tirer d'eux sur ce point de promesse positive. Premièrement, parce qu'ils désespèrent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu ; ensuite, parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence, par le jugement d'un concile. L'Église romaine est accoutumée, en notre temps, à dissimuler ces sortes de péchés, à cause des reproches des séculiers. Cette conduite serait supportable, si c'était un mal caché ; mais il est tellement public, que tout le peuple connaît les lieux de débauche, les noms des concubines et de leurs parents : on voit passer les messages et les présents, on entend les éclats de rire, on sait les entretiens secrets ; enfin il est impossible de cacher les grossesses des femmes et les cris des enfants. Ainsi on ne peut excuser ceux qui devraient punir des pécheurs si décriés. Il conclut en exhortant le Pape à arrêter le cours de ces désordres <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Opusc.* 19. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 17.

Après le concile de Rome, le pape Nicolas II fit un voyage en Apulie, à la prière des Normands, qui lui envoyèrent des députés pour lui persuader de venir recevoir leurs soumissions et les réconcilier à l'Église. Le Pape, après en avoir délibéré en concile, partit de Rome et vint en Apulie, où il tint un concile nombreux dans la ville de Melfi. Les Normands se présentèrent devant lui et remirent en sa libre disposition toutes les terres de saint Pierre dont ils s'étaient emparés. Le Pape, de son côté, leur donna l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue, et les reçut aux bonnes grâces du Saint-Siège. Et, parce qu'ils étaient les plus puissants dans cette partie d'Italie, et les plus capables de secourir le Pape contre ceux qui avaient usurpé les biens de l'Église romaine, le pape Nicolas leur céda, à la réserve de Bénévent, toute l'Apulie et la Calabre, dont ils lui firent serment de fidélité.

On nomme en eet accord deux chefs de Normands : Richard, à qui le Pape confirma la principauté de Capone, dont il s'était emparé sur les Lombards, et Robert Guiscard, à qui il confirma les duchés d'Apulie et de Calabre, dont il était aussi en possession, ainsi que ses prétentions sur la Sicile, qu'il avait commencé de conquérir sur les Sarrasins. En cette première concession, Robert promit au Pape une redevance annuelle de douze deniers, monnaie de Pavie, pour chaque paire de bœufs, payable à perpétuité à la fête de Pâques ; et, de plus, il se rendit vassal du Saint-Siège, comme on le voit par le serment qui suit.

Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc d'Apulie et de Calabre, et, par le secours de Dieu et de saint Pierre, duc futur de Sicile ; de cette heure en avant je serai fidèle à la sainte Église romaine, et à vous, mon seigneur pape Nicolas. Je ne participerai ni à conseil ni à fait d'où vous deviez perdre la vie ou un membre, ou être pris méchamment. Le conseil que vous me confierez et que vous me défendrez de faire connaître, je ne le manifesterai pas sciemment à votre préjudice. J'aiderai partout la sainte Église romaine à tenir et à acquérir les régales de saint Pierre et ses possessions, selon mon pouvoir, contre tous les hommes ; et je vous aiderai à tenir avec sécurité et honneur la papauté romaine, ainsi que la terre et la principauté de Saint-Pierre : je ne chercherai ni à envahir, ni à acquérir, ni à piller, sans votre permission expresse et celle de vos successeurs, excepté ce que vous ou vos successeurs m'accorderez. La rente de la terre de Saint-Pierre, que je tiens ou que je tiendrai, comme il a été statué, je veillerai avec une entière bonne foi à ce que l'Église romaine la reçoive annuellement. Toutes les églises qui sont dans mon domaine, je les remettrai, avec leurs possessions, en votre

puissance. Je serai leur défenseur, pour la fidélité à l'Église romaine. Et si vous ou vos successeurs, quittez cette vie avant moi, suivant que j'aurai été averti par les meilleurs cardinaux, clercs et laïques de Rome, j'aiderai à ce qu'on élise et ordonne un Pape, pour l'honneur de saint Pierre. Tout ce qui est écrit ci-dessus, je l'observerai et envers l'Église romaine et envers vous, avec une entière bonne foi, et je garderai cette fidélité à vos successeurs, ordonnés pour l'honneur de saint Pierre, qui m'auront confirmé l'investiture que vous m'avez accordée. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Évangiles <sup>1</sup>.

Telle fut l'origine du royaume de Naples. Par cet acte important, le pape Nicolas II pacifiait l'Italie méridionale et assurait à l'Église romaine le peuple le plus vaillant pour la défendre contre les petits tyrans et contre les grands même. Nous en verrons les effets dans l'histoire. On en vit dès lors le commencement ; car le Pape ayant réglé tout ce qui concernait le patrimoine de Bénévent, où il tint un concile au mois d'août, revint à Rome, et les Normands, ayant rassemblé des troupes, le suivirent, conformément à l'ordre qu'il leur en avait donné. Ils ravagèrent les terres de Préneste, de Tusculum et de Nomento, dont les habitants étaient rebelles au Pape, leur seigneur ; et, ayant passé le Tibre, ils ruinèrent Galère et tous les châteaux du comte Gérard, insigne voleur. Ainsi les Normands commencèrent à délivrer Rome des petits seigneurs qui la tyrannisaient depuis si longtemps.

Le pape Nicolas II, qui était de Bourgogne, n'eut ni moins de zèle que son prédécesseur, qui était de Lorraine, pour la réforme de l'église de France, ni moins de confiance dans la sagesse et le crédit de Gervais, archevêque de Reims, quoiqu'on eût voulu lui rendre ce prélat suspect de favoriser l'antipape. Il en écrivit à Gervais ; mais il lui marqua qu'il comptait plus sur les preuves qu'il avait données de sa fidélité, que sur les bruits désavantageux qu'on avait répandus sur son compte. Par la même lettre, le Pape exhorte cet archevêque à travailler courageusement au rétablissement de la discipline dans l'église de France, et il le charge de reprendre, d'avertir et de conjurer le roi Henri de ne pas suivre de mauvais conseils, d'observer les canons et de ne pas offenser saint Pierre pour soutenir un insensé tel que celui qu'il avait voulu faire ordonner évêque de Mâcon. Il paraît que le Pape s'était opposé à cette ordination, et que le roi lui avait fait faire des menaces s'il refusait de donner son consentement ; car le Pape ajoute : Que ce prince agisse contre nous tant

<sup>1</sup> Baron., an. 1059. *Leo Ost.*, l. 3, c. 13, 16.

qu'il voudra, nous ne cesserons cependant pas de prier le Seigneur pour lui et pour son armée <sup>1</sup>.

Le Pape écrivit sur le même sujet à Anne, reine de France, que Henri avait épousée en secondes noces. Le Pontife fait un bel éloge des vertus de cette princesse, qui était fille de Jaroslas, roi ou duc de Russie. Il loue en particulier son assiduité à la prière, son amour pour la justice, sa compassion pour les malheureux et sa libéralité envers les pauvres. Il l'exhorte surtout à porter le roi, son époux; à la piété et à l'équité, et à s'appliquer de bonne heure à inspirer la crainte de Dieu aux princes, ses enfants <sup>2</sup>.

On rapporta au pape Nicolas que l'évêque de Beauvais avait été ordonné par l'évêque de Senlis, sans la participation du métropolitain. Il manda aussitôt à l'archevêque Gervais d'interdire l'évêque de Beauvais des fonctions épiscopales, jusqu'à ce qu'il fût venu à Rome rendre raison de sa conduite au concile qui devait s'y tenir la troisième semaine après Pâques; que s'il est notoire que cet évêque ait donné de l'argent pour obtenir l'épiscopat, le Pape veut qu'on défende aux cleres de Beauvais de lui rendre aucune obéissance. Il ordonne pareillement d'interdire jusqu'au concile l'évêque de Senlis, s'il n'a pas eu l'agrément du métropolitain pour l'ordination qu'il a faite, ou s'il a su que l'évêque de Beauvais, qu'il a ordonné, avait acheté l'épiscopat <sup>3</sup>.

Le Pape avait été mal instruit. Gervais lui envoya un député qui justifia l'évêque de Senlis, sans parler de celui de Beauvais, qui pouvait être coupable de simonie. Gervais eut lui-même à se justifier des reproches que le Pape lui avait faits par une autre lettre, sur ce qu'on l'accusait d'avoir fait piller quelques terres de l'église de Verdun. Il parait que l'archevêque avait invité le Pape à venir en France; car le Pape lui répond qu'il ne peut encore rien déterminer sur ce voyage. C'était peut-être pour le sacre du prince Philippe, qui devait se faire bientôt.

Gervais, archevêque de Reims, fit la cérémonie, et voici l'ordre qu'il y garda. Après l'introït de la messe, il se tourna vers le prince et lui fit un discours pour lui exposer la foi catholique; après quoi il lui demanda s'il voulait y être attaché et la défendre. Philippe ayant répondu affirmativement, on apporta la formule de sa promesse. Il la lut publiquement et la souscrivit. Elle était conçue en ces termes : Moi Philippe, par la grâce de Dieu, futur roi des Français, je promets, au jour de mon ordination, en présence de Dieu et de ses saints, que je conserverai à chacun de vous et à vos églises

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1091. — <sup>2</sup> Ibid, p. 1092. — <sup>3</sup> Ibid.

leurs privilèges canoniques ; que je leur rendrai justice et les défendrai, avec l'aide de Dieu, ainsi qu'un bon roi doit en user dans son royaume à l'égard des évêques et des églises, et que je ferai rendre justice selon les lois au peuple qui m'est confié.

Le jeune prince ayant lu ce serment, il le remit, signé de sa main, à l'archevêque de Reims, en présence des légats du Pape, Hugues, archevêque de Besançon, et Ermenfroi, évêque de Sion, en Valais, et de vingt-quatre évêques, tant de France que de Bourgogne et d'Aquitaine, de vingt-neuf abbés et d'un grand nombre de seigneurs. Alors l'archevêque de Reims, prenant le bâton pastoral de saint Remi, représenta comment l'élection et la consécration du roi lui appartenaient, depuis que saint Remi baptisa et sacra le roi Louis (Clovis) ; que, par ce bâton, le pape Hormisda donna ce pouvoir à saint Remi avec la primauté de toute la Gaule, et que le pape Victor lui avait donné le même pouvoir à lui et à son église. C'est que Gervais avait reçu le pallium de Victor II. Ensuite, par la permission du roi Henri, il élut pour roi le prince, son fils. Après lui, les légats du Pape donnèrent leur suffrage, ce qui leur fut accordé par honneur ; car le consentement du Pape n'y était pas nécessaire, comme porte expressément l'acte du couronnement. Ensuite les archevêques, les évêques, les abbés et tout le clergé donnèrent leurs voix ; puis les seigneurs, dont les premiers étaient Gui, duc d'Aquitaine, Hugues, fils et député du duc de Bourgogne, les députés de Baudouin, comte de Flandre, et ceux de Geoffroi, comte d'Anjou, Hébert de Vermandois, Gui de Ponthieu, Guillaume d'Auvergne, Foulques d'Angoulême et plusieurs autres ; enfin les simples chevaliers et tout le peuple, en criant trois fois : Nous l'approuvons, nous le voulons ! Le nouveau roi Philippe donna des lettres pour la confirmation des droits de l'église de Reims, et l'archevêque de Reims y souscrivit comme grand chancelier ; car le roi lui donna alors cette dignité, qu'il prétendait avoir appartenu à ses prédécesseurs. La précaution du roi Henri, en faisant couronner son fils, ne fut pas vaine : il mourut l'année suivante 1060, le 4<sup>me</sup> d'août, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avait régné vingt-neuf. Le roi Philippe, qui n'en avait que sept quand il fut couronné, en régna quarante-neuf<sup>1</sup>.

Guillaume, duc de Normandie, n'assista pas au sacre de Philippe, ni par lui ni par députés. Apparemment que ce prince étant alors excommunié, le roi ne jugea pas à propos de l'inviter à une cérémonie qu'il aurait troublée, s'il eût voulu y assister en personne.

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1107.

En effet, Guillaume, malgré la défense que le saint pape Léon IX lui avait faite au concile de Reims sous peine d'excommunication, n'avait pas laissé d'épouser Mathilde, sa parente, fille de Baudouin, comte de Flandre. Le pape Nicolas, persuadé que la réforme doit commencer par ceux dont l'exemple est toujours si efficace, soit pour le bien, soit pour le mal, déclara Guillaume excommunié; et, pour l'obliger de se séparer de Mathilde, il jeta un interdit général sur tous ses États.

Le bienheureux Lanfranc, qui était alors prieur du Bec, et que le duc Guillaume regardait avec justice comme le plus habile docteur qu'il eût dans son duché, blâmait hautement ce mariage et n'omettait rien pour porter les parties à le rompre. C'en fut assez pour lui faire encourir la disgrâce du duc, dont il était auparavant le favori et comme le ministre. Mais les princes les plus éclairés, quand une fois ils se sont laissé maîtriser par une passion, ne souffrent qu'avec peine ceux qui ont le courage de ne pas les flatter. Guillaume ne vit plus dans le bienheureux Lanfranc qu'un censeur incommode, et, pour s'en délivrer, il lui envoya ordre de sortir de ses États.

On peut juger quelle fut, à cette nouvelle, la consternation de la communauté du Bec, dont Lanfranc était l'ornement et le soutien. Lui seul n'en parut point abattu. Pour exécuter l'ordre qu'on lui avait signifié de sortir incessamment de Normandie, il monta sur le cheval du monastère, qui était boiteux et qui pouvait à peine se soutenir. Il alla ainsi à la rencontre du duc, et lui dit en l'abordant : Prince, je viens vous prier de me faire donner un meilleur cheval, afin que je puisse obéir plus promptement à l'ordre que vous m'avez donné de sortir au plus tôt de vos États. Ce début fit rire le duc, et il parut s'adoucir. Lanfranc, s'en étant aperçu, lui parla avec tant d'éloquence, qu'il regagna ses bonnes grâces, et l'ordre qui l'exilait fut révoqué. Ainsi il retourna en diligence, sur son mauvais cheval, au monastère, où l'on chanta le *Te Deum* en action de grâces de son retour.

Lanfranc en partit peu de temps après pour se rendre au concile que le Pape avait indiqué à Rome au mois d'avril 1059. Il avait deux motifs de ce voyage : il voulait ménager la réconciliation du duc Guillaume. Pour cela, il représenta au Pape que l'interdit que Sa Sainteté avait jeté sur toute la Normandie ne faisait du mal qu'à ceux qui n'étaient pas coupables, qui n'avaient pas marié le duc et qui ne pouvaient le séparer de sa femme : que ce prince était résolu de ne jamais la répudier : qu'il fallait craindre de le porter, par trop de sévérité, à des extrémités fâcheuses ; qu'en considération du bien qu'un si puissant prince pourrait faire à la religion, il paraissait



convenable de lui accorder la dispense qu'il demandait et de lui donner pour pénitence, à lui et à la duchesse, de bâtir chacun un monastère, l'un pour les hommes, et l'autre pour les femmes. Le Pape goûta ces raisons. Il accorda la dispense et leva les censures, imposant pour pénitence au duc et à la duchesse de Normandie, de bâtir chacun un monastère dans leurs États. Ils bâtirent en effet deux monastères à Caen : le duc, celui de Saint-Étienne; et la duchesse, celui de la Trinité. Lanfranc, prieur du Bec, fut le premier abbé de Saint-Étienne, et eut saint Anselme pour successeur au Bec. La première abbesse de la Trinité de Caen fut une sainte fille nommée Mathilde, qui gouverna cette communauté quarante-huit ans. La princesse Cécile, fille du duc Guillaume, lui succéda. Le second motif qui fit faire à Lanfranc le voyage de Rome fut d'y combattre Bérenger, qu'il savait devoir s'y rendre, et qui y fut en effet condamné, ainsi que nous avons vu <sup>1</sup>.

Pour faire observer en France les décrets du concile romain touchant la réforme du clergé, le pape Nicolas y nomma deux légats, savoir saint Hugues, abbé de Clugni, et le cardinal Étienne. Il donna la légation d'Aquitaine à saint Hugues et celle du reste de la Gaule au cardinal Étienne. Saint Hugues tint un concile à Avignon, dont les actes sont perdus. On sait seulement qu'on y élut Gérard, évêque de Sisteron, et que saint Hugues l'envoya se faire sacrer à Rome. L'évêché de Sisteron était vacant depuis dix-sept ans. Il avait été ruiné tant par les seigneurs laïques que par les évêques précédents et par les chanoines. La plupart de ces derniers étaient mariés publiquement. Pour réparer ces scandales, on jeta les yeux sur Gérard, qui était prévôt d'Oulx. Le Pape, l'ayant ordonné évêque, le renvoya à son église avec des lettres adressées au clergé et au peuple de Sisteron, où, après leur avoir donné sa bénédiction, s'ils obéissent, il leur déclare qu'il a ordonné Gérard pour leur évêque, sur le témoignage que lui ont rendu de ses mœurs l'abbé Hugues, son légat, l'archevêque d'Arles, l'évêque d'Avignon et plusieurs autres prélats qui l'ont élu; mais qu'il lui a recommandé de ne point donner les ordres aux bigames, à ceux qui ont fait pénitence publique, et de ne faire les ordinations que dans les temps marqués. Malgré ces lettres, les habitants de Sisteron ne voulurent pas recevoir Gérard. Il se retira à Forcalquier, où un de ses prédécesseurs nommé Frondonius avait placé une partie du chapitre de Sisteron; en sorte que ces deux églises ne faisaient dès lors et ne firent dans la suite qu'une même cathédrale <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Vita Lanfr.* — <sup>2</sup> *Hist. de l'Église gallic.*, l. 21.

Le cardinal Étienne, qui était aussi légat en France, convoqua un concile à Tours pour le 1<sup>er</sup> de mars 1060. Il ne s'y trouva que dix prélats, tant archevêques qu'évêques, et l'on y fit dix canons contre divers abus, savoir : contre la simonie, contre le concubinage des clercs, contre les mariages incestueux, contre la pluralité des bénéfices et contre les moines apostats. Le légat avait cité à ce concile Jonquenée de Dol, qui se portait pour archevêque de Bretagne. Il avait déjà été cité plusieurs fois au concile de Rome, et n'y avait pas comparu. On a lieu de croire qu'il ne comparut pas plus à celui de Tours. C'était un prélat indigne, par ses mœurs, non-seulement d'être archevêque, mais évêque même, et qui fut très-justement déposé sous le pape saint Grégoire VII <sup>1</sup>.

Le pape Nicolas avait formé le projet de venir lui-même en France travailler à la réforme ; mais il paraît qu'on fit craindre son zèle au roi Henri, et que les évêques qui se sentaient coupables firent naître des difficultés pour empêcher ce voyage. On écrivit au Pape que Gervais, archevêque de Reims, l'avait traversé dans son dessein ; et, pour montrer l'intérêt que ce prélat pouvait y avoir, on l'accusa de quelques autres entreprises qui parurent si grièves à Nicolas II, qu'il mit l'église de Reims en interdit. Gervais, qui n'avait pas mérité un pareil traitement, fit cependant observer cette censure ; mais il envoya des députés au Pape, qui eurent une audience gracieuse et qui justifièrent sans peine leur archevêque. Un de ces députés mourut à Rome. Le Pape le visita pendant sa maladie et lui rendit les derniers devoirs avec beaucoup de charité. Gervais en remercia le Pape par une lettre où il le félicite de ce que les délations de ses accusateurs ont fait moins d'impression sur l'esprit de Sa Sainteté que les moyens de justification qu'il avait fait proposer en sa faveur. Il proteste que, malgré les bruits qu'on a répandus contre lui, il a toujours ardemment souhaité que le Pape vint en France, afin qu'il pût lui rendre les honneurs dus à sa personne et à sa dignité : qu'au reste, l'obéissance avec laquelle on a observé à Reims la suspense et l'interdit, est une réfutation de tout ce que ses adversaires lui avaient reproché.

Pendant ces négociations, le roi mourut le 5<sup>me</sup> d'août 1060, laissant ses États à son fils Philippe, qui n'était âgé que d'environ huit ans ; mais il nomma Baudouin, comte de Flandre, pour régent du royaume. Il ne pouvait choisir un prince ni plus sage ni plus désintéressé. Baudouin ne chercha dans le gouvernement que le bien du jeune roi et de ses peuples.

Gervais, archevêque de Reims, ne laissa pas de craindre les trou-

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1108.

bles qui lui paraissaient inséparables d'une minorité. Il manda au Pape qu'il était sensiblement affligé de la mort du roi Henri, vu l'indocilité des Français, dont il craignait, disait-il, que les divisions ne causassent la ruine du royaume. Pour prévenir ces malheurs, il prie le Pape de l'aider de ses conseils ; car, ajoute-t-il, vous devez à notre royaume ce que les gens de bien doivent à leur patrie. Vous nous faites honneur par votre prudence et par votre sainteté ; c'est de notre royaume que Rome vous a choisi pour vous faire son chef et le chef du monde <sup>1</sup>.

En Angleterre, sous le saint roi Édouard, la vigilance et l'autorité du Pape n'étaient pas moins nécessaires pour empêcher les abus de prévaloir dans le clergé, au milieu de la lutte entre la faction normande et la faction anglaise. L'archevêque Quinsin d'York étant mort le 22<sup>me</sup> de décembre 1060, Aldred, évêque de Worchester, se fit élire par argent pour lui succéder. Il avait été moine à Winchester, puis abbé de Tavestone. En 1046, il succéda à Living, évêque de Worchester, et, dix ans après, il se fit donner l'évêché d'Herford. Il est vrai qu'il le quitta pour être archevêque d'York ; mais il garda Worchester, et, abusant de la simplicité du roi Édouard, il lui persuada qu'il le pouvait, alléguant la coutume de ses prédécesseurs. Ensuite, de concert avec le roi, il alla à Rome, accompagné de deux évêques, Gison de Véli et Guillaume d'Herford, et de Tostin, comte de Northumberland, fils de Godwin, beau-père du roi Édouard. Quand ils furent arrivés à Rome, le pape Nicolas reçut le comte favorablement et le fit asseoir dans un concile contre les simoniaques. Il accorda aux deux évêques ce qu'ils lui demandaient, savoir, la consécration épiscopale, parce qu'ils n'étaient pas entièrement dépourvus de science et n'étaient point notés de simonie ; mais Aldred étant trouvé, par ses propres réponses, simoniaque et ignorant, le Pape le dépouilla de toute dignité, d'autant plus qu'il ne voulait pas renoncer à l'évêché de Worchester <sup>2</sup>.

Comme ils s'en retournèrent, ils furent attaqués par des voleurs, dont le chef était Gérard, comte de Galérie, qui leur ôtèrent tout ce qu'ils avaient, hors leurs habits. Ils retournèrent à Rome, où l'état auquel on les avait mis fit pitié à tout le monde ; et le comte Tostin fit de grands reproches au Pape, disant que les nations éloignées ne devaient guère craindre ses excommunications, puisque les voleurs qui étaient si proches s'en moquaient. Que s'il ne lui faisait rendre ce qu'ils lui avaient pris, il le croirait d'intelligence avec eux, et que le roi d'Angleterre, en étant informé, ne payerait plus de tribut à

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1097. — <sup>2</sup> Baron., an. 1060.

saint Pierre. Les Romains, épouvantés de ces menaces, persuadèrent au Pape d'accorder à Aldred l'archevêché et le pallium, disant qu'il était cruel de le renvoyer dépouillé d'honneur et de biens. Le Pape l'accorda, mais à condition qu'il quitterait l'évêché de Worchester et qu'on y ordonnerait un évêque. Il renvoya ainsi les Anglais chargés de présents, pour les consoler de leur perte, et, après eux, il envoya des légats pour l'exécution de ses ordres.

L'un de ces légats était Hermenfroï, évêque de Sion, que nous avons vu assister au couronnement du roi Philippe de France, avec son collègue Hugues, archevêque de Besançon. Aldred, archevêque d'York, qui les avait amenés, les présenta au roi saint Édouard ; et ce prince, les ayant reçus avec un très-grand honneur suivant sa piété ordinaire, les renvoya chez l'archevêque avec lequel ils avaient fait connaissance pendant le voyage, en attendant le parlement de Pâques, où ils reviendraient à sa cour et auraient audience. L'archevêque Aldred, ayant suivi l'ordre du Pape et parcouru avec les légats presque toute l'Angleterre, vint à Worchester aux approches du carême de l'année 1062 ; et de là, étant allé dans ses terres, il laissa les légats dans le monastère de sa cathédrale, dont saint Wulstan était prévôt.

Wulstan les traita avec toute l'humanité et la libéralité possibles, sans toutefois rien relâcher de sa régularité et de son austérité. Il passait les nuits à chanter des psaumes avec de fréquentes genuflexions ; trois jours de la semaine, il ne prenait aucune nourriture et gardait le silence ; les trois autres jours, il mangeait des choux ou des poireaux avec son pain ; le dimanche, il mangeait du poisson et buvait du vin. Tous les jours, il nourrissait trois pauvres et leur lavait les pieds. Les légats admirèrent cette manière de vie et les instructions que Wulstan soutenait d'un tel exemple. Étant donc retournés à la cour, comme il fut question de choisir un évêque de Worchester, ils proposèrent Wulstan ; et, faisant connaître son mérite, ils obtinrent aisément l'agrément du saint roi Édouard. Les deux archevêques Stigand, intrus de Cantorbéri, et Aldred d'York, y consentirent ; et ce qui détermina ce dernier, c'est qu'il regardait Wulstan comme un homme simple, qui souffrirait ses usurpations sur l'église de Worchester, dont il prétendait retenir les revenus.

On manda saint Wulstan en diligence : mais quand il fut arrivé à la cour, la difficulté fut de lui faire accepter l'évêché. Il fallut que les légats y employassent toute l'autorité du Pape. Un reclus, nommé Vulsin, qui vivait en solitude depuis plus de quarante ans, aida à le déterminer, lui reprochant vivement son obstination et sa désobéissance. Le roi lui donna l'investiture de l'évêché de Worchester,

et il fut sacré à York, par l'archevêque Aldred, le dimanche 8<sup>me</sup> de septembre 1062. Il aurait dû être sacré par l'archevêque de Cantorbéri, dont il était suffragant ; mais Stigand, qui occupait alors ce siège, avait été interdit par le Pape, pour l'avoir usurpé du vivant de Robert, son prédécesseur, sorti d'Angleterre par suite de la lutte politique entre les Normands et les Anglais. Toutefois ce fut à lui, ou plutôt à son siège, que saint Wulstan promit obéissance, et Aldred déclara qu'il ne prétendait point que cette ordination lui donnât aucun droit sur le nouvel évêque.

Saint Wulstan était alors âgé d'environ cinquante ans, né dans le comté de Warwick, de parents très-pieux, qui, sur la fin de leurs jours, embrassèrent l'un et l'autre la vie monastique. Après leur mort, il s'attacha à Brithége, évêque de Worchester, qui, touché de son mérite, l'ordonna prêtre encore jeune, et lui offrit une cure d'un bon revenu près de la ville ; mais Wulstan la refusa, et, peu de temps après, embrassa la vie monastique dans la cathédrale de la même ville. Il passa par les charges du monastère, fut maître des enfants, chantre et sacristain. Tous les jours il disait les sept psaumes avec une genuflexion à chaque verset, et toutes les nuits il disait de même le grand psaume cent dix-huitième ; il se prosternait sept fois le jour devant chacun des dix-huit autels de l'église.

On le fit enfin prévôt de monastère vers l'an 1046 ; et, en cette place, il prenait soin non-seulement des moines, mais du peuple. Dès le matin, il se présentait à la porte de l'église pour secourir les opprimés ou baptiser les enfants des pauvres ; car les prêtres avaient déjà introduit la mauvaise coutume de ne point baptiser gratis. Cette charité de Wulstan attira un grand concours de peuple des villes et de la campagne, des riches comme des pauvres ; et il semblait qu'il n'y eût point d'enfant bien baptisé, s'il ne l'était de sa main, tant était grande l'opinion de sa sainteté. Voyant aussi la corruption des mœurs que causait le défaut d'instruction, il se mit à prêcher dans l'église tous les dimanches et les jours solennels. Un moine savant et éloquent lui en fit des reproches. Le saint homme répondit tranquillement que rien n'était plus agréable à Dieu que de rappeler dans la voie de la vérité le pauvre peuple qui s'égare et se perd. La nuit suivante, le moine eut une vision si terrible, que le lendemain il demanda pardon à Wulstan avec beaucoup de larmes. Le saint homme, devenu évêque, continua, augmenta même ses prédications et ses bonnes œuvres<sup>1</sup>.

En 1060, le roi saint Édouard envoya une ambassade à Rome,

<sup>1</sup> Acta SS., 19 jan. Acta. Bened., sect. 6, pars 2.

avec cette lettre au Pape. Au souverain Père de l'Église universelle, Nicolas : Édouard, par la grâce de Dieu, roi des Anglais, la soumission et l'obéissance qui est due. Nous glorifions Dieu de ce qu'il a soin de son Église élue ; car, à la place d'un bon prédécesseur, il a établi un excellent successeur. Nous croyons donc juste de recourir à vous, comme à la prière solide, pour éprouver toutes nos bonnes actions, vous les faire connaître, et vous y donner part, afin que vous renouveliez et augmentiez les donations et les privilèges que nous avons obtenus de votre prédécesseur. Le saint roi parle de l'abbaye de Westminster qu'il bâtissait en compensation de son pèlerinage de Rome. De son côté, il confirme et augmente les donations et les redevances que saint Pierre avait en Angleterre, et envoie des présents au Pape, afin qu'il prie pour lui et pour son royaume près des corps des saints apôtres.

Le pape Nicolas II répondit au saint roi avec une effusion d'amitié, lui donnant part à tout ce qu'il pourrait jamais faire de bien, renouvelant et confirmant tous les décrets apostoliques touchant son vœu, l'abbaye de Westminster, les donations faites à ce monastère ou à faire dans la suite : enfin, pour la défense de ce lieu et des églises de toute l'Angleterre, il lui donne pouvoir, à lui et à ses successeurs, de faire, à la place du Pape, tout ce qu'il croirait juste, de concert avec les évêques et les abbés <sup>2</sup>.

En Espagne, les Chrétiens prévalaient de plus en plus sur les Mahométans. L'an 1044, Ferdinand, premier du nom, premier roi de Castille et de Léon, sous qui se distingua si fort le célèbre Rodrigue, surnommé le Cid, porte la guerre dans le Portugal, occupé par les infidèles, et y fait de grands ravages : il emporte d'assaut Viséu, et s'empare ensuite de Lamégo, qui passait pour imprenable. L'an 1045, il prend Coïmbre par composition. L'an 1046, il continue ses expéditions contre les Mahométans et les chasse de la Vieille-Castille. L'an 1047, il porte la désolation en différents pays appartenant aux infidèles. L'an 1048, il force Almenou ou Mamoun, roi de Tolède, de se rendre tributaire. L'an 1049, il oblige le roi mahométan de Saragosse d'en faire autant. L'an 1063, il fond tout d'un coup dans les États de Mahomet-Ben-Abad, et l'oblige de se rendre son vassal. L'an 1065, il ravage les confins des rois de Tolède et de Saragosse, qui refusaient de lui payer le tribut, et revient chargé de butin à Léon, où il meurt le 20 septembre. C'est ce grand roi que nous avons vu renoncer au titre d'empereur sur les plaintes de l'empereur Henri le Noir et par obéissance pour le Pape. Il laissa trois fils, aux-

<sup>1</sup> Baron., an. 1060, n. 9 et 10.

quels il avait partagé ses États l'an 1064. Sanche, l'ainé, eut le royaume de Castille ; Alphonse, celui de Léon et les Asturies d'Oviédo ; Garcie, le royaume de Galice et de Portugal. Il y avait de plus, en Espagne, les royaumes chrétiens de Navarre et d'Aragon. Enfin le christianisme s'était toujours maintenu dans la Marche française d'Espagne, dont Barcelone était la capitale. Cette Marche, ou province frontière, après être demeurée unie, sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, au marquisat de Septimanie, en fut séparée l'an 864, par Charles le Chauve, pour faire un gouvernement particulier. En 1048, Raymond Béranger, comte de Barcelone, porta la guerre en Espagne, et fut si heureux dans cette expédition, qu'après avoir fait diverses conquêtes sur douze de leurs rois, il les contraignit enfin de se rendre tributaires. Du nombre des domaines qu'il leur enleva, fut la ville et le comté de Tarragone, dont il fit présent à Béranger, vicomte de Narbonne, qui était venu à son secours <sup>1</sup>.

Reconnaissant envers Dieu de ses bienfaits, le comte Raymond en fit un bon usage. Pour que la justice fût rendue à ses sujets d'une manière plus sûre et plus uniforme, il fit rédiger par écrit les usages ou coutumes de Barcelone. C'est le premier recueil de ce genre que l'on connaisse. L'an 1054, il rendit, contre les usurpateurs des biens de l'église de Barcelone, un décret souscrit de lui, de sa femme Adalmode, ainsi que de plusieurs évêques et seigneurs. De concert avec l'évêque Guislebert, il rebâtit magnifiquement la principale église de Barcelone et en célébra la dédicace le 18 novembre 1058. Il s'y trouva huit évêques, entre autres Raimbald, archevêque d'Arles. On lut dans leur assemblée le diplôme par lequel Hali, duc mahométan des îles Baléares, mais apparemment tributaire du comte Raymond, soumettait à l'église de Barcelone tous les évêchés et églises de ses domaines <sup>2</sup>.

A Compostelle, dans l'église de Saint-Jacques, l'an 1056, vingt-unième année du roi Ferdinand, il se tint un concile provincial de trois évêques, assistés des prêtres, des diacres, des clercs et des abbés. On y recommanda l'observation des canons. Les évêques devaient avoir deux ou trois prévôts, choisis de l'avis du clergé, pour avoir soin des différentes parties du diocèse. Les chanoines devaient célébrer chaque heure dans l'église, avoir un même réfectoire, un même dortoir. On y gardera le silence et on fera toujours au repas de saintes lectures. Les vêtements des évêques et des clercs descendront jusqu'aux talons. Les chanoines auront des cilices et des chapeaux noirs, pour s'en revêtir les jours de jeûne. Les évêques et les

<sup>1</sup> *Art de vérifier les dates.* — <sup>2</sup> *Conc. Hisp.*, t. 4, p. 416.

prêtres offriront la messe tous les jours, si ce n'est qu'ils sont malades, et alors ils l'entendront. Chacun récitera le plus de psaumes qu'il pourra, au moins cinquante chaque jour. Chacun s'acquittera tous les jours de toutes les heures canoniales. Aucun laïque n'aura de pouvoir sur les choses d'une église canoniale. Ces prévôts pourvoiront à l'instruction et à la nourriture des clercs, et auront le premier rang après l'évêque. On choisira pour abbés ceux qui connaissent bien la doctrine touchant la sainte Trinité, et qui sont instruits dans les saintes Écritures et les canons. Ils auront des écoles dans leurs églises, et ne présenteront aux ordres que des clercs ayant les qualités qu'on vient de dire. Le sous-diacre doit avoir dix-huit ans, le diacre vingt-cinq, le prêtre trente, et savoir parfaitement tout le psautier, les cantiques, les hymnes, l'aspersion du sel pour les catéchumènes, les cérémonies du baptême, l'insufflation et les exorcismes, les heures ; le chant de la fête d'un juste, d'un confesseur, d'une et de plusieurs vierges ; l'office pour les défunts et tous les répons. Nul ne sera assez téméraire d'être simoniaque pour se procurer l'ordination ; nul évêque, prêtre, diacre ou ministre inférieur, n'achètera ni ne vendra aucune fonction sacrée, ni huile, ni rien de ce qui tient à l'ordre ecclésiastique. Quiconque le fait, n'est plus un vrai Chrétien, mais un simoniaque. Le ministre de l'Église ne portera point les armes du siècle. Tous auront le dessus de la tête rasée, ainsi que la barbe.

Les croix, les boîtes et les calices seront d'argent. On aura les livres nécessaires pour toute l'année. Les femmes n'auront aucune société avec les évêques et les moines. Seulement, à cause de la nécessité, on ne leur défend pas les relations particulières avec leur mère, leur tante ou leur sœur, qui portent un habit religieux et ont des mœurs convenables à l'habit. Tous les Chrétiens doivent savoir par cœur le symbole et l'oraison dominicale. Les moines garderont en tout la règle monastique, n'auront point de pécule, ne rentreront point dans le monde pour s'occuper d'affaires, mais en choisiront d'autres pour s'en occuper dans l'intérêt du monastère. Ceux qui, après avoir fait profession, rentrent dans le siècle, seront excommuniés jusqu'à ce qu'ils retourneront à leur état dans un monastère. On excommunique de même tous ceux qui voudraient les protéger ou qui ne les ramèneraient pas aussitôt en leur lieu. Le concile avertit les magistrats, les juges, de ne point opprimer le peuple, d'allier la miséricorde à la justice, de ne point recevoir de présents avant le jugement ; après la discussion de la vérité, qu'ils reçoivent une partie de ce que la loi leur accorde, et qu'ils remettent l'autre. Le concile ordonne enfin aux parents, aux prêtres et aux diacres mariés



de se séparer de leurs femmes et de faire pénitence, sous peine d'être chassés de l'Église et du commerce des Chrétiens<sup>1</sup>.

Un autre concile fut tenu l'an 1060 ou 1063, à Yacca en Aragon. Neuf évêques y assistèrent, tant deçà que delà des Pyrénées, entre autres Paterne, archevêque de Saragosse; et le roi Ramir, fils de Sanche le Grand, s'y trouva avec ses enfants et les grands du royaume. On y fit plusieurs règlements pour rétablir les mœurs et la discipline, altérées par les guerres continuelles. On ordonna de suivre le rite romain dans les prières de l'Église, au lieu du rite gothique, et l'on établit à Yacca le siège épiscopal du diocèse, qui était auparavant à Huesca, parce que cette dernière ville était au pouvoir des Sarrasins, à condition toutefois que, si elle en était délivrée, le siège d'Yacca lui serait uni. On nomma dès lors évêques d'Yacca ceux que l'on nommait auparavant évêques d'Aragon. Dans le diplôme qu'il fit à ce sujet, le roi Ramir donne à la nouvelle église plusieurs monastères et autres lieux. De plus, il donne à Dieu et à saint Pierre la dîme des tributs que lui payaient tant les Chrétiens que les Sarrasins, ainsi que la dîme des régales de tout le royaume d'Aragon<sup>2</sup>.

Vers le même temps, dans le nord de l'Europe, l'archevêque Adalbert de Hambourg, légat du Siège apostolique pour toutes les nations septentrionales, ne cessa de fonder de nouveaux évêchés.

La religion chrétienne prospérait chez les Slaves au delà de l'Elbe. Gotescalc, gendre du roi de Danemark, s'était rendu puissant comme un roi, et c'était un prince très-religieux et grand ami de l'archevêque Adalbert. Il était fils d'Uton, un des princes de Slaves, dont les frères étaient païens et lui mauvais Chrétien : aussi fut-il tué pour sa cruauté, par un Saxon transfuge. Son fils Gotescalc était dans le monastère de Lunébourg, où il faisait ses études ; mais ayant appris la mort de son père, il entra dans une telle fureur, qu'il renonça aux études et à la religion chrétienne, passa l'Elbe et se jeta chez les Vénules païens, avec le secours desquels il fit la guerre aux Chrétiens, et tua plusieurs milliers de Saxons pour venger son père. Bernard, duc de Saxe, le prit comme un chef de voleurs ; mais, voyant que c'était un brave homme, il fit alliance avec lui et le renvoya. Gotescalc alla trouver le roi Canut, passa avec lui en Angleterre, et y demeura longtemps. Il était rentré dans le sein de l'Église, et le roi Canut lui donna sa fille en mariage.

Revenu d'Angleterre, il était irrité contre les Slaves, qui l'avaient dépouillé des biens de son père et obligé à se retirer en pays étranger : ainsi il leur faisait la guerre et était la terreur des païens ; mais,

<sup>1</sup> *Conc. Hisp.*, t. 4, p. 413. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 422.

après qu'il fut rentré dans ses biens, il voulut faire des conquêtes pour Dieu, et ramener sa nation au christianisme, qu'elle avait reçu autrefois et oublié depuis. Il venait souvent à Hambourg accomplir des vœux. Son zèle était grand pour la propagation de la foi ; il avait résolu de contraindre tous les païens à l'embrasser, et il avait converti le tiers de ceux qui, sous son aïeul Mistivoi, étaient retombés dans le paganisme. Sous son règne, tous les peuples des Slaves appartenant à la province de Hambourg étaient Chrétiens ; et on en comptait sept, entre lesquels étaient les Obodrites. Les provinces étaient pleines d'églises, et les églises de prêtres, qui exerçaient librement leurs fonctions. Le pieux prince Gotescale, oubliant sa dignité, parlait souvent lui-même dans l'église pour expliquer au peuple plus clairement en slavon ce que disaient les évêques et les prêtres.

Le nombre était infini de ceux qui se convertissaient tous les jours : on fondait dans toutes les villes des couvents de chanoines, de moines et de religieuses ; et il y en avait trois à Mecklembourg, capitale des Obodrites. L'archevêque Adalbert, ravi de cet accroissement de l'Église, envoya au prince des évêques et des prêtres, pour fortifier dans la foi ces nouveaux Chrétiens. Il ordonna évêque à Altenbourg le moine Eizon, à Mecklembourg Jean, Écossais, à Ratzebourg Ariston, venu de Jérusalem et d'autres ailleurs ; de plus, il invita saint Gotescale à venir à Hambourg, où il l'exhorta à conduire jusqu'à la fin ses travaux pour Jésus-Christ, lui promettant que la victoire l'accompagnerait partout, et que quand il souffrirait quelque adversité pour une si bonne cause, il n'en serait pas moins heureux. Enfin, on aurait pu dès lors convertir tous les Slaves, sans l'avarice des seigneurs saxons, gouverneurs de la frontière, qui ne songeaient qu'à en tirer des tributs.

L'archevêque Adalbert eut toujours grand soin de ses missions du Nord, même depuis qu'il se relâcha de l'application à ses autres devoirs, par l'accablement des affaires temporelles, auxquelles il se livrait jusqu'à l'excès. Il était si libéral et si affable envers les étrangers, qu'ils accouraient à Brême de toutes parts ; et cette ville, quoique petite, était comme la Rome du Nord. Il y venait des députés d'Islande, de Groënland, des Orcades, demander à l'archevêque des missionnaires, et il leur en envoyait. On sait aujourd'hui que le Groënland fait partie du continent de l'Amérique. L'évêque des Danois étant mort, le roi Suen ou Suénon divisa son diocèse en quatre, et l'archevêque mit un évêque en chacun. Il envoya aussi des ouvriers en Suède, en Norwége et aux îles <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 7 jun. Adam, l. 2, c. 48. Helmo'd, l. 1, c. 50.

Ainsi l'action bienfaisante de l'Église et de son chef se faisait sentir partout, de l'Orient à l'Occident, du Midi au Nord, du fond de la Calabre jusqu'en Amérique. Six excellents Papes venaient de se succéder sur le Siège de saint Pierre ; ils allaient avoir des successeurs pareils durant bien des siècles. Les nations slaves ouvraient leurs yeux et leurs cœurs à l'Évangile ; l'Amérique, dont on ne connaissait encore que le Groënland, demandait des évêques et des prêtres. Si la confédération des peuples germaniques, si leurs chefs connus sous le nom de rois ou d'empereurs, avaient bien reconnu leur vocation providentielle ; si, comme l'Austrasien Charlemagne, les empereurs d'au-delà du Rhin avaient su être les humbles défenseurs et les dévots auxiliaires de l'Église romaine <sup>1</sup>, l'humanité chrétienne eût triomphé dès lors et de la barbarie païenne et de la barbarie mahométane ; mais jamais les empereurs allemands ne comprendront cette fonction de Charlemagne. Leur modèle, ce ne sera pas lui, mais les empereurs païens de Rome idolâtre. Ceux-ci étaient à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux. L'Église les dépouilla de leur divinité et de leur souverain pontificat, et ne leur laissa que la puissance impériale, encore en la subordonnant à la loi de Dieu, interprétée par l'Église de Dieu. Telle était la constitution de l'humanité chrétienne. Les empereurs allemands travailleront à ramener le paganisme politique ; ils voudront être à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux, ne reconnaissant d'autre loi qu'eux-mêmes. De là leurs guerres incessantes avec l'Église du Christ et avec leurs sujets chrétiens. Cette lutte durera deux autres siècles. L'Église romaine la soutiendra avec non moins de gloire que la première contre les empereurs idolâtres. Non-seulement elle maintiendra contre les césars tudesques sa liberté et son indépendance, et avec elle la liberté et l'indépendance des nations catholiques ; mais, au plus fort de cette lutte gigantesque, elle enverra l'Europe chrétienne au cœur de l'Asie mahométane, faire sentir à la religion du glaive, que le glaive de la chrétienté unie est plus puissant encore.

Que, dans un royaume où la nation est une, le gouvernement un, où les principales choses sont réglées depuis longtemps par l'usage, on mette sur le trône un roi mineur, cela se conçoit : les choses ainsi réglées vont comme d'elles-mêmes ; mais dans une confédération de princes et de peuples plus ou moins indépendants les uns des autres, confédération dont le chef est naturellement électif, que l'on choisisse pour chef suprême un enfant de cinq ans, c'est là un contre-sens poli-

<sup>1</sup> Ce sont les titres que prend Charlemagne dans ses *Capitulaires*.

tique, si jamais il en fut. Et c'est précisément ce que venaient de faire les divers peuples de la Germanie. A la mort de l'empereur Henri III, le 5 octobre 1056, son fils, le roi Henri IV, leur nouveau souverain, n'avait que cinq ou six ans. Il fut d'abord, ainsi que le royaume, sous la tutelle de sa mère, l'impératrice Agnès, fille de Guillaume, duc d'Aquitaine. Elle avait beaucoup de bonnes qualités; mais elle était femme, et son fils enfant. Les princes avaient obéi à l'empereur défunt, parce que c'était un homme, et qu'il savait se faire obéir; mais il leur semblait honteux d'obéir à une femme.

Les Saxons en particulier, qui avaient fourni quatre empereurs illustres, les trois Othons et saint Henri, voyaient avec dépit la dignité royale devenir l'héritage d'une famille et d'une peuplade rivale. Ils croyaient avoir à se plaindre du dernier empereur, ils voulurent se venger sur son fils. On tint des assemblées secrètes. Il leur manquait un chef, lorsque le comte Othon, exilé en Bohême depuis son enfance, revint en Saxe pour revendiquer la succession de son frère, le margrave Guillaume. Il fut reconnu chef de l'entreprise, et on résolut de profiter de la première occasion pour tuer le jeune roi. Les parents et les amis du jeune prince marchèrent aussitôt en Saxe pour y affermir son autorité. On indiqua une assemblée générale pour délibérer sur les intérêts de l'empire. Chaque prince y parut avec sa troupe en armes. Othon y parut avec la sienne, et rencontra celle de Brunon, cousin du roi. Outre leur inimitié politique, Othon et Brunon avaient entre eux une inimitié particulière. Dès qu'ils s'aperçurent, ils sonnèrent la charge et coururent l'un sur l'autre avec tant d'impétuosité, qu'ils se renversèrent de cheval tous les deux, mortellement blessés, et expirèrent sur la place. C'était vers la fête de Saint-Pierre, en 1057. Cet incident tragique empêcha l'insurrection de Saxe; mais le feu couvait sous la cendre<sup>1</sup>.

Dans d'autres provinces s'assemblaient également des matériaux pour une prochaine explosion. Le duché de Souabe étant devenu vacant, l'impératrice Agnès le fit donner à Rodolphe de Rhinfeld, à qui elle donna de plus en mariage sa propre fille Mathilde, sœur du roi; mais l'empereur défunt avait promis le même duché au duc Berthold de Zæringen, et lui avait remis son propre anneau pour gage. L'impératrice le reconnut et offrit en échange à Berthold le duché de Carinthie. Le duc l'accepta, à la condition qu'il passerait à son fils de même nom; mais, peu de temps après, le jeune roi le donna à un de ses parents. Berthold et son fils jurèrent de se venger. L'occasion s'en présenta bientôt. Le duc de Bavière était Othon,

<sup>1</sup> Lamb., an. 1057.

duc de Saxe. Il fut accusé auprès du roi, qui, sans l'entendre, lui ôta le duché de Bavière. Berthold profita de son mécontentement pour concerter avec lui une commune vengeance et susciter des hostilités en Souabe et ailleurs.

L'impératrice Agnès, dans l'administration de l'empire, se servait beaucoup des conseils de l'évêque Henri d'Augsbourg. Cette confiance fut interprétée en mauvaise part. Il fut résolu par les princes qu'on enlèverait le jeune roi à sa mère. C'était en 1062 : Henri avait alors douze ans. Il se délassait dans une île du Rhin. Un jour, après le repas, Annon, archevêque de Cologne, l'invita à monter dans un de ces navires. Le jeune roi y monta sans défiance. Aussitôt les mariniers firent force de rames pour gagner le milieu du fleuve. Henri, voyant qu'il avait été trompé et craignant qu'on n'en voulût à sa vie, se jeta à l'eau. Il allait se noyer, lorsque le comte Egberg s'y jeta après lui et le sauva à grand'peine. On le rassura à force de caresses, et on le conduisit à Cologne. L'archevêque, pour ne pas s'attirer l'envie des autres prélats, régla que l'évêque dans le diocèse duquel se trouverait le roi aurait la principale part à l'administration des affaires. L'éducation du roi et le gouvernement du royaume étaient ainsi entre les mains des évêques. La principale autorité était aux archevêques de Mayence et de Cologne. Ces deux s'associèrent l'archevêque Adalbert de Brême, qui, par ses manières insinuanes et sa complaisance, gagna bientôt et à tel point l'affection du roi, qu'il semblait gouverner tout seul et le roi et le royaume. Un jeune seigneur, le comte Werner, venait après lui. C'est d'eux qu'on achetait les évêchés, les abbayes, toutes les dignités ecclésiastiques et séculières ; car l'homme de mérite ne pouvait espérer aucun honneur, s'il n'avait gagné auparavant ces deux hommes par de grandes soumissions d'argent. Quant aux évêques et aux ducs, ils les ménageaient, moins par religion que par crainte ; mais, pour les abbés, ils se croyaient sur eux autant de droit que sur leurs fermiers. Ils donnèrent d'abord à leurs favoris les fermes des monastères ; puis, devenus plus hardis, ils se partagèrent les monastères mêmes, le jeune roi consentant à tout avec une facilité puérile. Ainsi, l'archevêque de Brême se donna les deux abbayes de Lauresheim et de Corbie, pour se récompenser de son dévouement envers le roi. Et, pour que les autres princes du royaume n'en fussent pas jaloux, il fit donner à l'archevêque de Cologne les deux abbayes de Malmédi et d'Inde, à celui de Mayence celle de Séligenstadt ; à Othon, duc de Bavière, celle d'Altaha ; à Rodolphe, duc de Souabe, celle de Kenipten. Pour se rendre maître absolu de l'abbaye de Corbie, l'archevêque répandit le bruit à la cour que l'évêque de la

ville de Pole en Istrie était mort ; il fit nommer à sa place, par le roi, l'abbé de Corbie, et le pressa de partir promptement pour sa nouvelle église. Pendant qu'il faisait ses préparatifs de départ, on apprit que l'évêque, que l'on disait mort, était encore bien vivant et bien portant. On rit beaucoup de l'archevêque ; toutefois le duc Othon obtint avec peine que l'abbé fût rétabli dans son monastère. C'est ce que rapporte, avec d'autres chroniques contemporaines, le judicieux Lambert d'Aschaffembourg, sur l'année 1063.

Il est aisé de concevoir ce que devenait, sous un pareil gouvernement, la discipline des monastères et du clergé. On en jugera par le fait suivant, arrivé à Goslar, résidence ordinaire du roi. C'était une coutume établie depuis longtemps que, dans les assemblées d'évêques, l'abbé de Fulde était assis le plus proche de l'archevêque de Mayence ; mais Hélicon, évêque d'Hildesheim, prétendait que, dans son diocèse où était Goslar, personne ne devait le précéder que l'archevêque. Il était animé, tant par ses richesses, plus grandes que celles de ses prédécesseurs, que par le bas âge du roi, pendant lequel on faisait tout impunément. La querelle commença dès le jour de Noël 1062, comme on plaçait les sièges des évêques pour les vêpres. Les valets de chambre de l'évêque d'Hildesheim et ceux de Viderad, abbé de Fulde, en vinrent des injures aux coups de poing, et auraient tiré les épées, si Othon, duc de Bavière et protecteur de l'abbé, n'eût interposé son autorité.

Mais à la Pentecôte de l'année suivante 1063, au même lieu de Goslar et à la même occasion de placer les sièges pour les vêpres, la querelle se renouvela, non plus par hasard comme la première fois, mais de dessein prémédité ; car l'évêque d'Hildesheim, piqué de l'affront qu'il avait reçu, avait caché derrière l'autel le comte Ecbert avec des gentilshommes bien armés, qui, au bruit que firent les valets de chambre, accoururent aussitôt, poussèrent à coups de poing et de bâton les gens de l'abbé de Fulde, et, dans la première surprise, les chassèrent aisément du sanctuaire. Ceux-ci crièrent aux armes, et leurs camarades, en ayant pris, vinrent en troupe se jeter dans l'église au milieu du chœur et du clergé qui chantait, et frappèrent à grands coups d'épée.

Alors commença un combat furieux. L'église ne retentit plus que de cris menaçants ou de voix plaintives : on voyait couler des ruisseaux de sang et massacrer des hommes jusque sur l'autel. L'évêque d'Hildesheim, s'étant saisi d'un lieu élevé, encourageait les siens au combat, les exhortant à n'être point retenus par le respect du lieu, puisqu'ils agissaient par ses ordres. Le jeune roi, qui était présent, criait de son côté pour retenir le peuple, mais on ne l'écoutait pas.

Enfin ses serviteurs lui conseillèrent de songer lui-même à la sûreté de sa personne ; et à grand'peine put-il percer la foule pour se retirer dans son palais. Les gens de l'évêque, qui étaient venus préparés au combat, eurent l'avantage, et ceux de l'abbé, qui avaient été surpris, furent chassés de l'église, dont on ferma aussitôt les portes.

Le lendemain, l'affaire fut examinée avec beaucoup de sévérité ; mais le comte Ecbert se justifia facilement par le crédit qu'il avait auprès du roi, dont il était cousin germain : tout le poids de l'accusation tomba sur l'abbé de Fulde. On soutenait qu'il était la seule cause du désordre ; qu'il était venu à dessein de troubler la cour, puisqu'il avait amené une si grande suite et des gens si bien armés. Sa profession même et le nom de moine, odieux en cette cour, lui nuisaient : et il eût été privé de son abbaye, s'il ne se fût sauvé à force d'argent, aux dépens du monastère, dont il épuisa les trésors en cette occasion. Cependant l'évêque d'Hildesheim excommunia tous ceux qui s'étaient déclarés contre lui, tant morts que vivants. L'abbé de Fulde, retourné chez lui, eut à soutenir une violente rébellion de ses moines, irrités depuis longtemps. Elle alla si loin, que plusieurs sortirent en procession pour aller porter leurs plaintes au roi, et l'abbé ne les soumit que par la force du bras séculier <sup>1</sup>.

D'autres violences avaient lieu dans d'autres parties de l'Allemagne. L'archevêque Éberhard de Trèves, l'ami du pape saint Léon, fut pris par Conrad, comte de Luxembourg, ses vêtements pontificaux déchirés, et le saint chrême qu'il portait répandu à terre. La nouvelle en étant venue à Trèves, on interrompit aussitôt tous les offices divins, jusqu'à ce que le Pape eût décidé. Celui-ci excommunia le comte avec tous ses complices et envoya le pallium à l'archevêque, qui avait recouvré sa liberté contre des otages, et lui donna pouvoir de régler lui-même les conditions auxquelles le comte serait absous. Après quelque temps, le comte étant venu trouver l'archevêque, celui-ci le reçut amiablement et lui ordonna un pèlerinage à Jérusalem, dont il ne revint pas <sup>1</sup>.

D'un autre côté, l'évêque Burcard d'Halberstadt s'empara des dimes de Saxe, qui appartenaient au monastère d'Héresford. L'abbé Meginher, qui, par la sévère discipline qu'il maintenait dans son monastère, était un modèle pour toute l'Allemagne, s'adressa vainement aux tribunaux allemands pour obtenir justice ; enfin il eut recours au Pape et implora son secours contre l'évêque. Le pape Nicolas manda à celui-ci de ne point outre-passer les bornes de son diocèse, de ne pas inquiéter davantage le monastère par des contestations mal fon-

<sup>1</sup> Lambert, an 1063. — <sup>1</sup> *Gesta Trevirorum.*

dées : autrement il s'exposerait à l'animadversion du Siège apostolique, d'autant plus que ce monastère était sous la juridiction spéciale du Pontife romain, comme le témoignaient ses nombreux privilèges. Le Pape écrivit en même temps à l'abbé pour le consoler dans ses peines ; mais ni remontrances ni menaces ne purent mettre un terme à l'ambition de l'évêque. L'abbé, étant donc tombé malade au mois de septembre 1059, envoya dire à l'évêque : Quoique je n'aie pu obtenir justice moi-même, les moyens ne me manqueront pourtant pas pour défendre le monastère contre l'arbitraire. Préparez-vous à paraître dans peu de jours au tribunal de Dieu, où la justice triomphera. L'abbé mourut le 26 octobre ; quelques jours après, l'évêque, au moment de se rendre à un concile pour soutenir ses prétentions sur l'abbaye, se sentit frappé d'apoplexie. A l'instant il ordonna de rendre à l'abbaye tout ce qu'il lui avait pris, et expira peu de jours plus tard. La même année mourut subitement, et sans pénitence, l'archiprêtre qui l'avait poussé à cette injustice <sup>1</sup>.

Tel était l'état de l'église et du royaume d'Allemagne, lorsque l'évêque Anselme de Lucques y vint pour tenir un concile à Worms, où le roi célébrait la fête de Noël en 1059, et faire exécuter les décrets du Saint-Siège contre la simonie et l'incontinence des clercs. Le concile ne put avoir lieu. La raison ou le prétexte fut une contagion qui régnait en France. Le vrai motif était sans doute que les seigneurs, les évêques et les clercs coupables ne voulaient pas de cette réformation si nécessaire. Le légat assista seulement à l'ordination de Sigefroi, archevêque de Mayence, successeur de Lupold, qui l'était de saint Bardon <sup>2</sup>.

Pour remédier à tant de maux, qui ne pouvaient que s'accroître, le pape Nicolas II s'adressa à l'homme d'Allemagne qui avait alors le plus de puissance pour le bien. Il écrivit à l'archevêque Annon de Cologne, et lui reprocha sévèrement les excès et les scandales qu'il autorisait par sa connivence ou sa complicité. On vit seulement alors jusqu'à quel point le clergé et la noblesse d'Allemagne étaient déjà gangrenés. Le roi et les grands du royaume furent tellement irrités des justes reproches que le Pape adressait à l'archevêque de Cologne, qu'ils déposèrent le pape Nicolas, autant qu'il était en eux, défendirent de réciter son nom au canon de la messe, et que les évêques lui envoyèrent une sentence d'excommunication <sup>3</sup>. Cet incroyable emportement nous est attesté par deux auteurs contemporains : par saint Anselme, évêque de Lucques après son oncle de même nom, et

<sup>1</sup> Lambert, 1059 — <sup>2</sup> Lambert, 1059. — <sup>3</sup> *S. Anselm. cont. Guib. ap. Canis., t. 6, p. 221, édit. in-4 ; t. 4, p. 382, in-fol. Ven., l. 7, c. 2, p. 397.*



par le cardinal schismatique Bennon ou Benzon. Ce dernier ajoute que le Pape, ayant lu ces lettres, en mourut de chagrin.

Le pape Nicolas II mourut en effet à Florence vers la fin du mois de juin l'an 1061, et y fut enterré dans l'église de Sainte-Réparate : car il garda le siège de Florence avec celui de Rome pendant tout son pontificat, qui fut de deux ans et près de cinq mois. Saint Pierre Damien rapporte, sur le témoignage de Mainard, évêque de Sainte-Rufine, que ce Pape ne passait pas un seul jour sans laver les pieds à douze pauvres ; et que, s'il n'avait pu le faire pendant le jour, il le faisait la nuit.

Il y eut très-grande division entre les Romains pour l'élection du successeur, et ils envoyèrent en Allemagne, au jeune roi Henri et à l'impératrice Agnès, sa mère, Étienne, prêtre-cardinal, avec des lettres au nom du Siège apostolique ; mais les courtisans empêchèrent qu'il n'eût audience, et, après avoir attendu vainement trois jours dans les antichambres, il fut obligé de s'en revenir sans avoir rien fait, rapportant ses lettres fermées.

Le royaume d'Italie était gouverné par Guibert de Parme, homme noble, mais très-méchant, que l'impératrice en avait fait chancelier. Il excita les évêques de Lombardie, la plupart simoniaques et concubinaires, qui s'assemblèrent avec une grande multitude de clercs infectés des mêmes vices, et conclurent à ne point recevoir de Pape d'ailleurs que du paradis d'Italie, c'est ainsi qu'ils nommaient la Lombardie, ajoutant qu'il fallait un homme qui eût de la condescendance pour leurs faiblesses. Cette résolution prise, quelques-uns d'entre eux passèrent les monts, portant une couronne pour le jeune roi, et représentèrent à l'impératrice, sa mère, qu'il devait avoir la dignité de patrice aussi bien que l'empereur, son père. Ils la prièrent en même temps de faire élire un Pape, assurant que le pape Nicolas II avait ordonné que désormais on ne reconnaîtrait pour Pape que celui qui avait été élu par les cardinaux, et dont l'élection avait été confirmée par le consentement du roi. Ces députés étant arrivés à la cour, les principaux courtisans, avec quelques évêques, tant d'Allemagne que de Lombardie, s'assemblèrent à Bâle, y couronnèrent de nouveau le jeune roi et le nommèrent patrice des Romains, sans que les Romains y eussent pris aucune part. Il y eut quelque chose de bien plus étrange. Dans cette diète ou ce concile, conspirant les uns et les autres contre l'Église romaine, ils condamnèrent le pape Nicolas II et cassèrent tout ce qu'il avait ordonné, par conséquent le privilège personnel qu'il avait accordé au jeune roi, qui d'ailleurs n'était pas en âge de l'exercer <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Petr. Dam. *Opusc.* 4.

Cependant, à Rome, après que le Saint-Siège eut vaqué environ trois mois, l'archidiaque Hildebrand, ayant tenu conseil avec les cardinaux et les nobles romains, résolut de ne plus attendre la réponse de la cour, de peur que la division ne se fortifiât. Il fit donc élire canoniquement Anselme, évêque de Lucques, qui fut nommé Alexandre II. On espérait qu'il serait agréable à la cour, parce qu'il y était fort connu et y avait même occupé quelque poste. Le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, était venu à Rome avec Robert Guiscard, prince d'Apulie, et ils appuyèrent l'élection, comme Robert y était obligé par son serment. Alexandre fut couronné le dimanche 30<sup>me</sup> de septembre 1061, et tint le Saint-Siège onze ans et demi.

Mais quand on eut appris à la cour que l'évêque Anselme de Lucques avait été élu Pape et couronné, sans attendre le consentement du jeune roi, l'impératrice et son conseil le prirent à injure; et, regardant cette élection comme nulle, ils firent élire Cadalus ou Cadaloüs, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius II. Cette élection schismatique se fit le jour de Saint-Simon et de Saint-Jude, 28<sup>me</sup> d'octobre, par les deux évêques de Verceil et de Plaisance, tous deux concubinaires publics. Le principal promoteur de cette élection, et qui était censé représenter l'Église romaine, était ce fameux chef de voleurs, Gérard, comte de Galère, qui avait été tant de fois excommunié par les Papes <sup>1</sup>.

L'antipape Cadaloüs était lui-même concubinaire et simoniaque, comme le lui reproche saint Pierre Damien dans une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après. Il dit d'abord que l'Église romaine lui a souvent pardonné, quoiqu'il eût été condamné en trois conciles, à Pavie, à Mantoue et à Florence. Comment donc, continue-t-il, avez-vous souffert d'être élu évêque de Rome à l'insu de l'Église romaine, pour ne rien dire du sénat, du clergé inférieur et du peuple? Et que vous semble des évêques-cardinaux, qui sont les principaux électeurs du Pape et ont d'autres prérogatives qui les mettent au-dessus non-seulement des évêques, mais des patriarches et des primats? Il rappelle que le Pape doit être élu principalement par les évêques-cardinaux; en second lieu, le clergé doit donner son consentement, ensuite le peuple; puis on doit tenir l'affaire en suspens jusqu'à ce que l'on consulte le roi, si ce n'est, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à presser la chose.

Venant ensuite aux crimes de Cadaloüs, il dit: Jusqu'ici on ne parlait que dans une petite ville du trafic criminel que vous faisiez des prébendes et des églises, et d'autres actions bien plus infâmes

<sup>1</sup> Baron.

que j'ai honte de dire ; maintenant tout le monde en parle dans toute l'étendue du royaume. Si je vous les reprochais, comme vous pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel et de la terre, vous ne manquerez pas de promettre de vous en corriger , comme tous ceux qui désirent des dignités et sentent des remords pour leur vie passée. Mais l'élévation les expose à de plus grands périls de pécher <sup>1</sup>.

Cependant Cadaloüs, ayant amassé beaucoup d'argent et de troupes, vint se présenter devant Rome à l'improviste, le 14<sup>me</sup> d'avril, l'an 1062. Il y avait gagné beaucoup de gens par ses largesses, entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prairies de Néron, près le Vatican, et eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tués. Mais Godefroi, duc de Toscane et de Lorraine, étant arrivé peu de temps après, Cadaloüs se trouva tellement pressé, qu'il ne put sauver même sa personne qu'à force de prières et de présents. Il retourna donc à Parme, sans toutefois abandonner son entreprise. Alors Pierre Damien lui écrivit une seconde lettre, beaucoup plus forte, où il lui reproche qu'il ruine son église pour en usurper une étrangère ; qu'il met sa confiance en ses trésors, et qu'il fait périr par le fer les Romains dont il prétend être le père. Il conclut en ces termes : Supposé que, Dieu négligeant le monde, vous veniez à vous asseoir sur la Chaire apostolique , tous les méchants s'en réjouissent, tous les ennemis de la religion chrétienne en triomphent ; au contraire, tous ceux qui aiment la justice de Dieu, tous ceux qui désirent voir les œuvres de la piété regardent votre avènement au faite des choses comme la ruine de l'Église entière <sup>2</sup>.

Ce dernier sentiment était profondément vrai. Nous avons vu quels étaient presque partout les ravages de la simonie et de l'incontinence des clercs ; nous avons vu quels éléments de corruption fermentaient en Allemagne, principalement à la cour, où se faisait l'éducation du futur empereur , du futur défenseur de l'Église romaine. Supposez, dans ces circonstances, à la tête de l'Église universelle, un Pontife infecté de tous les vices, et les autorisant par son exemple : en vérité, l'enfer prévalait contre l'Église, et le monde était une seconde fois perdu.

Le commencement du remède vint du côté même où le mal était le plus menaçant. En 1062, ainsi que nous l'avons vu, l'archevêque Annon de Cologne, de concert avec les seigneurs, s'empara de la personne du jeune roi et de l'administration du royaume. Ce prélat avait de bien grandes vertus, mais était enclin à la colère. Dans les premiers moments, il était capable de faire des fautes ; mais, revenu

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 20. — <sup>2</sup> L. 1, *epist.* 21.

à lui-même, il savait les reconnaître et les réparer <sup>1</sup>. C'est là sans doute ce qui explique comment, réprimandé par le pape Nicolas II touchant les désordres et les scandales auxquels il ne s'opposait point avec assez de vigueur, il souffrit qu'on répondit à ce Pontife par une prétendue excommunication et déposition, et qu'après sa mort on fit un antipape. En 1062, devenu gouverneur du roi et régent du royaume, il s'occupa de réparer ses fautes, et indiqua un concile à Osbor, en Saxe, pour aviser aux moyens d'éteindre le schisme.

Saint Pierre Damien, ayant avis qu'on allait tenir ce concile, composa, pour la défense du pape Alexandre II, un écrit en forme de dialogue entre l'avocat du roi Henri et le défenseur de l'Église romaine, comme s'ils parlaient dans le concile, où il est probable que cet écrit fut envoyé. L'avocat soutient que l'on n'a pu procéder à Rome à l'élection d'un Pape sans le consentement du roi, comme chef du peuple romain. Le défenseur répond que, non-seulement les empereurs païens n'ont eu aucune part à l'élection des Papes, mais qu'elle s'est faite même indépendamment des empereurs chrétiens, jusqu'à saint Grégoire le Grand ; que si l'empereur Maurice donna son consentement pour l'élection de ce Pape ; que si quelques autres princes, en petit nombre, ont eu part à l'élection de quelques Papes dans les siècles suivants, il en faut rejeter la cause sur le malheur des temps et les troubles de l'État. Il fait valoir la donation de Constantin, dont l'authenticité n'était point contestée alors. Et sur ce que l'avocat alléguait que le pape Nicolas II avait reconnu ce droit dans l'empereur Henri III, et confirmé par un décret, le défenseur répond que l'Église romaine ne le contestait pas non plus au roi Henri, son fils ; mais qu'à cause de son bas âge, elle avait, comme sa mère et sa tutrice, procédé, sans son consentement, à l'élection d'un Pape, parce que l'animosité qui régnait entre les Romains aurait pu dégénérer en une guerre civile, si l'on avait attendu plus longtemps à faire cette élection.

Il s'était néanmoins passé trois mois ou environ depuis la mort du pape Nicolas II jusqu'à l'élection d'Alexandre II, d'où l'avocat concluait qu'y ayant en assez de temps pour envoyer à la cour et en recevoir réponse, on ne pouvait nier qu'on n'eût fait injure au roi en ne lui demandant pas son consentement. Le défenseur lui répond, premièrement, que les seigneurs allemands, avec quelques évêques de la même nation, avaient cassé, dans un concile, tout ce qui avait été ordonné par le pape Nicolas II, et annulé conséquemment le privilège accordé au roi : secondement, que les Romains avaient en-

<sup>1</sup> Lambert.

voyé à la cour Étienne, prêtre-cardinal, qu'on lui refusa audience pendant cinq jours et qu'on le renvoya sans que le roi ni l'impératrice eussent voulu ouvrir les lettres dont il était chargé; enfin, qu'on avait fait à la cour l'élection d'un Pape, à l'insu de Rome. qu'elle était tombée sur un sujet indigne et avait été faite à la sollicitation du comte Gérard, chef de voleurs, excommunié par plusieurs Papes. Il demande donc lequel des deux on doit plutôt reconnaître : ou Alexandre, élu unanimement par les cardinaux et demandé par le clergé et le peuple romain; ou Cadaloüs, élu par les intrigues des ennemis de l'Église romaine. Ensuite il exhorte les ministres de la cour et ceux du Saint-Siège à concourir à une même fin pour le bien de l'Église et de l'empire <sup>1</sup>.

Le résultat du concile d'Osbor fut tel que saint Pierre Damien pouvait le désirer. L'antipape Cadaloüs, dans l'année de son élection et la veille de Saint-Simon et Saint-Jude, c'est-à-dire le 27<sup>me</sup> d'octobre 1062, y fut condamné et déposé par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie, en présence du roi. L'archevêque de Cologne, devenu maître du gouvernement, avait commencé par ôter à Guibert de Parme la charge de chancelier d'Italie, qu'il donna à Grégoire de Verceil.

Saint Pierre Damien ne cessait de travailler, et de vive voix et par écrit, au rétablissement de la discipline et des mœurs cléricales. Il écrivit une grande lettre aux évêques-cardinaux, dans laquelle, les regardant comme juges dans les conciles et conseillers du Pape, il les exhorte à s'opposer à l'avarice et à la cupidité des ecclésiastiques, qu'il fait envisager comme la ruine de toutes les vertus et la cause des désordres et des malheurs de l'Église. Qu'un avare, dit-il, bâtisse des églises, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les différends, qu'il affermisce ceux qui sont chancelants dans la foi, qu'il offre des sacrifices tous les jours : tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes les vertus. Ce vice se glissait jusque dans les conciles, où l'on donnait quelquefois de l'argent pour se faire rendre justice. Il fait voir que le motif d'amasser de l'argent, dans les ecclésiastiques comme dans les laïques, n'était pas de subvenir aux besoins de la nature, mais pour fournir au luxe de leurs tables, de leurs ameublements, de leurs habits, de leur train. Il nomme deux évêques déposés pour leurs mauvaises mœurs, et dit qu'étant des évêques de bois il ne leur servirait de rien de se montrer avec des crosses revêtues d'or et ornées de pierreries, parce que le mérite du sacerdoce ne consiste pas dans le brillant des ornements extérieurs, mais dans

<sup>1</sup> *Opusc.* 4.

la splendeur des vertus. Il paraît, par le même opuscule, que dès lors les évêques-cardinaux portaient la pourpre, que les Papes portaient des chapes couvertes d'or et de pierreries, et des anneaux chargés de pierres énormes <sup>1</sup>.

Dans un autre opuscule, le saint fait voir que ceux qui s'attachent au service des princes dans la vue de parvenir à l'épiscopat et à d'autres bénéfices ne se rendent pas moins coupables de simonie que ceux qui y parviennent par de l'argent, parce qu'en effet les premiers sont censés donner de l'argent pour acquérir les dignités ecclésiastiques par les dépenses qu'ils font en voyages et en habits précieux, et par le travail que leur occasionne leur attachement à la cour. Ils sont encore coupables d'une autre espèce de simonie, qui est celle de la langue, ne s'étudiant qu'à flatter le prince dans toutes ses inclinations et à lui complaire en tout. N'est-ce pas acheter chèrement les dignités que de les acquérir par une longue servitude, et de faire le métier de parasite pour devenir évêque <sup>2</sup> ?

Alexandre II ayant demandé à Pierre Damien pourquoi la vie des Papes était si courte, le saint répondit que, n'y ayant qu'un Pape pour toutes les églises, Dieu permettait que sa vie ne fût pas de longue durée, afin que la fragilité humaine parût davantage dans un poste si élevé, et que la terreur de la mort frappât plus fortement le reste des hommes, qui ont les yeux attentifs sur le Pape, comme on est frappé des ténèbres causées par une éclipse de soleil, parce que cet astre est le seul principe de la lumière; que, par une raison contraire, la mort des rois n'est pas si frappante, parce qu'il y en a beaucoup dans le monde <sup>3</sup>.

Le même Pape, envoyant le même saint comme légat à Florence, lui ordonna de ne lui écrire que des lettres édifiantes et dignes d'être gardées. En arrivant à Florence, Pierre Damien y apprit la mort de saint Rodolphe, évêque d'Eugubio, qui avait été son disciple. Il en fut profondément affligé et écrivit sa vie au Pape. Il y a environ sept ans, dit-il, qu'ayant mis ses serfs en liberté, il me donna, du consentement de sa mère et de ses frères, son château, qui était imprenable, avec toutes ses terres, et vint à notre désert, c'est-à-dire à Fontavellane, où il prit l'habit monastique. Pierre, son frère aîné, embrassa aussi la vie érémitique, et ils la pratiquèrent avec tant de régularité et d'austérité, qu'ils étaient admirés de ceux qui vivaient avec eux ou qui en entendaient parler.

Un jour, comme nous étions en chapitre, faisant une conférence, il échappa une parole inconsidérée à Pierre, qui était encore no-

<sup>1</sup> *Opusc.* 31. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 22. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 23.

vice ; je lui en fis une sévère réprimande et lui ordonnai de s'abstenir de vin pendant quarante jours, bien résolu de modérer cette pénitence, que je ne lui avais imposée que pour le détourner de tels discours ; mais l'ayant oublié, je demandai au bout du terme comment il en avait usé, et j'appris de nos frères qu'il avait accompli toute sa pénitence sans mot dire. J'en eus regret, mais j'admirai sa soumission.

Rodolphe étant devenu évêque, continua de mener la vie monastique sans rien relâcher de ses austérités. Il portait les mêmes cilices et les mêmes habits très-pauvres ; dans le plus grand froid, il couchait avec une simple tunique ou chemise sur une planche ; il ne mangeait d'ordinaire que du pain d'orge et en petite quantité ; il disait tous les jours au moins un psautier en se donnant la discipline à deux mains, et se chargeait souvent de cent années de pénitence qu'il accomplissait en vingt jours ; il regardait son évêché d'Eugubio comme un hospice où il logeait en passant, et sa cellule du désert comme son habitation ; car il avait affaire à un peuple indocile et intéressé, qui n'attendait de lui que des grâces temporelles. Aussi ne désirait-il que de quitter son siège : mais saint Pierre Damien l'obligeait à le garder. Il prêchait assidûment et donnait aux pauvres tout ce qu'il pouvait épargner. Il tenait tous les ans un synode, mais il ne permettait pas que l'on exigeât ce que les clercs avaient accoutumé d'y donner, ni que l'on prit rien des pénitents. Il n'avait guère que trente ans quand il mourut, le 27<sup>me</sup> de juin, et, comme l'on croit, l'an 1063. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort <sup>1</sup>.

Saint Pierre Damien, ayant écrit la lettre qui contenait cette vie, attendait une occasion de l'envoyer au Pape, quand il s'avisa d'y joindre celle de saint Dominique le Cuirassé, mort un an auparavant. Je crains, ajoute-t-il, que sa vie ne paraisse incroyable à quelques-uns de nos frères ; mais Dieu me garde d'écrire un mensonge ! Je n'ignore pas ce que dit l'Apôtre : Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, nous portons faux témoignage contre Dieu. Par où il nous apprend que quiconque attribue un faux miracle à Dieu ou à ses serviteurs est coupable de faux témoignage contre celui qu'il a voulu louer. Pierre Damien raconte ensuite la vie de saint Dominique, telle que nous l'avons rapportée. Les incroyables austérités de Dominique et de Rodolphe, dont beaucoup de fidèles imitaient les flagellations volontaires, servaient encore mieux que les règles de discipline à confondre et à contre-balancer le relâchement et l'incontinence des clercs.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 26 *jun. ii.*

Un autre ami de Pierre Damien travaillait dans le même but, et par ses exemples, et par ses exhortations : c'était saint Jean Gualbert, fondateur du monastère et de la congrégation de Vallombreuse, que nous avons déjà appris à connaître. Il avait un tel respect pour les saints ordres, qu'il ne permettait à aucun de ses moines d'en faire les fonctions, si, avant sa conversion, il avait été simoniaque, concubinaire ou coupable de quelque autre crime. Pour lui, il n'osait même ouvrir les portes de l'église, si un clerc ne les ouvrait le premier. Plusieurs personnes nobles lui offraient des places pour bâtir de nouveaux monastères ; plusieurs le priaient d'en réformer d'anciens. Ainsi il fonda de nouveau Saint-Salvi, près de Florence, et réforma Passignan, près de Sienne, où il reçut, en passant, saint Léon IX avec sa suite.

Un jour, ses moines manquant de vivres, il fit tuer un mouton pour le leur distribuer avec trois pains qui restaient ; mais ils ne voulurent point toucher à la viande, se contentant chacun d'un petit morceau de pain ; et le lendemain on leur amena des ânes chargés de blé et de farine, suivant la prédiction du saint abbé. Une autre fois, il fit tuer un bœuf en pareille occasion, aimant mieux donner de la chair à ses moines que de les laisser mourir de faim ; mais ils n'y touchèrent pas, et Dieu pourvut encore à leur besoin. L'exemple de saint Gualbert et ses exhortations convertirent plusieurs clercs, qui, laissant leurs femmes et leurs concubines, commencèrent à s'assembler près des églises et à vivre en communauté. Il fit aussi bâtir plusieurs hôpitaux et réparer plusieurs anciennes églises.

Étant un jour allé visiter Musceran, un de ses monastères, il en trouva les bâtiments trop grands et trop beaux ; et ayant appelé Rodolphe, qui en était abbé, il dit d'un visage très-serein : Vous avez ici bâti des palais à votre gré, et y avez employé des sommes qui auraient servi à soulager un grand nombre de pauvres. Puis, se tournant vers un petit ruisseau qui coulait auprès, il dit : Dieu tout-puissant, vengez-moi promptement, par ce petit ruisseau, de cet énorme édifice ! Il s'en alla ; et aussitôt le ruisseau commençant à s'enfler et tombant de la montagne avec impétuosité, il entraîna des rochers et des arbres qui ruinèrent le bâtiment de fond en comble. L'abbé, épouvanté, voulait changer le monastère de place ; mais le saint homme l'en empêcha, et l'assura que ce ruisseau ne leur ferait plus de mal, ce qui arriva.

Une autre fois, ayant appris que dans un de ses monastères on avait reçu un homme qui y avait donné tout son bien au préjudice de ses héritiers, il y alla aussitôt et demanda à l'abbé l'acte de donation. L'ayant pris, il le mit en pièces et dit avec beaucoup d'émo-



tion : Dieu tout-puissant, et vous saint Pierre, prince des apôtres, vengez-moi de ce monastère ! Aussitôt il se retira en colère. Il n'était pas loin, quand le feu prit au monastère et en brûla la plus grande partie ; mais le saint homme ne daigna pas seulement se retourner pour le regarder. Un clerc, qui était fort riche, vendit tout son bien et apporta au saint abbé une grande partie de l'argent. Mais il lui dit : Tant que vous en garderez un denier, vous ne pouvez être de mes amis. Le clerc distribua tout aux pauvres et revint trouver l'abbé, qui le reçut alors.

Un jour, dans un temps de famine, il était à la porte du monastère de Razolo, où les pauvres affluaient de toutes parts. Il n'avait rien à leur donner, quand il aperçut les vaches du monastère paisant sur le versant des Alpes. Ah ! saint Paul, si vous en donniez une à ces pauvres ! Aussitôt une des vaches tomba d'un rocher et se tua. Il en fit distribuer la chair sur-le-champ à ces malheureux. Après cette première, il en obtint de la même manière encore trois autres. Les pâtres, affligés, conduisirent le reste de l'autre côté de la montagne, pour qu'il ne pût les voir. Mais le nombre et la détresse des pauvres augmentant toujours, il en obtint encore cinq, en invoquant saint Paul. Alors les pâtres vinrent se plaindre à lui-même, disant : Vous auriez mieux fait de rester dans votre monastère de Vallombreuse, que de venir ici. Il leur répondit tranquillement : Je sais bien que vous en avez de la peine ; mais ne craignez point, vous n'en perdrez plus. Dès ce moment, il fit distribuer aux pauvres tout le lait de celles qui restaient.

Comme il était à Vallombreuse, le pape Étienne IX, passant là auprès, l'envoya prier de venir le trouver. Jean, qui était considérablement malade, s'en excusa ; et le Pape renvoya lui dire que, s'il ne pouvait venir autrement, il se fit apporter sur son lit. Le saint homme entra dans l'église, et pria Dieu de lui donner quelque expédient, pour éviter, sans scandale, d'aller trouver le Pape. Comme il se faisait porter sur son lit, il vint un grand orage de vent et de pluie. Ce que voyant les envoyés du Pape, ils le firent retourner au monastère ; et le Pape, l'ayant appris, dit : C'est un saint, je ne veux plus qu'il vienne ; qu'il demeure dans son monastère et qu'il prie Dieu pour moi et pour l'Église ! L'archidiaque Hildebrand, voulant un jour lui faire des reproches, oublia ce qu'il avait préparé pour lui dire ; et, depuis ce jour, ils furent amis intimes <sup>1</sup>.

Saint Jean Gualbert avait surtout un grand zèle contre la simonie, qui était alors une des grandes plaies de l'Église. Il s'éleva à ce sujet

<sup>1</sup> Acta SS., 12 jul. Acta Bened., sect. 6.

une grande division entre l'évêque de Florence et les moines. L'évêque, nommé Pierre, était de Pavie, fils de Theuzon Mezzabarba, homme noble, mais fort simple. Comme il vint voir son fils, les Florentins lui demandèrent artificieusement : Seigneur Theuzon, avez-vous donné beaucoup au roi pour acquérir à votre fils cette dignité ? Par le corps de saint Syr, répondit-il, on n'obtiendrait pas un moulin chez le roi sans qu'il en coûte fort cher. Par saint Syr, j'ai donné pour cet évêché trois mille livres comme un sou. Saint Syr est compté pour le premier évêque de Pavie, et l'Église l'honore le 9<sup>me</sup> de décembre. Les moines, opposés à l'évêque Pierre, avaient à leur tête saint Jean Gualbert, et son autorité entraînait une grande partie du peuple et du clergé. Il soutenait que l'évêque, étant simoniaque et par conséquent hérétique, il n'était pas permis de recevoir les sacrements de sa main, ni de ceux qu'il avait ordonnés. Saint Pierre Damien, étant à Florence, tenta inutilement d'apaiser ce différend. Il n'approuvait pas le sentiment des moines, et soutenait qu'on ne devait pas se séparer de l'évêque tant qu'il n'était pas juridiquement condamné.

Comme les Florentins interprétaient mal ses sentiments et l'accusaient de favoriser la simonie, il leur écrivit une grande lettre pour s'en justifier. Il y proteste qu'il regardait la simonie comme la première des hérésies. Il dit ensuite que la plénitude de la grâce appartenant à l'Église, on ne peut douter que les méchants qui sont dans son sein ne puissent conférer les sacrements. Il ajoute que, pour leur différend avec leur évêque, il ne lui appartenait pas de le charger d'un crime avant qu'il en fût convaincu ; que, quiconque avait des plaintes à faire contre lui, il pouvait se pourvoir au prochain concile de Rome. S'adressant ensuite à ses frères, les moines, il leur reproche d'avoir excité cette querelle, en disant que de tels évêques ne pouvaient ni consacrer le saint chrême, ni dédier des églises, ni ordonner des clercs, ni célébrer la messe, et de l'avoir soutenu avec tant d'impudence, qu'en trois paroisses ils avaient obligé à baptiser les catéchumènes sans onction du saint chrême. Cependant je ne sache pas, dit-il, que jamais hérésie ait eu la hardiesse de séparer le chrême du baptême. Que si on emprunte le chrême d'une autre église, comme fait un prêtre du parti opposé à l'évêque de Florence, c'est un sacrilège et un adultère spirituel. Il reproche encore à ces moines d'avoir été cause que plus de mille personnes, trompées par leurs vains discours, étaient mortes sans recevoir le corps et le sang du Seigneur : qu'eux-mêmes ne voulaient pas entrer dans plusieurs églises, ni même les saluer, soupçonnant qu'elles avaient été consacrées par des évêques indignes. Il les tourne en ridicule et dit qu'il

ne conçoit pas comment ils oseraient rejeter le jugement du Siège apostolique, ne pouvant ignorer que saint Paul appela au tribunal de Néron <sup>1</sup>.

Celui qui avait le plus d'autorité sur ces moines et sur saint Jean Gualbert lui-même était un reclus nommé Theuzon, qui passa cinquante ans enfermé près le monastère de Sainte-Marie, à Florence, d'où il donnait des conseils salutaires à ceux qui venaient le trouver. Il avait un grand zèle contre la simonie, et ce fut par son conseil que Jean Gualbert alla crier en place publique que l'évêque était manifestement simoniaque, ne craignant pas d'exposer sa vie pour l'utilité de l'Église. L'évêque Pierre, voyant une grande partie de son clergé et de son peuple animée contre lui, crut les intimider en faisant tuer les moines qui étaient les auteurs de la sédition. Pour cet effet, il envoya de nuit une multitude de gens à pied et à cheval, avec ordre de brûler le monastère de Saint-Salvi et de faire main basse sur les moines. Ce monastère, situé près de Florence, était sous la conduite de saint Jean Gualbert, et l'évêque croyait qu'on l'y trouverait; mais il en était sorti la veille.

Les gens de l'évêque, étant entrés dans l'église où les moines célébraient les nocturnes, se jetèrent sur eux l'épée à la main. L'un reçut un coup au front, qui entra jusqu'au cerveau; un autre eut le nez abattu avec la mâchoire supérieure, qui lui tomba sur la barbe; d'autres reçurent des coups dans le corps. Enfin, trouvant le reste des moines qui étaient encore dans l'église sans se défendre ni rompre autrement le silence qu'en chantant les sept psaumes avec les litanies, ils se contentèrent de les dépouiller; mais cette violence ne fit que rendre l'évêque plus odieux, et grossir beaucoup le parti des moines. Dès le lendemain, une multitude de Florentins de l'un et l'autre sexe vinrent à Saint-Salvi apporter, chacun selon son pouvoir, ce qui était nécessaire aux moines. Ils s'estimaient heureux d'en voir quelqu'un, ou de recueillir de leur sang et de le garder pour relique. Saint Jean Gualbert, qui était alors à Vallombreuse, revint promptement à Saint-Salvi, par le désir du martyre. Il félicita l'abbé et les moines de ce qu'ils avaient souffert, et ils allèrent hardiment à Rome accuser l'évêque dans le concile qui s'y tint en 1063.

On vit, avec le pape Alexandre II, plus de cent évêques. Les moines y dénoncèrent publiquement l'évêque Pierre de Florence, comme simoniaque et hérétique, déclarant qu'ils étaient prêts à entrer dans un feu pour le prouver; mais le Pape ne voulut ni déposer l'évêque, ni accorder aux moines l'épreuve du feu: car la plus grande

<sup>1</sup> *Opusc.* 30.

partie des évêques favorisaient celui de Florence ; mais l'archidiacre Hildebrand prenait le parti des moines <sup>1</sup>.

L'évêque Pierre, n'ayant donc point été condamné à ce concile de Rome, persécuta violemment ceux de son clergé qui continuaient, avec les moines, à se séparer de lui comme simoniaque ; en sorte que l'archiprêtre et plusieurs autres furent obligés à sortir de la ville et à se réfugier au monastère de Septime. Ce monastère était de la congrégation de Vallombreuse, et ainsi nommé parce qu'il était à sept milles de Florence. L'abbé saint Jean Gualbert les reçut avec charité, et leur donna tout le secours qui lui fut possible. Cependant le parti de l'évêque était protégé par Godefroi, duc de Toscane, qui menaçait de mort les moines et les clercs qui lui étaient opposés ; ce qui leur attira une grande persécution. Le Pape vint alors à Florence et vit le bois préparé pour le feu où les moines voulaient entrer, afin de prouver que l'évêque était simoniaque ; mais le Pape ne voulut pas alors recevoir cet examen, et se retira, laissant le clergé et le peuple dans la même division.

Il arriva ensuite que tout le clergé et le peuple de Florence étant assemblés, commencèrent à se plaindre à l'évêque Pierre de ce qu'il en avait chassé plusieurs, entre autres l'archiprêtre, leur chef, dont ils avaient ainsi perdu le conseil et le secours, et de ce qu'une bonne partie des citoyens, les voyant aller vers l'évêque, leur disaient : Allez, hérétiques, allez trouver votre hérétique ! C'est vous qui ferez abîmer cette ville ! C'est vous qui en avez chassé Jésus-Christ et saint Pierre, et y avez fait entrer Simon le Magicien, pour l'adorer ! Les ecclésiastiques conclurent en priant l'évêque de les délivrer de ce reproche, et ajoutèrent : Si vous vous sentez innocent, et si vous l'ordonnez, nous voici prêts à subir pour vous le jugement de Dieu ; ou si vous voulez recevoir l'épreuve que les moines ont voulu faire ici et à Rome, nous allons les en prier instamment.

L'évêque refusa l'un et l'autre. Au contraire, il obtint un ordre de mener prisonnier au gouverneur quiconque ne le reconnaîtrait pas pour évêque et ne lui obéirait pas ; que si quelqu'un s'enfuyait de la ville, ses biens seraient confisqués ; et que les ecclésiastiques qui s'étaient réfugiés à l'église de Saint-Pierre se réconcilieraient avec l'évêque, ou qu'ils seraient chassés de la ville sans espérance d'être écoutés. En exécution de cet ordre, le soir du samedi, après les vendres, vraisemblablement l'année 1067, comme ces ecclésiastiques répétaient les leçons et les répons du dimanche suivant, on les tira hors de la franchise de l'église de Saint-Pierre. Alors il se fit un grand

<sup>1</sup> *Vita S. Joan Gualb. Acta SS.*, 12 julii et *Acta Bened.*, sect. 6.

concours de peuple et principalement de femmes, qui arrachaient les voiles de leurs têtes et marchaient les cheveux épars, se frappant la poitrine et jetant des cris lamentables. Elles se prosternaient dans les rues pleines de boue, et disaient : Hélas ! hélas ! Jésus ! on vous chasse d'ici ! on ne vous permet pas de demeurer avec nous ! Vous le voudriez bien, mais Simon le Magicien ne vous le permet pas ! O saint Pierre, comment ne défendez-vous pas ceux qui se réfugient chez vous ? Êtes-vous vaincu par Simon ? Nous croyions qu'il était enchaîné en enfer, et nous le voyons lâché à votre honte. Les hommes se disaient l'un à l'autre : Vous voyez clairement que Jésus-Christ se retire d'ici, parce que, accomplissant sa propre loi, il ne résiste point à celui qui le chasse. Et nous aussi, mes frères, brûlons cette ville, afin que le parti hérétique n'en jouisse pas ! et allons-nous-en avec nos femmes et nos enfants, partout où Jésus-Christ ira ! Suivons-le, si nous sommes Chrétiens !

Ces cris et ces lamentations touchèrent les ecclésiastiques qui tenaient le parti de l'évêque Pierre ; ils fermèrent les églises et n'osèrent plus sonner les cloches, ni chanter publiquement l'office ou la messe. Ils s'assemblèrent et, par délibération de concile, ils envoyèrent quelques-uns d'entre eux aux moines de Saint-Sauveur de Septime, les priant de leur faire connaître la vérité, et promettant de la suivre. Ils prirent jour au mercredi suivant, qui était celui de la première semaine de carême. Le lundi et le mardi, ils firent des prières particulières pour ce sujet. Le mercredi matin, un de ces ecclésiastiques alla trouver Pierre de Pavie, c'est ainsi qu'ils nommaient l'évêque, et lui dit : Au nom de Dieu ! si ce que les moines disent de vous est vrai, avouez-le franchement, sans tenter Dieu et fatiguer inutilement le clergé et le peuple. Si vous vous sentez innocent, venez avec nous. L'évêque Pierre dit : Je n'irai point, et vous n'irez point non plus, si vous m'aimez. L'ecclésiastique répondit : Assurément j'irai voir le jugement de Dieu, puisque tout le monde y va, et je m'y conformerai, en sorte qu'aujourd'hui ou je vous honorerai plus que jamais, ou je vous mépriserais entièrement.

Sans attendre ce député, tout le clergé et le peuple coururent au monastère de Saint-Sauveur. Les femmes ne furent point effrayées par la longueur et l'incommodité du chemin, rempli d'eaux bourbeuses. Les enfants ne furent point retenus par le jeûne ; car ils l'observaient alors. Il se trouva environ trois mille personnes à la porte du monastère. Les moines leur demandèrent pourquoi ils étaient venus. Ils répondirent : Pour être éclairés et connaître la vérité. Comment voulez-vous être éclairés ? dirent les moines. Les ecclésiastiques répondirent : Que l'on prouve par un grand feu ce que

vous dites de Pierre de Pavie ! Les moines reprirent : Quel fruit en retirerez-vous, et quel honneur en rendrez-vous à Dieu ? Tous répondirent : Nous détesterons avec vous la simonie, et nous rendrons à Dieu des grâces immortelles !

Aussitôt le peuple dressa deux bûchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, haut de quatre et demi ; entre les deux était un chemin large d'une brasse, semé de bois sec. Cependant on chantait des psaumes et des litanies. On choisit un moine nommé Pierre, pour entrer dans le feu, et, par ordre de l'abbé, il alla à l'autel pour célébrer la messe, qui fut chantée avec grande dévotion et avec beaucoup de larmes, tant de la part des moines que des ecclésiastiques. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre moines s'avancèrent pour allumer les bûchers ; l'un portait un crucifix, l'autre l'eau bénite, le troisième douze cierges bénits et allumés, le quatrième l'encensoir plein d'encens. Quand on les vit, il s'éleva un grand cri ; on chanta *Kyrie eleison* d'un ton lamentable. On pria Jésus-Christ de venir défendre sa cause ; on demanda les prières de la sainte Vierge, de saint Pierre, de saint Grégoire.

Alors le moine Pierre, ayant communiqué et achevé la messe, ôta sa chasuble, gardant les autres ornements et portant une croix ; il chantait les litanies avec les abbés et les moines, et s'approcha ainsi des bûchers déjà embrasés. Le peuple redoubla ses prières avec une ardeur incroyable. Enfin on fit faire silence pour entendre les conditions auxquelles se faisait l'épreuve. On choisit un abbé qui avait la voix forte, pour lire distinctement au peuple une oraison contenant ce que l'on demandait à Dieu. Tous l'approuvèrent, et un autre abbé, ayant fait faire silence, éleva sa voix et dit : Mes frères et mes sœurs, Dieu nous est témoin que nous faisons ceci pour le salut des âmes, afin que désormais vous évitiez la simonie, dont presque tout le monde est infecté ; car vous devez savoir qu'elle est si abominable, que les autres crimes ne sont presque rien en comparaison.

Les deux bûchers étaient déjà réduits en charbon pour la plus grande partie, et le chemin d'entre-deux en était couvert, en sorte qu'en y marchant on en aurait eu jusqu'aux talons, comme on vit depuis par expérience. Alors le moine Pierre, par ordre de l'abbé, prononça à haute voix cette oraison, qui tira des larmes de tous les assistants : Seigneur Jésus-Christ ! je vous supplie que, si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siège de Florence, vous me secouriez en ce terrible jugement et me préserviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conservé les trois enfants dans la fournaise ! Après que tous les assistants eurent dit *amen* ! il donna le baiser de paix à ses frères, et on demanda au peuple : Combien

voulez-vous qu'il demeure dans le feu ? Le peuple répondit : C'est assez qu'il passe gravement au milieu !

Le moine Pierre, faisant le signe de la croix et portant une croix sur laquelle il arrêta sa vue sans regarder le feu, y entra gravement nu-pieds, avec un visage serein. Les flammes l'environnaient de toutes parts ; on le perdit de vue tant qu'il fut entre les deux bûchers, mais on le vit bientôt paraître de l'autre côté, sain et sauf, sans que le feu eût fait la moindre impression sur lui. Les flammes agitaient ses cheveux, soulevaient son aube et faisaient flotter son étole et son manipule ; mais rien ne brûla, pas même le poil de ses pieds. Il raconta, depuis, que, comme il était près de sortir du feu, il s'aperçut que son manipule lui était tombé de la main, et retourna le reprendre au milieu des flammes. Quand il fut sorti du feu, il voulut y rentrer, mais le peuple l'arrêta, lui baisant les pieds, et chacun s'estimait heureux de baiser la moindre partie de ses habits. Le peuple s'empressait tellement autour de lui, que les ecclésiastiques eurent bien de la peine à l'en tirer. Tous chantaient à Dieu des louanges, répandant des larmes de joie ; on exaltait saint Pierre, et on détestait Simon le Magicien <sup>1</sup>.

Ce récit est tiré de la lettre que le clergé et le peuple de Florence en écrivirent aussitôt au pape Alexandre, le suppliant de les délivrer des simoniaques. Le Pape y eut égard et déposa de l'épiscopat Pierre de Pavie, qui se soumit à ce jugement et se convertit si bien, qu'il se réconcilia avec les moines et se rendit moine dans le monastère même de Septime. Il eut pour successeur un autre Pierre, que l'on nomme le Catholique, pour le distinguer du simoniaque.

Quant au moine Pierre, qui s'exposa au feu avec tant de foi, il était Florentin, de la famille des Aldobrandins. S'étant rendu moine à Vallombreuse, il y garda les vaches et les ânes, par ordre de saint Gualbert ; puis il fut prévôt de Passignano, monastère de la même congrégation. Après le miracle du feu, le comte Bulgare pria saint Jean Gualbert de le faire abbé de Ficicle, et l'obtint. Il fut ensuite cardinal et évêque d'Albane ; et le nom de Pierre Ignée, en latin *Igneus*, lui demeura, comme qui dirait, Pierre du Feu. Quelques auteurs lui donnent le titre de bienheureux ou même de saint.

Le 27 juin de l'année précédente 1066, saint Ariald, diacre de l'église de Milan, avait couronné par le martyre son zèle contre la simonie et l'incontinence des clercs. Au commencement du pontificat d'Alexandre II, il alla à Rome, et saint Herlembald, son ami, l'y sui-

<sup>1</sup> *Vita S. Joan. Gualb. Acta SS.*, 12 jan. *Acta Bened.*, sect. 6, pars 2. *Desid. Cass., Dialog.*, 1. 3.

vit. C'était un seigneur d'une grande piété, frère de Landulphe qui venait de mourir, et zélé comme lui et comme saint Ariald contre la simonie et l'incontinence des clercs. Il était depuis peu revenu de Jérusalem et voulait embrasser la vie monastique ; mais Ariald lui promit une plus grande récompense de la part de Dieu, s'il différât d'entrer dans un monastère, pour s'opposer avec lui aux ennemis de Jésus-Christ. Herlembald, voulant éprouver le conseil d'Ariald, prit des chemins détournés pour aller à Rome et consulta tous les serviteurs de Dieu, ermites ou moines, qu'il trouva sur sa route. Tous lui donnèrent le même conseil, et quand il fut arrivé à Rome, le pape Alexandre et les cardinaux lui commandèrent absolument de retourner à Milan et de résister avec Ariald aux ennemis de Jésus-Christ, jusqu'à l'effusion de son sang. Ils lui donnèrent même, de la part de saint Pierre, un étendard qu'il devait prendre en main pour réprimer la fureur des hérétiques, quand il serait besoin ; ce qu'il fit constamment pendant dix-huit ans, jusqu'à ce qu'il fut martyrisé lui-même. Il avait une dévotion singulière à laver les pieds des pauvres ; et, pour s'humilier davantage, après les avoir lavés, il se prosternait et les mettait sur sa tête. Saint Ariald disait de lui en soupirant : Hélas ! excepté Herlembald et l'ecclésiastique Nazaire, je ne trouve presque personne qui, par une fausse discrétion, ne me conseille de me taire et de laisser les simoniaques et les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon.

Il y avait dix ans que saint Ariald combattait avec le même zèle pour la cause de Dieu et de son Église. Ce qu'il souhaitait le plus ardemment, était de verser son sang par le martyre. Chaque fois qu'il rencontrait une personne aimant Dieu, il lui disait : Je vous en conjure par Jésus-Christ, de lui demander pour moi la grâce de sceller de mon sang sa parole que je prêche ! L'occasion s'en offrit à la fin. Tout le clergé de Milan, avec l'archevêque Gui ou Vidon, lui avait promis avec serment, ainsi qu'au légat saint Pierre Damien, l'an 1059, de condamner la simonie et de persister dans la foi catholique ; mais, dès qu'il y eut des églises vacantes, le même archevêque, oubliant ses serments, recommença d'en faire un indigne trafic. Ce que voyant, saint Ariald envoya son ami Herlembald au Pape, pour connaître sa décision touchant ce prélat adultère, simoniaque et parjure.

Dans l'intervalle, deux ecclésiastiques de Monza, touchés de la grâce divine, vinrent trouver le saint homme et lui dirent qu'ils étaient résolus à quitter le mal et à faire le bien. Ariald, trompé par tant d'autres, répondit que, pour croire à leurs paroles, il lui fallait des œuvres. Ils retournèrent chez eux. chassèrent leurs concubines,



annoncèrent publiquement que le bienheureux Ariald disait la vérité, et que, pour eux, ils avaient avancé des faussetés. L'archevêque, ayant appris leur conversion, les fit jeter dans une prison infecte. A cette nouvelle, saint Ariald se mit à la tête du peuple fidèle pour les délivrer. Le parti de l'archevêque s'y opposait; mais, tout d'un coup, il fut tellement frappé de terreur, qu'il donna des otages et promit la délivrance des prisonniers, ce qui, en effet, eut lieu.

Sur ces entrefaites, saint Herlembald revint de Rome, apportant à l'archevêque des lettres d'excommunication. C'était la veille de la Pentecôte. L'archevêque annonça aussitôt une assemblée générale du peuple, dans la grande église, pour le lendemain de grand matin. Le concours fut immense. L'archevêque, tenant en main la bulle d'excommunication, excita le peuple contre les saints Ariald et Herlembald. Jamais, disait-il, cette ville n'a obéi à l'Église romaine. A bas les misérables qui veulent lui ravir son ancienne liberté ! La populace criait : Qu'on les tue bien vite, qu'on les tue ! L'archevêque descendit du chœur avec une partie du clergé pour saisir les deux saints, qui se tenaient à la balustrade ; mais la presse était si grande, qu'il n'y avait pas moyen d'avancer. Alors Gui se mit à crier : Sortez de l'église, vous tous qui aimez l'honneur de saint Ambroise, afin que l'on connaisse mieux nos adversaires, et qu'on les écrase plus promptement. Soudain l'église fut évacuée, en sorte que, de sept mille hommes, il n'en resta que douze pour défendre les deux serviteurs de Dieu, qui priaient à la balustrade du chœur. Les ennemis se jetèrent sur eux, les clercs sur Ariald, les laïques sur Herlembald. Saint Ariald fut laissé pour mort sur la place. Mais Herlembald se défendit si bien avec son bâton de commandement ou sceptre militaire, que personne n'osait approcher.

Le bruit s'étant répandu dans la ville qu'Ariald était mort, ses partisans courent aux armes, envahissent le palais épiscopal, brisent tout ce qui se trouve sous la main ; maltraitent l'archevêque, qu'ils rencontrent à cheval devant l'église, où ils sont ravis de trouver Ariald encore vivant, quoique couvert de sang et de blessures. Le peuple, brûlant de le venger, lui demandant la maison de qui il fallait démolir la première, le saint martyr leur rappela la solennité du jour, ainsi que le précepte du Sauveur : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous font du mal, et les conjura de déposer les armes et de venir avec lui remercier Dieu au tombeau de saint Ambroise. Les plus sages admiraient la charité d'Ariald envers ses ennemis ; les plus ardents n'y voulaient point entendre, mais tous finirent par l'écouter.

La nuit suivante, le parti des méchants, assemblé chez l'arche

vêque. convint que, pour se défaire d'Ariald, il fallait avant tout le faire sortir de la ville, où le peuple le défendrait toujours. Pendant deux semaines on sema l'argent parmi la populace pour l'indisposer contre lui. Enfin on défendit, sous peine de la confiscation des biens et de la vie même, aux cleres de célébrer la messe, aux laïques de mettre les pieds dans l'église où s'assemblaient d'ordinaire les fidèles, tant qu'Ariald serait à Milan. A ce coup, le chevalier même à qui avait été cette église eut peur et n'osa aller contre. Alors saint Ariald quitta secrètement la ville pour aller se réfugier à Rome ; mais, en route, il fut livré aux émissaires de l'archevêque par un prêtre chez lequel ses amis avaient cru pouvoir le cacher pendant quelque temps. Ainsi arrêté, il fut mené en des déserts inaccessibles, au delà du lac Majeur. Mais la nièce de l'archevêque, que l'on appela depuis Jézabel et Hérodiade, craignit que ceux mêmes qui l'avaient pris ne le cachassent et ne lui sauvassent la vie. C'est pourquoi elle envoya deux cleres pour le tuer. Sitôt qu'ils furent débarqués de sur le lac, ils demandèrent où était Ariald. Ceux qui l'avaient amené répondirent qu'il était mort. Les cleres répliquèrent : La nièce de l'archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort ; et, regardant plus loin, ils le virent lié et assis sur une pierre.

Ils se jetèrent sur lui l'épée à la main et le prirent chacun par une oreille en disant : Dis, pendard, notre maître est-il véritablement archevêque ? Ariald répondit : Il ne l'est ni ne l'a jamais été, puisqu'il n'en a jamais fait les œuvres. Alors ils lui coupèrent les deux oreilles. Il leva les yeux au ciel et dit : Je vous rends grâces, ô Jésus, de ce que vous m'avez fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. Ils lui demandèrent encore si Gui était véritablement archevêque ? et il répondit encore que non. C'est pourquoi ils lui coupèrent le nez avec la lèvres d'en haut, puis ils lui arrachèrent les deux yeux. Ensuite ils lui coupèrent la main droite, en disant : C'est cette main qui écrivait les lettres qu'on envoyait à Rome. Ils le mutilèrent encore d'une manière plus honteuse, par une cruelle dérision de la chasteté. Enfin ils lui arrachèrent la langue par-dessous le menton, en disant : Faisons taire cette langue, qui a troublé le clergé. Il mourut ainsi entre leurs mains, le 27<sup>me</sup> de juin 1066 <sup>1</sup>.

Son corps, ayant été plusieurs fois découvert, à cause d'une lumière qui en rejaillissait, fut jeté au fond du lac et retrouvé au bord, après dix mois, sans aucune corruption. Saint Herlembald, en ayant été informé, assembla le peuple de Milan à son de trompe, se mit à

<sup>1</sup> Acta SS., 27 junii.

la tête d'une multitude innombrable pour aller chercher le saint corps et l'enlever de force, s'il était nécessaire. Le peuple des villes et des campagnes affluait de toutes parts avec des croix et des cierges ; partout retentissait le son des cloches ; on montait sur les arbres pour le voir. A l'approche de Milan, presque toute la ville vint à la rencontre, hommes et femmes, jeunes et vieux, avec des cierges sans nombre, et tous louant Dieu, même ceux que le saint avait eus pour ennemis durant sa vie ; les clercs chantaient l'office, non pas des morts, mais des martyrs. Il fut déposé, le jour de l'Ascension, dans l'église de Saint-Ambroise ; il y resta exposé dix jours, jusqu'à la Pentecôte ; et, quoique ce fussent les grandes chaleurs de l'été, et qu'il eût séjourné dix mois dans l'eau, il ne répandait aucune odeur. L'auteur de sa Vie, qui était présent et qui examina secrètement le corps, n'y trouva aucune trace de corruption, et sentit au contraire une odeur délicieuse. Enfin, le jour de la Pentecôte, il fut transféré solennellement dans l'église de Saint-Celse. Sa Vie fut écrite aussitôt par le bienheureux André, son disciple et témoin oculaire de la plupart des faits, qui fut depuis moine à Vallombreuse <sup>1</sup>.

Pour apaiser tout-à-fait ces troubles de Milan, le pape Alexandre y envoya, l'année suivante, deux légats : Mainard, cardinal-évêque de Sainte-Rufine, successeur d'Humbert, et Jean, prêtre-cardinal, lesquels, y étant arrivés, y publièrent des constitutions qui, après avoir confirmé celles de saint Pierre Damien, portaient en substance : Nous défendons, suivant les anciennes règles, que, dans tout ce diocèse, aucun abbé reçoive un moine pour un prix dont il soit convenu, et qu'un chanoine soit reçu autrement que gratis ; que, dans aucune ordination des personnes ecclésiastiques, dans les consécrations des églises, ou la distribution du saint chrême, il intervienne aucune récompense convenue.

Le prêtre, le diacre ou le sous-diacre qui retient publiquement une femme pour être sa concubine, tant qu'il demeurera en faute, ne fera aucune fonction et n'aura aucun bénéfice ecclésiastique ; mais celui qui, sans la tenir chez lui, sera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, sera seulement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence. Nous défendons, de plus, qu'aucun de ces clercs ne soit condamné sur un soupçon, ni privé de ses fonctions et de son bénéfice, s'il n'est convaincu par sa confession ou par des témoins suffisants. Et, de peur qu'on ne prenne occasion de les calomnier à cause des femmes qu'ils ont quittées, nous leur défendons de demeurer en même maison, de boire ou de manger avec

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 27 junii.

elles, et de leur parler, si ce n'est en présence de deux ou trois témoins irréprochables. S'ils l'observent, on n'aura rien à leur imputer pour ce sujet. Qu'on les oblige, s'il se peut, à demeurer près des églises. Or, nous réglons la manière de les punir canoniquement, pour conserver la dignité des ministres de l'autel et empêcher qu'à l'avenir aucun clerc soit soumis au jugement des laïques ; ce que nous défendons absolument.

Si un laïque a des clercs dans sa seigneurie, sitôt qu'il saura certainement que quelqu'un d'eux retient une femme ou a péché avec elle, il en avertira l'archevêque et les chanoines de cette église qui en seront chargés. S'ils lui interdisent ses fonctions, le laïque fera exécuter leur jugement ; si l'archevêque ou ses chanoines négligent l'avis, le laïque empêchera que, dans sa seigneurie, le clerc coupable fasse aucune fonction, ou tienne aucun bénéfice ; mais le laïque ne disposera pas du bénéfice : il sera réservé à la disposition de l'Église. Nous défendons aussi à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable, soit dans ses héritages, s'il en a, soit dans son bénéfice séculier, c'est-à-dire son fief ou ses autres biens, hors le bénéfice ecclésiastique, comme il a été dit. Défense aussi à tout laïque de rien exiger d'un clerc pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce soit. L'archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut, par toutes les paroisses, pour confirmer et faire sa visite selon les canons, sans qu'aucun laïque ou clerc lui résiste ; au contraire, ils lui obéiront et le serviront en ce qui regarde la religion. Il aura aussi une entière puissance de juger et de punir selon les canons tout son clergé, tant dans la ville que dehors.

Quant aux clercs et aux laïques qui ont juré, contre les simoniaques et les clercs incontinents, de s'employer de bonne foi à réprimer ces désordres, et, sous ce prétexte, ont brûlé, pillé, répandu du sang et commis plusieurs violences, nous leur défendons absolument d'en user de même à l'avenir ; mais qu'ils se contentent de bien vivre et de dénoncer les coupables à l'archevêque, aux chanoines de cette église et aux évêques suffragants. Qu'il n'y ait aucune poursuite pour les dommages ou les injures reçus à cette occasion, et qu'on n'en garde aucun ressentiment ; mais que la paix de Jésus-Christ règne dans vos cœurs. Et, parce que quelques-uns sont plus touchés des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'observeront pas ces constitutions, savoir : l'archevêque à cent livres de deniers, et jusqu'au paiement il demeurera interdit ; les capitaines à vingt livres, les vassaux à dix : c'étaient de moindres gentilshommes ; les négociants à cinq, les autres à proportion, le tout au profit de l'église métropolitaine. Ce décret est daté

du 1<sup>er</sup> jour d'aôut l'an 1067, sixième du pape Alexandre II<sup>1</sup>.

L'année même que saint Ariald souffrit un martyre si cruel, mourut d'une manière plus pacifique un autre saint près de Vicence. Il était Français, né à Provins, diocèse de Sens, de parents très-nobles et très-riches, de la famille des comtes de Champagne, entre lesquels Thibaut III, qui régnait alors, le tint sur les fonts. Le jeune homme eut toujours grande dévotion pour la vie érémitique, et alla trouver secrètement un ermite nommé Bouhard, qui demeurait dans une île de la Seine. Par son conseil, il partit avec un de ses chevaliers nommé Gautier, et chacun un écuyer. Ils allèrent à Reims, où ils se dérochèrent de leurs gens, passèrent à pied au delà ; et, ayant changé leurs habits avec deux pauvres pèlerins, ils entrèrent en Allemagne. Ils y vécurent longtemps dans une extrême pauvreté, subsistant du travail de leurs mains, sans dédaigner les travaux les plus vils, comme de faucher les foins, porter des pierres, nettoyer des étables, et surtout de faire du charbon. Un jour entre autres, s'étant loués tous deux pour arracher les herbes dans les vignes, Thibaut, que sa délicatesse empêchait d'avancer autant que les autres, fut cruellement maltraité par l'inspecteur de l'ouvrage ; et Gautier ne put lui faire entendre raison, parce qu'ils ne savaient pas la langue l'un de l'autre.

Ayant amassé quelque peu d'argent par leur travail, ils allèrent nu-pieds en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, et revinrent en Allemagne. Cependant Thibaut pria son compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprît à lire, parce que c'était un moyen de mieux savoir et de mieux pratiquer les commandements de Dieu. Gautier trouva un maître qui lui enseigna les sept psaumes de la pénitence ; mais Thibaut n'avait pas de psautier ni de quoi en acheter. Gautier persuada au maître d'aller à Provins trouver Arnoulphe, père de Thibaut, et lui demander un psautier pour son fils. Le maître partit chargé d'un pain que Thibaut envoyait à ses parents, n'ayant point d'autre présent à leur faire, encore le lui avait-on donné par charité. Arnoulphe et Guille, sa femme, apprenant la sainte vie de leur fils, en rendirent grâces à Dieu, reçurent le pain comme un grand présent, et en firent manger à plusieurs malades de diverses fièvres, qui furent tous guéris.

Arnoulphe, qui désirait ardemment de voir ce cher fils, suivit le maître, qui le mena à Trèves et le fit attendre hors de la ville, sous un arbre où Thibaut avait accoutumé de venir lire. Il l'y mena lui-même, sous prétexte de voir le progrès qu'il avait fait dans la lecture en son absence ; mais, quand il vit son père, il s'écria : Vous m'avez

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1119.

trahi ! et retourna promptement. Arnoulphe le suivit, fondant en larmes, et disant : Pourquoi me fuyez-vous, mon cher fils ? Je ne veux pas vous détourner de votre bon dessein ; je ne veux que vous voir et vous parler une fois. et porter de vos nouvelles à votre mère affligée. Thibaut répondit : Seigneur, car depuis qu'il l'eut quitté il ne le nomma plus son père, ne troublez point mon repos ; allez en paix, et permettez-moi d'avoir la paix en Jésus-Christ. Son père lui dit : Mon fils, vous manquez de tout, nous avons de grands biens, recevez quelque chose, au moins pour vous souvenir de nous. Il répondit : Je ne puis rien prendre après avoir tout quitté pour Dieu, et se retira. Gautier dit au père que son fils n'avait besoin que d'un psautier, et il le donna avec joie.

Pour éviter à l'avenir de pareilles visites, Thibaut s'en alla à Rome, dans le dessein de faire encore un plus long voyage. En effet, au retour de Rome, il prit le chemin de Venise, voulant aller à Jérusalem ; mais Gautier ne pouvant plus, à cause de son âge, supporter tant de fatigues, ils s'arrêtèrent près de Vicence, en un lieu nommé Salanique, par la permission des propriétaires ; et, y ayant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avaient voyagé trois ans depuis leur retraite, et Gautier ou Walter en vécut encore deux dans cette solitude : mais Thibaut lui survécut de sept ans. Il ne se nourrit pendant longtemps que de pain d'orge et d'eau, et en vint enfin à ne vivre que de fruits, d'herbes et de racines, sans boire. Il portait toujours un cilice ; il se donnait souvent la discipline avec un fouet de plusieurs lanières de cuir, et ne dormait qu'assis. L'évêque de Vicence, touché de son mérite, l'ordonna prêtre, après l'avoir fait passer par tous les degrés ecclésiastiques : et la dernière année de sa vie, il reçut l'habit religieux.

Arnoulphe, apprenant la réputation de sainteté où était son fils, résolut d'aller à Rome en pèlerinage pour le voir en passant, comme il fit ; et, à son retour, il raconta à Guille, sa femme, ce qu'il avait vu. Elle voulut aussi voir son fils : Arnoulphe retourna avec elle, accompagné de beaucoup de noblesse ; mais la mère, étant arrivée près de son cher fils, ne voulut point le quitter, et se consacra avec lui au service de Dieu dans la solitude. Enfin, douze ans après que Thibaut ou Théobald eut quitté son pays, et neuf ans depuis qu'il se fut retiré à Salanique, il mourut saintement le 1<sup>er</sup> juillet 1066, et fut enterré à Vicence <sup>1</sup>. Il avait fait plusieurs miracles pendant sa vie ; il s'en fit encore plusieurs à son tombeau, et l'Église honore sa mémoire le jour de sa mort. Sa Vie fut écrite par l'abbé Pierre, qui lui avait donné l'habit monastique.

<sup>1</sup> Acta, SS. 1 junii.

Au concile de Rome, en 1063, avait assisté saint Hugues, abbé de Clungi. Il était venu se plaindre des entreprises de Drogon, évêque de Mâcon, sur son monastère, qui était soumis immédiatement au Saint-Siège. Ces entreprises étaient allées jusqu'à des voies de fait et à l'excommunication. Les Pères du concile en furent touchés, et témoignèrent s'intéresser pour la liberté d'un monastère si célèbre. Saint Pierre Damien, entre les autres, alla jusqu'à s'offrir de faire pour ce sujet le voyage de Clugni, dans un âge fort avancé. Ce n'est pas qu'il n'eût grande répugnance à quitter sa chère solitude de Fontavellane, mais son zèle pour la discipline et son amitié pour le saint abbé de Clugni lui firent accepter cette commission.

Le pape Alexandre écrivit une lettre commune aux archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthélemy de Tours, Aimon de Bourges et Goscelin de Bordeaux, pour leur recommander le légat qu'il leur envoyait. Vous n'ignorez pas, mes très-chers frères, leur dit-il, que, par la place que nous occupons, quelque indigne que nous en soyons, nous sommes chargé du soin de gouverner l'Église universelle. C'est pourquoi, les affaires des églises ne nous permettant pas d'aller chez vous, nous vous envoyons, en notre place, la personne qui, après nous, a le plus d'autorité dans l'Église romaine, savoir, Pierre Damien, qui est notre œil et la colonne inébranlable du Siège apostolique. Nous lui avons confié tous nos pouvoirs, afin que ce qu'il aura réglé et décerné dans vos provinces ait autant de force que si nous l'avions réglé ou décerné nous-même après un mûr examen. Nous vous avertissons donc et nous vous ordonnons, par l'autorité apostolique, de le recevoir comme nous-même et de vous conformer humblement à ses ordonnances <sup>1</sup>.

Saint Pierre Damien, à son arrivée en France, assembla un concile à Châlon-sur-Saône, où l'on examina d'abord la cause du monastère de Clugni. On produisit l'acte de la fondation, où le duc Guillaume déclarait que ce monastère ne devait être soumis à personne qu'au Pape, et l'on fit la lecture de plusieurs privilèges donnés par les Papes en conformité aux intentions du fondateur. Après quoi on demanda aux évêques ce qu'ils en pensaient. Ils répondirent tout d'une voix que ces privilèges étaient légitimes, qu'on devait s'y conformer et ne leur donner aucune atteinte. On somma l'évêque de Mâcon de proposer ses défenses, s'il en avait. Il répondit que ces actes lui paraissaient respectables, qu'il n'avait rien à y opposer; et, comme dans un de ces privilèges, il était défendu, sous peine d'anathème, à tout évêque, de porter quelque sentence d'excommuni-

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1131.

cation contre les moines de Clugni, il dit, pour s'excuser, qu'il ne les avait pas excommuniés, qu'il avait seulement dit dans la colère : S'il y a dans ce monastère quelques personnes soumises à ma juridiction, je les excommunie.

Mais comme il était constant que cet évêque avait donné atteinte aux privilèges accordés par le Saint-Siège, et qu'il apportait pour excuse qu'il n'en avait pas eu connaissance, on l'obligea de prêter le serment suivant : Que le seigneur Pierre, évêque d'Ostie, et tout le saint concile sachent que, quand j'allai à Clugni, tout ému de colère, je ne l'ai pas fait au mépris du Saint-Siège ni du seigneur pape Alexandre, et encore moins des privilèges dont on vient de faire la lecture, puisque je n'en savais pas alors assez bien la teneur ; qu'ainsi Dieu me soit en aide et les saints Évangiles. Quatre clercs de l'église de Màcon firent le même serment. On avait ordonné qu'il y en eût six qui jurassent avec l'évêque, mais le légat crut devoir se contenter de quatre. Après ce serment, l'évêque de Màcon se prosterna à terre en confessant qu'il avait péché. On lui imposa, pour pénitence, de jeûner sept jours au pain et à l'eau. Cependant, le lendemain, pressé par les clercs de son église, ce prélat voulut revenir contre ce qui avait été réglé, et il demanda qu'on lût un privilège accordé à son église par le pape Agapet. Mais on n'y trouva rien, outre le droit commun de toutes les églises, et tous les évêques du concile jugèrent qu'il n'y avait point eu de raison de le lire, parce qu'il ne dérogeait en rien aux privilèges du monastère, lus le jour précédent. On traita, dans le même concile, quelques autres affaires ecclésiastiques, sur lesquelles, ainsi que sur d'autres, le Pape avait écrit ou écrit encore à l'archevêque Gervais de Reims, qui l'avait consulté <sup>1</sup>.

Après le concile de Châlon, saint Pierre Damien alla passer quelque temps à Clugni. Il y fut édifié de la régularité des moines ; mais il parut scandalisé de leurs richesses et de l'abondance de la nourriture qu'on leur donnait. Il ne pouvait comprendre comment des moines si riches pouvaient être des saints, ni comment des religieux si exacts à leurs observances pouvaient manquer de devenir des saints. Il trouvait la nourriture trop abondante ; mais il trouvait aussi que les travaux des moines étaient trop grands pour une abstinence plus rigoureuse. Il ne laissa pas de représenter à l'abbé qu'il serait à propos d'ordonner l'abstinence de graisse, du moins deux jours de la semaine. Saint Hugues lui répondit : Seigneur, vous voulez augmenter notre couronne en augmentant notre abstinence ;

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1177. Pet. Dam., l. 2, *epist.* 2, 5.



mais ayez la bonté, avant que de rien ordonner, d'éprouver pendant huit jours quel est le poids de nos travaux, et vous jugerez alors s'il y a quelque chose à retrancher à la nourriture. Damien, ayant examiné toutes choses avec attention, jugea qu'il n'y avait rien à changer ; qu'il fallait, dans les règlements généraux qu'on porte pour les monastères, avoir égard au commun et au grand nombre ; qu'un supérieur sage ne doit pas juger de la ferveur des autres par la sienne ; et, qu'en portant trop loin l'austérité, il ouvre souvent la porte au relâchement, par les dispenses qu'il est obligé d'accorder <sup>1</sup>.

Après son départ de Clugni saint Pierre Damien écrivit une lettre à saint Hugues, où il lui parle ainsi : Quand je me rappelle les observations de votre monastère, je reconnais aisément que ce ne sont pas des inventions humaines, mais des règlements inspirés par le Saint-Esprit ; car les exercices sont si continuels et surtout le chœur est si long, que, dans les plus grands jours, à peine les moines ont-ils une demi-heure pour s'entretenir ensemble dans le cloître. On s'est, je crois, proposé par là de pourvoir à la fragilité des faibles, parce qu'étant toujours occupés ils n'ont pas l'occasion de pécher, si ce n'est peut-être par pensée <sup>2</sup>.

Ébrard, comte de Breteuil, crut d'abord pouvoir imiter saint Thibaut, qui édifiait alors l'Italie et la France. Ébrard était un jeune seigneur, riche et bien fait, qui menait une vie toute mondaine, lorsque la grâce le toucha. Ayant fait de sérieuses réflexions sur sa conduite, il eut honte de ne travailler qu'à se damner et à damner les autres. Il prit aussitôt la résolution de renoncer à tout. Pour l'exécuter, il changea d'habit et se retira secrètement dans une province éloignée, où il se dit charbonnier, à l'exemple de saint Thibaut de Provins. Il prenait ce parti pour vaincre l'orgueil qu'il se reprochait ; mais il craignit bientôt les écueils de la vie solitaire, où il n'avait point de guides dans la voie de la vertu. C'est pourquoi il se retira à Marmoutier, où il se fit moine et mena une vie très-austère. Il était parent de Guibert, abbé de Nogent, à qui il a raconté ce que nous venons de dire <sup>3</sup>.

L'année qui suivit la mort de saint Thibaut, mourut en France saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu : c'était le 17 avril 1067, le mardi de la Quasimodo. Il se trouva incommodé le samedi saint, en conférant le baptême aux enfants des nobles de la province, car ils avaient la dévotion de lui faire baptiser ce jour-là les enfants qui leur étaient nés : il ne put en baptiser qu'un. Sa maladie augmen-

<sup>1</sup> Anonym., *De mirac. S. Hug.*, Maï, *Script. vet.*, t. 6, *De gallicâ professione sancti Petri Damiani*. — <sup>2</sup> L. 6, *epist.* 2<sup>e</sup> et seq. — <sup>3</sup> Guibert, *De Vita sua*, l. 1, c. 9. *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 21.

tant, il exhorta ses moines à conserver toujours entre eux la charité, cette vertu si nécessaire pour la paix et le bonheur des communautés. Ensuite, ayant prédit le jour et l'heure de sa mort, il reçut l'extrême-onction, après quoi il se fit porter dans l'oratoire, devant une image de la Vierge, qui tenait son Fils entre ses bras. Il déposa son bâton pastoral dans les mains de l'enfant Jésus, en disant : Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Dieu, c'est de vous que j'ai reçu le bâton pastoral pour gouverner ce monastère ; c'est à vous et à votre sainte Mère que je le remets, en vous priant de gouverner toujours la communauté, dont je vous résigne, si j'ose ainsi dire, la supériorité perpétuelle. Ensuite, après avoir embrassé tous ses frères et reçu les sacrements, il mourut le 17 avril, à la troisième heure du jour. Il ne fut enterré que huit jours après. On le dépouilla de ses habits pour satisfaire la dévotion des assistants ; on lava son corps avec du vin et on l'enferma dans une peau de cerf.

Les miracles qui se firent au tombeau de saint Robert y attirèrent un si grand concours de peuple, que la solitude des religieux et la célébration de l'office divin en étaient troublées. C'est pourquoi les plus anciens et les plus zélés des moines prièrent saint Robert de ne plus faire de miracles, afin qu'ils pussent célébrer l'office divin avec plus de recueillement. En même temps ils eurent soin qu'on ne laissât entrer personne dans l'oratoire où le saint abbé était enterré. Ainsi on se désaccoutuma d'y venir en pèlerinage, et ils retrouvèrent la solitude et le repos qu'ils avaient goûtés auparavant. Ce trait marque un grand désintéressement de la part de ces religieux, et montre qu'ils étaient bien éloignés de publier de faux miracles pour faire honneur à leur saint abbé <sup>1</sup>.

Le clergé semblait aussi vouloir se réformer, à l'exemple des moines. Dès la fin du dixième siècle, plusieurs chapitres de cathédrales et plusieurs abbayes de chanoines avaient repris la vie commune par les soins de leurs évêques : comme l'église du Puy, celle de Troyes et celle d'Apt en 990 ; Mâcon en 1010, Angoulême en 1027, Auch en 1040, Maguelonne en 1054, l'abbaye de Dorat en 987, Saint-Ambroise de Bourges en 1012, Sancerre en 1025, Épernay en 1032, Saint-Sauveur de Melun en 1047. Mais ces réformes n'étaient que suivant la règle d'Aix-la-Chapelle, où l'empereur Louis le Débonnaire avait introduit plusieurs adoucissements, que saint Pierre Damien et son saint ami Hildebrand blâmaient dans les conciles et dans leurs écrits. Aussi, depuis le concile de Rome et l'an 1063, on poussa la réforme des chanoines jusqu'à l'exclusion de toute pro-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 21 april.

priété, les rendant, sur cet article, conformes aux moines <sup>1</sup>. Ceux qui embrassèrent cette réforme furent nommés chanoines religieux ou chanoines réguliers, et ce dernier nom leur est demeuré.

Saint Gautier, abbé de l'Esterp dans le Limousin, fit par ses vertus beaucoup d'honneur à cet institut. Il naquit dans l'Aquitaine, et montra dès son enfance un grand attrait pour la vertu et un grand goût pour l'étude. Reçu dans sa jeunesse parmi les chanoines de Dorat, il fut plus tard obligé d'en sortir. Les chanoines de l'Esterp tâchèrent de l'attirer parmi eux ; il résista quelque temps à leurs sollicitations ; mais, au retour d'un pèlerinage qu'il fit à Jérusalem, l'abbé de l'Esterp étant mort, il fut élu à sa place, et obligé d'accepter cette charge. Il y devint le modèle d'un bon supérieur, étudiant avec soin le caractère et les défauts de ses inférieurs, afin d'appliquer à chacun les remèdes les plus propres. Il ne borna pas ses soins à sa communauté, il les étendit aux laïques, parmi lesquels il fit de grands fruits ; car il avait un rare talent pour toucher les cœurs au tribunal de la pénitence. Le pape Victor II, instruit du bien qu'il faisait, lui envoya le pouvoir de confesser et d'absoudre les plus grands pécheurs. Saint Gautier vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, et mourut l'an 1070. Quand il eut reçu l'extrême-onction, il se fit ôter le cilice qu'il portait sur sa chair, et se fit étendre nu sur la cendre dans l'église, en disant qu'après avoir reçu l'onction de l'huile sainte il devait, comme un athlète, combattre nu. Ce saint abbé avait coutume de macérer sa chair par de rudes disciplines qu'il se donnait lui-même. Sur la fin de sa vie, craignant de n'avoir pas assez de forces pour se faire beaucoup souffrir, il pria un chanoine, dont il connaissait le bras robuste, de lui rendre ce service <sup>2</sup>.

En Angleterre, le roi saint Édouard mourut la même année que saint Thibaut et saint Arialde en Italie. Le monastère et l'église de Westminster, qu'il fonda en commutation de son pèlerinage de Rome, étant achevés en 1065, il en remit la dédicace au jour des Innocents, pour la faire avec plus de solennité, à l'occasion de la cour plénière qu'il devait tenir, selon la coutume, aux fêtes de Noël. Il était persuadé que sa mort approchait, suivant la révélation que lui avaient rapportée deux pèlerins de la part de saint Jean l'Évangéliste, auquel il avait une singulière dévotion. La nuit même de Noël, la fièvre le prit ; mais il le dissimula, et ne laissa pas de se mettre à table au festin solennel avec les évêques et les seigneurs. Le jour des Innocents étant venu, il fit faire la dédicace avec toute la magnificence possible, mettant en cette église quantité de reliques qui lui venaient

<sup>1</sup> Moulinet, *Réflex.*, 1, p. 24. *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 25. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 9 maii.

du roi Alfred et de Charlemagne. Par ses ordres, on lut une charte où, en conséquence des bulles des papes Léon et Nicolas, il confirme les biens et les privilèges de ce monastère, même l'exemption de la juridiction épiscopale; et cela du consentement des évêques et des seigneurs, y ajoutant le droit d'asile. Cette charte fut souscrite par le roi; la reine Édithe, son épouse; Stigand, archevêque intrus de Cantorbéri; Eldred, archevêque d'York, et dix autres évêques; par cinq abbés et plusieurs seigneurs, dont le premier est le duc Harold, frère de la reine.

La maladie du roi augmentant toujours, il déclara qu'il avait vécu avec la reine comme s'il eût été son frère, et la recommanda au duc Harold. Il prit soin aussi de ceux qui l'avaient suivi de Normandie, et ordonna sa sépulture dans la nouvelle église de Westminster, défendant de cacher sa mort, afin de ne pas retarder les prières pour son âme. Enfin il mourut le 4<sup>me</sup> de janvier 1066, après avoir régné vingt-trois ans six mois et vingt-sept jours. En lui finit la race des rois anglais, six cent vingt ans après la première entrée de la nation en la Grande-Bretagne, qui fut l'an 446. On rapporte plusieurs miracles du roi Édouard pendant sa vie et après sa mort; et il fut canonisé environ soixante ans après. L'Église honore sa mémoire le 5<sup>me</sup> de janvier, sous le nom de saint Édouard le Confesseur, pour le distinguer du martyr <sup>1</sup>.

Aussitôt après sa mort, le duc Harold, son beau-frère, se fit couronner roi d'Angleterre par Stigand, archevêque intrus de Cantorbéri, excommunié par le Pape; mais saint Édouard avait institué héritier Guillaume, duc de Normandie, son cousin germain, en reconnaissance des bons traitements qu'il avait reçus de son père et de lui pendant son exil; et Harold même lui avait juré fidélité. Ce prince donc, résolu de soutenir son droit, envoya à Rome Gilbert, archidiacre de Lisieux, consulter le pape Alexandre sur cette affaire. Le Pape, en ayant délibéré dans un conseil où le cardinal Hildebrand se déclara vivement pour le duc de Normandie, lui envoya un étendard, comme une marque d'approbation et de protection de saint Pierre <sup>2</sup>. C'est ce qui résulte du récit de deux contemporains, Orderic-Vital et Grégoire. Une chronique normande du même siècle raconte la chose en ces termes : Le duc, ayant assemblé son conseil, envoya des ambassadeurs notables et de bons cleres devers le Pape, pour montrer son droit et comment Harold s'était parjuré. En conséquence, il demandait la permission de conquérir son droit, en se soumettant, si Dieu lui donnait grâce d'y parvenir, de tenir le royaume

<sup>1</sup> Acta SS, 5 jan. — <sup>2</sup> Orderic., l. 3. *Hist. eccles., epist. Greg. VII.*

d'Angleterre de Dieu et de saint Pierre, comme son vicaire, et non d'un autre. Le Saint-Père et les cardinaux examinèrent la cause de Guillaume, et, par délibération, le Pape lui envoya un étendard de l'Église et un anneau où il y avait un cheveu de saint Pierre enchâssé dans une pierre très-précieuse <sup>1</sup>.

Guillaume, ayant pris quelques mesures pour assurer la tranquillité de ses États, s'embarqua sur une flotte nombreuse qu'il avait assemblée à l'embouchure de la rivière de Dive, et vint aborder à Saint-Valeri, d'où il prétendait faire voile vers l'Angleterre; mais les vents étaient contraires. Pour en obtenir de favorables, le duc fit porter en procession le corps de saint Valeri; après quoi, le vent étant changé, il fit heureusement le trajet, et prit terre à Pevensey, dans le comté de Sussex.

Harold venait de remporter une grande victoire sur le roi de Norwége, que son propre frère Tostig avait fait venir pour détrôner Harold. Le roi de Norwége et Tostig avaient péri dans la bataille. Le victorieux Harold marcha donc contre Guillaume, dès qu'il le sut débarqué. Les deux armées étant en présence, Guillaume renouvela ses demandes et ses sommations. Un moine, appelé don Hugues Maigrot, vint inviter, au nom de Guillaume, le Saxon Harold à faire de trois choses l'une : ou se démettre de la royauté en faveur du duc de Normandie, comme il lui avait juré sur les saintes reliques ; ou s'en rapporter à l'arbitrage du Pape pour décider qui des deux devait être roi ; ou enfin remettre cette décision à la chance d'un combat singulier. Harold répondit qu'il ne ferait aucune de ces trois choses, et que, s'il lui avait prêté serment, c'était par force. Guillaume envoya de nouveau le moine normand, auquel il dicta ses instructions dans les termes suivants : Va dire à Harold que, s'il veut tenir son ancien pacte avec moi, je lui laisserai tout le pays qui est au delà du fleuve de l'Humber, et que je donnerai à son frère Gurth toute la terre que tenait leur père Godwin ; que, s'il s'obstine à ne point prendre ce que je lui offre, tu lui diras, devant tout son baronnage, qu'il est parjure et menteur, que lui et tous ceux qui le soutiendront seront excommuniés de la bouche du Pape, et que j'en ai la bulle.

Ces menaces n'ayant produit aucun accommodement, on se prépara de côté et d'autre à la bataille. Gurth tenta de persuader à son frère Harold de ne point assister à l'action. Tu ne peux nier, lui disait-il, que, soit de force, soit de bon gré, tu n'aies fait au duc Guillaume un serment sur les corps des saints ; pourquoi te hasar-

<sup>1</sup> Bouquet, t. 13, p. 227.

der au combat avec un parjure contre toi? Nous qui n'avons rien juré, la guerre est pour nous de toute justice; car nous défendons notre pays. Laisse-nous donc seuls livrer bataille; tu nous aideras si nous plions, et si nous mourons, tu nous vengeras. Harold ne voulut point écouter le conseil de son frère.

De son côté, le duc Guillaume, dans la nuit du 13 octobre, fit annoncer aux Normands que le lendemain serait jour de combat. Des prêtres et des religieux qui avaient suivi, en grand nombre, l'armée d'invasion, attirés, comme les soldats, par l'espoir de quelque avantage pour leur église, se réunirent pour prier et chanter des litanies, pendant que les gens de guerre préparaient leurs armes. Le temps qui leur resta après ce premier soin, ils l'employèrent à faire la confession de leurs péchés et à recevoir les sacrements. Dans l'autre armée, la nuit se passa d'une manière toute différente : les Saxons se divertissaient avec grand bruit et chantaient de vieux chants nationaux, en vidant, autour de leurs feux, des cornes remplies de bière et de vin.

Au matin, dans le camp normand, l'évêque de Bayeux, frère utérin du duc Guillaume, célébra la messe et bénit les troupes. Le duc montait un cheval d'Espagne, qu'un riche Normand lui avait amené d'un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. Il tenait suspendues à son cou les plus vénérées d'entre les reliques sur lesquelles Harold avait juré; et l'étendard de saint Pierre, bénit et envoyé par le Pape, était porté à côté de lui. Après avoir harangué son armée, Guillaume la mena contre le camp des Saxons, au nord-ouest de Hastings. Alors les prêtres et les moines qui l'accompagnaient se détachèrent et montèrent sur une hauteur voisine, pour prier et regarder le combat.

La bataille fut très-rude. Les Saxons étaient retranchés derrière des redoutes et des palissades. Les Normands sont repoussés une première fois. Guillaume commande alors à ses archers de tirer leurs flèches en haut, par-dessus les redoutes, de manière à blesser les Anglais en retombant. Harold a ainsi un œil crevé, mais il ne continue pas moins de donner des ordres auprès de l'étendard national qu'entouraient les plus braves. Les Normands sont repoussés une seconde fois; le bruit court même que leur duc est tué. A cette nouvelle la fuite commence; mais Guillaume se jette lui-même au-devant des fuyards et leur barre le passage, les menaçant et les frappant de sa lance; puis, se découvrant la tête : Me voilà, leur cria-t-il; regardez-moi, je vis encore, et je vaincrai avec l'aide de Dieu. Les cavaliers normands attaquent les redoutes de l'ennemi une troisième fois : mais ils ne peuvent en forcer les portes ni faire brè-

che. Alors Guillaume leur commande de simuler la fuite. Trompés par ce stratagème, les Anglais rompent leurs rangs pour les poursuivre ; les Normands se retournent, les attaquent de tous côtés, pénètrent dans leurs retranchements. Mais le combat y est encore vif, pêle-mêle et corps à corps. Guillaume a son cheval tué sous lui ; le roi Harold et ses deux frères tombèrent morts au pied de leur étendard, qui fut arraché et remplacé par la bannière envoyée de Rome. Les débris de l'armée anglaise, sans chef et sans drapeau, prolongent la lutte jusqu'à la fin du jour, tellement que les combattants des deux partis ne se reconnaissaient plus qu'au langage. Le duc Guillaume soupa et coucha sur le champ de bataille ; et, le lendemain, son frère Eudes, évêque de Bayeux, qui avait fait l'office de général pendant le combat, y chanta la messe pour les trépassés <sup>1</sup>.

Aussitôt après sa victoire, Guillaume fit vœu de bâtir en cet endroit un couvent sous l'invocation de la sainte Trinité et de saint Martin, le patron des guerriers de la Gaule. Ce vœu ne tarda pas à être accompli, et le grand autel du nouveau monastère fut élevé au lieu même où l'étendard du roi Harold avait été planté et abattu. L'enceinte des murs extérieurs fut tracés autour de la colline que les plus braves des Anglais avaient couverte de leurs corps, et toute la lieue de terre cirvoisine où s'étaient passées les diverses scènes du combat devint la propriété de cette abbaye, qu'on appela, en langue normande, l'abbaye de la Bataille. Des moines du grand couvent de Marmoutiers, près de Tours, vinrent y établir leur domicile, et prièrent pour les âmes de tous les combattants qui étaient morts dans cette journée.

On dit que, dans le temps où furent posées les premières pierres de l'édifice, les architectes découvrirent que certainement l'eau y manquerait ; ils allèrent, tout décontenancés, porter à Guillaume cette nouvelle désagréable : Travaillez, travaillez toujours, répliqua le conquérant d'un air jovial ; car si Dieu me prête vie, il y aura plus de vin chez les religieux de la Bataille qu'il n'y a d'eau claire dans le meilleur couvent de la chrétienté <sup>2</sup>.

Les Anglais proclamèrent roi le prince Edgar, neveu de saint Édouard. Mais bientôt Edgar lui-même, accompagné des archevêques Stigand et Alfred, ainsi que des principaux seigneurs et bourgeois, vinrent faire leur soumission à Guillaume, qui, le jour de Noël de la même année 1066, fut couronné roi d'Angleterre à Westminster, par Alfred, archevêque d'York, ne voulant pas l'être par

<sup>1</sup> *Chroniq. de Normand.*, t. 13 de D. Bouquet, p. 229-236. — <sup>2</sup> *Monast. anglie.*, t. 1, p. 312.

Stigand de Cantorbéry, qui avait été déposé et excommunié par le Pape.

Ayant bien affermi sa puissance en Angleterre, le nouveau roi Guillaume s'appliqua à rétablir toutes choses, et pour le temporel et pour le spirituel. Il adoucit les mœurs des Anglais, encore demi-barbares, introduisant les mœurs françaises, beaucoup plus polies : il les tira de la nonchalance, l'ignorance et la débauche, renouvelant l'industrie, l'application aux armes et aux lettres. En un mot, depuis ce règne, l'Angleterre prit une face nouvelle. Dès la quatrième année de son règne, qui fut l'an 1069, le roi Guillaume confirma solennellement les anciennes lois du pays, telles qu'elles avaient été en usage sous saint Édouard, son prédécesseur, commençant par celles qui regardaient l'Église, et qui furent rédigées en latin, en vingt-deux articles. On en fit un abrégé en français du temps. On y établit premièrement la paix, c'est-à-dire la sûreté pour quiconque va aux églises, puis la manière de se justifier des crimes non prouvés, et enfin la taxe du denier de Saint-Pierre. Aussi le pape Alexandre ne manqua pas d'écrire au roi Guillaume pour la continuation de cette redevance, dont une partie était employée à l'entretien d'une église et d'une école de Rome, nommée l'école des Anglais.

Guillaume, incontinent après sa conquête, envoya de riches présents aux églises de France, d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Auvergne et d'autres pays. Surtout il envoya au pape Alexandre quantité d'or et d'argent pour le denier de Saint-Pierre, avec des ornements très-précieux ; et, en reconnaissance de l'étendard qu'il avait reçu du Pape, il lui envoya celui du roi Harold, où était représenté un homme armé, en broderie d'or. A la prière du roi, le pape Alexandre envoya trois légats en Angleterre : Ermenfroï, évêque de Sion ; Jean et Pierre, prêtres de l'Église romaine, qui le couronnèrent de nouveau le jour de Pâques, 4<sup>me</sup> d'avril 1070, pour confirmer son autorité.

A l'octave de Pâques, ces légats présidèrent un concile tenu à Winchester, par ordre du roi et en sa présence, où Stigand, archevêque de Cantorbéry, fut déposé pour trois raisons : la première, d'avoir gardé l'évêché de Winchester avec l'archevêché ; la seconde, d'avoir usurpé le siège de Cantorbéry du vivant de l'archevêque Robert, et s'être servi de son pallium ; la troisième, d'avoir reçu le pallium de la part de l'antipape Benoît, excommunié par l'Église romaine pour avoir envahi le Saint-Siège par simonie. Stigand était encore chargé de parjures et d'homicides. On déposa aussi quelques-uns de ses suffragants, comme indignes, pour leur vie criminelle et l'ignorance de leurs devoirs ; entre autres Agelmar, son frère, évêque d'Estangle, et quelques abbés. Car le roi ôtait autant qu'il pou-



vait les grandes places aux Anglais qui lui étaient suspects, afin d'y mettre des Normands. C'est ainsi qu'en parlent les historiens anglais ; mais, selon les Normands, il ne fit point déposer de prélats qui ne l'eussent mérité.

En ce concile, comme les autres évêques tremblaient de peur de perdre leur dignité, saint Vulstan, évêque de Worchester, demanda hardiment plusieurs terres de son église, que l'archevêque Alfred avait retenues en sa puissance quand il fut transféré du siège de Worchester à celui d'York, et qui, après sa mort, étaient tombées au pouvoir du roi. Mais comme le siège d'York était vacant, on remit la décision de cette affaire jusqu'à ce qu'il y eût un archevêque qui pût défendre les droits de son église. Depuis que Stigand fut déposé de l'archevêché de Cantorbéry, le roi le tint en prison à Winchester le reste de ses jours. Il y vivait chétivement du peu qu'on lui donnait aux dépens du roi ; et, comme ses amis l'exhortaient à se traiter mieux, il jurait qu'il n'avait pas un denier ; mais, après sa mort, on lui trouva de grands trésors cachés en terre, dont il portait la clef à son cou <sup>1</sup>.

A la Pentecôte, le roi, étant à Windsor, donna l'évêché d'York à Thomas, chanoine d'Évreux, et l'évêché de Winchester à Vauquelin, son chapelain. Le lendemain, il fit tenir un concile où présida le légat Hermenfroi ; car les cardinaux Jean et Pierre étaient partis pour retourner à Rome. En ce concile, Algéric, évêque de Sussex, fut déposé, puis mis en prison. On déposa aussi plusieurs abbés ; puis le roi donna à Arefaste l'évêché d'Estangle, et à Stigand celui de Sussex : ils étaient l'un et l'autre ses chapelains. Il donna également des abbayes à quelques moines normands.

Pour remplir le siège de Cantorbéry, la première place de l'église d'Angleterre, il choisit le bienheureux Lanfranc, qu'il avait fait abbé de Saint-Étienne de Caen. Après la mort de Maurille, archevêque de Rouen, arrivée en 1067, le clergé et le peuple assemblés avaient voulu élire Lanfranc pour lui succéder ; mais il fit tant de résistance, qu'il l'évita, ne se trouvant que trop chargé de l'abbaye, qu'il aurait quittée s'il avait pu le faire en conscience. Le roi fit donc passer à l'archevêché de Rouen, Jean, qu'il avait déjà fait évêque d'Avranches ; pour obtenir du Pape cette translation, il envoya à Rome l'abbé Lanfranc, qui rapporta le pallium au nouvel archevêque <sup>2</sup>.

Le roi Guillaume, étant résolu, par le conseil des seigneurs, à mettre Lanfranc sur le siège de Cantorbéry, envoya en Normandie les légats Ermenfroi, évêque de Sion, et Hubert, sous-diacre-cardinal, qui

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1202. — <sup>2</sup> *Vita Lanfr. Act. Bened.*, sect. 6, pars 2.

assemblèrent un concile des évêques et des abbés de la province, où ils déclarèrent à Lanfranc la volonté du roi, laquelle était aussi la leur et celle des autres prélats. Lanfranc en fut tellement affligé et troublé, qu'ils crurent qu'il refuserait absolument. Il représentait sa faiblesse et son indignité ; qu'il n'entendait point la langue du pays, qu'il aurait affaire à des nations barbares ; mais ces raisons ne furent point écoutées. Toutefois, comme il agissait toujours avec discrétion, il demanda du temps pour délibérer. Mais le roi avait si bien pris ses mesures, que tout le monde lui conseilla et le pressa d'accepter, même le bienheureux Herluin, abbé du Bec, qu'il regardait toujours comme son père. Ce n'est pas que ce saint homme n'eût grand regret à perdre un ami si cher et qui lui avait été si utile pour l'établissement de son monastère ; mais il n'osait s'opposer à la volonté de Dieu et à une vocation si manifeste.

Lanfranc, bien affligé, résolut donc de passer en Angleterre pour dire au roi ses excuses, ne croyant pas qu'on pût le forcer à recevoir cette dignité. Le roi le reçut avec une grande joie et un grand respect, et vainquit enfin sa résistance. Il appela les principaux de l'église de Cantorbéry, avec un grand nombre d'évêques et de seigneurs du royaume, et déclara Lanfranc archevêque de Cantorbéry, le jour de l'Assomption de Notre-Dame. Il fut sacré dans son église métropolitaine, le 29 du même mois d'août 1070, par huit de ses suffragants.

La même année, Thomas, élu archevêque d'York, vint se présenter à Lanfranc pour être sacré de sa main, suivant l'ancienne coutume. Lanfranc lui demanda une protestation de son obéissance par écrit et avec serment, comme ses prédécesseurs l'avaient donnée ; mais Thomas répondit qu'il ne le ferait point, si on ne lui prouvait, par écrit et par témoins, qu'il le devait faire et qu'il le pouvait sans porter préjudice à son église. Ce refus venait d'ignorance plutôt que de présomption ; car ce prélat, qui était nouveau en Angleterre et en ignorait absolument les usages, ajoutait trop de foi aux discours des flatteurs, particulièrement d'Eudes ou Odon, évêque de Bayeux, frère utérin du roi, qui était comme son lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la justice de sa prétention en présence de quelques évêques qui étaient venus pour le sacre de Thomas ; mais celui-ci ne voulut rien écouter, et retourna sans être sacré.

Le roi, prévenu par son frère, en fut irrité contre Lanfranc, croyant qu'il se prévalait de sa capacité pour appuyer une prétention injuste. Mais, peu de jours après, Lanfranc vint à la cour, demanda audience au roi, et, lui ayant rendu raison de sa conduite, l'apaisa et mit de son côté les Anglais qui se trouvèrent présents ; car, étant

instruits de l'usage du pays, ils rendaient témoignage à la justice de sa cause. Ainsi le roi, du consentement de tous, ordonna que pour lors Thomas viendrait à Cantorbéry et donnerait à Lanfranc sa protestation solennelle d'obéissance en tout ce qui regardait la religion ; mais que ses successeurs ne la donneraient qu'après qu'il aurait été prouvé dans un concile que les archevêques d'York avaient toujours rendu cette soumission à ceux de Cantorbéry. Thomas fut sacré à ces conditions, et, peu de temps après, Lanfranc demanda et reçut la protestation d'obéissance de tous les évêques du royaume d'Angleterre qui avaient été sacrés du temps de Stigand, par d'autres archevêques ou par le Pape.

L'année suivante 1071, les deux archevêques Lanfranc et Thomas allèrent à Rome demander le pallium. Le pape Alexandre reçut Lanfranc avec grand honneur, jusqu'à se lever devant lui, et dit : Je ne l'ai pas fait parce qu'il est archevêque de Cantorbéry, mais parce que j'ai été son disciple au Bec. Lanfranc avait aussi, en cette école, des parents du Pape, ce qui montre combien elle était célèbre. Le Pape lui donna deux palliums pour lui seul : l'un, que Lanfranc prit sur l'autel, suivant l'usage de Rome ; l'autre, que le Pape lui présenta de sa main, en signe d'amitié ; et on ne trouve que deux autres exemples de ces deux palliums, l'un pour Hincmar de Reims, l'autre pour saint Brunon de Cologne. Thomas était accusé d'avoir reçu du roi Guillaume l'archevêché d'York pour récompense du service de guerre qu'il lui avait rendu dans la conquête d'Angleterre ; et Remi, évêque de Lincoln, qui était venu à Rome avec les deux archevêques, avait aussi été jugé indigne de l'épiscopat, parce qu'il était fils d'un prêtre ; et on leur avait ôté à l'un et à l'autre l'anneau et le bâton pastoral. Mais le Pape, à la prière de Lanfranc, les rétablit tous deux, lui laissant le jugement de leur cause, et ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau et le bâton. Toutefois, l'archevêque Thomas renouvela, en présence du Pape, sa prétention contre la primatie de Cantorbéry, soutenant que l'église d'York lui était égale, et que, suivant la constitution de saint Grégoire, l'une ne devait point être soumise à l'autre ; seulement, que celui des deux archevêques qui était le plus ancien d'ordination devait avoir la préséance. Il prétendait de plus avoir juridiction sur les trois évêques de Lincoln, de Worchester et de Lichfield. Lanfranc, quoique indigné de ce procédé, répondit modestement que la proposition de Thomas n'était pas véritable, et que la constitution de saint Grégoire ne regardait pas l'église de Cantorbéry, par rapport à celle d'York, mais à l'égard de celle de Londres. Le pape Alexandre décida que ce différend entre les deux archevêques devait être examiné et jugé

en Angleterre par tous les évêques et abbés du royaume : et, bien que Lanfranc fût assuré pour son temps de la soumission de Thomas, par la promesse qu'il lui en avait faite, il aima mieux travailler pour ses successeurs que de leur laisser ce différend à terminer<sup>1</sup>.

Le Pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le roi d'Angleterre, où, après avoir loué son zèle pour la religion, il l'exhorte à suivre les conseils de Lanfranc pour l'exécution de ses bons desseins, déclarant qu'il avait regret de ne pouvoir le retenir à Rome. Mais, ajoute-t-il, nous nous consolons de son absence par l'utilité qu'en reçoit votre royaume. Il ajoute qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du Saint-Siège pour l'examen et le jugement de toutes les affaires, c'est-à-dire qu'il l'a établi légat dans le royaume d'Angleterre<sup>2</sup>.

Pour ce qui est du concile auquel le Pape avait renvoyé le différend entre les deux archevêques, voici comme la chose s'exécuta. A Pâques de l'année 1072, le roi Guillaume tint sa cour à Winchester, où se trouvèrent quinze évêques, plusieurs abbés et plusieurs seigneurs, avec Hubert, lecteur de l'Église romaine, et le légat du Pape. Ils s'assemblèrent en concile dans la chapelle du roi, qui était présent, et qui les conjura, par la foi qu'ils lui avaient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, et de la juger sans favoriser les parties. Ils promirent l'un et l'autre. On lut d'abord l'histoire ecclésiastique de Bède, quant à la question en litige ; puis les actes de plusieurs conciles, les élections et les ordinations de plusieurs évêques ; enfin les privilèges et les autres lettres de plusieurs Papes, écrites en divers temps aux archevêques de Cantorbéry et aux rois d'Angleterre. Par tous ces monuments, il fut constaté que toujours les archevêques d'York, ainsi que les autres évêques d'Angleterre, avaient été soumis à la primatie de l'archevêque de Cantorbéri. De plus, tous les assistants rendirent témoignage qu'ils avaient vu et ouï dire de leur temps les mêmes choses que contenaient ces écrits.

Thomas, archevêque d'York, alléqua pour lui la lettre de saint Grégoire, où il déclare que l'église de Londres et celle d'York sont égales, et que l'une ne doit pas être soumise à l'autre. Mais tout le concile reconnut que cette lettre ne faisait rien au sujet, parce que Lanfranc n'était point évêque de Londres, et qu'il n'était point question de cette église. Thomas fit quelques autres objections que Lanfranc détruisit facilement ; en sorte que le roi fit à Thomas des re-

<sup>1</sup> *Vita Lanf. Acta SS.*, 28 maii. *Acta Bened.*, sect. 6, pars 2. — <sup>2</sup> *I able*, t. 9, p. 1123, *epist.* 10.

proches, mais doux et paternels, de ce qu'il était venu, avec de si faibles raisons, attaquer des preuves si fortes et si nombreuses. Il répondit qu'il ne savait pas que la prétention de l'église de Cantorbéry fût si bien appuyée; et il supplia le roi de prier Lanfranc qu'il oubliât son ressentiment; qu'ils vécussent en paix, et qu'il lui relâchât même, en vue de la charité, quelque partie de ses droits : ce que Lanfranc lui accorda volontiers et avec action de grâces <sup>1</sup>.

L'affaire ayant été terminée d'une manière aussi heureuse, on en fit un décret qui fut souscrit par le roi Guillaume; la reine Mathilde, son épouse; Hubert, légat du Pape; quinze évêques et onze abbés. On en adressa des copies aux principales églises d'Angleterre, et Lanfranc en envoya une au Pape, avec une lettre contenant la relation de ce qui s'était passé au concile, le priant de lui envoyer un privilège, c'est-à-dire une bulle pour la confirmation de son droit. Il envoya en même temps un écrit qu'il venait de faire contre Bérenger, et que le Pape lui avait demandé.

Lanfranc écrivit aussi à l'archidiacre Hildebrand, qui avait à Rome la plus grande autorité après le Pape, le priant de lire la lettre qu'il envoyait au Pape, afin de voir ce que le Pape devait lui accorder. Hildebrand lui répondit : Nous avons été affligés de ne pouvoir satisfaire vos députés en vous envoyant, quoique absent, un privilège comme ils le demandaient; et vous ne devez pas le trouver mauvais, car si nous avions vu que de notre temps on l'eût accordé à quelque archevêque absent, nous vous aurions volontiers rendu cet honneur sans vous fatiguer. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire que vous veniez à Rome, tant pour ce sujet que pour délibérer avec nous plus efficacement sur tout le reste.

Nous avons deux autres lettres de Lanfranc au pape Alexandre. Dans la première, il lui représente la manière dont il a été élevé, malgré lui, sur le siège de Cantorbéry; puis il ajoute : J'y souffre tous les jours en moi-même tant de peines, d'ennuis et de déchet du bien de mon âme; je vois, j'entends, je sens continuellement dans les autres tant de troubles, d'afflictions, de pertes, d'endurcissement, de passion, d'impureté; une telle décadence de l'Église, que la vie m'est à charge, et je gémiss d'être venu jusqu'à ce temps; car ce que l'on voit à présent est mauvais, mais on en prévoit des suites bien plus mauvaises pour l'avenir. Je vous conjure donc au nom de Dieu, que, comme vous m'avez imposé ce fardeau par votre autorité, à laquelle il ne m'a pas été permis de résister, vous m'en déchargiez par la même autorité, et me permettiez de retourner à la vie monas-

<sup>1</sup> Labbe, t. 9, p. 1211.

tique, que j'aime sur toutes choses. Vous ne devez pas refuser une demande si juste et si nécessaire. Il conclut en priant le Pape de prier pour la longue vie du roi d'Angleterre ; car, ajoute-t-il, de son vivant nous avons quelque sorte de paix ; mais, après sa mort, nous n'espérons ni paix ni aucun bien <sup>1</sup>. Lanfranc n'obtint pas la liberté qu'il désirait, et il demeura archevêque toute sa vie.

Dans l'autre, il consulte le Pape au sujet de deux évêques d'Angleterre. Herman de Winchester avait déjà quitté l'épiscopat pour embrasser la vie monastique, et voulait le quitter encore, parce qu'étant accablé de vieillesse et de maladie, il ne cherchait qu'à se préparer à la mort : ce que Lanfranc jugeait raisonnable. L'autre était un évêque qui, étant accusé devant les légats du Pape de graves excès, ne se présenta point au concile où il était appelé, et fut excommunié. Ensuite il vint trouver le roi, tenant sa cour à la fête de Pâques, et, dans l'assemblée des évêques et des seigneurs, lui remit l'évêché, et se retira dans un monastère où il avait été élevé dès l'enfance. Lanfranc déclare qu'étant encore peu instruit des affaires d'Angleterre, il n'ose sacrer un évêque à la place de celui-ci, jusqu'à ce qu'il ait reçu l'ordre du Pape <sup>2</sup>.

Enfin Lanfranc obtint du pape Alexandre II la conservation des moines dans les cathédrales d'Angleterre. Ils y étaient dès la fondation de ces églises ; mais les clercs séculiers en étaient jaloux, et ils voulurent profiter du changement de domination, pour entrer en leur place, par l'autorité du nouveau roi ; car il avait tiré d'entre le clergé séculier presque tous les évêques qu'il avait mis en Angleterre. Les clercs se tenaient si assurés de réussir, que Vauquelin, évêque de Winchester, avait déjà rassemblé près de quarante clercs, qu'il tenait tout prêts, avec la tonsure et l'habit de chanoine. Il ne restait qu'à obtenir le consentement de Lanfranc, qu'il croyait facile ; mais il y fut bien trompé ; car Lanfranc, ayant appris le dessein de l'évêque, en eut horreur et déclara que, de son vivant, on ne l'exécuterait jamais. On fit de plus grands efforts pour chasser les moines de Saint-Sauveur de Cantorbéry, qui était l'église primatiale ; car on alléguait la dignité de cette église, qui avait l'inspection sur toutes les autres, et plusieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y opposa vigoureusement, nonobstant l'autorité du roi et le consentement des seigneurs ; et, craignant qu'après sa mort on ne fit ce changement qu'il espérait bien empêcher pendant sa vie, il fit confirmer l'ancienne possession des moines par l'autorité du Pape.

<sup>1</sup> Lanfr., *epist.* 1. — <sup>2</sup> Lanf., *epist.* 2.

Nous avons la constitution du pape Alexandre sur ce sujet : elle est adressée à Lanfranc, mais le Pape ne marque point qu'elle soit donnée à sa prière. Il dit seulement avoir appris que quelques clercs, avec le secours de la puissance séculière, veulent chasser les moines de Saint-Sauveur de Cantorbéry pour y mettre des clercs et faire le même changement dans toutes les cathédrales d'Angleterre. Il rapporte la lettre de saint Grégoire, par laquelle il ordonne à saint Augustin d'établir des moines en sa cathédrale, et la lettre de Boniface V, qui confirmait cette constitution. Le pape Alexandre la confirme aussi, sous peine d'anathème; et les moines sont demeurés dans les cathédrales d'Angleterre jusqu'au schisme de Henri VIII <sup>1</sup>.

La même année du concile d'Angleterre, c'est-à-dire en 1072, Jean, archevêque de Rouen, tint un concile avec les évêques et les abbés de sa province, où l'on fit vingt-quatre canons pour retrancher certains abus et rétablir la discipline. Nous avons plusieurs lettres de Lanfranc à cet archevêque. On y voit la plus grande union qui régnait entre eux, et le soin que prenait Lanfranc de la conserver, malgré les artifices de quelques mauvais esprits qui s'efforçaient de les diviser par de méchants rapports.

Le bienheureux Lanfranc se montrait un Père de l'Église, non-seulement par son zèle, mais encore par sa doctrine. On le voit en particulier par son traité *De l'Eucharistie*, qu'il écrivit en forme de dialogues contre les erreurs de Bérenger, et qu'il adressa à Bérenger même. Il lui dit qu'il souhaiterait conférer avec lui de vive voix, en présence de ceux qu'il avait séduits, dans l'espérance, ou que lui reconnaîtrait avec eux la vérité, ou que, si lui s'opiniâtrait dans l'erreur, eux l'abandonneraient. Mais Bérenger appréhendait les conférences publiques. Il n'aimait à parler de doctrine que dans des conversations secrètes et devant des ignorants. S'il confessait la vérité dans les conciles, ce n'était que par la crainte du châtement. Il fuyait les personnes de piété et de savoir, dans la crainte d'être convaincu de faux dans les passages qu'il alléguait sous le nom des Pères de l'Église, mais qu'il avait ou inventés ou altérés. En effet, ses écrits ayant été examinés à Rome dans un concile de cent treize évêques, lui-même convint des erreurs que ces écrits contenaient, lui-même les jeta au feu et jura de professer à l'avenir la vraie foi. Ce n'était qu'imposture de sa part. Sorti de Rome, il combattit la profession qu'il avait faite de la doctrine de l'Église, chargeant d'injure le cardinal Humbert, auteur de cette profession de foi.

Lanfranc oppose à ces injures le témoignage avantageux que les

<sup>1</sup> Alex., *epist.* 39, apud Lanfr., 4.

gens de bien rendaient au cardinal Humbert, et l'estime particulière qu'en faisait saint Léon IX. Ce Pape l'emmena à Rome, non de Bourgogne, mais de Lorraine ; et, quand même il aurait été Bourguignon, il n'y aurait rien en cela qui pût donner matière à Bérenger de lui reprocher le lieu de sa naissance. Mais Bérenger, en accusant ce cardinal d'avoir écrit contre la vérité, en faisant la formule de foi qu'on lui avait fait signer, accusait nécessairement de la même faute les Papes, l'Église romaine et les saints Pères, dont il n'avait été que l'interprète. Bérenger, en rapportant dans son écrit cette formule de foi, en avait retranché le commencement, pour faire croire aux lecteurs que ce qu'il y traitait d'hérésie étaient les paroles du cardinal et non pas les siennes. Lanfranc la rapporte tout entière, telle que Bérenger l'avait souscrite à Rome sous Nicolas II, et celle qu'il y souscrivit sous Grégoire VII. Puis il fait voir que ces formules étant la doctrine des Papes, des conciles, de l'Église romaine, c'était une mauvaise subtilité à Bérenger de les attribuer au cardinal Humbert, dans la vue de persuader aux ignorants qu'un homme seul avait pu se tromper.

Bérenger, comparant Humbert à Goliath, disait : Que le Bourguignon périsse par sa propre épée ! C'était se comparer lui-même à David. Tel était le caractère de ce novateur. Il avait coutume d'abaisser les autres pour s'élever au-dessus d'eux. Lanfranc lui fait là-dessus une leçon qui tourne à la gloire du cardinal, humble et modeste dans toutes les circonstances de sa vie. Bérenger reprochait à Humbert d'avoir sur l'eucharistie, le même sentiment que le vulgaire et Pascase, et d'être en contradiction avec lui-même : il prétendait le prouver par ce raisonnement : Quiconque dit que le pain et le vin de l'autel sont seulement des sacrements, ou que le pain et le vin sont seulement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, celui-là soutient certainement que le pain et le vin demeurent. Si vous croyiez, lui répond Lanfranc, que Humbert était tombé en contradiction, pourquoi signiez-vous ce que vous croyiez contradictoire ? Et si vous pensiez avoir la vraie foi de votre côté, ne valait-il pas mieux finir vos jours par une mort glorieuse, que de commettre un parjure en souscrivant la formule qu'on vous présentait ? Venant ensuite aux deux propositions de Bérenger, il dit : Le concile de Rome n'a rien décidé de semblable, et l'évêque Humbert ne vous a point proposé de le confesser. La première, que le pain et le vin ne sont que des sacrements, contient votre doctrine et celle de vos sectateurs : la seconde, que le pain et le vin sont seulement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, n'est soutenue de personne. Vous niez la vérité de la chair et du sang de Jésus-Christ. Mais l'Église, en croyant que



le pain est changé en chair et le vin en sang, croit aussi que c'est un signe de l'incarnation, de la passion de Notre-Seigneur, de la concorde et de l'unité des fidèles. D'où il suit qu'il n'y avait aucune contradiction dans la formule de foi que le concile romain vous a fait souscrire.

Bérenger raisonnait ainsi : Quand on dit que Jésus-Christ est la pierre angulaire, on suppose qu'il demeure Christ : de même, en disant que le pain et le vin sont le corps et le sang de Jésus-Christ, on reconnaît que le pain et le vin demeurent. Lanfranc répond qu'il est d'usage de donner aux choses le nom de ce dont elles sont faites, comme on le voit dans ces paroles de Dieu à Adam : Tu es terre, et tu retourneras en terre. Ainsi l'Écriture nomme pain le corps de Notre-Seigneur, soit parce qu'il est fait du pain et qu'il en retient les qualités, soit à cause qu'il est la nourriture de l'âme et le pain des anges. Il appuie cette réponse de l'objection même de Bérenger, qui ne pouvait disconvenir qu'on ne donne à Jésus-Christ le nom de pierre angulaire que par similitude, c'est-à-dire que parce qu'il est la pierre angulaire de l'Église, et qu'il fait à cet égard ce que la pierre angulaire fait dans un bâtiment matériel.

Il reproche à Bérenger de n'avoir employé, dans son écrit, les termes et les raisonnements de la dialectique que pour se prévaloir, devant les ignorants, de son habileté dans la dispute ; puis il répond aux passages qu'il alléguait pour montrer que le pain et le vin demeurent dans ce sacrement. Le premier est tiré de saint Ambroise, à qui il fait dire : Par la consécration, le pain et le vin deviennent le sacrement de la religion, non pour cesser d'être ce qu'ils étaient, mais pour être ce qu'ils étaient et être changés en une autre chose. A ce passage, Lanfranc en oppose deux autres du même Père, l'un pris du livre *Des Mystères*, où il dit : Nous trouvons une infinité d'exemples pour prouver que ce qu'on reçoit à l'autel n'est point ce que la nature a formé, mais ce que la bénédiction a consacré, et que la bénédiction a plus de force que la nature, puisqu'elle change la nature même. Il met, parmi ces exemples, celui de la verge de Moïse changée en serpent, des eaux changées en sang, et le miracle d'une vierge devenue mère, et ajoute : C'est le corps même qui est né d'une vierge que nous consacrons : pourquoi chercher l'ordre de la nature dans la production du corps de Jésus-Christ en ce sacrement, puisque c'est aussi contre l'ordre de la nature que le Seigneur Jésus est né d'une vierge ? Le second passage, tiré du sixième livre *Des Sacrements*, est conçu en ces termes : Comme Notre-Seigneur Jésus-Christ est vrai Fils de Dieu, et qu'il ne l'est pas par grâce, comme les hommes, mais par nature, de même c'est sa vraie chair que nous

recevons et son vrai sang que nous buvons. Lanfranc reprend ensuite le passage allégué par Bérenger, et montre, en le rapportant tout entier, qu'il l'avait tronqué et pris à contre-sens. En effet, saint Ambroise y compare le miracle de l'eucharistie avec la création, et dit que : Si la parole du Seigneur Jésus est assez puissante pour faire que ce qui n'était point ait commencé d'être, combien plus peut-elle faire que ce qui était subsiste et soit changé en une autre chose ; qu'il subsiste selon l'apparence visible, mais que, selon son essence intime, il soit changé en une autre nature de ce qu'il n'était pas auparavant ?

Lanfranc dit ensuite que Bérenger, en avançant que le sacrifice de l'Église est composé de deux parties, l'une visible, l'autre invisible, prenait le parti de la doctrine catholique sur l'eucharistie, au lieu de la combattre, puisque les catholiques soutiennent également qu'il y a deux parties en ce sacrement : l'apparence visible des éléments du pain et du vin, et la chair et le sang de Jésus-Christ, qui y sont d'une manière invisible ; le signe et la chose signifiée, c'est-à-dire le corps du Seigneur, qui est mangé sur la terre, quoiqu'il demeure au ciel. Il cite là-dessus les Actes de saint André, et ajoute : Si vous demandez comment cela peut se faire, je répons que c'est un mystère de foi ; qu'il est salutaire de le croire, et non pas utile de l'examiner.

Bérenger objectait que, suivant saint Augustin, quand on mange Jésus-Christ, on mange la vie, mais qu'on ne le coupe point par morceaux ; que le même Père appelle le sacrement un signe sacré, et que par signe il entend une chose qui, outre l'idée qu'elle donne d'elle-même à nos sens, nous fait naître dans la pensée quelque autre chose différente du signe même. Lanfranc convient de tous ces articles ; mais il remarque que, dans l'endroit où saint Augustin s'explique sur la nature du sacrement, il est question des sacrifices de l'ancienne loi, et non du corps et du sang de Jésus-Christ. Il vient après cela aux autres passages objectés par Bérenger, et ne trouve rien à répondre aux deux premiers : l'un, tiré de l'épître à l'évêque Boniface : l'autre, du livre de la manière de catéchiser les ignorants, parce que ces deux passages étaient plus à l'avantage de la foi catholique que de l'erreur que soutenait Bérenger. Il dit, en passant, que, lorsqu'on rompt l'hostie et que le sang est versé du calice dans la bouche des fidèles, on représente l'immolation de son corps sur la croix, et l'effusion du sang de son côté ; ce qui donne lieu de croire que l'on communiait encore ordinairement sous les deux espèces. Sur le troisième passage, où saint Augustin dit à Boniface que le sacrement du corps de Jésus-Christ est en quelque manière le corps de Jésus-Christ, et le sacrement de son sang en quelque manière son

sang, comme le sacrement de la foi est la foi, Lanfranc dit qu'il n'est pas surprenant que la même chair et le même sang de Jésus-Christ, pris à un certain égard, soient les signes d'eux-mêmes, pris selon un autre égard, puisque Jésus-Christ, après sa résurrection, se manifesta, suivant les diverses circonstances des temps, sous diverses figures. Lorsqu'il apparut aux disciples allant à Emmaüs et feignant d'aller plus loin, il marquait, par cette feinte, qu'il devait, dans peu de jours, monter au ciel. Après cette observation, Lanfranc répond que le corps de Jésus-Christ, invisible et couvert de la forme du pain, est le sacrement et le signe de ce même corps visible et palpable, tel qu'il fut immolé sur la croix, et que la célébration du sacrement est la représentation de ce premier sacrifice. Quant à ce que dit saint Augustin que le sacrement de la foi est la foi, il entend par la foi le baptême, qui, en un sens, est la foi, et, en un autre, le sacrement de la foi, l'ablution extérieure du corps étant la figure de la foi intérieure du cœur.

Bérenger poussait l'insolence jusqu'à appeler l'Église romaine l'assemblée des méchants, et le Siège apostolique, le siège de Satan. Jamais aucun hérétique, ni schismatique, ni mauvais Chrétien, répond Lanfranc, n'ont parlé de la sorte; tous les Chrétiens des premiers siècles de l'Église, ceux mêmes qui erraient dans la foi, ont respecté le Siège de saint Pierre. Sur ce que Bérenger ajoutait qu'on ne pouvait comprendre par la raison, qu'il se puisse faire, même par miracle, que le pain soit changé dans le corps de Jésus-Christ, qui, depuis sa résurrection, est absolument incorruptible, et demeure au ciel jusqu'à la fin du monde, il répond que le juste qui vit de la foi n'examine point et ne cherche point à concevoir comment le pain devient chair et le vin sang, changeant l'un et l'autre essentiellement de nature; que ce juste aime mieux croire les mystères célestes, pour obtenir un jour la récompense de la foi, que de travailler en vain pour comprendre ce qui est incompréhensible; que c'est le propre des hérétiques de se moquer de la foi des simples et de vouloir tout comprendre par la raison; qu'au reste, quand nous croyons que Jésus-Christ est mangé sur la terre, véritablement et utilement par ceux qui le reçoivent dignement, nous ne laissons pas de croire très-certainement qu'il est entier et incorruptible dans le ciel. N'est-il pas dit dans l'Écriture, que le vase d'huile de la veuve de Sarepta était toujours plein, quoiqu'elle y puisât tous les jours? Lanfranc rapporte un passage du concile d'Éphèse ou de la lettre de saint Cyrille, au nom de ce concile, à Nestorius, où il est dit que la chair que l'on mange dans l'eucharistie est la propre chair vivifiante du Verbe; il remarque qu'il s'était élevé deux hérésies au sujet de ces paroles de

Jésus-Christ : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, etc., et qu'elles furent toutes les deux condamnées dans ce concile.

Après avoir répondu aux objections de Bérenger, Lanfranc expose en ces termes sa doctrine sur l'eucharistie : Nous croyons que les substances terrestres qui sont sanctifiées sur la table du Seigneur par le ministère des prêtres sont, par la puissance suprême, changées d'une manière ineffable et incompréhensible en l'essence du corps du Seigneur, à la réserve des espèces et de quelques autres qualités de ces mêmes choses, de peur qu'on n'eût horreur de prendre de la chair crue et du sang, et afin que la foi ait plus de mérite ; en sorte, toutefois, que le même corps du Seigneur demeure au ciel à la droite du Père, immortel, sain et entier, et que l'on puisse dire que nous prenons le même corps qui est né de la Vierge, et non pas le même. C'est le même quant à l'essence, la propriété et la vraie nature et la vertu ; ce n'est pas le même si on regarde les apparences du pain et du vin. Telle est la foi qu'a tenue dès les premiers temps et que tient encore à présent l'Église qui, étant répandue par toute la terre, porte le nom de catholique. Il prouve la vérité de cette doctrine : premièrement, par les paroles de l'institution de l'eucharistie ; en second lieu, par les témoignages de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Léon et de saint Grégoire ; troisièmement, par les miracles rapportés dans l'histoire ecclésiastique et dans les écrits des Pères.

Cé que vous assurez être le corps de Jésus-Christ, disait Bérenger, est nommé dans les saintes lettres espèce, ressemblance, figure, signe, mystère, sacrement. Or, ces mots étant relatifs, ils ne peuvent être la chose à laquelle ils se rapportent, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ. Lanfranc répond que l'eucharistie s'appelle espèce ou ressemblance, par rapport aux choses qu'elle était auparavant, savoir : le pain et le vin dont est composé le corps et le sang de Jésus-Christ. Elle est aussi nommée pain dans l'Écriture, parce qu'elle a coutume de donner aux choses le nom de celles dont elles sont composées, ou parce qu'il paraît du pain à nos yeux, quoiqu'il soit chair. Si le pain est changé en la vraie chair de Jésus-Christ, disait encore Bérenger, ou le pain est enlevé au ciel pour y être changé en la chair de Jésus-Christ, ou la chair de Jésus-Christ descend sur la terre pour opérer ce changement. Lanfranc ne répond à cette objection que par les paroles de l'Écriture et des Pères, qui nous apprennent à ne point mesurer les mystères de la puissance de Dieu sur les lumières de notre raison, parce que les opérations divines ne seraient plus admirables si nous les comprenions.

S'adressant ensuite à Bérenger : Vous croyez, lui dit-il, que le pain et le vin de la sainte table demeurent pain et vin après la con-

sécration, comme ils l'étaient auparavant, et qu'on ne les appelle chair et sang de Jésus-Christ, que parce qu'on les emploie pour célébrer la mémoire de la chair crucifiée, et de son sang répandu de son côté. S'il en est ainsi, les sacrements des Juifs ont été plus excellents que ceux des Chrétiens, puisque la manne envoyée du ciel et les animaux qu'on immolait valaient mieux qu'un peu de pain et un peu de vin. Or, c'est ce que la religion chrétienne ne permet pas de penser.

Enfin Lanfranc se sert avec avantage, contre Bérenger, du sentiment de l'Église universelle. Sur quoi voici comme il le presse : Si ce que vous croyez du corps de Jésus-Christ est vrai, il s'ensuit que tout ce que l'Église universelle répandue dans toutes les nations en croit est faux. Tous ceux, en effet, qui se glorifient d'être Chrétiens, de quelque pays qu'ils soient, se glorifient aussi de recevoir dans l'eucharistie la vraie chair que Jésus-Christ a prise dans le sein de la Vierge. Interrogez tous les peuples de l'Occident qui ont quelque connaissance de la langue latine ; interrogez les Grecs, demandez aux Arméniens et à tous les autres Chrétiens des diverses nations du monde : ils vous répondront tous unanimement qu'ils professent la même foi. Or, si la foi de l'Église universelle peut être fausse, il faut dire ou qu'il n'y a jamais eu d'Église catholique, ou que l'Église a péri : blasphème dont tout catholique aura horreur... Vous répondez : L'Église a été, elle s'est étendue dans tout le monde ; mais, par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu l'Écriture, elle est tombée dans l'erreur, elle a péri. Proposition sacrilège, dont l'Évangile, les prophètes et les saints Pères ont démontré la fausseté ! Le Seigneur a promis à sa sainte Église qu'il ne l'abandonnerait jamais : Voici, lui a-t-il dit, que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles <sup>1</sup>.

Lanfranc fit cet excellent traité avant d'être nommé archevêque. Le moine Guitmond, un de ses disciples, combattit Bérenger par un traité semblable, divisé en trois livres et écrit en forme de dialogues. Après avoir peint le caractère et l'orgueil de Bérenger, il en parle en ces termes : Il a mieux aimé devenir hérétique et faire parler les hommes de lui, que de vivre catholique et n'être connu que de Dieu. Pour s'attirer la faveur des hommes mondains qui ne cherchent que l'occasion de pécher, il a combattu le mariage et le baptême des enfants ; enfin il a osé blasphémer contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, afin que la crainte de recevoir la sainte eucharistie indignement n'inquiétât pas les mondains dans leurs

<sup>1</sup> *Biblioth. PP.*, t. 18.

péchés. Guitmond remarque qu'à la vérité tous les disciples de Bérenger s'accordent à nier que le pain et le vin soient réellement changés dans l'eucharistie, mais qu'ils diffèrent fort entre eux en exposant leurs faux dogmes.

Après ces préliminaires, Guitmond réfute l'erreur générale des bérengariens. Ceux-ci disaient : La nature n'est pas capable de ce changement, même par la volonté de Dieu. Si cela est, répond Guitmond, Dieu n'est pas tout-puissant, et c'est en vain que les bérengariens chantent ce verset du psaume : Tout ce que le Seigneur a voulu, il l'a fait. Mais si Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, il n'est plus question que de savoir s'il a voulu que le pain et le vin fussent changés au corps et au sang du Seigneur. A Dieu ne plaise, répondaient ces hérétiques, que telle soit sa volonté, puisqu'il est indigne de Jésus-Christ d'être froissé par les dents. Guitmond répond qu'il peut également être touché par les dents des fidèles, comme il le fut par les mains de saint Thomas : qu'étant immortel et impassible, il ne peut être ni blessé ni mis en pièces ; qu'encore que son corps paraisse divisé, lorsqu'on le distribue aux fidèles, il y en a autant dans la plus petite partie que dans l'hostie tout entière ; en sorte que chaque particule séparée est tout le corps de Jésus-Christ, et que trois particules séparées ne sont pas trois corps, mais un seul corps. Il se donne tout entier à chacun des fidèles : tous le reçoivent également. Célébrât-on mille messes à la fois, c'est un seul corps de Jésus-Christ indivisible : et, quoique l'hostie paraisse être divisée en plusieurs parties, la chair de Jésus-Christ n'en est pas pour cela divisée ; et ce que sont toutes ces particules avant la division de l'hostie, elles le sont après leur séparation, c'est-à-dire tout le corps de Jésus-Christ. Guitmond rend cette vérité sensible par l'exemple de la parole de l'homme, qui se communique tout entière et en même temps à mille personnes : et par celui de l'âme humaine, qui, tout appesantie qu'elle est par la corruption du corps, n'est pas divisée en plusieurs parties dans les divers membres du corps qu'elle anime, mais est tout entière dans chaque membre. Que si Dieu a accordé à la voix de l'homme et à son âme une semblable prérogative, pourquoi ne pourrait-il pas communiquer le même avantage à sa propre chair, d'être en même temps tout entière et sans souffrir aucune division en elle-même dans toutes les parties de son corps, qui est l'Église ; puisque, comme notre âme est la vie de notre corps, de même, et à bien plus forte raison, par la grâce et la volonté de Dieu, la chair du Sauveur est la vie de son Église ? Car l'âme donne à notre corps une vie qui est seulement temporelle : mais la chair du Sauveur communique à l'Église, non une vie cou-

mune et ordinaire, mais une vie éternelle et bienheureuse <sup>1</sup>.

On voit, par cet extrait, que Guitmond, aussi bien que Lanfranc, non-seulement connaissait à fond la théologie chrétienne, mais qu'il savait l'exposer avec clarté et la défendre avec force. Durand, abbé de Troarn, dans la même province de Normandie, écrivit aussi contre Bérenger un ouvrage fort étendu et fort instructif par les détails où entre l'auteur sur ce qui s'est passé en France au sujet des erreurs de Bérenger. Pour le dogme, il le défend sagement, mais avec moins de précision et de force que Lanfranc et Guitmond. Ce dernier refusa constamment un évêché que Guillaume le Conquérant lui offrait en Angleterre; il osa même lui manifester des doutes très-sévères sur la légitimité de sa conquête. Avec la permission de son abbé, il se retira en Italie, où le pape Grégoire VII, qui savait déterrer le mérite, le fit cardinal, et Urbain II l'obligea d'accepter enfin l'archevêché d'Averse.

Vers l'an 1066, le pape Alexandre II écrivit à tous les évêques d'Espagne une lettre qui porte : Nous avons appris avec plaisir que vous avez protégé les Juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fussent tués par ceux qui allaient contre les Sarrasins en Espagne. C'est ainsi que saint Grégoire a déclaré que c'était une impiété de vouloir les exterminer, puisque Dieu les a conservés par sa miséricorde, pour vivre dispersés par toute la terre, après avoir perdu leur patrie et leur liberté en punition du crime de leurs pères. Leur condition est bien différente de celle des Sarrasins, contre lesquels la guerre est juste, puisqu'ils persécutent les Chrétiens et les chassent de leurs villes et de leurs demeures, au lieu que les Juifs se soumettent partout à la servitude.

L'an 1068, le même Pape envoya dans le midi de la Gaule et en Espagne, le cardinal Hugues le Blanc, en qualité de légat. Il tint cette année-là même deux conciles, l'un à Auch, l'autre à Toulouse, où l'on traita diverses affaires particulières; et par les jugements qui furent rendus sur diverses accusations, on y extirpa la simonie. En Espagne, il tint un concile au monastère de Leyr, dans le royaume d'Aragon; un autre à Gironne, un autre à Aussonne. Il y rétablit la pureté de la foi, y extirpa la simonie, substitua le rite romain au rite gothique ou mozarabe, et confirma, par l'autorité du Pape, la trêve de Dieu, sous peine d'excommunication contre les infracteurs <sup>2</sup>.

Le roi Ferdinand, 1<sup>er</sup> du nom, si célèbre par ses victoires et ses conquêtes sur les Mahométans, était en communauté de prière avec le monastère de Clugni, et lui payait un cens annuel. Son fils Al-

<sup>1</sup> *Biblioth. PP.*, t. 18. — <sup>2</sup> *Conc. Hisp.*, t. 4.

phouse le Vaillant, roi de Léon, hérita de sa valeur et de sa piété. Il aima saint Hugues, abbé de Clugni, comme un fils aime son père. Le saint lui ayant envoyé un de ses moines nommé Robert, Alphonse le prit en grande affection, en fit son ami et conseiller intime. Il écrivit à saint Hugues une lettre pleine de tendresse, où il le remercie d'un présent aussi cher, et le prie d'envoyer encore quelques frères semblables pour consolider le bien commencé dans le royaume. Il lui apprend qu'il a doublé le cens annuel que son père payait au monastère de Clugni ; que, dans son testament, il a pris des précautions pour qu'il en fût de même sous ses successeurs, ajoutant, contre celui qui ne voudrait pas l'exécuter, cette clause ou cette imprécation : Qu'il soit privé du royaume, par la puissance de Dieu et par l'intercession des apôtres saint Pierre et saint Paul ! Quant à l'office romain, qu'on avait reçu sur la recommandation du saint abbé, tout le pays en était ému. Le roi le prie donc de faire en sorte que le Pape y envoie le cardinal Girald, pour corriger ce qui a besoin de correction. La lettre est de l'année 1070 <sup>1</sup>.

Le saint abbé Hugues, par un statut adressé la même année à tous les religieux présents et à venir de Clugni, accorde au roi Alphonse, leur ami et leur bienfaiteur, une participation spéciale à tous leurs biens spirituels, tant en sa vie qu'à sa mort. En outre, pendant toute sa vie, on chantera chaque jour à tierce le psaume *Exaudiat*, et, à la grand' messe, la collecte pour le roi. Le jour du jeudi saint on réglera pour lui trente pauvres, et cent le jour de Pâques. Chaque jour, à la grande table, on lui servira sa portion, comme s'il devait manger avec les frères, ensuite on la donnera à un pauvre pour le salut de son âme. Dans la nouvelle église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'il a bâtie à ses frais, il aura un des principaux autels où l'on puisse célébrer pour lui les divins mystères. Après sa mort, outre les offices, les messes et les aumônes qu'on doit acquitter pour lui, on chantera pour lui chaque jour, toute une année, la messe sur ledit autel. Au jour anniversaire, on fera tout comme on a fait pour l'empereur Henri, c'est-à-dire, à vêpres, à l'office et à la messe : on sonnera toutes les cloches, on chantera le trait en chape, ainsi que la messe à son autel ; on réglera douze pauvres : on en fera de même pendant sept jours, sans compter la portion quotidienne qu'on servira toujours pendant la grand' messe. Le custode de l'Église préparera une réfection abondante aux frères. La reine, son épouse, aura part en tout ceci. Le jeudi saint, on réglera pour elle douze pauvres, et, à son anniversaire, on fera comme pour l'impératrice Agnès <sup>2</sup>. Cette association spirituelle de prières et de bonnes

<sup>1</sup> *Cos. c. Hisp.*, t. 4. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 436. D'Acheri, t. 6, p. 445 et 447.



œuvres entre les rois et les moines du onzième siècle est aussi curieuse qu'édifiante. Elle nous semble surtout beaucoup plus utile pour le bonheur des nations, que les associations secrètes qui, de nos jours, menacent de tout bouleverser.

L'année suivante 1071, le pape Alexandre II fit la dédicace de la nouvelle église du Mont-Cassin. Depuis que le cardinal Didier fut abbé de ce monastère, il le renouvela entièrement. Il lui attira de grands bienfaits de la part de Richard, prince de Capoue, et de Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, dont il avait gagné l'amitié, et commença par donner à son église quantité de riches ornements. De son temps, un roi de Sardaigne nommé Bareson envoya des députés au Mont-Cassin, demandant des moines pour établir dans son royaume un monastère suivant leur observance, qui y était encore inconnue. L'abbé Didier choisit douze des meilleurs sujets de sa communauté, à qui il donna des livres de l'Écriture sainte, des reliques, des vases sacrés, des ornements et tout ce qui était nécessaire pour cette mission, avec un abbé pour les gouverner, et il les envoya en Sardaigne sur un vaisseau de Gaëte. Ils arrivèrent à une petite île nommée le Lis, et attendaient le temps propre pour passer outre, quand les Pisans, poussés d'envie contre les Sardes, vinrent sur eux à l'improviste avec des bâtiments armés, les pillèrent et les maltraitèrent sans distinction de personnes ; ils allaient même pendre le chef de la députation, s'il n'eût pris l'habit d'un moine pour se sauver. Ils brûlèrent le vaisseau de Gaëte et s'en retournèrent chargés de butin. Les douze moines du Mont-Cassin, dépouillés de tout, hors de leurs habits, se dispersèrent en divers lieux ; il en mourut quatre, et les huit autres revinrent au monastère dans l'année.

Cependant le roi Bareson, ayant tiré satisfaction des Pisans pour cette insulte, renvoya au Mont-Cassin, disant qu'il persistait encore plus ardemment dans le même désir, et que cet accident ne devait point les rebuter. On lui envoya deux moines après environ deux ans ; il les reçut avec joie et leur donna une église de Sainte-Marie, puis une de Saint-Élie, avec la montagne où elle était située, et de grandes terres. Un autre roi de Sardaigne, nommé Torchytor, par émulation du premier, envoya aussi au Mont-Cassin une donation de six églises avec leurs dépendances, pour fonder un monastère. D'ailleurs, le pape Alexandre envoya un légat à Pise, avec un moine du Mont-Cassin, pour ordonner, sous peine d'anathème, de rendre incessamment tout ce qui avait été pris à ce monastère : ce qui fut exécuté ; et les Pisans, ayant reconnu leur faute, se réconcilièrent avec l'abbé Didier. Le même Pape tira du Mont-Cassin plusieurs

bons sujets, pour les appeler auprès de lui au service de l'Église romaine, soit pour en faire des évêques ou des abbés.

L'abbé Didier, trouvant les affaires du monastère dans une grande prospérité et une grande paix, jouissant d'un grand revenu, honoré de tous ses voisins, entreprit de renouveler l'église en 1066. Il commença par abattre l'ancienne, comme trop petite, et en bâtit dès les fondements une plus grande et une plus magnifique. Il acheta à Rome, à grands frais, des colonnes, des bases, des chapiteaux et des marbres de diverses couleurs, qu'il fit apporter par mer jusqu'à la tour du Garillan.

L'église avait cent cinq coudées de long, quarante-trois de large et vingt-huit de haut ; les quatre coudées font une toise : il y avait dix colonnes de chaque côté. Devant l'église était un parvis de soixante-dix-sept coudées de long et de cinquante-sept de large, environné de colonnes. Pour ordonner le dedans de l'église, l'abbé Didier envoya des députés à Constantinople, qui en firent venir des ouvriers en mosaïque et en marbre : car ces arts étaient tombés en Italie depuis cinq cents ans ; et, pour les y établir, il eut soin de les faire apprendre à plusieurs des serfs du monastère, aussi bien que les autres arts utiles aux bâtiments. Ainsi, c'est un abbé du Mont-Cassin, depuis Pape sous le nom de Victor III, qui rappela d'Orient en Occident et y acclimata de nouveau les beaux-arts, en les consacrant au culte divin.

L'église du Mont-Cassin étant achevée au bout de cinq ans, l'abbé Didier voulut la faire dédier avec toute la solennité possible, et pria le pape Alexandre d'en faire lui-même la cérémonie. Le jour fut marqué au samedi 1<sup>er</sup> d'octobre 1071, et il y vint des prélats de presque toute l'Italie, le Pape, dix archevêques, quarante-trois évêques ; une infinité d'abbés, de moines, de clercs et de laïques, entre autres : Richard, prince de Capoue ; Jourdain, son fils, et son frère Rainulfe ; Gisulfe, prince de Salerne, avec ses frères : Landulfe, prince de Bénévent ; Sergius, duc de Naples ; Sergius, duc de Sorrente. Le duc Robert Guiscard était occupé au siège de Palerme, qu'il prit la même année sur les Sarrasins, et dont il rendit à l'archevêque grec l'église cathédrale de Notre-Dame, qu'ils avaient transformée en mosquée. Ce prélat faisait le service dans l'église de Saint-Cyriaque. en de continuelles alarmes.

Le Pape avait promis indulgence de tous les péchés confessés à tous ceux qui assisteraient à cette dédicace, ou qui viendraient à la nouvelle église pendant l'octave, ce qui y attira une telle affluence de peuple, qu'il semblait que personne n'en fût sorti depuis le premier jour, tant la foule y était grande jour et nuit. Non-seule-

ment le monastère et la ville, mais la campagne des environs était remplie d'une multitude innombrable, et tous furent nourris par l'abbé, de pain, de vin, de chair et de poisson, pendant les trois jours qui précédèrent la dédicace et les trois jours qui la suivirent. Cette solennité augmenta tellement la réputation du monastère et de l'abbé Didier, que tous les princes y envoyèrent des présents, entre autres l'impératrice Agnès, et qu'en deux ans le nombre des moines augmenta jusqu'à près de deux cents <sup>1</sup>.

La vigilance du pape Alexandre s'étendait partout, comme son autorité. Le 18 mars 1063, il réunit les deux églises de Dioclée et d'Antibari en Épire. Dioclée était métropole depuis environ deux cents ans; mais ayant été ruinée, les archevêques s'étaient retirés à Antibari, ville forte dans la même province. Pierre remplissait alors ce siège, et ce fut à sa prière que le Pape réunit non-seulement ces deux églises, mais encore neuf autres, qui paraissaient également avoir été ruinées. Il donne à l'archevêque autorité sur tous les monastères de Latins, de Grecs et de Slaves : car la province était mêlée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium et le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie et l'Esclavonie <sup>2</sup>.

On trouve un décret du même Pape adressé aux évêques et au roi de Dalmatie, portant que si un évêque, un prêtre ou un diacre prend une femme ou garde celle qu'il avait déjà, il sera interdit jusqu'à ce qu'il ait satisfait, n'assistera point au chœur et n'aura aucune part aux biens de l'église. Ce décret fait voir que la Dalmatie suivait l'usage de l'Église latine, et non de l'église grecque. Par un autre décret, le même Pape informe les mêmes évêques et le même roi que tous les articles statuéés par le cardinal Mainard et l'archevêque Jean, tant à Spalatro que dans les autres villes, avaient été confirmés dans le concile de Rome par le pape Nicolas de bienheureuse mémoire, et sanctionnés par l'anathème <sup>3</sup>.

Le pape Alexandre envoya légat à Constantinople saint Pierre, évêque d'Anagni, célèbre par sa vertu et sa doctrine. Pierre naquit à Salerne, de la famille des princes, et y embrassa dès son enfance la vie monastique. Le saint cardinal Hildebrand, étant venu légat à Salerne et ayant découvert son mérite, le demanda à son abbé et l'emmena à Rome, où le pape Alexandre l'employa aux affaires ecclésiastiques et le fit ensuite évêque d'Anagni, malgré sa résistance.

L'empire de Constantinople se délabrait de plus en plus, et au de-

<sup>1</sup> *Chron. Cass.*, l. 3, c. 16-31. — <sup>2</sup> Labbe, t. 9, p. 117, *epist.* 4. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 1151. *Ex Grat. can.* 16, *dist.* 81, et *Ivo*, p. 4, c. 139.

dans et au dehors. L'empereur Isaac Comnène, étant tombé malade l'an 1059, s'occupa de se donner un successeur. Il avait un frère, nommé Jean, digne et capable de régner. Jean s'y refusa d'une manière absolue, malgré sa femme. Isaac avait un neveu, fils de sa sœur et nommé Théodore. Il avait une fille en âge d'être mariée, et dont l'empire pouvait faire la dot. Il n'était pas embarrassé de trouver d'autres parents résignés à accepter l'empire. Il jeta les yeux sur Constantin Ducas, général d'une illustre famille, et qui l'avait aidé à monter sur le trône. Isaac abdiqua en sa faveur, prit l'habit monastique et se fit transporter au monastère de Stude, où il recouvra la santé, sans regretter son sacrifice. Sa femme, l'impératrice Catherine, loin de montrer plus de faiblesse, l'avait fortifié elle-même dans ce dessein pendant sa maladie, et l'y confirma dans sa convalescence. Elle se consacra elle-même à la vie religieuse avec sa fille Marie, et prit le nom d'Hélène. Son mari, qu'il allait visiter quelquefois, lui disait en plaisantant : Avouez que je vous avais faite esclave en vous donnant la couronne, et que je vous ai affranchie en vous l'ôtant. Il vécut encore un an dans le monastère, rejetant absolument toute distinction, soumis aux supérieurs comme le dernier des frères, et s'abaissant aux offices les plus humiliants, jusqu'à vouloir être portier à son tour <sup>1</sup>.

Constantin Ducas, couronné empereur le jour de Noël 1060, fut un prince de peu d'esprit, qui ne porta sur le trône que les qualités d'un particulier ; encore étaient-elles altérées par la faiblesse et la bizarrerie. Il avait les talents d'un administrateur subalterne, mais non ceux d'un empereur. Au lieu de se regarder comme le protecteur des lois, il s'en faisait l'exécuteur. Perdu dans les détails, il abandonnait l'inspection générale. Dévot, ami des moines, affectant beaucoup de charité pour les pauvres, il était néanmoins avare jusqu'à licencier les troupes et laisser l'empire exposé aux incursions des Barbares, pour épargner la paye des soldats. Son gouvernement bizarre provoqua une conspiration : elle fut découverte, et les complices punis par la confiscation de leurs biens.

La Palestine était depuis plusieurs années un perpétuel sujet de guerre entre les deux monarchies mahométanes : les deux califes de Perse et d'Égypte s'en disputaient la possession. Jérusalem, plusieurs fois prise et reprise, n'était plus environnée que de ruines, au lieu des tours et des murailles qui l'avaient rendue, après Antioche, la plus forte place de la Syrie. Daher, calife d'Égypte, ayant poussé ses conquêtes jusqu'à Laodicée, obligea, par un édit, tous les habitants

<sup>1</sup> *Scyl.*, p. 809. *Zon. Glyc. Anna Comn.*

de la Syrie de réparer leurs murs et de relever leurs tours. Pour obéir à cet ordre, le gouverneur de Jérusalem imposa une taxe sur les citoyens ; et les Chrétiens, qui étaient en grand nombre, furent chargés de fournir le quart de la dépense. Il s'en fallait bien que leurs moyens fussent en proportion de leur nombre. Accablés par les infidèles, qui les pillaient sans cesse et dont ils ne pouvaient obtenir de justice, ils étaient presque tous réduits à l'indigence. Les représentations qu'ils firent au gouverneur furent inutiles ; l'impitoyable Musulman leur répondit qu'il fallait payer ou mourir. Dans cette extrémité, ils implorèrent l'assistance de l'empereur ; et ce prince, touché de leurs larmes, consentit à leur fournir la somme exigée, à condition qu'ils obtiendraient du calife que désormais le quartier de la ville dont ils auraient relevé les murs ne serait habité que par des Chrétiens ; qu'ils y auraient l'exercice libre de leur religion, et qu'ils ne seraient soumis qu'à la juridiction du patriarche. Le calife leur accorda tout, excepté l'exemption de leur taxe, et l'empereur leur fit délivrer l'argent qu'on leur demandait sur les revenus de l'île de Chypre<sup>1</sup>.

Mais déjà l'année 1048 avait vu naître une guerre sanglante entre les Grecs et une nouvelle horde de Turcs, qui, s'étant établie par l'épée, détruisit en Asie une grande partie de l'empire grec, fit la loi aux califes ; leur enleva Bagdad même, capitale de leurs vastes États ; étendit ses conquêtes dans l'espace de huit cents lieues, depuis le fond de l'Orient jusqu'au Bosphore et à l'Archipel ; et qui, renversée enfin par un torrent d'autres Barbares, fit sortir de ses ruines la puissance ottomane. Cette nouvelle dynastie de Turcs prit de son auteur le nom de Seldjoukides. Seldjouk, un des plus braves capitaines du Turkestan, s'étant élevé par sa valeur aux premières dignités de l'empire ture, encourut la disgrâce de son prince et se retira dans la Bukarie, vers les bords du Gihon, l'ancien Oxus, avec sa famille et un grand nombre de Turcs attachés à sa fortune. Redoutable à ses voisins, dont il ravageait les terres, il ne quitta les armes qu'avec la vie à l'âge de cent sept ans. Son fils, Mikaïd, qui fut tué dans un combat, laissa trois fils, Bighou, Thogrul-Beg, que les Grecs nomment Tangrolipix, et Daoud, qui continuèrent de vivre en liberté aux dépens de leurs voisins, s'occupant du soin de leurs troupeaux, lorsqu'ils se reposaient de leurs courses. Après plusieurs aventures et plusieurs guerres, Thogrul se rendit maître du Khorassan, et prit le titre de sultan, qui signifie généralement dominateur. Le calife de Bagdad, ébloui de la réputation de Thogrul, et accablé sous le joug

<sup>1</sup> *Scyl. Zon. Glyc. Manassès, Hist. du Bas-Empire*, 1. 79.

de ses ministres. crut trouver en lui une ressource pour se tirer d'oppression. Il invita Thogrul à venir à son secours, et le nouveau sultan s'en fit honneur : mais le calife n'y gagna que de changer de maître. Bientôt les Seldjoukides voient sous leur puissance toute la partie orientale de la Perse, et attaquent les Grecs en Arménie. La guerre fut acharnée, mais douteuse, jusqu'au schisme de Michel Cérulaire. Depuis cette époque, les provinces grecques de l'Orient, l'Arménie surtout, furent inondées de sang et couvertes de ruines. Il y eut des vieillards que les Turcs se plaisaient à écorcher depuis la poitrine jusqu'au cou : et, leur couvrant la tête de leur propre peau comme d'un sac, ils leur perçaient le cœur à loisir. De l'Arménie, ils se mirent à faire les mêmes ravages dans la Cappadoce et dans le Pont. Les Hongrois, les Patzinaces, autrement Cosaques, et d'autres Barbares, attaquaient l'empire du côté du Danube.

Ce fut au milieu de ces calamités, que Constantin Ducas tomba malade au mois d'octobre 1066. De sa femme Endocie il avait trois fils, Michel, Andronic et Constantin. Jugeant lui-même qu'il ne reviendrait point de sa maladie, il prit des mesures pour assurer la succession à ses enfants. Il entendait que ses trois fils régnassent ensemble, et qu'ils fussent sous la tutelle de leur mère : mais, auparavant, il fit promettre à celle-ci avec serment qu'elle ne prendrait pas de second mari. Il déposa cette promesse, signée de l'impératrice et du sénat, entre les mains du patriarche. Il fit aussi jurer à tous les sénateurs qu'ils ne reconnaîtraient pas d'autre empereur que ses enfants : il les recommanda surtout à Jean Ducas, son frère, auquel il avait donné le titre de César ; il enjoignit avec instance à sa femme de se conduire par les conseils du César, et à ses enfants de lui obéir comme à leur père. Il lui donna pour adjoint dans la régence le patriarche Xiphilin. Après ces dispositions, il mourut au mois de mai 1067, à l'âge d'environ soixante ans, ayant régné sept ans et cinq mois.

Le patriarche Xiphilin, oncle de l'abréviateur de Dion Cassius, avait succédé à Constantin Lichudès, mort dans les premiers jours de l'année 1064. Xiphilin était né à Trébisonde : et, ayant passé ses premières années à Constantinople, dans l'étude des lettres, il se livra ensuite aux affaires civiles, où il se distingua par son habileté autant que par sa vertu. Parvenu par son mérite au rang de sénateur, il se dégoûta bientôt de la vie séculière, et se consacra au service de Dieu, entre les solitaires du Mont-Olympe. D'après les historiens grecs, il ne s'occupait que de prières, et de bonnes œuvres, lorsqu'il fut appelé au siège de Constantinople. Il fallut l'arracher de sa cellule et le transporter malgré lui sur le siège patriarcal. S'il

était, dans la solitude, entièrement détaché de toute ambition, il paraît qu'en rentrant dans le monde il y reprit ses liens.

L'impératrice Eudocie régnait au nom de ses trois jeunes fils. Profitant de ce règne de femme et de la faiblesse des troupes grecques, qui manquaient de paye et de vivres, les Turcs seldjoukides firent de grands progrès. Commandés alors par Oluf-Arselan, neveu et successeur de Thogrul-Beg, ils s'avancèrent dans la Mésopotamie, l'Arménie, et jusqu'à Césarée de Cappadoce, pillant et brûlant tout. Ils pillèrent entre autres la magnifique église de Saint-Basile, qu'ils profanèrent et dont ils ôtèrent tous les ornements ; mais ils ne purent toucher à ses reliques, parce que son tombeau était environné d'une très-forte maçonnerie. Seulement ils emportèrent les petites portes des ouvertures qui y étaient, parce que ces portes étaient ornées d'or, de perles et de pierres précieuses.

Pour arrêter leurs progrès, on vit bien à la cour de Constantinople qu'il fallait un empereur capable de commander en personne les armées. Romain Diogène, patrice et maître de la garde-robe impériale, venait d'être accusé et convaincu de complot. Les juges l'avaient condamné : l'impératrice devait signer la sentence ; elle eut pitié du coupable, renvoya l'affaire à une plus ample information. Ayant alors été acquitté, Romain Diogène prit le chemin de la Cappadoce, sa patrie. Dès la seconde journée, il reçut de l'impératrice un ordre de revenir à la cour. Il y arriva le jour de Noël, et fut étonné lui-même, aussi bien que les autres, de se voir aussitôt nommé maître de la milice et général des armées. C'est que l'impératrice voulait l'épouser, principalement à cause de sa bonne mine. Elle n'était arrêtée que par cette fatale promesse qui la condamnait au veuvage. L'acte était entre les mains du patriarche et signé de tous les sénateurs. Il s'agissait de le retirer. Elle envoya au patriarche un eunuque qui lui dit en secret que l'impératrice voulait épouser Bardas ; c'était le frère du patriarche même, mais un débauché qui ne songeait qu'à son plaisir. L'eunuque dit donc au patriarche Xiphilin qu'il ne tenait qu'à lui de faire son frère empereur, en supprimant cette promesse injuste et contraire aux lois ; et, comme il vit qu'il donnait dans le piège, il lui conseilla de prendre l'avis des sénateurs. Le patriarche les fit venir l'un après l'autre, et leur exagéra l'injustice de cette promesse, et la nécessité d'avoir un homme de mérite pour empereur ; enfin il les gagna tous, soit par persuasion, soit par présents. L'acte fut remis à l'impératrice, et Bardas ainsi que le patriarche se préparaient à la double cérémonie d'un mariage auguste et d'un pompeux couronnement ; mais quand tout fut bien disposé, l'impératrice fit entrer Diogène dans le palais,

la nuit du dernier décembre 1067, l'épousa sur-le-champ par le ministère d'un de ses aumôniers, le déclara le lendemain empereur, au grand étonnement de toute la cour et surtout du patriarche <sup>1</sup>.

Romain Diogène fit la guerre aux infidèles avec quelque avantage les deux premières années de son règne. Mais, en 1070, les Turcs poussèrent leurs conquêtes en Natolie, et prirent entre autres Chones, autrefois Colosses en Phrygie, où ils profanèrent l'église fameuse de Saint-Michel, la remplirent de sang et de carnage et en firent une écurie. L'année suivantes 1071, Diogène, après avoir refusé la paix que le sultan Oluf-Arselan lui offrait, fut pris dans un combat où son armée fut mise en déroute. Quand il eut été présenté au sultan, celui-ci le renversa par terre et lui marcha sur le corps. C'était le traitement en usage dans l'Orient, et même à Constantinople, à l'égard des princes vaincus et faits prisonniers. Après cela, il lui tend la main, le relève et l'embrasse. Il donne ordre de lui dresser une tente et de le servir selon la dignité impériale. Il veut qu'il mange avec lui, et lui fait rendre les mêmes honneurs qu'à lui-même. Pendant les huit jours qu'il le retint dans son camp, il ne manqua jamais de lui rendre visite deux fois par jour, s'entretenant avec lui comme un ami, le consolant, l'avertissant même de plusieurs fautes qu'il lui avait vu faire dans la bataille, et lui reprochant avec douceur le refus de la paix. Dans une de ces conversations, le sultan lui demanda : Si tu m'avais pris, comment m'aurais-tu traité ? Diogène lui répondit franchement : Je t'aurais fait mourir sous les coups. Le sultan répliqua : Et moi, je n'imiterai point ta dureté ; car j'apprends que votre Christ vous a commandé la paix et l'oubli des injures.

Les effets surpassèrent les promesses. Le sultan turc lui fit présent de mille pièces d'or, lui remit entre les mains tous les prisonniers dont Diogène demanda la délivrance, les revêtit même de vestes d'honneur selon l'usage de l'Orient ; il fit ensuite avec lui un traité de paix et d'alliance perpétuelle ; fixa les bornes des deux empires ; promit de renvoyer libres et sans rançon tous les Grecs qui se trouvaient prisonniers dans ses États, à condition que les Grecs en useraient de même à l'égard des Turcs ; lui jura une amitié inviolable, qui devait être cimentée par le mariage de leurs enfants ; et, après avoir accordé au vaincu beaucoup plus qu'il n'aurait osé espérer, il lui rendit la liberté. A son départ, il le revêtit de la robe de sultan, l'embrassa tendrement, lui donna une nombreuse escorte et le fit accompagner des premiers de sa cour, qu'il envoyait en ambassade à Constantinople.

<sup>1</sup> *Scyl. Zon. Glyc. Manassès, Hist. du Bas-Empire*, l. 79.



Mais la nouvelle de sa défaite étant venue dans cette capitale, le César Jean Ducas, frère du défunt empereur, et les sénateurs de son parti firent couper les cheveux à l'impératrice Eudocie, et l'envoyèrent en exil dans un monastère qu'elle avait fondé ; déclarèrent seul empereur Michel Ducas, son fils aîné, et écrivirent partout que Romain Diogène ne fût plus reconnu pour empereur. A son retour, il y eut deux batailles acharnées entre les Grecs des deux partis. Diogène y eut le dessous et se renferma dans la ville d'Adane. Andronic, fils aîné du César Jean Ducas, s'étant présenté devant cette ville, Diogène lui fit dire qu'il était prêt à rendre la place et à se mettre lui-même entre ses mains, pourvu qu'on lui donnât des assurances qu'il ne lui serait fait aucun mauvais traitement. A cette condition il consentait à se démettre de l'empire, à prendre l'habit de moine et à se réduire à la vie privée. Andronic envoya sur-le-champ consulter le jeune empereur sur le sort de son beau-père. Le conseil fut d'avis de promettre tout à Diogène ; et, pour lui donner plus de confiance, on fit partir trois archevêques qui se rendaient garants du traité.

Ce fut dans cet intervalle que Diogène fit une action qui rend sa bonne foi à jamais mémorable. Il recueillit tout ce qui lui restait d'argent, y joignit un diamant estimé quatre-vingt-dix mille pièces d'or, et dépêcha un courrier au sultan avec une lettre en ces termes : J'étais encore empereur lorsque je suis convenu avec vous de quinze cent mille pièces d'or pour ma rançon. Aujourd'hui, dépouillé de l'empire, je vous en envoie deux cent mille avec ce diamant, que je vous prie de recevoir comme un gage de ma reconnaissance. C'est le reste de ma fortune. Votre générosité à mon égard mérite ce triste héritage, à bien plus juste titre que des sujets ingrats et rebelles.

La réponse étant venue à Constantinople, et les prélats ayant promis avec serment à Diogène toute sûreté pour sa personne, il sortit d'Adane, vêtu de l'habit monastique et pleurant ses malheurs. On le retint quelques jours à Cotyée en Phrygie, pour y attendre les ordres de l'empereur, son beau-fils. Il y fut tourmenté par une colique violente, causée par le poison que des émissaires du César Jean lui avaient fait prendre dans le voyage. L'ordre arriva de lui crever les yeux et de le transporter dans l'île de Proté. C'était l'avis du César, auquel on attribua toute la barbarie dont on usa dans cette occasion ; et l'empereur Michel protesta depuis, avec serment, qu'il n'y avait eu aucune part. Andronic suspendit l'exécution, pour représenter, par lettre, à son père, que ce traitement, contraire à la parole authentique donnée et confirmée par le serment de trois

prélats, ferait horreur à tout l'empire. Jean fut inexorable ; et comme son intention était de faire périr Diogène, il défendit même de panser ses blessures. En vain ce prince infortuné interpella les archevêques et leur reprocha de l'avoir trompé par un parjure : en vain les prélats eux-mêmes protestèrent contre cette criminelle perfidie et menacèrent de la vengeance divine ceux qui en étaient les auteurs : l'ordre fut exécuté. On creva les yeux à Romain Diogène. Il n'y survécut que peu de jours. Le défaut de pansement le mit bientôt dans un état si horrible, que l'air d'alentour en était infecté. Au milieu de tant de maux, ce prince ne laissa échapper aucun murmure, aucune malédiction contre ses persécuteurs. Plus patient que ceux mêmes qui l'approchaient, il offrait à Dieu ses douleurs cruelles. Il lui rendait grâces : il le suppliait d'accepter, par miséricorde, des peines passagères, en expiation de ses crimes qui méritaient des supplices éternels. Il mourut dans ces sentiments, après un règne de trois ans et huit mois <sup>1</sup>.

Son beau-fils Michel, surnommé Parapinace, régna six ans et demi. Ce fut à lui que le pape Alexandre envoya pour légat saint Pierre d'Anagni, qui demeura à Constantinople une année entière. Il guérit l'empereur, par ses prières, d'une maladie dangereuse, et obtint de lui de l'argent et des ouvriers pour rebâtir et embellir son église épiscopale d'Anagni. Cette légation fit assez voir que l'église de Constantinople était unie ou à peu près à l'Église romaine <sup>2</sup>.

Les guerres entre les califes de Bagdad et d'Égypte, entre les Turcs et les Grecs, n'empêchaient point les Chrétiens d'Occident de faire le pèlerinage de la terre sainte. Pendant l'automne de l'année 1064. une grande troupe de pèlerins partit d'Allemagne pour aller à Jérusalem, ayant à leur tête Sigefroi, archevêque de Mayence ; Gunther, évêque de Bamberg ; Othon de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht et plusieurs autres personnages considérables : toute la troupe était d'environ sept mille hommes. Étant arrivés à Constantinople, ils saluèrent l'empereur Constantin Ducas, qui régnait depuis quatre ans : ils virent Sainte-Sophie et baisèrent une infinité de reliquaires. Mais, ayant passé la Lyeie et étant entrés sur les terres des Musulmans, ils furent attaqués par des voleurs arabes. Leurs richesses, qu'ils affectaient de montrer dans leurs habits et dans leurs équipages, leur attirèrent ce malheur ; car les habitants, tant des villes que des campagnes, s'amassaient à grandes troupes pour voir ces étrangers, et

<sup>1</sup> Scyl. Zon. Glic. Manassès. Hist. du Bas-Empire, l. 79. — <sup>2</sup> Vita per Brun. Ast.

de l'admiration ils passaient au désir de profiter de leurs dépouilles.

Celui qui s'attirait le plus de spectateurs était Gunther, évêque de Bamberg. Il était dans la fleur de son âge, de si belle taille et de si bonne mine, qu'on s'estimait heureux de l'avoir vu. Quelquefois, dans les logements, la foule du peuple était si grande, que les autres évêques l'obligeaient à se montrer au dehors pour les délivrer de cette importunité. Il était très-riche, ayant un très-grand patrimoine, outre le revenu de son évêché. Mais il avait des qualités bien plus estimables : des mœurs très-pures, beaucoup de modestie et d'humilité ; il était éloquent, de bon conseil et bien instruit des sciences divines et humaines.

Les pèlerins furent donc attaqués le vendredi saint, 25<sup>me</sup> de mars de l'année 1063, par des Arabes, qui, avertis de leur venue, s'étaient assemblés de toutes parts en armes pour les piller. Les pèlerins, qui avaient aussi des armes, voulurent d'abord se défendre ; mais, au premier choc, ils furent renversés, chargés de blessures et dépouillés de tout ce qu'ils avaient ; Guillaume, évêque d'Utrecht, demeura demi-mort, nu et estropié d'un bras. Les autres Chrétiens se défendaient à coups de pierres, que le lieu fournissait abondamment, songeant moins à se sauver qu'à différer leur mort. Toutefois, ils se retiraient peu à peu à un village qu'ils gagnèrent enfin, et les évêques occupèrent une maison entourée d'une muraille très-basse et très-faible. Les pèlerins se défendirent si bien dans ce village, qu'ils arrachaient aux ennemis leurs boucliers et leurs épées, et faisaient même des sorties sur eux : ce qui fit prendre aux Arabes la résolution de les assiéger en forme et de les prendre par famine, les harcelant toutefois continuellement, ce qui leur était facile, étant environ douze mille.

Les Chrétiens soutinrent leurs attaques le vendredi et le samedi saint et le jour de Pâques jusqu'à neuf heures du matin, sans avoir un moment de relâche pour prendre du repos ; car, pour la nourriture, ils n'y pensaient pas, ayant sans cesse la mort devant les yeux, outre qu'ils manquaient de vivres. Comme leurs forces étaient épuisées, un des prêtres, qui était entre eux, s'écria qu'ils avaient tort de tenter Dieu et de se confier en leurs armes ; que, puisqu'il avait permis qu'ils fussent réduits à cette extrémité, il fallait se rendre, d'autant plus que les Arabes n'en voulaient point à leur vie, mais à leur argent.

Le chef des Arabes s'avança avec dix-sept des principaux, et entra dans l'enclos qui servait de camp aux Chrétiens, laissant à la porte son fils, pour empêcher les autres d'y entrer. Quand il fut monté à la chambre où étaient enfermés l'archevêque de Mayence et l'évêque

de Bamberg, l'évêque le pria de prendre tout ce qu'ils avaient et de les laisser aller. Le barbare, fier de sa victoire et irrité de leur résistance, dit que ce n'était pas à eux à lui faire la loi, et qu'après leur avoir tout ôté il prétendait encore manger leur chair et boire leur sang : et aussitôt, dénouant son turban, il le mit autour du cou de l'évêque. Le prélat, qui était grave, quoique jeune et vigoureux, ne put souffrir cette indignité, et lui donna un si grand coup de poing dans le visage, qu'il le jeta sur le carreau, criant qu'il fallait commencer par le punir de son impiété d'avoir mis sa main profane sur un prêtre de Jésus-Christ. Les autres Chrétiens vinrent au secours, prirent ce chef et ceux qui l'avaient accompagné, et leur lièrent les mains derrière le dos si serrées, que le sang sortait par les ongles. Le combat recommença avec plus de violence que devant ; mais les Chrétiens, pour arrêter l'effort des Arabes, leur présentaient leurs chefs liés, avec un homme l'épée à la main, prêt à leur couper la tête.

En cette extrémité, les Chrétiens apprirent qu'il leur venait du secours ; car quelques-uns d'entre eux s'étaient sauvés à Ramla après le premier combat du vendredi, et, sur leur avis, le gouverneur de la place vint avec des troupes nombreuses pour délivrer les Chrétiens. Ils furent extrêmement surpris que des infidèles les secourussent contre d'autres infidèles ; mais c'étaient apparemment des Turcs, qui, depuis peu, s'étaient rendus maîtres du pays. Sitôt que les Arabes apprirent qu'ils marchaient contre eux, ils quittèrent les Chrétiens et ne songèrent qu'à se sauver eux-mêmes en fuyant chacun de leur côté. Le gouverneur de Ramla arriva ; et, s'étant fait représenter les prisonniers arabes, il fit aux Chrétiens de grands remerciements d'avoir si bien combattu contre ces voleurs, qui ravageaient impunément le pays depuis plusieurs années, et les fit garder pour les mener au roi, son maître. Ensuite, ayant reçu des Chrétiens l'argent dont ils étaient convenus, il les mena chez lui et leur donna une escorte pour les conduire jusqu'à Jérusalem.

Ils y firent reçus par le patriarche Sophrone, qui était un vieillard vénérable, et conduits en procession à l'église du Saint-Sépulcre, au bruit des cymbales et avec un grand luminaire, accompagnés des Syriens et des Latins. On les mena de même à tous les autres lieux saints de la ville ; ils virent avec douleur les églises que le calife fatimite Hakem avait ruinées, et ils donnèrent des sommes considérables pour les rétablir. Cette réception cordiale de part et d'autre montre bien que le patriarche et l'église de Jérusalem, ainsi que les Chrétiens de Syrie, étaient unis à l'Église romaine. Les pèlerins auraient bien voulu voir le reste de la terre sainte et se baigner dans le Jourdain : mais les voleurs arabes tenaient tous les chemins et ne

permettaient pas de s'éloigner de Jérusalem. Ils s'embarquèrent donc sur une flotte de vaisseaux génois qui étaient arrivés au printemps et qui, après avoir débité leurs marchandises dans les villes maritimes, avaient aussi visité les saints lieux. Ils abordèrent à Brindes, s'arrêtèrent à Rome pour visiter les églises, puis retournèrent chacun chez eux <sup>1</sup>.

Quelques-uns passèrent par la Hongrie, entre autres Gunther, évêque de Bamberg, qui y mourut la même année 1065, et saint Altman, chapelain de l'empereur, qui y reçut la nouvelle de son élection à l'évêché de Passau. Saint Altman était né en Saxe de parents nobles ; et, après avoir étudié les arts libéraux, la philosophie et la théologie, il fut chanoine de l'église de Paderborn, et choisi pour en gouverner les écoles, comme il fit pendant plusieurs années. Sa réputation l'ayant fait connaître à la cour, il fut prévôt du chapitre d'Aix-la-Chapelle, et servit dans le palais près de l'empereur Henri le Noir. Après la mort de ce prince, il ne servit pas moins utilement l'impératrice Agnès, sa veuve, dans les troubles qui agitèrent l'Allemagne. Depuis qu'il fut parti pour le pèlerinage de la terre sainte, Engelbert, évêque de Passau, mourut ; et l'impératrice Agnès, du consentement des grands, nomma saint Altman pour lui succéder. Le clergé et le peuple y applaudirent, et ce choix fut généralement approuvé. On envoya donc au-devant de lui jusqu'en Hongrie des personnes considérables lui porter l'anneau et le bâton pastoral ; et, peu de temps après, il fut sacré par saint Guehard, archevêque de Saltzbourg, son ancien ami.

Saint Guehard était issu d'une noble famille de Souabe. Il avait étudié à Paris avec saint Altman, et s'y était distingué bien plus encore par la noblesse de ses mœurs que par celle de sa naissance. Il fut ordonné prêtre, l'an 1055, par Baudouin, archevêque de Saltzbourg. L'empereur Henri III en fit son archichapelain. A la mort de ce prince, il tenait le premier rang à la cour ; mais son cœur n'en était pas moins pour Dieu et son service. L'an 1060, à la mort de Baudouin, il fut élu unanimement archevêque de Saltzbourg, intronisé et sacré par saint Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, son ami et son condisciple. Dix-huit mois après, il reçut le pallium du pape Alexandre II. En 1070, de l'autorité du même Pape, du consentement du roi et des évêques de la province, il érigea un siège épiscopal dans la Carinthie, et le fixa dans la ville de Gurck <sup>2</sup>. Saint Adalbéron, l'ami et le condisciple de saint Guehard et de saint Altman, était né d'une illustre famille de Franconie, qui touchait à

<sup>1</sup> Laub., an. 1064 et 1065. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 16 *junii*, in Append. *ad t. 6.*

la famille royale. Son père l'offrit tout jeune à Dieu dans l'église de Wurtzbourg, où il succéda, l'an 1045, au saint évêque Brunon. Son père, ayant perdu sa femme et ses autres enfants, détruisit son château de Lambach, et le remplaça par un monastère, où son fils saint Adalbéron mit, en 1056, des religieux de Saint-Benoît <sup>1</sup>. Saint Adalbéron, comme évêque de Wurtzbourg, était en même temps duc de Franconie. Il ne déploya pas moins de sagesse pour le gouvernement temporel que pour le gouvernement spirituel. Nous le verrons, ainsi que ses saints amis, déployer en temps et lieu une constance héroïque pour la cause de Dieu et de son Église.

Un autre saint évêque illustre alors l'Allemagne par ses vertus : c'était saint Bennon, évêque de la Misnie et apôtre des Slaves. Il naquit des comtes de Saxe, à Hildesheim, l'an 1010. Dès l'âge de cinq ans il fut mis entre les mains de saint Bernard, évêque de Hildesheim, qui eut grand soin de son éducation et le plaça dans le monastère de Saint-Michel, sous la direction du prieur. Le jeune Bennon fit des progrès rapides et dans la science et dans la piété. Après la mort du saint évêque, à laquelle il fut extrêmement sensible, il embrassa la vie monastique dans cette abbaye, du consentement de sa mère. Il y vécut d'une manière si édifiante, que, l'abbé, étant venu à mourir, il fut élu à sa place d'une voix unanime, quoique tout jeune encore. Saint Bennon quitta cette dignité au bout de trois mois, pour pratiquer plus à son aise l'humilité et l'obéissance. L'empereur Henri le Noir, ayant appris sa bonne renommée, le tira du monastère de Hildesheim, avec la permission du pape saint Léon IX, le fit chanoine de Goslar et son chapelain. Il fut prévôt de Goslar à la place de son ami saint Annon, devenu archevêque de Cologne. Bennon occupa ce poste pendant dix-sept ans ; et, quoiqu'il eût des revenus considérables, tant de ses biens propres que de son bénéfice, il continua de mener une vie simple, pauvre, mortifiée, comme il l'avait fait au couvent, n'employant ses richesses qu'au soulagement des pauvres et à l'entretien ou à l'embellissement des églises. L'an 1066, par les conseils de saint Annon, il fut élu évêque de Misne ou Meissen, et sacré par Werner, archevêque de Magdebourg et frère de saint Annon. Bennon occupa ce siège pendant quarante ans, et y montra toujours un pasteur selon le cœur de Dieu. Tous les ans il visitait son église en entier, prêchant dans tous les lieux où il passait, distribuant aux pauvres d'abondantes aumônes, donnant des sommes considérables pour la réparation des églises et des monastères, réformant les superstitions et les abus, et rétablis-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 6<sup>o</sup> *Acta Bened.*, sect. 6, pars 2.

sant partout, autant qu'il le pouvait, les usages de l'ancienne discipline là où ils s'étaient affaiblis ou altérés. Il donna aussi une attention particulière à la composition de son chapitre. Il avait soin de n'y admettre que des hommes d'une science reconnue et d'une vertu éprouvée; aussi le clergé de sa cathédrale pouvait-il être proposé pour modèle à celui de tout le diocèse <sup>1</sup>.

Le christianisme avait fait de grands progrès chez les Slaves qui habitaient au delà de l'Elbe, dans la partie septentrionale de la Saxe; leur prince, saint Gothescalc, en avait converti une grande partie: mais, l'an 1065, il fut tué par les païens qu'il voulait encore convertir. Il souffrit le martyre le 7<sup>me</sup> de juin, dans la ville de Lenzin ou Lintz. Avec lui souffrit le prêtre Ippon, qui fut tué sur l'autel; et plusieurs autres, tant laïques que cleres, souffrirent divers supplices pour Jésus-Christ. Le moine Ansuer et plusieurs autres furent lapidés à Ratzebourg, le 15<sup>me</sup> de juillet. Et comme Ansuer craignait que le courage ne manquât à ses compagnons, il pria les païens de les lapider avant lui; et, s'étant mis à genoux, il pria pour ses persécuteurs et ses bourreaux.

On gardait cependant à Mecklembourg Jean, évêque écossais, qui était venu en Saxe huit ans auparavant, en 1057, et y avait été reçu humainement par l'archevêque Adalbert. Ce prélat l'envoya peu après chez les Slaves, près le prince Gothescalc; et, dans le séjour qu'il y fit, il baptisa plusieurs milliers de païens. L'évêque Jean, qui était un vénérable vieillard, fut premièrement frappé à coups de bâton, puis mené par dérision dans toutes les villes des Slaves; et, comme il demeurait ferme à confesser Jésus-Christ, on lui coupa les pieds et les mains, et enfin la tête. On jeta son corps dans la rue: les païens portèrent sa tête au bout d'une pique en signe de victoire, et l'immolèrent à leur dieu Radegast. Cela se passa le 10<sup>me</sup> de novembre à Rethre, métropole des Slaves.

La veuve du prince Gothescalc, fille du roi de Danemark, ayant été trouvée à Mecklembourg avec d'autres femmes, fut longtemps battue toute nue. Les païens ravagèrent par le fer et par le feu toute la province de Hambourg, ruinèrent la ville de fond en comble, et tronquèrent les croix en dérision du Sauveur. Ils détruisirent de même Sleswig, ville très-riche et très-peuplée. On disait que l'auteur de cette persécution était Plusson, qui avait épousé la sœur de Gothescalc, et qui, étant retourné chez lui, fut aussi tué. Enfin les Slaves, par une conspiration générale, retournèrent au paganisme et tuèrent tous ceux qui demeurèrent Chrétiens. C'était la troisième

<sup>1</sup> Acta SS., 16 junii.

apostasie de cette nation ; car elle fut convertie à la foi premièrement par Charlemagne, ensuite par Otton, la troisième fois par saint Gothescalc. Quelques années après, le saint évêque Bennon de Misnie les ramena la plupart au christianisme et par ses prédications et par ses miracles <sup>1</sup>.

Nous avons vu que l'antipape Cadaloüs avait été condamné et déposé par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie, en présence du roi Henri IV, l'an 1062, dans le concile d'Osbor en Saxe. Cependant l'antipape se soutint encore quelque temps ; il attira même à son parti le duc Godefroi de Toscane, qui d'abord lui avait résisté vigoureusement et l'avait chassé de devant Rome. Saint Pierre Damien, l'ayant appris, lui en écrivit une lettre très-forte, le pressant de reconnaître sa faute et de revenir à l'obéissance du pape Alexandre. Il écrivit aussi à ce sujet au jeune roi Henri, se plaignant de ses ministres, qui semblaient tantôt reconnaître le vrai Pape, tantôt prendre le parti de l'antipape. En cette lettre, qui est fort bien faite, il parle ainsi des deux puissances, la royale et la sacerdotale : Comme elles sont unies en Jésus-Christ, elles ont aussi une alliance mutuelle dans le peuple chrétien, chacune a besoin de l'autre : le sacerdoce est protégé par la royauté, et la royauté appuyée par la sainteté du sacerdoce. Le roi porte l'épée pour s'opposer aux ennemis de l'Église : le Pontife veille et prie pour rendre Dieu propice au roi et au peuple. L'un doit terminer par la justice les affaires terrestres ; l'autre doit nourrir les peuples affamés de la doctrine céleste. L'un est établi pour réprimer les méchants par l'autorité des lois ; l'autre a reçu les clefs pour user ou de la sévérité des canons, ou de l'indulgence de l'Église. Écoutez Paul expliquant l'office du roi : Il vous est le ministre de Dieu pour le bien ; si donc vous faites le mal, craignez, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive ; car il est le ministre de Dieu, pour punir celui qui fait le mal. Si donc vous êtes le ministre de Dieu, pourquoi ne défendez-vous pas l'Église de Dieu ? Pourquoi vous arme-t-on si vous ne combattez pas ? Pourquoi vous ceint-on l'épée si vous ne résistez pas aux ennemis ? Or, vous portez en vain le glaive tant que vous n'abattez pas les ennemis de Dieu ; vous n'êtes point le ministre de la vengeance contre celui qui fait le mal, tant que vous ne vous élevez pas contre ceux qui violent et déshonorent l'Église. Sur quoi il fait un portrait affreux de l'antipape Cadaloüs, et rappelle au roi l'exemple et le zèle de son père pour l'honneur de l'Église romaine.

J'ai peut-être parlé trop durement à un roi ; mais alors on doit lui

<sup>1</sup> Adam, l. 4, c. 21. *Acta SS.*, 7 juxii. *Vita S. Bennon.*, 16 junii.



déférer, quand il obéit lui-même au Créateur : autrement, quand un roi résiste aux commandements de Dieu, c'est à bon droit qu'il est lui-même méprisé par ses sujets : mais plutôt à Dieu que je fusse, moi, coupable d'insolence et de rébellion, et condamné à perdre la tête, pourvu que vous vengiez le Siège apostolique contre ses adversaires ; pourvu que l'Église romaine récupère par vous la dignité suprême qui lui appartient ! Si donc vous renversez Cadaloüs comme un autre Constantin, un autre Arius ; si vous vous efforcez de rendre la paix à l'Église pour laquelle Jésus-Christ est mort, que Dieu vous fasse monter bientôt de la royauté à la dignité impériale, et triompher de tous vos ennemis ! Mais si vous dissimulez encore, mais si vous refusez encore d'abolir une erreur qui met le monde en péril, et le reste, je m'arrête, et je laisse aux lecteurs à tirer les conséquences <sup>1</sup>.

Saint Pierre Damien écrivit aussi à l'archevêque Annon de Cologne, qu'il compare au grand prêtre Joad faisant l'éducation et sauvant le royaume du jeune Joas ; il le prie d'achever l'ouvrage qu'il avait commencé, et de procurer au plus tôt la tenue d'un concile universel, pour réprimer l'insolence de Cadaloüs et finir le schisme.

On savait à la cour de Goslar que les Romains étaient toujours malcontents de ce que le roi avait voulu faire Cadaloüs pape sans les consulter ; et ils semblaient disposés à se révolter pour ce sujet. La cour jugea à propos d'envoyer à Rome Annon, archevêque de Cologne. Il quitta donc les affaires d'Allemagne, entra en Lombardie, traversa la Toscane, et se rendit promptement à Rome. Le Pape le reçut avec beaucoup d'humanité, et l'archevêque lui dit avec douceur et modestie : Frère Alexandre, comment avez-vous reçu le pontificat sans l'ordre et le consentement du roi, mon maître ? car les rois sont depuis longtemps en possession incontestable de ce droit. Et, commençant par les patrices et les empereurs, il nomma ceux par l'ordre et le consentement desquels plusieurs Papes étaient entrés dans le Saint-Siège. Mais l'archidiacre Hildebrand et les évêques-cardinaux dirent à l'archevêque de Cologne : Soyez fermement persuadé que, selon les canons, les rois n'ont aucun droit à l'élection des Papes. Et ils rapportèrent plusieurs décrets des saints Pères, entre autres celui du pape Nicolas II, souscrit de cent treize évêques. Enfin, après plusieurs contestations, l'archevêque de Cologne demeura si bien convaincu, qu'il n'avait rien de raisonnable à opposer. Il reconnut donc le pape Alexandre II, rejeta de nouveau Cadaloüs, et retourna en Allemagne <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L. 7, *epist.* 3. — <sup>2</sup> Baron. et Pagi, ad an. 1064.

Après son départ, Cadaloüs vint à Rome une seconde fois en cachette; et, ayant gagné les capitaines et distribué de l'argent aux soldats, il entra de nuit dans la cité Léonine, et s'empara de l'église de Saint-Pierre. Le matin, le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à Saint-Pierre: ce qui épouvanta tellement les soldats qui étaient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnèrent tous et se cachèrent dans les caves et d'autres lieux. Alors Censius, fils du préfet, méchant homme, vint au secours de Cadaloüs, le reçut dans le château Saint-Ange, et lui promit, par serment, de le défendre. Il y demeura deux ans, assiégé par les serviteurs du pape Alexandre, et n'en sortit qu'en se rachetant de Censius, moyennant trois cents livres d'argent. Il se retira, lui troisième, en cachette, parmi les pèlerins, pauvre et dépourvu de tout, et arriva au Mont-Bardon, puis au bourg de Barrète <sup>1</sup>.

En Allemagne, Adalbert, archevêque de Brême, s'était attiré la principale autorité; et, pour la conserver, retenait en Saxe le roi Henri, sans le laisser aller dans les autres provinces, de peur qu'il ne fût plus maître des affaires, si ce jeune prince en communiquait avec les autres seigneurs. Sigefroi, archevêque de Mayence, et Annon de Cologne, avec plusieurs autres seigneurs affectionnés au bien de l'empire, cherchaient les moyens de s'affranchir de la tyrannie d'Adalbert. Enfin, après plusieurs assemblées particulières, ils convoquèrent une diète ou assemblée générale à Tribur, près de Mayence, et résolurent de déclarer au roi qu'il devait choisir, de renoncer au royaume ou bien à l'amitié de l'archevêque de Brême. C'était vers le commencement de l'année 1066. Le roi s'étant rendu à Tribur, on lui fit cette proposition. Comme il reculait et ne savait quel parti prendre, l'archevêque de Brême lui conseilla de s'enfuir la nuit suivante, et d'emporter son trésor pour se retirer à Goslar ou en quelque autre lieu de sûreté; mais les seigneurs, en ayant avis, prirent les armes et firent garde toute la nuit autour du logis du roi. Le matin, ils étaient si animés contre Adalbert, qu'à peine le roi put les empêcher de porter la main sur lui. Enfin il fut chassé honteusement de la cour avec tous ceux de son parti; et le roi lui donna une escorte pour le conduire chez lui. Ainsi le gouvernement revint aux évêques pour donner tour à tour leurs conseils aux rois. C'est ce que rapporte le judicieux Lambert d'Aschaffenbourg <sup>2</sup>.

On voit ici quelle était la constitution de la confédération germanique. Ceux qui en avaient élu le chef ou le roi pouvaient le réprimander et le déposer, même sans consulter le Pape, lorsqu'il venait

<sup>1</sup> Baron. et Pagi. — <sup>2</sup> Lamb., an. 1066.

à gouverner mal. Leur grand tort était d'avoir élu un enfant, qui, bien loin de pouvoir gouverner les autres, ne savait pas se gouverner lui-même. Toute l'Allemagne, et par contre-coup toute l'Église, en eut à pâtir.

Le roi Henri célébra à Utrecht la fête de Pâques, qui, cette année 1066, était le 16<sup>me</sup> d'avril. Le samedi saint, Ébéard de Trèves, ayant officié, mourut dans la sacristie, encore revêtu des ornements. Annon de Cologne fit donner ce siège à son neveu Conrad, prévôt de son église ; mais le clergé et le peuple de Trèves furent extrêmement irrités de n'avoir point eu de part à ce choix, et s'exhortaient l'un l'autre à effacer cet affront par quelque exemple mémorable. Le comte Dietrich, alors majordome de l'église de Trèves, était un jeune homme féroce, et par son tempérament, et par la chaleur de l'âge. Le jour que le nouvel archevêque devait entrer dans la ville, il alla au-devant avec des troupes nombreuses ; et comme le prélat sortait de son logis, il se jeta sur lui, tua le peu de gens qui voulurent résister, mit en fuite les autres, pilla les richesses qu'il avait apportées, qui étaient grandes, et le prit lui-même. Après l'avoir gardé longtemps en prison, il le livra à quatre chevaliers pour le faire mourir. Ils le jetèrent par trois fois du haut d'un rocher dans un précipice ; mais il ne se rompit qu'un bras. Un d'eux lui demanda pardon ; un autre, voulant lui couper la tête, lui abattit seulement la mâchoire. Enfin il mourut entre leurs mains le premier jour de juin 1066 <sup>1</sup>. On le regarda comme un martyr, et on rapporta qu'il se faisait des miracles à son tombeau. Uton lui succéda dans le siège de Trèves par l'élection unanime du clergé et du peuple. Il était de la haute Allemagne, fils du comte Ébéard et d'Ide, fondateurs du monastère de Schaffhouse, dont la ville de ce nom a tiré son origine. Ébéard et Ide embrassèrent l'un et l'autre la vie monastique, et moururent en réputation de sainteté.

La même année, Reinher, évêque de Misne ou Meissen, étant mort, Craft, prévôt de Goslar, lui succéda. Ayant reçu cette dignité, il revint à Goslar, et, après diner, s'enferma dans sa chambre, comme voulant se reposer. Là était son trésor, qu'il aimait passionnément, et qu'il y avait enterré sans que personne en sût rien. Ses valets de chambre, ayant attendu jusqu'au soir, et s'étonnant qu'il dormît si longtemps, contre sa coutume, frappèrent à sa porte, et enfin, voyant qu'il ne répondait point, l'enfoncèrent. Ils le trouvèrent mort, la tête cassée et le visage noir, couché sur son trésor. Il eut pour successeur dans l'évêché de Misne, saint Bennon, que nous avons déjà appris à connaître <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Acta SS., 1 jun. — <sup>2</sup> Lamb.

L'année suivante 1067, Annon de Cologne fit un second voyage à Rome, et pria le pape Alexandre de vouloir bien célébrer un concile en Lombardie, pour y montrer la justice de son élection et terminer complètement le schisme. Le Pape prétendait que cette proposition était nouvelle et contraire à sa dignité ; toutefois, considérant le malheur du temps, il convoqua le concile à Mantoue. Il voulut que saint Pierre Damien y assistât, et, pour cet effet, il lui ordonna de venir à Rome ; mais Pierre, déjà vieux et attaché à son désert de Fontavellane, s'en excusa et promit seulement d'aller à Mantoue. Sa lettre porte en tête : Au Père et au Fils, au Pape et à l'archidiaque, Pierre, pécheur et moine. Cet archidiaque était le cardinal Hildebrand, avec qui saint Pierre Damien était uni de l'amitié la plus intime et la plus tendre. Ils n'avaient tous deux qu'une pensée et qu'un désir : la gloire de Dieu et de son Église. Cependant ils n'étaient pas toujours d'accord en tout. Saint Damien, appelé malgré lui à la dignité de cardinal-évêque d'Ostie, ne demandait qu'à y renoncer et à retourner simple moine dans son désert. Son saint ami Hildebrand, pour le bien de l'Église universelle, s'y opposait de toutes ses forces, et lui en faisait même des reproches. De là les altercations et les plaintes amicales qui éclatent dans plusieurs lettres de Pierre Damien, particulièrement dans la suivante.

J'admire, vénérable frère, pourquoi votre sainte âme ne peut s'adoucir à mon égard par aucune occasion, au point que, surtout quand je suis absent, vous ne proférez pas une parole sur mon compte qui paraisse tenir de la charité ; mais chaque fois qu'on m'adresse un message, ou qu'il est question de moi en votre présence, aussitôt on rebute le nom de ma petitesse, on en conspue la renommée, on en tourne la légèreté en dérision ; l'on débite de tels propos sur mon compte, que c'est une fable amusante pour mes ennemis et une douloureuse confusion pour moi. Cependant, depuis que je suis enchaîné à l'Église romaine, puissé-je avoir obéi à Dieu et à Pierre avec le même empressement qu'à vos entreprises et à vos efforts ! Dans tous vos combats et dans toutes vos victoires, je me suis précipité dans la mêlée, non comme votre compagnon d'armes ou votre suivant, mais comme la foudre. Quel combat avez-vous jamais entrepris, que je n'en fusse aussitôt et l'avocat et le juge ? Je n'y suivais d'autre autorité des canons que le seul arbitre de votre volonté, votre seule volonté était pour moi l'autorité des canons. Et je n'ai jamais jugé comme il me semblait, mais comme il vous plaisait. De plus, dans quelle bénédiction votre nom a été sur mes lèvres, demandez-le au seigneur de Clugni, qui ne vous est pas inconnu. C'était le saint abbé Hugues. Disputant un jour avec lui sur votre compte :

Il ne sait pas, dit-il, que vous l'aimiez avec cette tendresse ; certainement, s'il le savait, il ressentirait pour vous un amour incomparable. Mais pourquoi prolonger une lettre que je n'espère pas que vous lisiez ; en vérité, il n'y a homme vivant à qui j'écrivisse plus volontiers, si vous daigniez y jeter un regard ; mais, comme je n'ai pas cet espoir, voyez combien mon style est correct et limé, quelles fleurs de langage y brillent, quelle urbanité de diction. Mais que vous le voyiez ou ne le voyiez pas, je vous rends par ces lettres l'épiscopat que vous m'avez donné, et je me dépouille de tous les droits que je paraisais y avoir <sup>1</sup>.

Comme le cardinal Hildebrand s'opposait toujours à sa démission, Pierre Damien l'appelait, par une amicale ironie, mon saint Satan, c'est-à-dire mon saint adversaire. Je prie humblement mon saint Satan, dit-il dans ladite lettre au Pape et à l'archidiacre, de ne pas tant sévir contre moi. Que sa vénérable superbe ne m'atterre point par de si longs fouets, mais qu'elle s'adoucisse enfin à l'égard de son serviteur, ne fût-ce que par satiété ; car mes épaules livides commencent à défaillir, mon dos sillonné de coups ne peut plus résister. Enfin, je suis à bout, et je m'en vais. Mais je m'arrête encore ; j'espère encore la miséricorde, quoique tardive. Saint Damien remarque que, dans la lettre qu'il avait reçue, il y avait des choses sévères et des choses douces : la sévérité, il l'attribue à Hildebrand ; la douceur, au Pape ; puis il se compare lui-même plaisamment au voyageur de la fable, à qui la bise et le soleil avaient parié de faire ôter son manteau, et conclut que plus fait douceur que violence <sup>2</sup>.

Le temps marqué pour le concile de Mantoue étant venu, le pape Alexandre se mit en route avec les évêques et les cardinaux. Il passa par Milan, y fit plusieurs ordonnances sur l'état du clergé et du peuple, et mit au nombre des martyrs le bienheureux Ariald, mis à mort l'année précédente. Le Pape était accompagné, à Mantoue, de l'archevêque Annon de Cologne et du duc Godefroi de Toscane, qui avait profité des remontrances de saint Pierre Damien. Tous les évêques de Lombardie s'y trouvèrent, hors Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile, le pape Alexandre se purgea, par serment, de la simonie dont il était accusé ; et prouva, par de si bonnes raisons, la validité de son élection, qu'il se réconcilia les évêques de Lombardie, qui lui avaient été opposés. Au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme simoniaque. Suivant deux anciens auteurs d'Italie, naturellement mieux instruits de ces particularités que les écrivains d'Al-

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 8. — <sup>2</sup> L. 1, *epist.* 16.

Allemagne, le malheureux antipape eut le bonheur de se reconnaître avant sa mort, de demander l'absolution au Pape véritable, et de l'obtenir en promettant une digne satisfaction <sup>1</sup>.

Le schisme de l'Église se termina ainsi heureusement l'an 1067. Mais une autre source de malheurs, et pour l'Église et pour l'empire, commençait à déborder. Le roi d'Allemagne, Henri, quatrième du nom, à l'âge de dix-huit ans, était déjà un des plus méchants de tous les hommes. Il avait deux ou trois concubines à la fois : et, de plus, quand il entendait parler de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, si on ne pouvait la séduire, il se la faisait amener par violence. Quelquefois il allait lui-même les chercher la nuit, et il exposa sa vie en de pareilles occasions. Dès l'année 1066, il avait épousé Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie, étant à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avait épousée par le conseil des seigneurs et non par son choix, il ne l'aima jamais et chercha toujours à s'en séparer. Pour en avoir un prétexte, il la fit tenter par un de ses confidants ; et la reine, feignant d'y consentir, prit le roi lui-même et le maltraita de sorte qu'il en fut un mois au lit. Après avoir abusé des femmes nobles, il les faisait épouser à ses valets. Ces crimes l'engagèrent à plusieurs homicides pour se défaire des maris dont les femmes lui plaisaient. Il devint cruel, même à ses plus confidants ; les complices de ses crimes lui devenaient suspects, et il suffisait, pour les perdre, qu'ils témoignassent, d'une parole ou d'un geste, désapprouver ses desseins. Aussi personne n'osait-il lui donner de conseil qui ne lui fût agréable. Il savait cacher sa colère, faire périr les gens lorsqu'ils s'en défiaient le moins, et feindre d'être affligé de leur mort jusqu'à répandre des larmes <sup>2</sup>. Il donnait les évêchés à ceux qui lui donnaient le plus d'argent ou qui savaient le mieux flatter ses vices ; et, après avoir ainsi vendu un évêché, si un autre lui en donnait plus ou louait plus ses crimes, il faisait déposer le premier comme simoniaque, et ordonner l'autre à sa place : d'où il arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois, tous deux indignes. Tel était le roi Henri, et la suite de l'histoire le fera encore mieux connaître.

En 1069, il tint une diète à Worms, après la Pentecôte, où il découvrit en secret à Sigefroi, archevêque de Mayence, le dessein qu'il avait de quitter la reine, son épouse, le priant instamment de lui aider, et lui promettant, s'il le faisait réussir, de lui être entièrement soumis, et d'obliger les Thuringiens, même par les armes, s'il en

<sup>1</sup> Baron., 1064, n. 40. Pagi, 1064, n. 4. — <sup>2</sup> Bruno, *De Bell. Saxon. Chron. Magd.*

était besoin, à lui payer les dîmes, chose que le prélat avait fort à cœur. Après donc qu'il eut, par une criminelle avarice, consenti à la proposition criminelle du roi, et qu'ils se furent donné parole de part et d'autre, le roi déclara publiquement qu'il ne pouvait vivre avec la reine Berthe, et qu'il ne voulait plus tromper le monde, comme il faisait depuis longtemps. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que j'aie aucun crime à lui reprocher : mais je ne sais par quelle fatalité ou quel jugement de Dieu je n'ai pu consommer mon mariage avec elle. C'est pourquoi je vous prie, au nom de Dieu, de me délivrer de ce malheureux engagement et de nous rendre la liberté de nous pourvoir ailleurs ; car, afin qu'on ne la croie pas déshonorée, je suis prêt à jurer que je l'ai gardée aussi pure que je l'ai reçue.

La proposition parut honteuse à tous les assistants et indigne de la majesté royale ; personne, toutefois, n'osait rejeter une affaire pour laquelle le roi avait tant d'ardeur, et l'archevêque de Mayence prenait le parti de ce prince, autant qu'il le pouvait honnêtement. Ainsi, du consentement de tous, il indiqua un concile à Mayence pour la première semaine après la Saint-Michel. On envoya cependant la reine à Lauresheim ; et le roi, peu de temps après, rassembla des troupes pour marcher contre Dédi, marquis de Saxe, et les Thuringiens ligués avec lui. L'archevêque de Mayence prit cette occasion de sommer le roi de sa parole touchant les dîmes ; mais les Thuringiens envoyèrent au roi des députés pour lui déclarer qu'ils ne prétendaient point favoriser la révolte, mais seulement maintenir leur ancienne liberté touchant les dîmes, et que, si l'archevêque entreprenait de les lever de force, ils se défendraient. En effet, sans agir contre le roi, ils insultèrent en toute occasion les troupes de l'archevêque, et le roi se contenta de leur ordonner, pour la forme, de payer les dîmes, sans se mettre beaucoup en peine de l'exécution <sup>1</sup>.

Cependant l'archevêque de Mayence écrivit au Pape une lettre portant en substance : Notre roi Henri a voulu depuis quelques jours quitter la reine qu'il a épousée légitimement et fait solennellement couronner, sans alléguer d'abord aucune cause de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d'un prodige, nous lui avons résisté en face, de l'avis de tous les seigneurs qui se sont trouvés à la cour ; et nous lui avons déclaré que, s'il ne nous exposait la cause de son divorce, nous le retrancherions de la communion de l'Église, supposé premièrement que vous le jugeassiez à propos. Il nous a dit, pour cause de séparation, qu'il ne pouvait consommer avec elle son mariage : et elle en est demeurée d'accord. Comme ce cas est rare dans

<sup>1</sup> Bruno, *De Bell. Saxon. Chron. Magd.*

les affaires ecclésiastiques, et presque inouï quant aux personnes royales, nous vous consultons comme l'oracle divin, et nous prions Votre Sainteté de décider cette importante question. Nos frères qui se sont trouvés présents ont indiqué pour ce sujet un concile dans notre ville, où le roi et la reine doivent venir subir le jugement; mais nous avons résolu de ne le point faire sans votre autorité, et nous vous prions, si vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un concile, d'envoyer de votre part des personnes capables, avec vos lettres, pour assister à l'examen et au jugement <sup>1</sup>.

Le Pape envoya en effet saint Pierre Damien comme son légat, qui se rendit à Mayence avant le jour marqué. Le roi apprit en chemin que le légat l'y attendait, et qu'il devait lui défendre de faire le divorce, et menacer l'archevêque de Mayence, de la part du Pape, pour avoir promis d'autoriser une séparation si criminelle. Il faut croire que le Pape ou le légat avait appris d'ailleurs que la conduite de l'archevêque n'était pas conforme à sa lettre. Le roi, consterné de se voir enlever des mains ce qu'il désirait depuis si longtemps, voulait retourner en Saxe : et à peine ses confidants purent-ils lui persuader de ne pas frustrer l'attente des seigneurs qu'il avait rassemblés à Mayence en très-grand nombre. Il s'en alla à Francfort et demanda l'assemblée.

Saint Pierre Damien exposa les ordres du Pape, dont il était chargé, et dit que l'entreprise de Henri était très-mauvaise et indigne non-seulement d'un roi, mais d'un Chrétien ; que, s'il n'était pas touché des lois et des canons, il épargnât au moins sa réputation et le scandale qu'il causerait en donnant au peuple un si pernicieux exemple d'un crime qu'il devait punir lui-même ; enfin, que, s'il n'écoutait pas ses conseils, le Pape serait obligé d'employer contre lui la sévérité des canons, et que jamais il ne couronnerait empereur un prince qui aurait si honteusement trahi la religion.

Tous les seigneurs s'élevèrent alors contre le roi, disant que le Pape avait raison, et le priant, au nom de Dieu, de ne pas ternir sa gloire par une action si honteuse, et de ne pas donner aux parents de la reine, qui étaient puissants, un tel sujet de révolte. Le roi, accablé plutôt que touché de ces raisons, dit : Si vous l'avez résolu si opiniâtrément, je me ferai violence, et je porterai, comme je pourrai, ce fardeau dont je ne puis me décharger. Ainsi, plus aigri contre la reine par l'effort qu'on avait fait pour les réunir, il consentit qu'on la rappelât : mais, pour éviter même sa vue, il s'en retourna promptement en Saxe, ayant au plus vingt chevaliers à sa suite. La

<sup>1</sup> Lalbe, t. 9, p. 1200.



reine le suivit à petites journées avec le reste de la cour et les ornements impériaux. Quand elle fut arrivée à Goslar, à peine put-on persuader au roi d'aller au-devant d'elle. Il la reçut assez honnêtement, mais il revint bientôt à sa froideur ; et, ne se pouvant défaire de la reine, il résolut de la garder comme si elle n'était pas sa femme<sup>1</sup>.

Quant à la mère du roi, l'impératrice Agnès, voyant qu'on lui avait ôté la conduite du roi, son fils, elle se retira chez elle dès l'année 1062, résolue de passer le reste de ses jours en personne privée ; et, quelque temps après, elle renonça au monde, et vint à Rome, où elle se mit sous la conduite de Pierre Damien, comme on le voit par plusieurs lettres de ce saint évêque, entre autres par un de ses opuscules. Il y raconte qu'étant venue à Saint-Pierre, elle le fit asseoir devant l'autel et lui fit sa confession générale depuis l'âge de cinq ans, s'accusant exactement de tous les mouvements de sensualité, de toutes les pensées et les paroles superflues dont elle put se souvenir, et accompagnant sa confession de gémissements et de larmes. A quoi il ajoute qu'il ne lui imposa autre pénitence que de continuer la vie humble, austère et mortifiée qu'elle avait embrassée, et qui édifiait toute l'Église. En effet, ses jeûnes et ses veilles semblaient excéder les forces ordinaires de la nature ; ses habits étaient très-pauvres, ses aumônes immenses, ses prières continuelles<sup>2</sup>.

L'année 1070, Sigefroi, archevêque de Mayence ; Annon, archevêque de Cologne, et Herman, évêque de Bamberg, allèrent à Rome, où le pape Alexandre les avait appelés. L'évêque de Bamberg était accusé d'avoir usurpé ce siège par simonie ; mais par les riches présents qu'il fit au Pape, il l'adoucit de telle sorte, que non-seulement il n'eut point d'égard à l'accusation, mais qu'il lui donna le *pallium* et d'autres honneurs archiépiscopaux. L'archevêque de Mayence voulut renoncer à sa dignité ; mais le Pape et ceux qui étaient présents l'en détournèrent, quoique avec bien de la peine. Tous les trois évêques allemands furent sévèrement réprimandés de ce qu'ils vendaient les ordres sacrés, communiquaient sans scrupule avec ceux qui les achetaient, et leur imposaient les mains. Enfin, après leur avoir fait faire serment de n'en plus user de même à l'avenir, on les renvoya en paix<sup>3</sup>.

Rumold, évêque de Constance, étant mort dès la fin de l'an 1069, le roi Henri lui donna pour successeur Charles, chanoine de Magdebourg, qui d'abord fut bien reçu par le clergé de Constance ; mais, dans la suite, comme, avant même d'être sacré, il gouvernait par caprice plutôt que par raison, son clergé irrité se sépara de sa

<sup>1</sup> Lamb. 1069. — <sup>2</sup> L. 7, *epist.* 6, 7, 8, *opusc.* 56. — <sup>3</sup> Lamb., 1070.

communion, sur ce que l'on disait qu'il avait obtenu l'évêché par simonie, et détourné furtivement la plus grande partie des trésors de l'Église. Ces accusations ayant été portées à Rome, où Sigefroi de Mayence était encore, le Pape lui défendit de vive voix de sacrer Charles évêque de Constance, jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Et comme Charles faisait de grandes instances auprès du Pape pour être sacré, et que le clergé de Constance continuait de s'y opposer vivement, le Pape réitéra par écrit la défense à l'archevêque de passer outre, et lui ordonna d'assembler un concile où il inviterait l'archevêque de Cologne pour examiner et terminer cette affaire. L'archevêque de Mayence indiqua le concile pour le mois d'août 1071. Le roi, qui voulait soutenir Charles, en prit de l'indignation. Il envoya souvent à l'archevêque des ordres de le sacrer. L'archevêque tint ferme, disant que déjà l'année précédente il avait été terriblement réprimandé par le Pape pour une cause semblable, jusqu'à être sur le point de perdre sa dignité, et qu'il venait encore de recevoir du Siège apostolique des lettres qui lui défendaient de le sacrer avant un jugement préalable. Le roi empêcha la tenue du concile par le commandement qu'il fit aux évêques de le suivre à la guerre : et il voulut envoyer Charles à Rome, pour le faire sacrer par le Pape. L'archevêque de Mayence écrivit au Pape de n'en rien faire. pour ne pas donner au roi sujet de croire qu'il n'avait refusé de le sacrer que par animosité. Mais, ajoutait-il, si vous le trouvez innocent, renvoyez-le-moi pour le sacrer selon les canons<sup>1</sup>.

En effet, l'archevêque ouvrit le concile le jour de l'Assomption. Il s'y trouva douze évêques, entre autres saint Guebbard de Salzbourg. Le premier jour, on ne fit qu'entamer la matière avant la célébration de l'office. Le lendemain, chaque évêque proposa les difficultés qu'il trouvait dans son diocèse, et on termina plusieurs affaires particulières. On commença aussi à examiner celle de l'évêque de Constance ; mais le roi la fit remettre au lendemain, car il était à Mayence, et envoyait des messages aux évêques pour les intimider et empêcher le jugement de cette affaire. C'est ce qui fit que les deux premières séances se passèrent sans rien conclure.

Le troisième jour, les évêques allèrent trouver le roi, et lui représentèrent avec zèle l'intérêt qu'il avait lui-même de faire observer les canons pour le salut de son âme et pour la paix de l'Église et de l'État. Il les écouta plus tranquillement que ne le permettait son naturel violent et son âge, car il n'avait que vingt ans. Il soutint qu'il avait donné gratuitement à Charles l'évêché de Constance, et n'avait

<sup>1</sup> Lamb., 1069 et 1071. Labbe, t. 9, p. 1205.

fait avec lui aucune convention. Mais, ajouta-t-il, si quelqu'un de mes domestiques a fait avec lui quelque traité pour le servir en cette rencontre, ce n'est pas à moi de l'en accuser ou de l'en justifier : c'est son affaire. Après avoir ainsi parlé aux évêques, il vint avec eux au concile ; on y fit entrer Charles et les clercs de Constance. Leur chef présenta un mémoire contenant les causes d'opposition au sacre de Charles, savoir : la simonie et la déprédation des biens de l'église. Ils présentèrent aussi les noms et les qualités des témoins par lesquels ils offraient de prouver chacun des chefs d'accusation.

Charles proposait contre eux divers reproches, et protestait de son innocence ; le roi prenait son parti et s'efforçait de le justifier, ou du moins d'affaiblir l'accusation par des discours artificieux. On disputa si longtemps sur le nombre et la qualité des accusateurs et des témoins, et sur les reproches de l'accusé, que la séance dura bien avant dans la nuit, et on fut obligé de la terminer sans rien conclure ; mais le lendemain, Charles, qui pendant la nuit avait fait de sérieuses réflexions, remit l'anneau et le bâton pastoral entre les mains du roi, disant que, selon les décrets du pape Célestin, il ne voulait point être évêque de ceux qui ne voulaient point de lui. Les Pères du concile rendirent grâces à Dieu de les avoir tirés de cet embarras d'une manière si peu attendue ; ils ordonnèrent que les actes de ce concile seraient gardés dans les archives de l'église de Mayence, et que l'on en rendrait compte au Pape pour lui en demander la confirmation. Charles, étant retourné dans le diocèse de Magdebourg d'où il avait été tiré, y mourut quatre mois après <sup>1</sup>.

Henri, archevêque de Ravenne, avait été impliqué dans le schisme de Cadaloüs : au lieu de reconnaître sa faute comme les autres, il y persista, du moins quelque temps, et fut excommunié par le Pape. Il ne laissa pas d'exercer ses fonctions et de lancer des excommunications, que le Pape déclara nulles. Comme son peuple lui demeurait attaché, il avait encouru l'excommunication lui-même. Saint Pierre Damien en avait écrit au Pape, le priant d'exécuter la résolution qu'il avait prise d'absoudre ce prélat, et lui représentant qu'il n'était pas raisonnable de laisser périr, pour la faute d'un seul, une si grande multitude de personnes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Toutefois, l'archevêque mourut le premier jour de janvier 1070, sans avoir été absous ; et, quelque temps après, le pape Alexandre envoya Pierre Damien à Ravenne, avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple était encore chargé, jugeant que personne n'était plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour

<sup>1</sup> Lamb., 1069 et 1071. Labbe, t. 9, p. 1205.

l'autorité qu'il avait par lui-même que parce qu'il était enfant de cette église. Bien qu'il fût accablé de vieillesse, il accepta volontiers cette commission. Les habitants de Ravenne le reçurent avec une joie extrême : ils remerciaient Dieu et le Pape de leur avoir envoyé un tel homme. Tous ayant humblement accepté la pénitence que leur faute méritait, leur saint compatriote leur donna l'absolution.

Retournant à Rome, le saint vieillard logea la première journée à Fayence, au monastère de Notre-Dame, hors de la porte. La fièvre l'y prit. Elle se fortifia de jour en jour ; et vers le minuit du huitième, il fit réciter autour de son lit, par les moines qui l'accompagnaient, les nocturnes et les matines ou laudes de la Chaire de saint Pierre, qui se rencontrait ce jour-là. Peu de temps après qu'ils eurent achevé, il rendit l'esprit, le 22<sup>me</sup> de février 1072. Il convenait qu'un si zélé défenseur de la Chaire de saint Pierre rendit le dernier soupir le jour de sa fête. Il fut enterré, avec un grand concours de peuple, dans l'église du même monastère. Honoré dès lors comme saint dans l'église de Fayence, son culte a été étendu de nos jours à l'Église universelle, comme docteur <sup>1</sup>.

Les écrits de saint Pierre Damien, recueillis en quatre volumes reliés en un, méritent l'attention des lecteurs par la variété des matières qui y sont traitées, par quantité de remarques importantes sur le dogme, sur la morale, sur la discipline ecclésiastique et monastique, et sur l'histoire de l'Église, et par la façon pleine de noblesse, de facilité et d'agrément dont il accompagne tout ce qu'il dit. Son style a le mérite de la précision et de la clarté, et, quoique semé de figures, il n'est point embarrassé. On voit dans ses lettres un génie fin, délicat, né pour les affaires. Il parle aux grands avec liberté, mais toujours avec politesse et circonspection. Vif dans ses invectives contre les désordres, il ménage les coupables pour les détourner plus aisément du vice ; mais la pudeur a peine à supporter les peintures qu'il fait de ces désordres. Il paraît trop crédule à l'égard d'un grand nombre de visions et d'histoires rapportées dans ses ouvrages ; néanmoins, il y en a plusieurs de si bien constatées, qu'il serait déraisonnable de les révoquer en doute. Il y a du tour et de l'art dans ses poésies, de l'élégance dans ses discours : et, dans tous ses écrits, on remarque un esprit cultivé et instruit des sciences divines et humaines <sup>2</sup>.

Le cardinal Mai a retrouvé de saint Pierre Damien une excellente exposition du canon de la messe. On y lit : Lors donc que le prêtre prononce ces paroles du Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,*

<sup>1</sup> Acta SS., 22 febr. — <sup>2</sup> Ceillier, t. 20.

le pain et le vin sont convertis en la chair et au sang, par cette vertu du Verbe par laquelle le Verbe a été fait chair et a habité parmi nous ; par laquelle il a dit et toutes choses ont été faites ; par laquelle il a changé une femme en statue ; par laquelle il a changé une verge en serpent ; par laquelle il a changé des fontaines en sang ; par laquelle il a changé l'eau en vin. Car si la parole d'Hélie a pu faire descendre le feu du ciel, la parole du Christ ne pourra point changer le pain en chair ? Qui osera le penser de celui à qui rien n'est impossible, par qui ont été faites toutes choses, et sans qui rien n'a été fait ? Certainement, créer ce qui n'est pas est plus que de changer ce qui est ; créer de rien ce qui n'est point est beaucoup plus que de transmuter une chose qui est en une autre. Si quelqu'un dit : Je suis complètement certain de ce qu'il peut, mais je ne suis pas certain de ce qu'il veut, qu'il écoute le Christ, bénissant le pain et disant : *Ceci est mon corps*. C'est la vérité même qui le dit ; c'est donc absolument vrai. Il dit encore ailleurs : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Et, pour plus grande expression de la vérité, il ajoute : Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang un breuvage. Moi donc qui désire avoir la vie éternelle, je mange vraiment la chair du Christ, et je bois vraiment son sang ; cette chair qu'il a prise de la Vierge, et ce sang qu'il a répandu sur la croix. Et comme la veuve de Sarepta mangeait chaque jour, sans que la farine de son vase diminuât, non plus que l'huile de son huilier, ainsi l'Église entière prend chaque jour et ne consume jamais le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous ne pouvons sortir de l'Égypte, si ce n'est en célébrant la Pâque : pour être donc protégés contre l'ange exterminateur, mangeons l'agneau. Mais combien de fois ? Augustin dit de le faire chaque jour ; je ne le loue ni ne le blâme. Nous lisons de Zachée et du centurion : L'un reçut Jésus-Christ dans sa maison avec joie ; l'autre dit : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. L'un ne se préféra point à l'autre. Que chacun fasse ce qu'il croit pieux de faire. J'exhorte cependant à communier tous les dimanches, si toutefois l'âme n'est point dans l'affection de pécher <sup>1</sup>.

Adalbert, archevêque de Brême, avait repris le premier rang à la cour du roi Henri ; et, triomphant de ses concurrents, qui l'avaient chassé quelques années auparavant, il possédait seul ce jeune prince et régnait presque avec lui, tant il avait su le gagner adroitement. Se sentant épuisé de vieillesse et de maladie, il employa tout l'art des

<sup>1</sup> Maï, *Script. veter.*, t. 6, p. 211-225.

médecins à combattre longtemps la mort, et mourut enfin vers la mi-carême, le 16<sup>me</sup> de mars 1072. Il avait de grandes qualités, beaucoup de zèle pour l'accroissement de la religion, une libéralité sans bornes, une dévotion tendre, jusqu'à fondre en larmes en offrant le saint sacrifice : on tenait qu'il avait gardé la virginité. Mais ces vertus étaient obscurcies par son ambition, sa passion de gouverner, sous prétexte du bien de l'Église et de l'État, sa dureté envers ses sujets, sa vanité et la créance qu'il donnait à ses flatteurs ; car ces défauts déshonorèrent principalement la fin de sa vie. Il mourut à Goslar, où était la cour, et fut rapporté à son église de Brême <sup>1</sup>.

Il eut toujours un grand soin de sa mission du Nord. Vers l'an 1062, Harold, roi de Norwége, y exerçait une cruelle tyrannie. Il abattit plusieurs églises et fit mourir plusieurs Chrétiens par les supplices. Il était même adonné aux maléfices, que le saint roi Olaüs, son frère, avait travaillé à exterminer du pays avec tant de zèle, qu'il lui en avait coûté la vie. Harold, loin d'être touché des miracles qui se faisaient à son tombeau, en enlevait les offrandes et les distribuait à ses soldats. Adalbert, affligé de ces désordres, envoya des députés à Harold, avec des lettres où il lui en faisait des reproches, l'avertissant particulièrement qu'il ne devait pas tourner au profit des laïques les oblations, ni faire venir des évêques d'Angleterre et de France, au mépris de sa juridiction, puisque c'était à lui de les ordonner, comme légat du Saint-Siège.

Harold, irrité de ces remontrances, renvoya avec mépris les députés d'Adalbert, disant qu'il ne reconnaissait en Norwége ni archevêque ni autre personne puissante que lui-même. L'archevêque Adalbert s'en plaignit au pape Alexandre II, qui écrivit au roi Harold en ces termes : Comme vous êtes encore peu instruit dans la foi et la discipline canonique, nous devrions, nous qui avons la charge de toute l'Église, vous donner de fréquents avertissements ; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-même, sachez que nous en avons donné la commission à Adalbert, archevêque de Brême, notre légat. Or, il s'est plaint à nous, par ses lettres, que les évêques de vos provinces ne sont point sacrés ou se font sacrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'est pourquoi nous vous admonestons, vous et vos évêques, de lui rendre la même obéissance qu'au Saint-Siège <sup>2</sup>.

L'archevêque Adalbert avait aussi irrité Suénon, roi de Danemark, en lui faisant de terribles reproches de ce qu'il avait épousé sa parente ; il l'avait même menacé d'excommunication ; et enfin,

<sup>1</sup> Adam, l. 4, c. 33, 36. — <sup>2</sup> *Epist.* 2, Labbe, t. 9, p. 116.

le roi, touché des lettres du Pape, répudia sa parente ; mais il prit plusieurs autres femmes et plusieurs concubines. L'archevêque songea depuis à rentrer dans les bonnes grâces de ce prince, espérant qu'il lui faciliterait l'exécution de ses desseins. Il vint donc à Sleswig, où, s'étant fait aimer par ses libéralités, il gagna le roi même par des présents et des festins, disputant de magnificence avec lui. Ils se donnèrent, suivant la coutume des Barbares, des repas tour à tour pendant huit jours, où l'on traita plusieurs affaires ecclésiastiques ; et on prit des mesures pour la paix des Chrétiens et la conversion des païens. L'archevêque revint chez lui plein de joie, et persuada à l'empereur Henri III de faire venir en Saxe le roi de Danemark et de conclure avec lui une alliance perpétuelle, à la faveur de laquelle l'église de Brême reçut de grands avantages, et la mission, chez les peuples du Nord, prit de grands accroissements. On voit par une lettre du pape Alexandre II à ce roi Suénon, que les rois de Danemark payaient un cens annuel au Saint-Siège <sup>1</sup>.

Adalbert, voyant dans les missions du Nord un nombre suffisant d'évêques, résolut de tenir pour la première fois un concile en Danemark, parce qu'il en trouva la commodité et qu'il y avait plusieurs abus à corriger dans ces nouvelles églises. Les évêques vendaient l'ordination, les peuples ne voulaient pas payer les dîmes et s'abandonnaient aux excès de bouche et aux femmes. Il convoqua donc ce concile à Sleswig, par l'autorité du Pape, dont il était légat, et avec le secours du roi de Danemark ; mais les évêques d'outremer se firent longtemps attendre. On voit sur ce sujet une lettre du pape Alexandre II à tous les évêques de Danemark <sup>2</sup>.

L'archevêque Adalbert en ordonna vingt en tout, dont il y en eut trois qui demeurèrent inutiles, ne cherchant que leurs intérêts. L'archevêque en avait toujours quelques-uns auprès de lui, quelquefois jusqu'à sept, et au moins trois de ses suffragants ou autres ; car il ne pouvait être sans évêques. Il traitait avec grand honneur les légats du Pape, et disait qu'il ne reconnaissait que deux maîtres, le Pape et le roi. Le Pape lui avait accordé le privilège d'être son vicaire en ces quartiers-là, lui et ses successeurs ; d'établir des évêchés par tout le Nord, même malgré les rois, dans tous les lieux où il jugerait à propos, et de choisir de sa chapelle ceux qu'il voudrait pour les ordonner évêques <sup>3</sup>.

Le successeur d'Adalbert fut Liemar, jeune homme de grande espérance et très-bien instruit dans tous les arts libéraux. Il était Ba-

<sup>1</sup> *Epist.* 3, p. 116. Adam, l. 3, c. 13, 20. — <sup>2</sup> *Epist.* 7, p. 1122. — <sup>3</sup> Adam l. 4, c. 44.

varois, et venu d'officiers du roi Henri, qui lui donna l'archevêché de Brême à la Pentecôte de la même année 1072. Il fut ordonné par ses suffragants, reçut le pallium du pape Alexandre et tint le siège trente ans.

C'est à lui qu'Adam, chanoine de Brême, dédia son *Histoire ecclésiastique*, qui comprend les origines des églises du Nord, et la suite des évêques de Brême et de Hambourg, depuis l'entrée de saint Vilehade en Saxe jusqu'à la mort de l'archevêque Adalbert, pendant près de trois cents ans. Adam vint à Brême la vingtième année de ce prélat, qui était l'an 1067, et rechercha curieusement ses antiquités dans ce qu'il trouva de mémoires écrits, dans les lettres des princes et des Papes, et dans la tradition vivante des anciens. Celui qui l'instruisit le plus de vive voix fut Suénon, ce roi de Danemark dont il a été parlé. Ce prince était zélé pour la propagation de la foi, et envoya de ses clercs prêcher en Suède, en Normandie, c'est-à-dire en Norwège, et dans les îles. Il était lettré et libéral envers les étrangers. Adam, étant venu à Brême et ayant ouï parler du mérite de ce prince, alla le trouver et en fut très-bien reçu ; ce fut de ses discours qu'il recueillit toute la partie de son Histoire qui regarde les Barbares. Suénon lui nomma quelques saints qui avaient été martyrisés de son temps en Suède et en Norwège : un étranger nommé Héric, qui, prêchant chez les Suédois les plus reculés, eut la tête tranchée ; un autre nommé Alfard, qui, après avoir mené longtemps une sainte vie en Norwège, fut tué par ses propres amis. Il se faisait beaucoup de miracles à leur tombeau. Cette histoire d'Adam de Brême respire une grande sincérité.

Il la termine par une description curieuse du Danemark, de la Suède, de la Norwège et des îles qui en dépendent, où il décrit ainsi l'idolâtrie des Suédois. Leur temple le plus fameux est à Upsal. Il est tout revêtu d'or, et on y révère les statues de trois dieux : au milieu est le trône du plus puissant, qu'ils nomment Thor ; des deux côtés sont les deux autres, Vodan et Friccon. Ils disent que Thor gouverne l'air, le tonnerre, la foudre, les vents, les pluies, les saisons, les fruits. Ils lui donnent un sceptre, et c'est comme le Jupiter des anciens Romains. Vodan est le dieu de la guerre, armé comme Mars. Friccon donne la paix et les plaisirs, et est représenté sous la figure infâme de Priape. Ils adorent aussi des hommes qu'ils croient être devenus dieux par leurs belles actions. Ils célèbrent tous les neuf ans une fête solennelle, où tous sont obligés d'envoyer leurs offrandes à Upsal : personne n'en est exempt ; les Chrétiens mêmes sont contraints à se racheter de cette superstition. En cette fête, on immole neuf animaux mâles de toute espèce, et on en suspend les



corps dans un bois proche du temple, dont tous les arbres passent pour sacrés. Un Chrétien m'a dit y avoir vu jusqu'à soixante corps humains mêlés avec ceux des bêtes.

Adalvard, que l'archevêque Adalbert avait fait évêque de Sictone, ayant en peu de temps converti tous les habitants de cette ville et des environs, entreprit, avec Éginon, évêque de Scone en Danemark, d'aller à Upsal et de s'exposer à toutes sortes de tourments pour faire abattre ou plutôt brûler ce temple, qui était comme la capitale de l'idolâtrie du pays, espérant que sa ruine serait suivie de la conversion de toute la nation. Le roi de Suède, Stenquil, qui était très-pieux, ayant appris ce dessein des deux évêques, les en détourna prudemment, les assurant qu'ils seraient aussitôt condamnés à mort, qu'on le chasserait lui-même du royaume, comme y ayant introduit des malfaiteurs, et que ceux qui étaient alors Chrétiens retourneraient au paganisme, comme il venait d'arriver chez les Slaves. Les deux évêques se rendirent à la remontrance du roi ; mais ils parcoururent toutes les villes de Gothie, brisant les idoles et convertissant des milliers de païens.

Si le roi Suénon de Danemark, de qui Adam apprit tant de faits importants, avait su vaincre sa passion pour les femmes, il eût pu devenir un prince accompli. La généreuse docilité de son caractère parut dans la conjoncture suivante. Au milieu d'un festin qu'il donna aux grands, il découvrit que quelques-uns d'entre eux avaient mal parlé de lui en secret ; il en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin, jour de la Circoncision, dans l'église cathédrale de Rotschild, dédiée à la Trinité. L'évêque Guillaume, de cette ville, ne témoigna à personne la douleur qu'il ressentait de ce sacrilège, et se prépara à officier pontificalement ; mais quand on l'avertit que le roi venait à l'église, il n'alla point le recevoir, et, quand il voulut entrer, il l'arrêta avec sa crosse, dont il lui appuya la pointe contre l'estomac, le traitant de bourreau qui venait de répandre le sang humain.

Les gardes du roi environnèrent le prélat l'épée à la main, voulant le tuer ; mais le roi les en empêcha, et, reconnaissant sa faute, retourna à son palais, où il ôta ses ornements royaux et prit un habit de pénitent. Cependant l'évêque fit commencer la messe ; et, comme il allait chanter *Gloria in excelsis*, on lui dit que le roi était à la porte en posture de suppliant. Il fit cesser le chant, et, s'étant avancé, il demanda au roi pourquoi il s'était mis en cet état. Le roi, prosterné, confessa son crime et en demanda pardon, promettant de réparer le scandale qu'il avait donné. Le pontife leva aussitôt l'excommunication, releva le roi en l'embrassant, essuya ses larmes et lui ordonna

d'aller reprendre son habit royal. Après lui avoir imposé sa pénitence, il fit avancer le clergé pour le recevoir en chantant et l'amena jusqu'à l'autel, où il continua la messe. Le peuple témoigna sa joie par de grands applaudissements.

Le troisième jour après, le roi vint encore à l'église en habit royal, et, pendant la messe, il monta à la tribune, et, ayant fait faire silence par un héraut, il confessa publiquement la grandeur de sa faute et du scandale qu'il avait donné. Il loua l'indulgence de l'évêque, et déclara que, pour réparation du crime commis par son ordre, il donnait à l'église la moitié de la province de Steffen. Depuis ce temps, le roi honora et aima l'évêque de plus en plus, et ils vécurent toujours dans une parfaite union <sup>1</sup>.

Après la mort d'Adalbert, archevêque de Brême, saint Annon, archevêque de Cologne, reprit en Allemagne la principale autorité. Car le roi Henri étant venu à Utrecht célébrer la Pâque, qui était le 8<sup>me</sup> d'avril en 1072, y reçut de grandes plaintes des injustices qui se commettaient par tout son royaume, de l'oppression des innocents et des faibles, du pillage des églises et des monastères. Touché de ces désordres ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'archevêque de Cologne de prendre, sous lui, le soin de l'État. Tous les seigneurs joignirent leurs instances à celle du roi ; mais l'archevêque résista longtemps. Il se souvenait des mauvais traitements qu'il avait reçus, et d'ailleurs, étant tout occupé de Dieu, il avait peine à s'embarasser d'affaires temporelles ; il céda toutefois au bien public et au désir unanime du roi et des seigneurs. On s'aperçut bientôt de ce changement ; la violence fut réprimée, la justice reprit le dessus, et le saint archevêque parut n'être pas moins digne de la royauté que du sacerdoce <sup>2</sup>.

Mais l'auteur principal des injustices et des troubles était le roi lui-même. Sur des accusations d'un courtisan subalterne, sans discussion et sans preuve, il avait condamné et dépouillé Otton, duc de Bavière. Il condamna et dépouilla de la même manière plusieurs autres seigneurs, sous prétexte de conspiration. Rodolfe, duc de Souabe, fut accusé à son tour et cité à comparaître au tribunal du roi. Instruit par l'exemple des autres qu'il n'y avait pas de justice à espérer, il refusa de venir et résolut de défendre son droit par la force, plutôt que de se livrer à la merci de ses ennemis. Une guerre civile était à craindre. Pour la prévenir, l'impératrice Agnès vint d'Italie en Allemagne, accompagnée d'un grand nombre d'abbés et de moines. Arrivés à Worms, où le roi, son fils, était venu au-devant d'elle,

<sup>1</sup> Saxo, l. 11. — <sup>2</sup> Lamb.

elle fut assez heureuse pour le réconcilier avec le duc Rodolphe. Elle s'en retourna aussitôt pour montrer que la charité avait été l'unique motif de son voyage <sup>1</sup>.

Saint Hugues, abbé de Clugni, qui avait suivi l'impératrice, rendit à Robert, abbé de Reichenau, des lettres du Pape, par lesquelles il était déposé et excommunié. Robert était auparavant abbé à Bamberg, où, dès qu'il était simple moine, il avait amassé des sommes immenses par des usures et d'autres gains sordides, en sorte qu'on le nommait l'Argentier. Il soupirait après la mort des évêques et des abbés ; et, comme il n'en mourait point assez tôt à son gré, outre les présents qu'il faisait secrètement aux favoris, il promit au roi cent livres d'or pour avoir l'abbaye de Fulde, en faisant chasser l'abbé Viderad. Quelques gens de bien résistèrent en face au roi et empêchèrent cette injustice. Ce fut cet abbé Robert, qui, par son exemple, décria le plus alors la profession monastique, et qui introduisit l'abus de mettre publiquement à la cour les abbayes à l'enchère ; on ne pouvait les mettre si haut qu'il ne se trouvât des moines qui en donnaient davantage.

L'abbaye de Reichenau ayant donc vaqué en 1071, Robert l'obtint en comptant au trésor du roi mille livres d'argent pur ; mais quand il voulut prendre possession, l'avoué ou le défenseur laïque de Reichenau lui envoya dénoncer qu'il ne fût pas assez hardi pour entrer dans les terres du monastère, autrement qu'il irait au-devant à main armée. Robert, consterné pour la perte de son argent et de sa dignité, car l'abbaye de Bamberg était donnée à un autre, voulait tenter le sort des armes et ajouter des homicides à la simonie ; cependant ceux qui l'accompagnaient l'ayant assuré que l'entreprise était au-dessus de ses forces, il se retira confus dans les terres de son frère pour attendre l'événement. Accusé à Rome et cité jusqu'à trois fois, pour venir se défendre en concile, il ne comparut point. Le Pape prononça contre lui la condamnation, dont le saint abbé Hugues fut le porteur. Elle contenait excommunication, interdiction de tout office divin hors la psalmodie, exclusion perpétuelle de l'abbaye de Reichenau et de toute autre dignité ecclésiastique. Robert, contraint par le roi de rendre le bâton pastoral, n'obéit pas sans une extrême douleur <sup>2</sup>. On voit ici au naturel ce que devenaient les dignités de l'Église dans les mains du roi Henri : comme les crucifix d'argent ou d'or dans les mains des Juifs, elles étaient un objet de trafic et de dérision. Rome de moins, la religion, l'Église, le sentiment de l'honneur même étaient perdus en Allemagne.

<sup>1</sup> Lamb. Berthold. — <sup>2</sup> Ibid.

Sigefroi, archevêque de Mayence, étant parti à la Nativité de Notre-Dame 1072, sous prétexte d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, s'arrêta à Clugni, où il renvoya toute sa suite et quitta tous ses biens, résolu d'y embrasser la profession monastique et d'y passer le reste de ses jours. Il voyait sans doute mieux que beaucoup d'autres les désordres et les maux de l'Allemagne, auxquels il ne trouvait point de remède, auxquels il ne se sentait peut-être pas lui-même le courage de s'opposer. Mais il ne persista pas : il céda aux prières du clergé et du peuple de Mayence, et y revint à la Saint-André de la même année.

Le roi Henri passa la fête de Noël à Bamberg, où Annon, archevêque de Cologne, ne pouvant plus souffrir les injustices qui se commettaient à la cour, pria le roi de le décharger des affaires d'État, alléguant son âge déjà avancé. Le roi n'eut pas de peine à y consentir, voyant depuis longtemps le prélat, extrêmement choqué de ses passions déréglées et des folies de sa jeunesse, s'y opposer autant que le respect le permettait. L'archevêque, ayant obtenu son congé, se retira au monastère de Siegburg, qu'il avait fondé ; il passa les trois années qu'il survécut en veilles, en jeûnes et en prières accompagnées d'aumônes, n'en sortant que pour quelque nécessité inévitable.

Le roi, comme délivré d'un fâcheux gouverneur, s'abandonna aussitôt sans retenue à toutes sortes de crimes. Au lieu de faire sentir sa puissance aux nations païennes et barbares qui avaient si souvent désolé l'Allemagne, il ne songeait, ce semble, qu'à tyranniser ses propres sujets. Nous avons vu les doléances que lui fit le peuple d'Utrecht le jour de Pâques 1072. Quant à la Saxe et à la Thuringe, il les traitait en pays ennemi. Partout il élevait des forteresses, contraignant les paysans à y travailler comme des esclaves. Les garnisons de ces repaires, sans solde suffisante, vivaient, d'après ses ordres, du pillage des campagnes. A l'exemple du maître, les satellites étaient autant de despotes. Des hommes libres, même nobles, se voyaient réduire en servitude ; les filles et les femmes les plus respectables étaient déshonorées sous les yeux de leurs parents : un père, un époux s'en plaignait-il ? il était accusé de lèse-majesté, jeté en prison, d'où il ne se rachetait que par l'abandon de tous ses biens. Les pauvres paysans en appelaient-ils au roi ? le roi leur répondait sèchement qu'ils méritaient bien d'être traités de la sorte pour leur injustice à refuser le paiement des dîmes ; que, pour lui, il ne faisait que venger par ses armes la cause de Dieu et les lois de l'Église. Voici l'explication de ce mystère.

Afin de donner un prétexte à ses violences, le roi excita l'archevêque de Mayence à exiger les dîmes de Thuringe, comme il avait

commencé depuis quelques années, promettant de lui prêter main-forte pour contraindre ceux qui les refuseraient, mais à condition qu'il partagerait ces dîmes avec l'archevêque. Le prélat se laissa séduire par cette espérance, et indiqua un concile à Erfurt pour le 10<sup>me</sup> de mars 1073. Au jour marqué, le roi et l'archevêque s'y trouvèrent, accompagnés l'un et l'autre d'une troupe de savants ou plutôt de sophistes, qu'ils avaient affecté de faire venir de divers lieux pour expliquer les canons suivant l'intention du prélat et appuyer la cause par des subtilités au défaut de la vérité. A ce concile étaient quatre évêques, qui étaient venus déterminés à appuyer les intentions du roi et de l'archevêque, quoique la plupart les désapprouvassent ; mais la crainte du roi et l'amitié qu'ils avaient pour l'archevêque ne leur laissaient pas la liberté de déclarer leurs sentiments. Le roi avait autour de lui un nombre considérable de troupes pour arrêter, par la force, ceux qui voudraient troubler l'exécution de son dessein.

La principale espérance des Thuringiens était aux abbés de Fulde et de Herfeld, parce qu'ils avaient quantité d'églises levant dîmes, et une infinité de terres dans la Thuringe. Ces abbés, étant publiquement interpellés de payer les dîmes, commencèrent par prier l'archevêque, au nom de Dieu, de ne point donner atteinte aux anciens droits de leurs monastères, que les Papes avaient souvent confirmés par leurs bulles, et que les archevêques, ses prédécesseurs, n'avaient jamais attaqués. L'archevêque répondit que ses prédécesseurs avaient gouverné l'église en leur temps comme il leur avait plu ; que, comme leurs diocésains étaient encore presque néophytes et faibles dans la religion, ils leur avaient souffert, par un sage ménagement, bien des choses qu'ils prétendaient que leurs successeurs retrancheraient avec le temps. Pour moi, ajouta-t-il, à présent que cette église est suffisamment affermie, je prétends y faire exécuter les lois ecclésiastiques ; et, par conséquent, ou vous vous y soumettez de bonne grâce, ou vous vous séparerez de l'unité de l'Église. Les abbés recommencèrent à le conjurer au nom de Dieu, que, s'il n'avait point d'égard à l'autorité du Pape, aux privilèges de Charlemagne et des autres empereurs, et à l'indulgence de ses prédécesseurs, il laissât au moins partager les dîmes suivant les canons et la pratique universelle des autres églises, et qu'il se contentât d'en prendre le quart. L'archevêque répondit qu'il n'avait pas pris tant de peine, ni remué cette affaire depuis environ dix ans, pour rien céder de son droit. Les deux premiers jours du concile se passèrent en cette contestation, sans que l'on vit encore lequel des deux partis l'emporterait ; et les Thuringiens étaient prêts à récuser le concile pour appeler au Saint-Siège ; mais le roi, prenant Dieu à témoin, protesta que, si

quelqu'un était assez hardi pour le faire, il le punirait de mort, et ferait dans ses terres une telle destruction, que l'on s'en souviendrait pendant plusieurs siècles. L'abbé de Herfeld, épouvanté du péril de ses sujets, ne trouva point d'autre parti à prendre que de s'en rapporter au roi et de le prier de terminer comme il lui plairait le différend entre l'archevêque et lui. Après que l'on eut longtemps délibéré, ils convinrent que dans dix paroisses où l'abbé prenait les dimes, il en aurait les deux tiers et l'archevêque le tiers; que, dans les autres, ils partageraient par moitié; que, dans celles qui appartenaient à l'archevêque, il aurait toute la dime, et que tous ses domaines, en quelques diocèses qu'ils fussent, en seraient exempts. En vérité, Sigefroi aurait bien fait de rester moine à Clugni : il n'aurait pas imprimé à sa mémoire la flétrissure de lâcheté et d'avarice.

L'abbé de Herfeld étant ainsi subjugué, les Thuringiens, qui se fiaient principalement à son éloquence et à son habileté, perdirent toute espérance, et promirent aussitôt de donner les dimes. L'abbé de Fulde résista quelques jours; mais enfin la crainte du roi le fit convenir que, dans toutes les églises décimales, l'archevêque partagerait avec lui la dime de moitié; mais que ses domaines en seraient exempts, comme ceux de l'archevêque. Alors le roi, sachant bien, dit Lambert d'Aschaffembourg, que ce qui s'était passé en ce concile ne serait pas agréable au Pape, défendit aux abbés, sous peine de perdre ses bonnes grâces, de se pourvoir à Rome pour s'en plaindre en quelque manière que ce fût. C'est ainsi qu'il soutenait les lois de l'Église et la cause de Dieu! Voyant donc les paysans consternés de toutes parts et prêts à tout endurer, il entreprit, dit le même Lambert, de réduire en servitude tous les Saxons ainsi que les Thuringiens, et de confisquer leurs propriétés <sup>1</sup>.

L'Église se voyait en proie à la tyrannie, autant que le sexe faible et le pauvre peuple. Comme nous l'avons déjà vu, Henri vendait les évêchés et les abbayes au plus offrant, les donnait souvent à ses compagnons de débauche pour prix des horribles infamies; plus d'une fois, après avoir installé un évêque ou un abbé de la sorte, il en trouvait un autre encore pire et qui flattait encore avec plus de turpitude ses hideux penchants : aussitôt il faisait déposer le premier comme simoniaque, et mettait en sa place le second comme plus saint. Telle était la corruption que produisit ce commerce de simonie et de luxure, qu'à peine voyait-on un évêque dont l'entrée fût légitime et la vie pure. Ce qui achève de peindre ce malheureux

<sup>1</sup> Lamb., an. 1073.

prince, c'est sa conduite dans l'intérieur de sa famille. Il avait, de père et de mère, une sœur unique qui s'était faite religieuse. Eh bien, un jour, lui-même la tenant renversée par terre, il la fit déshonorer par un de ses courtisans. Ce n'est pas tout : son âge mûr, sa vieillesse même furent encore pires que sa jeunesse. Après avoir fait violer sa seconde femme, l'impératrice Adélaïde, nommée aussi Praxède, par plusieurs de ses compagnons de débauche, et cela dans un cachot où il l'avait plongée, il ordonna enfin à son propre fils Conrad d'en faire autant, et, sur son refus, le renia pour son fils et le déclara bâtard. En vérité, pour prendre la défense d'un pareil homme, il faut lui ressembler <sup>1</sup>.

Excédés d'une pareille tyrannie, les évêques, les grands, les peuples de Saxe, parmi eux saint Bennon, évêque de Misnie, adressèrent des plaintes au Saint-Siège et de fortes remontrances à Henri, le conjurant par tous les motifs, maintenant qu'il était parvenu à un âge mûr, de mettre fin aux intolérables excès de sa jeunesse. A ce prix, ils le serviraient de grand cœur, comme devant ; en la manière, toutefois, qu'il convient à des hommes libres et nés dans un empire libre de servir un roi. Sinon, Chrétiens qu'ils étaient, ils ne voulaient point se souiller par la communion d'un homme qui avait trahi la foi chrétienne par des prévarications capitales. Que s'il pensait les contraindre par les armes, eux aussi ne manquaient ni d'armes ni de science militaire. Ils lui avaient juré fidélité, mais à condition qu'il voulût être roi pour l'édification et non pour la destruction de l'Église de Dieu ; qu'il gouvernât justement, légitimement, et laissât à chacun son rang, sa dignité et ses droits. Que si, le premier, il violait ces conditions, eux n'étaient plus tenus à la religion de ce serment ; mais que, désormais, ils lui feraient une très-juste guerre comme à un barbare oppresseur du nom chrétien, et que, tant qu'il leur resterait une dernière étincelle de chaleur vitale, ils combattraient pour l'Église de Dieu, pour la foi chrétienne et pour leur propre liberté.

Aux ambassadeurs de Henri, ils rappelaient que tels étaient ses crimes envers ses plus intimes amis, envers sa femme, envers sa propre sœur, l'abbesse de Quedlinbourg, envers ses plus proches parents, que, si on les jugeait suivant les lois ecclésiastiques, il serait condamné à renoncer au mariage, au bannier de la milice et à tout usage du siècle, combien plus au royaume ! Les princes qui étaient venus de la part de Henri, ayant ouï le détail et les preuves de tous ses crimes, en furent épouvantés, et résolurent secrètement,

<sup>1</sup> Lamb., an. 1073. Bruno, in *Hist. bell. Saxon. Dodechin.*

d'un commun accord, de ne plus le reconnaître pour roi, mais d'en choisir un autre à la première occasion favorable. C'est ce que nous apprend Lambert d'Aschaffenbourg, qui vivait et écrivait dans ce temps-là <sup>1</sup>.

Une partie de ces plaintes fut portée au pape Alexandre II. La même année 1073, Annon de Cologne et Herman de Bamberg furent envoyés à Rome pour recueillir certaines redevances dues au roi. Le Pape les chargea de remettre au roi les lettres apostoliques qui l'appelaient à Rome pour donner satisfaction, tant sur la simonie que sur d'autres excès dont Rome avait entendu parler. Mais Alexandre mourut peu de temps après avoir donné ces lettres, le 20 avril 1073, avec la réputation méritée d'un grand et saint Pape. Il laissait à son successeur la grande tâche de sauver la pudeur, la justice, la charité, non-seulement en Allemagne, mais dans toute l'Europe, mais dans tout l'univers entier.

<sup>1</sup> Lamb., an. 1073.

---



## LIVRE SOIXANTE-CINQUIÈME.

DE L'AN 1073 A L'AN 1085.

**Le pape saint Grégoire VII. — L'Église de Dieu maintient sa divine indépendance, avec la juste liberté des peuples chrétiens, contre le despotisme païen du roi teutonique.**

« Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant, l'an de la miséricordieuse incarnation 1073, indiction et lune onzième, le dix des calendes de mai, la seconde férie, le jour de la sépulture du seigneur Alexandre II, Pape d'heureuse mémoire ; afin que la Chaire apostolique ne soit pas longtemps en deuil, privée d'un propre pasteur : nous, cardinaux, cleres, acolytes, sous-diacres, diacres, prêtres de la sainte Église romaine, catholique et apostolique, assemblés dans la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens, du consentement des vénérables évêques, abbés, curés et moines ici présents, aux acclamations d'une foule considérable des deux sexes et de rang divers, nous nous éli-sions pour pasteur et souverain Pontife l'homme religieux versé dans l'une et l'autre science, amateur accompli de l'équité et de la justice, intrépide dans l'adversité, modéré dans la prospérité, et, suivant la parole de l'Apôtre, orné de bonnes mœurs, pudique, modeste, sobre, chaste, hospitalier, gouvernant bien sa maison, élevé et instruit d'une manière distinguée, depuis sa première enfance, dans le sein de cette mère Église, et, pour son mérite, promu jusqu'à ce jour à l'honneur de l'archidiaconat ; en un mot, l'archidiacre Hildebrand, que nous voulons et approuvons qui soit appelé, d'ici à jamais, Grégoire, Pape et Apostolique. Vous plaît-il ? Il nous plaît. Le voulez-vous ? Nous le voulons. Le louez-vous ? Nous le louons. Fait à Rome, le dix des calendes de mai, indiction onzième. »

Tel est, d'après les actes publics, le décret d'élection de Grégoire VII. Avant et après qu'il fut publié, le clergé et le peuple criaient dans l'église : Saint Pierre a élu l'archidiacre Hildebrand ! saint Pierre a élu le pape Grégoire <sup>1</sup> ! L'éloge qu'on y fait de son caractère et de ses vertus est répété par tous les historiens catho-

<sup>1</sup> Baron., an. 1073.

liques du temps. Otton de Frisingue en fait ce portrait : Modèle du troupeau, ce qu'il enseigna par la parole, il le montra par l'exemple, et, partout courageux athlète, il ne craignit point de s'exposer comme un boulevard pour défendre la maison d'Israël<sup>1</sup>. Lambert d'Aschaffenbourg tient le même langage. A la mort d'Alexandre II, dit-il, les Romains, avant d'avoir consulté le roi, élurent, pour lui succéder, Hildebrand, homme très-érudit dans les lettres sacrées, et, déjà sous les Pontifes précédents, très-célèbre dans toute l'Église par l'éclat de toutes les vertus<sup>2</sup>.

Grégoire vit son élection avec une profonde douleur. Il sentait quel fardeau redoutable allait peser sur lui. Un moyen restait pour y échapper, il l'employa. D'après la constitution de Nicolas II, le consentement de Henri IV, roi de Germanie, était nécessaire. Ce prince ne s'était encore servi de ce privilège personnel que pour faire un antipape. Grégoire, sans vouloir se laisser sacrer ni prendre d'autre titre que celui d'*élu Pontife romain*, envoya promptement à Henri pour lui demander non pas son consentement, mais son refus, le prévenant dès lors qu'une fois Pape, il ne laisserait certainement pas impunis les excès notoires auxquels il s'abandonnait. Ce qui a lieu de surprendre, c'est que les évêques du royaume germanique, désigné alors bien souvent sous le nom des Gaules, et qui comprenait une partie considérable de la Gaule proprement dite, écrivirent ou parlèrent au roi dans le même sens. Comme Grégoire brûlait du zèle de la gloire de Dieu, dit Lambert, les évêques des Gaules commencèrent à être touchés d'un grand scrupule : c'était que cet homme, d'un génie véhément et d'une fidélité courageuse envers Dieu, ne vint un jour à les examiner un peu sévèrement sur leurs négligences. C'est pourquoi, tous de concert, ils pressèrent le roi de déclarer nulle l'élection, comme ayant été faite sans son ordre, l'assurant que, s'il ne se hâtait de prévenir les entreprises de cet homme, personne ne s'en trouverait plus mal que le roi lui-même<sup>3</sup>.

Le principal auteur de ce conseil était Grégoire, évêque de Verceil, chancelier du roi en Lombardie. On le voit par une lettre très-bien faite, que Guillaume, abbé de Saint-Arnoulphe de Metz, écrivit au nouveau Pape pour le féliciter, ou plutôt féliciter l'Église entière sur son élection<sup>4</sup>.

Aussitôt le roi envoya le comte Éberard pour demander aux seigneurs romains pourquoi, contre la coutume, ils avaient fait un Pape sans le consulter, et pour obliger même le Pape à renoncer à

<sup>1</sup> Ottó Frisin., an. 1073. — <sup>2</sup> Lamb., an. 1073. — <sup>3</sup> Ibid. — <sup>4</sup> *Analect. vet.*, p. 455.

sa dignité, s'il ne rendait pas bonne raison de sa conduite. Le comte, étant arrivé à Rome, fut très-bien reçu par le Pape élu, qui, ayant entendu les ordres du roi, répondit : Dieu m'est témoin, jamais je n'ai recherché cette dignité. Les Romains m'ont élu malgré moi et m'ont fait violence ; mais ils n'ont pu m'obliger à me laisser ordonner, jusqu'à ce que je fusse assuré, par une députation expresse, que le roi et les seigneurs du royaume teutonique consentaient à mon élection. C'est ce qui m'a fait différer mon ordination jusqu'à présent, et je la différerai sans aucun doute jusqu'à ce que quelqu'un vienne, de la part du roi, m'assurer de sa volonté. Le roi, ayant reçu cette réponse, en fut satisfait et envoya aussitôt à Rome le même évêque Grégoire de Verceil, chancelier d'Italie, pour confirmer l'élection par l'autorité du roi et assister au sacre du Pape ; ce qui fut exécuté sans délai.

Élu le 22<sup>me</sup> d'avril 1073, le pape saint Grégoire, septième du nom, fut ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte, et sacré évêque le 30<sup>me</sup> de juin de la même année, le dimanche de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul. L'abbé Guillaume de Metz lui disait dans sa lettre : Plus vous déplaisez aux méchants, plus vous plaisez aux bons ; car ce n'est pas un petit témoignage de probité, de déplaire aux enfants d'iniquité. Maintenant donc, ceignez-vous de votre glaive, homme de la puissance ; de ce glaive qui, suivant le prophète, ne doit point épargner le sang, et qui, selon la promesse du Seigneur, dévorera les chairs. Vous voyez comme les Amalécites et les Madiannites, ainsi que les autres pestes, ont conspiré contre le camp d'Israël. Il faut une grande sollicitude, un grand conseil, une application continuelle pour abattre ou subjuguier tant de monstres et de bêtes féroces. Que ni la crainte ni les menaces de personne ne vous retardent d'entreprendre ce combat spirituel et saint ; et, comme un autre Gédéon, ne craignez pas de briser les vases de terre. Vous voilà sur le pinacle, tous les regards se portent sur vous, chacun désire apprendre de vous de grandes choses ; par le passé, on conjecture ce que vous ferez dans une dignité plus haute, vous qui, dans une moindre, n'avez pas combattu sans gloire. Mais quelle ineptie à moi d'oser vous donner des avis, de pousser qui court ; puisque, dans votre admirable ferveur, vous méditez des choses plus grandes que notre faiblesse ne soupçonne, et que, tel que l'aigle, vous élevant pardessus toutes les choses d'ici-bas, vous essayez de fixer vos regards sur l'ardeur du soleil même <sup>1</sup> !

Dès le lendemain de son élection, le saint pape Grégoire en donna

<sup>1</sup> *Analect. vet.*, p. 455.

part à Didier, abbé du Mont-Cassin, en ces termes : Le pape Alexandre est mort, et sa mort est retombée sur moi et m'a mis dans un trouble extrême ; car, en cette occasion, le peuple romain est demeuré si paisible, contre sa coutume, et s'est tellement remis à notre conduite, que c'était un effet manifeste de la miséricorde de Dieu. Nous avons donc ordonné, par délibération, qu'après un jeûne de trois jours, après des processions, des prières et des aumônes, nous déciderions ce qui nous paraîtrait le meilleur touchant l'élection du Pape. Mais comme on enterrait le pape Alexandre dans l'église du Sauveur, il s'est élevé tout d'un coup un grand tumulte du peuple, et ils se sont jetés sur moi comme des insensés, en sorte que je puis dire comme le prophète : Je suis venu en haute mer et abîmé dans la tempête. Mais comme je suis au lit, si fatigué que je ne puis dicter longtemps, je ne vous parlerai pas davantage de mes peines ; seulement je vous conjure de me procurer les prières de vos frères, afin qu'elles me conservent dans le péril qu'elles devaient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plus tôt nous trouver, puisque vous savez combien l'Église romaine a besoin de vous et la confiance qu'elle a en votre prudence. Saluez de notre part l'impératrice Agnès et le vénérable Rainald, évêque de Côme, et priez-les de montrer à présent l'affection qu'ils nous portent <sup>1</sup>. L'impératrice Agnès passa six mois au Mont-Cassin, où elle fit de magnifiques offrandes, et l'évêque Rainald était dans son intime confiance.

Saint Grégoire écrivit de même sur son élection à Guibert, archevêque de Ravenne, ajoutant que, sans lui laisser la liberté de parler ni de délibérer, on l'avait enlevé violemment pour le mettre sur le Saint-Siège. Il demande à Guibert la continuation de son affection pour l'Église romaine et pour lui en particulier. Car, dit-il, comme je vous aime d'une charité sincère, j'en exige de vous une pareille avec tous ses effets. On verra dans la suite combien Guibert répondit mal à ces avances du saint Pape, qui témoigne encore dans une autre lettre l'estime qu'il avait pour lui <sup>2</sup>.

Godefroi le Bossu, duc de Lorraine et mari de la comtesse Mathilde de Toscane, avait écrit au nouveau Pape pour se congratuler de son élection. Saint Grégoire lui répond que c'est pour lui la cause d'une douleur amère, et qu'il y succomberait s'il n'était aidé par les prières des personnes spirituelles. Car, ajoutait-il, tous, principalement les prélats, travaillent plutôt à troubler l'Église qu'à la défendre ; et, ne songeant qu'à satisfaire leur avarice et leur ambition, ils s'opposent, comme des ennemis, à tout ce qui

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 1. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 10.

regarde la religion et la justice de Dieu. Et ensuite : Quant au roi, (c'est Henri, roi d'Allemagne), vous pouvez compter que personne ne lui désire plus que nous la gloire temporelle et la gloire éternelle ; car nous avons résolu, sitôt que nous en aurions la commodité, de lui envoyer des nonces, pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de l'Église et l'honneur de sa couronne. S'il nous écoute, nous aurons autant de joie de son salut que du nôtre ; s'il nous rend la haine pour l'amitié, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ne voulons pas nous attirer cette menace : Maudit qui n'ensanglante pas son épée ! Car il ne nous est pas libre de préférer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce soit. Il parle de même au sujet du roi Henri dans une lettre écrite quelques jours après à Béatrix, duchesse de Toscane, et à sa fille la comtesse Mathilde, épouse du duc Godefroi, déclarant qu'il est résolu de répandre son sang, s'il est besoin, pour la défense de la vérité <sup>1</sup>.

Dans l'intervalle de son élection à son sacre, saint Grégoire ne laissa pas de donner plusieurs ordres importants. Ébole, comte de Rouci en Champagne, ayant dessein de passer en Espagne pour faire la guerre aux infidèles, avait traité avec le pape Alexandre pour jouir de ses conquêtes, moyennant certaines conditions dont il était convenu par écrit, et l'archidiacre Hildebrand était intervenu ; car on regardait, non-seulement à Rome, mais partout ailleurs, comme un fait certain, qu'avant l'invasion des Sarrasins le royaume d'Espagne avait appartenu d'une manière spéciale à saint Pierre, c'est-à-dire à l'Église romaine, sans doute comme nous avons vu que Charlemagne lui donna ou lui recommanda spécialement la Saxe, avec certaines redevances, ou comme nous avons déjà vu les nouveaux royaumes d'Espagne, comme celui d'Aragon, en 1062, vouer un tribut à saint Pierre, sous menace ou peine de déposition contre le roi qui violerait cet article. Le pape saint Grégoire donna donc au comte de Rouci une lettre adressée à tous les seigneurs qui voudraient se joindre à lui pour cette expédition d'Espagne, où il les exhortait à conserver les droits de saint Pierre. Puis il ajoute : Si quelques-uns d'entre vous veulent entrer dans le même pays, séparément, avec leurs troupes particulières, ils doivent se proposer la cause de guerre la plus juste, prenant dès à présent une ferme résolution de ne pas faire, après leurs conquêtes, le même tort à saint Pierre que lui font à présent les infidèles. Car nous voulons que vous sachiez que, si vous n'êtes résolus de faire payer équitablement en ce royaume les droits de Saint-Pierre, nous vous défendons d'y entrer plutôt que de

souffrir que l'Église soit traitée par ses enfants comme par ses ennemis. Nous y avons envoyé le cardinal Hugues, qui vous expliquera plus amplement nos intentions.

Un défenseur de ce qu'on appelle les opinions gallicanes s'écrie à ce propos : Nous avons peine à comprendre pourquoi ce Pape aime mieux que l'Espagne demeure à des infidèles que de relâcher le moindre de ses droits bien ou mal fondés. Il est plus attentif à tondre la brebis qu'à l'arracher de la gueule du lion quand elle palpite encore<sup>1</sup>. Mais d'abord il ne s'agissait point d'arracher les Chrétiens au joug des Maures, il n'y en avait point, mais seulement de reconquérir les terres que ces infidèles avaient usurpées ; Grégoire demandait ces droits, non à des Chrétiens opprimés par les Sarrasins, mais aux princes qui feraient des conquêtes. Si, en cas de refus, il leur défend d'entrer dans le royaume, ce n'était point pour le laisser en proie aux infidèles, mais pour y appeler d'autres seigneurs plus catholiques. D'ailleurs, pour régulariser ces expéditions chrétiennes et en assurer le résultat, n'était-il pas utile, nécessaire même, que les princes chrétiens s'adressassent au chef universel de la chrétienté ? Une faible redevance sur des conquêtes, qu'elle rendait respectables et sacrées à tout le monde, redevance que, sous un nom ou sous un autre, payaient généralement tous les royaumes chrétiens, bien loin d'être un obstacle à ces conquêtes, en était, au contraire, le mobile le plus puissant et la garantie la plus sûre.

Le cardinal Hugues, dont il est ici parlé, était Hugues le Blanc, que nous avons déjà vu envoyer en Espagne sous Alexandre II. Saint Grégoire l'envoyait en France et de là en Espagne, avec le comte de Rouci, pour tenir la main à l'exécution du traité et corriger les erreurs des Chrétiens du pays. On le voit par la lettre à Girald, évêque d'Ostie, et Regimbald, sous-diacre de l'Église romaine, tous deux légats en France. Le Pape les prie de réconcilier le cardinal Hugues avec saint Hugues, abbé de Clugni, et de prier l'abbé de lui donner de ses moines pour l'accompagner en sa légation d'Espagne. Ce qui avait indisposé le saint abbé Hugues et sa congrégation contre le cardinal Hugues, c'est que celui-ci avait donné dans le schisme de l'antipape Cadaloüs. Mais il avait reconnu et réparé sa faute ; il entra dans toutes les vues de saint Grégoire, qui, là-dessus, attribuait son égarement passé moins à lui-même qu'à l'entraînement des autres<sup>2</sup>. Nous verrons plus tard comment le cardinal Hugues reconnut la confiante miséricorde du saint Pape.

Les relations entre le chef de l'Église et les rois d'Espagne étaient

<sup>1</sup> *Def. decl.*, l. 1, sect. 1, c. 13. — <sup>2</sup> *L. 1, epist.* 6.

fréquentes et amicales. Répondant, le 18 mars 1073, à une lettre de Sanche, roi d'Aragon, saint Grégoire le loue de son dévouement pour l'Église romaine, et du soin qu'il mettait à introduire l'office romain dans ses États, pour marquer une plus grande union avec cette Église mère. En continuant ainsi, il lui fait espérer la victoire de la part de saint Pierre, que Jésus-Christ, le roi de gloire, a établi prince sur tous les royaumes du monde. Sanche fit en effet la guerre avec succès contre les Mahométans. Il existe encore deux autres lettres du même Pape à ce prince. Dans l'une, il donne comme un fait certain que saint Paul est allé en Espagne, et qu'ensuite sept évêques y furent envoyés de Rome par saint Pierre et saint Paul ; d'où il tire un motif de plus d'y établir l'office romain. Dans l'autre, il réglait l'affaire suivante. L'évêque Sanche d'Aragon vint à Rome pour abdiquer l'épiscopat à cause de ses infirmités. Il parla au Pape de deux clercs, dont l'un pourrait lui succéder. Le Pape, ayant pris des informations sur l'un et sur l'autre, trouva que leur vie était assez recommandable ; mais ils n'étaient pas nés en mariage légitime. Le Pape, ayant pris là-dessus l'avis des cardinaux, ne crut pas devoir en admettre aucun à l'épiscopat. Il proposa ce moyen. L'évêque Sanche retournerait en Aragon, ferait faire les ordinations par les autres évêques de la province, choisirait un clerc capable d'administrer le diocèse pendant sa maladie. Si, après un an, l'évêque Sanche récupérait la santé, il reprendrait le gouvernement de lui-même. Si, au contraire, sa maladie devenait plus grave, on pourrait alors procéder canoniquement à l'élection du coadjuteur, et en envoyer le décret à Rome, où l'on ne manquerait pas de faire une réponse convenable <sup>1</sup>.

Nous avons de même plusieurs lettres du pape saint Grégoire au roi Alfonso de Léon et de Castille, qui fit la guerre avec grand succès aux Mahométans, et leur prit, en 1085, la ville de Tolède, où il établit sa cour. Dans une de ces lettres, le saint Pape lui recommande l'évêque Paul, qui était venu à Rome avec d'autres évêques d'Espagne pour y assister au concile de 1074, et qui tous y promirent d'observer l'ordre romain dans leurs diocèses. Le Pape prie le roi de vouloir bien rétablir le siège de cet évêque. La grande affaire en Espagne, outre la guerre contre les Mahométans, était d'introduire partout l'office romain, afin d'y maintenir d'une manière plus invariable l'unité de la foi et de la discipline. Pour cet effet, le roi Alfonso envoya une ambassade au pape saint Grégoire, qui, de son côté, envoya en Espagne le cardinal Richard, premièrement en 1078.

<sup>1</sup> L. *epist.* 64, L. 2, *epist.* 50.

et une seconde fois lorsqu'il le fit abbé de Saint-Victor de Marseille, comme on le voit par ses lettres du 15<sup>me</sup> d'octobre, en 1079. Un moine faillit faire manquer cette salutaire entreprise. Nous avons vu que le roi Alfonse avait pris en grande affection un moine Robert, que lui avait envoyé saint Hugues, abbé de Clugni. Le moine abusa de l'amitié du prince pour s'opposer au légat du Pape, et fut cause que le roi ne le traita pas comme il convenait à sa dignité. C'est pourquoi le Pape s'en plaignit à l'abbé Hugues, disant que ce moine avait ramené à leur ancienne erreur cent mille personnes qui avaient commencé de revenir au chemin de la vérité, c'est-à-dire à l'office romain. Le Pape ordonne à l'abbé de Clugni de rappeler ce moine et de le mettre en pénitence; et d'écrire au roi qu'en traitant d'une manière si indécente un légat de l'Église romaine il avait encouru l'indignation de saint Pierre, et que, s'il ne réparait sa faute, le Pape l'excommunierait et exciterait contre lui tout ce qu'il y avait en Espagne de fidèles de ce saint apôtre. Et s'il ne nous obéit, ajoute le Pontife, nous ne craindrons pas la peine d'aller en Espagne et de lui susciter des affaires fâcheuses, comme à un ennemi de la religion chrétienne <sup>1</sup>.

Au fond de cette affaire, il y en avait une autre. Le roi avait épousé une parente de sa femme défunte. Comme ce mariage était contraire aux lois de l'Église, le Pape et son légat demandaient qu'il fût rompu. Le moine Robert, de concert avec la nouvelle femme, intriguait avec elle contre le légat. La chose devenait fort grave. Des intrigues semblables avaient amené, près de quatre siècles auparavant, la ruine des Visigoths et l'entrée des Sarrasins en Espagne. Les deux derniers rois, Vitiza et Rodrigue, avaient également méprisé les lois de l'Église sur le mariage, et repoussé l'autorité du Siège apostolique. A la renaissance des royaumes chrétiens d'Espagne, il importait donc souverainement de ne pas y laisser implanter les mêmes germes de corruption et de ruine, mais de rattacher ces royaumes d'une manière indissoluble, et pour la foi, et pour la morale, et pour la discipline, à la Chaire apostolique, centre vivant de la civilisation chrétienne. Ne voir dans tout ceci qu'une question de rituel, comme Fleury, c'est écrire l'histoire en sacristain. Saint Grégoire VII voyait de plus haut et plus loin. Il envoya donc au roi Alfonse, par le saint abbé Hugues, une lettre où il lui témoigne que ses dernières actions avaient changé en tristesse la joie que lui avaient causée les premières; il lui signale l'intrigue du moine et de la femme, et lui rappelle comment l'amour déréglé des femmes

<sup>1</sup> *Conc. Hisp.*, t. 4.



aveugla le plus sage des rois ; il le presse de rompre cette union condamnable, de reprendre son ancienne force d'âme et d'écouter en tout le légat Richard <sup>1</sup>.

Le roi Alfonse se soumit aux ordres ou aux remontrances du Pape, tant pour son mariage que pour l'introduction de l'office romain dans ses États. On le voit par une lettre où le saint Pape le félicite de son zèle et de sa soumission. Le roi lui avait parlé d'un certain ecclésiastique pour archevêque : le Pape, l'ayant examiné, le trouva de bonne vie et de bonnes mœurs, mais trop peu savant ; il recommande au roi d'en trouver un autre, fût-il d'une naissance obscure, qui pût, par l'union de la science à la vertu, faire honneur à la fois et à l'Église et au royaume. Il l'exhorte à ne pas souffrir que les Juifs exercent aucune puissance sur les Chrétiens. Enfin il le remercie des présents qu'il avait envoyés à saint Pierre, et lui accorde, à lui et à ses fidèles, l'absolution de tous leurs péchés <sup>2</sup>.

Dès l'an 1076, le pape Grégoire avait écrit une lettre commune à tous les rois, comtes et princes d'Espagne, pour les exhorter à remplir fidèlement leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers eux-mêmes, et pour leur rappeler que, d'après d'anciennes constitutions, l'Espagne appartenait d'une manière spéciale à l'Église romaine <sup>3</sup>.

Raimond, comte de Barcelone, ami particulier du pape Grégoire, étant mort, ses deux fils, poussés par de mauvais conseils, devinrent ennemis l'un de l'autre jusqu'à se faire la guerre. A cette nouvelle, Grégoire, pénétré de douleur et à cause de l'amitié qu'il avait eue pour leur père, et parce que leur discorde allait donner le dessus aux Sarrasins du voisinage, chargea l'évêque de Gironne de s'adjoindre les personnes les plus considérables par leur rang et leur piété, pour rétablir la paix ou du moins une trêve entre les frères ennemis, menaçant d'excommunication celui qui s'obstinerait dans son inimitié, et promettant à celui qui se montrerait plus pacifique, la protection de saint Pierre, pour lui faire obtenir l'héritage paternel <sup>4</sup>.

Finalement, en examinant bien toutes les lettres et les démarches de Grégoire VII concernant l'Espagne, on voit qu'il cherchait à tenir tous les Espagnols unis entre eux et à l'Église romaine, le centre de la chrétienté, afin de les affermir de plus en plus dans la foi et les mœurs chrétiennes, et leur donner ainsi plus de force pour chasser de leur pays la domination antichrétienne de Mahomet. Nous croyons qu'aujourd'hui comme alors c'est encore le seul moyen de faire véritablement du bien à des peuples et à l'humanité entière.

<sup>1</sup> L. 8, *epist.* 3. — <sup>2</sup> L. 9, *epist.* 2. — <sup>3</sup> L. 4, *epist.* 28. — <sup>4</sup> L. 6, *epist.* 16.

Les pauvres églises d'Afrique, car il y en avait encore quelques-unes, exercèrent la miséricordieuse sollicitude du pape saint Grégoire. Le plus grand malheur des Chrétiens d'Afrique était moins encore la domination des infidèles que leurs propres et incurables divisions. Il y avait à Carthage un archevêque recommandable, nommé Cyriaque. Eh bien, il fut accusé par une partie de son clergé et de son peuple auprès du roi musulman, et le sujet de l'accusation était le refus que faisait l'archevêque de conférer les ordres à certains sujets qu'il en jugeait indignes. Sur une accusation si étrange, l'archevêque fut traité comme un voleur, dépouillé de ses vêtements et battu de verges. Le saint pape Grégoire, ayant appris cette affligeante nouvelle dès la première année de son pontificat, écrivit aussitôt une première lettre au clergé et au peuple de Carthage, les exhortant, par la passion et la mort de Jésus-Christ, à supporter avec patience, à son exemple et pour l'amour de lui, ce qu'ils auraient à souffrir des Sarrasins, mais surtout à bannir d'entre eux toutes les divisions et les animosités. Après quoi il leur reproche, en gémissant et en versant beaucoup de larmes, leur conduite à l'égard de leur archevêque, qui était pour eux un autre Jésus-Christ. Il les presse vivement de faire pénitence et de réparer leur faute; sinon il les menace de la malédiction de saint Pierre et de la sienne. La lettre est du 15 septembre 1073. Il écrivit en même temps à l'archevêque, louant sa fermeté de ce qu'étant présenté à l'audience du roi il a mieux aimé souffrir divers tourments que de violer les canons en faisant des ordinations par l'ordre de ce prince infidèle. Votre confession, dit-il, eût été encore bien plus précieuse, si vous aviez été dans le cas d'y sacrifier votre vie même. Il l'encourage, par l'exemple des saints, à ne point se laisser abattre par les tribulations; car les souffrances de ce monde ne sont rien auprès de la récompense qui les attend. Enfin il prie Dieu de regarder en pitié l'église d'Afrique, affligée depuis si longtemps <sup>1</sup>. Carthage obéissait alors à Tumim, roi de l'Afrique Mineure, qui s'étendait depuis Tabarca jusqu'à Tripoli.

Vers le même temps, régnait dans la Mauritanie orientale ou de Sétif un autre roi sarrasin, nommé Annasir. Dans son royaume se trouvait la ville d'Hippone ou Hippa, différente de celle d'Hippone en Numidie, que saint Augustin a rendue si célèbre. La ville d'Hippone en Mauritanie était habitée par un grand nombre de Chrétiens. Comme le roi Annasir leur était favorable, ils élurent pour archevêque un prêtre nommé Servand. Mais la difficulté était de lui faire donner la consécration épiscopale; car, pour cela, il fallait trois évêques, et

<sup>1</sup> L. I, *epist.* 22 et 23.

dans toute l'Afrique il n'y en avait qu'un, celui de Carthage. Le roi Annasir vint à leur aide. Il envoya le prêtre Servand à Rome, avec une lettre très-respectueuse au Pape, accompagnée de présents considérables, entre lesquels étaient un grand nombre de Chrétiens captifs. Le saint Pape acquiesça volontiers à une pareille demande et sacra lui-même le nouvel archevêque. Il écrit de plus au roi Annasir la lettre suivante.

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Annasir, roi de Mauritanie, salut et bénédiction apostolique. Votre noblesse nous a envoyé, cette année, des lettres pour que nous ordonnassions évêque le prêtre Servand, suivant la constitution chrétienne. Comme votre demande paraissait juste et excellente, nous nous sommes empressé de le faire. Avec les présents que vous y avez ajoutés, vous avez encore, par respect pour saint Pierre, le prince des apôtres, et par amour pour nous, rendu à la liberté les Chrétiens qui étaient captifs chez vous, et promis de délivrer de même d'autres captifs. Celui qui a inspiré cette bonté à votre cœur, c'est le Dieu créateur de toutes choses, sans qui nous ne pouvons faire ni même penser rien de bon ; celui qui a fait luire cette intention dans votre âme, c'est celui-là même qui éclaire tout homme venant en ce monde : car le Dieu tout-puissant, qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'aucun ne périsse, n'aime rien tant en nous, sinon que, après lui, l'homme aime l'homme, et qu'il ne fasse point à autrui ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse à lui-même. Cette charité réciproque, nous nous la devons, vous et nous, plus spécialement qu'aux autres nations, puisque nous croyons et confessons, quoique d'une manière diverse, un seul Dieu, et que chaque jour nous louons et adorons le créateur des siècles et l'arbitre de ce monde ; car, comme dit l'Apôtre, c'est lui qui est notre paix et qui, des deux, en a fait un. Mais plusieurs des nobles romains, ayant appris par nous que Dieu vous avait fait cette grâce, admirent et célèbrent votre bonté et vos vertus. De leur nombre sont deux de nos amis particuliers, Albéric et Censius, élevés avec nous depuis leur jeunesse dans le palais romain. Désireux d'obtenir votre amitié et votre amour, et de vous servir de leur mieux par ici dans tout ce qui vous fera plaisir, ils vous envoient de leurs gens pour vous faire comprendre combien ils estiment votre prudence et votre noblesse, et combien ils désirent et peuvent vous rendre service. En les recommandant à votre magnificence, nous vous prions, pour l'amour de nous et pour récompenser la fidélité de ceux qui vous les envoient, de leur témoigner la charité que nous désirons qu'on ait toujours pour vous et pour les vôtres ; car Dieu sait combien purement, pour l'honneur de Dieu même, nous vous aimons et

désirons votre salut et votre gloire et en la vie présente et en la vie future. Nous prions Dieu, de bouche et de cœur, que lui-même, après de longues années ici-bas, vous conduise au sein de la béatitude du très-saint patriarche Abraham <sup>1</sup>.

Le saint Pape écrit en même temps au clergé et au peuple d'Hippone, qu'il avait consacré celui qu'ils avaient élu, et qu'il le leur renvoyait après l'avoir instruit, autant que possible, de la discipline canonique. Il leur recommande de recevoir leur nouvel archevêque avec une affectueuse dévotion, de lui obéir avec une docilité filiale, et de mener une vie si édifiante, qu'ils convertissent les Sarrasins qui les environnent. Comme il n'y avait encore que deux évêques en Afrique et qu'il en fallait trois pour en ordonner un quatrième, le Pape conseilla aux deux archevêques d'Hippone et de Carthage de choisir un personnage digne et de le lui envoyer à Rome, afin que, l'ayant ordonné, il le leur renvoyât, et qu'ils pussent ainsi faire eux-mêmes canoniquement des ordinations épiscopales et se donner ainsi des collègues dans le travail excessif dont ils étaient accablés. C'est ce qu'il écrivit à l'archevêque de Carthage au mois de juin 1076 <sup>2</sup>.

En ce temps vivait Samuel de Maroc, rabbin converti, dont nous avons un traité de controverse contre les Juifs. Il l'adresse à un autre Juif nommé Isaac, dont il loue extrêmement le savoir, et auquel il propose ses objections, par manière de doutes et de difficultés qui le remplissent de crainte et d'inquiétude. D'où vient, dit-il, que nous autres Juifs sommes généralement frappés de Dieu dans cette captivité, qui dure depuis plus de mille ans ; au lieu que nos pères, qui avaient adoré les idoles, tué les prophètes et rejeté la loi de Dieu, ne furent punis que pendant soixante et dix ans dans la captivité de Babylone ? Toutefois, l'Écriture marque cette punition comme le plus grand effet de la colère de Dieu, et nous ne voyons aucun terme prescrit à celle-ci, ni dans la loi ni dans les prophètes. Il faut donc que nous ayons commis, depuis alors, quelque péché plus grand que n'était l'idolâtrie de nos pères ; car c'est sans doute cette désolation qui, suivant le prophète Daniel, doit durer jusqu'à la fin.

Je crains beaucoup, ajoute-t-il, que ce péché ne soit d'avoir vendu et mis à mort ce Jésus que les Chrétiens adorent. Sur quoi il apporte plusieurs passages d'Isaïe et des autres prophètes, touchant la passion de Jésus-Christ, et marque que ce qui en est raconté dans notre Évangile s'y accorde parfaitement. Il insiste sur la prophétie de Daniel, touchant les soixante-deux semaines après lesquelles il est dit que le Christ sera tué, la ville détruite et le sacrifice aboli. Je ne vois

<sup>1</sup> L. 3, *epist.* 24. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 19 et 50.

point, dit-il, d'évasion contre cette prophétie accomplie, il y a plus de mille ans, par les mains de Titus et des Romains. Il distingue et prouve, par l'Écriture, les deux avènements du Messie : l'un dans l'humilité, l'autre dans la gloire. Il prouve également la réprobation des Juifs et l'élection des gentils.

A la fin de cet écrit, Samuel emploie contre les Juifs ce qui est dit dans l'Alcoran et ses commentaires. Les Sarrasins, dit-il, reconnaissent qu'il était le Messie prédit, et qu'il avait reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir toutes les maladies, de chasser les démons et de ressusciter les morts ; qu'il savait tout et connaissait le secret des cœurs ; qu'il a méprisé les richesses et les plaisirs sensuels ; enfin, qu'il est le Verbe de Dieu. Or, dit-il, quoique les Chrétiens ne nous allèguent pas ce témoignage, qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous, il ne laisse pas d'être embarrassant pour nous et avantageux pour eux <sup>1</sup>. Cet écrit du rabbin Samuel de Maroc mérite d'être connu, et pourrait se répandre utilement parmi les Juifs.

Vers la même époque, en Palestine, le bienheureux Samonas, archevêque de Gaza, voyageait sur la route d'Émèse avec plusieurs autres personnes. Pour charmer l'ennui, on s'entretenait de questions diverses, et la conversation allait quelquefois un peu plus loin qu'il ne fallait. Un Sarrasin très-habile et éloquent, nommé Achmed, était de la compagnie. Saisissant la question des sacrements qu'on avait soulevée, il adressa la parole à l'évêque, et lui dit : Comment vous autres prêtres pouvez-vous jouer les Chrétiens, en disant que du pain fait de farine est le corps du Christ ? Ou vous vous trompez vous-mêmes, ou vous trompez les autres. — Vous voulez dire, reprit l'évêque, que le pain ne devient pas le corps du Christ. Mais alors dites-moi : Votre mère vous a-t-elle enfanté aussi grand que vous êtes ? — Non pas, répondit le Sarrasin. — Qui donc vous a fait arriver à cette grandeur ? — Par la volonté de Dieu, ce sont les aliments. — Le pain s'est donc changé pour vous en corps ? — Je le pense tout à fait. — Mais de quelle manière le pain s'est-il changé pour vous en corps ? — J'ignore la manière. — L'évêque lui expliqua alors comment les aliments, descendus dans l'estomac, s'y liquéfient, deviennent du sang qui, par les canaux et les veines, arrose tout le corps, s'assimile à ses différentes parties, se transforme en os avec les os, en moelle avec la moelle, en nerf avec les nerfs. Voilà comme l'enfant devient homme, le pain se changeant pour lui en corps et la boisson en sang. Le Sarrasin étant convenu que cela était

<sup>1</sup> *Biblioth. PP.*, t. 18, Lugd. ; t. 4, Paris.

ainsi, l'évêque ajouta : Eh bien, apprenez que notre sacrement se fait de la même manière. Le prêtre pose sur la table sacrée du pain et du vin, et fait une sainte invocation. L'Esprit-Saint descend sur les choses qui sont offertes ; et, par le feu de sa divinité, change le pain et le vin au corps et au sang du Christ, de même que le foie et l'estomac changent les aliments au corps de l'homme. N'accorderez-vous pas que le très-saint Esprit de Dieu puisse faire ce que fait votre foie et votre estomac ? Le Sarrasin l'accorda sans peine.

L'évêque Samonas ayant ajouté pour second exemplaire la génération naturelle de l'homme, et expliqué pourquoi Jésus-Christ nous donne son corps sous forme d'aliment, le Sarrasin Achmed demanda : Cette communion et cette victime du corps et du sang du Christ, qu'offrent les prêtres, est-ce le vrai corps et le vrai sang du Christ, ou seulement un exemplaire de son corps, comme la victime du bouc qu'offrent les Juifs ? A Dieu ne plaise, répliqua l'évêque Samonas, que nous disions jamais que cette sainte communion est un exemplaire du corps de Jésus-Christ, ou un pain nu, une figure, une image ; mais ce que nous prenons est véritablement le corps déifié du Christ, notre Dieu, qui a pris la chair et est né de Marie, mère de Dieu, toujours vierge. Voilà ce que nous croyons et confessons, suivant la parole du Christ même ; car, dans la Cène mystique, il donna le pain à ses disciples en disant : Prenez, mangez, ceci est mon corps ; de même, en leur remettant le calice, il dit : Ceci est mon sang. Il ne dit pas : Ceci est l'exemplaire ou la figure de mon corps et de mon sang. Le Christ dit encore plusieurs fois : Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. Ayant donc le Christ pour témoin que c'est son corps et son sang que nous recevons, comment pourrions-nous douter encore, si nous le croyons Dieu et le Fils de Dieu ? Car si de rien il a fait le monde, et si sa parole est véritable, vivante, efficace et toute-puissante, et si, étant le Seigneur, il fait tout ce qu'il veut, ne peut-il pas changer le pain en son corps, et le vin mêlé d'eau en son propre sang ?

L'évêque ayant répondu à cette autre question, pourquoi le Christ a voulu donner son corps et son sang sous l'espèce du pain et du vin, et non sous celle d'une autre matière, le Sarrasin conclut : Il est bien évident que vous avez bien expliqué les mystères et les sacrements de la foi chrétienne, mais quelqu'un pourrait encore douter de ceci : Comment Dieu étant un, et le corps du Christ étant aussi un, il est néanmoins divisé en une infinité de corps et de parcelles. Par ces divisions, y a-t-il plusieurs Christs ou un seul ? et dans chaque parcelle est-il un et le même, et tout entier ? L'évêque répondit : C'est par les choses sensibles et matérielles que nous démontrons ce qui est au-

dessus de la matière et de la nature. Que chacun écoute donc cet exemple et en comprenne la portée. Quelqu'un prend un miroir, le jette par terre, le brise en plusieurs morceaux ; dans chaque morceau cependant il voit son image tout entière. Cet exemple lui fera comprendre que, dans chaque fragment, dans chaque parcelle, en quel temps, en quel nombre de fois, en quel lieu on la rompe, la chair du Christ demeure tout entière. Un autre exemple : La parole que profère un homme, celui qui parle l'entend, les assistants l'entendent ; et, quoiqu'il y en ait beaucoup à l'entendre, ils ne l'entendent pourtant pas divisée, mais entière. Il en est de même pour le corps du Christ. Ce très-saint corps, assis à la droite du Père, demeure en lui-même tout entier ; mais le pain offert et consacré dans le sacrifice, changé au corps du Christ par la puissance divine et la descente du Saint-Esprit, quoiqu'on le divise, demeure cependant tout entier dans chaque fragment, de même que ceux qui écoutent parler quelqu'un entendent sa parole non divisée, mais tout entière. Le Sarrasin Achmed admira ces explications, remercia beaucoup l'évêque et protesta qu'il ne lui restait plus aucune difficulté <sup>1</sup>.

Le pape saint Grégoire VII soignait les intérêts de l'église de Jérusalem jusque dans le fond des Gaules. Des fidèles avaient eu la dévotion de donner à l'église de Jérusalem une église du Saint-Sépulcre, avec tous ses revenus, dans un endroit nommé Nouveau-Vic ou Bourg-Neuf. Un seigneur nommé Boson s'en était emparé. Il fut excommunié par le légat du Pape au concile de Tours. Le Pape lui-même envoya un clerc pour gouverner cette église au nom de celle de Jérusalem, et écrivit une lettre à Boson pour le presser de réparer sa faute, autrement il verrait confirmer la sentence d'excommunication prononcée contre lui par le légat <sup>2</sup>.

Saint Grégoire étendait sa sollicitude pastorale jusque sur l'église d'Arménie. Un prêtre nommé Jean était venu à Rome, de la part de l'archevêque arménien de Synnade en Phrygie, se plaindre qu'un certain Machar, chassé d'Arménie pour ses erreurs, les avait enseignées comme étant la doctrine des Arméniens. Le prêtre Jean assura le Pape que les Arméniens ne pensaient point ainsi, et lui donna une profession de foi orthodoxe. Le Pape, informé que Machar s'était retiré dans le diocèse de Bénévent, écrivit à l'archevêque de cette dernière ville de juger l'affaire de cet hérétique, avec quelques évêques et l'abbé du Mont-Cassin, et ensuite de le bannir de son diocèse après l'avoir fait marquer d'un fer chaud. Mais, voulant s'assurer de ce que l'on pensait en Arménie sur les matières de la foi, il manda à

<sup>1</sup> *Biblioth. PP.*, t. 18, p. 577. — <sup>2</sup> *L. 7, epist. 40.*

l'archevêque de Synnade de lui écrire ce qu'il en croyait, et en particulier s'il était vrai qu'au saint sacrifice il ne mêlât point d'eau dans le vin; qu'il fit le saint chrême, non avec du baume, mais avec du beurre; s'il honorait et approuvait l'hérésiarque Dioscore, quoique condamné et déposé dans le concile de Chalcedoine; s'il recevait les cinq premiers conciles généraux, à l'exemple de saint Grégoire le Grand. Il l'exhorte à ne plus ajouter au Trisagion ces paroles : *Qui avez été crucifié pour nous*, puisque les autres églises d'Orient et celle de Rome ne les ajoutaient pas, et de continuer à célébrer le saint sacrifice avec du pain azyme, sans s'inquiéter des reproches que les Grecs pouvaient lui faire à ce sujet, comme ils en faisaient à l'Église romaine, qui, par le privilège de Pierre, a toujours été et sera toujours la mère de toutes les églises, et en laquelle aucun hérétique n'a jamais siégé ni ne siégera jamais, d'après cette promesse du Sauveur : Pierre, j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. Nous avons, dit le Pape, des raisons invincibles pour soutenir l'usage du pain sans levain dans le sacrifice, mais nous ne condamnons ni ne réprouvons le pain fermenté des Grecs, ayant appris de l'Apôtre que tout est pur pour ceux qui sont purs. Cette lettre est du 6<sup>me</sup> de juin 1080 <sup>1</sup>.

L'empire de Constantinople, attaqué à l'orient par les Turcs, à l'occident par les Normands d'Italie, divisé au dedans par des révolutions continuelles, travaillait lui-même à sa ruine plus encore que les ennemis du dehors. Michel VII, dit Parapinace, était seul maître de l'empire depuis l'an 1071, où son prédécesseur, Romain Diogène, eut les yeux crevés d'une manière si cruelle, qu'il en mourut. Michel commença par rappeler plusieurs hommes dangereux que Romain avait éloignés. L'un d'eux, l'eunuque Nicéphore ou Nicéphorize, s'empara de son esprit, força le César Jean, son oncle, à s'exiler et désola l'empire par ses rapines et ses violences. Par exemple, il acheta toutes les moissons de la Thrace et en fit seul tout le commerce; il vendit le blé une pièce d'or le boisseau, qu'il avait diminué d'un quart. Une horrible famine s'ensuivit, qui valut à l'empereur Michel le surnom de Parapinace, comme qui dirait *rogneur de boisseau*.

Cet empereur eut pour précepteur Psellus, le plus savant Grec de son temps; malheureusement Psellus, pédant lui-même, ne sut lui donner qu'une éducation pédantesque : au lieu de lui apprendre à saisir et à diriger les affaires de l'empire, il l'occupait, même sur le trône, à des déclamations de rhétorique, à des pointilleries de grammaire. Cependant les frontières étaient ravagées par les Turcs. Jean

<sup>1</sup> L. 7, *epist.* 28. L. 8, *epist.* 1.



Comnène eut ordre de marcher contre eux ; mais un corps de quatre cents aventuriers francs, commandé par un officier nommé Oursel, se révolta parce qu'on avait voulu punir l'un d'entre eux sans l'agrément de leur chef : l'armée grecque, affaiblie par cette défection et surprise par les Turcs, fut entièrement défaite. Isaac fut pris ; son frère Alexis le vengea et le racheta. Néanmoins Michel, à l'instigation de l'eunuque Nicéphorize, ôte aux Comnène le commandement de cette armée, et le donne au César Jean, avec l'ordre de s'attacher surtout à vaincre Oursel et les Français, dont l'armée, grossie par des aventuriers de toute espèce, paraissait bien plus redoutable que les ravages commis par les Turcs. Le César et Oursel se livrent un combat sanglant qui se termine par la défaite et la captivité du premier. Presque aussitôt Oursel, victorieux, lui propose de le couronner empereur, espérant, par ce moyen, entraîner facilement les provinces. Le César Jean souscrit à cette offre. Michel appelle à son secours les Turcs, qui battent et font prisonniers le César et Oursel. Le César se fait moine. En peu de temps le jeune Alexis Comnène rétablit les affaires de l'empire ; et, à force d'activité, de prudence et d'argent, se fait livrer Oursel par les Turcs.

Cependant les provinces d'Europe sont en proie aux mêmes ravages que celles d'Asie : les Scythes, les Slavons, les Croates y exercent les plus cruelles violences. L'empereur, effrayé de tant de maux, songe à créer César Nicéphore Bryenne, dont les talents et la réputation semblent justifier ce choix. Des courtisans le détournent de ce projet, et Nicéphore est seulement chargé de combattre les Bulgares et les Croates, qu'il défait. Ces succès ne font qu'indisposer le faible et injuste Michel contre Nicéphore et son frère, Jean de Bryenne, auquel on avait l'obligation d'avoir repoussé les Scythes. Ce dernier se voit même sur le point d'être assassiné. L'indignation est à son comble : les deux frères éclatèrent, et Nicéphore est bientôt proclamé empereur par les troupes d'Illyrie. Dans le même moment, Nicéphore Botoniate, général de l'armée d'Asie, se fait élire empereur à Nicée, et s'assure des intelligences dans Constantinople. Michel, effrayé, n'écoute que des conseils timides. Enfin le nombre des conjurés s'accroissant à tout moment, et leurs assemblées étant devenues publiques comme leurs projets, il offre de remettre la couronne à son frère Constantin, qui la refuse ; et Michel se retire au palais de Blaquernes, d'où les conjurés l'enlèvent aussitôt. Il est conduit dans un monastère, et forcé de prendre l'habit religieux, en 1078. Il parvint depuis à l'archevêché d'Éphèse. Son indolence sur le trône égala son incapacité <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 80.

Nicéphore Botoniate, son successeur, répudie, quelque temps après, Verdine, sa femme, pour épouser Marie, femme de son prédécesseur Michel, encore vivant. Il comptait parmi ses lieutenants, Alexis Comnène, le plus ferme appui d'un trône que son père avait refusé d'occuper ; et il l'opposa avec succès à son compétiteur Bryenne, à qui Botoniate fit crever les yeux. Alexis défit ensuite deux autres prétendants à l'empire, Basilace et Constantin Ducas, qui éprouvèrent le même traitement que Bryenne ; mais Botoniate, écoutant les rapports mensongers de ses ministres, résolut de perdre Alexis, dont on lui avait rendu la fidélité suspecte. Celui-ci, instruit du complot qui se tramait contre lui, se hâta d'en prévenir l'exécution, et se fit proclamer empereur. Le faible Botoniate s'enferma dans un cloître, l'an 1081 <sup>1</sup>.

Au milieu de ces révolutions, les Turcs s'étendirent jusqu'aux bords de la Propontide. Ce n'est pas qu'ils fussent déjà maîtres de toute l'Asie Mineure ; leur puissance était dispersée : l'empire grec conservait encore grand nombre de places dans cette vaste presqu'île, bornée par l'Euphrate ; mais son domaine était traversé en mille endroits par les conquêtes des Musulmans. Le seldjoukide Soliman régnait à Nicée ; ses troupes ravageaient les contrées voisines et mettaient à contribution toute la Bithynie jusqu'au Bosphore. On les voyait de Constantinople couvrir de leur cavalerie le promontoire de Damalis ; camper dans les places, dans les palais, dans les églises, le long du canal ; et l'on croyait les voir à tous moments pousser leurs chevaux dans le détroit et venir insulter la capitale.

Le pape saint Grégoire, au commencement de son pontificat, avait reçu une lettre de l'empereur Michel Parapinace, par deux moines nommés Thomas et Nicolas, portant créance sur ce qu'ils diraient au Pape de vive voix. C'étaient de grandes choses, et apparemment la proposition de la guerre contre les infidèles. C'est pourquoi le Pape, croyant ne devoir contier sa réponse qu'à une personne plus considérable, envoya à Constantinople Dominique, patriarche de Venise, qu'il dit être très-fidèle à l'empereur grec, pour s'informer plus sûrement de ses intentions, et lui déclarer celles du Pape. C'est ce qu'on voit par la lettre de saint Grégoire du 9<sup>me</sup> de juillet 1073 <sup>2</sup>. Par une autre, du 4<sup>me</sup> de février de l'année suivante, le Pape prie Guillaume, comte de Bourgogne, de remplir la promesse qu'il avait faite à l'Église romaine. En présence du pape Alexandre, des évêques et des abbés, ainsi que d'une multitude de peuple de diverses nations, il avait promis à Dieu, sur le corps de saint Pierre, de marcher

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, t. 80. — <sup>2</sup> L. 1, *epist.* 18. Labbe, t. 10.

pour la défense de ce qui est à saint Pierre, sitôt qu'il en serait requis. Le saint Pape lui mande donc de venir avec son armée au secours de l'Église romaine, et d'avertir le comte de Saint-Gilles et les autres seigneurs, qui avaient fait à saint Pierre le même serment de fidélité. Si nous assemblons un si grand nombre de troupes, ce n'est pas pour répandre le sang chrétien. La vue seule de leur multitude suffira pour ramener à la justice les Normands, contre lesquels d'ailleurs les soldats qui sont avec nous suffisent ; mais nous espérons qu'après avoir fait la paix avec eux nous passerons à Constantinople pour donner aux Chrétiens le secours qu'ils nous demandent instamment contre les fréquentes insultes des Sarrasins <sup>1</sup>.

Le saint Pape écrivit vers le même temps une lettre générale à tous ceux qui voudraient défendre la foi chrétienne, où il dit : Le porteur de cette lettre, revenant d'outre-mer, s'est présenté devant nous, et nous avons appris de lui, comme de plusieurs autres, que les païens ont prévalu contre l'empire des Chrétiens ; qu'ils ont tout ravagé, presque jusqu'aux murs de Constantinople, et tué, comme des bêtes, plusieurs milliers de Chrétiens. C'est pourquoi, si nous aimons Dieu et si nous sommes Chrétiens nous-mêmes, nous devons être très-sensiblement affligés du triste état de ce grand empire, et donner notre vie pour nos frères, à l'exemple du Sauveur. Sachez donc que, leur préparant du secours par tous les moyens possibles, nous vous exhortons, par la foi qui vous rend enfants de Dieu, et par l'autorité de saint Pierre, d'y concourir de votre pouvoir, et de nous faire savoir incessamment votre résolution. La lettre est du 1<sup>er</sup> de mars 1074. Il en écrivit encore une semblable le 16<sup>me</sup> décembre de la même année, adressée à tous les fidèles de saint Pierre, principalement à ceux qui étaient au delà des monts, et il les exhorte à envoyer quelques-uns d'entre eux avec lesquels il puisse préparer l'expédition d'outre-mer <sup>2</sup>.

A la fin de la même année, le pape saint Grégoire écrivit au duc et au peuple de Venise une lettre où il dit : Vous savez que la divine providence a honoré votre pays d'un patriarcat, dignité si rare, qu'il ne s'en trouve que quatre dans tout le monde. Cependant cette dignité est tellement avilie chez vous par le défaut des biens temporels et la diminution de sa puissance, que cette pauvreté ne conviendrait pas même à un simple évêché. Nous nous souvenons que le patriarche Dominique, prédécesseur de celui-ci, a voulu quitter la place, à cause de son indigence excessive ; et celui-ci dit que la sienne n'est pas moindre. C'est pourquoi nous vous exhortons à ne

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 46. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 18, 46, 49. L. 2, *epist.* 37.

pas négliger plus longtemps votre gloire et la grâce que vous avez reçue du Siège apostolique, mais à vous assembler pour délibérer en commun sur les moyens de relever chez vous la dignité patriarcale, et nous en donner avis. La lettre est du 30<sup>me</sup> de décembre 1074<sup>1</sup>.

Deux ans après, en 1076, le prince Démétrius, duc de Croatie et de Dalmatie, demanda au pape saint Grégoire le titre de roi. Le Pape lui envoya deux légats, Gebizon, alors abbé de Saint-Boniface et depuis évêque de Césène, et Folcuin, évêque de Fossébrone. Pour conférer à Démétrius la dignité royale, ils assemblèrent un concile à Salone en Dalmatie; où le prince fit le serment qui suit :

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1076, moi, Démétrius, par la grâce de Dieu, duc de Dalmatie, mais, après l'unanime élection du clergé et du peuple, investi de la royauté et constitué roi par vous, seigneur Gebizon, légat de notre seigneur le pape Grégoire, je vous promets et m'engage à accomplir tout ce que m'enjoint Votre Sainteté, savoir : Je garderai en tout et partout la fidélité au Siège apostolique; tout ce qu'il ordonnera dans mon royaume, je l'observerai irrévocablement; je rendrai la justice, je défendrai les églises, j'en maintiendrai les revenus, je veillerai à ce que les évêques et les autres personnes ecclésiastiques mènent une vie chaste et conforme aux canons; je protégerai les pauvres, les veuves, les orphelins; je détruirai les mariages illicites, je n'en reconnaitrai de légitimes que ceux qui auront été contractés par l'anneau et par la bénédiction du prêtre; j'empêcherai la vente des hommes; j'observerai en tout, Dieu aidant, la droiture et l'équité. En outre, de l'avis de tous mes primats, je statue qu'il sera payé tous les ans, et à perpétuité, le jour de Pâques, un tribut de deux cents byzantins à saint Pierre pour le royaume qu'il m'a concédé. Enfin, comme servir Dieu c'est régner : à la place de saint Pierre, de notre seigneur le pape Grégoire et de ses successeurs, je me commets et me recommande en vos mains, et fais ce serment de fidélité : Moi, Démétrius, roi par la grâce de Dieu et le don du Siège apostolique, je serai dorénavant fidèle à saint Pierre, à mon seigneur le pape Grégoire et ses légitimes successeurs. Ce royaume, qui m'est donné par vos mains, seigneur Gebizon, je le tiendrai fidèlement et ne chercherai jamais à le soustraire au Siège apostolique. Mon seigneur le pape Grégoire, ses successeurs et ses légats, s'ils viennent en mon domaine, je les recevrai, les traiterai, les reconduirai avec honneur; et, de

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 33.

quelque part qu'ils m'y invitent, je les servirai loyalement selon mon pouvoir <sup>1</sup>.

Le pape saint Grégoire donna encore le nom de roi à Michel, prince des Slaves, connus plus particulièrement sous le nom de Serviens. On le voit par une lettre où le Pape lui mande qu'il attend ses ambassadeurs pour lui reconnaître la dignité royale, lui donner un étendard, et le tenir désormais comme un fils bien-aimé de saint Pierre, et terminer un différend entre l'archevêque de Spalatro et celui de Raguse. La lettre est du 9 janvier 1077 <sup>2</sup>.

On voit par ces exemples, qui ne sont pas les seuls, quelle était la constitution de la chrétienté dans le onzième siècle. Les princes et les peuples se soumettaient, même temporellement, à l'Église romaine, au vicaire du Christ. Ainsi s'établissait dans l'univers l'ordre parfait. Je dis ordre parfait; j'en ai pour garant l'illustre Bossuet. Au premier livre de sa *Défense de la Déclaration gallicane* <sup>3</sup>, il se fait l'objection suivante : Mais, dit-on, l'ordre sera plus parfait, si la puissance civile est obligée de se soumettre à la puissance ecclésiastique, comme à la plus digne. Que répond à cela Bossuet ? Bien loin de nier qu'un pareil ordre fût le plus parfait, la principale raison qu'il allègue pour ne point l'admettre, c'est qu'une telle perfection est au-dessus de l'humanité; mais, dans le même livre, il nous rappelle, d'après les monuments historiques <sup>4</sup>, comment, en ce même siècle, sous Grégoire VII, les ducs, les comtes, et même les rois se soumettaient à l'envi l'un de l'autre au Saint-Siège, afin de trouver en sa protection la sûreté et la paix. Et il ajoute qu'en effet ce n'était pas une médiocre assurance d'avoir reçu la royauté ou le royaume du Siège apostolique. En sorte que, suivant Bossuet, cette perfection de gouvernement est impraticable; et cependant elle se réalisait avec la plus grande facilité dans le onzième siècle. Les souverains y trouvaient de notables avantages. L'autorité du chef de l'Église les protégeait contre l'invasion des étrangers et contre la révolte de leurs propres sujets. On en voit un exemple dans la lettre suivante de saint Grégoire VII.

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Vezelin, noble chevalier, salut et bénédiction apostolique. Vous saurez que nous sommes fort étonné qu'ayant promis depuis longtemps d'être fidèle à saint Pierre et à nous, vous tentiez maintenant de vous soulever contre celui que l'autorité apostolique a constitué roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous avertissons votre noblesse et vous ordonnons, de la part de saint Pierre, de ne plus prendre les armes contre ledit roi, sachant que tout ce que vous oserez contre lui, vous le ferez contre le

<sup>1</sup> Baron., an. 1076, n. 68. — <sup>2</sup> L. 5, *epist.* 12 — <sup>3</sup> Sect. 2, c. 35. — <sup>4</sup> Sect. 1, c. 1.

Siège apostolique. Si vous avez quelque différend avec lui, c'est à nous que vous devez en demander le jugement, c'est de nous que vous devez attendre justice, plutôt que de vous armer contre lui au mépris du Saint-Siège. Que si vous ne vous repentez de votre témérité et que vous entrepreniez au contraire de résister à nos ordres, sachez que nous ne manquerons pas de tirer le glaive du bienheureux Pierre pour punir votre opiniâtreté, ainsi que l'audace de ceux qui vous favoriseraient dans cette entreprise. Si, au contraire, vous obéissez, comme il convient à tout Chrétien, vous obtiendrez, comme un fils soumis, la grâce de saint Pierre et la bénédiction du Siège apostolique <sup>1</sup>.

Une chose encore plus étonnante s'était vue en 1075. Le fils d'un autre Démétrius, roi des Russes, vint à Rome et demanda au pape saint Grégoire à tenir de sa main le royaume paternel. Le Pape écrivit au père dans les termes suivants :

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Démétrius, roi des Russes, et à la reine, son épouse, salut et bénédiction apostolique. Votre fils, visitant les tombeaux des apôtres, est venu à nous, témoignant le désir et demandant instamment la grâce de recevoir ce royaume par nos mains, comme un don de saint Pierre, après qu'il aurait promis au même Pierre, prince des apôtres, la fidélité qui se doit, assurant avec toute confiance que sa demande serait ratifiée par votre consentement, dès qu'elle aurait été octroyée par la grâce de l'autorité apostolique. Comme ces vœux paraissaient justes, tant à cause de votre consentement qu'à cause de la dévotion de celui qui faisait cette demande, nous y avons enfin donné notre assentiment, et nous lui avons confié le gouvernement de votre royaume de la part de saint Pierre, dans l'intention et le désir que le bienheureux Pierre, par son intercession auprès de Dieu, vous garde, vous, votre royaume et tous vos biens : qu'il vous fasse posséder ce même royaume avec toute sorte de paix, d'honneur et de gloire jusqu'à la fin de votre vie, et qu'au terme de votre carrière, il vous obtienne, auprès du souverain roi, la gloire qui ne finit point. Votre sérénissime noblesse saura également que nous sommes très-disposé, chaque fois qu'elle invoquera l'autorité de ce Siège pour des choses justes, à lui accorder aussitôt l'effet de sa demande. La lettre est du 17 avril 1075 <sup>2</sup>.

Ces deux derniers faits sont à remarquer. Nous y voyons le fils de Démétrius, roi des Russes, demander à Grégoire de tenir du Saint-Siège le royaume paternel ; nous voyons le saint Pontife défendre à

<sup>1</sup> L. 7, *epist.* 4. — <sup>2</sup> L. 2, *epist.* 74.

Vezelin de porter les armes contre le roi de Dalmatie, qui tenait sa couronne de l'Église romaine. Eh bien ! là-dessus Bossuet s'écrie : Telles furent les entreprises de Grégoire VII ; c'est par ces manœuvres et d'autres semblables qu'il engageait les princes à livrer leur royaume au Saint-Siège <sup>1</sup> ! Et Fleury : Grégoire étendit ses prétentions jusque sur les Russes <sup>2</sup>. Ainsi, qu'un Pape accorde à un roi la demande que lui fait de sa part son propre fils ; qu'il défende à un sujet rebelle, qui a promis fidélité à saint Pierre, de s'insurger contre un souverain qui est également sous la protection de saint Pierre, ce sont autant d'innovations, autant de prétentions ambitieuses. Il y a dans tout cela une véritable innovation, une innovation très-absurde : c'est une pareille manière de raisonner.

Cet ordre de choses qui se développait naturellement dans le onzième siècle, n'était pas moins avantageux aux peuples qu'aux souverains. Si les princes n'y étaient pas livrés aux fureurs de la multitude, la multitude ne l'était pas non plus à la merci des princes. Elle avait, dans le père commun de tous les Chrétiens, un tuteur et un vengeur ; en voici un exemple dans l'histoire de Pologne. Boleslas II, successeur de Casimir, régna d'abord avec gloire. L'an 1075, il envoya une ambassade à Rome, avec de grands présents pour saint Pierre. Le pape Grégoire le remercia de son affection, lui envoya des légats pour régler les affaires ecclésiastiques de Pologne, où les évêchés étaient trop étendus et sans métropole certaine. A la fin de sa lettre, le Pape lui rappelle la brièveté et la fragilité de la vie, et l'engage à rendre au roi des Russes l'argent qu'il lui avait enlevé <sup>3</sup>. Pour bien se conduire, Boleslas n'avait qu'à écouter et imiter saint Stanislas, évêque de Cracovie, illustre par sa doctrine et sa vertu. Mais, après avoir bien commencé, Boleslas II finit par se livrer, même en public, aux débauches les plus infâmes. Sa puissance ne lui servait plus qu'à satisfaire à tout prix ses brutales passions. Il s'abandonnait en même temps à des actes si horribles de tyrannie et d'injustice, que ses contemporains et la postérité l'ont flétri du surnom de *Cruel*. D'après les plaintes toujours croissantes des seigneurs et du peuple, saint Stanislas, évêque de Cracovie, lui fit jusqu'à trois fois d'inutiles remontrances ; enfin, après une quatrième, il l'excommunia. Le féroce Boleslas, ayant cherché vainement parmi les Polonais un assassin du vertueux Pontife, le tua lui-même aux pieds des autels, le 8 mai 1079. A la nouvelle de cet exécrationnel forfait, le saint pape Grégoire VII, pour venger à la fois la religion, la morale et l'humanité, frappe d'anathème le roi assassin, le prive de la royauté, délire tous ses sujets du

<sup>1</sup> *Défense*, l. 1, sect. 1, c. 14. — <sup>2</sup> L. 63, n. 11. — <sup>3</sup> L. 2, *épist.* 73.

serment de fidélité ; et, pour inspirer plus d'horreur encore d'une pareille tyrannie, ôte le titre de rois aux souverains de Pologne, qui, en effet, ne prirent plus pendant longtemps que celui de ducs. Boleslas, abandonné de tout le monde, mourut dans l'obscurité. Saint Stanislas au contraire, glorifié de Dieu par un grand nombre de miracles, est honoré par toute l'Église comme martyr, le 7<sup>me</sup> de mai <sup>1</sup>.

Quant à la Hongrie, nous avons vu comment son apôtre et son premier roi, saint Étienne, l'offrit pour toujours à saint Pierre pour le tenir du Saint-Siège. Bossuet dit à ce sujet : André, roi de Hongrie, fit couronner, avec l'applaudissement de tous les ordres de son royaume, son fils Salomon, qui n'était encore qu'un enfant. Mais ce jeune prince, trop faible pour se maintenir sur le trône, en fut chassé après la mort de son père. Il eut recours à l'empereur Henri IV, dont il avait épousé la sœur, qui le rétablit plus d'une fois, et Salomon, en conséquence, lui rendit son royaume tributaire. Grégoire VII lui fit un crime d'une action qu'il n'avait faite que par nécessité <sup>2</sup>.

Il y a plus d'une inexactitude dans ce passage. Salomon fut chassé deux fois : une première, encore enfant, du vivant de son père, qui, vaincu dans une bataille, fut contraint de céder la couronne au duc Béla, son frère. A la mort de celui-ci, Salomon, soutenu des troupes de l'empereur Henri III, dont il avait épousé la fille, rentra en Hongrie, où, par l'entremise des états, il partagea le gouvernement avec le duc Geisa, fils de Béla. Après plusieurs années de paix et de concorde, pendant lesquels Geisa s'acquit beaucoup de gloire par ses exploits, Salomon ayant cherché, par jalousie, à lui ôter son duché et la vie même, fut chassé de nouveau par les Hongrois, qui élevèrent Geisa sur le trône. Ce fut seulement alors que Salomon, non plus enfant, mais dans l'âge viril, s'adressa à son beau-frère Henri IV, et promit de se faire son vassal, s'il voulait le rétablir. Henri essaya, mais n'en vint pas à bout, comme on le voit dans l'auteur même auquel Bossuet renvoie. Quant à Grégoire, voici quelle fut sa conduite dans ces démêlés. Encore que Geisa eût été élevé, par le consentement général des Hongrois, sur le trône qu'avait occupé son père ; encore qu'il fût doué de toutes les vertus et qu'il méritât le surnom de *Grand Roi* que lui ont donné ses sujets ; encore que Grégoire le connût plein de piété et rempli de dévouement pour le Saint-Siège : toutefois, il ne lui donne pas le titre de roi, mais simplement celui de duc, et s'offre de le réconcilier avec le roi Salomon, afin, dit-il, que le très-noble royaume de Hongrie continue à être indépendant comme par

<sup>1</sup> Acta SS., 7 maii. Baron., 1079. *Biograph. univ.*, art. Boleslas II. — <sup>2</sup> *Défense*, l. 1, sect. 1, c. 14.



le passé, et qu'il ait, non pas un roitelet, mais un roi. La réconciliation allait s'effectuer, selon toutes les apparences, lorsque Geisa mourut l'an 1077, et eut pour successeur son frère saint Ladislas <sup>1</sup>.

Ce qui occupait, dans cette affaire, le pape saint Grégoire, c'était le droit du Saint-Siège et l'honneur du royaume de Hongrie. Vos lettres nous ont été apportées tard, écrivait-il au roi Salomon, le 28 octobre 1074, à cause du retard de votre envoyé; notre main les eût reçues avec plus de bienveillance, si votre imprudente condition n'eût si fort offensé le bienheureux Pierre; car, comme vous pouvez l'apprendre des anciens de votre pays, le royaume de Hongrie appartient à l'Église romaine, ayant été donné autrefois à saint Pierre, par le roi Étienne, avec tout son droit et sa puissance. De plus, l'empereur Henri, d'heureuse mémoire (c'est Henri le Noir), ayant conquis ce royaume pour l'honneur de saint Pierre, envoya au corps de cet apôtre la lance et la couronne; il y envoya ces marques de la dignité royale, parce qu'il savait que de là était venue la dignité même. Vous, toutefois, dégénéral de la vertu d'un roi, vous avez diminué et aliéné, autant qu'il est en vous, le droit et l'honneur de saint Pierre, en recevant son royaume, d'après ce que nous avons entendu dire, comme un fief du roi des Teutons. Que si cela est, vous n'ignorez pas, si vous voulez considérer la justice, comment vous pouvez espérer la grâce du bienheureux Pierre et notre bienveillance, à savoir, que vous n'aurez ni l'une ni l'autre et que vous ne régnerez pas longtemps sans ressentir l'indignation de l'apôtre, si vous ne reconnaissez que vous tenez le sceptre, non de la majesté royale, mais de la majesté apostolique; car, Dieu aidant, ni la crainte, ni l'amour, ni aucun respect humain ne nous empêchera de soutenir l'honneur de celui dont nous sommes les serviteurs. Mais si, avec la grâce de Dieu, vous voulez corriger ces choses et vous conduire désormais en roi, vous aurez sans aucun doute l'affection de l'Église romaine, comme un fils bien-aimé celle de sa mère, et de plus notre complète amitié en Jésus-Christ <sup>2</sup>.

Il écrivit au duc Geisa l'année suivante : Nous croyons que vous savez que le royaume de Hongrie, comme les autres royaumes les plus nobles, doit garder sa liberté propre, sans être soumis à aucun roi étranger, mais seulement à l'Église romaine, qui traite ses sujets, non comme ses serviteurs, mais comme ses enfants; et parce que votre parent l'a obtenu, par usurpation, du roi teutonique, et non du Pontife romain, Dieu, comme nous croyons, l'a empêché, par un juste jugement, d'en demeurer maître <sup>3</sup>. Et dans une autre lettre au même

<sup>1</sup> Baron., an. 1077. — <sup>2</sup> L. 2, *epist.* 13. — <sup>3</sup> *Ibid.*, *epist.* 63.

Geisa, pour le réconcilier avec Salomon, il dit de ce dernier : Quand il a méprisé la noble seigneurie de saint Pierre, à qui vous n'ignorez pas qu'est le royaume, pour se soumettre au roi teutonique, de roi il est devenu roitelet. Mais le Seigneur, voyant l'injure faite au prince de ses apôtres, a fait passer en votre personne, par son jugement, la puissance du royaume : en sorte que, s'il y a eu quelque droit auparavant, il s'en est privé par cette usurpation sacrilège <sup>1</sup>.

Saint Ladislas, après la mort de son frère Geisa, l'an 1079, ayant été élu d'une voix unanime roi de Hongrie, n'accepta la couronne que sur la renonciation formelle de Salomon à tous ses droits. Celui-ci se repentit bientôt d'avoir cédé si facilement le trône, et il tenta de le reprendre ; mais, battu dans plusieurs rencontres, il se vit abandonné de ses partisans et alla faire pénitence dans un monastère, à Pola en Istrie, où il mourut vers l'an 1100. Saint Ladislas fut un modèle de vertus chrétiennes, royales et militaires. Il repoussa jusque dans leurs déserts les Tartares qui désolaient le royaume par des courses continuelles ; il rendit ses tributaires les Cumans, les Bulgares et les Serviens, et réunit à ses États, par héritage, la Dalmatie et la Croatie. Il aimait la justice et veillait à ce qu'elle fût exactement rendue à ses sujets, sans distinction ; il fit d'immenses charités aux pauvres et fonda un grand nombre de monastères. Il fonda en particulier la ville de Grand-Varadin, où son corps est conservé dans un tombeau d'argent enrichi de pierres précieuses. Nous avons une lettre du pape saint Grégoire au saint roi Ladislas, où il le félicite de sa piété, de son zèle et de son dévouement, et lui recommande quelques fidèles ou vassaux de saint Pierre, qui avaient été injustement exilés, et que ce bon roi avait déjà secourus <sup>2</sup>.

La Bohême, de son côté, avait un souverain qui n'était pas méprisable : c'était Vratislas II, qui succéda, l'an 1061, à son frère Zbignée II, mort sans enfants. D'après les dernières dispositions du duc Brzétislas, leur père, les frères cadets avaient eu la Moravie pour apanage. Zbignée, méprisant les volontés de son père, les en avait chassés avec violence. Vratislas se réfugia en Hongrie ; et, sa première épouse étant morte par suite des mauvais traitements que Zbignée lui avait fait éprouver, il épousa en secondes noces la princesse Adélaïde, sœur du roi de Hongrie. Après avoir été rétabli dans son apanage, qui était le comté d'Olmutz, il en jouit paisiblement jusqu'à la mort de son frère ; alors il fut élu duc de Bohême par le suffrage unanime de la nation. Ayant pris en main le gouvernement, il se hâta de remplir les dernières volontés de son père, et céda à ses frères

L. 2, *epist.* 70. — <sup>2</sup> L. 6, *epist.* 29.

Othon et Conrad la Moravie, sous la condition qu'ils le reconnaîtraient pour seigneur suzerain. Le dernier des frères, Jaromir, qui, d'après les ordres du père, était destiné à l'état ecclésiastique, faisait ses études à Liège. Quand il eut appris ce qui se passait en Bohême, il se rendit en toute hâte à Prague et somma, d'un ton très-impérieux, son frère Vratislas de lui donner un apanage. Ce prince lui ayant fait observer que cette prétention était contraire aux dispositions de leur père, Jaromir déposa l'habit ecclésiastique, et, ayant pris le casque, se réfugia près de Boleslas, roi de Pologne.

Sévère, évêque de Prague, étant mort en 1065, les princes Otton et Conrad rappelèrent leur frère Jaromir, qui était en Pologne et pur laïque. Sitôt qu'il fut arrivé, ils lui firent raser la barbe et faire la tonsure; et, l'ayant revêtu d'un habit clérical, le présentèrent au duc leur frère, le priant de lui donner l'évêché de Prague. Le duc Vratislas, qui connaissait l'incapacité de son frère Jaromir et son éloignement de la vie ecclésiastique, ne pouvait consentir à le voir évêque, surtout à la place d'un prélat comme Sévère, qui avait été très-instruit et très-zélé pour la discipline de l'Église. Ainsi il nomma pour évêque de Prague, Lanes, noble Saxon, qui avait été son chapelain et qu'il avait fait prévôt de Litoméric en Bohême, pour sa doctrine et ses bonnes mœurs. Mais les seigneurs de Bohême, excités par les deux frères Conrad et Otton, s'y opposèrent, principalement en haine des Allemands, et le duc fut contraint de consentir à l'élection de Jaromir. Vratislas envoya ce dernier avec une suite nombreuse à Mayence, pour y recevoir l'investiture du roi Henri d'Allemagne et la consécration épiscopale de l'archevêque Sigefroi de Mayence, son métropolitain.

Les seigneurs qui avaient tant insisté sur l'élection de Jaromir, eurent lieu de s'en repentir bientôt. L'ordination épiscopale étant terminée, les nobles bohémiens repassèrent le Rhin avec le nouvel évêque. Un d'entre eux se trouvant sur le bord du bateau, Jaromir le poussa avec violence dans le fleuve, en lui disant : Wilhelm, je te baptise ! Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on le retira. Quand il fut rentré dans le bateau, l'inquiétude fit place à l'indignation, et tout ce qui était à bord aurait mis la main sur l'évêque, si l'on n'avait été retenu par le respect que l'on croyait devoir au frère du souverain. Instruit de ce qui s'était passé, Vratislas reprocha vivement à ses frères l'imprudence irréligieuse qu'ils avaient commise en le forçant à nommer un sujet qui ne pouvait que déshonorer l'épiscopat <sup>1</sup>.

Le duc Vratislas aimait singulièrement le pape Alexandre II, qui le payait de retour. Mais souvent le duc en profitait pour faire des

<sup>1</sup> Dubrav., l. 3. Long., *Annał. Pol.*

demandes insolites, que le Pape lui accordait par affection, et non sans quelque sollicitude. Ainsi le prince le pria un jour de lui envoyer une mitre, dont il paraît qu'il voulait faire un insigne ducal de Bohême dans les grandes cérémonies.

Une pareille demande embarrassait quelque peu le Pape et les cardinaux ; jamais une mitre n'avait été accordée à une personne laïque. Alexandre, toutefois, tant il aimait ce prince, la lui envoya à Prague par son légat Jean, évêque de Tusculum<sup>1</sup>. Saint Grégoire VII, étant monté sur la Chaire de saint Pierre, confirma ces privilèges de son prédécesseur, et eut une affection semblable pour le duc de Bohême.

Il eût été à souhaiter que l'évêque Jaromir de Prague ressemblât au duc, son frère ; mais il en était bien loin. L'évêché de Prague avait été partagé en deux pour former celui d'Olmütz dans la Moravie. Jaromir, à peine évêque et si peu digne de l'être, voulut les réunir de nouveau et se rendit pour cet effet à Olmütz. Là, étant à table chez l'évêque Jean, vieillard vénérable, il le saisit par les cheveux, et, lui mettant le pied sur la tête, il voulut le forcer à abdiquer en sa faveur. Le duc Vratislas, indigné, envoya à Rome pour rendre compte de ce qui venait de se passer. Deux légats, venus à Prague de la part du Pape, citèrent Jaromir à comparaître devant eux. L'évêque prétendit qu'il n'était justiciable que de son métropolitain, l'archevêque de Mayence, et il refusa de comparaître. Les légats le déclarèrent alors suspendu des fonctions épiscopales. Le chapitre de Prague, prenant fait et cause pour son évêque, couvrit les autels de deuil, comme cela se pratique le vendredi saint, en déclarant qu'il n'obéirait point aux légats du Pape. Ceux-ci furent reçus avec beaucoup de respect et d'honneur par le duc Vratislas, à qui saint Grégoire VII écrivit, l'an 1073, deux lettres, dans l'une desquelles il confirme par provision la sentence de ses légats, en attendant qu'il jugeât lui-même l'affaire au fond.

Toutefois, à la fin de janvier 1074, le Pape se relâcha, et rendit à Jaromir tout ce que ses légats lui avaient interdit, hormis les fonctions épiscopales : c'est-à-dire qu'il lui rendit la jouissance des dîmes et des autres revenus de l'évêché de Prague, afin qu'il n'eût plus de prétexte pour différer son voyage de Rome, où il était appelé. Le Pape lui ordonna de s'y rendre au dimanche des Rameaux, lui défendant de toucher aux biens de l'évêché d'Olmütz, et ordonnant à l'évêque Jean de se trouver à Rome en même temps. Cependant Sigefroi, archevêque de Mayence, prétendit, comme métropolitain, pren-

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 38. *Grég. VII.*

dre connaissance du différend entre les deux évêques de Prague et d'Olmütz. Le Pape le lui défendit, attendu qu'il ne s'était nullement mis en peine d'abord de faire justice au dernier qui avait été maltraité, et que la cause était dévolue au Saint-Siège par plusieurs plaintes de cet évêque. Le saint Pape lui défend même de penser que lui ou aucun autre puisse en connaître, ni de s'élever contre l'Église romaine, sans la grâce de laquelle, comme vous le savez bien, vous ne pourriez pas même garder votre place <sup>1</sup>.

Jaromir, évêque de Prague, vint enfin à Rome, et confessa humblement devant le Pape une partie des fautes qu'on lui reprochait, et promit satisfaction : il nia les autres, comme d'avoir frappé lui-même l'évêque d'Olmütz, et fait raser la barbe et les cheveux à ses serviteurs. Le saint Pape, usant d'indulgence, le rétablit dans ses fonctions et dans tous ses droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain concile à cause de l'absence de l'évêque d'Olmütz, à qui cependant il donna la provision des terres contestées entre eux. C'est ce qu'il mande au duc dans une lettre du 16<sup>me</sup> d'avril 1074. Mais, par trois autres du 22<sup>me</sup> de septembre suivant, le Pape se plaint que l'évêque de Prague lui avait manqué de parole sur ce sujet, et qu'il ne gardait pas la paix avec le duc, son frère. Il remercie ce prince de cent marcs d'argent qu'il avait envoyés à Rome, à titre de cens, pour saint Pierre <sup>2</sup>.

Au mois de mars de l'année suivante 1075, les deux évêques de Prague et d'Olmütz se présentèrent tous deux au concile de Rome. On chercha longtemps à éclaircir leur différend, sans en venir à bout. Toutefois, pour y mettre une fin quelconque, le Pape partagea par moitié les terres et les revenus contestés entre eux, sauf les témoignages et les preuves certaines que l'un ou l'autre pourrait produire dans l'espace de dix ans : passé cette époque, ni l'un ni l'autre ne serait plus recevable à réclamer contre cette décision dès lors définitive. Le saint Pape ayant réconcilié les deux évêques, les renvoya chez eux avec sa bénédiction apostolique. Il en donna avis au duc Vratiskas, lui recommandant de faire tout son possible pour maintenir cette heureuse union.

Frédéric, fidèle ou vassal de l'Église romaine, et neveu du duc, était venu à Rome implorer la médiation du Saint-Père, pour que le duc lui permit de posséder en paix le fief qu'avait possédé son père. Grégoire pria donc le prince de lui rendre ce fief, s'il y avait droit ; et même, dans le cas qu'il n'y en eût point, de vouloir bien, pour l'amour de saint Pierre, lui en donner un autre dont il pût

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 44, 45 et 60. — <sup>2</sup> L. 1, *epist.* 78. L. 2, *epist.* 6, 7, 8.

vivre convenablement. Enfin le saint Pape écrivit une lettre générale à tous les habitants de la Bohême, pour les exhorter, les mauvais à devenir bons, les bons à devenir meilleurs ; à aimer Dieu de tout leur cœur et le prochain comme eux-mêmes, à conserver la paix entre eux, à garder la chasteté, à payer fidèlement les dîmes à Dieu, qui leur donnait la vie et le vivre ; à rendre aux églises l'honneur qui leur est dû, à pratiquer assidûment l'aumône et l'hospitalité. Nous n'ignorons pas que vos pontifes vous enseignent ces choses et d'autres semblables ; mais comme, par vénération pour saint Pierre, vous écoutez nos paroles avec plus d'amour et d'avidité, nous vous exhortons avec d'autant plus d'empressement, que vous écoutez plus attentivement le bienheureux Pierre dans notre exhortation <sup>1</sup>.

Vers la fin de l'année 1079, au milieu des troubles de l'Allemagne, le duc Vratiskas envoya son neveu Frédéric à Rome, prier le Pape d'envoyer des légats en Bohême, et d'y permettre la célébration de l'office divin en langue slavonne. Saint Grégoire lui répondit : Nous commençons, suivant notre coutume, par la bénédiction apostolique : mais ce n'a pas été sans quelque hésitation, à cause que vous paraissez communiquer avec des excommuniés ; car tous ceux qui envahissent les biens des églises, c'est-à-dire tous ceux qui les prennent ou les reçoivent d'une autre personne, sans une permission certaine des évêques et des abbés ; tous ceux-là sont excommuniés, non-seulement par le Siège apostolique aujourd'hui, mais encore par un grand nombre de saints Pères, comme on le voit dans leurs écrits. Quoi qu'il en soit, non-seulement notre affection nous porte à veiller à votre salut, mais encore le désir de votre avancement spirituel, d'autant plus que votre exemple peut y engager beaucoup d'autres ; car, il n'y a point de doute, vous répondrez de la perte de tous ceux que vous auriez pu sauver, si vous aviez voulu. Sur quoi le Pape l'engage fortement, en considérant la fragilité de cette vie et la vanité des choses de ce monde, à servir Dieu et à pratiquer la vertu avec une ardeur toujours plus grande. Il promet de lui envoyer des légats dans l'année, lorsqu'il en aura trouvé de convenables et que le voyage pourra se faire en sûreté.

Quant à la permission que votre noblesse nous a demandée, de célébrer chez vous l'office divin en langue slavonne, il nous est impossible d'accéder à votre demande ; car il est évident, pour ceux qui y pensent bien, que Dieu a voulu que l'Écriture fût obscure en quelques endroits, de peur que, si elle était claire à tout le monde, elle ne devint méprisable et n'induisit en erreur, étant mal entendue

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 53, 71, 72.

par les personnes médiocres. Et il ne sert de rien, pour excuser cette pratique, que quelques saints personnages aient souffert patiemment ce que le peuple demandait par simplicité, puisque la primitive Église a dissimulé plusieurs choses qui ont été corrigées ensuite par les saints Pères, après un soigneux examen, quand la religion a été plus affermie et plus étendue. C'est pourquoi nous défendons; par l'autorité de saint Pierre, ce que vos sujets demandent imprudemment; et nous vous ordonnons de résister de toutes vos forces à cette vaine témérité<sup>1</sup>.

Ⓔ Pour qui sait y bien réfléchir, ces paroles de saint Grégoire VII sont pleines d'une profonde sagesse. Que, pour les choses individuelles ou purement nationales, chaque peuple ait sa langue particulière, il n'y a pas grand inconvénient : les intérêts d'un peuple ne sont pas toujours ceux d'un autre; mais pour les choses communes à tous les individus, à toutes les nations, à toute l'humanité, il est à souhaiter qu'il y ait une langue commune. Or, Dieu est un, sa religion est une, son culte est un, son sacrifice est un et toujours le même, son Église est une et la même par toute la terre : autant de raisons pour désirer que la langue de l'Église, la langue du sacrifice, la langue du culte divin, soit partout une et la même, afin que le Chrétien, le catholique se trouve partout chez soi dans la maison de Dieu, son père, qu'il entende partout la langue de l'Église, sa mère, qu'il reconnaisse partout l'unité de la société divine au milieu de la variété des sociétés humaines.

Ⓕ Que, pour les choses individuelles ou purement nationales, avons-nous dit, chaque peuple ait sa langue particulière, il n'y a pas grand inconvénient; toutefois il n'en était pas ainsi dans l'origine. La terre entière n'avait qu'une langue, même après le déluge. Et cela facilitait jusqu'aux relations de commerce entre les individus et les nations. La confusion des langues; et par suite celle des idées, est un châtement. Cette confusion a commencé à Babylone, la ville des faux dieux, des fausses idées; elle s'est arrêtée à Jérusalem, la cité du vrai Dieu, le jour de la Pentecôte, à la descente du Saint-Esprit, lorsque, dans la même langue, chaque peuple entendit la sienne. Cette œuvre de l'Esprit-Saint, cette unification des langues et des idées, l'Église catholique, conduite par le même Esprit, la continue suivant les temps et les circonstances.

Ⓖ Les sectes séparées d'elle, poussées par un esprit différent, cherchent tout d'abord à rompre cette unité de langue religieuse, et préfèrent des langues variables comme leurs doctrines. Même les

<sup>1</sup> L. 7, *epist.* 11.

nations qui, depuis des siècles, emploient pour le culte divin une langue autre que celle de l'Église romaine, l'expérience nous les montre plus sujettes à la séduction de l'hérésie et du schisme. Aujourd'hui, par exemple, grâce à la sagesse prévoyante de Grégoire VII, les Chrétiens de Bohême sont moins exposés à la séduction du czar des Russes que les autres peuples slaves qui n'ont pas conservé la langue romaine dans le culte public.

Mais, dit-on, n'est-il pas plus avantageux que chaque individu comprenne chaque parole de la liturgie sacrée? On oublie que l'Église catholique n'est pas un livre muet, écrit avec de la liqueur noire sur des peaux de bêtes mortes, ou sur du papier de chiffons; mais qu'elle est une société, une personne vivante et parlante, qui, aujourd'hui comme au jour de la première Pentecôte chrétienne, en parlant une seule langue, sait y faire entendre toutes les autres, et conserver ainsi l'unité dans la variété. L'Église catholique, avec une langue unique ou avec très-peu de langues pour la liturgie, a toujours la bouche de ses ministres pour enseigner et pour expliquer de vive voix, à tous les peuples et dans tous les idiômes de la terre, sa doctrine toujours une et la même, et planter ainsi, dans tous les esprits et dans tous les cœurs, l'unité de foi, d'espérance et de charité. Voilà les hautes pensées qui ont porté saint Grégoire VII et l'Église romaine à empêcher, autant que possible, la multiplicité et par suite la confusion des langues dans l'office divin. Fleury paraît d'un avis contraire. Cela ne prouve qu'une seule chose : c'est que Fleury n'avait ni la tête de Grégoire VII, ni l'esprit de l'Église.

Dans ce même temps, le Danemark était gouverné par un roi non moins pieux que vaillant. C'était saint Canut, fils naturel de Suénon II et petit-neveu de Canut le Grand, qui subjuguait l'Angleterre. Le roi, son père, qui n'avait point d'enfants légitimes, s'étant tout à fait converti au bien, sous la conduite de saint Guillaume, évêque de Rotschild, eut soin de le faire élever par de sages gouverneurs. Canut répondit parfaitement à leur éducation, et se perfectionna en peu de temps dans les exercices de l'esprit et du corps qui convenaient à sa naissance. Il s'accoutuma, dès sa jeunesse, aux pénibles travaux de la guerre, et il exécuta de grandes et de hardies entreprises en un âge où les autres peuvent à peine en être les spectateurs. Il purgea la mer de pirates qui désolaient les côtes, vainquit les Esthoniens, qui exerçaient divers brigandages sur leurs voisins, et dompta les peuples de la province de Semble ou Samogitie, qui fut ensuite soumise à la couronne de Danemark. Ces grands succès, suivis de quelques autres encore, lui frayèrent sans doute le chemin



du trône. Mais, après la mort du roi Suénon, son père, les Danois, se souvenant des périls auxquels son courage les avait exposés lorsqu'il n'était encore qu'au second rang, craignirent que, s'ils lui mettaient la couronne sur la tête, son humeur guerrière ne leur en fit courir de nouveaux et de plus grands. C'est pour cette raison qu'ils lui préférèrent son frère Harold, qui était son aîné, mais peu capable. Canut, se voyant chassé d'un État qui lui devait sa gloire et une grande partie de sa puissance, se retira auprès du roi Halstan, qui le traita comme le demandait sa vertu. Harold, qui ne pouvait longtemps soutenir le poids d'une couronne, envoya le presser de revenir, et lui offrit de la partager avec lui. Mais Canut, ayant reconnu que c'était un artifice pour le perdre, eut assez de prudence pour ne pas se fier, dans sa mauvaise fortune, aux promesses d'un homme qui, lors même qu'elle était meilleure, lui avait fait assez connaître sa mauvaise volonté. Il fut assez généreux pour résister aux occasions qui se présentèrent de faire souffrir à son pays la peine que méritait son ingratitude. Bien loin de tourner ses armes contre lui, il les employa encore pour son service, et continua toujours, avec le même succès, la guerre qu'il avait commencée contre les ennemis du Danemark, au levant de la Scanie, la seule province qui lui demeurait attachée. Cette grandeur d'âme, qui lui faisait ainsi venger l'injure par des bienfaits, ne demeura pourtant pas longtemps sans récompense ; car, Harold étant mort après deux ans de règne, il fut rappelé avec honneur et élevé sur le trône, qui était dû à son mérite, par le suffrage même de ce frère qu'on lui avait préféré, dans un pays où l'ordre de la naissance ne donnait point de rang quand il se trouvait seul.

Ses premiers soins, après son élévation, furent d'employer les forces du royaume pour achever, contre les ennemis de l'État, la guerre qu'il avait commencée fort jeune, sous le roi, son père, et continuée pendant son exil. Il la termina plus glorieusement encore pour la religion que pour sa propre renommée ou pour l'intérêt de sa couronne ; car, ayant entièrement assujéti les provinces de Courlande, de Samogitie et d'Esthonie, on vit qu'il ne s'en était rendu maître que pour y faire régner Jésus-Christ.

N'ayant plus d'ennemis à combattre, le saint et brave roi Canut songea à se marier. Il épousa Adèle, fille de Robert, comte de Flandre, dont il eut Charles, aussi comte de Flandre, et surnommé le Bon, duquel l'Église honore la mémoire comme d'un bienheureux, le 2<sup>me</sup> de mars. Saint Canut s'appliqua aussitôt à faire refleurir les lois et la justice dans son royaume, et à rétablir l'ancienne discipline, que l'insolence et les diverses entreprises des grands avaient

fait relâcher par tous ses États. Il fit de sévères, mais de saintes ordonnances pour ce sujet, sans que ni la proximité du sang, ni l'amitié, ni telle autre considération que ce fût, pût lui arracher l'impunité du crime et du désordre. Il ne fit rien qu'avec beaucoup de prudence et d'équité. Mais ce qui devait faire aimer sa vertu lui attira la haine et le mépris des personnes les plus puissantes, qui ne pouvaient souffrir que l'on réprimât la tyrannie qu'ils exerçaient sur leurs inférieurs. Canut ne crut pas devoir s'arrêter à leurs murmures et à leurs mécontentements.

Comme son principal objet était la gloire de Dieu et l'intérêt de l'Église, il accorda plusieurs grâces à ceux qui en étaient les ministres dans son royaume. Et parce que les peuples grossiers et rustiques étaient peu accoutumés à rendre aux évêques le respect qui leur était dû, et qu'il ne pouvait souffrir qu'on les traitât comme des hommes ordinaires, il ordonna, par une déclaration expresse, qu'ils précéderaient les ducs et auraient le rang de princes dans l'État, afin de les autoriser et d'élever par ces honneurs, qui seraient inutiles à l'Église, d'ailleurs, les esprits à la considération de celui qu'ils représentent. Il exempta même les ecclésiastiques de la juridiction séculière, voulant qu'ils n'eussent plus à répondre qu'à leurs évêques. Il fit aussi ce qu'il put pour accoutumer les peuples à payer les décimes à l'Église, mais il n'en put venir à bout. Il fit paraître une magnificence vraiment royale à bâtir et à fonder des églises en beaucoup de lieux, et de libéralité à les orner et à les enrichir. Il donna même à celle de Rotschild, capitale de son royaume, la couronne qu'il portait aux grandes solennités, et qui était d'un très-grand prix. Mais comme, par cette raison, elle était plus exposée au sacrilège des ravisseurs que les autres richesses du trésor sacré, il fit imposer, par les évêques, la peine d'excommunication à ceux qui oseraient y attenter. Il fit aussi un édit pour rendre inviolables cette oblation et les autres effets de sa piété, et pour empêcher qu'on ne pût ravir à l'Église ce dont il se dépouillait pour l'enrichir.

Sa charité pour ses sujets était si tendre, que, pour les décharger de l'incommodité que leur causait l'excessive dépense de ses jeunes frères, il se chargea de leur entretien et laissa seulement à Olaf la province de Sleswig comme en apanage. Rien n'était plus contraire au dessein qu'il avait de corriger les vices de ses peuples, que la faiblesse et l'oisiveté. C'est ce qui lui faisait chercher de louables et d'utiles occupations pour les soutenir dans l'action. Le commerce n'était point assez grand en Danemark pour produire cet effet ; la stérilité du terrain ne faisait guère envie de labourer, et les exercices de l'esprit n'étaient que pour un très-petit nombre de personnes. Le

roi, méditant sur les moyens de trouver quelque autre expédient, songea que la plus grande gloire que le Danemark eût jamais acquise, avait été la conquête de l'Angleterre, faite l'an 1016 par Canut le Grand, et perdue depuis sous ses successeurs. Il crut que s'il entreprenait de la reconquérir, il donnerait assez d'occupation à ses peuples. Il en communiqua le dessein à Olaf, l'ainé de ses frères, et, par son avis, il en fit l'ouverture à ses peuples, qui témoignèrent s'y porter avec joie. La mort de saint Édouard d'Angleterre rendait la conjoncture favorable.

Mais le saint roi Canut ne se doutait pas que son frère Olaf, gagné peut-être par l'argent de Guillaume de Normandie, le trahissait et employait tous les moyens pour faire manquer l'expédition, tantôt par des retards affectés, tantôt par des paroles insidieuses qu'il répandait parmi les grands et les soldats. Canut, ayant enfin découvert la trahison, alla avec une troupe choisie à Sleswig, avec tant de diligence, qu'il y surprit Olaf. Il le convainquit de son crime et ordonna à ses soldats de l'enchaîner. Ils le refusèrent, parce que ces peuples avaient tant de dévotion pour les rois, qu'ils croyaient les chaînes plus dures à supporter que la mort, à ceux qui avaient l'honneur d'être de leur sang, attendu que les liens sont la marque d'une condition basse et servile, au lieu que la mort est commune à tous les hommes. Mais le prince Éric, son autre frère, se croyant obligé de préférer l'obéissance qui était due au roi dans une chose aussi juste, à l'affection pour un frère aussi méchant qu'était Olaf, fit hardiment ce que les soldats ne voulurent point faire. Olaf fut donc enchaîné et envoyé par mer en Flandre, où il fut enfermé dans une citadelle. Les grands qui avaient part à la conspiration ne purent se venger autrement qu'en formant adroitement de nouveaux retards à l'expédition du roi; ce qui fit que, par les sollicitations secrètes de leurs émissaires, les soldats qui restaient dans son armée se débandèrent presque tous, sans qu'on sût à qui s'en prendre.

Le roi, qui avait toujours en vue le service de Dieu, crut pouvoir profiter de cette occasion pour tâcher d'établir le payement des dîmes en faveur de l'Église. Il proposa aux peuples, pour cela, ou de satisfaire à ce tribut de piété, ou de payer une très-grosse amende en punition de la désertion générale des troupes. Les peuples choisirent le dernier parti, tant ils avaient horreur des décimes, qu'ils regardaient comme un joug insupportable, à cause qu'il devait être perpétuel. Canut, fâché de ce choix et voulant essayer encore de leur faire préférer, à une grande commodité présente, une légère imposition, qui n'était proprement que pour ceux qui viendraient après eux, nomma des commissaires pour lever l'amende, afin que le dé-

sir de s'en décharger les portât à aimer mieux payer les décimes. La rigueur qu'apportèrent ces commissaires dans l'exécution de ses ordres, irrita surtout les mécontents, qui en prirent occasion de soulever les peuples contre l'autorité du roi. Les commissaires furent massacrés, et la fureur des rebelles alla si loin, que Canut, ne se croyant pas en sûreté dans son palais, se retira à Sleswig avec sa femme et ses enfants, d'où il passa dans l'île de Fionie, avec ceux qui lui étaient demeurés fidèles et qui se trouvaient en assez petit nombre. Il donna ordre en même temps à tout ce qui était nécessaire pour transporter sa femme et ses enfants en Flandre, auprès de son beau-frère, s'il ne pouvait corriger la fortune.

Cependant les rebelles, fiers de sa retraite, qu'ils regardaient comme leur première victoire, résolurent de venir l'attaquer avec des troupes et de lui ôter la vie avec la couronne. Canut, averti de leurs projets, voulut passer de Fionie en Zélande, où consistait principalement ce qui lui était resté de forces. Il en fut détourné par un officier nommé Blaccon, auquel il avait confiance. Ce traître, qui entretenait des intelligences secrètes avec les rebelles, voulant l'amuser, lui promit de négocier de telle sorte avec ses peuples, qu'il les ramènerait à leur devoir. Le roi le crut, le laissa aller comme pour faire le traité. Ce perfide entremetteur, après beaucoup d'allées et de venues, lui fit croire enfin que toutes choses étaient accommodées, quoiqu'il n'eût rien fait que pour tramer sa perte et le livrer à ses ennemis. Canut, qui se reposait sur sa bonne foi, et qui, joignant la piété à la clémence, aimait mieux dissiper cette tempête en implorant la miséricorde de Dieu sur lui et sur ses peuples, que de l'apaiser en répandant le sang de ses sujets, alla faire ses prières dans l'église de Saint-Alban. Il y fut assiégé par une troupe de rebelles que Blaccon avait instruits. Les soldats de sa garde, conduits par les princes Éric et Benoît, frères du roi, allèrent généreusement à eux, plutôt pour mourir avec leur maître, que dans l'espérance de pouvoir le défendre contre une si grande multitude de gens armés. Benoît fut tué à la porte de l'église, après en avoir longtemps disputé l'entrée aux rebelles avec un courage extraordinaire. Éric s'étant trouvé enveloppé dans un bataillon, se fit jour à travers, l'épée à la main ; mais il ne put rentrer dans l'église. Le roi, voyant que le péril était inévitable, abandonna le soin de son corps pour ne s'occuper qu'à sauver son âme. Il se confessa avec la même tranquillité que s'il n'eût couru aucune fortune ; et, comme il pria au pied de l'autel, il fut percé d'un dard lancé par une fenêtre. Il mourut dans son sang, les bras étendus, comme une victime qui s'offrait à Dieu pour l'expiation des péchés du peuple et des siens, dans le lieu où Jésus-Christ, comme une hostie

sans tache, s'offrait à son Père pour le salut de tous les hommes. C'était le 10 juillet 1081.

Saxon le Grammairien, auteur de grand poids, qui vivait dans le siècle suivant, témoigne que Dieu attesta la sainteté de Canut par divers miracles, contre l'insolence des Danois, qui osaient faire passer leur parricide pour un acte de piété, comme s'ils avaient délivré leur pays de la tyrannie par sa mort. Il ajoute que ces misérables, ne pouvant obscurcir l'éclat de ces miracles, qui continuaient encore de son temps en faveur du saint, aimèrent mieux dire que Dieu lui avait pardonné ses injustices en lui accordant la pénitence à la mort, que d'avouer leur crime ; mais que leurs descendants reconnurent enfin sa sainteté par un culte public qui fut rendu à sa mémoire. Pour expier par quelque sorte de réparation le crime de leurs pères, ils dressèrent des autels et des églises en l'honneur de saint Canut, et y établirent des fêtes le 10 juillet, qui fut celui de sa mort, et le 19 d'avril, qui fut celui de sa translation <sup>1</sup>.

Nous avons deux lettres du pape saint Grégoire au roi Suénon, père de Canut. Certains défenseurs des opinions gallicanes y trouvent une preuve que ce Pape étendait ses prétentions ambitieuses jusque sur le Danemark. Voici cette preuve, elle est assez curieuse. Les ambassadeurs de Suénon, par l'entremise de l'archidiacre Hildebrand, s'étaient adressés au pape Alexandre II pour obtenir diverses grâces, et entre autres pour traiter avec lui du dessein qu'avait le roi de mettre son royaume sous la protection spéciale de saint Pierre. Hildebrand ou saint Grégoire, ayant succédé à Alexandre, prie le roi de lui mander par ses ambassadeurs s'il persistait dans sa première volonté, ou s'il en avait changé ; il l'en prie, afin de savoir que lui répondre <sup>2</sup>. Voilà tout ce que demandait Grégoire VII ; voilà jusqu'où il portait ses prétentions : il ne s'agit ni plus ni moins que de savoir si le roi persévérerait dans ses premières intentions. Pour des yeux gallicans, c'est dans un Pape une preuve sans réplique d'une ambition démesurée.

La dernière lettre du pape saint Grégoire au roi Suénon de Danemark est du 17 avril 1073. Suénon étant mort l'année suivante 1076, le Pape écrivit à son fils et à son successeur Harold. Il y fait un grand éloge de la piété de son père, de son amour et de son dévouement pour le Saint-Siège. S'il n'avait pas eu la faiblesse de s'abandonner aux passions de la chair, il eût été le modèle des rois, et serait compté parmi les saints. Le pape Grégoire, qui l'avait aimé beaucoup, espère néanmoins que Dieu lui aura fait la grâce de faire,

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 10 *julii*. *Elnoth et Saxo Gram.* — <sup>2</sup> *L. 2, epist.* 51 et 75.

avant sa mort, une sincère pénitence. C'est pourquoi il exhorte son fils à faire pour lui des prières et des aumônes, à imiter sa piété envers Dieu, son amour pour le Siège apostolique, sa vigilance à bien gouverner son royaume, surtout son zèle à défendre l'Église; enfin il invite le nouveau roi à lui envoyer souvent des ambassadeurs, pour l'informer de l'état de la religion dans son royaume. La lettre est du 6 novembre 1077 <sup>1</sup>.

Le roi Harold étant mort après deux ans de règne, comme le dit formellement Saxon le Grammairien, son frère et son successeur, le saint roi Canut, envoya à Rome demander les conseils du chef de l'Église. Saint Grégoire lui répondit par la lettre suivante : Nous félicitons avec une charité sincère votre dilection de ce qu'étant placé aux extrémités de la terre vous recherchez néanmoins avec zèle tout ce qui intéresse l'honneur de la religion chrétienne, et de ce que, reconnaissant l'Église romaine pour votre mère et pour celle de tout le monde, vous réclamez ses instructions et ses conseils. Nous voulons et vous recommandons que votre dévotion persévère dans cet empressement et ces désirs, qu'elle y croisse avec la grâce divine, qu'elle ne se relâche jamais de ce bon dessein, mais que chaque jour elle se rende capable de quelque chose de meilleur, comme il convient à un homme sage et à la constance d'un roi ; car votre Excellence doit considérer que, plus elle est élevée et domine au-dessus du grand nombre, plus elle peut par son exemple ou incliner ses sujets au mal, ce qu'à Dieu ne plaise, ou ramener au bien les lâches mêmes. Votre prudence doit considérer encore les joies de cette vie temporelle, combien elles sont caduques, combien fugitives, et, pût-on espérer la vie la plus longue, combien elles sont sujettes à être troublées par des adversités imprévues. Il faut donc vous appliquer par-dessus tout à diriger vos pas et vos intentions vers les choses qui ne passent pas et qui n'abandonnent pas celui qui les possède. Nous serions fort aise qu'un homme prudent d'entre vos clercs vint à nous, pour nous faire connaître les mœurs de votre nation et vous rapporter avec plus d'intelligence les instructions et les mandements du Siège apostolique. La lettre est du 15 octobre 1079 <sup>2</sup>.

Le saint Pape lui en écrivit une seconde au mois d'avril de l'année suivante 1080, où il l'exhorte avec une affection paternelle à persévérer dans l'obéissance et l'amour du Saint-Siège; à imiter les vertus de son père, dont il fait le plus affectueux éloge, disant qu'il l'avait aimé encore plus qu'il n'avait fait l'empereur Henri défunt.

<sup>1</sup> L. 5, *epist.* 10. — <sup>2</sup> L. 7, *epist.* 5.

Il l'exhorte enfin à bannir de son royaume la coutume barbare d'attribuer aux péchés des prêtres le dérèglement des saisons et les maladies, et de condamner pour le même sujet des femmes innocentes <sup>1</sup>.

Fleury, dans ses Discours, déplore comme un grand malheur pour l'Église que les Papes du moyen âge, au lieu de faire le prône et le catéchisme dans leur église paroissiale de Saint-Pierre, comme le fait tout bon curé, se soient tant occupés des affaires des rois et des évêques par tout le monde. Nous ne sommes pas tout à fait de l'avis de Fleury : voici pourquoi. Nous croyons que la paroisse du Pape, comme Pape, c'est toute l'Église catholique, c'est l'univers entier. Nous croyons que ses principaux paroissiens, comme Pape, sont les rois et les évêques ; nous croyons que, s'il réussit à bien instruire, à bien morigéner ces paroissiens-là, tout le reste de sa paroisse ira bien ; nous croyons, en conséquence, que son principal devoir est de faire faire le leur à ces principaux paroissiens ; nous croyons que, pour les bambins qui jouent ou se battent sur les bords du Tibre, le Pape, comme curé de Saint-Pierre et évêque de Rome, peut y pourvoir par d'autres ; mais que, pour ceux de ses paroissiens qu'on appelle rois, et pour ceux de leurs jeux qu'on appelle guerres, lui seul peut s'en entremettre avec grâce et autorité spéciale, comme curé et pasteur. On dira qu'au milieu de tant d'affaires, les Papes feront inévitablement bien des fautes ; mais, répondrons-nous par une question, qui est-ce qui n'en fait pas ? Dieu même, qui n'en peut faire, n'est-il pas exposé à la censure plus que personne ?

Ce que nous venons de dire sur le devoir principal des Papes ; saint Grégoire VII l'accomplissait sans relâche. Le 15 décembre 1078, il écrivit à Olaf ou Olaüs, roi de Norwége : Assis sur la Chaire apostolique, nous sommes d'autant plus obligé à prendre soin de vous, qu'étant à l'extrémité de la terre, vous avez moins de commodité d'être instruit et fortifié dans la religion chrétienne. C'est pourquoi nous désirons, si nous le pouvions, vous envoyer quelques-uns de nos frères ; mais comme il est très-difficile, tant à cause de l'éloignement que de la différence des langues, nous vous prions, comme nous avons mandé au roi de Danemark, d'envoyer à la cour apostolique des jeunes gens de la noblesse de votre pays, afin qu'étant instruits de la loi de Dieu, sous les ailes des saints apôtres Pierre et Paul, ils puissent vous reporter les ordres du Saint-Siège et cultiver utilement chez vous la religion.

Il nous a été rapporté, en outre, que les frères du roi de Dane

<sup>1</sup> L. 7, *epist.* 21.

mark se sont réfugiés près de votre excellence, pour, appuyés de vos troupes, le contraindre à partager le royaume avec eux. Quel détriment pour le royaume, quelle confusion pour le peuple chrétien, quelle destruction d'églises, quelle désolation pour tout le pays peut sortir de là, la vérité elle-même nous le déclare dans l'Évangile, disant : Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé, et la maison tombera sur la maison. C'est pourquoi nous recommandons souverainement à votre éminence de ne donner à personne, en ceci, ni consentement ni secours, à la persuasion de qui que ce soit, de peur que ce péché ne retombe sur vous, ce qu'à Dieu ne plaise, et que la division de ce royaume n'attire la colère de Dieu sur vous et sur les vôtres. Ce que nous voulons et ce que nous vous conseillons de grand cœur, c'est de faire en sorte que le roi de Danemark reçoive ses frères avec charité, qu'il leur assigne des biens et des honneurs tels, qu'eux ne soient pas réduits à une indigence inconvenante, et que néanmoins l'état ou la dignité du royaume n'en soit point affaiblie.

Du reste, pensez toujours à l'espérance de votre vocation, et, attentif à ce que dit le Seigneur dans l'Évangile : *Ils viendront de l'orient et de l'occident, et s'assoieront au festin avec Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux*, ne tardez pas, courez, hâtez-vous. Vous êtes des derniers confins ; mais si vous courez, si vous vous hâtez, vous serez associé dans le royaume aux premiers ancêtres. Que votre course soit la foi, la charité et le désir ; votre carrière, de méditer combien la gloire de ce monde est caduque, et de vous convaincre qu'elle doit être envisagée avec amertume plutôt qu'avec délice ; l'usage de votre puissance, de secourir les opprimés, de défendre les veuves, de venger les pupilles ; enfin, non-seulement d'aimer la justice, mais encore de la soutenir de toutes vos forces. C'est par cette voie, avec ce trésor et ces richesses, qu'on parvient du royaume terrestre au céleste, de la joie passagère à la joie éternelle, de la gloire fragile à la gloire qui demeure toujours <sup>1</sup>.

Le 4<sup>me</sup> d'octobre 1080, le même Pape écrivait au roi de Suède en ces termes : Votre excellence saura que nous nous réjouissons beaucoup dans le Seigneur de ce que quelques ministres de la parole sainte sont entrés sur la terre de votre royaume ; ensuite, que nous avons une grande espérance de votre salut. Car l'église gallicane ne vous a point enseigné des doctrines étrangères ; mais ce qu'elle a reçu des trésors de sa mère, la sainte Église romaine, elle vous l'a communiqué avec une salutaire érudition. C'est pourquoi, afin que

<sup>1</sup> L. 6, epist. 13.



vous obteniez une grâce plus abondante de religion et de doctrine chrétienne, nous voulons que votre altesse envoie au Siège apostolique un évêque ou un ecclésiastique capable, pour nous faire connaître la situation de votre pays et les mœurs de la nation, et vous rapporter les mandements apostoliques, avec une pleine instruction sur toutes choses. En attendant, nous vous exhortons à gouverner dans la justice et la concorde le royaume qui vous est confié, et à pratiquer si bien les autres vertus, que, par les sollicitudes du royaume temporel, vous méritiez d'obtenir la sécurité du royaume éternel et d'entendre avec les justes, au dernier jugement, cette parole consolante : Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis l'origine du monde <sup>1</sup>.

Vers le même temps, deux rois de Visigoths, avec leurs peuples, se convertirent du paganisme à la religion chrétienne, et envoyèrent un évêque à Rome pour en informer le chef de l'Église universelle. Le pape saint Grégoire les en félicita par une lettre où il prie Dieu de les affermir et de les faire croître de plus en plus dans la foi et les bonnes œuvres. Sur quoi il expose en peu de mots les principaux devoirs des rois et des peuples chrétiens ; à la fin, il leur recommande d'envoyer souvent à Rome de leurs clercs et d'autres personnes, pour bien apprendre la discipline de la sainte Église romaine et les en bien instruire à leur retour. On ne sait pas de quel pays étaient ces rois et ces peuples de Visigoths ; on voit seulement, par la lettre du Pape, qu'ils étaient à l'extrémité du monde, probablement à l'extrémité septentrionale <sup>2</sup>.

En Angleterre, Guillaume le Conquérant était très-attaché au Saint-Siège, à qui, du reste, il devait en grande partie ce royaume. Il fut très-affligé de la mort d'Alexandre II, et très-réjoui de la promotion de Grégoire VII. Il écrivit promptement au nouveau Pape pour lui demander de ses nouvelles. Saint Grégoire lui répondit, le 4<sup>me</sup> d'avril 1074, par une lettre pleine d'estime, d'affection et de confiance. Après avoir marqué les devoirs d'un prince chrétien, il dit : Nous appuyons sur ces vérités, parce que nous croyons que, de tous les rois, vous êtes celui qui les aimez le plus. Quant à notre position, que vous demandez instamment à connaître, la voici : Nous sommes monté bien malgré nous sur un navire qui, lancé sur une mer orageuse, à travers les vents et les trombes, à travers les flots qui montent jusqu'aux nues, à travers les écueils, les uns cachés, les autres manifestes, fait sa route avec péril, mais pourtant il la fait et avec courage. Car la sainte Église romaine, que nous présidons sans l'a-

<sup>1</sup> L. 8, *epist.* 11. — <sup>2</sup> L. 9, *epist.* 14.

voir mérité ni voulu, est assaillie incessamment et chaque jour par des tentations diverses, par les persécutions des hypocrites, par les embûches et les objections frauduleuses des hérétiques; elle est tiraillée d'un côté et de l'autre par les puissances du monde, tantôt d'une manière occulte, tantôt d'une manière ouverte. Obvier à tout cela, y porter remède, ainsi qu'à beaucoup d'autres choses, voilà ce qui, devant Dieu et au milieu des hommes qui partagent notre sollicitude, nous travaille nuit et jour et nous met continuellement en pièces, quoique, pour le moment, aux yeux des enfants du siècle, ces choses semblent nous plaire. Mais, grâce à Dieu, ce qui est du monde nous déplaît forcément. Voilà comme nous vivons, voilà comme, avec la grâce de Dieu, nous continuerons à vivre <sup>1</sup>.

Le saint Pape répondit en même temps à la reine Mathilde, la louant de son humilité et de sa charité, l'exhortant à y faire des progrès de jour en jour, et à suggérer au roi, son époux, tout ce qui peut procurer le salut de son âme. Car si, comme dit l'Apôtre, l'homme infidèle est sauvé par la femme fidèle, combien plus un époux fidèle ne sera-t-il point, par une épouse fidèle, amené du bien au mieux <sup>2</sup>!

En 1076, le Pape envoya au roi d'Angleterre, comme légat, le cardinal Hubert, sous-diacre de l'Église romaine, auquel il lui disait qu'il pouvait avoir toute confiance pour les choses qu'il était chargé de lui communiquer de vive voix. Une de ces choses nous est révélée par la lettre suivante du roi Guillaume au pape Grégoire : Hubert, votre légat, m'a averti, de votre part, de penser à vous promettre fidélité, à vous et à vos successeurs, et d'être plus soigneux pour ce qui regarde l'argent que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à l'Église romaine. J'ai admis l'un et n'ai pas admis l'autre. Je n'ai voulu ni ne veux jurer fidélité, parce que je ne l'ai pas promis ni trouvé que mes prédécesseurs l'eussent fait aux vôtres. L'archevêque Lanfranc de Cantorbéri proteste, dans une lettre au Pape, qu'il avait conseillé au roi de faire ce que le Pape lui avait demandé <sup>3</sup>.

Le savant Luc d'Acheri <sup>4</sup> s'étonne que Guillaume se refusât à ce que lui insinuait le Pape. En effet, dès l'an 725, Ina, roi des Anglo-Saxons, rendit son royaume tributaire du Saint-Siège. En 794, Offa, roi des Merciens, renouvela cette soumission. De là le prédécesseur immédiat de Grégoire VII, Alexandre II, écrivait, vers l'an 1073, au même Guillaume : Votre prudence n'ignore pas que le royaume des Anglais, du moment que le nom du Christ y fut glorifié, a été sous

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 70. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 71. — <sup>3</sup> *Apud Lanfr.*, *epist.* 7 et 8. — <sup>4</sup> *In not. ad epist.* 7.

la main et sous la tutelle du prince des apôtres <sup>1</sup>. Enfin, l'an 1173, Henri II écrivait au pape Alexandre III en ces termes : Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction, et, quant à l'obligation du droit féodal, je ne me reconnais sujet qu'à vous. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain ; et, puisqu'il n'use pas d'armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de saint Pierre <sup>2</sup>. D'après cela, bien des gens trouveront, avec Luc d'Acheri, que le saint pape Grégoire VII, au lieu d'être un demandeur effronté, comme le qualifie Bossuet dans sa *Défense du gallicanisme*, réclamait une chose naturelle et légitime. Enfin nous avons vu, d'après la chronique de Normandie, qu'avant la conquête, Guillaume envoya des ambassadeurs au Pape, pour lui demander la permission de conquérir son droit, se soumettant, si Dieu lui donnait grâce d'y parvenir, de tenir le royaume d'Angleterre de Dieu et du Saint-Père, comme son vicaire, et non d'aucun autre <sup>3</sup>.

Le pape Grégoire, qui estimait peu l'argent sans l'honneur du Saint-Siège, dut n'être pas content du procédé de Guillaume. Ce prince, d'ailleurs, lui donnait d'autres sujets de plaintes ; car il empêchait les évêques d'Angleterre d'aller à Rome, où le Pape les appelait pour se consulter avec eux sur le bien général de l'Église et de la chrétienté. Or, dit le saint Pape dans une lettre du 23 de septembre 1079 au légat Hubert, jamais roi, même païen, n'a osé entreprendre contre le Siège apostolique, d'empêcher les évêques et les archevêques d'aller aux tombeaux des apôtres. Nous voulons donc que vous l'avertissiez de notre part de ne pas tant chercher à diminuer, pour l'Église romaine, l'honneur qu'il serait bien fâché que ses sujets ne lui rendissent pas à lui-même ; car, nous souvenant de notre ancienne amitié pour lui, et imitant, autant que nous pouvons, avec l'aide de Dieu, la mansuétude apostolique, nous lui avons pardonné sa faute jusqu'à présent ; mais, s'il ne se modère, il doit savoir qu'il s'attirera l'indignation de saint Pierre. Enfin, ordonnez aux Anglais et aux Normands, de la part du prince des apôtres, d'envoyer de chaque archevêché au moins deux évêques au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, le carême prochain. Que si, par hasard, ils murmurent et disent qu'ils ne pourront pas y être pour ce terme, qu'ils aient soin de se présenter au Siège apostolique au moins après Pâques <sup>4</sup>.

Six mois auparavant, le Pape avait écrit à l'archevêque Lanfranc de Cantorbéri une lettre pour lui témoigner son étonnement de ce

<sup>1</sup> *Epist* 8, apud Labbe. — <sup>2</sup> Apud Baron., an. 1173. — <sup>3</sup> D. Bouquet, t. 13, p. 227. — <sup>4</sup> L. 7, *epist* 1.

qu'il n'était pas venu le voir depuis qu'il était monté sur le Saint-Siège. Ce procédé lui faisait d'autant plus de peine, qu'il devait s'y attendre moins d'après leur ancienne amitié. N'était cette amitié et la mansuétude apostolique, il lui aurait déjà fait éprouver son ressentiment. Ce peu d'égard pour le chef de l'Église avait pour cause, ou la crainte du roi ou sa propre négligence. Plus d'amour pour sa mère, l'Église romaine, eût mis Lanfranc au-dessus de la crainte. Le Pape lui enjoignit donc de faire sentir au roi sa faute et de réparer la sienne, en revenant à Rome aider son ancien ami dans le gouvernement de l'Église <sup>1</sup>.

Comme Lanfranc ne venait point, le Pape lui adressa une autre lettre plus ferme. Souvent nous avons invité votre fraternité de venir à Rome, même pour les intérêts de la foi et de la religion chrétienne. Abusant de notre patience, vous avez différé jusqu'à présent, à ce qui paraît, par orgueil ou par négligence, puisque vous n'avez pas même prétexté aucune excuse canonique. La difficulté du voyage ne saurait en être une; car un grand nombre d'infirmes, mais qui aiment saint Pierre, viennent de très-loin pour visiter son tombeau. En conséquence, par l'autorité apostolique, le Pape lui ordonne, sous peine de suspension, de venir à Rome dans quatre mois, pour la fête de la Toussaint <sup>2</sup>.

Nous avons une réponse de Lanfranc à la première lettre du Pape : elle est conçue en ces termes : La lettre de votre Excellence, que m'a remise Hubert, sous-diacre de votre sacré palais, je l'ai reçue avec l'humilité qui convient. Dans presque tout son contexte, vous avez soin de me réprimander avec une douceur paternelle, de ce que, élevé à l'honneur épiscopal, j'aime moins la sainte Église romaine et vous pour elle, que je n'avais coutume de faire avant d'être parvenu à cet honneur, d'autant plus que je ne doute pas et que personne ne doute, je pense, que c'est l'autorité du Siège apostolique qui m'y a fait parvenir. Je ne veux ni ne dois, vénérable Père, calomnier vos paroles. Toutefois, ma conscience m'en est témoin, je ne puis comprendre que l'absencé corporelle, la distance des lieux ou une dignité quelconque puisse faire en ceci quelque chose et m'empêcher d'être soumis en tout et partout à vos ordres, suivant les canons. Et si, Dieu aidant, je pouvais un jour vous parler en personne, je vous prouverais, non par des paroles, mais par des choses, que j'ai augmenté en amour, et que c'est vous, permettez-moi de le dire, qui avez diminué de votre ancienne affection. Les paroles de votre légation, je les ai, de concert avec votre légat, suggérées au

<sup>1</sup> L. 6, *epist.* 30. — <sup>2</sup> L. 9, *epist.* 20.

roi, et tâché de les lui persuader, mais je n'en suis point venu à bout. Pourquoi il n'a point acquiescé complètement à votre volonté, lui-même vous le fait connaître, tant de vive voix que par ses lettres <sup>1</sup>.

Voilà comme Lanfranc répondit à la première lettre du Pape. On ne voit pas qu'il ait répondu à la seconde. Au fond, son amitié pour Grégoire, qu'il disait devenue plus grande, aurait pu se montrer un peu plus par les faits. Il aurait pu se rappeler son propre exemple. Précédemment, pour les intérêts du roi, il avait fait plus d'un voyage de Rome. Et maintenant que le chef de l'Église l'y réclame, pour s'aider de ses conseils dans les grands intérêts de la chrétienté entière, il n'en sait plus trouver le moyen. Un peu plus de dévouement pour la cause de Dieu et de son Église, dans de pareilles circonstances, n'eût pas été mal de la part d'un archevêque qui avait la confiance, non-seulement du roi d'Angleterre, mais encore de ceux d'Irlande et d'Écosse.

En France, le roi Philippe I<sup>er</sup>, ayant perdu, à l'âge de quatorze ans, son tuteur, le comte Baudouin de Flandre, fut abandonné lui-même jusqu'à l'âge de vingt ans. Ce fut un malheur et pour lui et pour la France. Il se voyait maître des autres avant de pouvoir l'être de lui-même. Sa conduite fut celle d'un jeune libertin plutôt que celle d'un roi. Il mettait les débauches et les vices au premier rang parmi les jouissances de la royauté. Bientôt il fut entouré de courtisans et de flatteurs, empressés à exciter ses passions, à les nourrir, à les servir, et assurés d'un avancement d'autant plus rapide, que les services qu'ils rendaient à leur jeune maître étaient plus honteux. Pour payer les instruments et les ministres de ses débauches royales, on vendait des évêchés et des abbayes. Pour le bonheur de l'humanité et de la France, un homme veillait à Rome, et sur la France et sur l'humanité entière : c'était le pape saint Grégoire VII.

Dès la première année de son pontificat, au mois de décembre 1073, il écrivit à Roquen, évêque de Châlon. Entre tous les princes de notre temps qui, par une cupidité perverse, ont vendu l'Église de Dieu en dissipant ses biens, et ont ainsi rendu esclave et foulé aux pieds leur mère, à laquelle, d'après les commandements de Dieu, ils doivent honneur et respect, nous avons appris que Philippe, roi des Français, tenait le premier rang. Il a tellement opprimé les églises des Gaules, qu'on peut dire qu'il est parvenu au comble de ce forfait détestable. Nous en avons reçu la nouvelle avec d'autant plus de douleur, que ce royaume a été plus puissant par la pru-

<sup>1</sup> Lanfr., *epist.* 8.

dence, la religion et la force, et plus dévoué à l'Église romaine. Notre zèle pour la charge qui nous est confiée et la destruction de ces églises nous animaient à punir avec sévérité des forfaits aussi audacieux ; mais, dans ces derniers jours, son chambellan Albéric est venu nous promettre de sa part qu'il se soumettrait à notre censure, qu'il réformerait sa vie et qu'il respecterait les églises. Ainsi nous suspendons les rigueurs canoniques et nous voulons bien éprouver, à l'occasion de l'église de Mâcon, depuis longtemps privée de son pasteur, quelle foi nous devons ajouter à ses paroles. Qu'il donne gratis, comme il convient, cet évêché à l'archidiacre d'Autun ; car nous apprenons que ce prêtre a été élu d'un consentement unanime par le clergé et le peuple, et même avec son approbation. Mais, s'il ne veut pas le faire, qu'il sache, à n'en point douter, que nous ne tolérerons pas plus longtemps cette ruine de l'église, qu'avec l'autorité des apôtres saint Pierre et saint Paul, nous réprimerons la dure contumace de sa désobéissance. Il faudra alors, ou que le roi renonce au honteux commerce de son hérésie simoniaque, ou que les Français, frappés du glaive d'un anathème général, renoncent à son obéissance, s'ils ne préfèrent renoncer à la foi chrétienne <sup>1</sup>.

Bien des auteurs et des lecteurs modernes s'étonnent de ces dernières paroles du pape Grégoire. Cet étonnement ne vient que d'ignorance. Fénelon l'a bien vu et fait voir. L'opinion universelle, la persuasion intime, la première loi des nations catholiques était telle : la souveraineté ne peut être confiée qu'à un prince catholique ; nous lui serons fidèles tant qu'il sera lui-même fidèle à la religion catholique : telle est la loi ou la condition de notre pacte national. Si le prince viole cette loi, s'il résiste opiniâtrément à la religion catholique, nous sommes dégagés de notre serment de fidélité. Dans ce cas, la nation catholique déposait le prince infidèle au pacte contracté avec elle. Pour modérer cet usage, la déposition n'avait jamais lieu sans consulter l'Église. Voilà comme Fénelon, dans son ouvrage trop peu connu, *De l'autorité du souverain Pontife*, résume la constitution politique des nations chrétiennes du moyen âge <sup>2</sup>. Dans cet état de choses, le langage de Grégoire VII n'a rien que de naturel. Aussi les Français du onzième siècle ne s'en étonnèrent-ils point, non plus que leur roi Philippe, qui chercha, par des promesses bien ou mal gardées, à radoucir le censeur redoutable de la république chrétienne, le moniteur universel des peuples et des rois.

Voici quelle était l'affaire particulière de Mâcon. Cette église ayant

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 35. — <sup>2</sup> Fénelon, *De auct. sum. Pontif.*, c. 39, t. 2, édit. de Versailles.

vaqué longtemps après la mort de l'évêque Drogon, arrivée l'année précédente 1072, Landri, archidiacre d'Autun, fut élu d'un consentement unanime du clergé et du peuple. Le roi même y avait consenti ; mais il ne voulait pas lui accorder gratuitement l'investiture. Voilà sur quoi le Pape écrivit à l'évêque de Châlon, dont il connaissait la prudence et la familiarité qu'il avait avec le roi. Il le chargea donc, à la fin de sa lettre, de faire tous ses efforts pour persuader au prince de laisser pourvoir selon les canons à l'église de Mâcon et aux autres. Le Pape écrivit en même temps à Humbert, archevêque de Lyon, de sacrer Landri pour l'évêché de Mâcon, quand même le roi persisterait à s'y opposer, et que Landri lui-même le refuserait : autrement, s'il vient à Rome, le Pape l'ordonnera. Le roi refusa opiniâtrément de donner son consentement à l'ordination de Landri, et Humbert ne jugea point à propos de la faire malgré le roi. Grégoire appela donc Landri à Rome, l'y ordonna évêque, et le renvoya à son métropolitain avec des lettres de recommandation datées du 16 mars 1074. Le roi se désista de son opposition, et Landri demeura évêque de Mâcon <sup>1</sup>.

Saint Grégoire ordonna en même temps Hugues de Die, dont l'élection eut des circonstances singulières. Le pape Alexandre II avait envoyé Girald, évêque d'Ostie, en qualité de son légat, en France et en Bourgogne. Il tint un concile à Châlon-sur-Saône, dont l'évêque était Roclen, très-savant, principalement dans les saintes lettres. Girald, retournant à Rome après ce concile, logea à Die, dont il apprit que l'évêque Lancelin était un simoniaque. Il le cita pour comparaître devant lui ; mais Lancelin se défendait dans la maison épiscopale, et s'y défendait à main armée. Le légat assembla les chanoines et les premiers du peuple, pour examiner ce qu'il y avait à faire. Hugues, camérier de l'église de Lyon, allant à Rome en pèlerinage, entra pour faire sa prière dans l'église où ils étaient assemblés. Comme ils cherchaient un sujet digne d'être leur évêque, quelqu'un parla de Hugues : aussitôt il s'éleva de grands cris en sa faveur, on le prit tout botté et éperonné, comme il était, et on l'amena au légat. Hugues se récriait, disant qu'il ne pouvait être élu du vivant de l'évêque légitime, et qu'il ne voulait point faire un schisme ; mais le peuple insista si fortement, que le légat crut que la volonté de Dieu se déclarait en faveur de Hugues, et il le contraignit, par l'autorité du Saint-Siège, à y acquiescer. Ainsi Hugues fut élu évêque de Die le 19<sup>me</sup> d'octobre 1073.

Lancelin, l'ayant appris, fut consterné ; et craignant que, dans la

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 36 et 76.

joie et le mouvement de cette élection, le peuple ne vint l'attaquer en foule, il abandonna la maison épiscopale et se retira, pressé du trouble de sa conscience. Hugues fut donc intronisé sans opposition et avec une joie universelle. Mais il trouva son église dans un désordre extrême, et les biens de l'évêché tellement dissipés, qu'il n'y avait pas de quoi faire subsister sa maison un seul jour. Il publia un décret portant défense à aucun laïque de garder une église, ou de prendre quelque partie des revenus ecclésiastiques. Tous lui obéirent avec plaisir, et il rétablit ainsi le temporel de son église, avant même que d'être sacré. Le légat Girald, étant de retour à Rome, rendit compte au pape Grégoire de l'élection de Hugues, qui arriva lui-même peu de temps après. Il n'avait encore que la tonsure ; car il n'avait point voulu se faire ordonner par des évêques simoniaques : mais le Pape, au mois de décembre, lui donna tous les ordres jusqu'à la prêtrise ; et, la première semaine du carême suivant 1074, il fut ordonné prêtre le samedi, et, le lendemain dimanche, sacré évêque. Le Pape renvoya Hugues, avec une lettre adressée à Guillaume, comte de Die, où il lui ordonne de soutenir l'évêque de son autorité dans ses mesures contre la simonie, et de réparer le tort qu'il avait fait à cette église en l'absence de l'évêque, auquel il avait toutefois promis fidélité comme tous les autres <sup>1</sup>.

Cependant le roi Philippe avait envoyé des ambassadeurs à Rome pour assurer saint Grégoire de son obéissance et du respect avec lequel il recevrait les avis qu'il voudrait bien lui donner dans les choses qui concernent la religion. Le Pape lui répondit que, s'il parlait sincèrement, il y avait lieu de s'en réjouir et qu'il l'avertissait de réparer les torts qu'il avait faits à l'église de Beauvais. Vous devez considérer, lui dit-il, quelle gloire se sont acquise vos prédécesseurs, et combien ils ont été chers au Saint-Siège, tandis qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les églises de leurs États ; mais quand ce zèle a commencé à se ralentir dans les rois suivants, la gloire et la splendeur du royaume de France ont été éclipsées par les désordres et les vices qui ont pris la place des vertus, et qui ont mis un royaume si noble et si puissant sur le penchant de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre charge nous oblige de vous représenter souvent, même en termes un peu durs ; car, encore qu'il ne nous soit pas libre de taire jamais la parole de la prédication, nous devons cependant y apporter une sollicitude d'autant plus grande et élever d'autant plus la voix, que la dignité est plus grande et la personne plus élevée, surtout que la vertu des princes chrétiens doit sur-

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 69.



veiller avec nous la milice chrétienne dans le camp du même roi. Afin donc que vous soyez l'héritier de leur noblesse et de leur gloire, comme vous êtes leur successeur dans le royaume, nous vous exhortons à imiter la vertu de vos illustres prédécesseurs, à accomplir la justice de Dieu, à rétablir et à défendre les églises de tout votre pouvoir, pour que Dieu protège et exalte votre gouvernement ici-bas, et vous accorde la couronne de l'éternelle gloire en la rémunération à venir. La lettre est du 13<sup>me</sup> d'avril 1074 <sup>1</sup>.

Le saint Pape ne tarda pas à recevoir de nouvelles plaintes contre le roi au sujet des violences et des désordres qui se commettaient impunément dans le royaume. Il crut devoir s'en prendre aux évêques, et il écrivit une lettre adressée nommément aux archevêques Manassès de Reims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Aldrad, évêque de Chartres, et en général à tous les autres évêques de France.

Il y a longtemps, dit-il, que le royaume de France, autrefois si glorieux et si puissant, a commencé à déchoir de sa splendeur ; mais aujourd'hui il paraît avoir perdu toute sa gloire et toute sa beauté, puisque, les lois y étant violées et la justice foulée aux pieds, tout ce qu'on saurait faire de honteux, de cruel, de misérable, d'intolérable, s'y fait impunément et y a même passé en coutume par une longue licence. Depuis un certain nombre d'années, la puissance royale ayant perdu toute vigueur parmi vous, et aucune loi, aucune autorité ne pouvant prohiber ou punir les injures, les ennemis ont commencé à combattre entre eux de toutes leurs forces, comme s'ils ne faisaient que se conformer au droit des gens, et ils rassemblent ouvertement des armes et des troupes pour se venger. Si de tels usages ont multiplié dans votre patrie les meurtres, les incendies et tous les fléaux de la guerre, on peut s'en affliger sans doute, mais on ne saurait s'en étonner. Bien plus, aujourd'hui, une méchanceté nouvelle les ayant atteints comme une peste, ils commencent à commettre des forfaits exécrables et horribles à redire, sans que personne les y pousse. Ils ne s'arrêtent devant aucun respect ni divin ni humain ; ils regardent comme rien les parjures, les sacrilèges, les incestes, les trahisons, et, ce qu'on ne voit nulle part ailleurs sur la terre, les citoyens, les proches, les frères s'arrêtent réciproquement par cupidité ; le plus fort arrache à son captif tous ses biens par des tortures, et lui laisse terminer sa vie dans une extrême misère. Les pèlerins qui se rendent au tombeau des saints apôtres ou qui en reviennent sont saisis par ceux qui en prennent fantaisie, jetés dans des prisons, soumis à des tourments plus cruels que les païens eux-mêmes n'en sauraient in-

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 75.

venter, jusqu'à ce que, pour se racheter, ils aient donné souvent plus même qu'ils ne possèdent.

C'est votre roi, ou bien plutôt votre tyran, qui, à la persuasion du diable, est l'origine et la cause de toutes ces calamités. Il a souillé toute sa jeunesse par les crimes et les infamies : aussi faible que misérable, il porte inutilement les rênes du royaume dont il s'est chargé : et non-seulement il abandonne à tous les crimes le peuple qui lui est soumis, en relâchant les liens de l'obéissance, il excite encore, par l'exemple de ses goûts et de ses actions, à tout ce qu'il n'est pas permis de faire ni même de dire. Il ne lui sutlit point d'avoir mérité la colère de Dieu par le pillage des églises, par les adultères, par des rapines détestables, par des parjures et par des fraudes de tout genre, que nous lui avons reprochés à plusieurs reprises ; il vient, à la manière d'un brigand, d'enlever des sommes énormes à des marchands qui, de toutes les parties de la terre, se rendaient à je ne sais quelle foire en France. Dans les fables mêmes on n'avait raconté rien de semblable d'un roi ; lui qui devait être le défenseur des lois et de la justice en a été le plus grand contempteur. Il a agi de sorte que ses forfaits ne se sont pas renfermés dans les bornes du royaume qui lui est confié, mais que, pour sa confusion, la connaissance s'en répand en tous lieux.

Comme tout cela ne saurait échapper au jugement du souverain juge, nous vous conjurons de prendre garde que cette malédiction du prophète ne tombe sur vous : Maudit celui qui n'ensanglante pas son glaive ! c'est-à-dire, comme vous le comprenez bien, celui qui ne déploie pas la parole de la prédication pour réprimander les hommes charnels ; car c'est vous, nos frères, qui êtes les coupables : n'ayant pas, comme il convient à des évêques, la fermeté de vous opposer à ces violences, vous vous en rendez participants par votre connivence. C'est pourquoi nous craignons bien que vous ne receviez pas la récompense des pasteurs, mais la punition des mercenaires. vous qui, en voyant le loup déchirer sous vos yeux le troupeau du Seigneur, prenez la fuite et allez vous cacher comme des chiens qui n'ont pas le courage d'aboyer. En effet, si vous croyez qu'il est contre la fidélité que vous avez promise au roi, de l'empêcher de commettre ces fautes, vous vous trompez fort. Nous pourrions aisément vous montrer que celui qui retire du naufrage un homme, même malgré lui, lui est plus fidèle que celui qui le laisse périr.

Ce serait aussi une vaine excuse de dire que vous craignez la colère du prince : car si vous vous unissiez tous ensemble de concert pour la défense de la justice, vous auriez alors assez d'autorité pour corriger le roi de ses péchés, du moins vous acquitteriez le

devoir de vos consciences. Mais quand il y aurait pour vous tout à craindre, le danger même de la mort ne devrait pas vous empêcher de faire avec liberté votre devoir d'évêques. C'est pourquoi nous vous prions et vous admonestons, par l'autorité apostolique, de vous assembler en un même lieu pour pourvoir à votre patrie, à votre réputation et à votre salut ; et, après avoir conféré ensemble, d'aller trouver le roi, pour l'avertir du désordre et du péril de son royaume, lui montrer en face combien ses actions sont criminelles, et vous efforcer de le fléchir par vos exhortations, afin qu'il répare le tort qui a été fait aux marchands ; autrement, comme vous savez vous-mêmes, ce sera la source de grandes inimitiés. Exhortez-le, au reste, à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à rétablir la justice et à relever la gloire de son royaume, enfin à se réformer le premier pour réformer les autres.

Que s'il demeure endurci sans vouloir vous écouter ; s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple, déclarez-lui de notre part qu'il ne peut éviter longtemps le glaive de la censure apostolique. Imitiez aussi l'Église romaine, votre mère : séparez-vous entièrement du service et de la communion de ce prince, et interdisez par toute la France la célébration publique de l'office divin. Que si cette censure ne l'oblige pas à se reconnaître, nous voulons que personne n'ignore, qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de son oppression. Et si nous voyons que vous agissez faiblement en cette occasion si nécessaire, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, et nous vous priverons de toute fonction épiscopale, comme complices de ses crimes ; car Dieu nous est témoin, ainsi que notre propre conscience, que personne ne nous a fait prendre cette résolution, ni par prières, ni par présents : nous n'y sommes porté que par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un malheureux homme, un si noble royaume et un peuple si nombreux. Cette lettre est du 10<sup>me</sup> de septembre 1074 <sup>1</sup>.

En vérité, nous ne voyons pas ce que les Français, surtout les Français du dix-neuvième siècle, pourraient y reprendre ; car il est à souhaiter, pour le bonheur de la France et de l'humanité, que tous les Français aient toujours autant de zèle et un zèle aussi pur et aussi actif pour la gloire de leur prince et de leur pays, qu'en avait le pape saint Grégoire VII.

Deux mois après, ce Pontife écrivit dans le même but à Guillaume

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 5.

VI, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Quoique nous ne doutions pas que les iniquités de Philippe, roi des Français, ne soient parvenues à votre connaissance, nous avons cru utile de vous faire savoir combien elles nous affligent. Entre tant de crimes, par lesquels il semble avoir pris à tâche de surpasser tous les princes, non-seulement les chrétiens, mais les infidèles ; après avoir ruiné toutes les églises où il a pu porter la confusion, il vient de mettre tellement de côté toute pudeur pour la dignité royale, que de livrer au pillage les négociants d'Italie qui se rendaient dans votre pays ; et cela, non d'après aucune raison qui pût le justifier, mais seulement pour assouvir son avarice. Nous avons déjà averti par nos lettres les évêques de France de lui en demander raison ; mais comme nous savons que vous aimez saint Pierre et nous-même, et comme nous croyons que vous vous affligez avec nous des périls auxquels ce roi s'expose, nous avons voulu vous avertir de vous joindre à ces évêques et à quelques-uns des meilleurs et des plus nobles de France, pour lui notifier ses iniquités. Il faut le sommer de renoncer aux suggestions des insensés, de s'attacher au conseil des sages, de retenir ses mains du pillage des églises, de réformer ses indignes mœurs, à l'exemple des meilleurs rois des Français, de corriger enfin ces brigandages dont nous avons parlé, à l'occasion desquels les pèlerins de saint Pierre sont empêchés, sont arrêtés et sont exposés à mille souffrances. S'il se réforme d'après vos conseils, nous le traiterons avec charité comme nous le devons ; mais s'il s'obstine dans la perversité de ses goûts, si, dans la dureté et l'impénitence de son cœur, il thésaurise la colère de Dieu et de saint Pierre, nous le séparerons, dans le concile romain, avec le secours de Dieu et selon que sa perversité le mérite, de la communion de la sainte Église, aussi bien que quiconque lui rendrait l'honneur royal et l'obéissance, et chaque jour nous confirmerons cette excommunication sur l'autel de saint Pierre ; car il y a trop longtemps que nous supportons ses iniquités, il y a trop longtemps que nous dissimulons les injures de la sainte Église, en épargnant sa jeunesse. A présent, la perversité de ses mœurs s'est rendue si notoire, que, quand même il aurait autant de pouvoir et de vaillance que ces empereurs païens qui ont causé tant de maux aux saints martyrs, jamais aucune crainte ne nous porterait à laisser impunies tant et de si grandes iniquités <sup>1</sup>.

On a lieu de croire que le roi Philippe profita de ces réprimandes du Pape, ainsi que des remontrances des évêques et des seigneurs ; qu'il promit de se corriger, et qu'il le fit en effet dans plusieurs choses :

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 18.

car, non-seulement le Pape ne l'excommunia pas, comme il l'en avait menacé, mais on ne voit pas même que les années suivantes il ait fait des plaintes semblables.

Grégoire VII ne pouvait jeter les yeux sur les maux de l'Église sans être pénétré d'une douleur qui lui rendait la vie insupportable. Il en écrivit en ces termes à saint Hugues, abbé de Clugni, au commencement de l'an 1075.

Je souhaiterais vous faire connaître pleinement la grandeur des maux qui me pressent. La compassion que vous auriez de moi vous ferait répandre votre cœur et vos larmes devant le Seigneur, afin que le pauvre Jésus, par qui cependant toutes choses ont été faites et qui gouverne toutes choses, me tende la main et me délivre de ma misère avec sa bonté accoutumée. Je l'ai souvent prié, selon sa grâce, ou de m'ôter la vie, ou de me rendre utile à l'Église, notre mère commune; je n'ai point encore été exaucé. De quelque côté que je jette les yeux, je ne trouve que des sujets d'une immense tristesse. L'Église d'Orient se sépare de la foi catholique. Et quand je tourne mes regards à l'occident, au midi et au septentrion, à peine y vois-je des évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par les voies canoniques, ou qui y vivent en évêques. Parmi les princes séculiers, je n'en connais point qui préfère la gloire de Dieu à la sienne, et la justice à l'intérêt. Pour ceux parmi lesquels je demeure, je veux dire les Romains, les Lombards et les Normands, je leur reproche souvent qu'ils sont pires que des Juifs et des païens. Quand je viens à me considérer moi-même, je me trouve si accablé du poids de mes péchés, que je n'espère de salut que dans l'infinie miséricorde de Jésus-Christ. Si je n'avais quelque rayon d'espérance de pouvoir enfin être utile à l'Église, je ne demeurerais pas à Rome, où j'habite forcément depuis vingt ans. D'où il arrive qu'entre la douleur qui se renouvelle chaque jour et l'espérance qui se fait attendre, hélas ! trop longtemps, je vis mourant, pour ainsi dire, brisé par mille tempêtes. J'attends celui qui m'a attaché dans ses liens, qui m'a ramené à Rome malgré moi et m'a entouré de mille angoisses. Je lui dis souvent : Pressez-vous, ne tardez point, délivrez-moi pour l'amour de la sainte Vierge et de saint Pierre. Mais comme les prières d'un pécheur ne sont pas sitôt exaucées; priez pour moi et faites prier ceux qui méritent d'être écoutés <sup>1</sup>.

Cependant la Providence avait ménagé au saint Pape un évêque en deçà des Alpes, très-digne et très-capable de le seconder dans ses immenses travaux pour la réformation du clergé : c'était Hugues,

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 49.

nouvel évêque de Die. Grégoire, ayant connu son mérite, l'envoya son légat en France, pour exécuter les décrets du Siège apostolique contre la simonie et contre l'incontinence des clercs. Le légat montra encore plus de sévérité que le Pape, y joignant une prudence et une fermeté qui déjouaient tous les obstacles.

Le légat Hugues tint plusieurs conciles dont nous n'avons pas les actes, mais dont les chroniques contemporaines ou les lettres mêmes du pape Grégoire nous font connaître plusieurs particularités. Il tint son premier concile à Anse, dans la Bourgogne, et le second à Clermont, où il déposa Étienne de Clermont, qui avait usurpé le siège du Puy, et Guillaume, qui avait usurpé celui de Clermont. Il sacra évêque de Clermont, Durand, second abbé de la Chaise-Dieu, la dixième année depuis qu'il gouvernait ce monastère après la mort de saint Robert, c'est-à-dire l'an 1076.

Hugues tint un troisième concile à Dijon et un quatrième à Autun, dont voici l'occasion. Gérard, second du nom, nouvellement élevé sur le siège de Cambrai et d'Arras, avait, malgré la défense du Pape, reçu l'investiture du roi de Germanie. Comme il craignait d'être, pour ce sujet, déposé par le légat, il alla à Rome, et confessa qu'après l'élection canonique du clergé et du peuple, il avait reçu l'investiture du roi, alléguant, pour ses excuses, qu'il ignorait alors que le Pape l'eût défendu et que ce prince fût excommunié. Le Pape, touché par la soumission que Gérard fit paraître, et par les lettres que, plusieurs évêques lui écrivirent en faveur de ce prélat, consentit qu'il conservât son siège, pourvu qu'il jurât devant le légat, devant Manassès, archevêque de Reims, et devant les évêques de sa province, que, quand il avait reçu l'investiture, il avait ignoré le décret du Pape et l'excommunication du roi. Gérard satisfit le légat du concile d'Autun, l'an 1077, et demeura évêque de Cambrai et d'Arras.

Dans ce même concile, l'archevêque Manassès de Reims fut accusé lui-même de simonie et de violence par les clercs de son église. Il y fut cité pour se justifier; et, comme il ne comparut point, le légat le suspendit de ses fonctions. Humbert, archevêque de Lyon, avait été déposé comme simoniaque dans quelqu'un des conciles précédents, et il s'était fait moine dans le monastère du Mont-Jura. Pour remplir ce siège, on élut, le cinquième jour du concile, Gébuin, archidiaque de Langres, personnage respectable par la pureté de ses mœurs. Il résista à son élection et se réfugia auprès de l'autel; mais on l'y prit et on le fit garder à vue jusqu'au dimanche, qu'on devait l'ordonner.

Reinard, évêque de Langres, fut affligé de cette élection, parce qu'il perdait un grand ornement de son clergé, et un homme qui lui était nécessaire pour le gouvernement de son église. Il pria les Pères

du concile de l'en dédommager en quelque sorte, en lui donnant un digne sujet pour gouverner le monastère de Saint-Bénigne de Dijon. Cette abbaye était tombée dans un grand relâchement, et elle n'avait pas alors d'abbé. L'évêque de Langres souhaitait qu'on la donnât à Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, qui était au concile et qu'il avait connu particulièrement avant qu'il se fit moine. Il harangua à ce sujet dans la sixième session du concile ; et, après s'être plaint qu'en lui ôtant son archidiacre pour l'élever sur le siège de Lyon on lui avait arraché un œil, il exposa l'état déplorable où était le monastère de Saint-Bénigne, autrefois si florissant sous le saint abbé Guillaume. Le légat lui dit que, s'il jugeait quelqu'un des assistants propre pour le gouverner et y rétablir la discipline, il pouvait le nommer, puisque, dans la communauté, il n'y avait pas de sujet propre pour cette charge. Alors l'évêque de Langres, fléchissant le genou et montrant du doigt Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, il dit : Donnez-moi ce poisson de la Fontaine-Dieu. Il fit demander la même chose par Hugues, duc de Bourgogne, qui était présent.

Quoique le légat connût le zèle, l'esprit et le courage de Jarenton, il craignit de le charger d'une si rude commission, vu les désordres des moines de Dijon, et il faisait quelque difficulté de l'accorder. Pendant ce temps-là, Jarenton tâcha de s'enfuir ; mais il fut pris et conduit à l'évêque de Langres, qui le mit sous bonne garde. Ceci se passait le vendredi. Le légat, qui voulait faire observer l'ordre canonique, souhaita que Jarenton fût élu par les moines de Saint-Bénigne ; et le concile déclara que, si avant le dimanche suivant, les moines ne venaient apporter l'acte d'élection en sa faveur, il ne serait pas établi abbé. Le duc dépêcha aussitôt un exprès à Dijon, et les moines vinrent au jour marqué témoigner qu'ils demandaient Jarenton pour leur abbé. Ainsi, le dimanche 17 de septembre l'an 1077, il fut béni abbé de Saint-Bénigne, en même temps que Gébuin fut ordonné archevêque de Lyon <sup>1</sup>.

Le légat se rendit d'Autun à Lyon, et de Lyon au Puy. Il y célébra la messe ; et, après l'évangile, il annonça au peuple qu'Étienne, leur évêque, lui avait promis, avec serment, de renoncer à l'épiscopat quand il le lui ordonnerait ; qu'il l'en déclarait indigne et qu'il excommuniait tous ceux qui le reconnaîtraient encore pour leur pasteur. Le pape Grégoire confirma cette sentence, ordonna à tous les évêques de France de la publier dans leurs diocèses, et défendit à qui que ce fût de faire quelque offrande à l'église Notre-Dame du Puy ou aux clercs qui la desservaient, tandis que l'usurpateur Étienne prétendrait se maintenir dans ce siège.

<sup>1</sup> Hugo Flavi. *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 21.

Manassès de Reims écrivit au Pape des lettres soumises et artificieuses, pour se faire relever de la suspense prononcée contre lui par le légat ; mais le Pape ne s'y laissa pas prendre, et le renvoya devant le légat Hugues, assisté de saint Hugues, abbé de Clugni. Manassès, voyant qu'il ne pouvait rien gagner par lettres, prit le parti d'aller lui-même à Rome ; car, quelque idée qu'on se fût formée de la sévérité de Grégoire VII, on le craignait moins que son légat. Ce Pape, inflexible aux esprits orgueilleux et réfractaires, se laissait toucher par l'humiliation et le repentir. Il voulait que ses légats jugeassent selon la rigueur des canons ; mais il modérait souvent leurs sentences, et, après avoir fait sentir l'autorité de maître et la sévérité de juge, il montrait quelquefois une tendresse de père, en accordant à la clémence tout ce qu'il croyait ne devoir pas blesser la justice. Manassès l'éprouva. Grégoire VII le reçut avec bonté : et, sur l'exposé que ce prélat lui fit de sa cause, il le rétablit dans ses fonctions, en l'obligeant de jurer, sur le tombeau de saint Pierre, qu'il se présenterait devant le légat pour se justifier, quand il en serait requis ; mais la suite nous fera voir qu'il ajouta par là le parjure à ses autres crimes.

La plupart des prélats français que le légat Hugues de Die avait déposés ou suspendus de leurs fonctions dans les conciles précédents, eurent aussi recours à la clémence du Pape, qui se fit un plaisir de modérer les peines décernées contre eux, en prenant néanmoins de sages mesures contre la surprise. Nous ne pouvons mieux faire connaître la cause des prélats qu'il rétablit, et les motifs qui lui servirent de règle, qu'en rapportant l'acte qu'il publia de ces divers jugements.

Comme c'est la coutume de l'Église romaine, dit le saint Pape, de tolérer certaines choses et d'en dissimuler d'autres, nous avons cru devoir tempérer la rigueur des canons par la douceur de la discrétion, dans la révision que nous avons faite des causes des évêques de France et de Bourgogne, qui ont été suspendus ou condamnés par Hugues, évêque de Die, notre légat. Quoique Manassès, archevêque de Reims, fût accusé de plusieurs choses, et qu'il eût refusé de se rendre aux conciles où Hugues, évêque de Die, l'avait cité, il nous a paru que la sentence portée contre lui était éloignée de la maturité et de la douceur ordinaires à l'Église romaine. C'est pourquoi nous l'avons rétabli dans les fonctions de sa dignité, après l'avoir obligé de prêter, sur le corps de saint Pierre, le serment suivant :

Je, Manassès, archevêque de Reims, proteste que ce n'est point par orgueil que je ne me suis pas rendu au concile d'Autun, auquel l'évêque de Die m'avait cité. Si je suis appelé par lettre ou par un envoyé pour subir le jugement du Saint-Siège, je n'userai d'aucun artifice pour m'y soustraire, et je m'y soumettrai humblement. S'il



plait au pape Grégoire ou à son successeur que je me justifie devant son légat, j'obéirai avec la même humilité. Je n'emploierai les trésors et les ornements de l'église de Reims, confiée à mes soins, que pour le bien et l'honneur de cette église, et je ne les aliénerai jamais pour avoir de quoi résister à la justice.

Nous avons aussi, continue le Pape, rétabli dans ses fonctions Hugues, archevêque de Besançon, déclaré suspens dans le même concile. Comme ses clercs avaient retenu et lui avaient caché les lettres qui l'appelaient au concile, nous avons cru devoir le rétablir, mais à condition qu'il se purgerait devant le légat avec ses suffragants ou avec les évêques voisins. Nous avons pareillement rendu à Richer, archevêque de Sens, l'exercice des fonctions dont il était interdit, parce qu'il nous a promis de déduire, par lui-même ou par un envoyé de sa part, les raisons qu'il avait eues de s'absenter de son concile, et qu'il s'est, de plus, engagé à soutenir le même légat dans toutes les affaires ecclésiastiques, et à ne rien omettre pour regagner ses bonnes grâces.

Quant à l'affaire de Godefroi, évêque de Chartres, comme ce prélat a été jugé étant absent et sans avoir été appelé, nous l'avons rétabli sur son siège, en attendant que sa cause soit revue et jugée définitivement par notre légat. Nous avons rendu la crosse et l'anneau à Richard, archevêque de Bourges, qui avait quitté son église par un mouvement de colère et non par le jugement d'un concile, et qui nous a promis de répondre au légat sur ce qu'on lui avait reproché. Pour Radulfe, archevêque de Tours, nous l'avons rétabli dans ses fonctions, parce que ses accusateurs n'étaient pas recevables selon les lois, et que les évêques qui l'avaient d'abord accusé se sont désistés. D'ailleurs, sa cause ayant déjà été jugée par notre prédécesseur Alexandre de bienheureuse mémoire, nous n'avons pas dû en recommencer le jugement sur des accusations vagues et incertaines. Nous avons cependant jugé à propos qu'un envoyé de notre part et un envoyé de notre légat se rendraient à Tours, y convoqueraient les évêques suffragants de la métropole, avec le peuple et le clergé de la ville, et les sommeraient ensuite, de la part de saint Pierre, de déclarer comment leur archevêque avait été élu et ordonné, afin que si, par leurs réponses, il constait de son innocence, on ne parlât plus jamais de cette affaire, et qu'au contraire si on trouvait des preuves certaines contre lui, on rendit une sentence canonique. Donnée à Rome, le 9 de mars, indiction première, c'est-à-dire l'an 1078 <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L. 5, *epist.* 17.

On voit, dans ce jugement du Pape, bien de la bonté et bien de la sagesse ; mais il suppose bien de la rigueur de la part du légat, qui avait ainsi interdit quatre archevêques, et qui eut l'autorité de faire observer ces censures jusqu'à ce que le Pape les eût levées. Quant à Godefroi, évêque de Chartres, le légat l'avait déposé pour sa vie scandaleuse, et le roi Philippe avait consenti à sa déposition ; car Robert, abbé de Sainte-Euphémie en Calabre, étant venu en France, le roi lui offrit l'évêché de Chartres et voulut lui en donner l'investiture par la crosse. Robert la refusa et alla à Rome pour la recevoir du Pape. Grégoire VII manda à son légat que si Robert avait été élu canoniquement, il le mit en possession de l'église de Chartres ; mais ayant su ensuite que le peuple et le clergé de Chartres n'avaient fait aucune élection en faveur de Robert, il défendit au légat de souffrir qu'il s'emparât de ce siège. Radulfe, archevêque de Tours, que Grégoire VII rétablit dans ses fonctions, en avait été interdit au concile que le légat tint à Poitiers peu de temps après celui d'Autun. C'est le cinquième qu'il ait tenu pendant sa légation. Il nous en reste dix canons que voici.

Le saint concile ordonne qu'aucun évêque, abbé ou prêtre ne reçoive l'investiture d'un évêché, d'une abbaye, ou de quelque dignité ecclésiastique, des mains du roi, du comte, ou de quelque personne laïque. Si les laïques méprisent ce décret et s'emparent violemment des églises, ils seront excommuniés et ces églises interdites ; on y donnera seulement le baptême, la pénitence et le viatique aux malades. Personne ne possédera de bénéfices en plusieurs églises et ne donnera d'argent pour les obtenir. Ceux qui ont obtenu par cette voie quelque dignité ecclésiastique ou quelque prébende seront déposés. Personne ne pourra prétendre aux biens ecclésiastiques par droit de parenté. Défenses aux évêques de recevoir aucun présent pour les ordinations et autres fonctions spirituelles. Défenses aux abbés, aux moines et aux autres d'imposer des pénitences. Il n'y a que ceux que l'évêque diocésain a chargés de ce soin qui puissent le faire. Les abbés, les moines, les chanoines n'acquerront pas de nouvelles églises sans le consentement des évêques, et le prêtre qui y aura soin des âmes répondra à l'évêque de sa conduite. Les abbés et les archiprêtres doivent être prêtres, et les archidiaques doivent être diaques. S'ils ne peuvent être promus à ces ordres, ils seront déposés. Les enfants des prêtres et les autres bâtards ne pourront être promus aux ordres sacrés, à moins qu'ils ne se fassent moines ou chanoines réguliers. Pour les prélatures, ils ne pourront jamais les obtenir. Défenses aux prêtres, aux diaques et aux sous-diaques d'avoir des concubines. Si quelqu'un entend la messe d'un prêtre

qu'il sait être simoniaque ou concubinaire, il sera excommunié. On excommunie les clercs qui portent les armes et les usuriers <sup>1</sup>.

Le légat tint un sixième concile à Lyon, pour la discussion de quelques affaires que le Pape lui marqua. Après l'avoir chargé de réconcilier l'archevêque de Lyon avec saint Hugues, abbé de Clugni, il lui ordonna de juger la cause de l'archevêque de Reims dans un concile. Manassès, après avoir tenté en vain de gagner le légat par argent, n'osa comparaître. Seulement il envoya un mémoire, non pour se justifier des accusations portées contre lui, mais pour chicaner sur les formes de la procédure. Il écrivit au Pape, qui lui fit une réponse peu favorable. Enfin le concile de Lyon le déposa.

Manassès ne manqua pas de se plaindre au Pape de sa déposition. Mais Grégoire VII lui fit réponse qu'il confirmait la sentence portée contre lui; que cependant, par un excès de miséricorde, il voulait bien lui donner un délai jusqu'à la Saint-Michel, pour se purger par serment avec les évêques de Soissons, de Cambrai, de Laon et de Châlons, et deux autres à son choix, à condition qu'il rétablirait dans tous leurs biens et bénéfices ceux qu'il en avait dépouillés, parce qu'ils s'étaient déclarés ses accusateurs, et qu'en attendant qu'il se justifiât, il quitterait son église et se retirerait, avec deux ou trois ecclésiastiques, à Clugni ou à la Chaise-Dieu, sans rien emporter des biens de son église que ce qui lui serait nécessaire pour vivre dans cette retraite <sup>2</sup>.

Manassès ne prit pas cette voie, et peut-être ne trouva-t-il pas d'évêques qui voulussent jurer avec lui pour attester son innocence. Comme il prétendait se soutenir par son crédit, le Pape écrivit au comte Ébole, au clergé de Reims et à tous les suffragants de cette métropole, de ne plus le reconnaître pour archevêque et de publier dans leurs diocèses la sentence rendue contre lui. Il leur ordonna de faire élire un autre archevêque avec le consentement de son légat <sup>3</sup>.

Le roi Philippe paraissait accorder sa protection à Manassès. C'est pourquoi le Pape crut devoir écrire à ce prince une lettre fort pressante à ce sujet. Vous nous avez, dit-il, souvent fait assurer que vous désiriez d'avoir les bonnes grâces de saint Pierre et notre amitié, en quoi vous faites ce qu'un roi chrétien doit faire. C'est surtout par votre soumission et votre respect dans les choses ecclésiastiques que vous mériterez la bienveillance du Siège apostolique; c'est cependant en quoi vous pouvez avoir bien des choses à vous reprocher. Mais nous voulons bien excuser les fautes de votre jeunesse, pour vous exciter par là à vous en corriger, comme nous l'espérons. Nous

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 335. — <sup>2</sup> L. 7, *epist.* 20. — <sup>3</sup> L. 8, *epist.* 17 et 18.

vous ordonnons, de la part de saint Pierre, et nous vous prions, de la nôtre, de ne plus donner aucune protection à Manassès, déposé pour ses crimes de l'archevêché de Reims, et de ne plus le souffrir à votre cour, afin qu'il paraisse que vous recherchez en effet les bonnes grâces de saint Pierre, en rejetant les ennemis de l'Église. Nous vous défendons aussi, par l'autorité apostolique, d'empêcher l'élection que le peuple et le clergé de Reims doivent faire d'un autre archevêque. Vous ferez voir par là, devenu homme, que ce n'est pas en vain que nous avons pardonné les fautes de votre jeunesse et attendu votre amendement. L'affaire de Manassès traîna encore quelques années, mais il fut enfin obligé de quitter son siège, et Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours, fut élu pour lui succéder<sup>1</sup>.

Les traverses que le légat eut à souffrir pour faire exécuter sa sentence contre Manassès ne rendirent son zèle ni moins vigilant pour découvrir les abus, ni moins intrépide pour les retrancher. Il ne tarda pas à tenir de nouveaux conciles, où, toujours inflexible aux promesses et aux menaces, il déposa plusieurs autres prélats. La grandeur du mal justifie la violence des remèdes. L'épiscopat et le reste du clergé avaient en effet besoin de réforme, et il ne fallait pas un Pape moins zélé que Grégoire VII, ni un légat moins courageux que Hugues, pour s'opposer avec succès à des désordres que la coutume semblait autoriser, et en faveur desquels les passions les plus vives combattaient de concert avec le crédit et la puissance. L'esprit de Dieu, qui est toujours avec l'Église, suscita d'autres hommes pour seconder les premiers d'une autre manière. Tandis que le pape saint Grégoire VII et ses légats travaillaient par tant de conciles à purger l'Église des mauvais pasteurs, il s'élevait de nouvelles lumières dans l'état monastique, qui, par l'éclat de leur sainteté, attirèrent bientôt l'attention de la France et de l'Église entière.

Saint Robert, premier fondateur des abbayes de Molesme et de Cîteaux, s'était associé plusieurs saints religieux dont la piété et l'austérité répandaient une odeur de sainteté dans les provinces voisines. Robert était né dans la Champagne, d'honnête famille. Il embrassa la vie monastique à Moustier-la-Celle, proche de Troyes. Il en devint bientôt prieur, et ensuite abbé de Tonnerre. Il tâcha de rétablir la discipline dans ce dernier monastère; mais voyant qu'il ne pouvait réduire les moines, accoutumés à vivre sans règle, il les quitta et se retira à Moustier-la-Celle. Il n'y demeura pas longtemps, ayant été bientôt après nommé prieur de la Celle de Saint-Aigulfe. Pendant qu'il y travaillait avec succès à maintenir la discipline reli-

<sup>1</sup> L. 8, *epist.* 20.

gieuse, quelques ermites, qui menaient la vie solitaire dans le bois de Colan, proche de Tonnerre, prirent la résolution d'embrasser la vie monastique et de former une communauté. Il leur fallait un maître pour les instruire. Ils obtinrent du Pape la permission de se choisir, parmi les religieux des monastères voisins, celui qu'ils jugeraient le plus propre pour leur enseigner la perfection monastique. Ils jetèrent les yeux sur Robert, et, pour l'obtenir, ils s'adressèrent à l'abbé de la Celle, qui n'osa le leur refuser, voyant qu'ils étaient autorisés par le Pape.

Ces ermites étaient au nombre de sept. Robert s'appliqua à les former à la pratique de la règle de Saint-Benoît, et cette petite communauté fut bientôt augmentée de plusieurs excellents sujets, du nombre desquels fut le bienheureux Albéric. Robert, voyant le nombre de ses disciples s'accroître tous les jours, chercha dans le voisinage un endroit plus commode pour leur habitation. Il trouva un lieu nommé Molesme, au diocèse de Langres, où il fit bâtir, l'an 1075, des cellules de branches d'arbres, avec un oratoire de même nature, dédié en l'honneur de la sainte Vierge. La nourriture répondait à la pauvreté de ces bâtiments. Les saints religieux ne mangeaient que des légumes qu'ils cultivaient, et souvent ils manquaient du nécessaire. Hugues, évêque de Troyes, faisant voyage, alla les voir à l'heure du repas; mais ils ne trouvèrent rien à lui présenter, et le prélat se retira à jeun et fort édifié de leur pauvreté. Quelque temps après, il leur envoya un chariot chargé de pains et d'étoffes.

Rien ne fut plus édifiant et plus régulier que ce monastère tandis qu'il demeura pauvre; mais quand la piété des seigneurs voisins l'eut enrichi, le dérèglement y entra avec l'abondance. Ces ermites, qui avaient vécu dans une si grande pauvreté dans la forêt voisine, commencèrent à aimer le luxe et la bonne chère, à haïr la gêne et à secouer le joug des observances les plus austères. Saint Robert, surpris de ce changement, n'omit rien pour arrêter ce désordre; mais voyant qu'on se moquait de ses exhortations et de ses réprimandes, il ne voulut plus commander à qui ne voulait plus lui obéir. Il se retira dans un monastère voisin, où il ne tarda pas à en être élu supérieur. Nous verrons dans la suite comment, ayant été rappelé à Molesme, il fonda le célèbre monastère de Cîteaux <sup>1</sup>.

Saint Étienne de Muret, fondateur de l'ordre de Grandmont, donnait en même temps à la France un parfait modèle d'une vie pénitente et cachée. Il naquit à Thiers en Auvergne, d'une famille distinguée par sa noblesse. Ses parents l'ayant conduit, dans sa jeunesse, en

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 29 avril.

pèlerinage en Italie, il y tomba dangereusement malade, et son père le laissa auprès de Milon, depuis archevêque de Bénévent, qui était de sa connaissance et de son pays. Milon prit grand soin du jeune Étienne, et, après qu'il eut été guéri, il le fit élever dans l'étude des lettres et dans la pratique des vertus chrétiennes. Étienne fit de grands progrès dans les unes et dans les autres, pendant douze ans qu'il demeura auprès de Milon. Il alla ensuite à Rome, où il demeura quatre ans à la cour d'Alexandre II. La première année du pontificat de saint Grégoire VII, il obtint de ce Pape la permission d'établir en France une congrégation, à peu près sur le modèle de celle des ermites qu'il avait vus en Calabre. Il revint donc à Thiers ; mais tandis que sa famille se réjouissait de le revoir après une si longue absence, il sortit secrètement de la maison paternelle, sans rien emporter que le désir de servir Dieu et une vive confiance en la divine providence.

Saint Étienne passa dans le Limousin et s'arrêta quelque temps avec saint Gaucher, qui gouvernait un monastère du Limousin, dans un lieu nommé Saint-Jean-d'Aureil. Mais comme Gaucher avait bâti un monastère de religieuses proche le sien, Étienne craignit que ce voisinage ne l'exposât à quelque péril. Ainsi il se sépara de ce saint abbé et se retira sur une colline couverte de bois, proche de Limoges, nommée Muret. Il y arriva l'an 1076, dans la trentième année de son âge.

Il s'y bâtit une petite cellule de branches d'arbres, où il passa environ cinquante ans dans toutes les austérités de la pénitence et de la mortification chrétienne. Pendant les trente premières années, il ne mangea que du pain et ne but que de l'eau pure, excepté qu'il y mêlait quelquefois un peu de farine de seigle ; mais après trente ans de cette pénitence, il se laissa persuader de boire un peu de vin, à cause de la faiblesse de son estomac. Il porta pendant plusieurs années une cuirasse de fer sur la chair nue, pour mieux la dompter. Quelques planches sans paille, et faites en forme de tombeau, lui servaient de lit, encore s'y couchait-il avec sa cuirasse. La prière était toute son occupation : outre l'office du jour, celui de la Vierge et des morts, il récitait tous les jours l'office de la sainte Trinité. Il se tenait si longtemps à genoux ou prosterné la face contre terre, qu'il en avait contracté des calus aux genoux, et que son nez en était comme écrasé.

L'humilité, l'amour de la chasteté et la charité furent les principales vertus de saint Étienne. Pendant que ses frères mangeaient au réfectoire, il s'asseyait à terre et leur faisait la lecture. Il avoua qu'il n'éprouvait point les révoltes de la chair : ce qui n'est pas surprenant, vu la manière dont il la traitait. Il témoignait beaucoup de bonté aux pécheurs et tâchait de leur inspirer une grande confiance.

Ne craignez pas, leur disait-il, vous ne pouvez pas commettre tant de péchés que Dieu ne puisse vous les pardonner. Pour se soutenir dans les exercices de la pénitence, il se rappelait sans cesse la pensée de la mort. Saint Étienne mourut le 8 février 1124. Ses disciples, ayant été tracassés sur la possession du désert de Muret, se retirèrent dans celui de Grandmont, qui en est à une lieue, emportant les reliques de leur saint fondateur. C'est de là que leur est venu le nom de Grandmontins. Saint Étienne fut canonisé par le pape Clément III en 1189<sup>1</sup>.

Saint Gaucher, dont saint Étienne de Muret fut quelque temps disciple, gouvernait une communauté de chanoines réguliers à Saint-Jean-d'Aureil. Il était natif de Meulan, dans le Vexin. Il s'attacha à Humbert, chanoine de Limoges, qui le conduisit en son pays avec un compagnon nommé Germond. Gaucher, qui se sentait de l'attrait pour la solitude, mena trois ans la vie érémitique, à Clavagnac, avec Germond. Enfin, à l'âge de vingt-deux ans, il bâtit, pour des chanoines réguliers, un monastère à Aureil, avec la permission des chanoines de Saint-Étienne de Limoges. Il en bâtit un autre pour des religieuses dont il prenait soin. Il passa le reste de sa vie à conduire ces deux communautés dans les voies de la perfection<sup>2</sup>.

Saint Gervin, premier du nom, abbé de Saint-Riquier, mourut l'an 1075, après avoir été pendant près de quatre ans couvert d'une lèpre très-difforme. Il accepta avec résignation cette humiliante maladie ; et, voyant sa fin approcher, il assembla les prêtres de son monastère et leur confessa ses péchés avec de grands sentiments de douleur. Comme ils le pressaient de leur marquer l'endroit où il voulait être enterré, il leur répondit : Je sais que vous ne m'obéirez pas : mais ce serait une grande consolation pour moi si vous vouliez m'attacher une corde aux pieds, traîner mon corps par les rues et le jeter ensuite à la voirie : je ne mérite pas de sépulture plus honorable. Il mourut saintement, étendu sur la cendre et le cilice, le 3<sup>me</sup> de mars, et fut honoré comme saint peu de temps après sa mort.

Gervin avait un grand zèle pour la conversion des pécheurs. Il prêchait partout où il allait, et il passait quelquefois des jours entiers à confesser dans une petite cellule destinée à cet usage et qui, pour ce sujet, était nommée *La Confession*. Mais des ecclésiastiques, envieux du bien qu'il faisait, l'accusèrent auprès du Pape, qui était alors saint Léon IX, de ce qu'il prêchait sans mission. Gervin alla se justifier à Rome. Il dit qu'il ne pouvait voir périr tant de peuples faute d'instruction, et que, le Seigneur lui ayant donné quelque talent, il se rendrait coupable s'il l'enfouissait. Le Pape, qui savait que Foul-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 8 febr. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 9 april.

ques, qui était alors évêque d'Amiens, ne s'occupait qu'à la chasse, donna volontiers au saint abbé le pouvoir de prêcher et de confesser partout où son zèle le porterait <sup>1</sup>.

Le monde lui-même, quels qu'en fussent les désordres, donna de grands exemples de vertu. On vit des seigneurs de la première qualité, des princes mêmes renoncer à la grandeur et aux délices du monde pour pratiquer l'humilité et la mortification. Simon, comte de Crépi, embrassa, l'an 1077, la vie monastique avec un courage qui édifia toute la France. C'était un jeune seigneur à la fleur de son âge et qui avait de grands biens ; car, outre le comté de Crépi, qu'il possédait, il était comte de Valois, de Mantes et de Bar-sur-Aube. Mais ces dignités ne lui enlèrent pas le cœur, et les richesses ne l'amollirent point. Pénétré de la crainte des jugements de Dieu, il ne pouvait se rassurer sur le sort éternel de son père Radulphe de Crépi, qui s'était emparé injustement de la ville de Montdidier, où il était mort et enterré. Il consulta là-dessus le Pape, qui répondit qu'il fallait enlever le cadavre de Radulfe d'un lieu qu'il avait usurpé, l'enterrer ailleurs et faire dire des messes pour le repos de son âme. Simon fit donc transférer le corps de son père à Crépi, dans l'église du monastère de Saint-Arnoulfe, qu'il soumit à la congrégation de Clugni. Ce jeune seigneur, ayant ouvert le cercueil de son père, fut si frappé du hideux état où il trouva son cadavre, qu'il résolut de renoncer au monde. Est-ce donc là mon père, s'écria-t-il, qui s'est soumis tant de châteaux, et est-ce là où aboutit la gloire des grands ? Radulfe ou Raoul, père de Simon, était en effet un des plus grands seigneurs de France. Il répudia Adèle, sa femme légitime, et épousa la reine Anne, veuve du roi Henri et mère de Philippe I<sup>er</sup>. Adèle s'en plaignit au pape Alexandre, et il paraît que Raoul fut excommunié pour ce sujet et pour avoir usurpé les biens de l'Église.

Simon était fiancé avec la fille du comte de la Marche. Il l'aimait et avait souvent avec elle des entretiens particuliers ; mais qui ne roulaient que sur l'amour de Dieu et sur le mépris des biens de la terre. Il l'exhorte à se faire religieuse, lui promettant d'embrasser aussi l'état monastique pour assurer son salut. Cependant on préparait tout pour la noce, et le jour était pris, lorsque la généreuse fille s'enfuit de la maison paternelle et se jeta dans un monastère. Simon, qui se croyait libre, ne songeait qu'à l'imiter ; mais on lui préparait d'autres combats. Guillaume, roi d'Angleterre, qui l'avait élevé, ayant appris que son mariage était rompu, voulut lui faire épouser la princesse Adèle, sa fille, qui fut depuis mariée au comte de Blois.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 3 mart.



Simon, qui ne pouvait refuser l'honneur d'une si glorieuse alliance sans irriter un prince auquel il avait les plus grandes obligations, prétexta la parenté pour s'en défendre; et, feignant d'aller à Rome consulter le Pape, il entra, avec quelques seigneurs qu'il avait gagnés à Dieu, au monastère de Saint-Eugend, c'est-à-dire de Saint-Claude, soumis alors à la congrégation de Clugni. Il se retira ensuite avec quelques compagnons dans une solitude voisine, où il ne vivait que du travail de ses mains. Saint Hugues l'envoya à la cour du roi Philippe, pour engager ce prince à restituer quelques terres qu'il avait usurpées sur les moines de Clugni. Simon trouva le roi à Compiègne dans le temps qu'on allait placer le saint suaire dans une châsse plus riche, donnée par Mathilde, reine d'Angleterre. Simon, ayant révééré cette relique, exposa au roi le sujet de son voyage, et obtint ce qu'il demandait.

A peine Simon était-il revenu de ce voyage, que Grégoire VII l'appela à Rome et se servit de sa médiation pour faire la paix avec Robert Guiscard. Ce saint religieux voulait revenir à son monastère; mais le Pape le retint auprès de lui, et Simon y termina sa carrière. Étant tombé malade, il fit prier le Pape de venir le visiter, lui confessa ses péchés, en reçut la bénédiction, et, après avoir été muni du saint viatique, il mourut le dernier jour de septembre 1082. Il fut enterré honorablement à Rome, où l'on mit sur son tombeau une épitaphe qui fut composée par Urbain II. On donne à Simon la qualité de bienheureux <sup>1</sup>.

Hugues, duc de Bourgogne, donna un exemple encore plus édifiant du mépris des grandeurs, que celui qu'on vient d'admirer. Ce prince, ayant gouverné pendant trois ans son duché, conçut un grand désir de se donner à Dieu et d'embrasser la vie monastique à Clugni. Le saint pape Grégoire VII, qui en eut avis, manda au saint abbé Hugues de ne pas recevoir le duc, parce qu'il faisait incomparablement plus de bien et plus d'honneur à la religion par la manière dont il se comportait dans le monde, qu'il ne pourrait en faire dans l'état monastique. Mais les instances du duc, et peut-être le bien ou l'honneur qui reviendrait à Clugni d'avoir un prince du sang royal, engagèrent le saint abbé à le recevoir. Hugues, ayant donc laissé son duché à son frère Odon, se retira à Clugni, où son humilité et sa ferveur lui firent oublier tout ce qu'il avait été dans le monde. Nous l'avons vu, dit un auteur de ce temps-là, s'abaisser jusqu'à nettoyer et graisser les souliers des moines, et s'occuper avec plaisir aux ministères les plus bas. Il passa près de quinze ans à Clugni sans se

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 30 sept. *Acta Bened.*, sect. 6, p. 370.

démentir de sa première ferveur. Sur la fin de sa vie, il devint aveugle, et cette affliction ne servit qu'à l'attacher plus intimement à Dieu <sup>1</sup>.

Le pape saint Grégoire VII ayant appris que saint Hugues, abbé de Clugni, avait reçu le duc de Bourgogne au nombre de ses religieux, en fut péniblement affecté, et écrivit à ce sujet une lettre de réprimande au saint abbé, qui d'ailleurs était son ami. Pourquoi, mon cher frère, lui dit-il, ne considérez-vous pas dans quel péril et dans quelle désolation est la sainte Église? Où sont ceux qui s'exposent au danger pour l'amour de Jésus-Christ, qui ne craignent point de résister aux impies et de mourir pour la justice? Le pasteur et les chiens chargés de garder le troupeau prennent la fuite et laissent les ouailles de Jésus-Christ à la merci des loups et des voleurs. N'avez-vous pas bien sujet de vous faire des reproches? Vous avez enlevé et reçu à Clugni le duc de Bourgogne, et, par là, vous avez laissé cent mille Chrétiens sans gardien. Si nos remontrances n'avaient pas fait impression sur vous, si vous avez méprisé les ordres émanés du Saint-Siège, comment les gémissements des pauvres, les larmes des veuves, les cris des orphelins, la désolation des églises, les murmures des prêtres et des moines ne vous ont-ils pas effrayé? Que vous diront saint Benoit et saint Grégoire, dont l'un ordonne qu'il faut éprouver un moine pendant un an, et l'autre, qu'on ne reçoive un moine qu'après trois ans un homme de guerre? Ce qui nous fait parler de la sorte, c'est qu'on ne voit presque plus de bons princes. Par la miséricorde divine, on trouve assez de bons moines et de bons prêtres; on trouve même plusieurs militaires craignant Dieu; mais, dans tout l'Occident, à peine trouve-t-on quelques bons princes qui craignent et aiment le Seigneur de tout leur cœur. Je ne vous en dis pas davantage, parce que j'espère de la miséricorde de Dieu, que la charité de Jésus-Christ, qui a coutume d'habiter en vous, me vengera, vous transperçant le cœur, et vous fera sentir quelle doit être ma douleur en voyant un bon prince enlevé à sa mère. La seule consolation que je puisse avoir, c'est que son successeur ne soit pas pire. Enfin, nous avertissons votre fraternité d'être plus circonspecte en ces choses, et de préférer à toutes les vertus l'amour de Dieu et du prochain. Voilà ce qui doit vous porter à me secourir de vos oraisons, vous et vos frères, afin que vous méritiez d'avancer de vertu en vertu, et de parvenir à la perfection de la souveraine charité. La lettre est du second jour de janvier 1079 <sup>2</sup>.

En lisant sans prévention cette lettre et les autres de Grégoire VII,

<sup>1</sup> De mirac. S. Hugon. — <sup>2</sup> L. 6, *epist.* 17.

il est impossible de ne pas reconnaître dans ce Pontife un ardent amour de Dieu et des hommes, des peuples et des rois, mais surtout une prédilection particulière pour le royaume et le peuple de France. Les Français qui en ont dit du mal ont manqué à leur premier devoir de Français : la politesse et la reconnaissance. Cette première faute les a portés à méconnaître plus d'une fois les monuments de l'histoire. Par exemple, Bossuet prétend que Grégoire prétendait s'assujettir comme vassal le roi de France. Il cite en preuve la lettre suivante que le Pape écrivait, en 1081, à ses légats dans les Gaules. Il faut dire à tous les Gaulois et leur ordonner, par vraie obéissance, que chaque maison paye à saint Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnaissent pour père et pasteur suivant l'ancienne coutume ; car l'empereur Charles, comme on lit dans son livre qui est aux archives de l'église du bienheureux Pierre, recueillait tous les ans, en trois endroits, douze cents livres pour le service du Siège apostolique, savoir : à Aix-la-Chapelle, au Puy en Velai et à Saint-Gilles, outre ce que chacun offrait par sa dévotion particulière. Le même grand empereur offrit au bienheureux Pierre, la Saxe, après l'avoir vaincue par son assistance ; il y laissa un monument de sa dévotion et de la liberté du pays. Les Saxons en ont des preuves écrites, que leurs doctes connaissent bien <sup>1</sup>.

Mais d'abord dans cette lettre est-il vraiment question du royaume de France, tel qu'il était sous Philippe I<sup>er</sup> ? La raison d'en douter, c'est qu'en écrivant à Philippe, aux évêques et aux seigneurs de son royaume, il ne parle ni des Gaulois ni des Gaules, mais de Francs et de France. Le nom de Gaules et de Gaulois était alors commun à tout l'empire germanique. Ainsi, des chroniques du temps disent qu'en 1077, Grégoire se mit en route pour Augsbourg, dans les Gaules. Il est donc très-probable que, dans cette lettre, Grégoire VII ne parle point en particulier du royaume de France d'alors. Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'aucun des lieux que nomme le Pape n'appartenait à Philippe. Le Puy et Saint-Gilles étaient à Bertram, comte de Provence, qui, en cette même année 1081, fit serment de fidélité à Grégoire et à ses successeurs, comme on le voit par une lettre du Pape aux habitants du Velai <sup>2</sup>. Aix-la-Chapelle ainsi que la Saxe faisaient partie intégrante du royaume de Germanie. Ensuite, dans la lettre aux légats, il n'est pas question de vasselage, mais d'une simple redevance consacrée par une ancienne coutume. Bossuet observe qu'on ne trouve rien qui l'atteste, mais aussi ne trouve-t-on rien qui le conteste. Il suppose que Grégoire aura été trompé par de

<sup>1</sup> L. 8, *epist.* 23. — <sup>2</sup> L. 9, *epist.* 12.

faux documents ; donc, après tout, est-il injuste de l'accuser pour cela de prétentions nouvelles et d'ambition. En bonne logique, Grégoire VII doit être cru jusqu'à preuve du contraire, d'autant plus qu'il assure une chose, non-seulement très-vraisemblable, mais très-naturelle, attendu que presque tous les royaumes chrétiens payaient à l'Église romaine des redevances semblables.

Il y a plus : dans l'article le plus difficile à croire, celui qui regarde la Saxe, le pape saint Grégoire VII ne fait que résumer ce que dit Charlemagne dans son diplôme de 788 à l'église de Brême. Sachent tous les fidèles du Christ, que les Saxons, indomptables à nos ancêtres par l'obstination de leur perfidie, et si longtemps rebelles à Dieu et à nous, jusqu'à ce que nous les avons vaincus par sa force et non par la nôtre, et que, par sa miséricorde, nous les avons amenés à la grâce du baptême : nous les rendons à leur antique liberté, les déchargeons de tous les tributs qu'ils nous doivent, et, pour l'amour de celui qui nous a donné la victoire, nous les lui déclarons dévotement tributaires et sujets ; à savoir, comme ils ont refusé jusqu'à présent de porter le joug de notre puissance, maintenant qu'ils sont vaincus par les armes et par la foi, ils payeront à Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ et à ses prêtres, la dime de tous leurs bestiaux, fruits et culture. En conséquence, réduisant tout leur pays en province, suivant l'ancien usage des Romains, et la partageant entre des évêques, nous avons offert, en action de grâces, au Christ et à saint Pierre, la partie septentrionale, et nous y avons établi une église et une chaire épiscopale au lieu nommé Brême <sup>1</sup>. On voit, par ce passage, que le pape Grégoire VII avait bien raison de dire : Le même grand empereur offrit au bienheureux Pierre, la Saxe, après l'avoir vaincue par son assistance ; il y laissa un monument de sa dévotion et de la liberté du pays. Les Saxons en ont des preuves écrites que leurs doctes connaissent bien.

Bossuet n'a pas plus raison quand il taxe de dureté le langage et la conduite de saint Grégoire VII envers les peuples de la Sardaigne. Ce Pape leur dit donc dans une première lettre : Vous savez, ainsi que tous ceux qui honorent le Christ, que l'Église romaine est la mère universelle de tous les Chrétiens. Encore que, par son office, elle doit veiller au salut de toutes les nations, elle vous doit porter cependant une sollicitude spéciale et comme privée ; mais cette charité qui régnait jadis entre l'Église romaine et votre nation, s'étant refroidie par la négligence de nos prédécesseurs, vous êtes devenus aussi étrangers à notre égard que les peuples qui sont à l'extrémité

<sup>1</sup> Baluz., t. 1, p. 245.

du monde, et cela au grand détriment de la religion chrétienne parmi vous. Il est donc d'une nécessité absolue que vous pensiez au salut de vos âmes, que vous reconnaissiez l'Église romaine pour votre mère, et lui portiez la même dévotion que vos ancêtres. Quant à nous, notre désir est non-seulement de travailler à la délivrance de vos âmes, mais encore de veiller au salut de votre patrie. Si vous écoutez nos paroles avec docilité, comme il convient, vous obtiendrez la gloire et l'honneur dans cette vie et dans l'autre. Si vous faites autrement que nous n'espérons, si vous fermez l'oreille à nos avertissements, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-mêmes, s'il arrive quelque danger à votre patrie. Le Pape chargeait Constantin, archevêque de Torre en Sardaigne, d'ajouter le reste concernant leur salut et leur honneur ; enfin il leur promet de leur envoyer un légat qui leur expliquera le tout plus amplement <sup>1</sup>. Dans cette lettre, qui est du mois d'octobre 1073, ce que demande le Pontife aux habitants de la Sardaigne, c'est le dévouement et l'affection de leurs ancêtres pour l'Église romaine.

Orzoc, juge de Cagliari, ayant témoigné l'intention d'aller à Rome, le Pape l'engage à venir, après avoir conféré avec les autres juges de l'île, et après avoir pris en commun une résolution fixe sur ce qu'il leur avait mandé par l'archevêque Constantin, ajoutant : Si vous ne répondez pas d'une manière certaine sur ce sujet dans le cours de cette année, nous n'attendrons plus de réponse, et cependant nous ne négligerons point de faire valoir le droit et l'honneur de saint Pierre <sup>2</sup>. On voit bien, dit Bossuet, qu'il s'agit de redevances et de tributs ; c'était pour les obtenir qu'après avoir d'abord employé des paroles pleines de douceur, il en vient ensuite aux menaces <sup>3</sup>. Mais avant d'imputer au saint Pape une conduite aussi artificieuse, Bossuet aurait dû prouver deux choses : 1<sup>o</sup> que ces expressions *droit et honneur de saint Pierre* ne peuvent pas s'entendre du respect et de la soumission que tous les Chrétiens lui doivent ; 2<sup>o</sup> que dans le cas qu'il fallût entendre un droit temporel, ce droit était nouveau et injuste. Jusque-là, l'imputation est une calomnie. Au lieu de donner ces preuves, Bossuet continue : Les menaces furent encore plus terribles dans la deuxième lettre à Orzoc. Eh bien, la voici avec tout ce qu'elle a de plus effrayant.

Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux juge de Cagliari, Orzoc, salut et bénédiction apostolique. Nous rendons grâces au Tout-Puissant de ce que, reconnaissant le bienheureux Pierre, votre sublimité a rendu à notre légat l'honneur et le

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 29. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 41. — <sup>3</sup> *Défense*, l. 1, sect. 1, c. 13.

respect qui lui étaient dus. C'est pourquoi nous agréons la dévotion que vous lui avez témoignée, comme si vous l'aviez témoignée à nous-même, ou plutôt à saint Pierre, le Seigneur ayant dit : Qui vous reçoit me reçoit. Nous exhortons donc votre charité, si vous voulez que nous fassions toujours mémoire de vous devant le Seigneur, de garder fidèlement le souvenir de ce que vous avez entendu dire à notre légat ; car, d'après les exhortations et les prières de cet évêque, qui témoigne avoir été traité par vous avec honneur et respect, nous souhaitons vous avoir spécialement dans notre cœur devant celui dont nous tenons la place, encore que nous en soyons indigne. Il lui recommande ensuite de ne pas trouver mauvais qu'il ait obligé leur archevêque de se conformer à l'Église romaine pour ce qui est de se raser la barbe ; il lui ordonne d'en faire faire autant à tout le clergé, de priver de leurs bénéfices les récalcitrants, et de soutenir avec zèle le nouvel archevêque que le Pape lui-même avait consacré. Il ajoute : Nous ne voulons pas que vous ignoriez que plusieurs nations nous ont demandé votre terre, nous promettant de grandes redevances, si nous leur permettions de s'en rendre maîtres, en sorte qu'ils nous laisseraient la jouissance de la moitié, et nous feraient hommage du reste. Cette proposition nous a souvent été faite, non-seulement par les Normands, les Toscans et les Lombards, mais encore par quelques-uns d'au delà les monts. Toutefois nous n'avons voulu donner là-dessus notre assentiment à personne, jusqu'à ce que nous eussions envoyé un légat pour savoir vos dispositions. Maintenant donc que, par la manière dont vous avez reçu notre légat, vous avez montré que vous avez la dévotion à saint Pierre, si vous voulez la garder comme il faut, non-seulement nous ne donnerons à personne la permission d'entrer sur vos terres par force, mais si quelqu'un l'entreprend nous l'en empêcherons par les voies temporelles et spirituelles. Enfin, si vous persévérez dans la fidélité à saint Pierre, nous vous promettons son immanquable secours pour ce monde et pour l'autre <sup>1</sup>.

On voit, par cette lettre, que le droit, quel qu'il ait été, spirituel ou temporel, que réclamait saint Grégoire, fut reconnu par les habitants de la Sardaigne, et qu'en outre il était connu de toutes les nations du continent. Quant au droit temporel, nous avons vu les Pisans conquérir la Sardaigne sur les Sarrasins, avec la permission du Saint-Siège, et pour la tenir de lui. Ce droit remontait jusqu'à Constantin : car nous avons vu dans la Vie du pape saint Silvestre, par Anastase, que ce prince donna à l'église de Saint-Marcellin et à Saint-Pierre de

<sup>1</sup> L. 8, *epist.* 10.

Rome, l'île de Sardaigne avec toutes les possessions y appartenantes, produisant un revenu annuel de mille vingt-quatre pièces d'or. De ce droit spirituel ou temporel, ou bien l'un et l'autre, le Pape pouvait donc, il devait même en exiger l'observation ; il pouvait en punir les violateurs. Mais alors qu'y a-t-il donc de si menaçant dans cette épître ? Rien, sinon le commentaire qu'en fait et qu'y insinue Bossuet.

Quand le Pape dit qu'il a voulu envoyer un légat pour savoir leurs dispositions, Bossuet ajoute : Ce légat devait leur demander à quoi ils voulaient se taxer eux-mêmes pour se racheter du pillage. Quand le Pape dit : Si vous gardez comme il faut à saint Pierre la dévotion dont vous avez donné des preuves, Bossuet ajoute : Il avait dit assez clairement comment il fallait la garder. Quand le Pape dit : Nous empêcherons l'invasion de la Sardaigne par les voies temporelles et spirituelles, Bossuet ajoute : C'est-à-dire que, s'ils refusent de payer le tribut qu'il exige, il les exposera au pillage. Était-il donc si essentiel à l'Église romaine, continue-t-il, d'être payée de ce tribut, que, faute de cela, le pasteur abandonnera aux loups ces pauvres insulaires <sup>1</sup> ?

Remarquons d'abord qu'il n'est nullement prouvé que le droit réclamé par Grégoire fût un tribut ; ensuite le Pape ne dit pas ce qu'il aurait fait si les Sardes avaient refusé de se soumettre ; Dieu seul peut savoir ce que l'homme ferait ou aurait fait dans telle ou telle circonstance. Ce qu'avance Bossuet n'est qu'une maligne conjecture. Bref, c'est sur une supposition gratuite et un soupçon injurieux que le défenseur du gallicanisme nous représente un saint Pape comme une espèce de monstre, comme un pasteur cruel qui, pour un vil intérêt, fait dévorer ses ouailles par les bêtes féroces. En vérité, nous plaignons Bossuet.

Mais où le pape saint Grégoire VII a eu le plus à souffrir et où il a été le plus calomnié par des historiens prévenus, c'est dans ses travaux pour la réforme du clergé et pour les droits du peuple de Germanie. Nous avons vu quelles plaintes graves les évêques, les seigneurs et les peuples de Saxe adressèrent contre le roi Henri IV aux autres princes d'Allemagne, mais surtout au pape Alexandre II, qui cita le roi à Rome pour donner satisfaction de sa conduite. Alexandre étant mort sur ces entrefaites, les plaintes se renouvellent encore plus vives. Saint Grégoire VII écrit à Henri des lettres paternelles, et témoigne pour lui une tendre affection. Henri lui répondit dans les termes suivants :

<sup>1</sup> *Défense*, l. 1, sect. 1, c. 13.

« Au très-vigilant et très-désiré seigneur le pape Grégoire, investi par le ciel de la dignité apostolique, Henri, par la grâce de Dieu roi des Romains, exhibition très-fidèle du service qui est dû. Comme l'empire et le sacerdoce, pour subsister dans le Christ par une bonne administration, ont besoin de s'assister réciproquement, il faut, mon seigneur et bien-aimé Père, qu'ils n'aient entre eux aucune dissension, mais qu'ils demeurent unis de la manière la plus intime et indissoluble dans le Christ; car c'est ainsi, et non autrement, que se conservent, dans le lien de la charité parfaite et de la paix, et la concorde de l'unité chrétienne et l'état de la religion ecclésiastique. Mais nous qui, par l'assentiment de Dieu, avons reçu déjà depuis quelque temps le ministère de la royauté, nous n'avons pas rendu en tout au sacerdoce, comme nous le devons, le droit et l'honneur légitimes. Ce n'est pas sans cause que nous portons le glaive vengeur de la puissance que Dieu nous a donnée; cependant nous ne l'avons pas toujours tiré contre les coupables, avec l'autorité judiciaire, comme il était juste. Maintenant, converti quelque peu par la miséricorde divine et rentré en nous-même, nous accusons et nous confessons le premier nos péchés à votre très-indulgente Paternité, espérant de vous dans le Seigneur, qu'étant absous par votre autorité apostolique, nous mériterons d'être justifié.

« Hélas, criminel et malheureux que nous sommes! partie par emportement de jeunesse, partie par la licence de notre souveraineté, partie par la séduction de ceux dont nous avons trop suivi les conseils, nous avons péché contre le ciel et contre vous, et nous ne sommes plus digne d'être appelé votre fils; car non-seulement nous avons envahi les choses ecclésiastiques, mais les églises mêmes; au lieu de les défendre, comme nous devons, nous les avons vendues aux plus indignes, à des hommes empestés de la simonie, qui y entraient non point par la porte, mais par ailleurs. Maintenant, comme nous ne pouvons seul et sans votre autorité corriger ces églises, nous demandons instamment votre conseil et votre secours et sur cela et sur tout ce qui nous regarde. Votre ordonnance est scrupuleusement observée en tout. Nous prions surtout pour l'église de Milan, qui est dans l'erreur par notre faute, afin que votre autorité apostolique la corrige et procède ensuite à la correction des autres. Dieu aidant, nous ne vous manquerons en rien, et nous supplions votre Paternité de nous aider en tout avec clémence. Vous aurez dans peu de nos lettres, que vous porteront les plus fidèles de nos serviteurs, et par lesquelles, avec la grâce de Dieu, vous connaîtrez plus complètement ce que nous avons encore à dire <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L. 1, *post epist.* 29.



L'église de Milan était alors en trouble à l'occasion de Godefroi de Castellon, qui, du vivant de l'archevêque Gui et par son crédit, avait acheté du roi cet archevêché et avait été sacré par les évêques de Lombardie. La nouvelle en étant venue à Rome, Godefroi y fut excommunié en plein concile, et, cette année même 1073, il fut obligé à s'enfuir de Milan et à s'enfermer dans son château de Castellon, où il fut assiégé par le chevalier ou duc de Milan, Herlembald, qui, déjà du vivant de saint Arialde, son ami, s'était déclaré chef du parti catholique contre les simoniaques. C'est ce qu'on voit par les lettres du pape saint Grégoire. Il écrit à tous les fidèles de saint Pierre, demeurant en Lombardie, de ne favoriser en aucune manière l'usurpateur Godefroi, mais de lui résister de tout leur pouvoir. Il écrit à Guillaume de Pavie, comme au plus distingué des évêques de la province, de s'opposer à Godefroi et aux évêques excommuniés à son sujet, et de secourir ceux qui combattent contre lui. Il écrit pour le même effet à la comtesse Béatrix de Toscane et à sa fille la comtesse Mathilde ; enfin à Herlembald, pour l'encourager dans la guerre qu'il faisait à l'usurpateur. Sachez, lui dit-il, que le roi Henri nous a envoyé des paroles pleines de tendresse et d'obéissance, et des choses telles, que nous ne nous souvenons pas que jamais ni lui ni ses prédécesseurs en aient envoyé de pareilles aux Pontifes romains. Quelques-uns de ses grands nous promettent aussi, de sa part, qu'il nous obéira sans aucun doute pour ce qui regarde l'église de Milan <sup>1</sup>.

La Providence procura vers ce temps au pape saint Grégoire VII un fidèle coopérateur, dans la personne de saint Anselme, évêque de Lucques. Le pape Alexandre II l'avait désigné pour cet évêché, qui était le sien ; il l'avait même envoyé au roi Henri pour en recevoir l'investiture. Mais saint Anselme, persuadé que les puissances séculières ne doivent point donner les dignités ecclésiastiques, fit si bien qu'il revint sans avoir reçu l'investiture royale. Le Pape Alexandre étant mort, saint Anselme fut élu canoniquement pour lui succéder dans l'évêché de Lucques. Le pape saint Grégoire en écrivit à la comtesse Béatrix, comme d'un homme qui avait une grande science ecclésiastique et un grand discernement. Ensuite il écrivit à Anselme lui-même de se bien garder de recevoir de la main du roi l'investiture de son évêché, jusqu'à ce que ce prince se fût réconcilié avec le Pape, au sujet de son commerce avec les excommuniés, à quoi travaillaient l'impératrice Agnès, la comtesse Béatrix avec Mathilde, et le duc Rodolphe de Souabe. Il paraît que saint

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 15, 12, 28, 11, 25, 26.

Anselme alla recevoir cette investiture avant que la pacification fût complète ; car son biographe contemporain observe que ce fut la seule chose que le pape saint Grégoire trouvât jamais à blâmer en lui. Lui-même en eut depuis un si grand scrupule, que, sous prétexte de pèlerinage, il alla se rendre moine à Clugni, et n'en sortit que malgré lui, par ordre du pape Grégoire. Il remit entre ses mains l'anneau et le bâton qu'il avait reçus du roi, et le Pape le remit dans ses fonctions épiscopales, lui permettant, toutefois, de garder l'habit monastique.

Saint Anselme étudiait avec attention la vie merveilleuse du pape saint Grégoire. Sans cesse on accourait à lui de toutes les extrémités de la terre, et il satisfaisait tout le monde. Toujours la vérité et la justice se trouvaient dans sa bouche. Ce qu'il y avait de plus admirable, c'est qu'au milieu des affaires séculières il avait des extases, son esprit se réjouissant de la contemplation céleste ; dans les courts momens de loisir, il était fortifié par des révélations divines. Cette vue remplit saint Anselme d'un grand zèle pour la perfection ; il commença d'oublier le monde, de soupirer nuit et jour vers Dieu, de s'adonner à la lecture et à la mortification. Il vivait dans une grande abstinence, ne buvant point de vin et se privant, sous divers prétextes, des viandes délicates, quand il se trouvait à quelque table bien servie. Il dormait très-peu et ne se mettait presque jamais au lit. Il fondait en larmes en disant la messe, quoiqu'il la dît tous les jours ; et, de quelques affaires qu'il fût occupé, il ne perdait point de vue les choses célestes. Il avait grand soin que la psalmodie se fit avec la gravité convenable ; et ne souffrait point qu'on lût dans l'église des livres apocryphes, mais seulement les écrits des Pères. Dans tous les États de la comtesse Mathilde, à laquelle le pape saint Grégoire le donna pour directeur spirituel, il établit la régularité chez les moines et chez les chanoines, disant qu'il eût mieux aimé que l'Église n'eût eu ni cleres ni moines, que d'en avoir de déréglés. Il eut beaucoup à souffrir pour la cause de Dieu et de son Église ; son seul regret fut de n'avoir pas eu à souffrir davantage.

Ce qui avait porté le roi Henri d'Allemagne à se montrer aussi soumis au pape Grégoire, c'étaient sans doute les remontrances de sa mère et de ses autres parents ; c'étaient probablement bien plus encore l'insurrection générale de la Saxe et la résolution des princes d'Allemagne d'élire un autre roi ; car ces princes s'étant assemblés à Guerstung au mois d'octobre 1073, les Saxons leur exposèrent en détail les injustices, les violences, les outrages que Henri leur avait fait souffrir et leur faisait souffrir encore. Les princes en restèrent stupéfaits, et dirent aux Saxons : Vous n'êtes pas des hommes, mais

des femmes, d'avoir souffert une pareille tyrannie avec patience. Il fut unanimement résolu qu'on déposerait le roi Henri et qu'on en élirait un autre à sa place. Sur-le-champ on aurait élu Rodolphe, duc de Souabe, si celui-ci n'eût protesté de toutes ses forces qu'il n'y consentirait jamais, à moins que tous les princes, s'étant assemblés, n'eussent déclaré qu'il pouvait le faire sans parjure et sans nuire à sa bonne renommée. On convint d'attendre une occasion favorable. Voilà ce que rapporte Lambert d'Aschaffenbourg, qui écrivait dans ce temps-là même <sup>1</sup>.

Le pape Grégoire, ayant donc reçu ces nouvelles, ainsi que les lettres soumises du roi, écrivit à Vêzel, archevêque de Magdebourg, à Burcard, évêque d'Halberstadt, au margrave Dédi et aux autres seigneurs de Saxe, pour les exhorter à une suspension d'armes, comme il y avait exhorté le roi, jusqu'à ce qu'il envoyât des nonces en Allemagne pour prendre connaissance des causes de cette division et rétablir la paix. Le Pape promet dans cette lettre de faire justice à ceux qui se trouveraient lésés, sans crainte ni égard pour personne <sup>2</sup>.

Mais avant que d'envoyer en Allemagne, il résolut de tenir un concile à Rome la première semaine de carême, et il y invita les évêques et les abbés de Lombardie par deux lettres, l'une à Sicard, archevêque d'Aquilée, l'autre aux suffragants de l'église de Milan ; car il ne pouvait écrire à l'archevêque Godefroi, qui était excommunié. Il remarque, dans cette seconde lettre, que depuis longtemps il était établi dans l'Église romaine d'y tenir un concile tous les ans <sup>3</sup>.

Le concile se tint en effet la première semaine de carême, comme on le voit par trois lettres du 14 de mars 1074. Il y fut ordonné que ceux qui seraient entrés dans les ordres sacrés par simonie seraient à l'avenir privés de toute fonction ; que ceux qui avaient donné de l'argent pour obtenir des églises les perdraient ; que ceux qui vivaient dans le concubinage ne pourraient célébrer la messe ou servir à l'autel pour les fonctions inférieures ; autrement, que le peuple n'assisterait point à leurs offices. C'est ainsi que le Pape lui-même marque le précis de ce qui fut réglé en ce concile, dans une lettre à Otton, évêque de Constance. Le Pape y excommunia de plus Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, et tous ses adhérents, parce que ce prince était entré dans la Campanie et avait pris quelques terres de l'Église, ce qui avait obligé le pape Grégoire d'y aller l'été précédent et de faire du séjour à Capoue pour diviser les princes normands et s'opposer à leurs progrès. Il y recut en effet le serment

<sup>1</sup> Lamb., an. 1073. — <sup>2</sup> L. 1, *epist.* 39. — <sup>3</sup> *Epist.* 41 et 43.

de fidélité de Richard, prince de Capoue. Le Pape régla encore, tant dans ce concile de Rome que peu avant ou après, plusieurs affaires particulières de France, d'Espagne, de Hongrie, de Bohême, de Moravie et d'Afrique, que nous avons déjà vues <sup>1</sup>.

En Allemagne, le roi Henri, se voyant abandonné des princes et de son armée, avait fait la paix avec les Saxons, leur permettant de détruire tous les châteaux forts qu'il avait élevés dans leur pays contre eux. Un de ces châteaux était celui de Hartzbourg, près de Goslar. Le roi lui-même en avait fait abattre les remparts, espérant qu'on laisserait subsister l'église qui s'y trouvait, avec un monastère de chanoines; mais les paysans des environs, qui avaient eu horriblement à souffrir de la garnison de ce château, s'étant rassemblés sans consulter les princes, allèrent en tumulte à Hartzbourg, démolirent l'église, le monastère, tous les édifices, sans y laisser pierre sur pierre, même dans les tombeaux où le roi avait inhumé son fils et son frère. Les princes de Saxe, ayant appris cette violence populaire, en punirent sévèrement les auteurs et envoyèrent au roi protester de leur innocence et de leur regret, et lui offrir toutes les satisfactions désirables pour cette injure. Le roi, qui n'avait fait la paix avec les Saxons que par nécessité, fut exaspéré à cette nouvelle. et s'écria : Puisque les lois publiques ne peuvent plus rien contre la violence des Saxons, et que je ne puis venger mes injures par les armes, étant abandonné des soldats, je recourrai par nécessité aux lois ecclésiastiques, et, n'ayant plus de secours de la part des hommes, j'implorerai le secours de Dieu. Aussitôt il envoya des ambassadeurs à Rome, pour interpellier le Siège apostolique contre des gens qui avaient incendié l'église, brisé les autels, violé les tombeaux, et, par haine d'un homme vivant, exercé une barbare cruauté contre les cendres des morts. C'est ce que rapporte l'historien Lambert <sup>2</sup>.

Le roi Henri célébra à Bamberg la fête de Pâques, qui, cette année 1074, était le 20<sup>me</sup> d'avril. Ensuite il alla à Nuremberg au-devant des légats du Pape, qui venaient avec l'impératrice Agnès. C'étaient les évêques d'Ostie, de Palestrine, de Coire et de Côme. Ils étaient envoyés pour exécuter les décrets du Saint-Siège touchant la simonie et l'incontinence, pour apaiser les troubles de l'Allemagne, pour presser le roi d'accomplir les promesses qu'il avait faites au Pape, et enfin pour le réconcilier à l'Église; car, ayant vendu les dignités ecclésiastiques et communiqué avec des excommuniés, il avait par là même encouru l'excommunication. Aussi les légats ne voulaient-ils point lui parler, quoiqu'on les en eût priés

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 315. — <sup>2</sup> Lamb., an. 1074.

plusieurs fois jusqu'à ce qu'il se fût soumis à la pénitence, suivant les lois de l'Église, et qu'il eût reçu d'eux l'absolution. Le roi accueillit les légats avec beaucoup d'honneur, écouta leurs remontrances avec douceur, promit de se corriger et de seconder le Pape dans l'extirpation de l'incontinence des clercs et de la simonie. Il éloigna de sa personne, mais avec peine, cinq courtisans nommément excommuniés par le pape Alexandre II. Tous ses conseillers promirent également aux légats, avec serment, de rendre les biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés <sup>1</sup>.

La grande affaire du Pape et de ses légats était la réforme du clergé, surtout du clergé allemand ; c'était de faire observer aux clercs, dans les ordres sacrés, la continence qu'ils avaient promise dans leur ordination ; c'était de les empêcher tous d'acheter et de vendre les choses saintes. Les légats demandèrent donc, de la part du pape saint Grégoire VII, la permission de tenir un concile en Allemagne, pour y promulguer et y faire exécuter les décrets apostoliques sur ces matières. Mais tous les évêques réunis à la cour s'y opposèrent fortement, prétendant que c'était une chose sans exemple et contraire à leurs droits, et ils déclarèrent qu'ils n'accorderaient jamais la prérogative de se laisser présider en concile qu'au Pape en personne. C'est que le Pontife romain avait l'intention de faire juger et déposer tous les évêques et abbés qui avaient acheté leurs dignités ou leurs ordres. Déjà il avait suspendu de toute fonction l'évêque de Bamberg et quelques autres, jusqu'à ce qu'ils vissent devant lui se purger de l'accusation de simonie. Le roi souhaitait passionnément la tenue d'un concile, en haine de l'évêque de Worms et de quelques autres, qui l'avaient offensé dans la guerre en Saxe : car il se tenait assuré de les faire déposer comme simoniaques. Mais comme on désespéra de venir à bout de cette affaire par les légats, elle fut renvoyée à la connaissance du Pape. Tel est le récit de l'historien Lambert <sup>2</sup>.

Quand les évêques allemands du onzième siècle prétendent qu'un concile d'Allemagne, présidé par un légat du Pape, est une chose sans exemple et contraire à leurs droits ; quand ils déclarent qu'ils n'accorderont cette présidence qu'au Pape en personne, Fleury vient à leur secours par ce commentaire : En effet, le droit commun était que, dans les conciles provinciaux, les évêques ne fussent présidés que par leurs métropolitains, et la présence des légats du Pape en ces conciles était une nouveauté qui commençait à s'introduire. Mais d'abord la remarque de Fleury est à côté de la question ; car il

<sup>1</sup> Lamb. et *acta pontif. S. Greg. VII. Acta SS.*, 25 maii. --- <sup>2</sup> Lamb., an. 1054.

ne s'agissait pas d'un concile provincial, mais d'un concile général de toute l'Allemagne. Mais Fleury oublie, aussi bien que les évêques allemands, que, dès le huitième siècle, saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, présida un grand nombre de conciles provinciaux, tant en Allemagne qu'en France, et cela comme légat du Pape. Mais Fleury oublie la lettre des évêques de Dardanie, qu'il rapporte cependant lui-même dans son livre trente, sur l'année 493, dans laquelle ces évêques prient le pape saint Gélase de leur envoyer quelqu'un des siens, en présence duquel ils puissent régler ce qui concerne la foi catholique. Et de fait, le Pape leur envoya un évêque nommé Ursicin. Mais Fleury oublie la lettre qu'il rapporte de saint Basile dans son livre seizième et avant l'année 370, et où saint Basile dit à saint Athanase que, pour remédier aux maux de l'Orient, l'évêque de Rome doit user de son autorité, ou plutôt, suivant la force du mot original, user d'autorité en cette affaire, et choisir des gens capables de porter la fatigue du voyage, et de parler avec douceur et fermeté à ceux d'entre nous qui ne vont pas droit. Au lieu d'oublier cela, Fleury aurait mieux fait d'oublier les préjugés qu'il avait puisés au parlement de Paris et à la cour de Louis XIV. Il se serait pour le moins épargné l'inconvénient de dire, sur l'année 1074 : La présence des légats en ces conciles était une nouveauté qui commençait à s'introduire ; tandis qu'il nous montre lui-même la présence de ces légats, dès l'an 493, et même dès avant 370, demandée et réclamée dans ces conciles par les plus saints évêques, par saint Basile, comme l'unique remède aux maux de leurs églises.

Entre les évêques allemands, celui qui s'opposait le plus au concile d'Allemagne, fut Liemar, archevêque de Brême. Il soutenait que l'archevêque de Mayence et lui étaient légats du Saint-Siège, suivant les privilèges accordés à leurs prédécesseurs par les Papes. A quoi les légats répondirent que ces privilèges ne s'étendaient point au delà de la vie du Pape qui les avait accordés ; que d'ailleurs, comme le dit saint Léon, le Pontife romain établit les évêques ses délégués, de telle manière qu'il les appelle à une partie de sa sollicitude, et non à la plénitude de la puissance. Et comme l'archevêque de Brême s'opiniâtrait dans son opposition, les légats le suspendirent des fonctions épiscopales et le citèrent pour comparaître à Rome, au concile qui devait se tenir à la Saint-André. Enfin les légats, voyant qu'ils ne pouvaient tenir de concile en Allemagne, se retirèrent avec les bonnes grâces du roi, qui les chargea de présents et d'une réponse favorable pour le Pape <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Acta Greg.*, apud Baron. et *Acta SS.*, 25 maii. Greg., l. 2, *epist.* 28.

Le pape saint Grégoire VII ayant fait publier par toute l'Italie les décrets du concile qu'il avait tenu à Rome pendant le carême, contre la simonie et l'incontinence des clercs, écrivit plusieurs lettres aux évêques d'Allemagne, pour promulguer et exécuter ces décrets dans leurs églises, leur enjoignant de séparer absolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, sous peine d'anathème perpétuel. Aussitôt tout le clergé allemand murmura violemment contre ce décret, disant que c'était une hérésie manifeste et une doctrine insensée de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des anges, quoique Notre-Seigneur, parlant de la continence, ait dit : Tous ne comprennent pas cette parole, et : Qui peut la comprendre, la comprenne ! Et saint Paul : Qui ne peut se contenir, qu'il se marie, parce qu'il vaut mieux se marier que brûler. Que le Pape, voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchait la bride à la débauche et à l'impureté ; que, s'il continuait à presser l'exécution de ce décret, eux aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, et qu'alors il verrait où il pourrait trouver des anges pour gouverner les églises, à la place des hommes qu'il dédaignait <sup>1</sup>.

A cette théologie bestiale des prêtres allemands du onzième siècle et d'autres siècles encore on peut répondre : Le prêtre catholique, homme de Dieu et du peuple, ne peut être l'homme d'une femme : homme de Dieu, il doit travailler, vivre et mourir pour sa gloire ; homme du peuple, il doit travailler, vivre et mourir pour son salut. Homme de Dieu auprès du peuple, homme du peuple auprès de Dieu, il doit être tout entier à l'un et à l'autre. La science de Dieu et de sa loi est immense. Homme de Dieu, il faut l'étudier, vous en pénétrer, vous en nourrir, la transformer en vous, vous transformer en elle ; il faut la communiquer au peuple, non pas ensevelie sous une lettre morte, mais animée par la parole vivante ; non pas en masse compacte, mais rompue, préparée comme la nourriture de l'intelligence. Cette loi sainte a des ennemis qui la dénaturent ou la blasphèment ; ils cherchent à entraîner le peuple dans leurs égarements. Homme de Dieu, il faut la connaître si bien, que vous puissiez en défendre la pureté contre les uns, la sainte majesté contre les autres. Il faut éclairer le peuple, l'instruire en public et en particulier ; prendre pour cela tous les moyens, toutes les formes, vous faire tout à tous pour les gagner et les conserver tous à Jésus-Christ.

Des pécheurs se présentent au tribunal du repentir et de la miséricorde. Volez-y, restez-y, s'il le faut, et le jour et la nuit ; soyez-y père, soyez-y mère : ce sont des âmes qu'il s'agit d'enfanter de nou-

<sup>1</sup> Lamb., an. 1074. Labbe, t. 10, p. 313.

veau. Ils ignorent ce qu'ils devraient savoir ; apprenez-le-leur ici et maintenant avec douceur, avec charité, sans même qu'ils s'en aperçoivent. Ils ne sont point encore disposés à tout ce que la grâce demande d'eux ; c'est à vous de les disposer complètement, à vous de leur communiquer de votre surabondance de foi, d'espérance et de charité, à vous de les pénétrer de ce qui vous pénètre, à vous de rallumer au feu de votre zèle ces mèches qui fument encore. C'est pour cela que l'Église vous recommande la fréquente communication avec Dieu, afin que vous y appreniez l'art des arts, cette industrie surnaturelle que savent employer les saints pour sauver les âmes. Mais surtout il est un sacrifice adorable qu'elle vous oblige d'offrir à certains jours, qu'elle vous engage à offrir chaque jour, pour vous et pour le peuple : sacrifice ineffable, où vous apprendrez du prêtre éternel qui s'immole entre vos mains ce que doit être un prêtre qui tient sa place ; comment il doit, pour l'amour de Dieu, s'immoler tout entier, chaque jour, pour le salut de tous et de chacun.

Dans votre peuple, il en est qui ont faim, il en est qui ont soif, il en est qui sont nus, il en est qui n'ont point d'asile, il en est qui languissent sur le grabat ou dans la prison. Homme de Dieu et homme du peuple, il faut leur donner à manger, à boire ; il faut les vêtir, les loger ; il faut les visiter et les consoler. Prêt à vous donner à eux vous-même, vous leur donnerez avec joie ce qui est à vous. Votre peuple, vos malheureux, vos pauvres, voilà votre famille, votre épouse, vos enfants, votre père, votre mère, vos frères, vos sœurs. Vous n'avez plus rien ? Allez, roi des pauvres, faire des conquêtes de charité. Les rebuts, les peines seront pour vous, le pain sera pour eux. Souvenez-vous de qui a dit : Ce que vous aurez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'aurez fait.

Pour vous remettre des fatigues de votre ministère, vous prenez votre repas ou votre sommeil ; mais on frappe à votre porte, on vous appelle pour un malade ; il fait nuit, il pleut, il tonne, c'est très-loin et par des chemins impraticables : oui, mais le malade est en danger ; quittez votre repas, votre sommeil ; vous n'êtes point à vous, mais à Dieu et à quiconque a besoin de vous. Ce malade est attaqué de la peste. Déjà les riches et les hommes de plaisir s'enfuient ; il ne vous reste que le peuple avec la contagion et la famine. Homme de Dieu, homme du peuple, prêt à mourir pour l'un et pour l'autre, c'est maintenant que vous allez montrer ce qu'est un prêtre, un pasteur ; c'est maintenant, fidèle imitateur du pasteur suprême, que vous allez vous multiplier vous-même pour subvenir à tous les besoins spirituels et temporels de vos enfants : maintenant que vous implorerez plus vivement que jamais les miséricordes du Père des



pauvres, maintenant que vous ressentirez plus vivement que jamais les misères de tous ceux qui souffrent : heureux de mourir chaque jour pour votre Dieu et pour votre peuple. Voilà ce que l'Église commande au prêtre, au pasteur catholique ; voilà ce que le monde même attend de lui. Mais, pour ce dévouement perpétuel à Dieu et au peuple, il faut le vœu perpétuel de continence. La chose parle déjà de soi. Une voix encore plus décisive, ce sont les faits. Partout où disparaît le vœu de continence, là disparaît le sacrifice perpétuel de sa vie à Dieu et aux hommes.

Sans le célibat, non-seulement le ministre du culte ne fera point au peuple le sacrifice de sa vie ni de ses biens ; personne ne le fera. Sans le célibat, point de confession ; sans la confession, point de sacrifice perpétuel au service des pauvres et des malades ; sans la confession, point de frère ni de sœur de charité. Avec la confession, il y a des restitutions, surtout des restitutions en faveur des pauvres. Avec le célibat, tout cela tombe : on le voit par l'Angleterre protestante. Ce n'est pas tout. Un protestant anglais, lord Fitz-William, après avoir rappelé que la vertu, la justice, la morale doivent servir de base à tous les gouvernements, démontre qu'il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence, sans la confession <sup>1</sup>. Or, point de confession sans le célibat du prêtre ; donc, sans le célibat ecclésiastique, point de morale, de justice, de vertu, point de société.

Aussi, en tous lieux, en tous temps, chez tous les peuples, le sentiment commun prescrivait au prêtre une continence perpétuelle ou temporaire. Athènes, Rome, l'Égypte, l'Inde, la Chine, le nouveau monde n'ont là-dessus qu'une voix <sup>2</sup>. Le prêtre hébreu, restreint déjà pour la femme qu'il pouvait épouser, était obligé à la continence tout le temps de ses fonctions sacerdotales. Comme le prêtre catholique exerce son ministère tous les jours, qu'il peut être dans le cas de le faire à chaque instant, la continence perpétuelle est pour lui une loi proclamée d'avance par tous les siècles. Aussi, avec le christianisme, résumé et développement de tout ce qu'il y avait de vrai et de bon parmi les hommes, le célibat sacerdotal s'est-il établi naturellement. Les premières lois qu'on rencontre sur ce sujet ne l'introduisent pas, mais en déterminent l'étendue, en pressent l'observation. Nul prêtre ne peut se marier ; telle est la voix unanime de tous les siècles et de tous les peuples chrétiens. Les Grecs pensent là-dessus comme les autres. Seulement ils admettent que, par tolérance et faute de sujets, un laïque marié peut être ordonné ; mais

<sup>1</sup> *Lettres d'Atticus*, p. 190. — <sup>2</sup> *Du Poïte*, par M. de Maistre, l. 3 c. 3.

ce mari, fait prêtre, vient-il à perdre sa femme, il lui est défendu d'en prendre une autre ; et, pour s'assurer de sa continence, on le précipite pour la vie dans un monastère. Lors donc que le protestantisme se fait de prétendus prêtres qui se marient, se démarient, se remarient, il descend non-seulement au-dessous du judaïsme, mais même du paganisme ; et lorsqu'il nous donne cette dégradation du sacerdoce pour sa perfection, il inspire la pitié ; car c'est vouloir nous faire accroire que la perfection du prêtre consiste, non pas à être l'homme de Dieu et l'homme du peuple, mais l'homme d'une femme et l'homme de la police.

Pour défendre le pays contre l'ennemi, il est des armées, avec une sévère discipline, avec le célibat militaire, avec le dévouement de la vie au salut de la patrie. Ce dévouement, ce célibat est forcé. Il y a des lâches, des déserteurs, des traîtres. Au lieu de relâcher pour eux la discipline, on la resserre. C'est ce qu'a fait saint Grégoire VII et les autres Pontifes romains. Pour défendre, non pas tel ou tel pays, mais l'humanité entière contre les doctrines et les passions hostiles qui peuvent la corrompre, il est une milice spirituelle, avec la discipline et le célibat : c'est le clergé catholique. Nul n'est forcé d'y entrer ; Dieu y appelle qui il lui plaît ; y entre qui se sent appelé : vous êtes libre, dit le Pontife à qui s'y présente. Nul n'est exclu. Le fils d'un charpentier peut devenir un Grégoire VII ; le jeune pâtre, un Sixte V ; le dernier des Chrétiens, le Père des peuples et des rois. Cette milice exige le célibat, pour que le sacerdoce universel ne devienne point un privilège héréditaire, une caste de mages ou de brames ; elle exige le célibat, pour que quiconque s'y sent appelé s'y puisse dévouer à Dieu et aux hommes ; elle exige le célibat, pour que quiconque se sent la noble ambition de conquérir à la civilisation véritable l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, les îles du grand Océan, puisse l'entreprendre sans obstacle. Cet ordre, dévoué à Dieu et au peuple, Dieu le recrute aussi parmi le peuple.

Mais il y a des lâches, des déserteurs, des traîtres. Il y a des lâches qui se repentent de leur dévouement, se plaignent de la discipline, se lamentent du célibat : au lieu d'hommes de Dieu et du peuple. suivant leur serment, les traîtres aspirent à être hommes d'une femme. C'est le penchant de la nature, disent-ils. Soldat sans cœur et sans parole ! n'est-il pas dans la nature aussi de craindre les fatigues et la mort ? Cependant, chaque jour, deux ou trois millions de guerriers surmontent ce penchant si naturel : est déclaré lâche, infâme, qui, par la crainte de la mort, déserte son poste ; au lieu de relâcher pour lui la discipline, on le fusille. Et pourtant, la plupart de ces braves ne se sont point engagés volontairement. Toi, au con-

traire, tu as eu des années entières pour délibérer, pour t'éprouver ; tu t'es engagé de ton plein gré, ou bien tu en as menti à la face du ciel et de la terre. Et maintenant, parce que tu te lasses d'être l'homme de Dieu et du peuple, maintenant que tu voudrais leur fausser ta foi et ton serment, il faudra, pour complaire à ta lâcheté parjure, abolir la loi, la discipline, l'armée de Dieu, la société, l'Église ! Dieu et son peuple veuillent te punir ! ou plutôt sois ce que tu dois être et ce que tu as juré d'être, l'homme de Dieu et du peuple, et tu n'auras ni le temps ni le besoin d'être l'homme d'une femme.

Mais le plus grand ennemi du célibat ecclésiastique, c'est le despotisme. Se faire l'homme de Dieu et l'homme du peuple, vivre et mourir pour l'un et pour l'autre, à cet effet n'être que soi : il y a quelque chose d'indépendant, de libre, de supérieur à la force ; quelque chose qui ne plie point assez sous la main des gouvernants. Et puis ce corps se recrute dans le peuple : son exemple y répand je ne sais quoi de cette liberté et indépendance du prêtre. Le peuple n'est plus si souple à tous les caprices de l'homme au pouvoir. Un prêtre marié est bien plus traitable. Il craint pour soi, pour sa femme, pour ses enfants. On le tient par cinquante fils, on le fait agir comme une marionnette. Il ne sera plus l'homme de Dieu et du peuple, mais l'homme de la police ; il prêchera la servilité sous le nom de religion. Ses fils seront naturellement comme leur père. Ce sera une race bénite de maniables employés. Le fils du laboureur ne quittera plus sa charrue, le fils du charpentier sa boutique ; le peuple n'apprendra plus que la servitude. L'histoire en fournit plus d'un exemple. Ainsi, Henri VIII, le corrupteur de l'Angleterre, trouve ses prêtres, ses évêques trop rétifs. Il leur fait prendre des femmes. Aussitôt ils consacrent, au nom du ciel, les plus honteux excès de sa tyrannie.

De nos jours, comme dans le onzième siècle, il s'est trouvé des prêtres allemands qui appellent la loi du célibat ecclésiastique une loi de contrainte. Imposture ! qui donc vous a contraints de vous faire prêtres ? Le Pontife ne vous a-t-il pas dit : Vous êtes encore libres, *adhuc liberi estis* ? Suivant l'Apôtre, qui se marie fait bien, qui ne se marie pas fait mieux. Eh bien ! l'Église ne veut pour ministre que qui se sent appelé à mieux faire, afin qu'il ne soit pas partagé entre Dieu et une femme, mais qu'il soit tout entier à Dieu et à son peuple. Mais, disent-ils, l'intérêt de la population ? Ignorants ! en France, sur cent hommes arrivés à l'âge de la virilité il y avait forcément, sous François I<sup>er</sup>, dix célibataires ; sous Henri IV, vingt ; sous Louis XIV, trente, et aujourd'hui il y en a quarante <sup>1</sup>. Belle res-

<sup>1</sup> Rubichon, *De l'action du clergé*.

source, en vérité, pour la religion, la société, les pauvres, quand le nombre des pauvres et des misérables sera augmenté par des enfants d'*Ite, missa est!* Mais de grands talents s'éloigneront du sacerdoce. Eh! bon voyage. L'Église a plus besoin encore de grandes vertus. A Solyme, il y avait plus d'un bel esprit : le Sauveur n'en prit aucun; il choisit douze hommes du peuple pour sauver tous les peuples. Et puis, voyez les grands talents, voyez les Athanase, les Chrysostôme, les Bossuet, les Fénelon que le mariage amène parmi les popes russes et les papas grecs!

Gloire immortelle au pape saint Grégoire VII, qui eut le génie de comprendre et la force d'exécuter. Les bestiales clameurs des prêtres allemands ne l'étonnèrent pas même. Bien loin de se relâcher, il ne cessait d'envoyer des légations, pour accuser les évêques de faiblesse et de négligence, et les menacer de censure s'ils n'exécutaient promptement ses ordres. De fait, les évêques étaient les premiers coupables. La loi existait de temps immémorial; le pape saint Léon IX et ses successeurs n'avaient cessé de la rappeler : c'était aux évêques de veiller à l'exécution; mais des prélats, qui avaient opiniâtrément refusé un concile pour n'être pas corrigés sur l'article de la simonie, n'avaient guère de zèle ni de grâce pour corriger leurs prêtres sur l'article de l'incontinence. L'archevêque de Mayence, Sigefroi, savait que ce n'était pas une petite entreprise de déraciner une coutume si invétérée et de ramener le monde si corrompu à la pureté de la primitive Église. C'est pourquoi il agissait plus modérément avec le clergé, et leur donna d'abord six mois pour délibérer, les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvaient se dispenser, et ne pas les réduire, le Pape et lui, à la nécessité de décerner contre eux des choses fâcheuses.

Enfin il assembla un concile à Erfurt, au mois d'octobre de cette année 1074, où il les pressa plus fortement de ne plus user de remise et de renoncer sur-le-champ au mariage ou au service de l'autel. Ils lui alléguaient plusieurs raisons, pour éluder ses instances et anéantir ce décret, s'il était possible; mais l'archevêque leur opposait l'autorité du Saint-Siège, qui le contraignait à exiger d'eux, malgré lui, ce qu'il leur demandait. Les prêtres allemands, voyant donc qu'ils ne gagnaient rien, ni par leurs raisons, ni par leurs prières, sortirent comme pour délibérer et résolurent de ne plus rentrer dans le concile, mais de se retirer sans congé chacun chez eux. Quelques-uns même crièrent en tumulte qu'il valait mieux rentrer dans le concile; et, avant que l'archevêque prononçât contre eux cette détestable sentence, l'arracher de sa chaire et le mettre à mort, comme il méritait, pour donner à la postérité un exemple fameux, et em-

pêcher qu'aucun de ses successeurs ne s'avisât d'intenter contre le clergé une pareille accusation. L'archevêque, étant averti de ce complot, les envoya prier de s'apaiser et de rentrer dans le concile, promettant d'envoyer à Rome sitôt qu'il en aurait la commodité, et de faire son possible pour fléchir le Pape.

Le lendemain, l'archevêque de Mayence fit entrer à son audience les laïques aussi bien que les clercs, et recommença ses vieilles plaintes touchant les dîmes de Thuringe, nonobstant le traité fait à Guerstung peu de temps auparavant. On voit que l'extension de ses dîmes lui tenait plus au cœur que la continence de ses prêtres, et qu'il s'entendait mieux avec le roi pour vexer les peuples, qu'avec le Pape pour les édifier. Les Thuringiens, qui croyaient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent extrêmement indignés; et, voyant que l'archevêque n'écoutait point leurs remontrances paisibles, ils sortirent en furie, crièrent aux armes, et, ayant amassé en un moment une grande multitude, ils entrèrent dans le concile et auraient assommé l'archevêque sur son siège, si ses vassaux ne les eussent retenus par leurs raisons et leurs caresses, car ils n'étaient pas les plus forts. Les évêques et tous les clercs, saisis de frayeur, se cachèrent par tous les coins de l'église. Ainsi se sépara le concile. L'archevêque se retira d'Erfurt à Seligenstadt, où il passa le reste de l'année; et tous les jours de fête, à la messe, il faisait publier un ban pour appeler à pénitence ceux qui avaient troublé le concile <sup>1</sup>.

Saint Altmann, évêque de Passau, qui travaillait depuis longtemps avec zèle à rétablir la régularité parmi les moines et les chanoines, ayant aussi reçu le décret du pape saint Grégoire pour la continence des clercs, assembla son clergé et fit lire les lettres qui lui étaient adressées, les appuyant des meilleures raisons qu'il lui fût possible. Mais la masse du clergé se défendait par l'ancienne coutume et par l'autorité des évêques précédents, dont aucun n'avait usé envers eux d'une telle sévérité. Le bienheureux Altmann répondit qu'il ne voulait ni ne pouvait les approuver dans un crime qui le mettrait lui-même en péril, et qui les exposait, eux, à un supplice éternel, d'autant plus qu'il est écrit que non-seulement ceux qui font le mal sont dignes de mort, mais encore ceux qui y consentent. Comme les prêtres concubinaires ne voulaient point l'écouter et complotaient au contraire sa mort, il garda le silence, comme un prudent médecin, et congédia l'assemblée. Ensuite, ayant pris conseil de personnes sages et leur ayant recommandé le secret, il attendit le jour de Saint-Étienne, patron de son église, où plusieurs seigneurs s'y trou-

<sup>1</sup> Lamb., 1074.

vèrent à cause de la fête. Alors il monta sur l'ambon et publia hautement le décret du Pape en présence du clergé et du peuple, menaçant d'user d'autorité contre ceux qui n'obéiraient pas. Aussitôt s'élevèrent de tous côtés des cris furieux, et peut-être le saint prélat aurait-il été mis en pièces sur-le-champ, si les seigneurs qui étaient présents n'eussent arrêté l'emportement de la multitude. Altmann eut beaucoup à souffrir pour la cause de Dieu et de son Église, mais il souffrit en saint <sup>1</sup>.

Le pape saint Grégoire, ayant appris le peu de succès de sa légation en Allemagne, écrivit à l'archevêque de Mayence en ces termes : Nous croyons que vous vous souvenez combien vous nous avez aimé sincèrement avant que nous fussions chargé de cette administration, et avec quelle confiance vous preniez notre conseil sur vos affaires les plus secrètes. Nous avions encore plus d'espérance en votre piété depuis que vous avez voulu vous retirer à Clugni ; mais nous avons appris que vous n'avez pas rempli nos espérances, et nous manquons à l'amitié si nous néglignons de vous en avertir. C'est pourquoi nous vous admonestons de venir, si vous pouvez, au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, la première semaine de carême, et d'y venir avec vos suffragants, savoir : Otton de Constance, Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Herman de Bamberg, Imbrie d'Augsbourg, Adelbert de Wurtzbourg. Que si vous ne pouvez venir, vous nous enverrez des députés suffisants. Au reste, ne cédez ni aux prières ni à la faveur, pour ne pas vous informer très-exactement de l'entrée des évêques dans l'épiscopat et de leur conduite, et nous en instruire par vos députés. Et ne vous étonnez pas que nous en punissions un plus grand nombre de votre province que des autres : elle est plus grande et il y a quelques évêques dont la réputation n'est pas louable <sup>2</sup>.

Il écrivit plus fortement à Liemar, archevêque de Brême. Il l'accusa d'ingratitude et d'avoir trompé la confiance qu'il avait en lui, comme devant être, d'après ses promesses, un boulevard inexpugnable de l'Église romaine. Au contraire, dit-il, vous vous êtes opposé à nos légats Albert de Préneste et Girald d'Ostie, vous avez empêché qu'on ne tint un concile, et n'êtes point venu à Rome au jour où ils vous avaient cité, c'est-à-dire à la Saint-André. Nous vous ordonnons, en conséquence, de venir au prochain, et, en attendant, nous vous suspendons de toute fonction épiscopale. Ces deux lettres sont du 4<sup>me</sup> de décembre 1074 <sup>3</sup>.

Le saint Pape écrivit avec la même vigueur apostolique à Otton,

<sup>1</sup> Acta SS., 8 aug. — <sup>2</sup> L. 2, epist. 29. — <sup>3</sup> L. 2, epist. 28.

évêque de Constance. Après avoir fait, dit-il, un décret contre la simonie et contre l'incontinence des clercs, nous l'avons envoyé à l'archevêque de Mayence, qui a des suffragants en grand nombre et fort dispersés, afin qu'on le proposât pour être inviolablement observé. Par la même raison de la grande étendue de votre diocèse, nous vous avons adressé ce décret par des lettres particulières. Le Pape prouve ensuite que les clercs sont obligés à la continence, insistant principalement sur l'autorité de saint Léon et de saint Grégoire, qui défendent le mariage même aux sous-diacres. Puis il ajoute : Nous avons appris que, contrairement à ce décret, vous avez permis aux clercs qui sont dans les ordres sacrés de garder leurs concubines, ou d'en prendre s'ils n'en ont pas encore. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous présenter au concile que nous tiendrons la première semaine de carême. Il écrivit en même temps au clergé et au peuple de Constance pour leur défendre, par l'autorité de saint Pierre, de ne plus rendre aucune obéissance à leur évêque s'il persistait dans son opiniâtreté et sa désobéissance au Saint-Siège <sup>1</sup>.

Il écrivit de même en général à tous les clercs et les laïques d'Allemagne de ne plus reconnaître les évêques qui permettaient à leur clergé d'avoir des concubines, et en particulier à Rodolphe, duc de Souabe, et à Berthold, duc de Carinthie. Nous savons, dit-il à ces deux princes, avec quelle perspicacité votre prudence considère la pitoyable désolation de la religion chrétienne, réduite à une telle extrémité que nul homme vivant n'a jamais vue, et que l'histoire, depuis notre saint-père Silvestre, ne cite point de temps plus malheureux. Le principe et la cause d'un si grand mal, c'est nous-mêmes, nous qui avons été préposés au gouvernement du peuple, nous qui sommes appelés et établis évêques pour gagner les âmes. Car les biens et les maux des sujets viennent originairement des chefs qui ont reçu soit les dignités mondaines, soit la magistrature spirituelle, qui, ne cherchant que la gloire et les voluptés du siècle, ne peuvent vivre sans confusion et pour eux et pour le peuple ; parce que, en suivant dans leurs mauvaises œuvres leurs mauvais désirs, ils lient par leur faute les droits de leur autorité, et par leur exemple relâchent aux autres le frein de pécher : car ils ne pêchent point par ignorance ou par inadvertance, mais, résistant par une présomptueuse obstination au Saint-Esprit, ils rejettent les lois divines, qu'ils connaissent, et méprisent les décrets apostoliques. En effet, les archevêques et les évêques de votre pays savent bien, ce qu'au reste tous les fidèles doivent savoir, qu'il est défendu, par les sacrés canons, que ceux qui sont entrés dans les ordres ou les offices sacrés par

<sup>1</sup> Vita S. Greg., c. 4.

l'hérésie de Simon, c'est-à-dire à prix d'argent ou d'autre chose, exercent aucune fonction dans la sainte Église, et que ceux qui sont plongés dans le crime de fornication célèbrent la messe ou servent à l'autel. Et bien que depuis le temps du bienheureux pape Léon (c'est saint Léon IX) la sainte et apostolique mère Église les ait souvent, dans les conciles, et par ses légats, et par ses lettres, avertis, priés et sommés, par l'autorité de saint Pierre, de renouveler et d'observer ces règles négligées par leurs prédécesseurs, ils demeurent toutefois encore désobéissants, excepté un très-petit nombre, et ne se mettent point en peine d'arrêter ni de punir cette exécrationnable coutume, sans penser à ce qui est écrit : Que de résister est comme le péché de divination, et de désobéir, comme le crime d'idolâtrie.

Voyant donc qu'ils méprisent les ordres apostoliques, ou plutôt ceux de l'Esprit-Saint, qu'ils favorisent par une criminelle patience les crimes de leurs subordonnés, que les divins ministères sont traités indignement et le peuple séduit : nous sommes obligé, nous qui devons veiller plus que les autres au troupeau du Seigneur, d'employer contre eux toutes sortes d'autres moyens ; car il nous paraît beaucoup meilleur de ramener la justice de Dieu, même par de nouvelles voies, que de laisser périr les âmes avec les lois méprisées. C'est pourquoi nous nous adressons maintenant à vous et à tous ceux en qui nous avons confiance, comme nous étant fidèles et dévoués, vous priant et vous admonestant, par l'autorité apostolique, que, quoi que puissent dire les évêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous saurez avoir été promus par simonie ou vivre dans l'incontinence, et que vous les empêchiez, autant qu'il vous sera possible, de servir aux saints mystères, tant à la cour que dans les diètes du royaume et dans les autres lieux ; usant, pour cet effet, de persuasion et même de force, s'il est besoin. Que si quelques-uns en murmurent, comme si vous excédiez votre pouvoir, répondez-leur que c'est par notre ordre, et renvoyez-les en disputer avec nous. Quant à vous, Rodolphe, j'entends le duc et le très-cher fils de saint Pierre, qui aspire de tout son cœur à l'esprit de la religion, et quant à ce que vous nous avez consulté sur ce qui nous semble de plus parfait, nous vous ordonnons, pour corriger le passé, que tout ce que vous vous rappelez avoir reçu pour établir des clercs dans une église, vous ayez à l'employer, soit pour l'utilité de cette église même, si vous croyiez que cela lui revienne, soit pour le bien des pauvres, afin que, demeurant sans tache et sans reproche, vous méritiez d'être inscrit parmi les citoyens élus au royaume céleste. Cette lettre si remarquable est du 11<sup>me</sup> de janvier 1075<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 15.



Dès le 7<sup>m</sup>e de décembre 1074, il avait écrit au roi Henri d'Allemagne deux lettres pleines d'amitié et de tendresse. Dans la première, il le loue du bon accueil qu'il a fait à ses légats, et de la ferme résolution qu'il leur a témoignée, ainsi qu'à sa mère, l'impératrice Agnès, d'extirper de son royaume la simonie et l'incontinence des clercs. Nous avons aussi ressenti une grande joie, ajoute-t-il, de ce que la comtesse Béatrix et sa fille Mathilde nous ont écrit de votre sincère amitié ; et c'est par leur conseil et par la persuasion de l'impératrice, votre mère, que nous vous écrivons cette lettre. C'est pourquoi, tout pécheur que nous sommes, nous faisons mémoire de vous à la messe sur les corps des apôtres, priant Dieu avec instance qu'il vous donne d'accomplir ces bons desseins et d'en former de plus glorieux encore pour l'avantage de son Église. Mais, excellentissime fils, je vous exhorte, avec une charité sincère, de prendre pour conseillers dans ces choses des hommes qui vous aiment et non ce qui est à vous, qui cherchent votre salut et non leur profit ; en écoutant de pareils hommes dans la cause de Dieu, vous mériterez sa protection et sa bienveillance. Quant à l'affaire de Milan, quoique vous ne l'ayez pas arrangée comme vous l'aviez promis dans vos lettres, envoyez-nous des hommes religieux et prudents ; s'ils font voir, par de bonnes raisons ou de bonnes autorités, que le décret de l'Église romaine, confirmé par le jugement de deux conciles, peut et doit être changé, nous n'aurons point de peine d'acquiescer à leurs justes conseils et de prendre un parti meilleur. Mais si cela est démontré impossible, je prierai et supplierai votre altesse, pour l'amour de Dieu et le respect de saint Pierre, de restituer librement son droit à cette église. Considérez qu'alors vous posséderez légitimement la puissance royale, si vous la faites servir au Roi des rois, le Christ, pour la restauration et la défense de ses églises. Méditez avec crainte les paroles suivantes : J'aime ceux qui m'aiment, j'honore ceux qui m'honorent ; mais ceux qui me méprisent seront sans gloire. Enfin, le saint Pape prie le jeune roi de faire venir à Rome les évêques de la province de Mayence, qu'il y avait appelés <sup>1</sup>.

La seconde lettre respire encore plus d'affection et de confiance. Si Dieu daignait vous découvrir mon âme, dit saint Grégoire à Henri, je suis certain que, par sa grâce, nul ne pourrait vous séparer de ma dilection. Cependant j'espère de sa miséricorde, qu'on verra un jour que je vous aime d'une charité sincère ; car j'y suis obligé, et par le précepte commun de tous les Chrétiens, et par la majesté impériale, et par la paternelle puissance du Siège apostolique ; parce que,

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 30.

si je ne vous aime de la manière qu'il faut, c'est vainement que je me confie en la miséricorde de Dieu et aux mérites de saint Pierre. Mais comme je désire travailler nuit et jour dans la vigne du Seigneur, à travers beaucoup de périls et même jusqu'à la mort, ce n'est pas seulement à vous, que Dieu a placé au faite des affaires, et par qui beaucoup peuvent ou s'écarter du droit chemin ou observer la religion chrétienne, mais c'est encore au moindre des Chrétiens que, Dieu aidant, je m'appliquerai toujours à garder une sainte et digne charité ; car quiconque, sans cette robe, tentera d'entrer aux noces royales y subira une effroyable confusion. Hélas ! voilà ce que ne considèrent point ceux qui travaillent chaque jour à semer la discorde entre nous, afin de pouvoir, en préparant ainsi leurs filets diaboliques, attraper leurs intérêts, pallier leurs vices, par lesquels ils provoquent insensément contre eux la colère de Dieu et le glaive de saint Pierre. Je vous avertis donc et vous exhorte, très-cher fils, à détourner vos oreilles de ces gens et à écouter avec confiance ceux qui cherchent, non leurs intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, et ne préfèrent pas leur honneur et leur lucre à la justice ; afin qu'en suivant leurs conseils, vous ne perdiez pas la gloire de cette vie, mais que vous acquériez encore celle qui est en Jésus-Christ.

En outre, je donne avis à votre grandeur que les Chrétiens d'au delà des mers, cruellement persécutés par les païens, journellement mis à mort comme de vils animaux et pressés par la misère extrême qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les secourir de la manière que je pourrais, et d'empêcher que la religion chrétienne, ce qu'à Dieu ne plaise, ne périsse entièrement chez eux. J'en suis navré de douleur, jusqu'à désirer la mort et aimer mieux exposer ma vie pour eux que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens et à leur persuader de donner leur vie pour leurs frères, en défendant la loi de Jésus-Christ, et de montrer, par cette preuve éclatante, la noblesse des enfants de Dieu. Les Italiens et ceux d'au delà des monts, inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon cœur cette exhortation, et il y en a déjà plus de cinquante mille qui se préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef et pour Pontife, résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller, lui conduisant, jusqu'au sépulcre du Seigneur.

Ce qui m'excite encore puissamment à cette entreprise, c'est que l'Église de Constantinople, divisée d'avec nous au sujet du Saint-Esprit, demande à se réunir au Siège apostolique. Presque tous les

Arméniens s'écartent de la foi catholique, et presque tous les Orientaux attendent que la foi de saint Pierre décide entre leurs diverses opinions. Notre temps demande l'accomplissement de ce que le Rédempteur a daigné; par une grâce spéciale, ordonner au prince des apôtres, en disant : J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille point; lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. Et parce que nos pères, dont nous désirons suivre les traces, malgré notre indignité, ont souvent passé en ces pays-là pour confirmer la foi catholique, nous sommes aussi obligé d'y passer, pour la même foi et pour la défense des Chrétiens, si Dieu nous en ouvre la voie. Mais comme un si grand dessein a besoin d'un sage conseil et d'un puissant secours, je vous demande l'un et l'autre; car si je fais ce voyage, c'est à vous après Dieu que je laisse l'Église romaine, afin que vous la gardiez comme votre sainte mère et que vous défendiez son honneur. Faites-moi savoir au plus tôt votre résolution à ce sujet; car, si je n'espérais pas de vous plus que beaucoup ne s'imaginent, je vous adresserais vainement ces paroles. Mais parce qu'il n'est peut-être pas un homme à qui vous ajoutiez une entière foi sur la sincérité de ma dilection, je m'en remets à l'Esprit-Saint, qui peut tout, pour vous faire connaître à sa manière ce que je vous souhaite et combien je vous aime, et pour disposer de même votre âme à mon égard, de telle sorte que le désir des impies périsse, et que celui des bons s'accroisse. Car ces deux désirs touchant nous deux, quoique d'une manière diverse, veillent incessamment et combattent, suivant la volonté de ceux dont ils procèdent. Que le Dieu tout-puissant, de qui procèdent tous les biens, par les mérites et l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, vous absolve de tous les péchés, vous fasse marcher dans la voie de ses commandements, et vous conduise à la vie éternelle<sup>1</sup> !

On voit dans ces lettres la grande âme de Grégoire VII. Sa charité embrasse le monde entier. Pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il entreprend à la fois deux grandes expéditions : l'une en Occident, contre les évêques simoniaques et les clercs concubinaires, pour ramener parmi le clergé, surtout parmi le clergé d'Allemagne, la légitimité des ordinations et la pureté de la vie; l'autre en Orient, contre les sectaires de Mahomet et les autres infidèles, afin de protéger les Chrétiens opprimés, et ramener les églises dissidentes à l'unité catholique. Si le roi Henri avait voulu seconder le Pape dans cette expédition et réunir les forces de l'Allemagne contre les païens, l'Allemagne eût été tranquille au dedans, les païens se seraient con-

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 31.

vertis au christianisme, ou du moins rendus tributaires aux princes chrétiens. C'est la réflexion d'un historien du temps, Brunon de Saxe <sup>1</sup>. Mais Henri, emporté par ses vicieux penchants, poussé encore par les évêques simoniaques et les prêtres concubinaires de son royaume, divisera, bouleversera l'Allemagne et l'Italie, pour s'opposer aux glorieux desseins du chef de l'Église. Son mauvais exemple sera suivi par presque tous ses successeurs. Mais malgré cette opposition brutale des empereurs teutoniques, qui pourtant n'étaient empereurs que pour seconder le chef de l'Église universelle, les Pontifes romains, héritiers de la pensée et du courage de Grégoire VII, exécuteront ces deux grandes entreprises. Et ce sera pendant plusieurs siècles le principal objet de l'histoire.

Au concile indiqué à Rome pour la première semaine de carême de l'année 1075, le pape saint Grégoire avait appelé plusieurs évêques en particulier : de Lombardie, Guibert de Ravenne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie ; de France, les évêques de Bretagne, Isembert, évêque de Poitiers, qui avait dissipé à main armée un concile où présidaient les légats du Pape, et où l'on devait examiner la validité du mariage du comte de Poitiers. L'évêque Isembert avait été cité à Rome pour la Saint-André 1074, et n'y avait point comparu ; c'est pourquoi il fut suspendu de ses fonctions et cité au concile du carême suivant. Le Pape y appela aussi plusieurs évêques d'Allemagne, savoir : Liemar, archevêque de Brême, et Sigefroi, archevêque de Mayence, avec ses suffragants ; Bennon, évêque d'Osnabruck, et l'abbé de Corbie en Saxe, si l'archevêque de Cologne ne les accordait auparavant.

Le concile de Rome se tint en effet depuis le 24<sup>me</sup> de février 1075 jusqu'au dernier du même mois. Il y eut cinquante évêques avec un très-grand nombre de prêtres et d'abbés. Le Pape y prit une mesure fort importante, mais nécessaire, pour l'extirpation de la simonie. Comme il voyait, dit un auteur du temps, que, contrairement aux décrets des Saints-Pères, le don du roi prévalait dans l'élection canonique des évêques, que souvent il changeait ou plutôt annulait cette élection : le Pape, conformément aux décrets des Pontifes et aux institutions canoniques, défendit, sous menace d'anathème, à qui que ce fût, d'oser le faire davantage, et dressa un décret en ces termes : Si quelqu'un reçoit désormais un évêché ou une abbaye de la main de quelque personne laïque, il ne sera nullement compté parmi les évêques et les abbés, et on ne lui accordera aucune audience comme tel. De plus, nous lui interdisons la grâce de saint

<sup>1</sup> *Hist. bell. sax.* Freher, t. 1, p. 179.

Pierre et l'entrée de l'église, jusqu'à ce qu'il ait abandonné le lieu qu'il a occupé, tant par le crime de l'ambition, que par celui de la désobéissance, qui est pareil au crime d'idolâtrie. Nous ordonnons la même chose touchant les dignités inférieures de l'Église. De même, si quelqu'un d'entre les empereurs, les ducs, les marquis, les comtes, ou autres puissances ou personnes séculières, ose donner l'investiture d'un évêché ou de quelque dignité ecclésiastique, il doit savoir qu'il est soumis à la même sentence.

En cela, dit l'auteur contemporain, Hugues de Flavigni, Grégoire VII suivit les exemples des Pères, quoique cette damnable coutume se fût établie depuis bien des années et tournée en usage; car, dans le septième concile général tenu par les cinq patriarches et trois cent cinquante évêques, il est dit, article trois : Toute élection d'évêque, de prêtre ou de diacre, faite par les princes, demeurera nulle, suivant la règle qui dit : Si quelque évêque se sert des puissances séculières pour obtenir une église, il sera déposé et excommunié, ainsi que tous ceux qui communiquent avec lui. De même, dans le huitième concile œcuménique, tenu par les cinq patriarches sous le pape Nicolas I<sup>er</sup>, il est dit : Ce saint et universel concile, conformément aux conciles précédents, statue et ordonne que les promotions et consécrations épiscopales se feront par l'élection et le décret des évêques; que nul d'entre les princes ou puissants laïques ne s'ingérera lui-même dans l'élection ou la promotion d'un patriarche, d'un métropolitain ou d'un évêque quelconque, de peur qu'il n'en résulte une confusion ou une contention désordonnée et inconvenante, d'autant plus qu'il ne convient pas qu'aucun laïque en pouvoir ait aucune puissance en ces choses; qu'il garde le silence et se tienne tranquille jusqu'à ce que le collège de l'Église ait régulièrement terminé l'élection du futur pontife. Si quelqu'un des laïques, pour agir de concert, est invité par l'Église, il lui est permis d'obtempérer avec respect à ceux qui l'appellent. Mais quiconque des princes ou des puissants du siècle, ou bien tout laïque d'une autre dignité, tentera d'agir contre l'élection commune et canonique de l'ordre ecclésiastique, qu'il soit anathème! jusqu'à ce qu'il obéisse et se soumette <sup>1</sup>.

Par ces citations d'un auteur contemporain, on voit que le pape Grégoire VII, en condamnant les investitures à cause des suites qu'elles avaient alors, ne faisait que rappeler et exécuter les décrets de deux conciles généraux tenus en Orient.

Dans ce même concile, le Pape excommunia cinq ministres du roi

<sup>1</sup> Hug. Flavi, apud Pagi, 1075, n. 1.

Henri d'Allemagne, par le conseil desquels il vendait les églises ; à moins qu'ils ne vinssent à Rome se justifier dans le premier jour de juin. Le roi de France, Philippe, fut aussi menacé d'excommunication, s'il ne donnait assurance de sa correction aux nonces du Pape qui devaient aller en France. Liemar, archevêque de Brême, fut suspendu de ses fonctions pour sa désobéissance, et interdit de la communion du corps et du sang de Notre-Seigneur. Garnier, évêque de Strasbourg, et Henri de Spire furent suspendus, ainsi que Herman de Bamberg, s'il ne venait se justifier avant Pâques, qui, cette année 1073, fut le 5<sup>me</sup> d'avril. En Lombardie, Guillaume, évêque de Pavie, et Cunibert de Turin furent suspendus, et Denys de Plaisance déposé. On confirma l'excommunication déjà prononcée contre Robert Guiscard, duc d'Apulie <sup>1</sup>.

L'affaire d'Herman de Bamberg nous fait voir quels étaient généralement ces évêques. Il fit bâtir à ses dépens une église en l'honneur de saint Jacques, où il mit vingt-cinq chanoines de bonnes mœurs, auxquels il donna abondamment de quoi vivre. Mais ensuite il les chassa, sans avoir aucun sujet de plainte contre eux, et donna cette maison à des moines ; car il avait une telle affection pour les moines, que, s'il eût pu, il les eût mis à la place des clercs par tout son diocèse. Les chanoines chassés se joignirent à ceux de la cathédrale, pour représenter à l'évêque que son diocèse avait plus besoin de clercs que de moines ; et que la nouvelle église, n'étant qu'à trente pas de la cathédrale, ne convenait pas à ceux-ci, dont l'institut ne demandait que la solitude. L'évêque demeurant inexorable, les clercs allèrent à Rome et portèrent leurs plaintes au Pape. Ils soutenaient que leur évêque était entré dans le siège par simonie, et qu'en ayant été accusé devant le pape Nicolas il ne s'en était sauvé que par un parjure ; qu'il était entièrement ignorant ; et qu'avant son ordination il avait scandalisé la ville de Mayence, où il avait été nourri, en s'abandonnant à toutes sortes de crimes ; que, s'étant exercé dès sa jeunesse à amasser de l'argent et à prêter à usure, il s'y était encore plus appliqué depuis son épiscopat, vendant les abbayes et les églises de son diocèse, et réduisant à une extrême pauvreté les serfs de l'église de Bamberg, riches auparavant. Par toutes ces raisons, ils demandaient au Pape la déposition de leur évêque.

Le Pape l'avait déjà suspendu, et, sur cette relation, il l'excommunia, parce qu'ayant été accusé et appelé plusieurs fois à Rome pendant deux ans, il n'avait tenu compte d'y venir. Il lui ordonna de rendre l'église de Saint-Jacques aux chanoines qu'il en avait chassés,

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 344, l. 2. *ép.* 53.

et manda au clergé de Bamberg de s'abstenir de la communion de l'évêque, déclarant que jamais il ne le rétablirait. Pour l'exécution de ses ordres, le Pape envoya des légats avec les députés du clergé de Bamberg ; et, quand ils furent arrivés, le clergé envoya dire à l'évêque qu'il eût à se retirer incessamment. En même temps, un jeune clerc insolent lui présenta un verset d'un psaume, et lui dit : Si vous pouvez expliquer ce verset, non pas dans le sens mystique ou allégorique, mais mot à mot, je vous déclarerai innocent et digne de l'épiscopat. L'évêque, surpris, demandait en colère à ses clercs d'où leur venait cette nouvelle présomption, quand les légats du Pape se présentèrent, et, outre les lettres qu'ils avaient en main, lui dénoncèrent de vive voix la suspense et l'excommunication.

Comme ses clercs le pressaient de se retirer, et protestaient qu'ils ne feraient aucun service dans l'église tant qu'il y demeurerait, ne sachant à quoi se résoudre, il envoya à l'archevêque de Mayence, son plus fidèle ami, qu'il avait gagné par plusieurs bienfaits, et qui avait eu part à son entrée dans l'épiscopat et à la manière dont il s'y était conduit. L'archevêque, n'ayant pu rien gagner auprès du clergé de Bamberg, résolut d'aller à Rome pour essayer d'apaiser le Pape. Loin de réussir, il pensa être déposé lui-même pour avoir ordonné l'évêque de Bamberg par simonie, et il reçut ordre de publier l'excommunication contre cet évêque et d'en ordonner un autre à sa place.

Herman, voyant alors qu'il n'avait plus rien à espérer que dans la clémence du Pape, alla à Rome avec des gens qu'il payait bien pour plaider sa cause ; mais le Pape était à l'épreuve des beaux discours aussi bien que des présents. Tout ce qu'Herman put obtenir, fut d'être absous de l'excommunication, à la charge de passer le reste de ses jours dans un monastère. Étant de retour en Allemagne, il rapporta cet ordre du Pape à ses vassaux, dont il avait gagné l'affection par ses largesses. Ils protestèrent qu'ils étaient résolus de s'exposer à tout plutôt que de souffrir que leur église fût ainsi déshonorée. Herman revint donc à Bamberg, et, pendant un mois ou cinq semaines qu'il y demeura, il exerça tous les droits épiscopaux, hors les fonctions de l'autel ; mais son clergé ne fit aucun office public dans toute la ville, et ni le roi, ni aucun évêque ne communiqua avec lui. C'est ainsi que l'historien Lambert raconte l'affaire <sup>1</sup>.

On voit, par les lettres du pape Grégoire, qu'Herman ne se présenta point au concile de Rome de cette année 1075, quoiqu'il y eût été appelé : étant seulement venu près de Rome, il s'arrêta en che-

<sup>1</sup> Lamb., an 1075.

min, et envoya devant ses députés avec de grands présents, pour corrompre le Pape et les évêques. Frustré de cette espérance et sachant qu'il avait été condamné, il s'en retourna promptement et promit aux clercs qui l'accompagnaient qu'il renoncerait à l'épiscopat et embrasserait la vie monastique : ce qu'il n'exécuta pas ; au contraire, il dépouilla de leurs biens quelques clercs de son église qui lui résistaient. Cependant il fut déposé dans le concile ; et le Pape, ayant appris ensuite comment il avait trompé ses clercs, écrivit à l'archevêque de Mayence et au roi Henri de mettre un autre évêque à Bamberg. Ces lettres sont du 20<sup>me</sup> de juillet 1075 <sup>1</sup>.

Le Pape, de son côté, et le clergé de Bamberg, du sien, ne cessèrent de presser le roi de remplir ce siège. Herman se tenait dans les terres de l'église, où ses vassaux le soutenaient ; toutefois il n'osait faire aucune fonction épiscopale. Il avait toujours été très-fidèle au roi, quelquefois même plus qu'il ne fallait ; néanmoins ce prince, loin de prendre sa défense, résolut d'exécuter sa condamnation. Il vint donc à Bamberg, et, le jour de Saint-André 1075, il en fit ordonner évêque Rupert, prévôt de Goslar. C'était un homme d'une très-mauvaise réputation, parce qu'il était intime confident du roi, et passait pour le principal auteur de tout ce qu'il avait fait de mauvais contre l'État. Les nobles murmurèrent de la promotion d'un pareil homme ; le clergé, dont il avait offensé plusieurs membres, le reçut par aversion pour son prédécesseur. Herman, perdant ainsi toute espérance de se rétablir, se retira dans le monastère de Schwartz, et y prit l'habit sous l'abbé Egbert, homme de sainte vie. Incontinent après, il alla à Rome avec son abbé ; et, s'étant soumis humblement au Pape et ayant fait pénitence de sa désobéissance, il fut absous de l'excommunication et rétabli dans les fonctions de prêtre, mais non pas d'évêque <sup>2</sup>.

Au mois d'octobre de cette année 1075, l'archevêque Sigefroi tint un concile dans la ville de Mayence, où se trouva l'évêque de Coire, légat du Pape, chargé de ses lettres, par lesquelles il était enjoint à l'archevêque, sous peine de déposition, d'obliger tous les prêtres de sa province de renoncer sur-le-champ à leurs femmes ou au ministère de l'autel. C'était le moins qu'on pouvait exiger.

Mais quand l'archevêque voulut exécuter cet ordre du Pape, tous les clercs qui assistaient au concile se levèrent et s'emportèrent tellement contre lui par leurs discours et par les mouvements de leurs mains et de tout le corps, qu'il désespérait de sortir en vie du concile. Il céda donc à la difficulté, et résolut de ne plus se mêler de

1. 2, *epist.* 76 ; 1 3, *epist.* 1, 2 et 3. — <sup>2</sup> Lamb.



cette réforme qu'il avait tant de fois proposée inutilement, et de laisser au Pape le soin de l'exécuter par lui-même, quand et comme il lui plairait. Nous avons déjà vu à cet archevêque, et nous lui verrons encore, plus de zèle pour l'extension de ses dîmes dans la Thuringe, que pour la réforme de son clergé <sup>1</sup>.

L'abbaye de Fulde étant vacante, le roi Henri voulait procéder à l'élection, avec les seigneurs, le lendemain de la Saint-André. Il y eut de fortes brigues de la part des abbés et des moines, qui étaient venus de divers endroits : l'un offrait de grandes sommes d'argent ; l'autre de grandes terres de l'abbaye ; l'autre d'augmenter le service qu'il rendait à l'État. Ils ne gardaient aucune mesure, ni dans les promesses, ni dans la manière de les faire, quoique la veille ils eussent vu l'évêque de Bamberg déposé pour simonie. Le roi, indigné de leur impudence et fatigué de leurs importunités, appela un moine d'Herfeld, nommé Ruzelin, qui était venu à la cour par ordre de son abbé pour une affaire de son monastère. Le roi l'élut abbé de Fulde, le premier, lui présentant le bâton pastoral, et pria instamment les moines et les vassaux de l'abbaye de lui donner leurs suffrages. Ruzelin, qui ne s'attendait à rien moins, pensa tomber en défaillance ; et, voyant que tous concouraient à son élection avec de grands cris de joie, il représenta son incapacité, sa mauvaise santé, l'absence de son abbé ; mais les évêques présents lui firent tant d'instances, qu'il consentit enfin à son élection <sup>2</sup>.

La même année mourut saint Annon, archevêque de Cologne, l'une des plus grandes lumières d'Allemagne. Depuis sa retraite, Dieu l'éprouva par plusieurs afflictions. Son frère Wézel, archevêque de Magdebourg, et son cousin Buccon, évêque d'Halberstadt, se trouvèrent enveloppés dans la guerre de Saxe, et, par conséquent, exposés à l'indignation du roi. Et comme Annon, retenu par l'affection naturelle, ne donnait pas au roi des secours assez puissants à son gré, il lui devint lui-même suspect, et ce prince l'accusa d'infidélité et de parjure, jusque-là qu'il sollicita les citoyens de Cologne pour le tuer, et deux de ses domestiques en formèrent le dessein. L'année précédente 1074, incontinent après Pâques, l'imprudance de ses gens excita contre lui à Cologne une sédition si furieuse, que sa vie fut en danger. Il avait, pour ce sujet, excommunié et banni plusieurs citoyens de Cologne ; mais, à Pâques de l'année 1075, il leur rendit la communion et leurs biens qui avaient été pillés. Enfin il lui vint des ulcères aux pieds qui firent tomber sa chair, jusqu'à découvrir ses os ; puis, montant aux jambes et aux cuisses, gagnèrent le corps et

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 345. — <sup>2</sup> Lamb.

les parties nobles ; et ainsi, après une longue maladie, il mourut le 4<sup>me</sup> de décembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Il avait tenu le siège de Cologne vingt ans et dix mois. Il fut enterré au monastère de Sieberg, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau <sup>1</sup>.

Cependant à Rome on conjurait contre le saint-pape Grégoire. Après le concile de cette année 1075, les autres évêques retournèrent chez eux. Guibert, archevêque de Ravenne, demeura avec le Pape. Il songeait à se faire Pape lui-même, et travaillait à gagner, par présents et par promesses, tous ceux qu'il trouvait à Rome mal disposés contre Grégoire. Il se lia entre autres intimement avec le préfet Cencius, fils d'Étienne, aussi préfet de Rome, et en fit son principal confident. Celui-ci était un débauché et un scélérat, fourbe, artificieux, accoutumé aux parjures et aux meurtres. Il avait soutenu le parti de Cadaloüs contre Alexandre II ; et, ayant fait bâtir une haute tour sur le pont de Saint-Pierre, il exigeait des passants un nouveau péage ; et, comme il était fort puissant par toute l'Italie, il exerçait de grandes vexations dans les terres de l'Église romaine. Le Pape, l'en ayant plusieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'excommunication.

Cencius, outré de dépit, alla en Pouille trouver Robert Guiscard et les autres que le Pape avait excommuniés, pour concerter avec eux la manière de prendre le Pape et de le faire mourir. Il envoya son fils à Guibert, archevêque de Ravenne, et il écrivit au roi Henri, promettant de lui mener le Pape. Ensuite il attendit le temps propre à exécuter son dessein, et il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël 1075. Le Pape alla, selon sa coutume, célébrer l'office de la nuit à Sainte-Marie-Majeure ; mais le clergé et le peuple y vinrent en petit nombre ; car il tomba cette nuit une pluie si excessive, qu'à peine chacun osait-il sortir de sa maison et entrer chez son voisin pour quelque nécessité de la vie. Cencius, averti par ses espions, vint à l'église avec une troupe de gens armés et revêtus de cuirasses, ayant des chevaux prêts pour s'enfuir avec ses complices, en cas de besoin.

Le Pape célébrait la première messe dans la chapelle de la Crèche. Il avait déjà communiqué, ainsi que le clergé, et il en était à la communion du peuple, quand tout d'un coup on entendit de grands cris. Les conjurés parcoururent toute l'église l'épée à la main, frappant ceux qu'ils pouvaient, et se rassemblèrent à la chapelle de la Crèche, dont ils rompirent les petites portes. Là, ils prirent le Pape, et un d'eux, voulant lui couper la tête, lui fit une assez grande blessure au

<sup>1</sup> Lamb., apud Sur.

front. Ils l'arrachèrent du saint lieu, le tirant par les cheveux et le frappant sans qu'il leur résistât ou leur dit une parole; il levait seulement les yeux au ciel. Ils lui ôtèrent le pallium, la chasuble, la dalmatique et la tunique, lui laissant seulement l'aube et l'étole, et un d'eux le traînait derrière lui.

Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville, on cessa l'office dans toutes les églises et on dépouilla les autels; on sonna les cloches et les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes pour empêcher qu'on n'enlevât le Pape hors de Rome; car on ne savait ce qu'il était devenu. Enfin le peuple étant assemblé au Capitole, quelques-uns rapportèrent qu'on le tenait prisonnier dans la tour de Cencius. Un homme et une femme nobles y avaient suivi le Pape; l'homme lui réchauffait les pieds avec des toisons de brebis; la matrone lui pansait la blessure de la tête. Sitôt que le jour parut, le peuple accourut en foule à la maison de Cencius; on commença à combattre, mais au premier choc les conjurés s'enfuirent et s'enfermèrent dans la tour. On l'assiégea, on amena des machines et des béliers, on alluma du feu à l'entour. Cependant la sœur de Cencius disait des injures au saint Pape; et un de ses serviteurs, tenant l'épée nue, disait en blasphémant que, le jour même, il lui couperait la tête. Ce malheureux fut tué incontinent après d'un coup de lance dans la gorge.

Cencius, voyant que sa tour allait être prise, se jeta aux genoux du saint Pape et lui demanda pardon, promettant de faire telle pénitence qu'il lui prescrirait. Le Pape lui ordonna de faire le voyage de Jérusalem, et il le promit. Alors le saint Père se mit à une fenêtre où, étendant les mains, il fit signe au peuple de s'apaiser et demanda que quelques-uns des principaux montassent à la tour. Les autres, croyant qu'il les exhortait à achever de la prendre, l'escaladèrent et tirèrent le Pape dehors. Le peuple fut extrêmement touché de le voir couvert de sang. On le ramena à Sainte-Marie-Majeure, où il acheva la messe et donna la bénédiction au peuple; puis il retourna au palais de Latran et donna le festin solennel selon la coutume.

Cependant Cencius s'enfuit avec sa femme, ses enfants et ses frères. Le reste des conjurés prit aussi la fuite; on pilla tous leurs biens, car le Pape leur sauva la vie. Mais le lendemain de la fête, le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toujours, et ruina par le fer et le feu sa tour et tout ce qu'il avait dans la ville et dehors. Cencius aussi, de son côté, détruisit tout ce qu'il put des terres de l'Église. Quant à l'archevêque Guibert, après avoir ainsi conspiré à Rome, il demanda au Pape la permission de retourner à Ravenne, où il conspira secrètement contre le Pape avec Thédalde, archevêque intrus de Milan, et les autres évêques simoniaques de Lombardie, ce qui fit

manquer l'entreprise que le Pape avait formée contre les Normands. Au contraire, Guibert se servit du cardinal schismatique Hugues le Blanc, pour exciter contre le Pape le duc Robert Guiscard et le roi Henri, qui n'y étaient déjà que trop disposés <sup>1</sup>.

Dans l'intervalle, ce même roi Henri d'Allemagne continuait au pape saint Grégoire des assurances de soumission et même de zèle. Le Pape lui écrivait, en conséquence, le 20 juillet 1075 : Parmi les œuvres de vertu auxquelles nous avons appris par la renommée que vous vous appliquez pour devenir meilleur, il en est deux qui vous rendent plus éminemment recommandable à votre sainte mère l'Église romaine. L'une, c'est que vous résistez courageusement aux simoniaques ; l'autre, que vous approuvez très-fort et que vous désirez efficacement établir la chasteté des clercs, comme étant les serviteurs du Seigneur. C'est un motif pour nous d'espérer de vous des choses encore plus grandes et plus excellentes. Nous souhaitons ardemment que vous puissiez persévérer dans ces bons desseins, et nous prions humblement le Seigneur notre Dieu qu'il daigne abondamment vous en faire la grâce. Il l'informe ensuite de la déposition de Herman de Bamberg, et le prie de faire donner à cette église un bon pasteur, d'autant plus qu'elle était directement soumise à saint Pierre <sup>2</sup>.

Avant le mois d'août de la même année 1075, le roi Henri envoya secrètement en ambassade à Rome, deux hommes nobles et religieux, pour dire au Pape de sa part : Comme je m'aperçois, mon Père, que presque tous les princes de mon royaume se réjouissent plus de notre discorde que de notre mutuelle paix, Votre Sainteté saura que je lui envoie secrètement ces deux ambassadeurs, que je sais être très-nobles et très-religieux, et qui souhaitent la paix entre nous ; mais je ne veux pas que personne en sache rien, hormis vous, madame ma mère, ma tante Béatrix et sa fille Mathilde. Quant à moi, lorsque, Dieu aidant, je serai revenu de l'expédition en Saxe, j'enverrai d'autres ambassadeurs, de mes plus intimes et plus fidèles, par qui je ferai connaître toute la bonne volonté et la révérence que je dois à saint Pierre et à vous. Comme Henri tardait d'envoyer les nouveaux ambassadeurs, il manda aux premiers de ne pas s'en étonner, attendu qu'il les enverrait sans faute et qu'il était toujours dans la même résolution. Et puis tout d'un coup il changea d'avis et voulut que la même négociation, qu'il avait demandé qui fût secrète, se fit publiquement devant ces mêmes princes qu'il disait opposés à la paix et à la concorde. Ce changement si brusque parut au Pape un signe que le roi ne voulait point de paix, puisqu'il prenait en quelque sorte pour

<sup>1</sup> *Acta et vita Greg. VII, 25 maii.* — <sup>2</sup> L. 2, c. 3.

arbitres ceux qu'il y disait hostiles. Grégoire écrivit en ce sens aux comtesses Béatrix et Mathilde, ajoutant que ce mode de négociation ne pouvait être adopté, comme étant inutile et peu honorable; mais que, si le roi revenait au premier mode, il l'embrasserait volontiers <sup>1</sup>.

Ces variations du roi Henri d'Allemagne tenaient, d'un côté, à ses intelligences secrètes avec le préfet Censius, qui épiait l'occasion de lui amener prisonnier le pape Grégoire, et avec l'archevêque Guibert de Ravenne, qui cherchait les moyens de se faire Pape à la place de Grégoire captif; d'un autre côté, à sa position vis-à-vis des princes et des peuples de Saxe. Nous avons vu comment, après avoir cherché à les réduire en servitude, il avait été obligé de leur abandonner les forteresses qu'il avait élevées parmi eux et contre eux, attendu que les autres princes et peuples de Germanie, non-seulement ne voulaient point lui aider à les opprimer, mais menaçaient encore de se choisir un autre roi. Tant que dura cet état de choses, Henri se montra, du moins en paroles, soumis et respectueux envers le Pape; mais ayant regagné les autres princes à force de belles promesses, il marcha contre les Saxons, et, grâce à la prudence de Rodolphe de Souabe, remporta sur eux une victoire sanglante. Près de vingt mille hommes restèrent sur le champ de bataille; beaucoup de noblesse y périt du côté du roi, beaucoup de peuple du côté des Saxons. La perte des vainqueurs parut la plus considérable.

Henri usa cruellement de cette cruelle victoire. Il mit toute la Saxe à feu et à sang; et, comme il craignait que ses soldats ne se refusassent à égorger sans raison et sans sujet un pauvre peuple, il employa le moyen suivant, qui semble inspiré par l'enfer même. En sortant des conseils du roi, l'archevêque de Mayence, devant toute l'armée, excommunia les princes de Saxe et de Thuringe, parce que, l'année précédente, ils s'étaient opposés, dans le concile d'Erfurt, à sa décision sur les dîmes. Et comme il était contraire à toutes les règles de condamner, sans citation, sans forme de procès, des hommes malheureux, accablés sous un effroyable désastre et réduits à se cacher pour sauver leur vie, l'archevêque dit pour raison que le Pape lui avait permis d'agir de la sorte. Infamie sans nom de la part d'un évêque, qui n'a point de courage pour réformer ses prêtres, mais seulement pour opprimer ses peuples! Infamie sans nom de la part d'un évêque et d'un roi, qui méprisent l'autorité du Pape quand il s'agit de faire le bien, et qui l'invoquent mensongèrement quand il s'agit de satisfaire, l'un son avarice, l'autre sa cruauté! La Thuringe et la Saxe furent donc livrées au fer, à la flamme, au pillage; les femmes se réfugiaient

<sup>1</sup> L. 2, c. 3, *epist.* 5.

dans les églises, où elles étaient déshonorées et égorgées ; les hommes, réfugiés dans les forêts, ne trouvaient à leur retour ni maison ni épouse. Les ducs Rodolphe de Souabe, Berthold de Carinthie, Guelfe de Bavière, eurent horreur de cette cruauté du roi. A leur retour de la grande bataille, Rodolphe et Berthold, pénétrés d'un violent repentir, avaient jeûné quarante jours et fait vœu de ne jamais plus marcher avec le roi contre les Saxons. Lors donc que Henri les convoqua pour une nouvelle expédition en Saxe, les trois princes s'y refusèrent, disant qu'ils avaient un vif regret de tant de sang versé inutilement, et qu'ils étaient profondément blessés du caractère cruel et implacable du roi <sup>1</sup>.

Ces nouvelles arrivèrent à Rome successivement et des deux parties. Le roi Henri écrivit d'abord au Pape, qui était malade et éloigné de Rome. Grégoire lui protesta de son ardent désir d'avoir la paix avec tous les hommes, principalement avec celui qui tenait le premier rang dans le monde. Ceux qui aiment Dieu, l'Église romaine et l'empire romain, ne craignent point la punition de leurs crimes, en ménageant la paix et la concorde entre nous par leurs démarches et leurs prières. C'est pourquoi j'ai conçu une bonne confiance, parce que vous avez commencé de confier notre cause présente, ou plutôt celle de toute l'Église, à des hommes religieux, qui nous aiment et non pas ce qui est à nous, et qui cherchent principalement la restauration de la religion chrétienne. Quant à moi, pour le dire en peu de mots, je suis prêt, suivant leur conseil et par la grâce de Jésus-Christ, à vous ouvrir le giron de la sainte Église romaine, à vous accueillir comme un frère et un fils, et à vous donner le secours qu'il faut : ne vous demandant autre chose, sinon que vous ne dédaigniez pas d'écouter les avis utiles à votre salut et d'offrir à votre Créateur la gloire et l'honneur que vous devez ; car il est bien indigne que nous refusions à notre Créateur et à notre Rédempteur, l'honneur que nous exigeons de nos conservateurs et de nos frères. Quant à l'orgueil des Saxons qui vous résistaient injustement, et qui a été brisé devant vous par le jugement de Dieu, il y a de quoi s'en réjouir pour la paix de l'Église ; il y a de quoi s'en affliger en ce que tant de sang chrétien y a été répandu. Dans de pareilles choses, appliquez-vous plus à défendre l'honneur de Dieu et sa justice qu'à procurer votre propre honneur : car il est plus sûr à un prince de punir mille impies pour la justice que de faire mourir un seul Chrétien pour sa propre gloire <sup>2</sup>.

Le 8<sup>me</sup> de janvier 1076, une quinzaine de jours après la conspiration du préfet Cencius, le Pape, ayant découvert sans doute les intel-

<sup>1</sup> Lamb., Bruno, etc. — <sup>2</sup> L. 3, *epist.* 7.

ligences secrètes de ce méchant homme avec le roi, auprès duquel d'ailleurs il alla se réfugier, écrivit au roi d'Allemagne en ces termes : Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au roi Henri, salut et bénédiction apostolique, si cependant il obéit au Siège apostolique, comme il sied à un roi chrétien. Considérant quel compte sévère nous rendrons, au juge suprême, du ministère qui nous a été confié par saint Pierre, c'est en hésitant que nous vous donnons la bénédiction, attendu que l'on dit que vous communiquez sciemment avec ceux qui ont été excommuniés par le jugement du Siège apostolique et du concile. Si cela est vrai, vous ne pouvez recevoir notre bénédiction que vous ne les ayez séparés de vous et contraints à faire pénitence, et que vous ne l'avez fait vous-même. Dans ce cas, nous conseillons à votre excellence de vous adresser à quelque pieux évêque, qui vous absolve de notre part, et, de votre aveu, nous rende compte de votre satisfaction. Au reste, il nous paraît fort surprenant, qu'après nous avoir écrit tant de lettres d'amitié et de soumission, où vous vous appelez le fils soumis de la sainte Église et le nôtre, le fils unique par l'amour, le fils principal par le dévouement ; qu'après vous être montré si doux en paroles, vous vous montriez si âpre dans les faits et si contraire aux saints canons et aux décrets apostoliques, surtout dans les choses où la religion réclame le plus votre concours ; car, pour ne point parler du reste, on voit par les effets quelles étaient les promesses que vous nous aviez faites touchant l'église de Milan ; et vous venez encore de donner l'église de Fermo et de Spolète, si toutefois un homme peut donner une église, à des personnes qui nous sont inconnues et à qui nous ne pouvons imposer les mains sans les avoir bien éprouvées auparavant.

Il convenait à votre dignité royale, puisque vous vous professez fils de l'Église, d'avoir plus d'égards pour le maître de l'Église, le bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui, si vous êtes des brebis du Seigneur, le Seigneur même vous a confié à paître, quand il a dit : Pierre, pais mes brebis ; et encore : C'est à toi que sont données les clefs du royaume des cieus, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans les cieus, et tout ce que tu délieras sera aussi délié dans les cieus. Et comme, quelque pécheur et indigne que nous soyons, nous le remplaçons dans sa Chaire et dans son administration, tout ce que vous nous envoyez par écrit ou de vive voix, c'est lui-même qui le reçoit ; et tandis que nous parcourons les lettres, lui examine de quel cœur elles partent. Votre altesse ferait donc bien de prendre garde à ce que la volonté ne soit pas contraire aux paroles et aux ambassades que vous envoyez au Siège apostolique, et à ce que vous ne manquiez pas au respect que vous devez.

je ne dis pas à nous, mais à Dieu tout-puissant ; quoique le Seigneur ait daigné dire aux apôtres et à leurs successeurs : Qui vous écoute, m'écoute ; et qui vous méprise, me méprise. Nous savons que quiconque ne refuse pas à Dieu une fidèle obéissance, dans ce que nous aurons dit de conforme aux décrets des saints Pères, ne dédaignera pas d'observer nos avertissements, comme s'il les avait reçus de la bouche même de l'apôtre ; car si, par respect pour la chaire de Moïse, le Seigneur a ordonné aux apôtres d'observer tout ce que diraient les scribes et les pharisiens qui y étaient assis, il est sans doute que la doctrine des apôtres et de l'Évangile, dont la chaire et le fondement est le Christ, les fidèles doivent la recevoir et la tenir avec toute vénération, par ceux qui ont été élus pour le ministère de la prédication.

Or, nous avons assemblé cette année un concile où ont assisté quelques-uns de vos sujets ; et, voyant la discipline de l'Église déchue depuis bien du temps, les principaux moyens de sauver les âmes négligés et foulés aux pieds, frappé du péril et de la perdition manifeste des ouailles du Seigneur, nous avons recouru aux décrets et à la doctrine des saints Pères ; et, sans rien statuer de nouveau ni de notre invention, nous avons arrêté qu'il fallait, abandonnant l'erreur, reprendre et suivre la règle première et unique de la discipline ecclésiastique et la route battue des saints Pères. Car nous savons qu'il n'y a pas d'autre entrée à notre salut et à la vie éternelle pour les ouailles du Christ et leurs pasteurs que l'entrée qui nous a été montrée par celui qui a dit : Je suis la porte ; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé et trouvera des pâturages : entrée qui a été prêchée par les apôtres, et qui a été observée par les saints Pères. Quelques-uns, qui préfèrent les honneurs de l'homme aux honneurs de Dieu, traitent ce décret de fardeau insupportable ; mais nous l'appelons plutôt de son nom propre, la vérité et la lumière nécessaire pour récupérer le salut, et qui doit être dévotement reçue et observée non-seulement par vous et par ceux de votre royaume, mais encore par tous les princes et tous les peuples de l'univers qui confessent et adorent le Christ.

Cependant, quoique nous le désirions beaucoup et que cela vous convienne souverainement, afin que, comme vous surpassez les autres en honneur, en gloire et en puissance, vous les surpassiez aussi en dévouement pour le Christ ; toutefois, de peur que ces choses ne vous paraissent excessivement graves et injustes, et que le changement d'une mauvaise coutume ne vous émeuve, nous vous avons mandé, par vos fidèles, de nous envoyer les hommes les plus sages et les plus religieux que vous puissiez trouver dans votre royaume :



car s'ils peuvent montrer de quelque manière que, sans blesser l'honneur du Roi éternel et sans exposer les âmes à se perdre, nous pouvons modérer le décret promulgué des saints Pères, nous descendrons à leurs conseils. Et quand même nous ne vous en aurions pas averti aussi amicalement, il eût cependant été de l'équité de nous demander d'abord raison de ce qui pouvait vous paraître contraire à vos intérêts et à votre honneur, avant que de violer les décrets apostoliques. Mais quelle estime vous faites de nos avertissements et de la justice, on le voit par ce que vous avez fait et ordonné ensuite.

Toutefois, comme la longue patience de Dieu vous invite encore à correction, nous espérons qu'avec le progrès de votre intelligence, votre esprit et votre cœur pourront encore se tourner vers l'obéissance aux commandements de Dieu. Nous vous avertissons, avec une charité paternelle, de reconnaître l'empire du Christ sur vous, de considérer combien il est périlleux de préférer votre honneur au sien, de ne plus empêcher par votre occupation, la liberté de l'Église qu'il a daigné s'unir comme épouse ; mais de commencer, pour l'accroissement de cette même Église, à offrir, avec une fidèle dévotion, le secours de votre puissance à Dieu tout-puissant et à saint Pierre, en sorte que vous méritiez qu'ils augmentent votre gloire. Ce que vous devez reconnaître d'autant plus, qu'ils vous ont accordé la victoire sur vos ennemis, afin que, plus ils vous réjouissent par une mémorable prospérité, plus ils vous voient reconnaissant et dévoué. Et afin que la crainte de Dieu, en la main et puissance de qui sont tous les royaumes et tous les empires, vous imprime ceci plus profondément dans le cœur que notre remontrance, considérez ce qui est arrivé à Saül après avoir remporté la victoire par l'ordre du prophète ; comment, se glorifiant de son triomphe et n'exécutant plus les avertissements du même prophète, il fut réprouvé de Dieu ; et quelles grâces mérita l'humilité de David entre ses autres vertus. Quant aux autres choses que nous avons vues et connues par vos lettres, et que nous passons sous silence, nous ne vous donnerons de réponse certaine que lorsque vos ambassadeurs, avec ceux que nous leur adjoignons, nous auront fait connaître plus pleinement votre volonté touchant les articles que nous les avons chargés de traiter avec vous <sup>1</sup>.

On voit que, dans cette lettre du Pape, il est question de la liberté de l'Église, de la liberté canonique des élections et du décret contre les investitures par main laïque, et non pas du décret contre les clercs concubinaires, ainsi que suppose Fleury, qui se méprend sur

<sup>1</sup> L. 3, *epist.* 10.

cette lettre et sur toute cette époque, à tel point qu'il est difficile de plus tronquer ou fausser une histoire qu'il ne fait.

Dans sa lettre, Henri demandait au Pape de déposer les évêques qui avaient pris part à l'insurrection de la Saxe. Il représentait ces prélats comme infidèles, parjures, séditeux, indignes de gouverner désormais l'Église de Dieu. Il croyait donner au Pontife la première nouvelle du succès de son expédition contre les Saxons ; car il avait fait garder avec soin toutes les issues, afin de le laisser dans une ignorance complète à ce sujet. Mais les envoyés du roi trouvèrent déjà Grégoire instruit de tout ce qui s'était passé. Les Saxons s'adressèrent également au Siège de Rome, comme au seul tribunal qui pût mettre quelques bornes au despotisme royal. Le Pontife n'avait pas encore reçu des plaintes aussi graves que celles que lui firent les Saxons. Ils lui exposèrent l'affreuse situation du royaume.

La raison et la modération, disaient-ils, ne président plus au gouvernement ; l'avarice, l'orgueil, la cruauté sont les compagnons inséparables du roi. L'Église, dans sa détresse, demande du secours. Plusieurs se sont mis au premier rang par le pillage et le meurtre ; sur tous les autres pèse le plus dur esclavage. Le roi ne songe qu'à se livrer à la chasse et aux plus honteuses débauches. Le genre et le nombre de ses crimes ne peuvent se dire. Des prêtres dissolus, des femmes de mauvaise vie, de jeunes voluptueux forment son conseil ; ce sont eux qu'il consulte sur le choix des évêques, des prélats et des abbés. Il fait des sacrifices à Vénus, célèbre des fêtes en son honneur et mène la vie la plus dissolue. Un tel roi n'est pas digne de régner. L'empire est un fief du Siège de Rome. Ainsi, le Pape et le peuple romain doivent aviser à une meilleure forme de gouvernement et choisir pour roi, dans une assemblée générale des princes, un homme qui soit plus digne de porter la couronne. Ainsi parlaient les Saxons, d'après le témoignage du panégyriste même de Henri <sup>1</sup>.

Le Pape, après avoir entendu les plaintes des Saxons, écrivit à Henri une nouvelle lettre <sup>2</sup>. Il l'engage à mettre sur-le-champ en liberté les évêques qu'il tenait captifs, et à leur rendre leurs églises et leurs biens, ajoutant qu'on décidera dans un concile, que présidera le Pape en personne, si les évêques doivent perdre leurs dignités ou recevoir une satisfaction pour les torts qu'on leur a faits : et que, si le roi ne se conformait pas aux décrets de l'Église, et qu'il n'éloignât pas les excommuniés, le glaive de saint Pierre le retrancherait de la communion des fidèles.

<sup>1</sup> Auct. *Vitæ Henr. Avenin.* — <sup>2</sup> Bruno, *De bell. sax.*

Le Pape y ajoute encore d'autres remontrances sur la conduite de Henri, et ses légats confirmèrent tout ce qu'il avait dit. Le roi vit ainsi s'évanouir toute espérance de gagner Grégoire à sa cause ; mais ce qui le blessa le plus vivement, ce fut la menace d'excommunication. Elle fit d'autant plus d'impression sur son âme, que le succès de ses armes lui avait donné de l'orgueil et de la vanité.

Henri tint une assemblée à Goslar, aux fêtes de Noël 1073, à la même époque où Cencius conspirait à Rome contre le Pape. Une nombreuse députation du peuple et du clergé de Cologne vint prier le roi de nommer un archevêque pour leur église. Henri connaissait un certain Hidolphe, clerc de sa chapelle, homme de basse naissance, de mauvaise mine et de réputation plus mauvaise encore. Ce fut à cet homme que Henri donna, avec la crosse et l'anneau, l'investiture du siège archiépiscopal de Cologne. Cette nomination excita un mécontentement général, le nouvel archevêque fut injurié et repoussé de tout le monde. Mais Henri persista dans son choix, parce qu'il y voyait un homme souple à tous ses caprices ; et, comme les habitants de Cologne y étaient opposés, il les congédia, en déclarant qu'Hidolphe serait leur archevêque, et que de sa vie ils n'en auraient pas d'autre. Son opiniâtreté l'emporta, et, malgré les mauvaises dispositions de la ville, Hidolphe fut consacré archevêque.

Pendant les légats du Pape avaient fait connaître au roi la sommation de comparaître à Rome, au temps marqué, pour se disculper devant un concile des crimes dont il était accusé ; qu'autrement, il serait ce jour-là même excommunié par le Pape, et retranché du corps de l'Église. Henri, qui avait invoqué l'autorité du Pape contre les Saxons, fut très-irrité de cette citation ; il chassa honteusement les légats ; fit partir sur-le-champ des messagers pour toutes les parties du royaume, afin de convoquer un concile à Worms, où il ne tarda pas à se rendre lui-même. On y vit accourir une foule d'évêques et d'abbés : Sigefroi de Mayence, Udon de Trèves, Guillaume d'Utrecht, Herman de Metz, Henri de Liège, Richard de Verdun, Bibon de Toul, Herman de Spire, Burcard d'Halberstadt, Werner de Strasbourg, Burcard de Bâle, Otton de Constance, Adalbéron de Wurtzbourg, Robert de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Élingard de Frisingue, Ulric d'Eichstædt, Frédéric de Munster, Eibert de Minden, Hezel de Hildesheim, Bennon d'Osnabruck, Eppon de Neustadt, Imard de Paderborn, Thiedon de Brandebourg, Burcard de Lausanne, enfin Liemar de Brême. C'était presque tous les évêques teutoniques, excepté les saxons.

Quand les évêques furent assemblés, le cardinal schismatique Hugues le Blanc s'y trouva fort à propos pour le dessein du roi. Il

venait d'être déposé par le Pape pour ses mœurs déréglées et comme fauteur des simoniaques, et il était apparemment envoyé par l'archevêque de Ravenne. Il apportait une histoire fabuleuse de la vie et de l'éducation du Pape, la même, comme l'on croit, que nous avons sous le nom du cardinal Bennon, contenant d'où il était sorti, comment il s'était conduit depuis sa jeunesse, par quelles mauvaises voies il était monté sur le Saint-Siège, les crimes qu'il avait commis devant et après, qui étaient incroyables. C'est ainsi qu'en parle l'historien Lambert <sup>1</sup>. L'ex-cardinal apportait aussi des lettres supposées des cardinaux, du sénat et du peuple, portant des plaintes au roi contre le Pape, dont ils demandaient la déposition avec l'élection d'un autre. Il ajouta qu'Hildebrand avait beaucoup d'ennemis : les Normands, les comtes voisins et plusieurs Romains.

Les prélats de l'assemblée de Worms reçurent le cardinal déposé, comme envoyé du ciel ; et, suivant son autorité, ils déclarèrent qu'Hildebrand ne pouvait être Pape, ni avoir, en cette qualité, aucune puissance de lier ou de délier. Tous les évêques souscrivirent à sa condamnation, quoique malgré eux pour la plupart. L'archevêque de Mayence paraît avoir été le principal agent de ce conciliabule. Quelques prélats, comme Adalbéron de Wurtzbourg et Herman de Metz, refusèrent d'abord leur signature, disant qu'il était contre les canons qu'un évêque fût condamné absent ; à plus forte raison le Pape, contre lequel on ne devait pas même recevoir l'accusation d'un évêque. Mais Guillaume, évêque d'Utrecht, les pressait de souscrire avec les autres à la condamnation du Pape, ou de renoncer à la fidélité qu'ils avaient jurée au roi. Cet évêque était alors en grande faveur auprès du prince et comme son premier ministre : il était fort instruit des lettres humaines, mais si vain, qu'à peine se pouvait-il souffrir lui-même. Les deux évêques souscrivirent donc, crainte de perdre la vie. En tête des signatures était celle du roi <sup>2</sup>.

Il envoya ses messagers en Italie, principalement aux Lombards et aux évêques de la Marche d'Ancône, pour les engager, de vive voix et par écrit, à souscrire à la condamnation d'un Pape qui ne leur était pas moins odieux et opposé qu'à lui-même. Les prélats simoniaques s'assemblèrent en toute hâte à Pavie ; et, poussés par leur haine personnelle contre Grégoire, non-seulement ils souscrivirent à sa déposition, mais ils jurèrent sur les saints Évangiles qu'ils ne le reconnaîtraient plus désormais pour Pape et qu'ils lui refuseraient toute obéissance. Le roi chercha à gagner les Romains par des présents et des promesses : dans cette vue, il adressa au sénat et au peuple la lettre qui suit.

<sup>1</sup> I amb. — <sup>2</sup> Bruno, Lamb.

La véritable fidélité est celle qu'on garde aux absents comme aux présents, et que ne peuvent affaiblir ni le dégoût ni l'éloignement de celui à qui on la doit. Nous savons que la vôtre est telle ; nous vous en remercions, en vous priant d'y persévérer et d'être amis de nos amis et ennemis de nos ennemis. Parmi ces derniers, nous comptons le moine Hildebrand ; c'est pourquoi nous excitons contre lui votre inimitié, car nous l'avons reconnu pour un usurpateur et un oppresseur de l'Église, pour un traître à l'empire romain et à notre royaume, comme vous pouvez le voir par la lettre ci-jointe que nous lui adressons :

« Henri, roi par la grâce de Dieu, à Hildebrand. Lorsque j'attendais de vous un traitement de père, et que je vous obéissais en tout, au grand déplaisir de mes sujets, j'ai appris que vous agissiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du respect qui m'était dû par votre Siège ; vous avez tenté, par de mauvais artifices, d'aliéner de moi le royaume d'Italie ; vous n'avez pas craint de mettre la main sur des évêques, et vous les avez traités indignement. Comme je dissimulais ces excès, vous avez pris ma patience pour faiblesse et vous avez osé me mander que vous mourriez ou que vous m'ôteriez la vie et le royaume. Pour réprimer une telle insolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai assemblé tous les seigneurs de mon royaume, comme ils m'en avaient prié. Là on a découvert ce que la crainte faisait taire auparavant, et on a prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer sur le Saint-Siège. J'ai suivi leur avis, qui m'a semblé juste. Je vous renonce pour Pape et vous commande, en ma qualité de patrice de Rome, d'en quitter le Siège. »

Telle est la lettre que nous adressons au moine Hildebrand, et que nous vous envoyons, afin que notre volonté vous soit connue et que votre amour fasse ce qu'il nous doit, on plutôt ce qu'il doit à Dieu et à nous. Levez-vous donc contre lui, mes fidèles sujets, et que celui qui m'est le plus fidèle soit le premier à le condamner. Nous ne disons pas que vous répandiez son sang, car après sa déposition la vie lui sera plus dure que la mort, mais que vous le forciez de descendre, s'il s'y refuse, et que vous mettiez sur le Siège apostolique un autre, élu par nous, de l'avis commun de tous les évêques, qui puisse et veuille guérir les plaies que celui-ci a faites à l'Église <sup>1</sup>.

Un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de porter à Rome cette lettre et les autres décrets du conciliabule. Comme le Pape avait convoqué un concile qui devait s'ouvrir sous peu de jours, Roland

<sup>1</sup> Bruno. — *Analist. saxon*, an. 1076. — *Chron. Magdeb.*

hâta sa marche pour arriver au moment de cette assemblée ; et, en effet, il arriva à Rome quelques jours auparavant. Sa mission paraissait mystérieuse ; mais personne n'en pouvait deviner le but, car Roland ne s'était ouvert ni à ses amis ni à ceux du roi. Les évêques se réunirent dans l'église de Latran : le Pape occupait un siège élevé. Roland entra dans l'assemblée, dit qu'il était envoyé par le roi d'Allemagne et qu'il venait au concile par son ordre ; et puis, se tournant vers le Pape, il lui dit : Le roi, mon maître, et tous les évêques ultramontains et italiens vous ordonnent de renoncer immédiatement au trône de saint Pierre et au gouvernement de l'Église romaine, que vous avez usurpé ; car il n'est pas juste de vous élever à une dignité si éminente sans l'approbation impériale et celle des évêques. Et, se tournant vers le clergé, il continua ainsi : Vous êtes avertis, mes frères, de vous trouver, à la Pentecôte, en la présence du roi, pour recevoir un Pape de sa main, puisque celui-ci n'est pas un Pape, mais un loup ravissant.

A ces paroles, Jean, évêque de Porto, homme vif et zélé, se leva brusquement de son siège et s'écria : Qu'on l'arrête ! Le préfet de Rome, ses soldats et d'autres nobles romains tirèrent leurs épées, se jetèrent sur Roland et allaient le tuer ; mais le Pape, toujours calme au plus fort de la tempête, se mit au-devant, le couvrit de son corps et lui sauva ainsi la vie.

Ayant à grand'peine fait faire silence, il dit entre autres ces paroles : Mes enfants, ne troublez pas la paix de l'Église par une sédition. Voici les temps périlleux dont parle l'Écriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avarés, superbes et désobéissants à leurs parents. Il faut qu'il arrive des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous envoyait comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du serpent, et, sans haïr personne, supporter les insensés qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons assez longtemps vécu en paix, Dieu veut recommencer à arroser sa moisson du sang des saints. Préparons-nous au martyre, s'il est besoin, pour la loi de Dieu, et que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ <sup>1</sup> !

Le saint et grand Pape prit ensuite les décrets et les lettres dont Roland était porteur, et les lut avec un admirable sang-froid devant l'assemblée, en particulier la lettre suivante. « Henri, roi, non par usurpation, mais par ordre de Dieu, à Hildebrand, faux moine et non Pape. Tu as mérité ce salut par ta conduite, puisqu'il n'est aucun ordre dans l'Église que tu n'aies comblé, non

<sup>1</sup> Paul Bernried, n. 71 et 72.

d'honneur, mais de confusion; non de bénédiction, mais de malédiction. Pour ne parler que des choses principales, tu n'as pas eu honte de maltraiter les chefs de l'Église, les oints du Seigneur, tels que les archevêques, les évêques et les prêtres; tu les as foulés aux pieds comme des esclaves qui ne savent ce que fait leur maître. Par cette conduite à leur égard, tu as gagné la faveur de la multitude, et, dès lors, tu as jugé que tu savais tout et que les autres ne savaient rien. Cette prétendue science, tu as cherché à l'employer, non pour édifier, mais pour détruire. Nous pouvons donc penser que saint Grégoire, dont tu as usurpé le nom, a prophétisé de toi quand il dit : Souvent le nombre de ceux qui sont soumis remplit d'orgueil l'âme de celui qui commande, et il croit savoir plus que tous en voyant qu'il peut plus que tous. Et nous, nous avons supporté tout cela, parce que nous avions à cœur de conserver intact l'honneur du Saint-Siège. Mais tu as pris notre humilité pour de la peur; et dès lors tu n'as pas craint de te soulever contre la puissance royale, que nous tenons de Dieu; et tu as osé menacer de nous l'enlever, comme si nous avions reçu la royauté de toi, comme si le royaume ou l'empire était en ta main et non en celle de Dieu; et pourtant Notre-Seigneur le Christ nous a appelé au trône et ne t'a pas appelé au sacerdoce. Tu es parvenu au souverain pontificat par l'astuce et la fraude, par tous les moyens que la religion réprouve. Par l'or, tu as gagné la faveur du peuple; par cette faveur, tu as acquis une puissance de fer; par cette puissance, tu es monté sur le Siège de la paix; et, de ce Siège, tu as troublé la paix, en armant les sujets contre leurs chefs, en enseignant que nos évêques, appelés de Dieu au sacerdoce, devaient être méprisés comme n'étant pas appelés de Dieu; en excitant les laïques à usurper l'autorité des évêques sur les prêtres, pour faire déposer ou mépriser par ces derniers ceux qu'ils avaient reçus comme pasteurs, de la main de Dieu, par l'imposition des mains. Tu m'as attaqué également, moi qui, quoique indigne, suis consacré comme roi, et qui, en cette qualité, suivant la tradition des Pères, ne puis être jugé que par Dieu seul, et n'être déposé pour aucun autre crime, si ce n'est que je m'écarte de la foi, ce qu'à Dieu ne plaise. Encore la prudence des saints évêques n'a-t-elle pas pris sur elle, mais commis à Dieu, la déposition de Julien l'Apostat. Un véritable Pape, saint Léon, s'écrie : Craignez Dieu ! honorez le roi ! Mais comme tu ne crains pas Dieu, tu ne m'honores pas, moi qu'il a constitué roi. Puisque tu es frappé d'anathème, et condamné par le jugement de tous nos évêques et par le nôtre, descends ! quitte le Siège que tu as usurpé ! Que le Siège de saint Pierre soit occupé par un autre qui ne cherche point à couvrir la violence sous le manteau

de la religion, et qui enseigne la saine doctrine de saint Pierre. Moi, Henri, par la grâce, je te dis avec tous nos évêques : Descends, descends ! »

Dans ces lettres emportées et schismatiques, il y a deux choses à remarquer. La première, c'est que le pape saint Grégoire VII, dans ses efforts pour la réforme de l'Église et de l'empire, avait pour lui les populations d'Italie et d'Allemagne, et contre lui les mauvais prêtres, les mauvais évêques, un mauvais roi, précisément ceux qui avaient le plus besoin de réforme : ce qui était tout à fait naturel. La seconde chose à remarquer, c'est qu'au milieu de leur emportement, le roi et ses évêques mercenaires ou intimidés ne peuvent s'empêcher de convenir qu'il peut être déposé de la royauté pour crime d'hérésie ou d'apostasie. Ce qui ne doit nullement étonner, attendu que, chez tous les peuples chrétiens d'alors, la première loi constitutive de la société était la profession de la foi catholique. Mais, outre cette première cause de déposition, il pouvait y en avoir encore d'autres : la violation du pacte convenu et juré entre le peuple et le nouveau roi, de qui le caractère était toujours plus ou moins électif. Nous avons déjà vu, nous verrons encore que telles étaient alors les pensées des peuples chrétiens sur cette matière. Nous avons déjà vu les princes d'Allemagne, sur les plaintes des Saxons contre Henri, prendre la résolution d'élire un autre roi. Il y avait pour le roi de Germanie une raison particulière de soumettre sa cause au jugement du Pape. La dignité impériale, à laquelle ce roi était appelé, dépendait du chef de l'Église, qui l'avait rétablie dans la personne de Charlemagne, et puis transférée des rois de France à des princes d'Italie et aux rois d'Allemagne. Les Saxons venaient encore de rappeler au pape Grégoire que l'empire était un fief du Siège de Rome, et qu'ainsi le Pape et le peuple romain devaient aviser à une meilleure forme de gouvernement et choisir pour roi, dans une assemblée générale des princes, un homme qui fût plus digne de porter la couronne. Cette assertion des princes et des peuples de Saxe, que l'empire était un fief du Siège de Rome, n'a rien d'étonnant ni de nouveau pour qui connaît l'histoire ; car, dès l'an 871, nous avons vu l'empereur Louis II répondre à l'empereur de Constantinople, en parlant de lui-même, qu'il était reconnu empereur par les rois, ses oncles, non parce qu'il avait été élu par son père ou que cette dignité lui appartenait par droit de succession, mais parce qu'il avait été élevé à la dignité impériale par le Pontife romain <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Bruno. *De bell. sax.* — <sup>2</sup> Apud Baron, 871, n. 58.



Aussi, quand on eut entendu les lettres insolentes de Henri et le message plus insolent encore de ses émissaires, tout le concile de Rome, composé de cent dix évêques, s'écria qu'il fallait sans délai excommunier le roi. Le saint et grand Pape, qui venait de recevoir une lettre de repentir et de soumission d'un certain nombre des évêques d'Allemagne, remit la décision au jour suivant. Le lendemain donc, en présence de cent dix évêques, il exposa l'indulgence et la bonté qu'il avait témoignées à Henri, les remontrances paternelles qu'il lui avait faites, la modération avec laquelle il lui avait demandé la liberté des évêques détenus, et plusieurs autres considérations. Quand il eut fini de parler, toute l'assemblée se leva en masse pour l'exciter à prononcer l'anathème contre un prince parjure et tyran. Tous les évêques déclarèrent qu'ils n'abandonneraient jamais le Pape, leur père ; qu'ils le soutiendraient toujours et ne craindraient pas même de souffrir la mort pour lui. Enfin, de l'avis de tous les Pères du concile, il fut défini que Henri serait privé de l'honneur royal et frappé d'anathème, jusqu'à ce qu'il eût fait une digne satisfaction <sup>1</sup>.

Alors Grégoire se leva et prononça, au milieu des acclamations unanimes du concile, la sentence d'excommunication et de déposition en ces termes : « Saint Pierre, prince des apôtres, écoutez votre serviteur que vous avez nourri dès l'enfance et délivré jusqu'à ce jour de la main des méchants, qui me haïssent parce que je vous suis fidèle. Vous m'êtes témoins, vous et la sainte Mère de Dieu, saint Paul, votre frère, et tous les saints, que l'Église romaine m'a obligé, malgré moi, à la gouverner, et que j'eusse mieux aimé finir ma vie dans l'exil que d'usurper votre place par des moyens humains ; mais, m'y trouvant par votre grâce et sans l'avoir mérité, je crois que votre intention est que le peuple chrétien m'obéisse, suivant le pouvoir que Dieu m'a donné, à votre place, de lier et de délier au ciel et sur la terre.

« C'est dans cette confiance que, pour l'honneur et la défense de l'Église, de la part de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre autorité, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui, par un orgueil inouï, s'est élevé contre votre Église, de gouverner le royaume teutonique et d'Italie ; j'absous tous les Chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à qui que ce soit de le servir comme roi ; car celui qui porte atteinte à l'autorité de votre Église mérite de perdre la dignité dont il est revêtu. Et parce qu'il a refusé d'obéir comme Chrétien et n'est point revenu au Seigneur qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniés, mé-

<sup>1</sup> Paul Bernried.

prisant les avis que je lui avais donnés pour son salut, vous le savez. et se séparant de votre Église qu'il a voulu diviser, je le charge d'anathèmes en votre nom, afin que les peuples sachent, même par expérience, que sur cette pierre le Fils du Dieu vivant a édifié son Église, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle<sup>1</sup>. »

Dans le même concile, saint Grégoire lança une égale excommunication contre Sigefroi, archevêque de Mayence, contre Guillaume d'Utrecht et Robert de Bamberg. Il renouela l'anathème contre Otton, évêque de Ratisbonne, Otton de Constance, Burcard de Lausanne, le comte Éberard, Ulric et quelques autres dont le roi avait suivi les conseils. Quant aux autres prélats qui s'étaient trouvés à Worms, il leur fixa la Saint-Pierre pour se justifier, les menaçant de la même peine s'ils ne se présentaient point devant le Pape, soit en personne, soit par leurs députés. Mais ce jour-là même, Grégoire reçut encore de l'Allemagne des lettres de plusieurs évêques qui reconnaissaient leurs fautes et demandaient pardon, en promettant désormais une inaltérable obéissance. Les évêques de la Lombardie furent tous suspendus et excommuniés ; il n'y eut d'exceptés que les seuls évêques de Venise et d'Aquilée<sup>2</sup>.

Après la clôture du concile, le Pape envoya à tous les fidèles le décret contre le roi Henri, avec une lettre où il dit : Vous avez appris, mes frères, l'entreprise inouïe et l'audace criminelle des schismatiques, qui blasphèment le nom du Seigneur en la personne de saint Pierre ; l'injure faite au Saint-Siège, injure telle que vos pères n'ont rien vu ni rien ouï dire de semblable, et qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il soit jamais rien arrivé de tel de la part des païens et des hérétiques. C'est pourquoi, si vous croyez que saint Pierre ait reçu de Jésus-Christ les clefs du royaume des cieux, pensez combien vous devez être affligés maintenant de l'injure qui lui est faite, et que vous n'êtes pas dignes de participer à sa gloire dans le ciel, si vous ne prenez part ici-bas à ses souffrances. Nous vous prions donc d'implorer instamment la miséricorde de Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la pénitence, ou, qu'arrêtant leurs mauvais desseins, il montre combien ils sont insensés de vouloir renverser la pierre fondée par Jésus-Christ ; vous verrez, par le papier ci-inclus, comment et par quelles causes Pierre a frappé le roi d'anathème<sup>3</sup>.

Dans une autre lettre adressée aux évêques, aux ducs, comtes et autres grands du royaume teutonique, le Pape tient un langage plein de grandeur et de dignité. « Nous savons que déjà la nouvelle de l'excommunication du roi vous est parvenue, par le doute où sont

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 356. — <sup>2</sup> Lamb. — <sup>3</sup> L. 3, *epist.* 6.

plusieurs parmi vous que le roi ait été légitimement excommunié. Nous voulons donc expliquer en conscience nos motifs, de manière à répondre à ceux qui nous accusent d'avoir tiré le glaive spirituel, plutôt avec témérité et par vengeance personnelle que par zèle pour la justice.

« Lorsque nous étions encore diacre, ayant été informé des actions honteuses du roi, et désirant sa correction, nous l'avons souvent averti, par nos lettres et par nos envoyés, de mener une vie plus digne de sa naissance et de son rang ; mais, étant arrivé au pontificat et voyant son iniquité croître avec l'âge, nous avons employé tous les moyens, blâmes, prières, exhortations, pour le ramener dans le droit chemin ; car nous avons pensé que Dieu nous demanderait un jour compte de son âme. Mais le roi s'est toujours contenté de nous faire d'humbles promesses, et, dans le fait, il les foulait aux pieds. Tout le monde sait comment Henri a livré les évêchés et les abbayes à des loups ravissants et non à des pasteurs ; comment il en faisait un honteux trafic et les souillait par l'infâme hérésie de Simon. Lorsque, dans la guerre contre les Saxons, une grande partie du royaume eut menacé de l'abandonner, il nous écrivit de nouveau des lettres fort soumises, et nous lui avons donné le paternel avis d'éloigner de sa personne ses perfides conseillers. Mais quand il eut remporté la victoire sur les Saxons, il oublia toutes ses promesses et souleva contre nous tous les évêques de l'Allemagne et de l'Italie. Touché d'une vive douleur, nous lui avons encore écrit pour l'exhorter à se reconnaître, et nous lui avons envoyé trois hommes pieux de ses sujets, pour l'avertir en secret de faire pénitence de tant de crimes, pour lesquels il méritait non-seulement d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité royale, selon les lois divines et humaines. Enfin, nous lui avons déclaré que, s'il n'éloignait de lui les excommuniés, nous ne pouvions donner d'autre jugement, sinon qu'il demeurât, selon son choix, excommunié avec eux.

« Mais ce prince, s'irritant contre la correction, n'a point cessé qu'il n'ait obligé presque tous les évêques d'Italie, et, en Allemagne, tous ceux qu'il a pu, à renoncer à l'obéissance du Saint-Siège. Voyant donc son impunité parvenue au comble, nous l'avons excommunié pour deux principales raisons : pour n'avoir pas voulu éloigner ceux qui, coupables de dilapidation et de simonie, avaient été frappés par le Saint-Siège ; pour n'avoir pas voulu faire pénitence de ses crimes, et pour avoir déchiré, par un schisme, le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'unité de son Église. Si quelqu'un regarde cette sentence comme injuste ou déraisonnable, et que, toutefois, il veuille s'en rapporter aux règles sacrées, il peut en discuter

avec nous : pourvu qu'il écoute avec patience non pas ce que nous enseignons, mais ce qu'enseigne l'autorité divine et la voix uniforme des saints Pères, il aura de quoi être tranquille. Mais je ne pense pas qu'il se trouve parmi les fidèles un homme qui, connaissant les règles de l'Église, puisse croire que nous n'avons pas agi avec justice, lors même qu'il n'oserait l'avouer publiquement. D'ailleurs, quand même nous aurions excommunié le prince sans des motifs tout à fait suffisants et contre les formes que veulent les saints Pères, le jugement ne serait point à rejeter pour cela : il faudrait, en toute humilité, se rendre digne de l'absolution.

« Mais vous, nos bien-aimés, qui n'avez voulu abandonner la justice de Dieu, ni pour l'indignation du roi, ni pour aucun péril, affermissiez-vous dans le Seigneur; sachant que vous défendez la cause de ce roi invincible et de ce magnifique triomphateur, qui jugera les vivants et les morts, et rendra à chacun selon ses œuvres, et de qui les infinies récompenses vous sont assurées, si vous persévérez jusqu'à la fin à lui être fidèles. C'est pourquoi nous ne cessons de supplier le Seigneur qu'il vous confirme dans sa vertu, et qu'il convertisse le cœur du roi à pénitence, afin qu'il reconnaisse lui-même un jour que nous et vous nous l'aimons beaucoup plus véritablement que ceux qui secondent et favorisent maintenant ses iniquités. Que si, par la grâce de Dieu, il vient à résipiscence, malgré tout ce qu'il aura fait contre nous, il nous trouvera toujours prêt à le recevoir à la sainte communion, suivant que votre charité nous le conseillera <sup>1</sup>. »

On voit par tout ceci, que cette première sentence du Pape contre le roi fut prononcée, non pas précipitamment, mais après des années de remontrances; non par le Pape seul, mais de l'avis de tout le concile; non pas d'une manière irrévocable, mais plutôt suspensive et jusqu'à satisfaction convenable. Aussi, après cette sentence, beaucoup de nobles et autres quittèrent le roi. Ceux-là même qui, cédant à ses caresses ou à ses menaces, avaient conjuré contre le Siège apostolique, souscrivirent ensuite à sa condamnation, et envoyèrent humblement au Pape demander une pénitence pour expier leur faute. Plusieurs même des évêques, déplorant un si grand crime, allèrent nu-pieds à Rome, et y restèrent jusqu'à ce que le Pape leur eût fait miséricorde <sup>2</sup>.

Un événement contribua beaucoup à ce retour des esprits : ce fut la mort terrible d'un des principaux coupables. Le roi Henri s'était rendu à Utrecht pour y célébrer la fête de Pâques, qui, cette année 1076, était le 27<sup>me</sup> de mars. Ce qui attirait le roi particuliè-

<sup>1</sup> Paul Bernried, c. 8, n. 65. — <sup>2</sup> Ibid.

année 1076, était le 27<sup>me</sup> de mars. Ce qui attirait le roi particulièrement dans cette ville, c'est que l'évêque Guillaume lui était entièrement dévoué. Ce fut en ce lieu que son ambassadeur, qu'il avait envoyé à Rome, le rejoignit et lui montra la sentence d'excommunication. Dans le premier moment, le prince en fut extrêmement frappé; mais, d'après le conseil de l'évêque, il cacha son trouble et affecta de l'indifférence. Tout ceci se passait quelques jours avant Pâques. Le jour de la fête, l'évêque entra dans l'église en grande pompe et monta en chaire; mais à peine eut-il prononcé quelques mots sur le texte de l'Évangile, qu'il se mit à faire une sortie violente contre le Pape, le traitant de parjure, d'adultère, de faux apôtre, et puis il termina son invective par une raillerie amère : Eh bien, dit-il, c'est par un tel homme que notre roi a été excommunié; mais rien n'est plus ridicule qu'un pareil anathème.

A peine la solennité fut-elle terminée, que l'évêque calomniateur fut saisi tout d'un coup d'une griève maladie : en proie à des douleurs très-aiguës, il criait d'une voix lamentable devant tous les assistants, que, par un juste jugement de Dieu, il avait perdu la vie présente et la vie éternelle, pour avoir secondé en tout avec empressement les mauvaises intentions du roi; et que, pour gagner ses bonnes grâces, il avait, contre sa conscience, chargé d'opprobres le Pape, quoiqu'il sût bien que c'était un saint homme et d'une vertu apostolique. Puis, se tournant vers un des serviteurs de Henri : Allez dire au roi, s'écria-t-il, que lui et moi, et tous ceux qui ont favorisé ses dérèglements, nous sommes perdus dans l'éternité ! Et comme les clercs qui l'entouraient le suppliaient de ne point parler de la sorte : Et pourquoi, reprit-il, ne dirais-je pas ce qui est clair et évident à mon esprit ? Voyez, les démons se tiennent à mon chevet pour se saisir de mon âme aussitôt qu'elle sortira de mon corps. Je vous en prie, vous et tous les fidèles, ne priez pas pour moi après ma mort. Sur cela, il expira de désespoir. Le bruit se répandit que le même jour on avait entendu dans les airs un craquement horrible, que le feu était descendu du ciel et avait consumé subitement l'église d'Utrecht et l'hôtel du roi. Un autre évêque, nommé Burcard, mourut d'une chute de cheval, et Eppon, évêque de Zeitz, tomba de son cheval dans une rivière où il se noya. A ces désastres, s'en joignit bientôt un autre. Le duc Gozelon, un des plus grands adversaires du Pape et des plus chauds partisans de Henri, se trouvait à Anvers, ville limitrophe de la Flandre et de la Lorraine; un jour qu'il alla dans les lieux secrets, un cuisinier lui donna un coup par derrière, et lui fit une blessure dont il mourut la même nuit. Enfin une

mort subite enleva vers le même temps Henri, évêque de Spire <sup>1</sup>.

Cependant Guibert, archevêque de Ravenne, fit assembler à Pavie, après Pâques, les évêques de Lombardie, et là ils excommunièrent de nouveau le Pape. Les seigneurs du royaume, embarrassés s'ils devaient déférer à cette excommunication, d'autant plus que, d'après leur loi, celui qui n'était pas absous de l'excommunication après un an et un jour était privé de toute dignité, consultèrent quelques évêques des plus sages. Ceux-ci répondirent que personne ne pouvait juger le Pape, ni l'excommunier. Ainsi les esprits furent partagés, en Allemagne et en Italie, entre le Pape et le roi ; car les partisans de ce dernier disaient aussi qu'il ne pouvait être excommunié. Le Pape, consulté par Herman, évêque de Metz, qui était revenu à son obéissance après avoir suivi le parti du roi, lui écrivit une lettre à ce sujet, où il traite la question d'une manière sommaire, à cause de ses nombreuses occupations et parce que l'envoyé de l'évêque était pressé de partir. Voici comme il y réfute ses adversaires.

« Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être excommunié, quoique leur impertinence ne mérite pas de réponse, nous les renvoyons cependant aux paroles et aux exemples des Pères pour les rappeler à la saine doctrine. Qu'ils lisent ce que saint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination de saint Clément, touchant celui que l'on sait n'être pas bien avec l'évêque. Qu'ils apprennent que l'Apôtre dit : Étant prêts à punir toute désobéissance, et de qui il dit : Il ne faut pas même manger avec eux. Qu'il considère pourquoi le pape Zacharie déposa le roi de France et déchargea tous les Français du serment qu'ils lui avaient fait. Qu'ils apprennent, dans le registre de saint Grégoire, qu'en vertu des privilèges donnés à quelques églises, il n'excommunie pas seulement les rois et les seigneurs qui pourraient y contrevenir, mais qu'il les prive de leurs dignités. Qu'ils n'oublient pas que saint Ambroise, non content d'excommunier Théodose, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'église, quoique ce prince fût non-seulement roi, mais véritablement empereur par ses mœurs et sa puissance. Peut-être veulent-ils dire que quand Dieu dit à saint Pierre : Pais mes brebis, il en excepta les rois. Mais ne voient-ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de lier et de délier, il n'en excepta personne ? Que si le Saint-Siège a reçu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les choses temporelles ? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les rois et les princes qui préfèrent leur honneur et leur profit temporels à l'honneur et à la justice de Dieu ; car, comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur

<sup>1</sup> Lamb., Berthold, Const., Bruno, Paul Bern.

sont membres de Jésus-Christ, ainsi les autres sont membres de l'Antechrist. Si donc on juge quand il le faut les hommes spirituels ou ecclésiastiques, pourquoi les séculiers ne seront-ils pas encore plus obligés de rendre compte de leurs mauvaises actions? Mais ils croient peut-être que la dignité royale est au-dessus de la dignité épiscopale. On en peut voir la différence par l'origine de l'une et de l'autre : celle-là a été inventée par l'orgueil humain, celle-ci instituée par la bonté divine ; celle-là recherche incessamment la vaine gloire, celle-ci aspire toujours à la vie céleste. Qu'ils se rappellent ce que le saint pape Anastase écrivait sur ces dignités à l'empereur Anastase, et ce qu'en dit saint Ambroise dans son *Pastoral* : L'épiscopat est autant au-dessus de la royauté que l'or est au-dessus du plomb. Constantin le savait bien, lorsqu'il prenait la dernière place parmi les évêques. » Le Pape dit ensuite à Herman, que, sur les lettres des évêques et des ducs, il a donné à quelques évêques le pouvoir d'absoudre les seigneurs qui ont eu le courage de s'abstenir de la communion du roi ; mais pour le roi lui-même, il leur défend de lui donner l'absolution, jusqu'à ce qu'il ait appris, par de dignes témoins, qu'il a expié ses crimes par la pénitence. Cette lettre est du 25<sup>me</sup> d'août 1076 <sup>1</sup>.

Avant de rapporter cette lettre, Fleury observe que les partisans du roi disaient qu'il ne pouvait être excommunié. D'après cela, le Pape raisonnait très-juste en montrant qu'il pouvait l'être. Toutefois, après avoir rapporté la lettre, Fleury observe que des passages cités par le Pape ne parlent que de l'excommunication. Or, ajouta-t-il, la question n'était pas si les rois pouvaient être excommuniés, mais si l'excommunication les privait de leur puissance temporelle. A coup sûr, il est difficile de se contredire plus formellement d'une page à l'autre ; mais l'envie de contredire un Pape fait oublier à Fleury ce qu'il vient de dire lui-même l'instant d'auparavant. Ensuite la question était réellement si les rois pouvaient être excommuniés ; car, d'après le droit public de l'Allemagne, attesté par tous les auteurs du temps, celui qui restait dans l'excommunication un an et un jour, perdait, par là même, toutes ses dignités. Tout cela prouve que le pape Grégoire VII et ses contemporains étaient mieux au fait de la question que Fleury, qui se fait leur juge.

La crainte qu'inspirait en Allemagne l'indignation du Pape était si grande, que ceux qui tenaient en captivité les princes saxons les mirent en liberté sans en prévenir le roi. Ces princes délivrés retournèrent avec joie dans leur patrie ; mais ils trouvèrent leurs peu-

<sup>1</sup> L. 4, epist. 2.

ples courbés sous le joug, occupés dans leur misère à vendre tout ce qu'ils possédaient pour payer un tribut exorbitant que le roi leur avait imposé ; car presque tous avaient perdu le sentiment de leur ancienne liberté. Du haut des forteresses, ils voyaient l'épée nue suspendue sur leurs têtes. Ils ne pouvaient plus se réunir ni tenir une assemblée sans s'exposer au plus grand danger. Tous les jours les garnisons sortaient des forts pour piller leurs hameaux et pour dévaster leurs champs ; tous les jours ils étaient obligés de faire des corvées pour achever la construction de ces mêmes forts. Ce que le cultivateur pouvait se procurer par son travail et gagner à la sueur de son front était absorbé par les impôts du gouvernement. Tous gémissaient en secret et se plaignaient des malheurs du temps <sup>1</sup>.

Mais, dans le cœur de deux jeunes gens, l'espoir d'affranchir leur pays et de reconquérir l'ancienne liberté de la nation n'était pas encore éteint, et la pensée de cette délivrance les remplissait d'une belle et sublime ardeur. C'étaient les deux fils du comte Géron, Guillaume et Thiéri ou Dieteric, dont la grande naissance était jusqu'alors cachée sous leur pauvreté. Les autres princes saxons n'avaient aucune considération pour eux, et quant au roi, il ne les avait ni connus ni appréciés. Grâce à cette position, ces deux jeunes hommes avaient pu éviter la ruine qui avait accablé les autres grands. Retirés au delà de l'Elbe, ils se proposaient d'observer le cours des événements. Bientôt leur patrie les appela à son secours ; ils voyaient avec amertume la dévastation générale, la destruction de la liberté, la perte des propriétés, les forteresses remplies de troupes, enfin la misère et le deuil partout. Leur âme, à la vue de ces maux, s'agrandit ; loin de se décourager, ils se trouvaient heureux de voir que les murs des prisons ne tenaient pas leurs résolutions et leurs efforts enchaînés. Ils rassemblèrent autour d'eux quelques guerriers de leur âge et de leurs sentiments ; le pillage fournissait à leur entretien ; mais leur nombre s'accrut de jour en jour, en sorte que bientôt ils furent en état de tenir tête aux soldats du roi qui se trouvaient dans les forteresses. De nouveaux succès vinrent sans cesse augmenter leur confiance et leur nombre. Les vassaux des princes exilés et tous les hommes libres accouraient en foule vers eux, résolus de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Leur hardiesse devint telle, qu'ils ne craignirent pas d'attaquer l'ennemi en bataille rangée. Le peuple, témoin de ce courage, sentit renaitre en lui le désir de sa délivrance ; il donna la main à cette ligue, et, malgré le caractère encore sauvage de la nation, chacun fut animé de cette grande pensée dont s'enor-

<sup>1</sup> *Annal. sax.* Lamb.



gueillissait jadis Sparte : Qu'il était plus beau de mourir avec gloire pour la liberté et pour ses enfants, que de traîner avec eux une vie misérable, cent fois pire que la mort. Voilà comme un biographe protestant de Grégoire VII résume l'état de la Saxe, d'après les historiens du temps, entre autres Lambert, avant même que le Pape eût excommunié le roi. Ainsi donc la guerre ne fut pas excitée par la suggestion du pape Hildebrand, comme le disent Sigebert de Gemblours et le chroniqueur Albéric, et comme l'ont si insolemment répété un grand nombre d'auteurs modernes <sup>1</sup>.

Telle était la disposition du peuple, lorsque les princes captifs rentrèrent dans leur patrie, et cette disposition les remplissait de joie. Les partis oublièrent leurs querelles pour se réunir sous une même bannière; de grands corps de troupes parcoururent le pays, les garnisons que le roi avait placées dans les châteaux en furent alarmées; plusieurs se rendirent, d'autres furent forcées de se mettre à la discrétion des vainqueurs; les soldats, dépouillés et relâchés, s'engagèrent par serment à ne plus reparaitre en ennemis sur le territoire saxon. Les amis de Henri et tous ceux qui refusaient leur concours et leur appui à la cause commune furent obligés de quitter la Saxe<sup>2</sup>. Les propriétés confisquées furent restituées à leurs légitimes possesseurs. Les anciennes lois et coutumes reparurent avec l'ancien ordre de choses.

Cependant cette ligue d'un peuple vaïeux et indépendant n'était pas la seule cause qui donnait des craintes à Henri. Ses anciens amis formaient une coalition hostile qui devenait bien plus menaçante. Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie avaient été les premiers à recevoir avec respect les exhortations du Saint-Père. L'anathème lancé par le Pontife les avait effrayés, et l'anarchie qui dévorait l'empire avait changé leurs sentiments. Guelfe, duc de Bavière, Adalbert ou Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, Herman de Metz, encouragés par le Pape, et d'autres princes vinrent se joindre à eux. Ils se communiquaient les plaintes arrachées par les malheurs et les désordres de l'État, délibéraient dans des réunions sur les moyens d'y remédier, et parlaient de l'obstination et de la dureté du monarque. Un grand nombre, surtout Rodolphe, s'élevèrent contre l'indigne traitement que Henri fit éprouver aux Saxons qui s'étaient soumis, se confiant à la parole des princes que Henri leur avait envoyés. Tout contribua à réunir les seigneurs; il se forma un parti nombreux, composé des grands de la Bavière, de la Souabe, de la Franconie et même de la Lombardie, et ce parti devint de jour en jour plus considérable et plus puissant<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voigt, *Vie de Grég. VII*, c. 8. — <sup>2</sup> Bruno, Lamb. — <sup>3</sup> Marian., Scot, Lamb. et Auct. *Vitæ Henr.*

Quand le roi fut informé de ce qui se passait en Saxe et des projets qu'entretenaient les autres princes, il fut en proie à de vives inquiétudes, et ses favoris partagèrent ses craintes. Cependant il ne voulut pas encore abandonner ce qu'il ne regardait pas comme perdu sans ressource. Il résolut de châtier l'évêque de Metz, qui, de sa propre autorité, avait rendu la liberté aux prisonniers saxons. Mais l'état faible de son armée, la confusion générale du royaume et le danger dont le menaçaient les grands, le firent renoncer à ce projet<sup>1</sup>.

Afin de sonder les dispositions des princes, il convoqua à Worms, pour le jour de la Pentecôte, une diète où l'on devait, comme il le disait, délibérer sur les besoins de l'empire. Mais aucun seigneur influent ne s'y présenta, de sorte que la diète ne put avoir lieu. Elle fut remise à une autre époque, et la ville de Mayence devait en être le lieu. Dans la lettre de convocation, Henri descendit aux plus pressantes prières pour engager les princes à s'y rendre; mais ils n'y parurent pas, et le petit nombre de ceux qui s'y trouvaient ne purent s'accorder.

Le roi n'avait pas besoin d'autres preuves pour connaître les intentions et la fidélité des princes à son égard; son anxiété était cruelle. Pendant qu'il était à Mayence, il fit venir devant lui plusieurs seigneurs saxons qu'il tenait captifs, et leur promit la liberté moyennant une forte rançon. Mais au moment où cette négociation eut lieu, les habitants de Mayence et les troupes de Bamberg se prirent de querelle dans l'intérieur de la ville et en vinrent aux mains. Dans leur rage, les Bambergeois mirent le feu aux maisons, et en peu d'heures une grande partie de la ville fut réduite en cendres. Au milieu du tumulte, les Saxons, qu'on avait laissés sans gardes, s'évadèrent et regagnèrent, sans aucun danger, leurs foyers. Burcard, évêque de Halberstadt, que le roi venait d'exiler en Hongrie, trouva moyen vers le même temps de s'échapper en route et de revenir dans la Saxe.

De nouveaux incidents augmentèrent l'embarras et les craintes du roi. Ceux qu'il avait regardés comme ses plus fidèles serviteurs le quittèrent l'un après l'autre, surtout depuis qu'Udon de Trèves était revenu d'Italie. Ce pontife avait eu de la peine à obtenir du Pape, la permission de communiquer avec le monarque allemand. Tout autre rapport avec les excommuniés lui était sévèrement interdit. Udon rompit donc toute espèce de rapport avec les archevêques de Cologne et de Mayence, comme avec les autres prélats, dès qu'il les sut sous le poids de l'anathème prononcé par le Saint-Siège. Mais

<sup>1</sup> Lamb.. an. 1076.

comme Udon jouissait d'un grand crédit parmi les princes et les évêques de l'empire, et que le Pape comptait beaucoup sur lui, plusieurs courtisans s'éloignèrent de la personne de Henri. Il les exhortait souvent à revenir, employait même la menace ; mais aucun ne lui obéit. De tous les excommuniés, très-peu lui restèrent fidèles. Jugeant alors que la colère était intempestive, il écrivit aux princes de la haute Allemagne des lettres pleines d'amitié et de caresses ; mais ses envoyés furent à peine entendus. Il essaya même d'entamer des négociations avec les Saxons ; mais aucun de ses serviteurs ne voulut se charger de cette mission, car ils redoutaient les Saxons et savaient d'ailleurs que le roi n'était pas scrupuleux observateur de la foi jurée. Auprès de lui étaient encore deux évêques captifs de ce pays, Werner de Magdebourg et Werner de Mersebourg. Ce furent eux qu'il envoya dans la Saxe comme négociateurs. Mais les Saxons appelèrent ses propositions des mensonges empoisonnés<sup>1</sup>. En effet, Henri n'était pas sincère. Tandis qu'il les amusait ainsi avec des propositions de paix, il voulut surprendre les Saxons par la Bohême ; mais à peine eut-il commencé, avec les Bohémiens, à ravager la Misnie, que la Saxe tout entière se leva en masse et courut aux armes, résolue de vaincre ou de mourir, car on savait quel sort Henri réservait aux vaincus. Sans de grandes pluies qui empêchèrent les Saxons de passer la Mulda, Henri était perdu. Il se sauva promptement à travers la Bohême et la Bavière, puis revint à Worms, plongé dans la douleur et fort inquiet de l'avenir<sup>2</sup>.

Les Saxons se rappelèrent alors leur ancienne ligue avec la Souabe, et cherchèrent à la renouveler, afin de se défendre ensemble, sous le commandement d'un nouveau roi, contre les attaques d'un oppresseur commun, qui ne cherchait qu'à les perdre les uns après les autres et les uns par les autres. Ils adressèrent également des lettres au Saint-Siège pour demander conseil sur le parti qu'ils devaient prendre.

Grégoire ne tarda pas à répondre par une lettre adressée aux évêques, aux ducs, aux comtes et à tous les fidèles de l'Allemagne. « Si vous avez bien réfléchi, leur dit-il, sur l'excommunication lancée contre le roi Henri, vous savez ce qui vous reste à faire. Il en ressort, en effet, qu'il est enchaîné par les liens de l'anathème ; qu'il est privé de la dignité royale ; que le peuple, naguère soumis à sa puissance, est dégagé de tout serment de fidélité. Mais comme nous ne sommes animé contre Henri ni par l'orgueil du siècle, ni par une vaine ambition ; que la discipline et le soin des églises sont les

<sup>1</sup> *Annal. Trev.*, l. 12, p. 556. *Lamb. Annal. sax.* — <sup>2</sup> *Lamb.*, an. 1076.

seuls motifs qui nous font agir, nous vous demandons, comme à des frères, de le traiter avec douceur, s'il revient sincèrement à Dieu, non avec cette justice qui lui enlève l'empire, mais avec cette miséricorde qui efface les crimes. N'oubliez pas, je vous prie, la fragilité de la nature humaine ; rappelez-vous le souvenir pieux de son père et de sa mère, auxquels on ne peut comparer nuls princes de notre temps. Toutefois, en répandant sur ses blessures l'huile de la piété, ne négligez pas le vin de la discipline, afin que ses plaies ne puissent s'envenimer, et que l'honneur de la sainte Église et de l'empire ne souffre pas de notre négligence. Cependant, qu'il éloigne de sa personne les mauvais conseillers qui, excommuniés pour cause de simonie, n'ont pas rougi d'infecter leur maître de leur propre lèpre, et de le provoquer à troubler la sainte Église et à encourir la colère de Dieu et de saint Pierre ; qu'il en choisisse qui le préfèrent lui-même à ce qui est à lui, et Dieu aux intérêts du siècle ; qu'il ne pense plus que l'Église lui soit soumise comme une humble servante, mais qu'il avoue qu'elle lui est supérieure, comme sa maîtresse ; qu'enflé par l'esprit d'orgueil, il ne défende pas des coutumes opposées à la liberté de l'Église, mais qu'il observe la doctrine des Pères, que Dieu leur a enseignée pour notre salut. S'il veut faire ces promesses, que nous sommes en droit de lui demander, nous voulons en être aussitôt et régulièrement informé, afin que nous demandions à Dieu ce qu'il faut faire. Au reste, nous vous rappelons surtout que nous avons défendu, par l'autorité de saint Pierre, que personne d'entre vous se permit de l'absoudre avant que le Saint-Siège l'ait accordé, et que nous avons donné notre consentement positif ; car nous nous méfions des effets de la crainte ou de la faveur.

Si, contre nos désirs et pour l'expiation des péchés d'un grand nombre, il ne revient pas sincèrement à Dieu, trouvez un prince qui vous fasse secrètement la promesse d'observer ce que nous venons de dire, ce qui serait nécessaire à la conservation de la religion chrétienne et au salut de l'empire. Faites-nous connaître au plus tôt sa personne, sa position et ses mœurs, afin que nous confirmions votre choix par l'autorité apostolique, et que nous lui donnions plus de force, comme nous savons qu'ont fait nos saints prédécesseurs : c'est ainsi que vous mériterez la faveur du Saint-Siège et la bénédiction du prince des apôtres. Quant au serment prêté à l'impératrice Agnès, notre très-chère fille, dans le cas où son fils mourrait avant elle, il ne saurait vous arrêter dans ces circonstances. D'ailleurs, vous ne pouvez pas supposer que son amour pour son fils soit jamais assez fort pour la porter à résister à l'autorité du Saint-Siège ; mais il serait convenable, après que vous serez bien convaincus que son fils doit

être dépouillé de l'autorité royale, de lui demander son avis, ainsi qu'à nous, sur le prince que vous destinerez à l'empire. Alors, ou elle donnera son consentement à notre résolution commune, ou l'autorité du Saint-Siège lèvera tous les obstacles que rencontrerait la justice. Cette lettre remarquable est du 3 septembre 1076 <sup>1</sup>.

On y voit une nouvelle preuve de la droiture d'intentions de Grégoire. Il ne veut pas perdre Henri, mais le forcer à revenir à de meilleurs sentiments ; si cependant, contre son attente et ses desirs, Henri ne se reconnaît pas, alors il autorise les princes à choisir un autre roi, qui fasse ce qui est nécessaire à la conservation de la religion chrétienne et au salut de l'empire. Peut-on tenir un langage plus miséricordieux, plus juste et plus conforme à la nécessité des circonstances ?

Aussitôt qu'on eut reçu en Allemagne cette lettre du Pape, Rodolphe, duc de Souabe, Guelfe, duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie, Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, Adalbert, évêque de Worms, et quelques autres seigneurs s'assemblèrent à Ulm, et résolurent que tous ceux qui voulaient le bien de la chose publique s'assembleraient à Tribur, près de Mayence, le 16<sup>me</sup> d'octobre, pour remédier enfin aux maux dont la paix de l'Église était troublée depuis tant d'années ; et ils le firent savoir aux seigneurs de Souabe, de Bavière, de Saxe, de Lorraine et de Franconie, les conjurant, au nom de Dieu, de quitter toutes leurs affaires particulières, afin de faire cette dernière tentative pour le bien public. Les esprits furent tellement frappés de l'attente de cette assemblée, que l'archevêque de Mayence et un grand nombre d'autres qui jusque-là avaient été fort attachés au parti du roi, le quittèrent pour se joindre aux seigneurs.

Cependant, le jour fixé pour l'assemblée de Tribur était arrivé ; tous les seigneurs de la Souabe et de la Saxe s'y rendirent, suivis de troupes nombreuses, et fermement résolus à déposer Henri et à mettre un autre à sa place. Il s'y trouva, en qualité de légats du Siège, Sicard, patriarche d'Aquilée, et saint Altmann, évêque de Passau. Les Souabes, conduits par Guelfe, étaient arrivés les premiers ; déjà presque tous les princes étaient réunis, et l'on n'attendait plus que les Saxons. Dès qu'on les vit arriver, et Otton de Nordheim à leur tête, le patriarche et les autres grands, revêtus de leurs habits de fête, allèrent au-devant d'eux. Aussitôt que Guelfe et Otton se furent reconnus, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et se donnèrent le baiser de paix ; toute inimitié était éteinte, quoique Guelfe se trouvât en possession de la Bavière, dont Otton

<sup>1</sup> L. 4, *epist.* 3.

avait été dépouillé. Les chevaliers et les autres nobles de la Saxe et de la Souabe imitèrent cet exemple, et se donnèrent des témoignages réciproques d'amitié. Les ennemis étaient devenus des amis et des compagnons. Les armées campèrent l'une près de l'autre. Guelfe et Otton se promirent secrètement de se soutenir sans envie et sans jalousie, si l'un d'eux venait à être élevé à la dignité royale <sup>1</sup>.

Nous avons déjà appris à connaître saint Altmann, l'un des légats de cette assemblée. Le roi Henri l'ayant chassé à main armée de sa ville, il se retira en Saxe, sa patrie; ensuite il alla à Rome et exposa au pape Grégoire le sujet de son voyage et la manière dont il avait été traité. Il renonça même à l'évêché entre les mains du Pape, faisant scrupule d'en avoir reçu l'investiture de la main d'un laïque. Un jour, comme le Pape délibérait avec les cardinaux sur le rétablissement d'Altmann, qui s'y opposait, une colombe, volant par l'église, vint s'arrêter sur la tête de l'humble évêque. Alors le Pape, sans plus hésiter, ôta sa mitre et la mit sur la tête d'Altmann, le déclarant en même temps évêque et légat du Saint-Siège, et le renvoya en Allemagne avec sa bénédiction <sup>2</sup>.

A l'assemblée de Tribur, les légats étaient accompagnés de quelques laïques, qui, ayant quitté de grands biens, s'étaient réduits, pour l'amour de Dieu, à une vie privée et pauvre. Le Pape les avait envoyés pour déclarer à tout le monde que le roi Henri avait été excommunié pour de justes causes, et promettre le consentement et l'autorité du Pape pour l'élection d'un nouveau roi. Ces bons laïques ne voulaient communiquer avec personne qui eût communiqué en quelque manière que ce fût avec le roi Henri depuis son excommunication, jusqu'à ce que celui-là eût été absous par l'évêque Altmann. Ils évitaient de même ceux qui avaient communiqué dans la prière avec des prêtres concubinaires ou avec les simoniaques.

On délibéra sept jours de suite sur les moyens de prévenir la ruine de l'État. On représentait toute la vie du roi Henri, les crimes infâmes dont il s'était déshonoré dès sa première jeunesse, les injustices qu'il avait faites à chacun en particulier et à tous en commun; qu'ayant éloigné d'auprès de lui les seigneurs, il avait élevé aux premières dignités des hommes sans naissance, avec lesquels il délibérait jour et nuit sur les moyens d'exterminer la noblesse: que, laissant en paix les nations barbares, il avait armé contre ses propres sujets, rempli de sang et de divisions le royaume que ses pères lui avaient laissé très-florissant, ruiné les églises et les monastères, et employé la subsistance des personnes consacrées à Dieu à payer ses

<sup>1</sup> Lamb., Berthold. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 8 aug.

troupes et à bâtir des forteresses, non pour arrêter les courses des étrangers, mais pour troubler la tranquillité du pays et réduire une nation libre à une dure servitude; qu'il n'y avait nulle part ni consolation pour les veuves et les orphelins, ni refuge contre l'oppression et la calomnie, ni respect pour les lois, ni discipline dans les mœurs, ni autorité dans l'Église, ni dignité dans l'État, tant l'imprudence d'un seul homme avait apporté de confusion. Ils concluaient que l'unique remède à tant de maux était de mettre au plus tôt à sa place un autre roi, capable d'arrêter la licence et de raffermir l'État chancelant. Et, chose merveilleuse, les deux peuples se trouvèrent tellement unis, que les Saxons voulaient pour roi un prince souabe, et les Souabes un prince saxon <sup>1</sup>.

Pendant qu'on délibérait ainsi à Tribur, le roi Henri, avec ceux de son parti, était à Oppenheim en deçà du Rhin, un peu plus haut, d'où il leur envoyait souvent des députés pour leur faire de belles promesses. Il en vint jusqu'à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'État, pourvu qu'ils lui laissassent seulement le nom et les marques de la royauté. Ils répondirent qu'après les avoir tant de fois trompés par ses promesses, il ne pouvait plus leur donner aucune assurance; qu'il ne leur était pas même permis en conscience de communiquer avec lui, depuis qu'il était excommunié, et que le Pape les ayant absous des serments qu'ils lui avaient faits, ils devaient profiter d'une si belle occasion pour se donner un digne chef.

Enfin, comme ils étaient prêts à passer le Rhin et à aller attaquer le roi, ils lui envoyèrent dire pour la dernière fois, que, quoiqu'il n'eût respecté aucun droit ni dans la guerre ni dans la paix, eux voulaient néanmoins observer les lois à son égard, et que, bien que ses méfaits fussent clairs comme le jour, ils étaient disposés à soumettre sa cause à la décision du Pape. Ils lui déclarèrent qu'ils allaient engager celui-ci à venir à Augsbourg pour la Purification de la Vierge: que l'on y tiendrait une assemblée générale de tous les seigneurs du royaume, où le Pape, ayant entendu les raisons des deux partis, condamnerait Henri ou le renverrait absous. Que si, par sa faute, il n'obtenait pas son absolution avant l'an et jour de son excommunication, il serait à jamais déchu du royaume, sans aucune espérance de retour; et cela, d'après les lois mêmes de l'État, qui déclaraient incapable de gouverner celui qui restait excommunié plus d'un an.

Les princes lui demandèrent en outre de rétablir immédiatement sur le siège de Worms l'évêque de Worms; de faire évacuer cette

<sup>1</sup> Lamb., an. 1076.

ville, dont il avait fait une place d'armes; de reconnaître, par une déclaration écrite, son injuste conduite envers les Saxons; de y mettre son sceau en leur présence; de l'envoyer, par leurs députés, dans toutes les parties de l'Italie et de l'Allemagne; d'aller à Rome pour faire lever l'excommunication. S'il accepte ces conditions, il doit donner, pour preuve de sa bonne foi, de se montrer en tout soumis et obéissant au Pape, d'éloigner de sa présence tous les excommuniés, de licencier son armée, de se retirer à Spire, d'y vivre comme un simple particulier dans la compagnie de l'évêque de Verdun et de quelques autres, qui, en restant avec lui, n'encourraient pas les peines de l'excommunication; de ne fréquenter pendant ce temps aucune église, de ne décider aucune affaire d'État, de ne porter aucun insigne de la royauté, jusqu'au moment où l'on aurait prononcé sur son sort dans un concile. De leur côté, les princes s'engagèrent, s'il se conformait à ces instructions, à le suivre en Italie avec une forte armée, à lui obtenir du Pape la couronne impériale, et à expulser de la Calabre et de la Pouille les Normands, ces éternels ennemis du Saint-Siège, et à rendre ce pays à saint Pierre et à l'Église romaine. Enfin, si le roi s'écarte d'un seul article de ce traité, ils se croiront dégagés de toute obéissance, de tout serment de fidélité; et, sans attendre la décision ultérieure du Pape, ils pourvoient au bien de l'État.

Le roi, révolté d'abord par ces humiliantes conditions, se trouva trop heureux néanmoins de conserver encore quelque espoir, et promit d'observer ce traité avec la plus scrupuleuse exactitude. Sur-le-champ il renvoya de sa cour l'archevêque de Cologne; les évêques de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lausanne, de Zeitz, d'Osnabruck et les autres excommuniés. Il rendit Worms à l'évêque; se retira, lui, sa femme et son fils, à Spire, où il vécut quelque temps dans l'isolement le plus complet, afin de se conformer au traité. Les Souabes et les Saxons s'en retournèrent triomphants chez eux, et envoyèrent des députés à Rome pour instruire le Pape de ce qui s'était passé, et le prier instamment de vouloir bien se rendre à Augsbourg au jour nommé <sup>1</sup>.

Un écrivain protestant fait à ce sujet les réflexions suivantes : Ce qui venait d'arriver était l'ouvrage de la politique de Henri III. Ce prince avait trop abaissé la puissance des grands, il leur avait fait trop sentir la supériorité de sa maison, pour qu'ils ne relevassent pas la tête et qu'ils ne fissent pas tous leurs efforts afin de recouvrer leur ancienne liberté, dès que son bras de fer n'existerait plus; car le fon-

<sup>1</sup> Lamb.



dement de la liberté allemande reposait sur l'autorité du Pape et des princes, qui, réunis, mettaient un frein à la puissance impériale. La puissance des princes était aussi nécessaire que celle du Pape pour empêcher les empereurs d'Allemagne de devenir des monarques absolus et des tyrans. Il était bon pour l'humanité que la voix de la papauté et de la religion trouvât son appui dans la voix politique des princes qui soutenaient la liberté, et qui joignaient l'autorité du glaive à celle du souverain Pontife. D'ailleurs les peuples, aussi bien que les souverains, voulaient avoir leur vote dans le grand enjeu de l'humanité. Il était utile au bien de l'État et à la formation de la nationalité allemande, que le combat entre le despotisme d'un côté et l'indépendance de l'autre se terminât comme il s'est terminé. Il y a dans la vie des peuples une providence dont l'action ne doit jamais être blâmée. Voilà ce que dit cet écrivain protestant <sup>1</sup>.

Pendant tout ce temps, Grégoire n'était occupé que de son grand ouvrage, la réforme de l'Église. Il portait ses regards partout : ce fut cette même année qu'il s'occupa de l'église d'Afrique. Il envoya de tous côtés des légats chargés de défendre tout rapport avec les excommuniés, et d'interdire aux prêtres concubinaires l'administration spirituelle. Il laissa partout des vœux pour la paix et la liberté de l'Église, se plaignant avec amertume du malheur des temps et de la perversité de son siècle ; mais il ne perdit pas courage : il comptait sur le nombre de ceux qui étaient restés fidèles et disposés pour le salut de l'Église. Les lettres qu'il écrivait à cette époque déposent, au contraire, de son inébranlable conviction que son œuvre, qui était celle de Dieu, aurait un plein succès <sup>2</sup>.

Pendant le roi Henri, contre sa promesse et contre l'avis des princes, avait envoyé des ambassadeurs à Rome, pour obtenir du Pape qu'il ne vînt pas à Augsbourg, mais qu'il lui permît à lui-même de venir à Rome : son but était de pouvoir plus facilement tromper le Pape en l'absence des princes. Grégoire ne voulut point y consentir, mais se mit en route pour le jour et le lieu indiqués, et en informa les archevêques, les évêques, les ducs, les comtes, enfin tous les grands et petits de l'Allemagne. Nous serons à Mantoue le 7 janvier, leur écrivait-il, nous y serons plein de confiance en votre fidélité, et nous n'hésiterons pas un instant à affronter tous les dangers et la mort même, s'il est nécessaire, pour la liberté de l'Église et le salut de l'empire. C'est à vous de choisir, pour notre réception et pour notre service, les personnes que vous croirez les plus propres et que vous saurez nous convenir : ne négligez rien pour

<sup>1</sup> Voigt, *Vie de Grég.* VII. — <sup>2</sup> L. 4, *epist.* 7.

maintenir la paix dans toute l'étendue du royaume. Les porteurs de ces lettres vous informeront de vive voix quelles luttes nous avons à soutenir contre les envoyés du roi, et quelles raisons nous avons opposées à leurs demandes <sup>1</sup>. Voilà des circonstances que nous apprend un auteur contemporain, Paul de Bernried, biographe de Grégoire VII.

Mais, ajoute l'historien Lambert, le roi comprit que son salut dépendait d'être absous de l'excommunication avant l'an et jour, et ne crut pas sûr d'attendre que le Pape vint en Allemagne, où il aurait à soutenir la présence non-seulement de ce juge irrité, mais encore de ses accusateurs obstinés à sa perte. C'est pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui était d'aller au-devant du Pape jusqu'en Italie, et de faire tous ses efforts pour obtenir, à quelque prix que ce fût, son absolution, après laquelle tout lui deviendrait facile, puisque la religion ne serait plus un prétexte pour empêcher les seigneurs de lui parler et ses amis de le secourir <sup>2</sup>.

Quelques jours avant Noël de l'an 1076, il quitta donc Spire, avec Berthe, son épouse, avec son fils Conrad, encore enfant, et un homme de médiocre condition ; aucun de ses anciens courtisans ne l'accompagna, l'argent lui manquant pour le voyage. Il s'adressa à bon nombre de ses vassaux ; mais pas un de ceux qui avaient pris part à ses festins ne reconnut ses munificences, pas un ne vint à son secours dans sa détresse ; il ne trouva de pitié chez personne en Allemagne. Vers le même temps, c'est-à-dire au commencement de 1077, bien des gens qui étaient excommuniés se rendirent également en Italie pour obtenir l'absolution ; mais, effrayés par la sentence du Pape et des princes, aucun n'osa aborder le roi. Ce dernier traversa la Bourgogne et passa les fêtes de Noël à Besançon, où il fut bien accueilli par le comte Guillaume, oncle de sa mère, un des seigneurs les plus riches de la contrée. Henri avait choisi ce chemin, parce qu'il avait appris que Rodolfe, Guelfe et Bertold gardaient tous les passages de l'Italie, en sorte qu'il ne pouvait passer ni par le Frioul, ni par l'évêché de Carniole, ni par la Suisse. Il longea donc le Jura jusqu'au lac de Genève. A Vevey, il vit arriver Adélaïde, veuve d'Otton de Suse, le plus puissant margrave d'Italie. Elle était la mère de Berthe, femme de Henri, et d'Adélaïde, femme de Rodolphe, qui avait épousé cette dernière peu après la mort de Mathilde, sœur du roi. Guelfe de Bavière était aussi parent de cette princesse ; car la mère de Guelfe avait été la première femme du margrave Otton. Adélaïde gouvernait une grande étendue de pays,

<sup>1</sup> Paul Bernried, *Vie de S. Grég. VII*, c. 9, n. 71, 72. — <sup>2</sup> Lamb., 1076.

et ses richesses étaient devenues proverbiales; elle n'avait qu'un seul fils, héritier de ses vastes domaines, c'était Amédée. Le roi lui fit présent d'une grande quantité de terres en Bourgogne, sans pouvoir cependant satisfaire ses exigences; car elle lui refusait le passage des Alpes, s'il ne consentait à lui abandonner, avec toutes leurs dépendances, les cinq évêchés de Genève, de Lausanne, de Sion, de Tarentaise et encore un autre. De telles conditions semblèrent bien dures à Henri, mais sa position critique ne lui permit aucun délai; il se vit donc forcé de céder à Adélaïde, la mère de sa femme et l'aïeule de son fils, une province entière de la Bourgogne, pays riche et fertile, et, par ce moyen, il obtint un libre passage et une escorte jusqu'en Italie.

L'hiver était tellement rigoureux, que toutes les rivières et le Rhin même étaient gelés. Une grande quantité de neige était tombée au mois d'octobre, et couvrit tout le pays jusqu'à la fin de mars. Le chemin passait par-dessus une haute montagne, dont les sommets étaient couverts d'énormes masses de neiges et de glaces; la neige était gelée comme du verglas, en sorte que les hommes et les chevaux couraient risque à chaque instant de se jeter dans des précipices sans fond. Mais le jour anniversaire de son excommunication n'était pas loin; et, passé ce terme, d'après les lois du royaume et la décision des princes, il perdait à jamais sa cause, ainsi que le droit de régner. Il parvint à acheter, au poids de l'or, les services de plusieurs habitants de ces contrées, qui lui frayèrent un chemin à travers les détours des montagnes, de manière à rendre la route moins périlleuse. Grâce aux soins de ces guides, Henri réussit, avec beaucoup de peine, à gravir avec les siens le sommet d'une montagne fort élevée; mais là on fut arrêté tout court, les difficultés paraissaient insurmontables: car la descente était si rapide et le chemin si glissant, qu'il n'y avait presque pas moyen de poser le pied. Les hommes se traînèrent sur les pieds et sur les mains; et, quand par malheur ils faisaient un faux pas, ils roulaient sans arrêt jusque dans la plaine. La reine et les femmes de sa suite descendirent couchées sur des traîneaux faits avec des peaux de bœufs. La plupart des chevaux périrent; de ceux qui restaient, on attacha aux uns les quatre jambes, et on les fit glisser de cette manière; on en lia d'autres sur des machines construites à la hâte et traînées à bras d'hommes; mais presque tous étaient hors de service. Enfin le roi arriva à Turin<sup>1</sup>.

Quand le bruit se fut répandu qu'il était arrivé en Italie, tous les

<sup>1</sup> Lamb., Berthold.

évêques et les comtes de Lombardie vinrent à l'envi le trouver, lui rendant l'honneur qui était dû à sa dignité, et, en peu de jours, il s'assembla auprès de lui une armée innombrable ; car il n'était pas encore venu en Italie, où, dès le commencement de son règne, on désirait sa présence pour réprimer les séditions, les brigandages et les autres désordres dont ce royaume était affligé. D'ailleurs, on disait que le roi était irrité contre le Pape, et qu'il venait à dessein de le déposer ; ce qui réjouissait extrêmement les évêques simoniaques de Lombardie, croyant avoir trouvé l'occasion de se venger du Pape, qui les avait excommuniés.

Cependant Grégoire s'était mis en chemin pour se rendre à Augsbourg, à la Chandeleur, suivant la prière des seigneurs allemands. Il sortit de Rome, malgré les seigneurs romains qui le détournaient de ce voyage, à cause de l'incertitude de l'événement. Il fut escorté par la comtesse Mathilde de Toscane, qui venait de perdre son mari Gozelon, due de Lorraine, et sa mère, la comtesse Béatrix. La mère et la fille avaient un grand attachement pour le pape Grégoire, comme on le voit par ses lettres ; mais, depuis que Mathilde fut veuve, elle était presque toujours avec lui et le servait avec une affection merveilleuse. Et, comme elle était maîtresse d'une grande partie de l'Italie et plus puissante que tous les autres seigneurs du pays, partout où le Pape avait besoin d'elle, elle y accourait aussitôt et lui rendait les mêmes devoirs qu'à un père et à un seigneur.

C'est ce qui donna prétexte aux partisans du roi Henri, et particulièrement aux clercs dont le Pape condamnait les mariages sacrilèges, de l'accuser lui-même d'un commerce criminel avec Mathilde. Mais, ajoute l'historien Lambert, toutes les personnes sensées voyaient plus clair que le jour que c'était un faux bruit ; car la princesse n'aurait pu cacher sa mauvaise conduite dans une aussi grande ville que Rome et au milieu d'une si nombreuse cour, et le Pape, de son côté, menait une vie si pure et si exemplaire, qu'il ne donnait pas lieu au moindre soupçon ; outre que les miracles qui se faisaient souvent par ses prières, joints à son zèle ardent pour la discipline de l'Église, le justifiaient assez. C'est ainsi que parle cet historien, homme très-sensé lui-même, et qui finit son histoire cette année.

Le saint Pape, étant donc en chemin pour aller en Allemagne, fut bien surpris quand on vint lui dire que le roi était déjà en Italie. Il ne savait à quel dessein ce prince était venu, si c'était pour demander pardon ou pour se venger d'avoir été excommunié. En attendant qu'il fût mieux informé des intentions du roi, le Pape se retira, par le conseil de Mathilde, dans une forteresse qu'elle avait en Lombardie. C'était le château de Canosse, près de Reggio. Plusieurs évêques

allemands et plusieurs laïques que le Pape avait excommuniés, et que le roi, par cette raison, avait été obligé d'éloigner de sa personne, ayant échappé à ceux qui gardaient les passages, arrivèrent en Italie et vinrent à Canosse, nu-pieds et vêtus de laine sur la chair, pour demander au Pape l'absolution. Il répondit qu'il ne fallait pas refuser le pardon à ceux qui reconnaîtraient sincèrement leur péché ; mais qu'une si longue désobéissance demandait une longue pénitence. Comme ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à souffrir tout ce qu'il leur prescrirait, il fit séparer les évêques dans des cellules, chacun à part, leur défendant de parler à personne et de prendre autre nourriture qu'un repas médiocre le soir. Il imposa aussi aux laïques des pénitences convenables, selon l'âge et les forces de chacun. Après les avoir ainsi éprouvés pendant quelques jours, il les fit venir, leur fit une douce réprimande et leur donna l'absolution ; mais, en les congédiant, il leur recommanda expressément de ne point communiquer avec le roi Henri, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au Saint-Siège, leur permettant seulement de lui parler pour l'exciter à la pénitence.

Cependant le roi Henri fit venir la comtesse Mathilde à une conférence, d'où il la renvoya au Pape chargée de prières et de promesses, et avec elle sa belle-mère Adélaïde de Savoie, avec le comte Amédée son fils, le margrave Azon d'Este, quelques autres seigneurs d'Italie et son parrain saint Hugues, abbé de Clugni ; car il savait que ces personnes avaient beaucoup de crédit auprès du Pape. Le roi le pria de l'absoudre de l'excommunication, et de ne pas légèrement ajouter créance aux seigneurs teutoniques, qui ne l'accusaient que par passion. Le Pape répondit qu'il était contre les lois de l'Église d'examiner un accusé en l'absence de ses accusateurs ; et que, si le roi se confiait en son innocence, il ne devait point craindre de se présenter à Augsbourg au jour nommé, où il lui ferait justice sans se laisser prévenir par ses parties. Les députés répondirent que le roi ne craignait point de subir le jugement du Pape en quelque lieu que ce fût, le sachant un juge incorruptible ; mais qu'il était pressé par l'année de son excommunication prête à expirer, et que les seigneurs attendaient ce jour, après lequel ils ne l'écouteraient plus et le déclareraient privé sans retour de la dignité royale, et cela d'après les lois mêmes du pays et du royaume, *juxta palatinas leges*. C'est pourquoi il pria instamment le Pape de l'absoudre seulement de l'excommunication, se soumettant, pour cet effet, à telle condition qu'il lui plairait, et promettant ensuite de répondre à ses accusateurs en tel lieu et à tel jour que le Pape ordonnerait, et de renoncer à la couronne, s'il ne pouvait se justifier <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lamb.

Le Pape résista longtemps, craignant la légèreté du roi; mais enfin, cédant à l'importunité des députés et à leurs raisons, il dit : S'il est véritablement repentant, qu'il nous remette la couronne et les autres marques de la royauté, et qu'il s'en déclare désormais indigne ! Les députés trouvèrent cette condition trop dure et pressèrent le Pape de ne pas pousser ce prince à l'extrémité. Il se laissa donc fléchir, avec bien de la peine, et dit : Qu'il vienne ! et qu'il répare par sa soumission l'injure qu'il a faite au Saint-Siège. Le roi vint en effet à Canosse ; et, laissant dehors toute sa suite, il entra dans la forteresse, qui avait trois enceintes de murailles. On le fit demeurer dans la seconde, sans aucune marque de sa dignité ; au contraire, il était nu-pieds et vêtu de laine sur la chair, et passa tout le jour sans manger, jusqu'au soir, attendant l'ordre du Pape. Il passa de même le second et le troisième jour.

Enfin, le quatrième jour, le Pape permit qu'il vint en sa présence. Henri se prosterna, les bras en croix, en répétant : Pardonnez, bienheureux Père, pardonnez-moi dans votre miséricorde ! Le Pape, le voyant pleurer, fut touché de compassion et dit : C'est assez <sup>1</sup> ; et, après plusieurs discours de part et d'autre, il convint de lui donner l'absolution aux conditions suivantes : Que Henri se présenterait à la diète générale des seigneurs allemands, au jour et au lieu qui seraient marqués par le Pape, et y répondrait aux accusations proposées contre lui, dont le Pape serait juge, s'il voulait. Que, suivant son jugement, il garderait le royaume ou y renoncerait, selon qu'il serait trouvé innocent ou coupable, sans que jamais il tirât aucune vengeance de cette poursuite faite contre lui. Que, jusqu'au jugement de la cause, il ne porterait aucune marque de la dignité royale et ne prendrait aucune part au gouvernement du royaume, seulement qu'il pourrait exiger les services, c'est-à-dire les redevances nécessaires pour l'entretien de sa maison. Que ceux qui lui avaient prêté serment en demeureraient quittes devant Dieu et devant les hommes. Qu'il éloignerait pour toujours de sa personne Robert, évêque de Bamberg, et les autres dont les conseils lui avaient été si préjudiciables. Que, s'il se justifiait et demeurait roi, il serait toujours soumis et obéissant au Pape, et l'aiderait, selon son pouvoir, à corriger les abus de son royaume, contraires aux lois de l'Église ; enfin que, s'il manquait à quelque-une de ces conditions, l'absolution serait nulle, il serait tenu pour convaincu, sans jamais être reçu à se justifier, et les seigneurs auraient la liberté d'élire un autre roi.

Henri accepta toutes ces conditions et s'engagea même par ser-

<sup>1</sup> Domnizo. *Acta Bened.*, sect. 6, pars 2.

ment à les remplir fidèlement. Le serment était conçu en ces termes : Moi, Henri, roi, je promets de me trouver, au jour fixé par le seigneur pape Grégoire, à la réunion des archevêques, des évêques, des ducs, des comtes et des autres princes du royaume teutonique ; selon le jugement qu'il prononcera, je donnerai satisfaction des plaintes qu'ils font contre moi, ou je me réconcilierai avec eux et avec ceux qui suivent leur parti. Si des obstacles réels empêchent que lui ou moi nous nous trouvions au jour fixé à cette réunion, je resterai sous les mêmes obligations pour la suite. Si le seigneur pape Grégoire veut passer les monts ou visiter quelque autre partie du royaume, il aura sécurité entière de ma part et de la part de tous ceux qui m'obéissent ; tant pour sa vie et pour ses membres que pour sa liberté, ainsi que pour la vie, les membres et la liberté de ceux qui l'accompagnent, et de ses légats, soit qu'ils séjournent, soit qu'ils cheminent. De mon consentement, on ne fera rien contre leur honneur, et, s'ils étaient attaqués par quelqu'un, je les soutiendrais de tout mon pouvoir. Tout ceci, je l'observerai d'une manière loyale et inviolable, et je l'atteste par mon serment <sup>1</sup>.

Mais ce serment ne fut pas encore jugé suffisant au Pape ; il fallut que les intercesseurs de Henri se rendissent eux-mêmes garants de ses promesses. Saint Hugues, abbé de Clugni et parrain du roi, alléguant que sa profession de moine ne lui permettait pas de jurer, donna sa foi en présence de Dieu ; mais Eppon, évêque de Zeitz, l'évêque de Verceil, le margrave Azon d'Este et d'autres princes confirmèrent par serment que le roi ferait ce qu'il avait promis.

Dès que ces serments eurent été prêtés, le Pape donna au roi la bénédiction et la paix apostolique, et célébra la messe. Après la consécration, il le fit approcher de l'autel avec tous les assistants, qui étaient en grand nombre ; puis, tenant à la main le corps de Notre-Seigneur, il dit : J'ai reçu depuis longtemps des lettres de vous et de ceux de votre parti, où vous m'accusez d'avoir usurpé le Saint-Siège par simonie, et d'avoir commis, tant avant mon épiscopat que depuis, des crimes qui, selon les canons, me fermeraient l'entrée aux ordres sacrés. Quoique je puisse me justifier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu dès mon enfance, et qui ont été les auteurs de ma promotion à la dignité épiscopale, toutefois, pour ôter toute ombre de scandale, je ne veux m'en rapporter qu'au seul jugement de Dieu et non à celui des hommes ; je veux que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que je vais prendre, soit aujourd'hui une preuve de mon innocence. Je prie le Tout-Puissant de dissiper

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, l. 4, *post epist.* 12. Paul Bernried, n. 84.

tout soupçon, si je suis innocent; et de me faire mourir subitement, si je suis coupable. Ayant ainsi parlé, il prit une partie de l'hostie et la consumma. Le peuple fit des acclamations de joie, louant Dieu et félicitant le Pape de cette preuve de son innocence.

Mais le Pape, ayant fait faire silence, se tourna vers le roi et lui dit : Faites, s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vu faire. Les princes allemands n'ont pas cessé un jour de vous accuser devant moi d'un grand nombre de crimes pour lesquels ils prétendent que vous devez être interdit, pendant toute votre vie, non-seulement de toute fonction publique de la royauté, mais encore de la communion ecclésiastique et de tout commerce de la vie civile. Ils demandent instamment que vous soyez jugé, et vous savez l'incertitude des jugements humains. Faites donc ce que je vous conseille, et, si vous vous sentez innocent, délivrez l'Église de ce scandale et vous-même de cet embarras; prenez cette autre partie de l'hostie, afin que cette preuve de votre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis et m'engage à être votre défenseur le plus ardent, pour vous réconcilier avec les seigneurs et finir à jamais la guerre civile.

Le roi, qui ne s'attendait à rien moins, surpris et embarrassé, commença par reculer; et, s'étant retiré à part avec ses confidants, il délibéra en tremblant sur ce qu'il devait faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin, ayant un peu repris ses esprits, il dit au Pape que les seigneurs qui lui étaient demeurés fidèles étaient absents pour la plupart, aussi bien que ses accusateurs, et qu'ils n'ajouteraient pas grande foi à ce qu'il aurait fait sans eux pour sa justification. C'est pourquoi il pria le Pape de réserver l'affaire en son entier à un concile général. Le Pape se rendit sans peine à la prière du roi. Il ne laissa pas de lui donner le corps de Notre-Seigneur; et, ayant achevé la messe, il l'invita à dîner, où il le traita avec beaucoup d'honneur; et, après l'avoir instruit soigneusement de tout ce qu'il devait observer, il le renvoya aux siens, qui étaient demeurés assez loin hors du château <sup>1</sup>.

Incontinent après l'absolution du roi, le Pape en donna avis aux seigneurs d'Allemagne, par une lettre où il dit : Suivant la résolution prise avec vos députés, nous sommes venu en Lombardie, environ vingt jours avant le terme auquel quelqu'un des ducs devait venir au-devant de nous aux passages des montagnes; mais, après ce terme expiré, on nous manda qu'on ne pouvait nous envoyer d'escorte : ce qui nous mit en grande peine, parce que nous n'avions pas d'ailleurs de moyens de passer chez vous. Cependant nous apprîmes d'une manière certaine que le roi venait; et, avant que d'en-

<sup>1</sup> Lamb., Paul Bernied.



trer en Italie, il nous offrit par des envoyés de satisfaire en tout à Dieu et à saint Pierre, et nous promit toute obéissance pour la correction de ses mœurs, pourvu qu'il obtint son absolution. Nous consultâmes et délibérâmes longtemps, le reprenant fortement de ses excès par les envoyés de part et d'autre ; et enfin il vint, sans marques d'hostilité et peu accompagné, à la ville de Canosse où nous demeurions. Il fut trois jours à la porte sans aucune marque de dignité royale, nu-pieds et vêtu de laine, demandant miséricorde avec beaucoup de larmes ; en sorte que tous les assistants ne pouvaient retenir les leurs, et nous priaient instamment pour lui, admirant notre dureté ; et quelques-uns criaient que ce n'était pas une sévérité apostolique, mais une cruauté tyrannique. Enfin, nous laissant vaincre, nous lui donnâmes l'absolution et le reçûmes dans le sein de l'Église, après avoir pris de lui les sûretés transcrites ci-dessous, qui furent aussi confirmées par l'abbé de Clugni, par les comtesses Mathilde et Adélaïde, et plusieurs autres seigneurs, évêques et laïques : ce qui étant ainsi passé, nous désirons passer chez vous, sitôt que nous en aurons la commodité, pour travailler plus efficacement à la paix de l'Église et de l'empire ; car vous devez être persuadés que nous avons laissé toute l'affaire en suspens, jusqu'à ce que nous puissions la terminer par votre conseil. Cette lettre est du 28 janvier 1077 <sup>1</sup>.

On nous a tellement habitués à ne voir dans Grégoire VII que *l'ambitieux, l'orgueilleux, l'impétueux, le fougueux* Hildebrand, que l'exposé historique de ce qu'il a fait déconcertera probablement les idées de plus d'une personne. Un point surtout a choqué ces derniers siècles, c'est la rigueur et l'arrogance avec laquelle il traite à Canosse ce bon roi de Germanie. En effet, nous sommes devenus, particulièrement en France, si délicats sur le respect, les égards qu'on doit à la majesté royale, que, si par accident nous avions soit offensé, soit simplement tué un monarque, pour réparer notre faute, nous serions prêts à... recommencer. En conséquence, nous sommes étrangement scandalisés qu'un Pape, avant d'absoudre un aussi saint homme que ce roi teuton, lui fasse porter un habit de pénitent, le fasse jeûner jusqu'au soir, et cela pendant trois jours, ni plus ni moins. On ne sera donc pas peu surpris d'apprendre qu'un auteur protestant d'Allemagne s'est avisé de découvrir que, bien loin d'avoir été dur en cette circonstance, Grégoire usa envers Henri d'une indulgence et d'une générosité singulières. Il trouve d'abord que trois jours de jeûne pour cette masse énorme de crimes qu'il

<sup>1</sup> L. 4, *épist.* 12.

avait sur la conscience n'était pas une pénitence excessivement rigoureuse. D'ailleurs, ces sortes de pénitences n'étaient pas une chose inouïe alors : le père de Henri, tout empereur qu'il était, recevait souvent la discipline de la main de son confesseur. Cette remarque, faite par un protestant, en est d'autant plus curieuse. Une autre, qui ne l'est pas moins, c'est qu'en remettant la sentence définitive à une diète subséquente, Grégoire sacrifiait ses propres intérêts pour favoriser ceux de Henri. Dans l'état où était réduit ce dernier, Grégoire en eût obtenu facilement les plus grands avantages, entre autres la renonciation aux investitures, s'il avait voulu le rétablir complètement. D'un autre côté, s'il l'avait rétabli sans la participation des princes assemblés à Augsbourg, ceux-ci, disposés comme ils étaient, n'eussent pas manqué de repousser tout à fait Henri et de choisir un autre roi. Ainsi donc, suivant cet auteur protestant, Grégoire VII, sous une apparence de sévérité, exerçait envers Henri la plus généreuse indulgence <sup>1</sup>.

Après l'Allemagne, ce qui occupait le plus le zèle et la vigilance du pape saint Grégoire, c'était la France, tant pour y maintenir la pureté de la foi, que pour y rétablir la sainteté de la discipline et des mœurs. Et ses efforts n'y furent pas stériles ; ils étaient puissamment secondés par son digne légat, Hugues de Die.

Le malheureux Bérenger, n'ayant ni assez d'humilité pour s'en tenir simplement à la doctrine de l'Église sur l'eucharistie, ni assez d'intelligence pour bien comprendre cette doctrine, passait sa vie à rétracter tantôt ses erreurs, tantôt ses rétractations. Il s'était rétracté une première fois, l'an 1055, dans un concile de Tours ; une seconde fois, l'an 1059, dans un concile de Rome ; probablement une troisième fois, l'an 1073, dans un concile de Poitiers, où il faillit être tué, tant on eut horreur de son blasphème. L'an 1078, le pape Grégoire, ayant appris qu'à la faveur des troubles de l'Église, ce novateur, malgré tant d'abjurations, persistait à dogmatiser contre la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de nos autels, le cita pour comparaître à Rome, où il eut la patience de l'entendre dans deux conciles. Comme Bérenger ne put justifier sa foi sur l'eucharistie, il fut contraint de dire encore une fois anathème à ses sentiments ; et, pour convaincre les Pères de sa catholicité, il dressa lui-même une profession de foi conçue en ces termes : Je confesse que le pain offert à l'autel est, après la consécration, le vrai corps du Christ, ce corps qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la croix ; et que le vin offert à l'autel est, après la consécration, le vrai sang qui a coulé du côté

<sup>1</sup> Planck, t. 4, p. 178-184.

du Christ ; et je proteste que je crois de cœur ce que je prononce de bouche. Qu'ainsi Dieu et ces saintes reliques me soient en aide <sup>1</sup>.

Plusieurs évêques de ce concile, qui connaissaient la dissimulation et l'artifice de Bérenger, ne crurent pas cette profession suffisante pour parer à ses fourberies et à ses équivoques, d'autant plus qu'il n'y faisait nulle mention de la transsubstantiation. Ainsi on remit à traiter plus amplement cette affaire dans un concile plus nombreux, qui devait se tenir à Rome l'année suivante 1079. Il s'y trouva cent cinquante évêques ou abbés. Nous y avons assisté, dit un auteur du temps, et nous avons vu que Bérenger, paraissant au milieu du concile, a détesté avec serment son hérésie touchant le corps du Seigneur, en présence du Pape, de cent cinquante évêques et abbés, et d'un nombre infini d'ecclésiastiques. Bérenger y fit une nouvelle profession de foi qui lui fut dictée, et qui est conçue en des termes qui ne laissent aucun subterfuge à la mauvaise foi ; la voici :

Moi Bérenger, je crois de cœur et confesse de bouche que le pain et le vin offerts à l'autel sont, par le mystère de la prière sacrée et des paroles de notre Rédempteur, changés substantiellement en la vraie, propre et vivifiante chair et au sang de Jésus-Christ, Notre-Seigneur ; et, qu'après la consécration, c'est le vrai corps qui est né de la Vierge, qui a été attaché à la croix et offert pour le salut du monde, et qui est maintenant assis à la droite du Père, et que c'est le vrai sang qui a coulé de son côté ; et cela non-seulement par le signe et la vertu du sacrement, mais dans la propriété de la nature et la vérité de la substance, comme il est contenu dans cet écrit que j'ai lu, et comme vous l'entendez. Je crois ainsi, et je n'enseignerai rien désormais de contraire à cette foi : qu'ainsi Dieu et ses saints Évangiles me soient en aide <sup>2</sup>.

On ne pouvait rien de plus précis que cette profession de foi ; aussi le Pape en fut-il satisfait ; et, pour précautionner Bérenger contre les rechutes, il lui défendit, de la part de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul, de dogmatiser sur l'eucharistie, ou même de disputer dans la suite en aucune manière sur cet article avec personne, à moins que ce ne fût pour convertir ceux qu'il pourrait avoir égarés. Le Pape donna même à Bérenger des lettres testimoniales qui faisaient foi de la pureté de sa doctrine, et par lesquelles il était défendu, sous peine d'excommunication, de le traiter d'hérétique.

Toutes ces précautions furent encore inutiles. A peine Bérenger était-il de retour en France, que, pour soutenir son parti, il écrivit contre la dernière profession de foi qu'on lui avait fait souscrire au

<sup>1</sup> Mabill., *Analect.* — <sup>2</sup> Labbe, t. 10, p. 378.

concile de Rome. Il déclare qu'il ne l'avait signée que pour éviter la mort, et qu'ainsi on ne pouvait pas se prévaloir de sa signature. Il ose même avancer, dans le même écrit, que le Pape avait montré du penchant pour sa doctrine, que sa Sainteté aurait été contente de la courte profession de foi qu'il lui avait présentée, si la malignité de quelques cardinaux ne l'avait obligée d'en exiger une plus diffuse. Il a le front d'assurer que le Pape, incertain du parti qu'il devait prendre sur les contestations présentes, ordonna des prières et des jeûnes, pour obtenir de Dieu qu'il lui fit connaître qui pensait le mieux sur l'eucharistie, ou de lui Bérenger, ou de l'Église romaine : et qu'après trois jours de jeûnes la sainte Vierge avait répondu qu'il ne fallait rien penser ni rien croire de l'eucharistie que ce qui était marqué dans les Écritures, contre lesquelles Bérenger n'avait rien avancé. A ces impudents mensonges, on voit ce qu'il en était de ce novateur.

Le nouvel écrit de Bérenger causa dans la France un scandale qui obligea le légat Hugues de Die à citer cet hérésiarque au concile qu'il tint à Bordeaux l'an 1080. On avait eu jusqu'alors trop de patience à souffrir les variations de cet artificieux sectaire. Toutes les personnes désintéressées étaient indignées de ses parjures, et celles qui avaient du zèle murmuraient hautement. Il sentit qu'il ne pourrait plus éviter la punition qu'il méritait, et il prit enfin le parti de se soumettre sincèrement, du moins à ce qu'il parut. On ne sait pas le détail de ce qui se passa au concile de Bordeaux ; mais Bérenger alla, au retour, se cacher dans l'île de Saint-Côme et de Saint-Damien, proche de Tours, pour y faire pénitence des troubles et des scandales qu'il avait excités dans l'Église. Il y passa dans une exacte retraite les huit années qu'il vécut encore. Il mourut la veille de l'Épiphanie 1088, dans de beaux sentiments de repentir, si nous en croyons quelques auteurs ; car il y en a qui en doutent. On assure qu'étant à l'article de la mort, il s'écria : C'est en ce jour de son Épiphanie que mon Seigneur Jésus-Christ se manifesterà à moi pour me récompenser à cause de ma pénitence, comme je l'espère ; ou, comme je le crains, pour me punir à cause des autres que j'ai pervertis <sup>1</sup>.

Le pape saint Grégoire donna aussi ses soins à retrancher les scandales de l'épiscopat dans la Bretagne armorique. Johenée, archevêque de Dol, ainsi qu'il se nommait, avait éludé les procédures commencées contre lui depuis longtemps. Il avait obtenu ce siège à force de présents qu'il avait faits au comte Alain ; et, étant évêque,

<sup>1</sup> Guill. Malm. et in *Bibl. Floriac. Hist. de l'Égl. gal.*, l. 21.

il s'était marié publiquement, et avait marié ses filles en leur donnant pour dot les biens de l'Église. Grégoire VII, ayant appris ces horribles scandales, ne tarda pas d'y remédier. Il déposa Johenée et ordonna qu'on élût un autre évêque. Le clergé et le peuple de Dol élurent un jeune homme nommé Gilduin, qu'ils envoyèrent à Rome pour y être ordonné. Le Pape ne fut pas satisfait de cette élection à cause de la jeunesse de Gilduin, et il ordonna pour le siège de Dol, Èvène, abbé de Saint-Melaine, qui était venu à Rome avec Gilduin, qu'on avait élu. Grégoire écrivit en même temps à Guillaume, roi d'Angleterre, de ne plus protéger un prélat aussi scandaleux que Johenée.

Il écrivit aussi au peuple de Dol que le jeune homme qu'ils avaient élu s'était désisté de son élection, et que c'était à sa prière qu'il avait ordonné Èvène. Il manda aux évêques bretons que, pour l'honneur de la province, il avait accordé le pallium à Èvène, à condition cependant qu'il se soumettrait, quand il plairait au Saint-Siège de terminer la cause pendante depuis si longtemps entre l'église de Tours et celle de Dol, touchant les droits de métropolitain ; promettant néanmoins que, si l'église de Dol perdait le titre de métropole, il ne laisserait pas de permettre à Èvène de porter le pallium et d'accorder à cette église d'autres privilèges pour la dédommager<sup>1</sup>. Èvène fut un digne prélat, s'il gouverna son église comme son monastère ; car, quand il prit possession de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, il n'y trouva qu'un religieux, et il en laissa cent en la quittant.

Le légat Hugues de Die travaillait toujours avec le même zèle à réformer la France par les fréquents conciles qu'il tenait. Il en tint un à Bordeaux, l'an 1080, avec Amat, évêque d'Oleron, qui lui avait été associé dans sa légation. Amat tint un concile particulier dans la petite Bretagne, où l'on défendit de donner l'absolution aux pécheurs qui ne se corrigeaient point. Grégoire avait écrit aux Bretons contre le même abus qui régnait parmi eux, et il leur marque qu'il leur envoie Amat pour corriger ce désordre.

Hugues, de son côté, tint deux conciles l'an 1080 : le premier à Saintes, où l'on régla que le monastère de la Réole, qui avait été arrosé du sang de saint Abbon, appartiendrait au monastère de Fleuri ; le second à Avignon, où il déposa Achard, qui s'était emparé de l'église d'Arles pendant la vacance du siège, et fit élire en sa place Gibelin. Il fit aussi élire Lanthelme, archevêque d'Embrun ; Hugues, évêque de Grenoble, et Didier, évêque de Cavillon ; et,

<sup>1</sup> Apud Martenne inter *Act. Dol.*

après le concile, il les conduisit la même année à Rome, où ils furent ordonnés. Nous parlerons ailleurs des vertus de saint Hugues, évêque de Grenoble.

Le légat avait convoqué à quelqu'un de ces conciles les évêques de Normandie, avec l'évêque du Mans et l'abbé de la Couture. Comme ils ne s'y rendirent pas, il les avait tous excommuniés, excepté l'archevêque de Rouen ; mais le Pape n'approuva pas la sévérité de Hugues, et il rétablit tous ces prélats dans leurs fonctions. Il ordonne à son légat de ménager davantage le roi Guillaume, duc de Normandie. Car, dit le Pape, quoique ce prince ne se comporte pas en certaines choses aussi religieusement que nous le souhaiterions, cependant, parce qu'il ne détruit point et ne vend point les églises, parce qu'il n'a point voulu entrer dans le parti des ennemis du Saint-Siège, et qu'il a même fait serment d'obliger les prêtres mariés à quitter leurs femmes, et les laïques qui possèdent des dîmes à y renoncer, il mérite plus de louanges et d'honneur que les autres rois <sup>1</sup>.

Le roi Guillaume montrait en effet un grand zèle pour le rétablissement de la discipline en Normandie et en Angleterre. Il fit assembler, l'an 1080, un concile à Lillebonne, dans le pays de Caux, où l'on fit treize canons, dont voici les dispositions les plus remarquables. On ordonne que les évêques et les seigneurs veillent à l'observation de la trêve de Dieu ; qu'on punisse selon les lois ceux qui ont épousé leurs parentes ; qu'on ne souffre point que les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les chanoines et les doyens aient des femmes ; et, comme les évêques avaient montré quelque négligence en ce point, le roi veut que les magistrats laïques jugent les prêtres concubinaires en présence des officiers de l'évêque. Le roi déclare qu'il rendra aux évêques la connaissance de ces délits, quand ils auront fait paraître plus de zèle. On marque plusieurs crimes pour lesquels on devait payer une amende à l'évêque, et d'autres pour lesquels on ne devait pas exiger d'argent, mais seulement mettre le coupable en pénitence <sup>2</sup>.

Les deux légats, Hugues de Die et Amat d'Oleron, tinrent, au mois de mars 1081, un concile à Issoudun, où il se trouva dix-sept évêques, parmi lesquels étaient quatre métropolitains, savoir : Richard de Bourges, Richer de Sens, Radulfe de Tours, et Gosselin de Bordeaux. Amat excommunia dans ce concile les chanoines de Saint-Martin de Tours, parce qu'ils avaient refusé de le recevoir en procession à son arrivée en cette ville. Urbain II accommoda dans la suite cette affaire. C'est une perte pour l'histoire de l'Église, que les

<sup>1</sup> L. 9, *epist.* 5. — <sup>2</sup> Labbe, t. 10, p. 392.

actes de tous ces conciles ne soient pas venus jusqu'à nous. Quelques donations qui y furent faites à diverses églises nous en ont seulement conservé la mémoire.

Le légat Hugues de Die tint, la même année 1081, un concile à Meaux, où il déposa Ursion, évêque de Soissons, qui, après la mort de Thetbald, avait obtenu cet évêché par brigue. Ursion fut cité au concile ; et, sur le refus qu'il fit de comparaitre, on procéda à sa déposition. Hugues ordonna aussitôt au clergé de Soissons, dont la meilleure partie s'était rendue à Meaux, d'élire un autre évêque. Ils élurent le saint moine Arnoulfe, qui vivait reclus dans sa cellule, où il était rentré, après qu'il eut abdiqué la charge d'abbé de Saint-Médard. Le légat lui députa aussitôt quelques personnes du concile, pour lui ordonner de sortir de sa cellule et de se rendre au concile. Cet ordre fut pour lui un coup de foudre. Il obéit cependant, malgré sa répugnance ; et dès qu'il parut dans le concile, on fit relire l'acte de son élection, qui fut confirmé par les acclamations des assistants. Aussitôt, sans lui donner le temps de s'excuser, on le fit asseoir au rang des évêques ; et le légat lui ordonna, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat. Comme Manassès de Reims, métropolitain de Soissons, était alors déposé, le légat voulut lui-même l'ordonner, et il marqua le jour et le lieu où Arnoulfe devait se rendre.

En attendant, le saint homme retourna à son monastère ; et, après avoir fait préparer ce qui était nécessaire pour son voyage, il partit avec quelques moines de Saint-Médard. En chemin, il rendit visite à Thibault, comte de Champagne, qu'il trouva à Vertus, diocèse de Châlons, et dont il fut reçu avec honneur. Il eut en ce lieu quelque mécontentement d'un moine nommé Ostremare, qui l'accompagnait : il le renvoya ; mais, pour le consoler, il le chargea d'aller à Paris trouver la reine Berthe, et de lui annoncer de sa part qu'elle était enceinte d'un fils qui serait nommé Louis et qui gouvernerait le royaume de France. Elle aura, dit-il, de la peine à vous croire, parce qu'elle n'a pas encore senti le fruit qu'elle porte ; mais elle le sentira bientôt. La reine reçut cette nouvelle avec une joie mêlée de crainte. Elle fit aussitôt appeler le roi, qui était à la chasse, pour la lui apprendre, et l'événement justifia la prophétie. Saint Arnoulfe, ayant continué sa route, fut ordonné évêque par le légat, le 19 décembre 1081. A son retour, il visita le monastère de Clugni, où il fut reçu par saint Hugues avec de grands honneurs ; mais, à son arrivée à Soissons, il trouva Gervais, frère d'Ursion, l'évêque déposé, avec une troupe nombreuse de soldats, pour lui en défendre l'entrée.

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 435 et 359.

Ainsi il se retira à Ouchile-Château, d'où il gouverna son diocèse <sup>1</sup>. Le légat Hugues de Die tint en France d'autres conciles, et eut à y traiter, ainsi que le pape Grégoire VII, d'autres affaires fâcheuses ou embarrassantes ; car généralement on ne recourt au Pape que pour des affaires de cette nature, comme on ne recourt au médecin que pour des maladies auxquelles on ne connaît pas de remède.

Quant à saint Hugues, qui avait été ordonné évêque de Grenoble, c'était un des plus saints prélats de son temps. Il était originaire du territoire de Valence, d'un lieu nommé Château-sur-Isère. Hugues, alors évêque de Die, ayant connu son mérite, le prit à sa suite, et il se servit utilement de lui dans la poursuite et la réforme qu'il faisait des désordres du clergé. Ayant été élu évêque de Grenoble, saint Hugues ne voulut point recevoir l'ordination de Guarmond ou Herman de Vienne, qui était accusé de simonie, et il alla à Rome, comme nous l'avons dit. La comtesse Mathilde, qui était alors la plus zélée protectrice de l'Église, lui témoigna beaucoup d'amitié et lui fit présent d'un bâton pastoral et de plusieurs livres. Il trouva, en arrivant à Grenoble, un peuple indocile et ignorant, un clergé simoniaque, des prêtres concubinaires ou mariés publiquement, des laïques usuriers et usurpateurs des biens de l'Église : c'était un vaste champ à son zèle. Il travailla avec courage à retrancher tous ces scandales ; mais, le fruit ne répondant pas à ses travaux, il quitta son siège après environ deux ans d'épiscopat, et se retira à la Chaise-Dieu, où il prit l'habit monastique. Il n'y demeura qu'un an ; car le pape Grégoire, ayant appris le lieu de sa retraite, lui ordonna de retourner à son église et de ne pas préférer son repos au salut des âmes dont il était chargé. Hugues obéit ; mais il conserva le reste de sa vie, dans l'épiscopat, l'amour et les pratiques de la vie monastique <sup>2</sup>.

Tandis que le grand et saint pape Grégoire VII, à l'exemple et à la suite de saint Léon IX, travaillait ainsi, avec une foi et un courage invincibles, à la réformation du clergé, à l'extirpation de la simonie et de l'incontinence qui le déshonoraient, Dieu suscita un nouveau patriarche de la vie solitaire, un homme pareil aux Antoine de la Thébaïde, aux Hilarion de la Palestine ; un homme et un ordre qui, par la vie pénitente, devaient servir de leçon et de modèle au clergé et au peuple chrétien, et attirer à jamais les bénédictions du ciel sur toute l'Église ; un ordre qui, après huit siècles, est encore le même, sans avoir jamais eu besoin de réforme, ni pour la pureté de la foi, ni pour l'austérité de la discipline. Cet homme est saint Bruno ; cet ordre, ce sont les chartreux.

<sup>1</sup> *Acta SS*, 15 aug. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1 april.



Bruno était né à Cologne, où il fut élevé. Il fit ses études en France, où la capacité qu'il acquit lui fit donner la chaire de l'école de Reims. Manassès, archevêque de Reims, le fit son chancelier, comme il paraît par quelques actes que Bruno a signés en cette qualité. Mais les bienfaits dont Manassès le combla ne lui fermèrent pas les yeux sur les excès où ce prélat se portait, et n'affaiblirent pas son zèle. Bruno fut un des principaux accusateurs de ce prélat, qui, pour l'en punir, le priva de ses bénéfices. Bruno eut moins de chagrin de ces mauvais traitements que des scandales que donnait l'archevêque. Il se retira d'abord à Cologne, où il fut quelque temps chanoine de Saint-Cunibert ; mais Dieu l'appelait à un état plus parfait. Dès le temps que Bruno était à Reims, sous l'archevêque Manassès, il forma, avec quelques-uns de ses amis, le dessein d'embrasser ensemble la vie monastique. C'est ce qu'il raconte lui-même dans une lettre à Radulfe le Vert, alors prévôt de l'église de Reims.

Vous vous souvenez, dit-il, que vous et moi, et Fulcius le Borgne, nous promenant un jour dans un jardin, proche la maison d'Adam, où je logeais, après avoir discoursu ensemble de la caducité des biens et des plaisirs de la terre, comparée à la durée des joies célestes, nous fûmes si embrasés de ferveur, que nous promîmes et vouâmes au Saint-Esprit de quitter au plus tôt les choses périssables et de prendre l'habit monastique, pour tâcher de mériter les biens éternels ; ce que nous n'aurions pas différé d'exécuter, sans un voyage que Fulcius fit alors à Rome. Cette lettre de saint Bruno fait assez voir que la conférence qu'il eut avec ses amis sur la vanité des biens de la terre fut la première cause de sa retraite, après le dégoût et les chagrins qu'il avait de vivre sous un archevêque aussi scandaleux que Manassès. Ce prélat, quoique déposé, se maintint quelque temps dans son siège ; mais il fut enfin chassé par son peuple, et il se retira à la cour de Henri, roi de Germanie, où il mourut misérablement hors de la communion de l'Église. Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours, qui avait été élu en sa place, devint tranquille possesseur de ce grand siège.

Ce changement ne fit pas perdre à Bruno le pieux dessein qu'il avait conçu. Pour l'exécuter, il s'associa six compagnons d'une grande ferveur. Ils délibéraient encore quel genre de vie ils embrasseraient pour mieux servir le Seigneur. Mais après avoir consulté plusieurs saints personnages, et entre autres un saint ermite d'une grande réputation, qui pouvait être saint Étienne de Muret ou saint Robert de Molesme, ils se rendirent à Grenoble, auprès de saint Hugues évêque de cette ville. Ce saint évêque, qui, la nuit précédente, avait vu en songe sept étoiles, jugea que Dieu avait voulu par là

faire connaître le mérite de ces sept pèlerins, et que c'étaient comme autant d'astres qui venaient éclairer son diocèse. Il les reçut avec joie, et leur donna, pour leur demeure, des montagnes affreuses, proche de Grenoble, nommées *la Chartreuse*. Ils y bâtirent un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge; et, s'étant fait des cellules autour de cette chapelle, ils en prirent possession vers la Saint-Jean de l'an 1084. Tels furent les commencements du nouvel ordre qui a donné et ne cesse de donner tant d'édification à l'Église, et en particulier à la France, où il a pris naissance. La Chartreuse, cette première demeure des disciples de saint Bruno, a donné son nom à toutes les maisons de cet institut et aux solitaires qui l'ont embrassé.

Nous n'avons point rapporté, parmi les causes de la conversion de saint Bruno, le miracle du chanoine qui, ressuscitant, dit-on, pour un moment pendant ses obsèques, s'écria qu'il était damné. Aucun des auteurs contemporains qui ont parlé de la retraite de saint Bruno n'a fait mention de cet événement, lequel cependant n'était pas de nature à être omis, s'il eût été véritable. On convient assez aujourd'hui que cette histoire est supposée, et on l'a en effet retranchée du bréviaire romain. Cependant la question ne paraît pas décidée sans appel. Car, dans le moment même qu'on imprime ces lignes, nous prenons connaissance de l'*Histoire de saint Bruno*, par Tromby<sup>1</sup>, qui s'occupe dans un grand détail à réfuter toutes les raisons contre, et à faire valoir des raisons pour la réalité du miracle. Un nouveau biographe de saint Bruno fera bien de revenir là-dessus.

Bruno mena avec ses compagnons une vie angélique dans les montagnes affreuses de la Chartreuse. Voici ce que Guibert, abbé de Nogent, célèbre auteur de ce temps-là, dit de la manière de vivre des premiers chartreux. Leur église, dit-il, est bâtie proche le sommet de la montagne. Ils ont un cloître assez commode; mais ils ne demeurent pas ensemble comme les autres moines. Chacun a sa cellule autour du cloître, où ils travaillent, dorment et prennent leur réfection. Le dimanche, ils reçoivent de l'économe du pain et des légumes pour la semaine. Les légumes sont le seul mets qu'ils fassent cuire chez eux; une fontaine leur fournit de l'eau pour boire et pour les autres usages, par des canaux qui vont aboutir à toutes les cellules. Les dimanches et les jours solennels ils mangent du fromage et quelques poissons, quand des personnes de piété leur en ont donné; car ils n'en achètent point. Pour de l'or, de l'argent et des ornements de l'église, ils n'en reçoivent pas quand on leur en offre. Ils n'ont pour toute argenterie qu'un calice. Ils ne s'assemblent pas dans l'é-

<sup>1</sup> Tromby, *Storia del patriarcha S. Brunone*. Napoli, 1775, 3 vol. in-fol.

glise aux heures ordinaires ; si je ne me trompe, ils entendent la messe les dimanches et les jours de fête. Ils ne parlent presque jamais, et, s'il est besoin de faire entendre quelque chose, ils le font par signes. Quand ils boivent du vin, il est si trempé qu'il n'a aucun goût et ne vaut guère mieux que de l'eau. Ils portent le cilice sur la chair ; leurs autres habits sont assez minces. Ils sont gouvernés par un prieur : l'évêque de Grenoble leur tient lieu d'abbé. Mais quoiqu'ils soient pauvres, ils ont cependant une riche bibliothèque.

Le comte de Nevers, continue Guibert, étant allé les visiter cette année par dévotion, eut pitié de leur pauvreté, et leur envoya, à son retour, de l'argenterie d'un grand prix. Ils la lui renvoyèrent ; et le comte, édifié de ce refus, leur envoya des cuirs et des parchemins, qu'il savait leur être nécessaires pour transcrire des livres. Comme la Chartreuse est une terre stérile, ils sèment peu de blé ; mais ils en achètent avec les toisons de leurs brebis, dont ils nourrissent de grands troupeaux. Au bas de la montagne demeurent plus de vingt laïques qui les servent avec une grande affection et qui ont soin de leurs affaires temporelles, tandis qu'eux ne s'appliquent qu'à la contemplation. Guibert parle ensuite du grand nombre de conversions que l'exemple de ces solitaires de la Chartreuse opéra dans la France, et de l'empressement qu'on témoigna dans toutes les provinces pour bâtir des monastères de cet institut <sup>1</sup>.

Au portrait que l'abbé de Nogent nous fait de la vie des premiers chartreux, Pierre le Vénérable ajoute plusieurs traits édifiants. Il dit que leurs habits étaient vils, courts et étroits ; qu'autour de leurs cellules ils avaient marqué une certaine enceinte hors de laquelle, quelque chose qu'on pût leur offrir, ils n'auraient pas accepté un pied de terre ; qu'ils avaient un nombre fixe de bœufs, de brebis, d'ânesses et de chèvres ; que, pour n'être pas obligés de l'augmenter, ils ne recevaient que douze moines dans une maison, sans compter le prieur avec dix-huit convers et quelques valets ; qu'ils ne mangeaient jamais de chair, même étant malades ; que le mardi et le samedi ils ne mangeaient que des légumes, et que le lundi, le mercredi et le vendredi, ils ne mangeaient que du pain bis et ne buvaient que de l'eau ; qu'ils ne faisaient qu'un repas par jour, excepté les dimanches, les fêtes solennelles et les octaves de Pâques, de Noël et de la Pentecôte ; et qu'on ne leur disait la messe que les dimanches et les fêtes. Les six premiers compagnons de saint Bruno furent Landuin, qui lui succéda dans le gouvernement de la grande Chartreuse ; deux Étienne, chanoines de Saint-Rufé ; Hugues, qui était seul prêtre de la communauté ; André et Garin, laïques.

<sup>1</sup> Guib., *De vita sua*, l. 1, c. 10.

Saint Hugues, évêque de Grenoble, n'avait pas de plus sensible consolation que d'aller souvent à la Chartreuse s'édifier de la vie sainte que menaient ces pieux solitaires. Mais ils étaient encore plus édifiés de son humilité qu'il ne pouvait l'être de leurs austérités. Ce saint évêque vivait avec eux comme le dernier d'entre eux. Sa ferveur lui faisait oublier sa dignité, et il rendait les derniers services à celui avec lequel il logeait; car, dans les commencements, les chartreux logeaient souvent deux dans une même cellule. Son compagnon se plaignit à saint Bruno de ce que Hugues voulait faire auprès de lui la fonction d'un valet; mais le saint évêque n'écoutait que son humilité, et il tenait à honneur de servir les serviteurs de Dieu.

Saint Bruno prenait souvent la liberté de le renvoyer à son église. Allez à vos ouailles, lui disait-il, elles ont besoin de vous; rendez-leur ce que vous leur devez. Le saint évêque obéissait à Bruno comme à son supérieur; et, quand il avait passé quelque temps avec son peuple, il retournait dans la solitude. Il voulait vendre tous ses chevaux et faire dans la suite la visite de son diocèse à pied. Mais saint Bruno ne le lui conseilla point, de crainte que, par cette singularité, il ne parût condamner les autres évêques, et que lui-même n'en tirât quelque vaine gloire. Hugues suivit ce conseil; mais son humilité lui fit retrancher tout ce qu'il crut ne pas devoir à sa dignité. Sa modestie extérieure répondait aux vertus qu'il cachait dans son cœur, et elle en était la fidèle gardienne. Ce saint évêque gardait ses yeux avec tant de circonspection, qu'après cinquante années d'épiscopat, il ne connaissait qu'une seule femme de visage. Quoiqu'il eût parlé à une infinité d'autres femmes, il n'avait jamais arrêté la vue sur aucune. Pour ne pas donner la plus légère occasion à la malignité de la médisance, il ne confessait jamais les femmes que de jour, et dans un lieu où il pouvait être vu; car sa charité pour les pécheurs lui attirait un grand nombre de pénitents. Il les écoutait avec une grande patience, et les larmes qu'il versait en les confessant leur inspiraient une salutaire componction.

Malgré des maux presque continuels d'estomac et de tête dont saint Hugues fut affligé pendant quarante ans, il ne cessa pas d'annoncer la parole de Dieu à son peuple; mais il ne cherchait point à dire ce qui pouvait lui attirer les applaudissements de ses auditeurs. Il ne se proposait que de les instruire et de les toucher; à quoi il réussissait si bien, qu'après son sermon, un grand nombre de pécheurs lui demandaient à se confesser. Quelques-uns même confessaient publiquement leurs péchés. Nous parlerons encore ailleurs de saint Hugues, lequel, après saint Bruno, fut comme le père des

chartreux. Il fit une ordonnance par laquelle il défendit aux femmes de passer par la terre de ces religieux, de peur qu'elles ne troublassent leur solitude. Elle est datée du mois de juillet 1084 <sup>1</sup>. C'est l'année à laquelle on rapporte plus vraisemblablement les commencements de l'institut des chartreux <sup>2</sup>.

En entendant parler de contemplation, de religieux contemplatifs, certains hommes de nos jours, qui se piquent de philosophie et se croient philosophes, souriront peut-être de pitié. C'est qu'ils ignorent de quoi il est question. La philosophie est la science des vérités générales dans l'ordre naturel : science, connaissance raisonnée, méditée, approfondie ; des vérités générales qui constituent le bon sens, la raison humaine, non des vérités particulières qui constituent les sciences spéciales ; dans l'ordre naturel ou de la nature, distingué d'avec l'ordre de la grâce ou l'ordre surnaturel : le premier se bornant à l'homme tel que l'homme est en lui-même, comme intelligence incarnée ; le second élevant l'homme au-dessus de sa nature par la grâce, et le disposant à voir Dieu tel que Dieu est en lui-même, et non-seulement tel qu'il se montre à travers les créatures. En d'autres mots, la philosophie est la contemplation des vérités générales dans l'ordre naturel, et les philosophes sont les religieux contemplatifs de cet ordre.

Mais au-dessus de la philosophie ainsi entendue s'élève la théologie, science des vérités religieuses, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, mais principalement dans ce dernier. Elle embrasse ainsi le ciel et la terre, le temps et l'éternité, Dieu et l'homme : Dieu et ses œuvres, Dieu considéré non-seulement à travers ses créatures, mais en lui-même ; l'homme avec ses destinées présentes et futures. Elle présente ainsi à l'intelligence du Chrétien un ensemble immense de vérités, mais de vérités vivantes et vivifiantes, que l'éternité tout entière ne suffira point à connaître, à contempler, à aimer.

Au milieu de cet océan immense de vérité, de lumière et de vie, l'esprit du Chrétien vit et agit librement comme le poisson dans l'eau. Voyez le poisson dans l'Océan sans bornes. Il y vit, il s'y promène, il s'y repose ; il s'élève jusqu'à la surface, il se plonge jusque dans les abîmes, il s'élance avec impétuosité, il repose et dort immobile, et toujours dans son élément, qui est sa vie et son bonheur : son malheur et sa mort seraient d'en sortir. Ainsi en est-il de l'âme chrétienne dans cet océan incommensurable des vérités religieuses.

De là, dans l'Église catholique, pour les âmes ferventes, ce besoin

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 6 octob. et 1 april. — <sup>2</sup> *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 21.

de prière, d'oraison, de méditation, de contemplation. De là, dans l'Église catholique, cette existence et cette nécessité si peu comprises des ordres contemplatifs, dont les ordres *annihilatifs* de l'Inde ne paraissent qu'une contrefaçon satanique; car, dans l'Église de Dieu, la contemplation religieuse n'est que l'exercice le plus élevé et le plus pur de l'intelligence créée : c'est l'apprentissage le plus élevé et le plus pur du ciel et de l'éternité. Ensuite, l'Église de Dieu étant la communion ou l'union commune et vivante des saints et des choses saintes, cet exercice, cet apprentissage ne profite pas seulement à l'individu qui le fait, mais au corps entier dont il est membre; c'est pour l'Église entière comme une nouvelle source de grâces, de lumières, de forces et de vie : grâces, lumières, forces et vie, qui se portent mystérieusement vers la partie de l'Église qui en a le plus besoin, comme dans le corps humain les esprits vitaux se portent naturellement vers le membre qui en a le plus besoin. De là sans doute cette lumière, cette prudence, cette force surhumaine, surabondante dans les saints qui s'identifient le plus complètement avec l'Église de Dieu, qui ne pensent, qui n'agissent, qui ne vivent, qui ne meurent que pour elle, comme saint Athanase dans le quatrième siècle, comme saint Grégoire VII dans le onzième.

Après les apôtres, un des hommes qui a le plus travaillé et le plus souffert pour l'Église de Dieu, pour la délivrer du despotisme des mauvais princes, de la simonie des mauvais évêques, de l'incontinence des mauvais prêtres, c'est, sans aucun doute, le pape saint Grégoire VII. Après la pénitence et l'absolution du roi Henri à Canosse, il pouvait espérer de pacifier l'Église et l'empire à la diète prochaine d'Allemagne, où Henri avait juré de se rendre et de s'en rapporter au jugement du Pape; mais deux espèces d'hommes redoutaient cette pacification : les évêques et les seigneurs de Lombardie. Parmi les premiers, il n'y en avait peut-être pas un dont l'entrée fût légitime et la vie canonique : tous ou presque tous avaient acheté la dignité épiscopale, et les seigneurs la leur avaient vendue au prix du bien des églises. Or, si un accord sincère venait à régner entre le roi et le Pape, tous ces évêques simoniaques se voyaient déposés, tous ces usurpateurs laïques des biens d'églises se voyaient forcés à restitution. Ils reprochèrent donc à Henri, comme une faiblesse, comme une lâcheté, les soumissions et les promesses qu'il avait faites à Grégoire, et menacèrent de l'abandonner et de se faire un autre roi. Pour les apaiser, Henri, oubliant les serments qu'il venait de jurer, résolut de rompre avec le Pape, si la ruse devenait inutile.

Il forma le projet de s'emparer de sa personne et de faire élire un autre Pape à sa place. Six jours après son départ de Canosse, il se

rendit de Reggio à Bibianello, ville appartenant à Mathilde, et éloignée seulement de quelques milles de Canosse, et fit dire au saint Père qu'il désirait beaucoup s'entretenir encore une fois avec lui. Sans se douter de rien, Grégoire se mit en route, accompagné de Mathilde. Le roi lui proposa de convoquer une nouvelle assemblée au delà du Pô, afin de calmer l'effervescence du peuple. Grégoire y consentit. Le jour fut fixé, et Henri se rendit le premier de l'autre côté du fleuve, pour s'entendre avec ceux qui devaient arrêter le Pontife. Grégoire et Mathilde avaient suivi le prince sur la rive opposée, quand la comtesse commença à soupçonner quelque embûche. Aussitôt qu'elle en eut acquis la certitude, elle s'éloigna rapidement avec le Pape et sa suite, en prenant des chemins détournés à travers les montagnes. Cet incident empêcha Grégoire de se rendre à la diète des princes à Augsbourg<sup>1</sup>.

Ayant manqué ce coup, Henri commença à rappeler auprès de lui Uiric de Cosheim et ses autres confidents que le Pape avait excommuniés ; et, dans l'assemblée des seigneurs, il déclamaient continuellement contre le Pape, l'accusant d'être auteur de tous les troubles dans l'Église et dans la république, et exhortant les Lombards à se venger, sous sa conduite, des injures qu'ils en avaient reçues. Enfin, dit l'historien Lambert, il rompit, comme des toiles d'araignée, toutes les conditions qu'il avait jurées, et s'abandonna sans frein à tous ses caprices. Par là, il regagna les Lombards, et ses troupes croissaient tous les jours.

En Allemagne, l'archevêque de Mayence, les évêques de Wurtzbourg et de Metz, les ducs Rodolphe, Guelfe et Bertold, avec plusieurs autres seigneurs, résolurent que les évêques saxons, et les autres qui s'intéressaient au bien de la république, s'assembleraient le 13<sup>me</sup> de mars à Forchheim en Franconie ; et ils écrivirent au Pape que, puisque le roi, par ses artifices, l'avait empêché de se rendre à Augsbourg à la Chandeleur, il ne manquât pas au moins de venir à Forchheim. Le Pape était encore à Canosse et dans les fortresses voisines, résolu de ne retourner à Rome qu'après son voyage d'Allemagne. Ayant donc reçu les lettres des seigneurs allemands, quoiqu'il fût déjà bien averti du changement du roi, il ne laissa pas de lui envoyer un cardinal nommé Grégoire, avec d'autres légats, pour lui dire qu'il était temps d'accomplir ses promesses, et qu'il se trouvât à Forchheim, afin que sa cause y fût jugée définitivement par le Pape. Le roi, dissimulant de son côté, répondit que, comme c'était son premier voyage d'Italie, il y avait trouvé tant d'affaires, qu'il ne

<sup>1</sup> Domnizo.

pouvait en sortir si promptement sans offenser les Italiens, et que, d'ailleurs, le terme de l'assemblée était trop court. Il pria même le Pape de lui permettre de recevoir la couronne à Monza, suivant l'usage des rois de Lombardie, par les mains de l'évêque de Pavie et de l'archevêque de Milan ; ou, parce que ces deux prélats étaient excommuniés, qu'il en donnât la commission à quelque autre évêque. Il pensait ainsi se faire rétablir indirectement dans la royauté par le Pape même ; mais le Pape refusa, considérant qu'il l'avait déposé pour bien des crimes, déclaré ses sujets dégagés de leur serment de fidélité, et qu'ainsi il ne pouvait pas l'imposer à des princes libres, sans leur élection. Il fallait d'abord qu'il se justifiât de toutes les accusations portées contre lui, pour être couronné ensuite avec le consentement de tout le royaume <sup>1</sup>.

Le Pape envoya donc en Allemagne Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, homme d'une haute vertu, et un cardinal-diacre nommé aussi Bernard, pour se trouver à l'assemblée de Forchheim, raconter aux seigneurs allemands ce qui s'était passé, et leur dire que l'intention du Pape était de s'y trouver lui-même ; mais que Henri lui avait si bien fermé tous les passages, qu'il ne pouvait ni passer en Allemagne ni retourner à Rome : ainsi, qu'il les exhortait à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourraient au royaume des Francs, déchiré depuis tant d'années par la légèreté puérile d'un seul homme. C'est là que finit l'excellente histoire de Lambert d'Aschaffenburg ; mais Paul de Bernried, auteur de la Vie de Grégoire VII, nous apprend ce qui se passa ensuite.

Le lendemain du départ des légats, arriva à Rome, de la part des princes, le comte Magenold, de la famille de saint Udalric. Il avait été parfaitement instruit de la religion chrétienne par son frère, Herman le Contract, auteur d'une chronique estimée. Il épousa une épouse vierge, et en eut deux fils, qu'il éleva avec grand soin. L'un fut tué dans l'innocence de sa jeunesse ; l'autre propagea la famille et les vertus du père. Le comte Magenold aimait beaucoup saint Grégoire, ayant avec lui les mêmes inclinations ; il venait le voir souvent. Dans un de ces pèlerinages d'amitié et de dévotion, il tomba si dangereusement malade, qu'on désespéra de sa vie. Le pape Grégoire, l'ayant su, vint le voir très-affligé, bénit un peu de pain avec du vin dans une coupe, et le lui présenta comme remède. Non-seulement le comte le prit avec appétit, mais se leva aussitôt plein de santé. De retour en son pays, comme il publiait partout et faisait sévèrement exécuter dans ses terres les décrets du Saint-Siège, particu-

<sup>1</sup> Paul Bernried, c. 9.



lièrement contre les ecclésiastiques concubinaires, la concubine d'un mauvais prêtre le menaça de lui faire sentir ce que c'était que de n'avoir pas de femme. Elle empoisonna la comtesse, qui en mourut. Veuf dans la force de l'âge, le comte ne voulut jamais se remarier, disant qu'il lui semblait peu convenable de se présenter au tribunal de Jésus-Christ avec deux femmes. Il profita si bien de son obéissance et de son amitié pour le pape Grégoire, que Dieu l'honora de plusieurs miracles, même avant sa mort <sup>1</sup>.

Arrivés à la diète de Forchheim, les légats y présentèrent les lettres du Pape, et dirent qu'il avait peu de satisfaction du roi, qui, contre ses promesses, n'avait fait, par sa présence, qu'encourager les ennemis de l'Église ; et que, toutefois, il les pria de différer jusqu'à son arrivée l'élection d'un nouveau roi, s'il leur paraissait que cela pût se faire sans péril. Après que les légats eurent parlé, les évêques et les seigneurs se levèrent l'un après l'autre pour leur faire honneur. Puis ils commencèrent à se plaindre aux légats des maux que le roi Henri leur avait faits, et qu'ils avaient encore sujet d'en craindre ; ajoutant qu'il les avait tant de fois voulu surprendre, qu'ils ne pouvaient se fier à ses serments, et que, s'ils l'avaient souffert si longtemps depuis qu'il était déposé, ce n'était pas qu'ils espérassent sa correction, mais pour ôter à leurs ennemis tout prétexte de calomnie. Ce jour-là se passa en ces plaintes.

Le lendemain, ils allèrent trouver les légats à leur logis et leur représentèrent qu'ils exposaient le royaume à une division sans remède, s'ils n'étaient un roi dans cette même assemblée. Les légats répondirent : Il nous semble que ce serait le meilleur, si vous le pouviez sans péril, de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du Pape ; au reste, vous avez l'autorité entre les mains et vous connaissez mieux que nous l'intérêt du royaume. Les seigneurs donc, incertains de l'arrivée du Pape et assurés du péril qu'il y avait à différer, s'assemblèrent, avec la permission des légats, chez l'archevêque de Mayence, et considérèrent que le Pape avait laissé le délai à leur choix, qu'il leur avait défendu de reconnaître Henri pour roi, et que, depuis, il ne lui avait rendu que la communion et non pas la couronne. Ainsi, se trouvant entièrement libres, ils procédèrent à l'élection d'un nouveau souverain. Quelques seigneurs voulaient qu'on l'obligeât d'avance à réparer les torts particuliers qu'on leur avait faits. Ces vues d'intérêt particulier déplurent aux légats. Ils disaient qu'un roi n'était pas roi pour quelques individus, mais pour tous ; qu'il devait protéger les droits de chacun ; que chaque individu trouvait son

<sup>1</sup> Paul Bernried, n. 81, c. 9.

intérêt propre dans l'intérêt commun ; que si chacun faisait attention à son intérêt particulier, leur choix ne serait plus libre ni impartial, mais entaché de simonie. Ils représentèrent la nécessité d'établir des principes généraux d'après lesquels l'élection devait se faire, savoir : 1<sup>o</sup> Que les évêchés ne seraient point le prix de l'or ou de la faveur, mais que chaque église aurait la liberté de nommer ses membres, comme le veut la discipline ecclésiastique. 2<sup>o</sup> Que la dignité royale, suivant les anciennes coutumes, ne serait point héréditaire, mais que le fils du roi, s'il était digne de succéder à son père, serait élu d'après un choix libre ; que, s'il n'était pas digne et que le peuple ne voulût pas le reconnaître pour son seigneur, il serait rejeté. Ces propositions furent accueillies et approuvées unanimement <sup>1</sup>.

Cela posé, les évêques, les seigneurs et le peuple, à commencer par l'archevêque de Mayence, qui avait la première voix, élurent unanimement pour roi Rodolphe, duc de Souabe, quoiqu'il y résistât et demandât au moins une heure pour délibérer, et ils lui firent serment de fidélité. Il ne voulut point assurer la succession à son fils, mais il déclara qu'après sa mort les seigneurs éliraient celui qu'ils jugeraient le plus digne. Il fut élu à Forchheim, le 13<sup>me</sup> de mars 1077 ; et douze jours après, le dimanche 27<sup>me</sup> du même mois, il fut sacré, à Mayence, par les archevêques de Mayence et de Magdebourg, avec leurs suffragants, en présence des légats.

Paul de Bernried, auteur du temps, ajoute à ce récit les réflexions suivantes. Personne ne peut avec justice objecter le parjure au roi Rodolphe et à ses princes, quoiqu'ils eussent autrefois fait serment de fidélité au roi déposé : car ce serment devait être observé aussi longtemps que lui-même était à la tête du royaume. Mais après sa déposition et son excommunication, tous les Chrétiens ayant été absous de ce serment par le Pape, on ne lui devait pas plus de soumission que les diocésains n'en doivent à un évêque déposé, même non excommunié. Or, que le Pontife romain puisse déposer les rois, nul ne le niera, à moins de proscrire les décrets du très-saint pape Grégoire ; car cet homme apostolique, à qui l'Esprit-Saint dictait à l'oreille ce qu'il fallait décerner, a irréfragablement décrété que les rois perdraient leur dignité et seraient privés de la participation au corps et au sang du Seigneur, s'ils osent mépriser les ordres du Siège apostolique. Car, si le Siège du bienheureux Pierre juge et délie les choses célestes et spirituelles, combien plus les choses terrestres et séculières, suivant cette parole de l'Apôtre : Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges mêmes ? combien plus les choses du siècle !

<sup>1</sup> Bruno, *De bell. sax.*

C'est ainsi que, par l'autorité du pape Étienne, Childéric, roi des Francs, est déposé pour son incapacité, tondu et renfermé dans un monastère, et Pepin mis à sa place. En outre, des hommes libres s'étaient donné Henri pour roi, à la condition qu'il jugerait et gouvernerait avec justice ses électeurs. Or, il n'a cessé de violer et de mépriser ce pacte, en opprimant les innocents avec une cruauté tyrannique, et en forçant tout le monde à manquer à la religion chrétienne. Donc, même sans le jugement du Siège apostolique, les princes pouvaient avec justice le récuser pour roi, pour avoir méprisé d'accomplir le pacte qu'il leur avait promis pour son élection, et sans l'accomplissement duquel il ne pouvait être roi ; car ne saurait aucunement être roi celui qui s'applique non à régir ses sujets, mais à les corrompre. Quoi encore ? L'homme de guerre ne fait-il pas serment de fidélité à son seigneur, sous la condition que celui-ci ne lui refusera pas ce qu'un seigneur doit à son homme ? Si donc le seigneur méprise de lui rendre ce qu'il doit, l'homme de guerre n'est-il pas libre de le récuser pour seigneur ? Il en est très-libre, certainement ; et personne ne saurait avec justice l'accuser d'infidélité ou de parjure, puisqu'il a rempli tout ce qu'il avait promis, en servant son seigneur tant que celui-ci lui a fait ce qu'un seigneur doit à son homme de guerre. Telles sont les réflexions de Paul Bernried <sup>1</sup>.

Le jour même de son sacre, le roi Rodolphe, pour montrer sa soumission aux ordres du Pape, voyant un sous-diacre, qu'il savait être simoniaque, se présenter, revêtu des ornements, pour chanter l'épître à la messe, refusa de l'entendre ; en sorte que l'archevêque Sigefroi fut obligé de le faire retirer et d'en mettre un autre à sa place. Cette action rendit le roi Rodolphe fort odieux aux clercs simoniaques et concubinaires ; et, dès le jour même, le clergé de Mayence excita une sédition contre l'archevêque, le roi et les seigneurs ; en sorte que, quand le roi descendit du palais, après le dîner, pour aller à vêpres, le peuple en furie voulut se saisir de l'église et du palais ; mais il fut repoussé par les chevaliers qui accompagnaient le roi, quoiqu'ils fussent sans armes : car c'était la coutume de n'en pas porter en carême. Il est vrai qu'après vêpres, les séditeux étant revenus à la charge, il y en eut plus de cent tant tués que noyés ; et les légats imposèrent pour pénitence à ceux qui les avaient tués, de jeûner quarante jours ou de nourrir quarante pauvres. Le roi Rodolphe envoya aussitôt une ambassade au Pape pour lui donner part de son élection et lui promettre obéissance <sup>2</sup>.

Henri, ayant appris l'élection de Rodolphe, envoya au Pape, de

<sup>1</sup> *Vita Greg. VII*, c. 10, n. 85. — <sup>2</sup> Bruno, *De bell. sax.* Paul Bern., n. 87.

son côté, pour l'engager à se déclarer contre son compétiteur. La position était très-délicate pour le chef de l'Église. Henri, absous de l'excommunication, ne devait être rétabli formellement sur le trône qu'après s'être justifié dans une assemblée des seigneurs d'Allemagne. Il avait esquivé de le faire. A prendre à la rigueur les engagements qu'il avait pris et jurés à Canosse, il était déchu sans retour de toutes ses prétentions. Mais la chose n'était pas juridiquement déclarée. Mais l'Église, qui, dans ses jugements contre les coupables, procède moins avec une justice rigoureuse qu'avec une équité accommodante, aurait bien voulu que Henri se montrât digne d'être replacé sur le trône. D'un autre côté, les princes, les électeurs du royaume germanique avaient élu Rodolphe : à la vérité, c'était contre l'intention et les conseils du Pape ; mais, après tout, les princes, les électeurs étaient dans leur droit. Et puis, la chose était faite : la lutte, la guerre civile était commencée. L'un et l'autre roi en appelaient au jugement du Pape. Le Pape ne pouvait s'empêcher d'examiner, de juger l'affaire, et, pour cela, d'entendre les deux parties. Il pouvait d'autant moins s'en empêcher, que celui des deux qu'il reconnaîtrait pour roi légitime était par là même appelé à recevoir de sa main la dignité impériale, comme défenseur armé de l'Église romaine et universelle. Dans cet état de choses, que pouvait, que devait faire le pape Grégoire ? Pouvait-il, devait-il faire autre chose que ce que nous lui voyons faire en effet ?

Le dernier jour de mai 1077, Grégoire écrivit à ses deux légats en Allemagne la lettre suivante. Vous n'ignorez pas que, confiant dans la miséricorde de Dieu et dans l'appui de saint Pierre, nous sommes parti de Rome pour aller rétablir la paix dans le royaume d'Allemagne, pour l'honneur de Dieu et l'utilité de la sainte Église. Mais ceux qui devaient nous escorter nous ayant manqué, et l'arrivée du roi en Italie ayant suspendu notre voyage, nous nous sommes arrêté en Lombardie, au milieu des ennemis de la religion chrétienne, non sans dangers ; et jusqu'à présent nous n'avons encore pu franchir les monts, comme nous le désirions. Nous vous prescrivons donc, par l'autorité de saint Pierre, d'enjoindre aux rois Henri et Rodolphe d'assurer la liberté de notre voyage, et de nous donner le secours et l'escorte de gens dans lesquels vous avez toute confiance. Nous avons à cœur de régler leur différend, avec le concours des clercs et des laïques, qui, dans ce royaume, craignent et aiment le Seigneur, et de décider entre les mains duquel la justice doit placer les rênes de l'empire. Vous savez, en effet, qu'il est de notre devoir et du droit du Siège apostolique de traiter et de juger toutes les affaires majeures de l'Église. Celle qui s'agite entre ces deux princes

est si grave et si dangereuse, que, si nous la perdions de vue un seul moment, il en résulterait les plus déplorables dommages, non-seulement pour eux et pour nous, mais aussi pour l'Église universelle. C'est pourquoi, si l'un de ces deux rois refuse d'obéir à nos commandements et ne tient aucun compte de nos injonctions, si son orgueil révolté contre Dieu menace l'empire romain d'une désolation nouvelle, usez de la force que vous tenez de nous et de saint Pierre pour lui résister jusqu'à la mort, et, en lui ôtant l'administration du royaume, anathématissez-le avec tous ses adhérents; car vous n'oubliez pas que c'est un crime d'idolâtrie que de désobéir au Saint-Siège, et que saint Grégoire a établi que les rois perdaient leur couronne lorsqu'ils osaient s'opposer aux ordres du Siège apostolique. Celui des deux rois qui aura reçu notre volonté avec respect et qui montrera son obéissance envers l'Église, comme il convient à un prince chrétien, vous l'aidez de vos conseils et de votre secours, après avoir réuni tous les clercs et les laïques qu'il vous sera possible d'assembler; vous le confirmerez dans la dignité royale, de notre part et en vertu de la puissance de saint Pierre, et vous ordonnerez à tous les évêques, abbés, clercs et laïques du royaume, de lui obéir fidèlement et de le servir comme ils le doivent à leur souverain <sup>1</sup>.

Le même jour, Grégoire écrivit une seconde lettre à tous les archevêques, évêques, ducs, comtes, tous les fidèles, clercs et laïques, grands et petits, du royaume teutonique; elle est conçue en ces termes: Nous voulons que vous sachiez, nos très-chers frères, que nous ordonnons à nos légats d'enjoindre aux rois Henri et Rodolphe de nous laisser en sûreté parvenir jusqu'à vous, afin que nous discussions le différend qui s'est élevé entre eux à cause de nos péchés. Notre cœur est plongé dans l'amertume et dans la tristesse, au spectacle de tant de Chrétiens voués à leur perte dans ce monde et dans l'autre, de la religion chrétienne déchirée et de l'empire romain menacé de ruine par l'orgueil d'un seul homme. Chacun de ces deux rois, en effet, nous a demandé le secours du Siège apostolique. Et nous, confiants dans la miséricorde du Seigneur et dans le secours de saint Pierre, nous sommes prêts, avec votre conseil, à décerner de quel côté se trouve la justice et à secourir celui en qui sera reconnu le droit au royaume.

Si donc l'un ou l'autre est assez téméraire pour s'opposer à notre voyage ou pour refuser le jugement du Saint-Esprit, méprisez-le comme un membre de l'Antechrist et comme le persécuteur de la religion chrétienne; observez la sentence que nos légats donneront

<sup>1</sup> L. 4, *epist.* 23.

contre lui, en vous rappelant que Dieu punit les superbes et donne sa grâce aux humbles. Celui des deux rois qui recevra avec respect le jugement, c'est-à-dire le décret que le Saint-Esprit rendra par notre bouche, car nous croyons fermement que, partout où deux ou trois personnes sont réunies au nom du Seigneur, elles sont inspirées par lui-même, celui-là obtiendra votre appui et votre obéissance, ainsi que l'ordonneront nos légats, et vous l'aidez de tous vos moyens pour qu'il jouisse pleinement de l'autorité royale et qu'il remédie aux maux dont l'Église est presque accablée. Nous ne devons pas oublier que celui qui méprise les décrets du Saint-Siège se rend coupable d'idolâtrie, et que le bienheureux Grégoire, ce docteur si saint et si humble, a décrété que les rois étaient privés de leur dignité ainsi que de la communion quand ils osaient mépriser les décrets du Siège apostolique ; car, si le Siège du bienheureux Pierre résout et juge les choses divines et spirituelles, combien plus les choses terrestres et séculières ! Au reste, vous savez, nos très-chers frères, que depuis notre départ de Rome, quoique nous ayons couru de grands dangers en séjournant parmi les ennemis de la foi chrétienne, nous ne nous sommes laissé ni fléchir par les prières, ni intimider par les menaces, et que nous n'avons rien promis aux deux rois contre la justice ; car nous aimons mieux souffrir la mort, s'il le faut, que de consentir à être la cause des troubles de l'Église ; puisque nous avons été ordonné et placé dans le Siège apostolique, non pour chercher nos propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, et, en suivant à travers bien des travaux les traces des Pères, parvenir par la miséricorde de Dieu au repos éternel <sup>1</sup>.

Pendant que les deux rois se faisaient la guerre en Allemagne, le pape Grégoire revint à Rome, après avoir travaillé sans relâche, jusqu'à la fin de cette année 1077, à la réformation du clergé et de la discipline, comme on le voit par plusieurs de ses lettres datées de Carpineta et de Florence <sup>2</sup>. Les Romains l'accueillirent avec de grandes marques de joie. Peu après son retour, il écrivit deux lettres aux habitants de l'île de Corse, qui avaient manifesté le désir de se placer sous la protection de l'Église romaine. En conséquence, le Pape y envoya Landolphe, évêque de Pise, pour prendre possession de ce pays au nom du Siège apostolique et pour y régler les affaires de la religion. Dans la seconde épître, Grégoire félicite les Corses d'avoir remplacé leur île, qui n'appartenait à aucun mortel ni à aucune puissance terrestre, sous l'autorité de son possesseur légitime, qui est l'Église romaine ; puis il les exhorte à persister dans leur résolution,

<sup>1</sup> L. 4, *epist.* 24. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *epist.* 26-28. L. 5, *epist.* 1-2.

à s'opposer avec vigueur à toute usurpation étrangère, et leur offre des troupes de la Toscane, s'ils en avaient besoin <sup>1</sup>.

L'église d'Aquilée étant devenue vacante par la mort du patriarche Siccard, le pape Grégoire écrivit deux lettres à ce sujet, au clergé, au peuple et aux suffragants de cette métropole. Dans la première, il parle de la réforme de l'Église en ce qui concerne l'élection des évêques. Il est une règle antique, dit-il, connue de tous, pleine de sagesse et de vérité, sanctionnée non par les hommes, mais par Jésus-Christ, qui dit : Celui qui entre dans la bergerie par la porte est le pasteur des brebis ; mais celui qui entre non par la porte, mais par ailleurs, est un voleur et un larron. Cette règle, longtemps négligée dans l'Église à cause de nos péchés, et méconnue par une coupable habitude, nous voulons la rétablir et la remettre en vigueur pour la gloire de Dieu et le salut de toute la chrétienté. Nous voulons donc que, pour conduire le peuple de Dieu, il soit fait dans chaque église un tel choix, que l'évêque nommé ne soit pas, suivant la parole des saintes Écritures, un voleur et un larron, mais qu'il ait le nom et la charge d'un vrai pasteur. Tel est notre désir, telle est notre volonté, tel sera le but constant de nos efforts, tant que nous vivrons. Nous sommes loin de détourner du service et de la fidélité qu'on doit au roi. N'établissant rien de nouveau, ni rien de notre propre fonds, nous voulons ce qu'exigent la nécessité et le salut de tous ; nous voulons que, conformément aux décisions des saints Pères, l'autorité évangélique et canonique soit maintenue avant tout, en ce qui concerne la nomination des évêques. Le clergé et le peuple d'Aquilée avaient élu l'archidiacre de leur église. Le Pape, avec ses deux lettres, dont la dernière aux évêques suffragants, envoya deux légats pour instituer l'évêque élu, s'ils le trouvaient digne, ou bien en faire élire un autre <sup>2</sup>.

Grégoire reçut, vers la même époque, des nouvelles de la négociation de ses légats en Allemagne. Udon, archevêque de Trèves, et Thierry, évêque de Verdun, se trouvaient alors à Rome en qualité d'envoyés de l'empire. Le dernier, député par Henri, demanda au Saint-Père de décider l'affaire des deux rois dans un concile à Saint-Jean-de-Latran ; et, comme ce vœu fut accueilli d'une voix unanime, on jugea convenable d'envoyer de nouveaux légats en Allemagne, pour prendre une décision au nom du Pape, dans la diète convenue par les deux princes. Celui qui s'opposerait à la pacification devait être frappé sans délai de l'excommunication. Udon de Trèves s'était joint aux nouveaux légats pour servir de médiateur <sup>3</sup> ; mais Henri

<sup>1</sup> Ibid., *epist.* 5 et 6. — <sup>2</sup> L. 5, *epist.* 5 et 6. — <sup>3</sup> *Annal. Trevir.*, p. 558.

avait anéanti toute espérance de pacification en violant une trêve qu'il avait conclue avec Rodolphe. Le Pontife adressa donc à Udon une lettre dans laquelle il lui fait part de la douleur et des angoisses que faisaient naître dans son âme les mouvements et les désordres qui bouleversaient l'État. Il se plaint de n'avoir reçu de réponse ni de ses légats, ni des princes allemands auxquels il avait adressé des lettres, et il renvoie une copie des dernières, ainsi que la formule du serment prêté par le roi.

Celui qui lit dans les cœurs, dit-il, sait quelle est depuis longtemps notre sollicitude, et quelle est notre anxiété sur les troubles du royaume teutonique. Nous lui avons adressé et nous lui adresserons encore de fréquentes prières s'il daigne les exaucer, et nous les avons fait appuyer par celles d'un grand nombre d'hommes religieux et de pieuses congrégations, afin qu'il ait pitié de cette nation; qu'il l'empêche de tourner ses armes contre ses propres entrailles et de causer sa ruine; qu'il réprime, par sa puissance, la cause de la discorde, et que, par sa divine modération, il apaise les partis sans les laisser s'emporter à des suites funestes et déplorables. Il y a plus de trois mois que nous avons envoyé nos instructions à Bernard, notre diacre, et à Bernard, abbé de Marseille, dont nous avons appris la captivité, et que nous avons écrit aux seigneurs ecclésiastiques et laïques, les engageant à faire éviter l'incendie, le meurtre et les autres maux de la guerre, et à prendre sur cette importante affaire le parti qui nous paraissait le plus juste, et, pour les pousser davantage, nous y avons ajouté l'injonction de l'autorité apostolique.

Comme nous ignorons si vous les avez reçues ou si vous les avez regardées comme authentiques, nous vous en envoyons des copies, vous prescrivant de faire tous vos efforts pour que le différend soit terminé selon le jugement qu'elles renferment. Nous vous avons aussi envoyé le serment que le roi Henri nous a prêté par ses envoyés, et qui a été remis entre les mains de l'abbé de Clugni, afin que, par cette lecture, vous puissiez apprécier la droiture de sa conduite envers nous, lorsque ses partisans prennent nos légats prisonniers, savoir : Gérard, évêque d'Ostie en Lombardie, et Bernard de Marseille en Allemagne. Nous avons vu par là qu'il n'a encore rien fait qui soit digne de lui. Nous ne permettrons jamais qu'il profite de cette occasion pour agir contre la justice; car il n'a pu obtenir, ni par ses prières, ni par ses caresses, ni par ses menaces, de nous écarter de ce que nous regardions comme juste. Nous persisterons, avec le secours de Dieu, dans ces sentiments; ni la vie ni la mort ne pourront nous en détourner. Agissez donc, mes très-chers frères.



afin qu'il paraisse combien vous aimez la liberté de l'Église et le salut commun ; car vous savez que, si cette affaire venait à empirer par négligence, elle répandrait, non-seulement sur l'Allemagne, mais sur toute la chrétienté, des maux sans nombre et d'indicibles calamités. Cette lettre, du 30 septembre 1077, nous montre quel zèle mettait Grégoire à la pacification, et quelle était la droiture de ses intentions <sup>1</sup>.

Pendant qu'en Allemagne les deux rois rivaux armaient à l'envi, pour décider leur querelle par la voie des armes, Grégoire ouvrit à Rome, dans les premiers jours de l'année 1078, un concile dans lequel devait se décider la même question, avec une foule d'autres qui compromettaient le repos de l'Église. Grégoire avait vu par lui-même la situation désespérée des églises de la haute Italie. Dans plusieurs villes, les partisans de Grégoire et de Henri étaient tellement acharnés les uns contre les autres, que, chaque jour, on avait à craindre des émeutes et l'effusion du sang. Plus la comtesse Mathilde cherchait à calmer les esprits, plus d'autres travaillaient avec ardeur à allumer le feu de la discorde. Le parti du roi Henri croissait de jour en jour en audace ; le clergé lombard, presque tout entier simoniaque ou concubinaire, foulait ouvertement aux pieds les canons du Pontife et se servait souvent, pour soutenir sa rébellion, du glaive des seigneurs ; Grégoire vit qu'il fallait des mesures vigoureuses, et, en conséquence, il invita à un concile à Rome Guibert, archevêque de Ravenne, avec tous ses suffragants, ainsi que les évêques et les abbés de Lombardie.

Nous commencerions, leur dit-il, par vous donner la bénédiction apostolique, si l'autorité des saints Pères n'était point opposée à votre témérité. Combien vous avez offensé l'Église romaine, votre sainte mère et celle de tous les Chrétiens ; combien vous y avez suscité de troubles, c'est ce que Dieu sait, c'est ce que vous montrent la règle des Pères et votre propre conscience ; mais comme il est de la nature humaine de pécher et d'avoir de l'indulgence pour ceux qui se repentent, l'Église de Jésus-Christ, fondée par son sang, vous attend encore comme une tendre mère, espérant que vous rentrerez dans son sein ; elle ne veut pas votre perte, elle court plutôt au-devant de votre salut. C'est pourquoi, mû par le désir de votre salut et de celui de tout le troupeau de Jésus-Christ, nous vous enjoignons, par notre autorité apostolique, de vous trouver au prochain concile, certains que vous n'avez rien à craindre, ni pour votre vie, ni pour vos membres, ni pour ce qui vous appartient, et que vous serez à

<sup>1</sup> L. 5, *epist.* 7.

l'abri de toute injure, du moins de la part de ceux qui nous sont soumis. Nous voulons que vous sachiez aussi que jamais ni la haine, ni la prière, ni l'orgueil honteux du siècle ne pourront nous déterminer à être injustes à votre égard ; que, loin de là, nous sommes disposé à modérer la rigueur de la justice, autant que nous pourrions le faire sans compromettre le salut de vos âmes et le nôtre : car nous désirons plutôt, Dieu nous en est témoin, travailler à votre salut et à celui du peuple qui vous est confié, que de chercher en quelque chose notre avantage temporel <sup>1</sup>.

Il y eut à ce concile plus de cent archevêques, évêques et abbés, sans compter un grand nombre de laïques. Les deux rois y avaient envoyé des ambassadeurs. Ceux de Rodolphe avaient eu de la peine à pénétrer en Italie ; ce fut en alléguant mille prétextes qu'ils purent passer. Ils venaient annoncer au Saint-Père la soumission du roi leur maître, et le prier de prendre en pitié le triste état où se trouvait l'église d'Allemagne. Les envoyés de Henri se présentèrent également, pleins de soumission, devant l'anguste assemblée ; ils élevèrent des plaintes contre Rodolphe, qui s'était rendu coupable, disaient-ils, de trahison et d'infidélité envers son légitime souverain, et qui, par son usurpation, méritait les anathèmes du Siège apostolique. Il y avait au sein même du concile quelques gens qui partageaient ces idées. Mais Grégoire déclara que, dans une affaire aussi importante, il ne pouvait encore rien décider, crainte de faire tort à l'un ou à l'autre des prétendants. Cependant, dit-il, comme cette question et ces troubles du royaume ont causé à l'Église des maux incalculables, nous jugeons à propos d'envoyer sur les lieux des légats sages et prudents, qui convoqueront les hommes pieux de tout ordre, afin d'établir, par la grâce de Dieu et avec leur concours, la paix et la concorde, ou de favoriser de tous leurs moyens le parti qui tient en sa faveur le droit de la justice, pour que le parti qui n'a pas ce droit se désiste, et que la justice et les lois obtiennent leur ancienne vigueur. Comme nous n'ignorons pas que certaines personnes, poussées par un mouvement satanique, par l'ambition et l'avarice, préfèrent le trouble au repos, nous défendons à qui que ce soit, roi, archevêque, évêque, duc, comte, marquis, seigneur, de mettre un obstacle à ce que nos légats accomplissent leur mission de paix et de justice. Quiconque serait assez téméraire pour violer ce décret et pour s'opposer à la mission de nos légats, nous le lions par les liens de l'anathème, non-seulement dans son esprit, mais encore dans son corps, de sorte que nous le privons de toute prospérité dans cette

<sup>1</sup> L. 5, *epist.* 13.

vie, et que nous lui ôtons la victoire dans ses armes, afin qu'il soit confondu et touché d'un double repentir <sup>1</sup>.

La sentence d'excommunication fut renouvelée contre les archevêques Thedalde de Milan et Guibert de Ravenne ; le Pape les suspendit de toute fonction ecclésiastique, Arnould de Crémone, ayant été accusé et convaincu de simonie, fut déposé sans espoir de recouvrer jamais sa dignité. Roland de Trévise, qui, pour obtenir un évêché, s'était chargé d'annoncer à Grégoire sa déposition, fut frappé d'un anathème perpétuel. Contre le cardinal schismatique Hugues le Blanc, qui avait répandu en Allemagne un infâme libelle contre Grégoire, on prononça une sentence irrévocable.

Enfin dans ce concile, la rigueur de l'excommunication fut tant soit peu mitigée. La femme, les enfants, les domestiques, les serfs, les vassaux d'un excommunié ; ceux qui ne sont pas assez élevés à la cour d'un prince pour prendre part à ses mauvais conseils ; ceux qui communiquent par ignorance ou qui n'ont de rapport qu'avec ceux qui communiquent avec les excommuniés, n'encourent pas la peine de l'excommunication. Les voyageurs, les pèlerins, s'ils n'ont pas d'autres ressources, peuvent recevoir des secours d'un excommunié, et il n'est pas défendu à celui-ci de faire des actes de charité.

Un autre acte d'humanité qui fait honneur à Grégoire et à ses prédécesseurs est le suivant. Depuis un temps immémorial, et par une coutume barbare, les malheureux naufragés jetés sur la côte étaient dépouillés par ceux qui auraient dû les secourir et les consoler avec une tendre compassion. Grégoire, outré de cet usage atroce, le proscriit avec anathème dans ce concile, à l'exemple de ses prédécesseurs, et ordonne à quiconque trouverait un naufragé et ses biens de le laisser aller en sécurité avec tout ce qui est à lui <sup>2</sup>.

Mais ce concile, loin de calmer les esprits des méchants, ne fit que les enflammer et les aigrir davantage. Dans la Lombardie, l'invitation du Pape n'avait été respectée par personne. Dès qu'on y eut appris les décisions du concile, les partis s'élevèrent avec plus d'audace les uns contre les autres. A Lucques, il y avait une division entre l'évêque saint Anselme et la partie du clergé qui ne voulait pas se conformer à la discipline de l'Église. Ce fut en vain que la comtesse Mathilde fit tous ses efforts pour ramener le calme, pour consoler et soutenir le saint évêque ; elle ne put réprimer l'insolence des clercs, et Anselme écrivit au Pape que la force, loin de servir, ne ferait, qu'augmenter le trouble.

En tournant ses regards vers l'Italie méridionale, Grégoire y ren-

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 370. — <sup>2</sup> Labbe, t. 10, p. 370 et 761.

contraît un spectacle non moins affligeant. Les hordes normandes avaient envahi et dévasté la Marche d'Ancone, Spolète, Bénévent et d'autres provinces que l'Église romaine regardait comme ses domaines, et le glaive étendait de jour en jour leur domination. Par la mort de Landulphe VI, la principauté de Bénévent avait perdu son seigneur, et Robert Guiscard la morcela suivant ses caprices. Déjà, l'année précédente, Salerne avait été vivement attaquée et prise par ce chef, soutenu des habitants d'Amalfi. Avec le prince Gisulfe s'éteignit la race souveraine des Lombards, cinq cents ans après l'arrivée d'Alboin. Ces conquêtes avaient rendu Robert Guiscard un seigneur tellement puissant, que son épée paraissait aussi invincible que sa cupidité était insatiable. Quelle impression pouvait faire la parole du Pape sur un prince puissant et victorieux ? Aussi Grégoire ne se contenta pas, dans le dernier concile, de prononcer l'anathème contre ceux qui occupaient les terres de l'Église, il rassembla des troupes contre eux. Robert marcha sur Capoue et fit en même temps le siège de Bénévent, ville qui appartenait à l'Église romaine. Mais le duc normand trouva un nouvel ennemi dans la personne de Jourdan, fils de son frère Roger, qui gouvernait Capoue, et qui anima si bien les seigneurs du pays contre son oncle, qu'après plusieurs batailles et conquêtes, il le força à un accommodement qui devint en même temps le prélude de la paix entre Robert et Grégoire, et dont Didier, abbé du Mont-Cassin, fut le négociateur <sup>1</sup>.

Udon, archevêque de Trèves, mourut cette année 1078. Le Pape lui avait envoyé une lettre du 9<sup>me</sup> de mars, dans laquelle il exprimait la douleur profonde où le mettaient l'état de l'Allemagne et la malheureuse situation de l'Église. Plus les affaires se compliquent, plus, lui dit Grégoire, l'anxiété et les soucis pénètrent mon âme. Ensuite il lui demanda, comme à un ami, de lui donner des nouvelles positives de l'état des affaires ; de l'aider, par ses conseils, à mettre un terme à la fureur des discordes, et à rétablir la paix si universellement désirée. Il engage Udon à faire connaître à tous les seigneurs les intentions et la volonté du Pape, et à venir le trouver à Rome. Grégoire veut que la trêve dure quinze jours après la fin de l'assemblée, et que Henri fournisse à ses légats, qui sont depuis longtemps en Allemagne, le moyen de revenir avec sécurité <sup>2</sup>.

Il fit connaître les mêmes dispositions dans une circulaire adressée à tous les États de l'Allemagne. Dans le concile tenu cette année à Rome, nous avons déclaré, dit-il, avec quelle attention nous cherchons à faire cesser dans votre royaume les malheurs, les

<sup>1</sup> *Guillelm. Apul.*, l. 3. — <sup>2</sup> *L. 5, epist.* 16.

meurtres et les dissensions qui le désolent, afin de lui rendre la paix, la justice et son ancienne splendeur. Nous avons ordonné d'après le jugement du Saint-Esprit, qu'on convoque dans votre royaume une diète composée des évêques et des laïques qui craignent Dieu et qui désirent la paix, et qu'en présence de nos légats on décide de quel côté est la justice. C'est avec une profonde douleur que nous avons appris qu'il y a eu des hommes assez pervers pour empêcher la tenue de cette diète, qui avait été annoncée, et cela, afin de satisfaire leurs passions au milieu de la désolation générale. Personne ne nous croira jamais capable de favoriser celui dont la cause aura été reconnue injuste; car nous aimons mieux la mort pour votre salut que toute la gloire du monde pour votre perte. S'il se trouve des gens qui, s'appuyant sur de fausses indications, osent soutenir le contraire, ne leur accordez aucune confiance. Nous craignons Dieu, et, tous les jours, nous sommes affligé pour l'amour de lui; nous méprisons l'orgueil et les vaines jouissances du siècle: notre espérance et notre consolation sont en Dieu <sup>1</sup>.

Mais, ce qu'il y a de plus admirable dans Grégoire, et ce qui montre le mieux la force de son génie, c'est que les affaires compliquées de l'Allemagne ne l'empêchaient pas de s'appliquer à celles des autres royaumes. Malgré la révolte du clergé simoniaque et incontinent de l'Allemagne et de l'Italie, il ne relâcha rien de sa fermeté pour poursuivre les deux grands vices, la simonie et l'incontinence. Il ne craignait pas de multiplier le nombre de ses ennemis, lorsqu'il pouvait diminuer celui des mauvais pasteurs. C'est alors surtout que son digne légat, son autre lui-même, Hugues de Die, tint ses nombreux conciles en France.

A l'époque dont nous parlons, 1078, Grégoire travaillait avec un zèle infatigable à la réforme de tous les pays de la chrétienté. Il écrivait aux églises d'Allemagne, d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Espagne. Son attention se portait même dans les pays les plus éloignés. Le Danemark, la Norwége devinrent l'objet de ses soins. Quand on considère ces prodigieux travaux, on n'est point surpris de la lettre qu'il adresse au saint abbé Hugues de Clugni, où il épanche son âme dans le sein de l'amitié, et où il montre la piété la plus ardente. Fatigué, dit-il, par les affaires multipliées de diverses nations, j'écris peu à celui que j'aime beaucoup. Nous sommes accablé de tant d'angoisses, et fatigué de tant de travaux, que ceux qui sont avec nous ne peuvent plus les supporter, ni même les regarder; et, quoique la voix céleste nous crie que chacun sera récompensé selon son travail,

<sup>1</sup> L. 6, *epist.* 1.

quoique le bon roi nous dise : Vos consolations ont rempli de joie mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs qui ont pénétré mon cœur, cependant la vie est souvent pour nous un ennui, et la mort désirable. Quand ce bon Jésus, ce pieux consolateur, vrai Dieu et vrai homme, me tend la main, je suis soulagé dans mon affliction et plein de joie ; mais s'il me laisse à moi-même, je retombe dans le trouble, je meurs. Cependant je revis en lui, lors même que les forces m'abandonnent entièrement. Je lui dis souvent en gémissant : Si vous imposiez un tel fardeau à Moïse ou à Pierre, ils en seraient accablés. Que dois-je donc être, moi qui ne suis rien, comparé à eux ? Il faut donc que tu viennes aider ton Pierre dans le pontificat, ou que tu le voies succomber ; mais je recourus à ces paroles : Seigneur, ayez pitié de moi, parce que je suis faible ; et à celles-ci : Je suis devenu un prodige aux yeux d'un grand nombre, parce que vous êtes mon protecteur tout-puissant. Je n'oublie pas non plus les paroles de l'Évangile : Dieu est assez puissant pour faire naître de ces pierres des enfants d'Abraham <sup>1</sup>.

Vers le même temps, le saint Pape demanda au saint abbé quelques-uns de ses moines les plus habiles pour l'aider dans le gouvernement de l'Église. Hugues lui envoya Otton, prieur de Clugni, et Pierre, depuis abbé de Cave, près de Salerne. Otton était fils du seigneur de Lageri, près de Châtillon-sur-Marne. Il naquit vers l'an 1042, et fut élevé à Reims, où il fit ses études sous saint Bruno, alors chancelier de cette église. Otton en fut aussi chanoine ; et, comme ce chapitre observait alors une grande régularité, quelques-uns ont dit qu'il avait été chanoine régulier. Il était archidiaque en 1070 ; mais peu de temps après, il résolut de quitter le monde, apparemment par les exhortations de saint Bruno, et se retira à Clugni, où il eut pour maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoyé à Rome. Saint Hugues, voyant la capacité d'Otton, le fit prieur du monastère peu d'années après sa conversion, c'est-à-dire vers l'an 1076 ; et, deux ans après, le pape saint Grégoire VII, l'ayant appelé à Rome, le fit évêque d'Ostie pour l'opposer à un schismatique nommé Jean, à qui le roi Henri avait donné ce siège après la mort de Girald, fameux par ses légations. Otton devint alors le principal confident du Pape, et fut quatre années durant sans cesse auprès de lui. Otton deviendra Pape lui-même sous le nom d'Urbain II, et enverra la première croisade en Asie <sup>2</sup>.

Au mois de novembre de cette année 1078, saint Grégoire convoqua un nouveau concile : ce fut le cinquième de son pontificat. Les deux rois y envoyèrent des ambassadeurs. Le but de cette as-

<sup>1</sup> L. 2, *epist.* 51. — <sup>2</sup> Orderic, an. 1073. Berthold, an. 1077.

semblée était le rétablissement de la discipline ecclésiastique, l'arrangement de l'affaire des deux rois, ou du moins la recherche des moyens pour y parvenir. On délibéra longuement sur des questions aussi importantes. Le Pape avait fortement à cœur le repos de l'empire, ainsi que le salut et la réforme de l'Église. Il ne pouvait obtenir l'un sans l'autre; car le Pontife voyait bien par le passé qu'il ne pouvait se flatter d'aucun espoir de changement, tant que les clercs simoniaques et concubinaires trouvaient un puissant appui dans l'un des deux rois pendant leur désunion. Comme les envoyés de l'Allemagne ne faisaient qu'élever des plaintes, le Saint-Père ne pouvait et ne voulait point prendre sur lui de décider seul cette affaire; il renvoya encore une fois à une diète générale. Les ambassadeurs de Rodolphe et de Henri jurèrent, au nom de leur maître, qu'aucun d'eux ne mettrait obstacle à la tenue de cette assemblée.

Toutes les autres décisions de ce concile tendent au même but, la réformation de l'Église. Les anciens canons contre la simonie et l'incontinence des clercs furent renouvelés et confirmés; et comme, dans ces temps de désordre, un grand nombre de domaines ecclésiastiques avaient été pillés et dévastés, on porta ce décret : Quiconque retiendra des biens ecclésiastiques qu'il a reçus d'un roi, d'un prince séculier, ou des évêques et des abbés, malgré eux, sera excommunié, s'il ne les restitue pas aux églises. Un autre canon n'est pas moins explicite : Quiconque vendra des prébendes, des archidiaconats, des dignités ou toute autre charge ecclésiastique, ou qui ne fera pas les ordinations suivant les statuts des Saints-Pères, sera exclu du ministère; car il est juste que celui qui reçoit gratuitement l'épiscopat ordonne gratuitement tous ceux qui font partie du clergé de son église. Aucun laïque ne pourra posséder des dîmes qui ont été destinées à un usage pieux. Un dernier canon surtout est remarquable et fait honneur à la mémoire du Pontife : c'est celui qui ordonne à tous les évêques de faire enseigner les lettres dans leurs églises <sup>1</sup>.

Un décret fut également rendu contre les Normands. L'évêque de Rosella, étant venu passer quelque temps au monastère du Mont-Cassin, y mit en dépôt une forte somme d'argent, pour la soustraire à la rapacité des Normands qui faisaient de fréquentes incursions dans son diocèse. Jourdan, prince de Capoue, en ayant été informé, envoya quelques soldats pour s'emparer du dépôt. Les religieux déclarèrent que l'argent était confié à saint Benoît et qu'ils ne le donneraient à aucun mortel; qu'on l'avait placé dans le sanctuaire, si toutefois quelqu'un était assez téméraire pour y porter une main

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 372.

sacrilège. Les soldats s'inquiétèrent peu de la menace des moines, s'emparèrent de l'argent et l'apportèrent à leur maître. Dès que Grégoire fut informé de cette spoliation, il en fut vivement ému; il fit cesser sur-le-champ au Mont-Cassin l'office divin, fit découvrir les autels et reprocha à Didier, abbé du monastère, sa grande négligence et sa coupable pusillanimité. Si l'affection pour votre communauté, disait Grégoire, n'avait retenu mon juste courroux, j'aurais puni d'une manière plus sévère l'oubli de votre devoir; car il est plus tolérable d'abandonner au pillage des hameaux et des châteaux que d'exposer au mépris un lieu saint, aussi célèbre dans le monde entier. Le Pontife écrivit à Jourdan lui-même une lettre très-vigoureuse, et porta ce décret dans le concile: Si un Normand ou toute autre personne s'empare des biens du Mont-Cassin, ou emporte injustement quelque chose de ce monastère, sans le restituer après deux ou trois avertissements, il sera excommunié. Jourdan restitua la somme, et fit encore de riches présents pour réparer sa faute <sup>1</sup>.

Dans ce même concile, le pape Grégoire excommunia l'empereur Nicéphore, qui venait d'usurper le trône de Constantinople. Nicéphore Botoniate s'étant révolté contre Michel Parapinace, celui-ci abdiqua forcément l'empire et devint évêque d'Éphèse. Nicéphore se fit proclamer empereur, après avoir fait enfermer dans un cloître Marie, femme de Michel, et son fils Constantin Porphyrogénète. Michel, toujours bien disposé pour le Pape, envoyait chaque année à l'abbé du Mont-Cassin de riches présents, et avait assuré, par une bulle d'or, au monastère, un revenu annuel de vingt-quatre livres d'or à prendre sur les revenus du trésor impérial, à la charge de faire des prières pour lui et pour ses enfants. Ce furent ces raisons qui portèrent le souverain Pontife à lancer l'anathème contre Nicéphore, l'ingrat usurpateur <sup>2</sup>.

Dans ce même concile encore fut excommunié de nouveau et déposé Guibert, archevêque de Ravenne, qui avait abusé de la patience et de la bonté de Grégoire, et qui s'était rendu coupable de toutes sortes de crimes. Il en avertit les habitants de Ravenne par une lettre spéciale. Vous savez, leur dit-il, quelles ont toujours été la fidélité et la soumission de votre église à saint Pierre, le prince des apôtres, à la mère Église. Celui qui se dit aujourd'hui votre évêque, par ses exactions et son exemple a dévasté et corrompu cette église, jadis si riche et si pure. C'est pourquoi, dans le dernier concile, nous l'avons irrévocablement déposé; et nous vous défendons, de toute l'autorité apostolique, de lui obéir comme à votre

<sup>1</sup> Greg., l. 6, *epist.* 37. *Leo Ost.*, l. 3, c. 45, 46. — <sup>2</sup> *Ibid.*



évêque. Si quelqu'un était assez imprudent pour méconnaître cet ordre salutaire, nous le séparons du corps de Jésus-Christ comme un membre pestiféré, et, à ceux de vous qui craignent Dieu et obéissent à saint Pierre, nous donnons l'absolution de tous leurs péchés <sup>1</sup>.

Les envoyés allemands, qui étaient venus à Rome, retournèrent dans leur patrie sans que les deux princes rivaux eussent sujet de se plaindre. Mais les Saxons étaient fort mécontents du Pape, ils avaient attendu toute autre chose de sa part ; car ils ne connaissaient ni sa position, ni ses sentiments, ni même son caractère. Ils s'étaient imaginé qu'il prononcerait contre Henri une nouvelle déposition, reconnaîtrait aussitôt Rodolphe pour roi légitime et le présenterait à toute la chrétienté comme tel, afin de terrasser par là ses ennemis. Les Saxons ne voyaient dans sa conduite à l'égard de Henri que les caprices d'un orgueil blessé et d'une haine aveugle. Mais Grégoire jugeait les événements avec plus de justesse et de profondeur ; son but unique avait été d'humilier Henri, de le rendre soumis et obéissant aux ordres du Saint-Siège. Il n'avait peut-être pas eu une seule fois la pensée de déposer ce monarque, sachant bien que le roi périt, mais que la royauté ne périt point. Pour arriver à ses fins, Grégoire voulait enchaîner dans la personne de Henri le pouvoir royal. Ces observations sont d'un historien protestant <sup>2</sup>.

Un nouveau concile ayant été convoqué à Rome pour le mois de février 1079, Rodolphe et Henri ne manquèrent pas d'y envoyer des députés. On traita d'abord, en présence de Bérenger, la question de l'Eucharistie. Nous avons vu que Bérenger s'étant repenti, le Pape lui pardonna et le prit même sous sa protection. Nous verrons les ennemis du saint Pontife lui faire un crime de cette indulgence.

Quand on eut réglé les affaires de l'Église, les envoyés de Rodolphe se levèrent au milieu de l'assemblée et portèrent contre Henri de graves accusations ; ils exposèrent les dévastations horribles des provinces, la ruine des églises en Souabe ; ils dirent qu'on ne respectait plus ni les lieux saints, ni le sexe, ni aucune condition ; qu'on méprisait les prêtres, qu'on retenait captifs les archevêques et les évêques, qu'on mettait à leur place des hommes obscurs et indignes, et qu'on faisait un honteux trafic de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes.

En entendant ce récit, un grand nombre d'évêques du concile étaient d'avis qu'il ne fallait pas tolérer plus longtemps de pareils désordres, que la longanimité dégénérait en négligence, et que le

<sup>1</sup> L. 6, *epist.* 10. — <sup>2</sup> Voigt.

glaive apostolique devait enfin être tiré contre un tyran. Mais le Pape ne jugea pas encore à propos de prononcer une dernière sentence, et il remit toujours la décision à une diète générale des princes de l'empire. Les envoyés des deux rois jurèrent, au nom de leur maître, d'accorder aux légats du Saint-Siège un libre passage pour se rendre à la diète, et de se soumettre à la décision aussitôt qu'elle aurait été ratifiée par le souverain Pontife : ce qui est bien à remarquer. Grégoire remit l'examen approfondi de cette affaire au prochain concile fixé à la Pentecôte <sup>1</sup>.

Avec les envoyés des deux rois, partirent également pour l'Allemagne deux légats apostoliques : c'étaient le bienheureux Pierre, évêque d'Albane, et saint Altmann, évêque de Passau. L'évêque d'Albane était ce même Pierre Ignée, qui avait passé par le feu à Florence, pour convaincre de simonie l'évêque de cette ville. Ces deux si respectables légats avaient pour commission d'informer Henri de la volonté du Pontife, et de convenir avec lui du jour de la diète. Mais ce prince, comme toujours, avait seulement voulu gagner du temps. Dans la Saxe, la décision de Grégoire rencontra une vive opposition et excita un mécontentement général. Les Saxons, oubliant les faits, trouvaient le Pape différent de lui-même, lui qui paraissait tellement immuable, qu'on croyait que le ciel s'arrêterait et que la terre deviendrait mobile comme les astres, plutôt que le Siège de saint Pierre changeât de résolution <sup>2</sup>.

Les Saxons s'en plaignirent au Pape lui-même, dans trois ou quatre lettres assez vives, où ils supposent plusieurs choses qui n'étaient pas. Par exemple, ils supposent que la guerre avec Henri n'avait commencé que par suite de l'excommunication et de la déposition prononcée contre lui par le pape Grégoire ; mais leur guerre avec Henri avait commencé avant le pontificat de Grégoire, puisqu'ils avaient déjà accusé et fait citer ce prince au tribunal du pape Alexandre. Ils supposent que la déposition prononcée contre Henri, en 1076, était définitive ; mais les faits prouvent le contraire, puisque, et avant et après l'absolution de Canosse, le Pape ne devait prononcer définitivement que dans la diète d'Augsbourg. Ils supposent qu'ils n'ont fait l'élection de Rodolphe que pour obéir au Pape, et que le Pape l'avait approuvée ; mais le Pape les avait priés, au contraire, de différer son élection jusqu'à son arrivée en Allemagne, et jamais, depuis, il n'y avait donné d'approbation. Tout ce qu'il avait fait jusqu'alors, c'était de tenir la balance égale entre Rodolphe et Henri ; et il le devait, comme médiateur et comme juge, d'autant

<sup>1</sup> Paul Bernried, c. 11. — <sup>2</sup> Bruno.

plus que tous deux appelaient à son tribunal. Que les Saxons, dans leurs requêtes, altèrent un peu les faits, afin de pousser le Pape à se prononcer pour leur cause, cela se conçoit, cela est excusable dans ceux qui plaident ; mais il est du devoir de l'historien, comme témoin, comme juré et comme juge, de rétablir les faits dans leur entier.

Le saint pape Grégoire crut enfin devoir établir ses principes dans une lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1079, adressée aux divers ordres du royaume teutonique, et repousser les calomnies qu'on répandait sur son compte ; il écrivit donc à tous les fidèles ce qui suit : « Nous avons appris que plusieurs d'entre vous commencent à douter de notre bonne foi et nous accusent de légèreté pusillanime dans la grave affaire de votre pays, quoique, sauf le danger des batailles, elle n'ait occasionné à personne autant d'angoisses qu'à moi. Tous les Latins (c'est-à-dire les Italiens), à peu d'exceptions près, prennent le parti de Henri et le défendent, en nous accusant de dureté et d'injustice. Jusqu'à ce jour, avec la grâce de Dieu, nous avons résisté à tous, de manière à ne pencher que vers le parti où nous trouvons la raison et le droit. Si nos légats ont agi contre nos instructions, nous en gémissons, quand même ils y auraient été trompés ou forcés. Nous leur avons ordonné de choisir, pour une époque opportune, un lieu convenable où nous puissions envoyer des légats sages, destinés à discuter la cause des deux rois, à rétablir les évêques sur leurs sièges et à prescrire de s'abstenir de communiquer avec les excommuniés. Si, trompés ou forcés, ils ont fait plus, nous ne les approuvons pas. Persuadez-vous bien que personne ne pourra jamais me faire dévier du sentier de la justice, soit par amour, soit par crainte, soit par cupidité ; et, si vous êtes réellement fidèles à Dieu et à saint Pierre, ne m'abandonnez pas dans mes tribulations, mais demeurez fermes dans votre alliance, parce que celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. Nos légats n'étant pas encore revenus, nous ne pouvons pas vous dire autre chose de notre affaire ; mais nous vous ferons part des résolutions que nous aurons prises d'après ce qu'ils nous rapporteront <sup>1</sup>. »

Presque toute l'année 1079 se passa en négociations entre le Pape et les Saxons ; les légats se rendaient tantôt chez un parti, tantôt chez un autre, leur promettant alternativement la protection du Saint-Siège. Henri faisait des préparatifs avec une nouvelle ardeur contre Rodolphe, dont il venait de donner, avec sa propre fille unique, le duché de Souabe à Frédéric de Hohenstauffen, qui devint la tige

<sup>1</sup> L. 7, *epist.* 8.

d'une autre famille royale. Les légats cherchaient à détourner l'orage par des négociations pacifiques, et quelques amis de Henri voulaient que leur maître attendit la décision de la diète. Mais Henri, malgré tous ses serments, voulait que le glaive seul terminât la querelle. Les légats retournèrent donc à Rome.

En 1078, il y avait eu à Melrichstadt en Franconie une bataille générale entre le parti de Rodolphe et celui de Henri ; elle fut sanglante et longtemps indécise ; mais enfin les Saxons ou le parti de Rodolphe resta maître du champ de bataille. Au commencement de 1080, il y eut une bataille non moins sanglante à Fladenheim dans la Thuringe ; Henri, qui avait cru surprendre les Saxons, fut obligé de prendre la fuite ; toutefois la victoire n'était pas décisive <sup>1</sup>.

Cependant le pape saint Grégoire VII tint à Rome son septième concile, au commencement du carême de la même année 1080. On y renouvela d'abord les anciens canons. La défense des investitures fut intimée de nouveau tant aux clercs qu'aux laïques, de quelque condition qu'ils pussent être, empereur, roi, duc, marquis, comte, ou toute autre puissance ou personne séculière ; l'anathème et l'interdit furent prononcés contre ceux qui transgresseraient la loi, donneraient ou recevraient l'investiture d'une dignité ecclésiastique quelconque, jusqu'à ce qu'ils vinsent à résipiscence. Thédald de Milan, Guibert de Ravenne et quelques autres évêques furent de nouveau excommuniés et déposés ; on confirma le décret qui avait été porté dans le précédent concile contre les Normands qui envahissaient ou pillaient les domaines de saint Pierre. Enfin l'on rappela les anciennes règles touchant les élections épiscopales, dans les termes suivants : Quand, à la mort d'un pasteur, il s'agit de pourvoir aux besoins d'une église, le clergé et le peuple doivent choisir, à la demande de l'évêque député par le Pape ou par le métropolitain, un nouveau pasteur, en mettant de côté toute ambition, toute crainte et toute faveur, et en prenant le consentement du Siège apostolique ou du métropolitain. Quiconque, cédant à des motifs coupables, agit contrairement à ce canon, rend son élection nulle et n'aura plus le pouvoir d'élire. La légitimité de l'élection vient de la confirmation du Pape ou du métropolitain ; car si, selon le pape Léon, celui qui doit consacrer, perd la grâce de la bénédiction en ne consacrant pas selon les rites, celui qui a le pouvoir d'élection doit être privé de ce pouvoir s'il en abuse <sup>2</sup>.

Ensuite parurent devant le concile les ambassadeurs du roi Rodolphe et des princes du royaume teutonique, qui élevèrent contre

<sup>1</sup> Bruno. — <sup>2</sup> Labbe, t. 40, p. 352.

Henri les plaintes les plus graves, et dirent : Envoyés par notre seigneur le roi Rodolphe, et par ses princes, nous nous plaignons à Dieu, à saint Pierre, à votre paternité et à tout ce saint concile, de ce que Henri, que vous avez privé du royaume par l'autorité apostolique, l'a tyranniquement envahi malgré votre interdit, en portant partout le fer, le feu et la dévastation. Sa cruelle impiété a dépouillé de leurs sièges les archevêques et les évêques, pour les donner à ses partisans ; il a causé la mort de Werner de pieuse mémoire, archevêque de Magdebourg, et l'évêque Adalbert de Worms gémit encore dans ses prisons, contre les ordres du Saint-Siège. Plusieurs milliers d'hommes ont déjà été tués par sa faction, un grand nombre d'églises incendiées et des reliques profanées et pillées. Les attentats de Henri sont innombrables contre nos princes, parce qu'ils ont refusé de lui obéir comme à leur roi, contre le décret du Siège apostolique ; et la diète que vous avez indiquée pour la justice et la paix n'a pu être convoquée, par son opposition et par celle de ses adhérents. C'est pourquoi nous vous supplions de nous faire justice, à nous, ou plutôt à la sainte Église de Dieu, de ce prince persécuteur et sacrilège <sup>1</sup>.

Excité par ces choses et d'autres, le pape Grégoire connut que le jour était arrivé de prononcer une sentence définitive. Il se leva, triste et gémissant ; et, en présence et avec l'approbation du concile, il dit les paroles suivantes :

« Saint Pierre, prince des apôtres, et vous saint Paul, docteur des nations, daignez, je vous prie, me prêter l'oreille et m'écouter favorablement. Comme vous êtes les fervents disciples de la vérité, aidez-moi pour que je ne m'en écarte pas, en sorte que mes frères aient plus de confiance en moi, qu'ils sachent et qu'ils comprennent que c'est par la foi que j'ai en vous, après Dieu et sa sainte mère, la vierge Marie, que je résiste aux pécheurs et aux méchants, et que je soutiens vos fidèles serviteurs. Vous savez, en effet, que c'est malgré moi que j'ai été promu aux ordres sacrés, que c'est malgré moi que j'ai suivi le pape Grégoire au delà des monts, que c'est malgré moi que je suis revenu avec le pape Léon vers l'Église romaine dans laquelle je vous servis ; enfin, c'est surtout contre mon gré, au mépris de ma douleur, de mes gémissements et de mes larmes, que j'ai été placé, quoique indigne sur votre trône. Si je fais cette déclaration, ce n'est pas pour dire que je vous ai choisis, mais que c'est vous-mêmes qui m'avez choisi et qui m'avez imposé le lourd fardeau du gouvernement de votre Église ; et, parce que vous m'avez

<sup>1</sup> Paul Bernried, c. 12.

fait monter sur cette montagne sainte, que vous m'avez ordonné de crier et de reprocher au peuple de Dieu et aux enfants de l'Église leurs prévarications et leurs crimes, les ouvriers de Satan se sont élevés contre moi, voulant répandre mon sang de leurs propres mains. Les rois de la terre, les princes du siècle, les ecclésiastiques, les courtisans et les hommes du vulgaire se sont réunis contre le Seigneur et contre vous, ses christes, et ont dit : Brisons leur joug et jetons-le loin de nous ; et dès lors ils ont mis tout en œuvre pour se défaire de moi par la mort ou par l'exil.

« A leur tête, Henri, qu'on appelle roi, s'est élevé contre votre Église, de concert avec plusieurs évêques ultramontains et italiens, s'efforçant de la subjuguier en me précipitant du trône pontifical. Votre autorité a résisté à son orgueil, et votre pouvoir l'a abattu : confus et humilié, il est venu en Lombardie me demander l'absolution de son excommunication. En le voyant ainsi repentant, en écoutant ses promesses réitérées plusieurs fois de tenir une autre conduite et de se corriger, je lui ai rendu la communion, sans le rétablir dans l'autorité royale, dont je l'avais déclaré déchu dans le concile romain. Quant à la fidélité dont j'avais absous, dans le même concile, ceux qui la lui avaient jurée, je n'ai point ordonné qu'elle lui fût gardée. Et j'en ai agi ainsi, soit parce que je devais prononcer ensuite entre lui et les évêques ou seigneurs au delà des monts, qui, obéissant à votre Église, s'étaient déclarés contre lui, soit parce que je devais régler la paix entre eux et lui, suivant le serment que Henri lui-même avait fait par deux évêques d'en observer les conditions.

« Mais les évêques et les seigneurs ultramontains, apprenant qu'il ne tenait pas ce qu'il avait promis, et désespérant en quelque sorte de sa correction, élurent, sans mon conseil, vous en êtes témoins, le duc Rodolphe pour leur roi. Ce prince se hâta de m'envoyer un ambassadeur pour me déclarer qu'il avait été forcé de prendre le gouvernement du royaume, mais qu'il était prêt à m'obéir en tout ; et en effet, il m'a toujours tenu depuis le même langage, promettant même de me donner, pour otages de sa fidélité, son fils et celui de son ami le duc Berthold.

« Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolphe, et je lui répondis que je le ferais volontiers, après avoir entendu les deux parties et reconnu de quel côté se trouve le bon droit. Henri, croyant vaincre par ses propres forces, méprisa ma réponse. Néanmoins, quand il vit qu'il ne pouvait faire ce qu'il espérait, il envoya à Rome deux de ses partisans, l'évêque Théodorice de Verdun et l'évêque Bernard d'Osnabruck, qui me prièrent, de sa part, de lui faire justice ; ce que demandaient aussi les députés de Rodolphe.

Enfin, d'après l'inspiration divine, j'ordonnai, dans le concile, qu'on tiendrait une conférence au delà des monts, afin de rétablir la paix et de décider de quel côté était la justice. Car, pour moi, vous m'en êtes témoins, vous mes pères et mes maîtres, je n'ai été disposé jusqu'à ce jour qu'à favoriser le parti le plus juste ; et comme j'ai pensé que l'autre parti ne voudrait pas que cette assemblée eût lieu, puisqu'elle devait chercher la justice, j'ai frappé d'anathème toute personne qui s'y opposerait, roi, duc, évêque ou autre.

« Mais Henri n'a pas craint, avec ses fauteurs, le péril de la désobéissance, qui est un crime d'idolâtrie ; en s'opposant à cette conférence, il a encouru l'excommunication et s'est chargé lui-même de l'anathème ; il est cause de la mort d'une multitude de Chrétiens, du pillage d'un grand nombre d'églises et de la désolation du royaume teutonique tout entier. C'est pourquoi, confiant dans la miséricorde de Dieu et de sa mère, la vierge Marie, et usant de votre autorité, j'excommunie Henri, qu'on appelle roi, et tous ses fauteurs ; et, le privant de nouveau des royaumes d'Allemagne et d'Italie, par l'autorité de Dieu et par la vôtre, je lui ôte la puissance et la dignité royales ; je défends à tout Chrétien de lui obéir comme à un roi, et je délie de leur serment de fidélité tous ceux qui lui en ont prêté ou qui lui en prêteront. Que désormais Henri n'ait aucune force dans la guerre, et ne gagne de sa vie aucune victoire !

« Afin que Rodolphe, que les Allemands ont élu pour qu'il soit votre fidèle défenseur, puisse gouverner et défendre le royaume, j'accorde à tous ceux qui lui sont dévoués l'absolution de leurs péchés et votre bénédiction salutaire en cette vie et dans l'autre. De même que Henri est justement dépouillé de sa dignité royale, à cause de son orgueil, de sa désobéissance et de sa mauvaise foi, de même la puissance et l'autorité royales sont accordées à Rodolphe, pour son humilité, sa soumission et sa droiture.

« Faites donc maintenant connaître à tout le monde, puissants princes de l'Église, que, si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez aussi, sur la terre, retirer ou accorder à chacun, selon son mérite, les empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés et les biens de tous les hommes ; car vous avez souvent ôté aux méchants et aux indignes, et donné aux bons, les patriarchats, les primaties, les archevêchés et les évêchés. Si vous jugez les choses spirituelles, que doit-on croire de votre pouvoir sur les choses temporelles ? Et si vous jugez les anges qui dominent sur les princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves ? Que les rois et les princes du siècle apprennent donc maintenant quelles sont votre grandeur et votre puissance ; qu'ils craignent de mépriser

les ordres de votre Église, et que votre justice s'exerce si promptement sur Henri, que tous sachent qu'il ne sera pas renversé par un hasard, mais par votre puissance. Dieu veuille le confondre, pour l'amener à une pénitence salutaire et pour sauver son âme au jour du Seigneur <sup>1</sup>!

Cette sentence solennelle est datée du 7 mars 1080. Un auteur français, Noël Alexandre, réduit l'histoire de ce grand démêlé aux huit propositions suivantes, qu'il appuie sur des monuments contemporains. 1<sup>o</sup> Les crimes du roi Henri causent un énorme scandale dans l'Église et dans l'État, et lui aliènent les esprits des Saxons. 2<sup>o</sup> Grégoire VII, et par ses lettres et par ses légats, lui parle avec la plus grande tendresse pour le rappeler à son devoir, et se montre très-disposé à servir ses intérêts. 3<sup>o</sup> Henri méprisant les décrets de l'Église et s'obstinant dans ses crimes, Grégoire le réprimande avec plus de force. L'autre, ne pouvant souffrir de reproche, assemble à Worms un conciliabule schismatique contre le Pontife, et, peu après, un autre conventicule à Pavie. 4<sup>o</sup> Grégoire VII excommunique le roi de Germanie dans un concile à Rome, l'an 1076, mais ne le prive pas tout à fait de la dignité royale. 5<sup>o</sup> Henri, par une pénitence simulée, obtient l'absolution de Grégoire VII. 6<sup>o</sup> Le roi Henri ayant violé la foi qu'il avait donnée à Dieu ainsi qu'au vicaire de Jésus-Christ, et confirmée avec serment, les princes de Germanie élisent pour roi Rodolphe, duc de Souabe. 7<sup>o</sup> Rodolphe est élu roi de Germanie sans le conseil du souverain pontife Grégoire VII. 8<sup>o</sup> Le roi Henri étant retombé dans les mêmes crimes et dans des crimes encore plus énormes, Grégoire VII l'excommunique et le dépose. Tels sont, d'après cet auteur français, les principaux faits de la conduite de Grégoire VII en cette affaire <sup>2</sup>.

La conduite de Grégoire, prononçant toujours à la tête et de l'avis d'un concile, fut approuvée des uns, blâmée des autres. Les premiers étaient les catholiques, les seconds étaient les simoniaques et les fauteurs du roi. *Catholicis viris benè placuit; simoniaciis verò et fautoribus regis nimium displicuit*, dit un auteur contemporain, Marianus Scotus <sup>3</sup>. A la tête des catholiques étaient l'impératrice Agnès, mère du roi; les comtesses Béatrix et Mathilde, ses parentes; le saint abbé Hugues de Clugni, son parrain. Parmi les évêques catholiques se distinguaient saint Annon de Cologne, saint Anselme de Lucques, saint Brunon de Ségni, saint Alphane de Salerne, saint Pierre d'Anagni, saint Altmann de Passau, saint Gueb-

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 381 et seqq. — <sup>2</sup> *Nat. Alex.*, sect. 11 et 12. *Dissert.* 2. —

<sup>3</sup> Ad an. 1074.



hard de Salzbouurg, saint Étienne d'Halberstadt, saint Bennon de Misnie, Hériman ou Herman de Metz, Hugues de Die et puis de Lyon.

Saint Alphane fut d'abord moine du Mont-Cassin, puis abbé et enfin archevêque de Salerne. Il était revêtu de cette dignité dès l'an 1057, et assista au concile de Rome, sous le pape Nicolas II, en 1059. Il était philosophe, théologien, orateur et poète, possédant bien le sens des divines Écritures et les dogmes de la religion chrétienne. On a de lui les actes du martyre de sainte Christine et deux hymnes à sa louange, un poème en l'honneur de saint Benoît, des hymnes sur sainte Sabine, l'éloge en vers des moines du Mont-Cassin, l'histoire de ce monastère, des hymnes sur saint Maur, saint Matthieu, saint Fortunat, saint Nicolas; un poème en vers héroïques sur le martyre des douze frères de Bénévent, un sur l'église de Saint-Jean-Baptiste, au Mont-Cassin, et quantité d'épithètes de personnes recommandables par leur vertu; un discours sur le chapitre neuvième de saint Matthieu, un livre sur le mystère de l'Incarnation, un de l'union de l'âme avec le corps, et une des quatre humeurs dont le corps humain est composé. Alphane mourut en odeur de sainteté en 1086.

Dès l'année 1080, saint Alphane découvrit à Salerne les reliques de saint Matthieu, apôtre et évangéliste. Il s'empressa d'en informer le pape saint Grégoire VII, qui l'en félicita, et lui et toute l'Église catholique, par une lettre du 18 septembre, où il recommande à l'évêque d'honorer dignement ces précieuses reliques, et d'avertir le duc Robert et son épouse de révéler si bien cet insigne patron, qu'ils méritent sa protection <sup>1</sup>. Ce duc est Robert Guiscard, qui s'était réconcilié avec le Pape. Cette réconciliation eut lieu, suivant Pagi, en 1077; suivant les Bollandistes, en 1078; suivant Baronius, en 1080; suivant Mansi, en 1080, au mois de juin. Quoi qu'il en soit de l'année précise, cette réconciliation se fit par l'entremise du bienheureux Didier, abbé du Mont-Cassin, depuis Pape sous le nom de Victor III <sup>2</sup>. Il nous reste trois actes sur cette affaire. Le premier est le serment de fidélité du duc Robert à l'Église romaine et au pape Grégoire, avec promesse de le défendre envers et contre tous, et de procurer, quand le cas arriverait, l'élection canonique des Papes, ses successeurs. La date est du 29<sup>me</sup> de juin, jour de Saint-Pierre; mais l'année n'y est pas marquée. Ensuite l'investiture que le pape Grégoire lui donne des terres qui lui avaient été accordées par les papes Nicolas et Alexandre, laissant en surséance ce qui regardait

<sup>1</sup> L. 8, epist. 8. — <sup>2</sup> *Vita B. Victor. III. Acta SS.*, 16 sept.

Salerne, Amalfi et une partie de la Marche de Fermo. Le troisième acte est la constitution de douze deniers de cens, que Robert promet au Pape pour chaque paire de bœufs de son domaine, payable à Pâques tous les ans <sup>1</sup>.

Saint Brunon de Ségni, né dans la Ligurie, avait été élevé dans le monastère de Sainte-Perpétue, au diocèse d'Asti. De là, il passa à Bologne pour y achever ses études; ensuite à Ségni, où il fut admis par l'évêque parmi les chanoines de la cathédrale. Quelque temps après, il fit le voyage de Rome, et assista au concile qui s'y tint l'an 1079 contre Bérenger. Grégoire VII, content de la manière dont il avait défendu la foi de l'Église sur l'eucharistie, le fit évêque de Ségni. Plus tard, touché du désir de la retraite, il abdiqua l'épiscopat et se fit moine au Mont-Cassin; d'où nous le verrons, à la demande de son clergé et de son peuple et par l'ordre du pape Pascal II, obligé de revenir à son église. On a de saint Brunon de Ségni un grand nombre de commentaires sur l'Écriture sainte; cent quarante-cinq sermons ou homélies, dont la plupart ont été imprimés sous le nom d'Eusèbe d'Émèse; et plusieurs autres ouvrages et lettres, entre autres deux Vies de saints, l'une de saint Léon IX, l'autre de saint Pierre, évêque d'Anagni, célèbre par sa vertu, sa doctrine et ses miracles, mis au rang des saints par le pape Pascal II, sur la relation que Brunon avait faite de ses saintes actions et des guérisons miraculeuses opérées à son tombeau.

Saint Brunon se trouvant un jour à Rome, dans la maison de l'évêque de Porto, avec Geoffroi, évêque de Maguelonne, la conversation tomba sur ce qui est dit, dans l'Exode, du tabernacle et des ornements du grand prêtre Aaron. L'évêque de Ségni fit voir que ce n'étaient que des figures de ce qui se passe dans la célébration des mystères de la loi nouvelle. La conversation finie, Geoffroi le pria de mettre par écrit ce qu'il avait dit sur ce sujet. C'est la matière du traité qui a pour titre : *Des Sacrements de l'Église, des Mystères et des Rites ecclésiastiques*. Il le commence par l'explication des cérémonies de la dédicace des églises; puis il marque en détail ce que signifiaient l'eau, le sel, l'hysope, les lettres de l'alphabet écrites sur le pavé de l'église, la cendre, l'huile, le baume, les douze cierges, l'autel, l'église elle-même, l'amict, l'éphod, l'étole, la tunique, la dalmatique, la planète ou chasuble, la chape, la mitre et les autres ornements pontificaux. Il finit par les cérémonies de la consécration d'un évêque. Les ouvrages de saint Brunon de Ségni ont été imprimés à Venise en deux volumes in-folio : plusieurs se trouvent

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 250.

également dans le vingtième volume de la Bibliothèque des Pères <sup>1</sup>.

L'impératrice Agnès, qui avait fini par prendre le voile de religieuse, termina saintement sa vie le 14 décembre 1077, et fut d'abord enterrée provisoirement dans la basilique de Latran, ensuite transférée dans celle de Saint-Pierre. Quant à la comtesse Mathilde, souveraine de la Toscane et d'une partie considérable de l'Italie septentrionale, les auteurs catholiques du temps la nomment une autre Débora. Elle était digne d'être comparée à cette illustre héroïne d'Israël, qui sauva sa religion et son peuple, lorsque les hommes n'en avaient plus le courage. Bien des rois et des princes affligeaient l'Église de Dieu par une vie inutile ou scandaleuse, par un trafic sacrilège qu'ils faisaient des dignités ecclésiastiques, par une connivence criminelle à l'incontinence des clercs : au lieu de seconder l'Église dans l'extirpation de ces désordres, Henri fomentait ces désordres pour faire la guerre à l'Église. Les princes normands d'Italie flottaient dans une alternative de fidélité et d'hostilité envers le Siège apostolique. Un seul prince, pendant un règne de plus de cinquante ans, se montra toujours fidèle, toujours dévoué à l'Église et à son chef, toujours prêt à le seconder dans ses efforts pour la restauration de la discipline et des mœurs cléricales, toujours l'épée à la main pour la défendre contre les ennemis les plus formidables, ne se laissant jamais ni gagner par les promesses, ni intimider par les menaces, ni abattre par les revers. Et ce prince unique était une femme, la comtesse Mathilde.

Au milieu de ses combats pour l'Église et son chef, on la vit orner ses propres États par des édifices magnifiques, des temples, des châteaux, des ponts d'une architecture hardie et singulière. Dès l'an 1077, elle fit à l'Église romaine une donation de tous ses États, qui comprenaient la Toscane et une grande partie de la Lombardie, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant. A ce courage, à cette générosité héroïque, Mathilde joignait la plus tendre piété. On le voit par la lettre suivante, que lui écrivit saint Grégoire dès l'an 1074.

« Quel soin et quelle sollicitude continuelle j'ai pour vous et pour votre salut, celui-là seul le comprend qui sonde les secrets des cœurs, et qui me connaît mieux que moi-même ; mais si vous y réfléchissez, comme je pense, vous sentez que je dois avoir de vous d'autant plus de soin que je vous ai empêchée, par charité, d'abandonner un plus grand nombre, pour vaquer uniquement à votre salut ; car, comme j'ai dit souvent et ne cesserai de dire, la charité

<sup>1</sup> Ceillier, t. 21.

ne cherche point ses propres intérêts. Entre les armes que, Dieu aidant, je vous ai fournies contre le prince de ce monde, je vous ai rappelé que les principales sont de recevoir fréquemment le corps du Seigneur, et d'avoir une confiance assurée et complète en sa sainte mère.

« Voici ce que dit saint Ambroise, au livre quatrième *Des Sacrements* : Si nous annonçons la mort du Seigneur, nous annonçons la rémission des péchés. Si, chaque fois que le sang du Seigneur est répandu, il l'est pour la rémission des péchés, je dois le recevoir toujours, afin que toujours mes péchés me soient remis. Péchant toujours, je dois toujours prendre le remède. Au livre cinquième *Des Sacrements*, le même saint dit encore : Si c'est un pain quotidien, pourquoi le prenez-vous après l'année, comme les Grecs ont coutume de faire en Orient ? Recevez-le chaque jour, afin que chaque jour il vous profite : vivez de manière à mériter de le recevoir chaque jour.

« Saint Grégoire dit pareillement, au quatrième livre de ses *Dialogues* : Nous devons, du moins en le voyant déjà passé, mépriser de toute notre âme le siècle présent, offrir chaque jour à Dieu le sacrifice de nos larmes, lui immoler chaque jour la victime de sa chair et de son sang ; car, ce qui sauve notre âme de la perdition éternelle, c'est cette victime incomparable qui renouvelle pour nous, par le mystère, la mort du Fils unique. Quoique, ressuscité des morts, il ne meure plus, et que la mort n'ait plus de pouvoir sur lui, toutefois, vivant immortellement et incorruptiblement en lui-même, il est immolé de nouveau pour nous dans le mystère de l'oblation sacrée ; car son corps y est reçu, sa chair y est partagée pour le salut du peuple, son sang y est versé, non plus dans la main des infidèles, mais dans la bouche des fidèles. Pensons de là ce qu'est pour nous ce sacrifice, qui imite sans cesse, pour notre absolution, la passion du Fils unique. Quel fidèle peut douter qu'au moment de l'immolation, à la voix du prêtre, les cieux s'ouvrent ; que les chœurs des anges assistent à ce mystère de Jésus-Christ ; que ce qu'il y a de plus bas s'unit à ce qu'il y a de plus haut. les choses terrestres aux célestes, et qu'il se forme une certaine unité des choses visibles et des invisibles. Saint Chrysostôme dit dans le même sens aux néophytes : Voyez jusqu'à quel point le Christ s'est uni son épouse ; voyez de quelle viande il vous nourrit. Il est lui-même notre viande substantielle et notre nourriture. Comme une mère, par une affection naturelle, s'empresse de nourrir de son lait l'enfant qu'elle vient de mettre au monde, ainsi le Christ nourrit sans cesse de son sang ceux que lui-même régénère. Le même Chrysostôme écrit au moine Théodore : La nature mortelle est quelque chose de bien casuel ; elle

tombe vite, mais ne se relève pas avec lenteur ; c'est facilement qu'elle tombe, mais elle se redresse aussi promptement. Nous devons donc, ô ma fille, recourir à cet admirable sacrement, et désirer cet admirable remède.

« J'ai voulu, très-chère fille de saint Pierre, vous écrire ces choses afin d'augmenter votre foi et votre confiance à recevoir le corps du Seigneur ; car tel est le trésor, tels sont les présents, non pas de l'or ni des pierres précieuses, que, pour l'amour de votre Père, savoir, le souverain des cieux, votre âme attend de moi, quoique vous puissiez, suivant vos mérites, en recevoir de meilleurs d'autres Pontifes. Quant à la mère du Seigneur, à laquelle principalement je vous ai recommandée, je vous recommande et ne cesserai de vous recommander, jusqu'à ce que nous ayons le bonheur de la voir comme nous désirons, que vous dirai-je ? elle que le ciel et la terre ne cessent de louer, encore qu'ils ne puissent la louer dignement. Tenez cependant ceci hors de doute : Autant elle est et plus élevée, et meilleure, et plus sainte qu'aucune mère, autant elle est plus clémente et plus douce envers les pécheurs et les pécheresses convertis. Mettez ainsi dans la volonté un terme au péché, et, prosternée devant elle avec un cœur contrit et humilié, répandez vos larmes. Vous la trouverez, je le promets sans aucun doute, plus prompte qu'une mère charnelle, et plus tendre à vous aimer <sup>1</sup>. »

Cette lettre du pape saint Grégoire VII est bien remarquable. Elle nous montre une merveille que le monde ne comprend guère. Ce puissant génie qui, d'un regard, embrassait tous les royaumes, tous les biens et les maux de l'humanité ; qui attaquait en même temps et partout les vices et les désordres les plus puissants ; qui ne s'étonnait d'aucun obstacle ; qui paraissait aux hommes de son temps plus ferme et plus inébranlable que le ciel et la terre : ce puissant génie avait une pitié de bonne femme, une ardente dévotion à la sainte eucharistie, une confiance filiale envers la sainte Vierge, une tendre compassion pour la faiblesse humaine. On voit qu'il vivait de cette sagesse d'en haut, qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force et dispose tout avec douceur.

Voici d'autres hommes et un autre monde. Lorsque Henri reçut la nouvelle de son excommunication, il en eut d'abord de la tristesse et de l'inquiétude, et ne savait trop que faire. La faction des courtisans, les évêques simoniaques, les prêtres concubinaires, qui se voyaient condamnés en sa personne, lui rendirent bientôt le courage et changèrent sa tristesse en des transports de fureur. A les entendre,

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 47.

le coupable était, non pas le roi ni eux, mais le Pape seul. Ils l'appelaient un magicien, un imposteur, un hérétique, un homicide, un débauché, enfin tout ce qu'il y a de plus abominable. Ils disaient à Henri, pour enflammer toujours davantage sa colère : Un roi, fils d'un empereur, qui ne porte pas sans raison le glaive, qui est le protecteur, le patrice et le défenseur de Rome, ne doit pas souffrir que l'Église de Dieu soit ainsi déchirée ; que le plus pervers des hommes, dont les coupables excès méritent de sévères châtimens et l'exclusion de l'Église, profane ainsi la majesté suprême du nom de roi. L'anathème doit retomber sur celui qui l'a lancé. C'est ainsi que les nouveaux Caïphes frémissaient et complotaient contre le Seigneur et son Christ <sup>1</sup>.

Pour l'exécution de ce complot schismatique et impie, Henri, excommunié et déposé, convoqua une assemblée d'évêques courtisans à Mayence. Il ne s'y en trouva que dix-neuf. Ils furent honteux de leur petit nombre. Quant au fond de l'affaire, voici ce qu'en dit un personnage non suspect, le biographe et l'apologiste de Henri lui-même. Sur leur accusation (des Saxons et autres catholiques), le Pape, comme ils disaient partout, le mit au ban de l'Église. Mais ce ban n'est pas tenu d'un grand poids, en ce qu'il paraissait dicté, non par la raison, mais par le caprice, non par l'amour, mais par la haine. Le roi, voyant donc que le Pape tendait à le priver du royaume, quoiqu'il fût content de son obéissance pour le reste, sinon qu'il ne voulait pas renoncer à la royauté, se vit forcé de passer de l'obéissance à la rébellion, de l'humilité à l'orgueil, et entreprit de faire au Pape ce que le Pape prétendait lui faire. Abandonnez, ô glorieux roi, abandonnez, je vous en prie, l'entreprise de vouloir précipiter de son trône le chef de l'Église, et vous rendre coupable en rendant l'injure : souffrir l'injure est une félicité, la rendre est un crime. Le roi cherchait donc des causes et des prétextes pour le déposer. On trouva qu'il s'était assis sur le Siège de Rome, après avoir juré qu'il ne s'y assierait point, et cela parce qu'étant encore archidiaque il y avait aspiré du vivant de son prédécesseur. Que cela soit vrai ou faux, je n'ai pu le tirer au clair : les uns l'assurent, les autres disent que c'est un conte. Les uns et les autres en donnaient Rome pour preuve. Suivant les uns, Rome, la maîtresse du monde, n'aurait jamais souffert un pareil forfait ; suivant les autres, Rome, esclave de la cupidité, permettait facilement tout crime pour de l'argent. Pour moi, il me faut laisser la chose indécise, ne pouvant ni défendre ni affirmer des choses incertaines <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Hug. Flav. — <sup>2</sup> Apud Baron., an. 1080, n. 18.

Voilà comme parle l'apologiste et secrétaire intime de Henri, qui ne néglige aucun moyen de justifier son maître. Cet aveu candide d'un homme si peu suspect suffit pour apprécier à leur juste valeur les autres calomnies contre le saint pape Grégoire VII.

Les dix-neuf évêques allemands réunis à Mayence pour déposer le Pape sur l'ordre du roi excommunié et déposé, se trouvant honteux de leur petit nombre, Henri convoqua une autre assemblée à Brixen, sur les confins de l'Allemagne et de l'Italie, afin que les évêques excommuniés, interdits, déposés, de l'une et l'autre contrée, pussent s'y trouver en plus grand nombre. Il s'y en trouva trente en tout. Ces trente évêques, simoniaques, excommuniés, entreprirent d'excommunier et de déposer leur supérieur, le chef de l'Église universelle, qu'eux-mêmes reconnaissaient depuis huit ans avec toute la chrétienté. Ils portèrent contre lui le décret suivant : Il faut retrancher de la communion des fidèles le prêtre qui a été assez téméraire pour enlever à l'auguste majesté royale toute participation au gouvernement de l'Église, et le frapper d'anathème ; car il est manifeste qu'il n'a pas été élu de Dieu, mais qu'il s'est impudemment élevé lui-même par la fraude et la corruption. Il a ruiné l'ordre ecclésiastique, il a troublé la hiérarchie civile, il a attenté aux jours d'un roi pieux et pacifique, soutenu un roi parjure et fomenté partout la discorde, la jalousie et l'adultère. C'est pourquoi, réunis par l'ordre de Dieu, et appuyés par les lettres et les députés de dix-neuf évêques réunis à Mayence en la dernière Pentecôte, nous avons résolu de déposer, de chasser, et, s'il refuse d'obéir à notre injonction, de damner éternellement Hildebrand, cet homme pervers, qui prêche le pillage des églises et l'assassinat, qui soutient le parjure et le meurtre, qui met en question la foi catholique et apostolique, touchant le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; cet antique disciple de l'hérétique Bérenger, ce devin, cet adorateur des songes, ce nécromancien manifeste, ce moine possédé de l'esprit infernal, ce vil apostat de la foi de nos pères. C'est ainsi que la sentence est rapportée par un partisan de Henri, Conrad de Lichtenau, abbé d'Ursperg.

Quant aux preuves de ces imputations énormes, on en trouve de curieuses dans le libelle du schismatique Bennon, prétendu cardinal de l'antipape Guibert. Il ne dit rien contre les mœurs du saint Pape. Quelques clercs concubinaires cherchaient à les calomnier ; mais, observe le judicieux Lambert d'Aschaffembourg, nul homme sensé ne croyait à leurs fables, tant la vertu de Grégoire éclatait par toute l'Église.

Ce qu'il lui reproche le plus, c'est la magie. Quand il voulait, dit-

il dans un endroit, il secouait ses manches et en faisait sortir comme des étincelles de feu. Un jour, venant d'Albane à Rome, dit-il ailleurs, il oublia d'apporter un livre de nécromancie, sans lequel il ne marchait guère. S'en étant souvenu par le chemin, à l'entrée de la porte de Latran, il appela promptement deux de ses domestiques, fidèles ministres de ses crimes, leur commanda de lui apporter incessamment ce livre, et leur défendit, sous de terribles menaces, de l'ouvrir en chemin ni d'avoir aucune curiosité pour les secrets qu'il contenait. La défense ne fit qu'irriter leur curiosité, ils ouvrirent le livre en revenant, et en lurent quelques pages ; mais bien mal leur en prit, car aussitôt parurent des démons, dont la multitude et les figures horribles effrayèrent tellement les deux jeunes hommes, qu'ils en étaient hors d'eux-mêmes. Les démons les pressaient en disant : Pourquoi nous avez-vous appelés ? pourquoi nous avez-vous donné la peine de venir ? Dites promptement ce que vous voulez que nous fassions ; autrement nous nous jetterons sur vous, si vous nous reprenez davantage. Heureusement l'un des deux leur dit : Abattez promptement ces murailles, en leur montrant les hautes murailles de Rome, et les démons les abattirent en un clin d'œil. Les jeunes hommes firent le signe de la croix, si tremblants et si hors d'haleine, qu'à peine purent-ils arriver à Rome <sup>1</sup>. Voilà comme les schismatiques prouvaient, contre le pape saint Grégoire, la principale de leurs accusations, celle de nécromancie. Par ce conte de vieille femme, on peut juger du reste.

Mais ce n'était point assez pour les schismatiques d'avoir renié le vicaire du Christ, comme les Juifs renièrent autrefois le Christ lui-même ; il fallait encore, pour achever la ressemblance, lui préférer un autre Barabbas. Ils élurent donc pour antipape l'archevêque excommunié et déposé de Ravenne, Guibert, le même qui avait abusé de la confiance du pape saint Grégoire, pour conspirer contre sa dignité et sa vie même, par les mains homicides de Cenci et de ses complices. C'était mettre le traître Judas à la place du Sauveur. D'après des indications découvertes par le docte Mansi, archevêque de Lucques, cette élection schismatique et impie de l'antipape Guibert paraît avoir été faite ou du moins commencée à Brixen, l'an 1080, et ensuite consommée et exécutée l'année suivante dans un conciliabule de Pavie ; l'ex-roi Henri était présent <sup>2</sup>.

Le saint pape Grégoire, ayant appris cet attentat contre l'unité de l'Église, écrivit la lettre suivante aux évêques de la Calabre et de la

<sup>1</sup> *Fascic. rer. expetend.*, fol. 39. — <sup>2</sup> Apud Baron., 1080, n. 16; note de Mansi, p. 500.



Pouille : « Vous n'ignorez pas, mes frères, que plusieurs disciples de Satan, qui sont réputés faussement pour évêques en plusieurs pays, excités par un diabolique orgueil, se sont efforcés de confondre la sainte Église romaine. Mais, par les secours du Tout-Puissant et par l'autorité de saint Pierre, leur criminelle présomption tournera à leur honte et à leur confusion, à la gloire et à l'exaltation du Siège apostolique. Car depuis le plus petit jusqu'au plus grand, c'est-à-dire jusqu'à Henri, qui est l'auteur et le soutien du concile pestiféré, tous ont éprouvé, et dans le corps et dans l'âme, quelle force le nom de saint Pierre possède pour punir l'iniquité. Vous savez comment, du temps de notre seigneur le pape Alexandre, ce même Henri médita d'opprimer l'Église de saint Pierre par l'intrus Cada-lois, et dans quel honteux abîme de confusion il fut précipité, aux yeux du monde entier, avec ce même antipape, tandis que la bonne cause sortit de cette lutte, glorieuse et triomphante. Vous n'ignorez pas non plus les exécrables complots que, depuis trois ans, les évêques de la Lombardie, soulevés par Henri, tramèrent contre nous, et comment nous en sommes sorti sains et saufs, grâce à la protection de saint Pierre, non sans gloire pour nous et pour nos fidèles défenseurs.

« Mais, comme si leur première confusion ne leur eût point suffi, une plaie incurable leur prouve que le glaive de la vengeance apostolique frappe les coupables depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête. Toutefois, leurs fronts endurcis à la honte n'ont pas su rougir ; au lieu de rentrer en eux-mêmes, ils ont provoqué, par leur impudence, toutes les rigueurs d'une impartiale justice ; ils ont marché sur les traces de l'ange rebelle qui a dit : Je veux établir mon trône à côté de l'aquilon, et je serai semblable au Très-Haut. Ils se sont efforcés de renouveler leur ancienne conspiration contre le Seigneur et contre la sainte Église catholique, et d'établir sur eux, pour Antechrist et pour hérésiarque, un homme sacrilège, parjure à l'Église et noté pour ses crimes abominables dans toute l'étendue de l'empire romain, savoir, Guibert, le destructeur de l'église de Ravenne. Cette assemblée de Satan a été composée de gens dont la vie est détestable et l'ordination hérétique et nulle. Ce qui les a poussés à cet acte insensé, c'est le désespoir d'obtenir de nous, par prières ou par promesses, le pardon de leurs crimes, sans se soumettre à un jugement ecclésiastique, à notre censure, auxquels nous sommes obligés, par devoir, de les assujettir. Comme ils ne sont fondés sur aucune raison et chargés de crimes, nous les méprisons d'autant plus, qu'ils croient s'être élevés plus haut. Nous nous confions en la miséricorde de Dieu et en la protection de saint

Pierre, qui a su précipiter du faite de sa grandeur Simon le Magicien, leur père commun ; et nous espérons leur ruine prochaine et la paix rendue à l'Église, après que ses ennemis auront été vaincus et confondus. » Cette lettre est du 21 juillet <sup>1</sup>.

A cette noble confiance au plus fort du danger, à cette foi vive dans la réussite et dans l'accomplissement de son œuvre et de ses vœux pour l'indépendance et la réformation de l'Église, on reconnaît un vrai disciple de celui qui, à la veille de sa passion et de sa mort, disait aux siens : Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. Dans une seconde lettre, le saint Pape exhorte les mêmes évêques à venger, autant qu'il dépendra d'eux, l'injustice que l'empereur grec Michel venait d'éprouver, et de soutenir, dans cette vue, de toutes leurs forces, le duc Robert qui travaillait à replacer son parent sur le trône de Constantinople, dont il avait été chassé.

En deçà des Alpes, un des évêques qui se montra le plus ferme pour la cause de Dieu et de son Église, fut Hériman ou Herman, évêque de Metz. Comme les schismatiques alléguaient divers prétextes pour justifier leur schisme, Herman pria jusqu'à deux fois saint Guehard de Salzbourg de lui indiquer ce qu'il fallait en penser et ce qu'il y avait à leur répondre. Saint Guehard lui écrivit une longue lettre, où il propose les prétextes des schismatiques et ensuite les réfute. Une première cause de la division, c'est que les catholiques ne communiquaient point avec les excommuniés, surtout avec ceux qui avaient été excommuniés par le chef de l'Église ; les schismatiques, au contraire, communiquaient avec eux et disaient qu'il fallait le faire ; en quoi le saint évêque de Salzbourg fait voir qu'ils allaient contre les Pères et les conciles. Un autre prétexte des schismatiques était que l'homme ne pouvait, en aucun cas, être absous du serment de fidélité. Saint Guehard fait voir, et par des autorités et par des exemples, que tout serment n'oblige pas toujours, mais que l'obligation peut être dissoute par la force ou la différence des événements, surtout quand il y a sentence de l'autorité qui peut lier et délier au ciel et sur la terre. On voit que le saint évêque entendait bien l'état de la question, et que Fleury, qui ose dire le contraire, ne l'entendait pas lui-même <sup>2</sup>.

Mais un monument bien autrement grave sur cette matière, c'est la seconde lettre que le pape saint Grégoire VII écrivit au même Herman de Metz, qui l'avait également consulté. Le saint Pape y établit la subordination de la puissance temporelle à la puissance spirituelle, d'après ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : Tu es

<sup>1</sup> L. 8, *epist.* 5. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, t. 6, *junii*, p. 157.

Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Les rois, demande-t-il, sont-ils donc exceptés ici? — En vertu du privilège accordé au prince des apôtres, les Saints-Pères ont appelé l'Église romaine la mère universelle; ils ont reçu ses jugements avec la même soumission que ses enseignements dans la foi, proclamant, d'une voix et d'un consentement unanimes, que toutes les choses majeures et les principales affaires doivent lui être rapportées, que personne ne doit ni ne peut appeler d'elle ni revenir sur ses jugements. — Qu'en particulier l'Église ait le pouvoir, soit d'excommunier, soit de déposer les princes, il le prouve par la clause de saint Grégoire le Grand, dont nous avons démontré l'authenticité et les raisons. Il le prouve encore, quant à la première partie, par le fait du pape Innocent, qui excommunia l'empereur Arcade, et celui de saint Ambroise, qui excommunia l'empereur Théodose; et, quant à la seconde, par la déposition de Childéric, opérée par l'autorité du pape Zacharie. — Il établit en outre la subordination, entre les pouvoirs, par les paroles si connues de saint Gélase, et fortifie le tout par des considérations sur la nature des deux puissances, sur la première cause de l'une et de l'autre, sur le petit nombre de rois saints et le grand nombre de saints Pontifes <sup>1</sup>.

Bossuet, dans sa *Défense du gallicanisme politique*, proteste que, plein de respect pour la mémoire de Grégoire VII, il n'imitera pas les schismatiques dans leurs invectives, mais qu'il rapportera, avec une grande simplicité, ce qui se trouve dans les écrits de ce Pape <sup>2</sup>. Or, c'est principalement cette lettre du pape saint Grégoire VII à Herman de Metz que cite et discute Bossuet; nous allons examiner avec quelle candeur. Il est curieux de voir un évêque, et un évêque tel que Bossuet, attaquer la doctrine et la conduite d'un Pape, et d'un Pape tel que Grégoire VII, pour soutenir les opinions politiques d'un roi, et d'un roi tel que Louis XIV.

Saint Grégoire allègue, d'une épître apocryphe, mais toujours très-ancienne, attribuée à saint Clément, cette petite phrase: Celui qui est ami de ceux à qui Clément refuse de parler est du nombre de ces hommes qui veulent détruire l'Église de Dieu. Bossuet la relève et s'écrie: Toute la tradition de Grégoire consiste dans ce seul passage; voilà, dis-je, toute la tradition sur laquelle Grégoire VII s'arroe le droit de déposer les souverains.

<sup>1</sup> L. 8, *epist.* 24. — <sup>2</sup> *Défense*, l. 4, sect. 4, c. 8.

Mais, pour prouver que tout est subordonné à la puissance de Pierre, Grégoire cite avant tout les paroles de Jésus-Christ. Pour celles-là, Bossuet a cru plus simple de les passer sous silence ; seulement il insinue quelque part qu'elles regardent les péchés. Sans doute ; car qui dit *tout ce que tu lieras ou délieras* n'excepte rien. Il fallait montrer qu'elles ne regardent que le péché, et c'est ce que Bossuet a oublié de faire.

Mais saint Grégoire ajoute que, conformément au divin privilège de saint Pierre, la tradition, d'une voix unanime, réserve au Saint-Siège, quant à la décision finale, toutes les affaires majeures, et reconnaît ses jugements sans appel, comme on le voit par les lettres du pape saint Gélase. Bossuet a cru plus simple de n'en rien dire et de s'efforcer ailleurs à prouver que saint Gélase et avec lui les anciens Pères avaient tort, et qu'il était très-permis d'appeler du Saint-Siège.

Mais pour montrer la subordination de la puissance temporelle à la spirituelle, saint Grégoire s'appuie sur le célèbre passage du même Gélase, particulièrement sur ces paroles : *En quoi la charge des Pontifes est d'autant plus pesante, qu'au jour du jugement ils doivent au Seigneur rendre compte des rois mêmes.* Bossuet a cru plus simple de les passer ici sous silence, et, ailleurs, de les supprimer sans rien dire pour leur en substituer d'autres de sa façon qui disent tout le contraire. Telles sont sa simplicité et sa candeur.

Les schismatiques contestaient à l'Église, ainsi que nous l'avons vu, soit le pouvoir d'excommunier, soit le pouvoir de déposer les princes. Saint Grégoire VII, pour montrer qu'il avait l'un et l'autre, cite la clause que, sur la demande d'un roi et d'une reine, saint Grégoire le Grand ajouta au privilège de leurs fondations. Bossuet, en promettant d'examiner la question ailleurs, objecte qu'autre chose est de menacer, autre chose est de prononcer une sentence juridique. Mais puisqu'un roi et une reine ont envoyé des ambassadeurs au Pape pour lui demander ces menaces, ils croyaient donc qu'il avait droit de les faire, et, par conséquent, de les exécuter ; car des menaces que personne n'aurait crues exécutoires, n'eussent pas même été des menaces.

Grégoire rapporte l'excommunication de Théodose et d'Arcade. Bossuet dit que c'est raisonner mal, attendu que ni l'un ni l'autre ne fut déposé. Mais, puisque l'on contestait à l'Église le pouvoir d'excommunier les princes, il était naturel d'en citer des exemples. Le mauvais raisonnement n'est pas du côté de saint Grégoire.

Quant à la déposition en particulier, le Pape allègue l'exemple de Childéric. Sur quoi Bossuet dit : « Il est certain que la glose, sur les paroles mêmes de Grégoire VII, contredit formellement son senti-

ment ; car voici comme elle explique le mot *il déposa*. Zacharie est dit l'avoir déposé, parce qu'il *consentit* à sa déposition. » Soit. Toujours est-il que ce consentement fut tel, que toutes histoires lui attribuent la déposition de Childéric et la légitimité de Pepin. Il n'y a de formel que l'embarras de Bossuet, qui, ailleurs, avoue implicitement ce qu'il voudrait nier ici.

C'est après avoir discuté de la sorte la lettre de saint Grégoire, que, s'arrêtant à une phrase tirée d'un monument apocryphe, mais en tout cas très-ancien, Bossuet s'écrie d'un air triomphant : « Toute la tradition de Grégoire consiste dans ce seul passage ; voilà le seul témoignage de l'antiquité ; voilà, dis-je, toute la tradition sur laquelle Grégoire VII s'arroe le droit de déposer les souverains. » Et tout cela, Bossuet l'appelle de la simplicité et de la candeur !

Nous avons vu que tous les catholiques de son temps approuvaient la conduite de saint Grégoire VII. Bossuet et Fleury n'ont trouvé qu'un auteur catholique qui s'éloignât de l'accord unanime des autres ; mais c'est un petit-fils de Henri, Otton de Frisingue, qui écrivit près d'un siècle après l'événement, et dont la famille, celle de Hohenstauffen, possédait les domaines enlevés par Henri aux héritiers de Rodolphe. Cette seule considération doit faire suspecter son témoignage et récuser son jugement en cette affaire, d'autant plus qu'il avance des choses évidemment inexactes. Il dit dans un endroit : Grégoire VII, voyant cet empereur comme abandonné des siens, le frappe du glaive de l'anathème : l'empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant il n'avait vu de pareille sentence publiée contre un empereur romain <sup>1</sup>. Otton suppose, dans ces paroles, que Henri était empereur quand il fut excommunié par Grégoire : ce qui est faux ; car, excommunié et déposé une première fois en 1076, une seconde fois en 1080, il ne reçut le titre d'empereur de son antipape Guibert qu'en 1083. Ensuite il nous représente Henri comme abandonné des siens quand il fut anathématisé par le Pape, et tout ensemble l'empire indigné de cette nouveauté. La vérité est, d'après les preuves historiques que nous avons vues, que Grégoire ne prononça la sentence que sur les plaintes et les sollicitations réitérées des princes catholiques d'Allemagne, et qu'il n'y eut d'indignés que les simoniaques et les schismatiques. Après tout, si intéressé qu'il y fût pour l'honneur de sa famille, Otton ne se prononce ni pour ni contre. Il se borne à dire qu'il ne prend pas sur lui de dire si la chose a été faite licitement ou non. J'ai beau lire et relire, ajoute-t-il, l'histoire des rois et des empereurs romains, je ne

<sup>1</sup> *De gest. Frid. I*, l. 1, c. 1.

trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été, par le Pontife de Rome, soit excommunié, soit privé du royaume. A moins peut-être qu'on ne veuille regarder comme un anathème, lorsque Philippe fut, pour un temps très-court, placé par le Pontife romain entre les pénitents, ou que Théodose fut exclu de l'enceinte du temple par saint Ambroise, en punition d'un massacre <sup>1</sup>.

Otton, comme on voit, distingue expressément l'excommunication et la déposition : il pense que le fait de Théodose ne fut pas une excommunication proprement dite ; c'est pourquoi il assure qu'il ne trouve aucun empereur romain soit excommunié, soit déposé ; mais il est certain, d'après Bossuet lui-même, que les empereurs Anastase et Léon l'Isaurien avaient été véritablement excommuniés par les Pontifes de Rome. D'une autre part, Otton lui-même nous apprend que Grégoire II, ayant plusieurs fois averti par ses lettres l'empereur Léon, et le trouvant incorrigible, détacha l'Italie de son empire <sup>2</sup>. Lors donc que le même auteur nous proteste qu'il ne voit aucun empereur romain qui eût été jusqu'alors soit excommunié, soit déposé, par des Papes, cela ne prouve de sa part que l'ignorance ou l'oubli. Et, comme cette ignorance ne prouve rien contre le pouvoir d'excommunier, elle ne prouve pas plus contre le pouvoir de dissoudre ou de déclarer dissous le serment de fidélité. Cependant ces paroles insignifiantes d'un témoin et d'un juge légalement suspect, les défenses du gallicanisme politique les citent à tout propos comme une décision irréfutable ; mais ils se gardent bien de nous apprendre ce que le même Otton dit ailleurs, savoir, que Pepin fut élu roi par l'autorité du pape Zacharie ; que le même Pepin et les seigneurs de France furent déliés par le pape Étienne de leur serment de fidélité à Childéric, et que les Pontifes romains tirent de là l'autorité de changer les règnes <sup>3</sup>.

Ce n'est pas tout : s'il faut en croire Bossuet, Grégoire VII aurait avancé dans cette même lettre à Hérیمان de Metz, ni plus ni moins qu'une hérésie. Il accuse le saint Pape d'avoir, contre l'autorité de l'Écriture, de la tradition et de tout le genre humain, avancé une chose que jamais Pontife ni Chrétien n'avait dite ou pensée, d'avoir renouvelé l'erreur des hérétiques que combattait saint Irénée, savoir, que la puissance royale vient de l'orgueil et du diable.

Avant de montrer ce qu'a dit le saint Pontife et en quel sens, nous citerons d'autres Pontifes également saints, qui non-seulement ont pensé, mais écrit des choses équivalentes. Ni les rois ni les seigneurs

<sup>1</sup> Ott. Fris., *Chron.*, l. 6, c. 35. — <sup>2</sup> Ott. Fris., *Chron.*, l. 5, c. 18. — <sup>3</sup> *Ibid.*, c. 23.

(*domini*), dit saint Augustin, n'ont été nommés de *régner* et de *dominer* : il est plus naturel de croire que les rois ont été nommés de *régir*, en sorte que royaume dérive de rois, et rois de régir. Quant au faste royal, il a été regardé non comme l'attribut de qui régite, mais comme l'orgueil de qui domine <sup>1</sup>. Et ailleurs : Dieu, ayant fait l'homme raisonnable à son image, ne voulut qu'il dominât que sur les créatures sans raison, non pas l'homme sur l'homme, mais l'homme sur la bête. C'est pourquoi les premiers justes furent établis pasteurs de troupeaux plutôt que rois des hommes, Dieu nous voulant faire connaître par là tout ensemble, et ce que demandait l'ordre des créatures, et ce qu'exigeait le mérite des péchés <sup>2</sup>.

Ainsi, d'après saint Augustin, la puissance royale ou la souveraineté, prise, non pour l'autorité patriarcale qui dirige comme un père ses enfants, mais pour la domination de la force qui contraint les hommes comme des troupeaux de bêtes, ne vient point originairement de Dieu, mais de l'orgueil, mais du péché et de celui qui en est l'auteur. *C'est cette ambition de dominer*, dit le même Père, après avoir cité un passage analogue de Salluste, *qui tourne par de grands maux et foule aux pieds le genre humain* <sup>3</sup>.

La nature, dit saint Grégoire le Grand, a engendré égaux tous les hommes ; mais, l'ordre des mérites variant, une secrète providence place les uns après les autres : toutefois cette diversité, qui provient du vice, Dieu l'a coordonnée avec beaucoup de justice. — Nous savons que nos anciens pères étaient non pas tant des rois d'hommes que des pasteurs de troupeaux ; et quand le Seigneur dit à Noé et à ses fils : Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre, il ajoute : Et que la terreur de vos personnes soit sur tous les animaux de la terre ; car l'homme a été préposé par la nature aux animaux irraisonnables, non point aux autres hommes : c'est pourquoi il lui est dit qu'il doit se faire craindre des animaux, non de l'homme ; car c'est s'enorgueillir contre la nature que de vouloir être craint de ses égaux <sup>4</sup>.

Voilà donc deux saints Pontifes, auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, qui s'accordent dans les points suivants, savoir : que Dieu a créé les hommes égaux par leur nature ; que l'homme a reçu le domaine sur les animaux, non pas sur les hommes ; que cette inégalité qui fait que les uns sont sujets, les autres supérieurs, que les uns obéissent et les autres commandent, n'a d'autre cause que le péché ; que cet ordre a été établi par un juste jugement de

<sup>1</sup> *De civit.*, c. 12, n. 2. — <sup>2</sup> *De civit.*, l. 19, c. 15, n. 1. — <sup>3</sup> *Ibid.*, l. 3, c. 14, n. 1. — <sup>4</sup> *L. 21, In Job.*, c. 15, n. 22.

Dieu ; que les premiers justes étaient plutôt pasteurs de troupeaux que rois d'hommes ; que les rois sont ainsi appelés non pas de *régner* ni de *dominer*, mais de *régir* ; qu'enfin le faste et la domination des gouvernants ont été introduits par l'orgueil humain et la passion de s'élever sur autrui. Cela supposé, il faut distinguer entre l'office de roi et le faste. Le premier a été enseigné aux hommes par la droite raison, institué d'après le dictamen de la nature, et approuvé de Dieu pour l'ordre et la conservation du genre humain ; l'autre, à l'instigation du diable, a été introduit par l'orgueil de l'homme.

Or, voilà précisément ce que dit saint Grégoire VII, et il ne dit que cela. D'un côté, il rappelle aux rois de Germanie, de Danemark, d'Angleterre, que la puissance royale vient de Dieu. A Guillaume le Conquérant, il écrit entre autres choses : Nous sommes persuadé que votre prudence n'ignore pas que le Dieu tout-puissant a départi à ce monde, pour le gouverner, la dignité apostolique et la dignité royale comme les plus excellentes de toutes les autres ; car, de même que pour représenter en divers temps la beauté de ce monde aux yeux de la chair, il a disposé le soleil et la lune comme des luminaires plus éclatants que tous les autres : de même, pour que la créature qu'il a formée à son image dans ce monde ne fût pas entraînée en des erreurs et des périls mortels, il a voulu, moyennant la dignité apostolique et la royale, qu'elle fût régie par des offices divers <sup>1</sup>.

D'un autre côté, il rappelle, avec d'autres saints docteurs, de quelle manière, à commencer par Nemrod, la domination des conquérants et des souverains absolus remplaça le régime paternel et primitif des patriarches, lorsqu'il dit en sa lettre à Hériman : Quoi donc, une dignité inventée par des hommes du siècle, qui ignoraient même Dieu, ne sera point subordonnée à la dignité que la providence du Tout-Puissant a établie pour sa gloire et a donnée au monde dans sa miséricorde ? Voyez son Fils : autant il est cru Dieu et homme, autant il est cru souverain prêtre, chef de tous les prêtres, assis à la droite du Père, intercédant continuellement pour nous. Il a dédaigné la royauté séculière dont les enfants du siècle s'enorgueillissent, et il a embrassé volontairement le sacerdoce de la croix. Qui ne sait que les rois et les ducs ont commencé en ceux qui, ignorant Dieu, se sont, par orgueil, moyennant les rapines, la perfidie, les homicides, enfin presque tous les crimes, à l'instigation du diable, le prince de ce monde, arrogé de dominer sur leurs égaux, savoir, les hommes, avec une cupidité aveugle et une pré-

<sup>1</sup> L. 7, *epist.* 25.



somption intolérable. Voilà ce que dit de plus fort saint Grégoire ; ce n'est que la répétition de ce que d'autres avaient dit avant lui, et ce que d'autres ont dit après. Au quatorzième siècle, le célèbre cardinal Bertrand, évêque d'Autun, traitant expressément cette matière, écrivait à ce sujet : Si nous faisons bien attention à la sainte Écriture, nous trouverons clairement que le pouvoir de la juridiction temporelle ou séculière, quant aux quatre empires, les Assyriens et les Chaldéens, les Mèdes et les Perses, les Grecs, les Romains, n'a pas été, dans l'origine, introduit légitimement, mais par violence <sup>1</sup>. En effet, avant Nemrod, que Bossuet lui-même reconnaît pour le premier ravageur de provinces, on ne voit point apparaître le nom de roi. Les premiers auxquels il soit donné sont les petits conquérants qui emmenèrent en captivité le peuple de la Pentapole, avec le neveu d'Abraham, et auxquels ce patriarche, après une éclatante victoire, arracha tous les captifs. Ainsi donc Grégoire VII n'a dit que ce que d'autres Pontifes, avant et après lui, ont conclu de l'Écriture même.

Une autre nouveauté que Bossuet impute à saint Grégoire, c'est d'assurer que tous les Pontifes romains sont saints, et de dire : Je sais, par expérience, que le Pape est saint. Voici ce que dit le Pontife, après avoir exposé combien il est facile aux souverains de se perdre : Il faut donc craindre pour eux et leur rappeler souvent à la mémoire que, depuis l'origine du monde, dans les divers royaumes de la terre, parmi cette multitude innombrable de rois, on en trouve très-peu de saints ; tandis que, dans la succession des Pontifes sur un seul siège, celui de Rome, depuis le temps de l'apôtre saint Pierre, on en compte près de cent parmi les très-saints. — Il faut avertir tous les Chrétiens qui souhaitent régner avec Jésus-Christ de ne point aspirer à la royauté par ambition de la puissance séculière, mais d'avoir plutôt devant les yeux cette parole de saint Grégoire, en son *Pastoral* : Au reste, quelle règle est à suivre, sinon que ceux qui ont les vertus requises ne viennent au gouvernement que quand ils y sont forcés, et que ceux qui n'ont pas les vertus nécessaires n'y viennent point, lors même qu'on les y forcerait ? Car si ceux qui craignent Dieu, lors même qu'on leur fait violence, ne viennent qu'avec une grande frayeur au Siège apostolique, où ceux qui sont légitimement ordonnés deviennent meilleurs par les mérites de saint Pierre, avec quelle crainte et quel tremblement ne faut-il pas approcher du trône de la royauté, où même les bons et les humbles, comme on le voit par Saül et David, deviennent pires ? Ce que nous avons dit plus haut du Siège apostolique, outre que nous

<sup>1</sup> *De orig. et usu jurid.*, quæst. 1.

le savons par expérience, il est contenu ainsi dans les décrets du bienheureux pape Symmaque : Le bienheureux Pierre a transmis à ses successeurs, avec l'héritage de l'innocence, une dot perpétuelle de mérites. Et un peu plus loin : Qui doute qu'il ne soit saint celui qu'élève la faite d'une si haute dignité ? car s'il manque de mérites acquis, ils sont suppléés par ceux que lui communique son prédécesseur <sup>1</sup>.

Voilà ce que dit Grégoire VII ; voilà ce qu'il cite de saint Symmaque, ou plutôt de l'apologétique de saint Ennodius, évêque de Pavie, approuvé au concile de Rome, en 503, par le saint Pape et deux cent dix-huit évêques. Ainsi qu'on le voit, saint Grégoire ne parle pas de tous les Pontifes romains, comme Bossuet le lui impute dans le titre de son chapitre onze, mais de ceux-là seulement qui étaient légitimement ordonnés, qui ne montaient au Siège apostolique que par force ; mais seulement de la série générale des Pontifes romains comparés à la multitude des rois : voilà ce qu'il sait par expérience. Il ne dit pas qu'ils deviennent tout à fait saints, comme le lui fait dire Bossuet, *omnino sanctos*, mais seulement qu'ils deviennent meilleurs. Que le Pape soit saint, cela n'est dit que dans le décret approuvé par le pape Symmaque et le concile de Rome. Bossuet s'écrie qu'au lieu d'exagérer ces paroles, il fallait les adoucir par une bénigne interprétation. Mais cette exagération que Bossuet met sur le compte de saint Grégoire, Bossuet seul l'a commise, et cela par un faux en écriture authentique. En effet, le décret dit simplement que le Pape est saint ; c'est Bossuet qui ajoute le mot *omnino*, tout à fait. Mais le tempérament que Bossuet reproche à saint Grégoire de n'avoir pas apporté à ces paroles, saint Grégoire l'y apporte ; car, au lieu de dire, avec le décret, que les Papes légitimement ordonnés deviennent saints, il dit seulement qu'ils deviennent meilleurs.

Une nouveauté non moins étrange, dont Bossuet accuse le même Pape, c'est d'avoir prétendu commander à la victoire. Bossuet se fût abstenu d'une imputation pareille, s'il s'était rappelé ce qu'il dit lui-même sur les effets visibles de l'excommunication. Le Saint-Esprit, dit-il, dans les temps apostoliques, descendait d'une manière visible par l'imposition des mains des apôtres ; de même aussi le démon exerçait visiblement sa puissance sur un homme qui lui était livré par un jugement ecclésiastique. Ces effets visibles n'ont été que pour un temps, mais les effets intérieurs sont permanents et éternels ; et comme le Saint-Esprit est véritablement donné par l'imposition des mains, de même un pécheur est véritablement livré à Satan par

<sup>1</sup> L. 8, *epist.* 21.

l'excommunication<sup>1</sup>. Eh bien, comme saint Paul, en excommuniant l'incestueux de Corinthe, le livra à Satan pour la perte de sa chair, afin que son âme fût sauvée, de même, dans les siècles subséquents, en excommuniant les auteurs de certains crimes, l'Église les livrait au pouvoir du même Satan, afin qu'étant affligés jusque dans les choses temporelles, ils rentrassent plus tôt en eux-mêmes. Quelquefois il plaisait à Dieu que ceux qui avaient été excommuniés de la sorte fussent tourmentés par le démon d'une manière visible, quelquefois d'une manière seulement invisible. Les imprécations par lesquelles on les dévouait à ces châtimens étaient mêlées à la formule de l'excommunication même. On en voit plusieurs exemples dans Burcard, qui vécut tout un siècle avant Grégoire<sup>2</sup>. Ainsi, quand ce Pape dit, dans la deuxième excommunication de Henri : « Que Henri non plus que ses fauteurs n'aient aucune force dans les combats et ne gagnent de leur vie aucune victoire...., afin qu'il soit confondu à pénitence et que son esprit soit sauvé au jour du Seigneur, » c'était une nouveauté qui, pour le fond, remontait jusqu'aux temps apostoliques, jusqu'à saint Paul.

Bossuet dit encore que Grégoire, étonné lui-même de la hardiesse de son entreprise, troublé par sa nouveauté, et également incertain des événements à venir et des démarches que les circonstances des temps l'obligeraient à faire dans la suite, n'avait, sur cette matière, aucun principe fixe et suivi; que, hardi, téméraire, quand il s'est agi de prononcer la sentence, il a hésité, il a chancelé, quand il s'est agi de l'exécution; qu'entraîné à cet attentat inouï par l'impétuosité de son caractère plutôt que par une raison fixe et réfléchie, il a douté lui-même de la validité de son décret<sup>3</sup>. Eh bien, ce grand fracas de paroles n'est que l'effet d'un brouillard, d'un nuage. Bossuet conclut que le Pape s'est contredit, qu'il a varié dans ses principes, parce qu'après avoir excommunié et déposé Henri en 1076, il l'absout en 1077, sans le remettre en possession du royaume, et lui donne néanmoins le titre de roi. Mais la raison en est bien simple, comme on le voit dans Fleury et comme Bossuet a pu le voir pendant près de vingt ans dans Noël Alexandre. En 1076, Grégoire excommunia et déposa Henri jusqu'à satisfaction convenable. L'année suivante, en lui donnant l'absolution, il lui réserva expressément ses droits au royaume, mais cependant ne l'en remit pas en possession, cette affaire devant se traiter dans une diète des princes. Lors donc que de 1077 à 1080, en attendant une décision finale, Grégoire donne

<sup>1</sup> *Défense*, l. 1, sect. 2, c. 23. — <sup>2</sup> Apud Burc. et Ivon. in *Decret.*, § 14, c. 79.  
— <sup>3</sup> *Défense*, l. 1, sect. 1, c. 11.

à Henri le titre de roi, s'efforce de tenir la balance égale entre lui et Rodolphe, que les princes élurent dans cet intervalle, bien loin de se contredire, il ne fait qu'observer religieusement les conditions convenues et jurées à Canosse.

Quand Bossuet nous dit, avec un auteur anonyme, que le saint Pape, oubliant sa vigueur, démentit ses premières démarches, qu'après avoir employé toute la sévérité de la puissance apostolique, en excommuniant Henri et ses fauteurs, en déposant ce prince avec éclat de la dignité royale, en dispensant ses sujets du serment de fidélité, et en confirmant l'élection d'un autre roi, il écrivit à ses légats de prendre conseil, d'écouter les raisons des deux rois, de confirmer la couronne à celui dont le droit serait le mieux prouvé, et de déposer son contendant, Bossuet confond les temps et les choses. Grégoire n'approuva l'élection de Rodolphe qu'en 1080, où il déposa définitivement Henri. Depuis lors, il ne traita plus ce dernier de roi. Rien ne fut capable d'ébranler sa constance. Dans une lettre de 1081, où il appelle Henri *dit roi* (*Henricus dictus rex*), il écrivit à Didier, abbé du Mont-Cassin : Vous le savez, mon cher frère, si l'amour de la justice et de l'honneur de la sainte Église ne nous dominait, si nous voulions conniver à la méchante volonté et à la perversité du roi, ainsi que des siens, nous en recevions des avantages beaucoup plus considérables qu'aucun de nos prédécesseurs n'eût pu en recevoir d'aucun prince. Mais vous savez aussi que nous comptons pour rien leurs menaces et leur fureur, et que nous sommes prêt à souffrir plutôt la mort que de consentir à leurs impiétés et d'abandonner la justice<sup>1</sup>. Et saint Grégoire VII demeura tel jusqu'à la fin.

Lorsque, dans cette grande lutte, avec une conviction si profonde, ce grand et saint Pape oppose toujours à Henri Dieu et la justice, il indiquait le vrai point de la question. Il s'agissait dès lors de savoir si la loi, si la politique devait être athée ou bien fondée sur la morale et la religion. Le Pape croyait fermement, avec toutes les nations chrétiennes, que Dieu seul est proprement souverain ; que le Fils de Dieu fait homme, le Christ ou Messie, a été investi par son Père de cette puissance souveraine ; que parmi les hommes, il n'y a de puissance ou droit de commander, si ce n'est de Dieu et par son Verbe : que la puissance est de Dieu, mais non pas toujours l'homme qui l'exerce et l'usage qu'il en fait ; que la souveraineté, et le souverain, et l'usage qu'il fait de sa puissance, et les hommes sur lesquels il l'exerce sont également subordonnés à la loi de Dieu ; enfin, que l'interprète infaillible de la loi divine est l'Église catholique ; que,

<sup>1</sup> L. 9, *epist.* 11.

par conséquent, c'est à l'Église et à son chef de décider les cas de conscience qui s'élèvent entre les rois et les peuples. Henri et ses courtisans voulaient bien de tout cela pour les autres, mais non pas pour eux-mêmes. Comme l'Église et son chef condamnaient leur dissolution et leur tyrannie, ils cherchèrent à réduire en esclavage et l'Église et son chef. La justice sera-t-elle encore quelque chose, ou bien n'y aura-t-il d'autre droit que la force brutale? Tel était le sujet de ce grand combat que l'Église catholique, au nom de Dieu et de l'humanité, a soutenu pendant des siècles contre les monarques allemands qui, à peu près tous, ne reconnaissaient d'autre droit que la force.

Que tels soient le sens et le but véritables de cette lutte à peu près continuelle entre l'Église de Dieu et les puissances temporelles, Bossuet lui-même en fournit une preuve remarquable. Pour ne pas admettre la subordination des puissances temporelles à la puissance spirituelle de l'Église de Dieu, il pose le principe suivant : Quant à l'ordre politique et aux droits de la société humaine, un gouvernement peut être parfait sans le vrai sacerdoce et sans la vraie religion. Cette étrange assertion de Bossuet ne lui est point échappée par mégarde ; il a un chapitre entier pour l'établir. Il y répète : Nous soutenons donc que, sans la vraie religion, un gouvernement peut être parfait, non dans l'ordre moral, mais dans l'ordre politique, ou en ce qui regarde les droits de la société humaine. L'empire ou le gouvernement civil est donc subordonné à la vraie religion et en dépend dans l'ordre moral, mais non dans l'ordre politique ou en ce qui concerne les droits de la société humaine. Bossuet tient si fort à cette idée, qu'il y revient encore dans la suite de son ouvrage, comme au pivot sur lequel roule toute son argumentation <sup>1</sup>.

D'après cela, il est clair que, selon Bossuet, l'ordre politique est distinct de l'ordre moral ; que, de soi, l'ordre politique est sans morale et sans religion ; que, de soi, l'ordre politique est athée et doit l'être, s'il veut éviter la subordination à la puissance religieuse et sacerdotale. Bossuet ne voyait peut-être pas clairement ces conséquences, ou certainement ne les admettait pas ; mais, aujourd'hui, des manouvriers les voient et les admettent. Les manouvriers de Paris, attablés dans les cabarets, organisent tranquillement, avec ordre et ensemble, la destruction de tout ordre, de toute propriété, de toute société, même de la société domestique ou de l'union conjugale. Et ils ne s'en tiennent point à de vaines paroles, ils vont droit au but ; ils se dévouent à tuer en plein jour les rois, les princes, les

<sup>1</sup> *Défense*, l. 1, sect., c. 5, 32, 35.

riches, tous ceux qui ont ou qui sont quelque chose. Voilà où aboutit cet ordre politique sans morale et sans religion, que les princes de la terre ont imaginé pour n'être point subordonnés à l'Église de Dieu.

Pour bien comprendre l'histoire, il ne faut jamais perdre de vue ce grand et continuel combat de l'Église catholique, pour l'ordre, la justice, la propriété, la société, soit domestique, soit publique, contre les puissances ou passions humaines, qui ne veulent de règle que soi.

Finalement, le pape saint Grégoire VII et les catholiques de son temps combattaient, non-seulement pour la cause de Dieu et de son Église, mais pour la cause des peuples, mais pour la cause de l'humanité entière. Ils marchaient sur les traces des prophètes, des apôtres, des martyrs. Les princes, les guerriers, qui les soutenaient par les armes, étaient de nouveaux Machabées. Comme les premiers, ils pouvaient succomber personnellement dans la lutte; mais leurs souffrances, mais leur mort n'étaient perdues ni pour eux ni pour leur cause. C'est à force de souffrir et de mourir, que les Chrétiens des premiers siècles ont vaincu les empereurs idolâtres, qui se prétendaient à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux. C'est à force de combats, de souffrances, de persévérance, que l'Église et les catholiques de tous les temps vaincront les puissances ou les passions humaines, qui auront toujours plus ou moins les mêmes prétentions que les empereurs idolâtres. C'est toujours la même conspiration contre l'Éternel et son Christ. Qui ne comprend pas cela ne comprend rien au fond de l'histoire.

Cependant, le 15 octobre 1080, il y eut, sur la rivière de l'Elster en Saxe, une grande bataille entre Henri et Rodolphe. Les troupes de Henri eurent d'abord quelque avantage et chantaient déjà la victoire. Mais l'armée de Rodolphe étant revenue à la charge, les força dans leur camp, les culbuta dans la rivière, les mit dans une déroute complète et fit un butin immense. La victoire était assurée aux Saxons, des acclamations et des chants de triomphe retentissaient de toutes parts, quand soudain on reçut la nouvelle que Rodolphe était mortellement blessé. Voulant traverser un ruisseau, il fut frappé, disait-on, d'un coup de lance par le duc Godefroi de Bonillon, qui le cherchait depuis longtemps dans la mêlée. Il avait la main droite coupée, et avait reçu dans le bas-ventre une blessure mortelle. Ses amis le transportèrent dans la plaine; autour de lui se réunirent les évêques, qui lui donnèrent les onctions saintes. Un écrivain schismatique du parti opposé raconte ou plutôt conte que, quand on lui eut montré sa main coupée, il dit: C'est celle-là que j'ai levée jadis pour prêter serment au roi Henri. Mais les auteurs catholiques du temps, tels que la chronique de Magdebourg, attestent que,

bien loin de se repentir du passé, son unique douleur fut de ne pouvoir plus venger les injures que Henri avait faites à l'Église et à tous les ordres de l'empire : il déplorait plus le malheur du peuple que le sien propre. Sentant sa fin prochaine, il souleva la tête et demanda d'une voix mourante : A qui la victoire ? A vous, seigneur, à vous, répondirent ceux qui l'entouraient. A ces mots, Rodolphe retombe sur sa couche, en disant : Maintenant, à la vie et à la mort, je souffrirai avec joie tout ce qu'il plaira au Seigneur <sup>1</sup>. Ainsi mourut le roi Rodolphe, comme jadis était mort Épaminondas dans les plaines de Mantinée. On ensevelit avec magnificence son corps dans le chœur de la cathédrale de Mersebourg ; une statue en bronze doré fut placée sur sa tombe.

La mort de Rodolphe causa un deuil général dans la Saxe et ailleurs. Un grand nombre de personnes firent de riches présents aux églises, aux monastères et aux pauvres pour le repos de son âme. Il s'était attiré l'affection de tous par sa bonté, par son affabilité et sa bravoure. On le regardait comme le sauveur de la patrie, comme un guerrier intrépide, comme un juge impartial et comme un défenseur infatigable de l'Église. Voici en quels termes parle de sa mort un historien catholique du temps, Berthold, prêtre de Constance et pénitencier apostolique, qui écrivait à cette époque-là même. L'armée de Henri fut mise en déroute et poursuivie une journée de chemin par les troupes de Rodolphe, quoique le roi Rodolphe, de pieuse mémoire, succombât dans cette même bataille. Oui, cet autre Machabée, attaquant l'ennemi au premier rang, mérita de succomber au service de saint Pierre. Il survécut un jour, mit ordre à toutes ses affaires et alla sans aucun doute rejoindre le Seigneur. Sa mort fut pleurée de toutes les personnes pieuses de l'un et l'autre sexe, mais principalement des pauvres. Pour le repos de son âme, les Saxons firent des aumônes innombrables ; car c'était certainement le père de la patrie, l'observateur le plus consciencieux de la justice, le champion infatigable de la sainte Église. Il fut enterré à Mersebourg avec beaucoup de gloire. Voilà ce que dit Berthold de Constance, et son dire n'est démenti par aucun auteur contemporain du parti opposé. Nous verrons Henri, tout au contraire, mourir d'une mort ignominieuse, rester sans sépulture chrétienne, et, par sa mort, inspirer à tous les Chrétiens une joie pareille à celle que ressentirent les Hébreux à la mort de Pharaon, et cela d'après le témoignage de ses propres partisans <sup>2</sup>.

Le jour même que le roi Rodolphe mourait en Saxe, les troupes

<sup>1</sup> Berthold, an. 1080. — <sup>2</sup> *Chron. Magd.* Albert, Stad., Berthold, Const., an. 1080. Abb. Urspr., an. 1106.

de la comtesse Mathilde furent battues, près de Mantoue, par les partisans lombards de Henri. Mais ces revers n'abattirent point le courage des catholiques. Dès le mois de février 1081 les seigneurs de Henri avaient demandé une conférence à ceux de Saxe, pour ménager la pacification du pays. Saint Guebhard de Salzbourg, au nom des seigneurs saxons, parla avec énergie, mais néanmoins avec un ton modéré, sur les injustices de Henri envers les évêques, les églises et leur pays, et sur leurs dispositions pacifiques. Levant ensuite la voix, il dit : Nous tous qui sommes ici présents, et avec nous tous les habitants de la Saxe, nous vous demandons avec instance, à vous, saints prêtres de Jésus-Christ, à vous, très-nobles seigneurs, à vous, hommes de cœur, de vous souvenir du Dieu tout-puissant et de votre devoir ! Soyez les pasteurs des âmes et non leurs destructeurs ! Songez que vous avez reçu votre épée pour défendre et non pour immoler les innocents ! Ne nous poursuivez pas plus longtemps avec le fer et la flamme, nous qui sommes vos frères et vos parents... Malgré les nombreuses injures que nous avons souffertes de Henri, nous voulons encore lui prêter serment de fidélité, si vous pouvez nous donner l'assurance formelle que nous pouvons le faire sans perdre l'honneur de notre rang et sans manquer à notre parole et à nos engagements ; car si vous voulez entendre l'exposé de nos motifs, nous vous prouverons que ni cleres ni laïques n'ont pu le regarder davantage comme roi, sans compromettre le salut de leurs âmes. Voici donc en abrégé notre demande : Prouvez-nous d'une manière satisfaisante que Henri est roi légitime, ou bien laissez-nous vous prouver qu'il ne peut l'être. Les députés de Henri répliquèrent qu'ils n'étaient pas venus pour décider une pareille question, et demandèrent un armistice jusqu'au mois de juin, pour la faire décider dans une diète générale. Tout le monde vit bien que ce n'était qu'un prétexte pour gagner du temps et faciliter à Henri son expédition d'Italie. Une foule de ses propres partisans déclarèrent hautement, dans la conférence, que les propositions des Saxons étaient équitables, et les prétentions de leurs adversaires injustes. Ils ne furent plus si ardents pour la guerre ; ce qui fit dire aux Saxons que cette conférence valait pour eux plus que trois victoires. On se sépara, après avoir conclu une trêve de sept jours. Au mois de juin, les seigneurs de Saxe et de Souabe se réunirent avec leurs troupes pour délibérer en commun sur l'élection d'un nouveau roi. Après bien des consultations, toutes les voix se portèrent sur Herman de Lorraine, comte de Luxembourg. Cependant la chose ne fut conclue définitivement que vers la fin de l'année <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Bruno. *Annalist. sax.*



Dans l'intervalle, le pape Grégoire écrivit la lettre suivante à ses deux légats en Allemagne, saint Altmann, évêque de Passau et Guillaume, abbé de Hirsau. Nous félicitons beaucoup votre prudence du soin que vous avez de nous mander des choses certaines, d'autant plus qu'on nous en rapporte de très-nombreuses et de très-variées de par là. Nous vous faisons connaître que presque tous les fidèles, ayant appris la mort du roi Rodolphe, de bienheureuse mémoire, ont fait tous leurs efforts pour nous persuader de recevoir en notre grâce Henri, qui, vous le savez, est disposé depuis longtemps à nous faire plusieurs choses et que favorisent presque tous les Italiens; ils ajoutaient que s'il venait en Italie contre la sainte Église, sans pouvoir avoir la paix avec nous, ainsi qu'il le veut et y tâche, ce sera vainement que nous espérons quelque secours de votre part. Si ce secours ne devait manquer qu'à nous, qui estimons peu son orgueil, l'inconvénient ne serait pas bien grave. Mais si vous ne soutenez pas notre fille Mathilde, dont vous savez comme les guerriers sont disposés, que lui reste-t-il, au cas que les siens refusent de faire aucune résistance, eux qui la traitent de folle, sinon de faire forcément la paix, ou bien de perdre tout ce qu'elle possède? Tâchez donc de lui mander avec certitude si elle doit attendre avec assurance un secours de votre part. Si Henri doit entrer en Lombardie, nous voulons que vous avertissiez le duc Guelfe d'accomplir la fidélité qu'il a promise à saint Pierre, suivant qu'il en est convenu avec moi en présence de l'impératrice Agnès et de l'évêque de Côme, lorsqu'on lui accorda le fief de son père. Car nous voulons le placer tout entier dans le giron de saint Pierre, et le provoquer spécialement à son service. Si vous découvrez cette volonté en lui ou en d'autres princes conduits par l'amour de saint Pierre pour la rémission de leurs péchés, pressez-les de la mettre en pratique et ayez soin de bien nous en informer. Par cette assurance, nous croyons pouvoir faire, Dieu aidant, que les Italiens, se détachant de Henri, s'attachent fidèlement à nous ou plutôt à saint Pierre.

En outre, il faut avertir tous ceux qui, dans vos quartiers, craignent le Seigneur et aiment la liberté de l'épouse du Christ, qu'ils n'aillent point, par faveur ou par crainte, élire à la hâte et témérairement une personne dont les mœurs et les autres choses nécessaires à un roi seraient en désaccord avec le soin et la défense qu'il doit prendre de la religion chrétienne; car nous croyons qu'il vaut mieux attendre quelque temps, pour trouver un homme capable de procurer, selon le Seigneur, l'honneur de la sainte Église, que de s'exposer, par trop de précipitation, à ordonner roi quelqu'un qui n'en est pas digne. Nous savons bien que nos frères sont fatigués d'une lutte si

longue et de tant de perturbations ; mais on sait qu'il est plus noble de combattre longtemps pour la liberté de la sainte Église, que de succomber à une servitude malheureuse et diabolique. Les malheureux, savoir, les membres du diable, combattent pour être opprimés de sa malheureuse servitude. Les membres du Christ combattent, au contraire, pour ramener ces malheureux à la liberté chrétienne. C'est pourquoi il faut faire des prières très-fréquentes, donner d'abondantes aumônes et supplier notre Rédempteur de toutes les manières, pour que nos ennemis, que nous aimons, par son commandement, viennent à résipiscence et rentrent dans le giron de la sainte Église, et pour que lui-même veuille donner à son épouse, pour laquelle il a daigné mourir, un défenseur convenable ; car s'il n'est pas obéissant, humblement dévoué et utile à la sainte Église, ainsi que le doit un roi chrétien et que nous l'avons espéré de Rodolphe, non-seulement la sainte Église ne le favorisera pas, mais lui fera opposition. Ce que la sainte Église romaine espérait du roi Rodolphe, ce qu'il lui promettait, vous le savez assez. Il faut faire en sorte qu'au milieu de tant de périls et de travaux nous n'ayons pas moins à espérer de celui qui doit être élu roi. Sur quoi nous vous envoyons la formule du serment que l'Église romaine demande de lui.

*Serment du roi.* — Dorénavant je serai fidèle par une vraie foi au bienheureux Pierre, apôtre, et à son vicaire, le pape Grégoire, qui vit maintenant dans la chair ; et tout ce que le Pape m'ordonnera en ces termes : Par une vraie obéissance, je l'observerai fidèlement comme le doit un Chrétien. Quant à l'ordination des églises, aux terres et aux cens que l'empereur Constantin ou Charles ont donnés à saint Pierre, quant aux églises et aux domaines que des hommes ou des femmes ont jamais offerts ou concédés au Siège apostolique, et qui sont ou seront en mon pouvoir, je m'arrangerai avec le Pape de manière à ne point encourir le péril de sacrilège ni la perte de mon âme ; que, le Christ aidant, je rende à Dieu et à saint Pierre l'honneur et le service qu'il est digne de leur rendre ; et qu'au jour où je verrai pour la première fois le Pape, je devienne fidèlement, par mes mains, le soldat de saint Pierre et le sien.

Comme le pape Grégoire connaissait la fidélité et la sagesse de saint Altmann, il le laisse maître d'ajouter ou de retrancher à ce serment suivant les conjonctures, sauf ce qui regarde la fidélité et l'obéissance. Pour les prêtres au sujet desquels vous m'avez consulté, ajoute-t-il, nous sommes d'avis, à cause du trouble des peuples et de la disette de bons ouvriers, que vous les souffriez quant à présent, en modérant pour un temps la rigueur des canons<sup>1</sup>. Dans

<sup>1</sup> L. 9, *epist.* 3.

une autre lettre, il recommande à saint Altmann de se concerter avec l'archevêque de Salzbourg et les autres évêques fidèles, pour ramener ceux qui sont attachés à Henri, et de les recevoir comme des frères, particulièrement l'évêque d'Osnabruck, que l'on disait vouloir se réunir sincèrement au Pape<sup>1</sup>.

Partout où l'on arrêtait les yeux, soit en Allemagne, soit en Italie, on ne rencontrait que des préparatifs de guerre et tous les maux inséparables de ce terrible fléau. Et cependant la piété fleurissait dans les monastères. Nous avons vu le duc de Bourgogne quitter le monde et se retirer à Clugni. Vers le même temps, d'un autre côté, Herman, comte de Zæhring, un des seigneurs les plus puissants et les plus riches, se démit de sa dignité, renonça aux honneurs du siècle, et, revêtu d'un habit de pèlerin, se rendit au même monastère de Clugni pour y prier et servir Dieu. Pendant longtemps, inconnu de tous, il garda un troupeau de porcs, tandis que son épouse Judith, dans son affliction profonde, s'efforçait de gagner le ciel par des aumônes et d'autres bonnes œuvres<sup>2</sup>. Les monastères furent donc recherchés plus que jamais, on se vit obligé de les agrandir. Celui de Hirsau renfermait plus de cent cinquante religieux. Les âmes pieuses, ou bien les hommes qui avaient mené au milieu du monde une vie licencieuse, cherchaient à assurer leur salut éternel en fondant de nouvelles églises ou de nouveaux monastères. Des pères affligés de la mort de leurs enfants trouvaient leur consolation à consacrer leurs châteaux au service de Dieu, et à les laisser à des moines ou à des religieuses; d'autres, en relevant ces asiles pieux de leurs ruines, croyaient pouvoir réparer les sacrilèges profanations dont ils s'étaient rendus coupables dans la guerre, eux et leurs guerriers. De là vient le grand nombre de couvents qu'on voyait dans la Bavière, dans la Souabe et dans d'autres pays. On est singulièrement surpris quand on voit chez des hommes aussi grossiers, aussi durs, aussi barbares, autant de foi et de piété, autant de délicatesse et d'humilité devant le Très-Haut. Il est impossible de ne pas reconnaître ici l'esprit sublime de la vraie chevalerie; l'enthousiasme qui, quelques années plus tard, poussa des légions de pèlerins vers Jérusalem, n'offre qu'un tableau en grand de ce qui se manifestait maintenant dans un cadre plus étroit et pour ainsi dire en miniature. Ces réflexions sont d'un auteur protestant<sup>3</sup>.

Henri, cependant, après la mort de Rodolphe, entra en Italie au mois de mars 1081, et célébra à Vérone la fête de Pâques, qui fut le 4<sup>me</sup> d'avril. Il ne permettait à personne de prendre le chemin de

<sup>1</sup> L. 9, *epist.* 10. — <sup>2</sup> *Chronic. Hirs.*, an. 1082. — <sup>3</sup> Voigt.

Rome, qu'il n'eût fait serment de ne point aller trouver Grégoire. Ce Pape tint cependant à Rome un huitième concile, où il excommunia de nouveau Henri et ses fauteurs, et confirma la sentence de déposition par ses légats contre les archevêques d'Arles et de Narbonne, car les affaires si compliquées de l'Allemagne ne l'empêchaient nullement de s'appliquer à celles des autres pays.

Henri marcha vers Rome avec son antipape Guibert, et, y étant arrivé vers la Pentecôte, qui fut le 23<sup>me</sup> de mai 1081, il campa dans les prairies de Néron ; mais les Romains refusèrent de recevoir l'antipape, le chargeant d'injures et se défendant à main armée ; en sorte que Henri, après avoir fait le dégât dans le pays, fut obligé de retourner avec son pape en Lombardie. Ce fut la comtesse Mathilde qui résista le plus au prince allemand en cette occasion, par le moyen des forteresses imprenables qu'elle avait en plusieurs endroits. Pendant tout le temps que dura cette guerre, elle n'épargna ni ses vaisseaux ni ses richesses pour la défense de l'Église et de son chef. Elle était le refuge de tous les évêques, les clercs et les moines que le roi excommunié et déposé chassait et dépouillait de leurs biens ; et elle ne les laissait manquer de rien. Elle employait aussi toutes sortes de moyens pour ôter des partisans à Henri : les uns, en leur donnant des fiefs ou d'autres présents ; les autres, en leur faisant la guerre et en brûlant leurs châteaux. Elle envoyait souvent à Rome des secours d'argent au pape Grégoire. Elle suivait principalement les conseils de saint Anselme de Lucques, que le saint Pape lui avait donné pour directeur.

Rentré en Italie l'an 1082, Henri vint à Rome par le duché de Spolète, et l'assiéga pendant tout le carême. Il avait amené avec lui l'antipape Guibert, et demeura presque tout l'été devant Rome sans pouvoir y entrer. Il voulut même mettre le feu à Saint-Pierre pour surprendre la ville pendant que les Romains seraient occupés à l'éteindre ; mais le pape saint Grégoire y marcha le premier, et arrêta le feu qu'un traître avait mis à quelques maisons voisines. Les chaleurs obligèrent Henri à se retirer, après avoir mis garnison à quelques châteaux pour incommoder les Romains ; il laissa l'antipape à Tibur pour commander ces troupes, et, ayant pris le saint et savant évêque Bonnizon de Sutri et quelques autres, il retourna en Lombardie. L'antipape continua la guerre pendant tout l'été, faisant le dégât des blés et des terres des Romains, et beaucoup d'autres maux <sup>1</sup>.

Le roi Herman, qui avait été sacré aux fêtes de Noël 1081, à Mayence, par les évêques et du consentement des seigneurs, se dis-

<sup>1</sup> Baron.

posait à venir au secours du pape Grégoire : déjà il était en Souabe et venait de prendre Augsbourg, quand la mort du duc Otton, qu'il avait laissé pour gouverner la Saxe, l'obligea de revenir sur ses pas. L'année suivante, l'ex-roi Henri revint en Italie, et se trouva près de Rome avant la Pentecôte ; mais, voyant que saint Hugues, abbé de Clugni, son parrain, qui était alors en Italie, et plusieurs autres saints personnages, le tenaient pour excommunié, il voulut se justifier auprès d'eux. Pour cet effet, il renvoya l'évêque d'Ostie et plusieurs autres qu'il avait faits prisonniers : il donna sûreté, même par serment, à tous ceux qui voulaient aller à Rome visiter les saints lieux, et dit publiquement qu'il voulait recevoir la couronne impériale de la main du pape Grégoire. Le peuple romain et les personnes pieuses, ayant appris ces nouvelles, en eurent une grande joie ; et, se jetant aux pieds du Pape, ils le priaient instamment, et avec larmes, d'avoir compassion de leur patrie presque perdue. Grégoire leur répondit : J'ai souvent éprouvé les artifices du roi ; mais s'il veut satisfaire à Dieu et à l'Église, je l'absoudrai volontiers et lui donnerai la couronne impériale ; autrement je ne puis vous écouter.

Comme Henri refusait de faire cette satisfaction, et que le Pape, nonobstant les instances du peuple, demeurait ferme à la demander, Henri gagna insensiblement le peuple par argent et par crainte, outre qu'ils étaient fatigués du siège, qui durait depuis trois ans. On convint donc que le Pape assemblerait, à la mi-novembre, un concile où la question du royaume serait décidée, et que Henri, les Romains et tous les autres seraient tenus d'en observer les décrets. Henri promet par serment de donner sûreté à tous ceux qui iraient à ce concile ; et le Pape y appela tous les évêques et les abbés. Henri retourna en Lombardie, et la garnison qu'il avait laissée au château, près de Saint-Pierre, mourut de maladie ; en sorte que de quatre cents hommes à peine en resta-t-il trente : ce que les Romains regardèrent comme une punition de saint Pierre <sup>1</sup>.

Le saint pape Grégoire adressa, dans cette occasion, la lettre suivante à tous les fidèles : Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les clercs et laïques qui ne sont point excommuniés, salut et bénédiction apostolique. Sachez, bien-aimés frères et fils, que nous désirons vivement et que nous prescrivons, de toute l'autorité apostolique, la tenue d'un concile universel, dans un lieu tel que nos amis et nos ennemis puissent s'y rendre en toute sûreté de toutes les parties de la terre ; car nous voulons découvrir au grand jour, en pénétrant dans les antres de l'obscurité, quel est l'auteur et

<sup>1</sup> Berthold. *Act. Greg. VII.*

la cause des malheurs affreux qui désolent depuis si longtemps la religion chrétienne ; proclamer de quel côté sont l'impiété et l'orgueil qui s'opposent à la paix et à la concorde entre l'empire et le sacerdoce, et rétablir enfin, avec le secours de Dieu, dans ce concile, une paix telle que la désire et la demande la piété. Nous serons disposé à souscrire à tout ce qui sera juste, selon les droits de saint Pierre et les décrets des Pères ; à réfuter ce qui est reproché au Siège apostolique, à calmer les murmures secrets de quelques-uns de nos frères, à rendre notre innocence évidente, pourvu cependant qu'on restitue à l'Église romaine ce dont elle a été dépouillée. Nous devons vous prévenir dès à présent, Dieu en est témoin, que ce n'est ni par notre ordre ni par notre conseil que Rodolphe, élu roi par les Allemands, prit alors le gouvernement du royaume ; loin de là, nous ordonnâmes, dans un concile, que, si les archevêques et les évêques qui l'avaient sacré ne pouvaient pas justifier leur conduite, ils seraient privés de leurs dignités, comme Rodolphe du royaume. Un grand nombre de vous savent, et nous n'ignorons pas quel est celui qui s'est opposé à cette disposition ; car si Henri dit roi et son parti eussent gardé envers nous, ou plutôt envers saint Pierre, l'obéissance qu'ils avaient promise, je le dis avec confiance, ces malheurs, ces homicides, ces parjures, ces sacrilèges, ces trahisons, cette hérétique et funeste simonie ne seraient point arrivés. Ainsi, efforcez-vous de contribuer à la tenue d'un concile tel que nous l'indiquons, vous tous qui avez été émus par tant de calamités, et qui, conduits par la crainte de Dieu, voulez la paix et la concorde, afin que la tête et tout le corps de la sainte Église, ballottés par les attaques des impies, reposent enfin et soient affermis par l'union des vrais Chrétiens <sup>1</sup>.

Henri renvoya son antipape Guibert à Ravenne, et marcha vers Rome pour le concile où les députés des seigneurs d'Allemagne devaient se trouver. Mais Henri, toujours parjure à ses serments, les fit arrêter en chemin à Forcassi en Toscane, vers la Saint-Martin, nonobstant la sûreté qu'il avait promise et jurée. C'étaient des moines et des clercs, et avec eux fut pris Otton, évêque d'Ostie, en revenant de sa légation auprès de Henri. Plusieurs prélats français, tant évêques qu'abbés, ne laissèrent pas de venir au concile ; mais Henri en empêcha particulièrement ceux qui étaient les plus nécessaires au Pape, savoir : Saint Anselme de Lucques, Renald de Côme, et Hugues de Die, récemment transféré à l'archevêché de Lyon.

Le Pape tint donc le concile pendant trois jours, commençant le 20<sup>me</sup> de novembre 1083, et on le compte pour le neuvième concile de

<sup>1</sup> L. 9, *epist.* 28.

Rome sous son pontificat. Il s'y trouva plusieurs prélats de l'Italie méridionale. Le Pape y parla si fortement de la foi, de la morale chrétienne et de la constance nécessaire dans la persécution, qu'il tira des larmes de toute l'assemblée. Il céda à peine aux prières du concile, pour ne pas renouveler l'excommunication contre Henri; mais il la prononça contre quiconque avait empêché ceux qui venaient à Rome<sup>1</sup>. Il écrivit en même temps à tous les fidèles une lettre que nous nous croirions coupable de ne pas mettre tout entière.

« Nous savons, bien-aimés frères, que vous compatissez à nos tribulations et à nos angoisses, et que, dans vos oraisons, vous faites mémoire de nous devant le Seigneur : ne doutez pas que nous fassions la même chose pour vous, et cela est juste ; car l'Apôtre dit : Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui. En quoi nous croyons aussi que la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs, c'est que nous voulons tous une même chose, désirons tous une même chose, tendons tous à une même chose. Nous voulons une seule et même chose, c'est que tous les impies se reconnaissent et reviennent à leur Créateur. Nous désirons une seule et même chose, c'est que la sainte Église, opprimée et bouleversée sur toute l'étendue du globe, reprenne son ancienne splendeur et sa solidité. Nous tendons à une seule et même chose, c'est que Dieu soit glorifié en nous, et que nous avec nos frères, même avec ceux qui nous persécutent, nous méritions de parvenir à la vie éternelle. Ne vous étonnez pas, mes bien-aimés frères, si le monde vous hait, puisque nous l'irritons contre nous, nous qui, en combattant sa convoitise, condamnons ses œuvres. Qu'y a-t-il d'étonnant que les princes de ce monde et les puissants nous haïssent, nous les pauvres du Christ, qui nous opposons à leurs méchancetés, et qu'ils sévissent contre nous avec une certaine indignation, puisque des sujets, des serviteurs mêmes, obligés de quitter leurs iniquités, s'efforcent d'ôter la vie à leurs supérieurs ? Et, toutefois, peu d'entre nous ont encore résisté aux impies jusqu'au sang, et très-peu d'entre nous ont encore eu le bonheur si désirable de souffrir la mort pour le Christ. Pensez, mes bien-aimés, pensez combien de soldats du siècle, attirés par un vil prix, s'exposent chaque jour à la mort pour leurs seigneurs. Et nous, que souffrons-nous, que faisons-nous pour le Roi suprême et pour la gloire éternelle ? Quelle honte, quel opprobre, quelle dérision ! Eux, pour un vil fumier, ne craignent pas d'affronter la mort, et nous, pour le trésor du ciel et l'éternelle béatitude, nous évitons de souffrir même la persécution !

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 401.

« Ranimez donc vos courages, concevez une vive espérance, fixez vos regards sur l'étendard de notre chef, l'étendard du Roi éternel, d'où il nous dit : C'est dans votre patience que vous posséderez vos âmes. Et si nous voulons, avec le secours de la grâce divine, écraser promptement et fortement l'antique ennemi, et nous jouer de toutes ses ruses, appliquons-nous, non-seulement à ne point éviter les persécutions qu'il nous envoie et la mort pour la justice, mais encore à les désirer pour l'amour de Dieu et la défense de la religion chrétienne. C'est par là que nous briserons tous les soulèvements de la mer et l'orgueil du siècle, et que nous nous réunirons, et que nous régnerons avec celui qui est notre chef et qui est assis à la droite de Dieu le Père ; car notre Maître nous crie : Si nous souffrons ensemble, nous régnerons ensemble <sup>1</sup>. » On voit ici toute l'âme de Grégoire VII : c'est l'âme d'un apôtre, d'un martyr.

Un auteur protestant dit à cette occasion : Quand, au sein de la prospérité, un homme se montre grand, noble, élevé, le monde l'honore, le vénère, l'admire ; et si ce bonheur se soutient dans toute sa carrière jusqu'au moment de sa mort, son nom est transmis à la postérité. Quand même son ouvrage n'est point achevé, quand même il est surpris par la mort au milieu de ses opérations, nous regardons sa carrière comme remplie, parce que notre imagination supplée à ce qui lui restait encore à faire. Mais quand un homme, jeté au milieu du tumulte et d'un monde plein de désordres, quand, exposé aux vicissitudes de la bonne et de la mauvaise fortune, il résiste avec fermeté, et que, fort de sa conscience, animé par sa foi et ses convictions, il reste calme et de sang-froid, souffre avec résignation, s'appuie sur l'ancre que Dieu a placée dans son cœur, lorsque tout l'univers est soulevé contre lui, cet homme devient la merveille de son siècle <sup>2</sup>.

Cependant les Romains, à l'insu du Pape, avaient juré à Henri, l'été précédent, d'obliger le Pape de le couronner, ou d'élire un autre Pape à sa place ; ce qui montre qu'il n'avait pas grande confiance dans le sien, puisqu'il pouvait s'en faire couronner à son bon plaisir. Le terme de leur promesse étant échu, ils la déclarèrent naïvement au Saint-Père, ajoutant qu'ils n'avaient pas promis qu'il le couronnât solennellement avec l'onction sainte, mais seulement qu'il lui donnât une couronne. Le Pape, comme un bon père, y consentit, pour les acquitter de leur serment. Ainsi les Romains mandèrent à Henri qu'il vînt prendre la couronne, ou avec justice, en satisfaisant le Pape, ou contre son gré, auquel cas ils la lui présen-

<sup>1</sup> L. 9, *epist.* 21. — <sup>2</sup> Voigt.



teraient, du haut du château Saint-Ange, au bout d'une perche. Henri refusa l'un et l'autre, et les Romains lui déclarèrent qu'ils étaient quittes de leur serment. Lui, de son côté, s'appliqua de plus en plus à les gagner par menaces et par promesses.

Alexis, empereur de Constantinople, voulant arrêter Robert Guiscard en Italie, avait écrit à Henri, roi tel quel d'Allemagne, pour l'exciter à lui faire la guerre, et lui avait envoyé cent quarante-quatre mille sous d'or et cent pièces d'écarlate. Mais Henri se servit de cet argent pour gagner le peuple de Rome, et, par son secours, il entra dans le palais de Latran, avec l'antipape Guibert, le 21<sup>me</sup> de mars 1084. Les nobles romains demeurèrent la plupart fidèles au Pape, qui se retira au château Saint-Ange. Le dimanche suivant, qui était le dimanche des Rameaux, Henri fit introniser Guibert sous le nom de Clément III, par les évêques de Bologne, de Modène et de Cervia ; au lieu que, suivant l'ancienne coutume, l'ordination du Pape appartenait aux évêques d'Ostie, d'Albane et de Porto. Le jour de Pâques, dernier de mars, l'antipape donna à Henri la couronne impériale ; ils demeurèrent l'un et l'autre au palais de Latran, et ceux qui tenaient encore pour le vrai pape saint Grégoire ne leur permettaient pas d'aller à Saint-Pierre. Henri les attaqua dans la semaine même de Pâques ; mais il y perdit environ quarante hommes, et pas un ne fut tué du côté du pape Grégoire. Ensuite Henri commença à assiéger le château Saint-Ange. Aussitôt il donna part de son entrée à Rome et de son couronnement à Thierry, évêque de Verdun, un des plus zélés pour son parti, lui ordonnant, de la part de l'antipape Clément et de la sienne, de sacrer immédiatement Égilbert, archevêque de Trèves <sup>1</sup>.

Il tâcha en particulier de gagner le roi d'Angleterre. Le cardinal schismatique Hugues le Blanc, légat de l'antipape, écrivit pour cet effet à Lanfranc de Cantorbéri, qui lui répondit en ces termes : Plusieurs choses que j'ai trouvées dans vos lettres m'ont déplu. Je n'approuve pas que vous outragiez le pape Grégoire, que vous l'appeliez Hildebrand, que vous insultiez ses légats, que vous exaltiez si haut Clément. Il est écrit qu'il ne faut ni louer un homme avant sa mort, ni manquer à son prochain. Qui peut répondre de ce que l'on sera devant Dieu ! Je crois cependant que le glorieux empereur a eu de grandes raisons pour entreprendre une si grande affaire, et qu'il n'a pu remporter une si grande victoire sans le secours de Dieu. Je n'approuve pas que vous veniez en Angleterre, si le roi ne vous en a

<sup>1</sup> Baron.

pas donné la permission. Notre ile n'a pas encore rejeté Grégoire, et n'a pas décidé à quel Pape elle obéirait. Ce n'est qu'après avoir écouté ces deux partis, qu'elle jugera avec maturité <sup>1</sup>.

Dès que les seigneurs lombards de la Pouille virent Henri devant Rome, ils espérèrent qu'après qu'il l'aurait prise ils pourraient chasser les Normands. Ceux-ci, de leur côté, alarmés de cette conspiration et de l'absence de Robert Guiscard, occupé à une expédition en Grèce, résolurent de traiter avec Henri; et la confiance qu'ils avaient en Didier, abbé du Mont-Cassin, fit qu'ils le prièrent de venir avec eux trouver ce prince, disant qu'outre leur sûreté, ils chercheraient à proeurer la paix entre lui et le pape Grégoire. Henri lui-même, roi ou empereur tel quel, avait envoyé, par les comtes des Marses, une lettre au père Didier, afin qu'il vint le trouver. Didier, comme dit expressément Léon d'Ostie, n'y fit aucune réponse, parce qu'il ne savait quel salut lui écrire. L'autre lui envoya une seconde lettre, avec menace de l'en faire repentir s'il ne venait ou ne répondait pas. Didier écrivit alors avec cette salutation : Hommage de fidélité qui se doit, et cela parce qu'il pensait ne lui devoir aucune fidélité. Ce sont les paroles de l'historien, qui était du même monastère.

Ensuite, menacé par Henri de voir son monastère détruit, s'il ne venait le voir, pressé par les princes normands d'éviter ce malheur par un peu de condescendance, ayant consulté là-dessus le Pape sans recevoir de réponse, il vint à Albane, où était Henri. Mais pendant une semaine entière, il ne voulut ni se rendre auprès de lui, ni y envoyer personne. Henri lui commandait avec menaces de lui jurer fidélité et de lui faire hommage pour son abbaye, qui, quant au temporel, était effectivement un fief de l'empire. Mais Didier méprisait toutes ces menaces avec beaucoup de courage, disant que jamais il ne le ferait, ni pour son abbaye, ni pour tout l'honneur du monde. Enfin, pressé, sollicité de nouveau, il se rendit auprès de Henri, mais sans vouloir saluer ni les évêques ni les seigneurs, la plupart de ses amis, qui se trouvaient là, ni, entre autres, le chancelier Otton, depuis évêque de Bamberg. Tout ce que put obtenir Henri, c'est qu'il lui promit de s'entremettre pour lui faire obtenir la couronne impériale; jamais il ne voulut lui jurer fidélité. Tel est le récit de Léon d'Ostie <sup>2</sup>.

Pendant cette entrevue, l'abbé Didier disputait souvent sur les droits du Saint-Siège, avec les évêques de la suite de Henri, particulièrement avec son prisonnier, l'évêque d'Ostie, qui toutefois était

<sup>1</sup> Lanfranc. — <sup>2</sup> *Les. Ost*, l. 3, c. 50.

pour le Pape. Cet évêque alléguait en faveur de Henri le décret du pape Nicolas II, fait avec cent vingt-cinq évêques et avec Hildebrand lui-même, alors archidiacre, portant qu'on ne ferait point de Pape sans le consentement de l'empereur. Mais Didier soutenait que, ni Pape, ni évêque, ni homme vivant, ne pouvait valablement faire un tel décret, parce que le Siège apostolique est au-dessus de tout et ne peut jamais être soumis à personne. Il ajoutait : Si le pape Nicolas l'a fait, il l'a fait injustement et imprudemment; la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'Église sa dignité, et nous ne consentirons jamais que le roi des Allemands établisse le Pape des Romains. L'évêque d'Ostie répondit : Si les ultramontains entendaient ce discours, ils se réuniraient tous contre vous. Didier répliqua : Quand tout le monde se réunirait, il ne nous ferait pas changer d'avis sur ce point. L'empereur peut prévaloir pour un temps, si Dieu le permet, et faire violence à l'Église; mais il ne nous y fera jamais consentir. Didier disputa à ce sujet avec l'antipape Guibert, et lui reprocha son intrusion dans le Saint-Siège, sur quoi Guibert, se sentant pressé, lui dit qu'il l'avait fait malgré lui, parce qu'autrement le roi Henri aurait perdu sa dignité. Une pareille excuse dans la bouche d'un évêque était elle-même un crime.

Le pape Grégoire était toujours assiégé dans le château Saint-Ange, autour duquel Henri avait fait élever une muraille; mais il y avait quelques forteresses qui tenaient encore pour le Pape; et Rusticus, son neveu, se défendait au milieu de Rome, dans le septizonium de Sévère, ainsi nommé parce que c'était un édifice à sept étages, dont on voit encore les restes. Henri, dit son panégyriste, allait tous les jours dans une église où il avait choisi un endroit pour prier avec plus d'attention. Un de ses ennemis, ayant observé ce lieu, mit une grosse pierre sur la poutre qui soutenait le lambris, auquel il fit une ouverture, et prit bien ses mesures avec une corde pour faire tomber la pierre précisément sur la tête du prince. S'étant donc caché la nuit sur le lambris, quand il vit Henri en prière, il poussa la pierre; mais elle l'entraîna par son poids, il tomba, et le prince, qui heureusement s'était un peu retiré, n'eut point de mal. Le bruit de cet accident s'étant bientôt répandu dans toute la ville, le peuple se saisit du coupable, et, malgré le prince, le mit en pièces, en le traînant sur des roches et des pierres <sup>1</sup>.

Cependant Henri apprit que Robert Guiscard était de retour en Italie et qu'il venait au secours du Pape, et, ne se sentant pas en état de lui résister, il quitta Rome et retourna en Lombardie. En

<sup>1</sup> *Vita Henr.* Apud Freher.

effet, depuis deux ans le pape Grégoire ne cessait de presser le duc Robert, qui était en Grèce, de venir le délivrer: Le duc avait bien de la peine à quitter son entreprise contre l'empereur Alexis, sur lequel il faisait de grandes conquêtes ; mais, regardant le Pape comme son seigneur, depuis qu'il lui avait fait serment de fidélité, il crut devoir préférer à tout autre intérêt son devoir et le service de l'Église : et, laissant à son fils Boémond la conduite de son armée pour continuer la guerre en Grèce, il s'embarqua peu accompagné et vint descendre à Otrante. Il arriva à Rome au commencement de mai 1084 ; et, comme les Romains révoltés contre le Pape voulurent lui résister, il pilla la ville et en brûla une grande partie. Il tira le Pape du château Saint-Ange et le remit au palais de Latran ; puis, étant sorti de Rome, il ramena en peu de temps plusieurs châteaux et plusieurs villes à l'obéissance du Pape.

Grégoire, étant ainsi rentré dans Rome, tint un dixième concile, où il réitéra l'excommunication contre l'antipape Guibert, le soi-disant empereur Henri et leurs auteurs, et il en fit publier la sentence au-delà des monts par ses légats : en France, par saint Pierre, évêque d'Albane ; et en Allemagne, par Otton, évêque d'Ostie. Ce légat fit un assez long séjour en Allemagne et y ordonna plusieurs évêques dans les églises vacantes. Celle de Constance l'était depuis longtemps, et il y mit Guebhard, fils du duc Berthold, qui était moine, et encore plus illustre par sa vertu que par sa naissance. Il fut élu par le clergé et le peuple, malgré ses larmes et sa résistance, et le légat le sacra évêque de Constance, le dimanche 22<sup>me</sup> de décembre 1084. Le samedi, jour de Saint-Thomas, il l'avait ordonné prêtre, et avec lui quelques autres, entre lesquels était Berthold, auteur de la meilleure chronique que nous ayons de ce temps-là. Le légat, en l'ordonnant prêtre, lui donna pouvoir, par l'autorité du Pape, de recevoir les pénitents, ce qui mérite d'être remarqué.

Tandis que le Pape était à Rome, il délivra l'église de Saint-Pierre de soixante mansionnaires qui, s'en étant emparés, occupaient tous les oratoires, à la réserve du grand autel, et tournaient à leur profit toutes les offrandes des pèlerins. C'étaient des citoyens romains qui avaient des femmes ou des concubines, mais ayant la barbe rase comme les cleres et portant des mitres ; ils faisaient accroire aux pèlerins, et particulièrement aux paysans de Lombardie, qu'ils étaient des prêtres-cardinaux, et, ayant reçu leurs offrandes, ils leur donnaient l'absolution de leurs péchés par une profanation sacrilège. La nuit, ils se levaient, sous prétexte de garder l'église, et commettaient à l'entour des vols, des impuretés et des homicides. Le Pape, les ayant chassés avec beaucoup de peine, donna la garde de l'église de

Saint-Pierre à des clercs et des prêtres réglés ; et, ayant demeuré assez longtemps à Rome, il passa au Mont-Cassin, où il fit quelque séjour, et de là à Salerne, où il demeura jusqu'à sa mort, sous la protection du duc Robert, étant défrayé, avec les évêques et les cardinaux qui l'avaient suivi, par l'abbé du Mont-Cassin <sup>1</sup>.

Henri, au sortir de Rome, vint en Lombardie, où il laissa l'anti-pape Guibert ; et, après avoir encouragé les Lombards à soutenir son parti, il passa en Allemagne. Incontinent après, les évêques simoniaques et les marquis de Lombardie, avec de grandes troupes, se jetèrent sur les terres de la comtesse Mathilde, dont les vassaux, pris à l'improviste, ne purent assembler que peu de monde. Mais saint Anselme, évêque de Lucques, les encouragea, leur envoyant sa bénédiction par son pénitencier, le même qui a écrit sa Vie, auquel il recommanda particulièrement qu'il commençât par absoudre ceux qui auraient communiqué avec des excommuniés ; puis, qu'il donnât à tous la bénédiction de l'autorité du Pape, les instruisant de quelle manière ils devaient combattre et avec quelle intention, afin que le péril où ils allaient s'exposer leur servît pour la rémission de tous leurs péchés. On donna la bataille, où les schismatiques tournèrent le dos promptement ; on prit l'évêque de Parme, plusieurs nobles et d'autres sans nombre, avec quantité de chevaux, d'armes et de bagages. On ne pouvait compter les morts du côté des schismatiques, et de la part des catholiques il n'y en eut que trois de tués et peu de blessés <sup>2</sup>.

Cette victoire abaissa considérablement le parti des schismatiques ; et ceux qui revenaient à l'obéissance du pape Grégoire s'adressaient à saint Anselme de Lucques, que le Pape avait fait son légat dans toute la Lombardie, pour suppléer au défaut d'évêques catholiques ; car il s'y en trouvait très-peu. On venait donc à lui de toutes parts ; il donnait l'absolution aux excommuniés convertis, il donnait la confirmation et les saints ordres, il décidait toutes les questions. Plusieurs s'adressaient à lui pour obtenir des grâces de la comtesse Mathilde, et lui offraient des présents ; mais, quoiqu'il fût pauvre, lui et tous les siens, il les rejetait avec indignation et disait : Si ce qu'ils demandent est injuste, je serai complice de leur injustice ; s'il est juste, je serai coupable de leur avoir vendu la justice.

Otton, évêque d'Ostie, légat du Pape en Allemagne, vint trouver en Saxe le roi Herman, au commencement de l'an 1085, après l'Épiphanie ; et, le 21<sup>me</sup> de janvier, il assista à une conférence entre les Saxons et les partisans de Henri, lequel ne voulut pas y assister. La

<sup>1</sup> *Acta. S. Greg.* 25 maii. — <sup>2</sup> *Vita, S. Anselmi*, 18 mart. Berthold, 1084.

conférence se tint à Berka en Thuringe, et on choisit deux prélats savants et éloquents pour parler au nom de tous : saint Guebhard, de Salzbourg, pour les Saxons ; Vécilon, de Mayence, pour Henri. Saint Guebhard disait que les Saxons avaient raison d'éviter ce prince comme excommunié, parce que le Pape leur avait notifié par lettres l'anathème prononcé contre lui au concile de Rome. Vécilon répondait que le Pape et les seigneurs avaient fait tort à Henri, parce que, tandis qu'il était à Canosse pour satisfaire au Pape, et déjà reçu à la communion, on avait élu Rodolphe pour roi ; qu'étant spolié, il ne pouvait ni être appelé en jugement ni condamné. Saint Guebhard, au nom des Saxons, répliquait que ce n'était pas à eux à examiner le jugement du Saint-Siège, auquel ils n'avaient pas assisté et auquel ils ne devaient qu'obéir ; que c'était plutôt avec le Pape qu'il fallait traiter cette question ; qu'un particulier n'était pas dispensé des lois divines, pour être dépouillé ; beaucoup moins un roi, dont le royaume n'est pas son patrimoine, mais appartient à Dieu, qui le donne à qui il lui plaît, comme il est dit dans Daniel ; et qu'avant la perte de la Saxe, Henri, cité par le pape Alexandre et ensuite par Grégoire, n'avait tenu compte d'y satisfaire. Chaque parti applaudit à son orateur, et ainsi se sépara la conférence <sup>1</sup>.

Le roi Herman célébra la fête de Pâques à Quedlinbourg, et, la même semaine, le légat Otton y tint un concile avec les évêques et les abbés qui reconnaissaient le pape Grégoire. Il s'y trouva deux archevêques, saint Guebhard de Salzbourg, et Hartwig de Magdebourg, avec leurs suffragants et ceux de Mayence en Saxe. Les évêques de Wurtzbourg, de Worms, d'Augsbourg et de Constance n'y assistèrent que par leurs députés. Le roi Herman s'y trouva avec les seigneurs de sa cour.

Quand tous furent assis selon leur rang, on produisit les décrets des Pères touchant la primauté du Saint-Siège, pour montrer que le jugement du Pape n'est point sujet à révision, et que personne ne peut juger après lui : ce que tout le concile approuva et confirma, contre les partisans de Henri, qui, dans la conférence précédente, avaient voulu contraindre les Saxons à juger de la sentence du Pape. Un clerc de Bamberg, nommé Cunibert, s'avança au milieu du concile, soutenant que les Papes s'étaient eux-mêmes attribué cette primauté, c'est-à-dire ce privilège que personne ne peut examiner juridiquement leur jugement et de n'être soumis au jugement de personne. Mais tout le concile s'éleva contre lui et il fut réfuté principalement par un laïque, qui alléguait ce passage de l'Évangile : Le

<sup>1</sup> Berthold, an. 1085

disciple n'est pas au-dessus du maître, et la maxime, reçue dans tous les ordres ecclésiastiques, que le supérieur n'est point jugé par l'inférieur.

On déclara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniés, entre autres celles de Vécilon, archevêque de Mayence, de Sigefroi, évêque d'Augsbourg, et de Norbert de Coire. Vécilon était un clerc de Halberstadt, qui, ayant quitté son évêque, s'était attaché à Henri; et ce prince, pour récompense, lui avait donné, l'année précédente, l'archevêché de Mayence, après la mort de Sigefroi, qui avait tenu ce siège vingt-cinq ans. Vécilon fut un des plus ardents schismatiques, et il fut condamné comme hérétique en ce concile, parce qu'il soutenait que les séculiers dépouillés de leurs biens n'étaient point soumis au jugement ecclésiastique et ne pouvaient être excommuniés pour leurs crimes, et que les excommuniés pouvaient être reçus sans absolution. On ordonna que quiconque aurait été excommunié, même injustement, par un évêque non déposé ni excommunié, ne pourrait être reçu à la communion sans absolution ecclésiastique. On renouvela l'ordonnance de la continence des clercs et quelques autres points de discipline. On agita la question de la parenté entre le roi Herman et la reine son épouse. Le roi se leva au milieu du concile et déclara qu'il observerait en tout sa décision; mais le concile jugea que cette affaire ne pouvait alors être examinée canoniquement, parce qu'il n'y avait point d'accusateurs légitimes. A la fin du concile, on prononça anathème, avec les cierges allumés, contre l'antipape Guibert et ses principaux adhérents parmi les évêques <sup>1</sup>.

Trois semaines après ce concile, les schismatiques tinrent un conciliabule à Mayence, par ordre de Henri, qui y assista avec les légats de l'antipape, et obligea tous ceux qui s'y trouvèrent à le reconnaître pour Pape légitime, même par écrit; mais il y en avait qui, dans le cœur, ne laissaient pas d'être pour Grégoire. Les évêques de ce conciliabule ne furent en tout que dix-sept. Peu après, moururent les principaux schismatiques de Lombardie, savoir: Éberard, évêque de Parme, qui avait été pris l'année précédente et qui avait succédé en ce siège à l'antipape Cadaloüs; Gandulfe, évêque de Reggio, et Tedald, archevêque de Milan, qui occupait ce siège depuis dix ans, étant toujours opposé au pape Grégoire. Il eut pour successeur Anselme III, catholique et soumis aux Papes légitimes <sup>2</sup>.

De son côté, le pape saint Grégoire VII allait recevoir de Dieu la

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 404. Berthold, an. 1084. — <sup>2</sup> Labbe, t. 10, p. 409. Dodechini, Berthold.

récompense de son zèle et de ses travaux. Étant à Salerne, il tomba malade et connut que sa fin était proche. Les évêques et les cardinaux qui étaient auprès de lui le prièrent de se nommer un successeur qui pût soutenir le bon parti contre l'antipape Guibert. Sur quoi il nomma trois sujets à choisir : Didier, cardinal et abbé du Mont-Cassin, qui lui succéda en effet ; Otton, évêque d'Ostie, qui fut aussi Pape sous le nom d'Urbain II ; et Hugues, archevêque de Lyon. Mais comme Otton était en sa légation d'Allemagne, et Hugues en sa province, le saint pape Grégoire conseilla plutôt d'élire l'abbé Didier, qui était proche. Il était venu voir le saint Pape dans sa maladie, dans le dessein de l'assister à la mort ; mais le saint lui prédit qu'il n'y serait pas ; et, en effet, il fut obligé de quitter pour donner ordre au secours d'un château du monastère, attaqué par les Normands.

Cependant on demanda au saint Pape s'il voulait user de quelque indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés. Il répondit : Excepté le prétendu roi Henri, l'antipape Guibert et les principales personnes qui les soutiennent par leurs conseils et leurs secours, j'absous et je bénis tous ceux qui croient que j'en ai le pouvoir. Ses dernières paroles furent : J'ai aimé la justice et haï l'iniquité : c'est pourquoi je meurs en exil. Il mourut ainsi le 25<sup>me</sup> de mai 1085, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Il fut enterré à Salerne, dans l'église de Saint-Matthieu, et il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau<sup>1</sup>. Sa Vie fut écrite, environ quarante ans après, par Paul, chanoine régulier de Bernried en Bavière.

Le pape saint Grégoire VII a été calomnié pendant sa vie, il a été calomnié après sa mort ; mais le jour de la vérité commence à luire, et, chose étonnante, cette justice lui arrive de la part des protestants. Voici comme l'un d'entre eux résume ce grand procès. Ce peut être une leçon pour bien des catholiques.

« Rarement il s'est rencontré un homme qui ait été plus diversement jugé, qui ait reçu plus de blâme d'un côté et plus d'éloge de l'autre. Les uns voyaient en lui un homme effronté, méchant, plein de ruses, un novateur téméraire, qui pourtant réunissait toute la prudence d'un homme d'État, et qui avait le courage, l'énergie et la fermeté d'un héros. Selon eux, il est bas et vil, tout en gardant les dehors d'une noble fierté. C'est un prétendu saint que ses partisans ont adoré, et un homme sans religion, sans foi, sans croyance, qui a été appelé, par un de ses amis intimes, saint Satan<sup>2</sup>. Les autres nous exposent sa patience et sa douceur inaltérables, sa bonté pré-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 25 maii. — <sup>2</sup> Henke.



venante et la sainteté de sa vie <sup>1</sup>. Les premiers admirent la grandeur de son génie, ses qualités extraordinaires, sa rare perspicacité et sa profonde connaissance du cœur humain, et lui reprochent en même temps de la dissimulation, de la perfidie, un orgueil indomptable, une ambition démesurée, une grande audace et de l'opiniâtreté <sup>2</sup>. Les seconds le montrent ferme et courageux comme un héros, prudent comme un sénateur, zélé comme un prophète, sévère dans ses mœurs <sup>3</sup>. Nous ne voulons pas entrer en discussion sur ce sujet; les faits exposés, les pensées, les actions et le but du Pontife nous montrent de quel côté est la vérité, et répondent à la partialité des juges bien mieux que nous ne pourrions le faire.

« Il est impossible de porter sur Grégoire un jugement qui réunisse tous les suffrages. Sa grande idée, et il n'en avait qu'une seule, est devant nos yeux, c'est *l'indépendance de l'Église*. C'est là le point où venaient se grouper toutes ses pensées, tous ses écrits et toutes ses actions, comme autant de rayons lumineux. *L'indépendance de l'Église*, c'est là l'idée qui lui donnait cette activité prodigieuse, c'est à quoi il a sacrifié sa vie; elle était l'âme de toutes ses opérations. Le pouvoir civil cherche à être un et à devenir un tout homogène et parfait; Grégoire travailla de même à procurer à l'Église une parfaite unité et une supériorité sur tous les autres pouvoirs. L'Église, selon lui, devait être grande, forte et puissante: l'État devait lui être soumis, parce que l'Église est établie de Dieu et que la royauté tire son origine des hommes et n'a qu'un pouvoir limité et conditionnel. Arriver à ce point, le consolider, le faire dominer dans tous les siècles et dans tous les pays, tel était le but constant des efforts de Grégoire, et, selon son intime conviction, le devoir de sa charge. C'est ce qui ressort clairement de ses lettres, qui sont, après tout, les meilleures sources que l'on puisse consulter, quand on veut le juger sainement.

« Mais que fallait-il pour l'exécution d'un tel plan? Presque tout ce que Grégoire a fait. Il devait élever l'Église au-dessus de l'État, afin d'arracher ses ministres à la suprématie temporelle, de soustraire leur élection, leur dignité, leur existence, leur conduite et leur punition à l'autorité des princes. Et qui, dans ces temps obscurs, pouvait le mieux juger du choix des évêques? Était-ce l'Église, ou les princes? Quel était le principal but des rois, lorsqu'ils choisissaient des évêques? Cherchaient-ils des hommes propres à conduire les âmes, ou plutôt ne cherchaient-ils pas des hommes habiles à manier l'épée? et ces sortes de choix convenaient-ils à l'Église? *Grégoire*

<sup>1</sup> Muzzarelli. — <sup>2</sup> Schrœckh. — <sup>3</sup> Jean de Muller.

*voulait donc rendre l'Église indépendante, et soustraire les évêques à la suprématie civile.*

« Il n'était pas seulement important, mais indispensable pour le plan de Grégoire, de faire prévaloir la croyance de la subordination de l'empereur et de toute puissance temporelle à l'Église. Tant que l'idée contraire était dans les esprits, il lui était impossible de songer au succès de sa grande pensée ; car, lorsque l'empereur décidait de l'élection du Pontife de Rome, lorsqu'il pouvait contrôler et détruire ses décrets, et que la volonté du Pontife était subordonnée à celle de l'empereur, il n'y avait aucun espoir de réforme. C'est pourquoi Grégoire insista tant sur la soumission de l'empereur aux décrets de l'Église. Il commença par la douceur ; mais quand la douceur ne lui réussit point, il usa de rigueur. Henri céda. *La liberté de l'Église exigeait donc l'anéantissement de la subordination du Siège de Rome à la puissance impériale.*

« Si Grégoire, continue l'auteur protestant, éleva des prétentions sur l'Espagne, sur la France, sur le Danemark, sur la Russie, sur la Dalmatie, sur la Hongrie, sur la Corse, sur la Sardaigne ; s'il se crut autorisé à réclamer les deniers de Saint-Pierre en Angleterre, on peut avancer sans crainte qu'il n'avait en vue que l'indépendance de l'Église. D'après sa profonde conviction, la religion seule pouvait procurer au monde le salut, le bonheur et la paix universelle : il était persuadé que la religion avait pour seul organe l'Église, qui, à ses yeux, était l'interprète des volontés du Très-Haut ; mais pour atteindre ce but, l'Église voulait et devait avoir quelques moyens de subsistance : plus elle s'éloignait de l'État ou brisait les liens qui jusqu'alors l'y avaient attachée, plus il devenait urgent de pourvoir d'une autre manière à son existence. L'Église, rendue à sa liberté, ne pouvait plus compter que sur elle-même, que sur ses propres droits, et non sur les bienfaits de l'État. L'Église se trouvait partout où il y avait des adorateurs du Christ. Jésus-Christ l'avait bâtie sur le roc, sur l'apôtre saint Pierre ; donc, partout où était l'Église, était le droit de Pierre, le droit du vicaire de Jésus-Christ et le pouvoir du Pontife.

« Quand l'ancienne Rome enchaîne à son char de triomphe les Gaules, l'Espagne, la Bretagne, la Grèce, la Macédoine et la Syrie, quand elle élève sa puissance sur les ruines de l'Afrique, l'esprit qui présidait à tant d'entreprises, et qui était constamment occupé à égorger, à détruire et à exterminer pour atteindre un tel but, nous l'admirons, parce que nous savons que, pour être Romains dans la force du terme, il fallait faire ce qu'on a fait. Pour accroître les grandeurs de Rome, tout était louable. Quiconque veut et approuve

la politique romaine, doit aussi vouloir les effets de cette politique. Quel est pourtant celui dont l'âme n'est point navrée de douleur et remplie d'indignation quand, avec un sentiment d'humanité, il contemple les fumantes ruines de Carthage, les débris de Numance, la destruction de l'opulente Corinthe? Mais nos sentiments changent quand nous considérons ce que demandaient la sécurité et l'élévation de Rome. Ainsi, en supposant que Grégoire eût eu, comme l'ancienne Rome, l'idée de dominer sur tous les peuples, oserait-on blâmer les moyens qu'il a employés, surtout quand on considère qu'ils étaient dans l'intérêt des peuples? »

Ainsi parle cet auteur protestant. Il continue :

« Grégoire était Pape, il agissait comme tel ; et, sous ce rapport, il est grand et admirable. Pour porter un juste jugement sur ses actes, il faut considérer son but et ses intentions, il faut examiner ce qui était nécessaire de son temps. Sans doute une généreuse indignation s'empare de l'Allemand quand il voit son empereur humilié à Canosse, ou du Français quand il entend les leçons sévères données à son roi. Mais l'historien qui embrasse la vie des peuples sous un point de vue général s'élève au-dessus de l'horizon étroit de l'Allemand ou du Français, et trouve fort juste ce qui a été fait, quoique les autres le blâment.

« Quiconque veut jouir d'un air pur, doit aussi vouloir les temps orageux, l'éclair et la foudre. Qui a jamais reproché à la flamme électrique les dégâts, les incendies, les ruines qu'elle occasionne? Dans la nature, la chaleur amasse des orages qui se déchargent ensuite avec un grand fracas. Il en est de même dans l'histoire de l'homme. Il se présente aux regards de l'observateur des temps où se manifestent des signes précurseurs qui font présager aux peuples des heures de justice où ils expient des crimes depuis longtemps accumulés. Les exemples ne manquent pas au lecteur. Mais ces hommes que la main de Dieu amène, ces hommes destinés à accomplir les desseins que veut la loi suprême, à faire ce qu'exige le cours des événements, nous les appelons grands, parce qu'ils sont les instruments dont Dieu se sert, le bras au moyen duquel le passé agit sur le présent, la voix qui fait entendre les besoins de l'époque:

« Pour juger des intentions et des convictions de Grégoire, il faut examiner ses actes et ses écrits : nous n'avons aucune autre source où il nous soit permis de puiser la vérité. Pour découvrir la source d'un ruisseau ou d'un fleuve, nous sommés obligés de nous arrêter à la montagne d'où jaillit l'eau ; il ne nous est pas permis d'aller plus loin ni d'examiner les voies secrètes par lesquelles les eaux se rassemblent. Si les eaux sont claires, nous les appelons une source pure.

« Grégoire a fait assez pour pouvoir être jugé. Il a exposé ses actions à nos regards, il ne les a point cachées. Que prouvent-elles ? Qu'il avait une seule idée, une seule pensée, un but unique. Si tous ses actes, que l'histoire nous a conservés, sont dirigés vers ce but important ; s'ils ont été mûrement pesés ; s'ils sont sortis d'une conviction profonde, de la conscience de son devoir ; si tous sont l'expression de l'idée principale qui le dominait, nous n'avons plus le droit de jeter du blâme sur les actes accessoires qui concouraient au grand but.

« Il ne nous reste plus qu'à examiner si le but et la pensée unique de Grégoire méritent nos éloges ou notre censure. Grégoire a eu le sort de tous les grands hommes de l'histoire : on lui a prêté des motifs dont il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver des preuves. On a prétendu qu'il avait cherché à établir un despotisme absolu et universel, qu'il était conduit par un orgueil insupportable et par une ambition démesurée, qu'il avait sacrifié à ces deux passions.

« Cependant, ceux-là même qui se montrent les ennemis de Grégoire sont obligés d'avouer que l'idée dominante de ce Pontife, l'indépendance de l'Église, était indispensable pour la propagation de la religion, pour la réforme de la société ; et que, pour cet effet, il fallait rompre tous les liens qui jusqu'alors avaient enchaîné l'Église à l'État, au grand détriment de la religion. L'Église devait être un ensemble, un tout, une en elle-même et par elle-même, une institution divine dont l'influence, salutaire à tous les hommes, ne devait être arrêtée par aucun prince de la terre. L'Église est la société de Dieu, dont nul mortel ne peut s'attribuer les biens et les privilèges, dont nul prince ne peut, sans crime, usurper la juridiction. De même qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'une foi, de même aussi il n'y a qu'une Église et qu'un chef. Les lettres de Grégoire sont pleines de cette idée ; il avait la conviction intime qu'il était appelé à la réaliser ; aussi y travaillait-il de toutes ses forces.

« Voudra-t-on lui reprocher d'avoir nourri cette grande pensée ? attaquera-t-on l'idée elle-même, comme bizarre et exagérée ? L'une et l'autre assertion seraient injustes et peu sensées. Le génie du despotisme était mort avec les empires asiatiques ; les remuantes républiques d'Athènes et de Rome avaient disparu ; tout tendait, au temps de Grégoire, à se former en monarchie ; tout se modelait dans ce sens ; chacun cherchait d'abord à être quelque chose pour lui-même, afin d'être quelque chose pour le tout. Les ducs entouraient les empereurs, et les princes les ducs ; puis venaient les vassaux, les arrière-vassaux et les feudataires, qui se rangeaient autour

de leurs seigneurs respectifs. Enfin, tout se formait en corporations monarchiques. Pourquoi donc l'Église, qui est essentiellement monarchique, n'aurait-elle pas travaillé dans le même sens ? Pourquoi reprocher aux Papes d'avoir eu l'esprit de leur époque et d'avoir suivi l'impulsion générale ? Et si alors il se présente un homme qui annonce clairement ce qu'il a conçu clairement, qui agit avec énergie et conformément à ses vues ; qui, poussé par de profondes convictions, renverse les obstacles opposés à sa grande pensée, qui élève ce qui la soutient et l'appuie, qui détruit ce qui, à ses yeux, paraît nuisible, et sème ce qui lui semble devoir rapporter de bons fruits : certes, un tel homme mérite nos respects et notre admiration.

« Pour que Grégoire n'eût pas la pensée qui l'animait, il eût été nécessaire que Dieu le fit passer par l'école de notre moderne civilisation et de nos doctrines rationalistes ; pour agir avec moins de vigueur et de résolution, il aurait fallu qu'il vécût au milieu de nous. Or, cela n'a point eu lieu. Il vivait dans un siècle grossier, dans un siècle de fer qui n'a rien de commun avec le nôtre ; ainsi, ses actes ne peuvent être jugés d'après nos principes et d'après nos mœurs. Il faut nous représenter avant tout le siècle et les circonstances où Grégoire a vécu ; il faut se représenter la situation et la constitution de l'Église, ses rapports avec l'État, ses désordres ; il faut examiner sérieusement l'état du clergé, son esprit, sa tendance, sa rudesse, sa dégénération, son oubli de tout devoir et de toute discipline, son ignorance à côté de son orgueil ; il faut se former une idée nette de la situation de l'Allemagne, bien comprendre le caractère de Henri, son adversaire : alors nous pourrons juger Grégoire. En suivant cette marche, en considérant ses pensées, ses actes, ses vœux, ses efforts, relativement à son siècle, on arrive alors, quand on est exempt de préjugés, à un jugement tout différent de celui que forment ces hommes qui veulent prescrire au Pontife, comme règle, les vues et les idées de leur siècle.

« Pour atteindre au but que s'était proposé Grégoire, il ne pouvait guère agir autrement qu'il n'a fait ; car, enfin, pour être Pape, il devait agir comme Pape ; il devait agir autrement que la multitude, autrement que ses devanciers, s'il voulait s'élever au-dessus de tous et être un grand homme. »

Après ces considérations si remarquables, l'auteur protestant ajoute :

« Mais, entendons-nous dire, trouve-t-on réellement en lui cette sincérité, cette conviction intime si vantée de la bonté de sa cause et de la justice de ses prétentions ? La ruse et la perfidie n'ont-elles pas présidé à ses opérations ? N'a-t-il pas voulu élever sa grande monarchie sur des faits mensongers, sur des inductions peu justes et

sur de fausses interprétations de l'Écriture? Cette opinion, qu'il soutenait comme certaine et qui attribuait au Pape un si grand pouvoir, ne mérite-t-elle pas d'être flétrie du nom d'hérésie de Hildebrand? Grégoire n'est-il pas véritablement un hérétique, un hypocrite, un imposteur? Voici ce qu'on peut répondre à cette objection : Ou Grégoire est l'homme le plus pervers, le plus méchant qui ait jamais paru sur la terre, ou il est tel que le montrent ses actes et ses écrits. Ses lettres sont pleines de vives affections, d'un amour ardent pour la religion et d'une foi inébranlable en la divinité de Jésus-Christ. Partout nous voyons une administration consciencieuse, une conviction intime de la justice de sa cause et de ses actes, une foi ferme dans les récompenses et les châtimens d'une autre vie. Partout nous découvrons de la noblesse, de la dignité, de la grandeur ; partout on trouve le langage le plus pur et le plus expressif de sa piété, de ses nobles desseins et de ses constants efforts vers un but généreux. Où sont donc maintenant les preuves qui détruisent ces sortes de témoignages? Sont-ce peut-être ses actes? Cela ne se peut, car il agit comme il parle; les faits l'attestent, il est impossible de les nier. Grégoire a soutenu, dira-t-on, plusieurs choses que l'histoire n'a point reconnues exactes, que ses contemporains et la postérité ont souvent attaquées. Mais est-il donc impossible ou plutôt n'est-il pas très-vraisemblable que Grégoire les ait regardées comme vraies? Devait-il donc avoir la critique, les connaissances et les idées qui sont nées dans la suite des siècles? Accordons qu'il se soit trompé sans le savoir; en est-il criminel? Il n'a jamais rien inventé de dessein prémédité. Il agissait d'après les idées qu'il pouvait avoir et dont il avait la conviction. Qui oserait lui en prescrire d'autres? Qui a vu son intérieur, qui a lu dans son cœur, qui a sondé les replis de son âme? Le condamner de la sorte, c'est se condamner soi-même. Si Grégoire avait choisi des moyens peu propres à réaliser son plan; s'il n'avait pas étudié les circonstances ni tenu compte de son époque; s'il eût commis des fautes graves dans l'exécution, on pourrait accuser sa prudence, son jugement, et non son cœur. Mais ce fut précisément son habileté contre laquelle on s'éleva toujours, sans vouloir convenir de la bonté de son âme. Le génie de Grégoire embrassait et devait embrasser tout le monde chrétien, parce que l'indépendance de l'Église était une idée générale; son action devait être énergique, parce qu'il agissait dans son siècle; sa foi et sa conviction devaient être ce qu'elles étaient, parce que le cours des événements les avait fait naître.

« Il est difficile de lui donner des éloges exagérés, car il a jeté partout les fondemens d'une gloire solide. Mais chacun doit vouloir

qu'on rende justice à celui à qui justice est due ; qu'on ne jette point la pierre à celui qui est innocent ; qu'on respecte et qu'on honore un homme qui a travaillé pour son siècle, selon des vues si grandes et si généreuses. Que celui qui se sent coupable de l'avoir calomnié rentre dans sa propre conscience <sup>1</sup>. »

Voilà comme cet auteur protestant parle du pape saint Grégoire VII. Puissent tous les catholiques profiter de cette leçon !

<sup>1</sup> Voigt, *Vie de Grég. VII.*

## LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

DE LA MORT DU PAPE SAINT GRÉGOIRE VII, 1085, A LA MORT  
DE HENRI, EX-ROI D'ALLEMAGNE, 1106.

**Les Papes défendent la chrétienté et contre le despotisme des rois allemands et contre l'invasion des peuples mahométans. — Première croisade.**

Le pape Grégoire VII était mort, mais ses grands desseins n'étaient pas morts avec lui ; car ce sont les desseins du Christ et de son Église de défendre la chrétienté contre les puissances antichrétiennes et contre les passions antichrétiennes, et de former pour cela un clergé chaste, pieux et savant, qui soit la lumière et le modèle du peuple chrétien. Les passions et les puissances antichrétiennes, les portes de l'enfer, frémiront, comploteront, combattront contre la pierre sur laquelle est bâtie l'Église de Dieu, mais ne prévaudront point contre elle. Au contraire, comme il a été prédit, cette pierre finira par les briser et les réduire en poussière, qu'emportera le vent.

Voici donc, ô roi, disait le prophète Daniel au roi de Babylone, Nabuchodonosor, voici ce que vous avez vu. Il vous a paru comme une grande statue : cette statue, grande et haute extraordinairement, se tenait debout devant vous, et son aspect était effroyable. La tête de cette statue était d'un or très-pur, la poitrine et les bras étaient d'argent, le ventre et les cuisses étaient d'airain, les jambes étaient de fer, et une partie des pieds était de fer et l'autre d'argile. Vous étiez attentif à cette vision, lorsqu'une pierre fut détachée de la montagne sans main d'homme, et, frappant la statue dans ses pieds de fer et d'argile, elle les mit en pièces. Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or se brisèrent tous ensemble et devinrent comme la menue paille que le vent emporte de l'aire pendant l'été, et ils disparurent sans qu'il s'en trouvât plus rien en aucun lieu : mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne qui remplit toute la terre. Voici votre songe, ô roi, et nous l'interpréterons aussi devant vous.

C'est vous qui êtes la tête d'or. Après vous s'élèvera un autre em-



pire, moindre que le vôtre, qui sera d'argent, et ensuite un troisième empire, qui sera d'airain et qui commandera à toute la terre. Le quatrième empire sera comme le fer : il brisera et réduira tout en poudre, comme le fer brise et dompte toutes choses. Mais comme vous avez vu que les pieds de la statue et les doigts des pieds étaient en partie d'argile et en partie de fer, cet empire, quoique prenant son origine du fer, sera divisé selon que vous avez vu que le fer était mêlé avec la terre et l'argile. Et comme les doigts des pieds étaient en partie de fer et en partie de terre, cet empire sera aussi ferme en partie, et en partie faible et fragile. Et comme vous avez vu que le fer était mêlé avec la terre et l'argile, ils se mêleront aussi par des alliances humaines ; mais ils ne demeureront point unis, comme le fer ne peut s'unir avec l'argile.

Et, dans les jours de ces rois, le Dieu du ciel suscitera un empire qui ne sera jamais détruit, un empire qui ne passera point à un autre peuple, qui renversera et réduira en poudre tous ces empires, et qui subsistera éternellement, selon que vous avez vu que la pierre détachée de la montagne, sans main d'homme, a brisé l'argile, le fer, l'airain, l'argent et l'or. Le grand Dieu a fait voir au roi ce qui doit arriver à l'avenir ; le songe est véritable et l'interprétation très-certaine.

Alors le roi Nabuchodonosor se prosterna le visage contre terre et adora Daniel, et il commanda que l'on fit venir des victimes et de l'encens pour en faire un sacrifice. Et le roi parlant à Daniel lui dit : Votre Dieu est véritablement le Dieu des dieux, et le Seigneur des rois, et celui qui révèle les mystères, puisque vous avez pu découvrir un mystère si caché <sup>1</sup>.

Ce que Daniel prédit ainsi à Nabuchodonosor, nous l'avons vu et nous le voyons s'accomplir à travers les siècles. Nous avons vu les quatre grands empires, des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains, qui au fond ne faisaient qu'un seul empire successif, celui de l'homme, se succéder dans l'ordre prédit, et le quatrième, celui de fer, se diviser en une dizaine de royaumes, moitié de fer, moitié d'argile. Nous avons vu, nous voyons la pierre détachée sans aucune main, le royaume de Dieu, l'empire du Christ, l'Église catholique, frapper aux pieds cette statue aux quatre métaux, cet empire métallique de l'homme uniquement basé sur le fer et l'argile, sur la force et les intérêts terrestres. Nous avons vu Nabuchodonosor, après avoir adoré le Dieu de Daniel, vouloir se faire adorer lui-même, jeter dans la fournaise ceux qui se refusaient à cette idolâtrie politique,

<sup>1</sup> Daniel, 2.

et finir, dans son orgueil, par être réduit à la condition des brutes. Nous avons vu Cyrus, que le prophète de Dieu avait appelé de son nom un siècle d'avance, nous l'avons vu, après avoir ordonné de rétablir le temple du vrai Dieu à Jérusalem, méconnaître cependant le vrai Dieu, adorer des dieux faux, et finir par être noyé dans un tonneau de sang humain par une reine des Scythes <sup>1</sup>. Nous avons vu Alexandre, après avoir adoré le vrai Dieu dans le temple de Jérusalem, se faire passer néanmoins et adorer comme le fils de Jupiter Ammon, et mourir d'ivrognerie à Babylone. Nous avons vu César et Auguste, tout en faisant offrir, dans le temple de Jérusalem, des sacrifices au vrai Dieu, se laisser ou se faire néanmoins bâtir des temples à eux-mêmes, se laisser néanmoins ou se faire adorer, et leurs successeurs punir de mort ceux qui se refusaient à cette adoration impie et servile de l'homme au pouvoir. Nous avons vu des successeurs plus ou moins chrétiens de ces derniers, tels que Constance et Valens, refuser au Fils de Dieu, au Christ, le titre d'Éternel, qu'ils prenaient pour eux-mêmes, et vouloir réglementer l'Église du Christ-Dieu, comme une œuvre d'industrie purement humaine. Parmi les souverains de ce caractère équivoque, nous verrons que les catholiques du onzième et du douzième siècle comptaient, et avec raison, le roi Henri IV d'Allemagne. Ce sont ces prétentions antichrétiennes, prétentions transformées de Nabuchodonosor et de Néron, que l'Église de Dieu n'a cessé et ne cessera de combattre, de briser partout où elle les trouve.

Ces réflexions nous ont été suggérées par un écrivain du douzième siècle, l'évêque Otton de Frisingue, petit-fils du même Henri IV d'Allemagne. Cet écrivain, ayant rapporté l'excommunication du roi Henri par le pape Grégoire, dit d'abord : « J'ai beau lire et relire l'histoire des rois et des empereurs romains, je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été, par le Pontife romain, soit excommunié, soit privé du royaume. A moins, peut-être, qu'on ne veuille regarder comme un anathème, lorsque Philippe fut, pour un temps très-court, placé par le Pontife romain entre les pénitents, ou que Théodose fut exclu de l'enceinte du temple par saint Ambroise, en punition d'un massacre <sup>2</sup>. » Après avoir ainsi parlé, Otton de Frisingue, cherchant plus haut la cause de ces grandes catastrophes, ajoute ces paroles remarquables : « Je crois devoir donner ici l'explication que j'ai différée au commencement du livre, sur ce que l'empire romain, comparé au fer par Daniel, a les pieds partie de fer, partie d'argile, jusqu'à ce qu'il soit brisé et renversé par la pierre détachée de la

<sup>1</sup> Hérodote. — <sup>2</sup> Chron., l. 6, c. 35.

montagne sans main d'homme ; car cette pierre, détachée sans aucune main, qu'est-elle autre chose, sinon l'Église, corps de son chef ; corps conçu de l'Esprit-Saint sans aucune commixtion charnelle et né d'une vierge ; Église régénérée de l'Esprit et de l'eau, sans aucune opération humaine ? Cette vierge, belle parce qu'elle est sans tache, régénérée en l'homme nouveau comme une jeune fille, et pour cela sans ride, enfante chaque jour, tout en demeurant vierge, un peuple nouveau et beau : de même que la mère de son chef, tout en demeurant vierge, enfanta, contre la loi de la nature, un fils nouveau et beau, glorieuse de la virginité, sans demeurer pourtant stérile. Cet empire donc, qui vers sa fin, que signifient les pieds, était de fer par la force, et d'argile par la condition, a été, dans sa partie la plus faible, frappé par l'Église, lorsqu'elle enseigna, non plus à respecter le roi de la terre comme le maître de la terre, mais à le frapper d'anathème comme un vase d'argile par la condition humaine. Quelle montagne l'Église, auparavant petite et humble, est devenue à présent, tout le monde peut le voir <sup>1</sup>. » Telles sont les réflexions d'Otton de Frisingue. On voit dans quelle région élevée il cherchait la cause de ces grandes catastrophes dont il était témoin.

Après la mort de saint Grégoire VII, les cardinaux et les laïques pieux qui lui étaient demeurés fidèles commencèrent à consulter sur les meilleurs moyens de remplir dignement le Saint-Siège, pour s'opposer aux efforts des schismatiques. On fit venir de tous côtés les personnes sur qui pouvait tomber un tel choix ; et, parce que des trois que Grégoire avait nommés comme les plus dignes, il n'y avait que le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, qui se trouvât présent, les évêques et les cardinaux le prièrent instamment de se rendre à ce choix et de subvenir au besoin pressant de l'Église. Il répondit qu'absolument il n'accepterait point le pontificat, mais que d'ailleurs il rendrait à l'Église romaine tout le service dont il serait capable. Le jour de la Pentecôte, 8<sup>me</sup> de juin 1085, l'évêque de Sabine et Gratien venant de Rome, Didier alla au-devant d'eux et leur rapporta la conversation qu'il avait eue avec le pape Grégoire touchant l'ordre que l'on devait mettre aux affaires de l'Église. Il alla trouver avec eux Jourdain, prince de Capoue, et Rainulfe, comte d'Averse, et, les ayant exhortés à secourir l'Église romaine, il les trouva disposés à tout. Ensuite il pressa les cardinaux de délibérer au plus tôt sur l'élection d'un Pape, et d'écrire à la comtesse Mathilde, afin qu'elle agit de son côté pour faire venir à Rome les évêques et les autres personnes que l'on jugerait capables de cette dignité.

<sup>1</sup> *Chron.*, l. 6, c. 36.

Mais, au lieu de le faire, ils complotaient secrètement à faire Pape Didier lui-même, et s'efforçaient de lui persuader, de quelque manière que ce fût, de venir à Rome, croyant qu'ils pourraient le forcer d'accepter. L'abbé Didier, s'en étant aperçu, s'opposa ouvertement à eux ; et, étant retourné au Mont-Cassin, il s'appliqua encore à gagner au service de l'Église romaine les Normands, les Lombards et tous ceux qu'il put. Il en trouva plusieurs de très-bien disposés. Mais, parce que la chaleur de l'été était excessive, ils différèrent d'aller à Rome jusqu'à ce que la saison des maladies fût passée. Or, le prince de Capoue s'étant mis en marche avec ses troupes, accompagné de quelques évêques et de l'abbé Didier, quand ils furent arrivés en Campanie, l'abbé, qui se doutait de leur dessein, refusa de passer outre, s'ils ne lui promettaient par serment de ne lui faire aucune violence sur ce sujet ; et, comme ils le refusèrent, il n'y eut rien de fait pour lors.

Il s'était passé près d'un an dans ces incertitudes, et l'antipape Guibert se prévalait de la vacance du Saint-Siège, quand les évêques et les cardinaux s'assemblèrent à Rome de divers lieux, vers la fête de Pâques, qui, cette année 1086, était le 5<sup>me</sup> d'avril. Ils mandèrent à l'abbé Didier de venir au plus tôt les trouver, avec les évêques et les cardinaux qui demeuraient pour lors chez lui, et avec Gisulfe, prince de Salerne. Didier, croyant qu'on ne songeait plus à lui, parce qu'on n'en parlait plus, vint à Rome avec tous ceux que l'on avait mandés, et y arriva la veille de la Pentecôte, 23<sup>me</sup> de mai. Pendant tout ce jour, les catholiques, tant clercs que laïques, s'assemblèrent en grand nombre et vinrent sur le soir, tous ensemble, dans la diaconie de Sainte-Luce, prier instamment l'abbé Didier de ne plus refuser l'épiscopat et de secourir l'Église dans le péril présent. Didier, résolu depuis longtemps de vivre en repos, refusa fortement et protesta qu'il n'y consentirait jamais. Et, comme ils insistaient, il leur dit : Sachez certainement que, si vous me faites quelque violence sur ce sujet, je retournerai au Mont-Cassin et ne me mêlerai plus de cette affaire ; mais vous vous donnerez un grand ridicule, à vous et à l'Église romaine. Comme il était presque nuit, ils s'en retournèrent chacun chez soi.

Le lendemain, jour de la Pentecôte, dès le grand matin, ils revinrent tous lui faire les mêmes instances, et il persista dans son refus. Voyant donc qu'ils n'avançaient rien, les cardinaux-prêtres et évêques lui dirent qu'ils étaient prêts à élire celui qu'il leur conseilleraient. Didier, ayant consulté avec Cencius, consul des Romains, leur conseilla d'élire Otton, évêque d'Ostie. Ensuite ils lui demandèrent qu'il reçût au Mont-Cassin le Pape qui serait élu, et l'y entretint

avec tous les siens, jusqu'à ce que la paix fût rendue à l'Église, comme il avait fait à l'égard du pape Grégoire. Didier le promit très-volontiers, et leur donna pour gage de sa foi le bâton pastoral qu'il tenait à la main comme abbé. Ils allaient donc élire l'évêque d'Ostie, quand un des cardinaux s'écria que cette élection était contre les canons, et qu'il n'y consentirait jamais, apparemment à cause qu'Otton était déjà évêque. On représenta à ce cardinal que la nécessité des temps le demandait, mais on ne put jamais le fléchir.

Alors les évêques, les cardinaux, le clergé et le peuple, irrités de la dureté de Didier et voyant qu'ils ne gagnaient rien avec lui par les prières, résolurent de finir l'affaire par la violence. Ils le prirent donc malgré lui et le traînèrent à l'église de Sainte-Luce, où ils l'élurent Pape dans les formes d'un consentement unanime, et lui donnèrent le nom de Victor III. Ils le revêtirent de la chape rouge ; mais ils ne purent lui mettre l'aube, à cause de sa résistance. Cependant le gouverneur henricien de Rome se saisit du Capitole, d'où il incommodait fort le nouveau Pape, qui sortit de Rome quatre jours après son élection. Arrivé à Terracine, il quitta la croix, la chape et les autres marques du pontificat, sans qu'on pût lui persuader de les reprendre. Il était résolu de passer le reste de sa vie en pèlerinage, plutôt que de se charger de cette dignité. On le pria avec larmes, et on lui représentait le péril de l'Église et l'indignation de Dieu qu'il s'attirait. Les cardinaux et les évêques qui étaient avec lui ne se rebutèrent pas pour cela ; mais ils pressèrent Jourdain, prince de Capoue, de le ramener à Rome pour son sacre. Il vint en effet au Mont-Cassin avec beaucoup de troupes ; mais il fut retenu, tant par les instances de Didier que par la crainte des chaleurs, et, sans vouloir passer outre, il s'en retourna <sup>1</sup>.

L'année suivante 1087, à la mi-carême, on tint un concile à Capoue, où l'abbé Didier se trouva avec les autres cardinaux. Cencius, consul, y assistait avec plusieurs nobles romains : Jourdain, prince de Capoue ; Roger, duc de Calabre, et presque tous les seigneurs de sa cour. Robert Guiscard était mort dès l'année 1085, dans une expédition navale contre les Grecs. Il avait plus de soixante ans et en avait régné vingt-cinq comme duc. Il fit pendant sa vie de grandes libéralités aux églises, particulièrement au Mont-Cassin. Roger, son fils du second lit, lui succéda au duché ; et Boémond, qui était l'aîné, mais du premier lit, fut obligé de se contenter du partage que lui fit son frère <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Leo Ost., l. 3, c. 65, 66, 67. — <sup>2</sup> Leo Ost., l. 3, c. 57, 58. Gaufred. Malaterra, l. 4, n. 4.

Le concile de Capoue étant fini, tout d'un coup, lorsque Didier s'y attendait le moins, tous les assistants, tant ecclésiastiques que séculiers, le prièrent de reprendre le pontificat. Il demeura deux jours inflexible ; enfin, le duc, le prince, les évêques et tous les autres se jetèrent à ses pieds, fondant en larmes, et lui dirent tant de raisons, qu'il céda et confirma l'élection faite de sa personne, en reprenant la croix et la pourpre le dimanche des Rameaux, 21<sup>me</sup> de mars. Il retourna au Mont-Cassin, où il célébra la Pâque ; et, après la fête, il alla à Rome avec le prince de Capoue et le prince de Salerne, et campa près la porte Saint-Pierre, étant grièvement malade. L'antipape Guibert tenait l'église de Saint-Pierre avec des gens armés, mais elle fut prise en moins d'un jour par les gens du prince de Capoue ; et, le dimanche après l'Ascension, 9<sup>me</sup> de mai, le pape Victor III fut sacré solennellement par les évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto et d'Albane, en présence de plusieurs cardinaux, d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, et avec un grand concours de peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna au Mont-Cassin <sup>1</sup>.

La comtesse Mathilde arriva à Rome peu de temps après que le pape Victor en fut parti, et envoya le prier instamment qu'elle pût avoir la consolation de le voir et de l'entretenir. Quoique la mauvaise santé du Pape l'obligeât de demeurer en place, il ne laissa pas de partir, croyant que l'utilité de l'Église le demandait, et il vint par mer. Arrivé à Rome, il fut reçu par la comtesse et son armée, et par tous les catholiques, avec une grande dévotion ; il demeura huit jours à Saint-Pierre, et y célébra la messe solennellement le jour de Saint-Barnabé. Le même jour, il entra dans Rome par le secours de la comtesse. Il était maître de toute la partie d'en delà du Tibre, du château Saint-Ange, de la basilique de Saint-Pierre, des villes d'Ostie et de Porto, et de l'île du Tibre, où il demeurait. Il avait pour lui la plus grande partie des nobles et presque tout le peuple. Mais l'antipape Guibert était maître du reste de Rome, c'est-à-dire de presque toute la ville, et demeurait au milieu, à la Rotonde, nommée alors Sainte-Marie-des-Tours, parce qu'elle en avait deux. La veille de Saint-Pierre, les Romains du parti de Guibert et de Henri voulurent se rendre maîtres de l'église de Saint-Pierre ; mais les catholiques la défendirent si bien, qu'ils les empêchèrent d'y entrer. Ainsi, le jour de la fête, on ne célébra, dans cette église, aucun office de nuit ni de jour. Le lendemain, les schismatiques y entrèrent, lavèrent l'autel comme profané par les catholiques, et y

<sup>1</sup> Leo Ost., l. 3, c. 68. Gaufr. Malat., l. 4, n. 4. Baron., an. 1087.

dirent la messe ; mais ils se retirèrent le jour suivant, et l'église de Saint-Pierre revint au pouvoir du pape Victor <sup>1</sup>.

Le nouveau Pape envoya des lettres en Allemagne, pour donner part de sa promotion aux seigneurs du royaume, et confirmer la condamnation que saint Grégoire VII avait prononcée contre Henri et ses fauteurs. Ces lettres furent lues dans une assemblée générale, tenue près de Spire, le premier jour d'août 1087, par les seigneurs qui reconnaissaient le pape Victor et ceux qui favorisaient Henri. Ce prince y était présent, et les seigneurs catholiques lui promirent leur secours pour le recouvrement du royaume, s'il voulait se faire absoudre de l'excommunication. Mais il persista dans son obstination ordinaire, ne voulant pas reconnaître qu'il fût excommunié, quoiqu'on le lui prouvât en face. C'est pourquoi les catholiques résolurent de ne faire aucune paix avec lui. Saint Ladislas, roi de Hongrie, envoya déclarer à cette assemblée qu'il demeurerait fidèle à saint Pierre, c'est-à-dire au pape légitime Victor, et il promit de venir au secours des catholiques, s'il était besoin, avec vingt mille chevaux, contre les schismatiques <sup>2</sup>.

Le court pontificat du pape Victor fut illustré par un fait mémorable, une expédition militaire contre les Sarrasins d'Afrique, qui avaient si souvent infesté et qui infestaient encore les côtes d'Italie. Par le conseil des évêques et des cardinaux, Victor III, quoique malade, assembla une armée de presque tous les peuples d'Italie, notamment des Pisans et des Génois ; et, leur donnant l'étendard de saint Pierre, avec promesse de la rémission de tous leurs péchés, il les envoya contre les infidèles. Arrivée sur les côtes d'Afrique, l'armée chrétienne emporta d'assaut et ruina deux villes très-fortes, défit une armée de cent mille Sarrasins, et força le roi de Tunis à rendre d'abord tous les captifs chrétiens, ensuite à se rendre lui-même tributaire du Saint-Siège. La nouvelle de cette grande victoire parvint en Italie le même jour. Le butin fut immense et servit à orner les églises des vainqueurs. A la même époque, le comte Roger de Sicile s'empara de Syracuse sur les Sarrasins, dont il tua le prince Benur. L'armée chrétienne avait offert au comte Roger la ville de Tunis. Mais comme le comte était en paix avec le roi de cette ville, il s'y refusa, et les choses se terminèrent comme il a été dit <sup>3</sup>.

Au mois d'août de la même année 1087, le pape Victor tint un concile à Bénévent avec les évêques d'Apulie et de Calabre. Il y parla en ces termes : Votre charité sait, nos très-chers frères et

<sup>1</sup> Leo Ost., l. 3, c. 69. Berthold, [1087. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Gauf. Malat., t. 5 De Murat. Leo Ost., c. 70. Berthold, an. 1088. Pagi, an. 1087.

coévêques, et l'univers entier n'ignore pas combien le saint et apostolique Siège de Rome, où nous sommes assis par l'autorité de Dieu, a souffert d'adversités, combien de banquiers de l'hérésie simoniacque l'ont frappé à coups de marteau, à tel point que la colonne du Dieu vivant semblait branler, et le filet du souverain pêcheur se rompre et s'abîmer au milieu des flots irrités : car l'hérésiarque Guibert, qui, du vivant de mon prédécesseur, de sainte mémoire, le pape Grégoire, a envahi l'Église romaine, Guibert, le précurseur de l'Antechrist et le porte-étendard de Satan, ne cesse de disperser, de tuer et de déchirer les ouailles du Christ. Combien cet instigateur de tant de maux a fait souffrir d'injures, de persécutions et de désastres au pape Grégoire, qui pourra le nombrer ? Il a excité lui-même contre lui des conjurés, étant l'auteur de la conjuration ; il l'a expulsé de la ville, il l'a privé du sacerdoce, autant qu'il était en son pouvoir, lui simoniacque et parjure ; il a soulevé contre lui l'empire romain, les nations et les royaumes ; et, ce qui n'a jamais été ouï, lui, excommunié et condamné, a osé excommunier le saint Pontife ; il ne cesse de profaner la ville de Rome par des sacrilèges, des meurtres, des parjures, des conspirations, des forfaits et des crimes de toute espèce ; poussé par la perfidie de Simon le Magicien, convoquant, pour cet attentat exécration, tous les complices de sa perversité, avec l'armée de l'empereur, il a envahi le Siège apostolique, contre les préceptes de l'Évangile, contre les décrets des prophètes et des apôtres, contre les droits des canons et des Pontifes romains : sans aucun jugement préalable des évêques-cardinaux, sans aucun suffrage approbatif du clergé romain, sans aucun consentement requis du peuple fidèle, il est devenu, dans la sainte Église romaine, le chef de toute iniquité et de toute perdition. De plus, depuis que Dieu eut appelé ledit pontife Grégoire au repos éternel après tant de travaux et de combats, et que les évêques, les cardinaux et les prélats des provinces, d'un concert unanime, d'accord avec le clergé et le peuple de Rome, eurent préposé ma petitesse au Siège apostolique, malgré notre absolue opposition et résistance, lui, sans craindre le jugement du maître suprême, ne cesse jusqu'à présent de persécuter le Christ et ses brebis, pour lesquelles il a répandu son sang. C'est pourquoi, par l'autorité de Dieu et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, ainsi que de tous les saints, nous le privons de tout office et honneur sacerdotal, et, l'excluant de l'entrée de l'Église, nous l'enchainons par le lien de l'anathème.

Le pape Victor ajouta : Vous savez aussi la persécution qui m'a été faite par Hugues, archevêque de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, qui sont devenus schismatiques, quand ils ont vu qu'ils ne



pouvaient réussir dans le désir secret qu'ils avaient de monter sur le Saint-Siège. Richard avait contribué à notre élection à Rome, avec les évêques et les cardinaux. Hugues était venu, peu de temps après, nous baiser les pieds ; et, nous reconnaissant pour Pape malgré nous, il avait demandé et obtenu la légation des Gaules. Tant qu'ils ont vu que nous résistions à l'élection qu'ils avaient approuvée, ils nous ont pressé de l'accepter ; mais quand ils ont vu que nous nous étions laissé fléchir, ils n'ont pu se retenir plus longtemps sans faire éclater leur ambition ; et, voyant que nos frères s'opposaient constamment à ce scandale, ils se sont séparés de leur communion et de la nôtre. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous abstenir de la leur et de n'avoir aucune communication avec eux, parce qu'ils se sont privés d'eux-mêmes de la communion de l'Église romaine. Car, comme l'écrivit saint Ambroise, celui qui se sépare de l'Église romaine doit être tenu pour hérétique. Voilà ce que dit à ce sujet le pape Victor. Jusque-là, Hugues de Lyon, auparavant de Die, et Richard de Marseille, avaient dignement rempli les fonctions de légats apostoliques. Mais la longue vacance du Saint-Siège, les longs refus de Didier de l'accepter, furent pour eux une tentation qui les porta à des démarches blâmables. Hugues de Lyon rentra bientôt dans les bonnes grâces du Saint-Siège.

Un troisième point que le pape Victor décréta au concile de Bénévent, est le suivant. Nous ordonnons aussi que, si désormais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de la main d'une personne laïque, il ne soit point compté entre les évêques ou les abbés, et n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grâce de saint Pierre et de l'entrée de l'Église, jusqu'à ce qu'il quitte la place qu'il a usurpée. Nous ordonnons la même chose touchant les dignités inférieures de l'Église. De même, si quelque empereur, roi, duc, marquis, comte ou autre personne séculière présume donner l'investiture des évêchés et des autres dignités ecclésiastiques, il sera compris dans la même condamnation. Quand donc vous n'évitez point de tels évêques, de tels abbés, de tels clercs, quand vous entendez leurs messes ou priez avec eux, vous encourez avec eux l'excommunication ; car on ne peut pas les regarder comme prêtres légitimes. Ne recevez la pénitence et la communion que d'un prêtre catholique : s'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer sans communion, et la recevoir de Notre-Seigneur invisiblement. Ces décrets ayant été confirmés par l'autorité de tous les évêques qui assistaient au concile, on en fit des copies que l'on répandit en Orient et en Occident <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 418 et 419.

Pendant ce concile, qui dura trois jours, le pape Victor tomba grièvement malade ; et, le concile fini, il retourna au Mont-Cassin, où il établit pour abbé Oderise, diacre de l'Église romaine et prévôt du monastère ; car le Pape avait jusqu'alors gardé l'abbaye. Ensuite, ayant appelé les évêques et les cardinaux, il leur recommanda d'élire pour pape Otton, évêque d'Ostie, suivant l'intention de saint Grégoire VII. Et, comme Otton était présent, Victor le prit par la main, et, le présentant aux autres évêques, il dit : Recevez-le, et ordonnez-le pour l'Église romaine ; je vous donne en tout mon pouvoir, jusqu'à ce que vous puissiez le faire. Le Pape mourant fit bâtir son tombeau dans le chapitre, et mourut trois jours après, savoir, le 16<sup>me</sup> de septembre 1087, après avoir été vingt-neuf ans abbé du Mont-Cassin, et Pape, depuis son sacre, quatre mois et sept jours. Outre les bâtiments que Didier fit au Mont-Cassin, il y fit transcrire beaucoup de livres, et en composa quelques-uns lui-même, dont nous avons trois livres de dialogues sur les miracles de saint Benoît et des autres moines du Mont-Cassin. Le pape Victor lui-même est compté par plusieurs auteurs au rang des bienheureux <sup>1</sup>.

En Italie, après la mort du pape Victor, tout le parti catholique tomba dans une grande consternation ; et ils ne savaient presque plus comment s'y prendre pour conserver l'Église. Les évêques étant dispersés de toutes parts, il leur vint de fréquentes députations, tant de la part des Romains que de ceux de deçà les monts, et de la comtesse Mathilde, pour les prier de s'assembler et de donner un chef à l'Église, prête à tomber. S'étant réunis, ils écrivirent à Rome aux clercs et aux séculiers catholiques, que tous ceux qui pourraient vinsent à Terracine, la première semaine de carême ; et que ceux qui ne pourraient envoyassent un député avec pouvoir par écrit de consentir en leur nom. Ils écrivirent de même à tous les évêques et les abbés de Campanie, des principautés et de la Pouille. L'assemblée se tint, en effet, à Terracine, le 8<sup>me</sup> de mars 1088. De la part des Romains, Jean, évêque de Porto, avait pouvoir de tous les cardinaux et de tout le clergé catholique, et le préfet Benoît de tous les laïques : ils étaient en tout quarante, tant évêques qu'abbés.

Le lendemain, qui était jeudi, ils s'assemblèrent dans l'église cathédrale dédiée à saint Pierre et à saint Césaire ; et, quand ils furent assis, l'évêque de Tusculum se leva, et rapporta ce que le pape Grégoire et ensuite le pape Victor avaient ordonné pour le gouvernement de l'Église, et quel était le sujet de l'assemblée. L'évêque de Porto et le préfet Benoît représentèrent leurs pouvoirs : Orderise, abbé du

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 16 sept. *Acta Bened.*, sect. 6.

Mont-Cassin, l'archevêque de Capoue et tous enfin approuvèrent ce qui avait été dit, et l'on convint de passer ces trois jours, jeudi, vendredi et samedi, en jeûnes et en prières accompagnées d'aumônes, pour demander à Dieu de faire connaître sa volonté.

Le dimanche, 12<sup>me</sup> de mars, ils s'assemblèrent tous de grand matin dans la même église ; et, après qu'ils eurent délibéré quelque temps, les trois cardinaux qui étaient à la tête du concile, savoir, les évêques de Porto, de Tusculum et d'Albane, se levèrent, montèrent sur l'ambon, et prononcèrent tout d'une voix qu'ils étaient d'avis d'élire pour Pape l'évêque Otton. Ils demandèrent, selon la coutume, l'avis de l'assemblée ; et tous répondirent à haute voix qu'ils approuvaient ce choix, et qu'Otton était digne d'être Pape. L'évêque d'Albane déclara qu'on devait le nommer Urbain ; et tous se levèrent, le prirent, lui ôtèrent sa chape de laine, le revêtirent d'une de pourpre, et, avec des acclamations et l'invocation du Saint-Esprit, le traînèrent à l'autel de Saint-Pierre et le mirent dans le trône de l'évêque. Il célébra la messe solennellement, et tous se retirèrent chez eux avec joie et action de grâces <sup>1</sup>.

Dès le lendemain de son élection, le pape Urbain en donna avis à tous les catholiques par une lettre circulaire, où il leur déclarait qu'il suivrait en tout les vestiges de Grégoire VII, son prédécesseur, de sainte mémoire. Il en écrivit une particulière à la comtesse Mathilde, pour l'exhorter à continuer à défendre la cause du Saint-Siège contre les schismatiques. En même temps, il envoya des légats aux princes chrétiens d'Orient et d'Occident, afin de les confirmer dans la foi et dans l'unité de l'Église. On compte parmi les lettres qu'Urbain II écrivit aussitôt après son intronisation, celle qui est adressée à saint Guebhard, archevêque de Salzbourg, et aux autres évêques catholiques d'Allemagne, par laquelle il les exhorte en peu de mots, mais très-énergiques, à persévérer dans la soumission à l'Église ; une aux évêques de la province de Vienne, qu'il presse de remédier aux troubles dont leur métropole était agitée, par la longue vacance de son siège ; celle à saint Hugues, abbé de Clugni, pour l'inviter à venir au plus tôt à Rome, partager avec lui, son ancien disciple, le fardeau dont on l'avait chargé ; et quelques autres qui ne sont pas venues jusqu'à nous, entre lesquelles on en met une à Rainauld, archevêque de Reims, par laquelle il l'invitait à venir le voir <sup>2</sup>.

Du Mont-Cassin, à la prière du duc Roger, le Pape alla sacrer l'église du monastère de Bantin en Apulie, et lui accorda de grands

<sup>1</sup> Baron. et Pagi, an. 1088. — <sup>2</sup> Labbe, t. 10. Mansi, t. 20. Ceillier, t. 20. Mabill.

privilèges. Ensuite il passa en Sicile, où commandait le comte Roger, oncle du duc d'Apulie. Le comte Roger était aussi pieux que sage et vaillant. La veille de la bataille navale contre le Sarrasin Benur ou Benarvet, sur lequel il prit Syracuse, il assista, lui et toute son armée, à l'office de la nuit, à la messe ; chacun se confessa et reçut la communion. Puis la nuit suivante, sans bruit, au clair de lune, ils levèrent l'ancre et attaquèrent la flotte ennemie : Roger lui-même sauta sur le navire du commandant sarrasin et le poursuivit l'épée à la main. Pour échapper à ses coups, Benarvet voulut s'élancer sur un autre navire, mais tomba dans la mer. Roger, étant devenu maître de toute la Sicile, à l'exception de deux places fortes, témoigna à Dieu une sincère reconnaissance, par un redoublement de piété, par son amour de la justice, par sa charité pour les malheureux. Il eut surtout grand soin de rétablir les églises épiscopales et de leur procurer de dignes évêques.

Le comte Roger était occupé au siège d'une des deux places qui résistaient encore, lorsque le pape Urbain, arrivé en Sicile, envoya le prier de venir le trouver à Traïne. Le comte avait peine à quitter son siège ; mais il ne put refuser le Pape, qui était venu le chercher de si loin. Le sujet de leur entrevue fut que le Pape avait envoyé peu de temps auparavant Nicolas, abbé de la Grotte-Ferrée, et Roger, diacre, à l'empereur de Constantinople, Alexis Comnène, pour l'avertir paternellement qu'il avait tort de défendre aux Latins qui demeuraient dans ses terres l'usage des pains azymes au saint sacrifice, voulant les réduire au rite des Grecs. L'empereur Alexis avait bien reçu la remontrance du Pape ; et, par les mêmes nonces, lui avait écrit en lettres d'or qu'il vint à Constantinople avec des hommes savants, qu'on y assemblât un concile, et qu'on y examinât la question des azymes entre les Grecs et les Latins, promettant de s'en tenir à ce qui serait déterminé, suivant les autorités des Pères, et donnant au Pape un an et demi de terme pour venir à Constantinople. Le comte de Sicile conseilla au Pape d'y aller pour ôter ce schisme de l'Église ; mais le schisme plus pressant de l'antipape Guibert, qui était maître de Rome, empêcha le pape Urbain de faire ce voyage ; et le comte de Sicile le renvoya chargé de présents.

Quelque temps après, le comte Roger se rendit maître des deux places fortes et chassa les Sarrasins de toute la Sicile. Un de leurs chefs se convertit avec sa famille et reçut des terres en Calabre. Roger s'empara même de l'île de Malte, s'en rendit les Sarrasins tributaires et délivra un grand nombre de captifs chrétiens. Il s'appliqua surtout alors plus que jamais à compléter en Sicile la restauration des églises, concertée avec le Pape. Le pays avait été plus de deux siècles

sous la domination des infidèles. Le comte Roger s'appliqua principalement à rétablir les évêchés. A Palerme, il restait un évêque grec quand le duc Robert Guiscard en fit la conquête en 1071. On y voit ensuite un archevêque latin nommé Alcher, en faveur duquel saint Grégoire VII donna une bulle, le 16<sup>me</sup> d'avril 1083, portant confirmation de tous ses droits et concession du pallium. Cet Alcher vécut jusqu'en 1109. Le comte Roger, ayant conquis Taormine, fonda à Traïne, ville du voisinage, une église en l'honneur de la sainte Vierge, qu'il orna et dota magnifiquement, et il y établit un monastère sous la règle de Saint-Basile, puis un siège épiscopal. Mais ensuite, par le conseil du pape Urbain, il le transféra à Messine, où, suivant l'ancienne tradition, il y avait eu un évêque.

Le premier évêque de Traïne et de Messine fut Robert, fils du comte de Mortagne, de la famille des ducs de Normandie et frère de Délicia, première femme du comte Roger. Il fut premièrement abbé de Sainte-Euphémie en Calabre, puis de Notre-Dame de Traïne, dont il fut le premier évêque aussi bien que de Messine, car ces deux églises demeurèrent quelque temps unies. Dès le temps de Robert Guiscard, l'abbé Robert de Saint-Évroul en Normandie alla en Italie, avec onze de ses moines, se plaindre au pape Alexandre II des insultes de plusieurs seigneurs du pays. Robert Guiscard, né vassal de cette abbaye, reçut avec grand honneur l'abbé Robert dans les terres qu'il avait conquises, et lui donna l'église de Sainte-Euphémie, sur la mer Adriatique, près des ruines d'une ancienne ville. Robert Guiscard y fonda un monastère, où sa mère Fredesinde fut enterrée, et donna au même abbé le monastère de la Trinité de Venuse, où il mit pour abbé Bérenger, moine de Saint-Évroul. Celui-ci, ayant trouvé seulement vingt moines relâchés, y rétablit si bien l'observance, qu'il y assembla jusqu'à cent moines, d'entre lesquels on tira plusieurs abbés et plusieurs évêques. Bérenger lui-même fut élu évêque de Venuse, sous le pontificat d'Urbain II. Robert Guiscard donna un troisième monastère à l'abbé de Saint-Évroul, savoir, celui de Saint-Michel, à Melit ou Milet en Calabre, et dans ces trois monastères on établit le même chant et les mêmes observances qu'en celui de Saint-Évroul.

Le premier évêque de Catane fut Ansgar, Breton, prieur de Sainte-Euphémie, tellement aimé de ses moines, que le comte Roger fut obligé d'y aller en personne le demander, encore eut-il bien de la peine de l'obtenir et de le faire consentir à sa promotion. Ansgar fut sacré par le Pape même, comme témoigne le comte Roger dans une chartre où il parle ainsi : Le pape Urbain II m'a ordonné de sa bouche, comme à son fils spirituel, de protéger l'Église et de procurer

son accroissement de tout mon pouvoir. C'est pourquoi, ayant délivré la Sicile des Sarrasins, j'y ai bâti des églises en divers lieux, et j'y ai établi des évêques par l'ordre du Pape, qui les a sacrés. J'ai donné à chacun son diocèse et des revenus suffisants, afin qu'ils n'entreprissent point l'un sur l'autre. De ce nombre est Ansgar, prieur de Sainte-Euphémie, que j'ai donné pour abbé et pour évêque à la ville de Catane; et, par la permission du pape Urbain II, qui l'a sacré, je donne la ville de Catane pour être le siège de l'abbaye et de l'évêché. Ensuite est le dénombrement des terres qu'il lui donne dans le diocèse. Cette charte est du 26<sup>me</sup> d'avril 1091. La même chose paraît par la bulle d'Urbain II, donnée à l'évêque Ansgar, le dimanche 9<sup>me</sup> de mars de la même année, qui fut apparemment le jour de son sacre, où il marque que le même sera toujours abbé du monastère de Sainte-Agathe et évêque de Catane. Ansgar tint ce siège jusqu'à l'an 1124 <sup>1</sup>.

La plupart de ces évêchés de Sicile furent rétablis en 1093, comme le témoigne le comte Roger dans une charte pour l'église d'Agrigente, par laquelle il marque l'étendue de ce diocèse. Son premier évêque fut saint Gerland, natif de Besançon, parent du comte Roger et de Robert Guiscard, son frère, qui le firent venir en Calabre. Là, il fut élu chantre de l'église cathédrale de Melit; mais, ne pouvant souffrir les mœurs dépravées des habitants, il retourna à Besançon, d'où le comte Roger le fit revenir pour le faire évêque d'Agrigente. Il fut sacré par le pape Urbain II, et tint ce siège douze ans. L'Église honore sa mémoire le 25<sup>me</sup> de février, jour de sa mort <sup>2</sup>.

Le premier évêque de Mazare fut Étienne de Fer, natif de Rouen, aussi parent du comte Roger, qui, par une charte du mois d'octobre 1093, lui marqua l'étendue de son diocèse. Étienne vivait encore l'an 1124. Le premier évêque de Syracuse fut Roger, doyen de l'église de Traîne, recommandable par sa vertu et son savoir. La ville de Traîne fut fort affligée de sa perte, parce qu'il gouvernait le diocèse en l'absence de l'évêque, et leur était utile par ses bons conseils, même pour le temporel. Le comte Roger le choisit pour évêque de Syracuse, de l'avis des évêques de la province, et il fut sacré par le pape Urbain, qui confirma la désignation des bornes de son diocèse par une bulle datée d'Anagni, le premier jour de décembre 1093. L'évêque Roger mourut l'an 1104. Outre les évêchés, le comte Roger rétablit plusieurs monastères en Sicile, et en fonda de nouveaux, suivant les conseils du pape Urbain. Aussi, ce Pape

<sup>1</sup> Gaufr., l. 4, c. 7, apud Rocce., t. 7, pars 2, p. 10. Baronius de *Mansi*. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 25 febr.

fut-il regardé comme le restaurateur de l'église de Sicile, et y eut-on toujours depuis recours à ses règlements <sup>1</sup>.

En 1098, le pape Urbain, ayant appris que le duc Roger de Calabre et le comte Roger de Sicile, son oncle, étaient à Salerne, vint les y trouver, et s'entretint familièrement avec le comte, pour lequel il avait une amitié particulière. Depuis longtemps il avait établi légat en Sicile, Robert, évêque de Traïne, sans la participation du comte, qui en était mal satisfait et ne pouvait consentir à ce que ce légat exerçât ses pouvoirs. C'est pourquoi le Pape révoqua sa commission ; et, connaissant le zèle du comte dans toutes les affaires ecclésiastiques, il lui donna à lui-même la légation héréditaire sur toute la Sicile, avec promesse que, tant que le comte vivrait ou qu'il resterait quelqu'un de ses héritiers successeur de son zèle, le Siège apostolique ne mettrait point en Sicile d'autre légat malgré eux ; mais que, si l'Église romaine avait quelque droit à exercer dans cette province, sur les lettres envoyées de Rome, ils les décideraient par le conseil des évêques du pays. Si les évêques sont invités à un concile, le comte ou ses successeurs enverront ceux qu'il leur plaira, si ce n'est que, dans ce concile, on doit parler de quelqu'un d'eux, ou que l'affaire ne puisse être terminée en Sicile ou en Calabre en présence du prince.

Ce sont les paroles du moine Geoffroi de Maletierre, auteur du temps et du pays, à la fin de son Histoire de l'établissement des Normands en Sicile. Ensuite il rapporte la bulle du pape Urbain, où il parle ainsi au comte Roger : Comme par votre valeur vous avez beaucoup étendu l'Église de Dieu dans les terres des Sarrasins ; que vous avez toujours témoigné un grand dévouement pour le Siège apostolique, nous vous confirmons, par lettres, ce que nous avons promis de vive voix, que, pendant tout le temps de votre vie ou celle de votre fils Simon, ou d'un autre qui soit votre légitime héritier, nous ne mettrons aucun légat de l'Église romaine dans les terres de votre obéissance contre votre volonté. Au contraire, nous voulons que vous fassiez ce que nous ferions par notre légat, quand même nous vous enverrions quelqu'un d'auprès de nous, pour le salut des églises qui sont sous votre puissance et pour l'honneur du Saint-Siège. Que si l'on tient un concile et que je vous mande de m'envoyer des évêques et des abbés de votre pays, vous en enverrez ceux qu'il vous plaira, et vous retiendrez les autres pour le service des églises. La date est de Salerne, le 5<sup>me</sup> de juillet, la onzième année du pontificat d'Urbain, qui est 1098 <sup>2</sup>. En vertu de cette bulle,

<sup>1</sup> Rocc., Gaufr., Pirr. — <sup>2</sup> Gaufr. Malat., l. 4, c. ultim.

les Siciliens prétendent que leur roi est légat-né du Saint-Siège, et nomment ce droit la monarchie de Sicile ; mais il leur est contesté par les Romains, qui soutiennent que, si cette bulle est vraie, elle a été révoquée dans la suite.

En 1089, la seconde année de son pontificat, Urbain tint un concile à Melfe, dans la Pouille, où assistèrent soixante-dix évêques du pays, douze abbés, le duc Roger et les seigneurs. Le duc y fit hommage lige au Pape, avec promesse de fidélité à lui et à tous ses successeurs canoniquement élus. Ensuite de quoi il reçut l'investiture de cette terre, par l'étendard, avec le titre de duc. Le concile publia seize canons qui défendent la vénalité des dignités ecclésiastiques, l'usage du mariage, même aux sous-diacres ; d'en ordonner qui ne soient vierges ou maris d'une seule femme ; d'ordonner un sous-diacre avant quatorze ans, un diacre avant vingt-quatre ; aux laïques, de disposer de leurs dîmes ou de leurs églises en faveur des moines ou des chanoines, sans le consentement de l'évêque ou du Pape ; aux abbés et aux prévôts, de recevoir ces dignités sans en avoir obtenu la permission de l'évêque. Il est aussi défendu aux abbés de recevoir de l'argent de ceux qui viennent au monastère pour se convertir. On confirme les anciens canons contre les investitures des dignités ecclésiastiques, et l'on condamne les clercs acéphales ou indépendants et les moines vagabonds, avec défense aux évêques d'en retenir quelqu'un dans leur diocèse sans l'agrément de l'abbé. Défense de mettre dans le clergé des hommes de condition servile, et, aux clercs, de s'habiller à la manière des séculiers. Les enfants des prêtres ne seront point admis au sacré ministère qu'ils n'aient été éprouvés dans des monastères ou dans des communautés de chanoines. Celui qui aura été excommunié par son évêque ne pourra être reçu par d'autres. Le dernier canon traite des fausses pénitences ; et, sous ce nom, il entend ne faire pénitence que d'un péché quoiqu'on soit coupable de plusieurs, demeurer dans des emplois que l'on ne peut exercer sans péché, avoir de la haine contre quelqu'un, ou refuser de satisfaire ceux que l'on a offensés <sup>1</sup>.

Après ce concile, Urbain II se rendit à Bari pour sacrer Élie archevêque de cette ville. Il n'était point d'usage que les Papes ordonnassent des évêques ailleurs qu'à Rome ; mais il ne put refuser cette grâce au duc Roger et à son frère Boémond, seigneurs de Bari, qui la lui demandèrent conjointement avec Élie. Ce nouvel archevêque était abbé de Saint-Benoît, et auparavant moine de Cave, près de Salerne. On lui avait confié la garde des reliques de saint Nicolas. Le

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 76. Mansi, t. 20.



Pape les transféra dans l'église qu'on venait de bâtir à Bari, sous l'invocation de ce saint, et confirma à l'archevêque ses droits sur les dix-huit évêchés de sa province, et sa juridiction sur tous les monastères d'hommes et de filles, tant de Grecs que de Latins<sup>1</sup>.

Les reliques de saint Nicolas, apportées à Bari depuis deux ans, y attiraient une multitude innombrable de pèlerins. Ce saint confesseur, évêque de Myre en Lycie, était célèbre en Orient depuis plusieurs siècles. L'an 807, le Sarrasin Humid, envoyé avec une flotte, par le calife Aaroun, ayant pillé l'île de Rhodes, passa à Myre à son retour et voulut rompre le tombeau de saint Nicolas ; mais il se méprit et en rompit un autre. Aussitôt il s'éleva une furieuse tempête qui lui brisa plusieurs bâtiments : ce qu'il attribua lui-même à la puissance du saint, très-renommé par ses miracles. Il était connu en Occident dès le même siècle, comme on voit par les martyrologes d'Adon et d'Usuard ; mais son culte reçut un grand accroissement par cette translation, dont voici l'histoire.

L'an 1087, quelques marchands de Bari s'embarquèrent sur trois vaisseaux pour aller trafiquer à Antioche. Sur la mer, il leur vint en pensée d'enlever les reliques de saint Nicolas, et ils en conférèrent ensemble. Quelques-uns les exhortaient à l'entreprendre, disant que ces reliques étaient dans une église déserte, sans clergé et sans peuple, et qu'ils ne trouveraient point de résistance ; les autres soutenaient que l'entreprise ne pouvait réussir. Quand ils furent arrivés à Myre, ils jetèrent l'ancre ; et, ayant tenu conseil, ils envoyèrent un étranger qu'ils menaient avec eux reconnaître le pays. Il rapporta qu'il y avait beaucoup de Turcs dans la bourgade où était l'église du saint, parce que le gouverneur était mort et qu'ils étaient venus à ses funérailles. Les marchands de Bari, l'ayant appris, mirent à la voile et continuèrent leur route. Étant arrivés à Antioche, ils y trouvèrent des Vénitiens de leur connaissance, et, dans la conversation, ils leur parlèrent du corps de saint Nicolas. Les Vénitiens ne leur dissimulèrent pas qu'ils se proposaient de l'enlever eux-mêmes, et qu'ils avaient des pinces et des marteaux préparés pour cet effet. Ceux de Bari en furent d'autant plus excités à hâter leur entreprise, craignant l'affront d'être prévenus par les Vénitiens.

Ayant donc promptement expédié les affaires de leur négoce, ils se remirent en mer ; mais, quand ils furent à la côte de Myre, ils changèrent de résolution, et, craignant les difficultés, ils voulaient profiter du vent, qui leur était favorable. Le vent changea tout d'un coup, et ils furent contraints de s'arrêter, ce qu'ils prirent pour une

<sup>1</sup> *Fita Urbani.*

marque de la volonté divine. Ils envoyèrent à la découverte, et on leur rapporta que le pays était désert, et l'église gardée seulement par trois moines. Alors ils prirent les armes ; et, laissant quelques hommes à la garde des vaisseaux, ils marchèrent en bon ordre, comme s'ils eussent dû rencontrer des ennemis : car le lieu où ils allaient était éloigné du rivage d'environ trois milles. Étant arrivés à l'église, ils quittèrent leurs armes, et firent leurs prières au saint. Puis ils demandèrent aux moines où était son corps. Ils répondirent : Nous avons appris de nos ancêtres qu'il est en cet endroit ; et ils leur montrèrent la place. C'est que, suivant l'ancien usage, il était sous terre. Les moines tirèrent ensuite, à l'ordinaire, de la liqueur dont était plein le tombeau et leur en donnèrent. Alors les voyageurs leur dirent qu'ils voulaient enlever ce saint corps et l'emporter dans leur pays ; car, ajoutèrent-ils, le Pape nous a envoyés exprès pour ce sujet ; et si vous y voulez consentir, nous vous donnerons cent sous d'or pour chacun de nos trois vaisseaux. Les moines, effrayés de cette proposition, répondirent : Comment oserions-nous tenter ce qu'aucun homme mortel n'a jusqu'ici entrepris impunément ? et quel prix pourrait-on mettre à un tel trésor ? Toutefois, si vous voulez essayer, voilà la place. Ce qu'ils disaient, persuadés que ces étrangers ne pourraient l'exécuter.

Ceux-ci, voyant que le jour baissait, résolurent de ne pas différer davantage. Ils commencèrent par se saisir des moines, puis ils mirent des sentinelles et des gens armés sur les avenues pour arrêter ceux qui pourraient survenir. Ils n'étaient que quarante-quatre sous les armes, mais ils n'en auraient pas craint quatre fois autant. Dans l'église, deux prêtres qui les accompagnaient, Loup et Grimoald, commencèrent avec quelques autres les litanies ; mais la frayeur les empêchait de parler. Cependant un des voyageurs, nommé Matthieu, rompit avec une grosse masse de fer le pavé de marbre ; et, ayant ôté le ciment qui était dessous, découvrit le dos du cercueil, aussi de marbre. Matthieu le cassa avec sa masse, et il en sortit une odeur très-agréable. Il mit sa main dedans et y sentit une liqueur en si grande quantité, qu'elle emplissait presque à moitié le cercueil, qui n'était pas petit. Il y enfonça la main et en tira les os du saint, sans ordre, selon qu'il les rencontra ; mais la tête y manquait. Pour la mieux chercher, il mit les pieds dans le cercueil, où il entra, et, l'ayant trouvée, il en sortit tout trempé. Quelques-uns des assistants prirent des particules des saintes reliques, et les cachèrent. C'était le 20<sup>me</sup> d'avril.

Comme ils n'avaient point de châsses pour mettre les reliques, un des prêtres ôta une casaque qu'il portait, et les y enveloppa. Ils

les emportèrent ainsi avec joie à leurs vaisseaux, où il y eut contestation, savoir, dans lequel ils les mettraient ; et ils convinrent que ce serait dans celui dont était Matthieu ; mais ses compagnons promirent par serment de ne point disposer du saint corps sans les autres. Ils l'enveloppèrent d'un linge blanc et le mirent dans une barrique destinée à mettre de l'eau ou du vin. Cependant les habitants du bourg de Myre, situé à un mille de l'église sur une petite montagne, ayant appris l'enlèvement des reliques, accoururent promptement au bord de la mer, s'arrachant la barbe et les cheveux, et jetant des cris lamentables ; mais, voyant les Italiens déjà en mer, ils se retirèrent lentement, retournant de temps en temps vers eux leurs visages, tantôt baignés de larmes, tantôt allumés de fureur.

Les Italiens eurent trois jours le vent contraire et n'avançaient qu'à force de rames ; mais quand ceux qui avaient détourné quelques particules des reliques les eurent rendues, le vent leur devint favorable. Ils achevèrent heureusement leur voyage, et abordèrent au port de Saint-Georges, à cinq milles de Bari. Là ils tirèrent les reliques de la barrique et les mirent dans une cassette de bois, qu'ils avaient préparée pendant le voyage, et la couvrirent d'un drap par-dessus. En même temps ils envoyèrent à Bari, où cette nouvelle répandit une joie extraordinaire.

L'archevêque Ourson était à Trani, où il devait s'embarquer le lendemain pour aller en pèlerinage à Jérusalem. On lui envoya un courrier avec des lettres, pour lui apprendre le trésor qu'avait acquis son église. Il rompit son voyage, et revint en diligence. Cependant les voyageurs avaient remis les reliques à Élie, abbé du monastère de Saint-Benoît, situé sur le port. Il les reçut le 9<sup>me</sup> de mai, et les y garda trois jours. L'archevêque, étant arrivé, les transféra solennellement à l'église de Saint-Étienne ; et, pour les garder et recevoir les offrandes du peuple, on ne trouva personne plus propre que l'abbé Élie, qui devint ensuite archevêque.

Dès que l'on sut que les reliques de saint Nicolas étaient arrivées à Bari, il y eut un concours prodigieux de peuple de tous les bourgs et les villages du pays. On y vint ensuite de toute l'Italie, puis du reste de l'Occident, et ce pèlerinage devint un des plus fréquentés de la chrétienté. Aussi, dès le premier jour, y eut-il plus de trente personnes guéries de diverses maladies : plusieurs furent guéries à une croix, d'où l'on commençait à découvrir la ville ; et il s'y fit un si grand nombre de miracles, qu'il était impossible de les compter. Ainsi l'atteste Jean, archidiacre de Bari, qui écrivit, incontinent après, l'histoire de cette translation, par l'ordre de l'archevêque Ourson.

On en fixa dès lors la fête au 9<sup>me</sup> jour de mai, comme toute l'Église latine l'observe encore <sup>1</sup>.

Le pape Urbain II, qui avait été disciple de saint Bruno à Reims, ayant appris la sainte vie qu'il menait depuis six ans dans les montagnes de la Chartreuse, et, connaissant d'ailleurs son érudition et sa sagesse, l'appela auprès de lui pour profiter de ses conseils dans le gouvernement de l'Église. L'humble solitaire ne pouvait recevoir un ordre auquel il lui coûtât plus d'obéir. Il fallait s'arracher à sa chère solitude, quitter ses frères qu'il aimait tendrement et s'exposer au danger de voir dissiper le petit troupeau qu'il avait rassemblé avec tant de peine ; mais son respect pour le Saint-Siège ne lui permit pas de délibérer. Le Pape recommanda la Chartreuse à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu, personnage distingué par sa piété et son autorité ; et Bruno nomma Landuin prieur de la Chartreuse pendant son séjour d'Italie.

Mais ces solitaires, accoutumés à souffrir avec joie les plus grandes austérités, ne purent supporter l'absence de leur père. La Chartreuse, qui, avec lui, leur paraissait un paradis terrestre, redevint à leurs yeux ce qu'elle était en effet, c'est-à-dire un désert affreux et inhabitable. Ils ne purent en supporter les ennuis et les inconvénients, et ils en sortirent, sans cependant se séparer. Leur désertion engagea saint Bruno à donner ce lieu à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu. Cependant Landuin, qui avait été nommé prieur, exhorta si pathétiquement ses frères à la persévérance, qu'après une absence de peu de temps ils retournèrent à la Chartreuse, que l'abbé de la Chaise-Dieu leur rendit par un acte daté du 17 de septembre de l'an 1090.

Bruno fut reçu du Pape avec la distinction due à sa piété et à son mérite ; et le Pape, qui connaissait sa prudence, le consultait souvent sur les affaires les plus importantes de l'Église ; mais l'embarras et le tumulte inséparables de la cour romaine, où toutes les causes du monde chrétien étaient portées, n'étaient pas du goût d'un religieux qui avait éprouvé les douceurs de la solitude et de la contemplation. Bruno demanda donc instamment la permission de retourner s'ensevelir dans sa chère Chartreuse. Le Pape l'estimait trop pour la lui accorder ; il le pressa même d'accepter l'archevêché de Reggio ; mais le pieux solitaire s'en excusa avec une humilité qui parut si sincère, que le Pape ne crut pas devoir faire violence à sa modestie ; il consentit même enfin qu'il se retirât dans une solitude de la Calabre, où il mena, avec quelques compagnons qu'il avait

<sup>1</sup> Surius, 9 mai.

gagnés à Dieu en Italie, une vie semblable à celle qu'il avait pratiquée dans les montagnes de la Chartreuse. Roger, comte de Calabre et de Sicile, se félicita d'avoir dans ses États une si sainte colonie, et il leur assigna des terres où ils bâtirent, au diocèse de Squillace, un monastère nommé la Tour, dont l'église fut dédiée l'an 1094.

Ce fut de cette solitude que Bruno écrivit à Radulfe le Verd, alors prévôt de l'église de Reims, et son ancien ami, pour l'engager à renoncer au monde. Après l'avoir remercié des marques qu'il lui avait données de son souvenir et de son amitié, il lui fait la peinture suivante des agréments qu'il trouve dans sa nouvelle retraite. J'habite, dit-il, un désert sur les confins de la Calabre, assez éloigné du commerce des hommes. Que dirai-je pour vous décrire la beauté de ce lieu et la bonté de l'air qu'on y respire ? C'est une plaine spacieuse et agréable, qui s'étend au loin entre des montagnes, et où l'on trouve des prairies toujours vertes et des pâturages toujours fleuris. Il ne m'est pas possible de vous peindre l'agréable perspective que forment les collines qui s'élèvent insensiblement, et l'enfoncement obscur des vallées, où les fontaines, les ruisseaux et les rivières qui les arrosent, présentent aux yeux le plus charmant spectacle. La vue peut aussi se promener dans des jardins délicieux, et y admirer des arbres de toute espèce, chargés des plus beaux fruits. Mais pourquoi m'arrêter à faire ce détail des agréments de notre solitude ? L'homme sage y trouve d'autres plaisirs plus agréables et plus divins, parce qu'ils sont divins. Cependant l'esprit, fatigué par la méditation et par les exercices de la discipline régulière, a besoin de trouver dans ces plaisirs une belle campagne, un délassement innocent ; car un arc toujours tendu perd sa force.

Après l'éloge de la solitude, saint Bruno fait l'éloge de la vie solitaire, et presse son ami de l'embrasser, selon la promesse qu'il en avait faite. Vous savez, lui dit-il, à quoi vous vous êtes obligé, et combien le Dieu à qui vous vous êtes dévoué est terrible. Il n'est pas permis de lui mentir ; car on ne se moque pas impunément de lui. Bruno rappelle à son ami les pieux entretiens qu'ils eurent ensemble à Reims, par suite desquels ils s'étaient engagés l'un et l'autre à embrasser la vie monastique. Il somme enfin Radulfe d'exécuter son vœu, et l'exhorte à venir en pèlerinage à Saint-Nicolas de Bari, afin qu'il ait la consolation de le voir. Radulfe le Verd demeura néanmoins dans l'état ecclésiastique, et il fut, dans la suite, élevé sur le siège de Reims.

Saint Bruno écrivit, de la même solitude, une lettre à ses frères de la Chartreuse de Grenoble, pour les féliciter du bien que Landuin, leur prieur, qui était venu le voir, lui avait appris d'eux, et pour les

exhorter à la persévérance. Il les félicite en particulier de la piété et de l'obéissance des frères convers. En finissant, il assure les solitaires de la Chartreuse qu'il a un désir ardent de les aller voir ; mais il ne put le satisfaire. Il mourut saintement dans son monastère de la Tour en Calabre, l'an 1101, un dimanche 6<sup>me</sup> d'octobre, jour auquel l'Église honore sa mémoire, depuis que Léon X l'a mis solennellement au nombre des saints.

Dès que saint Bruno connut que son heure était venue, il fit assembler ses frères, et leur exposa tout le cours de sa vie, comme pour leur faire une espèce de confession publique. Ensuite il fit sa profession de foi, insistant particulièrement sur l'eucharistie, pour faire connaître qu'il détestait l'hérésie de Bérenger, son ancien maître. Je crois, dit-il, que le pain et le vin qui sont consacrés sur l'autel sont, après la consécration, le vrai corps de Jésus-Christ, sa vraie chair et son vrai sang, que nous recevons pour la rémission de nos péchés et dans l'espérance du salut éternel.

C'est ce que nous apprend une lettre circulaire que ses disciples d'Italie envoyèrent à toutes les églises, selon la coutume, pour le recommander aux prières des fidèles. Quand il s'agissait de quelque personnage célèbre, on répondait à ces lettres par un court éloge du mort, en prose ou en vers, et c'est ce qu'on nommait un titre. On nous a conservé plusieurs de ces titres, de diverses églises d'Italie et de France, au sujet de saint Bruno ; ce sont des monuments bien certains de la haute idée qu'on avait de son érudition et de sa piété. Maynard, abbé de Cormeri, répondit par la lettre suivante :

Aux frères qui servent le Seigneur dans le monastère de la Tour. J'ai reçu votre billet le 31 d'octobre de cette année 1102, et j'y ai appris que la bienheureuse âme de mon très-cher maître Bruno est sortie de ce monde périssable, et a été portée aux cieus sur les ailes des vertus. La fin si glorieuse de ce grand homme m'a rempli de consolation. Cependant, comme je désirais depuis longtemps de l'aller voir pour lui découvrir ma conscience et vivre avec vous sous sa conduite, je n'ai pu retenir mes larmes en apprenant sa mort. Je suis originaire de Reims, j'ai étudié sous le seigneur Bruno, et, grâce à Dieu, j'ai fait quelques progrès dans les lettres, que je reconnais lui devoir. Mais comme je n'ai pu de son vivant lui en marquer ma reconnaissance, je tâcherai de lui en donner des preuves après sa mort, en priant pour lui comme pour moi-même. Les réponses que firent plusieurs églises à la lettre circulaire sur la mort de saint Bruno ne lui sont pas moins glorieuses. On l'y nomme un docteur et un philosophe incomparable, et on le met au-dessus de Virgile et de Platon. On a donné au public deux volumes in-folio des ouvrages

de saint Bruno. Mais, à la réserve de son commentaire sur les psaumes et sur les Épîtres de saint Paul, et des deux lettres dont nous avons parlé, tous les autres écrits qui portent son nom appartiennent à saint Brunon d'Astè, évêque de Ségni <sup>1</sup>.

Un autre saint évêque de l'Italie septentrionale, saint Anselme, évêque de Lucques, était mort à Mantoue, le 18 de mars 1086, la treizième année de son épiscopat. Se voyant près de sa mort, il recommanda à ses disciples, en leur donnant sa bénédiction et pour la rémission de leurs péchés, de persévérer dans la foi et la doctrine du pape Grégoire VII. L'évêque Bonizon présida à ses funérailles. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, et il en fit même de son vivant. L'auteur de sa Vie, qui avait été son pénitencier et ne l'avait point quitté depuis longtemps, a soin de les rapporter. En voici un, dont il fait honneur à Grégoire VII. Ce Pape, en mourant, avait envoyé sa mitre à Anselme. Il arriva, quelque temps après, qu'Ubalde, évêque de Mantoue, fut affligé d'une maladie de rate, qui lui causa des ulcères par tout le corps. Les médecins ayant inutilement épuisé tous leurs remèdes, on appliqua la mitre de Grégoire VII à l'endroit où l'évêque sentait le plus de douleur, et aussitôt il recouvra une santé parfaite. L'Église honore la mémoire de saint Anselme le 3 de mars <sup>2</sup>.

Saint Anselme avait écrit à l'antipape Guibert pour l'exhorter à revenir de son erreur et à effacer ses crimes par la pénitence. Guibert répondit avec beaucoup de hauteur, n'alléguant pour sa défense que des faits supposés ou la calomnie. Saint Anselme lui répliqua par deux livres. Il prouve, dans le premier, que Guibert ne pouvait s'attribuer le soin de l'Église universelle, puisqu'elle avait un autre pape que lui; qu'il n'était qu'un usurpateur, et que Henri, dont il prenait la défense, renversait toutes les lois de l'Église en vendant les évêchés ou en ne les accordant que sous la condition des investitures. Il cite un grand nombre de passages de l'Écriture et des Pères contre les schismatiques, et montre que c'est sur eux qu'il faut rejeter la fâcheuse nécessité où l'on s'était trouvé de prendre les armes pour la défense de l'Église. Il exhorte Guibert à quitter le schisme et à se réunir à l'Église, sa mère, en l'assurant que, dans la joie de son retour, elle imitera tout ce que fit le père de famille pour l'enfant prodigue.

Dans le second livre, il fait voir que ce n'est point aux princes de la terre à donner des pasteurs à l'Église, et qu'ils n'ont pas droit de disposer de ses biens; que, par un usage établi dans toutes les églises

<sup>1</sup> *Annal. Bened.*, t. 5, p. 669. *Mabill., Anallect.*, t. 4, p. 400. *Acta SS.*, 6 octob. *Hist. de l'Égl. gall.*, 1. 23. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 3 mart.

depuis les apôtres, c'est au clergé et au peuple de pourvoir de pasteurs les églises vacantes, par une délibération commune ; que les empereurs Zénon et Anastase, l'un et l'autre de la secte des eutychiens, sont les premiers qui aient substitué des évêques de leur communion à des évêques catholiques ; que si quelques empereurs d'Occident ont ordonné que le décret de l'élection du Pape leur serait envoyé, d'autres ont révoqué cette ordonnance ; que du moins aucun d'eux n'a jamais touché à l'élection faite à Rome. Il rapporte les autorités des Papes et des conciles sur les élections des évêques ; et montre que, dans les premiers siècles, les princes séculiers n'y avaient d'autre part que celle que l'Église voulait bien leur accorder, c'est-à-dire de les approuver. Puis il s'objecte que, dans un concile de Rome, où le pape Nicolas II présidait, il fut ordonné que le Pape ne serait sacré qu'après que son élection aurait été notifiée au roi. A quoi il répond que les rois d'Allemagne se sont rendus indignes de la faveur accordée à eux par ce concile en déposant des Papes, quoiqu'ils ne puissent être déposés ni jugés par personne, et en en choisissant d'autres sans la participation du clergé et du peuple romain, à qui l'élection appartient de droit, suivant le décret de ce concile. Il ajoute, comme une réponse sans réplique, que le pape Nicolas II, n'étant qu'un des patriarches, n'a pas été en pouvoir, avec son concile, de révoquer les décrets des conciles généraux, en particulier du huitième, autorisé par les cinq patriarches et par plus de deux cent cinquante évêques, en présence des empereurs. Or, ces décrets non-seulement n'accordent aucune part aux princes dans l'élection ou la promotion des Pontifes, mais ils leur défendent encore, sous peine d'anathème, de s'en mêler. Il donne pour dernière raison, que le pape Nicolas II était homme, qu'il a pu faillir par surprise ; que le pape Boniface II fit de même un décret qui fut annulé après sa mort, comme contraire aux saints canons.

Il vient ensuite au pouvoir que les princes avaient usurpé sur l'Église en s'attribuant le droit d'investiture, et dit que cette damnable coutume ne peut s'autoriser par le nombre des années, puisqu'elle est contraire aux statuts des saints Pontifes romains et à l'usage établi dans toutes les églises dès le temps des apôtres. Il entre dans le détail des inconvénients qui résultent de ce pouvoir que les princes s'arrogent sur l'Église : c'est une source de simonie, parce qu'on achète les faveurs du prince ou par argent, ou par des services, ou par des flatteries ; c'est la cause des désordres de l'Église, parce que les princes donnent souvent les évêchés à des sujets indignes, faute d'être en état de les connaître, ou parce qu'ils aiment à voir en place des pasteurs lâches qui n'osent reprendre les péchés des grands.



Il décrit les scandales que donnent à l'Église des pasteurs de ce caractère. Ils ne pensent à leurs troupeaux que pour en tirer la graisse ; du reste, ils s'occupent des vanités du siècle, de la chasse, des plaisirs de la cour ; à peine se trouvent-ils trois ou quatre fois l'année à leur église, pendant que les canons défendent à un évêque de s'absenter trois dimanches de suite de sa cathédrale.

On dira qu'il faut des clercs aux princes pour le service divin : mais n'est-il pas plus raisonnable que l'évêque dans le diocèse duquel le prince fait sa demeure lui envoie des clercs vertueux pour cet usage ? C'est, ajoute Anselme, à cause de tous ces désordres que Grégoire VII a défendu les investitures dans un concile de Rome où il y avait cinquante évêques. Il prouve, par les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, que ces princes, conformément aux décrets des conciles généraux, des Papes et des saints Pères, ont déclaré que l'élection des évêques appartenait au clergé et au peuple ; que l'on devait remplir le siège vacant par un sujet du diocèse, et qu'il ne fallait avoir égard, dans l'élection, ni à la faveur ni aux présents, mais au seul mérite de la personne. A prendre à la rigueur ce qu'il dit des simoniaques, il semblerait qu'il ne reconnaissait en eux ni vrai sacerdoce ni vrai sacrifice ; mais il ne veut dire autre chose, sinon qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions. Il perse des simoniaques comme le concile d'Antioche, saint Augustin et le pape Pélage pensaient des schismatiques, c'est-à-dire qu'on devait les réprimer par la puissance séculière, comme étant également coupables. Il cite, entre autres, ces belles paroles du pape Pélage : Ne persécute que celui qui contraint au mal. Mais qui punit le mal déjà fait ou qui empêche qu'il ne se fasse, celui-là ne persécute point, il aime ; car si, comme quelques-uns pensent, personne ne doit être réprimé du mal ni attiré au bien, il faut anéantir les lois humaines et divines, puisque, comme le dicte la justice, elles établissent une peine pour les méchants et une récompense pour les bons. Or, le schisme est un mal qui doit être réprimé même par les puissances extérieures. Ce second livre de saint Anselme est suivi d'un recueil de passages tirés de l'Écriture, des conciles et des Pères, pour montrer que les biens ecclésiastiques ne sont point à la disposition des princes <sup>1</sup>.

Un ouvrage bien autrement considérable de saint Anselme de Lucques, mais encore inédit, c'est un corps de droit canon, entrepris, selon toutes les apparences, d'après les exhortations du pape saint Grégoire VII. Il est divisé en treize livres, dont voici les som-

<sup>1</sup> Apud Canis., t. 4, in fin. *Auct. Bibl. PP.*, t. 1.

maires : 1<sup>o</sup> De la primauté et de l'excellence de l'Église romaine. Autrement, de la puissance et de la primauté du Siège apostolique. 2<sup>o</sup> De la liberté d'appellation. Autrement, de la primauté de l'Église romaine et de la liberté d'appellation. 3<sup>o</sup> De l'ordre dans les accusations, les témoignages et les jugements. 4<sup>o</sup> De l'autorité des privilèges. 5<sup>o</sup> Du droit, de l'ordre et de l'état des églises. 6<sup>o</sup> De l'élection, de l'ordination et de toute la puissance, ou de l'état des évêques. 7<sup>o</sup> De la vie et de l'ordination des prêtres, des diacres et des autres ordres. 8<sup>o</sup> Des laps. 9<sup>o</sup> Des sacrements. 10<sup>o</sup> Des unions conjugales. 11<sup>o</sup> De la pénitence. 12<sup>o</sup> De l'excommunication. 13<sup>o</sup> De la juste vindicte et poursuite.

Le premier livre est divisé en quatre-vingt-huit chapitres, dont voici les principaux : L'ordre sacerdotal a commencé après Jésus-Christ par Pierre. Le Seigneur accorde à Pierre la prééminence sur les autres apôtres, de leur gré. Suivant cette forme, il a été fait une certaine distinction parmi les évêques, auxquels préside cependant le Siège du bienheureux Pierre. C'est sur un seul, sur Pierre, que le Seigneur a bâti son Église. Saint Pierre a transmis sa puissance à ses successeurs. D'après la constitution du Seigneur, la sainte Église romaine est la tête de toutes les églises ; elle a la prééminence sur toutes les autres, comme saint Pierre sur les autres apôtres. L'Église romaine est le premier siège, celle d'Alexandrie le second, et celle d'Antioche le troisième. Le Siège apostolique est le boulevard de tous les évêques, et le chef de toutes les églises. Il a droit de juger de toute l'Église, et personne, si ce n'est Dieu, n'a droit de le juger. Il peut, sans concile, absoudre ceux qui ont été injustement condamnés ; seul il a l'autorité d'assembler les conciles généraux. Le Pape doit subvenir à l'Église universelle, et corriger tout ce qu'il s'y trouve de nuisible. Le Pape commet un autre à sa place, même un sous-diacre de son église, là où il ne peut être présent. Il n'est pas permis au Pape de se taire dans ce qui peut exciter des plaintes. D'après l'institution divine, c'est principalement le Pape qui doit avoir soin de toutes les églises. Il est dans une nécessité plus grande que tous les autres de corriger ce qui a besoin de correction. Par respect pour son siège, le Pape est contraint d'avoir du zèle pour tous. Le Siège apostolique doit garder les ordonnances des conciles qu'il a confirmés par son autorité. Tous les catholiques doivent suivre ce que le Siège apostolique enseigne. Toutes les églises doivent observer les statuts de l'Église romaine. Personne n'aura la présomption de juger ou réformer le jugement du Siège apostolique. C'est dans le Siège apostolique qu'il faut chercher la vérité de la foi.

C'est par l'autorité des Pontifes et la puissance des rois que le

monde est gouverné ; et cependant la puissance royale doit être soumise aux Pontifes. Les empereurs doivent obéir aux Pontifes, non leur commander. Constance du pape Agapet contre l'empereur Justinien, qu'il amène enfin à s'humilier à ses pieds. Obéissance et honneurs que l'empereur Tibère rend au Pape. Le pape Étienne élève Pepin à la royauté : obéissance et humilité que Pepin témoigne au pape Étienne. A la prière du pape Adrien, Charlemagne fait prisonnier Didier, roi des Lombards. Charlemagne, roi et patrice, donne et restitue à l'Église de saint Pierre plusieurs provinces, villes et châteaux. Il est élu empereur romain. Élection de Charles le Chauve par le pape Jean VIII, avec les évêques, le sénat et le peuple romain. Serment du roi Otton au pape Jean X.

Le second livre, de la liberté d'appellation, est divisé en quatre-vingts chapitres, dont les principaux sont : Tous les opprimés peuvent et doivent appeler à l'Église romaine, par qui doivent être terminées toutes les causes majeures de l'Église. Sans l'autorité apostolique, il n'est permis à personne de définir les causes des évêques, quoiqu'il soit permis aux évêques comprovinciaux de les examiner. Les évêques grièvement vexés doivent avoir recours au Siège apostolique, qui examinera de nouveau leur cause soit par lui-même, soit par ses vicaires. Les primats examineront l'évêque accusé, mais ne porteront point de sentence de condamnation sans l'autorité apostolique. Les causes douteuses et les causes majeures doivent être terminées par le Saint-Siège. L'Église romaine a droit de juger de tous, mais nul n'a droit de juger d'elle. Elle a pouvoir d'absoudre ceux qui ont été condamnés injustement, et de condamner sans concile ceux qu'il faudra. Le Pape rétablit les évêques injustement condamnés par la crainte des princes, et leur fait rendre tout ce qui est à eux. Le Siège apostolique peut délier ceux que d'autres ont liés ; mais ceux que lui-même a liés, nul ne peut les délier. Ces privilèges ont été donnés au Siège de Rome afin qu'il vienne au secours de tous les opprimés. On ne doit pas même donner le nom de concile à une assemblée réunie sans le consentement du Pape. Aucun concile ne peut régulièrement s'assembler sans l'autorité du Siège apostolique. Un concile est nul si l'autorité apostolique ne l'a confirmé. Le pape Jules blâme ceux qui sans son aveu ont tenu un concile et condamné des évêques ; il les reçoit lui-même et les rétablit dans leurs églises. Invective contre l'archevêque de Reims (Hincmar) pour l'évêque Rothade, qu'il condamna, malgré son appel au Siège apostolique. L'église de Constantinople, comme toutes les autres, doit être soumise au Siège de Rome. Dès l'antiquité, le Siège apostolique a eu la coutume de faire les consécration, les ordinations et les dépo-

sitions dans l'Italie, l'Espagne et toute l'Illyrie. Saint Anselme parle ensuite de l'ordination de l'évêque de Ravenne par le Pape, de l'obéissance de l'évêque de Milan et de la consécration de celui de Pavie. C'est que ces trois villes ayant eu quelque temps une apparence de capitales, quelques-uns de leurs prélats eurent la tentation de prétendre à une certaine indépendance. Enfin saint Anselme a un chapitre, le soixante-huitième, pour établir que même les causes des clercs inférieurs doivent être terminées par le Siège apostolique lorsque le temps ou la chose l'exige <sup>1</sup>.

Ceux qui ont lu la présente Histoire de l'Église avec intelligence et mémoire seront portés naturellement à conclure que, dans ces divers chapitres, saint Anselme de Lucques ne fait que résumer la doctrine et la pratique des conciles généraux, des Pontifes romains et des saints Pères. Dès le second siècle, nous avons entendu dire à saint Irénée, évêque de Lyon : Pour confondre tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, font des assemblées illégitimes, il nous suffira de leur indiquer la tradition et la foi que l'Église romaine, fondée par les deux apôtres Pierre et Paul, a reçues de ces mêmes apôtres, annoncées aux hommes et transmises jusqu'à nous par la succession de ses évêques. Car c'est avec cette Église, à cause de sa plus puissante principauté, que doivent nécessairement s'unir et s'accorder toutes les églises, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient ; et c'est en elle et par elle que les fidèles de tout pays ont conservé *toujours* la tradition des apôtres <sup>2</sup>. Au cinquième siècle, saint Avit de Vienne fait entendre au sénat de Rome que la cause du Pontife romain doit être réservée à Dieu, et non pas soumise à des hommes, fussent-ils évêques <sup>3</sup>. Au huitième siècle, nous avons entendu tous les archevêques, évêques et abbés de France et d'Italie s'écrier d'une voix unanime en présence de Charlemagne : Nous n'osons juger le Siège apostolique, qui est le chef de toutes les églises de Dieu ; car nous sommes tous jugés par ce Siège et par son vicaire ; mais ce Siège n'est jugé par personne : c'est là l'ancienne coutume ; mais comme le souverain Pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement <sup>4</sup>. Ainsi l'ancienne doctrine, la doctrine primitive des églises gallicanes, des églises de France, sur l'autorité de l'Église romaine et du souverain Pontife, est absolument la même que celle de saint Anselme de Lucques dans son droit canon.

Nous disons les églises gallicanes, et non pas l'église gallicane : les églises de France, et non pas l'église de France ou l'église fran-

<sup>1</sup> Maï, *Spicileg. rom.*, t. 6, p. 316 et seqq. — <sup>2</sup> T. 5, l. 27 de la présente *Histoire*. S. Iréné, l. 3, c. 3, n. 2. — <sup>3</sup> T. 8, l. 43. — <sup>4</sup> T. 11, l. 53.

çaise. La raison, c'est qu'il y a réellement les églises gallicanes, les églises de France, ayant chacune son chef un et légitime, son évêque : mais il n'y a pas réellement l'église gallicane, l'église de France ou l'église française, ayant un chef même schismatique, comme l'église anglicane a pour le moment une papesse. Naguère, il est vrai, un mauvais prêtre, un prêtre interdit, a tenté de se faire pape de l'église française, comme un autre de l'église allemande. Mais ces tentatives n'ont pas réussi. La France en particulier a fait voir qu'elle n'avait pas les instincts schismatiques que lui supposent certains industriels de religion, qui affectent de prendre pour enseigne l'église française, l'église de France, l'église gallicane.

Sur la primauté du Pape, les anciennes églises d'Afrique pensaient comme saint Anselme de Lucques. Tertullien écrivait dès le second siècle : Le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Église. Le même Tertullien nous apprend que dès lors on donnait à l'évêque de Rome les titres d'APOSTOLIQUE, de PAPE, de SOUVERAIN PONTIFE, d'ÈVÈQUE DES ÈVÈQUES. Saint Cyprien dit après Tertullien : Notre-Seigneur, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à Pierre dans l'Évangile : Tu es Pierre, etc., et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. C'est de là que, par suite des temps et des successions, découle l'ordination des évêques et la forme de l'Église, afin qu'elle soit établie sur les évêques. Saint Optat de Milève dit après saint Cyprien : Saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres pasteurs. Saint Augustin dit après saint Optat de Milève : Le Seigneur nous a confié ses brebis, parce qu'il les a confiées à Pierre. Saint Ambroise disait avant saint Augustin, son disciple : Où est Pierre, là est l'Église. Et ce que ces grands docteurs proclamaient en Occident, saint Grégoire, évêque de Nysse, le disait en Orient : Jésus-Christ a donné, par Pierre, aux évêques les clefs du royaume des cieux.

De ces principes, nous avons vu les églises, les conciles, les écrivains de Grèce et d'Orient tirer les mêmes conséquences que saint Anselme de Lucques. Les historiens Socrate et Sozomène attestent que dès le quatrième siècle il y avait une loi ecclésiastique qui déclarait nul tout ce qui se faisait sans le consentement de l'évêque de Rome, et qu'en conséquence le Pontife romain rétablissait d'autorité les évêques dans leurs sièges ; et, à ce sujet, ils citent, comme saint Anselme de Lucques, la lettre du pape saint Jules aux évêques d'Orient. Nous avons vu la lettre et les canons du concile de Sardique, qui reconnaît et explique le droit d'appellation au Pape : canons insérés par Photius lui-même dans le droit canonique des Grecs. Nous avons vu le concile œcuménique d'Éphèse reconnaître l'autorité

souveraine du Pape dans la sentence même contre Nestorius, et se dire contraint à la condamnation par le jugement du pape Célestin. Nous avons vu le pape saint Léon approuver ce qu'a fait le concile œcuménique de Chalcédoine touchant la doctrine, mais casser ce qu'il a tenté de faire pour favoriser l'ambition de l'évêque de Constantinople ; et nous avons vu et l'empereur et l'évêque de Constantinople reconnaître le droit souverain de sa décision. Nous avons vu tous les évêques d'Orient, dans leur lettre au pape saint Symmaque, implorer l'autorité souveraine du Pontife romain, comme l'unique remède à leurs maux, et toutes les églises trouver ce remède en signant le mémorable formulaire du pape saint Hormisda, où il est dit :

« La première condition du salut, c'est de garder la règle de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères. Et parce qu'il est impossible que la sentence de Notre-Seigneur ne s'accomplisse point quand il a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église*, l'événement a justifié ces paroles ; car la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans le Siège apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi, suivant au contraire en toutes choses les réglemens des Pères, nous anathématisons toutes les hérésies, principalement l'hérétique Nestorius, etc. C'est pourquoi, comme il a déjà été dit, suivant en toutes choses le Siège apostolique, et publiant tout ce qui a été décrété par lui, j'espère mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle de la Chaire apostolique, dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne ; promettant aussi de ne point réciter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Église catholique, c'est-à-dire qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec le Siège apostolique. Que si je me permets de m'écarter moi-même en quelque chose de la profession que je viens de faire, je me déclare, par ma propre sentence, au nombre de ceux que je viens de condamner. »

Nous avons entendu Bossuet dire sur le formulaire de cette réunion : « Toutes les églises, en signant cette formule, professaient que la foi romaine, la foi du Siège apostolique et de l'Église romaine, était assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermie par une promesse certaine du Seigneur. Car c'est cette profession de foi que les évêques étaient obligés d'envoyer aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches, et les patriarches au Pape, afin que lui seul, recevant la profession de tous, leur donnât à tous, en retour, la communion et l'unité. Nous savons que dans les siècles suivans on se servit de la même profession de foi, avec le même exorde et la même conclusion, en y ajoutant les

hérésies et les hérétiques qui, aux diverses époques, troublèrent l'Église. De même que tous les évêques l'avaient adressée au saint pape Hormisda, à saint Agapet et à Nicolas I<sup>er</sup>, de même nous lisons qu'au huitième concile on l'adressa, dans les mêmes termes, à Adrien II, successeur de Nicolas. Or, ce qui a été répandu partout, propagé dans tous les siècles et consacré par un concile œcuménique, quel Chrétien le rejettera <sup>1</sup> ?

Quant aux rapports légitimes entre le chef spirituel et suprême de l'Église universelle et les chefs séculiers de chaque nation particulière, nous voyons que la doctrine de saint Anselme de Lucques est prise textuellement des saints papes Gélase et Symmaque, écrivant à l'empereur Anastase dans le cinquième siècle, le premier : « Il est deux choses par lesquelles ce monde est gouverné d'une manière souveraine : l'autorité sacrée des Pontifes et la puissance royale. En quoi la charge des Pontifes est d'autant plus pesante, qu'au jugement de Dieu ils doivent au Seigneur rendre compte des rois mêmes. » Le second : « Nous recevons les puissances humaines en leur rang, tant qu'elles n'érigent pas leurs volontés contre Dieu. Au reste, si toute puissance est de Dieu, à plus forte raison celle qui est préposée aux choses divines. Déférez à Dieu en nous, et nous déférerons à Dieu en vous. Que si vous ne déférez pas à Dieu, vous ne pouvez user du privilège de celui dont vous méprisez les droits. »

Cette doctrine, nous la trouvons dès le quatrième siècle en saint Grégoire de Nazianze. Les habitants de cette ville s'étaient commis envers l'autorité publique. Grégoire, leur compatriote, fit un discours en présence du peuple et du gouverneur. Après avoir compati aux angoisses du premier, qui s'attendait à de sévères châtimens, il dit au second : « Écoutez-vous de bonne grâce ce que je vous dirai avec confiance ? La loi du Christ vous a soumis à mon autorité et à mon tribunal ; car nous aussi nous exerçons un empire, et j'ajouterai un empire plus grand et plus parfait : à moins que l'esprit ne doive céder à la chair, et les choses célestes aux terrestres. Mais je ne doute point que vous ne receviez bien la liberté de mes paroles, étant une brebis de mon troupeau <sup>2</sup>. »

Dans le même siècle, saint Chrysostôme, faisant le panégyrique de saint Babylas, évêque d'Antioche, rappelle à ses auditeurs que le saint Pontife excommunia courageusement et repoussa de l'entrée de l'Église un empereur, pour avoir tué un jeune prince qu'il avait reçu en otage de la paix jurée avec son père. Quoi qu'il en soit du fait en lui-même, voici les réflexions que fait là-dessus le saint doc-

<sup>1</sup> *Defensio*, l. 10, c. 7. — <sup>2</sup> *Oratio ad cives et prefectum*.

teur : « Le bienheureux Babylas abattit ainsi l'orgueil des infidèles, et rendit les fidèles plus religieux, non-seulement les particuliers, mais encore les gens de guerre, les tribuns, les préfets, en montrant qu'aux yeux des Chrétiens l'empereur et le dernier de tous ne sont que des noms, et que, quand il faut punir ou réprimander, celui qui porte le diadème n'est pas plus ménagé que les moindres. Une autre belle action qu'on découvre dans sa conduite, la voici : instruisant les Pontifes et les rois futurs, il réprime les pensées des uns et élève celles des autres ; il leur fait voir que celui qui est revêtu du sacerdoce gouverne plus puissamment la terre et tout ce qui s'y fait que celui qui est revêtu de la pourpre, et qu'il ne doit rien céder de cette puissance, mais plutôt perdre la vie que cette autorité indépendante que Dieu lui-même annexa comme un héritage à sa dignité<sup>1</sup>. »

Cette doctrine, nous l'avons vue, comme saint Anselme de Lucques, mise en pratique dans les actes de Pepin, de Charlemagne, d'Otton I<sup>er</sup>, et rappelée par Hinemar de Reims aux rois français de son époque.

Que le Pape puisse exercer son autorité souveraine dans toutes les parties de l'Église par ses nonces, nous l'avons vu par le pape saint Grégoire le Grand, envoyant de simples sous-diacres en Grèce, en Sardaigne, en Afrique, régler les affaires des évêques. Nous avons vu le pape saint Martin établir des légats apostoliques en Syrie, en Mésopotamie, dans les antiques pays de Moab et d'Ammon. Enfin, que les causes des cleres inférieurs doivent être terminées à Rome, lorsque le temps ou la chose l'exige, comme dit saint Anselme, nous l'avons vu reconnaître et pratiquer à des patriarches même de Constantinople, déférant au Pontife romain des causes de simples prêtres. Conclusion : Dans tout cela il n'y a d'étonnant, il n'y a de nouveau, que la présomptueuse ignorance de tant de savants modernes qui traitent de nouveauté la doctrine constante de tous les siècles chrétiens.

L'évêque Bonizon, qui présida aux funérailles de saint Anselme de Lucques, était lui-même distingué par sa piété et sa doctrine. D'abord évêque de Sutri, il fut chassé de cette ville, en 1082, par Henri d'Allemagne, à cause de son attachement catholique au pape saint Grégoire VII et à la cause de l'Église. Il devint plus tard évêque de Plaisance. Il composa, en abrégé, les Vies de tous les Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Urbain II ; on regrette vivement de n'avoir pu le retrouver encore complet. Il composa également, sous le nom

<sup>1</sup> S. Chrysost., t. 2, p. 546-597, edit. Bened. — Voir plus au long les paroles des deux saints docteurs dans les *Rapports naturels entre les deux puissances*, par l'abbé Rohrbacher, th. 8.



de *Paradis augustinien*, un recueil de tout ce que saint Augustin a dit de plus remarquable. Il composa enfin un recueil des décrets ecclésiastiques, tirés de l'Écriture sainte, des conciles, des Papes et des saints Pères. Cette collection, encore inédite, est en dix livres. 1° Du baptême et de ce qui s'y rattache. Après le baptême et la profession de foi vient la manière dont chaque Chrétien doit vivre ; de là 2° Des évêques et de leur ministère. 3° Des métropolitains et de leurs devoirs. 4° De l'excellence de l'Église romaine et des privilèges de son évêque. Comme préface de ce quatrième livre, saint Bonizon met une histoire abrégée de tous les Papes depuis saint Pierre jusqu'à Urbain II. 5° Des prêtres, et des autres clercs inférieurs. 6° Des moines. 7° Des rois, des juges, et généralement des laïques. 8° Devoirs des sujets, suivant leur condition. 9° Administration de la pénitence. 10° Canons pénitentiaux. Saint Bonizon prend ainsi le Chrétien à sa naissance dans le baptême, lui montre ses devoirs suivant la position où la Providence le place, et lui indique le remède à ses fautes dans la vertu et le sacrement de pénitence <sup>1</sup>. L'évêque Bonizon termina une sainte vie par le martyre. Après avoir souffert bien des exils pour la cause catholique, il vint à Plaisance au commencement de l'an 1089 ; les catholiques de cette ville le prirent pour leur évêque. Six mois s'étaient à peine écoulés, quand il tomba entre les mains des schismatiques, qui le tourmentèrent d'abord dans un cachot, ensuite lui coupèrent les membres, et enfin lui arrachèrent les yeux. Il consumma son martyre le 14 juillet de la même année 1089, et fut transféré et enterré à Crémone <sup>2</sup>.

Habitué que nous sommes, surtout en France, à qualifier de siècles d'ignorance et de ténèbres le dixième et le onzième, nous serons bien étonnés d'apprendre qu'on y étudiait le droit canon, que des évêques en rédigeaient des cours complets, tirés de l'Écriture, des Pères, des conciles, des décrets des Pontifes romains ; tandis que nous, au milieu du dix-neuvième, dans beaucoup de nos séminaires, nous ne daignons pas en connaître le premier mot, et que les plus savants s'arrêtent au manuel plus ou moins hétérodoxe de quelque avocat janséniste. Cependant, les saints évêques de Worms, de Lucques, de Sutri, ne sont pas les seuls qui, dans ces siècles beaucoup plus ignorés qu'ignorants, se soient occupés d'écrire des théologies canoniques. Il s'en trouve encore une, sans nom d'auteur, mais dédiée à saint Anselme de Lucques ; une seconde, nommée *tripartite*, parce qu'elle est divisée en trois parties : décrétales des Papes, ca-

<sup>1</sup> Ballerini, *Opera S. Leonis Magni*, t. 3, p. 307. — <sup>2</sup> Pagi, an. 1082, 1085, 1089. Berthold, Ughell.

nons des conciles, passages des saints Pères et autres ; une troisième, connue sous le nom de *Polycarpe*, mais dont l'auteur s'appelait Grégoire ; quatre ou cinq autres sans caractère bien distinctif <sup>1</sup>. Et ce n'est pas encore tout.

Un cardinal de Grégoire VII, le cardinal Deusdedit, a dédié à son successeur Victor III une collection de canons en quatre livres, avec un épître dédicatoire où il indique les sources où il a puisé. Le premier livre, de la primauté et de la puissance de l'Église, a deux cent cinquante-un chapitres : le second, du clergé romain, en a cent trente-un : le troisième, des choses de l'Église, cent cinquante-neuf ; le quatrième, de la liberté de l'Église et du clergé, cent-soixante-deux. Il a tiré des archives de l'Église romaine plusieurs monuments qu'on ne connaissait pas d'ailleurs. Outre ce corps de droit canon, le cardinal Deusdedit fit encore sous Urbain II un ouvrage, également en quatre livres, contre les envahisseurs, les simoniaques et les schismatiques de l'antipape Guibert. L'auteur lui-même fait ainsi connaître la division de son œuvre : Il y a quatre choses dont nous nous proposons d'écrire avec l'aide de Dieu : 1° Qu'il n'est pas permis au roi de constituer des évêques aux saintes églises. 2° Des simoniaques, des schismatiques, ainsi que de leur sacerdoce et de leur sacrifice. 3° Que le clergé doit être entretenu et honoré par les séculiers, et non pas diffamé, etc. 4° Il n'est pas permis à la puissance séculière d'introduire des clercs dans l'Église, ou de les en chasser, ni de régir les choses ecclésiastiques, ou de les transférer en ses droits. Dans cet ouvrage, le cardinal cite les maximes des Pères et des conciles, comme dans sa collection ; mais avec cette différence qu'il y ajoute des arguments et des preuves pour en fortifier l'autorité, qu'il réfute les objections, et traite à fond l'affaire qui troublait alors l'Église <sup>2</sup>. On voit par tout ceci que le onzième siècle, le siècle de Grégoire VII et d'Urbain II, le siècle de la première croisade, savait ce qu'il disait et ce qu'il faisait : ce qui n'a pas été donné au dix-huitième, ni même jusqu'à présent (1851) au dix-neuvième.

En Espagne, Alphonse le Vaillant, roi de Léon, de Castille et de Galice, secondé par la valeur de Rodrigue surnommé le Cid, avait remporté un grand nombre de victoires sur les Mahométans, et, l'an 1085, s'était rendu maître de Tolède, l'ancienne capitale de l'Espagne, où il établit sa cour. D'un autre côté, les rois de Navarre et d'Aragon, Sanche-Ramirèz, Pèdre I<sup>er</sup> et Alphonse I<sup>er</sup>, ses deux fils et successeurs, dont le dernier fut surnommé le Batailleur, n'eurent

<sup>1</sup> Theiner, *Disquisitiones criticae in principuas canonum et decretalium collectiones*. Romæ, 1836. — <sup>2</sup> Ballerini, *Opera S. Leonis Magni*, t. 3, p. 299 et seqq.

pas de moindres succès contre les infidèles. Le royaume d'Aragon avait des particularités remarquables dans sa constitution politique. A côté du roi, il y avait le grand justicier du royaume. Les prérogatives du grand justicier étaient telles, qu'il pouvait rejeter les édits du roi, le citer lui-même devant les états généraux, et le faire déposer, s'il touchait aux privilèges de la nation. Avant de monter sur le trône, les rois d'Aragon étaient obligés de prêter serment à ces privilèges, mais de le prêter, tête nue, aux pieds du grand justicier, qui, pendant qu'ils le prononçaient, leur tenait une épée nue appliquée contre la poitrine. Cependant le roi don Pèdre I<sup>er</sup> obtint l'abolition de cette humiliante cérémonie. On voit que les nations chrétiennes du moyen âge n'étaient pas si serviles qu'on le suppose quelquefois <sup>1</sup>.

Les succès des Chrétiens d'Espagne contre les sectateurs anti-chrétiens de Mahomet facilitaient le rétablissement des églises chrétiennes. Alphonse le Vaillant avait donc pris Tolède, le jour même que mourut le pape saint Grégoire VII, le 25<sup>me</sup> de mai 1085, après qu'elle eut été sous la puissance des Mahométans trois cent soixante-huit ans. Le 18<sup>me</sup> de décembre de la même année, on élut pour archevêque le moine Bernard, et le roi dota magnifiquement cette église. Bernard était Français, né dans le pays d'Agen. Il étudia d'abord pour être clerc, puis il porta les armes ; mais, étant tombé malade, il embrassa la vie monastique à Auch, d'où il fut appelé par saint Hugues à Clugni, où il vécut très-régulièrement. Ensuite, le roi Alphonse, voulant rétablir le monastère de Saint-Fagon, et le distinguer autant en Espagne que Clugni l'était en France, envoya demander à saint Hugues un sujet digne d'en être abbé ; et ce saint lui envoya Bernard, qui se fit tellement aimer, que, peu après, il fut élu tout d'une voix archevêque de Tolède dans le concile que le roi y avait assemblé pour ce sujet.

Le roi étant allé vers Léon, le nouvel archevêque, poussé par la reine Constance, se saisit, à main armée, de la grande mosquée, y dressa des autels et mit des cloches dans la grande tour. C'était contre la parole du roi, qui avait promis aux Maures, quand ils rendirent la ville, de leur conserver cette mosquée. C'est pourquoi, l'ayant appris, Alphonse en fut tellement irrité, qu'il revint promptement à Tolède, et menaçait de faire brûler l'archevêque et la reine. Les Maures, en ayant eu nouvelle, vinrent au-devant du roi avec leurs femmes et leurs enfants ; et, comme il crut qu'ils venaient se plaindre, il leur dit : Ce n'est pas à vous que l'on fait injure, c'est à moi, qui ne pourrai plus me vanter d'être fidèle à mes promesses ; c'est mon in-

<sup>1</sup> *Art de vérifier les dates.*

térêt de vous satisfaire par une sévère vengeance. Les Maures lui demandèrent, à genoux et avec larmes, de les écouter. Il retint son cheval, et ils dirent : Nous savons que l'archevêque est le chef de votre loi ; si nous sommes cause de sa mort, les Chrétiens nous extermineront un jour ; et si la reine périt à cause de nous, nous serons toujours odieux à ses enfants, et ils s'en vengeront après votre règne. C'est pourquoi nous vous prions de leur pardonner, et nous vous quittons de votre serment. Le roi fut ravi de conserver la mosquée sans manquer à sa parole.

Le pape saint Grégoire VII, à la prière du roi Alphonse, avait envoyé Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, en qualité de son légat, pour rétablir la discipline dans les églises d'Espagne, où elle avait été si longtemps interrompue par la domination des Maures ; mais Richard se conduisit mal dans sa légation, et l'archevêque Bernard alla à Rome en porter ses plaintes. Il trouva sur le Saint-Siège Urbain II, qui le reçut très-favorablement et lui donna le pallium, avec un privilège qui l'établissait primat sur toute l'Espagne. Cette bulle est du 15<sup>me</sup> d'octobre 1088, adressée à l'archevêque Bernard ; et le Pape dit en substance : Nous rendons à Dieu de grandes actions de grâces de ce que l'église de Tolède, dont la dignité est si ancienne, et dont l'autorité a été si grande en Espagne et en Gaule, vient d'être délivrée de l'oppression des Sarrasins après environ trois cent soixante-dix ans. C'est pourquoi, tant par le respect de cette église qu'à la prière du roi Alphonse, nous vous donnons le pallium, c'est-à-dire la plénitude de la dignité sacerdotale, et nous vous établissons primat dans tous les royaumes des Espagnes, comme il est certain que l'ont été anciennement les évêques de Tolède. Tous les évêques des Espagnes vous regarderont comme leur primat ; et, s'il s'élève entre eux quelque question qui le mérite, ils vous en feront le rapport, sauf toutefois les privilèges de chaque métropolitain <sup>1</sup>.

Le pape Urbain écrivit en même temps au roi Alphonse une lettre en ces termes : Il y a deux choses par lesquelles le monde est principalement gouverné, la dignité sacerdotale et la puissance royale. Mais, très-cher fils, la dignité sacerdotale surpasse la puissance royale d'autant plus, que nous devons rendre compte de tous les rois mêmes au Roi de tous. C'est pourquoi la sollicitude pastorale nous oblige de pourvoir au salut non-seulement des petits, mais encore des grands, afin que nous puissions restituer sans lésion au véritable pasteur les brebis qu'il nous a confiées. Nous devons particulièrement veiller au salut de vous, que le Christ a rendu le défenseur

<sup>1</sup> Baron et Pagi, an. 1088.

de la foi chrétienne et de l'Église. Souvenez-vous donc, bien-aimé fils, souvenez-vous quelle gloire la grâce de la majesté divine vous a conférée, afin que, comme Dieu a illustré votre royaume par-dessus les autres, vous vous appliquiez aussi à le servir avec plus de dévouement. Car le Seigneur lui-même dit par le prophète : J'honorerai ceux qui m'honorent ; mais ceux qui me méprisent seront sans gloire. Nous rendons grâce au Seigneur et à vos travaux, de ce que l'église de Tolède a été délivrée du joug des Sarrasins. Suivant vos exhortations, nous avons reçu dignement et respectueusement l'évêque de cette ville, notre vénérable frère Bernard, et, lui accordant le pallium, nous avons octroyé à l'église de Tolède le privilège de son antique majesté ; car nous le constituons primat dans tout le royaume des Espagnes, et tout ce que l'église de Tolède a jamais eu autrefois, nous ordonnons, par l'autorité apostolique, qu'elle l'ait à l'avenir. Écoutez-le donc comme votre bien-aimé père, exécutez fidèlement ce qu'il vous dira de la part du Seigneur, et ne cessez de protéger et de rehausser son église. Le Pape témoigne ensuite sa peine touchant la manière dont le roi en avait usé envers l'évêque de Saint-Jacques, qui ne remplissait guère bien les devoirs de l'épiscopat, mais que le roi avait contraint, par la prison, à s'en déclarer indigne devant tout le peuple <sup>1</sup>.

La même année 1088, Artauld, élu évêque d'Elne en Roussillon, vint à Rome pour se faire sacrer par le pape Urbain ; car son métropolitain Dalmace, archevêque de Narbonne, refusait de le sacrer, à cause d'un serment qu'Artauld avait fait aux chanoines, après son élection, pour la conservation des biens de l'église. Dalmace prétendait sans doute que ce serment était simoniaque ; mais Artauld soutenait qu'il ne l'était point, puisqu'il n'en avait fait aucune convention avant que d'être élu. C'est ce qu'il affirma par serment devant le Pape, qui le sacra évêque, après qu'il se fut ainsi purgé du soupçon de simonie <sup>2</sup>.

Un autre évêque d'Espagne se trouvait à Rome dans le même temps que l'archevêque Bernard de Tolède. C'était Bérenger, évêque d'Aussone ou Vic en Catalogne, qui poursuivait le rétablissement de la métropole de Tarragone. Cette ville, qui, sous les Romains, donnait le nom au tiers de l'Espagne, avait été tellement ruinée depuis l'invasion des Sarrasins, que son évêché avait été uni à celui d'Aussone, et la province soumise à la métropole de Narbonne pendant quatre cents ans. Bérenger obtint du pape Urbain II une bulle adressée aux trois comtes Bérenger de Barcelone, Ermen-gaud d'Urgel et Bernard de Besalu, aux évêques de la province et

<sup>1</sup> Labbe, t. 10. p. 458. Mansi, t. 20. — <sup>2</sup> Marca, *Concord.*, l. 5, c. 41. —

à tout le clergé et à la noblesse, par laquelle le Pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, en sorte que l'on puisse y remettre un siège épiscopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour pénitence, et promet à ceux qui devaient aller à Jérusalem ou ailleurs la même indulgence que s'ils avaient accompli leur pèlerinage. Cette ville étant rétablie pour le temporel, il promet de lui rendre ses privilèges pour le spirituel, c'est-à-dire le droit de métropole, sauf toutefois le droit de l'église de Narbonne, si elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l'autorité du Saint-Siège. Cette bulle est du 1<sup>er</sup> juillet 1089 <sup>1</sup>.

L'année suivante, 1090, vers la Pentecôte, le pape Urbain fit tenir par ses légats un concile à Toulouse, où assistèrent les évêques de diverses provinces, et l'on y corrigea plusieurs abus. L'évêque de Toulouse s'y purgea canoniquement des crimes dont il était accusé; et, à la prière du roi de Castille, une légation fut envoyée à Tolède pour y rétablir la religion. Bernard, archevêque de Tolède, retournant de Rome en Espagne, assista à ce concile avec le cardinal Rainier, nouveau légat pour l'Espagne <sup>2</sup>.

Rainier passa en Catalogne, où il reçut, au nom du Pape, la donation de Bérenger, comte de Barcelone, qui donna à l'Église romaine la ville de Tarragone, reconnaissant que lui et ses successeurs ne la tiendraient désormais que comme vassaux du Pape, et lui en paieraient tous les cinq ans vingt-cinq livres pesant d'argent. Ce qu'il fit par le conseil de Bérenger, nouvel archevêque de Tarragone, et de l'évêque de Gironne, nommé aussi Bérenger. Cette donation facilita le rétablissement de la métropole de Tarragone, nonobstant l'opposition de Dalmace, archevêque de Narbonne, qui, sur la lettre que le Pape avait écrite aux seigneurs de Catalogne, était venu à Rome soutenir ses droits. Le Pape lui demanda s'il avait des privilèges du Saint-Siège pour établir sa primatie, qu'il prétendait sur la province de Tarragone. Dalmace répondit que son église en avait eu, et qu'il espérait les trouver; sur quoi le Pape écrivit à Rainier, son légat, que, si ces privilèges ne se trouvaient point, il travaillât avec les seigneurs du pays à rétablir l'église de Tarragone. La métropole de Tarragone fut effectivement rétablie. Le Pape y transféra Bérenger d'Aussone, comme ayant été par ses soins le principal auteur de ce rétablissement. Il lui accorda le pallium, et lui permit, à lui et à ses successeurs, de garder l'église d'Aussone jusqu'à l'entier rétablissement de celle de Tarragone. C'est ce qu'on voit par la bulle donnée à Capoue le 1<sup>er</sup> juillet 1091 <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Marc. Hisp., l. 4, p. 408. — <sup>2</sup> Labbe, t. 10, p. 426. — <sup>3</sup> Marc. Hisp., l. 4, p. 470.

La même année, on tint un concile à Léon, à l'occasion des funérailles de Garsias, roi de Galice, frère d'Alphonse, qui le tenait en prison depuis vingt ans. Le cardinal Rainier y assista avec Bernard, archevêque de Tolède, et plusieurs autres évêques. On y résolut que les offices ecclésiastiques seraient célébrés en Espagne suivant la règle de Saint-Isidore. On ordonna aussi qu'à l'avenir les écrivains se serviraient de l'écriture gauloise dans tous les actes ecclésiastiques, au lieu de la gothique, qui était en usage à Tolède. C'était pour faciliter la communication intellectuelle d'une nation à l'autre. C'est dans ce même but que l'on substitua, à Tolède comme ailleurs, l'office gallican ou romain, alors le même, à l'office mozarabe, introduit par les Goths <sup>1</sup>.

En Angleterre, le prince Edgar, neveu de saint Édouard le Confesseur, et qui aurait dû lui succéder sur le trône par droit d'hérédité, si ce droit seul avait suffi alors, s'était soumis d'abord à Guillaume le Conquérant. Quelque temps après, il s'enfuit secrètement avec sa sœur Marguerite. Le vaisseau sur lequel ils s'embarquèrent fut assailli d'une violente tempête qui les jeta sur la côte d'Écosse. Malcolm III, roi de ce pays, les reçut l'un et l'autre et leur fit un accueil favorable. Il s'intéressa d'autant plus à leur malheur, qu'il s'était trouvé dans une position toute pareille. En effet, il avait été obligé de prendre la fuite après la mort de son père Duncan, que Macbeth, général d'une partie des troupes, avait tout à la fois privé de la vie et de la couronne. Ayant erré longtemps en divers lieux, il s'était retiré à la cour de saint Édouard le Confesseur. Soutenu de la protection de ce prince, qui lui donna un corps de dix mille hommes, il retourna en Écosse, où les nouveaux secours qu'il tira de ceux qui tenaient pour lui mirent son armée en état de remporter une victoire complète sur ses ennemis. Macbeth fut tué lui-même, après avoir joui dix-sept ans du fruit de son usurpation. Par cette victoire, Malcolm recouvra l'Écosse, et il fut proclamé roi à Scone, en 1057.

Lorsque ce prince vit Edgar et Marguerite dans son royaume, son cœur s'attendrit sur leur malheureux sort. Il leur procura tous les secours qui dépendaient de lui, et il se félicita de l'occasion de pouvoir les assister. Guillaume voulait qu'on les lui remit entre les mains; mais Malcolm refusa de se prêter à une si noire trahison. Ce refus alluma le flambeau de la guerre. Les troupes de Guillaume furent toujours battues par le roi d'Écosse. Enfin on parla de paix, et elle fut conclue à certaines conditions, dont l'une était que Guillaume traiterait Edgar comme son ami.

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 382. Mansi, t. 20.

Cependant Marguerite donnait à l'Écosse le spectacle de toutes les vertus. Elle avait appris, dès ses premières années, à mépriser l'éclat trompeur des pompes mondaines, et à regarder les plaisirs comme un poison d'autant plus dangereux, qu'il flatte en donnant la mort. C'était bien moins par sa rare beauté que par un heureux assemblage de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, qu'elle s'attirait l'admiration de toute la cour. Les honneurs qu'on lui rendait ne portaient aucune atteinte à son humilité. Toute son ambition était de se rendre agréable au Roi des rois. Elle ne trouvait de satisfaction que dans les charmes de l'amour divin ; et cet amour, elle l'entretenait et le nourrissait par l'exercice de la prière et de la méditation, auquel il lui arrivait souvent de consacrer les jours entiers. Considérant Jésus-Christ dans la personne des pauvres, elle saisissait toutes les occasions qui se présentaient de les servir, de les consoler et de pourvoir à leurs différents besoins.

Malcolm, touché de tant de vertus, conçut pour Marguerite la plus haute estime ; il crut même devoir lui proposer de s'unir à elle par les liens du mariage. Il fut au comble de ses désirs lorsque la princesse, moins par sa volonté propre que par le conseil des siens, y eut donné son consentement. Marguerite fut mariée et couronnée reine d'Écosse en 1070. Elle était dans la vingt-quatrième année de son âge.

Quoique Malcolm eût des mœurs peu polies, il n'avait cependant rien dans le caractère qui sentit la fierté ou la bizarrerie, et l'on ne remarquait en lui aucune mauvaise inclination. Marguerite, par une conduite pleine de respect et de condescendance, se rendit bientôt maîtresse de son cœur. Elle se servit de l'ascendant qu'elle avait sur lui pour faire fleurir la religion et la justice, pour procurer le bonheur des peuples et pour inspirer à son mari ces sentiments qui en ont fait un des plus vertueux rois d'Écosse. Elle adoucit son caractère, cultiva son esprit, polit ses mœurs et l'embrasa d'amour pour la pratique des maximes de l'Évangile. Le roi était si charmé de la sagesse et de la piété de son épouse, que non-seulement il lui laissait l'administration de ses affaires domestiques, mais qu'il se conduisait encore par ses avis dans le gouvernement de l'État. Marguerite, au milieu du tumulte des affaires, savait conserver le recueillement de l'âme et se prémunir contre les dangers de la dissipation. Une extrême exactitude à faire toutes ses actions en vue de Dieu, l'exercice continu de la prière, la pratique constante du renoncement à soi-même, étaient les principaux moyens qu'elle employait pour se maintenir dans une disposition aussi parfaite. L'étendue de son génie ne le cédait point à l'éminence de ses vertus. On admirait en Écosse, et même dans les pays étrangers, sa prudence qui pourvoyait à tout, son appli-



cation aux affaires publiques et particulières, son ardeur à saisir toutes les occasions de rendre les peuples heureux, sa sagesse et sa dextérité dans l'accomplissement des devoirs attachés à l'exercice de l'autorité royale.

Dieu bénit le mariage de Marguerite et de Malcolm ; il en sortit plusieurs enfants, qui ne dégénérent point de la vertu de ceux dont ils avaient reçu le jour. La reine devint mère de six princes, savoir , Édouard, Edmond, Edgar, Éthelred, Alexandre, David, et de deux princesses qui reçurent, l'une le nom de Mathilde, et l'autre celui de Marie. La première épousa Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre ; la seconde fut mariée à Eustache, comte de Boulogne. Edgar, Alexandre et David parvinrent successivement à la couronne d'Écosse, et régnèrent tous avec une grande réputation de valeur, de sagesse et de piété. David se distingua encore au-dessus de ses deux frères, et l'on a dit de lui à juste titre qu'il avait été le plus bel ornement du trône écossais.

Marguerite fut le principal instrument dont Dieu se servit pour former ces princes à la vertu. Elle eut soin de les prémunir de bonne heure contre ces écueils où ne vont que trop souvent échouer ceux qui naissent dans les cours des rois. En même temps qu'elle leur faisait sentir le vide et le néant des choses humaines, elle peignait la vertu avec tous ses charmes, et leur inspirait l'horreur du péché avec l'amour de Dieu et la crainte de ses jugements. Les précepteurs et les gouverneurs qu'elle mit auprès d'eux étaient des hommes remplis de religion ; elle éloignait de leurs personnes tous ceux qui n'avaient pas une piété reconnue. L'expérience et la nature du cœur humain lui avaient appris que les enfants ne se défont presque jamais des impressions qu'ils ont reçues de la conduite de leurs maîtres et de tous ceux avec lesquels ils ont eu à vivre dans leurs premières années. Elle se faisait rendre compte des progrès que faisaient les jeunes princes, et se chargeait souvent elle-même du soin de leur enseigner ce que la profession du christianisme exigeait d'eux.

Lorsque les princesses ses filles furent en âge de profiter de ses exemples, elle les associa à ses exercices spirituels et à toutes ses bonnes œuvres. Elle ne se contentait pas de leur inspirer l'amour des vertus ; elle faisait encore de ferventes prières pour demander à Dieu la conservation de leur innocence et leur avancement dans la piété. Elle leur faisait goûter ses instructions par la douceur et la charité avec lesquelles elle savait les assaisonner. Les personnes vicieuses n'osaient approcher d'elles, non plus que des princes leurs frères ; elles n'osaient même paraître à la cour, où la vertu seule pouvait servir de recommandation et où le défaut de piété était un titre d'exclusion pour toutes les places.

Marguerite regardait le royaume d'Écosse comme une grande famille dont elle était la mère. Elle se crut donc obligée de faire servir à le rendre heureux et le rang dans lequel la Providence l'avait placée et l'autorité que le roi avait remise entre ses mains. Mais, sachant que le bonheur des peuples est inséparable de la pratique de la religion, elle s'appliqua surtout à réformer les abus et à bannir l'ignorance dans laquelle la plupart des Écossais étaient par rapport à leurs principaux devoirs. Ainsi son premier soin fut d'établir partout de saints ministres et des prédicateurs zélés. Elle appuyait de son autorité les ecclésiastiques et les magistrats, afin qu'ils pussent arrêter plus efficacement le cours des désordres ; par là elle vint à bout d'empêcher la profanation des dimanches et des fêtes, ainsi que la violation du jeûne du carême. Ce fut pour elle une grande joie de voir la religion reprendre ses droits, et les peuples s'empresse à l'envi de rendre à Dieu ce qu'ils lui devaient dans les jours et les temps spécialement consacrés à son service. Elle bannit avec un égal succès la simonie, l'usure, les mariages incestueux, la superstition et plusieurs autres scandales. Elle ne fit pas plus de grâce à ceux qui ne communiaient pas même à Pâques, sous prétexte qu'ils craignaient de recevoir indignement l'eucharistie. On leur représenta, par ses ordres, qu'une pareille disposition venait d'un fond de lâcheté et d'impénitence ; que les pécheurs devaient travailler à se purifier de leurs crimes par les larmes d'un sincère repentir, et que l'esprit de l'Église était que l'on participât au corps et au sang de Jésus-Christ. Ces instructions produisirent l'effet que la pieuse reine en attendait.

Ayant formé le louable projet de polir et de civiliser la nation écossaise, elle accorda sa protection à ceux qui excellaient dans les arts et les sciences. L'amour des lettres, après avoir adouci la férocité des mœurs, éclaira les esprits, les rendit plus sociables et plus propres à la pratique des vertus morales. Elle fit des établissements que Malcolm approuva et dont il assura la stabilité par des lois pleines de sagesse.

Entre toutes les vertus qui brillaient en sa personne, la charité envers les pauvres occupait une des premières places. Ses revenus ne pouvaient suffire à la multitude de ses aumônes : elle donnait souvent une partie de ce qui était destiné à ses propres besoins. Toutes les fois qu'elle paraissait en public, on la voyait environnée d'une foule de veuves, d'orphelins et de malheureux de toute espèce, qui couraient à elle comme à leur mère commune. Jamais elle ne renvoyait ceux qui imploraient son secours, sans les avoir consolés et assistés. En rentrant dans son palais, elle le trouvait encore

rempli de pauvres, auxquels elle lavait les pieds et qu'elle servait de ses propres mains. Sa coutume était de ne se mettre à table qu'après avoir donné à manger à neuf petits orphelins et à vingt-quatre grands pauvres ; souvent, surtout dans l'avent et le carême, le roi et la reine en faisaient venir jusqu'à trois cents de ces derniers, auxquels ils distribuaient, le genou en terre, des viandes semblables à celles qu'on avait préparées pour leur table. Malcolm servait les hommes, et Marguerite les personnes de son sexe. La reine visitait aussi fréquemment les hôpitaux, où les malades ne pouvaient se lasser d'admirer son humilité et son extrême tendresse pour eux. Par ses aumônes, elle libérait encore les débiteurs insolvables et relevait les familles ruinées. Les étrangers, principalement les Anglais, lui furent souvent redevables de la délivrance de leurs prisonniers. Elle rachetait par préférence ceux qui étaient tombés entre les mains de maîtres durs et intraitables. Les pauvres étrangers trouvaient un asile dans les hôpitaux qu'elle avait fondés pour les recevoir.

Malcolm concourait avec Marguerite à toutes ces bonnes œuvres. Il apprend, dit Thierri, le confesseur et le biographe de la sainte, il apprend à passer souvent la nuit dans les exercices de piété. C'est quelque chose d'étonnant, continue-t-il, de voir la ferveur de ce prince à la prière ; il possède l'esprit de componction et le don des larmes dans un degré bien supérieur à l'état d'un homme qui vit dans le siècle. La reine, dit un autre auteur, l'excitait aux œuvres de justice et de miséricorde, et à la pratique des autres vertus ; en quoi elle réussissait merveilleusement, par un effet de la grâce de Dieu. Le roi se montrait toujours prêt à seconder ses heureuses dispositions. Voyant que Jésus-Christ habitait dans le cœur de Marguerite, il ne manquait jamais de suivre ses conseils.

Comme la sainte dormait peu et qu'elle se privait de tous ces amusements que les gens du monde ont coutume de se permettre, il lui restait chaque jour beaucoup de temps pour ses exercices de piété. En carême et en avent, elle se levait à minuit et allait à l'église pour assister à matines. De retour dans sa chambre, elle y lavait les pieds à six pauvres qui l'attendaient ; après quoi elle donnait à chacun d'eux une ample aumône ; elle reposait ensuite une heure ou deux. A son réveil, elle retournait à sa chapelle, où elle entendait quatre ou cinq messes basses, indépendamment de celle qui se chantait au chœur. Outre cela, elle avait des heures marquées pour prier dans son cabinet, et elle le faisait avec tant de ferveur et de componction, qu'on la trouva souvent baignée de larmes. Elle gardait, dit son biographe, la plus rigoureuse sobriété dans ses repas, ne mangeant qu'autant qu'il fallait pour ne pas mourir, et fuyant tout ce qui au-

rait pu flatter la sensualité. Elle paraissait plutôt goûter que manger ce qu'on lui présentait. En un mot, ses œuvres étaient plus étonnantes que ses miracles ; car le don d'en faire lui fut aussi communiqué. Écoutons encore le même biographe, parlant toujours de Marguerite, dont il était confesseur. « Elle possédait l'esprit de componction dans un degré éminent. Quand elle me parlait des douceurs ineffables de la vie éternelle, ses paroles étaient accompagnées d'une grâce merveilleuse. Sa ferveur était si grande dans ces occasions, qu'elle ne pouvait arrêter les larmes abondantes qui coulaient de ses yeux ; elle avait une telle tendresse de dévotion, qu'en la voyant je me sentais pénétré d'une vive componction. » Personne ne gardait plus exactement qu'elle le silence à l'église ; personne ne montrait un esprit plus attentif à la prière. Souvent elle pressait son confesseur de l'avertir de tout ce qu'il y aurait de répréhensible dans ses paroles et dans ses actions ; il lui paraissait qu'il la ménageait trop à cet égard. C'était son humilité profonde qui lui faisait désirer des réprimandes que les autres ont coutume de supporter si impatiemment. Tous les ans elle faisait deux carêmes, chacun de quarante jours : l'un avant Noël, et l'autre avant Pâques ; elle pratiquait alors des austérités extraordinaires. Chaque jour elle récitait les petits offices de la Trinité, de la Passion et de la sainte Vierge, sans compter celui des morts.

Les instructions de Marguerite avaient pleinement convaincu Malcolm qu'un roi étant le père de son peuple, il doit aimer la paix et fuir la guerre comme le plus terrible des fléaux ; que les conquérants, si vantés dans l'histoire, n'étaient nés que pour le malheur de la terre et surtout pour le malheur de l'État qu'ils avaient gouverné ; que leurs exploits, considérés avec les yeux de la foi, n'étaient qu'un tissu de meurtres et de brigandages. Mais ce prince savait en même temps qu'il est du devoir d'un roi de ne pas ignorer le métier de la guerre et d'être toujours prêt à prendre les armes dans l'occasion, pour défendre son peuple contre les attaques de l'ennemi.

Guillaume le Roux, qui était monté sur le trône d'Angleterre en 1087, le mit dans la nécessité de donner des marques de sa valeur. Ce prince surprit le château d'Alnwick, dans le Northumberland, et ordonna de passer la garnison au fil de l'épée. Le roi d'Écosse demanda la restitution de cette place. Sur le refus qu'on fit de la lui remettre, il l'assiégea dans les formes. La garnison anglaise, se voyant pressée de toutes parts et réduite à la dernière extrémité, feignit de vouloir se rendre et proposa au roi de venir lui-même recevoir les clefs de la ville ; mais le soldat qui les lui présentait au bout d'une lance saisit le moment où il avançait les mains, pour lui porter dans les yeux un coup de cette lance, dont il mourut. Édouard, fils du

roi d'Écosse, continua vivement le siège pour venger la mort de son père. Sa valeur, qui l'avait entraîné trop loin, lui coûta la vie; il fut tué dans un assaut. Les Écossais ressentirent une grande douleur de cette double perte, et levèrent le siège. Les corps des deux princes furent transportés au monastère de Dumferlin, que le roi venait de fonder avec la reine. La mort de Malcolm arriva l'an 1093; son règne avait été de trente-trois ans. On lit son nom avec celui des saints dans quelques calendriers d'Écosse.

Les malheurs dont nous venons de parler furent extrêmement sensibles à la reine; mais sa vertu les lui fit supporter avec résignation. Elle était au lit, et très-malade, quand elle les apprit. Voici la relation de sa dernière maladie, d'après son confesseur et son biographe Thierrî. « Marguerite connut, par une lumière intérieure, le moment de sa mort longtemps avant qu'il arrivât. Ayant demandé à me parler en particulier, elle fit une revue générale de sa vie. Des torrents de larmes coulaient de ses yeux à chaque parole qu'elle disait; sa componction était si vive, que je ne pouvais m'empêcher moi-même de pleurer. De temps en temps les soupirs et les sanglots nous suffoquaient tellement l'un et l'autre, qu'il nous était impossible à tous deux de proférer aucune parole. Elle finit par me dire ce qui suit : Adieu, car je disparaîtrai bientôt de dessus la terre. Vous ne tarderez pas à me suivre. J'ai deux grâces à vous demander : l'une est que vous vous souveniez de ma pauvre âme dans vos prières et vos sacrifices, tant que Dieu vous laissera la vie; l'autre est que vous assistiez mes enfants, et que vous leur appreniez à craindre et à aimer Dieu. Promettez-moi de m'accorder ce que je vous demande en présence du Seigneur, qui est le seul témoin de notre conversation. »

La pieuse reine vécut encore après cela environ six mois. Durant tout ce temps-là, elle fut rarement en état de se lever. On ne l'entendit jamais se plaindre; elle supportait au contraire avec une patience admirable ses peines, qui ne faisaient qu'augmenter chaque jour. Lorsque Malcolm alla faire la guerre dans le Northumberland, elle mit tout en usage pour le dissuader de marcher à la tête de son armée, et ce fut pour la première fois que le prince ne suivit point ses avis. Malcolm passa outre, parce qu'il attribuait les représentations de la reine à un excès de tendresse qui la faisait craindre pour sa vie, et parce qu'il savait que la présence du souverain anime et soutient le courage des soldats. Sa mort précéda de quatre jours celle de la vertueuse princesse.

Marguerite parut triste et pensive le jour que le roi fut tué, et elle dit à ceux qui l'entouraient : Il est peut-être arrivé aujourd'hui à l'Écosse un malheur tel qu'elle n'en a point éprouvé de

semblable depuis longtemps. Le quatrième jour, ses peines étant un peu diminuées, elle se fit conduire dans son oratoire, où elle reçut le saint viatique. Lorsqu'elle fut retournée dans son appartement, un redoublement de fièvre et de douleur l'obligea de se mettre au lit. Elle ordonna à ses chapelains de recommander son âme à Dieu. En même temps elle envoya chercher une croix qui était en grande vénération dans l'Écosse; elle l'embrassa dévotement, et, avec elle, forma plusieurs fois sur son corps le signe sacré du salut; puis, la serrant entre ses mains et fixant ses yeux dessus, elle récita le psaume cinquantième et plusieurs autres prières.

Sur ces entrefaites, Edgar, son fils, arriva de l'armée. Elle lui demanda comment se portaient Malcolm et Édouard. Celui-ci, craignant d'augmenter son mal, lui répondit qu'ils se portaient bien. Je sais ce qu'il en est, répliqua-t-elle. Alors, levant les mains au ciel, elle fit la prière suivante : Dieu tout-puissant, je vous remercie de m'avoir envoyé une si grande affliction dans les derniers moments de ma vie; j'espère qu'avec votre miséricorde elle servira à me purifier de mes péchés. Un instant après, sentant qu'elle allait expirer, elle redoubla de ferveur et répéta plusieurs fois ces paroles : Seigneur Jésus, qui par votre mort avez donné la vie au monde, délivrez-moi de tout mal. Enfin, son âme fut affranchie des liens du corps le 16 novembre 1093, dans la quarante-septième année de son âge. Elle fut canonisée, en 1251, par Innocent IV. En 1693, Innocent XII fixa sa fête au 10 juin. Sa Vie fut écrite peu après sa mort par Thiéri, son confesseur. Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu, même dans les premiers siècles de l'Église, une vie plus édifiante que celle de la reine d'Écosse <sup>1</sup>.

La vie du premier roi normand d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, quoique chrétienne pour le fond, était loin d'être aussi parfaite. Voici comme le dépeint un auteur anglais du temps. « Si quelqu'un désire connaître quel homme c'était, ou quel genre de dignité il avait, ou de combien de terres il était le seigneur, nous allons le décrire comme nous l'avons connu; car nous l'avons vu et nous avons vécu quelque temps parmi ses familiers. Le roi Guillaume était un homme très-sage et très-riche, plus respectable et plus puissant qu'aucun autre de sa cohorte étrangère. Il était doux avec les bonnes gens qui aimaient Dieu, et sévère au delà de toutes bornes à ceux qui résistaient à sa volonté. Dans tous les lieux où Dieu lui permit de vaincre l'Angleterre, il éleva un noble monastère, y plaça des moines et le dota richement. Il représentait honorablement.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 10 *junii*.

Trois fois chaque année il portait son heaume royal, lorsqu'il était en Angleterre : à Pâques, il le portait à Winchester ; à la Pentecôte, à Westminster ; et, au cœur de l'hiver, à Glocester. Et alors il était accompagné de tous les riches hommes de l'Angleterre, archevêques et évêques, abbés et comtes, baronnets et chevaliers. Il était, au surplus, très-rude et très-farouche ; aussi aucun homme n'osait rien entreprendre contre sa volonté. Il retenait dans les chaînes les comtes qui avaient agi contre son vouloir. Il renvoya des évêques de leurs évêchés, des abbés de leurs abbayes, et mit des baronnets en prison ; et à la fin il n'épargna pas même son propre frère Eudes, évêque de Bayeux. Il le mit en prison. Toutefois nous ne devons pas oublier le bon ordre qu'il mit dans cette contrée ; ordre tel, qu'un homme bon à quelque chose pouvait voyager à travers le royaume, avec sa ceinture pleine d'or, sans aucune vexation ; et aucun homme n'eût osé tuer un autre homme, quoiqu'il en eût reçu la plus forte injure possible. Il donna des lois à l'Angleterre ; et, par son habileté, il était parvenu à la connaître si bien, qu'il n'y avait pas un arpent de terre dont il n'ait su à qui il était et quelle en était la valeur, et il l'a couché dans ses écritures. Cependant les hommes de son temps ont beaucoup souffert, et de très-grandes oppressions. Il fit construire des châteaux pour renfermer et opprimer les pauvres gens. Il était vraiment dur. Il prit à ses sujets plusieurs marcs d'or et plusieurs centaines de livres d'argent ; et il les prit quelquefois de droit, mais plus souvent par force et sans véritable nécessité. Il était tombé dans l'avarice, et la rapacité était devenue sa passion. Il donnait ses terres à rente aussi cher qu'il pouvait. S'il se présentait quelqu'un qui offrit plus que le premier n'avait donné, le roi les cédait à celui qui donnait le plus ; s'il en survenait un troisième qui en offrit encore davantage, le roi cédait enfin au plus offrant. Il se souciait peu de la manière criminelle dont ses baillis prenaient l'argent des pauvres gens, et combien de choses ils faisaient illégalement ; car, plus ces baillis parlaient de droit légal, plus ils agissaient contre la loi. Il établit plusieurs forêts de chasse royale, et il fit à cet égard des lois portant que quiconque tuerait un cerf ou une biche serait puni par la perte des yeux. Ce qu'il avait établi pour les biches, il le fit pour les sangliers ; car il aimait autant les bêtes fauves que s'il eût été leur père. Il rendit aussi un décret concernant les lièvres, qu'il ordonna de laisser courir en paix. Les gens riches se plaignaient et les pauvres gens murmuraient ; mais il était si dur, qu'il n'avait aucun souci de la haine d'eux tous : car il était nécessaire de suivre en tout la volonté du roi, si l'on voulait vivre, si l'on voulait avoir des terres, ou des biens, ou sa faveur. Hélas ! un homme peut-il

être aussi capricieux, aussi bouffi d'orgueil et se croire lui-même autant au-dessus des autres hommes ! Puisse le Dieu tout-puissant avoir merci de son âme et lui accorder le pardon de ses fautes ! » C'est ainsi que l'auteur anglais et contemporain de la *Chronique saxonne* parle de Guillaume le Conquérant <sup>1</sup>.

Dans les premiers mois de l'année 1087, le roi Guillaume, séjournant en Normandie, s'occupa de terminer, avec Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, une ancienne contestation. A la faveur des troubles qui suivirent la mort du duc Robert, le comté de Vexin, situé entre l'Epte et l'Oise, avait été démembré de la Normandie et réuni à la France. Guillaume se flattait de recouvrer sans guerre cette portion de son héritage ; et, en attendant l'issue des négociations, il prenait du repos à Rouen ; il gardait même le lit, d'après le conseil de ses médecins, qui tâchaient de réduire par une diète rigoureuse son excessif embonpoint. Croyant avoir peu de chose à craindre d'un homme absorbé dans de pareils soins, Philippe ne faisait aux réclamations du Normand que des réponses évasives ; et, de son côté, celui-ci semblait prendre le retard en patience. Mais un jour le roi de France s'avisa de dire, en plaisantant avec ses amis : Sur ma foi, le roi d'Angleterre est long à faire ses couches ; il y aura grande fête aux relevailles. Ce propos, rapporté à Guillaume, le piqua au point de lui faire tout oublier pour la vengeance. Il jura par ses plus grands serments, par la splendeur et la naissance de Dieu, d'aller faire ses relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guise de cierges.

En effet, reprenant tout à coup son activité, il rassembla des troupes, et, au mois de juillet, il entra en France par le territoire dont il revendiquait la possession. Les blés étaient encore dans les champs, et les arbres se chargeaient de fruits. Il ordonna que tout fût dévasté sur son passage, fit fouler les moissons par sa cavalerie, arracher les vignes et couper les arbres fruitiers. La première ville qu'il rencontra fut Mantes-sur-Seine ; il y fit mettre le feu. L'église de la Sainte-Vierge fut réduite en cendres. Deux reclus et une femme recluse furent brûlés dans leurs cellules. Guillaume, s'approchant trop près de l'embrasement, qu'il regardait avec complaisance, se sentit incommodé de la chaleur. D'autres disent qu'il fut blessé par son cheval en lui faisant sauter un fossé.

Quoi qu'il en soit, ce prince, se sentant malade, se fit reporter à Rouen, où, dès qu'il fut arrivé, Gilbert, évêque de Lisieux, et Gontard, abbé de Jumièges, qui étaient ses médecins, lui annoncèrent qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre. Cette nouvelle fut un

<sup>1</sup> *Chron. sax.*, p. 189-191.



coup de foudre pour Guillaume et il remplit toute sa maison de cris lamentables. Ce n'est pas que dans le fond il craignît la mort, qu'il avait affrontée dans tant de combats, mais il ne pouvait se consoler de mourir avant que d'avoir fait pénitence; et les remords de sa conscience le faisaient plus souffrir que les douleurs aiguës de sa maladie.

Pour éviter le bruit de la ville, ce prince se fit porter au prieuré de Saint-Gervais, proche de Rouen. Les évêques et les abbés qui s'étaient rendus auprès de lui tâchèrent de lui inspirer des sentiments de confiance en la miséricorde de Dieu. Il fit sa confession et reçut le saint viatique avec de vifs sentiments de repentir. Il dressa ensuite son testament, par lequel il légua ses trésors aux églises et aux monastères. Il fit donner une grosse somme d'argent au clergé de Mantes, pour rebâtir les églises qu'il avait fait brûler dans la dernière guerre. Il se reprochait surtout ce péché, et il croyait que sa mort en était la punition. Il accorda ensuite la liberté à tous les prisonniers, même à Eudes ou Odon son frère, évêque de Bayeux, qu'il avait juré de ne jamais délivrer.

Ce prince, ne pouvant se calmer par toutes ces bonnes œuvres, fit une espèce de confession publique de toute sa vie passée. Hélas ! dit-il, je tremble à la vue du nombre et de l'énormité de mes péchés. Voilà que je vais comparaître devant le terrible tribunal de Dieu, et je ne sais que faire pour y trouver grâce ; car, depuis mon enfance, j'ai été nourri dans la guerre, et j'ai versé beaucoup de sang. Il m'est impossible de faire le dénombrement de tous les péchés que j'ai commis depuis ma naissance, et dont je me vois obligé d'aller rendre compte. Il fit ensuite un précis de sa vie et un détail des principales fautes qu'il se reprochait, surtout depuis la conquête de l'Angleterre. Après quoi, adressant la parole aux évêques et aux prêtres qui l'environnaient, il ajouta : Je vous conjure instamment de prier Dieu qu'il m'accorde le pardon de tant de péchés. J'ordonne qu'on distribue mon trésor aux pauvres et aux églises, afin que ce qui a été amassé par la violence et l'injustice, soit employé à l'usage des saints ; mais sur toutes choses, je vous prie, vous autres évêques et abbés, de ne pas oublier avec quelle tendresse je vous ai aimés et avec quel zèle j'ai pris votre défense.

Je n'ai jamais violé les droits de l'Église de Dieu, qui est notre mère ; au contraire, je l'ai constamment honorée selon mon pouvoir. Je n'ai point vendu les dignités ecclésiastiques. J'ai toujours détesté et proscrit la simonie. Pour ce qui regarde la nomination aux prélatures, j'ai cherché la vertu, le mérite et l'érudition, et, autant qu'il m'a été possible, j'ai donné le gouvernement des églises et des monastères à ceux que j'ai crus les plus dignes : témoin

Lanfranc, archevêque de Cantorbéri ; Anselme, abbé du Bec ; Gerbert, abbé de Fontenelle ; Durand, abbé de Troarne, et plusieurs savants hommes de mes États, dont la réputation vole, je crois, jusqu'aux extrémités du monde. Ce sont ces personnes dont j'ai pris plus volontiers conseil, et avec qui je me suis entretenu avec plus de plaisir, parce que j'ai trouvé dans leurs discours la vérité et la sagesse. J'ai augmenté et enrichi neuf abbayes de moines et une de religieuses, qui ont été fondées en Normandie par mes ancêtres. De plus, durant le temps de mon gouvernement, on a bâti dans mon duché dix-sept monastères d'hommes et six de filles, où le Seigneur est servi avec édification. Ce sont les forteresses qui défendent la Normandie ; et c'est là où les Normands apprennent à combattre le démon et les vices de la chair. J'ai fait, approuvé ou procuré toutes ces fondations.

Le roi Guillaume avait trois fils : Robert, Guillaume le Roux et Henri. Les deux plus jeunes ne quittaient point le chevet de son lit, attendant avec impatience qu'il dictât ses dernières volontés. Robert, l'aîné des trois, était absent depuis sa dernière querelle avec son père. C'était à lui que Guillaume, du consentement des chefs de Normandie, avait légué autrefois son titre de duc ; et, malgré la malédiction qu'il avait prononcée depuis contre Robert, il ne chercha point à le déshériter de ce titre, que le vœu des Normands lui avait destiné. Quant au royaume d'Angleterre, dit-il, je ne le lègue en héritage à personne, mais je le recommande à l'éternel créateur à qui j'appartiens et dans la main de qui sont toutes choses. La raison en est que je n'ai point reçu ce grand royaume en héritage, mais enlevé au roi parjure Harold par de cruels combats et au prix de beaucoup de sang. J'ai eu trop de haine pour les naturels du royaume ; j'ai vexé cruellement et les nobles et les gens du peuple ; j'en ai déshérité beaucoup injustement ; j'en ai fait mourir sans nombre par le fer et la famine. Ayant donc occupé ce royaume par tant de péchés, je n'ose le remettre à personne, sinon à Dieu seul, de peur qu'après mes funérailles il n'y arrive, à mon occasion, des calamités plus grandes encore. Seulement, je souhaite que mon fils Guillaume, qui m'a été soumis en toutes choses, l'obtienne, s'il plaît à Dieu, et y prospère.

Le roi Guillaume ayant parlé de la sorte, Henri, le plus jeune de ses fils, lui dit en pleurant : Et moi, mon père, que me donnez-vous donc ? Je te donne, répondit le roi, cinq mille livres d'argent de mon trésor. Mais, répliqua Henri, que ferai-je de cet argent, si je n'ai ni terre ni demeure ? Sois tranquille, mon fils, répondit le père, et aie confiance en Dieu ; souffre que tes aînés te précèdent.

Robert aura la Normandie, Guillaume l'Angleterre ; mais, en son temps, tu auras tout ce que j'ai eu, et tu surpasseras tes frères en richesses et en puissance. Ensuite, pour prévenir les troubles, le roi mourant fit écrire une lettre, scellée de son sceau et adressée à l'archevêque Lanfranc, pour ce qui était d'établir le nouveau roi ; il remit cette lettre à son fils Guillaume le Roux, lui donna le baiser et la bénédiction, avec ordre de passer promptement la mer. Henri se retira de son côté pour aller recevoir les cinq mille livres ; il les fit peser avec soin, et se procura un coffre-fort bien ferré et muni de bonnes serrures <sup>1</sup>.

Le jeudi, 9<sup>me</sup> de septembre 1087, Guillaume, s'étant éveillé à la pointe du jour, entendit sonner la grosse cloche de la cathédrale. Il demanda ce qu'on sonnait ; on lui répondit qu'on sonnait prime à l'église de Notre-Dame. Il leva aussitôt les yeux et les mains au ciel en disant : Je me recommande à notre Dame la sainte Vierge Marie, et je la conjure de me réconcilier, par ses saintes prières, avec son très-cher Fils. En prononçant ces paroles, il expira dans la soixantième année de son âge, la vingt-unième de son règne en Angleterre, et la cinquante-deuxième de sa domination en Normandie.

Ses médecins, et les autres assistants qui avaient passé la nuit auprès de lui, le voyant ainsi mort tout d'un coup, montèrent en hâte à cheval et coururent veiller sur leurs biens. Les gens de service et les vassaux de moindre étage, après la fuite de leurs supérieurs, enlevèrent les armes, la vaisselle, les vêtements, le linge, tout le mobilier, et s'enfuirent de même, laissant le cadavre presque nu sur le plancher. Le corps du roi demeura ainsi abandonné pendant plusieurs heures ; car, dans toute la ville de Rouen, les hommes étaient devenus comme ivres, non pas de douleur, mais de crainte de l'avenir ; ils étaient aussi troublés que s'ils eussent vu une armée ennemie aux portes de leur ville. Chacun sortait et courait au hasard, demandant conseil à sa femme, à ses amis, au premier venu ; on transportait, on cachait tous ses meubles ou on cherchait à les vendre à perte.

Enfin, des gens de religion, clercs et moines, ayant repris leurs sens et recueilli leurs forces, arrangèrent une procession. Revêtus des habits de leur ordre, avec la croix, les cierges et les encensoirs, ils vinrent auprès du cadavre et prièrent pour l'âme du défunt. L'archevêque de Rouen, nommé Guillaume, ordonna que le corps du roi fût transporté à Caen et enseveli dans la basilique de Saint-

<sup>1</sup> Order., *Vita*, l. 7.

Étienne, premier martyr, qu'il avait bâtie de son vivant. Mais ses fils, ses frères, tous ses parents s'étaient éloignés ; aucun de ses officiers n'était présent ; pas un seul ne s'offrit pour avoir soin de ses obsèques ; et ce fut un simple gentilhomme de la campagne, nommé Herluin, qui, par bon naturel et pour l'amour de Dieu, prit sur lui la peine et la dépense. Il fit venir à ses frais des ensevelisseurs et un chariot, transporta le cadavre jusqu'au bord de la Seine, et de là sur une barque, par la rivière et par la mer, jusqu'à la ville de Caen. Gilbert, abbé de Saint-Étienne, avec tous ses religieux, vint à la rencontre du corps ; beaucoup de clercs et de laïques se joignirent à eux ; mais un incendie, qui éclata subitement, fit bientôt rompre le cortège et courir au feu clercs et laïques. Les moines de Saint-Étienne restèrent seuls et conduisirent le roi à l'église de leur couvent.

L'inhumation du grand chef, du grand baron, comme disent les historiens de l'époque, ne s'acheva point sans de nouveaux incidents. Tous les évêques et abbés de la Normandie s'étaient rassemblés pour la cérémonie ; ils avaient fait préparer la fosse dans l'église, entre le chœur et l'autel ; la messe était achevée, on allait descendre le corps, lorsqu'un homme, sortant du milieu de la foule, dit à haute voix : Clercs, évêques, ce terrain est à moi ; c'était l'emplacement de la maison de mon père ; l'homme pour lequel vous priez me l'a pris de force pour y bâtir son église. Je n'ai point vendu ma terre, je ne l'ai point engagée, je ne l'ai point forfaite, je ne l'ai point donnée ; elle est de mon droit, je la réclame. Au nom de Dieu, je défends que le corps du ravisseur y soit placé et qu'on le couvre de ma glèbe. L'homme qui parlait ainsi se nommait Asselin, fils d'Arthur, et tous les assistants confirmèrent la vérité de ce qu'il avait dit. Les évêques le firent approcher, et, d'accord avec lui, payèrent soixante sous pour le lieu seul de la sépulture, s'engageant à le dédommager équitablement pour le reste du terrain. Le corps du roi était sans cercueil, revêtu de ses habits royaux ; lorsqu'on voulut le placer dans la fosse, qui avait été bâtie en maçonnerie, elle se trouva trop étroite ; il fallut forcer le cadavre, et il creva. On brûla de l'encens et des parfums en abondance ; mais ce fut inutilement ; le peuple se dispersa avec dégoût, et les prêtres eux-mêmes, précipitant la cérémonie, désertèrent bientôt l'église. Cet accident fit faire de tristes réflexions sur la vanité des grandeurs humaines <sup>1</sup>.

Deux ans après, en 1089, l'Angleterre perdit l'archevêque Lanfranc, une des grandes lumières du siècle, le restaurateur de l'Angleterre pour le spirituel, comme le roi Guillaume le Conquérant

<sup>1</sup> Order., *Vita*, l. 7.

pour le temporel. Ce prince avait une telle confiance en lui, que quand il demeurait en Normandie, il laissait à Lanfranc la garde de l'Angleterre ; tous les seigneurs lui obéissaient et l'aidaient à défendre le royaume et à y maintenir la paix suivant les lois du pays. Lanfranc ne laissait pas de venir quelquefois trouver le roi en Normandie, comme il fit en 1077. Il profita de cette occasion pour revoir l'abbaye du Bec, dont il avait été tiré, et y fut reçu avec la joie que l'on peut imaginer, par le vénérable abbé Herluin, qui avait déjà été le visiter en Angleterre. Dans l'une et l'autre visite, Lanfranc, oubliant sa dignité, reconnaissait toujours Herluin pour son maître ; à Cantorbéri, il lui rendit tous les honneurs possibles ; au Bec, il voulut être traité comme les autres moines, et vécut avec eux en frère, reprenant son ancienne place de prieur, au lieu de la chaire épiscopale qu'on lui avait préparée. Il fit la dédicace de l'église de ce monastère le 23<sup>me</sup> d'octobre 1077.

L'archevêque Lanfranc rebâtit de fond en comble l'église métropolitaine de Cantorbéri, brûlée quelques années auparavant, et répara les lieux réguliers pour les moines qui desservaient cette église. Il bâtit deux hôpitaux hors de la ville, et retira plusieurs terres aliénées de son église. Il s'opposa aux vexations d'Eudes, frère du roi Guillaume, évêque de Bayeux et comte de Kent, et délivra, non-seulement les sujets de l'église, mais tous les habitants de la province, des exactions indues dont il les avait chargés. Lanfranc permit à Thomas, archevêque d'York, de faire ordonner un évêque pour les îles Orcades, par deux évêques suffragants de Cantorbéri ; mais il supprima le siège épiscopal de Saint-Martin au faubourg de Cantorbéri, où toutefois il n'y avait qu'un chorévêque.

Nonobstant ses grandes occupations, il s'appliquait à corriger les exemplaires des livres ecclésiastiques, particulièrement des saintes Écritures, et on en trouve encore de corrigés de sa main. Il était très-libéral, et ses aumônes montaient, par an, jusqu'à cinq cents livres sterling. Il mourut la dixième année de son pontificat, le 28<sup>me</sup> de mai 1089. Il laissa plusieurs écrits, dont les principaux sont : le traité de l'eucharistie contre Bérenger, et diverses lettres. Sa doctrine rendit l'abbaye du Bec une école célèbre, et ce fut alors que les Normands commencèrent à cultiver les lettres, qu'ils avaient négligées depuis leur conversion sous leurs cinq premiers ducs. Mais on venait étudier sous Lanfranc des provinces voisines, de France, de Gascogne, de Bretagne, de Flandre. Entre ses disciples les plus fameux, furent Anselme, depuis Pape sous le nom d'Alexandre II ; Guitmond, archevêque d'Averse ; Guillaume, archevêque de Rouen ; Ernest et Gondulfe, évêques de Rochester ; Foulque de Beauvais, Ives de Char-

tres et plusieurs autres, surtout saint Anselme, son successeur dans le siège de Cantorbéri <sup>1</sup>.

Ce grand siège resta vacant quatre années entières. Guillaume le Roux, le nouveau roi d'Angleterre, ne voulait point le remplir, pour profiter des grands revenus de cette église. Il fit faire inventaire de tous les biens qu'elle possédait ; et, ayant réglé la subsistance des moines qui la desservaient, il joignit le reste à son domaine, et le donnait à ferme tous les ans au plus offrant. On voyait tous les jours dans le monastère des hommes insolents, qui venaient faire des exactions et menacer les moines, dont plusieurs furent dispersés et envoyés à d'autres monastères ; ceux qui restèrent souffrirent beaucoup d'insultes et de mauvais traitements. Les sujets de l'église furent tellement pillés et réduits à une si extrême misère, qu'il ne leur restait que la vie à perdre. Toutes les églises d'Angleterre souffrirent la même oppression ; et sitôt qu'un évêque ou un abbé était mort, le roi s'emparait de tous les biens pendant la vacance, et ne permettait point de la remplir, tant que ses officiers y trouveraient de quoi profiter. Ce fut Guillaume le Roux qui introduisit le premier cet abus, inconnu sous le roi son père.

En 1092, Hugues, comte de Chester, voulant fonder un monastère, envoya en Normandie prier saint Anselme, abbé du Bec, de venir en Angleterre pour cet effet. Anselme le refusa, parce qu'il courait un bruit sourd, que, s'il allait en Angleterre, il serait archevêque de Cantorbéri ; et, quelque éloigné qu'il fût d'y prétendre, il ne voulait donner aucun prétexte de l'en soupçonner. Cependant le comte tomba grièvement malade, et envoya prier le saint abbé, en vertu de leur ancienne amitié, de venir incessamment prendre soin de son âme, l'assurant que ce bruit touchant l'archevêché n'était rien. Il refusa encore, et le comte envoya encore une troisième fois. Enfin saint Anselme dit en lui-même : Si je manque à assister mon ami dans son besoin, pour éviter un mauvais jugement que l'on peut faire de moi, je commets un péché certain pour empêcher un péché incertain d'autrui. J'irai donc faire pour mon ami ce que la charité m'ordonne, abandonnant le reste à Dieu, qui voit ma conscience. Il y avait d'ailleurs des affaires de son abbaye qui l'obligeaient à ce voyage. Étant arrivé auprès du comte de Chester, il le trouva guéri ; mais il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre, tant pour l'établissement de la nouvelle abbaye, que pour les affaires du Bec. Pendant tout ce temps, on ne parla point de lui pour l'archevêché de Cantorbéri, en sorte qu'il se croyait en sûreté et voulait re-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 28 maii. *Acta Bened.*, scet. 6.

passer en Normandie; mais le roi lui en refusa la permission<sup>1</sup>.

Comme ce prince tenait, suivant la coutume, sa cour plénière à Noël, les plus vertueux d'entre les seigneurs, affligés de la vacance du siège de Cantorbéri, le pressèrent de faire faire des prières par tout le royaume, pour obtenir de Dieu qu'il fût rempli dignement. Il ne put le refuser, et les évêques obligèrent saint Anselme à régler la forme de ces prières. Un jour un des seigneurs, parlant familièrement au roi, lui dit : Nous ne connaissons point d'homme d'une si grande sainteté que l'abbé du Bec; il n'aime que Dieu, il ne désire rien en ce monde. Non, dit le roi en raillant, pas même l'archevêché de Cantorbéri. Ce seigneur reprit : C'est ce qu'il désire le moins, j'en suis persuadé, et beaucoup d'autres. Je vous réponds, continua le roi, qu'il le prendrait à deux mains, s'il croyait pouvoir y parvenir; mais par le saint Voulte de Lucques, ni lui ni autre que moi n'aura cet archevêché de mon temps. Le saint Voulte de Lucques, en latin *Sanctus Vultus de Lucâ*, est un crucifix habillé, dont l'original est dans l'église cathédrale de Lucques en Toscane.

Comme le roi d'Angleterre parlait de la sorte, il fut saisi d'une violente maladie, qui, augmentant tous les jours, le réduisit à l'extrémité. Tous les évêques et les seigneurs du royaume s'assemblèrent, et on lui conseilla de penser à son salut, d'ouvrir les prisons, de remettre les dettes, de rendre la liberté aux églises et de les pourvoir de pasteurs, principalement celle de Cantorbéri. Le roi était malade à Glocester, et saint Anselme, sans en rien savoir, était dans une terre voisine. On le mande pour venir assister le roi à la mort; il y accourt. On lui demande son avis; il dit que le roi doit commencer par une confession sincère de tous ses péchés, et promettre, s'il revient en santé, de réparer de bonne foi tous les torts qu'il a faits. Ensuite, ajouta-t-il, il fera ce que vous lui avez conseillé. Le roi en convint, pria les évêques d'être ses cautions envers Dieu, et envoya faire cette promesse en son nom sur l'autel. On dressa et on scella un édit portant que tous les prisonniers seraient délivrés, toutes les dettes remises et les offenses pardonnées, et qu'à l'avenir on donnerait au peuple de bonnes lois et qu'on lui rendrait bonne justice. Tous louaient Dieu et lui demandaient la santé du roi.

Pendant on lui proposa de remplir le siège de Cantorbéri. Il dit qu'il y pensait; et, comme on chercha un digne sujet, il fut le premier à nommer Anselme. Tous y applaudirent; mais Anselme pâlit d'effroi, et résista de toute sa force à ceux qui voulaient le présenter au roi pour recevoir l'investiture. Les évêques le tirèrent à part et

<sup>1</sup> *Eadmer Novor.*, l. 1, post *Opera S. Anselmi. Item, Vita S. Anselmi.*

lui dirent : Que prétendez-vous faire ? Pourquoi résistez-vous à Dieu ? Vous voyez que la religion est presque perdue en Angleterre par la tyrannie de cet homme ; et, pouvant y remédier, vous ne voulez pas ! A quoi pensez-vous ? L'église de Cantorbéri, dont l'oppression nous enveloppe tous, vous appelle à son secours ; et, sans vous soucier de sa délivrance ni de la nôtre, vous ne cherchez que votre repos ! Saint Anselme répondit : Attendez, je vous prie, écoutez-moi. J'avoue que ces maux sont grands et ont besoin de remède ; mais je suis déjà vieux et incapable de travail extérieur. Il avait soixante ans. Si je ne puis travailler par moi-même, comment pourrai-je porter la charge de toute l'église d'Angleterre ? D'ailleurs, je sais en ma conscience que, depuis que je suis moine, j'ai toujours fui les affaires temporelles, parce que je n'y trouve aucun attrait. Les évêques reprirent : Conduisez-nous seulement dans la voie de Dieu, nous aurons soin de vos affaires temporelles. Saint Anselme ajouta : Ce que vous prétendez est impossible : je suis abbé dans un autre royaume ; je dois obéissance à mon archevêque, soumission à mon prince, aide et conseil à mes moines. Je ne puis rompre tous ces liens. Ce n'est pas une affaire, dirent les évêques ; ils y consentirent tous facilement. Non, reprit-il, absolument, il n'en sera rien.

Ils le traînèrent donc au roi malade, et lui représentèrent son opiniâtreté. Le roi, sensiblement affligé, lui dit : Anselme, que faites-vous ? Pourquoi m'envoyez-vous en enfer ? Souvenez-vous de l'amitié que mon père et ma mère ont eue pour vous et vous pour eux, et ne me laissez pas périr ! car je sais que je suis damné, si je meurs en gardant cet archevêché. Tous les assistants, touchés de ces paroles, se jettent sur Anselme, et lui disent avec indignation : Quelle folie vous tient ? vous faites mourir le roi, en l'aigrissant dans l'état où il est. Sachez donc que l'on vous imputera tous les troubles et tous les crimes qui désoleront l'Angleterre. Saint Anselme, ainsi pressé, se tourna vers deux moines qui l'accompagnaient, et leur dit : Ah ! mes frères, que ne me secourez-vous ? Un d'eux répondit : Si c'est la volonté de Dieu, qui sommes-nous pour y résister ? Hélas ! dit saint Anselme, vous êtes bientôt rendus ! Le roi, voyant qu'ils n'avançaient rien, leur ordonna de se jeter à ses pieds ; mais il se prosterna de son côté, sans leur céder. Alors, s'accusant de lâcheté, ils crièrent : Une crosse, une crosse ! et, lui prenant le bras droit, ils l'approchèrent du lit. Le roi lui présenta la crosse ; mais il ferma la main : les évêques s'efforcèrent de l'ouvrir, jusqu'à le faire crier ; et enfin lui tinrent la main avec la crosse. On cria : Vive l'évêque ! on chanta le *Te Deum* ; on porta Anselme à l'église voisine, quoiqu'il résistât toujours, en disant qu'ils ne faisaient rien. Après qu'on eut



fait les cérémonies accoutumées, il revint trouver le roi, et lui dit : Je vous déclare, sire, que vous ne mourrez point de cette maladie. C'est pourquoi je vous prie de voir comment vous pourrez réparer ce que l'on vient de me faire; car je ne l'ai approuvé, ni ne l'approuve. Ayant ainsi parlé, il se retira.

Comme les évêques le reconduisaient avec toute la noblesse, il se retourna et leur dit : Savez-vous ce que vous prétendez faire ? Vous voulez attacher à un même joug un taureau indompté avec une brebis vieille et faible. Et qu'en arrivera-t-il ? Le taureau traînera la brebis par les ronces et les épines, et la mettra en pièces, sans qu'elle ait été utile à rien. Le roi et l'archevêque de Cantorbéri concourent ensemble à conduire l'église d'Angleterre, l'un par la puissance séculière, l'autre par la doctrine et la discipline : vous m'entendez assez; considérez à qui vous m'associez, et vous vous désisterez de votre entreprise; sinon, je vous prédis que le roi me fatiguera en diverses manières et m'accablera, et que la joie que je vous donne maintenant par l'espérance de votre soulagement se tournera en tristesse, lorsque vous verrez l'église de Cantorbéri retomber en viduité de mon vivant. Quand le roi m'aura accablé, il n'y aura plus personne qui ose s'opposer à lui, et il vous écrasera tous, comme il lui plaira. Saint Anselme, parlant ainsi, ne pouvait retenir ses larmes, et s'en retourna à son logis.

Il fut élu archevêque de Cantorbéri, le premier dimanche de carême, 6<sup>me</sup> jour de mars 1093. Le roi ordonna qu'il fût aussitôt mis en possession de tous les biens de l'archevêché, et que la ville de Cantorbéri et l'abbaye de Saint-Alban, que Lanfranc n'avait eues qu'en fief, appartenissent désormais en propriété à l'église de Cantorbéri. Cependant le roi envoya en Normandie, au duc Robert, son frère, à l'archevêque de Rouen et aux moines du Bec, pour obtenir leur consentement. Saint Anselme écrivit de son côté, voyant qu'il ne pouvait résister à la volonté de Dieu, et que le retardement de son sacre causerait de grands maux, tant à l'église de Cantorbéri qu'à celle du Bec. Le duc donna son consentement; l'archevêque de Rouen ordonna même à Anselme, de la part de Dieu, d'accepter; et les moines y consentirent aussi, quoique avec bien de la peine. Le roi guérit, comme saint Anselme avait prédit, et révoqua aussitôt toutes ses promesses. Sur quoi saint Anselme lui dit un jour en particulier : Je suis encore incertain, sire, si j'accepterai l'archevêché; mais, si je dois l'accepter, je veux que vous sachiez ce que je désire de vous : Que vous rendiez à l'église de Cantorbéri toutes les terres qu'elle possédait du temps de Lanfranc, et que vous me permettiez de retirer celles qu'elle avait perdues avant son temps; qu'en tout

ce qui regarde la religion, vous suiviez principalement mon conseil, et que vous me teniez pour votre père spirituel, comme, pour le temporel, je veux vous avoir pour seigneur et pour protecteur. Je vous avertis encore que je reconnais pour Pape Urbain, que vous n'avez pas reconnu jusqu'à présent, et que je veux lui rendre l'obéissance qui lui est due. Dites-moi votre intention sur tous ces articles, afin que je sache à quoi m'en tenir.

Le roi ne voulut lui promettre que la restitution des terres dont Lanfranc avait été en possession ; encore le pria-t-il depuis de laisser à ses vassaux celles qu'il leur avait données depuis la mort de l'archevêque ; ce que saint Anselme refusa. Il espéra même quelque temps demeurer entièrement libre, car il avait renvoyé au Bec sa crose abbatiale ; mais enfin le roi, ne pouvant plus soutenir les clameurs publiques, le fit venir à Winchester, où il avait assemblé la noblesse ; et, après quantité de belles promesses, il lui persuada d'accepter l'archevêché, dont il fit hommage au roi, suivant la coutume et l'exemple de son prédécesseur. Ensuite il vint à Cantorbéri prendre possession le 25<sup>m</sup>e de septembre, et y fut reçu avec une joie incroyable par les moines, le clergé et le peuple ; mais, le même jour, on vint de la part du roi lui faire une signification pour une prétention injuste, même dans le fond ; ce qui lui fit mal augurer de son pontificat.

Quoiqu'il eût si bien marqué son éloignement pour l'épiscopat, il ne laissa pas de se trouver des gens qui, par malice ou par erreur, publièrent qu'il l'avait désiré, et ne l'avait refusé que par dissimulation : en sorte qu'il se crut obligé de s'en justifier, et qu'il en écrivit ainsi aux moines du Bec : Je ne sais comment leur persuader ce que je sens en ma conscience, si ma vie et ma conduite ne les satisfont pas. Il y a trente-trois ans que je porte l'habit monastique, trois sans charge, quinze comme prier, autant comme abbé. J'ai vécu de telle sorte pendant tout ce temps, que j'ai eu l'affection de tous les gens de bien, et plus de ceux qui m'ont connu le plus intimement, sans qu'aucun d'eux m'ait vu rien faire qui lui persuadât que j'aimais le gouvernement. Que ferai-je donc ? comment détruirai-je ce faux soupçon, de peur qu'il ne nuise aux âmes de ceux qui m'aimaient pour Dieu, en diminuant leur charité ; ou de ceux à qui je dois donner conseil, et qui me croiront pire que je ne suis ; ou de ceux qui ne me connaissent pas, et à qui je dois au moins l'exemple ? Vous, Seigneur, qui le voyez, soyez-moi témoin que je ne me sens, en ma conscience, attiré à l'épiscopat par l'affection d'aucune chose que vos serviteurs doivent mépriser ; et que, si l'obéissance et la charité me le permettaient, j'aimerais mieux être moine sous la conduite

d'un supérieur que de commander aux autres et de posséder des richesses temporelles. Seigneur, si ma conscience me trompe, faites-moi connaître à moi-même et corrigez-moi. Après cela, si quelqu'un veut donner quelque mauvaise impression de moi, j'espère que Dieu prendra ma défense contre lui, et je suis certain que, si ce mauvais soupçon nuit à quelqu'un, le péché en tombera sur ceux qui en sont les auteurs. Il finit en recommandant aux moines du Bec de faire voir cette lettre à tous ceux qu'ils pourraient, principalement aux évêques et aux abbés, ses amis <sup>1</sup>.

Il ne laissa pas d'écrire sur le même sujet à quelques-uns en particulier, comme à Gilbert, évêque d'Évreux, de qui il avait reçu la bénédiction abbatiale, et à Foulque, évêque de Beauvais, qui avait été moine sous sa conduite. Ces lettres, qu'il écrivit depuis sa démission de l'abbaye et avant son sacre, n'avaient point de sceau, parce qu'il n'était plus abbé et n'était pas encore archevêque. Cependant il pressait les moines du Bec d'élire un abbé, et leur conseilla de prendre le moine Guillaume, qui avait été prieur de Peisse, comme celui qu'il en connaissait le plus digne, lui ordonnant d'accepter. Guillaume était fils de Turstin, seigneur de Montfort, allié des plus grands seigneurs du pays. Il se rendit moine au Bec, à vingt-cinq ans, sous la conduite de saint Anselme, et en fut abbé pendant trente ans <sup>2</sup>.

Le temps du sacre de saint Anselme étant venu, Thomas, archevêque d'York, et tous les évêques d'Angleterre se rendirent à Cantorbéri, excepté deux qui étaient retenus par maladie et qui envoyèrent leur consentement. C'était saint Wulstan, évêque de Worcester, qui mourut un an après, et Osbern, évêque d'Excester. Comme on lisait, suivant la coutume, l'acte de l'élection, l'archevêque d'York trouva mauvais qu'on y eût qualifié l'église de Cantorbéri métropole de toute la Grande-Bretagne. S'il est ainsi, dit-il, l'église d'York n'est point métropole. On corrigea donc le décret, et on donna à l'église de Cantorbéri le titre de primatiale de toute la Grande-Bretagne. Saint Anselme fut ainsi sacré archevêque, le second dimanche de l'avent, quatrième jour de décembre 1093. Après avoir passé à Cantorbéri l'octave de son sacre, il alla à la cour pour la fête de Noël, et fut très-bien reçu du roi et de toute la noblesse.

Cette bonne intelligence ne dura guère, ainsi que saint Anselme l'avait prévu et prédit. Dès l'année suivante 1094, le roi, voulant ôter la Normandie au duc Robert, son frère, se préparait à lui faire

<sup>1</sup> L. 3, *epist.* 7. — <sup>2</sup> L. 3, *epist.* 10, 14, 8. *Chron. Becc.*, post *Lanfranc. Vita Guillelm.*, *ibid.*

la guerre et cherchait de l'argent de tous côtés. Saint Anselme, qui venait d'être placé sur le siège de Cantorbéri, lui offrit cinq cents livres sterling, par le conseil de ses amis, qui lui persuadèrent que c'était le moyen de gagner pour toujours les bonnes grâces du roi, et d'attirer sa protection pour l'église. Le roi d'abord agréa l'offre de l'archevêque ; mais des gens malintentionnés lui dirent : Vous l'avez élevé au-dessus de tous les seigneurs d'Angleterre ; et maintenant, dans votre besoin, au lieu de deux mille livres ou du moins mille, qu'il devrait vous donner par reconnaissance, il n'a pas honte de vous en offrir cinquante. Attendez un peu, faites-lui mauvais visage, et vous verrez qu'il sera trop heureux de vous en offrir autant. Le roi lui fit donc savoir qu'il refusait son présent, et saint Anselme, rentrant en soi-même, dit : Béni soit Dieu qui a sauvé ma réputation ! Si le roi avait reçu mon présent, on aurait cru que j'aurais fait semblant de lui donner ce que je lui aurais promis auparavant pour avoir l'archevêché. Je donnerai donc cet argent aux pauvres, à son intention.

Quelque temps après, la plupart des évêques et des seigneurs vinrent à Hastings, par ordre du roi, lui souhaiter un heureux voyage, comme il allait passer en Normandie. Le roi y séjourna un mois, retenu par les vents contraires. Un jour, l'archevêque, étant venu le voir et étant assis auprès de lui, suivant la coutume, lui dit : Sire, afin que votre entreprise soit heureuse, commencez par nous accorder votre protection, pour rétablir en votre royaume la religion qui s'en va perdue. Quelle protection ? dit le roi. Saint Anselme reprit : Ordonnez que l'on tienne des conciles, suivant l'ancien usage ; car il ne s'en est point tenu de général en Angleterre depuis que vous êtes roi, ni longtemps auparavant. Cependant les crimes se multiplient en passant en coutume. Ce sera, dit le roi, quand il me plaira, et nous y penserons dans un autre temps. Puis il ajouta, en raillant : Et de quoi parleriez-vous dans un concile ? L'archevêque reprit : Des mariages illicites et des débauches abominables qui se sont depuis peu introduites en Angleterre, et qu'il faut réprimer par des peines qui répandent la terreur par tout le royaume. Et en cela, dit le roi, que ferait-on pour vous ? Saint Anselme dit : Si on ne faisait rien pour moi, on ferait pour Dieu et pour vous-même. C'est assez, dit le roi, ne m'en parlez pas davantage. L'archevêque, changeant de discours, ajouta : Il y a plusieurs abbayes sans pasteurs, ce qui fait que les moines mènent une vie séculière et meurent sans pénitence. Je vous conseille donc et vous prie d'y mettre des abbés : il y va de votre salut. Alors le roi, ne pouvant plus se contenir, lui dit en colère : Que vous importe ? Les abbayes ne sont-elles

pas à moi ? Vous faites ce que vous voulez de vos terres ; ne ferai-je pas ce qu'il me plaira de mes abbayes ? Elles sont à vous, dit le saint pontife, pour en être le protecteur, non pour les piller. Elles sont à Dieu, afin que ses serviteurs en vivent, non pour soutenir vos guerres. Vous avez des domaines et de grands revenus pour subvenir à vos affaires ; laissez à l'Église ses biens. Sachez, dit le roi, que ces discours me déplaisent extrêmement. Votre prédécesseur n'eût osé ainsi parler à mon père, et je ne ferai rien à votre considération. Saint Anselme, voyant qu'il parlait en l'air, se leva et se retira. Ensuite, considérant combien il lui importait, pour l'intérêt même de l'Église, d'être bien avec le roi, il le fit prier de lui rendre ses bonnes grâces, ou de lui dire en quoi il l'avait offensé. Le roi dit qu'il ne l'accusait de rien, mais qu'il ne lui rendait point son amitié ; et les évêques dirent à saint Anselme que le moyen de se raccommoder avec le roi était de lui donner de l'argent ; à quoi il ne put se résoudre, prévoyant les conséquences <sup>1</sup>.

Ce fut en ce temps-là que saint Anselme consulta Hugues, archevêque de Lyon, sur la conduite qu'il devait tenir à l'égard du roi. Il y a des terres, dit-il, que des gentilshommes anglais ont tenues de l'archevêque de Cantorbéri, avant que les Normands entrassent en Angleterre. Ces gentilshommes sont morts sans enfants ; le roi prétend pouvoir donner leurs terres à qui il lui plaira. Voici ma pensée : Le roi m'a donné l'archevêché, comme Lanfranc, mon prédécesseur, l'a possédé jusqu'à la fin de sa vie, et maintenant il ôte à cette église ce dont Lanfranc a joui paisiblement si longtemps. Or, je suis assuré qu'on ne donnera à personne cet archevêché après moi, sinon tel que je l'aurai au jour de ma mort ; et que, s'il vient un autre roi de mon vivant, il ne me donnera que ce dont il me trouvera en possession. Ainsi l'église perdra ces terres par ma faute, parce que le roi en étant l'avoué et moi le gardien, on ne pourra revenir contre ce que nous aurons fait. J'aime donc mieux ne point posséder les terres de l'église à ce prix, et faire les fonctions d'évêque, vivant dans la pauvreté comme les apôtres, en témoignage de la violence que je souffre, que de causer à mon église une diminution irréparable. J'ai encore une autre pensée : Si, étant sacré archevêque, je passe toute la première année sans aller trouver le Pape ni demander le pallium, je mérite d'être privé de ma dignité. Que si je ne puis m'adresser au Pape sans perdre l'archevêché, il vaut mieux qu'on me l'ôte par violence, ou plutôt que j'y renonce, que de renoncer au Pape. C'est ce que je veux

<sup>1</sup> *Eadmer Novorum*, l. 1.

faire, si vous ne me mandez des raisons pour m'en détourner <sup>1</sup>.

Le roi Guillaume le Roux fit son voyage en Normandie, et revint en Angleterre sans avoir rien fait. Alors saint Anselme vint le trouver, et lui dit qu'il avait dessein d'aller demander au Pape son pallium. A quel Pape? dit le roi. Au pape Urbain, répondit saint Anselme. Le roi dit : Je ne l'ai pas encore reconnu pour Pape ; nous n'avons pas accoutumé, mon père et moi, de souffrir qu'on reconnaisse un Pape, en Angleterre, sans notre permission, et quiconque voudrait m'ôter ce droit, c'est comme s'il voulait m'ôter la couronne. Saint Anselme, fort surpris, représenta qu'avant que de consentir à son élection à Rochester, il dit au roi, qu'étant abbé du Bec, il avait reconnu le pape Urbain, et qu'il ne se retirerait jamais de son obéissance. Alors le roi protesta, avec emportement, qu'il ne lui était point fidèle s'il demeurait, contre sa volonté, dans l'obéissance du Pape. Saint Anselme demanda un délai pour assembler les évêques et les seigneurs, et, par leur avis, décider cette question : S'il pouvait garder la fidélité au roi, sans préjudice de l'obéissance au Saint-Siège ; car, dit-il, si on prouve que je ne puis garder l'une et l'autre, j'aime mieux sortir de votre royaume jusqu'à ce que vous reconnaissiez le Pape, que de renoncer un moment à son obéissance. Le roi ordonna une assemblée à Rockingham pour le dimanche 11<sup>me</sup> de mars 1095.

A ce jour, le roi consulta de son côté ; et l'archevêque, du sien, parla aux évêques en présence d'une grande multitude de clercs et de laïques. Il leur représenta comment ils l'avaient contraint à accepter l'épiscopat, et qu'il n'y avait consenti qu'à cette condition expresse, de demeurer dans l'obéissance du pape Urbain II. Il conclut en demandant aux évêques leur conseil, pour ne manquer ni à ce qu'il devait au Pape ni à ce qu'il devait au roi. Ils s'excusèrent de lui donner conseil, disant qu'il était assez sage pour le prendre de lui-même, et se chargèrent seulement de rapporter son discours au roi. Ils ne lui promirent leurs conseils que dans le seul cas où il s'en rapporterait à la volonté du roi, sans condition. Ayant ainsi parlé, les évêques gardèrent le silence et baissèrent la tête.

Alors saint Anselme, levant les yeux au ciel, s'exprima en ces termes : Puisque vous, pasteurs du peuple chrétien, et vous, princes de la nation, vous ne voulez me donner, à moi, votre chef, d'autre conseil que le bon plaisir d'un seul homme, moi je recourrai au souverain Pasteur, au Prince de l'univers, à l'Ange du grand conseil, et je recevrai de lui le conseil dont j'ai besoin dans mon affaire, ou plutôt dans la sienne et celle de son Église. Il dit au bienheureux

<sup>1</sup> L. 3, *epist.* 24.

prince des apôtres : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Il dit encore à tous les apôtres en commun : Qui vous écoute, m'écoute; et qui vous méprise, me méprise; et qui vous touche, c'est comme s'il touchait la prunelle de mon œil. Ces paroles ont été dites principalement au bienheureux Pierre, et en lui aux autres apôtres; nous croyons de même qu'elles ont été dites principalement au vicaire du bienheureux Pierre, et par lui aux autres évêques, qui tiennent la place des apôtres; non à aucun empereur, ni roi, ni duc, ni comte. Que toutefois nous devions être soumis et rendre service aux princes de la terre, le même Ange du grand conseil nous l'enseigne, quand il dit : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Telles sont les paroles, tels sont les conseils de Dieu. Voilà ce que j'approuve, voilà ce que je reçois, voilà ce que je n'outre-passerai pour rien au monde. Sachez donc tous, tant que vous êtes, que, dans les choses de Dieu, je rendrai obéissance au vicaire de saint Pierre; et que, dans ce qui regarde la dignité temporelle du roi, mon seigneur, je lui donnerai fidèlement aide et conseil selon ma capacité. A ces paroles, tous les évêques se levèrent en tumulte, exprimant leur trouble par des voix confuses; on aurait dit qu'ils allaient le condamner à mort. Sachez, lui dirent-ils en colère, que jamais nous ne rapporterons ces paroles au roi, notre seigneur. Et ils allèrent trouver celui-ci. Saint Anselme n'ayant donc personne pour mander ces paroles au roi, y alla lui-même, les lui dit de vive voix et revint aussitôt.

Le roi, fort en colère, se consulta avec les évêques et les seigneurs pour trouver de quoi répondre à ces paroles, et ne put. Ils se divisèrent entre eux par groupes de deux, de trois, de quatre, cherchant un moyen d'apaiser l'emportement du roi sans choquer trop ouvertement les paroles de Dieu. Enfin, les évêques ne trouvant rien à répondre, revinrent à l'archevêque et lui dirent entre autres : Pensez-y bien, nous vous en prions; renoncez à l'obéissance de cet Urbain, qui ne peut vous servir de rien tant que le roi sera irrité contre vous, ni vous nuire quand vous serez bien avec le roi; demeurez libre comme il convient à un archevêque de Cantorbéri, réglant votre conduite par la volonté du roi, afin qu'il vous pardonne le passé, et que vos ennemis, vous voyant rétabli dans votre dignité, soient chargés de confusion. Nonobstant ces remontrances et ces supplications si peu épiscopales, saint Anselme demeura ferme et demanda que quelqu'un lui prouvât qu'en refusant de renoncer à l'obéissance du

Pape il manquait à la fidélité qu'il devait au roi. Mais personne n'osa l'entreprendre ; au contraire, ils reconnurent qu'il n'y avait que le Pape qui pût juger un archevêque de Cantorbéri.

Celui qui échauffait le plus le roi contre saint Anselme était Guillaume, évêque de Durham, homme qui avait plus d'agrément et de facilité à parler que de solidité d'esprit. Il avait promis au roi de faire en sorte qu'Anselme renoncerait au pape Urbain ou à l'archevêché, espérant, par ce moyen, monter lui-même sur le siège de Cantorbéri. Le roi donc se plaignant aux évêques de l'avoir engagé mal à propos dans cette affaire, puisqu'ils ne pouvaient condamner Anselme, l'évêque de Durham lui conseilla d'employer la violence, de lui ôter la crosse et l'anneau, et de le chasser du royaume. Les seigneurs n'approuvèrent pas ce conseil ; mais le roi ordonna aux évêques de refuser à Anselme toute obéissance et de n'avoir même aucun commerce avec lui, déclarant que, de sa vie, il ne le regarderait plus comme archevêque. Les évêques le promirent et rapportèrent ce discours à saint Anselme, qui dit : Et moi je vous tiendrai toujours pour mes frères et pour les enfants de l'église de Cantorbéri, et je ferai mon possible pour vous ramener de cette erreur. Quant au roi, je lui promets toutes sortes de services et de soins paternels, lorsqu'il voudra bien le souffrir. Le roi commanda aux seigneurs de faire comme les évêques, et de renoncer à l'obéissance et à l'amitié d'Anselme. Ils répondirent : Nous ne sommes point ses vassaux et ne lui avons point fait de serment ; mais il est notre archevêque, il doit gouverner en ce pays-ci la religion, et nous ne pouvons, étant chrétiens, nous soustraire à sa conduite, vu principalement qu'il n'est coupable d'aucun crime.

Alors les évêques demeurèrent confus, et tout le monde les regardait avec indignation, nommant l'un Judas, l'autre Pilate, l'autre Hérode. Plusieurs dirent qu'ils ne prétendaient refuser obéissance à Anselme que quant à l'autorité qu'il disait tenir du pape Urbain ; et, s'étant attiré par là l'indignation du roi, ils se le réconcilièrent à force d'argent. Mais saint Anselme voyant qu'il n'était plus en sûreté en Angleterre, car le roi le lui avait déclaré, lui demanda un sauf-conduit jusqu'à la mer, pour sortir du royaume, en attendant qu'il plût à Dieu d'apaiser ce trouble. Le roi fut fort embarrassé de cette proposition ; car, quoiqu'il souhaitât passionnément la retraite du saint prélat, il ne voulait pas qu'il sortit revêtu de la dignité pontificale, et ne voyait pas qu'il fût possible de l'en dépouiller. Enfin, on convint de lui donner un délai jusqu'à la Pentecôte, et le roi promit de laisser jusque-là toutes choses en même état. Mais il ne tint point sa parole, et, pendant cette trêve, il chassa d'Angleterre le



moine Baudouin, en qui l'archevêque avait sa principale confiance. Il fit prendre son chambellan dans sa chambre et à ses yeux, et lui fit plusieurs autres insultes <sup>1</sup>.

Parmi les évêques de l'assemblée de Rockingham qui eurent la faiblesse de se déclarer contre saint Anselme, par crainte ou par complaisance, il y eut saint Osmond, évêque de Salisbury. Mais bientôt après il ouvrit les yeux ; et, pénétré d'un sincère repentir, il voulut recevoir l'absolution de saint Anselme lui-même, et lui fut toujours depuis constamment attaché.

Osmond, comte de Sééz en Normandie, suivit Guillaume le Conquérant en Angleterre, et ce prince le créa comte de Dorset. Il sut allier une vie sainte aux devoirs de courtisan, de soldat et de magistrat. Il fut quelque temps grand chancelier d'Angleterre ; mais les dignités, jointes à la faveur du prince, n'eurent aucun charme pour un cœur qui n'aimait que les biens célestes ; il quitta même le monde pour embrasser l'état ecclésiastique. Ses vertus et ses rares talents ne permirent pas qu'on le laissât dans l'obscurité, comme il le désirait. On le tira de sa solitude, en 1078, pour le placer sur le siège de Salisbury. Il fit bâtir sa cathédrale sous l'invocation de la sainte Vierge, en 1087 ; mais la dédicace ne s'en fit qu'en 1092. Il y mit trente-six chanoines. Cette église ayant été brûlée par le feu du ciel, il la rebâtit en 1099. Il administrait lui-même le sacrement de pénitence, et on remarque qu'il était fort sévère, surtout à l'égard de ceux qui tombaient dans l'impureté. Au reste, il avait beaucoup de charité, et on le vit souvent assister à la mort les criminels condamnés au dernier supplice.

Son zèle pour la gloire de Dieu le porta à embellir plusieurs églises et à faire diverses fondations. Il forma une riche bibliothèque pour l'usage des chanoines de sa cathédrale. Il ne mettait à la tête des paroisses que des pasteurs éclairés et vertueux, et il avait toujours auprès de sa personne des ecclésiastiques et des moines recommandables par leurs lumières et leur sainteté. Le saint évêque composa pour son église un missel, un bréviaire et un rituel. Il fixa les cérémonies, où il y avait eu jusqu'alors beaucoup de variétés, les copistes des livres qui les contenaient s'étant permis d'y faire des changements à leur volonté. Saint Osmond composa encore une *Vie de saint Aldhelm*. Il avait un tel amour pour les lettres, qu'il ne dédaignait pas, quoique évêque, de copier et de relier des livres. Il mourut saintement le 4 décembre 1099 <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 494. Mansi, t. 20, p. 791. Baron., Pagi, an. 1094. — <sup>2</sup> Godescard, 4 décemb.

Le roi Guillaume le Roux ne s'était déclaré jusqu'alors ni pour le pape Urbain II, ni pour l'antipape Guibert, et cela pour s'emparer plus facilement des évêchés et des abbayes de son royaume et s'en attribuer les revenus. Son différend avec saint Anselme le força de se prononcer. Il envoya secrètement à Rome deux clercs de sa chapelle, Gérard et Guillaume, pour savoir lequel était le Pape légitime, et l'engager, s'il leur était possible, d'envoyer au roi le pallium de l'archevêque de Cantorbéri. Ils virent sans peine qu'Urbain était le vrai Pape ; et, ayant obtenu de lui ce que le roi désirait, ils amenèrent en Angleterre Gautier, évêque d'Albane, qui apportait secrètement le pallium ; et ils arrivèrent auprès du roi quelques jours avant la Pentecôte 1095, lorsque approchait le terme de la trêve entre le roi et l'archevêque. Le dessein du roi était de faire déposer saint Anselme et de mettre un autre archevêque à Cantorbéri par autorité du Pape ; mais les choses tournèrent différemment.

Le légat du Pape, étant arrivé en Angleterre, passa secrètement à Cantorbéri, évita l'archevêque et se pressa d'aller trouver le roi, sans rien dire du pallium qu'il apportait, ni parler familièrement à personne, en l'absence des deux chapelains du roi, qui le conduisaient. Le roi l'avait ainsi ordonné, pour ne pas publier son dessein. Le légat parla à ce prince, suivant ce qu'il avait appris qu'il lui serait agréable, sans rien dire en faveur de saint Anselme. Ceux qui avaient conçu de grandes espérances de la venue du légat en furent surpris et disaient : Si Rome préfère l'argent à la justice, quel secours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner ? Le roi donc, voyant la complaisance du légat, qui lui promettait de la part du Pape tout ce qu'il désirait, pourvu qu'il voulût le reconnaître, accepta la condition et ordonna par tout son royaume de recevoir Urbain pour Pape légitime. Ensuite il voulut persuader au légat de déposer Anselme de l'épiscopat par l'autorité du Pape, promettant, s'il le faisait, d'envoyer à Rome tous les ans une grande somme d'argent. Mais le légat lui ayant fait voir qu'il était impossible, il en fut extrêmement contristé, comptant qu'il n'avait rien gagné à reconnaître le pape Urbain. Voyant donc qu'il ne pouvait changer ce qui était fait, il voulut au moins sauver sa dignité, rendant en apparence ses bonnes grâces à l'archevêque, puisqu'il ne pouvait lui faire le mal qu'il désirait.

Le roi célébra à Windsor la Pentecôte, qui cette année 1095 fut le 13<sup>me</sup> de mai. De là il envoya des évêques qui pressèrent encore saint Anselme de lui faire un présent, du moins à l'occasion du pallium, qu'il serait allé quérir à Rome à grands frais. Mais le saint archevêque demeura toujours ferme, disant que c'était faire injure

au roi de montrer que son amitié était vénale. Enfin le roi, par le conseil des seigneurs, fut réduit à lui rendre gratuitement ses bonnes grâces, et il fut dit que, de part et d'autre, on oublierait le passé. Il fut ensuite question du pallium. Quelques-uns, pour faire leur cour, voulaient persuader à saint Anselme de le recevoir de la main du roi; mais il représenta que ce n'était pas un présent du prince, mais une grâce singulière du Saint-Siège; et on convint que le légat qui l'avait apporté le porterait à Cantorbéri et le mettrait sur l'autel, où saint Anselme le prendrait.

La cérémonie se fit le dimanche 19<sup>me</sup> de juin. Le légat vint à Cantorbéri et entra dans l'église métropolitaine, portant le pallium dans une cassette d'argent, avec beaucoup de décence. Les moines qui servaient la même église allèrent au-devant avec ceux de l'abbaye de Saint-Paul, un grand clergé et un peuple innombrable. L'archevêque, accompagné de plusieurs évêques qui le soutenaient à droite et à gauche, s'avança nu-pieds, mais revêtu de ses ornements. Quand le pallium eut été mis sur l'autel, il alla le prendre et le fit baiser à tous les assistants. Puis, s'en étant revêtu, il célébra la messe solennellement. Ensuite le moine Baudouin fut rappelé en Angleterre, et l'archevêque demeura quelque temps en paix <sup>1</sup>.

Il écrivit au Pape pour le remercier du pallium qu'il lui avait envoyé et lui faire ses excuses de n'avoir point encore été le visiter, comme il était de son devoir, suivant la coutume, outre le désir qu'il avait de l'entretenir et de le consulter. Il s'excuse sur les guerres, la défense du roi, son âge et sa mauvaise santé. Cependant il lui représente ainsi ses peines : Je suis affligé, saint Père, d'être ce que je suis et de n'être plus ce que j'étais. Dans une moindre place, il me semblait que je faisais quelque chose : dans un rang plus élevé, mon fardeau m'accable et je ne suis utile ni à moi ni aux autres. Je voudrais quitter cette charge, que je ne puis porter; mais la crainte de Dieu, qui me l'a fait recevoir, m'oblige à la garder. Si je connaissais la volonté de Dieu, j'y conformerais la mienne; faute de la connaître, je m'agite, je soupire et je ne sais quelle fin mettre à mes maux <sup>2</sup>.

Saint Anselme était né l'an 1033, dans la ville d'Aoste, aux confins de Bourgogne et de Lombardie. Étant maltraité par son père, il quitta son pays, où il avait commencé ses études avec succès; et, après avoir passé environ trois ans, partie en Bourgogne, partie en France, il vint en Normandie, et, attiré par la réputation de Lanfranc, il se rendit son disciple et gagna bientôt son amitié. Comme

<sup>1</sup> *Eadmer Novorum*, l. 2. — <sup>2</sup> L. 3, *epist.* 37.

il étudiait infatigablement, apprenant et instruisant les autres, abattant son corps par les veilles, la faim et le froid, il lui vint en pensée qu'il n'aurait pas plus à souffrir dans les austérités de la vie monastique, et ne perdrait pas le mérite de ses souffrances. Il reprit donc le dessein qu'il avait eu dès l'âge de quinze ans, de se faire moine, et songea où il serait mieux, à Clugni ou au Bec. Mais, disait-il, en l'un et en l'autre, le temps que j'ai employé à mes études sera perdu : je ne pourrai y être utile à personne : à Clugni, à cause de la régularité de l'observance : au Bec, à cause de la grande capacité de Lanfranc, dont je serai offusqué. Un reste d'amour-propre le faisait parler ainsi. Il s'en aperçut et dit : Est-ce donc être moine, que de vouloir être estimé et préféré aux autres ? Non, il faut entrer au lieu où je serai le plus méprisé, où je serai compté pour rien.

Il consulta Lanfranc et lui dit : J'ai inclination pour trois états, d'être moine ou ermite, ou de vivre de mon bien et d'en servir les pauvres ; je vous prie de me déterminer. Son père était mort, et tout le bien le regardait. Lanfranc ne voulut pas décider seul, et le conduisit à Rouen pour consulter l'archevêque Maurille, qui décida en faveur de la vie monastique. Anselme fut donc reçu en l'abbaye du Bec en 1060, à l'âge de vingt-sept ans, Lanfranc en étant prieur sous l'abbé Herluin. Trois ans après, Anselme fut établi prieur à la place de Lanfranc, devenu abbé de Saint-Étienne de Caen. Anselme s'appliqua alors avec plus de liberté à l'étude de la théologie, et y fit un tel progrès, qu'il résolut des questions très-obscurées, inconnues avant son temps, montrant clairement la conformité de ses décisions avec l'autorité de l'Écriture sainte. Il n'était pas moins éclairé dans la morale. Il connaissait si bien les mœurs de toutes sortes de personnes, qu'il découvrait à chacun les secrets de son cœur ; il montrait les sources et les progrès des vertus et des vices, avec les moyens de les acquérir ou de les éviter. De là il puisait en abondance de sages conseils et de ferventes exhortations.

Quand il fut fait prieur, quelques-uns des frères murmuraient qu'il leur eût été préféré, étant si jeune de profession ; mais il ne se défendit contre eux que par sa patience et sa charité, qui enfin les gagna, leur faisant connaître la pureté de ses intentions. Un jeune moine nommé Osberne avait beaucoup d'esprit et d'industrie, mais beaucoup de malice et de haine contre Anselme. Le saint homme, y voyant dans le fond un beau naturel, avait pour lui une grande indulgence et souffrait ses puérités autant qu'il le pouvait, sans préjudice de l'observance. Ainsi, peu à peu, il l'adoucit et s'en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter et à se corriger, et Anselme, l'ayant pris en affection, lui retrancha les petites libertés qu'il lui

avait accordées, et l'accoutuma à une vie plus sérieuse. Il faisait de grands progrès dans la vertu et donnait de grandes espérances des services qu'il rendrait à l'Église ; mais Anselme eut la douleur de le voir mourir encore jeune entre ses bras.

Fatigué de la multitude des affaires, il voulut quitter la charge de prieur, et alla à Rouen consulter l'archevêque Maurille, qui lui dit : Ne cherchez pas, mon fils, à vous décharger du soin des autres. J'en ai vu plusieurs qui, ayant renoncé pour leur repos à la conduite des âmes, sont tombés dans la paresse, allant de pis en pis. C'est pourquoi je vous ordonne, par la sainte obéissance, de garder votre charge et de ne la quitter que par l'ordre de votre abbé. Si même vous êtes appelé quelque jour à une plus grande, ne la refusez pas, car je sais que vous ne demeurerez pas longtemps en cette place. Anselme se retira fort affligé, et continua de gouverner avec tant de douceur et d'affection, que tous l'aimaient comme leur père <sup>1</sup>.

Un abbé qui était en réputation de piété se plaignait un jour à lui des enfants qu'on élevait dans son monastère, et disait : Nous les fouettons continuellement, et ils n'en deviennent que pires. Et quand ils sont grands ; dit Anselme, comment sont-ils ? Des stupides et des bêtes, répondit l'abbé. Voilà, reprit saint Anselme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes ! Mais dites-moi, seigneur abbé, si, après avoir planté un arbre dans votre jardin, vous l'enfermiez de tous côtés, en sorte qu'il ne pût étendre ses branches, qu'en viendrait-il, sinon un arbre tordu, replié et inutile ? En contraignant ainsi les pauvres enfants, sans leur laisser aucune liberté, vous faites qu'ils nourrissent en eux-mêmes des pensées obliques, repliées, embarrassées, qui se fortifient tellement, qu'ils s'obstinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive que, ne trouvant de votre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, et croient que vous n'agissez que par haine et par envie. Ces sentiments croissent en eux avec l'âge, leur âme étant comme courbée et penchée vers le vice ; et, n'ayant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais, dites-moi, ne considérez-vous pas que ce sont des hommes comme vous, et voudriez-vous être ainsi traité si vous étiez à leur place ? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent, l'ouvrier se contente-t-il de frapper dessus à grands coups de marteau ? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une âme forte se plaît dans les afflictions et les humiliations, et prie pour ses ennemis : une âme faible a besoin d'être menée par la douceur, invitée gaiement à la vertu, et supportée cha-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 21 april. *Acta Bened.*, sect. 6.

ritablement dans ses défauts. L'abbé, ayant ouï ce discours, se jeta aux pieds de saint Anselme, reconnut qu'il avait manqué de discrétion, et promit de se corriger <sup>1</sup>.

Anselme pratiquait ces maximes le premier, et se rendait aimable à tout le monde. Sa réputation s'étendait non-seulement par toute la Normandie, mais par toute la France, toute la Flandre et jusqu'en Angleterre. De tous côtés, d'habiles clercs et de braves chevaliers venaient se soumettre à sa conduite et se donner à Dieu avec leurs biens : le monastère croissait au dedans en vertu, et en richesses au dehors. Le vénérable Herluin ne pouvant plus agir, à cause de son grand âge, toute la charge du gouvernement retombait sur Anselme ; et, le saint abbé étant mort, il fut élu tout d'une voix pour lui succéder. Il fit tout ce qu'il put, et par raisons et par prières, pour s'en excuser ; mais enfin il accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avait dit Maurille, archevêque de Rouen, quand il voulait renoncer à la charge de prieur. Il l'avait été quinze ans et était âgé de quarante-cinq, quand il fut élu abbé en 1078. Il reçut la bénédiction abbatiale de Gilbert, évêque d'Évreux, le jour de la Chaire-de-Saint-Pierre, l'année suivante 1079, et gouverna l'abbaye du Bec quinze ans.

Les biens que ce monastère possédait en Angleterre obligeaient saint Anselme à y passer quelquefois ; et il y était encore attiré par l'amitié de son ancien maître, Lanfranc. Partout où il allait, il était parfaitement reçu dans les monastères de moines, de chanoines, de religieuses, et aux cours des seigneurs. Lui, de son côté, se faisait tout à tous et s'accommodait à leurs manières autant qu'il le pouvait innocemment, afin d'avoir occasion de leur donner à tous des instructions convenables ; ce qu'il faisait sans prendre, comme les autres, le ton de docteur, mais d'un style simple et familier, employant des raisons solides et des exemples sensibles, toujours prêt à donner conseil à qui le demandait. On s'estimait heureux de lui parler ; les plus grands étaient les plus empressés à le servir. Il n'y avait, en Angleterre, ni comte, ni comtesse, ni personne puissante, qui ne crût avoir perdu son mérite devant Dieu s'il n'avait rendu quelque bon office à l'abbé du Bec. Le roi lui-même, Guillaume le Conquérant, formidable à tout le reste des hommes, était si affable pour saint Anselme, qu'il semblait devenir un autre homme en sa présence.

Au milieu de tant d'occupations et de traverses, saint Anselme ne laissait pas d'enseigner, et de vive voix, et par écrit, sur les matières

<sup>1</sup> *Vita S. Anselmi*, n. 30.

les plus hautes, les plus profondes, les plus ardues, et de la théologie et de la philosophie, et cela avec une justesse, une précision, une clarté qui lui méritent un rang des plus distingués et parmi les Pères et les docteurs de l'Église, et parmi ce qu'on est convenu d'appeler philosophes et métaphysiciens.

Le premier de ses ouvrages est le *Monologue*. Il l'écrivit à la prière de ses moines, nommément de Maurice, qui souhaitaient avoir de suite et par écrit ce qu'il leur avait dit en divers entretiens sur l'existence et la nature de Dieu, afin d'en faire la matière de leur méditation. C'est pourquoi il l'intitula d'abord : *Modèle de méditation sur les Mystères de la Foi*. Depuis, par ordre de Hugues, archevêque de Lyon, il mit son nom à cet ouvrage, et en changea le titre en celui de *Monologue* ou *Soliloque*, parce qu'il y parle seul. L'ouvrage est divisé en soixante-dix-neuf chapitres, dans lesquels saint Anselme prouve, par des arguments tirés des lumières de la raison et sans recourir aux témoignages de l'Écriture sainte, qu'il existe un Être suprême et souverainement parfait ; qu'il a fait de rien tout le reste ; qu'il est Père, Fils et Saint-Esprit ; que l'âme raisonnable est faite pour le connaître et l'aimer, et qu'elle en est l'image.

Les raisonnements de saint Anselme dans cet ouvrage sont non-seulement très-élevés, mais encore tellement enchainés les uns dans les autres, qu'il faut une grande attention pour en prendre bien la suite et en sentir toute la force. Cela lui fit naître la pensée de prouver, par un seul raisonnement suivi, ce qu'il avait prouvé dans le *Monologue* par plusieurs.

Occupé presque continuellement de cette pensée, tantôt il croyait avoir trouvé l'argument qu'il cherchait, tantôt il échappait à son esprit. Désespérant de réussir, il fit tous ses efforts pour se défaire de cette pensée ; mais il ne put en venir à bout, et trouva enfin ce qu'il cherchait ; il l'écrivit aussitôt sur des tablettes cirées, dont on faisait encore usage alors. Il les donna à garder à un des frères du monastère, qui les égara. Saint Anselme fut donc contraint d'en faire un autre exemplaire sur des tablettes de même matière, et ensuite sur du parchemin. Il donna pour titre à ce petit écrit : *La Foi qui cherche l'intelligence de ce qu'elle croit*. Depuis, aux instances de ceux qui en avaient tiré des copies, et surtout de Hugues, archevêque de Lyon, il l'intitula *Proslogue*, comme qui dirait allocution, parce que l'auteur s'y entretient ou avec lui-même ou avec Dieu sur l'existence de cet Être suprême et sur tous ses attributs, montrant qu'il est tout ce que la foi nous apprend, éternel, immuable, tout-puissant, immense, incompréhensible, juste, pieux, miséricordieux, vrai, la vérité, la bonté, la justice ; et tout cela n'est dans Dieu qu'une même chose.

Un moine de Marmoutier, nommé Gaunilon, ayant lu cet opuscule, fut surpris de ce qui y est dit : qu'on ne peut concevoir l'idée d'un Être souverainement parfait sans concevoir qu'il existe nécessairement. Sous le nom d'*Objection d'un ignorant*, il réfuta ce raisonnement, dont il ne connaissait pas la force, et joignit sa réfutation à l'écrit même. Un ami l'envoya à saint Anselme, qui la reçut avec plaisir. Il en remercia même Gaunilon, lui disant que son écrit n'était pas du tout d'un ignorant, et lui envoya par le même ami la réponse à ses objections, en le priant, lui et tous ceux qui auraient le *Proslogue*, d'y ajouter la critique de Gaunilon et sa réponse à cette critique. Elle ne fit point changer de sentiment à saint Anselme ; au contraire, il en prit occasion de mettre son raisonnement dans un plus grand jour, et de prouver sans réplique que l'idée d'un Être souverainement parfait enferme nécessairement l'existence de cet Être.

Saint Anselme fit un traité *De la Trinité*, à l'occasion que voici. Un nommé Roscelin, natif de l'Armorique ou de la petite Bretagne, étant venu à Compiègne, au diocèse de Soissons, en fut fait chanoine et chargé des leçons publiques. Amateur de la nouveauté, il donna dans le sentiment des nominaux, avancé par un docteur français nommé Jean, et l'épousa tellement, qu'il passa dans la suite pour un des chefs de cette secte. Comme il savait plus de dialectique que de théologie, il aimait à raisonner des mystères de la religion suivant les lumières de sa raison ; ce qui le fit tomber dans l'erreur au sujet des trois personnes de la Trinité, disant qu'elles étaient trois choses séparées, comme trois anges, quoiqu'elles n'eussent qu'une volonté et qu'une puissance. Il ajoutait qu'on pourrait dire véritablement qu'elles sont trois dieux, s'il était d'usage de s'exprimer ainsi. Roscelin s'appuyait de l'autorité de Lanfranc et de saint Anselme, soutenant qu'ils avaient l'un et l'autre pensé comme lui sur cette matière. Saint Anselme, se voyant calomnié avec son prédécesseur, écrivit, en 1089, à Foulque, évêque de Beauvais, qui devait assister au concile indiqué à Reims contre Roscelin, pour le prier de déclarer en plein concile, s'il en était besoin, que ni Lanfranc ni lui n'avaient jamais rien enseigné de semblable, et qu'il disait anathème à quiconque enseignerait l'erreur de Roscelin. Il ajoutait qu'on ne devait lui demander aucune raison de son erreur, ni lui en rendre aucune de la vérité opposée, et qu'il fallait agir contre lui par autorité, s'il était Chrétien. Car ce serait, dit-il, une extrême simplicité de mettre en question notre foi si solidement établie, à l'occasion de chaque particulier qui ne l'entend pas. Il faut la défendre par la raison contre les infidèles, mais non pas contre ceux qui portent le nom de Chré-



tien<sup>1</sup>. Le concile indiqué à Reims se tint à Soissons, quatre ans après, c'est-à-dire en 1092, ou au commencement de l'année suivante. Roscelin, cité au concile, comparut, fut convaincu d'erreur, feignit de l'abjurer, et continua de l'enseigner dans des disputes secrètes, assurant qu'il ne l'avait abjurée que dans la crainte d'être assommé par le peuple. Yves de Chartres lui fit des reproches de sa dissimulation, et l'exhorta, mais inutilement, à se rétracter sincèrement et à faire cesser le scandale qu'il avait causé dans l'Église.

Alors les moines de l'abbaye du Bec pressèrent saint Anselme, devenu archevêque de Cantorbéri, d'achever la réfutation de Roscelin, qu'il avait commencée, étant leur abbé, dans sa lettre à l'évêque de Beauvais. L'archevêque fit ce que ses moines demandaient de lui, dans un livre intitulé : *De la foi de la Trinité et de l'Incarnation*, qu'il dédia au pape Urbain II, en le priant de l'examiner. Saint Anselme y reprend d'abord ces hommes téméraires qui s'imaginent que rien n'est possible que ce qu'ils conçoivent par les lumières de leur raison, et fait voir qu'en suivant ce principe il n'est pas surprenant qu'ils tombent dans tant d'erreurs. Il pose un principe contraire, qui est : que l'on ne parvient à la connaissance des choses divines que par les lumières de la foi et en suivant ce que l'Église nous enseigne. Venant ensuite à la proposition principale de Roscelin, portant que les trois personnes divines sont trois choses séparées, il fait voir ou qu'il admet trois dieux, ou qu'il ne sait ce qu'il dit : dans le premier cas, il n'est pas Chrétien ; dans le second, il ne mérite pas qu'on l'écoute. Roscelin, s'opiniâtrant dans son erreur, fut banni du royaume. Il se retira en Angleterre, où il excita de nouveaux troubles, surtout à Oxford.

Saint Anselme fit plus tard un traité *De la procession du Saint-Esprit* contre les Grecs. Il y expose d'abord les articles de foi communs aux Grecs et aux Latins, en ce qui regarde le mystère de la sainte Trinité, pour conclure de cette croyance commune que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ils croient les uns et les autres qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que chaque personne est esprit : avec cette différence que le Père et le Fils ne sont l'esprit d'aucun, au lieu que le Saint-Esprit est l'esprit du Père et du Fils. Les Latins ajoutent qu'il procède du Père et du Fils ; les Grecs soutiennent qu'il ne procède que du Père. Saint Anselme fait voir, en premier lieu, que le Fils et le Saint-Esprit tirent leur origine du Père : le Fils par la génération, le Saint-Esprit par la procession ; en second lieu, que le Fils ne reçoit

<sup>1</sup> S. Anselme, l. 2, *epist.* 41.

rien du Saint-Esprit; troisièmement, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe. Il ne procède du Père que parce qu'il est du Père. Il procède donc aussi du Fils, puisqu'il est l'esprit du Fils et qu'il est envoyé par le Fils comme par le Père; cela est dit en termes clairs dans l'Évangile. Il y est dit encore que, quand l'Esprit de vérité sera venu, il ne parlera pas de lui-même, mais qu'il dira tout ce qu'il aura entendu et annoncera les choses à venir. C'est lui, ajoute Jésus-Christ, qui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi et il vous l'annoncera. Saint Anselme insiste beaucoup sur ces paroles du Fils : Il prendra de ce qui est à moi. L'Écriture ne pouvait en effet marquer plus clairement que le Saint-Esprit tient son essence de celle du Fils et qu'il en procède. Il rapporte d'autres passages qui tendent à même fin. Les Grecs disaient quelquefois que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils : façon de parler inintelligible et qui n'est point fondée sur l'Écriture. Ils objectaient que Jésus-Christ, parlant de l'Esprit de vérité, dit bien qu'il procède du Père, mais il ne dit pas qu'il procède aussi du Fils. Saint Anselme répond que souvent l'Écriture n'attribue qu'à une seule personne ce qui appartient à deux ou même à toutes les trois. C'est sans doute le Père, le Fils et le Saint-Esprit qui avaient révélé à saint Pierre la divinité de Jésus-Christ, et toutefois l'Évangile n'attribue cette révélation qu'au Père. Elle dit du Saint-Esprit, qu'il fera connaître toute vérité. Le fera-t-il à l'exclusion du Père et du Fils? Les Grecs se plaignaient qu'on eût ajouté la particule *Filioque* sans leur consentement. Saint Anselme répond que l'éloignement des lieux ne l'a pas permis, et que, d'ailleurs, ce consentement n'était pas nécessaire, parce qu'il n'y avait aucun doute de la part des Latins sur l'article ajouté au symbole; que, le symbole ne contenant pas tous les articles de la foi, on a pu y ajouter ceux qu'on a crus nécessaires. Il prouve que cette procession n'emporte aucune priorité, sinon d'origine, en sorte que le Saint-Esprit n'en est pas moins égal au Père et au Fils, tout étant commun au Père, au Fils et au Saint-Esprit, excepté ce qui est propre à chaque personne, ou relatif, comme la paternité, la filiation, la procession.

Le dialogue intitulé *Pourquoi Dieu s'est fait homme* est dû en quelque sorte aux instances du moine Boson, qui est un des interlocuteurs. Saint Anselme le commença en Angleterre, dans le temps que Guillaume le Roux le persécutait le plus violemment; mais il ne put l'achever qu'en Italie, où nous verrons que les mauvais traitements de ce prince l'obligèrent à se retirer. Jean, abbé de Saint-Sauveur, dans la terre de Labour, l'avait prié de venir faire sa demeure à Selanie, terre dépendante de son monastère. L'arche-

vêque l'accepta, et, charmé du repos d'une si agréable solitude, il y reprit la suite de l'ouvrage dont nous parlons. Il faut l'entendre lui-même en expliquer l'occasion, dans le premier chapitre. Plusieurs personnes, dit-il, m'ont prié souvent et avec beaucoup d'instances de mettre par écrit les raisons que je leur rendais d'une question qui regarde notre foi, non pour arriver à la foi par la raison, mais pour avoir le plaisir d'entendre et de contempler ce qu'ils croient, et pouvoir en rendre raison aux autres. C'est la question que nous font les infidèles, en se moquant de notre simplicité : Par quelle raison ou par quelle nécessité Dieu s'est fait homme et a rendu la vie au monde par sa mort, puisqu'il pouvait le faire par un autre, soit un ange, soit un homme, ou par sa seule volonté. Avant que l'ouvrage fût achevé, et châtié comme il convenait, plusieurs de ses amis en copièrent la première partie à son insu. Cela l'obligea à supprimer plusieurs choses qu'il avait dessein d'y ajouter, et à le finir plus tôt qu'il n'aurait souhaité. L'ouvrage est en forme de dialogue, et divisé en deux livres. Ce fut encore aux instances du moine Boson que saint Anselme composa le traité *De la conception virginale et du péché originel*. Le dernier des ouvrages de saint Anselme, suivant l'ordre des temps, est la *Concorde de la prescience et de la prédestination divine avec le libre arbitre de l'homme*.

N'étant encore que prieur du Bec, saint Anselme composa plusieurs autres opuscules. Un premier, intitulé *Grammairien*, est une introduction de la dialectique ou l'art de raisonner juste ; un second, *De la chute du diable* ; un troisième, *De la volonté* ; un quatrième, *Du libre arbitre* ; un cinquième, *De la vérité*.

Le traité *De la vérité* est en forme de dialogue, ainsi que celui *Du libre arbitre*. Saint Anselme ne se souvenait point d'avoir lu quelque part la définition de la vérité. Avant de la donner lui-même, il en rapporte plusieurs exemples. On dit qu'un discours est vrai, quand il assure ce qui est en effet, ou qu'il nie ce qui n'est pas ; que nous pensons vrai, lorsque nous pensons des choses comme elles sont ; que nous voulons vrai, quand nous voulons ce qui est de justice et de notre devoir ; que nous faisons la vérité, lorsque nous faisons le bien. Il y a même une vérité dans nos sensations, parce que nos sens nous rapportent toujours vrai, et, s'ils nous sont une occasion d'erreur, ce n'est que par la précipitation de notre jugement. Enfin, la vérité est dans l'essence de toutes choses, parce qu'elles sont ce qu'elles doivent être relativement à la suprême vérité, de qui est l'essence des choses.

Tels sont, sans compter ses *Homélies*, ses *Méditations* et ses *Lettres*, les principaux ouvrages de saint Anselme. On y reconnaît un habile

philosophe, un excellent métaphysicien, un théologien exact. Le lecteur y apprend à raisonner juste et solidement ; à goûter, en s'élevant au-dessus de l'impression des sens, les vérités purement intellectuelles, et à connaître ce qui fait l'objet de la foi chrétienne. Ce qui rend ce saint docteur plus admirable, c'est que, élevé dans ses pensées, subtil dans ses raisonnements, il n'en est pas moins humble dans la façon de les proposer, alliant la supériorité des talents avec la solidité de la vertu. Rarement il fait usage de l'autorité des Pères, quoiqu'il en eût lu plusieurs, surtout saint Augustin ; et, par une méthode peu commune alors, il établit, par la force du raisonnement, les vérités révélées qu'il avait apprises dans leurs écrits et dans les divines Écritures. C'est cette méthode qu'on appela depuis théologie scolastique. Mais elle ne se trouve point, dans saint Anselme, mêlée des chicanes ni des termes barbares que certains scolastiques y employèrent plus tard. Tout son but est de montrer, non qu'on peut arriver à la foi par la raison, mais que l'on peut, par des raisonnements fondés sur les lumières naturelles, soutenir et rendre croyables les vérités que Dieu nous a révélées. Ses Méditations et ses Oraisons sont très-édifiantes, remplies d'instructions salutaires, de sentiments de piété et de reconnaissance envers Dieu. Ce sont proprement des effusions d'un cœur qui brûlait d'amour pour Dieu et pour le salut des hommes. Aussi le style en est-il tendre jusque dans les reproches qu'il fait aux pécheurs. On y trouve des pensées mystiques, et on voit, par d'autres ouvrages de saint Anselme, qu'il aimait à s'en entretenir. Quant à ses lettres, elles sont courtes pour la plupart, d'un style simple, naturel, clair et concis.

Saint Anselme pensait et écrivait ainsi à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième. Nous ne voyons pas trop comment on pourrait, avec justice, accuser son époque d'ignorance et de barbarie : car nous voyons ses traités de métaphysique chrétienne recherchés avidement par ses contemporains. Il y a plus : dans le dix-septième siècle, trois hommes célèbres, Malebranche, Fénelon, Bossuet, traitèrent les mêmes questions ou des questions analogues. Or, certainement Malebranche n'égalait point saint Anselme, et nous doutons que Fénelon et Bossuet le surpassent.

La vie de saint Anselme a été écrite par un de ses disciples, Eadmer, Anglais de naissance. Il fut d'abord moine du Bec, ensuite de Cantorbéri. De disciple de saint Anselme, il en devint l'ami et le confident. Il eut part à ses travaux, l'accompagna dans son exil et dans ses voyages. Rien ne put le séparer de son maître, pas même les menaces du roi d'Angleterre. Aussi saint Anselme ne faisait rien sans le conseil d'Eadmer. Étant ensemble à Rome, l'archevêque

pria le pape Urbain II de le lui donner pour supérieur et pour père spirituel, afin qu'étant élevé au-dessus des autres par sa dignité il ne perdit point le mérite de l'obéissance en se soumettant à Eadmer. Après la mort de saint Anselme, Eadmer vécut quelque temps en simple moine, mais dans la bienveillance de Radulphe, successeur du saint dans le siège de Cantorbéri. Ce fut à ce prélat qu'Alexandre, roi d'Écosse, s'adressa pour donner l'évêché de Saint-André à Eadmer. On dit qu'il le refusa, ou, qu'après avoir gouverné cette église jusqu'en 1124 il abdiqua l'épiscopat, revint à son monastère de Cantorbéri, et en fut le prieur jusqu'en 1137, qui fut l'année de sa mort.

Eadmer s'était appliqué dès son bas âge à remarquer tout ce qui arrivait de nouveau, surtout en matières ecclésiastiques, et à le graver dans sa mémoire. Il s'appliqua aussi à l'éloquence, en sorte qu'il devint habile dans l'histoire, et surpassa ses égaux dans l'art de bien dire. Les écrits qu'il composa sont en grand nombre, savoir : la *Vie de saint Anselme*, en deux livres ; l'*Histoire des nouveautés*, de 1066 à 1122, en six livres ; la *Vie de saint Wilfrid* ; des mémoires pour l'histoire, celle de son temps, en un livre ; un volume de la liberté ecclésiastique ou du démêlé entre le roi Guillaume le Roux et saint Anselme ; un livre des louanges de la sainte Vierge ; un des instituts de la vie chrétienne ; un poëme en l'honneur de saint Dunstan, et plusieurs lettres ; les Vies de saint Odon et Bregwin, archevêques de Cantorbéri ; de saint Oswald, archevêque d'York ; de saint Dunstan, aussi archevêque de cette ville, avec un livre de ses miracles. Mais la plupart de ces écrits sont encore ensevelis dans les bibliothèques d'Angleterre <sup>1</sup>.

Pendant que saint Anselme enseignait au Bec en Normandie, un autre Anselme enseignait à Laon, et Guillaume de Champeaux à Paris. Anselme de Laon était dans une grande estime pour son érudition et pour sa probité. Il devint doyen de l'église de Laon, et il expliquait l'Écriture sainte avec un applaudissement général.

Guillaume de Champeaux, ainsi nommé du lieu de sa naissance, proche de Meaux, n'enseignait pas avec moins d'éclat à Paris ; mais sa piété fut encore plus estimable que sa science. Il renonça à sa chaire et à sa dignité d'archidiaque, pour prendre l'habit de chanoine régulier dans le prieuré de Saint-Victor, proche de Paris. Le bienheureux Hildebert, évêque du Mans, ayant appris sa retraite, le félicita de ce qu'il avait embrassé la vraie philosophie ; mais il n'approuva

<sup>1</sup> Ceillier, t. 21. *Opera S. Anselmi*.

point qu'il eût renoncé à donner des leçons à ses disciples, parce que, dit-il, la science qu'on tient enfermée, comme un avare tient son argent dans ses coffres, est un trésor inutile <sup>1</sup>. Guillaume reprit le cours de ses leçons, et il fut, dans la suite, élevé sur le siège de Châlons-sur-Marne. Il avait rendu le prieuré de Saint-Victor une école célèbre des sciences ecclésiastiques et des vertus religieuses.

Odon ou Oudart était aussi un professeur célèbre. Il naquit à Orléans, et, dès son enfance, s'appliqua à l'étude avec un tel succès, qu'étant encore jeune il passait pour un des premiers docteurs de France. Il enseigna d'abord à Toul. Les chanoines de Tournai l'invitèrent à venir remplir la chaire de leur école. Il y enseigna pendant cinq ans avec une telle réputation, qu'on venait en troupes pour l'entendre, non-seulement de France, de Flandre, de Normandie, mais des pays éloignés, de Bourgogne, d'Italie et de Saxe. La ville de Tournai était pleine d'étudiants; on les voyait discuter dans les rues; et, si on approchait de l'école, on les trouvait tantôt se promenant avec Odon, tantôt assis autour de lui, et le soir, devant la porte de l'église, il leur montrait le ciel et leur apprenait à connaître les constellations.

Quoiqu'il sût fort bien tous les arts libéraux, il excellait principalement dans la dialectique, sur laquelle il composa trois livres, et il s'y nommait Oudart, parce qu'il était plus connu sous ce nom que sous celui d'Odon. Il suivait, dans la dialectique, la doctrine de Boëce et des anciens, soutenant que l'objet de cet art sont les choses et non pas les paroles, comme prétendaient quelques modernes, qui se vantaient de suivre Porphyre et Aristote. De ce nombre était Raimbert, qui enseignait alors la dialectique à Lille, et s'efforçait de décrier la doctrine d'Oudart. Ces deux sectes portèrent depuis les noms de réalistes et de nominaux.

Oudart n'était pas moins estimé pour sa vertu que pour sa science. Il conduisait à l'église ses disciples, au nombre d'environ deux cents, marchant le dernier, et leur faisant observer une discipline aussi exacte que dans le monastère le plus régulier. Aucun n'eût osé parler à son compagnon, rire ou regarder à droite ou à gauche, et, quand ils étaient dans le chœur, on les eût pris pour des moines de Clugni. Il ne leur souffrait ni fréquentation avec les femmes, ni parure dans leurs habits ou leurs cheveux; autrement il les eût chassés de son école, ou l'eût abandonnée lui-même. A l'heure de ses leçons, il ne permettait à aucun laïque d'entrer dans le cloître des chanoines, qui était auparavant le rendez-vous des nobles et des bourgeois pour

<sup>1</sup> *Hildeberti epist.* 1, l. 1.

terminer leurs affaires. Il ne craignit point de choquer, par cette défense, Éverard, châtelain de Tournai; car il disait qu'il était honteux à un homme sage de se détourner tant soit peu du droit chemin par la considération des grands. Toute cette conduite le faisait aimer et estimer, non-seulement des chanoines et du peuple, mais de Radbod, évêque de Noyon et de Tournai; toutefois, quelques-uns disaient que sa régularité venait plus de philosophie que de religion.

Il gouvernait l'école de Tournai depuis près de cinq ans, quand, un clerc lui ayant apporté le livre de saint Augustin, *Du libre arbitre*, il l'acheta, seulement pour garnir sa bibliothèque, et le jeta dans un coffre avec d'autres livres, aimant mieux alors lire Platon que saint Augustin. Environ deux mois après, expliquant à ses disciples le traité de Boèce, *De la consolation de la philosophie*, il vint au quatrième livre, où l'auteur parle du libre arbitre. Alors, se souvenant du livre qu'il avait acheté, il se le fit apporter; et après en avoir lu deux ou trois pages, il fut charmé de la beauté du style, et, ayant appelé ses disciples, il leur dit : J'avoue que j'ai ignoré jusqu'à présent que saint Augustin fût si éloquent et si agréable. Aussitôt il commença à leur lire cet ouvrage ce jour-là et le jour suivant, leur expliquant les passages difficiles.

Il vint à l'endroit du troisième livre, où saint Augustin compare l'âme pécheresse à un esclave condamné, pour ses crimes, à vider le cloaque et à contribuer ainsi, à sa manière, à l'ornement de la maison. A cette lecture, Oudart soupira du fond de son cœur, et dit : Hélas ! que cette pensée est touchante ! elle semble n'être écrite que pour nous. Nous orons ce monde corrompu du peu de science que nous avons ; mais, après la mort, nous ne serons pas dignes de la gloire céleste, parce que nous ne rendons à Dieu aucun service, et que nous abusons de notre science pour la gloire du monde et la vanité. Ayant ainsi parlé, il se leva et entra dans l'église, fondant en larmes ; toute son école fut troublée, et les chanoines remplis d'admiration. Dès lors il commença insensiblement à cesser ses leçons, à aller plus souvent à l'église et à distribuer aux pauvres, principalement aux pauvres clercs, l'argent qu'il avait amassé ; car ses disciples lui faisaient de grands présents. Il jeûnait si rigoureusement, que souvent il ne mangeait que ce qu'il pouvait tenir de pain dans sa main fermée : de sorte qu'en peu de jours il perdit son embonpoint, et devint si maigre et si atténué, qu'à peine était-il connaissable.

Le bruit se répandit aussitôt dans tout le pays que le docteur Oudart allait renoncer au monde. Quatre de ses disciples lui promirent de ne point le quitter, et lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les abbés de toute la province, tant de moines que

de chanoines, vinrent à Tournai, et chacun invitait Odon à venir à son monastère; mais ses disciples aimaient mieux la règle des chanoines, la trouvant plus tolérable que celle des moines.

Il y avait près de la ville de Tournai une église demi-ruinée, que l'on disait être le reste d'une ancienne abbaye détruite par les Normands; les bourgeois de Tournai, voyant la résolution d'Odon, prièrent l'évêque Radbod de lui donner cette église avec les terres qui en dépendaient et qui avaient été usurpées. Odon eut de la peine à l'accepter, mais enfin il y acquiesça; et l'évêque l'en mit en possession, lui et cinq clercs qui le suivirent, le dimanche second jour de mai 1092. Ils y vécurent d'abord dans une extrême pauvreté, et subsistèrent pendant un an de la quête que quelques bons laïques faisaient pour eux, portant tous les jours des sacs par la ville. Leur nombre ne laissa pas de s'accroître, en sorte que la seconde année ils se trouvèrent dix-huit. Mais l'année suivante, à la persuasion d'Haimeric, abbé d'Anchin, ils embrassèrent la vie monastique; et Odon, étant élu abbé tout d'une voix, reçut en cette qualité la bénédiction de l'évêque<sup>1</sup>.

Il nous reste quelques ouvrages d'Odon, qu'on peut voir dans la Bibliothèque des Pères, savoir : une exposition du canon de la messe; un dialogue sur le mystère de l'Incarnation, contre les Juifs; une homélie sur le mauvais fermier de l'Évangile, et un livre de conférences. Il était de plus bon poète. Nous le verrons plus tard élevé sur le siège de Cambrai<sup>2</sup>.

Le bienheureux Yves, évêque de Chartres, fut encore plus distingué par son érudition que les célèbres professeurs dont nous venons de parler. Ce saint évêque fut placé sur le siège de Chartres, l'an 1090, après la déposition de Godefroi, son prédécesseur. Un plus digne évêque ne pouvait succéder à un plus scandaleux. Godefroi ou Geoffroi, deux fois excommunié par le légat Hugues de Die, et deux fois rétabli par Grégoire VII, à cause que le légat n'avait point envoyé à Rome les preuves de l'accusation, fut encore accusé, devant le pape Urbain II, de simonie, de concubinage, d'adultère, de parjure et de trahison. Le Pape, ayant soigneusement examiné la vérité, obligea Geoffroi à renoncer entre ses mains, purement et simplement, à l'épiscopat, dont il se reconnut indigne. Alors le Pape exhorta le clergé et le peuple de Chartres à faire une élection canonique et à choisir Yves, prêtre et prévôt de Saint-Quentin de Beauvais, dont il connaissait le mérite depuis longtemps. Il écrivit à Ri-

<sup>1</sup> *Narat. Spicileg.*, t. 2, p. 360. Longueval, *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 22. —

<sup>2</sup> *Bibl. PP.*, t. 22.



cher, archevêque de Sens, pour lui faire connaître la procédure faite contre Geoffroi, et le prier de favoriser l'élection et sacrer celui qui serait élu. Le clergé et le peuple de Chartres, suivant l'intention du Pape, élurent Yves et le présentèrent au roi Philippe, de qui il reçut le bâton pastoral en signe d'investiture. Ensuite ils requièrent l'archevêque Richer de le sacrer ; mais il le refusa, prétendant que la déposition de Geoffroi n'était pas légitime, et qu'avant que d'aller au Pape, on aurait dû se pourvoir devant lui, comme métropolitain. Mais Godefroi ou Geoffroi s'était déposé lui-même, pour s'épargner la honte d'une déposition plus ignominieuse.

Le bienheureux Yves écrivit au Pape, se plaignant du fardeau dont il voulait le charger, et déclarant qu'il n'aurait jamais consenti à son élection, si l'église de Chartres ne l'avait assuré que le Pape le voulait et l'avait ainsi ordonné. Il alla donc à Rome avec les députés de cette église, qui s'y plaignirent du refus de l'archevêque de Sens ; et le Pape, pour éviter le préjudice qu'un plus long retardement pouvait faire à l'église de Chartres, sacra Yves lui-même, sur la fin de novembre, l'an 1090, et le renvoya avec deux lettres : l'une au clergé et au peuple de Chartres, l'autre à l'archevêque Richer. Dans l'une et dans l'autre, il défend, sous peine d'excommunication, à Geoffroi, de faire aucune tentative pour rentrer dans l'église de Chartres, et, à qui que ce soit, de le favoriser. Dans la lettre à l'archevêque, il dit : Nous avons sacré Yves, sans préjudice de l'obéissance qu'il doit à votre église, et nous vous prions d'étouffer tout ressentiment, de le recevoir avec la bonté convenable et de lui donner votre secours pour la conduite de son diocèse. Ces lettres sont du 24 et du 25 de novembre. On y joint un discours du Pape à Yves, qui n'est autre chose que la formule d'instruction que le consécrateur donnait au nouvel évêque, telle, mot pour mot, qu'elle se lit encore à la fin du *Pontificat romain*, excepté que celle du pape Urbain est beaucoup plus courte et n'en contient que le commencement et la fin <sup>1</sup>.

Yves était né dans le Beauvaisis, de parents nobles ; et, après les études d'humanité et de philosophie, il alla à l'abbaye du Bec apprendre la théologie sous Lanfranc. Gui, évêque de Beauvais, qui avait été doyen de Saint-Quentin en Vermandois, ayant fondé, en 1078, un monastère de chanoines réguliers, près la ville de Beauvais, en l'honneur de ce saint martyr, Yves y embrassa la vie cléricale et y donna des terres de son patrimoine <sup>2</sup>. Ensuite il en fut supérieur, soit sous le nom de prévôt ou d'abbé ; et, pendant qu'il gouvernait ce

<sup>1</sup> Labbe, t. 10. *Urban. epist.* 8 et 9. Mansi, t. 20. — <sup>2</sup> *Vita B. Yvonis. Acta SS.*, 20 maii.

chapitre, il enseigna la théologie et composa son grand recueil de canons, connu sous le nom de décret, mais qui paraît d'un autre. Il en explique ainsi le dessein dans sa préface.

J'ai rassemblé en un corps, avec quelque travail, les extraits des règles ecclésiastiques, tant des lettres des Papes que des actes des conciles, des traités des Pères et des constitutions des rois catholiques, afin que celui qui n'a pas les écrits en main puisse prendre ici ce qu'il trouvera d'utile à sa cause. Nous commençons par le fondement de la religion chrétienne, c'est-à-dire par la foi; puis nous mettons, sous différents titres, ce qui regarde les sacrements, la conduite des mœurs et la discussion des affaires: en sorte que chacun puisse trouver aisément ce qu'il cherche. En quoi nous avons cru devoir avertir le lecteur judicieux, que, s'il n'entend pas assez ce qu'il lit, ou s'il croit y avoir de la contradiction, il ne se presse pas de le blâmer, mais qu'il considère attentivement ce qui est dit, selon la rigueur du droit ou selon l'indulgence, parce que tout le gouvernement ecclésiastique est fondé sur la charité.

L'auteur s'étend ensuite à montrer que, par ce même principe, l'Église tantôt se tient à la sévérité des règles, et tantôt s'en relâche par condescendance. Il prétend et montre, en particulier, que l'on a eu raison de modérer l'ancienne rigueur touchant les translations des évêques. Tout l'ouvrage est divisé en dix-sept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, comme de deux ou trois cents. Les fausses décrétales y sont employées comme les vraies, mais sans rien changer au fond des choses, ces décrétales n'étant fausses la plupart que de date ou de nom; entre les lois des princes catholiques, il cite, du code de Justinien, le Digeste, retrouvé depuis peu, et les Capitulaires des rois de France. Au reste, il transcrit pour l'ordinaire Bureard de Worms, comme Bureard avait transcrit Reginon, conservant les mêmes fautes, surtout dans les inscriptions des articles. Mais il était impossible alors qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où sont tirés tant de passages<sup>1</sup>.

Richer, archevêque de Sens, irrité de ce que, sur son refus, Yves était allé à Rome se faire sacrer par le Pape, lui écrivit une lettre pleine d'amertume et de mépris, où il ne le traitait ni d'évêque ni de collègue, et l'accusait de vouloir démembrement sa province, en usurpant le siège de l'évêque Geoffroi, qu'il ne tenait point pour déposé. Le bienheureux Yves répondit avec fermeté. Après avoir marqué à l'archevêque qu'il a senti plus vivement les outrages faits au Saint-Siège par cette lettre, que ceux qui lui étaient faits personnellement,

<sup>1</sup> *Decretum Yvonis.*

il lui parle ainsi : « Vous ne craignez pas d'avancer que j'ai usurpé le siège de Godefroi. En quoi il est manifeste que vous levez la tête contre le Siège apostolique, en tâchant de détruire ce qu'il établit, et de rétablir ce qu'il détruit. Résister aux jugements et aux constitutions de ce Siège, c'est encourir la note d'hérésie ; car il est écrit : Il est constant que celui qui ne s'accorde point avec l'Église romaine est un hérétique.

« De plus, c'est n'avoir pas assez soin de votre réputation, que d'appeler encore évêque un bouc émissaire, dont les adultères, les débauches, les trahisons et les parjures ont été publiés dans presque toute l'Église latine ; et qui, étant pour ce sujet condamné par le Saint-Siège, au tribunal duquel il désespérait de pouvoir se justifier, a remis lui-même son anneau et son bâton pastoral. Vous avez reçu à ce sujet un décret apostolique qui contient ces paroles : Quiconque donnera quelque aide à Godefroi, déposé de l'épiscopat, pour vexer ou envahir l'évêché de Chartres, nous jugeons qu'il est excommunié. Voilà cependant le sujet que vous voulez rétablir dans l'épiscopat.

« Il se trouve encore dans votre lettre un autre point où vous avez outragé le ciel et la terre ; c'est quand vous appelez telle quelle la consécration que j'ai reçue des mains du Pape et des cardinaux de l'Église romaine, comme s'il n'appartenait pas principalement et très-généralement à cette Église de confirmer ou d'infirmer la consécration des métropolitains, aussi bien que celle des autres évêques ; de casser vos constitutions et vos jugements, et de maintenir les siens contre toute atteinte, sans qu'ils soient livrés à la révision ni au jugement d'aucun inférieur. » Yves apporte ensuite des passages de saint Gélase et de saint Grégoire, qui montrent en effet que les jugements du Pape ne sont point sujets à révision. Il conclut que, bien qu'il n'ait point été appelé canoniquement, il est prêt à se présenter en lieu sûr dans la province de Sens, même à Étampes, pourvu qu'il ait un sauf-conduit du comte Étienne, qui l'assure, tant du côté du roi que du côté de l'archevêque. Étienne était comte de Chartres et de Champagne ; et les hostilités, universelles en France, obligeaient à prendre de telles précautions pour de si petits voyages <sup>1</sup>.

L'archevêque Richer tint en effet un concile à Étampes, par le conseil de Godefroi ou Geoffroi, évêque de Paris, homme de grand crédit. Il était frère d'Eustache, comte de Boulogne, le père du fameux Godefroi de Bouillon. Il était grand chancelier du roi Philippe. Enfin l'évêque de Chartres, Geoffroi, était son neveu, et c'est ce qui excitait l'évêque de Paris à prendre cette affaire à cœur. Il assista donc

<sup>1</sup> *Yron. epist.* 8.

au concile d'Étampes, avec les évêques de Meaux et de Troyes, de la même province, et qui agissaient par le même esprit. En ce concile, l'archevêque accusa Yves de Chartres de s'être fait ordonner à Rome, prétendant que c'était au préjudice de l'autorité royale. Il voulait le déposer et rétablir Geoffroi; mais Yves appela au Pape, et arrêta ainsi la procédure du concile. C'est ce que nous apprenons par la lettre que le bienheureux Yves en écrivit au Pape, où il ajoute : Il me semble nécessaire que vous adressiez une lettre commune à l'archevêque et à ses suffragants, afin qu'ils me laissent absolument en paix, ou qu'ils aillent avec moi en votre présence rendre compte de leur conduite. Je vous conseille aussi d'envoyer en nos quartiers un légat, homme de bonne réputation et désintéressé; car un homme de ce caractère est nécessaire à l'Église dans ces temps, où chacun ose ce qu'il veut, fait ce qu'il ose, et le fait impunément. Je vois plus haut bien des choses qui se font contre l'ordre, surtout en ce qu'on souffre que des personnes qui ne servent pas l'autel vivent néanmoins de l'autel <sup>1</sup>.

Yves demeura évêque de Chartres, et se montra bientôt digne de servir de modèle à tous ses collègues de France. De concert avec le chef de l'Église, il soutint la sainteté du mariage contre la passion du prince, jusqu'à souffrir de sa part la prison, tandis que la plupart de ses frères dans l'épiscopat se montraient plus courtisans qu'évêques. On nous permettra de citer à cette occasion les observations bien remarquables d'un homme d'État vraiment chrétien.

« Si l'on examine, dit le comte de Maistre, sur la règle incontestable que nous avons établie (savoir, qu'il faut regarder d'en haut et ne voir que l'ensemble), la conduite des Papes pendant la longue lutte qu'ils ont soutenue contre la puissance temporelle, on trouvera qu'ils se sont proposé trois buts, invariablement suivis avec toutes les forces dont ils ont pu disposer en leur double qualité (de Pontifes et de princes) : 1° l'inébranlable maintien des lois du mariage contre toutes les attaques du libertinage tout-puissant; 2° conservation des droits de l'Église et des mœurs sacerdotales; 3° liberté de l'Italie.

« ARTICLE PREMIER. — *Sainteté des mariages.* — Un grand adversaire des Papes, qui s'est beaucoup plaint du *scandale des excommunications*, observe que *c'étaient toujours des mariages faits ou rompus qui ajoutaient ce nouveau scandale au premier.* Ainsi un adultère public est un *scandale*, et l'acte destiné à le réprimer est un *scandale* aussi. Jamais deux choses plus différentes ne portèrent le même nom; mais tenons-nous-en pour le moment à l'assertion incontestable que

<sup>1</sup> *Yron. epist* 12.

*les souverains Pontifes employèrent principalement les armes spirituelles pour réprimer la licence anticonjugale des princes.*

« Or, jamais les Papes et l'Église, en général, ne rendirent de service plus signalé au monde que celui de réprimer chez les princes, par l'autorité des censures ecclésiastiques, les accès d'une passion terrible, même chez les hommes doux, mais qui n'a plus de nom chez les hommes violents, et qui se jouera constamment des plus saintes lois du mariage, partout où elle sera à l'aise. L'amour, lorsqu'il n'est pas apprivoisé jusqu'à un certain point par une extrême civilisation, est un animal féroce, capable des plus horribles excès. Si l'on ne veut pas qu'il dévore tout, il faut qu'il soit enchaîné, et il ne peut l'être que par la terreur; mais que fera-t-on craindre à celui qui ne craint rien sur la terre? La sainteté des mariages, base sacrée du bonheur public, est surtout de la plus haute importance dans les familles royales, où les désordres d'un certain genre ont des suites incalculables, dont on est bien éloigné de se douter. Si, dans la jeunesse des nations septentrionales, les Papes n'avaient pas eu moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de caprices en caprices et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce, et peut-être la polygamie; et ce désordre se répétant, comme il arrive toujours, jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où se serait arrêté un tel débordement.

« Luther, débarrassé de cette puissance incommode qui, sur aucun point de la morale, n'est plus inflexible que sur celui du mariage, n'eut-il pas l'effronterie d'écrire dans son commentaire sur la Genèse, publié en 1525, que, sur la question de savoir si l'on peut avoir plusieurs femmes, l'autorité des patriarches nous laisse libres; que la chose n'est ni permise ni défendue, et que, pour lui, il ne décide rien! édifiante théorie qui trouva bientôt son application dans la maison du landgrave de Hesse-Cassel.

« Qu'on eût laissé faire les princes indomptés du moyen âge, et bientôt on eût vu les mœurs des païens. L'Église même, malgré sa vigilance et ses efforts infatigables, et malgré la force qu'elle exerçait sur les esprits dans les siècles plus ou moins reculés, n'obtenait cependant que des succès équivoques ou intermittents. Elle n'a vaincu qu'en ne reculant jamais <sup>1</sup>. » Voilà ce que dit le génie le plus chrétien et le plus accompli de ces derniers temps, le comte Joseph de Maistre.

Or, le roi de France, Philippe I<sup>er</sup>, déjà si sévèrement réprimandé

<sup>1</sup> *Du Pape*, l. 2, c. 6.

par le pape saint Grégoire VII, pour ses folies de jeunesse, dont il promit toujours de se corriger, fit, en âge d'homme, une folie bien plus coupable et plus scandaleuse. Il avait une épouse légitime, la reine Berthe, fille de Floris, duc de Frise, et sœur du comte de Flandre. Il en avait deux enfants, Louis, surnommé le Gros, qui lui succéda sur le trône, et la princesse Constance, qui épousa dans la suite Boémond, prince d'Antioche. Eh bien, en 1092, Philippe renvoie la reine, son épouse légitime, et la confine dans un château qu'il lui avait donné pour son douaire. Et pourquoi? pour enlever et épouser la femme légitime d'un de ses vassaux et de ses parents, le comte d'Anjou, Foulque le Rechin. Foulque eut plusieurs femmes. La première, nommée Hildegarde, était fille de Lancelin de Beaugenci, mère de cette comtesse de Bretagne qui, après la mort de son mari, embrassa la vie religieuse dans le monastère de Sainte-Anne, à Jérusalem. Hildegarde étant morte, Foulque épousa Ermengarde de Bourbon, fille d'Archambaud, surnommé le Fort. Comme Ermengarde était sa parente dans un degré prohibé, l'évêque d'Angers excommunia le comte, parce qu'il ne voulait pas rompre ce mariage contraire aux lois de l'Église. Le pape saint Grégoire VII en écrivit au comte lui-même pour lui reprocher sa résistance et lui recommander de faire examiner son affaire par le légat Hugues de Die <sup>1</sup>. Elle fut effectivement examinée, l'an 1078, dans un concile de Poitiers, et renvoyée à la décision finale du Pape. Le comte finit par renvoyer Ermengarde, et épousa Bertrade, fille du comte Simon de Montfort, dont il eut un fils, qui lui succéda dans le comté d'Anjou, comme son héritier légitime. Foulque vivait depuis quatre ans avec sa troisième femme, lorsque le roi Philippe la lui enleva, la veille de la Pentecôte, dans l'église de Saint-Jean, à Tours, pendant que les chanoines de Saint-Martin faisaient la bénédiction des fonts baptismaux <sup>2</sup>.

Voici comme parle de ce fait un auteur contemporain, Hugues de Flavigni : Que personne ne s'indigne contre nous, si nous censurons amèrement la conduite du roi, sans égard pour la majesté du trône et l'éminente dignité du personnage. Quand notre livre garderait le silence, la France entière crierait, que dis-je? tout l'Occident retentirait comme un tonnerre, de ce qu'un roi, au mépris de la sainteté du mariage, d'une épouse issue de sang royal, et de la fidélité conjugale, n'a pas eût honte de la royale couche et des rejets qui devaient en sortir, de ravir au comte d'Anjou son épouse, quoiqu'il lui dût la fidélité comme à son vassal et qu'ils fussent pa-

<sup>1</sup> L. 10, epist. 22. — <sup>2</sup> *Gesta Consul. Andegav. Script. rer. Fr.*, t. 12, p. 497. *Ibid.*, t. 16. *Exam. critic. Script. rer. Fr.*, t. 13, p. 465.

rents au troisième et au quatrième degré. Tandis que l'autorité royale n'a employé jusqu'ici le glaive que pour maintenir l'indissolubilité du mariage, un roi luxurieux a rompu les liens du sien, et s'obstine depuis bien des années à croupir sans honte dans un désordre intolérable. Ainsi parlait Hugues de Flavigni <sup>1</sup>.

Mais non content de se déshonorer par un double adultère public, le roi Philippe voulut encore que les évêques se déshonorassent en l'approuvant. Comme le bienheureux Yves de Chartres était le plus savant et le plus estimé, le roi lui demanda une entrevue pour le gagner à son dessein. Voici ce que le vertueux prélat en écrivit à Rainald, archevêque de Reims. Le roi m'invita dernièrement à une conférence où il me pria instamment de lui aider dans le mariage qu'il voulait faire avec Bertrade. Je lui répondis qu'il ne devait pas le faire, parce que la cause d'entre lui et son épouse n'était pas encore terminée. C'est que le roi prétendait faire casser son mariage avec Berthe, sous prétexte de parenté. Yves continue : Le roi m'assura que la cause était pleinement décidée par l'autorité du Pape, par la vôtre et par l'approbation des évêques, vos confrères. Je lui répondis que je n'en avais point de connaissance et que je ne voulais point assister à ce mariage, s'il n'était célébré par vous et approuvé par vos collègues, parce que ce droit appartient à votre église par la concession du Pape et l'ancienne coutume. Comme donc je m'assure que, dans une affaire si dangereuse et si pernicieuse à votre réputation et à la gloire de tout le royaume, vous ne ferez rien qui ne soit appuyé d'autorité ou de raison, je vous conjure instamment de me dire la vérité de ce que vous en savez et de me donner un bon conseil, quelque difficile qu'il soit à suivre ; car j'aime mieux perdre pour toujours les fonctions et le titre d'évêque, que de scandaliser le troupeau du Seigneur par ma prévarication <sup>2</sup>.

Il écrivit aussi au roi en ces termes : Ce que présent j'ai dit à votre Sérénité avant le serment (sur la parenté), je le lui écris absent. Je ne veux ni ne puis assister à la célébration de votre mariage, à laquelle vous m'invitez, à moins qu'un concile général n'ait décidé que vous avez légitimement répudié la reine votre épouse, et que vous pouvez légitimement contracter avec celle que vous vous proposez d'épouser. Si l'on m'avait invité à quelque conférence avec les évêques, où l'on pût librement discuter cette affaire, je n'y aurais pas manqué ; mais je ne puis me rendre à Paris pour le sujet qui m'y fait appeler. Ma conscience, que je dois conserver pure devant Dieu, et la réputation d'un évêque de Jésus-Christ, qui doit être

<sup>1</sup> *Script.*, etc., t. 13, p. 625, et t. 16, *Exam. crit.* — <sup>2</sup> *Yv.*, *epist.* 13.

sans tache, m'en empêchent ; j'aimerais mieux être jeté au fond de la mer avec une meule attachée au cou, que d'être un sujet de scandale pour les faibles. Ce que je dis n'est pas contre l'obéissance que je vous dois ; c'est, au contraire, pour vous mieux marquer ma fidélité, que je pense devoir vous parler ainsi, persuadé qu'en cette rencontre vous faites grand tort à votre âme et exposez votre royaume à un grand péril. Souvenez-vous que notre premier père, que le Seigneur avait préposé à toute la création visible, a été séduit au paradis par une femme, et qu'ils en ont été exilés tous les deux. Le très-fort Samson, séduit par une femme, perdit la force par laquelle il avait coutume de vaincre les ennemis, et fut vaincu par eux. Le très-sage Salomon, à cause de l'amour des femmes, apostasia de Dieu et perdit la sagesse qui le distinguait. Que votre Sublimité prenne donc garde de tomber dans un de ces malheurs, et, en diminuant le royaume de la terre, de perdre encore celui du ciel. Consultez l'ange du grand conseil, afin que dans toutes vos affaires vous puissiez éviter ce qui est honteux et inutile, et faire ce qui est utile et glorieux. Portez-vous bien <sup>1</sup>. Le saint évêque de Chartres n'en demeura pas là ; il envoya une copie de sa réponse aux autres évêques invités avec lui à la cérémonie du mariage adultérin du roi, et il les exhorta à n'être pas, dans les conjonctures présentes, des chiens muets, qui n'ont pas la force d'aboyer <sup>2</sup>.

Le digne exemple de l'évêque de Chartres ne fut pas sans influence. Orderic Vital nous apprend qu'il ne se trouva pas un seul évêque en France qui osât bénir un tel mariage ; mais tous, inébranlables dans l'observation des règles de l'Église, aimèrent mieux se rendre agréables à Dieu que de complaire à un homme ; tous, d'une voix unanime, réprouvèrent ce mariage comme une infamie. Enfin, d'après l'examen critique qu'un savant bénédictin a fait de toute cette affaire, le roi ne trouva, pour bénir son mariage avec Bertrade, qu'un prélat normand, l'archevêque de Rouen Guillaume, qui, en punition de sa témérité, fut interdit de ses fonctions pendant plusieurs années <sup>3</sup>. Le comte d'Anjou, pour venger l'injure que le roi lui avait faite en lui enlevant sa femme ; les parents de la reine Berthe, pour venger son outrageuse répudiation, prirent à la fois les armes. De son côté, le roi Philippe, pour marquer à l'évêque de Chartres son ressentiment, lui déclara la guerre : les terres de son église furent pillées et lui-même mis en prison par Hugues du Puiset, vicomte de Chartres.

Le pape Urbain II, ayant appris ces nouvelles, écrivit une lettre de

<sup>1</sup> *Epist.* 15. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 14. — <sup>3</sup> *Script. rer. Franc.*, t. 16, p. 1.



réprimande à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, pour avoir souffert que Philippe contractât ce mariage adultère. Si vous étiez bien pénétrés, dit-il, des devoirs que vous impose le sacerdoce, nous n'aurions pas eu la douleur d'apprendre qu'un si grand attentat est resté impuni. Étant établis comme des sentinelles pour veiller sur la maison d'Israël, vous deviez annoncer aux impies leur impiété, et vous opposer comme un mur à tout ce qui peut la blesser. Comment donc avez-vous pu souffrir que le roi d'un si beau royaume ait osé, sans pudeur, abjurant la crainte de Dieu, au mépris de l'équité, des lois, des canons, de l'usage constant de l'Église, abandonner, sans forme de procès, son épouse, et, entraîné ensuite par un amour criminel, s'unir la femme de son proche parent ? Un pareil attentat annonce que vos églises ne sont pas mieux gouvernées que le royaume, et vous couvre de confusion ; car c'est consentir au crime que de ne pas s'y opposer quand on le peut. Nous vous ordonnons aujourd'hui, en vertu de l'autorité apostolique, d'aller, aussitôt notre lettre reçue, trouver le roi, ce que vous eussiez dû faire il y a longtemps, sans attendre nos ordres ; de le presser, de la part de Dieu, de notre part et de la vôtre, de mettre fin à un crime si abominable, en employant pour cela les avertissements charitables, les prières, les reproches et même les menaces. Que s'il méprise tout cela, ce sera une nécessité et pour nous et pour vous de recourir aux armes de notre ministère pour venger les outrages faits à la loi divine, et de transpercer du glaive de Phinéès les Madianites adultères.

Dans la même lettre, le Pape enjoint aux évêques de travailler à la délivrance d'Yves de Chartres, qui, comme nous l'avons vu, était détenu dans les prisons du vicomte par ordre du roi. Vous ne mettez pas moins d'empressement, dit-il, à délivrer de prison notre confrère l'évêque de Chartres. Si celui qui le retient en prison ne veut pas le relâcher, vous lancerez contre lui l'excommunication ; vous mettrez sous l'interdit les châteaux dans lesquels il le tient enfermé, et même les terres de sa dépendance, afin de dégoûter cette classe d'hommes de se porter à de tels excès. Si vous voulez ne pas compromettre votre ordre, vous ne négligerez rien pour accélérer cette affaire. La lettre est du 27 octobre 1092<sup>1</sup>.

Les principaux de la ville de Chartres étaient convenus ensemble de faire la guerre au vicomte pour la délivrance de leur évêque. L'ayant appris, le bienheureux Yves leur écrivit pour le leur défendre absolument ; car, dit-il, ce n'est pas en brûlant des maisons et pillant des pauvres que vous apaiserez Dieu ; vous ne ferez que

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, *epist.* 35, p. 463.

l'irriter, et, sans son bon plaisir, ni vous ni personne ne pourra me délivrer. Permettez que je porte seul la colère de Dieu jusqu'à ce qu'il me justifie, et n'augmentez pas mon affliction par la misère d'autrui. Car j'ai résolu, non-seulement de demeurer en prison, mais de perdre ma dignité et même la vie, plutôt que d'être cause qu'on fasse périr des hommes. Souvenez-vous qu'il est écrit que Pierre était en prison, et que l'Église faisait sans cesse des prières pour lui <sup>1</sup>.

Le bienheureux Yves fut rendu à la liberté vers la fin de 1092 ou dans la première moitié de 1093. Mais à peine sorti de prison, il se vit assailli de nouveau par ses ennemis, et cité à comparaître à la cour du roi pour répondre à leurs griefs. Voici la réponse modeste qu'il adressa au prince : Étant redevable à la bonté de Dieu et à votre main du haut rang que j'occupe dans l'Église, auquel ne me permettait pas d'aspirer la bassesse de mon extraction, je me crois obligé de travailler de toutes mes forces à tout ce qui peut intéresser votre salut, sans blesser la loi de Dieu. Attendu cependant que, prenant en mauvaise part quelques avis salutaires que je vous donnais en preuve de ma fidélité et de mon attachement, vous m'avez déclaré une guerre ouverte, et livré à la rapacité de mes ennemis les biens de mon église, ce qui m'a causé de grands dommages, je ne puis, quant à présent, comparaître honnêtement à votre cour, où je ne trouverais point de sûreté. Je supplie donc votre Majesté de m'accorder quelque répit, afin que je puisse un peu respirer et réparer en partie les dommages que j'ai éprouvés, jusqu'à manquer presque de pain. J'ai même cette confiance dans la miséricorde de Dieu, que vous ne tarderez pas à reconnaître la vérité de ce proverbe de Salomon : Les blessures faites par qui vous aime sont préférables aux séduisantes caresses de qui vous flatte. Au reste, je ne refuserai pas de répondre à ceux qui ont porté plainte contre moi, soit devant un tribunal ecclésiastique, si l'affaire est de son ressort, soit dans une cour séculière, si c'est en matière purement civile, lorsque je connaîtrai mes accusateurs et les griefs qu'ils ont contre moi <sup>2</sup>.

Philippe était si indisposé contre lui, qu'il cherchait, dans ses actions les plus innocentes, des sujets de querelle. Yves avait terminé à l'amiable et à la prière de saint Auselme, abbé du Bec, une contestation qui s'était élevée entre les religieux du Bec et ceux de Molesme, au sujet du prieuré de Peisse. Philippe, qui s'était déclaré pour les religieux du Bec, attaqua cet arbitrage comme attentatoire à son autorité royale. Pour repousser une si grave accusation, Yves

<sup>1</sup> *Epist.* 20. — <sup>2</sup> *Epist.* 23.

fut obligé d'écrire au roi la lettre suivante : En examinant scrupuleusement ma conscience, je ne trouve dans ma conduite rien qui ait pu faire changer à mon égard les dispositions de bonté et de clémence, le plus bel ornement de la majesté royale, au point que je ne reçois de votre part que des reproches, et rien qui annonce de la bienveillance. Lorsque j'ai assoupi, tant bien que mal et pour un temps seulement, la contestation qui s'était élevée entre les religieux du Bec et ceux de Molesme, je n'ai fait aucune violence aux premiers. Leur abbé, convaincu que les religieux de Molesme avaient été illégalement dépossédés par quelques-uns de ces nouveaux religieux, m'avait prié de terminer cette affaire, ou à l'amiable, ou de prononcer sur cela un jugement définitif. En votre considération, je me suis abstenu de porter un jugement ; mais, comme l'abbé du Bec offrait de partager les fruits avec les religieux de Molesme, j'ai adopté, par amitié pour lui, cette mesure, afin de terminer les débats. Il n'y avait pas là de quoi me susciter une affaire, parce qu'en supposant même que j'eusse contraint les spoliateurs à rendre ce dont ils s'étaient emparés illégalement, je n'aurais porté en cela aucun préjudice à l'autorité royale. Comme il appartient au roi de maintenir les droits civils de chacun et de punir les contrevenants, de même c'est le devoir des évêques de prescrire à ceux qui leur sont subordonnés les règles à suivre, et de corriger, avec la sévérité d'un père, ceux qui s'en écartent. N'écoutez donc pas ceux qui vous proposent des mesures violentes ; ce n'est pas suivant leurs suggestions que vous marcherez dans les sentiers de la justice et que vous parviendrez au royaume des cieux. Quels qu'ils soient, ces hommes turbulents, je suis prêt à répondre, en votre présence, aux accusations qu'ils portent contre moi, et à leur prouver, sans réplique, que ce sont des calomnies, si vous m'envoyez un sauf-conduit pour moi et pour ceux qui m'accompagneront, soit en allant, soit en revenant, soit en séjournant ; car vous n'ignorez pas combien mon amour pour la justice m'a procuré d'ennemis dans ce pays-ci, et même au sein de votre cour <sup>1</sup>.

Tant de vexations lui rendirent bientôt la charge de l'épiscopat intolérable. Dans une lettre au pape Urbain, il lui demande d'en être déchargé ; ou bien, dit-il, si c'est votre bon plaisir que je prolonge mon tourment, armez mon bras d'une verge de fer avec laquelle je puisse briser les vases de boue, telle cependant qu'il n'y ait d'exception pour personne, sans quoi elle serait plus dangereuse que profitable. Dans la même lettre, il annonce au Pape le désir

<sup>1</sup> *Epist.* 9.

qu'il avait de l'aller trouver, et les obstacles qui s'opposaient à son voyage. Il charge l'exprès qu'il lui envoie de l'instruire des dommages, des angoisses et des persécutions qu'il avait éprouvés dans son diocèse et au dehors, durant le cours de cette même année. Il ajoute ensuite que, bravant les périls auxquels il s'exposait, il avait fait passer sans retard la lettre du Pape aux métropolitains et à leurs suffragants, et que ceux-ci étaient restés comme des chiens muets, incapables d'aboyer <sup>1</sup>.

Vers la fin de 1093, Yves fit le voyage de Rome, comme il l'assure lui-même dans une lettre à Endes, sénéchal de Normandie. Vous me demandez, dit-il, des nouvelles du Pape; j'ai l'honneur de vous dire qu'au mois de novembre dernier je suis entré dans Rome avec lui, sans obstacle; que je l'y ai laissé au mois de janvier, et qu'il s'y maintient toujours, avec l'aide de Dieu, quoiqu'il ait à se défendre des assauts que lui livrent les ennemis de l'Église romaine <sup>2</sup>.

Ce voyage avait sans doute pour objet de concerter avec le Pape les moyens de contraindre le roi à se séparer de sa nouvelle femme. Philippe en était si persuadé, qu'au retour d'Yves il lui fit faire des propositions d'accommodement par l'entremise du sénéchal du roi, Gui de Rochefort. L'évêque répondit en ces termes à l'entremetteur : Je vous remercie beaucoup, mon cher ami, des peines que vous vous donnez pour faire ma paix avec le roi; mais comme cette paix ne peut être solide, puisqu'il persistera dans son dessein, j'ai résolu d'attendre encore quelque temps pour voir s'il ne changera pas. Tout se dispose à casser son mariage et à le séparer de sa nouvelle épouse; car j'ai vu les lettres que le pape Urbain écrit aux archevêques et aux évêques pour réduire ce prince à la raison, et le corriger, par les canons, s'il ne vient pas à résipiscence. Les lettres auraient même déjà été publiées; mais, pour l'amour du roi, j'ai obtenu qu'on les tint encore secrètes quelque temps, parce que je ne veux pas que son royaume ait quelque prétexte de se soulever contre lui. Avertissez le roi, et mandez-moi ses sentiments <sup>3</sup>.

Ce que le bienheureux Yves déclare ici au sénéchal, il l'annonça bientôt après au roi lui-même. Philippe, ayant levé une armée pour aller au secours de Robert, duc de Normandie, attaqué par son frère Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, avait requis l'évêque de Chartres de fournir son contingent. C'était au carême de l'année 1094. Le bienheureux Yves s'en excusa sur plusieurs raisons : la principale, c'est qu'en paraissant devant le roi il serait obligé de lui dénoncer publiquement les ordres qu'il avait reçus du Pape touchant

<sup>1</sup> Epist, 25. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Ibid., 23.

son mariage, et par là même de le déclarer excommunié. C'est donc par ménagement pour votre Majesté, conclut-il, que je m'abstiens de paraître devant vous, pour n'être pas obligé de vous dire en public ce que je vous dis maintenant à l'oreille, que rien ne peut me dispenser d'obéir au Pape, qui tient pour moi la place de Jésus-Christ. Cependant je ne veux ni vous offenser ni porter atteinte à votre autorité, tant qu'il me sera possible de différer, par quelque moyen honnête, l'exécution des ordres que j'ai reçus <sup>1</sup>.

Cependant la reine Berthe étant morte en 1094, Philippe imagina qu'il trouverait moins d'opposition, de la part des évêques, à son second mariage. Il y avait un obstacle de moins ; mais il en subsistait un qui était insurmontable : c'est que Bertrade était la femme légitime du comte d'Anjou, qui de plus était proche parent du roi. Quelques évêques pourtant, comme l'évêque de Meaux, cherchaient des moyens de tourner l'obstacle. Philippe, de son côté, envoya des ambassadeurs à Rome. Voici ce que l'évêque de Chartres en écrivit à celui de Beauvais : Je vous envoie la lettre que j'ai reçue du Pape touchant l'affaire du roi, depuis que ses ambassadeurs l'ont quitté, afin que vous sachiez que, si le Pape ne juge pas à propos d'aller en avant, il ne recule pas non plus <sup>2</sup>.

Le pape Urbain avait nommé pour son légat en France, Hugues, archevêque de Lyon, le même qui, étant évêque de Die, s'était déjà acquitté avec tant de fermeté de ce ministère sous le pontificat de saint Grégoire VII. Hugues avait peine à accepter une commission que les conjonctures rendaient si délicate et si difficile ; et plusieurs évêques, qui craignaient son zèle, lui conseillèrent de la refuser. Le bienheureux Yves de Chartres, l'ayant appris, lui écrivit pour le rassurer contre les terreurs qu'on tâchait de lui inspirer au sujet du roi.

Ceux qui se portent bien, lui dit-il, n'ont pas besoin de médecins ; ils ne sont nécessaires qu'aux malades. Quoiqu'il se soit élevé un nouvel Achab dans le royaume d'Italie, et une nouvelle Jézabel dans celui de France, Élie ne peut pas dire qu'il est demeuré seul : Dieu s'est réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. Quoique Hérodiade danse devant Hérode, qu'elle demande et obtienne [la tête [de Jean-Baptiste, il faut que Jean dise : Il ne vous est pas permis de répudier votre femme sans raison. Quoique Balaam enseigne à Balac à séduire les Israélites par l'amour des femmes, Phinées ne doit point pardonner à l'Israélite qui pèche avec une femme madianite. Quoique Néron, à l'instigation de Simon, fasse emprisonner Pierre, Pierre ne doit pas laisser de dire à Simon : Pé-

<sup>1</sup> *Epist.* 28. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 30.

risse ton argent avec toi ! Plus les méchants font d'efforts contre l'Église, plus il faut montrer de courage pour la défendre et pour en relever les ruines. Ce n'est pas pour vous instruire que je parle de la sorte ; je voudrais seulement persuader à votre Paternité de remettre la main à la charrue, pour arracher les épines du champ du Seigneur <sup>1</sup>. Le légat indiqua un concile à Autun pour le 15 octobre 1094.

Le roi Philippe en fit tenir un à Reims, le 18 du mois de septembre précédent. Il s'y trouva en personne avec trois archevêques et huit évêques. Le bienheureux Yves de Chartres, y ayant été invité, s'en excusa parce qu'il ne devait pas être jugé hors de sa province ; car il savait qu'on voulait l'y accuser ; et, comme cette accusation n'avait d'autre fondement que la haine qu'on lui portait, il appela au Saint-Siège. Je ne le fais pas, dit-il, pour éviter le jugement. Ma justification est bien facile. On m'accuse de parjure, et je n'ai jamais fait de serment à personne ; mais je ne veux pas donner l'exemple de s'écarter des règles, ni m'exposer à un péril certain pour un avantage incertain ; car j'ai demandé un sauf-conduit au roi, et n'ai pu l'obtenir. Or, autant que je puis juger par les menaces qui m'ont été faites, il ne me serait pas permis dans votre assemblée de dire impunément la vérité, puisque c'est pour l'avoir dite et pour avoir obéi au Saint-Siège, que je suis traité si durement et accusé de parjure et de crime d'État ; mais, permettez-moi de le dire, on aurait plus de raison d'en accuser ceux qui fomentent une plaie qui ne peut se guérir que par le fer et le feu ; car, si vous aviez tenu ferme comme moi, notre malade serait guéri. Que le roi fasse contre moi tout ce que Dieu lui permettra de faire ; qu'il m'enferme, qu'il m'éloigne, qu'il me proscrive ; j'ai résolu, avec la grâce de Dieu, de tout souffrir pour sa loi <sup>2</sup>. On ne sait ce que décida le concile de Reims.

Celui que le légat Hugues de Lyon avait indiqué à Autun s'y tint en effet le 16<sup>me</sup> d'octobre. Il y assista trente-deux évêques avec plusieurs abbés. On y renouvela l'excommunication contre Henri de Germanie, contre l'antipape Guibert, et l'on excommunia pour la première fois le roi de France, Philippe, pour avoir épousé Bertrade du vivant de Berthe, sa femme légitime. On publia aussi dans ce concile des décrets contre la simonie et contre l'incontinence des clercs, et l'on défendit aux moines de desservir les églises paroissiales <sup>3</sup>.

Le roi Philippe, ayant été excommunié dans ce concile, envoya des ambassadeurs au Pape pour l'apaiser, en affirmant, par leur serment, qu'il n'avait plus de commerce criminel avec Bertrade, et

<sup>1</sup> *Epist.* 18. — <sup>2</sup> *Ibid.* 35. — <sup>3</sup> Berthold, Hug. Flav. Labbe, t. 10, p. 500.

faisant entendre au Pape que, s'il ne levait l'excommunication et ne rendait au roi la couronne, c'est-à-dire le droit de se la faire imposer par les évêques aux solennités religieuses, comme c'était la coutume alors, ce prince se retirerait de son obéissance pour embrasser celle de l'antipape. Mais le bienheureux Yves, ayant eu connaissance de leurs instructions, en avait prévenu le Pape par la lettre suivante : « Il doit vous venir de la part du roi des ambassadeurs par qui parlera l'esprit de mensonge. Gagnés par l'appât des dignités ecclésiastiques qu'ils ont déjà obtenues ou qu'on leur a promises, ils tâcheront d'entraîner hors des sentiers de la justice le Siège que vous occupez, et qui est par excellence le Siège de la justice. J'ai cru devoir vous en prévenir, afin que vous ne soyez ni séduit par leurs promesses, ni effrayé par leurs menaces. Quoi qu'ils puissent vous dire, n'oubliez pas que la hache est déjà appliquée à la racine du mal, et qu'elle produira son effet, si vous-même ne relâchez l'arc déjà tendu, si vous n'arrêtez le glaive déjà tiré. Ces députés, comptant beaucoup sur les ressources de leur petit génie et de leurs discours apprêtés, ont promis au roi qu'ils obtiendraient du Siège apostolique l'impunité de son crime. Or, voici à peu près les moyens dont ils se serviront : ils vous diront que le roi et le royaume se retireront de votre obéissance, si vous ne lui rendez la couronne, et si vous ne levez l'excommunication. Ce n'est pas à moi de vous apprendre quel espoir d'impunité ce serait donner à tous les méchants que de lui accorder le pardon sans repentir ; ce n'est pas à moi de l'apprendre à votre Prudence, qui est plus intéressée que personne à frapper les crimes et non à les favoriser. Que si, à cette occasion, quelques faux frères se séparent extérieurement de l'unité de leur mère, de laquelle ils se sont déjà séparés d'esprit depuis longtemps, votre Sainteté doit s'en consoler en se rappelant cette parole du Seigneur : Je me suis réservé sept mille hommes ; et cette autre de saint Paul : Il faut qu'il y ait des hérésies, afin que l'on connaisse ceux qui sont à l'épreuve.

« Du reste, je dirai encore à votre Vigilance que, par l'ordre du roi, les archevêques de Reims, de Sens et de Tours, ont invité leurs suffragants à se réunir à Troyes, quand on aura reçu votre réponse. Malgré cette invitation, je ne m'y rendrai point, si ce n'est que vous me le conseilliez ; car je crains que dans cette assemblée on n'entreprenne quelque chose contre la justice et contre le Siège apostolique <sup>1</sup>. »

Le roi Philippe avait de la foi et de la piété, mais point assez pour vaincre sa passion. Il proposait de se corriger sur beaucoup de

<sup>1</sup> Epist. 46.

choses et de faire beaucoup de bonnes œuvres, pourvu qu'on lui laissât la femme qu'il avait enlevée au comte d'Anjou. Le bienheureux Yves répondit au sénéchal du roi qui lui avait fait part de ces dispositions : Fondé sur l'autorité des saintes Écritures, je réponds, mon cher ami, qu'il est impossible de racheter son péché par des largesses, tant qu'on persiste dans la volonté de le commettre, parce que, selon saint Paul, les plus grands sacrifices ne sont d'aucune utilité à celui qui conserve la volonté de pécher. D'après cette décision et autres semblables, je suis convaincu que les bonnes intentions du roi ne produiront aucun bon effet, s'il ne renonce à son péché et s'il ne se soumet au joug de la pénitence; car ce n'est pas notre bien, mais nous-mêmes, que Dieu exige pour notre salut. C'est ce que je vous prie de dire au roi, afin qu'il adopte une mesure plus salutaire. S'il en proposait une qui fût selon Dieu, il me trouverait prêt à le seconder de toutes mes forces <sup>1</sup>. Les choses restèrent dans cet état depuis le concile d'Autun jusqu'à celui de Plaisance, célébré par le pape Urbain à la mi-carême de l'an 1095.

† Pendant que se négociait ou se débattait cette affaire délicate, le pape Urbain II, de concert avec le roi Philippe, rétablit l'évêché d'Arras et y mit pour évêque un homme très-digne de l'être. Depuis saint Vedast, premier évêque d'Arras, le même qui, n'étant que prêtre de Toul, instruisit le premier roi chrétien des Francs, cet évêché était demeuré uni à celui de Cambrai; mais Cambrai étant du royaume de Lorraine et des États du roi d'Allemagne, le roi de France et le comte de Flandre souhaitèrent qu'on établît un évêque particulier à Arras. Les habitants de cette ville le désiraient avec ardeur. Ils s'adressèrent au Pape, qui, entrant dans les vues du roi, leur permit de procéder à l'élection d'un évêque, et manda à l'archevêque de Reims d'ordonner celui qu'ils auraient élu. Après trois jours de jeûne, le clergé et le peuple d'Arras élurent unanimement Lambert de Guisnes, chanoine et chantre de Lille, et l'installèrent malgré lui dans le siège épiscopal. C'était un homme d'un rare mérite, et qui n'accepta cette dignité que par obéissance aux ordres du Pape. Lambert s'étant présenté pour son sacre à l'archevêque de Reims, son métropolitain, celui-ci le renvoya au Pape, auquel il manda que ses comp provinciaux et les clercs de son église lui avaient conseillé de s'abstenir d'ordonner Lambert, et de l'envoyer plutôt à sa Sainteté, afin qu'elle en fit ce qu'elle jugerait à propos. Ils craignent, dit-il, que les citoyens de Cambrai n'en prennent occasion de se séparer de notre métropole. Or, l'église de Reims perdrait

<sup>1</sup> *Epist.* 47.



considérablement à cet échange ; car Cambrai vaut six fois Arras. C'est qu'en effet le clergé de Cambrai avait formé opposition au rétablissement du nouvel évêché, mais sans y donner de suite.

Lambert, s'étant transporté à Rome, se jeta aux pieds du Pape et le pria instamment de casser son élection et de le délivrer du fardeau qu'on voulait lui imposer, alléguant son incapacité, les persécutions auxquelles il devait s'attendre de la part du roi d'Allemagne, et la pauvreté de l'église d'Arras. Le Pape l'embrassa tendrement et le consola. Puis il assembla son conseil, composé des évêques, des cardinaux et de plusieurs Romains, et, en l'absence de Lambert, y fit lire toute la procédure faite par l'église d'Arras pour son élection. Les Romains, l'ayant entendue et connaissant le mérite de Lambert, demandèrent, pour l'avoir chez eux, qu'il fût ordonné évêque d'Ostie ; mais le Pape, voulant affermir le nouvel évêché d'Arras, n'eut point d'égard à la prière des Romains ; et, quelques jours après, il prit Lambert en particulier, et lui commanda, de la part de Dieu et de saint Pierre, d'acquiescer à son élection par obéissance et pour la rémission de ses péchés. Lambert se soumit et fut sacré évêque d'Arras par le Pape même, le 19 mars 1094 <sup>1</sup>.

En Allemagne, le schisme s'affaiblissait. Guelfe, duc de Bavière, reprit la ville d'Augsbourg, fit prisonnier Sigefroi, qui en avait usurpé le siège, et y rétablit l'évêque catholique Wigold, qui mourut la même année. L'évêque schismatique de Worms, touché de repentir, se réunit à l'Église, et, renonçant à l'épiscopat, entra dans le monastère de Hirsau, pour y faire pénitence. Les habitants de Metz chassèrent entièrement de la ville l'usurpateur Brunon, et s'engagèrent par serment à ne point recevoir d'autre évêque que Hermán, leur égitime pasteur, alors prisonnier en Toscane, où il aima mieux demeurer que d'embrasser le schisme pour jouir de son évêché. Vecilon, archevêque de Mayence, et Meinard, évêque de Wurtzbourg, les plus savants des schismatiques, moururent excommuniés ; mais les catholiques firent aussi de grandes pertes. Berthold et Bernard, savants hommes et docteurs fameux, moururent. Le vénérable Burcard, évêque d'Halberstadt, blessé mortellement par les schismatiques, succomba le 6<sup>me</sup> d'avril, en exhortant tous les assistants à demeurer fermes dans l'obéissance au Pape légitime. Saint Guebhard, archevêque de Salzbourg, mourut le 15<sup>me</sup> de juin ; c'était le chef des catholiques, et il nous reste une lettre de lui contre les schismatiques. Pierre Ignée, moine de Vallombreuse, et depuis cardinal-évêque d'Albane, mourut le 8<sup>me</sup> de janvier de l'année suivante 1089, en

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 450.

grande réputation de sainteté. Le roi Herman, abandonné des Saxons, se retira en Lorraine, où il mourut cette année 1088, la septième année de son règne ; mais les Saxons chassèrent bientôt de-rechef le roi ou empereur Henri, qui fut mis honteusement en fuite, perdit les insignes de la royauté, et faillit être pris lui-même <sup>1</sup>.

L'année suivante 1089, Herman, évêque de Metz, revint chez lui après une longue captivité, et y fut reçu avec joie du grand nombre. L'usurpateur Brunon tomba dans un mépris général. Devenu odieux pour ses mœurs infâmes, même à Henri, qui lui avait vendu cet évêché, il fut enfin réduit à se retirer chez le comte Albert, son père, qui était du parti catholique. Outre Herman de Metz, il y avait quatre évêques principaux qui soutenaient les catholiques en Allemagne : saint Adalbéron de Wurtzbourg, saint Altmann de Passau, Albert de Worms et Guebhard de Constance. Ce dernier était parfaitement connu du pape Urbain, qui l'avait lui-même ordonné évêque, étant légat en Allemagne ; c'est pourquoi il le fit son légat dans ce royaume, c'est-à-dire dans toute l'Allemagne, la Bavière, la Saxe et les pays voisins, par une lettre décrétale donnée en concile.

Guebhard avait envoyé à Rome Éginon, depuis abbé de Saint-Ulric d'Augsbourg, qui, à la faveur d'un déguisement, échappa aux schismatiques. Il portait des lettres par lesquelles Guebhard consultait le Pape sur plusieurs questions touchant les excommuniés. Sur quoi le Pape lui répondit par cette décrétale : Nous tenons pour excommunié au premier degré l'hérésiarque de Ravenne, usurpateur de l'Église romaine, avec le roi Henri. Au second rang, ceux qui les aident d'argent, de conseil ou d'obéissance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs des dignités ecclésiastiques. Au troisième rang sont ceux qui communiquent avec eux ; nous ne les excommunions pas nommément, mais nous ne les recevons point en notre société sans une pénitence, que nous modérons selon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte ou par nécessité. Car nous voulons que l'on traite avec plus de rigueur ceux qui sont tombés volontairement ou par négligence : ce que nous laissons à votre discrétion.

Quant aux clercs ordonnés par des évêques excommuniés, nous n'en portons pas encore de jugement, parce qu'il faut un concile général. Nous vous répondons toutefois, quant à présent, que vous pouvez laisser dans les ordres qu'ils ont reçus ceux qui ont été ordonnés par des évêques excommuniés, mais auparavant catholiques, pourvu que ces évêques ne soient pas simoniaques et que les clercs dont il s'agit n'aient pas reçu d'eux les ordres par simonie, pourvu

<sup>1</sup> Berthold, an. 1088. Baron. et Pagi.

aussi qu'ils soient recommandables par leurs mœurs et leur doctrine. A ces conditions, vous pourrez les laisser dans leurs ordres, après leur avoir imposé la pénitence que vous jugerez convenable; mais nous ne leur permettons point de monter aux ordres supérieurs, sinon pour une plus grande utilité de l'Église, et rarement. Le Pape permet de même, pour la nécessité présente de l'Église contre les schismatiques, de laisser ou rétablir dans leurs fonctions les prêtres et les autres clercs tombés dans le crime, marquant, toutefois, qu'il ne veut pas donner d'atteinte à l'ancienne discipline, qui ne réhabilitait jamais les clercs criminels, quelque pénitence qu'ils eussent faite.

Le Pape donne ensuite à Guebhard la juridiction sur l'île de Reichenau, sauf l'exemption des moines, auxquels il commande de donner un abbé catholique, aussi bien qu'à Saint-Gall et aux monastères qui en manquent. Il lui enjoint de pourvoir encore aux évêchés d'Aoste et de Coire, et aux autres où l'évêque de Passau ne pourra venir. Car, ajoute-t-il, nous lui avons donné, comme à vous, la commission de gouverner à notre place la Saxe, l'Allemagne et les autres pays voisins, afin que vous réprochiez les mauvaises ordinations, que vous confirmiez les bonnes et que vous régliez toutes les affaires ecclésiastiques, après avoir pris conseil des hommes pieux, jusqu'à ce que vous puissiez recevoir un légat plus particulier du Saint-Siège. La bulle est datée de Rome, le 18 avril<sup>1</sup>.

Il n'était pas aisé de tenir alors le juste milieu entre la trop grande indulgence, qui eût affaibli la discipline, et la rigueur excessive, qui eût révolté les coupables; car l'antipape Guibert et ses sectateurs ne cessaient de faire des ordinations dans les lieux qui obéissaient au roi Henri, et de les vendre bien cher. Ce qui multipliait tellement le nombre des excommuniés, que les catholiques avaient bien de la peine à les éviter. Le Pape tint, cette année 1089, un concile général de cent quinze évêques, où il y a apparence que l'on confirma l'indulgence à l'égard des schismatiques; car les Romains chassèrent honteusement l'antipape Guibert, et lui firent promettre, avec serment, qu'il n'usurperait plus le Saint-Siège.

Les deux partis cherchaient à faire la paix; et il y eut une conférence des ducs et des comtes catholiques avec le roi Henri. Ils lui promettaient leur secours pour le rétablir dans son royaume, s'il voulait abandonner l'antipape Guibert et reconnaître le pape Urbain; et il ne s'en éloignait pas beaucoup, mais il voulait avoir le consentement des seigneurs de son parti. Entre ceux-ci étaient les évêques ordonnés par les schismatiques, qui, voyant qu'ils seraient infaillible-

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 445.

ment déposés avec Guibert, détournèrent absolument le prince de se réconcilier avec le Pape.

Pour fortifier d'autant plus le parti catholique, le pape Urbain persuada à la comtesse Mathilde d'épouser Guelfe, fils de Guelfe, duc de Bavière, et petit-fils d'Azzon, marquis de Ferrare. Mathilde était veuve depuis treize ans et en avait quarante-trois ; aussi ne fit-elle ce mariage que par obéissance au Pape, pour être mieux en état de soutenir l'Église romaine contre les schismatiques ; et Guelfe protesta depuis ne lui avoir jamais touché. Ce mariage affligea beaucoup Henri d'Allemagne <sup>1</sup>.

En Bavière, le parti des catholiques prenait le dessus ; en sorte qu'ils remplirent le siège de Salzbourg, vacant depuis un an et demi par le décès de l'archevêque saint Guehard, arrivé le 15<sup>me</sup> de juin 1088. On élut à sa place le saint abbé Thiemon, né en Bavière d'une haute noblesse. Dès sa première jeunesse, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye d'Altaïa, d'où il fut tiré par l'archevêque saint Guehard, qui le fit abbé d'un monastère de son diocèse. Il y rétablit la discipline, joignant la discrétion à l'autorité et à l'austérité de la vie. Saint Guehard ayant été chassé par les partisans du roi Henri et un usurpateur, nommé Berthold, mis en sa place, le saint abbé Thiemon se retira à Schaffouse et à Hirsau, monastères alors fameux par leur régularité. Après avoir demeuré quelque temps en ce dernier, il revint à Salzbourg, où le schismatique Berthold le reçut très-humainement, espérant que le désir de rentrer dans son abbaye lui ferait embrasser son parti. Mais saint Thiemon se retira en un désert voisin, dans une communauté pauvre, qui le reçut avec grande charité.

Après la mort du saint archevêque Guehard, les gens de bien voulaient lui donner saint Thiemon pour successeur ; les autres proposaient un homme qui n'était considérable que par sa noblesse et sa puissance. Le jour de l'élection venu, on s'assembla au lieu marqué ; saint Altmann, évêque de Passau, légat du Saint-Siège, y était avec le clergé de Salzbourg, Guelfe, duc de Bavière, les comtes et un grand peuple. Le compétiteur de Thiemon entra dans un bateau, pour passer la rivière de Salza, et se noya à la vue de toute l'assemblée. Alors tous se réunirent, et saint Thiemon fut élu d'un commun consentement. Il fut sacré solennellement, le 7<sup>me</sup> d'avril 1090, par le légat saint Altmann, assisté de saint Adalbéron de Wurtzbourg et de Meginward de Frisingue. Mais saint Adalbéron mourut la même année, le 6<sup>me</sup> d'octobre, après quarante-cinq ans d'épiscopat. Ce

Berthold, an. 1089 et 1095.

saint évêque, étant chassé de Wurtzbourg par les schismatiques, dont il était un des plus zélés adversaires, se retira en son pays, dans le monastère de Lambach en Autriche, fondé par son père, qu'il rétablit dès l'année 1056 ; et, de là, il ne laissait pas de consacrer des églises, de rétablir des monastères et de rendre d'autres services à la religion. Il fut enterré à Lambach, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau <sup>1</sup>. Herman, évêque de Metz, mourut au mois de mai de la même année, aussi bien que Berthold, duc d'Allemagne ou de Souabe, gendre du roi Rodolphe, et sa sœur, la reine de Hongrie. Egbert, margrave de Saxe, fut tué en trahison, et l'on en accusa l'abbesse de Quedlinbourg, sœur du roi Henri ; le parti catholique, à son grand regret, fit toutes ces pertes cette année. De la part des schismatiques, Lutold, duc de Carinthie, mourut subitement, ayant répudié depuis peu sa femme légitime pour en prendre une autre, avec la permission de l'antipape Guibert <sup>2</sup>.

Ces pertes des catholiques ayant relevé le courage des schismatiques, ceux-ci reprirent les armes, disant hautement que le pape Urbain allait périr. Walram, évêque henricien de Naumbourg, voulant attirer le comte Louis de Thuringe au parti de Henri, lui écrivit une lettre où il disait entre autres choses : L'Apôtre inspiré de Dieu dit : Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, parce qu'il n'y a point de puissance si ce n'est de Dieu ; et qui lui résiste, résiste à l'ordre de Dieu. Cependant, nos amis disent aux femmes et au simple peuple qu'il ne faut pas se soumettre à la puissance royale. Veulent-ils résister à Dieu ? Sont-ils plus forts que lui ? Mais que dit le prophète ? Tous ceux qui combattent contre vous seront confondus, et ceux qui vous résistent périront. Rodolphe, Hildebrand, Egbert et une infinité d'autres seigneurs ont résisté à l'ordre de Dieu en la personne de l'empereur Henri, et ils l'ont péri. Ce qui a eu une mauvaise fin doit avoir eu un mauvais principe. Mais comme nos adversaires nous opposent des raisonnements, examinons dans une conférence, d'après le témoignage de l'Écriture et des anciens Pères, de quel côté est le droit. Et pour qu'on ne s'y refuse, la loi du combat sera telle : ou bien j'embrasserai moi-même le sentiment des peuples ; ou bien, si nous triomphons, vous reviendrez à notre seigneur l'empereur <sup>3</sup>. Ces dernières paroles sont remarquables. On y voit que les peuples étaient prononcés pour Grégoire contre Henri, pour l'interprète de la loi divine contre celui qui n'usait de sa force que pour fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines.

Le comte Louis ayant reçu cette lettre, y fit répondre par Étienne,

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 6 octob. — <sup>2</sup> Berthold, an. 1090. — <sup>3</sup> Dodechin, Baron.

autrement Herrand, évêque d'Halberstadt, dont la lettre portait en substance : « Nous disons que vous entendez mal le précepte de l'Apôtre ; car si toute puissance vient de Dieu, comme vous l'entendez, d'où vient qu'il dit par son prophète : Ils ont régné, mais ce n'est pas par moi ; ils sont devenus princes, et je ne les connais point ? Écoutons l'Apôtre, qui s'explique lui-même : *Il n'y a point de puissance, si ce n'est de Dieu.* Que dit-il ensuite ? *Et celles qui viennent de Dieu sont ordonnées.* Pourquoi avez-vous supprimé ces paroles ? Donnez-nous donc une puissance ordonnée : nous ne résisterons point, nous donnerons aussitôt les mains. Mais ne rougissez-vous pas de dire que le seigneur Henri soit roi ou qu'il ait de l'ordre ? Est-ce avoir de l'ordre que d'autoriser le crime et de confondre tout droit divin et humain ? Est-ce avoir de l'ordre que de pécher contre son propre corps et d'abuser de sa femme d'une manière inouïe, d'en faire un mauvais lieu ? Est-ce avoir de l'ordre que de prostituer les veuves qui viennent demander justice ?

« Pour ne point parler de ses autres crimes sans nombre, les incendies, les pillages d'églises, les homicides, les mutilations, parlons de ce qui afflige le plus l'Église de Dieu. Quiconque vend les dignités spirituelles est hérétique. Or, le seigneur Henri, qu'on nomme roi, a vendu les évêchés de Constance, de Bamberg, de Mayence et plusieurs autres pour de l'argent ; ceux de Ratisbonne, d'Augsbourg et de Strasbourg pour des meurtres ; l'abbaye de Fulde pour un adultère, l'évêché de Munster pour le crime détestable de Sodome. Il est donc hérétique, et, étant excommunié par le Saint-Siège pour tous ces crimes, il ne peut plus avoir aucune puissance sur nous, qui sommes catholiques ; nous ne le comptons plus entre nos frères, et nous le haïssons de cette haine parfaite dont le Psalmiste haïssait les ennemis de Dieu. Quant à ce que vous dites que le pape Grégoire, le roi Rodolphe et le margrave Egbert sont morts misérablement, et que vous félicitez votre maître de leur avoir survécu, vous devez aussi estimer heureux Néron d'avoir survécu à saint Pierre et à saint Paul, Hérode à saint Jacques et Pilate à Jésus-Christ <sup>1</sup>. »

Fleury dit à ce propos : Cette lettre est pleine d'aigreur et d'emportement, et roule principalement sur ce faux principe, qu'un roi criminel n'est point véritablement roi <sup>2</sup>. Nous pensons différemment de Fleury. Cette lettre roule principalement sur le principe fondamental de la constitution politique de toutes les nations chrétiennes au moyen âge, savoir : Pour être citoyen d'un royaume, surtout pour en être le chef, il fallait être catholique ; celui qui cessait de l'être

<sup>1</sup> Dodech., Baron. — <sup>2</sup> Fleury, l. 63, n. 52.

cessait par là même de pouvoir être le roi d'une nation chrétienne. En Allemagne, il y avait un autre article fondamental du droit politique : c'est que celui qui restait dans l'excommunication plus d'un an, était par là même déchu de tous ses droits. Nous en avons vu les preuves. Ainsi, l'ignorance et le mauvais raisonnement ne se trouvent point du côté de l'évêque catholique d'Halberstadt, mais de celui du mauvais critique qui le censure avec tant d'amertume, et qui ne trouve rien à reprendre dans l'avocat du schisme.

Si l'on peut s'en rapporter à un protestant du seizième siècle, qui le premier l'a fait connaître, l'évêque schismatique de Naumbourg serait encore l'auteur d'une apologie de Henri IV, en deux livres, sous ce titre : *De la nécessité et des moyens de conserver l'unité de l'Église*. L'auteur entend, par unité de l'Église, le schisme de l'antipape Guibert. Voici comme il justifie ce schisme dans son principe même : Henri était roi d'Allemagne et d'Italie par droit héréditaire ; il se voyait attaqué par le pape Grégoire VII ; il n'y avait pas d'autre moyen de se défendre que de faire un autre Pape : donc, il a eu raison de le faire, puisque c'était une nécessité ; donc le pape Grégoire VII n'est plus que le moine Hildebrand ; donc ceux qui le reconnaissent encore pour Pape sont des schismatiques et déchirent l'Église. Voilà ce que l'auteur dit, répète, délaye, ressasse dans deux livres d'une déclamation emportée et fastidieuse. Nous sommes bien porté à croire que cette pièce est moins une découverte qu'une invention protestante du seizième siècle <sup>1</sup>.

Plus tard, l'évêque Waltram ou Waleram de Naumbourg, voulant répondre à des Grecs venus en Allemagne, consulta saint Anselme de Cantorbéri sur les questions du Saint-Esprit et des azymes. Saint Anselme lui répondit : Si j'étais certain que vous ne favorisiez point le successeur de Néron et de Julien l'Apostat contre le successeur de saint Pierre, je vous saluerais comme évêque avec respect et amitié. On voit ce que saint Anselme pensait de Henri d'Allemagne : nous avons déjà vu le bienheureux Yves de Chartres l'appeler un autre Achab. Saint Anselme ajoute : Mais parce que nous ne devons manquer à personne pour la défense de la vérité, que vous cherchez contre les Grecs qui sont venus chez vous, je vous envoie l'ouvrage que j'ai publié contre eux sur la procession du Saint-Esprit. L'évêque Waleram profita de cet avertissement. Dans une lettre subséquente à saint Anselme, il dit : L'Église catholique glorifie Dieu de mon changement ; d'adversaire de l'Église romaine, je suis devenu très-agréable au pape Pascal et admis dans ses conseils avec les car-

<sup>1</sup> Freher, *Script. rer. germ.*, t. 1.

dinaux. J'étais autrefois à la cour de l'empereur Henri, comme Joseph à la cour de Pharaon, sans participer à ses péchés <sup>1</sup>.

En 1090, Henri, nommé empereur par les siens, entra en Lombardie, où il brûla et ravagea les terres du duc Guelfe. Mais la princesse Mathilde, son épouse, l'encouragea à demeurer ferme dans le parti catholique, et à résister vigoureusement à Henri. Godefroi, évêque de Lucques, consulta le Pape s'il fallait mettre en pénitence ceux qui avaient tué des excommuniés. Le Pape répondit : Imposez-leur une satisfaction convenable selon leur intention, comme vous avez appris dans l'ordre de l'Église romaine. Car nous n'estimons point homicides ceux qui, brûlant de zèle pour l'Église contre les excommuniés, en auront tué quelques-uns. Toutefois, pour ne pas abandonner la discipline de l'Église, imposez-leur une pénitence de la manière que nous avons dit, afin qu'ils puissent apaiser la justice divine, s'ils ont mêlé quelque faiblesse humaine à cette action. Il ne faut point oublier que le Pape parle ici d'un temps de guerre publique et déclarée <sup>2</sup>.

Dès le commencement de l'année 1091, le Pape demeurait en Campanie, quoiqu'il eût pu aisément entrer dans Rome avec une armée et soumettre les rebelles ; mais il aimait mieux soutenir ses droits avec douceur. Les schismatiques demeuraient donc les plus forts à Rome, où ils surprirent le château Saint-Ange, qui jusque-là avait tenu pour le Pape, et la prise de Mantoue leur haussa le courage ; car leur empereur Henri, qui l'assiégeait depuis un an, s'en rendit maître par composition, le vendredi saint, 11<sup>me</sup> d'avril : après quoi les Romains permirent à l'antipape Guibert de rentrer dans Rome, d'où ils l'avaient chassé depuis deux ans <sup>3</sup>.

Cependant le pape Urbain tint un concile à Bénévent, le 28<sup>me</sup> de mars. On y réitéra l'anathème contre Guibert et ses complices, et on y fit quatre canons. On n'élima point d'évêque à l'avenir, qu'il ne soit dans les ordres sacrés, c'est-à-dire la prêtrise ou le diaconat : car ce sont les seuls sur lesquels l'Apôtre nous donne des règles. Nous ne permettons d'élire évêques des sous-diacres que très-rarement, et par permission du Pape et du métropolitain. Nous interdisons les prêtres qui servent dans les églises au delà du nombre prescrit, sans permission de l'évêque, et qui ont obtenu des dîmes des laïques. Aucun laïque ne mangera de la chair depuis le jour des Cendres ; et, ce jour-là, tous, clercs, laïques, hommes et femmes, recevront des cendres sur la tête. Défense de contracter mariage depuis la Septua-

<sup>1</sup> Dodechin, an. 1094. Apud Anselm., *epist.* 137. — <sup>2</sup> *Yron. decret.* Mansi, t. 20, p. 713. — <sup>3</sup> Berthold, an. 1091.



gésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, et depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie <sup>1</sup>.

L'église d'Allemagne perdit, cette année 1091, trois saints et grands personnages : le principal, saint Altmann, évêque de Passau. Il mourut le 8<sup>me</sup> d'août, dans une heureuse vieillesse, après avoir gouverné son église vingt-six ans, soutenu la religion avec grand zèle contre les schismatiques, essuyé plusieurs périls et souffert de grandes persécutions. Il fonda trois communautés de chanoines réguliers. Dieu honora son tombeau de plusieurs miracles <sup>2</sup>.

Dès le 22 avril était mort le bienheureux Wolphelme, abbé de Brunviller, près de Cologne. Illustre par sa naissance, il était plus illustre encore par sa piété et son érudition. Savant dans les lettres divines et humaines, éloquent et d'un génie subtil, il composa plusieurs ouvrages en vers et en prose. Il écrivit entre autres une lettre pour réfuter l'hérésie de Bérenger. Il mettait à la tête des livres de sa bibliothèque quelques vers qui donnaient le précis de chacun. C'étaient des espèces de sommaires qui étaient d'une grande utilité. Chaque année il faisait lire devant la communauté tout l'Ancien et le Nouveau Testament; et, à chaque Quatre-Temps, quatre diacres lisaient successivement chacun un Évangile dans les quatre côtés du cloître. Mais en ordonnant ces lectures, il en fit voir les avantages dans un petit poëme de quarante-deux vers. Il fit plusieurs miracles avant et après sa mort. Sa vie fut écrite par un de ses disciples <sup>3</sup>.

Le bienheureux Guillaume, abbé de Hirsau, ne survécut qu'environ deux mois à Wolphelme, étant mort le 4<sup>me</sup> de juillet de la même année 1091. Il avait fait profession de la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Emmeran à Ratisbonne, lorsqu'il fut choisi abbé de Hirsau en 1070. Il possédait tous les arts libéraux, le sens des divines Écritures, les lois de son état, et il les pratiquait. Toujours occupé, ou à la lecture, ou à la prière, ou au travail, on ne le trouvait jamais oisif. Il n'avait pas moins de soin d'occuper ses religieux. Considérant les talents de chacun, il les employait à ce qu'ils faisaient de mieux; et, afin que ceux qui aimaient la lecture eussent les moyens de s'instruire, il en forma douze pour transcrire les livres de l'Écriture sainte et les écrits des saints Pères. Un des douze, instruit de toute sorte de sciences, présidait à ce travail, choisissait les livres qu'on devait copier et corrigeait les fautes des copistes. C'était le moyen d'enrichir en peu de temps la bibliothèque de Hirsau. Mais Guillaume avait des vues plus étendues. On lui demandait de tous côtés des religieux de sa maison pour mettre la réforme en d'autres

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 484. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 3 aug. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 22 april.

monastères. A mesure qu'il en envoyait, il leur fournissait tous les livres et toutes les autres choses nécessaires, en sorte qu'il ne restait à Hirsau qu'un très-petit nombre de livres qu'on y transcrivait. Sa communauté était ordinairement de deux cent soixante, y compris les frères laïcs ou convers, espèce de religieux dont on le regarde comme l'instituteur, quoiqu'il y en eût déjà à Vallombreuse. On en prenait de tous les métiers qui pouvaient être d'usage au monastère.

Le saint abbé Guillaume fit pour eux des statuts. Ils se relevaient la nuit comme les moines du chœur; mais leurs matines étaient beaucoup plus courtes; ensuite, ceux qui voulaient se recouchaient. Chaque jour, dès le matin, ils entendaient la messe, allaient au chapitre s'accuser des fautes qu'ils avaient commises; puis, au travail qui leur était enjoint, soit au dedans, soit au dehors du monastère. A l'heure marquée, ils s'assemblaient au réfectoire pour prendre leur repas, après lequel il n'était plus permis de boire ni de manger. Ils passaient les fêtes et les dimanches en exercices de piété. Celui qui était chargé de leur conduite leur faisait deux fois des conférences, le matin après prime, l'après-midi au sortir du diner ou à l'heure de none. Guillaume admit encore dans son monastère, à l'imitation de Clugni, des donnés ou oblats, auxquels il permit de garder l'habit séculier. Il leur donna des constitutions particulières et un de ses moines pour les gouverner. On les employait aux gros ouvrages du dehors, et quelquefois à servir les pauvres et les infirmes dans l'hôpital. Ils ne mangeaient ni avec les religieux du chœur ni avec les frères convers, mais dans un réfectoire séparé. Du reste, ils étaient soumis en tout aux supérieurs, obligés au silence, même pendant le travail, et gardaient le célibat. Si on les envoyait en campagne, ils se disposaient au voyage par la confession de leurs péchés et par la communion du corps de Jésus-Christ. Le bienheureux Guillaume composa un livre *De la musique*, deux *Du comput ecclésiastique*, deux *De la correction*, deux *Des constitutions* pour les moines, et les *Usages de Hirsau*, plusieurs lettres et autres opuscules. Il fonda ou rétablit quinze monastères et forma plusieurs disciples illustres, entre autres saint Thiemon, archevêque de Salzbourg; Guebhard, évêque de Constance, légat du Saint-Siège; Guebhard, évêque de Spire; saint Théoger, évêque de Metz.

La grande vertu du saint abbé Guillaume était la charité et la compassion. Un jour, au milieu de l'hiver, ayant rencontré deux pauvres qui lui demandaient de quoi se vêtir, il coupa son manteau en deux et leur en donna à chacun la moitié. Il visitait les paysans malades, leur procurait toutes les consolations et avait soin de leur sépulture. Il avait une compassion particulière pour les aliénés, faisait sur eux

des prières avec sa communauté, et les renvoyait guéris. Bien des fois Dieu multiplia les vivres sous sa main, pour nourrir les pauvres. Un jour, traversant un pont, il rencontra un malheureux qui ne pouvait marcher qu'à deux crosses. Le saint homme lui en prit une, s'arrêta quelques pas plus loin et lui dit de venir à lui. Le pauvre protesta d'abord que ce lui était impossible ; mais, sur l'ordre réitéré du saint, il fit des efforts, s'approcha peu à peu, jeta enfin son autre crosse et se trouva guéri. La compassion de Guillaume s'étendait jusqu'aux animaux. Pendant un hiver très-rude, où la terre était couverte de beaucoup de neige, il ordonna de mettre dans les haies des gerbes d'avoine pour les petits oiseaux, qui périssaient de faim et de froid. Enfin, l'année même de sa mort, pour faire la dédicace d'une église qu'il faisait bâtir depuis neuf ans, il commença par la remplir de pauvres d'un bout à l'autre, s'y enferma avec eux et les servit de ses propres mains. C'est dans ces pratiques de charité qu'il mourut, le 4 de juillet 1091, après avoir embrassé tous ses religieux et après leur avoir recommandé surtout de persévérer jusqu'à la mort dans l'unité de l'Église et l'obéissance au Saint-Siège <sup>1</sup>.

En ce temps-là, un grand nombre de laïques, en Allemagne, embrassèrent la vie commune, renonçant au monde et se donnant, eux et leurs biens, au service des communautés de clercs et de moines, pour vivre sous leur conduite. Quelques envieux blâmèrent leur manière de vivre ; mais le pape Urbain, l'ayant appris, écrivit en ces termes aux supérieurs de ces bons laïques : Nous approuvons cette manière de vie, que nous avons vue de nos yeux, la jugeant louable et digne d'être perpétuée comme une image de la primitive Église ; et nous la confirmons, par ces présentes, de notre autorité apostolique. Outre une multitude innombrable d'hommes et de femmes, qui se donnèrent ainsi au service des moines et des clercs, il y eut à la campagne une infinité de filles qui, renonçant au mariage et au monde, se mettaient sous la conduite de quelque prêtre, et même des femmes mariées, qui vivaient ainsi, sous l'obéissance, dans une grande piété. Des villages entiers embrassèrent cette dévotion et s'efforçaient de se surpasser l'un l'autre en sainteté <sup>2</sup>. Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu dans aucun siècle des effets plus merveilleux de cet esprit de vie qui est toujours avec l'Église, et nous en verrons des effets plus merveilleux encore.

Un homme surtout contribuait à réveiller cet esprit de foi et de piété en Allemagne : c'était saint Ulric ou Udalric. Il naquit à Ratisbonne, d'une famille illustre, et son père fut chéri de l'empereur

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 4 *julii*. — <sup>2</sup> Berthold, an. 1091.

Henri le Noir, à la cour duquel il mit le jeune Ulric, déjà fort avancé dans l'étude des lettres et dans la piété. Il conserva à la cour la pureté de ses mœurs, et s'y conduisit même avec tant de sagesse, que l'impératrice Agnès voulut l'avoir à son service particulier, pour profiter de ses exemples, de ses entretiens et de ses conseils. Quelque temps après, l'évêque de Frisingue, son oncle paternel, l'invita à venir le voir, et, trouvant en lui les qualités nécessaires au sacré ministère, il l'ordonna diacre ; ensuite il le fit prévôt de son église. Ulric accompagna l'empereur dans un voyage d'Italie. Mais ayant appris en chemin que ses confrères les chanoines de Frisingue souffraient, comme les autres, de la famine qui régnait dans le pays, il obtint de ce prince la permission de revenir les soulager. Il engagea à cet effet ses terres, et employa l'argent aux besoins non-seulement de ses confrères, mais aussi de tous les malheureux.

Ce fléau étant passé, il fit le pèlerinage de Jérusalem. Chaque jour, avant de monter à cheval, il récitait le psautier. Arrivé à la porte de la ville sainte, il y entra nu-pieds, et visita en cet état les saints lieux, fondant en larmes. De Jérusalem, il passa à Bethléhem ; puis il alla se laver dans les eaux du Jourdain, méditant en tous ces lieux les mystères qui s'y étaient opérés. De retour à Frisingue, il trouva un autre évêque à la place de son oncle, qui était mort, et sa propre place remplie par un autre prévôt. Il souffrit cette disgrâce avec patience et se retira à Ratisbonne, auprès d'un ecclésiastique de ses parents. Ulric demeura chez lui jusqu'à ce qu'il eût dégagé ses terres, qu'il voulait employer à la fondation de quelque monastère. Mais les circonstances du temps et le peu de piété des évêques l'ayant empêché de l'exécuter, il résolut de se donner à Dieu lui-même. Il commença par distribuer ses biens, partie aux pauvres, partie à ses parents, réservant toutefois de quoi faire une fondation. Il communiqua son dessein à Girald, chef de l'école de Ratisbonne, auquel il persuada de quitter aussi le monde. Ils firent ensemble le pèlerinage de Rome, pour obtenir la rémission de leurs péchés au tombeau des saints apôtres. Au retour, ils passèrent à Clugni, où ils furent reçus par saint Hugues, qui en était alors abbé. C'était en 1052. Girald y fut quelques années grand prieur, et dans la suite le pape saint Grégoire VII le fit élire évêque d'Ostie, et l'empereur l'employa, comme nous avons vu, en diverses légations.

Saint Ulric avait trente ans quand il entra à Clugni. Le saint abbé Hugues le fit ordonner prêtre, le prit pour son chapelain et le donna pour confesseur à la communauté. Jeunes et vieux, tous s'adressaient à lui avec confiance. Il les aimait tous et il en était aimé ; mais il se faisait surtout un devoir de former les novices. Saint Hugues le

fit ensuite supérieur d'un monastère de religieuses, à Marcigni, dans le diocèse d'Autun ; puis il l'envoya, avec le moine Cunon, pour fonder un monastère dans les terres d'un seigneur allemand, nommé Lutold, qui voulait en faire toute la dépense.

Après avoir marqué le lieu, en attendant le temps propre pour bâtir, les deux moines ne voulurent point loger chez des séculiers, mais ils se retirèrent dans une caverne, où ils passèrent le carême au pain et à l'eau. Cette manière de vie attira les gens du pays à venir les voir, d'abord par curiosité, ensuite pour écouter leurs instructions, qui en convertirent un grand nombre. Le printemps venu, on bâtit le monastère avec le secours du peuple d'alentour. Alors deux curés du voisinage, étant jaloux, et craignant la diminution de leurs offrandes, commencèrent à déclamer contre ces nouveaux hôtes, les traitant d'hypocrites et d'intéressés. Un de ces curés, quelque temps après, surpris par la nuit, fut obligé de demander le couvert dans le monastère. Saint Ulric alla au-devant, l'embrassa et le reçut avec toute la charité possible. Ce qui gagna tellement le curé, qu'il se rétracta publiquement devant son peuple, et fut depuis le meilleur ami des moines.

Ce monastère, qui, du lieu, prit le nom de Rumeling, étant achevé, l'abbé Hugues y laissa Cunon pour le gouverner, et envoya Ulric prieur à Paterni, dans le diocèse de Lausanne. Burcard, qui en était évêque, favorisait l'antipape Guibert. Ulric essaya inutilement de le ramener à l'unité de l'Église. L'évêque le contraignit de retourner à Clugni. Quelque temps après, un seigneur du Brisgau ayant fait donation de ses terres à Clugni, à condition d'y bâtir un monastère, la commission en fut donnée à saint Ulric. Il le plaça d'abord en un lieu nommé Gruning ; mais, le trouvant trop exposé à la fréquentation des séculiers, il le transféra à la Celle, dans la forêt Noire. Il en bâtit un second, pour des filles, à quelque distance de là, où il établit, comme à la Celle, une discipline très-exacte et une grande pauvreté. Il conseillait aux riches qui voulaient embrasser la vie monastique, d'aller à d'autres maisons plus aisées. Mais ceux qui cherchaient Dieu sincèrement ne se rebutaient pas pour cette difficulté.

Peut-être n'y avait-il personne dans Clugni plus capable que saint Ulric de fonder de telles colonies, par le soin qu'il avait pris de s'instruire, avec la dernière exactitude, de tous les usages du monastère. C'est ce que l'on voit par le traité qu'il en composa à la prière du bienheureux Guillaume, abbé de Hirsau ; car, ayant été envoyé en Allemagne par le saint abbé Hugues, pour quelques affaires à la cour, il passa par ce monastère, situé au diocèse de Spire, dans la forêt Noire. Le saint abbé Guillaume, qui le connaissait dès l'enfance,

le reçut avec une grande joie ; et, comme ils s'entretenaient continuellement des usages de Clugni, il dit à Ulric : Votre monastère est en grande réputation parmi nous, et nous n'en connaissons point qui lui soit semblable dans la discipline régulière. C'est pourquoi nous vous serons très-obligés de nous rapporter quelque chose de vos usages, quand ce ne serait que pour nous humilier de nous en voir si éloignés. Ulric répondit : Un étranger comme moi, qui me suis trouvé presque barbare en ce lieu-là, par la diversité de la langue, et qui y suis entré tard, ne peut s'instruire aussi facilement de toutes choses qu'un naturel du pays, nourri dès l'enfance dans la maison. Pour moi, jusqu'à l'âge d'environ trente ans, je n'ai guère songé qu'aux choses du monde. Toutefois, je vous dirai volontiers ce que je sais.

Saint Ulric continua son voyage, et, étant arrivé à la cour, il lui manqua quelque chose de nécessaire pour revenir ; et toutefois il ne put se résoudre à rien demander ni au roi ni à un prélat très-riche à qui il avait affaire, se souvenant de cette sentence de saint Jérôme, qu'un moine ne doit jamais rien demander, et prendre rarement ce qu'on lui offre. Il repassa par Hirsau, comme il avait promis à l'abbé Guillaume, qui, s'étant aperçu de ce qui lui manquait, n'attendit pas qu'il le lui demandât, et pourvut à tout abondamment. Il lui rendit toutes sortes de services, jusqu'à lui faire les cheveux de sa main, et le pria de l'instruire des usages de Clugni. Saint Ulric écrivit depuis ses conversations et en composa son recueil.

Depuis longtemps le saint homme avait perdu un œil. Deux ans avant sa mort il perdit l'autre. Incapable, en cet état, du soin des choses extérieures, il s'appliqua tout entier à l'oraison, à la méditation et la psalmodie. Saint Hugues, ayant appris qu'il était aveugle, envoya à Cunon pour le rappeler à Clugni, voulant lui donner, dans son infirmité, toute la consolation possible, et, après sa mort, enrichir son église de ses reliques. Mais Ulric ne voulut point quitter la Celle, et y acheva ses jours, dans une grande vieillesse, le 14<sup>me</sup> de juillet, l'an 1093. Pendant sa vie il eut le don des miracles ; il s'en fit à son tombeau après sa mort. Sa vie fut écrite, peu d'années après, par un moine de la Celle <sup>1</sup>.

Son recueil des coutumes de Clugni ne fut pas seulement utile à l'abbaye de Hirsau, pour laquelle il avait été écrit, mais à plusieurs autres monastères de la haute Allemagne et des autres pays, qui recherchèrent cet ouvrage comme un précieux trésor : ce qu'il est en effet. Il est divisé en trois livres, à la tête desquels est une lettre à

<sup>1</sup> *Acta Bened.*, sect. 6 *Acta. SS.*, 10 *julii.*]

l'abbé Guillaume, où l'auteur se plaint d'abord d'un abus qu'il dit être la principale cause de la ruine des monastères. C'est que les pères qui avaient grand nombre d'enfants cherchaient à s'en décharger, principalement s'il y en avait quelqu'un de manchot, de boiteux ou autrement incommodé. Les maisons remplies de ces invalides ne peuvent, dit-il, garder aucune régularité, et l'observance n'est exacte que dans celles où le plus grand nombre est d'hommes qui y sont entrés en âge mûr et de leur propre mouvement.

Des trois livres de ce recueil, le premier contient ce qui regarde l'office divin, le second l'instruction des novices, le troisième les offices du monastère. Les usages qui y sont rapportés n'avaient pas été introduits à Clugni du vivant d'Ulric, ils étaient beaucoup plus anciens ; d'où vient que l'éditeur les a intitulés *Anciens usages de Clugni*. Il remarque, et on le verra dans la suite, que, encore qu'ils fussent propres à ce monastère, il y en avait toutefois de communs à toute l'Église : ceux-là, entre autres, qui appartiennent à l'administration des sacrements et au sacrifice de la messe. Dans le premier livre, saint Ulric fait la description de l'office divin, qu'il commence par la distribution de l'Écriture sainte, pour les leçons de la nuit. Elles étaient plus longues en hiver qu'en été : ce qui n'empêchait pas qu'on ne lût l'Ancien et le Nouveau Testament tout entier dans un an, et, pour en trouver le temps, on continuait au réfectoire la lecture commencée à l'église. Il arrivait, par ce moyen, que le livre de la Genèse se lisait entièrement pendant la semaine de la Septuagésime, et qu'à l'entrée du carême, on avait achevé la lecture du Pentateuque et des trois livres suivants. On ne laissait pas de tirer des mêmes livres des leçons pour les quatre premiers dimanches de carême ; mais au dimanche de la Passion, on lisait la prophétie de Jérémie jusqu'au jeudi saint exclusivement ; à Pâques, les Actes des apôtres, ensuite l'Apocalypse et les Épîtres catholiques. Les livres des Rois, de Salomon, de Job, de Tobie, de Judith, d'Esther, d'Esdras et des Machabées servaient uniquement aux lectures du réfectoire, à la réserve de quelques endroits que l'on en tirait pour les leçons des dimanches à matines. Le premier jour de novembre, on commençait la lecture d'Ézéchiel et des autres prophètes. Suivaient les Épîtres de saint Paul. Si l'on en avait fini la lecture avant la Septuagésime, on suppléait par quelques homélies de saint Chrysostôme ou de quelques autres Pères, et on observait cet usage dans tous les temps où l'on avait fini un livre de l'Écriture plus tôt qu'on ne s'y attendait. On voit que l'étude religieuse de l'Écriture sainte était loin d'être négligée dans ces siècles appelés d'ignorance et de barbarie ; car la meilleure manière de la bien étudier, c'est de la lire

et de la relire avec foi et piété, et avec suite. De là, chez les écrivains de cette période, ce langage si substantiellement nourri des pensées et des paroles de la sainte Écriture.

La psalmodie prescrite par les usages de Clugni était plus longue que celle de la règle de saint-Benoît. Depuis le 1<sup>er</sup> de novembre jusqu'au jeudi saint, on disait tous les jours de férie, avant les nocturnes, trente psaumes, savoir, depuis le psaume cent dix-neuf jusqu'au psaume cent cinquante : à laudes et à vêpres, ils ajoutaient en tout temps quatre psaumes, deux à complies et cinq à prime, outre le symbole *Quicumque* qu'ils récitaient chaque jour. Après prime ils disaient les sept psaumes de la pénitence avec les litanies, et ensuite quatre psaumes pour les défunts, avec les collectes. L'office des morts à neuf leçons avait lieu pendant toute l'année, hors la nuit des dimanches ; mais on y disait les psaumes graduels avant les matines.

Les jours de férie on chantait deux messes, l'une du jour, l'autre des morts. Les dimanches, on en disait trois : la messe matutinale, qui était du jour ; la seconde, qui était de la Trinité, et la messe solennelle. Ceux qui voulaient communier le faisaient à celle-ci. On consumait les hosties qui étaient en réserve dans le ciboire suspendu sur l'autel, et on y en mettait de nouvelles pour les malades ou moribonds. Après la messe matutinale, le prêtre qui devait chanter la grand'messe bénissait l'eau, dont il faisait l'aspersion dans le chœur autour des autels et dans tous les lieux réguliers, ayant d'un côté un frère convers portant la croix, et de l'autre celui qui portait le vase plein d'eau bénite. Pendant trois jours de la semaine, tous ceux qui étaient au côté gauche du chœur faisaient l'offrande, donnaient et recevaient la paix, et pouvaient communier suivant leur dévotion ; c'est pourquoi on consacrait trois hosties ; ceux du côté droit faisaient la même chose les trois autres jours.

Aux jours solennels, ceux qui chantaient l'invitatoire étaient vêtus d'aubes ; le prêtre encensait les autels en chape ; on couvrait de tapis les chaises du chœur ; on allumait un plus grand nombre de cierges que les jours de dimanche, et tous ceux qui savaient chanter s'habillaient en aube. En certains jours, comme à la fête de l'Exaltation de la sainte croix, tous étaient vêtus de chapes. La nuit du jeudi saint et les deux suivantes, c'était la coutume d'allumer quinze cierges, d'en éteindre un à chaque psaume, de réciter à voix basse les quinze psaumes graduels et les leçons de Jérémie, sans les chanter comme faisaient les chanoines, et sans nommer les lettres de l'alphabet hébraïque. Chacun de ces trois jours, on bénissait le feu nouveau que l'on tirait d'une pierre précieuse nommée beryl :



tous les frères recevaient la paix et communiaient. On lavait les pieds à autant de pauvres qu'il y avait de frères dans la maison ; et l'abbé y en ajoutait pour les amis autant qu'il jugeait à propos. La cérémonie se faisait dans le cloître. On donnait à chaque pauvre une oublie en signe de communion, parce qu'il y aurait eu de la témérité de donner le corps de Jésus-Christ à ceux dont on ne connaissait pas la conscience. Après quoi on leur servait à manger deux mets, l'un de fèves, l'autre de millet. L'abbé lavait aussi les pieds aux frères, et leur faisait ensuite donner un coup à boire. Le vendredi saint, tous les frères venaient nu-pieds à prime ; puis ils s'assemblaient dans le cloître, où ils chantaient tout le psautier, suivaient l'office et l'adoration de la croix, la communion, qui se faisait des hosties réservées la veille ; la messe et toutes les autres cérémonies de ce jour étaient semblables aux nôtres. A ces paroles de la Passion *ils ont partagé mes vêtements* deux moines tiraient, chacun de son côté, des pièces d'étoffe de dessus l'autel. Le repas des frères, en ce jour, n'était que du pain et des herbes crues, et, pour la collation, un peu de vin.

Le samedi saint, on faisait l'office à peu près comme aujourd'hui ; mais, dans la bénédiction du cierge pascal, l'abbé Hugues avait fait ôter ces mots : *O heureuse faute, et péché d'Adam nécessaire !* que nous disons encore. On permettait de dire des messes basses après l'évangile de la grand'messe. On pouvait aussi en dire le jeudi saint, avant la grand'messe, mais sans cierges allumés, à cause que le nouveau feu n'était point encore consacré. Le jour de Pâques avait ses premières vêpres entières, où l'on chantait les psaumes ordinaires, avec les répons et l'hymne *Ad Cœnam*, et ses vigiles à trois nocturnes et douze leçons. Les deux messes de l'octave de Pâques étaient les mêmes, sauf l'*Introît*. La procession des Rogations se faisait nu-pieds, et l'on donnait à chaque moine un bâton pour se soutenir. On y portait des croix, des reliques, le livre des Évangiles et l'eau bénite. A l'octave de la Pentecôte, la messe matinale était du Saint-Esprit, et la grand'messe de la Trinité, parce qu'on'en faisait ce jour-là l'office à Clugni, tant à vêpres qu'à matines et aux autres heures du jour. Quoiqu'on ne fit point d'octave de cette fête, on ne laissait point, pendant toute la semaine, de chanter la grand'messe de la Trinité. La fête de la Nativité de saint Jean se célébrait avec octave, de même que celle des apôtres saint Pierre et saint Paul, de la translation de saint Benoît, de l'Assomption de la sainte Vierge et de saint Martin. L'office se faisait solennellement aux veilles de Saint-Pierre et de l'Assomption, excepté que l'on ne disait à la messe ni le *Gloria in excelsis* ni l'*Alleluia*.

Le 6<sup>me</sup> d'août, lorsque les raisins commençaient à mûrir, on en bénissait à la messe pendant la récitation du canon. Le prêtre les distribuait ensuite aux frères, dans le réfectoire, au lieu des eulogies ordinaires. On bénissait aussi, mais au réfectoire, de nouvelles fèves, du nouveau pain et du vin moût. A la fête de l'Exaltation de la sainte croix, on l'adorait solennellement, comme le vendredi saint. Ulric remarque exactement tous les changements qui se faisaient dans l'office divin en chaque saison. Il dit qu'à la fête de saint Pierre, patron de Clugni, les nocturnes, les matines et les laudes étaient si longues, qu'on les commençait la veille, avant la nuit, et qu'on ne les finissait que le jour de la fête, après le soleil levé : en sorte qu'on ne dormait point. L'office de la Toussaint et la commémoration des fidèles trépassés se célébraient comme aujourd'hui dans le romain. Toutes les messes étaient pour les défunts ; et l'on donnait pour eux, aux pauvres, tout ce qui était resté la veille au réfectoire, après le repas de la communauté, lequel, à cause de la fête, était servi plus abondamment qu'un autre jour.

Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, les moines de Clugni ne mangeaient point de graisse, et, à la Quinquagésime, ils commençaient à s'abstenir de fromage et d'œufs. Ils n'avaient à souper que du pain, des pommes crues et des oublies. Le lundi de la première semaine de carême, on lisait en communauté le catalogue des livres que chacun avait, et, après qu'il les eut rendus, on lui en donnait d'autres pour le reste de l'année, et on les inscrivait. Cette distribution faite, l'abbé permettait des mortifications particulières, pourvu qu'elles fussent modérées et qu'elles ne nuisissent point à la pratique ordinaire des exercices réguliers. Nous ne suivons pas Ulric dans le détail des cérémonies pour les fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de la Purification et des autres fêtes de l'année. Ce qu'il en dit a beaucoup de rapport à ce que les bénédictins pratiquent encore ; mais il diffère dans le nombre des psaumes, des antiennes, des leçons, des collectes, qui était si considérable, qu'à peine restait-il du temps aux moines pour l'oraison mentale et le travail des mains, recommandé particulièrement dans la règle de Saint-Benoît. Aussi Ulric convient que cette sorte de prière ne se faisait point en commun, et qu'il était à la liberté de chacun de prier ou vocalement ou mentalement ; et, à l'égard du travail des mains, il consistait à écosser des fèves, ou à arracher de mauvaises herbes dans le jardin, ou à pétrir du pain. Ce changement avait son origine dans les décrets du concile d'Aix-la-Chapelle, où, du consentement du Pape et de l'empereur Louis le Débonnaire, les évêques ordonnèrent que les moines seraient dispensés du gros travail, à cause du sacerdoce

dont la plupart étaient revêtus ; et qu'au lieu de travail ils ajouteraient aux heures de l'office certains psaumes, avec des oraisons pour les vivants et les morts.

On donnait à Clugni l'habit monastique aux novices en les recevant ; mais il n'était pas tout à fait le même que celui des profès, et les novices n'avaient de communication avec ceux-ci qu'à l'église et au chapitre, lorsqu'on y lisait et expliquait la règle. Le silence s'observait exactement aux heures marquées, et jamais on ne parlait à l'église, au dortoir et à la cuisine. Mais s'il y était besoin de se faire entendre, on le faisait par signes avec les doigts. Ulric emploie un chapitre entier à l'explication de ces signes, dont on avait soin d'instruire les novices. Ensuite il entre dans le détail de tout ce qu'un moine devait faire, depuis son lever jusqu'à son coucher, dans les divers offices auxquels il était employé. Celui qui se sentait coupable de quelque péché s'en confessait au chapitre à celui des prêtres qu'il jugeait à propos ; mais les novices confessaient à l'abbé toutes les fautes qu'ils avaient commises dans le monde. Il était d'usage que le prêtre qui avait chanté la grand'messe pendant la semaine chantât, pendant la suivante, la messe matutinale. Ce que dit saint Ulric de la manière de faire le pain destiné au sacrifice de l'autel est remarquable.

On faisait toujours ce pain avant le dîner ; et, quelque bon que fût le grain dont on devait le composer, on le choisissait grain à grain, on le lavait exactement et on le mettait en réserve dans un sac fait exprès, que l'on confiait à un serviteur d'une pureté reconnue, pour le porter au moulin. Il en lavait les meules et les couvrait dessous et dessus, revêtu lui-même d'une aube et d'un amict qui lui couvrait la tête et le visage au-dessous des yeux. En cet état, il moulait le blé et sassait la farine avec un crible bien nettoyé. Deux prêtres et deux diacres, vêtus de même, pétrissaient la pâte dans de l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, et formaient les hosties. Un frère convers, ayant des gants aux mains, tenait les fers gravés où l'on devait les cuire. Le feu était de bois sec et choisi. Pendant ce travail, on chantait des psaumes ou l'office de la Vierge. Ceux qui avaient fait ces hosties ne mangeaient point ce jour-là avec les frères, mais avec les serviteurs, et on leur donnait quelque chose de plus qu'à la communauté.

Il y avait devant l'autel une armoire garnie en dedans ; où l'on ne mettait que les vases destinés au saint sacrifice, savoir : deux calices d'or avec plusieurs patènes, un troisième calice plus petit, des coupes, des burettes, des corporaux, des vases à mettre de l'eau pour laver les mains, des linges pour les essuyer. Tous les frères

offraient leurs hosties à l'autel. Le sous-diacre les présentait au diacre, qui en choisissait trois pour consacrer. Il ne prenait du vin offert qu'autant qu'il en fallait pour la consécration. Le reste était mis par le sous-diacre dans un autre calice. Les frères communiaient selon leur rang ; mais, avant de leur donner le corps de Jésus-Christ, le prêtre le trempait dans le sang précieux, contre l'usage des autres églises d'Occident ; mais on en usait ainsi à Clugni, à cause des novices, à qui on ne jugeait pas à propos de donner le sang séparément. La communion finie, le sous-diacre examinait soigneusement s'il n'était rien resté du sacré corps sur la patène ; s'il en apercevait des parcelles, il les prenait avec sa langue, ou, les jetant dans le calice où le prêtre et le diacre avaient purifié leurs doigts, il les prenait avec le vin qui était dans ce calice. Les jours de férie, on portait au réfectoire les hosties offertes et non consacrées, et le prêtre les distribuait à ceux qui n'avaient pas communiqué, en commençant par la table de l'abbé.

Personne n'avait voix dans l'élection de l'abbé que ceux qui étaient profès de Clugni. Il avait dans le monastère tous les droits honorifiques, comme d'occuper la première place, de chanter les premières antiennes, de lire l'évangile à matines. Tous se levaient lorsqu'il entraient au chapitre ou au réfectoire. Ce qu'il avait réglé passait pour une loi. A lui seul appartenait d'imposer des pénitences pour des fautes considérables. La pénitence pour ces sortes de fautes était d'être fustigé en plein chapitre avec des verges, d'être séparé de la communauté, de se prosterner aux pieds des frères lorsqu'ils sortaient de l'église, et de se tenir à cet effet à la porte à toutes les heures. Si la faute avait été commise devant le peuple, le coupable était fustigé au milieu de la place publique, afin que ceux qui avaient été témoins de son péché, le fussent de sa pénitence. Pour une faute moins griève, on se contentait d'obliger le coupable de se tenir nu-pieds, à la porte de l'église, le dimanche à la messe matutinale ; un serviteur était chargé de dire à ceux qui entraient [quelle faute le pénitent avait faite, quand les entrants le demandaient. Lorsqu'un frère désobéissait ou se révoltait contre la correction, les autres, sans attendre l'ordre de personne, se saisissaient de lui et le menaient en prison, où l'on descendait par une échelle. Cette prison n'avait ni porte ni fenêtre. On ne croyait point que les monastères fussent déshonorés par les fautes des moines, mais par leur impunité.

Le grand prieur était élu par l'abbé, de l'avis de la communauté. Dès le moment de son élection, on le chargeait du soin du temporel et du spirituel, mais toujours sous les ordres de l'abbé, et on lui donnait des aides, surtout pour les affaires du dehors. Il y avait en

outré un prieur claustral, qui ne sortait point du monastère. C'était le vicaire du grand prieur. Il occupait la troisième place. Les cirqueurs faisaient de temps en temps la ronde dans le cloître, pour observer si tout y était dans le bon ordre; en sorte qu'il n'y avait ni lieu ni moment où les frères pussent se déranger en sûreté. Ils proclamaient en chapitre ceux qu'ils avaient trouvés en faute. Aussitôt qu'un enfant était offert à Dieu solennellement, on lui donnait l'habit; mais on différait sa profession jusqu'à l'âge de quinze ans ou plus. Leur nombre n'était que de six. Ils avaient deux maîtres, couchaient dans un dortoir séparé dont personne n'approchait; et, quelque part qu'ils allassent, même pour les besoins les plus secrets, ils étaient accompagnés d'un maître et d'un autre enfant. Ils assistaient à l'office. S'ils y faisaient des fautes, en psalmodiant, en chantant, en lisant, on les punissait sur-le-champ à coups de verges, mais sur la chemise; car ils ne portaient point de sergettes comme les moines. Ils étaient mieux nourris que la communauté, et dispensés de la rigueur du jeûne. Saint Ulric, faisant réflexion sur les soins qu'on prenait d'eux jour et nuit, dit qu'il était difficile qu'un fils de roi fût élevé dans son palais avec plus de précaution que le moindre enfant à Clugni. Les jeunes profès avaient aussi un gardien qui ne les quittait pas, tant que l'abbé le jugeait à propos.

Un même religieux avait la qualité de chantre et de bibliothécaire, et faisait les fonctions de l'un et de l'autre. Il réglait le chant et prenait soin de la bibliothèque. C'était encore à lui à désigner le prêtre qui devait porter l'extrême-onction au malade et lui donner le viatique, tant au dedans qu'au dehors du monastère, à écrire dans le nécrologe les noms des frères défunts, et à donner avis de leur mort dans les provinces. Le chambrier avait à sa garde tout ce qui regardait le vestiaire, et l'argent nécessaire pour acheter aux frères les habillements que la règle leur permettait. On leur donnait de plus, à Clugni, des pelisses ou robes fourrées de peaux de moutons et des bottines de feutre pour la nuit, suivant le règlement du concile d'Aix-la-Chapelle. Saint Ulric donne de suite ce qui concernait l'office de trésorier ou garde du trésor de l'église, du sacristain, du cellérier, du jardinier, de l'hôtelier, de l'infirmier et de tous les autres officiers du monastère. Les prêtres et les diacres étaient seuls chargés de laver les corporaux et les vases sacrés. S'il fallait porter les reliques en procession, le sacristain ornait les châsses qui les contenaient; avec elles on portait des cierges, des croix, de l'encens, de l'eau bénite, et l'image de saint Pierre, patron de l'abbaye.

On rasait les moines une fois en trois semaines, tous en un même jour, excepté les infirmes. Pendant cette opération, on chantait le

cinquième psaume et quelques autres. Ils prenaient le bain deux fois l'année, avant Noël et avant Pâques. Les étrangers qui venaient à cheval au monastère étaient reçus par l'hôtelier, et ceux qui venaient à pied, par l'aumônier. Tous y recevaient une nourriture convenable ; mais chaque jour on nourrissait dix-huit pauvres, appelés prébendiers, auxquels, en certains jours de fête, on donnait de la chair au lieu de fèves. Au carême entrant ou les derniers jours gras, on distribuait aux pauvres du lard ou d'autres viandes. Saint Ulric dit que, l'année où il écrivait son recueil, il s'était trouvé en ces jours dix-sept mille pauvres, et qu'on leur donna, au nom de Jésus-Christ, deux cent cinquante jambons.

Il finit ce recueil par ce qui regarde les infirmes et la sépulture des morts. L'infirmier avait en sa disposition tout ce qui était nécessaire pour le soulagement des malades, et des domestiques à ses ordres, soit pour les servir, soit pour faire leurs lits. Chaque jour, après complies, on y jetait de l'eau bénite. On servait de la viande aux infirmes, même en carême, si leur maladie le demandait. S'ils se trouvaient en danger, ils confessaient leurs péchés à l'abbé ou au prieur, puis ils le priaient de leur administrer l'huile des infirmes. On conduisait le malade au chapitre, où il demandait pardon des fautes qu'il avait commises contre Dieu et contre ses frères. Le prieur lui en donnait l'absolution. On le remenait à l'infirmierie. Ensuite le semainier, vêtu d'une aube et d'une étole, venait précédé de la croix, des cierges et de l'eau bénite ; et, après les prières marquées pour l'extrême-onction, il oignait l'infirmes comme il se pratique encore, tous les frères étant autour de lui. Cette fonction achevée, le prêtre retournait à l'église, accompagné de deux céroféraires, prenait le corps du Seigneur, l'encensait, le rompait, en prenait une partie, et, la tenant sur un calice, l'apportait au malade. Pendant ce temps-là, on lavait la bouche du malade ; puis le prêtre, trempant le corps du Seigneur dans le vin, l'en communiait. On lui donnait ensuite le vin qui était dans le calice ; le prêtre purifiait ses doigts avec du vin, qu'on faisait encore boire à l'infirmes. On lui donnait la croix à baiser, et il donnait lui-même le baiser de paix à tous les frères, en commençant par le prêtre, pour leur dire le dernier adieu. Puis tous s'en retournaient en disant le psaume cinquantième. Aux approches de la mort, on récitait auprès du malade le symbole *Quicumque*, et grand nombre de prières. En lavant le mort, on couvrait ce que la pudeur ne permet pas de voir. Tous les prêtres disaient la messe pour le repos de son âme ; on faisait des aumônes, et la portion qu'il devait avoir au réfectoire pendant son vivant était donnée aux pauvres les trente jours d'après sa mort. On l'enterrait avec ses habits

monastiques ; mais, s'il était abbé, on le revêtait de tous les ornements sacerdotaux <sup>1</sup>.

On voit, dans ce recueil de saint Ulric, la règle et la pratique de la vie religieuse et du gouvernement religieux : règle et pratique qui, de Clugni, se répandaient principalement dans les monastères d'Allemagne, et que les populations des campagnes cherchaient à suivre autant que possible. Voilà ce qui faisait comme l'âme de l'Europe chrétienne ; mais il y avait en même temps comme une autre âme, qui voulait refaire une Europe païenne. Ces deux âmes, ces deux esprits se voient dans la personne et la famille du roi d'Allemagne Henri IV.

Dès l'an 1069, ce prince avait cherché à répudier son épouse légitime, nommée Berthe, comme celle du roi de France. Il donnait pour raison qu'il ne pouvait consommer son mariage avec elle. Ce n'était qu'un prétexte pour pouvoir promener plus librement sa passion de côté et d'autre. N'ayant pas réussi dans son scandaleux projet, par l'opposition du pape Alexandre II et des seigneurs d'Allemagne, il reprit, bien malgré lui, la reine Berthe, et en eut plusieurs enfants, entre autres l'ainé, Conrad, qu'il fit élire et couronner roi dès son bas âge. Conrad fut bien différent de son père. D'après les historiens du temps, c'était un prince accompli. Ce Conrad, dit l'un, se distinguait par une bonté et une probité parfaites ; il était humble et modeste <sup>2</sup>. Or, voici ce qui arriva entre le père et le fils. Le père, après la mort de Berthe, sa première femme, en prit une seconde nommée Praxède et Adélaïde, de la famille ducal de Lorraine. Bientôt il s'en dégoûte, il la prend en haine, il la jette dans un cachot, il la fait violer par ses compagnons de débauche, il ordonne enfin à son fils d'en faire autant, et, sur son refus, il le renie pour son fils et le déclare bâtard <sup>3</sup>. Certes, devant tous les tribunaux, un pareil homme serait interdit de tout pouvoir paternel, et ses enfants, même mineurs, soustraits à sa dépendance. Le prince Conrad, d'ailleurs déjà élu et couronné roi, se retira donc d'auprès de son père, et se joignit au parti de Guelfe, duc de Toscane, et des autres catholiques. C'était en 1093. Les villes de Milan, Crémone, Lodi et Plaisance se déclarèrent pour lui, et firent une ligue de vingt ans contre Henri. Ce dernier trouva moyen de prendre son fils ; mais il lui échappa, et, étant soutenu par le duc Guelfe et la comtesse Mathilde, son épouse, il fut couronné roi par Anselme III, archevêque très-catholique de Milan ; tandis que Henri, son père, se vit réduit à s'enfermer dans une forteresse, où il demeura longtemps

<sup>1</sup> D'Acheri, *Spicileg.*, t. 4. Ceillier, t. 21. — <sup>2</sup> Dodechin, an. 1093. — <sup>3</sup> Ibid.

sans porter les marques de sa dignité, et vint, dit-on, à un tel désespoir, qu'il se serait tué, si les siens ne l'en eussent empêché <sup>1</sup>.

Voici comme parle du fils un ancien auteur, généralement plus favorable au père qu'il ne faut. Conrad eut le nom et la dignité de roi pendant près de neuf ans. Dans cet intervalle, son caractère lui valut une si bonne renommée, qu'il n'y avait pas un homme religieux, pas un homme sage qui ne crût indubitablement que la chose publique se rétablirait au moins en lui ; car c'était un homme catholique en tout, très-soumis au Siège apostolique, plus porté à la religion qu'au faste de la domination et aux armes, quoiqu'il eût naturellement beaucoup de valeur et même d'audace. Il aimait mieux s'appliquer à la lecture qu'au jeu : la compassion et la miséricorde en faisaient véritablement le prochain de tous les malheureux, mais principalement des soldats tombés dans la misère ; il ne méprisait personne, ne faisait de violence ni de préjudice à personne, était affable à tout le monde : aussi fut-il toujours, et à bon droit, chéri de Dieu et des hommes. Il avait résolu de garder la continence perpétuelle, lorsque, pressé par les siens, il épousa la fille de Roger, duc de Sicile, qui a vécu presque de nos temps : mais il en usa si chaste ment avec elle, qu'on croit à peine qu'il l'ait jamais connue. Il observait scrupuleusement ce précepte de la loi : Tu ne révéleras point la turpitude de ton père ; et cet autre : Honore ton père. Par tout l'empire romain, les mœurs de son père excitaient les murmures de tout le monde ; partout on répétait que c'était pour cela que le père était irrité contre le fils et que le fils s'était séparé du père. Or, jamais Conrad ne souffrit qu'on tint de ces propos à ses oreilles ; toujours il appelait son père son seigneur, lui donnant les noms de César et d'empereur. Tous ceux qui lui venaient du palais de son père, il les recevait avec une bienveillance de camarade, et leur donnait ce nom, même aux derniers. Outre les vertus de l'âme et la régularité des mœurs, il était de bonne mine et de grande taille <sup>2</sup>. Voilà ce que dit de Conrad un ancien auteur à peu près contemporain, et non suspect.

Peu après que Conrad se fut retiré d'auprès de son père, l'impératrice Adélaïde ou Praxède, sœur de Godefroi, duc de Bouillon et de Lorraine, parvint aussi à s'échapper du cachot où son indigne mari la tenait enfermée depuis plusieurs années <sup>3</sup>. Elle y avait souffert de si horribles outrages, qu'il lui semblait que des ennemis mêmes auraient compassion d'elle. Son espoir ne fut pas trompé. La comtesse Mathilde et le duc Guelfe, son époux, auprès de qui elle

<sup>1</sup> Berthold. — <sup>2</sup> Chron. Ursperg., an. 1099. — <sup>3</sup> Orderic Vital.



se réfugia, l'accueillirent et la traitèrent avec beaucoup d'amitié <sup>1</sup>.

Qu'on juge quel homme devait être ce roi d'Allemagne, Henri IV. Les Pontifes romains, vicaires du Christ, l'excommunient pour ses crimes ; tous les catholiques l'ont en horreur ; saint Anselme de Cantorbéri le compare à Néron et à Julien l'Apostat, le bienheureux Yves de Chartres à l'impie Achab ; l'évêque de Naumbourg, un de ses propres partisans, à Pharaon ; son précepteur, saint Annon de Cologne, pense là-dessus comme les Papes et les catholiques ; sa mère, l'impératrice Agnès, comme son précepteur ; son fils Conrad, comme sa mère ; sa femme Adélaïde, comme son fils Conrad. Tout se réunit pour nous en donner une idée telle, que le plus grand malheur qu'on pût souhaiter à une femme, à un fils, à une mère, à un peuple, serait d'avoir un pareil époux, un pareil père, un pareil fils, un pareil souverain.

Cependant le pape Urbain II avait érigé en archevêché l'église de Pise, ville célèbre et ancienne de Toscane, dont Daïbert ou Dagobert était évêque depuis 1088. Comme la ville de Pise avait toujours été attachée aux Papes légitimes pendant le schisme, aussi bien que la comtesse Mathilde, à qui elle appartenait, Urbain voulut en témoigner sa reconnaissance. Et, premièrement, il donna à l'évêque de Pise l'île de Corse, par une bulle où il dit : Comme toutes les îles sont de droit public, selon les lois, il est certain que l'empereur Constantin les a données à saint Pierre et à ses vicaires ; mais plusieurs calamités survenues ont fait perdre à l'Église romaine la propriété de quelques-unes. Toutefois, suivant les maximes des lois et des canons, ni la division des royaumes, ni la longue possession, ne peuvent la priver de ses droits. Ainsi, quoique l'île de Corse ait été longtemps hors de la possession de l'Église romaine, on sait néanmoins que Grégoire VII, notre prédécesseur, y est rentré. C'est pourquoi, à la prière de notre cher frère Daïbert, évêque de Pise, de ses nobles citoyens et de la très-chère fille de saint Pierre, la comtesse Mathilde, nous donnons cette île à l'église de Pise, pour en jouir tant qu'elle aura un évêque légitime et qu'elle demeurera fidèle à l'Église romaine, à la charge de payer tous les ans au palais de Latran cinquante livres monnaie de Lucques. Cette bulle fut donnée à Bénévent le 28<sup>me</sup> de juin 1091.

L'année suivante 1092, le 22<sup>me</sup> d'avril, le Pape, étant à Anagni, en donna une autre, où il relève les services que la ville de Pise et son évêque ont rendus à l'Église romaine pendant ce long schisme, les victoires des Pisans sur les Sarrasins, et l'accroissement de leurs

<sup>1</sup> Berthold, an. 1094.

biens temporels. C'est pourquoi il donne à l'évêque Daibert la supériorité sur les évêques de l'île de Corse, dont il le fait archevêque, pour y établir les bonnes mœurs et la discipline ecclésiastique, et lui accorde le pallium <sup>1</sup>.

Le pape Urbain célébra la fête de Noël, l'an 1092, hors de Rome, toutefois dans les terres de l'Église romaine, parce qu'il n'aurait pu entrer à Rome qu'à main armée, tant les schismatiques y étaient encore puissants, quoique l'antipape Guibert fût en Lombardie avec son empereur Henri. Pendant le carême de l'année suivante 1093, le pape Urbain tint un concile à Troie en Apulie, le 11<sup>me</sup> jour de mars, où assistèrent environ soixante-quinze évêques et douze abbés. On y parla des mariages contractés entre parents, et on fit des règlements à ce sujet, ainsi que sur l'observation de la trêve de Dieu <sup>2</sup>. A la fin de la même année, l'antipape Guibert, avec son empereur Henri, était à Vérone et feignait de vouloir renoncer au pontificat, si la paix de l'Église ne pouvait être rétablie autrement. Cependant le pape Urbain était à Rome, où il célébra solennellement la fête de Noël. Il savait que plusieurs guibertins y étaient encore cachés ; mais il ne voulut pas les en chasser, parce qu'il eût fallu le faire à main armée et troubler la tranquillité de Rome <sup>3</sup>.

Pour les expulser sans effusion de sang, le Pape avait écrit pour lever des collectes sur les églises, comme on voit par sa lettre aux évêques d'Aquitaine. Mais celui qui le servit le plus utilement en cette occasion, fut Geoffroi, nouvel abbé de la Trinité de Vendôme. Car, ayant appris la peine et la disette où était le pape Urbain, il vint à Rome et eut beaucoup à souffrir, tant dans le voyage qu'à Rome même, où, pour n'être point reconnu, il passait pour valet de ses domestiques. Il vint voir le Pape, de nuit, dans la maison de Jean de Frangipane, où il se tenait caché, et le trouva presque dénué de tout et accablé de dettes. Il y demeura avec lui pendant le carême de l'année 1094, et le soulagea, autant qu'il put, de l'argent qu'il avait apporté, montant à plus de douze mille sous d'or. Quinze jours avant Pâques, un certain Ferruchio, à qui l'antipape Guibert avait donné la garde du palais de Latran, fit parler au Pape, demandant de l'argent pour lui rendre ce palais et la tour. Le Pape, en ayant conféré avec les évêques et les cardinaux qui étaient avec lui, leur demanda l'argent qu'on lui demandait à lui-même ; mais il en trouva peu chez eux, parce qu'ils étaient dans la persécution comme lui. L'abbé Geoffroi, voyant le Pape si affligé et si embarrassé, qu'il en

<sup>1</sup> Apud Ughell., t. 3. Baronius *de Mansi*, an. 1091 et 1092. — <sup>2</sup> Labbe, t. 10, p. 493. — <sup>3</sup> Berthold, an. 1094.

répandait des larmes, s'approcha de lui et lui dit de traiter hardiment avec Ferruchio. Il y employa non-seulement son argent, mais encore ses mules et ses chevaux. Ainsi le Pape entra dans le palais de Latran, et Geoffroi fut le premier qui lui baisa les pieds dans la Chaire pontificale, où depuis longtemps aucun Pape catholique ne s'était assis. Le pape Urbain ordonna prêtre l'abbé Geoffroi et le remit en possession de l'église de Saint-Prisque, que le pape Alexandre II avait donnée à Oderic, son prédécesseur, pour lui et ses successeurs, avec le titre de cardinal ; mais les guibertins les en avaient dépossédés. Les abbés de Vendôme ont gardé le titre de cardinal pendant trois cents ans <sup>1</sup>.

C'est le temps où saint Nicolas le Pèlerin se faisait admirer dans l'Apulie. Il était Grec, né dans l'Attique, en un village près de Stérion, monastère fameux de saint Luc le Jeune. Ses parents étaient pauvres, et il n'apprit ni les lettres ni aucun métier ; mais, dès l'âge de huit ans, sa mère l'envoya garder les moutons. Dès lors il se mit à chanter tout haut : *Seigneur, ayez pitié de nous*, en grec, *Kyrie eleison*, ce qu'il faisait jour et nuit ; et cette dévotion lui dura toute sa vie. Sa mère, n'ayant pu l'en détourner, le crut possédé du démon, et le mena aux moines de Stérion, qui l'enfermèrent et le maltrairent, sans pouvoir lui faire quitter son chant. Il souffrait tout avec patience, mais il recommençait toujours *Kyrie eleison*. Étant retourné chez sa mère, il prit une hache et un couteau ; et, montant sur la montagne, il coupait du bois de cèdre et en faisait des croix, qu'il plantait sur les chemins et dans les lieux inaccessibles, louant Dieu continuellement.

Il se bâtit sur cette montagne une petite cabane de bois, et y vécut quelque temps seul, travaillant sans cesse. Ensuite il vint à Nauptacte ou Lépante, où un moine nommé Barthélemi se joignit à lui et ne le quitta plus. Ils s'embarquèrent et passèrent à Otrante en Italie, et de là en divers lieux, où Nicolas était traité, tantôt comme un saint, tantôt comme un insensé. Il jeûnait tous les jours jusqu'au soir, sa nourriture n'était qu'un peu de pain et d'eau, et toutefois il n'était pas maigre. Il passait la plupart des nuits à prier debout. Il était vêtu seulement d'une tunique courte jusqu'aux genoux, les jambes et les pieds nus aussi bien que la tête. Il portait à la main une croix légère de bois, et en écharpe une gibecière, où il mettait les aumônes qu'il recevait et qu'il employait principalement à acheter des fruits, pour donner aux enfants qu'il attirait autour de lui, afin de chanter avec lui *Kyrie eleison*.

<sup>1</sup> *Epist. Godefr. Vindom.* Apud Baron. et Sirmond.

Ce fut en Italie qu'on le surnomma Pérégrin ou Pèlerin, c'est-à-dire étranger, et il y fit plusieurs miracles, continuant toujours son chant et exhortant tout le monde à la pénitence. Mais ses manières extraordinaires le firent souvent maltraiter, quelquefois même par l'ordre des évêques. Il passa à Tarente, puis à Trani. Comme, dans cette dernière ville, il faisait le tour des remparts en chantant *Kyrie eleison*, avec les enfants qui l'accompagnaient, l'archevêque Bisance, qui n'était pas médiocrement instruit, demanda ce que c'était. On lui répondit que c'était un jeune Grec qui venait d'arriver et qui ne savait autre chose que de crier *Kyrie eleison*. L'archevêque le fit venir et lui demanda pourquoi il faisait ainsi. Nicolas lui répondit tranquillement : Seigneur, comme aucun des préceptes de l'Évangile ne vous est caché, vous n'ignorez pas comment Notre-Seigneur a ordonné que quiconque voulait venir après lui prendrait sa croix et le suivrait. Vous savez aussi qu'il a dit à ses disciples que s'ils ne se convertissaient et ne devenaient comme de petits enfants, ils n'entreraient pas dans le royaume des cieux. Ayant donc compris ces choses, je n'ai pas rougi de porter intérieurement et extérieurement le signe de la croix et de marcher comme un petit enfant, et je n'ai pas évité les moqueries des hommes. De savoir si je dois le faire, je le laisse à votre jugement ; car mon intention est de demeurer chez vous, si cela ne vous déplaît pas ; autrement, je m'en irai ailleurs de moi-même. L'archevêque, l'ayant entendu raisonner avec tant de bon sens, reconnut que c'était un serviteur de Dieu de beaucoup de mérite, et lui dit : Comme je vois, par votre explication, que c'est pour obéir à Dieu que vous agissez de la sorte, pourquoi irais-je vous en détourner ? j'aime mieux que vous restiez ici jusqu'à la fête des saints apôtres Pierre et Paul, chantant vos prières accoutumées ; j'aurai soin de votre subsistance.

L'archevêque voulait encore ajouter plusieurs autres choses, lorsque le bon jeune homme, l'ayant salué, se retira subitement pour aller rejoindre les petits enfants, qui l'attendaient avec impatience, surtout à cause de ses pommes. Il parcourut joyeusement avec eux, pendant trois jours, les rues de la ville, implorant avec eux la miséricorde divine. Bientôt toute la population voulut le voir. Mais il tomba malade le quatrième jour, et mourut le 2<sup>me</sup> de juin 1094, étant encore tout jeune. On vint le voir en foule pendant sa maladie, et lui demander sa bénédiction ; les petits enfants surtout étaient inconsolables : le concours fut encore plus grand à ses funérailles. Il fut enterré dans l'église cathédrale avec grande solennité, et il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles, rapportés par des témoins oculaires. Sa canonisation fut proposée devant le pape Urbain II,

qui en chargea l'archevêque de Trani. On l'invoquait particulièrement pour les naufrages, comme saint Nicolas de Myre <sup>1</sup>.

En Allemagne, l'évêque Guebhard de Constance, légat du Saint-Siège, travaillait avec ardeur et succès à fortifier l'union, la paix et la discipline parmi les catholiques. L'an 1093, il reçut comme vassal de l'Église romaine le duc Guelfe de Bavière : il avait déjà reçu en cette qualité son propre frère Berthold, duc d'Allemagne ou de Souabe. Avec ces deux princes et les autres de l'Allemagne, il tint une assemblée générale à Ulm, où il fut convenu qu'on obéirait religieusement à l'évêque de Constance suivant les canons, et qu'on seconderait le duc Berthold suivant la loi des Allemands. Ensuite les ducs et les comtes jurèrent une paix de deux ans, spécialement applicable aux clercs et aux moines catholiques, aux églises et à leurs dépendances, et à tous ceux qui avaient juré la paix de leur côté. Les princes la firent jurer chacun dans leur domaine. Le duc Guelfe de Bavière l'étendit jusqu'en Hongrie. La France teutonique et l'Alsace la jurèrent ; mais nulle part elle ne fut mieux observée qu'en Allemagne ou en Souabe. Le duc Berthold y fit si bonne justice, qu'il surpassa en bonne renommée tous ses prédécesseurs. Pendant la semaine sainte 1094, le légat Guebhard de Constance, avec les princes, les abbés et les clercs, qui étaient sans nombre, tint un grand concile dans son église. Il y corrigea beaucoup de choses qui avaient besoin de correction. On y renouvela les défenses d'entendre l'office célébré par les prêtres simoniaques ou incontinents. L'impératrice Praxède, qui depuis assez longtemps avait quitté son mari pour se retirer auprès du duc Guelfe de Toscane, envoya sa plainte au concile de Constance. Elle se plaignait d'avoir été réduite à souffrir des débauches si infâmes, et de la part de tant de personnes, que ses ennemis mêmes ne pouvaient s'empêcher d'excuser sa fuite, et que tous les catholiques étaient touchés de compassion <sup>2</sup>.

Il y eut, cette année 1094, en Bavière, une grande mortalité qui s'étendit dans le reste de l'Allemagne, et même en France, en Bourgogne et en Italie ; mais les plus sages ne jugeaient pas que ce fût un si grand mal ; car, comme presque personne ne guérissait de cette maladie, la plupart de ceux qui en étaient atteints se préparaient sérieusement à la mort, et paraissaient mourir dans de grands sentiments de pénitence. Ceux même qui survivaient s'abstenaient des tavernes et autres divertissements, couraient à la confession et ne cessaient de se recommander aux prêtres. Il y avait alors en Alsace un docteur nommé Manegold de Luttenbach, qui profita merveil-

<sup>1</sup> Acta SS., 2 junii. — <sup>2</sup> Berthold, an. 1093 et 1094.

leusement de ces conjonctures pour l'utilité de la religion ; car, pendant cette mortalité, qui fut longue, toute la noblesse du pays venait le trouver en foule, pour se faire absoudre de l'excommunication, en vertu du pouvoir qu'il en avait reçu du Pape ; après quoi ils recevaient la pénitence et l'absolution de leurs autres péchés. Ils demeurèrent tous très-fidèles au pape Urbain, et ne voulaient point assister à l'office des prêtres simoniaques ou incontinents. Manegold avait fondé à Marbach un monastère de chanoines réguliers, entre lesquels il vivait lui-même en communauté. Le pape Urbain, à l'exemple de saint Grégoire VII, avait déjà modéré les excommunications, en exceptant plusieurs personnes de la nécessité d'éviter les excommuniés. Urbain célébra la fête de Noël 1094 en Toscane, où l'archevêque de Pise, Daïbert, le servit avec grande affection. Henri IV, appelé empereur par les siens, demeurait cependant en Lombardie, presque destitué de toute dignité royale ; car toute la force de son armée obéissait à son fils, le roi Conrad, qui était attaché à la comtesse Mathilde et au pape Urbain. Dans cet état de choses, le pape Urbain indiqua un grand concile à Plaisance, pour la mi-carême de l'an 1095<sup>1</sup>.

Dans ce concile et dans celui de Clermont, qui suivra de près, se manifesterà au monde et à elle-même la nouvelle humanité que le christianisme, au milieu des révolutions des empires, formait depuis onze siècles. Rien de pareil ne se sera vu depuis que les enfants d'Israël, sortis de l'Égypte, voyagèrent dans le désert et entrèrent dans la terre de Chanaan. Que dis-je ? Rien de pareil ne se sera vu depuis la réunion générale des hommes dans la plaine de Sennaar, et leur dispersion forcée par la confusion des langues. Vingt peuples divers, qui, l'un après l'autre, quelquefois plusieurs ensemble, ont attaqué, ravagé, démembré, anéanti l'empire temporel et matériel de Rome païenne, se montreront les sujets ou plutôt les enfants dociles et unis, se montreront l'empire spirituel et vivant de Rome chrétienne. Vingt peuples divers, parlant vingt langues diverses, n'auront qu'une même pensée, qu'un même sentiment. Vingt peuples divers, adorant autrefois des milliers d'idoles diverses, n'adoreront que le même Dieu, le même Christ, dans la même foi, la même espérance, la même charité. Vingt peuples divers, divisés autrefois les uns contre les autres sous vingt enseignes diverses, sont tous réunis sous le même étendard, l'étendard du Fils de l'homme, qui a été élevé d'abord sur le Golgotha, pour commencer la guerre ouverte du ciel contre l'enfer, et qui apparaîtra un jour au haut des nues, pour terminer cette grande guerre par une éternelle victoire.

<sup>1</sup> Berthold.

Et, sous cet étendard, la chrétienté romaine commence, ou plutôt agrandit et régularise, contre l'antichrétienté mahométane, ce combat de douze ou treize siècles, qui paraît vouloir se terminer de nos jours.

L'Orient, l'empire grec, qui, par sa grande hérésie, l'antichristianisme doctrinal d'Arius, dont les autres hérésies ne sont que la suite, a préparé les voies à l'antichristianisme politique, à l'empire antichrétien de Mahomet, l'Orient, l'empire grec, subissait et subit encore le châtement de son crime. L'Occident aussi avait vu les hordes antichrétiennes de Mahomet, le faux prophète ; il les avait vues, et aux portes de Rome et au cœur de la France ; mais l'Occident, malgré ses diversités nationales, était uni dans la même foi et sous le même chef spirituel ; mais l'Occident avait vaincu et chassé les armées du faux prophète ; il les avait chassées des Gaules, il les avait chassées de l'Italie ; il les chassait de la Sicile, il les chassait de la Corse et de la Sardaigne, il les chassait de plus en plus de l'Espagne : depuis quatre siècles, l'épée de Charles-Martel et de Charlemagne, l'épée de l'Occident, n'était pas rentrée dans le fourreau ; elle n'y est pas même rentrée aujourd'hui après douze siècles, aujourd'hui que l'épée de la France continue sur la terre d'Afrique ce qu'elle a commencé dans les champs de Poitiers. L'Orient, au contraire, l'empire grec, divisé d'avec la chrétienté romaine et d'avec lui-même, au spirituel, par l'esprit de schisme et d'hérésie, au temporel, par l'esprit d'anarchie et de révolution qui ne cessait d'ensanguiner le trône ; l'Orient, l'empire grec, se voyait attaqué, entamé, mutilé, amoindri de plus en plus par l'empire antichrétien du faux prophète ; l'empire grec avait perdu l'Afrique, il avait perdu l'Égypte, il avait perdu la Syrie, il venait de perdre l'Asie Mineure : un sultan régnait à Icone, un sultan régnait à Nicée, Antioche venait de retomber en leurs mains, ils menaçaient Constantinople.

L'empereur Michel Ducas avait imploré les secours du pape saint Grégoire VII. Déjà ce grand Pontife avait enrôlé cinquante mille hommes pour voler au secours des Chrétiens d'Orient, et, par ce bienfait, les réunir au centre vivant de la chrétienté ; mais un malheur non moins funeste menaçait l'Occident même. Un roi allemand prétendait imposer à des peuples chrétiens, à l'Église entière, un despotisme non moins brutal et non moins abrutissant que celui des Turcs. Il fallait sauver la chrétienté au dedans avant même que de la défendre au dehors. Le pape saint Grégoire VII courut au plus pressé, sans oublier le reste. Sous Urbain II, son deuxième successeur, le mal interne avait subi une crise favorable ; il n'y avait plus de danger. La chrétienté romaine pouvait sans risque agrandir la

guerre contre l'antichrétienté mahométane. L'empereur Alexis Comnène, pressé d'un côté par les Turcs, de l'autre par les Petchenègues ou Cosaques, venait d'appeler à son secours tous les guerriers de l'Occident, par la lettre suivante adressée au comte Robert de Flandre, à tous les princes chrétiens, cleres et laïques.

« Glorieux comte, défenseur de la foi chrétienne, je veux faire connaître à votre Prudence la position désespérée de l'empire chrétien de Constantinople. Les choses saintes et les fidèles de Jésus-Christ sont chaque jour l'objet de nouveaux outrages; les Turcs et les Pincinates envahissent notre empire. Sur les fonts baptismaux, les Barbares, par mépris pour le Sauveur, font couler le sang de nos enfants et de nos jeunes gens sous le fer de la circoncision; ils les forcent à y répandre leur urine, et les traînent autour des églises pour les contraindre à blasphémer contre le nom et la foi de la sainte Trinité : ceux qui refusent d'obéir, ils les font expirer dans les tourments les plus horribles. Ils outragent de nobles matrones comme de vils animaux; ils déshonorent les vierges sous les yeux de leurs mères, qu'ils contraignent d'y applaudir par des chansons impies et licencienses. Les Babyloniens, entre autres moqueries, disaient au peuple de Dieu : Chantez-nous des cantiques de Sion. Ici les mères sont contraintes de chanter le déshonneur de leurs filles. C'est plutôt le lieu de pleurer avec Rachel. Encore les mères des innocents égorgés par Hérode, si elles avaient à pleurer leur mort, pouvaient se consoler du salut de leurs âmes. Mais ici, nulle consolation; car les corps et les âmes y périssent. Que dirons-nous encore ? Il y a des choses plus épouvantables. Les Turcs, puisqu'il faut le dire, contraignent à leur servir de jouet pour le crime de Sodome, ils y contraignent des hommes de tout âge et de toute condition, des enfants, des adolescents, des jeunes hommes, des vieillards, des nobles, des esclaves, et, ce qui est plus infâme encore, des clercs et des moines, et même, ô crime, ô douleur ! des évêques; et ils en ont fait périr dans cet abominable péché ! Ils profanent les lieux saints de mille manières, les détruisent, et menacent de faire pis encore. Au récit de tant de maux, qui ne sera touché de compassion ? Qui ne versera des larmes ?

« Ces barbares ont envahi presque tout le pays depuis Jérusalem jusqu'à la Grèce, toutes les régions supérieures de l'empire grec, les deux Cappadoces, les deux Phrygies, la Bithynie, Troie, le Pont, la Galatie, la Libye, la Pamphylie, l'Isaurie, la Lycie, avec les principales îles; il ne me reste presque plus que Constantinople, qu'ils menacent de nous enlever bientôt, si Dieu et les Latins ne viennent à notre secours. Car déjà, avec deux cents navires, qu'ils ont fait con-



struire par des prisonniers grecs, ils se sont rendus maîtres d'une place importante sur la Propontide, d'où ils menacent de prendre bientôt Constantinople par terre et par mer.

« Nous vous prions donc, pour l'amour de Dieu et par compassion pour tous les Grecs qui sont Chrétiens, de rassembler tous les guerriers chrétiens que vous pourrez, et de venir à notre secours ; afin que, comme ces guerriers ont déjà commencé à délivrer les Gaules et les autres royaumes de l'Occident du joug des païens, ils s'efforcent de délivrer pareillement l'empire grec pour le salut de leurs âmes. Car pour moi, tout empereur que je suis, je ne puis trouver ni remède ni conseil ; sans cesse je fuis devant les Turcs et les Pincinates ; je ne reste dans chaque ville qu'en attendant leur approche. J'aime mieux être soumis aux Latins que de devenir le jouet de ces païens barbares. Avant que Constantinople soit pris par eux, vous devez donc combattre de toutes vos forces, afin de recevoir en même temps la récompense glorieuse et ineffable du ciel. »

L'empereur Alexis rappelle ensuite au comte de Flandre et aux princes de l'Occident les richesses immenses de Constantinople, et fait l'énumération de toutes les reliques qui se trouvent dans cette cité. « Hâtez-vous donc avec toutes vos troupes et combattez de toutes vos forces, pour que de pareils trésors ne tombent aux mains des Turcs et des Pincinates, qui, déjà sans nombre, attendent chaque jour soixante-dix mille hommes de plus. Je crains qu'ils ne profitent de ces trésors pour séduire peu à peu mes soldats, comme Jules César a fait pour conquérir l'empire des Francs, et comme fera l'Antechrist, à la fin du monde, pour s'emparer de l'univers entier. Faites donc en sorte, pendant qu'il est temps encore, de ne pas perdre l'empire des Chrétiens et, ce qui est plus encore, le sépulcre du Seigneur, mais de mériter la récompense du ciel au lieu du châtimement. » Alexis parle même de la beauté des femmes grecques, supposant que les guerriers chrétiens de l'Occident en seraient aussi épris que les Turcs <sup>1</sup>. Ces supplications, moitié religieuses, moitié politiques, de la vanité et de la bassesse grecques, n'eussent pas suffi pour déterminer les Chrétiens de l'Occident : un pauvre pèlerin, par sa foi seule, eut plus d'influence sur leurs cœurs.

Il y avait en France un ermite nommé Pierre, du diocèse d'Amiens, homme d'une grande vertu et vivant dans une extrême pauvreté. Il était de petite taille, avait le visage maigre, l'extérieur négligé ; allait nu-pieds, couvert d'un méchant manteau, et n'usait d'autre monture que d'un âne. Il alla par dévotion visiter le saint

<sup>1</sup> Martene *Ampl. Collect.*, t. 1, p. 571. Guibert Noviog., *Hist. hierosolym.*, l. 1.

sépulcre, et fut sensiblement touché de voir les saints lieux sous la domination des infidèles, la place du temple occupée par leur mosquée, et des écuries joignant l'église du Saint-Sépulcre. Comme il était homme industrieux, il s'enquit de son hôte, qui était Chrétien, non-seulement de leur misère présente, mais de ce que souffraient leurs ancêtres depuis plusieurs siècles ; et, pendant un assez long séjour qu'il fit dans la ville, il visita les églises et reconnut par lui-même l'état des choses.

Comme il apprit que le patriarche Siméon était un homme vertueux et craignant Dieu, il alla le voir et entra en conférence avec lui, par interprète. Le patriarche, reconnaissant que ce pèlerin était homme sensé, de grande expérience et persuasif, s'ouvrit à lui avec confiance ; et, voyant qu'il ne pouvait retenir ses larmes et demandait s'il n'y avait point de remède à tant de maux, il lui dit : Nos iniquités empêchent que Dieu n'exauce nos prières, elles ne sont pas encore assez punies ; mais nous aurions quelque espérance, si votre peuple, qui sert Dieu sincèrement, et dont les forces sont encore entières et formidables à nos ennemis, voulait venir à notre secours, ou du moins prier Jésus-Christ pour nous ; car nous n'attendons plus rien des Grecs, quoiqu'ils soient plus proches de nous et par les lieux et par la liaison du sang, et que leurs richesses soient plus grandes. A peine peuvent-ils se défendre eux-mêmes ; toute leur force est tombée, et vous pouvez avoir appris que, depuis peu d'années, ils ont perdu plus de la moitié de leur empire.

Pierre répondit : Sachez, saint père, que, si l'Église romaine et les princes d'Occident étaient instruits de la persécution que vous souffrez, par une personne exacte et digne de foi, ils essaieraient au plus tôt d'y apporter remède. Écrivez donc au Pape et aux princes des lettres étendues et scellées de votre sceau, je m'offre d'en être le porteur et d'aller partout, avec l'aide de Dieu, solliciter votre secours. Ce discours plut extrêmement au patriarche et aux Chrétiens qui étaient présents ; et, après avoir rendu à Pierre l'Érmite de grandes actions de grâces, ils lui donnèrent les lettres qu'il demandait. Quelque temps après, comme Pierre priaait dans l'église du Saint-Sépulcre pour le succès de son voyage, il s'endormit et vit en songe Jésus-Christ, qui lui disait : Lève-toi, Pierre, hâte-toi d'exécuter ta commission sans rien craindre, car je serai avec toi ! Il est temps que les lieux saints soient purifiés et mes serviteurs secourus<sup>1</sup> !

Pierre l'Érmite, encouragé par ce songe, prit congé du pa-

<sup>1</sup> Guillaume, archevêque de Tyr, *Histoire de ce qui s'est passé au delà des mers, depuis les successeurs de Mahomet jusqu'en l'année du Seigneur 1184*, l. 1.

triarche, s'embarqua, arriva en Pouille à Bari, vint à Rome, rendit au pape Urbain les lettres du patriarche et des Chrétiens de Jérusalem, et s'acquitta fidèlement de sa commission. Il fut très-bien reçu du Pape, qui lui promit de s'employer sérieusement pour cette affaire quand il en trouverait l'occasion. En attendant, Pierre l'Ermite, poussé par son zèle, parcourut toute l'Italie, passa les Alpes et alla trouver, l'un après l'autre, tous les princes d'Occident, les sollicitant, les pressant de secourir les Chrétiens d'Orient et de délivrer les saints lieux ; il en persuada plusieurs. Non content de parler aux grands, il exhortait aussi les peuples à la même œuvre, et avec une éloquence si persuasive, que c'était presque toujours avec fruit. Pierre fut ainsi comme le précurseur du Pape dans cette grande entreprise.

Cependant, par la grâce de Dieu et la protection de saint Pierre, le pape légitime Urbain II avait tellement pris le dessus, qu'il indiqua, ainsi que nous avons vu, un concile général à Plaisance, au milieu de la Lombardie et des schismatiques. Il y appela les évêques d'Italie, de Bourgogne, de France, d'Allemagne, de Bavière et d'autres provinces. Le concile commença le jeudi de la mi-carême, 1<sup>er</sup> jour de mars 1095, et dura sept jours. Il s'y trouva deux cents évêques, près de quatre mille ecclésiastiques et plus de trente mille laïques, entre lesquels l'impératrice Praxède, les ambassadeurs de Philippe, roi de France, les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople. Jamais on n'avait vu un concile aussi nombreux. Comme il n'y avait point d'église qui pût contenir une si grande multitude, il fallut tenir les assemblées en pleine campagne. Cette multitude de fidèles réunis aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, rappelait aux contemporains les enfants d'Israël assemblés dans les plaines du Sinaï, pour entendre la loi de Dieu par le ministère de Moïse, et ces peuples de la Judée qui suivaient le Sauveur, et qu'il enseignait du haut de la montagne.

Dans ce concile, l'impératrice Praxède, sœur du duc Godefroi de Bouillon et fille de la bienheureuse Ide, comtesse de Boulogne, se plaignit des outrages et des infamies que son indigne époux Henri lui avait fait souffrir en sa personne, et les confessa publiquement. Et comme le Pape savait qu'elle n'y avait point consenti, il la dispensa de la pénitence qu'elle aurait pu mériter. Mais elle ne laissa pas de se retirer dans un monastère, où elle mourut saintement. Et ces crimes de Henri, étant devenus publics, déterminèrent un grand nombre de ses partisans à l'abandonner.

Philippe, roi de France, envoya une ambassade à ce concile, et manda qu'il s'était mis en chemin pour y aller, mais qu'il en avait été empêché par des raisons légitimes. C'est pourquoi il demandait

un délai jusqu'à la Pentecôte, que le Pape lui accorda à la prière du concile : il s'agissait de son mariage avec Bertrade. Mais Hugues, archevêque de Lyon, qui avait été appelé au concile, fut suspendu de ses fonctions, pour n'y être pas venu et n'avoir point envoyé d'excuse canonique.

De leur côté, les ambassadeurs d'Alexis Comnène, empereur de Constantinople, supplièrent humblement le Pape et tous les Chrétiens de venir à son secours contre les infidèles, pour la défense de l'Église, qu'ils avaient presque détruite en Orient ; car ils y étaient si puissants, qu'ils venaient jusqu'aux murs de Constantinople. Le Pape excita les fidèles à secourir l'empire grec, de telle sorte qu'un grand nombre s'engagèrent, par serment, à faire le voyage et à aider fidèlement l'empereur de Constantinople, selon leur pouvoir.

Pour affermir de plus en plus l'unité et la discipline de l'Église, on renouvela, dans ce concile, la condamnation de l'hérésie de Bérenger ; et on déclara que le pain et le vin, quand on les consacre à l'autel, sont changés, non-seulement en figure, mais véritablement et essentiellement au corps et au sang de Notre-Seigneur. On condamna aussi l'hérésie des nicolaïtes, c'est-à-dire des prêtres et autres clercs majeurs, qui prétendaient n'être pas obligés à la continence ; on leur défendit de faire leurs fonctions, et au peuple d'y assister. On confirma tous les règlements des Papes précédents sur la simonie, en défendant de rien exiger pour le saint chrême, le baptême et la sépulture. On déclare nulles les ordinations faites par l'antipape Guibert et par les autres évêques intrus ou nommément excommuniés ; mais on use d'indulgence à l'égard de ceux qui ont été ordonnés sans simonie par des schismatiques ou des simoniaques, sans les connaître pour tels, ou qui ont renoncé aux églises qu'ils avaient obtenues par simonie, sans toutefois que cette indulgence porte préjudice aux saints canons, hors les cas de nécessité. Le jeûne des Quatre-Temps est fixé aux mêmes jours où nous l'observons encore. On défend de recevoir à la pénitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine ou à quelque autre péché mortel. Qu'aucun prêtre ne reçoive personne à pénitence, sans commission de l'évêque, et qu'on ne refuse pas les sacrements à ceux qui ne demeurent avec les excommuniés que par la présence corporelle, sans participer à leurs sacrements <sup>1</sup>.

Après le concile de Plaisance, le pape Urbain passa à Crémone, où le jeune roi Conrad, fils de Henri, vint à sa rencontre et lui servit d'écuyer ; le Pape y fit ainsi son entrée le 10<sup>me</sup> d'avril. Le roi

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 500. Mansi, t. 20. Berthold, an. 1095.

Conrad lui prêta serment de fidélité, promettant de lui conserver la vie, les membres et la dignité pontificale. Le Pape, de son côté, le reçut pour fils de l'Église romaine, et lui promit aide et conseil pour se maintenir dans le royaume et obtenir la couronne impériale, à la charge de renoncer aux investitures. Le bienheureux Yves de Chartres, écrivant au Pape, lui témoigne sa joie de la réduction du royaume d'Italie à son obéissance, et de la soumission du nouveau roi <sup>1</sup>.

Arnoulphe, archevêque de Milan, avait été élu dès l'année 1093, à la mort d'Anselme III, et avait reçu l'investiture de la main de Henri IV, par l'anneau et le bâton pastoral; mais son élection avait été déclarée nulle par le légat du Pape. Arnoulphe acquiesça et se retira dans un monastère, jusqu'à ce que le Pape, venant sur les lieux et ne voulant pas laisser plus longtemps vacant le siège de Milan, le fit sacrer par saint Dimon ou Thiemon, archevêque de Salzbourg, Ulric, évêque de Passau, et Guebhard de Constance, qui avaient assisté tous les trois au concile de Plaisance. Mais Arnoulphe mourut l'année suivante 1096, et eut pour successeur Anselme IV <sup>2</sup>.

Ayant ainsi pourvu à la tranquillité de l'Italie, le pape Urbain prit la résolution de venir tenir un concile dans les Gaules. Il s'y rendit par mer, et il célébra la fête de l'Assomption à Notre-Dame du Puy, d'où, par des lettres adressées aux métropolitains, il indiqua un concile à Clermont en Auvergne, pour le jour de l'octave de Saint-Martin, c'est-à-dire pour le 18<sup>me</sup> de novembre de la même année 1095. Hugues, archevêque de Lyon, apprit cette nouvelle au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Saint-Jacques en Galice, et il se rendit aussitôt auprès du Pape, qui alla du Puy au monastère de la Chaise-Dieu, où il dédia l'église, le dimanche 25 d'août, en l'honneur des saints Vital et Agricole; le Pape alla ensuite à Saint-Gilles, à Tarascon et à Mâcon, d'où il se rendit à Clugni.

Urbain II eut une sensible consolation de revoir cette florissante communauté, où il avait été moine et prier. Il embrassa avec tendresse le saint abbé Hugues, qui lui avait donné l'habit monastique, et qui, dans un âge avancé, jouissait encore d'une santé parfaite. On pria le Pape de consacrer le grand autel de la nouvelle église, que saint Hugues avait fait bâtir. Le Pape le fit le 25 d'octobre; et, après la cérémonie, il fit un sermon au peuple, où il dit qu'il était le premier Pape qui eût visité le monastère de Clugni, soumis immédiatement au Saint-Siège par son fondateur, le duc Guillaume

<sup>1</sup> Berthold. Yv., *epist.* 43. — <sup>2</sup> Ughell., t. 4, p. 158.

d'Aquitaine, et que le plaisir de revoir une maison si célèbre, où il avait eu le bonheur d'embrasser la vie monastique, avait été un des principaux motifs de son voyage en France. Il accorda de nouveaux privilèges à ce monastère, après quoi il en partit pour Souvigni, où il plaça dans un lieu plus honorable les reliques de saint Mayeul, et il obligea Archambauld de jurer, sur le tombeau de son père, qu'il n'exigerait plus les redevances injustes que son père avait imposées au monastère. Enfin, le Pape alla de Souvigni à Clermont, où il arriva quelques jours avant le temps marqué pour la tenue du concile.

Durand était alors évêque de Clermont, et il avait quelque démêlé avec les moines de Clugni, au sujet de l'abbaye de Moissac. Les moines s'étaient même proposé de le faire déposer. Mais le Pape déconcerta leur projet, en choisissant son logement chez le prélat, qui en fut extrêmement consolé. Cependant il tomba malade des mouvements qu'il s'était donnés pour recevoir le Pape et pour préparer ce qui était nécessaire à la célébration d'un concile, et mourut avant qu'on eût fait l'ouverture. Saint Hugues, évêque de Grenoble, Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et Ponce, abbé de la Chaise-Dieu, qui avaient été ses religieux lorsqu'il était abbé de ce dernier monastère, prirent soin de ses funérailles. Le Pape, qui l'avait visité et lui avait donné l'absolution dans sa maladie, les cardinaux et les évêques qui étaient arrivés à Clermont pour le concile, assistèrent à l'enterrement, et parurent s'être assemblés de toutes les parties de l'univers pour honorer ses obsèques. Durand avait succédé à Étienne de Polignac, et Guillaume de Baïf fut son successeur <sup>1</sup>.

Le concile de Clermont s'ouvrit au jour marqué, le 18 de novembre 1095. Suivant l'historien Berthold, il s'y trouva treize archevêques et deux cent cinq prélats portant crosse, tant évêques qu'abbés ; d'autres en comptent jusqu'à quatre cents. Entre les archevêques, il y en avait deux d'Italie qui avaient suivi le Pape, savoir, Daïbert de Pise et Ranger de Reggio. Il y en avait trois qui étaient légats dans leurs provinces : Hugues de Lyon, Amar de Bordeaux, Bernard de Tolède. Les autres archevêques étaient Rainal de Reims, Aubert de Bourges, qui moururent dans la même année, Raoul de Tours, Richer de Sens, Dalmace de Narbonne, Gui de Vienne, depuis Pape sous le nom de Calixte II, Bérenger de Tarragone, Pierre d'Aix. Les plus connus d'entre les évêques sont, premièrement, trois qui accompagnaient le Pape, savoir : Jean de

<sup>1</sup> Hugo Flav. In *Chron.*

Porto, Gautier d'Albane, qui venait de sa légation d'Angleterre, et saint Brunon de Ségni. Il y avait aussi à la suite du Pape plusieurs cardinaux, entre autres Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et le chancelier Jean de Gaëte.

Les autres évêques étaient presque tous Français. On remarque entre eux Lambert d'Arras, Gaucher de Cambrai, Hugues de Soissons, Hilgot, son prédécesseur, qui, pour assurer son salut, s'était fait moine à Clugni ; Odon de Bayeux, oncle du roi d'Angleterre ; Roland de Dol en Bretagne, qui se prétendait archevêque ; le bienheureux Yves de Chartres, saint Hugues de Grenoble, Adhémar du Puy. On y trouve aussi deux évêques d'Espagne, Dalmace de Compostelle et Pierre de Pampelune. Entre les abbés, on remarque, outre le cardinal Richard, saint Hugues de Clugni, Baudri de Bourgueil et Geoffroi de Vendôme.

Enfin la ville de Clermont put à peine recevoir dans ses murs tous les princes, les ambassadeurs et les prélats qui s'étaient rendus au concile, de sorte que, dit une ancienne chronique, vers le milieu du mois de novembre, les villes et villages des environs se trouvèrent remplis de peuple, et plusieurs furent contraints de faire dresser leurs tentes et pavillons au milieu des champs et des prairies, encore que la saison et le pays fussent d'extrême froidure.

Deux grands objets devaient occuper le concile de Clermont : la paix de Dieu et la guerre de Dieu ; la paix ou plutôt la trêve de Dieu parmi les Chrétiens, la guerre de Dieu contre les infidèles.

Avant d'être adoucies par le christianisme, les nations qui composent l'Europe ne connaissaient, n'aimaient que la guerre. Le Franc, le Goth, le Lombard, le Saxon, le Vandale ne quittait jamais son épée : c'était sa vie et son salut pendant la guerre ; c'était son tribunal et sa justice pendant la paix, autant que la paix peut se concevoir parmi des populations barbares toujours en armes. De là, pour qui pense, il est aisé de sentir combien il fallut à l'Église de Dieu de temps et de patience pour apprivoiser et adoucir cette multitude si diverse de caractères intraitables. La grande édulcoration de l'Europe par l'Église avançait assez bien sous Charlemagne, ce dévot auxiliaire de l'Église romaine en toutes choses, ainsi que lui-même s'appelle ; mais sous son petit-fils, Charles le Chauve, les terribles hommes du Nord vinrent troubler et interrompre cette assimilation chrétienne de l'Europe, non-seulement en ce qu'ils y mêlèrent en leur personne un élément tout sauvage, mais en ce que, par l'impuissance de l'autorité publique à défendre la France contre leurs incursions, chaque ville, chaque monastère, chaque seigneur, chaque propriétaire de terrain fut formellement autorisé à se dé-

fendre soi-même. De là cette habitude, déjà si naturelle chez ces peuples, de se faire la guerre, non pas d'individu à individu, mais de ville à ville, de château à château.

Pour y mettre un terme, les évêques et les conciles, à la demande des populations elles-mêmes, ordonnèrent la paix de Dieu, et tout le monde la jura ; mais le remède était trop fort : au lieu d'une paix absolue, il fallut revenir à une trêve pour certains jours. La trêve de Dieu fut donc établie par toute l'Europe chrétienne et gardée plus ou moins bien. Le grand remède allait être appliqué à ce grand mal : c'était de transporter la guerre, de la transporter d'Europe en Asie, d'où les Turcs menaçaient l'Europe même.

En attendant, le concile de Clermont renouvela la trêve de Dieu. Depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'au lundi après l'octave de la Pentecôte, depuis le mercredi qui précède l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, il était défendu à tout homme d'en provoquer un autre, de le tuer, de le blesser ou d'enlever du bétail ou du butin. La même défense était faite pour toutes les semaines de l'année, depuis le mercredi au soleil couchant, jusqu'au lundi au soleil levant, et pour toutes les fêtes de l'année, les fêtes de Notre-Dame et des apôtres avec leurs vigiles. Le concile décida en outre que toutes les églises et leurs parvis, les croix sur les chemins, les moines et les clercs, les religieuses et les femmes, les pèlerins, les marchands avec leurs domestiques, les bœufs, les chevaux de labour, les hommes conduisant leur charrue, les bergers avec leurs troupeaux jouiraient d'une paix perpétuelle et resteraient toujours à l'abri de la violence et du brigandage ; que non-seulement les églises et leurs parvis, mais encore les croix sur les chemins, seraient des asiles inviolables pour ceux qui s'y réfugieraient. Tout Chrétien, depuis l'âge de douze ans, devait jurer de se soumettre à la trêve de Dieu et de s'armer contre ceux qui refuseraient leur serment et leur soumission à cette loi. Tous ceux qui ne jureraient pas d'obéir à la trêve de Dieu devaient être frappés d'anathème.

Pour consolider cette pacification publique, le concile de Clermont s'appliqua surtout à consolider l'ordre moral parmi le clergé et le peuple. Il confirma d'abord tous les décrets des conciles que le pape Urbain avait tenus à Melphe, à Bénévent, à Troie et à Plaisance. On renouvela les défenses d'usurper les biens des évêques ou des clercs à leur mort, et on ordonna qu'ils seraient distribués en œuvres pies, selon leur intention, ou réservés à leur successeur. Défense aux évêques d'instituer un archidiaque qui ne soit diaque, un archiprêtre ou un doyen qui ne soit prêtre ; défense d'élire un évêque qui ne soit au moins diaque ; défense de recevoir de la main d'un



laïque aucune dignité ecclésiastique, ni de lui en faire hommage lige, et, à aucun prince, d'en donner l'investiture ; défense aux laïques d'avoir des chapelains qui ne soient donnés par l'évêque pour la conduite de leurs âmes ; aucun clerc ne pourra avoir deux prébendes en deux villes différentes, parce qu'il ne peut avoir deux titres ; défense d'avoir deux dignités dans une même église ; défense de communier sans prendre séparément le corps et le sang, à moins qu'on ne le fasse par nécessité et avec précaution, apparemment de crainte de répandre quelques gouttes du sang de Jésus-Christ. Ce canon proscrit l'usage de donner le corps du Seigneur trempé dans le sang, comme on faisait dans l'église grecque et à Clugni. L'usage de l'église de Jérusalem était de ne donner la communion que sous l'espèce du pain ; et, après la conquête de Jérusalem, cet usage s'établit insensiblement dans les églises d'Occident.

Il se fit encore quelques autres règlements dans ce concile. Le Pape y confirma la primatie de l'église de Lyon ; il condamna le prétendu archevêque de Dol en Bretagne à être soumis à l'archevêque de Tours et à lui faire satisfaction pour la désobéissance passée. Il fit lire publiquement la bulle du rétablissement de l'église d'Arras, et à cette séance assistaient quatorze archevêques, deux cent vingt-cinq évêques et plus de quatre-vingt-dix abbés. La bulle fut approuvée et confirmée de tout le concile, où Lambert, nouvel évêque d'Arras, avait pris séance, y étant nommé et appelé par le Pape. Mais Gaucher, qui se prétendait évêque de Cambrai, fut déposé de toute fonction d'évêque et de prêtre, avec menace d'anathème contre lui et ses fauteurs, s'il occupait davantage ce siège, parce qu'il l'avait acheté à prix d'argent et avait reçu la crosse et l'anneau du soi-disant empereur Henri. Le concile confirma l'élection de Manassès, archidiaque de Reims, et ordonna qu'il serait sacré évêque de Cambrai, ce que Gaucher avait empêché jusque-là par l'autorité du soi-disant empereur. Toutefois, le simoniaque Gaucher se soutint après le concile par la même protection, et le schisme de l'église de Cambrai dura encore dix ans, jusqu'à la mort de l'empereur simoniaque. Enfin le roi Philippe de France fut excommunié de nouveau, parce que, malgré ses serments et ses promesses, et après tous les délais que le Pape lui avait accordés au concile de Plaisance, il ne renvoyait point à son mari légitime, le comte d'Anjou, son parent et son vassal, la fameuse Bertrade, qu'il lui avait enlevée, et avec laquelle il vivait en adultère public <sup>1</sup>.

Réprimer, contenir dans de certaines bornes les passions des souverains, dont les scandales peuvent corrompre des nations entières ;

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 506. Mansi, t. 20.

obliger les souverains à respecter les saintes lois du mariage, les saintes lois de la société domestique, base première de la société publique : c'était là une chose non moins utile, non moins nécessaire à l'Europe et à l'humanité entière, que d'aller défendre l'Europe et l'humanité contre les Turcs. Que servait-il d'aller combattre les Turcs d'Asie, si un Philippe de France, un Henri d'Allemagne implantaient les mœurs des Turcs en Europe ? La vigueur de l'Église contre l'un et contre l'autre était donc utile, était donc nécessaire, surtout dans un moment où les guerriers de la France et de l'Allemagne allaient y laisser leurs femmes et leurs enfants, pour repousser la puissance antichrétienne, qui eût foulé aux pieds l'honneur des premières et la liberté des seconds.

Les fidèles accourus de toutes parts à Clermont et dans le voisinage attendaient de jour en jour que le Pape vint à parler de la grande expédition. Urbain satisfit enfin leur impatience. Le concile tint sa dixième séance dans la grande place de Clermont, qui se remplit bientôt d'une foule immense. Suivi de ses cardinaux, le Pape monta sur une espèce de trône qu'on avait dressé pour lui ; à ses côtés, on vit paraître l'ermitte Pierre avec le bâton de pèlerin et le manteau de laine qui lui avait attiré partout l'attention et le respect de la multitude. Il parla le premier des outrages faits à la foi du Christ ; il rappela les profanations et les sacrilèges dont il avait été témoin, les tourments et les persécutions que les enfants d'Agar, les Sarrasins, faisaient souffrir à ceux qui allaient visiter les saints lieux. Il avait vu des Chrétiens chargés de fers, traînés en esclavage, attelés au joug comme des bêtes de somme ; il avait vu les oppresseurs de Jérusalem vendre aux enfants du Christ la permission de saluer le tombeau de leur Dieu, leur arracher jusqu'au pain de la misère, et tourmenter la pauvreté elle-même pour en obtenir des tributs ; il avait vu les ministres du Très-Haut arrachés au sanctuaire, battus de verges et condamnés à une mort ignominieuse. En racontant les malheurs et la honte des Chrétiens, Pierre avait le visage abattu et consterné, sa voix était étouffée par ses sanglots, sa vive émotion pénétrait tous les cœurs.

Urbain parla après Pierre l'Ermitte, et s'exprima en ces termes : Vous venez d'entendre l'envoyé des Chrétiens d'Orient. Il vous a dit le sort lamentable de Jérusalem et du peuple de Dieu ; il vous a dit comment la ville du Roi des rois, qui transmet aux autres les préceptes d'une foi pure, a été contrainte de servir aux superstitions des païens ; comment le tombeau miraculeux où la mort n'avait pu garder sa proie, ce tombeau, source de la vie future, sur lequel s'est levé le soleil de la résurrection, a été souillé par ceux qui ne doivent ressusciter eux-mêmes que pour servir de paille au feu éternel. L'im-

piété victorieuse a répandu ses ténèbres sur les plus riches contrées de l'Asie : Antioche, Éphèse, Nicée sont devenues des cités musulmanes ; les hordes barbares des Turcs ont planté leurs étendards sur les rives de l'Hellespont, d'où elles menacent tous les pays chrétiens. Si Dieu lui-même, armant contre elles ses propres enfants, ne les arrête dans leur marche triomphante, quelle nation, quel royaume pourra leur fermer les portes de l'Occident ?

Le pape Urbain II était Français de naissance, fils du comte de Sémur ; il parlait à des Français, à des compatriotes : c'est dans le courage des Français que l'Église plaçait son principal espoir ; leurs ancêtres, sous Charles-Martel, avaient arrêté et brisé la puissance mahométane dans les plaines de Poitiers ; c'était aux descendants d'aller achever en Asie l'œuvre glorieuse de leurs ancêtres : c'est parce que le Pape, leur compatriote, connaissait leur bravoure et leur piété, qu'il avait traversé les Alpes et qu'il leur apportait la parole de Dieu. Qu'on juge de l'impression profonde que durent produire sur les seigneurs et les barons chrétiens de France, ces réflexions répétées en plus d'une rencontre par le vicaire de Jésus-Christ, par le chef de la chrétienté, leur compatriote, leur parent, leur ami ! Combien durent retentir dans leurs nobles cœurs les paroles suivantes du Pontife !

Le peuple digne de louanges, ce peuple que le Seigneur notre Dieu a béni, gémit et succombe sous le poids des outrages et des exactions les plus honteuses. La race des élus subit d'indignes persécutions ; la rage impie des Sarrasins, de ces enfants d'Agar, n'a respecté ni les vierges du Seigneur, ni le collège royal des prêtres. Ils ont chargé de fers les mains des infirmes et des vieillards ; des enfants arrachés aux embrassements maternels oublient maintenant chez les barbares le nom du Dieu véritable ; les hospices qui attendaient les voyageurs sur la route des saints lieux ont reçu sous leur toit profané une nation perverse ; le temple du Seigneur a été traité comme un homme infâme, et les ornements du sanctuaire ont été emmenés comme des captifs. Que vous dirai-je de plus ? Au milieu de tant de maux, qui aurait pu retenir dans leurs demeures désolées les habitants de Jérusalem, les gardiens du Calvaire, les serviteurs et les concitoyens de l'Homme-Dieu, s'ils ne s'étaient pas imposé la loi de recevoir et de secourir les pèlerins, s'ils n'avaient pas craint de laisser sans prêtres, sans autels, sans cérémonies religieuses, une terre toute couverte encore du sang de Jésus-Christ ?

Malheur à nous, mes enfants et mes frères, qui avons vécu dans ces jours de calamités ! Sommes-nous donc venus dans ce siècle réprouvé du ciel, pour voir la désolation de la ville sainte et pour res-

ter en paix lorsqu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis ? Ne vaut-il pas mieux mourir dans la guerre que de supporter plus longtemps cet horrible spectacle ? Pleurons tous ensemble sur nos fautes qui ont armé la colère divine ; pleurons, mais que nos larmes ne soient point comme la semence jetée sur le sable, et que la guerre sainte s'allume au feu de notre repentir, que l'amour de nos frères nous anime au combat et soit plus fort que la mort même contre les ennemis du peuple chrétien !

Guerriers qui m'écoutez, poursuivait le Pontife, vous qui cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, réjouissez-vous, car voici une guerre légitime. Le moment est venu de montrer si vous êtes animés d'un vrai courage ; le moment est venu d'expier tant de violences commises au sein de la paix, tant de victoires souillées par l'injustice. Tournez contre l'ennemi du nom chrétien les armes que vous employez injustement les uns contre les autres. Vous qui fûtes si souvent la terreur de vos concitoyens et qui vendez pour un vil salaire vos bras aux fureurs d'autrui, armés du glaive des Machabées, allez défendre la maison d'Israël, qui est la vigne du Seigneur des armées ; allez réprimer l'insolence des infidèles, qui veulent se soumettre les royaumes et les empires, et se proposent d'éteindre le nom chrétien. Il ne s'agit plus de venger les injures des hommes, mais celles de la Divinité ; il ne s'agit plus de l'attaque d'une ville ou d'un château, mais de la conquête des lieux saints. Si vous triomphez, les bénédictions du ciel et les royaumes de l'Asie seront votre partage ; si vous succombez, vous aurez la gloire de mourir aux mêmes lieux que Jésus-Christ, et Dieu n'oubliera point qu'il vous aura vus dans sa milice sainte. Cependant nous prenons sous la protection de l'Église et des apôtres saint Pierre et saint Paul ceux qui s'engageront à cette entreprise, et nous ordonnons que leurs biens soient dans une entière sûreté. Que si quelqu'un est assez hardi pour les inquiéter, il sera excommunié par l'évêque du lieu, jusqu'à la satisfaction convenable. Et les évêques et les prêtres qui ne lui résisteront pas vigoureusement, seront suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils obtiennent grâce du Saint-Siège.

Soldats du Dieu vivant, qu'aucune lâche affection, qu'aucun sentiment profane ne vous retienne dans vos foyers ; n'écoutez plus que les gémissements de Sion ; brisez tous les liens de la terre, et ressouvenez-vous de ce qu'a dit le Seigneur : Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; quiconque abandonnera sa maison, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou son héritage pour mon nom, sera récompensé au centuple et possédera la vie éternelle.

A ces paroles du Pontife suprême, l'assemblée des fidèles se leva tout entière et fit entendre ces mots : Dieu le veut ! Dieu le veut ! Ce cri unanime fut répété à plusieurs reprises ; il retentit au loin dans la cité de Clermont, et jusque sur les montagnes du voisinage. Alors le Pape, levant les yeux au ciel et faisant signe de la main pour imposer silence, continua ainsi : Mes frères, vous voyez aujourd'hui l'accomplissement de cette parole du Seigneur, que là où les siens sont assemblés en son nom il est au milieu d'eux ; car, s'il ne vous l'avait inspiré lui-même, vous n'auriez point ainsi crié tout d'une voix. Que ces paroles : Dieu le veut ! soient désormais votre cri de guerre, et qu'elles annoncent partout la présence du Dieu des armées. Au reste, nous ne prétendons pas que les vieillards ou les invalides, et ceux qui ne sont pas propres aux armes, entreprennent ce voyage, non plus que les femmes sans leurs maris, leurs frères ou d'autres hommes qui en répondent. Toutes ces personnes donnent plus d'embarras que de secours. Les riches aideront les pauvres, et mèneront avec eux des gens de service à leurs dépens. Les prêtres et les clercs n'iront point sans la permission de leurs évêques, de qui les laïques mêmes doivent prendre la bénédiction pour entreprendre un pèlerinage. Quiconque veut entreprendre celui-ci, doit porter sur lui la figure de la croix. Elle sera le signe élevé entre les nations, pour réunir les enfants dispersés de la maison d'Israël ; portez-la sur vos épaules ou sur votre poitrine ; qu'elle brille sur vos armes et sur vos étendards ; elle deviendra pour vous le gage de la victoire ou la palme du martyr ; elle vous rappellera sans cesse que Jésus-Christ est mort pour vous et que vous devez mourir pour lui <sup>1</sup>.

Lorsque Urbain eut cessé de parler, l'agitation fut grande ; on n'entendait plus que ces acclamations : Dieu le veut ! Dieu le veut ! qui étaient comme la voix de tout le peuple chrétien. Le cardinal Grégoire, qui monta depuis sur la Chaire de saint Pierre, sous le nom d'Innocent II, prononça à haute voix une formule de confession générale ; tous les assistants se prosternèrent à genoux, se frappèrent la poitrine et reçurent l'absolution de leurs péchés.

Adhémar de Monteil, évêque du Puy, demanda le premier à entrer dans la *voie de Dieu*, et prit la croix des mains du Pape ; plusieurs évêques suivirent son exemple. Raymond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, s'excusa, par ses ambassadeurs, de n'avoir pu assister au concile de Clermont : il avait déjà combattu les Sarrasins en Espagne, il promettait d'aller les combattre en Asie, suivi de ses plus fidèles guerriers. Les barons et les chevaliers, qui avaient entendu

<sup>1</sup> Baron., an. 1095.

les exhortations d'Urbain, firent tous le serment de venger la cause de Jésus-Christ ; ils oublièrent leurs propres querelles, et jurèrent de combattre ensemble les ennemis de la foi chrétienne ; tous les fidèles promirent de respecter les décisions du concile , et décorèrent leurs vêtements d'une croix rouge, de drap ou de soie ; ils prirent dès lors le nom de croisés, et le nom de croisade fut donné à la guerre qu'on allait faire aux Sarrasins. Le Pape, d'après la voix unanime des évêques, nomma pour chef spirituel de la croisade l'évêque Adhémar du Puy, en qualité de légat, comme très-instruit de la religion et des affaires temporelles. Le comte de Toulouse et de Saint-Gilles en fut regardé comme le chef séculier, étant jusqu'alors le plus distingué d'entre les seigneurs qui avaient pris la croix.

Enfin, pour attirer les bénédictions du ciel sur cette grande entreprise, le pape Urbain crut qu'il fallait y intéresser la Mère de Dieu. Pour cela, ayant pris l'avis des Pères du concile, il ordonna que les clercs réciteraient le petit office de la Vierge, qui était en usage parmi les ermites institués par saint Pierre Damien. Non-seulement le clergé, mais les laïques et même les femmes reçurent avec joie cette sainte pratique, et en retirèrent de grands fruits. On ajoute que le même Pape ordonna que le samedi serait spécialement consacré à la sainte Vierge, et qu'on en ferait l'office ce jour-là.

En sortant de Clermont, le Pape visita plusieurs églises de France, notamment celles de Limoges, de Poitiers, d'Angers, de Tours. Dans cette dernière ville, le dimanche *Lutare*, qui est le quatrième de carême, le Pape se couronna de palmes, selon l'usage de Rome. Il fit aussi, le même jour, la bénédiction de la rose d'or, comme il est marqué dans l'ordre romain ; et, pendant la procession qu'il fit ensuite de l'église de Saint-Martin à celle de Saint-Gatien, il donna cette rose à Foulque, comte d'Anjou, qui était présent, et qui la porta le reste de la procession ; car quand il se trouvait à Rome quelque prince à la procession qu'on faisait après la bénédiction de la rose d'or, c'était l'usage que le Pape la lui donnât : sinon, il l'envoyait, par honneur, à quelque princesse ou à quelque prince absent. Le comte d'Anjou fut si charmé de ce présent, que, pour témoigner l'estime qu'il en faisait, il s'engagea à porter tous les ans cette fleur à la procession du dimanche des Rameaux, et il ordonna que ses successeurs ne manquaient pas de la porter à la même procession, qui était fort célèbre à Angers dès le temps de Théodulphe, évêque d'Orléans, comme on le voit par la belle hymne qu'il composa pour y être chantée. On y portait non-seulement des rameaux, mais encore des fleurs ; et c'est peut-être d'où nous est venu le nom de *Pâque fleurie* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Longueval, l. 22.

Au mois de juillet 1096, après avoir visité plusieurs autres églises, le Pape se rendit à Nîmes, où il tint le concile qu'il avait indiqué à Arles. Le roi, Philippe de France, malgré la violente passion qui l'attachait à Bertrade, ne put soutenir longtemps le poids de l'excommunication dont il était frappé. La grâce agissant sur son cœur, il fit, pour rompre les chaînes qui le captivaient, des efforts qui parurent sincères. Il se sépara de sa concubine, et alla lui-même au concile de Nîmes pour demander son absolution, en promettant qu'il n'aurait plus aucun commerce avec Bertrade. Cette démarche donna la plus sensible consolation au Pape, qui leva avec plaisir les censures qu'il s'était cru obligé de porter contre ce prince. Urbain avait montré peu auparavant qu'il ne cherchait en tout que le bien du royaume de France et de l'Église catholique. Guillaume de Montfort, frère de Bertrade, avait été élu évêque de Paris à la mort de Geoffroi, oncle du duc Godefroi de Bouillon. Guillaume était disciple du bienheureux Yves de Chartres. Il consulta son maître pour savoir s'il devait accepter. Yves, qui connaissait ses bonnes qualités, fut d'avis qu'il acceptât, si, après un examen qu'il ferait sur les lieux, il reconnaissait que son élection n'eût point été l'effet de la brigue, de la faveur ou de la simonie. Guillaume, s'étant assuré de la canonicité de son élection, accepta l'épiscopat ; mais sa jeunesse était un autre obstacle. Yves lui conseilla de demander dispense au Pape, et cependant de garder les interstices en recevant les différents ordres, avant que de se faire sacrer évêque. C'est ce que l'évêque de Chartres écrivit au Pape, qu'il alla trouver ensuite en personne. Urbain fit examiner l'affaire ; et, comme il lui restait encore quelque doute, il chargea Yves de prendre à serment les principaux ecclésiastiques, que l'influence du roi ou de Bertrade n'avait été pour rien dans cette élection. Guillaume fut en conséquence ordonné évêque de Paris <sup>1</sup>.

Dans tous ces conciles, et surtout dans ceux que le Pape tint à Limoges, à Tours et à Nîmes, on publiait et on prêchait la croisade : le Pape distribuait lui-même les croix à ceux qui voulaient s'enrôler dans la sainte milice. En même temps les évêques la prêchaient de toutes parts, avec un succès qui surpassa les espérances. Pierre l'Ermite parcourait sans cesse les provinces et les cours des princes pour la prêcher. Son zèle, son désintéressement et ses mortifications lui donnaient l'air et l'autorité d'un prophète. Il n'avait qu'à parler pour persuader. Il marchait ordinairement nu-pieds, vêtu d'un chétif manteau de laine. Il distribuait aux pauvres les aumônes qu'on lui faisait, ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau, mais sans

<sup>1</sup> Yvon., *epist.* 54.

affectation ; car il mangeait quelquefois du poisson par complaisance et buvait un peu de vin. Les peuples conçurent un si grand respect pour sa vertu, qu'on le suivait en foule partout où il allait, et l'on arrachait les poils de sa monture, qui était un âne, pour les conserver comme des reliques.

Tout fut bientôt en mouvement dans la France, dans l'Italie et l'Allemagne. On vit parmi les grands et parmi le peuple un égal empressement de prendre la croix. Les paysans quittaient leurs campagnes, et les artisans leurs boutiques, pour s'enrôler sous l'étendard de la croix. Les femmes et les vieillards voulaient être de la partie, moins pour combattre que pour avoir la consolation de mourir dans une terre arrosée du sang de Jésus-Christ. On s'empressait de vendre son patrimoine à vil prix, pour trouver de quoi fournir à la dépense du voyage ; et ce n'était pas le vendeur, c'était l'acheteur qui taxait le prix. Les communautés religieuses acquirent par là de grands biens à bon marché. Ce qu'il y eut de plus édifiant, c'est que toutes les inimitiés et les guerres particulières, qui étaient auparavant allumées en France dans toutes les provinces, cessèrent partout, aussi bien que les violences et les vols. La paix et la justice semblaient être revenues sur la terre, pour préparer les hommes à une si sainte guerre <sup>1</sup>.

Parmi les seigneurs français qui se croisèrent, les plus distingués furent Hugues le Grand, frère du roi Philippe et comte de Vermandois ; Raymond, comte de Toulouse et de Provence, dit Raymond de Saint-Gilles ; Robert II, comte de Flandre, dit depuis le Jérusolymitain ; Robert II, duc de Normandie ; Étienne, comte de Chartres et de Blois ; Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, avec ses frères Baudouin et Eustache, et leur cousin, Baudouin du Bourg, fils du comte de Réthel. Quant à la multitude des croisés de tout rang et de toute nation, elle était telle, qu'un historien de cette croisade, Foucher de Chartres, qui en fut lui-même, s'en exprime en ces termes : Si tous ceux qui, sortis de leurs maisons, avaient commencé le voyage promis eussent pu être rassemblés en un même lieu, ils se seraient trouvés sans aucun doute soixante fois cent mille combattants, c'est-à-dire six millions ; mais un grand nombre, craignant la fatigue, retournèrent chez eux, les uns de Rome et de la Pouille, les autres de la Hongrie et de l'Esclavonie : un grand nombre encore moururent en route, les uns de maladie, les autres par le fer de l'ennemi <sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit de cette estimation de Foucher

<sup>1</sup> Voir les historiens contemporains de la croisade, dans la collection publiée par Bongars, sous le titre de *GESTA DEI PER FRANCOS, ce que Dieu a fait par les Francs*. — <sup>2</sup> Apud Duchesne, t. 4, p. 822, et apud Bongars.



de Chartres, il est certain que, malgré toutes ces causes de diminution, les croisés se trouvèrent encore six cent mille combattants dans les plaines de Bithynie.

Ce nombre rappelait les six cent mille combattants qui se trouvèrent parmi les enfants d'Israël, quand ils sortirent de l'Égypte pour aller conquérir cette même terre promise. Il est encore d'autres points de ressemblance entre les deux expéditions. A la sortie d'Égypte, les douze tribus d'Israël qui marchaient en ordre de bataille étaient accompagnées d'une multitude innombrable, ramassée de toutes parts. Ce fut la cause première de bien des troubles, de bien des malheurs. Il en arriva autant à la première croisade. Outre les armées régulières qui marchaient en ordre, chacun sous son prince et sous sa bannière, il s'en forma d'autres qui étaient plutôt des rassemblements que des armées proprement dites.

Les princes et les capitaines qui devaient conduire les croisés étaient convenus entre eux qu'ils ne partiraient pas tous en même temps, qu'ils suivraient des routes différentes et se réuniraient à Constantinople ; mais, tandis que les princes s'occupaient de leurs préparatifs de départ, la multitude qui suivait Pierre l'Ermite dans ses prédications se montra impatiente de devancer les autres croisés. Comme elle était sans chef, elle jeta les yeux sur celui qu'elle regardait comme un envoyé du ciel, et choisit Pierre l'Ermite pour la conduire en Asie. Le cénobite, trompé par l'excès de son zèle, crut que l'enthousiasme pouvait seul répondre de tous les succès de la guerre, et qu'il lui serait facile de conduire une troupe indisciplinée qui avait pris les armes à sa voix. Il se rendit aux prières de la multitude ; et, couvert de son manteau de laine, un froc sur la tête, des sandales aux pieds, n'ayant pour monture que la mule avec laquelle il avait parcouru l'Europe, il prit possession du commandement. Sa troupe, qui partit des bords de la Meuse et de la Moselle, se dirigea vers l'Allemagne, et se grossit en chemin d'une foule de pèlerins accourus de la Champagne, de la Bourgogne et des provinces voisines. Pierre vit bientôt quatre-vingts ou cent mille hommes sous les drapeaux, traînant à leur suite des femmes, des enfants, des vieillards, des malades. .

L'armée de Pierre l'Ermite était divisée en deux corps ; l'avant-garde marchait sous les ordres d'un gentilhomme bourguignon, Gauthier *Sans-avoir*, dont le surnom, conservé par l'histoire, prouve que les chefs étaient aussi misérables que les soldats. Cette avant-garde ne comptait que huit cavaliers ; tout le reste allait à la conquête de l'Orient en demandant l'aumône. Tant que les croisés furent sur le territoire français, la charité des fidèles qui accouraient

sur leur passage pourvut à leurs besoins. Ils échauffèrent le zèle des Allemands, parmi lesquels on n'avait pas encore prêché la croisade. Leur troupe, qu'on regardait partout comme le peuple de Dieu, ne trouva point d'ennemis sur les bords du Rhin ; mais de nouveaux Amalécites, les Hongrois et les Bulgares, les attendaient sur les rives de la Save et du Danube.

Lorsque l'avant-garde de l'armée de Pierre entra dans la Hongrie, elle ne fut troublée dans sa marche que par quelques insultes, que Gauthier supporta avec résignation, et dont il laissa la punition au Dieu qu'il servait ; mais, à mesure que les croisés s'avançaient dans des pays inconnus, la misère s'accroissait, et avec elle la licence et l'oubli des vertus pacifiques. Arrivés dans la Bulgarie, les pèlerins manquèrent tout à fait de vivres ; et, le gouverneur de Belgrade ayant refusé de leur en fournir, ils se répandirent dans les campagnes, enlevèrent les troupeaux, brûlèrent les maisons et massacrèrent quelques-uns des habitants qui s'opposaient à leurs violences. Les Bulgares, irrités, coururent aux armes et fondirent sur les soldats de Gauthier, chargés de butin. Soixante croisés périrent, au milieu des flammes, dans une église où ils avaient cru trouver un asile ; les autres cherchèrent leur salut dans la fuite. Après cette défaite, qu'il n'entreprit point de réparer, Gauthier pressa sa marche à travers les forêts et les déserts, poursuivi par la faim et traînant les débris de son armée. Il se présenta en suppliant devant le gouverneur de Nissa, qui fut touché de la misère des croisés et leur fit donner des vivres, des armes et des vêtements. Les soldats de Gauthier, persuadés que leurs revers étaient une punition du ciel, furent ramenés à la discipline par la crainte de Dieu. Ils passèrent le mont Hémus, traversèrent Philippopolis et Andrinople sans commettre de désordres et sans éprouver de nouveaux malheurs. Après deux mois de fatigue et de misère, ils arrivèrent sous les murs de Constantinople, où l'empereur Alexis leur permit d'attendre l'armée de Pierre l'Ermite.

Cette armée, qui avait traversé la Bavière et l'Autriche, devait être bientôt plus maltraitée que son avant-garde. Elle obtint du roi Colman de Hongrie, successeur de saint Ladislas, le libre passage à travers son royaume, mais sous la condition qu'elle suivrait paisiblement son chemin et qu'elle achèterait les vivres dont elle aurait besoin. L'armée de Pierre arriva sans obstacle jusqu'à Semlin. A la porte de la ville avaient été suspendues les armes et les dépouilles de seize croisés. A cette vue, l'ermite Pierre n'eut pas la patience de Gauthier Sans-avoir ; ne pouvant contenir son indignation, il donne le signal de la guerre. La ville est prise et quatre mille des habitants

mis à mort. Les croisés, menacés d'une armée hongroise, traversèrent Belgrade, qu'ils trouvèrent déserte, et arrivèrent à Nissa, dans la Bulgarie. Les pèlerins, après avoir obtenu des vivres, venaient de se remettre en marche, lorsqu'une querelle entre les habitants et quelques soldats fit éclater la guerre. Cent croisés allemands, que Guillaume de Tyr appelle des enfants de Bélial, et qui avaient à se plaindre de quelques marchands, voulurent se venger et mirent le feu à sept moulins placés sur la rivière. A l'aspect de l'incendie, les habitants de Nissa se précipitèrent hors de leurs remparts, tombèrent sur l'arrière-garde de Pierre, massacrèrent tout ce qui se rencontra sur leur passage, enlevèrent deux mille chariots et firent un grand nombre de prisonniers. Pierre, qui avait déjà quitté le territoire de Nissa, averti du désastre de ses compagnons, revient sur ses pas avec son armée, et réclame au gouverneur de Nissa les prisonniers et les bagages enlevés par les Bulgares. Le gouverneur s'y refuse d'abord ; mais Pierre espérait le ramener à des sentiments plus pacifiques, lorsque le combat se rallume de part et d'autre, malgré les deux chefs. Les croisés, qui combattaient sans ordre, sont défaits ; dix mille restent sur le champ de bataille. L'armée de Pierre, réduite à trente mille combattants, s'avança tristement vers les frontières de la Thrace ; elle était sans moyens de subsister et de combattre ; elle avait à craindre une nouvelle déroute si elle rencontrait les Bulgares, et toutes les horreurs de la famine si elle trouvait un pays désert. Les soldats de Pierre se repentirent alors de leurs excès. Le malheur les rendit plus dociles et leur inspira des sentiments de modération. La pitié qu'on eut pour leur misère les servit mieux que la terreur qu'ils avaient voulu répandre. Lorsqu'on cessa de les redouter, on vint à leur secours. Comme ils entraient sur le territoire de la Thrace, l'empereur grec leur envoya des députés pour se plaindre de leurs désordres et leur annoncer en même temps sa clémence. Pierre, qui craignait de nouveaux désastres, pleura de joie en apprenant qu'il avait trouvé grâce auprès d'Alexis. Plein de confiance et d'espoir, il poursuivit sa marche ; et les croisés qu'il commandait, portant des palmes dans les mains, arrivèrent sans obstacles sous leurs murs de Constantinople <sup>1</sup>.

Ce qui dominait dans ces deux premiers corps d'armée, était le sentiment religieux ; il ne leur manquait qu'une discipline plus sévère. Ils furent suivis de deux autres qui valaient beaucoup moins. Ils étaient composés en grande partie de vagabonds et d'aventuriers, qui, par suite des guerres civiles, fourmillaient en Allemagne. Un

<sup>1</sup> Guillaume de Tyr, Foucher de Chartres, etc.

prêtre allemand, nommé Gothescalc, en rassembla quinze mille, par ses prédications, sur les bords du Rhin et de la Moselle. Cette armée arriva en Hongrie vers la fin de l'été. La récolte, qui était abondante, fournit aux Allemands une occasion facile de se livrer à l'intempérance. Au milieu des scènes tumultueuses de la débauche, ils oublièrent Constantinople, Jérusalem et Jésus-Christ lui-même, dont ils allaient défendre le culte et les lois. Le pillage, le viol, le meurtre marquèrent partout leur passage. Une armée hongroise s'avance pour les châtier. Les Allemands, pleins de bravoure, se défendirent d'abord avec avantage. Le général hongrois employa la ruse, ou plutôt la perfidie, pour les réduire. Il leur offrit la paix, les combla de caresses, les traita comme des amis et des frères. Les Allemands, simples et crédules, déposèrent leurs armes et montrèrent une aveugle confiance. Aussitôt le chef des Hongrois en fit faire un horrible carnage.

Une nouvelle troupe, d'environ deux cent mille, plus séditieuse, plus indisciplinée que celle de Gothescalc, s'assembla sur les bords du Rhin et de la Moselle. On leur avait dit que la croisade devait racheter tous les péchés; sous ce prétexte, ils commettaient les plus grands crimes avec sécurité. Animés d'un fanatique orgueil, ils se crurent en droit de mépriser et de maltraiter tous ceux qui ne les suivaient pas dans la sainte expédition. La guerre qu'ils allaient faire leur paraissait si agréable à Dieu, ils croyaient rendre un si grand service à l'Église, que tous les biens de la terre pouvaient à peine suffire à payer leur dévouement. Tout ce qui tombait entre leurs mains leur semblait une conquête sur les infidèles, et devait être le juste prix de leurs travaux.

Aucun capitaine n'osait se mettre à la tête de cette troupe furieuse, quoiqu'il y eût au milieu d'elle quelques nobles; elle errait en désordre et n'obéissait qu'à ceux qui partageaient son délire. Un prêtre nommé Volkmar, et un comte Émicon, qui croyait expier les dérèglements de sa jeunesse en exagérant les sentiments et les opinions de la multitude, attirèrent par leurs déclamations l'attention et la confiance des nouveaux croisés. Ces deux chefs s'étonnèrent qu'on allât faire la guerre aux Musulmans qui retenaient sous leurs lois le tombeau de Jésus-Christ, tandis qu'on laissait en paix un peuple qui avait crucifié Jésus-Christ lui-même. Pour enflammer les passions, ils eurent soin de faire parler le ciel et d'appuyer leur opinion de visions miraculeuses. Le peuple, pour qui les Juifs étaient partout un objet de haine et d'horreur, ne se montrait déjà que trop disposé à les persécuter. Le commerce, qu'ils faisaient presque seuls, avait mis entre leurs mains une grande partie de l'or qui circulait en Eu-

rope. La vue de leurs richesses devait irriter les croisés, qui étaient la plupart réduits à implorer la charité des fidèles pour accomplir leur pèlerinage. Il est probable aussi que les Juifs insultèrent par leurs railleries à l'enthousiasme des Chrétiens pour la croisade. Tous ces motifs, réunis à la soif du pillage, mirent comme le feu à la haine publique. Émicon et Volkmar donnèrent le signal et l'exemple. A leur voix, une multitude furieuse se répandit dans les villes voisines du Rhin et de la Moselle; elle massacra impitoyablement tous les Juifs qu'elle rencontra sur son passage, principalement à Cologne et à Mayence.

A Spire, les Juifs se réfugièrent dans le palais du roi et se défendirent par le secours de l'évêque Jean, qui fit ensuite mourir quelques Chrétiens pour ce sujet, étant gagné par l'argent des Juifs<sup>1</sup>. A Worms, les Juifs, poursuivis par les Chrétiens, allèrent trouver l'évêque, qui ne leur promit de les sauver qu'à condition qu'ils recevraient le baptême. Ils demandèrent du temps pour délibérer; et aussitôt, entrant dans la chambre de l'évêque, tandis que les Chrétiens attendaient dehors leur réponse, ils se tuèrent eux-mêmes.

A Trèves, les Juifs voyant approcher les croisés, quelques-uns d'entre eux prirent leurs enfants et leur enfoncèrent le couteau dans le ventre, disant qu'ils voulaient les envoyer dans le sein d'Abraham, plutôt que de les exposer aux insultes des Chrétiens. Quelques-unes de leurs femmes montèrent sur le bord de la rivière, et, ayant empli de pierres leur sein et leurs manches, se précipitèrent au fond de l'eau. Les autres, qui voulaient conserver leur vie, prirent avec eux leurs enfants et leurs biens, et se retirèrent au palais, qui était un lieu de franchise et la demeure de l'archevêque Égilbert. Ils lui demandèrent avec larmes sa protection; et lui, profitant de l'occasion, les exhorta à se convertir, leur représentant qu'ils s'étaient attiré cette persécution par leurs péchés, principalement par leurs blasphèmes contre Jésus-Christ et sa sainte Mère, et leur promettant de les mettre en sûreté, s'ils recevaient le baptême.

Alors leur rabbin, nommé Michée, pria l'archevêque de les instruire de la foi chrétienne: ce qu'il fit, leur expliquant sommairement le symbole. Michée dit ensuite: Je proteste devant Dieu que je crois ce que vous venez de dire; je renonce au judaïsme, et j'aurai soin de m'instruire plus à loisir de ce que je n'entends pas bien encore. Baptisez-nous seulement pour nous délivrer des mains de ceux qui nous poursuivent. Tous les autres Juifs en dirent autant. L'archevêque baptisa donc Michée et lui donna son nom; les prêtres qui étaient présents baptisèrent les autres. Mais, l'année suivante, le péril étant

<sup>1</sup> Berthold, 1096.

passé, tous apostasièrent, à l'exception du rabbin, qui persévéra dans la foi <sup>1</sup>.

Les soldats d'Émicon s'applaudissaient de leurs exploits contre les Juifs, et les scènes de carnage les enivraient d'orgueil. Ils étaient en même temps livrés à la plus brutale superstition et se faisaient précéder d'une chèvre et d'une oie, auxquelles ils attribuaient quelque chose de divin. Ces vils animaux, à la tête des bataillons, étaient comme leurs chefs et partageaient le respect et la confiance de la multitude avec tous ceux qui donnaient l'exemple des plus horribles excès. Cette multitude effrénée, sans connaître les peuples et les contrées qu'elle avait à traverser, ignorant même les désastres de ceux qui l'avaient précédée dans cette périlleuse carrière, s'avancait comme un violent orage vers les plaines de la Hongrie. La ville de Mosebourg leur ferma ses portes et leur refusa des vivres. Ils s'indignèrent qu'on eût si peu d'égard pour les soldats du Christ, et se mirent en devoir de traiter les Hongrois comme ils avaient traité les Juifs. Ils assiégèrent la ville ; ils étaient même sur le point de la prendre, lorsque Dieu lui-même, dit Guillaume de Tyr, répandit la terreur dans leurs rangs, pour châtier leurs crimes et pour accomplir cette parole du sage : L'impie fuit sans qu'on le poursuive. Les habitants de Mosebourg, sortant de leurs remparts, en tuèrent un grand nombre ; d'autres périrent dans les marais et dans le Danube. Émicon put se sauver en Allemagne, où il finit ses jours. Les anciennes légendes du pays racontent qu'après leur mort Émicon et ses compagnons revenaient la nuit autour de Worms, théâtre de leurs excès, revêtus d'armures de fer, poussant d'affreux gémissements et demandant des prières pour le soulagement de leurs âmes.

L'avant-garde de cette armée éprouva le même sort chez les Bulgares, sur le territoire desquels elle était parvenue. Dans les villes, dans les campagnes, ces indignes croisés trouvèrent partout des hommes qui étaient, comme eux, féroces et implacables, et qui semblaient avoir été placés sur le passage des pèlerins comme des instruments de la colère divine. Parmi le petit nombre de ceux qui trouvèrent leur salut dans la fuite, les uns retournèrent dans leurs pays, où ils furent accueillis par les railleries de leurs compatriotes ; les autres arrivèrent jusqu'à Constantinople, où les Grecs apprirent les nouveaux désastres des Latins avec d'autant plus de joie, qu'ils avaient eu beaucoup à souffrir des excès auxquels s'était livrée l'armée de Pierre l'Ermite <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Hist. Trevir.* apud d'Acheri, *Spicileg.*, t. 12, p. 236. — <sup>2</sup> Guill. de Tyr, l. 1, c. 30.

Cette armée, réunie à la troupe de Gauthier Sans-avoir, avait reçu sous ses drapeaux des Pisans, des Vénitiens et des Génois ; elle pouvait compter cent mille combattants. Le souvenir de leur misère leur fit respecter quelque temps les ordres de l'empereur et les lois de l'hospitalité ; mais l'abondance, l'oisiveté, la vue des richesses de Constantinople ramenèrent dans leur camp la licence, l'indiscipline et la soif du brigandage. Impatients de recevoir le signal de la guerre, ils pillèrent les maisons, les palais et même les églises des faubourgs de Byzance. Pour délivrer sa capitale de ces hôtes destructeurs, Alexis leur fournit des vaisseaux et les fit transporter au delà du Bosphore.

Quand cette armée fut arrivée à Nicomédie, les Italiens, les Lombards et les Allemands se séparèrent des Français, dont ils disaient ne pouvoir supporter la fierté, et ils se donnèrent un chef nommé Rainald, qui se laissa imprudemment assiéger dans un fort, où la plupart de ses soldats périrent de soif. Ils en étaient réduits à saigner les ânes et les chevaux pour en boire le sang. Après avoir souffert cette extrémité pendant huit jours, Rainald fit semblant de vouloir combattre les assiégeants avec des soldats qui pouvaient à peine soutenir leurs armes ; mais, ayant rangé son armée en bataille, il alla se rendre aux Turcs, et leur livra ainsi la plus grande partie de ses gens, qui eussent préféré la mort à une si dure captivité. Les Turcs, tenant leur sabre levé sur la tête de plusieurs de ces prisonniers, tâchèrent de les faire renoncer à Jésus-Christ ; mais la plupart le confessèrent généreusement et eurent la tête tranchée. Ce furent les premiers martyrs de ces croisades.

Quand cette nouvelle vint au camp des autres croisés, elle y jeta une horrible confusion. Toute l'armée sort du camp au nombre de vingt-cinq mille hommes de pied et de cinq cents cavaliers couverts de cuirasses ; elle s'avance du côté de Nicée. Mais, sans qu'elle s'en doutât, le sultan marchait contre elle avec des troupes beaucoup plus nombreuses. Aussitôt que les deux armées sont en présence, la bataille se livre ; mais les Chrétiens n'avaient pu rallier leurs bataillons, ils sont accablés par le nombre. Jamais les soldats de la croix, disent les chroniques, ne combattirent plus vaillamment ; aucun d'eux ne regarda derrière lui et ne songea à prendre la fuite. Dès les premiers moments du combat, ils perdirent leurs principaux chefs ; Gauthier Sans-avoir tomba percé de sept flèches. Le carnage fut effroyable. Le sultan de Nicée, après cette victoire, marche vers le camp des croisés, où il n'était resté que des moines, des femmes, des enfants et des malades ; le vainqueur épargna seulement les jeunes garçons et les jeunes filles, qui furent emmenés en esclavage. A l'ex-

ception de trois mille fugitifs délivrés par les Grecs, toute l'armée chrétienne disparut en un jour et ne présenta plus que des monceaux d'ossements entassés dans le vallon de Civitot et sur la route de Nicée : déplorable monument qui devait montrer aux autres croisés le chemin de la terre sainte <sup>1</sup>.

L'Europe apprit sans doute avec effroi la fin malheureuse de plus de trois cent mille croisés qu'elle avait vus partir ; mais ceux qui devaient les suivre ne furent point découragés et résolurent de profiter des leçons que les désastres de leurs compagnons leur avaient données. L'Occident vit bientôt sur pied des armées plus régulières et plus formidables que celles qui venaient d'être dispersées et détruites sur les bords du Danube et dans les plaines de la Bithynie. Jusqu'alors il n'avait envoyé à Constantinople que la lie de sa population naturellement guerrière, il y va envoyer la fleur.

Vers le printemps, 1097, l'empereur Alexis, la cour et la ville de Constantinople virent donc arriver, l'un après l'autre, les plus illustres capitaines de l'Occident, suivis de leurs troupes innombrables. Le plus illustre de ces illustres capitaines était Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine. Fils du comte Eustache de Boulogne et de la bienheureuse Ide, il descendait, par les femmes, de Charlemagne. Il était porte-étendard du roi Henri dans la bataille où le roi Rodolphe fut blessé mortellement, et, dit-on, de sa main. Henri épousa en secondes noces la sœur de Godefroi, Praxède-Adélaïde, que nous avons vu traiter si indignement par son indigne époux. Après le concile de Clermont, le duc de Lorraine fut un des premiers à s'enrôler sous l'étendard de la croix.

L'histoire contemporaine, qui nous a transmis son portrait, nous apprend qu'il joignait la bravoure et les vertus d'un héros à la simplicité d'un cénobite. Son adresse dans les combats, une force de corps extraordinaire le faisaient admirer au milieu des camps. La prudence et la modération tempéraient sa valeur, et jamais, sur le champ de bataille, il ne compromit ou ne déshonora sa victoire par un carnage inutile ou par une ardeur téméraire. Animé d'une dévotion sincère et ne voyant la gloire que dans le triomphe de la justice, il se montrait toujours prêt à se dévouer pour la cause du malheur et de l'innocence. Les princes et les chevaliers le regardaient comme leur modèle, les soldats comme leur père, les peuples comme leur appui.

Dès qu'il eut donné le signal, la noblesse de France et des bords du Rhin prodigua ses trésors pour les préparatifs de la croisade.

<sup>1</sup> Guill. de Tyr, l. 4.



Toutes les choses qui servent à la guerre prirent une valeur si excessive, que le prix d'un fonds de terre suffisait à peine pour achever l'équipement d'un cavalier. Les femmes se dépouillaient de leurs ornements les plus précieux pour fournir au voyage de leurs fils ou de leurs époux. Ceux même, disent les historiens, qui en d'autres temps auraient souffert mille morts plutôt que de renoncer à leurs domaines, les cédaient pour une somme modique, ou les échangeaient contre des armes. L'or et le fer paraissaient être les seules choses désirables. Alors on vit reparaitre les richesses enfouies depuis longtemps par la crainte ou par l'avarice. Des lingots d'or, des pièces de monnaie, dit l'historien Guibert de Nogent, se voyaient en monceaux dans la tente des principaux croisés, comme les fruits les plus communs dans les chaumières des villageois.

Plusieurs barons n'avaient à vendre ni terres ni châteaux ; ils implorèrent la charité des fidèles qui ne prenaient pas la croix et qui voulaient participer aux mérites de la guerre sainte en fournissant à l'entretien des croisés. Quelques-uns ruinèrent leurs vassaux, d'autres pillèrent les bourgs et les villages pour se mettre en état d'aller combattre les infidèles. Godefroi de Bouillon, conduit par une piété plus éclairée, se contenta d'aliéner ses domaines. Il permit aux habitants de Metz de racheter leur ville, dont il était le suzerain. Il vendit la principauté de Stenay à l'évêque de Verdun ; il céda ses droits sur le duché de Bouillon à l'évêque de Liège.

Le duc de Lorraine avait rassemblé sous ses drapeaux quatre-vingt mille fantassins et dix mille cavaliers. Il se mit en marche huit mois après le concile de Clermont, accompagné d'un grand nombre de seigneurs allemands ou français. Il emmenait avec lui son frère Eustache de Boulogne, son autre frère Baudouin et son cousin Baudouin du Bourg. Ces deux derniers, qui devaient être un jour, comme Godefroi de Bouillon, rois de Jérusalem, tenaient alors le rang de simples chevaliers dans l'armée chrétienne. Ils étaient moins animés par une sincère piété que par l'espoir de faire une grande fortune en Asie, et quittaient sans regret les terres qu'ils possédaient en Europe.

L'armée que commandait le duc de Lorraine, composée de soldats formés à la discipline, éprouvés dans les combats, offrit à l'Allemagne un autre spectacle que la troupe de Pierre l'Ermite, et rétablit l'honneur des croisés dans tous les pays qu'elle traversa. Elle trouva des secours et des alliés partout où les premiers champions de la croix n'avaient trouvé que des obstacles et des ennemis. Godefroi déplora le sort de ceux qui l'avaient précédé, sans chercher à venger leur cause. Arrivé à Tollenbourg, il écrivit au roi de Hongrie la

lettre suivante : Godefroi, duc de Lorraine, et autres seigneurs de France, au roi de Hongrie Colman, salut et toutes sortes de biens en Jésus-Christ. Nos princes et nos seigneurs sont étonnés que, faisant profession de christianisme, vous ayez exterminé, par un si cruel martyre, l'armée du Dieu vivant ; que vous lui ayez défendu de passer sur vos terres et dans votre royaume, et que vous l'ayez accablée de calomnie. Frappés de crainte et d'inquiétude, ils ont décidé d'attendre à Tollenbourg que le roi leur explique lui-même pourquoi un si grand crime a été commis sur des Chrétiens par des Chrétiens. Le roi rejeta toute la faute sur les désordres des armées précédentes, témoigna beaucoup d'amitié pour Godefroi, eut une entrevue avec lui et lui accorda le libre passage à travers le royaume. Les Hongrois et les Bulgares oublièrent à leur tour les brigandages commis par les soldats de Pierre, de Gothescala et d'Émicon ; ils admirèrent la modération de Godefroi, et firent des vœux pour le succès de ses armes <sup>1</sup>.

Tandis que le duc de Lorraine s'avancait vers Constantinople, la France levait d'autres armées pour la guerre sainte. Elles avaient quatre chefs : Hugues le Grand, comte de Vermandois ; Robert, duc de Normandie ; Robert, comte de Flandre, et Étienne, comte de Blois.

Les croisés du Vermandois marchèrent avec les sujets du roi Philippe sous les drapeaux de leur comte Hugues. Parmi les seigneurs et les hauts barons qui avaient pris la croix, plusieurs avaient plus de renommée comme chefs militaires ; mais sa qualité de frère du roi de France avait déjà porté son nom chez les Grecs et dans les cités d'Orient. Le comte de Vermandois se faisait remarquer par sa magnificence et par l'ostentation de ses manières. D'un caractère indolent et léger, il fit souvent admirer son courage sur les champs de bataille, mais il manqua de persévérance dans les revers ; il prit deux fois la route des pèlerins, à la tête de ses chevaliers, et ne vit jamais Jérusalem.

Robert, surnommé Courte-heuse ou Courte-cuisse, duc de Normandie, qui conduisait ses vassaux à la guerre sainte, était le fils aîné de Guillaume le Conquérant. Il unissait à de nobles qualités les défauts les plus répréhensibles dans un prince. Il ne put dans sa jeunesse supporter l'autorité paternelle ; mais, plus entraîné par l'amour de l'indépendance que par une véritable ambition, après avoir fait la guerre à son père pour régner en Normandie, il négligea l'occasion de monter sur le trône d'Angleterre à la mort de Guillaume. Ni la paix ni les lois ne fleurirent sous son règne. Ses profusions rui-

<sup>1</sup> Guill. de Tyr, l. 2, c. 1, 2 et 3.

nèrent ses peuples et le réduisirent lui-même à une profonde misère. Orderic Vital rapporte que le duc Robert se trouvait réduit à une telle détresse, que plusieurs fois il manqua de pain au milieu des richesses d'un grand duché. « Faute d'habits, ajoute l'historien normand, il restait au lit jusqu'à sexte, et ne pouvait assister à l'office divin parce qu'il était nu ; car les courtisans et les bouffons, qui connaissaient sa facilité, lui enlevaient impunément son haut-de-chausses, ses souliers et ses autres vêtements. » Ce ne fut pas l'ambition de conquérir des royaumes en Asie, mais son humeur inconstante et chevaleresque qui lui fit prendre la croix et les armes. Les Normands, peuple remuant et belliqueux, s'étaient fait remarquer entre toutes les nations de l'Europe par la dévotion des pèlerinages ; ils accoururent en foule sous les drapeaux de la croisade. Comme le duc Robert manquait de l'argent nécessaire pour entretenir une armée, il engagea la Normandie entre les mains de son frère Guillaume le Roux, roi d'Angleterre <sup>1</sup>.

Un autre Robert, comte de Flandre, se mit à la tête des Frisons et des Flamands. Il était fils de Robert, surnommé le Frison, qui venait de faire un pèlerinage à Jérusalem et d'envoyer cinq cents cavaliers à l'empereur Alexis de Constantinople. Étienne, comte de Blois et de Chartres, avait aussi pris la croix : il passait pour le plus riche seigneur de son temps. Pour donner une idée de ses domaines, on disait que le nombre de ses châteaux égalait celui des jours de l'année. Le bienheureux Hildebert, évêque du Mans, le comparait à César pour la guerre, à Virgile pour la poésie. L'histoire parle peu des exploits du comte Étienne.

Ces quatre chefs étaient accompagnés d'une foule de chevaliers et de seigneurs, dont la plupart, du moins parmi les principaux, emmenaient avec eux leurs femmes et leurs enfants, et tous leurs équipages de guerre. Ils traversèrent les Alpes et dirigèrent leur marche vers les côtes d'Italie, avec le dessein de s'embarquer pour la Grèce. Ils trouvèrent dans le voisinage de Lucques le pape Urbain, qui leur donna sa bénédiction, loua leur zèle et fit des prières pour le succès de leur entreprise. Le comte de Vermandois, après avoir reçu l'étendard de l'Église romaine des mains du souverain Pontife, se rendit à Rome, avec les autres princes, pour visiter les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul. Étant entrés dans l'église de Saint-Pierre, ils trouvèrent des satellites de l'antipape Guibert, qui, l'épée à la main, s'emparaient des offrandes que l'on mettait sur l'autel ; d'autres, montés sur les poutres qui traversaient l'église, en jetaient des pierres

<sup>1</sup> Orderic Vital., l. 9.

sur les pèlerins prosternés en oraison ; car sitôt qu'ils voyaient quel-  
qu'un fidèle au pape Urbain, ils cherchaient à le tuer. Il y avait  
toutefois dans une des tours de cette église des hommes du Pape  
légitime, qui la lui gardaient fidèlement. Les pèlerins, affligés de ces  
crimes, mais n'y pouvant remédier, se contentèrent de souhaiter que  
Dieu en fit la vengeance. Plusieurs d'entre eux, manquant de cou-  
rage, ne passèrent pas Rome, et retournèrent chez eux ; les autres  
traversèrent la Campanie et la Pouille, et arrivèrent à Bari, où,  
ayant fait leurs prières à saint Nicolas, ils croyaient s'embarquer  
aussitôt. Mais la saison n'y étant plus propre, on les obligea de sé-  
journer, et le duc de Normandie alla passer l'hiver en Calabre avec  
ses compatriotes. Toutefois, le comte de Flandre trouva moyen de  
passer la mer avec sa troupe. Alors plusieurs des plus pauvres ou  
des plus timides, craignant la disette à venir, vendirent leurs armes,  
reprirent leur bourdon de pèlerin et retournèrent à leurs maisons ;  
de quoi ils furent très-blâmés <sup>1</sup>.

Bohémond, prince de Tarente et fils de Robert Guiscard, était  
au siège d'un château en Campanie, avec le comte Roger de Sicile,  
son oncle, quand il apprit la nouvelle de la croisade. Bohémond  
avait accompagné son père dans ses expéditions en Grèce, il s'était  
distingué vaillamment dans les combats de Durazzo et de Larisse.  
Il avait la taille si avantageuse, qu'il surpassait d'une coudée les  
hommes d'une taille ordinaire. Sa présence, dit Anne Comnène,  
frappait autant les regards que sa réputation étonnait l'esprit. Lors-  
qu'il parlait, on eût dit qu'il avait étudié l'éloquence ; lorsqu'il se  
montrait sous les armes, on eût pu croire qu'il n'avait jamais fait  
que manier la lance et l'épée <sup>2</sup>. Élevé à l'école des héros normands,  
il cachait les froides combinaisons de la politique sous les dehors de  
la violence, et, quoiqu'il fût d'un caractère fier et hautain, il savait  
dissimuler une injure quand la vengeance ne lui était pas profitable.  
La délivrance du tombeau de Jésus-Christ n'était point ce qui en-  
flammait son zèle, ni ce qui le décida à prendre la croix. Comme  
il avait voué une haine éternelle aux empereurs grecs, il souriait à  
l'idée de traverser leur empire à la tête d'une armée ; et, plein de  
confiance dans sa fortune, il espérait se faire un royaume avant  
d'arriver à Jérusalem. La petite principauté de Tarente ne pouvait  
lui fournir une armée. Il se fit lui-même le prédicateur de la croi-  
sade parmi les troupes réunies pour le siège de la forteresse. Il par-  
courut les rangs, en nommant les princes et les grands capitaines qui

<sup>1</sup> Voir Foucher de Chartres, *Les gestes des Francs allant armés en pèleri-  
nage à Jérusalem*. Foucher était de cette expédition. — <sup>2</sup> Ann. Comn., *Alexias*.

avaient pris la croix. Il parlait aux guerriers les plus pieux de la religion à défendre ; il faisait valoir auprès des autres la gloire et la fortune qui allaient couronner leurs exploits. Toute l'armée lui répondit bientôt en français du temps : Deus lo volt ! Deus lo volt ! Dieu le veut ! Bohémond fut déclaré le chef. Il s'embarqua peu de temps après pour les côtes de la Grèce avec dix mille chevaux et vingt mille fantassins. Tout ce que la Calabre, la Pouille et la Sicile avaient d'illustres chevaliers suivit le prince de Tarente <sup>1</sup>. Le plus célèbre de tous était son cousin, le brave Tancrède. Voici le portrait qu'a fait de ce héros son biographe contemporain.

Le haut rang de ses parents n'inspira aucun orgueil au jeune Tancrède. Les richesses de son père ne le portèrent point à la mollesse. Il surpassa tous les jeunes gens de son âge par son adresse dans le maniement des armes, et les vieillards par la gravité de ses manières. Chaque jour il offrait aux uns et aux autres un nouvel exemple de vertu. Scrupuleux observateur des préceptes de Dieu, il mettait tous ses soins à retenir les leçons qu'il entendait, et à les répéter dans les conversations avec ses égaux. Il évitait d'offenser personne, et pardonnait aisément à ceux qui l'offensaient. Tancrède était le premier à louer l'adresse ou la valeur de ses adversaires. Il disait qu'il fallait combattre ses ennemis, et non les déchirer. Il ne parlait jamais de lui-même ; mais il brûlait de faire parler de lui : pour y parvenir, il préférait les veilles au sommeil, le travail au repos. Aussi chaque jour acquérait-il de nouveaux titres à la gloire. Dans les combats, il comptait pour rien les blessures, et n'épargnait ni son sang ni celui de l'ennemi. Une seule chose cependant l'inquiétait et l'agitait sans cesse : il ne savait comment accorder les droits de la guerre avec les préceptes de Dieu ; car le Seigneur ordonne de présenter la joue à celui qui nous frappe, et la loi de la guerre défend d'épargner même son parent. Cette opposition entre la doctrine de Dieu et les maximes du monde avait en quelque sorte enchaîné le courage de Tancrède, et lui faisait préférer une vie paisible à l'activité guerrière ; mais lorsqu'en 1096 le pape Urbain II eut promis la rémission de leurs péchés aux Chrétiens qui iraient combattre les infidèles, il se réveilla de sa léthargie. Enflammé d'une ardeur incroyable en voyant qu'il s'agissait de faire servir son épée à la gloire du christianisme, il se mit à préparer tout ce qui lui était nécessaire, et réunit assez d'armes, de chevaux et de provisions pour lui et ses compagnons <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Léon d'Ostie ou *Chronique du Mont-Cassin*, l. 4, c. 2. — Orderic Vital., l. 9. — Foucher de Chartres. — <sup>2</sup> Raoul de Caen, *apud Muratori*, t. 5.

Les croisés des provinces méridionales de la France s'étaient mis en marche, sous les ordres d'Adhémar de Monteil et de Raymond, comte de Saint-Gilles et de Toulouse. L'évêque Adhémar était comme le chef spirituel de la croisade : son titre de légat apostolique et ses qualités personnelles lui méritèrent dans la guerre sainte la confiance et le respect des pèlerins. Ses exhortations et ses conseils contribuèrent beaucoup à maintenir l'ordre et la discipline. Il consolait les croisés dans leurs revers, les encourageait dans les dangers. Revêtu à la fois des marques d'un Pontife et de l'armure des chevaliers, il offrait, sous la tente, le modèle des vertus chrétiennes, et, dans les combats, il donna souvent l'exemple de la bravoure.

Raymond, compagnon d'Adhémar, avait eu la gloire de combattre en Espagne à côté du Cid, et de vaincre plusieurs fois les Maures sous Alphonse le Grand, qui lui avait donné sa fille Elvire en mariage. Ses vastes possessions sur les bords du Rhône et de la Dordogne, et surtout ses exploits contre les Sarrasins, le faisaient remarquer parmi les principaux chefs de la croisade. L'âge n'avait point éteint dans le comte de Toulouse l'ardeur et les passions de la jeunesse : bouillant et impétueux, d'un caractère altier et inflexible, il mettait moins son ambition à conquérir des royaumes qu'à faire plier toutes les volontés sous la sienne. Les Grecs et les Sarrasins ont loué sa valeur. Ses sujets et ses compagnons d'armes le haïssaient pour son opiniâtreté et sa violence.

Toute la noblesse de la Gascogne, du Languedoc, de la Provence, du Limousin et de l'Auvergne accompagnait Raymond et Adhémar, dans lesquels le pape Urbain avait vu l'image vivante de Moïse et d'Aaron. A l'exemple d'Adhémar, les évêques d'Apt, de Lodève, d'Orange, l'archevêque de Tolède avaient pris la croix et conduisaient une partie de leurs vassaux à la guerre sainte. Le Pape dispensa de son vœu l'archevêque de Tolède, attendu que sa présence était plus nécessaire dans son église nouvellement rétablie. Raymond, comte de Toulouse, suivi de son fils et de sa femme Elvire, se mit à la tête d'une armée de cent mille croisés ; s'avança jusqu'à Lyon, où il passa le Rhône ; traversa les Alpes, la Lombardie, le Frioul, et dirigea sa marche vers le territoire de l'empire grec, à travers les montagnes et les peuples de l'Esclavonie.

Alexis, qui avait appelé les Latins à sa défense, fut effrayé du nombre de ses libérateurs. Les chefs de la croisade n'étaient que des princes du second ordre, mais ils entraînaient avec eux toutes les forces de l'Occident. Anne Comnène, sa fille, qui a fait son histoire ou plutôt son panégyrique, compare la multitude des croisés aux sables de la mer, aux étoiles du firmament, et leurs bandes in-

nombrables à des torrents qui se réunissent pour former un grand fleuve <sup>1</sup>. Alexis avait appris à redouter Bohémond dans les plaines de Durazzo et de Larisse. Quoiqu'il connût moins le courage et l'habileté des autres princes latins, il se repentait de leur avoir révélé le secret de sa faiblesse en implorant leur secours. Ses alarmes, augmentées encore par les prédictions des astrologues et par les opinions répandues parmi le peuple, devenaient plus vives à mesure que les croisés s'avançaient vers sa capitale. Assis sur un trône dont il avait précipité son maître et son bienfaiteur, il ne pouvait croire à la vertu, et savait mieux qu'un autre ce que peut conseiller l'ambition. Il avait déployé quelque courage pour obtenir la pourpre, et ne gouvernait que par la dissimulation, politique ordinaire des Grecs et des États faibles. Il aurait pu se mettre à la tête de la croisade et reconquérir l'Asie Mineure, en marchant avec les Latins à Jérusalem. Cette grande entreprise alarma sa faiblesse. Sa timide prudence crut qu'il suffisait de tromper les croisés pour n'en avoir rien à craindre, et d'en recevoir un vain hommage pour profiter de leurs victoires. Sitôt qu'il fut averti de la marche des princes croisés, il leur envoya des ambassadeurs chargés de les complimenter et de pénétrer leurs desseins. En même temps, il fit partout distribuer des troupes pour les attaquer pendant leur passage.

Le comte de Vermandois, jeté par la tempête sur les côtes de l'Épire, reçut les plus grands honneurs du gouverneur de Durazzo, et fut mené prisonnier à Constantinople, par les ordres d'Alexis, avec les principaux seigneurs de sa suite. L'empereur grec espérait que le frère du roi de France deviendrait entre ses mains un otage qui pourrait le mettre à l'abri des entreprises des Latins ; mais cette politique perfide, dont il attendait son salut, ne fit qu'éveiller la défiance et provoquer la haine des chefs de la croisade. Godefroi de Bouillon était arrivé à Philippopolis, lorsqu'il apprit la captivité du comte de Vermandois ; il envoya demander à l'empereur la réparation de cet outrage ; et, comme ses députés rapportèrent une réponse peu favorable, il ne put retenir son indignation et la fureur de son armée. Les terres qu'il traversait furent traitées en pays ennemi. Alexis, effrayé des suites de sa politique, implora la clémence de son prisonnier, et promit de lui rendre la liberté lorsque les Français seraient arrivés aux portes de Constantinople. Cette promesse apaisa Godefroi, qui fit cesser la guerre et poursuivit sa marche, traitant partout les Grecs comme des amis et des alliés <sup>2</sup>.

Cependant l'empereur grec, à force de caresses et de présents,

<sup>1</sup> Ann. Comn, *Alexias*. — <sup>2</sup> Guill. de Tyr, l. 2, c. 5.

persuada au comte de Vermandois de lui prêter serment d'obéissance et de fidélité. A l'arrivée de Godefroi, le comte parut dans le camp des croisés, qui se réjouirent de sa délivrance, mais qui ne purent lui pardonner de s'être soumis à un monarque étranger. Alexis crut pouvoir les réduire par la famine, et leur refusa des vivres ; mais les Latins étaient accoutumés à tout obtenir par la violence et la victoire. Au signal de leurs chefs, ils se répandirent dans les campagnes, pillèrent les villages et les palais voisins de la capitale, et l'abondance revint dans leur camp avec la guerre. Ce désordre dura plusieurs jours ; mais, comme on approchait des fêtes de Noël, l'époque de la naissance de Jésus-Christ inspira des sentiments généreux aux soldats chrétiens et au pieux Godefroi. On profita de ces heureuses dispositions pour faire la paix. L'empereur accorda des vivres, et les croisés cessèrent leurs hostilités.

Cependant l'harmonie ne pouvait subsister longtemps entre les Grecs et les Latins : il y avait trop d'antipathie naturelle entre les uns et les autres. L'empereur Alexis cherchait par tous les moyens, promesses et menaces, à obtenir de Godefroi le serment de fidélité et d'obéissance. Godefroi bravait ses menaces et ne pouvait croire à ses promesses. Deux fois on fut sur le point d'en venir aux mains. Bohémond, ayant appris ces démêlés en route, fut au comble de la joie ; il crut que le moment était venu d'attaquer l'empire grec et de partager ses dépouilles. Il envoya des députés à Godefroi lui en faire la proposition ; mais Godefroi n'y voulut point entendre, et lui rappela le serment qu'ils avaient fait l'un et l'autre de combattre les infidèles.

Cette ambassade de Bohémond, dont l'objet ne put être ignoré, redoubla les alarmes d'Alexis et ne lui permit plus de négliger aucun moyen de fléchir le duc de Lorraine. Il envoya son propre fils, comme otage, à l'armée des croisés. Dès lors toutes les défiances furent dissipées ; les princes de l'Occident jurèrent de respecter les lois de l'hospitalité. Ils se rendirent au palais, où l'empereur grec adopta solennellement Godefroi pour son fils et mit l'empire sous la protection de ses armes. Les croisés s'engagèrent à remettre entre les mains de l'empereur les villes qui avaient appartenu à l'empire, et à lui rendre hommage pour les autres conquêtes qu'ils pourraient faire. Alexis, de son côté, promit de les aider par terre et par mer, de leur fournir des vivres et de partager les périls et la gloire de leur expédition.

Les princes d'Occident arrivèrent successivement avec leurs troupes. L'empereur grec mit tout en œuvre pour leur persuader de lui rendre hommage. Il eut bien de la peine à venir à bout de vieux



comte Raymond de Toulouse ; Bohémond se montra plus simple, parce qu'il était plus politique et moins sincère ; quant au brave Tancrède, rien n'y fit, ni promesses, ni caresses, ni présents. Godefroi, le premier, passa le Bosphore et campa en Asie. Tous les autres princes le suivirent. Dans les plaines de Bithynie, ils se trouvèrent six cent mille combattants. Ils marchèrent sur Nicée, capitale d'un sultan des Turcs. Par la route, ils virent accourir sous leurs tentes plusieurs soldats de l'armée de Pierre, qui, échappés au carnage, avaient vécu cachés dans les forêts et les montagnes voisines. Les uns étaient couverts de lambeaux, les autres nus, plusieurs blessés. L'aspect de ces malheureux fugitifs et le récit de leurs misères répandirent le deuil dans l'armée chrétienne ; des larmes coulèrent de tous les yeux lorsqu'on apprit les désastres des premiers soldats de la croix. A l'Orient, ils montraient la forteresse où les compagnons de Rainald, pressés par la faim et la soif, s'étaient rendus aux Turcs, qui les avaient massacrés ; près de là, ils faisaient voir les montagnes au pied desquelles l'armée de Gauthier avait péri avec son chef. Les croisés s'avançaient en silence, rencontrant partout des ossements humains, des lambeaux d'étendards, des lances brisées, des armes couvertes de poussière et de rouille, tristes restes d'une armée vaincue. Au milieu de ces tableaux sinistres, ils ne purent voir, sans frémir de douleur, le camp où Gauthier avait laissé les femmes et les malades lorsqu'il fut entraîné par ses soldats vers la ville de Nicée ; là les Chrétiens avaient été surpris par les Mahométans, au moment même où leurs prêtres célébraient le sacrifice de la messe ; les femmes, les enfants, les vieillards, tous ceux que leur faiblesse ou la maladie retenaient sous la tente, poursuivis jusqu'aux pieds des autels, avaient été entraînés en esclavage ou immolés par un ennemi cruel. La multitude des Chrétiens massacrés dans ce lieu était restée sans sépulture ; on voyait encore les fossés tracés autour du camp, la pierre qui avait servi d'autel aux pèlerins.

Le souvenir d'un aussi grand désastre étouffa la discorde, imposa silence à l'ambition, réchauffa le zèle pour la délivrance des saints lieux. Les chefs profitèrent de cette terrible leçon et firent d'utiles règlements pour le maintien de la discipline. On était alors dans les premiers jours du printemps ; les campagnes couvertes de verdure et de fleurs, les moissons naissantes, le climat fertile et le beau ciel de la Bithynie, l'assurance de ne point manquer de vivres, l'harmonie des chefs, l'ardeur des soldats, tout faisait présager aux croisés que Dieu bénirait leurs armes, et qu'ils seraient plus heureux que leurs compagnons.

Ils allèrent former le siège de Nicée, capitale du sultan Kildi

Arslan, qui y avait laissé sa famille, ses trésors et l'élite de ses guerriers. L'historien Foucher de Chartres, qui était présent, dit qu'il y avait six cent mille combattants dans l'armée chrétienne, et dix-neuf nations, différentes de mœurs et de langage. Si un Anglais, un Allemand voulait me parler, ajoute-t-il, je ne savais que répondre. Mais, quoique divisés par le langage, nous paraissions ne faire qu'un seul peuple par notre amour pour Dieu <sup>1</sup>. Chaque nation avait son quartier, qu'on environnait de murs et de palissades ; et, comme on manquait de pierres et de bois pour la construction des retranchements, on employa les ossements des croisés restés sans sépulture dans les campagnes voisines de Nicée ; de sorte, dit Anne Comnène, qu'on avait fait à la fois un tombeau pour les morts et une demeure pour les vivants. Dans chaque quartier, on avait élevé à la hâte des tentes magnifiques, qui tenaient lieu d'églises, et où les chefs et les soldats se rassemblaient pour les cérémonies religieuses. Différents cris de guerre, les tambours, dont les Sarrasins avaient introduit l'usage en Europe, et des cornes sonores percées de plusieurs trous, appelaient les croisés aux exercices militaires.

Dans les circonstances importantes, le conseil des chefs dirigeait les entreprises de la guerre ; dans les circonstances ordinaires, chaque comte, chaque seigneur ne recevait des ordres que de lui-même. L'armée chrétienne présentait l'image d'une république sous les armes. Cette république formidable, où tous les biens paraissaient être en commun, ne reconnaissait d'autre loi que l'honneur, d'autre bien que la religion. Le zèle était si grand, que les chefs faisaient le service des soldats, et que ceux-ci ne manquaient jamais à la discipline. Les prêtres parcouraient sans cesse les rangs pour rappeler aux croisés les maximes de la morale évangélique. Leurs prédications ne furent pas inutiles ; et, d'après le témoignage des auteurs contemporains, qui n'épargnent guère les champions de la croix dans leurs récits, la conduite des Chrétiens, pendant le siège de Nicée, n'offrit que des modèles de vertus guerrières et des sujets d'édification. Si Balaam avait été jugé digne d'assister à ce beau spectacle, dit l'historien Baudri, il aurait préféré le camp des Chrétiens à celui d'Israël ; cette sainte milice était l'image de l'Église de Dieu, et Salomon aurait pu dire en la voyant : Que tu es belle, ma bien-aimée ! Tu es semblable aux tentes de Cédar ! O France ! poursuit le même historien, pays qui dois être placé au-dessus de tous les autres, combien étaient belles les tentes de tes soldats dans la Romanie ! Que Dieu maintienne l'union de tes enfants, afin qu'ils puissent conquérir l'objet de leurs vœux, Jérusalem <sup>2</sup> !

<sup>1</sup> Fuleher. Carnot., n. 5. — <sup>2</sup> Baldric, p. 15 et 96, apud Bongars.

Dès les premiers jours du siège, les Chrétiens donnèrent plusieurs assauts, mais inutilement ; la ville était trop forte et trop bien défendue. Le sultan vint au secours avec une armée de soixante mille cavaliers ; une bataille se livra, qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit. Les Musulmans y déployèrent toutes les ruses de la guerre et toute la rage du désespoir ; mais ils furent vaincus et laissèrent quatre mille morts sur le champ de bataille. Les croisés, suivant l'usage de leurs ennemis, leur coupèrent la tête. Plus de mille de ces têtes furent lancées dans la ville, où elles répandirent la consternation. Mille autres furent enfermées dans des sacs et portées à Constantinople, pour être présentées à l'empereur, qui applaudit au triomphe des Francs : c'était le premier tribut que lui offraient les seigneurs et les barons qui s'étaient déclarés ses vassaux.

Après cette bataille, la ville fut serrée de si près, qu'un dernier assaut allait la livrer aux mains des croisés. La femme du sultan, avec deux enfants en bas âge, voulut s'enfuir, et tomba au pouvoir des Chrétiens. Cette nouvelle, portée dans la ville, y jeta la consternation, et les Turcs perdaient l'espoir de défendre Nicée, lorsque la politique de l'empereur grec vint dérober cette conquête aux armes des croisés. Ce prince, qu'on a comparé à l'oiseau qui cherche sa pâture sur les traces du lion, s'était avancé jusqu'à un endroit nommé Pélecane. Il avait envoyé à l'armée des croisés un faible détachement de troupes grecques et deux généraux qui avaient sa confiance, moins pour combattre que pour négocier et saisir l'occasion de s'emparer de Nicée par la ruse. Un de ses officiers, ayant pénétré dans la ville, fit redouter aux habitants l'inexorable vengeance des Latins, et les pressa de se rendre à l'empereur de Constantinople. Ses propositions furent écoutées ; et, lorsque les croisés se disposaient à livrer un dernier assaut, les étendards d'Alexis parurent tout d'un coup sur les remparts et les tours de Nicée.

Cette vue jeta l'armée chrétienne dans une vive surprise ; la plupart des chefs ne purent contenir leur indignation ; les soldats, prêts à combattre, rentrèrent sous leurs tentes en frémissant de colère. Leur fureur s'accrut encore quand on leur défendit d'entrer plus de dix à la fois dans une ville qu'ils avaient conquise au prix de leur sang et qui renfermait des richesses qu'on leur avait promises. En vain les Grecs alléguèrent les traités faits avec Alexis et les services qu'ils avaient rendus aux Latins pendant le siège ; les murmures continuèrent à se faire entendre et ne furent apaisés un moment que par les largesses de l'empereur.

Ce prince reçut la plupart des chefs de la croisade à Pélecane, loua leur bravoure et les combla de présents. Après s'être emparé

de Nicée, il voulut triompher de la fierté de Tancrede, qui n'avait point encore prêté serment d'obéissance et de fidélité. Tancrede, cédaux prières de Bohémond et des autres chefs, promit d'être fidèle à l'empereur autant que l'empereur lui-même serait fidèle aux croisés. Cet hommage, qui était à la fois une soumission et une menace, ne devait point satisfaire Alexis, et montrait assez qu'il n'avait ni l'estime ni la confiance des pèlerins d'Occident. La liberté qu'il rendit à la femme et aux enfants du sultan, la manière généreuse dont il traita les prisonniers turcs laissèrent croire aux Latins qu'il cherchait à ménager les ennemis des Chrétiens. Il n'en fallut pas davantage pour renouveler toutes les haines ; depuis cette époque, on ne cessa point de s'accuser, de se menacer réciproquement, et le plus léger prétexte aurait suffi pour allumer la guerre entre les Grecs et les croisés.

L'armée chrétienne, partie de Nicée le 25 juin 1097, se sépara en deux corps. Le 1<sup>er</sup> juillet, celui des deux corps où commandaient Bohémond, Tancrede et le duc Robert de Normandie, se vit attaqué à l'improviste, dans les plaines de Dorylée, par le sultan Kilidi Arslan, à la tête de trois cent mille hommes. La bataille fut des plus opiniâtres. Les Turcs pénétrèrent un moment dans le camp des Chrétiens et y massacraient les femmes et les enfants, les vieillards et les malades ; ils en sont chassés par Bohémond. La bataille durait depuis le matin ; les femmes chrétiennes, délivrées des mains des Musulmans, parcouraient les rangs chrétiens, apportaient des rafraîchissements aux soldats étouffés par la chaleur brûlante du jour, et les exhortaient à redoubler de courage pour les sauver de la servitude. Personne ne demeurait en repos ; les chevaliers et tous ceux qui étaient propres à la guerre combattaient ; les prêtres et les clercs pleuraient et priaient ; les femmes qui n'étaient point occupées à porter de l'eau aux combattants, traînaient sous leurs tentes, avec des lamentations, les morts et les mourants. A la fin de ce combat, l'innombrable multitude des Musulmans avait enveloppé la troupe chrétienne de manière à ne lui laisser aucun espace pour la fuite. On était au milieu du jour, la victoire était incertaine ; mais les Chrétiens, épuisés de fatigues, ne pouvaient plus résister longtemps à un ennemi qui se renouvelait sans cesse. Tout à coup mille cris de joie se font entendre. On aperçoit sur le haut des montagnes voisines le duc Godefroi de Lorraine avec quarante mille hommes d'élite de l'autre armée. Bohémond lui avait envoyé un courrier dès le commencement de la bataille.

Godefroi est bientôt suivi du comte Raymond et de l'évêque Adhémar, à la tête de dix mille hommes formant l'arrière-garde. A la vue

de cette nouvelle armée, dont le soleil en plein midi faisait resplendir au loin les casques, les cuirasses, les lances et les épées, les Chrétiens, qui combattaient depuis cinq heures, sentent revivre leurs forces. Les Turcs, au contraire, sont saisis de terreur, ils crurent que des guerriers pleuvaient sur eux du haut du ciel, ou qu'ils sortaient des flancs de la montagne, tout armés contre eux. Les bataillons musulmans qui reçurent la première attaque du duc de Lorraine purent croire que la foudre tombait au milieu d'eux ; les cadavres s'amoncelaient sous le glaive des Francs.

Le sultan Kilidi Arslan s'était retiré sur les hauteurs avec son armée, espérant que les Chrétiens n'oseraient point l'y poursuivre. Vain espoir ! Les chefs de l'armée chrétienne enveloppent les hauteurs où le sultan a cherché une retraite. Non-seulement la vallée, mais les flancs et le sommet des collines sont rougis du sang des Turcs et jonchés de leurs cadavres. Le combat dure jusqu'à la nuit. Plus de vingt mille Musulmans sont tués dans la bataille ou dans la fuite. Le camp des infidèles fournit aux Chrétiens victorieux des vivres en abondance, des tentes magnifiquement ornées, toutes sortes de bêtes de somme et surtout un grand nombre de chameaux. La vue de ces animaux, qu'on ne connaissait point en Occident, causa autant de surprise que de joie. Les Chrétiens montèrent les chevaux des ennemis pour courir sur les débris de l'armée vaincue. Les ténèbres commençaient à couvrir les collines et la vallée, quand les croisés revinrent à leur camp, chargés de butin et précédés de leurs prêtres, qui chantaient des hymnes et des cantiques en action de grâces. Tout le monde, chefs et soldats, avait fait des prodiges de valeur. Quatre mille croisés avaient trouvé une mort glorieuse sur le champ de bataille. Les vainqueurs rendaient justice à la bravoure des vaincus. Les historiens contemporains qui ont loué la valeur des Turcs ajoutent qu'il ne manquait à ceux-ci que d'être Chrétiens pour être en tout comparables aux croisés. Les Turcs, de leur côté, méprisaient toutes les autres nations, excepté les Francs, avec lesquels ils se vantaient d'avoir une origine commune. Enfin le sultan Kilidi Arslan disait aux Arabes qui lui reprochaient sa fuite : Vous ne connaissez pas les Francs, vous n'avez pas éprouvé leur courage ; cette force n'est pas de l'homme, mais de Dieu ou du diable.

Cette grande victoire des croisés retentit bientôt par tout l'Orient ; les Musulmans furent consternés, les Chrétiens consolés. Mais l'armée chrétienne eut encore d'autres obstacles à vaincre. Le sultan la devança avec le reste de ses troupes et ravagea le pays qu'il ne pouvait plus défendre. Le 3 juillet, quand les croisés se remirent en marche, ils résolurent de ne plus se séparer. Cette résolution les

mettait à l'abri de toute surprise, mais elle exposait une armée trop nombreuse à périr de faim et de misère dans des provinces ravagées par les Turcs. En quittant les environs de Dorylée, ils ne trouvèrent que des campagnes désertes, et n'eurent bientôt pour subsister que les racines des plantes sauvages et les épis échappés au fer des ennemis. Le manque d'eau et de fourrage fit périr le plus grand nombre des chevaux de l'armée. La plupart des cavaliers, qui méprisaient les fantassins, furent obligés, comme eux, de marcher à pied et de porter leurs armes, dont le poids suffisait pour les accabler. L'armée chrétienne offrait alors un étrange spectacle : on vit des chevaliers, montés sur des ânes et des bœufs, s'avancer à la tête de leurs soldats. Des béliers, des chèvres, des porcs, des chiens, tous les animaux qu'on pouvait rencontrer étaient chargés des bagages, qui, pour la plupart, restèrent abandonnés sur les chemins. Les croisés traversèrent ainsi la Phrygie et l'Isaurie. La soif n'était pas moins terrible pour les hommes que pour les animaux. Guillaume de Tyr nous dit que cinq cents personnes périrent dans un seul jour. Une découverte inattendue vint au secours des croisés. Les chiens avaient abandonné leurs maîtres pour chercher une source. Un jour on en vit revenir plusieurs dont les poils paraissaient couverts d'une poussière humide ; quelques soldats les suivirent et découvrirent une rivière.

Enfin l'armée arriva devant Antioche de Pisidie, nommée alors Antiochette, qui lui ouvrit ses portes. Cette ville était située au milieu d'un territoire coupé de prairies, de ruisseaux et de forêts. La vue d'un pays riant et fertile engagea les Chrétiens à se reposer quelques jours, et leur fit oublier bientôt tous les maux qu'ils avaient soufferts. Le bruit de leur marche et de leurs victoires s'était répandu dans tous les pays voisins. On envoyait au-devant d'eux des députés pour leur offrir des secours et leur jurer obéissance. Alors ils se virent maîtres de plusieurs contrées dont ils ignoraient les noms et la position géographique. La population de l'Asie Mineure, presque toute chrétienne, les saluait partout comme ses libérateurs.

Pendant leur séjour à Antioche de Pisidie, la joie de leur conquête fut un moment troublée par la crainte qu'ils eurent de perdre deux de leurs plus illustres chefs. Raymond, comte de Toulouse, tomba dangereusement malade. Comme on désespérait de sa vie, on l'avait déjà étendu sur la cendre, et l'évêque d'Orange récitait les litanies des mourants, lorsqu'un comte saxon vint annoncer que Raymond ne mourrait point de cette maladie et que les prières de saint Gilles avaient obtenu pour lui une trêve avec la mort. Ces paroles, dit Guillaume de Tyr, rendirent l'espérance à tous les assistants, et bientôt

Raymond se montra aux yeux de l'armée, qui célébra sa guérison comme un miracle.

Dans le même temps, le duc Godefroi de Lorraine, étant à la chasse, entendit la voix lamentable d'un homme qui appelait au secours, et bientôt il aperçut un pauvre pèlerin chargé d'un fagot, que poursuivait un ours d'une grosseur monstrueuse. A cette vue, Godefroi tire son épée et se précipite à la rencontre de l'animal furieux. L'ours, le voyant venir à lui, abandonne la poursuite du soldat et tourne toute sa rage contre le duc. Bientôt ils sont aux prises, et Godefroi cherche à lui enfoncer dans le cœur la pointe de son épée; mais l'ours évite tous ses coups, et, le saisissant enfin par son manteau, il l'entraîne à terre. C'en était fait de Godefroi, sans une admirable présence d'esprit. Embrassant de la main gauche le cou de l'animal terrible, qui déjà s'apprêtait à le dévorer, il le serre d'une étreinte si forte, qu'elle lui fait perdre la respiration, pendant que, de la main droite, il lui passe son épée au travers du corps et l'étend sans vie à ses côtés. Mais en voulant retirer son épée engagée entre ses cuisses, il se blessa dangereusement lui-même, et perdit tant de sang, qu'il lui fut impossible de retourner au camp. Le soldat auquel il venait de sauver la vie y alla promptement chercher un secours, qui arriva fort à propos, car le duc était sans connaissance lorsqu'on vint le relever. On put voir alors combien il était aimé de tout le monde. Partout, sur son passage, ce fut un deuil général; la perte d'une bataille eût répandu moins de consternation: chefs, simples soldats, hommes et femmes, tous, gémissant et se lamentant de son malheur, racontaient les traits de vertu, de courage et de bonté dont sa vie semblait être une succession continuelle; ils citaient surtout l'admirable charité avec laquelle, pendant les derniers désastres de l'armée, qui avaient coûté la vie à un si grand nombre d'entre eux, il s'abstenait de satisfaire sa soif, pour pouvoir distribuer aux femmes et à ceux qui souffraient le plus, un peu de l'eau et du vin dont il avait fait provision pour son propre usage. Heureusement la blessure n'était point mortelle; mais, affaibli par la perte de son sang, le duc de Lorraine resta longtemps sans reprendre ses forces. Le comte de Toulouse eut, comme lui, une longue convalescence, et tous les deux furent, pendant plusieurs semaines, obligés de se faire porter à la suite de l'armée dans une litière.

D'Antioche de Pisidie, l'armée chrétienne continua sa marche vers Icône, capitale de la Lycaonie et patrie de sainte Thècle, où elle arriva par une route large et commode. Par les conseils des habitants, les croisés, en quittant la ville, emportèrent de l'eau dans des vases et des outres, parce qu'ils devaient marcher toute une journée sans

rencontrer ni rivière ni ruisseau. Ils arrivèrent à Héraclée, où ils passèrent quatre jours. Poursuivant ensuite leur route à travers les montagnes du Taurus, ils vinrent à Corson, l'ancienne Cucuse, célèbre par l'exil de saint Jean Chrysostôme. Pour passer de Cucuse à Marésie, l'ancienne Germanicie, ils eurent beaucoup à souffrir en franchissant les plus impraticables escarpements du Taurus, où il n'y avait nul chemin tracé. Ils donnèrent à cette montagne le nom de montagne du Diable. La ville de Marésie fut le terme de ces misères. Elle était habitée par des Chrétiens ; et les Turcs, qui occupaient la citadelle, s'étaient enfuis à l'approche des croisés. Marésie avait des vivres et des pâturages ; on campa autour de la cité.

Dans l'intervalle, Baudouin, frère de Godefroi, et Tancrède, l'un conduisant une troupe de guerriers flamands, l'autre une troupe de soldats italiens, furent envoyés à la découverte, soit pour dissiper des bandes d'ennemis, soit pour protéger les Chrétiens du pays et obtenir d'eux des secours et des vivres. Ils se répandirent dans la Cilicie et s'en rendirent maîtres. Tarse, la capitale, patrie de saint Paul, se donna d'abord à Tancrède, et ensuite fut occupée par Baudouin. Il y eut à ce sujet une querelle entre les deux capitaines, où Baudouin se fit très-peu d'honneur, et qui, sans la modération de Tancrède, allait dégénérer en guerre civile. La ville d'Adana fut occupée par un chevalier bourguignon nommé Guelfe. Tancrède se rendit maître de Malmistra, l'ancienne Mopsueste, d'Alexandrette, et en peu de temps de toute la Cilicie. Les Turcs prenaient la fuite ou étaient passés au fil de l'épée. Tancrède n'était suivi que de deux ou trois cents chevaliers, et triompha comme en courant. Outre la bravoure du chef et de ses compagnons, il y avait à cela une cause plus puissante encore : c'était l'immense terreur qu'avaient répandue la victoire de Dorylée et l'approche de la grande armée.

Baudouin, ayant appris l'accident de son frère Godefroi, rejoignit la grande armée à Marésie. Tout le monde blâma sa conduite envers Tancrède, son ambition peu loyale, qui avait failli amener la guerre civile, et qui fut en effet cause que trois cents pèlerins, auxquels il refusa impitoyablement l'entrée de la ville de Tarse pour y passer la nuit, furent massacrés par les Turcs cette nuit-là même, aux portes de la ville. Son frère, le duc Godefroi, fidèle serviteur de Dieu, comme dit Guillaume de Tyr, lui adressa de sévères reproches, et le même historien ajoute que Baudouin reconnut sa faute en toute humilité.

Les révolutions, qui changent la face des États, marchaient à la suite des armées victorieuses des croisés. Une foule d'aventuriers accouraient de toutes parts pour profiter des événements de la guerre. Un nommé Siméon obtint la petite Arménie ; une ville riche de la



Cilicie fut donnée à Pierre des Alpes, simple chevalier ; plusieurs contrées devinrent ainsi le partage de pèlerins que l'histoire ne nomme point, à la seule condition qu'ils les défendraient contre les Turcs. Parmi ceux que l'espoir de s'enrichir avait attirés sous les drapeaux de l'armée chrétienne, on remarquait un prince arménien nommé Pancrace. Chassé de son petit royaume par ses propres sujets, il avait été même jeté dans les fers à Constantinople. Il s'en échappa, vint joindre l'armée des croisés, et s'attacha particulièrement à Baudouin. Il lui parlait souvent de la facilité qu'il y aurait pour lui de conquérir l'Arménie et la Mésopotamie, peuplées de Chrétiens et impatientes de secouer le joug des Turcs. Baudouin résolut de tenter la fortune. Mais aucun des barons et des chevaliers ne voulut quitter les drapeaux de la croisade et se détourner du chemin de Jérusalem. Comme il n'était pas aimé et qu'on ne lui avait point encore pardonné sa conduite envers Tancrede, la plupart même des simples guerriers qu'il voulait séduire rejetèrent ses propositions, si avantageuses qu'il pût les faire ; plusieurs même de ses propres soldats refusèrent de l'accompagner ; il ne put entraîner avec lui qu'environ mille fantassins et deux cents cavaliers, animés par l'espoir du pillage.

Avec sa petite troupe de douze cents hommes, Baudouin s'avança dans l'Arménie, et ne trouva point d'ennemis capables de l'arrêter dans sa marche. La consternation régnait parmi les Turcs, et partout les Chrétiens, prêts à secouer le joug des Musulmans, devenaient de puissants auxiliaires pour les croisés. Les villes de Turbessel et de Ravenel, situées sur la rive droite de l'Euphrate, furent les premières qui ouvrirent leurs portes à l'heureux conquérant. Pancrace, de son côté, ayant réuni quelques aventuriers, fit bande à part, sans que l'histoire nous apprenne ce qu'il devint. Cette séparation n'empêcha point Baudouin de poursuivre ses conquêtes. Le bruit de ses victoires l'avait devancé au delà de l'Euphrate, et son nom avait déjà retenti dans Édesse, la métropole de la Mésopotamie. Édesse, que les historiens de la croisade appellent Roha et que les Orientaux nomment aujourd'hui Orfa, avait échappé à l'invasion des Turcs, et tous les Chrétiens du voisinage s'y étaient réfugiés avec leurs richesses. Un prince grec, nommé Théodore, envoyé par l'empereur de Constantinople, en était gouverneur et s'y maintenait en payant tribut aux Sarasins. L'approche et les victoires des croisés avaient produit la plus vive sensation dans la ville d'Édesse. Le peuple et le gouverneur s'étaient réunis pour appeler Baudouin à leur secours. L'évêque et douze des principaux habitants furent députés auprès du prince croisé. Ils lui parlèrent des richesses de la Mésopotamie, du dévouement de leurs concitoyens à la cause de Jésus-Christ, et le conjurèrent de sau-

ver une ville chrétienne de la domination des infidèles. Baudouin céda facilement à leurs prières.

Il avait passé l'Euphrate, avait eu le bonheur d'éviter les Turcs qui l'attendaient aux bords du fleuve, et, sans avoir livré de combat, il était arrivé sur le territoire d'Édesse. Comme il avait placé des garnisons dans les villes tombées en son pouvoir, il ne conservait plus avec lui que cent cavaliers. Dès qu'ils approchèrent de la ville, tout le peuple vint à leur rencontre, portant des branches d'olivier et chantant des cantiques. C'était un singulier spectacle que celui d'un aussi petit nombre de guerriers entourés d'une foule immense qui implorait leur appui et les proclamait ses libérateurs. Ils furent accueillis avec tant d'enthousiasme, Baudouin inspira tant de confiance aux habitants, que le gouverneur, qui était vieux et n'avait point d'enfants, l'adopta pour son fils et son héritier. A l'aspect des soldats de la croix, toute la population de la contrée devint guerrière, et pria Baudouin de se mettre à leur tête, pour enlever aux Turcs, entre autres, la ville de Samosate, d'où ils rançonnaient sans cesse le pays. Sur ces entrefaites, le gouverneur d'Édesse, qui n'était pas aimé du peuple, ayant été tué dans une sédition, Baudouin, à qui l'on reproche de n'avoir rien fait pour sauver la vie de son père adoptif, fut proclamé le libérateur et le maître d'Édesse. Assis sur un trône ensanglanté et redoutant l'humeur inconstante du peuple, il inspira bientôt autant de crainte à ses sujets qu'à ses ennemis. Tandis que les séditeux tremblaient devant lui, il recula les limites de son territoire; il acheta, avec les trésors de son prédécesseur, la ville de Samosate et plusieurs autres qu'il n'avait pu conquérir. Sa femme étant morte; il épousa la nièce d'un prince arménien, et, par cette nouvelle alliance, étendit ses possessions jusqu'au mont Taurus. Une partie de la Mésopotamie, les deux rives de l'Euphrate reconnurent son autorité, et l'Asie vit alors un chevalier français régner sans obstacle sur les plus riches provinces de l'ancien royaume d'Assyrie.

Quant à la grande armée chrétienne, elle avançait de son côté. De Marésie, l'ancienne Germanicie, elle se porta sur Artésie, l'ancienne Chalcis. Robert, comte de Flandre, qui avait pris les devants avec mille fantassins, s'en était déjà emparé, à l'aide de la population chrétienne, qui s'était jointe à lui pour en chasser les Turcs. La garnison d'Antioche, accourue pour reprendre la ville, apprenant que toute l'armée des croisés s'en approchait, se retira précipitamment et alla prendre position au pont de fer construit sur l'Oronte, pour lui intercepter le chemin d'Antioche. C'est à Artésie que Tancred vint rejoindre l'armée chrétienne, où il reçut des louanges unanimes sur la modération de sa conduite envers Baudouin, et sur les nom-

breuses victoires qu'il avait remportées en soumettant, comme en courant, la Cilicie tout entière.

On allait marcher sur la capitale de la Syrie, la grande Antioche. Le premier obstacle à franchir était le pont sur l'Oronte : deux fortes tours, revêtues de fer, en défendaient les approches; elles étaient occupées par des guerriers d'élite, et des troupes nombreuses de Musulmans couvraient la rive gauche du fleuve. Robert de Normandie, à la tête de l'avant-garde de l'armée, vint le premier engager le combat; mais, malgré toute la valeur qu'il déploie dans son attaque, il est repoussé, et plus de mille des siens y perdent la vie. Cet échec, cependant, est bientôt réparé par le reste de l'armée, qui arrive à son secours. Animé par les exhortations de l'évêque Adhémar, qui parcourt les rangs en promettant la victoire au nom du ciel, il se précipite sur le pont; et, en un instant, les Sarrasins, écrasés par son choc impétueux, fuient en désordre et l'abandonnent à leurs vainqueurs, qui s'établissent alors tranquillement sur les deux rives du fleuve. Les Turcs échappés au glaive se sauvent en toute hâte à Antioche, où ils portent la nouvelle de leur défaite.

Cette victoire, si rapide et si complète, a laissé de si profonds souvenirs dans l'esprit des habitants du pays, qu'aujourd'hui encore ils ne parlent qu'avec admiration et terreur de la bravoure des Francs. En aucun pays d'Orient, dit un voyageur moderne, le nom de *Franc*, *Frangi*, n'a laissé d'aussi profondes traces que sur les bords de l'Oronte. Frangi, c'est tout ce que les habitants de cette vallée peuvent concevoir de plus invincible, de plus puissant; ce nom équivaut, pour eux, à celui du génie de la guerre, démon victorieux, esprit terrible, qui mugit comme la tempête et emporte tout comme elle. Cette toute-puissance attachée au nom franc a donné lieu, dans le pays, à de fabuleuses histoires. Sur le chemin, au pont de fer, mon guide turc, me montrant à main droite une élévation de terrain à côté d'une colline couverte des débris d'un fort du moyen âge, me disait : « Sous ce terrain que vous voyez là-bas, est un lac dont les rivages resplendissent de diamants et de monceaux d'or; un bateau flotte sur le lac. Musulmans, Arméniens, Grecs et Juifs pourraient entrer dans le bateau et se promener sur le lac; mais s'ils voulaient s'approcher du rivage pour prendre les diamants et les monceaux d'or, le bateau s'attacherait immobile à la vague : c'est aux Francs seuls qu'appartient le privilège de toucher à ces trésors, car les Francs sont des démons à qui Dieu permet tout <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Michaud, *Histoire des Croisades*, t. 1, p. 206, sixième édition. Sauf les rectifications nécessaires, nous suivons l'estimable travail de Michaud.

L'armée chrétienne voyait devant elle la grande ville d'Antioche, où les disciples du Christ avaient pris pour la première fois le nom de Chrétiens, où le vicaire du Christ, le chef de l'Église universelle, avait d'abord placé sa Chaire. La magnificence de ses édifices et le séjour de plusieurs empereurs lui avaient mérité le titre de reine de l'Orient. Aussi vaste qu'étendue, le circuit de ses murailles embrassait un espace de trois lieues ; et sa vue, dit Guillaume de Tyr, effrayait par le nombre de ses formidables tours dont on pouvait compter jusqu'à trois cent soixante. Dans l'intérieur de la ville s'élevaient en outre deux collines, sur l'une desquelles était bâtie la citadelle, que sa position et sa force faisaient regarder comme inexpugnable. Au bruit de l'approche des croisés, un grand nombre de Sarrasins des villes et des provinces voisines s'y étaient réfugiés avec leurs familles et leurs trésors ; et Bagui-Sian ou Accien, émir turcoman, qui en avait obtenu la souveraineté, s'y était renfermé avec sept mille hommes de cavalerie et vingt mille fantassins. Pour mieux se préparer à la défense, il fit sortir de la ville tous les Chrétiens, de peur qu'ils ne la livrassent aux croisés, et ne leur permit d'emporter que leurs vieux habillements. Il garda les femmes et les enfants, ainsi que le patriarche, qu'il fit charger de chaînes. Cet homme-là est un saint, disaient les infidèles ; et, si nous le laissons sortir de la ville, il pourrait obtenir, par ses prières, le triomphe des Chrétiens.

Les précautions de Bagui-Sian ne se bornèrent pas à ces mesures d'intérieur, il envoya ses deux fils appeler du secours de toute part. L'un alla à Damas, à Émèse et auprès des tribus arabes qui occupaient les contrées voisines ; le second s'adressa aux Turcomans, à Kerboga, prince de Mossoul, et aux maîtres des pays situés à l'orient de la Syrie. Ainsi tout se préparait pour une guerre d'extermination entre les soldats de Jésus-Christ et ceux de Mahomet. Déjà vidée une première fois sous les murs de Nicée, une seconde fois dans la plaine de Dorylée, cette grande querelle reparaissait plus menaçante encore, et l'Europe et l'Asie attendaient en tremblant ce qu'il plairait au ciel d'en ordonner.

L'armée chrétienne comptait encore six cent mille pèlerins, dont trois cent mille portaient les armes ; elle résolut de faire le siège d'Antioche ; ce siège dura huit mois, depuis les premiers jours d'octobre 1097 jusqu'aux premiers jours de juin 1098. On y vit toutes les alternatives de mal et de bien qu'on pouvait attendre d'une aussi grande multitude d'hommes, pendant un si long temps, surtout dans un climat qui portait naturellement à la mollesse.

Les Turcs s'étaient renfermés dans leurs murailles ; personne ne paraissait sur les remparts ; on n'entendait aucun bruit dans la ville.

Les croisés crurent voir dans cette apparente inaction et dans ce profond silence le découragement de la terreur. Aveuglés par l'espoir d'une conquête facile, ils ne prirent aucune précaution et se répandirent en désordre dans les campagnes voisines. Les arbres étaient encore couverts de fruits, les vignes de raisins; des fossés creusés au milieu des champs se trouvaient remplis des produits de la moisson; de nombreux troupeaux, que les habitants n'avaient pu emmener avec eux, erraient dans de fertiles pâturages. L'abondance des vivres, le beau ciel de la Syrie, la fontaine et les bosquets de Daphné, les rivages de l'Oronte, fameux dans l'antiquité païenne par le culte de Vénus et d'Adonis, firent bientôt oublier aux pèlerins le but et l'esprit de leur pieuse entreprise, et portèrent la licence et la corruption parmi les soldats du Christ.

L'aveugle sécurité et l'oisiveté confiante des croisés ne tardèrent pas à rendre l'espérance et le courage aux défenseurs d'Antioche. Les Turcs firent des sorties et surprirent leurs ennemis, les uns s'occupant à peine de la garde du camp, les autres dispersés dans les environs. Tous ceux que l'espoir du pillage ou l'attrait des plaisirs avaient attirés dans les villages et les vergers voisins de l'Oronte, trouvèrent l'esclavage ou la mort. Le jeune Albéron, archidiacre de Metz et fils de Conrad, comte de Luxembourg, paya de sa vie des amusements qui s'accordaient peu avec l'austérité de sa profession. Étendu sur l'herbe touffue, il jouait aux dés avec une dame syrienne d'une rare beauté et d'une grande naissance; les Turcs, sortis d'Antioche et s'avancant à travers les arbres sans être aperçus, se montrèrent tout d'un coup armés de leurs glaives et de leurs flèches. Plusieurs pèlerins qui entouraient l'archidiacre et auxquels la peur, dit Albert d'Aix, fit oublier les dés, furent dispersés et mis en fuite. Les barbares coupèrent la tête au malheureux Albéron et l'emportèrent avec eux dans la ville; ils emmenèrent la dame syrienne sans lui faire aucun mal; mais, après avoir assouvi leur passion brutale, elle périt sous leurs coups; sa tête et celle de l'archidiacre furent lancées, à l'aide d'une machine, dans le camp des Chrétiens.

A ce spectacle, les croisés déplorèrent leurs désordres et jurèrent de venger la mort de leurs compagnons massacrés par les Turcs; mais on manquait des machines nécessaires pour livrer un assaut; mais, après avoir dissipé pendant les premiers jours du siège les provisions de plusieurs mois, on commença à sentir les horreurs de la famine; mais les pluies froides de l'hiver inondèrent bientôt la plaine, entraînant les pavillons et les tentes. Au milieu de la misère générale, les chefs se réunirent en conseil et résolurent de tenter une expédition dans des provinces voisines pour se procurer des vivres.

Après avoir assisté à la messe de Noël et reçu les adieux de l'armée, quinze ou vingt mille pèlerins, commandés par le prince de Tarente et le comte de Flandre, s'éloignèrent du camp et se dirigèrent vers le territoire de Harenc. Cette troupe choisie battit plusieurs détachements de Turcs qu'elle rencontra, et revint sous les murs d'Antioche avec un grand nombre de chevaux et de mulets chargés de provisions. Pendant cette expédition des croisés, les assiégés avaient fait une sortie et livré à l'armée chrétienne, restée au camp, un combat opiniâtre, dans lequel l'évêque du Puy perdit son étendard. L'historien Raymond d'Agiles, témoin de l'échec qu'essuyèrent les assiégeants, s'excuse auprès des serviteurs du Christ de l'affligeante fidélité de son récit et se justifie en disant que Dieu voulait alors rappeler les Chrétiens au repentir par une défaite qui devait les rendre meilleurs, et leur montrer en même temps sa bonté par une victoire qui les délivrait de la famine.

D'autres événements vinrent contrister l'armée chrétienne. L'archidiacre de Toul, qui, suivi de trois cents pèlerins, s'était retiré dans une vallée à trois milles d'Antioche pour y trouver de quoi vivre, fut surpris par les Turcs et périt misérablement avec tous ses compagnons. Dans le même temps, on apprit la mort tragique de Suénon, fils du roi de Danemark. Ce prince s'était fiancé en Europe avec la princesse Florine, fille du duc de Bourgogne. Les jeunes époux prirent tous deux la croix pour aller faire bénir leur mariage à Jérusalem. Ils traversaient l'Asie Mineure, accompagnés de quinze cents pèlerins danois. Comme le prince avait dressé ses tentes, les Turcs, avertis par des Grecs perfides, descendirent des montagnes et attaquèrent son camp au milieu des ténèbres de la nuit. Il se défendit longtemps ; mais enfin, épuisé de fatigue, il tomba sur le champ de bataille, ainsi que sa jeune fiancée, après avoir vu périr à leurs côtés tous leurs chevaliers, et n'ayant plus un seul de tous leurs serviteurs qui pût recueillir leurs dernières paroles et leur donner la sépulture des Chrétiens.

A ces tristes nouvelles, à la famine toujours croissante, vint se joindre la mortalité. Elle fut si grande dans le camp, qu'au rapport des témoins oculaires, les prêtres ne pouvaient suffire à réciter les prières des morts, et que l'espace manquait aux sépultures. Au commencement du siège, bien des croisés ne mangeaient que les parties les plus exquises des bœufs et des agneaux ; la faim leur fit rechercher bientôt les chiens morts et les animaux les plus immondes. Un spectacle non moins affligeant pour les barons et les chevaliers, c'était de voir périr leurs chevaux de bataille, qu'ils ne pouvaient plus nourrir. Au commencement du siège, on avait compté dans l'armée

jusqu'à soixante-dix mille chevaux ; il n'en restait que deux mille, se traînant avec peine, incapables de servir dans les combats.

A tant de fléaux vint se joindre la désertion. Désespérant du succès de leur entreprise, bien des croisés allaient chercher un asile contre la misère, les uns dans la Mésopotamie conquise par Baudouin ; les autres dans les villes de la Cilicie soumises par Tancrède. Après tant de preuves de dévouement qu'il avait données, le courage faillit au duc de Normandie lui-même ; il se retira à Laodicée et ne revint qu'après trois sommations qui lui furent faites par l'armée, au nom de la religion et de Jésus-Christ. Tatice, général de l'empereur Alexis, quitta le camp avec les troupes qu'il commandait, sous le prétexte d'aller chercher des renforts et des vivres pour toute l'armée ; mais ses promesses, auxquelles personne n'ajouta foi, ne calmèrent point le découragement des croisés. Guillaume, vicomte de Melun, que la vigueur de ses coups avait fait surnommer *Charpentier*, imita leur exemple et abandonna également les drapeaux du Christ. Mais la désertion qui causa le plus de scandale et n'étonna pas moins les croisés, dit l'abbé Guibert de Nogent, que si les étoiles étaient tombées du ciel ; fut celle de Pierre l'Ermite lui-même. Poursuivi et atteint par Tancrède, il fut ramené honteusement avec Guillaume le Charpentier. L'armée lui reprocha son lâche abandon et lui fit jurer sur l'Évangile de ne plus désertir une cause qu'il avait prêchée. On menaça du supplice réservé aux homicides tous ceux qui suivraient l'exemple qu'il venait de donner à ses compagnons et à ses frères. Foucher de Chartres et les autres historiens de la croisade attribuent ces malheurs de l'armée chrétienne aux péchés de bien des croisés qui s'abandonnaient à l'orgueil, à la débauche et au brigandage.

Pour mettre un terme à tant de calamités, le pieux évêque Adhémar, les autres évêques et les prêtres s'appliquèrent à en tarir la source. Ils prêchèrent avec zèle et avec force contre les désordres qui s'étaient introduits parmi la multitude ; ils l'exhortèrent vivement à s'en repentir et à s'en corriger, afin de mériter la protection de Dieu et non sa vengeance. Un tremblement de terre vint augmenter l'effet de leurs prédications, ainsi qu'un signe qu'on aperçut dans le ciel vers l'orient. On ordonna des jeûnes et des prières ; les croisés firent des processions autour du camp ; de toutes parts on entendait retentir les hymnes de la pénitence. Les prêtres invoquaient les foudres de l'Église contre ceux qui trahissaient la cause de Jésus-Christ par leurs péchés. Pour ajouter à la crainte qu'inspiraient les menaces de la religion, un tribunal, composé des principaux de l'armée et du clergé, fut chargé de poursuivre et de punir les coupables.

Au milieu de ces calamités, le camp des croisés était rempli de

Syriens qui, chaque jour, allaient raconter dans la ville les projets, la détresse et le désespoir des assiégeants. Pour délivrer l'armée de ces espions, Bohémond en fit exécuter quelques-uns et mettre à la broche devant un grand feu, après avoir recommandé à ses gens de dire partout que désormais tous les espions seraient traités de même et serviraient de nourriture aux chefs et à l'armée entière. Ce bruit et cet horrible spectacle répandirent une si grande terreur parmi les étrangers, qu'aucun Musulman n'osa plus approcher du camp des croisés. L'évêque du Puy employa une ruse plus innocente ; il fit labourer et ensemençer les terres voisines d'Antioche, pour rassurer l'armée chrétienne contre la famine et pour faire croire aux assiégés que rien ne pouvait lasser la persévérance des assiégeants.

Cependant le froid, les orages pluvieux et toutes les rigueurs de l'hiver commençaient à se dissiper ; on voyait diminuer le nombre des malades, et le camp des Chrétiens prenait un aspect moins lugubre. Godefroi, qu'une blessure cruelle avait retenu jusqu'alors dans sa tente, se montra aux yeux de l'armée, et sa présence fit renaître l'espérance et la joie. Son frère, le comte d'Édesse, les princes et les monastères d'Arménie envoyèrent de l'argent et des provisions aux Chrétiens ; des vivres furent apportés des îles de Chypre, de Chio et de Rhodes : l'armée cessa d'être livrée aux horreurs de la disette. Les pèlerins qui s'étaient convertis et avaient fait pénitence remercièrent le ciel de les avoir rendus meilleurs et plus dignes de sa protection et de sa miséricorde.

Ce fut alors que les croisés virent arriver dans leur camp les ambassadeurs du calife d'Égypte. En leur présence, les soldats chrétiens s'efforcèrent de cacher les traces et les souvenirs des longues misères qu'ils avaient éprouvées ; ils se paraient de leurs vêtements les plus précieux, ils étalaient leurs armes les plus brillantes, les chevaliers et les barons se disputaient le prix de la force et de l'adresse dans les tournois, on ne voyait que des danses et des festins au milieu desquels paraissaient régner l'abondance et la joie.

Les ambassadeurs égyptiens furent reçus dans une tente magnifique, où s'étaient rassemblés les principaux chefs de l'armée. Ils dirent que leur maître, le calife d'Égypte, malgré la différence de religion, était disposé à se rapprocher des Chrétiens victorieux et se préparait à rentrer avec ses armées dans la Palestine et la Syrie pour en chasser les Turcs, les éternels ennemis de la race d'Ali. Comme il avait appris que tous les vœux des croisés se bornaient à voir Jérusalem, il promettait de relever les églises des Chrétiens, de protéger leur culte et d'ouvrir les portes de la ville sainte à tous les pèlerins, à condition qu'ils s'y présenteraient sans armes et qu'ils n'y séjourneraient pas



plus d'un mois. Si les croisés se soumettaient à cette condition, le calife leur promettait d'être leur plus généreux appui ; s'ils refusaient le bienfait de son amitié, les peuples de l'Égypte, de l'Éthiopie, tous ceux qui habitaient l'Asie et l'Afrique, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à Bagdad, allaient se lever à la voix du vicaire légitime du prophète, et montrer aux guerriers de l'Occident la puissance de ses armes.

Ce discours excita de violents murmures dans l'assemblée des Chrétiens. Un des chefs se leva pour répondre, et s'adressant aux députés du calife : La religion que nous suivons, leur dit-il, nous a inspiré de rétablir son empire dans les lieux où elle est née. Nous n'avons pas besoin, pour accomplir nos serments, du concours des puissances de la terre. Nous ne sommes point venus en Asie pour recevoir les lois ou les bienfaits des Musulmans. Nous n'avons point d'ailleurs oublié les outrages faits aux pèlerins d'Occident par les Égyptiens. On se souvient encore que les Chrétiens, sous le règne du calife Hakem, ont été livrés aux bourreaux, et que leurs églises, et surtout celle du Saint-Sépulcre, ont été renversées de fond en comble. Oui, sans doute, nous nous sommes proposé de visiter Jérusalem, mais nous avons aussi fait le serment de la délivrer du joug des infidèles. Dieu, qui l'a honorée par ses souffrances, veut y être servi par son peuple ; les Chrétiens veulent en être les gardiens et les maîtres. Allez dire à celui qui vous envoie, de choisir la paix ou la guerre ; dites-lui que les Chrétiens campés devant Antioche ne craignent ni les peuples d'Égypte, ni ceux de l'Éthiopie, ni ceux de Bagdad, et qu'ils ne peuvent s'allier qu'avec les puissances qui respectent les lois de la justice et les drapeaux de Jésus-Christ.

L'orateur qui parlait ainsi exprimait les sentiments de l'assemblée. Cependant on ne rejeta pas tout à fait l'alliance des Égyptiens : des députés furent nommés dans l'armée chrétienne pour accompagner les ambassadeurs du Caire à leur retour. Les Chrétiens firent mieux que de parler bien, ils remportèrent aussitôt une éclatante victoire. Les princes d'Alep, de Damas et plusieurs émirs avaient levé une armée de vingt mille cavaliers pour secourir Antioche. Déjà les guerriers musulmans s'approchaient de la ville, lorsqu'une troupe d'élite sortit du camp, marcha à leur rencontre, leur fit perdre mille chevaux et deux mille hommes. La forteresse de Harenc, dans laquelle l'ennemi avait cherché un asile après sa défaite, tomba au pouvoir des Chrétiens.

Les croisés devaient bientôt signaler leur valeur dans une bataille plus périlleuse et plus meurtrière. Une flotte de Génois et de Pisans était entrée au port Saint-Siméon, à une petite distance d'Antioche.

La nouvelle de son arrivée causa une vive joie dans l'armée chrétienne : un grand nombre de soldats sortirent du camp et coururent vers le port, les uns pour apprendre des nouvelles d'Europe, les autres pour acheter les provisions dont ils avaient besoin. Comme ils revenaient chargés de vivres et que la plupart d'entre eux n'avaient point d'armes, ils furent attaqués à l'improviste et dispersés par un corps de quatre mille Musulmans qui les attendaient sur leur passage.

La nouvelle de ce désastre étant venue au camp, Godefroi, suivi des autres chefs, vole au secours de ses frères en péril. Les quatre mille Musulmans sont mis en déroute. Le gouverneur, Accien, envoie une troupe d'élite pour les soutenir et les rallier, leur déclarant qu'il ne leur ouvrirait la porte de la ville qu'après la victoire. Les Chrétiens font un horrible carnage des uns et des autres. Le duc de Normandie soutint seul un combat contre un chef des infidèles qui s'avancait au milieu des siens : d'un coup de sabre il lui fendit la tête jusqu'à l'épaule, et l'étendit à ses pieds, en s'écriant : Je dévoue ton âme aux puissances de l'enfer ! Godefroi, qui, dans cette journée, montra l'habileté du plus grand capitaine, signala sa bravoure et sa force par des actions que l'histoire et la poésie ont célébrées. Aucune armure ne pouvait résister au tranchant de son épée ; il faisait voler en éclats les casques et les cuirasses. Un Turc, qui surpassait tous les autres par sa stature, se présenta au fort de la mêlée pour le combattre, et, du premier coup qu'il lui porta, mit en pièces son bouclier. Godefroi, indigné de cette audace, se dresse sur ses étriers, s'élanche contre son adversaire, et lui porte un coup si terrible, qu'il partage son corps en deux parties. La partie supérieure, disent les historiens, tomba à terre, et l'autre, attachée à la selle, resta sur le cheval, qui rentra dans la ville, où cet aspect redoubla la consternation des assiégés. Le carnage dura toute la journée ; plus de deux mille Turcs, qui cherchaient à fuir, se noyèrent dans l'Oronte : ce ne fut que vers le soir qu'Accien fit ouvrir les portes de la ville et qu'il reçut les débris des troupes poursuivies par les croisés. Ceux-ci avaient aussi fait des pertes ; mais, outre l'honneur de la victoire, ils remportèrent beaucoup de chevaux, d'armes et de vêtements, et tous ensemble remerciaient Dieu de leur triomphe.

Tandis que les assiégés se livraient au désespoir, le zèle et l'émulation redoublaient parmi les soldats de la croix. Les chefs donnaient partout l'exemple de la vigilance et de l'activité ; un esprit de concorde unissait tous les pèlerins : la discipline se rétablit, et la force de l'armée s'accrut avec elle. Les mendiants mêmes et les vagabonds, dont la multitude enfantait le désordre et multipliait les périls de la guerre, furent alors employés aux travaux du siège, et servirent sous

les ordres d'un capitaine qui prenait le titre de roi *truand*, ou roi des gueux. Ils recevaient une solde de la caisse générale des croisés ; et, dès qu'ils étaient en état d'acheter des armes et des habits, leur roi les reniait pour ses sujets et les faisait entrer dans un corps de l'armée. Cette mesure, en arrachant les vagabonds à une oisiveté dangereuse, en fit d'utiles auxiliaires. Comme ils étaient accusés de violer les tombeaux et de se nourrir de chair humaine, ils inspiraient une grande horreur aux infidèles, et leur seul aspect mettait en fuite les défenseurs d'Antioche, qui tremblaient de tomber entre leurs mains.

Depuis ce moment surtout, les Turcs ne cessaient de persécuter les Chrétiens qui habitaient Antioche. Plus d'une fois le vénérable patriarche des Grecs, le corps meurtri de coups et chargé de liens, avait été traîné sur les murailles et montré aux assiégeants comme une victime dévouée à la mort. C'était surtout contre les prisonniers que s'exerçait la fureur des Turcs. Ils conduisirent un jour sur les remparts un chevalier chrétien, nommé Raymond Porcher, et le menacèrent de lui couper la tête, s'il n'exhortait les croisés à le racheter pour une somme d'argent. Celui-ci, feignant d'obéir, s'adressa aux assiégeants, et leur dit : Regardez-moi comme un homme mort, et ne faites aucun sacrifice pour ma liberté. Tout ce que je vous demande, ô mes frères ! c'est que vous poursuiviez vos attaques contre cette ville infidèle qui ne peut résister longtemps, et que vous restiez fermes dans la foi du Christ ; car Dieu est et sera toujours avec vous. Accien, s'étant fait expliquer le sens de ces paroles, exigea que Raymond Porcher embrassât sur-le-champ le mahométisme, lui promettant, s'il y consentait, toutes sortes de biens et d'honneurs, le menaçant de la mort s'il refusait. Alors le pieux chevalier, tombant à genoux, les yeux tournés vers l'Orient, les mains jointes, se mit à prier Dieu pour qu'il daignât le secourir et recevoir son âme dans le sein d'Abraham. A ces mots, Accien, plus irrité, ordonne qu'on lui tranche la tête : les Turcs obéissent avec une joie barbare. En même temps les autres prisonniers chrétiens qui se trouvaient dans Antioche sont amenés devant le prince musulman, qui commande à ses soldats de les dépouiller de leurs vêtements, de les lier avec des cordes et de les jeter au milieu des flammes d'un bûcher. Ainsi ces malheureux captifs reçurent tous, dans le même jour, la couronne du martyr, et portèrent dans le ciel des robes blanches devant le Seigneur à qui toute gloire appartient. Ce sont les paroles de l'historien Tudebode, qui était présent au siège.

Cependant Antioche était en proie à la disette qui avait si longtemps désolé les croisés, et voyait chaque jour diminuer le nombre

de ses défenseurs. Accien demanda une trêve et promit de se rendre s'il n'était bientôt secouru. Les croisés, toujours pleins d'une confiance aveugle, consentirent à une paix qui devait leur ôter tous leurs avantages et donner à l'ennemi les moyens de gagner du temps et de réparer ses forces. En effet, les Turcs profitèrent de la trêve pour se procurer les secours et les vivres nécessaires ; puis, ayant surpris un chevalier chrétien nommé Walon, dans un lieu écarté, ils le massacrèrent et le coupèrent en morceaux : ce qui ralluma la guerre avec plus de fureur que jamais. Les croisés étaient particulièrement émus à la vue de la jeune épouse de Walon, qui s'écriait : Oh ! que je serais heureuse s'il m'eût été permis de le suivre dans la tombe, ou au moins de fermer ses yeux, de laver sa blessure, de l'essuyer de mes mains et de mes vêtements ! Ce qui l'affligeait surtout, c'était que, son époux n'étant pas mort les armes à la main pour le service du Christ, son salut pouvait être mis en doute.

Toutefois, cette trêve, si préjudiciable aux Chrétiens, finit par l'être encore plus aux infidèles. Pendant qu'elle durait, on se voyait de part et d'autre : les Chrétiens entraient dans la ville, les Turcs venaient au camp. Bohémond eut occasion de faire secrètement connaissance avec un émir qui avait la garde de trois tours. Il se nommait Phirous. C'était un Arménien renégat. Il fit entendre à Bohémond que, poursuivi par les remords de son apostasie, il serait bien aise de se réconcilier avec les Chrétiens, en leur rendant quelque signalé service. Le prince de Tarente l'encouragea beaucoup dans ses bonnes dispositions, et ils convinrent que Phirous lui livrerait les trois tours à la première occasion. Dans les conseils des chefs de l'armée, Bohémond annonce mystérieusement qu'il a un moyen sûr de prendre Antioche, mais il demande qu'on lui en laisse la possession. Raymond de Toulouse repousse avec violence cette demande, disant qu'une ville pour laquelle tout le monde avait souffert tant de travaux ne devait pas être le prix d'un seul. La plupart des chefs pensent comme Raymond ; mais bientôt on apprend que Kerboga, prince de Mossoul, s'avance vers Antioche avec une armée de deux cent mille hommes. Dans un nouveau conseil, tous les chefs, excepté l'inflexible Raymond, se réunirent pour accorder à Bohémond la principauté d'Antioche, et le conjurèrent de presser l'exécution de son projet.

A peine sorti du conseil, le prince de Tarente fait avertir Phirous, qui lui envoie son propre fils en otage. L'exécution est fixée au lendemain. On annonce partout que l'armée chrétienne va marcher au-devant du prince de Mossoul. Quelques heures avant la nuit, elle se met effectivement en marche, les trompettes sonnantes et les enseignes déployées. Mais bientôt elle revient en silence vers Antioche, et

Bohémond déclare le secret de la grande entreprise qui devait leur ouvrir les portes de la ville. Ce jour-là même, sur un bruit vague de trahison, Phirous avait été mandé et interrogé par le gouverneur Accien ; mais il avait su dissiper tous les soupçons par sa contenance. Revenu à son poste, Phirous essaye de gagner son propre frère, qui lui résiste et paraît deviner aussitôt le complot. Phirous lui plonge son poignard dans le cœur. Enfin on arrive au moment décisif. La nuit était obscure ; un orage, qui s'était élevé, augmentait encore l'épaisseur des ténèbres ; le vent qui ébranlait les toits, les éclats de la foudre ne permettaient aux sentinelles d'entendre aucun bruit autour des remparts. Le ciel paraissait enflammé vers l'occident, une comète parut sur l'horizon. La garnison d'Antioche était plongée dans le sommeil ; Phirous seul veillait. Une échelle de cuir descend de la tour au bas des remparts. Un Lombard nommé Payen y monte, envoyé par Bohémond. Phirous le reçoit, lui dit que tout est préparé, et, pour lui donner un témoignage de sa fidélité, lui montre le cadavre de son propre frère qu'il vient d'égorger. Au moment où ils s'entretenaient de leur complot, un officier de la garnison vient visiter les postes ; il se présente, avec une lanterne, devant la tour de Phirous. Celui-ci, sans laisser paraître le moindre trouble, fait cacher l'émissaire de Bohémond et vient au-devant de l'officier. Il reçoit des éloges sur sa vigilance, et se hâte de renvoyer Payen avec des instructions pour le prince de Tarente. Mais, au moment de l'exécution, la crainte s'empare des soldats ; malgré les exhortations des chefs, aucun ne se présente pour monter sur le rempart. Bohémond monte lui-même par l'échelle de corde, dans l'espoir qu'il sera suivi par les plus braves ; personne ne se met en devoir de marcher sur ses pas ; il arrive seul dans la tour de Phirous, qui lui fait les plus vifs reproches sur sa lenteur. Bohémond redescend à la hâte et répète que tout est prêt. Ses paroles, surtout son exemple, raniment enfin les courages. Soixante croisés se présentent pour l'escalade, parmi eux le comte de Flandre ; ils sont suivis de soixante autres, et ceux-ci, d'autres encore. Phirous les met en possession des trois tours dont il avait le commandement ; bientôt sept autres tours sont tombées en leur pouvoir. Cependant les croisés montaient en si grand nombre et avec tant de précipitation, que le créneau qui retenait l'échelle s'ébranle et tombe avec eux dans le fossé. Phirous en attache une autre et indique une porte voisine, qui est enfoncée.

Godefroi, Raymond, Robert de Normandie sont bientôt dans les rues d'Antioche à la tête de leurs bataillons. Tout d'un coup on fait sonner toutes les trompettes ; et, sur ses quatre collines, la ville re-

tentit de ce cri terrible : Deus lo volt ! Dieu le vent ! Au premier bruit de cette attaque tumultueuse, les Chrétiens qui habitaient Antioche croient tous que leur dernière heure est venue, et que les Musulmans viennent pour les égorger. Ceux-ci, à moitié endormis, sortent de leurs maisons pour connaître la cause du bruit qu'ils entendent, et meurent sans savoir quelle main les a frappés. Lorsque le jour parut, on vit flotter l'étendard de Bohémond sur une des plus hautes tours de la ville. Le gouverneur Accien s'était sauvé au milieu du tumulte ; mais il fut reconnu dans les champs par des bûcherons arméniens, qui lui coupèrent la tête et l'apportèrent aux nouveaux maîtres d'Antioche.

C'était au commencement de juin 1098. Le siège avait commencé au mois d'octobre de l'année précédente. Après leur conquête, les soldats chrétiens passèrent plusieurs jours dans les réjouissances. Raymond d'Agiles, témoin oculaire, rapporte que les chevaliers et les barons donnèrent des fêtes dans lesquels on voyait figurer les danseuses des païens ; ils oubliaient ainsi le Dieu qui les avait comblés de ses bienfaits. Mais bientôt la terreur et le deuil succédèrent à la joie : une armée formidable de Musulmans s'approchait d'Antioche. Kerboga, prince de Mossoul, la commandait. Dès le troisième jour, les Chrétiens aperçurent, du haut des remparts, des cavaliers traversant la plaine et s'avancant vers la ville ; ils furent bientôt suivis d'une armée innombrable, dont les tentes couvrirent le penchant des montagnes et tous les rivages de l'Oronte. Les Chrétiens se trouvèrent entre deux ennemis.

Les Turcs occupaient encore la citadelle, qui était inexpugnable : ensuite la nouvelle armée venait assiéger la ville. Bientôt les Chrétiens, qui n'avaient pas eu le temps ou le soin de faire des provisions, furent tellement pressés par la famine, qu'ils se virent réduits à manger non-seulement des ânes, des chevaux, des mulets et des chameaux, mais encore du vieux cuir qu'ils trouvaient dans les maisons et qui s'y était durci depuis plusieurs années. Soldats et chefs, pauvres et riches, tous se trouvèrent confondus dans une même misère ; et elle devint bientôt si universelle, qu'on vit des seigneurs et des princes, propriétaires en Europe de vastes domaines, mendier de porte en porte quelques mets dégoûtants qui pussent apaiser leur faim. Tant que le duc Godefroi eut quelque chose, il le partageait avec ceux qui n'avaient rien ; quand il n'eut plus rien lui-même, il leur donnait encore des paroles de consolation et d'encouragement. Tous les chevaliers ne se montrèrent pas de même. Le vicomte de Melun, surnommé le Charpentier, déserta une seconde fois : son exemple entraîna beaucoup d'autres ; quelques-uns même apostat-

sièrent et se firent Musulmans, pour avoir du pain. Le ciel fut invoqué contre les lâches ; on demanda à Dieu qu'ils eussent, dans une autre vie, le partage du traître Judas. Ces vœux furent exaucés : la plupart de ceux qui désertaient les drapeaux de la croix périrent de misère, d'autres furent tués par les Musulmans.

Au nombre de ces déserteurs était Étienne, comte de Blois. Ayant quitté l'armée chrétienne, il reprit la route de l'Occident. Comme il se dirigeait vers la Grèce, il rencontra dans la province de Lycie l'empereur Alexis, qui s'avancait au secours des croisés, à la tête de cent mille hommes de ses troupes, qu'accompagnaient dix mille Latins, commandés par Guy, frère de Bohémond. Le comte lui apprit le siège d'Antioche par Kerboga, et l'état désespéré auquel les Chrétiens étaient réduits. Pour justifier sa propre couardise, il ajouta que, si l'armée de l'empereur était donnée pour nourriture à celle des Perses, elle ne suffirait pas, malgré son grand nombre, pour que chacun en eût une petite partie. Alexis, réellement effrayé ou feignant de l'être, renonça à son premier dessein et retourna à Constantinople, malgré les vives instances du frère de Bohémond. Si l'on s'en rapporte à un auteur contemporain, mais qui n'était pas présent, la douleur de Guy, auquel le fugitif comte de Blois fit entendre que son frère avait péri avec toute l'armée chrétienne, fut si grande, qu'il tomba à terre sans connaissance, et que, revenu à lui, il se plaignit de Dieu à Dieu même. On ajoute que, dans cette armée de dix mille hommes, toutes les cérémonies de la religion furent interrompues, et qu'aucun prêtre latin, aucun laïque ne prononça pendant plusieurs jours le nom de Jésus-Christ. Ainsi la désertion et les mensonges du comte de Blois causèrent des maux de plus d'un genre ; car, pour les croisés d'Antioche, non-seulement il les priva de son secours, mais encore de ceux de l'empereur grec et de Guy, qui n'osa s'avancer seul contre une multitude d'ennemis qu'on lui représentait si nombreuse.

Ce fut alors que les pauvres pèlerins renfermés dans Antioche offrirent le plus douloureux spectacle. Dans les commencements de la famine, on les entendait pleurer et gémir sur leur position ; maintenant ils ne pleurent plus, ils ne gémissent plus ; un sombre silence règne dans toute la ville, on la croirait déserte ; plus de bruit, plus de mouvement dans les rues. Le frère ne regardait plus son frère, le fils ne saluait plus son père. On craignait de se rencontrer sur les places publiques ; on se renfermait dans l'intérieur des maisons, qu'on regardait comme son tombeau. Les remparts de la ville étaient chaque jour menacés ; la garnison de la citadelle faisait des incursions jusque dans les rues habitées par les Chrétiens. Ces provocations de l'en-

nemi, le tumulte de la guerre, rien ne pouvait réveiller l'activité et la bravoure engourdies de la plupart des croisés. Pour les arracher à leurs retraites, Bohémond fit mettre le feu à plusieurs quartiers de la ville. Les barons, qui ne pouvaient plus se faire obéir de leurs soldats, n'avaient plus la force de leur donner l'exemple. Ils se rappelèrent alors leurs familles, leurs châteaux, les biens qu'ils avaient quittés pour une guerre malheureuse; ils ne pouvaient s'expliquer les revers de l'armée chrétienne, le triomphe des ennemis de Jésus-Christ; et peu s'en fallut, dit Guillaume de Tyr, qu'ils n'accusassent Dieu d'ingratitude pour avoir rejeté tant de sacrifices faits à la gloire de son nom.

Tel était l'état des croisés dans Antioche, véritable état de croix et d'agonie, lorsque deux déserteurs se présentent devant l'armée chrétienne, et racontent que, lorsqu'ils cherchaient à s'enfuir de la ville, ils avaient été arrêtés, l'un par son frère, tué dans un combat, l'autre par Jésus-Christ lui-même. Le Sauveur des hommes avait promis de délivrer Antioche. Le guerrier tombé sous le fer des infidèles avait juré de soutenir son tombeau avec tous ses compagnons morts comme lui pour combattre avec les Chrétiens. D'un autre côté, saint Ambroise apparut à un vénérable prêtre, et lui dit que les Chrétiens, après avoir terrassé tous leurs ennemis, entreraient en vainqueurs dans Jérusalem, où Dieu récompenserait leurs exploits et leurs travaux. Un ecclésiastique lombard, ayant passé la nuit dans une église d'Antioche, avait vu Jésus-Christ accompagné de la Vierge et du prince des apôtres. Le Fils de Dieu, irrité de la conduite des croisés, rejetait leurs prières et les abandonnait au sort qu'ils avaient trop mérité; mais la Vierge était tombée aux genoux de son Fils; ses larmes avaient apaisé le courroux du Sauveur : Lève-toi, avait dit alors le Fils de Dieu au prêtre lombard; va apprendre à mon peuple le retour de ma miséricorde; cours annoncer aux Chrétiens que, s'ils reviennent à moi, le jour de leur délivrance est arrivé. Ceux qui rapportaient ces révélations s'offraient à subir toutes les épreuves possibles pour attester la vérité de ce qu'ils disaient. L'évêque Adhémar, légat apostolique, ne les admit point à des épreuves qui n'étaient pas dans l'esprit de la religion, mais leur fit prêter serment sur les Évangiles.

Les écrivains modernes, même chrétiens, supposent, comme un fait incontestable, que toutes ces apparitions n'étaient que l'effet d'une imagination malade, comme s'il était impossible que Dieu vint au secours des Chrétiens par un miracle quelconque. Nous croyons, au contraire, que, dans l'état où se trouvaient les croisés d'Antioche, après avoir quitté leur patrie et souffert tant de travaux



pour l'amour d'un Dieu crucifié ; comme lui, abandonnés, trahis des leurs ; comme lui, environnés, pressés d'ennemis de toutes parts ; comme lui, livrés à une tristesse et à une agonie mortelles et prêts à défaillir : nous croyons que, dans un pareil état de choses, il est très-permis, il est même naturel à la foi chrétienne de croire que Dieu envoya à ses serviteurs abattus, comme au Christ agonisant, quelque messenger céleste, pour leur rendre la force et le courage, et leur faire remporter la victoire sur eux-mêmes et sur l'ennemi. Il y eut en effet comme une résurrection des morts dans l'armée chrétienne. Le pieux et brave Tancrede jura le premier que, tant qu'il lui resterait soixante compagnons, il n'abandonnerait point le projet de délivrer Jérusalem. Godefroi de Lorraine, Hugues de Vermandois, Raymond de Toulouse, les deux Robert de Normandie et de Flandre firent le même serment. Toute l'armée, à l'exemple de ses chefs, promit de combattre et de souffrir jusqu'au jour marqué pour la délivrance des saints lieux.

Un prêtre du diocèse de Marseille, nommé Pierre Barthélemi, vint assurer, au conseil des chefs, que saint André lui avait apparu jusqu'à trois fois, et chaque fois lui avait dit, en y ajoutant enfin de terribles menaces s'il n'obéissait : Va dans l'église de mon frère Pierre à Antioche. Près du maître-autel tu trouveras, en creusant la terre, le fer de la lance qui perça le flanc de notre Rédempteur. Dans trois jours, cet instrument de salut éternel sera manifesté à ses disciples. Ce fer mystique, porté à la tête de l'armée, opérera la délivrance des Chrétiens et percera le cœur des infidèles. Le prêtre Barthélemi ayant été pris à serment par le légat, l'armée chrétienne se prépara pendant trois jours, par le jeûne et la prière, à la découverte de la sainte lance. Dès le matin du troisième jour, douze croisés choisis parmi les plus respectables du clergé et des chevaliers, parmi lesquels l'historien Raymond d'Agiles, qui rapporte le fait en détail, se rendirent au lieu désigné par Barthélemi, avec un grand nombre d'ouvriers pourvus des instruments nécessaires. On ferma l'église, où régna le plus grand silence. On commença à creuser la terre sous le maître-autel. On creusa pendant tout le jour, et jusqu'à plus de douze pieds de profondeur. La nuit approchait, les douze témoins étaient en prière sur le bord de la fosse : Barthélemi y descendit pieds nus et en simple tunique. Tout à coup le Seigneur, dit Raymond d'Agiles, l'un des témoins, touché de la piété de ses serviteurs, nous montra sa lance ; et moi, qui écris ceci, aussitôt que le fer sacré sortit de terre, je le baisai dévotement. Grande fut la joie dans toute l'armée chrétienne. On oublie toutes les horreurs de la famine, le nombre des ennemis. Les plus pusilla-

nimes deviennent des héros, et tous demandent à grands cris qu'on les mène au combat.

L'ermite Pierre est envoyé en ambassade au chef des Musulmans, et lui parle en ces termes : Les princes chéris de Dieu, qui sont maintenant réunis dans Antioche, m'envoient auprès de vous et demandent que vous abandonniez le siège de cette ville. Ces provinces, ces cités, marquées du sang des martyrs, ont appartenu à des peuples chrétiens ; et comme tous les peuples chrétiens sont frères, nous sommes venus en Asie pour venger les outrages de ceux qui sont persécutés, et pour défendre l'héritage de Jésus-Christ et de ses disciples. Dieu a permis qu'Antioche et Jérusalem tombassent quelque temps au pouvoir des infidèles pour châtier les crimes de son peuple ; mais nos larmes et nos pénitences ont arraché le glaive à sa justice. Respectez donc une possession que le Seigneur nous a rendue dans sa divine clémence ; nous vous laissons trois jours pour lever vos tentes et préparer votre départ. Si vous persistez dans une entreprise injuste et réprouvée du ciel, nous invoquerons contre vous le Dieu des armées. Mais, comme les soldats de la croix ne veulent point de surprise et qu'ils ne sont point accoutumés à dérober la victoire, ils vous donnent le choix du combat. Choisis, dit Pierre à Kerboga, les plus braves de ton armée, et fais-les combattre contre un pareil nombre de croisés ; combats toi-même contre un des princes chrétiens, ou donne le signal d'une bataille générale. Quel que puisse être ton choix, bientôt tu apprendras quels sont tes ennemis, et tu sauras quel est le Dieu que nous servons.

Kerboga, qui connaissait la situation des Chrétiens et qui ne savait pas l'espèce de secours qu'ils avaient reçu dans leur détresse, fut vivement surpris d'un pareil langage. Il resta quelque temps muet d'étonnement et de fureur ; mais, à la fin, prenant la parole : Retourne, dit-il à Pierre, auprès de ceux qui t'envoient, et dis-leur que les vaincus doivent recevoir les conditions et non pas les dicter. De misérables vagabonds, des hommes exténués, des fantômes, peuvent faire peur à des femmes : les guerriers de l'Asie ne sont point effrayés par de vaines paroles. Les Chrétiens apprendront bientôt que la terre que nous foulons nous appartient. Cependant je veux bien conserver pour eux quelque pitié ; et, s'ils reconnaissent Mahomet, je pourrai oublier que cette ville ravagée par la faim est déjà en ma puissance ; je pourrai la laisser en leur pouvoir et leur donner des armes, des vêtements, du pain, des femmes, tout ce qu'ils n'ont pas : car l'Alcoran nous prescrit de pardonner à ceux qui se soumettent à sa loi. Dis à tes compagnons qu'ils se hâtent et qu'ils profitent aujourd'hui de ma clémence ; demain ils ne sortiront

plus d'Antioche que par le glaive. Ils verront alors si leur Dieu crucifié, qui n'a pu se sauver lui-même de la croix, les sauvera du supplice qui les attend.

Pierre voulut répliquer ; mais le prince de Mossoul, mettant la main sur son sabre, ordonna qu'on chassât ces misérables mendiants, qui joignaient l'aveuglement à l'insolence. Les députés des Chrétiens se retirèrent à la hâte et coururent plusieurs fois le danger de perdre la vie en traversant l'armée des infidèles. De retour à Antioche, Pierre rendit compte de sa mission devant les princes et les barons assemblés. Dès lors on se prépara au combat. Les hérauts d'armes parcoururent les différents quartiers de la ville. La bataille fut promise pour le lendemain à la valeur impatiente des croisés.

Les prêtres et les évêques exhortèrent les Chrétiens à se rendre dignes de combattre pour la cause de Jésus-Christ. Toute l'armée passa la nuit en prières et en œuvres de dévotion. On oublia les injures, on fit des aumônes, toutes les églises étaient remplies de guerriers qui s'humiliaient devant Dieu et demandaient l'absolution de leurs péchés. La veille on avait trouvé encore des vivres, et cette abondance inattendue fut regardée comme une espèce de miracle. Les croisés réparèrent leurs forces par un frugal repas. Vers la fin de la nuit, ce qui restait de pain et de farine dans Antioche servit pour le sacrifice de la messe et pour la communion. Cent mille guerriers s'approchèrent du tribunal de la pénitence, et reçurent, avec toutes les marques de la piété, le Dieu pour lequel ils avaient pris les armes.

Enfin le jour parut, c'était la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Les portes d'Antioche s'ouvrirent ; toute l'armée chrétienne sortit divisée en douze corps, qui rappelaient les douze apôtres. Hugues le Grand, le frère du roi de France, quoique affaibli par une longue maladie, se montrait dans les premiers rangs et portait l'étendard de saint Pierre, qu'il avait reçu du pape Urbain. Tous les princes, les chevaliers et les barons étaient à la tête de leurs hommes d'armes. Seul de tous les chefs, le comte de Toulouse ne se trouvait point dans les rangs ; retenu dans Antioche par les suites d'une blessure, il avait été chargé de contenir la garnison de la citadelle, tandis qu'on allait livrer la bataille à l'armée des Turcs.

Adhémar, revêtu de sa cuirasse et de la robe des Pontifes, marchait entouré des images de la religion et de la guerre. L'historien Raymond d'Agiles nous apprend lui-même qu'il précédait l'évêque du Puy, et dit avec sa naïveté accoutumée : J'ai vu ce que je raconte, et c'est moi qui portais la lance du Seigneur. Le prélat vénérable, s'étant arrêté devant le pont de l'Oronte, adressa un discours pathé-

tique aux soldats de la croix, et leur promit les secours et les récompenses du ciel. Tous ceux qui entendirent les paroles du saint évêque fléchirent le genou et répondirent : Amen ! Une partie du clergé s'avancait à la suite du légat du Pape, et chantait le psaume martial : Que le Seigneur se lève, et que ses ennemis soient dispersés ! Les évêques et les prêtres qui étaient restés dans Antioche, entourés des femmes et des enfants, bénissaient du haut des remparts les armes des soldats chrétiens ; et, levant les mains au ciel, comme Moïse pendant le combat des Hébreux et des Amalécites, priaient le Seigneur de sauver son peuple et de confondre l'orgueil des infidèles. Les rives de l'Oronte et les montagnes voisines semblaient répondre à ces invocations et retentissaient du cri de guerre des croisés : Dieu le veut ! Dieu le veut !

Au milieu de ce concert d'acclamations et de prières, l'armée chrétienne s'avancait lentement. Une foule de chevaliers qui, dès leur enfance, avaient combattu à cheval, marchaient à pied ; on vit d'illustres guerriers montés sur des mules ou sur des animaux qu'on n'a pas coutume de mener au combat. Le cheval que montait le comte de Flandre était le produit des aumônes qu'on lui avait faites ; des seigneurs riches et puissants étaient montés sur des ânes ; beaucoup de chevaliers avaient vendu leurs armes pour vivre, et n'avaient plus que les armes des Turcs, dont ils avaient de la peine à se servir. Le cheval qui servait à Godefroi appartenait au comte de Toulouse : le duc de Lorraine, pour l'obtenir, avait été obligé d'invoquer la sainte cause que défendaient les croisés. Dans les rangs des guerriers, on voyait des malades, des hommes exténués par la faim : le poids des armes était trop lourd pour leur faiblesse ; ils n'étaient soutenus que par l'espoir de vaincre ou de mourir pour la gloire de Jésus-Christ.

Kerboga, le général turc, qui ne s'attendait pas à une bataille, crut d'abord que les Chrétiens venaient implorer sa clémence. Un drapeau noir arboré sur la citadelle d'Antioche et qui était le signal convenu pour annoncer la résolution des croisés, lui apprit bientôt qu'il n'avait point affaire à des suppliants. Deux mille hommes de son armée, qui gardaient le passage du pont d'Antioche par où devait sortir l'armée chrétienne, avaient d'abord été vaincus et dispersés par le comte de Vermandois. Les fuyards portèrent l'effroi dans la tente de leur général, qui jouait alors aux échecs. Revenu de sa fausse sécurité, le prince de Mossoul fit trancher la tête à un transfuge qui lui avait annoncé la prochaine reddition des Chrétiens, et songea sérieusement à combattre ; mais, près de livrer bataille, il est saisi de crainte. Les chroniques contemporaines parlent de prédictions qui annonçaient une défaite au prince de Mossoul ; le moine Robert

nous présente la mère de Kerboga fondant en larmes et voulant, mais en vain, retenir son fils. Le général musulman envoya proposer aux princes chrétiens de prévenir le carnage général et de choisir quelques-uns de leurs chevaliers pour combattre un pareil nombre de Turcs. Cette proposition, qu'il avait rejetée la veille, les Chrétiens la rejetèrent à leur tour. Si Kerboga avait des craintes, les Chrétiens étaient pleins de confiance. Au moment où ils sortaient d'Antioche, une légère pluie vint rafraîchir l'air embrasé, et il leur sembla que le ciel répandait sur eux sa bénédiction et la grâce du Saint-Esprit. Lorsqu'ils arrivèrent près des montagnes, un vent très-fort qui poussait leurs javelots et retenait ceux des Turcs, parut à leurs yeux comme le vent de la colère céleste levé pour disperser les infidèles. Jamais, parmi les soldats chrétiens, l'ordre et la discipline n'avaient mieux secondé la bravoure et l'ardeur des combattants; à mesure que l'armée s'éloignait de la ville et s'approchait de l'ennemi, un silence profond régnait dans la vallée, où brillaient de toutes parts les lances et les épées nues; on n'entendait plus, dans les rangs, que la voix des chefs, les hymnes des prêtres et les exhortations d'Adhémar.

La bataille avait à peine duré une heure, que déjà les Musulmans ne pouvaient plus soutenir l'attaque ni la présence des soldats de la croix. Raymond d'Agiles atteste que les ennemis n'osaient approcher des bataillons au milieu desquels brillait la sainte lance, qu'il portait lui-même. Albert d'Aix ajoute qu'à l'aspect de la lance, Kerboga fut frappé de terreur, et qu'il semblait avoir oublié l'heure des combats. Robert le Moine ajoute qu'au milieu de la mêlée, on vit descendre une troupe céleste couverte d'une armure blanche et conduite par les martyrs saint Georges, saint Démétrius et saint Théodore. Enfin, les Chrétiens remportèrent une victoire complète. Cent mille cavaliers turcs restèrent sur le champ de bataille; quant aux fantassins, ils étaient tombés en si grand nombre, dit l'historien Robert, témoin oculaire, qu'on ne se donna pas la peine de les compter. Kerboga, ce superbe ennemi, qui devait amener à son maître tous les Chrétiens enchaînés, ne se crut en sûreté lui-même qu'après avoir fui jusqu'au delà de l'Euphrate. Son camp, ses immenses richesses tombèrent au pouvoir de ceux qu'il avait tant méprisés. Ceux-ci employèrent plusieurs jours à les transporter dans Antioche. Parmi ces dépouilles se trouvaient une grande quantité de cordes et de chaînes de fer destinées aux soldats chrétiens, s'ils avaient succombé dans la bataille. Il n'y en périt que quatre mille, qui furent mis au rang des martyrs.

La victoire d'Antioche parut un événement si extraordinaire aux Musulmans, que plusieurs abandonnèrent la religion de leur faux

prophète. Ceux qui défendaient la citadelle de la ville, frappés de surprise et de terreur, se rendirent à Raymond le jour même de la bataille. Trois cents d'entre eux, avec leur émir, embrassèrent la foi de l'Évangile, et puis allèrent publier dans les villes de Syrie que le Dieu des Chrétiens était le Dieu véritable. Telle était la terreur inspirée par la victoire d'Antioche, que, d'après Raymond d'Agiles, si les Chrétiens avaient marché aussitôt sur Jérusalem, ils n'auraient trouvé aucune résistance.

Le premier soin des croisés, après leur victoire, fut de mettre, si l'on peut parler ainsi, Jésus-Christ en possession des pays qu'ils venaient de conquérir, en rétablissant son culte dans Antioche. Le patriarche Jean, qui avait eu tant à souffrir et que les Musulmans avaient souvent suspendu par des cordes aux murailles, fut rétabli dans son siège ; les églises profanées furent purifiées ; des prêtres furent nommés pour les desservir, et une part considérable fut prélevée sur les dépouilles enlevées aux Sarrasins, pour l'achat et la confection de tous les objets nécessaires au culte divin.

Le patriarche d'Antioche et les autres évêques qui faisaient partie de la croisade, se réunirent pour adresser en commun une lettre aux Chrétiens d'Occident, et les engager à venir partager la gloire et les mérites de leurs frères. Sachez, leur disaient-ils, que, par le secours de Dieu, nous avons soumis quarante grandes villes et triomphé de deux cents armées, tant en Romanie qu'en Syrie, et qu'il nous reste encore plus de cent mille hommes sous les armes, quoique nous en ayons perdu beaucoup dans les premiers combats. Cependant le besoin de garder nos villes et nos camps rend ce nombre insuffisant. Venez donc prendre part à la récompense qui vous sera accordée sans avoir participé à nos plus rudes travaux. Dans toute maison où il y a deux hommes, que le plus propre à la guerre s'arme pour la cause de Jésus-Christ, surtout ceux qui ont fait des vœux ; car s'ils s'en dispensent sans y être autorisés par une raison suffisante, nous les excommunions et nous les séparons de la communion des fidèles.

Les chefs de l'armée adressèrent également, de leur côté, à tous les princes et à tous les fidèles chrétiens, une lettre qui avait le même objet, et dans laquelle on remarque le passage suivant, qui peint bien le profond esprit de piété dont ils étaient animés. Apprenez, disaient-ils, que nous avons reçu du roi de Perse un message dans lequel il nous prévient de son intention de nous livrer bataille vers la fête de la Toussaint. S'il est vainqueur, lui, le roi de Babylone et plusieurs autres princes musulmans sont déterminés à nous faire une guerre sans relâche ; si, au contraire, il est battu, il promet de se faire baptiser avec tous ceux que pourra déterminer son exemple. Nous

vous conjurons donc, très-chers frères, de redoubler vos jeûnes et vos aumônes, surtout le troisième jour avant la fête, qui est un vendredi, jour du triomphe de Jésus-Christ, dans lequel nous combattons avec bien plus d'assurance, après nous être préparés par la prière et les autres actes de dévotion.

En même temps qu'ils adressaient cette lettre à leurs frères d'Occident, les chefs des croisés envoyèrent un message à l'empereur Alexis pour se plaindre de l'inexécution de toutes les promesses qu'il leur avait faites, et pour lui annoncer que, s'il ne s'empressait de les remplir en leur donnant les secours auxquels il s'était engagé, eux-mêmes se regarderaient comme déliés de tous leurs engagements envers lui. Hugues le Grand, comte de Vermandois, fut chargé de cette ambassade; mais, arrivé à Constantinople, il oublia les intérêts de ceux qui l'avaient envoyé, et, sans même prendre la peine de leur écrire, fatigué d'une guerre si pénible, il abandonna lâchement la cause de ses frères, et retourna en France, où il fut salué du nom honteux de Corbeau de l'arche.

Pendant les croisés demandaient à grands cris qu'on les conduisit à Jérusalem. Le duc Godefroi de Lorraine était du même avis, qu'il fallait profiter de la terreur répandue par leur dernière victoire; la pluralité des chefs décida qu'il fallait laisser passer les grandes chaleurs et attendre à l'automne. Dans l'intervalle, se déclara une maladie épidémique, qui, dans un seul mois, emporta jusqu'à cinquante mille pèlerins. Celui dont la perte causa le plus grand deuil dans l'armée fut le vertueux Adhémar, légat du Pape. Se prodiguant tout à tous pour visiter les malades, les encourager, les consoler, pour assurer la bonne administration des secours publics, il finit par succomber à tant de fatigues; et, atteint lui-même du mal qu'il voulait détourner des autres, il mourut regretté et vénéré de tous. Il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre, dans l'endroit même où la sainte lance avait été trouvée. Les chefs, dont il s'était fait aimer et sur lesquels sa vertu lui avait obtenu une grande influence, le regrettèrent sincèrement. Ils écrivirent au pape Urbain, comme des fils à leur père, une lettre commune, où ils exposent brièvement et modestement, rapportant tout à la miséricorde divine, l'ensemble de leur expédition, leurs souffrances et leurs victoires; ils lui mandent enfin la mort de l'évêque du Puy, qu'il leur avait donné pour père, et le prient de venir lui-même se mettre à leur tête, afin de vaincre, par son autorité, les hérétiques et les schismatiques, comme eux avaient vaincu les païens, l'assurant, de leur part, de toute l'obéissance que des fils doivent à leur père. La lettre est au nom de Bohémond, de Raymond de Saint-

Gilles ; de Godefroi, duc de Lorraine ; de Robert, comte de Normandie ; de Robert, comte de Flandre, et d'Eustache, comte de Boulogne.

Cependant l'époque fixée pour le départ se passait, et l'on ne parlait pas ; la plupart des chefs faisaient des expéditions particulières, la multitude des croisés en murmurait. Ces murmures éclatèrent tout haut, lorsqu'on apprit tout à coup que Jérusalem avait été prise par les Égyptiens, qui profitèrent ainsi pour eux-mêmes des nombreuses défaites que les Chrétiens avaient fait subir aux Turcs, et des retards qu'ils avaient apportés à envahir la Palestine.

Le départ pour Jérusalem fut donc enfin résolu, et le comte de Toulouse prit les devants, accompagné de Tancrede et de Robert de Normandie. La terreur qu'avaient répandue les victoires des croisés était telle, que de toutes parts les Chrétiens et les Musulmans du pays accouraient au-devant d'eux pour implorer, les uns leurs secours, les autres leur miséricorde. Les pèlerins recevaient partout des vivres et des tributs qui ne leur coûtaient point de combats. Mais ce qui leur fut plus agréable encore, ce fut le retour au milieu d'eux d'un grand nombre des leurs dont ils avaient pleuré la mort, et que les Musulmans, qui les retenaient prisonniers, s'empressaient de leur remettre. Après avoir ainsi traversé le territoire de Hamath et d'Émèse, non loin de Palmyre, ils arrivèrent dans le voisinage d'Arcas, située au pied du mont Liban, dans la riche province de Phénicie.

De son côté, Godefroi partit d'Antioche dans les premiers jours de mars 1099, suivi du reste de l'armée ; mais Bohémond ne l'accompagna que jusqu'à Laodicée, et se hâta de revenir dans sa nouvelle principauté qu'il craignait toujours qu'on ne lui enlevât. Ce fut dans Laodicée qu'un grand nombre de croisés, qui s'étaient retirés à Édesse et dans la Cilicie, vinrent rejoindre leurs drapeaux. Ce fut également dans cette ville que l'armée vit ses rangs se grossir de plusieurs nobles chevaliers anglais, qui, après avoir inutilement tenté de résister aux armes victorieuses de Guillaume le Conquérant, venaient consacrer au triomphe de la cause sainte une épée désormais inutile à leur patrie asservie. Parmi eux était l'etheling Edgar que les Anglais, après la mort de Harold, avaient voulu faire monter sur le trône.

Pendant que le comte Raymond de Toulouse, qui venait de tromper les autres chefs par une fausse nouvelle, assiégeait Arcas, il s'éleva une grande dispute entre les Français du nord et ceux du midi au sujet de la sainte lance. Les premiers, à l'instigation d'un clerc qui n'était pas d'une trop bonne renommée, soutenaient la plupart que c'était une supercherie du comte de Toulouse ; les autres soutenaient,



avec Pierre Barthélemi, que c'était une révélation véritable. La dispute s'échauffa au point que, pour la terminer, Barthélemi consentit à subir l'épreuve du feu. Cette proposition, qui fut unanimement acceptée, ramena le calme dans les esprits, et tous attendirent en silence le jour fixé pour l'épreuve.

Ce fut le vendredi saint. Les princes et le peuple se rendirent, au nombre de quarante mille hommes, au lieu indiqué, sur lequel on avait préparé, avec des branches sèches d'oliviers, deux bûchers de quatorze pieds de longueur chacun, sur quatre de hauteur ; la distance qui les séparait n'était que d'un pied environ. Quand le bois commença à s'enflammer, dit l'historien et témoin oculaire qui le rapporte, moi, Raymond, je prononçai à haute voix ces paroles devant tout le peuple assemblé : S'il est vrai que Dieu ait parlé à cet homme face à face, et si, pendant qu'il veillait, saint André lui a réellement montré la lance de Notre-Seigneur, qu'il passe à travers ce feu sans en recevoir aucun mal : autrement, qu'il soit brûlé avec la lance qu'il portera dans ses mains ! Lorsque j'eus prononcé ces mots, tous les assistants se jetèrent à genoux et répondirent : Amen ! La flamme du bûcher s'élevait de trente coudées : personne ne pouvait en approcher. Alors Pierre Barthélemi, n'ayant qu'une simple tunique pour tout vêtement, inclinant le genou devant l'évêque d'Albarie, prit Dieu à témoin que Jésus-Christ lui était apparu sur la croix face à face, et qu'il avait entendu de sa bouche, ainsi que de celle des apôtres Pierre et André, les paroles rapportées aux princes. Il assura de nouveau que rien de ce qu'il avait dit au nom du Seigneur et de ces saints n'avait été imaginé par lui, et déclara consentir à ne pas traverser les flammes sain et sauf, s'il se trouvait quelque mensonge dans ses paroles. Quant aux autres péchés dont il pouvait être coupable envers Dieu et envers son prochain, il en demanda pardon à Dieu, et pria l'évêque, de même que les prêtres et tout le peuple, d'intercéder pour lui.

Après ce discours, l'évêque lui remit la lance enveloppée d'un voile de soie, qu'il reçut en fléchissant le genou et en faisant le signe de la croix ; puis il s'approcha du bûcher et y entra sans montrer la moindre frayeur. Il sortit du bûcher sans en avoir éprouvé aucun mal, et même sans que le voile très-léger qui recouvrait la sainte lance eût été endommagé par les flammes. Il fit immédiatement le signe de la croix avec la lance sur la foule qui s'empressait autour de lui, et s'écria : Seigneur, aidez-moi ! Il fut renversé par la multitude, qui le foula aux pieds, tant était grand l'empressement de chacun à le toucher et à prendre quelque chose de son vêtement pour s'assurer si c'était bien lui. Il en reçut plusieurs blessures aux jambes ; il eut

l'épine du dos brisée, les côtes enfoncées ; il s'en trouva même qui lui coupèrent des morceaux de chair : et il serait infailliblement resté mort sur la place, si un chevalier nommé Raymond Pelet ne se fût précipité avec une troupe de soldats au milieu de la foule en désordre, et ne l'eût sauvé au péril de sa vie.

Après qu'il l'eut fait transporter dans la tente du comte de Toulouse, continue l'historien Raymond d'Agiles, nous pansâmes ses blessures et lui demandâmes pourquoi il était resté si longtemps dans le feu. Dieu, répondit-il, m'a apparu lorsque j'étais au milieu des flammes, et, me prenant par la main, il m'a dit : En punition de ce que tu as douté de la sainte lance après la révélation que t'en avait faite le bienheureux André, tu ne sortiras pas d'ici sain et sauf : toutefois, tu ne verras pas l'enfer. Après m'avoir ainsi parlé, il m'a renvoyé, et maintenant, voyez sur mon corps les traces du feu. En effet, il avait quelques brûlures aux jambes, en petit nombre à la vérité, mais les plaies qu'on lui avait faites étaient grandes. Nous invitâmes ensuite tous ceux qui s'étaient montrés incrédules à la sainte lance à venir voir la figure de Pierre, sa tête et tous ses membres, afin qu'ils pussent se convaincre de la vérité de ses paroles. Plusieurs vinrent et glorifièrent Dieu, disant : Dieu peut bien nous délivrer de nos ennemis, puisqu'il a délivré cet homme de cette fournaise ardente. Raymond ajoute que Barthélemi mourut quelques jours après, ce qui n'est pas étonnant dans un homme qui avait l'épine du dos brisée, et qu'il lui reprocha à lui-même, sur son lit de mort, de l'avoir mis dans la nécessité de prouver la vérité de sa révélation au péril de sa vie <sup>1</sup>.

La paix étant ainsi rétablie dans le camp, il y arriva successivement deux ambassades. L'une était de l'empereur de Constantinople, qui, toujours fidèle à sa politique astucieuse, leur faisait renouveler ses promesses de secours, déjà tant de fois éludées, et se plaignait en même temps de l'inexécution des engagements que les croisés avaient pris envers lui. Mais la conduite d'Alexis avait assez fait connaître ses intentions secrètes, et le zèle qu'il annonçait pour le succès de la guerre ne trompa personne. Les chefs des croisés reçurent fort mal ses ambassadeurs, et ceux-ci ne recueillirent que l'humiliation d'entendre reprocher à leur maître sa fuite honteuse pendant le siège d'Antioche, et l'oubli de tous ses engagements, dont il osait faire réclamer le prix.

L'autre ambassade était envoyée par le calife du Caire. Ce prince, qui venait de s'emparer de Jérusalem et de toute la Palestine, trem-

<sup>1</sup> Raymond d'Agiles, p. 168 et 169. apud Bongars.

blait pour ses nouvelles conquêtes et désirait détourner les Chrétiens de leur entreprise. Ses ambassadeurs avaient ordre de les assurer de ses intentions bienveillantes, mais, en même temps, de leur déclarer que les portes de Jérusalem ne s'ouvriraient jamais qu'à des pèlerins désarmés. C'était la même proposition qu'on leur avait déjà faite sous les murs d'Antioche. Cette fois-ci, pour toute réponse, les Chrétiens levèrent le siège d'Arcas, brûlèrent leur camp et se mirent en marche pour Jérusalem.

Les croisés n'étaient plus que cinquante mille hommes capables de porter les armes, mais cinquante mille hommes à toute épreuve. Ils passèrent près de Tripoli, dont l'émir, leur ayant voulu disputer le passage, fut mis en fuite, obligé de leur payer une rançon et de leur envoyer, avec une grande quantité de vivres, tous les prisonniers chrétiens qui étaient en son pouvoir.

On était à la fin de mai 1099 ; les croisés entraient dans les belles plaines de la Phénicie. Les palmiers, qu'ils voyaient pour la première fois, d'abondantes moissons déjà mûries par le soleil ardent de la Syrie, les orangers, les grenadiers, les oliviers qui embaumaient l'air et récréaient leur vue, leur rappelaient les merveilles de cette terre autrefois donnée en héritage au peuple alors élu de Dieu, mais qui depuis s'en était rendu si indigne, et que leur vaillance allait rendre aux véritables enfants de la promesse. Cet antique mont Liban, tant célébré dans la sainte Écriture, leur apparut alors dans toute sa majesté.

Une population de soixante mille Chrétiens habitait sur cette montagne, et leur indiqua trois routes différentes pour arriver à Jérusalem. Ils suivirent la troisième le long de la mer, parce qu'elle leur offrait des communications faciles avec les flottes des Pisans et des Génois, qui les approvisionnaient. La terreur qu'avaient inspirée à toutes les populations musulmanes tant de succès obtenus par les Chrétiens était si grande, que partout, sur leur passage, les habitants s'empressaient de leur offrir des vivres et toutes les autres provisions dont ils pouvaient avoir besoin. De tous côtés aussi accouraient des Chrétiens, qui s'estimaient heureux de voir leurs frères d'Occident et de pouvoir leur exprimer les vœux qu'ils faisaient pour le succès de leur entreprise. De pieux solitaires, retirés sur les montagnes, sortaient même de leurs retraites pour les bénir et pour appeler sur leurs armes la protection du Dieu dont ils venaient venger la cause.

A l'approche des lieux saints, les croisés comprirent qu'ils devaient plus que jamais purifier leurs cœurs. Les prêtres joignirent leurs exhortations à cette voix intérieure de la conscience ; le chan-

gement le plus complet et le plus heureux s'opéra dans toute l'armée. Les chroniques contemporaines sont unanimes à louer l'ordre admirable qui, depuis ce moment jusqu'à leur arrivée à Jérusalem, régna dans cette grande multitude d'hommes <sup>1</sup>. Ce fut dans ces heureuses dispositions qu'ils traversèrent les terres de Sidon, bâtie par le fils aîné de Chanaan ; de Tyr, fille ou colonie de Sidon ; de Ptolémaïs, nommée Accon au temps de Josué, aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre ; enfin, de Césarée.

Ils étaient campés près de cette dernière ville, lorsqu'une colombe, échappée aux serres d'un oiseau de proie, vint tomber au milieu d'eux expirante. L'évêque d'Apt l'ayant ramassée, trouva sous ses ailes une lettre par laquelle l'émir de Ptolémaïs apprenait à tous les émirs des environs la marche des Chrétiens et les engageait à réunir leurs forces pour les accabler. Ce même émir, pour inspirer aux croisés une sécurité plus grande, leur avait témoigné la veille une entière soumission. Cette lettre, lue publiquement par les princes, excita une joie universelle parmi tous les Chrétiens ; ils ne doutèrent plus que Dieu ne bénit leur entreprise, puisqu'il leur envoyait même les oiseaux du ciel pour leur faire connaître les secrets desseins de leurs ennemis.

Après avoir passé quatre jours en ce lieu, où ils célébrèrent avec piété les fêtes de la Pentecôte, les croisés continuèrent leur route et vinrent s'emparer de Lydda, autrefois Diospolis, célèbre par le martyre de saint Georges, patron des guerriers chrétiens, et que souvent ils avaient cru voir au milieu de leurs rangs, combattant les infidèles. En l'honneur de leur saint patron, ils laissèrent dans cette ville un évêque auquel ils adjoignirent un nombre de prêtres ; et, pour subvenir aux frais du culte, ils arrêtèrent de consacrer à cet usage la dime de tout ce qu'ils enlèveraient aux Musulmans. De Lydda, l'armée marcha sur Ramla, dont elle s'empara et qu'elle trouva déserte. Ses habitants, craignant d'éprouver le sort d'Antioche et de tant d'autres villes, s'étaient enfuis dans les montagnes voisines, emportant avec eux tout ce qu'ils avaient de plus précieux, ce qui n'empêcha pas les Chrétiens d'y trouver encore d'abondantes provisions en vivres et en tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Comme à Lydda, ils y établirent un évêque français de nation et nommé Robert, homme aussi recommandable par son savoir que par sa vertu.

Les croisés n'étaient plus qu'à dix lieues de Jérusalem, lorsqu'ils éprouvèrent un sentiment indéfinissable d'hésitation et de crainte.

<sup>1</sup> *Gesta Dei per Francos.*

Ces guerriers magnanimes, qui avaient bravé tant de périls et vaincu tant de peuples pour arriver sous les murs de la cité sainte, délibérèrent alors pour savoir s'ils iraient assiéger le Caire ou Damas. Ne voyant plus autour d'eux cette grande multitude de combattants qui avaient conquis Antioche et Nicée, l'espérance de la victoire parut un moment les abandonner ; les dangers et les malheurs qui les attendaient aux portes de la ville promise à leurs armes vinrent tout à coup effrayer leurs pensées, et, touchant à la dernière de leurs épreuves, ils semblaient dire au fond du cœur, comme l'Homme-Dieu : Que ce calice passe loin de nous ! Cependant le souvenir de leurs exploits, les sentiments que devait leur inspirer le voisinage des saints lieux triomphèrent de leur hésitation, et, d'une voix unanime, les chefs résolurent de poursuivre leur marche vers Jérusalem.

Tandis que l'armée chrétienne s'avancait à travers les montagnes, les Musulmans qui habitaient les deux rives du Jourdain, les frontières de l'Arabie et les vallées de Sichem, accouraient dans la capitale de la Palestine, les uns pour la défendre les armes à la main, les autres pour y chercher un asile avec leurs familles et leurs troupeaux. Sur leur passage, les Chrétiens du pays étaient accablés d'outrages et chargés de fers ; les oratoires et les églises étaient livrés au pillage et aux flammes. Toutes les contrées voisines de Jérusalem présentaient le spectacle de la désolation ; les campagnes et les cités retentissaient partout du tumulte et des menaces de la guerre.

De Ramla, l'armée chrétienne s'avança dans une étroite vallée entre deux montagnes brûlées par les ardeurs du soleil. La route qu'elle suivait avait été creusée par les torrents ; la pluie des orages y avait accumulé des roches détachées des monts ; des amas de sable, des abîmes ouverts par la rapidité des eaux fermaient quelquefois le chemin. Dans ces passages difficiles, la moindre résistance des Musulmans pouvait triompher de la foule des pèlerins ; et, s'ils ne rencontrèrent point alors d'ennemis, ils durent penser que Dieu lui-même leur livrait les avenues de la ville sainte.

Après avoir marché depuis l'aurore, l'armée des croisés arriva vers le soir au village d'Anathot, que Guillaume de Tyr appelle Enmaüs. Anathot était situé dans une vallée arrosée par une source abondante ; les croisés résolurent d'y passer la nuit. Ce fut là qu'ils reçurent des nouvelles de Jérusalem, qui n'était plus qu'à une distance de six milles ou deux lieues. Des Chrétiens fugitifs racontaient que tout était en feu dans la Galilée, dans le pays de Naplouse, dans le voisinage du Jourdain ; les Musulmans accouraient avec leurs troupeaux dans la ville sainte ; sur leur passage, ils brûlaient les

églises, pillaient les maisons des Chrétiens. Les chefs de l'armée reçurent alors une députation des fidèles de Bethléhem qui envoyaient demander du secours contre les Turcs. Godefroi accueillit les députés et fit aussitôt partir Tancred avec cent cavaliers armés de cuirasses. Les croisés furent reçus à Bethléhem au milieu des bénédictions du peuple chrétien ; ils visitèrent, en chantant les cantiques de la délivrance, l'étable où naquit le Sauveur ; le brave Tancred fit arborer son drapeau sur la sainte métropole, à l'heure même où la naissance de Jésus avait été annoncée aux bergers de la Judée.

Personne ne put se livrer au sommeil pendant la nuit passée à Anathot. Une éclipse totale de lune répandit tout à coup les plus profondes ténèbres ; la lune se montra ensuite comme couverte d'un voile de sang. Les pèlerins furent saisis de terreur. Une autre cause les empêchait encore plus de fermer l'œil, c'était le voisinage de Jérusalem. Si près de cette ville, il leur tardait de voir paraître le jour, qui leur permettrait de saluer de loin ses murailles révérees. Dès le lever du jour, tout le monde se mit en marche. Les croisés laissaient à leur droite le château de Modin, fameux par la sépulture des Machabées ; mais cette ruine vénérable attira à peine leurs regards, tant la pensée de Jérusalem les préoccupait. Ils traversèrent, sans s'y arrêter, la vallée de Térébinthe, célébrée par les prophètes ; ils traversèrent de même le torrent où David ramassa les cinq cailloux avec lesquels il terrassa le géant Goliath ; à leur droite et à leur gauche s'élevaient des montagnes où campèrent les armées d'Israël et celles des Philistins : tous ces souvenirs historiques étaient comme perdus pour les guerriers de la croix. Lorsqu'ils eurent gravi la dernière montagne qui les séparait de la ville sainte, tout à coup Jérusalem leur apparut. Les premiers qui l'aperçurent s'écrièrent avec transport : Jérusalem ! Jérusalem ! Le nom de Jérusalem vole de bouche en bouche, de rang en rang, et retentit dans les vallées où se trouvait encore l'arrière-garde des croisés. A ce nom, toute l'armée pleura de joie. O bon Jésus, dit l'historien Robert le Moine, témoin oculaire, lorsque vos guerriers virent les murs de cette Jérusalem terrestre, combien de larmes coulèrent de leurs yeux ! Tous prosternés à terre, ils saluèrent de la voix et de leurs corps inclinés votre saint sépulcre ; vous qui y fûtes enseveli, ils vous adoraient assis à la droite du Père, et devant venir pour juger les vivants et les morts. Puis, se relevant tous, ils répètent ensemble : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* et renouvellent le serment qu'ils ont fait tant de fois de délivrer Jérusalem <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Robert. Monach., l. 8, p. 74. Albert Aquens., p. 272.

Dans la nuit qui précéda l'arrivée de l'armée chrétienne, plusieurs guerriers égyptiens s'étaient avancés au-devant des croisés. Bandouin du Bourg, avec ses chevaliers, marcha à leur rencontre : accablé par le nombre, il fut bientôt secouru par Tancrède, qui accourait de Bethléhem. Après avoir poursuivi l'ennemi jusqu'aux portes de la ville, le pieux et brave Tancrède laissa ses compagnons et se rendit seul sur la montagne des Oliviers, qui n'est séparée de la ville que par la vallée de Josaphat. Pendant que, du haut de cette montagne, il contemplait la cité sainte, un ermite l'aborda et lui en fit distinguer les principaux lieux. Cet ermite lui demanda ensuite qui il était, et, lorsqu'il apprit qu'il parlait au neveu de Robert Guiscard, il s'écria : Quoi ! vous êtes du sang de ce chef sous la foudre duquel la Grèce trembla tant de fois, qui fit fuir Alexis, qui fit ouvrir les portes de Durazzo, et à qui toute la Bulgarie obéit jusqu'au fleuve Verdaris ! Vous parlez à un homme qui vous connaît, et qui n'a point oublié le dévastateur de ma patrie : ce guerrier, qui fut mon ennemi, répare enfin ses anciennes offenses en vous envoyant ici. Cet ermite était né en Sicile. Ce pieux entretien durait encore, lorsque cinq guerriers musulmans, sortis de la ville, s'avancèrent avec confiance vers la montagne. Tancrède ne chercha point à éviter le combat ; trois des assaillants tombent sous ses coups ; les deux autres s'enfuient vers la ville. Sans hâter ni ralentir sa marche, Tancrède vient ensuite rejoindre le gros de l'armée qui s'avancait nu-pieds, la plupart, et s'approchait de la sainte cité, en chantant ces paroles d'Isaïe : *Jérusalem, lève tes yeux, et vois le libérateur qui vient briser tes fers!*

Dès le lendemain de leur arrivée, les croisés s'occupèrent de former le siège de la place. Une esplanade couverte d'oliviers s'étend sur le côté septentrional. Godefroi de Lorraine, Robert de Normandie, Robert de Flandre dressèrent leurs tentes au milieu de cette esplanade ; leur camp s'étendait entre la grotte de Jérémie et les sépulcres des rois. Tancrède planta ses pavillons à la droite de Godefroi et des deux Robert. Après le camp de Tancrède, venait celui de Raymond, comte de Toulouse, en face de la porte du couchant. Cette position ne lui permettant pas de concourir utilement au siège, il transporta une partie de son camp vers le côté méridional de la ville, sur le mont Sion, au lieu même où Jésus-Christ avait célébré la Pâque avec ses disciples. Alors, comme aujourd'hui, la partie du mont Sion qui ne se trouvait pas enfermée dans la ville, présentait peu d'étendue. Les croisés qui s'y étaient établis pouvaient être atteints par les flèches lancées du haut des tours et des remparts. Les dispositions militaires des Chrétiens laissaient libres les côtés de la ville défendus au midi par la vallée de Gihon ou de Siloé, à l'orient par la vallée de Josa

phat. La cité sainte ne fut donc investie qu'à moitié par les pèlerins. Seulement on avait établi sur le mont des Olives un camp de surveillance.

Autour de Jérusalem, chaque pas que faisaient les pèlerins leur rappelait un souvenir cher à la religion. Ce territoire révérend des Chrétiens n'avait point de vallée, point de rocher qui n'eût un nom dans l'histoire sacrée. Tout ce qu'ils voyaient réveillait ou échauffait leur piété et leur zèle. Ils ne pouvaient surtout détacher leurs regards de la ville sainte, et gémissaient sur l'état d'abaissement où elle était tombée. Cette cité, jadis si superbe, semblait ensevelie dans ses propres ruines. Avec ses maisons carrées, sans fenêtres et surmontées d'une terrasse plate, elle s'offrait aux yeux des croisés comme une masse énorme de pierres entassées entre des rochers. On n'apercevait, çà et là dans son enceinte, que quelques cyprès, quelques palmiers, parmi lesquels s'élevaient des clochers dans le quartier des Chrétiens, et des mosquées dans celui des infidèles. Dans les vallons et sur les coteaux voisins de la ville que les antiques traditions représentaient comme couverts de jardins et d'ombrages, croissaient avec peine des oliviers épars et l'arbuste épineux du rhamnus. L'aspect de ces campagnes stériles, de ces rochers fendus, de ce sol pierreux et rougeâtre, de cette nature brûlée par le soleil, présentait partout aux pèlerins des images de deuil, et mêlait une sombre tristesse à leurs sentiments religieux. Il leur semblait entendre la voix des prophètes qui avaient annoncé la servitude et les malheurs de la cité de Dieu, et, dans l'ardeur de leur dévotion, ils croyaient être appelés à lui rendre son éclat et sa splendeur.

Ce qui enflamma encore le zèle des croisés pour la délivrance de la ville sainte, ce fut l'arrivée parmi eux d'un grand nombre de Chrétiens sortis de Jérusalem, et qui, privés de leurs biens, chassés de leurs maisons, venaient chercher des secours et un asile au milieu de leurs frères d'Occident. Ces Chrétiens racontaient les persécutions qu'avaient fait essayer les Musulmans à tous ceux qui adoraient Jésus-Christ. Les femmes, les enfants, les vieillards étaient retenus en otage; les hommes en état de porter les armes se voyaient condamnés à des travaux qui surpassaient leurs forces. Le chef du principal hospice des pèlerins avait été jeté dans les fers avec un grand nombre de Chrétiens. On avait pillé les trésors des églises pour fournir à l'entretien des soldats musulmans. Le patriarche Siméon s'était rendu dans l'île de Chypre, pour y implorer la charité des fidèles et sauver son troupeau menacé de la destruction, s'il ne payait point l'énorme tribut imposé par les oppresseurs de la ville sainte. Chaque jour, en effet, les Chrétiens de Jérusalem étaient accablés de nouveaux ou-



trages, et plusieurs fois les infidèles avaient formé le projet de livrer aux flammes et de détruire de fond en comble le saint sépulcre et l'église de la Résurrection.

Les Chrétiens fugitifs, en faisant aux pèlerins ces douloureux récits, les exhortaient à presser l'attaque de Jérusalem ; mais il y avait dans la ville une garnison musulmane de quarante mille hommes ; de plus, vingt mille habitants avaient pris les armes : cela faisait une armée plus considérable que celle des croisés. Ceux-ci n'avaient ni échelles ni machines de guerre. Toutefois, entraînés par leur ardeur belliqueuse et par les exhortations de l'ermite du mont des Olives, ils tentent un assaut dès les premiers jours. Déjà l'avant-mur s'était écroulé sous leurs coups ; mais la muraille intérieure leur oppose un obstacle invincible. Il ne se trouve qu'une seule échelle qui puisse atteindre à la hauteur des murs. Quelques braves parviennent jusqu'au sommet de la muraille et combattent corps à corps avec les Égyptiens, stupéfaits d'un tel courage ; mais les premiers des assaillants, accablés par le nombre, ne purent être secourus par leurs compagnons, et ne trouvèrent qu'une mort glorieuse sur les murs qu'ils avaient franchis. Il fallut revenir au camp et aviser au moyen de se procurer des machines de guerre. Plusieurs détachements furent envoyés à la découverte. Le hasard leur fit trouver, au fond d'une caverne, de grosses poutres, qui furent transportées dans le camp. On démolit les maisons et même les églises du voisinage qui n'avaient point été livrées aux flammes, et tout le bois échappé aux ravages des ennemis fut employé à la construction des machines.

Cependant les travaux du siège ne répondaient point à l'impatience des croisés et ne pouvaient prévenir les maux qui menaçaient encore l'armée chrétienne. Les plus grandes chaleurs de l'été avaient commencé au moment où les pèlerins étaient arrivés devant Jérusalem. Le torrent de Cédron était desséché ; toutes les citernes du voisinage avaient été comblées ou empoisonnées. La fontaine de Siloé, qui coulait par intervalles, ne pouvait suffire à la multitude des pèlerins. Sous un ciel de feu, au milieu d'une contrée aride, l'armée chrétienne se trouva bientôt en proie à toutes les horreurs de la soif. On chercha tous les moyens de se procurer l'eau nécessaire. Les habitants du pays en apportaient dans des outres, qu'ils avaient puisée dans de vieilles citernes ou dans des marais ; mais elle était si fétide, que les chevaux mêmes refusaient d'en boire. Plusieurs croisés en moururent. Les plus fervents, n'attendant plus que la mort, s'approchaient des remparts de Jérusalem, en baissaient respectueusement les pierres et disaient en pleurant : O Jérusalem,

salem ! reçois nos soupirs ; que tes murailles tombent sur nous, et que la sainte poussière qui t'environne recouvre nos ossements !

Tandis que les Chrétiens déploraient leur misère et se désolaient surtout de n'avoir point assez de machines de guerre pour livrer un assaut, il leur arriva tout à coup un secours qu'ils n'espéraient point. On apprit dans le camp qu'une flotte génoise était entrée au port de Joppé, chargée de munitions et de provisions de toute espèce. Cette nouvelle rendit quelque joie à la multitude des pèlerins. Un corps de trois cents hommes, commandé par Raymond Pelet, partit du camp pour aller au-devant du convoi que le ciel semblait envoyer à l'armée chrétienne. Ces trois cents croisés, après avoir, dans le voisinage de Lydda, battu et dispersé les Musulmans, entrèrent dans la ville de Joppé, abandonnée par ses habitants. La flotte chrétienne avait été surprise et brûlée par celle des infidèles ; mais on avait eu le temps d'en retirer des vivres et une grande quantité d'instruments propres à construire des machines de guerre : tout ce qu'on avait pu sauver fut transporté au camp des Chrétiens. Ce convoi, attaqué plusieurs fois par les infidèles, arriva sous les murs de Jérusalem, suivi d'un grand nombre d'ingénieurs et de charpentiers génois, dont la présence ranima l'émulation et le courage parmi les assiégeants. Quelque temps après, Tancred, conduisant une troupe de croisés à quelques lieues de Jérusalem, découvrit une grande forêt vers le territoire de Samarie et de Gabaon, d'où l'on tira dès lors tout le bois nécessaire. Les préparatifs de l'attaque se pressaient avec une incroyable activité. Tout le monde, les princes eux-mêmes mettaient la main à l'œuvre. Chaque jour des machines formidables s'élevaient et menaçaient les remparts des Musulmans. Leur construction était dirigée par Gaston de Béarn, dont les historiens vantent la bravoure et l'habileté. Parmi ces machines, on remarquait trois énormes tours d'une structure nouvelle ; chacune de ces tours avait trois étages, le premier destiné aux ouvriers qui en dirigeaient les mouvements, le second et le troisième aux guerriers qui devaient livrer un assaut. Ces trois forteresses roulantes s'élevaient plus haut que les murailles de la ville assiégée. On avait adapté au sommet une espèce de pont-levis qu'on pouvait abattre sur les remparts, et qui devait offrir un chemin pour pénétrer jusque dans la place.

En même temps, les évêques et les prêtres, se répandant dans les divers quartiers, exhortaient les pèlerins à la pénitence et à la con corde. Le solitaire du mont des Olives vint ajouter ses exhortations à celles du clergé, et, s'adressant aux princes et au peuple : Vous qui êtes venus, leur dit-il, des régions de l'Occident pour adorer

Jésus-Christ sur son tombeau, aimez-vous comme des frères, et sanctifiez-vous par le repentir et les bonnes œuvres. Si vous obéissez aux lois de Dieu, il vous rendra maîtres de la ville sainte; si vous lui résistez, toute sa colère tombera sur vous. Le solitaire conseilla aux croisés de faire une procession autour de Jérusalem, en invoquant la miséricorde et la protection du ciel.

Tous s'empressèrent de suivre ce conseil, qu'ils regardaient comme le langage de Dieu même. Après trois jours d'un jeûne rigoureux, ils sortirent en armes de leurs quartiers et marchèrent, les pieds nus, la tête découverte, vers les murailles de la sainte cité. Ils étaient devancés par leurs prêtres vêtus de blanc, qui portaient les images des saints et chantaient des psaumes et des cantiques. Les enseignes étaient déployées, le bruit des timbales et des trompettes retentissait au loin. C'est ainsi que les Hébreux avaient fait autrefois le tour de Jéricho, dont les murailles s'étaient écroulées au son d'une musique belliqueuse.

Les croisés, partis du camp de Godefroi, au nord de la ville sainte, descendirent dans la vallée de Josaphat, passèrent entre le tombeau de la Vierge et le jardin des Olives, et montèrent ensuite les hauteurs sacrées de l'Ascension. Lorsqu'ils furent arrivés sur le sommet de la montagne, le plus imposant spectacle se découvrit à leurs yeux : à l'orient, la mer Morte se dessinait dans la vallée de Jéricho comme un brillant miroir, et le Jourdain comme un ruban argenté ; les montagnes d'Arabie s'étendaient à l'horizon comme des remparts azurés : à l'occident, les pèlerins contemplaient à leurs pieds Jérusalem et les pâles collines de la Judée. Assemblés dans le même lieu où Jésus-Christ monta au ciel, et sur lequel on montrait encore les vestiges de ses pas, ils entendirent les dernières exhortations des prêtres et des évêques.

Arnould de Rohes, chapelain du duc de Normandie, leur adressa un discours pathétique, et les conjura de redoubler de zèle et de persévérance. En terminant son discours, il se tourna vers Jérusalem : Vous voyez, leur dit-il, l'héritage de Jésus-Christ foulé par les impies : voici enfin le digne prix de tous vos travaux, voici les lieux où Dieu vous pardonnera toutes vos fautes et bénira toutes vos victoires. A la voix de l'orateur, les défenseurs de la croix s'humiliaient devant Dieu et tenaient leurs regards attachés sur Jérusalem.

Comme Arnould les invitait, au nom de Jésus-Christ, à cublier les injures, à se chérir les uns les autres, Tancrede et Raymond, qui avaient eu entre eux de longs démêlés, s'embrassèrent en présence de toute l'armée chrétienne. Les soldats et les autres chefs suivirent leur exemple. Les plus riches promirent de soulager, par leurs

aumônes, les pauvres et les orphelins qui portaient la croix. Tous oublièrent leurs fatales discordes et jurèrent de rester fidèles aux préceptes de la charité évangélique.

Pendant que les croisés se livraient ainsi aux transports de leur piété, les assiégés, rassemblés sur les remparts de Jérusalem, élevaient en l'air des croix qu'ils profanaient par leurs outrages : ils insultaient, par leurs gestes et leurs clameurs, aux cérémonies des Chrétiens. Vous entendez, leur dit alors l'ermite Pierre, vous entendez les menaces et les blasphèmes des ennemis du vrai Dieu ; jurez de défendre Jésus-Christ persécuté, crucifié une seconde fois par les infidèles. Vous le voyez qui expire de nouveau sur le Calvaire pour racheter vos péchés ! A ces mots, le cénobite est interrompu par des gémissements et des cris d'indignation. Toute l'armée brûle de venger les outrages du Fils de Dieu. Oui, j'en jure par votre piété, poursuit l'orateur, j'en jure par vos armes, le règne des impies touche à son terme. L'armée du Seigneur n'a plus qu'à paraître, et tout ce vain amas de Musulmans se dissipera comme l'ombre. Aujourd'hui encore pleins d'orgueil et d'insolence, demain vous les verrez saisis de terreur ; et, sur ce Calvaire où vous allez monter à l'assaut, ils seront devant vous comme ces gardiens du sépulcre qui sentirent leurs armes s'échapper de leurs mains et tombèrent morts de frayeur lorsqu'un tremblement de terre annonça la présence d'un Dieu ressuscité. Encore quelques moments, et ces murailles, trop longtemps l'abri du peuple infidèle, deviendront la demeure des Chrétiens ; ces mosquées, qui s'élèvent sur des ruines chrétiennes, serviront de temples au vrai Dieu, et Jérusalem n'entendra plus que les louanges du Seigneur !

A ces dernières paroles de Pierre, les plus vifs transports éclatent parmi les croisés ; ils s'exhortent les uns les autres à supporter ensemble des fatigues et des maux dont ils allaient enfin recevoir la glorieuse récompense. Les Chrétiens descendent du mont des Olives pour regagner leur camp, et, prenant leur route vers le midi, ils traversent la vallée de Siloé et passent près de la piscine où Jésus-Christ rendit la vue à l'aveugle-né ; ils s'avancent sur la montagne de Sion, où d'autres souvenirs viennent ajouter à leur enthousiasme. Dans cette course pieuse, la troupe des pèlerins se trouva souvent exposée aux traits que lançaient les assiégés du haut des murailles ; et plusieurs, frappés d'un coup mortel, expirèrent au milieu de leurs frères, bénissant Dieu et implorant sa justice contre les ennemis de la foi. Vers le soir, l'armée chrétienne revint dans ses quartiers en répétant ces paroles du prophète : Ceux d'Occident craindront le Seigneur, et ceux d'Orient verront sa gloire. Rentrés

dans leur camp, la plupart des pèlerins passent la nuit en prières ; les chefs et les soldats confessent leurs péchés aux pieds de leurs prêtres et reçoivent, dans la communion, le Dieu dont les promesses les remplissaient de confiance et d'espoir.

C'était le 14 juillet 1099, à la pointe du jour : les clairons et les trompettes annoncent aux Chrétiens impatients l'assaut général. Les hommes, les machines de guerre, tout s'ébranle à la fois. Les tours roulantes s'approchent des murailles. Sur la plus haute plate-forme de la sienne, on voyait Godefroi, accompagné de son frère Eustache et de Baudouin du Bourg. Il animait les siens par son exemple ; et chacun des javelots qu'il lançait, disent les historiens du temps, tous unanimes à nous le représenter comme le plus grand entre tant de grands capitaines, portait la mort parmi les Sarrasins. Raymond, Tancrede, les deux Robert combattaient également au milieu de leurs soldats ; tous étaient animés de la même ardeur ; tous, méprisant également le danger, brûlaient du même désir, de planter enfin la croix sur les murs de Jérusalem. L'assaut avait duré déjà douze heures entières, lorsque la nuit vint séparer les combattants.

La nuit se passa de part et d'autre dans les plus vives inquiétudes ; chacun déplorait ses pertes et tremblait d'en essayer de nouvelles. Les Musulmans redoutaient une surprise ; les croisés craignaient que les Musulmans ne brûlassent les machines qu'ils avaient laissées aux pieds des remparts. Les assiégés s'occupèrent sans relâche de réparer les brèches faites à leurs murailles ; les assiégeants, de mettre leurs machines en état de servir pour un nouvel assaut. Le jour suivant ramena les mêmes combats et les mêmes dangers que la veille.

Les chefs cherchaient, par leurs discours, à relever le courage des croisés. Les prêtres et les évêques parcouraient les tentes des soldats en leur annonçant les secours du ciel. L'armée chrétienne, pleine d'une nouvelle confiance dans la victoire, parut sous les armes et s'avança en silence vers les lieux de l'attaque ; le clergé marchait en procession autour de la ville sainte.

Le premier choc fut terrible. Les Chrétiens, irrités de la résistance qu'ils avaient trouvée la veille, combattaient avec fureur. Les Musulmans, qui avaient appris l'arrivée d'une armée égyptienne, combattent avec une fureur non moindre. Du haut de leurs tours et de leurs remparts, ils lancent sur les assaillants des torches enflammées, des pots de feu grégeois. Tant de dangers ne font qu'animer le courage des Chrétiens, qui se pressent en foule aux pieds de ces murailles, que les uns s'efforcent d'ébranler, tandis que les autres tentent de les escalader.

Monté, comme la veille, sur sa forteresse roulante, que distinguait une brillante croix placée à son sommet, Godefroi surtout portait la confusion et le ravage dans les rangs ennemis par l'incessante activité de son attaque. Furieux à la vue de cette croix, qui semblait les défier, les Musulmans réunirent contre le duc de Lorraine tous leurs efforts, et dirigèrent contre sa forteresse tous les traits et tous les projectiles enflammés que vomissaient sans cesse leurs redoutables machines. Intrépide et calme cependant au milieu du danger, entouré de morts et de mourants, ayant déjà vu tomber à ses pieds son écuyer et plusieurs de ses soldats qui l'entouraient, ce vaillant chef continuait à donner ses ordres, à encourager les siens et à lancer contre les infidèles ces formidables javelots dont chacun portait la mort à un ennemi. Les pertes qu'il leur fit essayer devinrent bientôt si grandes, que, dans leur désespoir, ils forcèrent à monter sur les murailles deux de leurs plus fameuses magiciennes, afin de l'arrêter par leurs enchantements. Mais tous leurs charmes d'enfer ne purent les préserver elles-mêmes de la mort qu'elles invoquaient contre leur ennemi. Atteintes toutes deux à la fois d'une pierre d'une grosseur énorme, elles en sont également écrasées, et périssent avant d'avoir pu achever leurs conjurations.

C'était le vendredi, jour consacré à la passion du Sauveur; c'était vers trois heures, moment où le Sauveur s'était écrié sur la croix : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? Les Chrétiens éprouvèrent un sentiment semblable. Toutes leurs machines étaient en feu; ils manquaient d'eau et surtout de vinaigre, qui seul pouvait éteindre l'espèce de feu lancé par les Musulmans. En vain les plus braves s'exposaient aux plus grands dangers pour prévenir la ruine des tours de bois et des béliers; ils tombaient ensevelis sous des débris, et la flamme dévorait jusqu'à leurs boucliers et leurs vêtements. Plusieurs des guerriers les plus intrépides avaient trouvé la mort au pied des remparts; un grand nombre de ceux qui étaient montés sur les tours roulantes avaient été mis hors de combat: les autres, couverts de sueur et de poussière, accablés sous le poids des armes et de la chaleur, commençaient à perdre courage. Les Musulmans, qui s'en aperçoivent, jettent de grands cris de joie. Dans leurs blasphèmes, ils reprochent aux Chrétiens d'adorer un Dieu qui ne peut les défendre. Les Chrétiens déploraient leur sort, et, se croyant abandonnés par Jésus-Christ, restaient immobiles sur le champ de bataille.

Mais le combat allait bientôt changer de face. Tout à coup les croisés voient paraître sur le mont des Olives un cavalier agitant un bouclier et donnant à l'armée chrétienne le signal pour entrer dans

la ville. Godefroi et Raymond, qui l'aperçoivent des premiers et en même temps, s'écrient que saint Georges vient au secours des Chrétiens. La vue du cavalier céleste embrase les Chrétiens d'une nouvelle ardeur : ils reviennent à la charge. Les femmes mêmes, les enfants, les malades accourent dans la mêlée; apportent de l'eau, des vivres, des armes; réunissent leurs efforts à ceux des soldats pour approcher des remparts les tours roulantes, effroi des ennemis. Celle de Godefroi s'avance au milieu d'une terrible décharge de pierres, de traits, de feu grégeois, et laisse tomber son pont-levis sur la muraille. Des dards enflammés volent en même temps contre les machines des Musulmans, contre les sacs de paille et les ballots de laine qui recouvraient les derniers murs de la ville. Le vent allume l'incendie et pousse la flamme contre les Musulmans. Ceux-ci, enveloppés de tourbillons de feu et de fumée, reculent à l'aspect des lances et des épées des Chrétiens. Godefroi, précédé des deux frères Léthalde et Engelbert de Tournai, suivi de Baudouin du Bourg, de son frère Eustache et de plusieurs autres, enfonce les ennemis, les poursuit et s'élance sur leurs traces dans Jérusalem. Tous les braves qui combattaient sur la plate-forme de la tour suivent leur intrépide chef, pénètrent avec lui dans les rues et massacrent tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage.

En même temps le bruit se répand dans l'armée que le saint pontife Adhémar et plusieurs croisés morts pendant le siège viennent de paraître à la tête des Chrétiens et d'arborer les drapeaux de la croix sur les tours de Jérusalem. Tancrede et les deux Robert, animés par ce récit, font de nouveaux efforts et se jettent enfin dans la place. Une foule de braves les suivent de près; les uns entrent par une brèche demi-ouverte, les autres escaladent les murs avec des échelles, plusieurs s'élancent du haut des tours de bois. Les Musulmans fuient de toutes parts, et Jérusalem retentit du cri de victoire des croisés : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Les compagnons de Godefroi et de Tancrede font enfoncer à coups de hache la porte Saint-Étienne, et la ville est ouverte à la foule des croisés, qui se pressent à l'entrée et se disputent l'honneur de porter les derniers coups aux infidèles. Raymond de Toulouse, qui avait éprouvé le plus de résistance, escalade enfin les murs avec les siens. Rien ne peut arrêter leur attaque impétueuse; ils dispersent les Musulmans, qui vont se réfugier avec leur émir dans la forteresse de David, et bientôt tous les croisés réunis dans Jérusalem s'embrassent, pleurent de joie et ne songent plus qu'à poursuivre leur victoire.

Cependant le désespoir a rallié un moment les plus braves des Égyptiens; ils fondent sur les Chrétiens, qui s'avançaient en désordre

et couraient au pillage. Ceux-ci commençaient à reculer devant l'ennemi qu'ils avaient vaincu, lorsqu'un d'entre eux ranime leur courage, se met à leur tête et porte de nouveau la terreur parmi les infidèles. Dès lors les Musulmans sont massacrés dans les rues, dans les maisons : ils se réfugient dans la mosquée d'Omar ; les vainqueurs, fantassins et cavaliers, y entrent pêle-mêle avec eux. Au milieu du plus horrible tumulte, on n'entend que des gémissements et des cris de mort ; les vainqueurs marchaient sur des monceaux de cadavres pour atteindre ceux qui cherchaient vainement à fuir. Raymond d'Agiles, témoin oculaire, dit que, dans le temple et sous le portique de la mosquée, le sang s'élevait jusqu'aux genoux et jusqu'au frein des chevaux. Et ce jour et les jours suivants, soixante-dix mille Musulmans périrent par le glaive.

D'un autre côté, on voyait un spectacle bien différent : c'était celui des Chrétiens de Jérusalem, dont les croisés venaient de briser les fers. A peine la ville venait-elle d'être conquise, qu'on les vit accourir au-devant des vainqueurs ; ils partageaient avec eux les vivres qu'ils avaient pu dérober à la recherche des Musulmans ; tous remerciaient ensemble le Dieu qui avait fait triompher les soldats de la croix. L'ermite Pierre, qui, cinq ans auparavant, avait promis d'armer l'Occident pour la délivrance des fidèles de Jérusalem, dut jouir alors du spectacle de leur reconnaissance et de leur joie. Les Chrétiens de la ville sainte, au milieu de la foule des croisés, semblaient ne chercher, ne voir que le généreux cénobite qui les avait visités dans leurs souffrances et dont toutes les promesses venaient d'être accomplies. Ils se pressaient en foule autour de l'ermite vénérable ; c'est à lui qu'ils adressaient leurs louanges, c'est lui qu'ils proclamaient leur libérateur ; ils lui racontaient les maux qu'ils avaient soufferts pendant son absence ; ils pouvaient à peine croire ce qui se passait sous leurs yeux, et, dans leur enthousiasme, ils s'étonnaient que Dieu se fût servi d'un seul homme pour soulever tant de nations et pour opérer tant de prodiges.

A la vue de leurs frères qu'ils avaient délivrés, les pèlerins se rappelèrent sans doute qu'ils étaient venus pour adorer le tombeau de Jésus-Christ. Le pieux Godefroi, qui s'était abstenu du carnage après la victoire, quitta ses compagnons, et, suivi de trois serviteurs, se rendit sans armes et les pieds nus à l'église du Saint-Sépulcre. Bientôt la nouvelle de cet acte de dévotion se répand dans l'armée chrétienne ; aussitôt toutes les vengeances, toutes les fureurs s'apaisent ; les croisés se dépouillent de leurs habits sanglants, font retentir Jérusalem de leurs sanglots, et, conduits par le clergé, marchent ensemble, les pieds nus, la tête découverte, vers l'église de la Résurrection.



Lorsque l'armée chrétienne fut ainsi réunie autour du saint tombeau, la nuit commençait à tomber. Le silence régnait sur les places publiques et sur les remparts ; on n'entendait plus dans la ville sainte que les cantiques de la pénitence et ces paroles d'Isaïe : Vous qui aimez Jérusalem, réjouissez-vous avec elle. Les croisés montrèrent alors une dévotion si vive et si tendre, qu'on eût dit que ces hommes, qui venaient de prendre une ville d'assaut et de faire un horrible carnage, sortaient d'une longue retraite et d'une profonde méditation sur nos mystères.

C'est qu'en effet la croisade n'est autre chose que le mystère de la croix, médité et réalisé, mis en pensée et en action dans toute son étendue, notamment dans ses résultats, non plus seulement par un individu ni par une nation seule, mais par la chrétienté entière, mais par tout le corps mystique du Christ, crucifié et ressuscité. Le Christ, selon lui-même, devait souffrir, mais entrer ainsi dans sa gloire. Selon David, il devait être persécuté et bafoué, abreuvé de fiel et de vinaigre, avoir les pieds et les mains percés, avoir ses vêtements partagés et sa robe tirée au sort ; mais tous les confins de la terre devaient se tourner vers lui, toutes les familles des peuples devaient l'adorer, à lui devait être l'empire, il devait dominer sur les nations. Selon Isaïe, il devait être rassasié d'opprobres, brisé pour nos crimes ; mais pour cela même il devait avoir une longue postérité, partager les dépouilles des forts, recevoir les nations pour héritage, frapper la terre de la verge de sa bouche, faire habiter ensemble le loup et l'agneau, le lion et la brebis, sous la conduite d'un enfant ; mais il devait élever son étendard à la vue des nations, les nations devaient accourir et lui adresser leurs hommages, son sépulcre devait être glorieux. Mais, selon le disciple bien-aimé, cet agneau, immolé depuis l'origine du monde, devait avoir une épée à deux tranchants pour frapper les nations rebelles ; il devait les gouverner avec une verge de fer et les fouler dans le pressoir ; il devait, avec ses saints et ses anges, juger et punir la grande Babylone, Rome idolâtre, dont l'empire antichrétien de Mahomet n'est qu'une transformation amoindrie ; mais ses serviteurs et ses combattants devaient être distingués par son signe, le signe du Fils de l'homme, le thau du prophète Ezéchiel ; le thau qui, primitivement, avait la forme d'une croix ; le thau, dernière lettre de l'alphabet hébreu, parce que le Christ crucifié est la fin de toutes choses ; le thau qui, en hébreu, est la première lettre du mot *crucifié*. Et dans une de ces exécutions de la justice divine par l'agneau et son armée, le sang des coupables punis devait monter jusqu'au frein des chevaux.

Or, la croisade n'est-ce pas tout cela ? N'est-ce pas la chrétienté

entière réunie sous la croix pour souffrir et combattre ? N'est-ce pas le Christ, autrefois seul, rejeté de son peuple même, qui maintenant a réuni les principales nations de la terre, le loup et l'agneau, le lion et la brebis, le Franc, le Goth, le Vandale, l'Anglais, le Lombard, l'Italien, le Gaulois, le Grec, le Syrien, les nations autrefois les plus barbares ou les plus policées ; qui les a réunies à la voix d'un enfant, à la voix d'un Pape désarmé, à la voix d'un Pierre l'Ermitte ; qui les a réunies sous son étendard, la croix : qui les a réunies pour souffrir et combattre, comme le Christ souffrant et mourant, pour combattre et vaincre, comme le Christ ressuscité et triomphant ? Voyez cette humanité chrétienne qui s'est attachée à la croix, plus encore qu'elle ne s'est attaché la croix. Combien de fois, au milieu des tristesses, des abandons, des angoisses qu'elle éprouve, ne dit-elle pas comme le Christ agonisant : Mon Père, s'il est possible que ce calice de douleur s'en aille ! cependant, que votre volonté soit faite et non pas la mienne. Dieu le veut ! En avant, marchons ! Combien de fois, comme le Christ mourant, n'a-t-elle pas dit ou été tentée de dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée ? Mais, comme lui, elle finissait par dire : Mon Père, je recommande mon âme entre vos mains ! C'est par ces souffrances et ces combats qu'elle a vaincu les ennemis de Dieu et de son Christ, qu'elle a enlevé et conquis de force la Jérusalem terrestre, comme on n'enlève que par la force la Jérusalem céleste. La possession de la Jérusalem d'ici-bas ne durera qu'un temps, parce qu'elle n'est qu'une figure passagère de la Jérusalem d'en haut. Les croisés, nos ancêtres du onzième siècle, le comprenaient bien. Leur désir était sans doute de conquérir la Jérusalem de la terre ; mais leur désir plus élevé encore était de souffrir et mourir en ceci, pour conquérir la Jérusalem du ciel. Aujourd'hui l'on ne comprend plus cela ; mais, aujourd'hui, qu'est-ce que l'on comprend encore <sup>1</sup> ?

Bientôt après la conquête de Jérusalem, cette ville présenta un nouveau spectacle. Dans l'espace de quelques jours, elle avait changé d'habitants, de lois et de religion. Avant le dernier assaut, on était convenu, suivant la coutume des croisés dans leurs conquêtes, que chaque guerrier resterait le maître et le possesseur de la maison ou de l'édifice dans lequel il se présenterait le premier. Une croix, un bouclier ou tout autre signe placé sur une porte, était pour chacun des vainqueurs le titre de sa possession. Ce droit de propriété fut respecté par des soldats avides de pillage, et l'on vit tout à coup régner

<sup>1</sup> C'est là ce qui manque à l'*Histoire des Croisades*, par Michaud. Plus chrétien, Michaud eût fait une histoire accomplie.

le plus grand ordre dans une ville qui venait d'être livrée à toutes les horreurs de la guerre. Une partie des trésors enlevés aux infidèles fut employée à soulager les pauvres et les orphelins, à décorer les autels de Jésus-Christ qu'on venait de relever dans la cité sainte. Les lampes, les candélabres d'or et d'argent, les riches ornements qui se trouvaient dans la mosquée d'Omar devinrent le partage de Tanocrède. Il partagea ces richesses immenses avec le duc de Lorraine, qu'il avait choisi pour son seigneur.

Mais les croisés détournèrent bientôt leurs regards des trésors promis à leur valeur, pour admirer une conquête plus précieuse à leurs yeux : c'était la vraie croix enlevée par Cosroès et rapportée à Jérusalem par Héraclius. Les Chrétiens enfermés dans la ville l'avaient dérobée, pendant le siège, aux regards des Musulmans. Son aspect excita les plus vifs transports parmi les pèlerins. *De cette chose*, dit une vieille chronique, *furent les chrétiens si joyeux comme s'ils eussent vu le corps de Jésus-Christ pendu dessus icelle*. Elle fut promenée en triomphe dans les rues de Jérusalem, et replacée ensuite dans l'église de la Résurrection.

Dix jours après leur victoire, les croisés s'occupèrent de relever le trône de David et de Salomon, et d'y placer un chef qui pût conserver et maintenir une conquête que les Chrétiens venaient de faire au prix de tant de sang. Après plusieurs conseils entre les chefs, il fut décidé que le roi serait choisi par un conseil composé de dix hommes les plus recommandables du clergé et de l'armée. On ordonna des prières, des jeûnes et des aumônes pour que le ciel daignât présider à la nomination qui allait se faire. Ceux qui étaient appelés à choisir le roi de Jérusalem, jurèrent, en présence de l'armée chrétienne, de n'écouter aucun intérêt, aucune affection particulière, et de couronner la sagesse et la vertu. Ces électeurs mirent le plus grand soin à étudier l'opinion de l'armée sur chacun des chefs. Guillaume de Tyr rapporte qu'ils allèrent jusqu'à interroger les familiers et les serviteurs de tous ceux qui avaient des prétentions à la couronne de Jérusalem, et qu'ils leur firent prêter serment de révéler tout ce qu'ils savaient sur leurs mœurs, le caractère et les penchants les plus secrets de leurs maîtres. Les serviteurs de Godefroi de Bouillon rendirent le témoignage le plus éclatant à ses vertus domestiques ; et, dans leur sincérité naïve, ils ne lui reprochèrent qu'un seul défaut, celui de contempler avec une vaine curiosité les images et les peintures des églises, et de s'y arrêter si longtemps, même après les offices divins, que souvent il laissait passer l'heure du repas et que les mets préparés pour sa table se refroidissaient et perdaient leur saveur <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Guill. de Tyr, l. 7.

Enfin les électeurs, après avoir mûrement délibéré et pris toutes les informations nécessaires, proclamèrent Godefroi, duc de Lorraine. Cette nomination causa la plus vive joie dans l'armée chrétienne, qui remercia le ciel de lui avoir donné pour chef et pour maître celui qui l'avait si souvent conduite à la victoire. Les croisés le conduisirent en triomphe à l'église du Saint-Sépulchre, où il prêta serment de respecter les lois de l'honneur et de la justice. Godefroi refusa le diadème et les marques de la royauté, en disant qu'il n'accepterait jamais une couronne d'or dans une ville où le Sauveur du monde avait été couronné d'épines. Il se contenta du titre modeste de défenseur et de baron du saint sépulchre. C'était la pensée de son ancêtre Charlemagne, quand il s'intitulait dévot défenseur de l'Église de Dieu et humble auxiliaire du Siège apostolique en toutes choses. Au fond, c'était la même œuvre. Ce que Charles-Martel avait commencé dans les champs de Poitiers, son descendant Godefroi venait de l'achever à Jérusalem, la défense de la chrétienté contre l'empire antichrétien de Mahomet. Tous les peuples chrétiens y avaient contribué, mais avant tout l'épée des Francs.

Il est croyable, dit un historien de cette époque, Guibert, abbé de Nogent, que Dieu avait spécialement réservé cette gloire à la nation française. Sa fidélité semble l'avoir méritée ; car nous savons que, depuis qu'elle a reçu la foi par la prédication de saint Remi, elle n'a jamais été souillée d'aucune tache d'hérésie, comme l'ont été presque toutes les autres nations. Même lorsque les Francs étaient encore idolâtres et qu'ils combattaient pour la conquête des Gaules, on n'a point vu qu'ils aient fait mourir personne pour la foi ; au contraire, ils ont toujours marqué beaucoup de respect pour les saintes reliques ; mais la prise de Jérusalem a mis le comble à leur gloire. Le nom même de Francs est un éloge ; car, continue cet auteur, si nous voyons des Bretons, des Italiens qui nous paraissent gens de bien et de bonnes mœurs, nous disons, pour leur faire honneur, que ce sont des hommes francs <sup>1</sup>.

Pendant que la France fournissait à la terre sainte tant de héros qui combattaient les ennemis de Jésus-Christ au delà des mers, elle conservait dans son sein de fervents religieux qui levaient les mains pour ces généreux combattants et faisaient la guerre aux vices, ennemis domestiques plus dangereux que les ennemis étrangers. Saint Robert, abbé de Molême, que la Providence avait destiné pour rallumer par sa ferveur le feu sacré qui commençait à s'éteindre dans plusieurs monastères, ne comprit pas d'abord les vues que Dieu avait

<sup>1</sup> Michaud, *Histoire des Croisades*, l. 4.

sur lui ; il quitta même le gouvernement de Molême pour vivre dans la solitude. Ses religieux, fâchés de l'avoir perdu, s'adressèrent au Pape, qui l'obligea de retourner à Molême. Il obéit ; mais il conçut bientôt le dessein de fonder, avec les plus fervents de ses disciples, un nouveau monastère où il pût pratiquer la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur. Il alla en demander la permission à Hugues, archevêque de Lyon, légat du Saint-Siège, et à Odon, comte de Bourgogne, qui la lui accordèrent. Il choisit pour ce dessein une solitude nommée Cîteaux, au diocèse de Châlon-sur-Saône. C'était un désert couvert de bois et d'épines. Ils s'y établirent le jour de Saint-Benoît, 21<sup>me</sup> de mars 1098, commencèrent à défricher le terrain et à s'y loger dans des cellules de bois. L'archevêque de Lyon, voyant que leur pauvreté était extrême et qu'ils ne pourraient subsister dans un lieu si stérile sans le secours de quelque personne puissante, en écrivit au duc de Bourgogne, qui fit achever leurs bâtimens de bois, leur fournit longtemps toutes les choses nécessaires, et leur donna même abondamment des terres et du bétail. Telle fut l'origine du monastère et de l'ordre de Cîteaux, où nous verrons fleurir tant de saints, et d'où naîtront les religieux si édifiants de nos jours, les trappistes.

Saint Robert ne s'appliquait, dans son nouveau monastère, qu'à faire revivre l'esprit de saint Benoît, en observant la règle à la rigueur de la lettre, lorsque des ordres supérieurs l'arrachèrent encore à sa chère solitude. L'abbé et les moines qui étaient restés à Molême, ne pouvant se consoler de l'avoir perdu, envoyèrent au pape Urbain des députés, qui plaidèrent si bien leur cause, que le Pape, touché de leurs larmes, donna ordre à Hugues, archevêque de Lyon, d'obliger Robert à retourner à Molême. Ce saint abbé obéit avec une humble soumission ; et, après avoir établi le bienheureux Albéric abbé de Cîteaux, il retourna reprendre le gouvernement de Molême. Sa séparation coûta bien des pleurs au nouveau troupeau qu'il avait rassemblé à Cîteaux ; mais il consola ses chers disciples par les lettres pleines de tendresse qu'il leur écrivit. Je vous affligerais trop, leur dit-il dans une de ses lettres, si ma langue pouvait servir de plume, mes larmes d'encre et mon cœur de papier. Il se dessèche, ce cœur, depuis qu'il est séparé de vous, si cependant il a pu en être séparé ; car l'éloignement ne sépare point ceux que la charité de Jésus-Christ tient unis. Que Molême jouisse de la présence de mon corps, puisque l'obéissance le veut ; Cîteaux aura toujours les desirs de mon âme. Elle ne cesse point d'être avec vous. Priez pour elle. Le corps qui est absent vous salue <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Acta SS*, 29 april.

Albéric, que Robert établit abbé de Cîteaux à sa place, y maintint toujours la plus exacte régularité, et donna une forme au nouvel institut, selon le projet et par les conseils de saint Robert. Les religieux de Cîteaux, ayant donc résolu de pratiquer la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur, firent quelques statuts par lesquels ils s'engagèrent à rejeter tout ce qui paraîtrait contraire à cette règle. Ils arrêterent qu'ils ne posséderaient pas des dîmes, attendu que les dîmes sont destinées pour les églises et pour les ecclésiastiques qui les desservent : qu'ils ne bâteraient leurs monastères que dans des lieux solitaires et éloignés des villes ; qu'on ne mettrait que douze religieux dans chaque communauté ; qu'ils retrancheraient de leur habillement tout ce qui paraissait superflu ; qu'ils ne porteraient pas de fourrures ni de fines étoffes ; qu'ils ne se serviraient point de graisse pour assaisonner les mets, et qu'ils ne permettraient pas aux femmes l'entrée de leurs églises. Ils statuèrent aussi que, pour cultiver leurs terres, afin d'avoir de quoi vivre et exercer l'hospitalité, ils recevraient, avec la permission de l'évêque, des frères lais ou convers. Le bienheureux Albéric donna l'habit blanc aux religieux de Cîteaux, hormis le scapulaire, qui demeura noir : et la tradition de l'ordre est qu'il fit ce changement par le commandement de la sainte Vierge, qui voulut qu'un institut qui lui est spécialement dévoué portât cette couleur.

Tandis que saint Robert de Molême et le bienheureux Albéric travaillaient à réformer les moines, un autre Robert, dit d'Arbrissel, travaillait à convertir et à sanctifier les personnes laïques de l'un et de l'autre sexe. C'était le bienheureux Robert, originaire du diocèse de Rennes, d'un lieu nommé aujourd'hui Arbre-Sec, et alors d'Arbrissel, d'où lui est demeuré son surnom. Il naquit avec d'heureuses dispositions pour la piété et une grande inclination pour les sciences. Comme il y avait peu d'habiles maîtres en Bretagne, il alla étudier à Paris et s'y distingua bientôt. Sylvestre de la Guerche, évêque de Rennes, ayant appris les progrès qu'il avait faits dans les lettres et dans la vertu, l'appela auprès de lui et le fit son archiprêtre. Il exerça cette charge importante quatre ans, pendant lesquels il s'employa, avec un grand zèle, à combattre la simonie et l'incontinence des prêtres. Il se rendit par là odieux à plusieurs personnes du clergé ; mais tandis que son évêque le soutenait, le fruit de ses travaux le consola des contradictions.

Après la mort de Sylvestre, Robert se vit exposé à l'envie et au ressentiment de ceux dont il avait combattu les désordres. Marbode ou Marbauf, qui était archidiaque d'Angers, ayant été élu évêque de Rennes, et ne paraissant peut-être pas d'humeur à soutenir ce qu'a-

vait fait son prédécesseur, Robert renonça à l'archiprêtrise et se retira dans une espèce de désert de la forêt de Craon. Sa réputation l'y suivit. Comme il avait un talent singulier pour annoncer la parole de Dieu, on accourait de toutes parts pour s'édifier de ses discours et de la vie austère qu'il menait dans sa solitude. Il assembla bientôt un grand nombre de compagnons, et il bâtit pour eux l'abbaye de Notre-Dame-aux-Bois, dont il fut abbé. Il y établit la vie canoniale; mais ce champ était trop resserré pour l'étendue de son zèle. Il parcourut plusieurs provinces voisines, marchant nu-pieds et prêchant la pénitence avec un succès qui répondait au concours prodigieux de ses auditeurs.

Urbain II, étant venu en France sur ces entrefaites, et ayant entendu Robert, lui ordonna de prêcher partout la pénitence : ce qu'il fit avec un succès merveilleux. Les peuples accouraient à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Bois pour y entendre ses instructions. Plusieurs saints personnages vinrent s'y ranger sous sa conduite et mener la vie érémitique dans la forêt de Craon. Vital de Martain, Rooul de la Futaie, Pierre de l'Étoile, le bienheureux Renaud, Alleaume et saint Bernard d'Abbeville, autrement de Tiron, furent de ce nombre. La sainteté de pareils disciples fait beaucoup d'honneur au maître et devient une preuve de la sienne. Tous ces saints solitaires, après avoir sanctifié un grand nombre de personnes qui venaient les chercher dans leur désert, sortirent de leur solitude pour aller eux-mêmes sanctifier le monde; et ils fondèrent tous divers monastères, tant pour des filles que pour des hommes.

Mais Robert d'Arbrissel se distingua entre ses illustres disciples autant par ses austérités que par ses rares talents pour travailler à la conversion des pécheurs. Ce saint homme, ayant reçu ordre du Pape de prêcher la pénitence, sacrifia son attrait pour la solitude à l'obéissance et au salut des âmes. Il parcourut les diocèses voisins, marchant nu-pieds et couvert d'un sac, en prêchant partout la pénitence. Son éloquence, qui était soutenue par la sainteté de sa vie, fit partout des fruits surprenants. L'homme apostolique était suivi, dans tous les lieux où il allait, d'une foule innombrable de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, après l'avoir entendu, ne voulaient plus se séparer de lui, pour mener sous sa direction la vie pénitente qu'il leur avait prêchée.

Il y avait parmi cette troupe des femmes mariées, des veuves, de jeunes filles, des clercs et des hommes de toutes les conditions et de tous les âges. Robert craignit que les hommes se trouvant ainsi avec les femmes, à sa suite, dans ses courses apostoliques, il n'en arrivât quelque désordre, ou que du moins le monde malin n'en soupçonnât; car on commençait à railler de ce qu'il se laissait suivre ainsi

par des troupes d'hommes et de femmes. Pour prévenir le scandale et fermer la bouche à la malignité, il chercha un lieu solitaire où il pût fixer ses disciples et séparer les deux sexes. Il en trouva un sur les confins de l'Anjou et du Poitou, nommé Fontevrault, qui lui parut bien propre à ce dessein. C'était un lieu inculte, plein de buissons et de broussailles, et qui n'était habité que par des bêtes féroces et par des voleurs. Robert en fit la demeure des saints. Il y fit bâtir un grand nombre de cabanes ou de cellules, et, au milieu de ces cellules, un petit oratoire. Il entoura les cellules des femmes d'une bonne clôture, pour ôter toute communication suspecte. Ceux d'entre les hommes qui étaient engagés dans la cléricature furent employés à la psalmodie et à l'office divin. Les autres furent occupés à défricher le terrain et à le cultiver pour nourrir la communauté. Pour les femmes, il occupa les plus délicates à la récitation de l'office et à la contemplation, et il appliqua les plus robustes aux exercices de la vie active, propre de leur état.

Le bruit de cet établissement attira bientôt à Fontevrault des personnes de toutes conditions, des vieillards et des jeunes gens, des femmes de la première qualité et des femmes de la lie du peuple, des vierges et même des femmes débauchées qui voulaient faire pénitence. Robert recevait avec bonté tous ceux et toutes celles qui se présentaient pour vivre sous sa direction, et la Providence fournissait libéralement à leurs besoins; car les aumônes qu'on lui envoyait croissaient avec le nombre de ses disciples. Il les nommait les pauvres de Jésus-Christ.

Robert d'Arbrissel, voyant que le nombre des cellules qu'on avait construites n'était pas suffisant, et voulant d'ailleurs rendre cet établissement plus stable, fit bâtir à Fontevrault deux grands monastères, un pour les femmes et l'autre pour les hommes. Celui des religieuses était dédié à la sainte Vierge, et celui des religieux à saint Jean l'Évangéliste. Il mit trois cents femmes dans le monastère des religieuses destinées pour le chœur. Il mit ensemble six vingts femmes repenties dans un monastère séparé, qu'il nomma la Magdeleine. Il admit même les lépreux qui se présentèrent; mais il les sépara aussi des religieux, et les plaça dans un petit monastère qui fut appelé Saint-Lazare. Le bienheureux Robert laissa le soin des bâtiments et des religieuses à une sainte veuve nommée Hersinde, qui s'était, une des premières, rangée sous sa conduite, et il lui associa Pétronille de Chemillé, qui fut dans la suite la première abbesse de Fontevrault. C'est l'origine de l'ordre et de la célèbre abbaye de Fontevrault, dont nous verrons plus tard les progrès et la constitution <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 28 febr.



Dans une autre extrémité de la Gaule, le bienheureux Heldemare, prêtre, assisté de Conon, qui était aussi prêtre, et d'un laïque nommé Roger, après avoir mené la vie érémitique dans la forêt d'Arouaise, près de Bapaume, y jeta les fondements d'un monastère qui est devenu le chef d'une congrégation de chanoines réguliers renommés pour l'austérité de leur vie. Ils choisirent, pour cet établissement, un lieu nommé le Tronc-de-Bérenger. Bérenger était un fameux voleur qui avait longtemps infesté cette forêt, et l'on supposait que son cadavre était dans le tronc qui portait son nom. Les voleurs qui succédèrent à Bérenger dans cette forêt avaient un grand respect pour sa mémoire, et ils faisaient semblant d'aller consulter cet arbre pour savoir quelle rançon ils exigeraient de ceux qu'ils avaient pris. Heldemare, qui voulut faire un temple du Seigneur de ce qui avait été longtemps une caverne de brigands, bâtit en ce lieu son monastère, et il s'associa, en peu de temps, des compagnons qui édifièrent tout le pays. Leur vie était fort austère. Ils ne mangeaient point de chair et ne portaient point de linge. Plusieurs collégiales de chanoines embrassèrent dans la suite l'institut d'Arouaise, et formèrent une nombreuse congrégation. Le bienheureux Heldemare menait dans sa forêt une vie toute céleste, n'ayant rien à craindre ni des bêtes féroces ni des voleurs, lorsqu'un mauvais clerc, pire que les voleurs et les bêtes féroces, et qui avait fait semblant de vouloir embrasser son institut, l'assassina cruellement, le 13 de janvier, vers la fin du onzième siècle<sup>1</sup>.

Non loin d'Arouaise, se voyait le monastère du mont Saint-Quentin, qui était alors une école de toutes les vertus religieuses. Saint Godefroi, abbé de Nogent-sous-Couci, et depuis évêque d'Amiens, y avait puisé les sentiments de piété qui le rendirent un des plus saints abbés et un des plus grands évêques de son temps. Comme ses parents durent sa naissance aux prières de cette pieuse communauté, ils le portèrent au mont Saint-Quentin pour qu'il y reçût le baptême. Dès que cet enfant eut atteint l'âge de cinq ans, on l'offrit au monastère et on le revêtit de l'habit monastique. Son père, Frodon, embrassa la vie religieuse au monastère de Nogent ; et un de ses frères, nommé Odon, se retira au mont Saint-Quentin, où il se distingua par une grande sobriété et par une si exacte observance du silence, que, pendant le carême, il ne proférait pas une seule parole, sinon en se confessant.

Godefroi montrait encore plus de vertu, quoique dans une plus tendre jeunesse. Son amour pour la pauvreté et le recueillement en-

<sup>1</sup> Acta SS., 13 jan.

gaga à le nommer procureur de la communauté. La prudence de Godefroi suppléa à l'expérience ; il aima l'épargne, sans aimer l'avarice. Par son application, il remit en peu de temps les affaires du monastère, qui étaient en fort mauvais état, paya les dettes, et se rendit également agréable aux religieux et aux séculiers. Devenu, en 1095, abbé de Nogent-sous-Couci, par la résignation de son prédécesseur, il y fit bientôt fleurir la piété avec le nombre des religieux. C'était un monastère nouvellement fondé en un lieu où il y avait une ancienne église de la Vierge, fort fréquentée des fidèles. Les moines étaient en petit nombre, et ils n'étaient pas fort réguliers. Godefroi ne trouva à Nogent que six religieux avec deux enfants élevés parmi eux. Mais il rendit en peu de temps ce monastère très-florissant, et il y reçut plusieurs excellents sujets. Il s'appliqua même à la direction des séculiers, sans négliger celle des religieux, et il conduisit à une grande perfection de pieuses dames qui lui avaient donné leur confiance.

En 1103, on l'élut évêque d'Amiens ; mais il fallut lui faire violence pour qu'il acquiesçât à son élection. Il entra nu-pieds dans la ville. Lorsqu'il fut arrivé à l'église de Saint-Firmin, il adressa au peuple, qui était présent, un discours fort pathétique. On trouvait dans son palais la maison d'un vrai disciple de Jésus-Christ. Chaque jour, il lavait les pieds à treize pauvres, et les servait à table. Il s'opposait avec un zèle inflexible aux entreprises des grands, opiniâtrément attachés à leurs désordres. Il attaqua avec vigueur les abus qui régnaient dans son clergé ; et, après avoir éprouvé bien des difficultés, il rétablit la réforme dans le monastère de Saint-Valeri. Célébrant les saints mystères le jour de Noël, en présence de Robert, comte d'Artois, qui tenait sa cour à Saint-Omer, il ne voulut point recevoir les offrandes même des princes, parce que leur extérieur était trop mondain. Plusieurs sortirent de l'église et y rentrèrent avec plus de simplicité, pour n'être pas privés de la bénédiction du saint évêque. Il mourut saintement, comme il avait vécu, le 8 novembre 1118, jour auquel l'Église honore sa mémoire <sup>1</sup>.

En 1097, fut placé sur le siège du Mans le bienheureux Hildebert, dont nous avons plusieurs écrits. Il naquit à Lavardin, alla prendre des leçons de piété à Clugni, des leçons de hautes sciences sous Bérenger, dont toutefois il ne partagea jamais les erreurs. Hoël, évêque du Mans, le mit à la tête de son école cathédrale, et le fit son archidiacre. Cet évêque étant mort l'an 1097, le clergé lui donna pour successeur Hildebert. Le nouvel évêque eut bien à souffrir. Le parti

<sup>1</sup> Surius et Godescard, 8 novemb.

d'un compétiteur, que soutenait le comte du Mans, répandit contre lui d'atroces calomnies, qui inquiétèrent jusqu'au bienheureux Yves de Chartres. Sa conduite exemplaire démentait ces mauvais bruits, lorsqu'il eut à souffrir des révolutions politiques. Le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, s'étant emparé du Maine, voulut obliger l'évêque Hildebert de faire abattre les tours de la cathédrale du Mans, qui commandaient le château de la ville. L'évêque résista avec courage; et, étant passé pour ce sujet en Angleterre, il se flatta d'avoir fait goûter au roi ses raisons. Cependant ce prince, étant revenu dans le Maine, fit mettre le saint évêque dans une étroite prison, sous prétexte de trahison, et il voulut l'obliger à se purger par l'épreuve du fer chaud.

Hildebert, qui savait que ces sortes d'épreuves étaient défendues par les canons, aima mieux souffrir toutes les incommodités d'une rude prison que d'en sortir par un moyen illicite. Il ne laissa pas de consulter Yves de Chartres, pour savoir de lui si le désir de recouvrer sa liberté, de conserver sa réputation et de regagner les bonnes grâces du roi, ne l'autorisait pas, dans les circonstances, à se justifier par l'épreuve qu'on demandait. Yves lui fit réponse qu'il n'est point permis de se rendre coupable pour défendre son innocence, et que ce serait la perdre que de vouloir la faire connaître par les moyens que les papes Nicolas I<sup>er</sup>, Alexandre II, Étienne V ont défendu d'employer pour connaître la vérité. Prenez donc courage, lui dit-il, et ne donnez pas un exemple qui serait nuisible au siècle présent et aux siècles futurs. Si vous souffrez pour la justice, vos souffrances serviront à vous éprouver et à vous purifier, et elles seront un titre pour obtenir miséricorde <sup>1</sup>. Le saint évêque du Mans demeura ainsi prisonnier jusqu'à la mort de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.

Un autre évêque non moins recommandable était celui de Poitiers. Il se nommait Pierre, et montra une intrépidité vraiment épiscopale dans ses rapports avec le comte de Poitiers, Guillaume IX. C'était un prince voluptueux et violent, qui aimait à dire de bons mots, souvent aux dépens de la religion. Ayant fait construire des cellules auprès d'un château nommé Yvor, il disait qu'il voulait y fonder une abbaye de femmes de mauvaise vie, et il nommait plusieurs dames qu'il destinait pour être supérieures de cette communauté. Il répudia la comtesse Adélaïde, sa femme légitime, et épousa la fille du vicomte de Châtelleraut. Pierre, alors évêque de Poitiers, était un saint prélat qui avait trop de zèle et de courage pour laisser ce scandale impuni. Après avoir souvent et inutilement averti le comte,

<sup>1</sup> Yvon., *epist.* 277 et 74.

il crut devoir l'excommunier. Mais, comme il commençait à prononcer la formule, le comte, furieux, se jeta sur lui l'épée à la main, en lui disant : Tu vas mourir de ma main, si tu ne me donnes l'absolution. Le saint évêque, faisant semblant d'avoir peur, lui demanda le temps de lui dire un mot. Le comte l'accorda, et alors il acheva hardiment de prononcer le reste de la formule de l'excommunication. Après quoi, tendant le cou : Frappez maintenant, lui dit-il, frappez, je suis prêt. Son courage désarma le comte, qui, voyant sa résolution, lui répartit froidement : Je ne t'aime point assez pour t'envoyer ainsi au ciel. Et il se contenta de l'exiler. Ce saint évêque mourut, l'an 1115, dans son exil. Le bienheureux Hildebert le compare à Jean-Baptiste et à Élie, et fait un bel éloge de son zèle intrépide, de ses vertus, de ses talents. Dieu fit éclater la sainteté de son serviteur par un grand nombre de miracles qui s'opérèrent à son tombeau. Le comte de Poitiers, en ayant été informé, dit : Je me repens de n'avoir pas fait mourir ce saint évêque : car il m'aurait une grande obligation d'avoir avancé son bonheur <sup>1</sup>.

On voit combien, avec de pareils princes, il fallait des pontifes pleins de zèle et de courage, pour que leurs scandales ne pussent corrompre tout le peuple. On le vit par l'exemple du roi Philippe de France. Ce prince avait bientôt oublié les promesses solennelles qu'il avait faites au pape Urbain II, et s'était replongé dans ses désordres avec Bertrade. Cette femme artificieuse se servait du malheureux empire qu'elle avait sur le roi, pour disposer à son gré des évêchés, et quelquefois pour les vendre au plus offrant. L'église d'Orléans ressentit les funestes effets de ce criminel trafic. Pour remplacer un indigne évêque qui venait de mourir, le roi y fit élire successivement deux sujets plus indignes l'un que l'autre, parce qu'ils avaient donné de l'argent à la royale prostituée Bertrade. Le premier ayant été déposé par le légat Hugues de Lyon, Balderic, abbé de Bourgueil, se rendit à la cour avec une grosse somme d'argent, pour acheter, par la médiation de Bertrade, l'évêché d'Orléans. Le roi le lui avait promis ; et il paraissait qu'on était convenu du prix, lorsqu'il s'aperçut que Jean, archidiaire d'Orléans, avait plus de sacs d'argent à offrir ; et on lui donna l'évêché à ce prix. L'abbé de Bourgueil se plaignit au roi de ce qu'on l'avait joué. Le roi lui répondit : Ayez patience : laissez-moi faire mon profit de celui-ci, ensuite faites-le déposer : je ferai alors ce que vous souhaitez. C'est à cet excès d'avilissement que la passion pour une femme adultère dégradait un roi de France <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Guillaume de Malmesburi, l. 5, c. 1. — <sup>2</sup> Longueval, l. 22.

Le pape Urbain II, qui avait tant d'autres affaires sur les bras, dissimula la rechute du roi Philippe et son manque de parole. On murmurait, même en France, contre cette mollesse d'Urbain. Pascal II, lui ayant succédé l'an 1099, songea à remédier efficacement à un scandale si public. Ce fut le principal objet de la légation de deux cardinaux, Jean et Benoît. Ils allèrent d'abord trouver le prince pour l'exhorter à renoncer à son péché. Il ne leur donna aucune espérance de changement ; c'est pourquoi ils refusèrent de communiquer avec lui, et résolurent de procéder contre lui dans le concile qu'ils avaient indiqué à Poitiers. Mais quand on parla dans le concile d'excommunier le roi, Guillaume, comte de Poitiers, qui se sentait coupable des mêmes crimes, conjura instamment les légats de ne pas faire cet affront au roi, son seigneur, et quelques évêques se joignirent à lui. Ils ne purent cependant rien gagner sur les légats, qui parurent inflexibles.

Le comte, voyant ses remontrances inutiles, sortit du concile, et fut suivi de quelques évêques et d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Les autres n'en montrèrent que plus de courage, et l'on prononça en effet l'excommunication contre le roi et contre Bertrade, sa concubine. Après cette action, on commençait les prières pour la conclusion du concile, lorsque quelqu'un des laïques qui étaient dans les galeries jeta d'en haut une pierre sur les légats. Il ne les atteignit pas ; mais il cassa la tête à un ecclésiastique qui était à leur côté et qui tomba à la renverse, arrosant de son sang le pavé de l'église. Ce fut comme le signal d'un grand combat que les laïques, tant ceux qui étaient dans l'église que ceux qui étaient à la porte, livraient aux Pères du concile, en faisant pleuvoir de toutes parts une grêle de pierres sur eux. Dans le premier mouvement de frayeur, quelques prélats prirent la fuite et se sauvèrent comme ils purent. Mais la plupart des autres demeurèrent comme des colonnes immobiles, et ils ôtèrent même leurs mitres pour recevoir plus sûrement les coups, s'estimant trop heureux de sceller de leur sang la sentence qu'ils venaient de prononcer. Le bienheureux Robert d'Arbrissel et saint Bernard, alors abbé de Saint-Cyprien et depuis abbé de Tiron, étaient à ce concile, et ils y firent éclater leur courage par l'intrépidité avec laquelle ils affrontèrent la mort. Le comte de Poitiers parut avoir honte de sa violence, et il fit excuse aux légats et aux évêques de ce qui s'était passé <sup>1</sup>.

L'excommunication portée contre le roi Philippe et contre Bertrade fut mise à exécution avec tant de ponctualité, que ce prince

<sup>1</sup> Hug. Flav.

étant allé à Sens quelque temps après, il en trouva toutes les églises fermées, et il demeura quinze jours sans pouvoir entendre la messe. Bertrade, ne pouvant souffrir cet affront, envoya des satellites qui enfoncèrent les portes d'une église, et elle se fit dire la messe par un prêtre dévoué à ses volontés. Le roi fit répandre le bruit qu'il voulait aller à Rome se faire absoudre. Yves de Chartres le manda au Pape, afin qu'il se tint sur ses gardes. Nous faisons savoir à votre Sainteté, lui dit-il, que le roi de France public qu'il ira bientôt à Rome; ce que cependant nous ne croyons pas. Mais, soit qu'il y aille ou qu'il y envoie, prenez garde à vous et à nous, et tenez toujours ce prince sous les clefs et dans les chaînes de saint Pierre. Que si vous jugez à propos de l'en délier et qu'il retourne encore à son péché, ne différez pas d'un moment à le remettre dans les mêmes chaînes de saint Pierre, c'est-à-dire à le frapper des mêmes censures <sup>1</sup>.

Le roi se contenta d'envoyer à Rome demander son absolution. Comme il avait déjà trompé, et qu'il paraissait toujours attaché à Bertrade, le Pape ne se pressa point de l'accorder, et Philippe persista encore quelques années dans son péché. Mais enfin les justes remords de sa conscience se firent sentir si vivement, qu'il prit la résolution sincère de se séparer pour toujours de Bertrade. Cette femme ambitieuse fut elle-même touchée du scandale qu'elle avait donné à la France, et parut consentir de bonne grâce à la séparation. Le Pape envoya pour légat Richard, évêque d'Albane, qui avait été chanoine de Saint-Étienne de Metz. Il tint à ce sujet un concile à Beaugenci, le 30 juillet 1104. Les évêques des provinces de Reims et de Sens s'y trouvèrent; et le roi, avec Bertrade, s'y rendit pour recevoir l'absolution, comme le Pape avait écrit à son légat de la lui donner. Ce prince et Bertrade s'offrirent de faire serment, sur les saints Évangiles, qu'ils n'auraient plus ensemble aucun commerce criminel, et qu'ils ne se parleraient même qu'en présence de personnes non suspectes, jusqu'à ce qu'il plût au Pape de leur accorder la dispense de se marier.

Mais cette dispense que le roi se flattait d'obtenir, et dont il voulait faire mention dans son serment, partagea les esprits des évêques. Les uns demandaient qu'il n'en fût pas question; les autres, parmi lesquels Yves de Chartres, n'y voyaient pas d'inconvénient. Le légat Richard avait ordre de ne rien faire là-dessus que de l'avis des évêques; les trouvant divisés, il n'osa prendre sur lui de décider. Ainsi il refusa d'accepter le serment du roi et de lui donner l'absolution. Le roi s'en plaignit au Pape. Yves de Chartres écrivit en faveur du

<sup>1</sup> Yvon., *epist.* 104.

roi. Le Pape en écrivit aux archevêques et évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours, pour leur témoigner sa joie des bonnes dispositions où on lui avait mandé qu'étaient le roi et Bertrade, ajoutant que, si le légat Richard ne se trouvait plus sur les lieux, il chargeait avec eux Lambert, évêque d'Arras, d'absoudre le roi s'il faisait serment de n'avoir plus aucun commerce avec Bertrade <sup>1</sup>.

Le roi, ayant reçu ces nouvelles par son ambassadeur, manda à Lambert d'Arras de se rendre à Paris pour le lendemain de la Saint-André avec les autres évêques auxquels le Pape avait écrit. Le concile s'assembla le 5 de décembre. Les évêques y firent d'abord lire les lettres que le pape Pascal leur avait écrites ; et, après cette lecture, ils députèrent Jean d'Orléans et Gualon de Paris au roi, pour savoir de lui s'il était dans les sentiments que le Pape avait marqués dans sa lettre. Le roi répondit avec bonté qu'il voulait faire satisfaction à Dieu et à l'Église, obéir au précepte du Pape et suivre le conseil des archevêques et des évêques assemblés. Ce prince, malgré la rigueur de la saison, car c'était au mois de décembre, se rendit nu-pieds au concile, et y fit le serment suivant entre les mains de l'évêque d'Arras :

« Lambert, évêque d'Arras, qui tenez ici la place du Pape, écoutez ce que je promets. Moi Philippe, roi des Français, je n'aurai plus avec Bertrade le commerce criminel que j'ai entretenu jusqu'ici avec elle. Je renonce à ce péché entièrement et sans aucune restriction. Je n'aurai même avec cette femme aucun entretien qu'en présence de personnes non suspectes. J'observerai sincèrement et de bonne foi ces promesses, ainsi que les lettres du Pape le marquent et que vous l'entendez. Qu'ainsi Dieu m'ait en aide et ces saints Évangiles de Jésus-Christ. » Après un serment si précis et si clair, le roi reçut solennellement l'absolution. Bertrade parut ensuite au concile, et, ayant prêté le même serment, elle reçut aussi l'absolution de l'excommunication. Lambert en rendit compte au Pape par une lettre, où il inséra le serment prêté par le roi Philippe. On a pu remarquer que ce prince n'y fit aucune mention de dispense, et il ne paraît pas qu'il l'ait demandée dans la suite. C'est ainsi que fut enfin terminée, l'an 1104, cette grande affaire, qui avait causé tant de scandales et tant de maux à l'église de France <sup>2</sup>.

C'est assurément une chose fort étrange que, tandis qu'une foule de princes, de seigneurs, de guerriers chrétiens sacrifient leurs biens, leur sang et leur vie pour la cause de Dieu et de l'humanité, tandis que l'Europe chrétienne se lève tout entière pour aller attaquer chez

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 658. — <sup>2</sup> Labbe, t. 10, p. 342.

lui, corps à corps, l'empire antichrétien de Mahomet, l'empêcher d'asservir et d'abrutir l'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, comme il asservit et abrutit l'Orient, l'Égypte, l'Afrique et bientôt la Grèce, le roi du premier royaume chrétien s'asservisse et s'abrutisse lui-même dans les bras d'une femme adultère, jusqu'à forcer l'Église de Dieu de le séparer de la communion des fidèles, comme un membre pestiféré qui menace de corrompre tout le corps. Ce n'est pas tout : ce que fait le roi de France par faiblesse pour une femme, le roi d'Angleterre le fait par violence et par avarice, le roi ou empereur d'Allemagne le fait par tous les vices à la fois. Il faut que l'Église de Dieu maintienne contre eux la justice, les mœurs, sa propre indépendance, c'est-à-dire son existence même, comme elle les maintient contre les sectaires armés du mahométisme.

Le duc Robert de Normandie, allant à la croisade, céda pour trois ans à son frère le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, la jouissance de la Normandie, moyennant une somme d'argent que le roi lui avança. Pour lever cette somme, le roi Guillaume le Roux pillait toutes les églises d'Angleterre, et leur enleva leur argenterie, jusqu'aux châsses des reliques et aux couvertures des Évangiles. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéri, donna pour cette subvention la valeur de deux cents mares d'argent du trésor de son église ; et, pour les remplir, il lui céda, pendant sept ans, la jouissance d'une terre de sa mense. Quelque temps après, le roi d'Angleterre, ayant soumis par les armes les Gallois qui s'étaient soulevés, manda à l'archevêque qu'il n'était point content des troupes qu'il lui avait envoyées pour cette guerre, et il lui ordonna de se tenir prêt à lui en faire justice au jugement de sa cour. Anselme vit bien que ce n'était qu'un prétexte pour lui fermer la bouche quand il voudrait parler en faveur de la religion ; et, sachant d'ailleurs que les jugements de la cour se réglaient absolument par la volonté du roi, il ne crut pas à propos de s'y exposer, et ne répondit rien à celui qui lui porta l'ordre de ce prince ; mais il résolut d'aller à Rome consulter le Pape sur les moyens de remédier aux maux de son église <sup>1</sup>.

Il vint donc à la cour le jour de la Pentecôte en 1097 ; et, voyant que le roi était toujours aussi mal disposé à son égard, il lui fit demander par quelques seigneurs, la permission de faire le voyage de Rome, où il ne pouvait se dispenser d'aller. Le roi, surpris de cette proposition, répondit : Je ne crois pas qu'il soit coupable d'un assez grand péché pour avoir besoin de l'absolution du Pape, et il est plus capable de donner conseil au Pape que d'en recevoir de lui. Anselme

<sup>1</sup> Eadmer, *Novorum*, l. 2.



prit patience ; et, après avoir été refusé une seconde fois, il demanda encore, au mois d'octobre, à Winchester. Le roi dit en colère : S'il part, je veux qu'il sache que je réduirai tout l'archevêché sous ma puissance, et que je ne le recevrai plus pour archevêque. Saint Anselme demanda conseil à quatre évêques qui se trouvèrent présents : mais plus courtisans qu'évêques, ils lui avouèrent ingénument qu'ils étaient attachés à leurs biens, et que ses maximes étaient trop sublimes pour eux ; enfin, qu'ils ne pouvaient se séparer du roi, et ne tenir, comme Anselme, qu'à Dieu seul<sup>1</sup>.

On vint lui dire ensuite de la part du roi : Quand vous vous réconciliâtes avec le roi à Rokingham, vous lui promîtes de garder les lois et les usages de son royaume. Or, il est absolument contraire à ces lois qu'un seigneur, surtout tel que vous, fasse le voyage de Rome sans sa permission. Saint Anselme alla trouver le roi, et lui dit : J'avoue que j'ai promis de garder les coutumes de votre royaume ; mais je n'ai entendu que celles qui sont selon Dieu et la droite raison. Le roi et les seigneurs lui objectèrent qu'il n'avait point fait alors cette restriction. A quoi il répliqua : A Dieu ne plaise qu'aucun Chrétien garde des lois ou des coutumes qui sont contraires aux lois divines ! Vous dites qu'il est contre votre coutume que j'aie consulté le vicaire de saint Pierre pour le salut de mon âme et pour le gouvernement de mon église ; et moi je vous déclare que cette coutume est contraire à Dieu et à la droite raison, et que tout serviteur de Dieu doit la mépriser<sup>1</sup>. Ces paroles sont bien remarquables de la part d'un pontife si saint et si savant. Enfin le roi lui permit d'aller à Rome ; et saint Anselme, avant que de le quitter, voulut encore lui donner sa bénédiction : le roi la reçut humblement, en baissant la tête et admirant le courage du prélat. C'est ainsi que saint Anselme se sépara de lui le 15<sup>me</sup> d'octobre 1097.

Il passa à Cantorbéri, où il consola les moines de la cathédrale, et les exhorta à souffrir constamment la persécution qui les menaçait pendant son absence. Puis, en présence de tout le clergé et le peuple, il prit le bourdon et la panetière de pèlerin, et les recommanda à Dieu, fondant tout en larmes. A Douvres, il trouva un clerc, nommé Guillaume, envoyé par le roi, qui ne lui dit rien pendant quinze jours qu'il attendait le vent ; mais quand il fut prêt à s'embarquer, il l'arrêta sur le rivage de la part du roi, pour visiter son bagage. Il fallut ouvrir toutes les malles et laisser fouiller partout, au grand scandale du peuple amassé à ce spectacle, qui détestait hautement cette indignité.

<sup>1</sup> Eadmer, l. 2.

Ayant traversé la France, saint Anselme vint en Bourgogne, où le duc lui rendit beaucoup d'honneurs : on le recevait en procession et au son des cloches dans les endroits où il passait. Il séjourna quelque temps à Clugni, auprès du saint abbé Hugues. De là il avertit de sa venue Hugues, archevêque de Lyon, qu'il connaissait depuis longtemps, et qui, de son côté, désirait ardemment de le voir. Saint Anselme l'estimait à tel point, qu'il avait résolu de s'en rapporter à lui et à saint Hugues, abbé de Clugni, touchant le parti qu'il devait prendre en son affaire. L'archevêque chargea l'évêque de Mâcon d'aller au-devant de saint Anselme et de l'amener à Lyon, où il fut reçu avec tous les honneurs possibles.

Là il apprit qu'il n'y avait pas de sûreté à passer outre, à cause des schismatiques du parti de Guibert, qui pillaient tous ceux qui allaient à Rome, principalement les ecclésiastiques et les religieux. Guibert lui-même était alors près de Ravenne, son ancien siège, où il tenait une forteresse qui le rendait maître du passage du Pô ; mais il la perdit peu de temps après<sup>1</sup>. Saint Anselme, ayant appris la difficulté de continuer son voyage, et d'ailleurs malade, résolut d'écrire au Pape et d'attendre à Lyon sa réponse. La lettre, qui respire la plus affectueuse vénération, portait en substance : J'avais résolu, bien-aimé Père, de recourir à votre paternelle et apostolique charité dans l'affliction de mon cœur ; mais, ne pouvant y aller moi-même par les raisons que vous apprendrez du porteur, je suis réduit à vous consulter par écrit. On connaît assez avec quelle violence j'ai été engagé à l'épiscopat. Il y a déjà quatre ans que j'y suis sans aucun fruit ; au contraire, je m'y trouve accablé de tant d'afflictions, que je souhaite plutôt mourir hors de l'Angleterre que d'y vivre, craignant de n'y pouvoir faire mon salut ; car, quand j'y étais, je voyais plusieurs maux que je ne devais pas souffrir et que je ne pouvais corriger. Le roi vexait les églises après la mort des prélats, et me faisait tort à moi-même et à l'église de Cantorbéri, donnant à ses vassaux des terres de l'archevêché, et le chargeant de subventions nouvelles et excessives. Je voyais la loi de Dieu et les constitutions canoniques méprisées ; et quand je voulais parler de tous ces désordres, au lieu de justice, on ne m'opposait que des coutumes arbitraires. Voyant donc que, si je souffrais toujours, je chargeais ma conscience en confirmant ces mauvaises coutumes au préjudice de mes successeurs, et que je ne pouvais demander justice, parce que personne n'osait me donner aide ni conseil, je demandai permission au roi d'aller trouver votre Sainteté ; ce qui l'irrita tellement

<sup>1</sup> Berthold, an. 1097.

qu'il prétendit que je lui en devais faire satisfaction, comme d'une grande injure, et que je devais lui donner assurance de ne jamais avoir recours au Saint-Siège. Puis donc qu'il m'est impossible, en ces circonstances, de faire mon salut dans l'épiscopat, je vous supplie, autant que vous aimez Dieu et mon âme pour Dieu, de me délivrer de cette servitude et de me rendre la liberté de le servir tranquillement, ensuite de pourvoir, selon votre prudence et votre autorité, à l'église d'Angleterre <sup>1</sup>.

Cependant le bruit se répandit en Italie que l'archevêque de Cantorbéri allait à Rome, chargé de grands trésors ; ce qui excita l'avidité de plusieurs, principalement des schismatiques, partisans du roi d'Allemagne, pour le prendre par le chemin ; car ils dressaient des embuscades à tous ceux qui allaient à Rome ; en sorte qu'ils prirent des évêques, des clercs et des moines, les pillèrent, leur firent divers outrages et en tuèrent quelques-uns ; mais saint Anselme évita ce péril par le séjour qu'il fit à Lyon, pour attendre la réponse de sa lettre au Pape ; car des pèlerins dirent à ceux qui l'attendaient au passage, qu'il était tombé malade à Lyon, et qu'il ne passerait pas outre. Il fut en effet dangereusement malade ; mais il était presque guéri, quand ceux qu'il avait envoyés à Rome arrivèrent, et dirent que le Pape lui ordonnait de venir incessamment le trouver.

Il partit donc de Lyon le 17<sup>me</sup> de mars 1098, accompagné seulement de deux moines, Baudouin et Eadmer, qui a écrit l'histoire du saint. Il passa inconnu comme un simple moine, et célébra la Pâque au monastère de Saint-Michel de Cluse. Il arriva heureusement à Rome ; et sitôt que le Pape l'eut appris, il donna ordre qu'il fût logé dans le palais, et le laissa reposer ce jour-là. Le lendemain, le Pape le fit amener avec honneur à son audience, où la noblesse romaine s'était assemblée sur cette nouvelle, et on lui mit un siège devant le Pape. Saint Anselme se prosterna à ses pieds, suivant la coutume ; mais le Pape le releva et le baisa. Puis, quand il fut assis et que l'on eut fait silence, le Pape s'étendit sur les louanges du prélat, et ajouta : Quoique nous le regardions comme notre maître, à cause de son profond savoir, et que nous le respections presque comme notre égal, puisqu'il est le patriarche d'un autre monde, toutefois son humilité lui a fait entreprendre un si grand voyage pour venir honorer saint Pierre en notre personne, et nous consulter sur ses affaires, nous qui avons plutôt besoin de ses conseils. Voyez donc combien nous devons l'aimer et l'honorer.

Saint Anselme ne répondit à ce discours que par sa modestie, en

<sup>1</sup> *Gesta S. Ans.*, l. 2, c. 3. *Acta SS.*, 21 avril.

rougissant et en gardant le silence. Puis, le Pape lui ayant demandé la cause de son voyage, il la lui expliqua comme il avait fait dans sa lettre. Le Pape lui promit sa protection tout entière, et écrivit au roi d'Angleterre, l'exhortant et lui enjoignant de le rétablir dans tous ses biens ; car le roi s'en était emparé dès que le saint évêque eut quitté le royaume. Anselme écrivit aussi au roi, et il demeura dix jours à Rome, logé au palais de Latrân, avec le Pape, qui lui avait ordonné d'attendre auprès de lui les effets de sa protection. Mais comme la chaleur de l'été était grande et que le séjour de Rome était malsain, surtout pour les étrangers, le Pape trouva bon que saint Anselme se retirât au monastère de Saint-Sauveur, dans la terre de Labour, dont l'abbé Jean avait été autrefois moine au Bec ; car, encore qu'il fût Romain, le désir d'étudier l'avait fait passer en France, et la réputation d'Anselme l'attira à son monastère ; mais, quelques années après, le pape Urbain, ayant ouï parler de ce moine Jean, le fit venir auprès de lui et lui donna cette abbaye. Car Urbain était soigneux d'attirer les personnes de mérite, et, par ce motif, il éleva plusieurs moines aux dignités ecclésiastiques : comme Albert, qu'il fit prêtre-cardinal, puis évêque de Siponte ; Bernard Uberti, Florentin, qu'il fit prêtre-cardinal, légat, puis évêque de Parme ; Milon, moine de Saint-Aubin d'Angers, qu'il fit évêque de Palestrine, au lieu du cardinal schismatique Hugues le Blanc ; enfin Jean de Marse, qu'il fit évêque de Tusculum <sup>1</sup>.

Saint Anselme donc, invité par l'abbé Jean, se retira dans une terre de son monastère nommée Slavie, où l'air était fort sain, pour y attendre la réponse du roi d'Angleterre. Charmé du repos qu'il goûtait en cette agréable solitude, Anselme y reprit les mêmes exercices dont il s'occupait au Bec avant que d'être abbé, c'est-à-dire les œuvres de piété et la méditation profonde des mystères de la religion. Ainsi il acheva le traité intitulé : *Pourquoi Dieu s'est fait homme*. Il reçut dans cette solitude la visite de plusieurs personnes que sa réputation attirait pour recevoir ses conseils, et qui retournaient merveilleusement satisfaites. Roger même, duc de Pouille, qui faisait alors le siège de Capoue, le pria de venir l'y trouver, et le reçut avec tous les témoignages possibles de respect et d'amitié. Le Pape vint aussi à ce siège, espérant de faire la paix ; mais il ne put y réussir, et Anselme demeura avec lui dans le voisinage de Capoue, jusqu'à ce que cette ville se fût rendue au duc Roger. La plupart de ceux qui venaient voir le Pape, venaient aussi voir Anselme, autant recherché pour sa vertu que le Pape pour sa dignité. Les pauvres

<sup>1</sup> *Vita S. Anselmi*, n. 41 et 42. *Italia sacra*.

qui n'osaient approcher du Pape s'adressaient à Anselme, et il était honoré même des Sarrasins que le comte Roger, oncle du duc, avait amenés de Sicile.

Le duc Roger avait à ce siège deux cents Grecs commandés par un nommé Sergius, qui, gagné par le prince de Capoue, promit de lui donner entrée dans l'armée du duc, dont il avait la garde avancée. La nuit même que cette trahison devait s'exécuter, le duc Roger vit en dormant saint Bruno, qui lui dit de se lever promptement et de prendre ses armes, s'il voulait se sauver, lui et son armée, du péril qui le menaçait. Le duc s'éveilla, fort alarmé, fit monter à cheval quelques-uns des siens, qui trouvèrent Sergius fuyant avec sa troupe, et, en ayant pris la plus grande partie, reconnut la vérité de la trahison. Après la prise de Capoue, le duc vint sur la fin de juillet à Squillace, où il demeura quinze jours malade. Saint Bruno vint l'y voir avec quatre de ses frères, pour le consoler. Le duc lui raconta sa vision, et lui rendit grâces du soin qu'il avait eu de prier pour lui en son absence. Le saint homme répondit : Ce n'est pas moi que vous avez vu, c'est l'ange de Dieu qui accompagne les princes pendant la guerre. Le duc le pria de recevoir de grands revenus de son domaine de Squillace ; mais le saint répondit : J'ai quitté la maison de mon père et la vôtre pour servir Dieu, dégagé de toutes les choses extérieures. Enfin il reçut le monastère de Saint-Jacques, avec le château, et c'est dans l'acte de donation que le duc Roger raconte cette histoire <sup>1</sup>.

Après le siège de Capoue, le Pape se rendit dans la ville d'Averse, et saint Anselme l'y suivit. Là, considérant les peines d'esprit et les persécutions qu'il avait souffertes en Angleterre, presque sans aucun fruit, et, au contraire, de quelle tranquillité il jouissait et avec quel succès il était écouté de tout le monde depuis qu'il était sorti d'Angleterre, il conçut un grand désir de n'y plus retourner et de renoncer à l'archevêché. Il se fortifia dans cette résolution par le peu d'espérance de pouvoir jamais vivre avec le roi Guillaume, dont il apprenait tous les jours de plus mauvaises nouvelles et des marques plus certaines d'un prince non-seulement injuste, mais sans religion. Il alla donc trouver le Pape ; et, après lui avoir exposé ses peines, il le pria d'avoir compassion de lui et de le décharger de l'épiscopat. Le Pape se récria : Voilà ce grand évêque, ce grand pasteur ! Il n'a pas encore répandu de sang, et il veut abandonner son troupeau ! Dieu vous préserve, mon frère, de succomber à cette tentation ! Et sachez que, loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 4 octob.

ordonne, de la part de Dieu et de saint Pierre, de retenir, autant qu'il vous sera possible, le soin du royaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du roi vous empêcherait d'y retourner, et vous garderez l'autorité et les inarques de l'épiscopat en quelque lieu que vous soyez. Saint Anselme se soumit, et le Pape lui ordonna de se trouver à Bari, pour le concile qu'il devait y tenir pour le premier jour d'octobre, où il lui ferait justice du roi d'Angleterre et de tous ceux qui s'opposaient à la liberté de l'Église. Anselme retourna cependant à sa solitude de Sclavic; et, afin de pratiquer l'obéissance, il se fit donner pour supérieur, par le Pape, le moine Eadmer, qui l'accompagnait, en sorte qu'il ne faisait pas la moindre chose sans sa permission, jusqu'à n'oser se retourner dans son lit <sup>1</sup>.

Vers le même temps, Éric I<sup>er</sup>, roi de Danemark, surnommé le Bon, fut menacé d'excommunication, sur de vains soupçons, par Liemar, archevêque de Hambourg. Il en appela au Pape et alla lui-même à Rome, où, sa cause ayant été soigneusement examinée, il repoussa si bien l'accusation de l'archevêque, qu'il revint pleinement justifié. Mais pour n'être plus exposé à un pareil traitement, il retourna à Rome et demanda d'être affranchi de la juridiction de ce prélat étranger, et qui était alors schismatique, attaché au parti de l'antipape Guibert et du roi ou empereur Henri. Le pape Urbain accorda au roi Éric ce qu'il demandait, tant en considération de sa dignité, que de la peine qu'il avait prise de faire un si long voyage; et il lui promit d'ériger un archevêché dans son royaume <sup>2</sup>. Quelques années après, Éric, ayant tué par accident quatre de ses chevaliers, fit vœu d'aller à Jérusalem pour l'expiation de ce crime. Son peuple l'aimait à tel point, qu'il offrit la troisième partie de son bien pour le faire dispenser de ce voyage; mais le roi demeura ferme, et, avant que de partir, il envoya à Rome solliciter, pendant son absence, l'érection de sa métropole.

Éric mourut en ce voyage, dans l'île de Chypre, en 1101; et, deux ans après, sous le roi Nicolas, son frère, et le pape Pascal II, l'érection fut exécutée. Le Pape envoya un légat, qui, ayant visité les principales villes de Danemark, choisit celle de Lunden, alors la capitale, pour lui donner la dignité de métropole, tant à cause du mérite d'Atzer, qui en était évêque, que pour la situation avantageuse de la ville, qui, étant près de l'embouchure d'une rivière, donnait aux pays voisins un facile accès par terre et par mer. Lunden fut donc érigée en archevêché, l'an 1103, et non-seulement tirée de la dépen-

<sup>1</sup> Eadmer, *Novor.*, l. 2, n. 31 et 34. Malmesbur., *Pontif.*, l. 1. — <sup>2</sup> Saxo Grammat., l. 12, p. 204. *Hist. gent. Danor.* ap. Lindembr., p. 300. Pontan., l. 5, p. 202.

dance de Hambourg, mais encore donnée pour métropole aux trois royaumes de Danemark, de Suède et de Norwège.

Le pape Urbain II tint, au mois d'octobre 1098, le concile de Bari, comme il l'avait indiqué ; et il s'y trouva cent quatre-vingt-trois évêques, entre lesquels était saint Anselme. Ils étaient tous revêtus de chapes, hormis le Pape, qui portait une chasuble et le pallium par-dessus. Les Grecs y proposèrent la question de la procession du Saint-Esprit, prétendant prouver, par l'Évangile, qu'il ne procède que du Père. Le Pape y répondit par plusieurs raisons, et il employa quelques raisons tirées du *Traité de l'Incarnation*, que saint Anselme lui avait autrefois envoyé. Mais comme la dispute continuait, il fit faire silence et dit à haute voix : Anselme, archevêque des Anglais, notre père et notre maître, où êtes-vous ? Saint Anselme se leva et répondit : Très-saint Père, qu'ordonnez-vous ? me voici ! Le Pape le fit approcher et asseoir auprès de lui, au grand étonnement du concile, où tous demandaient qui il était et d'où il venait. Après que ce mouvement fut apaisé, le Pape déclara publiquement la vertu et le mérite d'Anselme, et avec quelle injustice il avait été chassé de son pays.

Saint Anselme était prêt à répondre à la question proposée ; mais on jugea plus à propos de remettre au lendemain. Et alors il traita la matière avec tant de force et de netteté, que tous en demeurèrent satisfaits et lui donnèrent de grandes louanges ; et on prononça anathème contre ceux qui nieraient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Ensuite on parla du roi d'Angleterre dans le concile de Bari, et on fit beaucoup de plaintes contre lui, entre autres touchant la simonie et l'oppression des églises ; de quoi le Pape parla fortement, ainsi que de ce que le roi avait fait souffrir à Anselme, ajoutant qu'il avait admonesté plusieurs fois ce prince de se corriger ; et, demandant l'avis des évêques, ils répondirent : Si vous l'avez appelé jusqu'à trois fois, il est clair qu'il ne reste qu'à le frapper d'anathème jusqu'à ce qu'il se corrige. Le Pape en convint. Saint Anselme était demeuré jusque-là assis et baissant la tête, sans dire mot. Mais alors il se leva ; et, s'étant mis à genoux devant le Pape, il fit tant qu'il obtint de ne pas prononcer l'excommunication contre le roi. Tous les assistants admirèrent sa charité pour son persécuteur. Saint Anselme mit depuis par écrit les raisons qu'il avait employées, dans ce concile, contre les Grecs, et en fit un *Traité sur la procession du Saint-Esprit* <sup>1</sup>.

Après le concile de Bari, saint Anselme retourna à Rome avec le

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 611. Eadmer, *Novorum*, l. 2.

Pape. Cependant son envoyé revint en Angleterre et rapporta que le roi avait reçu la lettre du Pape, mais qu'il n'avait pas voulu recevoir celle d'Anselme, et que, sachant que celui qui les avait apportées était à lui, il avait juré qu'il lui ferait arracher les yeux s'il ne sortait promptement de ses terres. Quelques jours après que le Pape fut de retour à Rome, il vint un envoyé du roi d'Angleterre, chargé de la réponse au Pape, à qui il dit : *Leroi, mon maître, s'étonne comment il a pu vous tomber dans l'esprit de le solliciter pour la restitution des biens d'Anselme. La raison est que, quand ce prélat voulut sortir du royaume, le roi lui déclara nettement que, s'il sortait, il se saisirait de tout l'archevêché. Cependant il n'a point été retenu par cette menace. Le Pape demanda : L'accuse-t-il d'autre chose? Non, reprit l'envoyé. Et le Pape ajouta : Qui a jamais ouï parler de rien de semblable? Il a dépouillé de tout le primat de son royaume, pour cette seule raison, qu'il n'a pas voulu manquer de visiter la mère commune, l'Église romaine? Et vous avez fait un si grand voyage pour nous apporter une telle réponse? Retournez promptement dire à votre maître qu'il le rétablisse en tous ses biens, s'il ne veut être excommunié, et qu'il me fasse savoir son intention avant le concile que je tiendrai en cette ville la troisième semaine d'après Pâques.*

L'envoyé demanda au Pape une audience secrète avant que de partir, et demeura longtemps à Rome, où, à force de présents, il attira plusieurs personnes dans les intérêts de son maître. Ainsi le Pape se relâcha et accorda au roi d'Angleterre un délai jusqu'à la Saint-Michel de l'année suivante ; car ceci se passait à Noël, en 1098. Saint Anselme, voyant qu'il n'avait rien à espérer du prochain concile, résolut de retourner à Lyon ; mais le Pape ne voulut pas le lui permettre. Il demeura donc à Rome, étant continuellement avec le Pape, qui le venait voir à son appartement, et lui faisait sa cour. Dans toutes les assemblées, les processions et les cérémonies, il avait la seconde place après le Pape ; tous l'aimaient et l'honoraient, même les schismatiques, et il n'en était pas moins humble et soumis à tout le monde <sup>1</sup>.

Le pape Urbain tint à Rome le concile dans le temps marqué, la troisième semaine après Pâques, qui, cette année 1090, était le 10<sup>me</sup> d'avril. Il s'y trouva cent cinquante évêques, entre autres saint Anselme, archevêque de Cantorbéri, et Daimbert, nouvel archevêque de Sens, qui reconnut alors la primatie de Lyon. Chacun était assis à son rang, suivant la coutume ; mais il y eut de la difficulté pour placer saint Anselme, parce que personne ne se souvenait d'avoir

<sup>1</sup> Eadmer, *Novor.*, l. 2, et *Vita S. Anselmi*, n. 49.



vu dans un concile de Rome un archevêque de Cantorbéri. Le Pape lui fit donc mettre un siège dans le cercle que formait l'assemblée : ce qui marquait une grande distinction.

Un ancien auteur dit que ce concile de Rome fut convoqué contre les erreurs des Grecs. Il n'en est toutefois point parlé dans les dix-huit canons de ce concile. Cette omission peut venir de ce que ceux qui les ont recueillis ne se sont appliqués qu'à nous transmettre les décrets qui intéressaient les églises d'Occident, comme ils ont négligé de rapporter ce qui regardait saint Anselme et le roi d'Angleterre, laissant aux écrivains de ces contrées de mettre par écrit ce qui avait été réglé à leur égard dans ce concile. Les onze premiers canons sont absolument les mêmes que les douze premiers du concile de Plaisance, confirmés dans celui de Clermont, touchant les ordinations des simoniaques et des schismatiques. On renouvelle dans les suivants ce qui avait été ordonné dans les conciles précédents, touchant l'administration gratuite des sacrements, le célibat des clercs, la simonie et les investitures ; et la défense de recevoir de la main des laïques les dîmes ou autres droits ecclésiastiques, sans le consentement de l'évêque. On prononça aussi excommunication contre tous les laïques qui donneraient les investitures des églises, et contre les ecclésiastiques qui les recevraient ou qui consacraient ceux qui les avaient reçues. Le concile comprit sous le même anathème les clercs qui feraient hommage aux laïques pour des dignités ecclésiastiques, n'étant pas possible de voir sans horreur que des mains qui ont l'honneur de créer le Créateur et de l'offrir pour le salut du monde, soient soumises à des mains souillées de crimes. Il fut aussi beaucoup question dans ce concile de l'expédition de Jérusalem : le Pape, qui avait reçu la lettre des chefs de la croisade après leur dernière victoire devant Antioche, pressa tout le monde d'aller au secours de leurs frères <sup>1</sup>.

Ainsi que nous avons vu, les croisés prirent Jérusalem le 15 juillet 1099. Le pape Urbain n'eut pas la consolation d'apprendre cette heureuse nouvelle en ce monde ; car il mourut le 29 du même mois, laissant l'Église dans une paix dont elle n'avait pas joui depuis longtemps, et que l'opiniâtreté des schismatiques ne laissait point espérer. Son pontificat fut de onze ans, quatre mois et dix-huit jours. Toute la ville de Rome le pleura. On enterra son corps dans l'église de Saint-Pierre, auprès de celui de saint Léon ; et Pierre de Léon, son ami, chez qui il était mort, lui fit des obsèques magnifiques, avec une épitaphe en vers élégiaques, qui repré-

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 617. Mansi, t. 20.

sentent au vrai les vertus et les actions de ce grand Pape. Il était de grande taille, modeste, recommandable par sa piété, sa sagesse, son éloquence, et par son zèle pour la discipline de l'Église. Les écrivains du temps l'appellent un homme vraiment apostolique. Ils disent même qu'il se fit plusieurs miracles à son tombeau. On ne doit donc pas être surpris que son nom se trouve en plusieurs martyrologes <sup>1</sup>.

Quinze jours après la mort du pape Urbain II, on élut pour son successeur Rainier, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément. Il était né à Blède en Toscane; mais il fut mis dès son enfance à Clugni et y embrassa la profession monastique. Il n'avait que vingt ans quand, son abbé l'ayant envoyé à Rome pour les affaires du monastère, le pape saint Grégoire VII connut sa vertu et sa capacité, le retint auprès de lui à Rome, et, après l'avoir éprouvé quelque temps, l'ordonna prêtre-cardinal. Quand il apprit que les cardinaux, les évêques, le clergé de Rome et les principaux de la ville, assemblés dans son église de Saint-Clément, pensaient à l'élever lui-même sur le Saint-Siège, il s'enfuit et se cacha; mais il fut découvert et ramené par force à l'assemblée. On lui fit des reproches de sa fuite; et, malgré les protestations de son indignité, on lui déclara qu'il était élu Pape, et qu'il devait se soumettre à la volonté de Dieu. Alors quelques-uns du clergé, lui changeant le nom, crièrent trois fois : Pascal pape! Saint Pierre l'a élu! A quoi l'assemblée répondit de même, ajoutant plusieurs acclamations à sa louange. C'était le 13<sup>me</sup> d'août 1099. Le lendemain, qui était un dimanche, il fut sacré par l'évêque d'Ostie, assisté des évêques de Porto, d'Albane, de Lavici, de Préneste et de Népi <sup>2</sup>.

Après le dernier concile de Rome, saint Anselme avait repris la route de Lyon, où l'archevêque Hugues l'attendait avec une grande impatience. Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il ne pourrait recouvrer son siège tant que le roi d'Angleterre vivrait. Au reste, le séjour qu'il fit à Lyon fut utilement employé : il y composa son livre *De la Conception de la sainte Vierge et du Pêché originel*. Hugues lui céda l'honneur d'officier dans son église; il le pria encore d'exercer toutes les fonctions épiscopales, comme s'il eût été dans son propre diocèse. Ayant appris la promotion du pape Pascal, saint Anselme lui écrivit une lettre où il explique ainsi le sujet de sa retraite d'Angleterre : Je voyais plusieurs maux que je ne pouvais corriger et qu'il ne m'était pas permis de tolérer. Le roi voulait que je consentisse à ses volontés, qu'il appelait ses droits, et qui étaient

<sup>1</sup> Ceillier, t. 50. — <sup>2</sup> Baronius, an. 1099.

contraires à la loi de Dieu ; car il ne voulait pas que l'on reconnût le Pape en Angleterre sans son ordre, ni que je lui écrivisse ou que j'en reçusse des lettres. Depuis treize ans qu'il règne, il n'a point permis de tenir de concile dans son royaume. Il donnait les terres de l'Église à ses vassaux ; et si je demandais conseil, tous les évêques du royaume et mes suffragants mêmes refusaient de m'en donner, sinon conformément à la volonté du roi. Je demandai permission d'aller consulter le Saint-Siège sur mes devoirs ; le roi répondit qu'il se tenait offensé de la seule demande de cette permission ; que je lui en fisse satisfaction, ou que je sortisse promptement de son royaume. J'aimai mieux sortir, et aussitôt le roi s'empara de tout l'archevêché, laissant seulement aux moines le vivre et le vêtement ; et nonobstant les avertissements du défunt Pape, il continue encore dans cette usurpation. Voici la troisième année que je suis sorti d'Angleterre ; j'ai dépensé le peu que j'avais emporté, et beaucoup plus, que j'ai emprunté et que je dois encore ; et je subsiste par la libéralité de l'archevêque de Lyon. Je ne le dis pas par le désir de retourner en Angleterre, mais pour vous faire connaître mon état ; au contraire, je vous conjure de ne pas m'ordonner d'y retourner, si ce n'est à condition que je puisse observer la loi de Dieu, et que le roi répare le mal qu'il a fait à mon église. Autrement il semblerait que j'aurais été justement dépouillé pour avoir voulu consulter le Saint-Siège ; ce qui serait d'un dangereux exemple. Quelques-uns, moins éclairés, demandent pourquoi je n'excommunie pas le roi ; mais les plus sages me conseillent de n'en rien faire, parce qu'il ne me convient pas de me plaindre et de me venger tout ensemble. Enfin les amis que j'ai auprès du roi m'ont mandé qu'il se moquerait de mon excommunication<sup>1</sup>.

Un accident bien funeste mit fin à la vie et aux violences de Guillaume le Roux. Son père, Guillaume le Conquérant, était passionné pour la chasse. Quoiqu'il possédât soixante-huit forêts, outre des parcs et des chasses en divers lieux de l'Angleterre, il ne fut satisfait que lorsque, pour la convenance particulière de sa cour, il eut mis en forêt une vaste étendue de pays entre la ville de Winchester et la côte de la mer. On en chassa les habitants ; on brûla leurs chaumières et leurs églises, et plus de quatre lieues carrées d'un canton riche et populeux furent enlevées à la culture et converties en un désert, pour fournir aux bêtes un terrain suffisant, et un vaste espace pour le délassement du roi. Cette nouvelle forêt, créée par un acte de despotisme, devint le théâtre de plus d'un événement funeste.

<sup>1</sup> S. Anselme, l. 3, *epist.* 40.

En 1081, Richard, fils aîné du Conquérant, s'y était blessé à mort : au mois de mai 1100, Richard, fils de Robert, second fils du Conquérant, y fut tué d'un coup de flèche tiré par imprudence. La même mort devait frapper Guillaume le Roux dans la même forêt et la même année. Voici comme un historien anglais raconte la chose :

Après le départ d'Anselme, Guillaume persévéra dans sa carrière de brigandage et de débauches, jusqu'à ce que la mort vint soudain l'arrêter dans la Nouvelle-Forêt, où son frère Richard avait déjà péri. Depuis quelque temps, il s'était répandu des bruits sur sa fin prochaine ; ils circulaient parmi le peuple et s'accréditaient rapidement près de tous ceux dont la piété souffrait de son immoralité, ou dont il avait provoqué la haine par son avidité. Lui-même n'était pas sans appréhension. La nuit du 1<sup>er</sup> août fut pour lui une nuit sans repos : son imagination fut troublée par des songes si affreux, qu'il fit venir ses serviteurs pour veiller auprès de son lit. Avant le lever du soleil, un de ses officiers entra dans sa chambre et lui rapporta la vision d'un moine étranger, que l'on interprétait comme un présage de calamité pour le roi. Cet homme, s'écria-t-il avec un sourire forcé, rêve comme un moine ; donnez-lui cent schellings. Il ne put cependant dissimuler l'impression que ce mauvais augure avait faite sur son esprit ; et, à la prière de ses amis, il abandonna son projet de chasse et consacra toute la matinée aux affaires. A son dîner, il but et mangea plus qu'à l'ordinaire ; ses forces se ranimèrent, et, peu de temps après, il monta à cheval et entra dans la forêt. Là, presque tous ses gens le quittèrent successivement, afin de poursuivre séparément le gibier ; et, vers le soir, des paysans le découvrirent gisant sur la terre et nageant dans son sang. Une flèche, dont le fût était brisé, lui était entrée dans le cœur. On transporta son corps sur un chariot à Winchester, où on l'ensevelit promptement le lendemain matin. Par respect pour son rang, on lui éleva un tombeau dans la cathédrale ; mais on crut qu'il ne serait pas décent d'honorer par des cérémonies religieuses les obsèques d'un prince dont la vie avait été si impie, et dont la mort était trop soudaine pour donner l'espoir qu'il eût trouvé le temps de se repentir. Le même historien ajoute : Les pages précédentes auront sans doute donné au lecteur une idée suffisante de la violence du caractère de Guillaume, de sa rapacité, de son despotisme et de ses débauches <sup>1</sup>.

Saint Anselme ayant appris la mort si funeste du roi, son persé-

<sup>1</sup> Lingard, t. 2. Orderic. Malmesb. Suger, *Vita Ludov.*

uteur, le pleura amèrement, et assura qu'il aurait mieux aimé que Dieu l'eût retiré du monde lui-même, que de laisser mourir sans pénitence et sans confession ce malheureux prince. Il reçut bientôt un député de l'église de Cantorbéri, avec des lettres où on le pria instamment de revenir ; et, par le conseil de l'archevêque de Lyon, il se mit en chemin pour l'Angleterre, fort regretté dans le pays qu'il quittait. Il n'était pas encore arrivé à Clugni, quand il reçut un autre député du nouveau roi Henri et des seigneurs du royaume, pour presser son retour. La lettre du roi portait qu'après la mort de son frère, il avait été élu roi par le clergé et le peuple d'Angleterre, et que la crainte des ennemis qui voulaient s'élever contre lui l'avait obligé à se faire sacrer sans attendre l'archevêque, à qui il en faisait excuse, protestant de vouloir se gouverner par ses conseils. Guillaume le Roux n'avait point laissé d'enfants. Pour s'abandonner plus librement à toutes sortes de débauches, même à celle de Sodome, il avait refusé de se marier ; et comme Robert, duc de Normandie, son frère aîné, n'était point encore revenu de la croisade, Henri, qui était le cadet, profita de son absence, et se pressa de se faire reconnaître et couronner roi. Saint Anselme fit telle diligence, qu'il arriva à Douvres le 23<sup>me</sup> de septembre, et fut reçu avec une extrême joie de toute l'Angleterre, qui espérait, à son retour, une espèce de résurrection, par la réparation de tous les désordres passés, principalement dans la religion <sup>1</sup>.

Jusqu'à cette époque, la conduite morale de Henri avait été aussi répréhensible que celle de son dernier frère : la politique lui apprit à se faire un manteau du zèle et de la sévérité d'un réformateur. Il renvoya ses maîtresses ; il chassa de sa cour les hommes qui avaient scandalisé le public par leur vie efféminée et par les débauches que le feu du ciel a punies dans Sodome et Gomorrhe. A la sollicitation de saint Anselme, il consentit à se marier, et épousa Mathilde, fille du saint roi Malcolm et de la sainte reine Marguerite d'Écosse. Comme il montait sur le trône plus par la force que par le droit, il publia une charte pour gagner la confiance publique. Il y promettait positivement de mettre en vigueur les lois de saint Édouard le Confesseur, de conserver à chacun ses droits et sa liberté. En particulier, il rendait à l'Église ses anciennes immunités, et promettait de ne pas vendre les bénéfices vacants, de ne point les donner à ferme. Son frère Guillaume le Roux, à sa mort, avait dans ses mains un archevêché, quatre évêchés et onze abbayes, qu'il avait tous affermé.

Peu de jours après que saint Anselme fut arrivé en Angleterre,

<sup>1</sup> Eadmer, *Notor.*, l. 3.

il alla trouver le roi Henri, qui le reçut avec joie et lui fit goûter la raison qu'il avait eue de ne pas l'attendre pour être couronné de sa main. Ensuite on lui demanda qu'il fit hommage au roi, comme ses prédécesseurs, et qu'il reçût de lui l'investiture de l'archevêché. Anselme répondit qu'il ne le pouvait, et rapporta ce qu'il avait appris sur ce sujet dans le concile de Rome ; puis il ajouta : Si le roi ne veut pas observer ces réglemens, je ne vois pas que mon séjour en Angleterre puisse être utile ni honnête ; car s'il donne des évêchés et des abbayes, il faudra que je m'abstienne de sa communion et de ceux qui auront reçu ces dignités. Je le prie donc de s'expliquer, afin que je sache à quoi m'en tenir.

Le roi fut embarrassé de ce discours. D'un côté, il ne pouvait se résoudre à abandonner les investitures des églises, il lui semblait que c'était comme perdre la moitié de son royaume ; d'ailleurs, il craignait que, s'il laissait se retirer saint Anselme, il n'allât trouver le duc Robert, son frère, qui était en Normandie, au retour de la croisade, et que l'ayant rangé, comme il serait facile, à l'obéissance du Saint-Siège, il ne le fit roi d'Angleterre. Le roi Henri demanda donc un délai jusqu'à Pâques, pendant lequel on enverrait à Rome, pour prier le Pape d'avoir égard à l'usage d'Angleterre, toutes choses jusqu'alors demeurant en même état. Quoique saint Anselme vit bien que cette députation serait inutile, il ne laissa pas d'y consentir, pour ne donner au roi ni aux seigneurs aucun soupçon contre sa fidélité <sup>1</sup>.

Voici comme un historien anglais résume la question des investitures, particulièrement en ce qui concerne l'Angleterre. « Pour entendre le sujet de la discussion, le lecteur doit savoir que, suivant l'ancienne coutume, l'élection des évêques se fondait généralement sur le témoignage du clergé et du peuple, et les suffrages des prélats provinciaux. Mais le cours des années et la conversion des nations barbares avaient introduit des innovations importantes dans cette branche de la police ecclésiastique. La tenure des propriétés du clergé fut assimilée à celle des laïques. Le souverain s'attribua le droit d'approuver l'élection du prélat, et le nouvel évêque ou abbé, comme le baron ou le chevalier, était obligé de jurer fidélité et de rendre hommage à son seigneur suzerain. Les prétentions de la couronne s'étendaient graduellement. Comme il était de l'intérêt du prince que les fiefs spirituels ne tombassent pas entre les mains de ses ennemis, il s'empara du droit de nomination, et, en vertu de ce droit, il investissait l'individu qu'il avait nommé, par l'anneau et la

<sup>1</sup> Eadmer, *Novor.*, l. 3.

crosse, insignes connus de la juridiction épiscopale et abbatiale. L'Église avait vu avec défiance ces empiétements successifs sur ses privilèges ; dans les conciles généraux de Nicée, en 787, et de Constantinople, en 869, on avait condamné la nomination des évêques par les autorités laïques. En 1067, ces anciennes prohibitions furent renouvelées par Grégoire VII ; et, dix ans après, Victor III, dans un synode tenu à Bénévent, prononça la sentence d'excommunication contre le prince qui prétendrait exercer le droit d'investiture, et le prélat qui consentirait à recevoir ses biens temporels à de telles conditions. Mais ce fut en vain que les foudres de l'Église furent lancées contre cet usage des souverains ; ils refusèrent d'abandonner un privilège dont leurs prédécesseurs avaient joui, et les prélats qui leur devaient leurs richesses et leur importance le défendirent énergiquement. La contestation élevée à ce sujet entre les deux puissances continua pendant un demi-siècle ; et ce ne fut pas sans des concessions mutuelles, que des prétentions si contradictoires purent être ajustées à l'amiable.

« On doit cependant observer que le droit que réclamaient les souverains était dégénéré, à cette époque, en abus pernicieux. Le lecteur sait déjà comment il fut exercé par Guillaume le Roux, qui, pour ses propres intérêts, refusa, dans plusieurs occasions, de nommer aux bénéfices vacants, et déshonora les dignités ecclésiastiques, en les prostituant au plus offrant. Les mêmes abus, et de plus grands encore, existaient en France et en Allemagne. L'indigence de Robert avait, en Normandie, amené des changements dans la méthode ordinaire, en vendant la réversion des évêchés en faveur d'individus dans l'enfance, et en accordant, pour des sommes proportionnées, plus d'un diocèse au même prélat. Les hommes probes désiraient vivement la suppression de cet abus, et le zèle des Pontifes était excité par les conseils des membres les plus vertueux de l'ordre épiscopal. Parmi ceux-ci nous devons citer Anselme. Durant son exil, il avait assisté aux conciles de Bari et de Rome, dans lesquels on avait encore condamné la coutume de l'investiture, et renouvelé la sentence d'excommunication contre les coupables <sup>1</sup>. » Ainsi parle l'historien Lingard.

Cependant le délai qui avait été pris entre le roi et saint Anselme jusqu'à Pâques 1101 ; fut prorogé jusqu'au retour des députés envoyés à Rome touchant l'affaire des investitures. A la Pentecôte, la cour fut extrêmement troublée par la nouvelle de l'arrivée en Angleterre de Robert, duc de Normandie. Le roi Henri et les sei-

<sup>1</sup> Ling., t. 2.

gneurs étaient dans des défiances mutuelles : le roi craignait qu'ils ne l'abandonnassent pour se joindre à son frère ; les seigneurs craignaient que, si le roi était une fois paisible, il n'exercât sur eux une autorité trop absolue. Ils n'avaient confiance de part et d'autre qu'en l'archevêque Anselme, et il reçut, au nom de la noblesse et du peuple, la promesse du roi de les gouverner suivant de justes et saintes lois.

Mais quand le duc Robert fut effectivement entré en Angleterre, les seigneurs, oubliant leur serment, songeaient à passer de son côté, et le roi Henri craignait, non-seulement pour son royaume, mais pour sa vie. Alors il eut recours à saint Anselme, et promit de lui laisser un pouvoir absolu pour exercer tous les droits de l'Église en Angleterre, et d'obéir toujours aux ordres du Pape. Saint Anselme rassembla les seigneurs et leur parla en présence de toute l'armée, avec laquelle le roi marchait au-devant de son frère. Il leur représenta si fortement combien étaient détestables devant Dieu et devant tous les hommes de bien ceux qui manquaient à la foi jurée solennellement à leur prince, que tous protestèrent qu'ils demeureraient fidèles au roi, dût-il leur en coûter la vie. Le duc Robert, de son côté, perdit l'espérance qu'il avait dans la défection des seigneurs, et fut touché de l'excommunication que saint Anselme avait publiée contre lui comme usurpateur ; il fit la paix avec son frère, et se retira.

Tout le monde s'attendait à ce que le roi Henri donnât à saint Anselme quelque marque de reconnaissance ; mais, le péril passé, le roi normand oublia toutes ses promesses. Saint Anselme avait envoyé à Rome deux moines de Cantorbéri ; le roi, trois évêques. Le pape Pascal demeura ferme dans la condamnation des investitures, et il s'en expliqua clairement dans les deux lettres dont il chargea les députés, l'une pour le roi, l'autre pour l'archevêque. Les trois évêques soutinrent que le Pape leur avait parlé, en secret, d'une manière contraire à ses lettres. Baudouin, l'un des deux moines envoyés par Anselme, les réfuta vivement. Les évêques de la cour répliquèrent que le témoignage des évêques députés devait l'emporter sur celui des moines. Baudouin en appela aux lettres mêmes. Le Pape, informé de la calomnie dont les évêques députés l'avaient chargé, écrivit d'autres lettres où il condamnait nettement les investitures, et excommunia ces évêques. Le roi, malgré toutes ses promesses antérieures, ne changea pas pour cela de sentiments <sup>1</sup>.

Cependant, avec la permission du roi, saint Anselme tint, en 1102, un concile national de toute l'Angleterre, dans l'église de Saint-Pierre de Westminster. On y commença par condamner la simonie,

<sup>1</sup> Eadmer, l. 3.



et on déposa six abbés qui en furent convaincus, trois qui avaient reçu la bénédiction abbatiale, et trois qui ne l'avaient pas encore. On déposa trois autres abbés pour d'autres causes. On y fit plusieurs règlements, dont voici les plus remarquables. Défense aux évêques de prendre la charge de tenir les plaids pour les affaires temporelles, et de s'habiller comme les laïques. Tous les clercs en général doivent porter des habits d'une seule couleur. (Les laïques les portaient mi-partis ou bigarrés.) On ne donnera point à ferme les archidiaconés. Aucun clerc ne sera intendant d'un laïque, ni juge de sang. On renouvelle l'ordonnance de la continence des clercs, et on déclare que les enfants des prêtres ne pourront leur succéder en leurs églises. On déclare nulle la promesse de mariage faite sans témoins. On défend, même aux laïques, de laisser croître leurs cheveux comme des femmes, à cause des débauches infâmes des jeunes gens, contre lesquelles on prononce anathème. Défense de rendre à des corps morts, à des fontaines ou à d'autres choses aucun honneur religieux sans l'autorité de l'évêque. Défense de vendre les hommes comme des bêtes, ce qui jusqu'alors s'était pratiqué en Angleterre <sup>1</sup>.

Incontinent après ce concile, Roger, nommé à l'évêché de Herford, tomba malade, et, se voyant à l'extrémité, il envoya prier saint Anselme de le faire sacrer par deux évêques avant qu'il mourût. Saint Anselme sourit de l'impertinence du personnage, d'ailleurs indigne, et ne répondit rien. Roger étant mort, le roi donna l'investiture à Reinelm, chancelier de la reine, et envoya prier Anselme de le sacrer avec Roger, nommé pour Salisburi, et Guillaume, élu depuis longtemps pour Winchester. Saint Anselme répondit : Je sacrerai volontiers Guillaume ; mais, pour les deux autres, je ne changerai point ce dont je suis convenu avec le roi. Le roi dit en colère et avec serment : Il ne sacrera point l'un sans les autres, de mon vivant. Guillaume avait été élu pendant l'exil de saint Anselme ; mais il ne voulut ni consentir à l'élection, ni recevoir la crosse de la main du roi, ni s'ingérer au gouvernement de l'église. Saint Anselme, étant de retour, lui donna la crosse, à la prière du clergé et du peuple, et du consentement du roi.

Sur le refus que faisait saint Anselme de sacrer les deux autres, le roi ordonna à Girard, archevêque d'York, de les sacrer tous trois ; mais Reinelm, nommé à Herford, rapporta au roi la crosse et l'anneau, se repentant de les avoir reçus de sa main ; de quoi le roi irrité le chassa de la cour. Girard prit jour avec tous les évêques d'Angleterre pour sacrer les deux autres, Guillaume et Roger. On com-

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 728. Eadmer, l. 3.

mença la cérémonie et on vint à l'examen des deux élus, quand Guillaume, saisi d'horreur, déclara qu'il aimait mieux être dépouillé de tout que de consentir à une ordination si irrégulière. Les évêques, chargés de confusion et des reproches du peuple, se retirèrent ; on mena Guillaume au roi, et ce prélat, demeurant ferme dans sa résolution, fut chassé du royaume et dépouillé de tous ses biens. Saint Anselme en demanda justice, mais inutilement.

Après quelques autres incidents, le roi, voyant le saint archevêque toujours ferme, le pria et le fit prier d'aller lui-même à Rome demander que le droit d'investiture lui fût conservé. Anselme, jugeant bien que la proposition du roi ne tendait qu'à le faire sortir du royaume, alla à la cour prendre congé de ce prince, en l'assurant qu'il ne demanderait rien au Pape qui fût contraire à la liberté des églises. Il partit le 27<sup>me</sup> d'avril, et n'arriva à Rome que vers le commencement de septembre. Il y trouva Guillaume de Varelvast, le même que le roi Guillaume le Roux y avait précédemment envoyé. Le pape Pascal fit loger saint Anselme au palais de Latran, et assigna un jour pour l'examen de l'affaire. L'envoyé du roi releva avec beaucoup d'éloquence les bienfaits des rois envers la cour de Rome, l'usage où ils étaient de donner l'investiture, le préjudice que les Romains se feraient à eux-mêmes si on venait à ôter ce droit à son maître, dont, ajouta-t-il, il ne se départira jamais, dût-il en perdre son royaume. Saint Anselme attendit en silence le jugement du Pape, qui, prenant la parole, dit que, pour lui, il ne permettrait pas au roi de garder impunément les investitures, quand il devrait lui en coûter la vie. Néanmoins, par le conseil des Romains, il accorda au roi quelques autres usages de ses prédécesseurs <sup>1</sup>.

Saint Anselme partit de Rome avec une lettre de Pascal II, datée du 16<sup>me</sup> de novembre 1103, confirmative des droits de sa primatie. Varelvast, au contraire, demeura à Rome pour essayer d'engager le Pape à contenter le roi d'Angleterre. Sa tentative fut inutile, et tout ce qu'il obtint fut une lettre pour ce prince, datée du 23<sup>me</sup> de novembre, dans laquelle le Pape lui donnait de grands témoignages d'amitié, et l'exhortait, par les motifs les plus pressants, à renoncer aux investitures et à rappeler saint Anselme. Pascal II savait apparemment qu'il y avait défense, de la part du roi, au prélat de retourner en Angleterre, en cas que l'affaire des investitures tournât mal à Rome. Varelvast la lui signifia à Plaisance, où il le rejoignit : ensuite ils se séparèrent. Saint Anselme fut reçu à Lyon avec beaucoup d'honneur par l'archevêque Hugues, le clergé et le peuple.

<sup>1</sup> Eadmer, *Novor.*, l. 3.

Mais, en Angleterre, le roi fit saisir à son profit tous les revenus de l'archevêque, à qui il écrivit de ne point revenir, s'il ne lui promettait de le laisser dans tous les usages de son père, Guillaume le Conquérant, et de son frère, Guillaume le Roux. Son absence causait beaucoup de maux. On élevait aux dignités ecclésiastiques des courtisans indignes, et on les promouvait aux ordres contre les prescriptions des canons; on pillait les églises, on opprimait les pauvres; on enlevait des vierges, on les déshonorait; des prêtres se mariaient ou continuaient dans l'incontinence. C'est ce que des gens de bien écrivaient à saint Anselme, pour l'engager à revenir, en usant de quelque condescendance envers le roi. Ce prince pensait de son côté, envoyer à Rome de nouveaux députés; et il y en envoya, en effet, après Pâques de l'an 1105. Mais, en attendant, il faisait des exactions inouïes sur le peuple et sur le clergé, sous prétexte de faire observer les décrets du dernier concile de Londres contre le concubinage et les autres désordres qui régnaient dans ses États. L'archevêque lui écrivit qu'il n'était point d'usage de faire exécuter les canons d'un concile par des peines temporelles, et que c'était aux évêques et non aux princes à punir ces prévarications. Le roi lui fit réponse qu'il le satisferrait sur cet article dans le voyage qu'il devait faire dans peu en Normandie; car il s'était emparé de ce duché sur son frère aîné, Robert, qu'il tint en prison tout le reste de sa vie <sup>1</sup>.

Le saint archevêque, étant à Charité-sur-Loire au commencement de l'été 1105, alla voir la comtesse de Blois, à laquelle il avait des obligations. Ayant su d'Anselme ce qui s'était passé entre son frère et lui, elle entreprit de les réconcilier. Il y eut entre eux une entrevue à Laigle, entre Sées et Mortagne. Le roi rendit au prélat les revenus de son église, et consentit qu'il revînt en prendre le gouvernement, mais à condition qu'il accorderait sa communion à ceux qui auraient reçu de lui les investitures. Anselme le refusa pour le moment, et ne voulut rentrer en Angleterre qu'après le retour des députés que le roi et lui avaient envoyés à Rome pour avoir une explication sur cet article et sur quelques autres. La réconciliation du roi avec l'archevêque se fit le 22<sup>me</sup> de juillet 1105; mais elle ne fut entière qu'au 15<sup>me</sup> d'août de l'année suivante. Le roi et saint Anselme se trouvèrent ce jour-là dans l'abbaye du Bec, où ils convinrent de tous les articles qui les avaient jusque-là divisés. Le roi déchargea les églises de son royaume du cens que son frère leur avait imposé, promit de ne rien prendre à l'avenir des églises vacantes, et

<sup>1</sup> Eadmer, *Novor.*, l. 4.

de restituer tout ce qu'il avait pris des biens de l'église de Cantorbéri pendant l'absence de l'archevêque. Il promit encore que les curés, qui n'avaient point payé de taxe ne payeraient rien, et que ceux qui avaient payé cette taxe seraient quittes pendant trois ans de toute imposition. Saint Anselme, de son côté, accorda au roi tout ce qui était porté dans la lettre du pape Pascal, savoir : qu'il donnerait l'absolution à ceux qui avaient reçu les investitures, qu'il ordonnerait ceux qui les avaient reçues ou fait hommage au roi ; et que si, dans la suite, quelques-uns recevaient les prélatures sans investitures, quoiqu'ils aient fait hommage au roi, il ne laisserait pas de les ordonner.

Toutes ces conventions acceptées de part et d'autre, l'archevêque s'embarqua pour l'Angleterre, où il fut reçu avec des démonstrations de joie incroyables. La reine Mathilde alla au-devant de lui, et prit soin, sur la route, de lui préparer des logements. L'année suivante 1107, il se tint au mois d'août une assemblée d'évêques et de seigneurs à Londres, dans le palais du roi, où l'on confirma tout ce qui avait été arrêté l'année précédente dans l'abbaye du Bec. Elle dura trois jours, pendant lesquels on agita diverses questions, entre autres celle des investitures. Quelques-uns étaient d'avis que le roi continuât à les donner, comme avaient fait son père et son frère. L'avis contraire l'emporta, et l'on convint que l'on se conformerait au règlement du pape Pascal, qui accordait au roi les hommages ; et lui défendait seulement les investitures. En conséquence, le roi ordonna qu'à l'avenir personne, dans son royaume, ne recevrait l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye par la crosse et l'anneau de la main du roi ou de quelque autre laïque que ce fût, et saint Anselme déclara qu'on ne refuserait la consécration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi. Alors on donna des pasteurs aux églises vacantes, mais sans leur donner l'investiture ; et ceux qui avaient été élus évêques furent ordonnés à Cantorbéri par saint Anselme. Il écrivit au Pape tout ce qui s'était passé, comment le roi d'Angleterre avait renoncé aux investitures, et les précautions qu'il prenait pour ne remplir les sièges vacants que de dignes sujets. C'est ainsi que, par la fermeté et la patience, les Papes et saint Anselme triomphèrent de l'humeur intraitable des rois normands d'Angleterre, et affermirent la liberté de l'Église, et par là même celle du peuple <sup>1</sup>.

La seconde année de son pontificat, c'est-à-dire en 1100, le pape Pascal reçut de Jérusalem la lettre suivante : « Moi, archevêque de Pise et les autres évêques ; Godéfrroi, par la grâce de Dieu, maintenant

<sup>1</sup> Eadmer, *Noror.*, l. 4. Baronius, Mansi, Labbe, Pagi.

défenseur du saint sépulcre, et toute l'armée du Seigneur qui se trouve maintenant dans la terre d'Israël, à notre saint-père le Pape, à l'Église romaine, à tous les évêques et à tous les Chrétiens, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Dans cette lettre, Godefroi et le reste de l'armée chrétienne racontent brièvement et modestement, depuis la prise de Nicée jusqu'au siège de Jérusalem, leurs succès et leurs revers, attribuant les premiers à Dieu seul et les seconds à eux-mêmes. Ils ajoutent en parlant de Jérusalem :

« Nos troupes eurent beaucoup à souffrir dans le siège de cette place par la disette d'eau. Le conseil de guerre s'étant assemblé, les évêques et les principaux chefs ordonnèrent que l'armée ferait, pieds nus, une procession autour de la ville, afin que celui qui s'était jadis humilié pour nous, touché de notre humilité, nous en ouvrit les portes et abandonnât ses ennemis à notre colère. Le Seigneur, apaisé par notre action, nous livra Jérusalem huit jours après, précisément à l'anniversaire du jour où les apôtres, composant la primitive Église, se séparèrent pour se répandre dans les différentes parties de la terre, jour qui est célébré par un grand nombre de fidèles. Si vous désirez connaître ce que nous fîmes des ennemis que nous trouvâmes dans la ville, vous saurez que, dans le portique de Salomon et dans le temple, nos chevaux marchaient jusqu'aux genoux dans le sang impur des Sarrasins. On désigna ensuite les guerriers qui devaient garder la place, et on avait déjà accordé à ceux qui rappelaient en Europe l'amour de la patrie ou le désir de revoir leurs familles la permission de s'en retourner, lorsque nous fûmes informés que le roi de Babylone (le Caire) était à Ascalon avec une armée innombrable, annonçant hautement le projet de conduire en captivité les Français qui gardaient Jérusalem, et ensuite de se rendre maître d'Antioche. C'est ainsi qu'il parlait ; mais le Dieu du ciel en avait ordonné autrement. Cette nouvelle nous ayant été confirmée, nous marchâmes au-devant des Babyloniens, après avoir laissé dans la ville nos blessés et nos bagages avec une garnison suffisante. Les deux armées étant en présence, nous fléchîmes le genou et invoquâmes en notre faveur le Dieu des armées, pour qu'il lui plût, dans sa justice, d'anéantir par nos bras la puissance des Sarrasins et celle du démon, et, par là, d'étendre son Église et la connaissance de l'Évangile d'une mer jusqu'à l'autre. Dieu exauça nos prières, et nous donna une telle audace, que ceux qui nous auraient vus courir à l'ennemi nous eussent pris pour une troupe de cerfs altérés qui vont étancher, dans une claire fontaine qu'ils aperçoivent, la soif qui les dévore. Notre armée ne comptait guère plus de cinq mille cavaliers et de quinze mille fantassins ; l'ennemi, au contraire, avait plus de cent mille chevaux et

quatre cent mille hommes de pied. Mais Dieu manifesta sa puissance en faveur de ses serviteurs. Notre seul choc mit en fuite, même avant qu'elle combattit, cette immense multitude. On eût dit qu'ils craignaient d'opposer la moindre résistance et qu'ils n'avaient point d'armes sur lesquelles ils pussent compter pour se défendre. Tous les trésors du roi de Babylone demeurèrent en notre pouvoir. Plus de cent mille Sarrasins tombèrent sous nos coups ; un grand nombre se noyèrent dans la mer, et la frayeur fut si vive parmi eux, que deux mille furent étouffés aux portes d'Ascalon en se pressant pour y entrer. Si nos soldats ne se fussent occupés à piller le camp des ennemis, à peine, dans un si grand nombre, en fût-il resté un pour annoncer leur défaite.

« Nous ne pouvons non plus passer sous silence un événement assez extraordinaire. La veille du combat, nous nous étions emparés de plusieurs milliers de chameaux, de bœufs et de brebis. Les chefs ordonnèrent aux soldats de les abandonner pour aller à l'ennemi. Chose admirable ! ces animaux nous accompagnèrent constamment, s'arrêtant avec nous, s'avancant avec nous, courant avec nous ; les nuées mêmes nous garantissaient des ardeurs du soleil, et les zéphyrs soufflaient pour nous rafraîchir. Nous rendimes des actions de grâces au Seigneur pour la victoire signalée qu'il venait de nous faire remporter, et nous retournâmes à Jérusalem. Le comte de saint Gilles, le comte Robert de Normandie et le comte Robert de Flandre y laissèrent le duc Godefroi et revinrent à Laodicée. Une concorde parfaite ayant été rétablie entre Bohémond et nos chefs par l'archevêque de Pise, le comte Raymond se disposa à retourner à Jérusalem pour le service de Dieu et de ses frères. En conséquence, nous souhaitons à vous, chefs de l'Église catholique de Jésus-Christ, et premiers du peuple latin, à vous tous, évêques, clercs, moines et laïques, qu'en faveur du courage et de la piété admirables de nos frères, il plaise au Seigneur de répandre sur vous ses grâces, de vous accorder la rémission entière de vos péchés, et de vous faire asseoir à la droite du Dieu qui règne de toute éternité avec le Père dans l'unité du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ! Nous vous prions et nous vous supplions, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui fut toujours avec nous et qui nous a sauvés de toutes tribulations, de vous montrer reconnaissants à l'égard de vos frères qui retournent vers vous, de leur faire du bien et de leur payer ce que vous leur devez, afin de vous rendre par là agréables au Seigneur, et d'obtenir une part dans les grâces qu'ils ont pu mériter de la bonté divine <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Anno 1100, *ex manuscript. Signiens. monasterii*. Michaud, *Hist. des Croisades*, t. 1, p. 442, sixième édition.

On voit, par cette lettre, que c'était vraiment la foi et la piété chrétienne qui animaient la multitude des croisés ; et que, s'ils s'oublèrent quelquefois et firent des fautes, c'était par une fragilité inséparable de la nature humaine. Au reste, tous les historiens du temps, dont quelques-uns témoins oculaires, confirment les merveilleuses circonstances de la victoire d'Ascalon ; entre autres, cette multitude d'animaux qui suivaient avec ordre l'armée chrétienne, et qui, dans le lointain, parurent aux ennemis une innombrable arrière-garde. Plus les croisés s'approchaient de l'armée égyptienne, plus ils paraissaient pleins d'ardeur et de joie. Nous ne redoutions pas plus nos ennemis, dit Raymond d'Agiles, que s'ils avaient été timides comme des cerfs, innocents comme des brebis. Les tambours, les trompettes, les chants de guerre animaient l'enthousiasme des guerriers chrétiens, qui venaient de recevoir la bénédiction de la vraie croix. Ils allaient au-devant du péril, dit Albert d'Aix, comme à un joyeux festin. L'émir musulman de Ramla, qui suivait l'armée chrétienne comme auxiliaire, ne pouvait assez admirer cette joie des soldats chrétiens à l'approche d'un ennemi formidable ; il exprima sa surprise au roi de Jérusalem, et jura devant lui d'embrasser une religion qui donnait tant de bravoure et tant de force à ses défenseurs.

La bataille d'Ascalon fut la dernière de cette croisade. Libres enfin de leur vœu ; après quatre ans de travaux et de périls, les princes croisés ne songèrent plus qu'à quitter Jérusalem, qui devait bientôt n'avoir pour sa défense que trois cents chevaliers, la sagesse de Godefroi et l'épée de Tancrede, résolu de terminer ses jours en Asie. Quand ils eurent annoncé leur départ, tous les cœurs se remplirent de deuil et de tristesse ; ceux qui restaient en Orient embrassaient leurs compagnons les larmes aux yeux, et leur disaient : N'oubliez jamais vos frères, que vous laissez dans l'exil ; de retour en Europe, inspirez aux Chrétiens le désir de visiter les saints lieux que vous avez délivrés ; exhortez les guerriers à venir combattre avec nous les nations infidèles. Les chevaliers et les barons, fondant en larmes, juraient de conserver un éternel souvenir des compagnons de leurs exploits, et d'intéresser la chrétienté au salut et à la gloire de Jérusalem.

Le premier soin de Godefroi fut de réprimer les hostilités des Musulmans et de reculer les frontières du royaume dont on lui avait confié la défense. Par ses ordres, Tancrede entra dans la Galilée et s'empara de Tibériade et de plusieurs autres villes voisines du Jourdain. Pour prix de ses travaux, il obtint la possession du pays qu'il venait de conquérir et qui, dans la suite, fut érigé en principauté.

Godefroi, de son côté, assiégeait la ville maritime d'Arsur, lorsque plusieurs émirs, descendus des montagnes de Naplouse et de Samarie, vinrent le saluer et lui offrir des présents, tels que des figues et des raisins cuits au soleil. Le roi de Jérusalem était assis à terre, sur un sac de paille, sans appareil ni gardes. Les émirs témoignèrent leur surprise, et demandèrent comment un aussi grand prince, dont les armes avaient ébranlé tout l'Orient, était humblement couché à terre, n'ayant pas même un coussin ni un tapis de soie. Mais, répondit Godefroi, la terre d'où nous sommes sortis, et qui doit être notre demeure après la mort, ne peut-elle pas nous servir de siège pendant cette vie ? Cette réponse, si simple et si sublime, et par là même si orientale, dut vivement frapper les émirs. Pleins d'admiration pour tout ce qu'ils avaient vu et entendu, ils quittèrent Godefroi, en lui demandant son amitié ; et, dans Samarie, on s'étonna qu'il y eût tant de simplicité et de sagesse parmi les hommes de l'Occident.

Dans le même temps, la renommée racontait beaucoup de merveilles sur la force de Godefroi ; on l'avait vu, d'un seul coup de sa large épée, abattre la tête des plus grands chameaux. Un émir puissant parmi les Arabes voulut juger le fait par lui-même et vint prier le prince chrétien de renouveler devant lui le prodige. Godefroi ne dédaigna point de satisfaire la curiosité de l'émir musulman, et, d'un seul coup de son glaive, il trancha la tête d'un chameau qu'on lui avait amené. Comme les Arabes paraissaient croire qu'il y avait quelque enchantement dans l'épée de Godefroi, celui-ci prit l'épée de l'émir, et la tête d'un second chameau roula sur le sable. Alors l'émir déclara hautement que tout ce qu'on avait dit du chef des Chrétiens était véritable, et que jamais homme ne fut plus digne de commander aux nations. Aujourd'hui cette terrible épée, qui abattait les têtes des chameaux et pourfendait les géants sarrasins, se conserve dans l'église du Saint-Sépulcre.

Lorsque Godefroi revint à Jérusalem, il apprit que son frère Baudouin, comte d'Édesse, et Bohémond, prince d'Antioche, s'étaient mis en route pour visiter les saints lieux. Ils venaient à Jérusalem, accompagnés d'un grand nombre de chevaliers et de soldats de la croix, qui, restés comme eux à la garde des pays conquis, se montraient impatients d'achever leur pèlerinage. A ces illustres guerriers se réunirent une multitude de Chrétiens venus de l'Italie et de toutes les contrées de l'Occident. Cette pieuse caravane, qui comptait vingt-cinq mille pèlerins, eut beaucoup à souffrir sur les côtes de la Phénicie ; mais lorsqu'ils virent Jérusalem, dit Foucher de Chartres, qui accompagnait Baudouin, comte d'Édesse, toutes les



misères qu'ils avaient souffertes furent mises en oubli. L'histoire contemporaine ajoute que Godefroi, grandement aise de revoir son frère Baudouin, festoya magnifiquement les princes tout le long de l'hiver.

Daimbert, archevêque de Pise, était venu avec eux, comme légat apostolique, envoyé par le pape Pascal II, pour remplacer l'évêque Adhémar, mort dans Antioche. Siméon, le patriarche grec de Jérusalem, était mort également dans l'île de Chypre, où il était allé recueillir des aumônes. On avait élu d'une manière telle quelle, pour administrateur ou patriarche provisoire, Arnoul, chapelain du duc de Normandie, dont les mœurs paraissent avoir été au moins suspectes. Ce fut lui qui portait le bois de la vraie croix à la bataille d'Ascalon. Le légat Daimbert de Pise, étant arrivé sur les entrefaites, fut élu et intronisé régulièrement, et même malgré lui, comme il le témoigne dans une de ses lettres à Bohémond. Et ce prince, qui était alors à Jérusalem, et Godefroi, reçurent humblement de sa main l'investiture, l'un de la principauté d'Antioche, l'autre du royaume de Jérusalem, pour honorer en lui celui dont il tenait la place sur la terre.

Godefroi profita du moment où les princes latins étaient à Jérusalem, pour établir un gouvernement régulier dans son royaume. Des hommes savants et pieux furent rassemblés dans le palais de Salomon, et chargés de rédiger un code de lois. Les conditions imposées à la possession des terres, les services militaires des fiefs, les obligations réciproques du roi et des seigneurs, des grands et des petits vassaux, tout cela fut établi et réglé d'après les coutumes des Francs. Ce que demandaient surtout les sujets de Godefroi, c'étaient des juges pour terminer les différends et protéger les droits de chacun. Deux cours de justice furent instituées : l'une, présidée par le roi, et composée de la noblesse, devait prononcer sur les différends des grands vassaux ; l'autre, présidée par le vicomte de Jérusalem et formée des principaux habitants de chaque ville, devait régler les intérêts et les droits de la bourgeoisie ou des communes. On institua une troisième cour, réservée aux Chrétiens orientaux : les juges étaient nés en Syrie, en parlaient la langue et prononçaient d'après les lois et les usages du pays. Cette législation de Godefroi, qui s'accrut et s'améliora sous les règnes suivants, fut déposée en grande pompe dans l'église de la Résurrection, prit le nom d'Assises de Jérusalem, ou des Lettres du Saint-Sépulcre, et servit plus tard de modèle à saint Louis pour améliorer la législation de France.

Godefroi vint souvent au secours de Tancrède, qui était en guerre avec les émirs de Galilée : le roi de Jérusalem porta ses armes vic-

torieuses au delà du Liban et jusque sous les murs de Damas ; il fit en même temps plusieurs autres incursions en Arabie, d'où il revenait toujours avec un grand nombre de captifs, de chevaux et de chameaux. Sa renommée s'étendait chaque jour davantage : on le comparait à Judas Machabée pour la valeur, à Samson pour la force de son bras, à Salomon pour la sagesse de ses conseils. Les Francs restés avec lui bénissaient son règne, et, sous sa domination paternelle, ils oubliaient leur ancienne patrie ; les Syriens, les Grecs, les Musulmans eux-mêmes étaient persuadés qu'avec un aussi bon prince la puissance chrétienne en Orient ne pouvait manquer de s'affermir ; mais Dieu ne permit pas que Godefroi vécût assez longtemps pour achever ce qu'il avait aussi glorieusement commencé. Dans le mois de juin 1100, revenant d'une expédition au delà du Jourdain, il tomba malade. Transporté à Jérusalem, il y languit cinq semaines. Quoique accablé de souffrances, il admettait auprès de lui tous ceux qui voulaient lui parler des affaires de la terre sainte ; il apprit sur son lit de douleur la reddition de Caïphas, ville maritime au pied du mont Carmel : ce fut sa dernière victoire, sa dernière joie dans cette vie. Héros chrétien, il fit une confession générale de toutes ses fautes, reçut les derniers sacrements de l'Église avec une piété qui émut jusqu'aux larmes tous les assistants, et mourut le 17 juillet 1100, un an après la prise de Jérusalem. Il fut enseveli dans l'église du Saint-Sépulcre, au pied du Calvaire, et y attend la résurrection glorieuse avec Josué et Gédéon, avec David et Judas Machabée.

Après sa mort, il y eut quelque difficulté pour le choix du successeur ; le patriarche Daimbert, à qui le roi défunt avait cédé à Jérusalem le quartier du Saint-Sépulcre et le quart de la ville de Joppé, prétendit que dans ses derniers moments il lui avait cédé la ville de Jérusalem tout entière. On n'écouta point ses prétentions. Baudouin, prince d'Édesse, frère de Godefroi, fut appelé à lui succéder. Il céda la principauté d'Édesse à son cousin, Baudouin du Bourg, et se mit en route pour Jérusalem. Il n'avait avec lui que quatorze cents hommes, moitié cavalerie, moitié infanterie. Toutefois, avec sa petite troupe, il eut l'adresse de battre une armée considérable de Turcs, qui lui barraient le passage dans les défilés de Phénicie. Lorsqu'il approcha de Jérusalem, le peuple et le clergé vinrent au-devant de lui ; les Grecs et les Syriens accoururent aussi avec des cierges et des croix ; tous, louant à haute voix le Seigneur, accueillirent avec solennité leur nouveau roi, et le conduisirent en triomphe à l'église du Saint-Sépulcre.

Le patriarche Daimbert, se voyant abandonné de l'armée et du

peuple, avait écrit à Tancredè et à Bohémond pour les appeler à son secours. Mais Tancredè, s'étant présenté devant Jérusalem, trouva les portes fermées, et Bohémond, dans une expédition malheureuse, avait été fait prisonnier par les Turcs, et réduit à implorer le secours du prince d'Édesse. Daimbert en fut ainsi pour ses lettres et ses démarches, qui auraient pu amener une guerre civile. Pendant que Jérusalem était dans la joie, il protestait, avec quelques-uns de ses partisans, contre l'arrivée de Baudouin ; et, feignant de croire qu'il n'était pas en sûreté près du tombeau de Jésus-Christ, il se retirait en silence sur le mont Sion, comme pour y chercher un asile contre ses persécuteurs. Une conduite pareille ne rappelait guère la sagesse conciliante de l'évêque Adhémar.

Baudouin était impatient de signaler son règne par quelque entreprise glorieuse. Il resta une semaine à Jérusalem pour prendre possession du gouvernement ; il rassembla ensuite ses chevaliers, et cette troupe d'élite alla chercher des ennemis à combattre ou des terres à conquérir. Il châtia d'abord les Musulmans des montagnes, qui avaient souvent maltraité et dépouillé les pèlerins de Jérusalem. Il poursuivit sa route vers le pays d'Hébron, et descendit dans la vallée où s'élevaient autrefois Sodome et Gomorrhe, et que recouvre maintenant la mer Morte. Il franchit plusieurs montagnes dont les cimes étaient couvertes de neige, visita le monastère de Saint-Aaron, bâti au lieu même où Moïse et Aaron s'entretenaient avec Dieu. Les soldats chrétiens s'arrêtèrent trois jours dans une vallée couverte de palmiers et fertile en toutes sortes de fruits : c'était la vallée où Moïse avait fait jaillir une source des flancs d'une roche aride. Foucher de Chartres, qui était de l'expédition, nous apprend que cette source miraculeuse faisait alors tourner plusieurs moulins, et que lui-même y abreuva ses chevaux. Baudouin conduisit sa troupe jusqu'au désert qui sépare l'Idumée de l'Égypte, et reprit le chemin de sa capitale, en passant par les montagnes où furent ensevelis les ancêtres d'Israël.

A son retour, Baudouin voulut se faire couronner roi, et se réconcilia avec Daimbert. La cérémonie eut lieu à Bethlèhem, le jour de la nativité du Sauveur ; le nouveau roi reçut l'onction et le diadème royal des mains du patriarche. On n'opposa point au roi Baudouin l'exemple de Godefroi, qui, après son élection, refusa d'être couronné. Une triste expérience avait fait naître d'autres pensées ; la royauté des pèlerins, cette royauté de l'exil, n'était plus, aux yeux des Chrétiens, une gloire ni une félicité de ce monde, mais une œuvre pieuse et sainte, une œuvre de résignation et de dévouement, une mission pleine de périls, de misères et de sacrifices. Dans un royaume environné d'ennemis ; au milieu d'un peuple jeté comme

par la tempête sur un sol étranger, un roi ne portait point une couronne d'or, comme les autres rois de la terre, mais une couronne toute semblable à celle de Jésus-Christ.

Le premier soin de Baudouin après son couronnement fut de rendre la justice à ses sujets et de mettre en vigueur les Assises de Jérusalem. Il tint sa cour et son conseil au milieu de tous les grands, dans le palais de Salomon, ainsi appelait-on le palais des rois latins : chaque jour, pendant plus de deux semaines, on le voyait assis sur son trône, écoutant les plaintes qui lui étaient adressées et prononçant sur tous les différends survenus entre ses vassaux. Une des premières causes qu'il eut à juger fut une querelle élevée entre Tancrede et Guillaume de Melun, dit le Charpentier, à qui Godefroi avait donné en mourant la ville de Caïphas, nouvellement conquise par Tancrede. Baudouin, secondé par des hommes sages et pieux, parvint à concilier le différend. Pendant les négociations, Tancrede fut appelé à gouverner la principauté d'Antioche en l'absence de Bohémond ; non-seulement il renonça à ses prétentions sur la ville de Caïphas, mais il abandonna à Baudouin la principauté de Tibériade.

Tous les soins que prenait le roi Baudouin pour rétablir la paix et maintenir l'exécution des lois dans son royaume ne l'empêchaient pas de faire de fréquentes excursions sur les terres des Musulmans. Dans une de ces expéditions au delà du Jourdain, il surprit plusieurs tribus arabes ; comme il revenait chargé de leurs dépouilles, il eut l'occasion d'exercer la plus noble vertu de la chevalerie chrétienne. Non loin du fleuve, des cris plaintifs viennent tout à coup frapper ses oreilles ; il s'approche et voit une femme musulmane dans la douleur de l'enfantement ; il lui jette son manteau pour la couvrir, et la fait placer sur des tapis étendus à terre. Par ses ordres, des fruits et deux outres remplies d'eau sont apportés près de ce lit de douleur ; il fait amener la femelle d'un chameau pour allaiter son enfant qui venait de naître, puis la mère est confiée aux soins d'une esclave chargée de la reconduire à son époux. Celui-ci occupait un rang distingué parmi les Musulmans ; il versa des larmes de joie en revoyant une épouse dont il pleurait la mort ou le déshonneur, et jura de ne jamais oublier l'action généreuse de Baudouin.

Le roi de Jérusalem se rendit maître des villes maritimes d'Arsur et de Césarée. Dans la dernière, les Chrétiens établirent un archevêque, qu'ils élurent en commun, et leur choix tomba sur un pauvre prêtre venu en Orient avec les premiers croisés. Le légat Daimbert ayant été élu patriarche de Jérusalem, le pape Pascal envoya pour légat en Palestine, Maurice, évêque de Porto, avec pouvoir de régler toutes choses dans les églises nouvellement délivrées.

Le roi Baudouin, la seconde année de son règne, venait de remporter, près de Joppé, une grande, mais périlleuse victoire sur une armée innombrable d'Égyptiens, lorsque la renommée apporta d'affligeantes nouvelles dans la Palestine : on apprit que trois grandes armées de pèlerins, qui étaient comme plusieurs nations de l'Occident, avaient péri dans les montagnes et les déserts de l'Asie Mineure. Guillaume, comte de Poitiers ; Étienne, comte de Blois ; Étienne, comte de Bourgogne ; Harpin, seigneur de Bourges ; le comte de Nevers ; Conrad, connétable de l'empire germanique ; plusieurs autres princes échappés au désastre et accueillis à Antioche par Tancrede, s'étaient mis en route pour achever tristement leur pèlerinage aux saints lieux. Baudouin, étant allé au-devant d'eux jusqu'aux défilés de Beyrouth, protégea leur marche vers Jérusalem. Quel spectacle pour les fidèles de la ville sainte ! tous ces illustres pèlerins, qui avaient quitté l'Europe avec d'innombrables soldats, étaient à peine suivis de quelques serviteurs. Jamais les grands de la terre n'avaient souffert autant de misères et d'humiliations pour la cause de Jésus-Christ. Tout le peuple de Jérusalem, attendri jusqu'aux larmes, les accompagna au saint sépulcre. Ils passèrent quelques mois dans la Judée ; et, peu de jours après les fêtes de Pâques, tous se rendirent à Joppé, afin de se rembarquer pour l'Europe. Ils attendaient les vents favorables, lorsque tout à coup on vint annoncer qu'une armée d'infidèles, sortie d'Ascalon, ravage le territoire de Lydda et de Ramla. Le roi de Jérusalem, qui se trouvait à Joppé, rassemble à la hâte ses chevaliers. Les nobles pèlerins qui ont des chevaux ou qui peuvent en emprunter à leurs amis prennent aussi les armes et sortent de la ville. Le roi Baudouin se met à la tête d'une troupe ainsi levée à la hâte, et vole au-devant de l'armée musulmane : il était à peine suivi de deux cents chevaliers. Il se trouve tout à coup au milieu de vingt mille infidèles ; sans s'étonner de leur nombre, il leur livre bataille ; dès le premier choc, les Chrétiens sont enveloppés et ne cherchent qu'une mort glorieuse. Le comte de Blois et le comte de Bourgogne périrent tous les deux dans cette journée. Harpin, comte de Bourges, fut fait prisonnier avec le connétable Conrad. Baudouin se retira presque seul du champ de bataille, et se cacha parmi les herbes et les bruyères qui couvraient la plaine. Comme les vainqueurs y mirent le feu, il fut sur le point d'être étouffé par les flammes, et se réfugia avec peine à Ramla. Cette petite ville ne pouvait se défendre contre une armée musulmane : le roi de Jérusalem allait y périr inmanquablement, lorsqu'un étranger demande à lui parler, et lui indique une voie sûre et secrète par laquelle il le sauve à travers l'armée ennemie qui assiège la place. Cet étranger était le chef arabe

dont le roi de Jérusalem avait traité si généreusement la femme, et qui voulait ainsi payer la dette de sa reconnaissance.

Après le départ de Baudouin, Ramla fut en effet prise d'assaut, et tous les Chrétiens qui s'y trouvaient furent tués ou faits prisonniers. Mais d'un autre côté, tout ce que la ville sainte avait de chevaliers prit les armes et se mit en marche pour aller au-devant des ennemis. Hugues de Saint-Omer, seigneur de la Galilée, accourut aussi avec quatre-vingts hommes d'armes, et se rendit à Joppé. En même temps, et comme par miracle, deux cents navires venus de l'Occident entrèrent dans le port de la même ville. Cette flotte amenait un grand nombre de pèlerins, parmi lesquels on remarquait d'illustres guerriers partis de l'Angleterre et de la Germanie. Le roi Baudouin, qui s'était rendu par mer à Joppé, se trouva tout à coup à la tête d'une valeureuse armée, impatiente d'aller au combat. Le vendredi de la première semaine de juillet, accompagné du bois de la vraie croix, il attaqua, vainquit et mit en fuite l'armée musulmane, qui se préparait à faire le siège de Joppé. Après cette victoire, le royaume de Jérusalem resta en paix.

Ce qui avait fait partir de nouvelles armées de croisés, c'était la conquête de Jérusalem. Quand on apprit en Occident que les soldats de la croix étaient entrés dans la ville, ce fut un enthousiasme général parmi tous les peuples. On lisait dans les chaires des églises les lettres que les princes croisés avaient écrites après la prise d'Antioche et la bataille d'Ascalon. Tous ceux qui avaient pris la croix et n'étaient point partis, tous ceux qui avaient quitté les drapeaux de la croisade devinrent tout à coup l'objet du mépris et de l'animadversion universels. Un cri d'indignation s'éleva de toutes parts contre le frère du roi de France, le comte de Vermandois, auquel on ne pardonnait point d'avoir lâchement abandonné ses compagnons et d'être revenu en Europe sans voir Jérusalem. Étienne, comte de Blois, ne put rester en paix dans ses États et dans sa propre famille ; ses peuples s'étonnaient de sa désertion honteuse, et sa femme, mêlant les reproches aux prières, lui rappelait sans cesse les devoirs de la religion et de la chevalerie. Ces malheureux princes et tous ceux qui avaient suivi leur exemple, se trouvèrent forcés de quitter une seconde fois leur patrie et de reprendre le chemin de l'Orient. D'autres seigneurs en grand nombre, de France, d'Italie et d'Allemagne, se mirent également en route, suivis d'une multitude considérable de peuple. On rapporte qu'il n'y en eut pas moins de quatre cent mille, tant hommes que femmes et enfants ; ils étaient divisés en trois corps ; mais ni les princes ni les soldats ne profitèrent de l'expérience du passé. Le comte de Toulouse, qui, après la bataille

d'Ascalon, était revenu à Laodicée, et de là à Constantinople, fut prié de conduire la première armée, qui était la plus considérable, à travers l'Asie Mineure. Son habileté ne répondit point à son opiniâtreté et à son ambition. Les trois armées périrent, et périrent toutes les trois de la même manière, par l'imprévoyance des chefs, par l'indiscipline des troupes, et se livrèrent comme d'elles-mêmes au glaive exterminateur des Turcs. Le comte de Vermandois mourut à Tarse de ses blessures. De toutes les femmes qui étaient parties, pas une seule ne revit sa famille. Les croisés qui échappèrent au carnage se retirèrent, les uns à Constantinople, les autres à Antioche.

Au milieu du deuil général causé par de si grands désastres, les plaintes les plus amères se renouvelèrent contre les Grecs, qu'on accusait d'avoir provoqué la ruine des armées venues au secours des Latins établis en Syrie. Et de fait, l'empereur Alexis ne justifiait pas peu ces préventions ; car si, d'un côté, il faisait des efforts pour obtenir la liberté des Chrétiens tombés au pouvoir des Turcs et des Égyptiens, de l'autre, il équipait des flottes, levait des armées pour attaquer Antioche et s'emparer des villes de la côte de Syrie, conquises par les Latins. Il offrit de payer la rançon de Bohémond, toujours prisonnier chez les Turcs, non pour lui rendre sa liberté, mais pour le conduire à Constantinople, où il espérait obtenir de lui l'abandon de sa principauté ; mais, après quatre ans de captivité, Bohémond obtint sa liberté par lui-même et revint à Antioche, où il s'occupa de repousser les agressions d'Alexis.

Le roi Baudouin, secondé par les pèlerins de Pise et de Gênes, qui avaient une flotte considérable, s'empara de l'importante ville de Ptolémaïs, qui était comme le port de la Syrie du côté de la mer. Cette conquête porta l'effroi chez les Musulmans de Damas, d'Ascalon et d'Égypte : le sultan de Babylone, autrement du Caire, ne s'occupa plus que de lever une nouvelle armée et de préparer une flotte pour triompher de l'orgueil des Chrétiens et pour arrêter le progrès de leurs armes. Peu de temps après la prise de Ptolémaïs, on apprit qu'une flotte égyptienne avait paru devant Joppé et qu'une multitude de Barbares sortis d'Ascalon, couvraient les plaines de Ramla. Aussitôt tous les Chrétiens en état de porter les armes accoururent de la Galilée, du pays de Naplouse, des montagnes de la Judée : le peuple et le clergé de la ville sainte implorèrent la miséricorde divine ; dans les cités chrétiennes, on fait des prières, des aumônes, on oublie les injures, et toute discorde est convertie en charité. Baudouin, avec cinq cents chevaliers et deux mille hommes de pied, sort de Joppé et court à la rencontre des ennemis, dont Dieu

seul savait le nombre. Lui-même engagea le combat ; la bannière blanche qu'il portait avec lui était partout le signal de la victoire pour les Chrétiens. L'émir d'Ascalon fut tué dans la bataille ; cinq mille Musulmans perdirent la vie : les Chrétiens firent un butin immense ; on ne pouvait compter la multitude des chevaux, des ânes, des dromadaires qu'ils ramenèrent avec eux à Joppé. Après cette victoire des Chrétiens, la flotte égyptienne se hâta de s'éloigner ; et, pour qu'il ne manquât rien à la défaite et à la ruine des infidèles, Dieu suscita sur les flots d'horribles tempêtes qui dispersèrent les vaisseaux et les brisèrent presque tous contre les rivages de la mer.

Tandis que les Chrétiens d'Europe allaient ainsi combattre, souffrir, succomber, triompher en Asie, l'Europe elle-même jouissait d'une profonde paix. Parmi toutes les nations chrétiennes, on regardait comme un crime de porter les armes pour une autre cause que celle de Jésus-Christ. Cette opinion contribua beaucoup à arrêter les brigandages et à faire respecter la trêve de Dieu, qui fut, dans le moyen âge, le germe ou le signal des meilleures institutions. Quels que fussent les revers de la croisade, ils étaient moins déplorable que les guerres civiles et les fléaux de l'anarchie féodale qui avaient longtemps ravagé toutes les contrées de l'Occident.

La seule guerre qu'on vit encore en Europe était la guerre impie que Henri d'Allemagne faisait à l'Église de Dieu : encore cette guerre touchait-elle à sa fin. Henri, couronné empereur par un antipape, se montra toujours empereur antichrétien. L'essence même d'un empereur d'Occident au moyen âge, c'était d'être le défenseur armé de l'Église romaine, et son auxiliaire dévoué en toutes choses. Henri fit tout le contraire. Il persécuta et déchira l'Église romaine, et par là même l'Église universelle : au lieu de la seconder dans la réformation du clergé et du peuple, il travaillait, par son exemple et son influence, à corrompre le peuple et le clergé ; au lieu de défendre la chrétienté contre le mahométisme, il tendait à introduire les mœurs et la morale du mahométisme dans la chrétienté. Aussi, quand il terminera sa funeste carrière, la chrétienté témoignera-t-elle autant de joie que de la conquête de Jérusalem.

Son instrument du schisme, l'antipape Guibert, mourut vers le commencement d'octobre, l'an 1100, la vingtième année de son intrusion dans le Saint-Siège, et la vingt-troisième de sa révolte contre saint Grégoire VII. Dès le commencement du pontificat de Pascal II, les Romains pressaient ce Pontife d'abattre l'antipape, trouvant honteux qu'il eût résisté à ses trois prédécesseurs. Ils lui offraient de l'argent ; et les députés du comte Roger de Sicile, venant le complimenter au nom de leur maître, mirent à ses pieds mille



onces d'or. Le pape Pascal, encouragé par ces secours, commença d'agir contre Guibert, le chassa d'Albane, et, par là, ruina son parti dans Rome. Guibert prit la fuite, et mourut subitement. Toutefois le schisme ne fut pas éteint. Les schismatiques lui substituèrent un nommé Albert, qui fut pris par les catholiques le jour même de son élection. Ils élurent ensuite Théodoric, qui fut pris au bout de trois mois et demi, et enfermé au monastère de Cave. Enfin ils élurent Maginulfe, qui séduisait le peuple par des prédictions et des superstitions magiques ; mais il fut aussi chassé de Rome, et mourut en exil, réduit à une extrême misère. Ainsi, en y comptant les antipapes Cadaloüs et Guibert, voilà six antipapes que Henri d'Allemagne suscita dans l'Église de Dieu, pour la déchirer et s'élever au-dessus d'elle <sup>1</sup>.

Son fils, le roi Conrad, qui l'avait quitté depuis neuf ans pour se réconcilier à l'Église, mourut l'an 1101. Il tenait sa cour en Italie, où il gouvernait par le conseil du Pape, de la comtesse Mathilde et d'autres personnes craignant Dieu. Il était si vénéré pour sa piété et ses bonnes mœurs, que ceux qui assistèrent à ses funérailles assurèrent, depuis, qu'il s'y opéra plusieurs miracles. L'année suivante, Henri, son père, par le conseil des seigneurs, déclara qu'il irait à Rome, et qu'il y assemblerait un concile général vers le premier jour de février, pour y examiner sa cause et celle du Pape, et rétablir l'union entre l'empire et le sacerdoce. Toutefois il ne tint point sa promesse, n'envoya point sa soumission au Pape légitime ; au contraire, on sut qu'il avait voulu faire élire un autre Pape que Pascal, mais qu'il n'y avait pas réussi. C'eût été le septième antipape de sa fabrique <sup>2</sup>.

Après la mi-carême, c'est-à-dire vers la fin du mois de mars 1102, le pape Pascal tint à Rome un grand concile, où se trouvèrent tous les évêques de Pouille, de Campanie, de Sicile, de Toscane, en un mot de toute l'Italie, et les députés d'un grand nombre d'au delà les monts. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques : J'anathématise toute hérésie, et principalement celle qui trouble l'état présent de l'Église, et qui enseigne qu'il faut mépriser l'anathème et les censures de l'Église ; et je promets obéissance au pape Pascal et à ses successeurs, en présence de Jésus-Christ et de l'Église, affirmant ce qu'elle affirme et condamnant ce qu'elle condamne. On y confirma la sentence prononcée contre le roi ou empereur Henri, par saint Grégoire et Urbain. Le pape Pascal la publia de sa bouche, le

<sup>1</sup> *Chronic. Viridun.* Domnizo. Petr. Pisanus, apud Baron. et Pagi. — <sup>2</sup> *Chron. Ursperg.*, apud Baron. et Pagi, an. 1100 et 1101.

jeudi saint, 3<sup>me</sup> d'avril, dans l'église de Latran, en présence d'un peuple infini de diverses nations, entre autres du chroniqueur allemand qui nous en a conservé les paroles, et qui revenait de la terre sainte. La sentence était conçue en ces termes : Parce qu'il n'a cessé de déchirer la tunique du Christ, de dévaster l'Église par des brigandages et des incendies, de la souiller par des parjures et des homicides, il a d'abord été excommunié et condamné pour sa désobéissance, par le pape Grégoire, de sainte mémoire, ensuite par le très-saint homme Urbain, notre prédécesseur ; nous aussi, dans le dernier concile, par le jugement de toute l'Église, nous l'avons livré à un perpétuel anathème. Nous voulons que tout le monde le sache, principalement ceux qui sont au delà des monts, afin qu'ils s'abstiennent de son iniquité <sup>1</sup>.

On rapporte au serment dressé en ce concile une lettre de Pascal II, adressée à l'archevêque de Pologne ou de Gnesen, où il dit : Vous nous avez mandé que le roi et les seigneurs s'étonnaient que nos nonces vous aient offert le pallium, à condition de prêter le serment qu'ils avaient porté d'ici par écrit. Qu'ils s'étonnent donc aussi que Notre-Seigneur, avant de confier ses brebis à Pierre, ait posé cette condition : *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Pais-mes brebis.* Si le créateur même des consciences a répété cette condition jusqu'à trois fois, jusqu'à contrister son apôtre, de quelle sollicitude, de quelle précaution ne devons-nous pas user pour conférer une si grande dignité de l'Église, une si grande autorité sur les ouailles du Christ, à des frères dont nous ne voyons pas les consciences, surtout quand nous ne les connaissons d'aucune manière ? Ils disent que Jésus-Christ a défendu tout serment dans l'Évangile, et qu'on ne trouve point que les apôtres ni les conciles en aient ordonné aucun. Mais que signifie donc ce que le Seigneur ajoute : *Ce qui est au delà vient du mal ?* C'est ce mal qui nous force d'exiger, avec la permission du Seigneur lui-même, ce qui est au delà d'une simple affirmation. N'est-ce pas un mal de se détacher de l'unité de l'Église et de l'obéissance du Siège apostolique ? N'est-ce pas un mal de contrevenir aux ordonnances des saints canons ? Combien n'y en a-t-il pas qui ont osé le faire, même après un serment ! Votre prédécesseur n'a-t-il pas condamné un évêque sans que le Pontife romain en eût connaissance ? Par quels canons, par quels conciles cela est-il permis ? Que dirai-je des translations d'évêques que l'on ose faire chez vous, non par l'autorité apostolique, mais au bon plaisir du roi ? C'est pour éviter ces maux et d'autres qu'on exige le serment : c'est par nécessité.

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 727.

pour conserver la foi, l'obéissance et l'unité de l'Église. Au reste, que saint Paul ait juré pour rassurer la défiance de ses auditeurs, ses épîtres en sont témoins.

Ils disent qu'on ne trouve point que les conciles l'aient ordonné, comme si jamais un concile avait prescrit une loi à l'Église romaine; tandis que tous les conciles ont été tenus par son autorité et ont reçu d'elle leur force, et que toujours, dans leurs décrets, on excepte l'autorité de Rome. Le concile de Chalcédoine n'a-t-il pas ordonné, dans son action seizième, de conserver avant tout, suivant les anciens canons, au révérendissime archevêque de l'ancienne Rome, l'honneur prééminent de la primauté? Ainsi donc, si le roi et les magnats ont été d'avis que vous ne deviez point prêter ce serment, est-ce là un avis conforme à l'Évangile? est-ce là l'honneur prééminent de notre principauté? A-t-on oublié la sentence du Seigneur : Le disciple n'est pas au-dessus du maître? Est-ce au roi de Hongrie qu'il a dit : Et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères? Est-ce pour notre propre avantage que nous le demandons, et non pas pour l'affermissement de l'unité catholique? Ils peuvent mépriser le Siège apostolique, ils peuvent lever le talon contre nous; ils ne peuvent ni détruire ni ôter le privilège que Dieu a donné, en disant à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église; et : Je te donnerai les clefs du royaume des cieus. Quant à la manière de donner le pallium et l'obéissance qu'il faut y exiger, la chose a été réglée dans quatre conciles. Au reste, on ne vous demande que ce qui doit être observé sans cela par tous les évêques qui veulent persévérer dans l'obéissance de saint Pierre et dans l'unité. Les Saxons et les Danois ne sont-ils pas plus éloignés que vous? et, toutefois, leurs métropolitains prêtent le même serment, reçoivent avec honneur les légats du Saint-Siège et envoient à Rome; non-seulement tous les trois ans, mais tous les ans. On trouve cette même lettre du Pape, mot pour mot, mais plus abrégée, adressée à l'archevêque de Palerme <sup>1</sup>.

Sur la fin de l'année 1102, la comtesse Mathilde renouvela la donation qu'elle avait faite en faveur de l'Église romaine, par un acte où elle parle ainsi : Au temps du seigneur pape Grégoire VII, dans la chapelle de Sainte-Croix, au palais de Latran, en présence de plusieurs nobles romains, je donnai à l'Église de saint Pierre, le Pape acceptant, tous mes biens présents et à venir, tant deçà que delà les monts, et j'en fis faire une charte. Mais, parce que cette charte ne se trouve plus, craignant que la donation ne soit révoquée en doute, je la renouvelle aujourd'hui entre les mains de Bernard, cardinal-légit,

<sup>1</sup> *Epist.* 5 et 6. Labbe, t. 10.

avec les cérémonies usitées en pareil cas, et je me dessaisis de tous mes biens au profit du Pape et de l'Église romaine, sans que moi et mes héritiers puissions jamais venir à l'encontre, sous peine de mille livres d'or et quatre mille livres d'argent. Fait à Canosse, l'an 1102, le 17<sup>me</sup> de novembre <sup>1</sup>. Le cardinal Bernard avait été abbé de Valombreuse, et depuis fut évêque de Parme.

Dans les premiers mois de l'année 1103, le pape Pascal reçut une grande consolation du fond de l'Allemagne. L'empereur Henri venait de nommer à l'église de Bamberg son chancelier, nommé Otton, qui ne voulut accepter qu'à condition que le pape Pascal lui-même lui donnerait l'investiture et la consécration. Voici comme les choses se passèrent. Rupert, évêque de Bamberg, étant mort l'an 1102, on porta à la cour, suivant la coutume, les insignes de l'épiscopat avec la requête pour avoir un évêque. Mais l'empereur Henri prit un délai de six mois, au bout desquels il écrivit qu'on lui envoyât des députés, disant qu'il avait trouvé un digne évêque pour cette église. C'était vers Noël. Et les députés étant arrivés à la cour de l'empereur, il leur dit que l'affection qu'il avait pour leur église lui avait fait prendre un si long terme, afin de faire un bon choix; puis, prenant par la main Otton, son chapelain, il leur dit : Voilà votre maître et l'évêque de Bamberg! Les députés, surpris, se regardaient l'un l'autre, et les assistants qui avaient espéré cette place pour eux ou pour les leurs, semblaient les exciter, par leurs gestes et leurs murmures, à faire quelques remontrances. Ils dirent donc à l'empereur : Nous espérons que vous nous donneriez quelque personne de la cour, connue et bien apparentée; car nous ne connaissons point celui-ci. Voulez-vous savoir qui il est? dit l'empereur. Je suis son père, et l'église de Bamberg doit être sa mère. Nous ne changerons point; nous ne l'avons pas choisi légèrement, mais après avoir connu son mérite par une longue expérience, et nous sentirons bien qu'il nous manque quand nous ne l'aurons plus.

Otton se jeta aux pieds de l'empereur, fondant en larmes, et les députés accoururent pour le relever. Il refusait, disant qu'il était un pauvre homme indigne d'une telle place, et priant qu'on choisît entre ses confrères quelque personne noble et riche. Voyez-vous, dit l'empereur, quelle est son ambition! C'est la troisième fois qu'il refuse. J'ai voulu lui donner l'évêché d'Augsbourg et ensuite celui d'Halberstadt. Je crois que Dieu le réservait à l'église de Bamberg. En parlant ainsi, il lui mit au doigt l'anneau épiscopal et la crosse à la main; et, lui ayant ainsi donné l'investiture, il le mit entre les mains des dépu-

<sup>1</sup> Apud Baron., an. 1102.

tés. Otton eut bien de la peine à consentir, à cause de la dispute touchant les investitures, et dès lors il promit à Dieu de ne point demeurer évêque qu'il ne reçût du Pape et la consécration et l'investiture, du consentement et sur la demande de son église. Il célébra à Mayence la fête de l'empereur, et demeura à la cour environ six semaines.

Otton naquit en Souabe, de parents nobles, mais dont les biens étaient médiocres. Ils le firent étudier dès sa première jeunesse : mais, pendant qu'il était absent pour ses études, ils moururent, et son frère, destiné aux armes, lui envoyait petitement de quoi subsister. Otton, après les humanités et la philosophie, n'ayant pas de quoi fournir aux frais des plus hautes études et ne voulant pas être à charge à sa famille, passa en Pologne, où il savait que les gens de lettres étaient rares. Là, il se chargea d'une école, où, instruisant les autres et s'instruisant lui-même, il acquit des richesses et de l'honneur; il apprit aussi la langue du pays, et, comme il menait en même temps une vie pure et frugale, il se fit aimer de tout le monde; à quoi servait encore sa bonne mine et son extérieur avantageux. Ainsi il s'insinua dans la familiarité des grands, qui l'employèrent à porter des paroles et à traiter des affaires entre eux; et, par ses députations, il se fit connaître au duc de Pologne, qui le goûta tellement, qu'il en voulut faire l'ornement de sa cour.

Après qu'Otton s'y fut conduit sagement pendant quelques années, le duc perdit sa femme, et on parla de le remarier. Otton proposa la sœur de l'empereur, et fut choisi lui-même pour en aller faire la demande. L'affaire réussit, le crédit d'Otton en augmenta. Il devint le médiateur entre l'empereur et le duc de Pologne. L'empereur, ayant ainsi connu son mérite, le voulut garder pour lui-même, et le demanda à sa sœur et au duc, qui le lui accordèrent, quoiqu'à regret. D'abord l'empereur l'occupa à de moindres emplois, comme de réciter avec lui des psaumes et des prières, en sorte qu'Otton était toujours prêt à lui donner son psautier. Le chancelier de l'empereur ayant été élevé à l'épiscopat, l'empereur lui donna cette charge; et, comme la construction de l'église de Spire n'avancait point, il lui en confia le soin, et le chancelier fit notablement avancer l'ouvrage, avec une grande diminution de dépense. Tel était Otton quand il fut promu à l'évêché de Bamberg.

L'empereur le fit conduire dans cette ville par les évêques d'Augsbourg et de Wurtzbourg, avec d'autres seigneurs et une nombreuse suite, et il y arriva la veille de la Purification, 1<sup>er</sup> de février 1103. Dès qu'il vit l'église cathédrale, il descendit de cheval, se déchaussa, et fit le reste du chemin marchant pieds nus sur la neige et sur la

glace, au milieu du clergé et du peuple, qui étaient venus le recevoir solennellement en procession. Peu de jours après, et avant toute autre affaire, il envoya des députés à Rome, avec une lettre au Pape, en ces termes :

A son seigneur et père, Pascal, évêque universel du saint et apostolique Siège : Otton, ce qu'il est de l'église de Bamberg, les prières et l'obéissance aussi dévouées qu'elles sont dues. Comme la solidité de toute dignité ecclésiastique et de la religion réside dans la pierre Jésus-Christ et dans Pierre, son disciple, ainsi que ses successeurs, j'ai cru insensé de m'écarter de cette ligne, de ce sceptre de droiture, de ce sceptre des royaumes, des pontificats et de toutes les puissances dans l'Église. Me soumettant donc avec humilité, très-saint-père, à vous et à notre sainte mère, l'Église romaine, j'implore aide et conseil sur mes affaires. J'ai passé quelques années au service de l'empereur, mon maître, et j'ai gagné ses bonnes grâces ; mais, me défiant de l'investiture donnée de sa main, j'ai refusé deux fois des évêchés qu'il voulait me donner. Il m'a nommé pour la troisième fois à celui de Bamberg ; mais je ne le garderai point, si votre Sainteté n'a pour agréable de m'investir et de me consacrer elle-même. Faites-moi donc savoir votre bon plaisir, à moi, votre serviteur, de peur que je ne coure en vain en courant à vous. Que le Tout-Puissant conserve votre Sainteté et me la rende propice. Cette lettre fit grand plaisir au Pape, parce qu'il y avait alors peu d'évêques dans le royaume d'Allemagne qui rendissent à l'Église romaine la soumission convenable. Le Pape répondit en ces termes : Pascal, serviteur des serviteurs de Dieu, à Otton, bien-aimé frère, élu de l'église de Bamberg, salut et bénédiction apostolique. Un fils sage réjouit sa mère. Vos œuvres et votre dessein manifestent un homme sensé. Nous avons donc cru convenable d'honorer et d'aider votre avancement. N'ayant donc aucun doute sur notre bienveillance, faites-nous jouir de votre présence au plus tôt ; car nous savons que la divine sagesse sait user des méchants même pour le bien <sup>1</sup>. Saint Otton de Bamberg fut trois ans avant de pouvoir accomplir son vœu et celui du Pape. La cause en fut la confusion qui régnait en Allemagne. Son métropolitain Ruothard, archevêque de Mayence, légat apostolique, était chassé de son siège et demeurait depuis huit ans dans la Thuringe. Mais les choses changèrent enfin de face.

Dès l'année 1099, son premier fils Conrad, élu et couronné roi depuis plusieurs années, s'étant réuni à l'Église et soumis au Pape, Henri fit élire et couronner son second fils, Henri, cinquième du

<sup>1</sup> *Vita. S. Ott.*, c. 2. *Acta SS.*, 2 *julii*.

nom. A la fête de Noël 1102, qu'il célébra à Mayence, il fit annoncer, par un évêque, qu'il remettrait à son fils le gouvernement de tout le royaume et irait visiter le saint sépulcre : ce qui lui attira une grande affection du peuple, du clergé et de la noblesse, et plusieurs personnes de toutes les parties de l'empire se préparaient à l'accompagner dans ce voyage. Mais il n'exécuta pas plus cette promesse qu'il n'avait exécuté celle de l'année précédente d'aller à Rome tenir un concile général pour rétablir la concorde entre l'empire et le sacerdoce <sup>1</sup>.

L'année suivante 1103, vers la même fête de Noël, Henri le père étant à Mayence, son fils Henri V, qui était en Bavière, encouragé par quelques seigneurs, suivit l'exemple de son frère aîné Conrad, et quitta le parti du schisme et de son père. Il déclara d'abord qu'il condamnait le schisme et qu'il voulait rendre au Pape l'obéissance qui lui était due. Puis, ayant fait entrer dans son parti les seigneurs de la Bavière et quelques nobles de la haute Allemagne et de la Franconie, il passa en Saxe, où il fut reçu avec honneur, célébra la Pâque de l'année 1105, à Quedlinbourg, se soumit toutes les villes et fut reconnu roi des seigneurs. Suivant le conseil de Ruothard, archevêque de Mayence, et de Guebhard, archevêque de Constance, légats du Pape, il réunit toute la Saxe à la communion de l'Église romaine, et il indiqua un concile à la maison royale de Northus en Thuringe, pour le 29<sup>me</sup> de mai. Là, renouvelant les décrets des conciles précédents, on corrigea utilement ce que l'on put, remettant les affaires plus difficiles à l'audience du Pape. L'hérésie simoniaque, condamnée par la coutume des Pères, et le concubinage des nicolaïtes y furent anathématisés de tout le monde. On ordonna, par l'autorité apostolique, que le jeûne du mois de mars serait célébré la première semaine de carême, et celui du mois de juin la semaine de la Pentecôte, suivant l'usage de Rome. Par la même autorité, on confirma la paix de Dieu. On promit de réconcilier à l'Église, par l'imposition des mains, aux Quatre-Temps prochains, ceux qui avaient été ordonnés par de faux évêques, c'est-à-dire par les schismatiques, et on ordonna que ces évêques intrus seraient déposés, et ceux d'entre eux qui étaient morts déterrés.

Le jeune roi Henri était à Northus, mais il ne venait au concile que quand il était appelé. Il y parut un jour en habit très-simple, debout, en un lieu élevé, et renouvela à chacun ses droits, suivant les décrets des princes, refusant toutefois avec fermeté ce qu'on lui demandait de déraisonnable. Il faisait paraître une modestie con-

<sup>1</sup> Chron. Ursperg.

venable à son âge et un grand respect pour les évêques. Il assura, les larmes aux yeux, prenant Dieu à témoin et toute la cour céleste, qu'il ne s'attribuait la souveraine puissance par aucun désir de régner, et ne souhaitait point que son seigneur et son père fût déposé de l'empire : au contraire, ajouta-t-il, j'ai toujours compassion de sa désobéissance et de son opiniâtreté ; et, s'il veut se soumettre à saint Pierre et à ses successeurs, suivant la loi chrétienne, je suis prêt à lui céder le royaume et à lui obéir comme le moindre de ses serviteurs. Ce discours fut approuvé de toute l'assemblée, qui commença à prier avec larmes pour la conversion du père et la prospérité du fils, chantant *Kyrie eleison* à haute voix. En même temps, Uton, évêque de Hildesheim et Frédéric de Halberstadt se prosternèrent aux pieds de l'archevêque de Mayence, leur métropolitain, prenant à témoin le roi et tout le concile, qu'ils se soumettaient à l'obéissance du Siège apostolique ; le concile réserva au Pape de les juger, les déclarant, en attendant, suspens de leurs fonctions <sup>1</sup>.

Ensuite le jeune roi alla célébrer la Pentecôte à Mersebourg, où il fit sacrer Henri, élu depuis longtemps archevêque de Magdebourg, mais rejeté par les partisans de son père, c'est-à-dire par les schismatiques. Peu de temps après, il marcha vers Mayence, pour y rétablir l'archevêque Ruothard lequel, étant abbé de Saint-Pierre d'Erfurt, fut élevé au siège de Mayence en 1088, après la mort du schismatique Vezilon. Dix ans après, ne voulant pas être complaisant pour l'empereur excommunié, il perdit ses bonnes grâces et se retira en Thuringe, où il demeurait depuis sept ans. En attendant, le soi-disant empereur s'attribuait les revenus de l'église de Mayence. Le fils marcha donc avec des troupes à cette grande ville ; mais comme le père l'y attendait, bien armé de son côté, il fut obligé de se retirer et vint à Wurtzbourg, d'où il chassa l'évêque Erlong, que son père y avait mis, et y établit Robert, prévôt de la même église. Mais quand il en fut parti, le père chassa Robert et rétablit Erlong. Pendant tout ce temps, il y eut beaucoup de messages de part et d'autre ; les princes cherchaient des moyens de conciliation, le père offrait la division du royaume et la succession pour le reste, le fils ne demandait qu'une soumission effective au Pape et l'unité de l'Église <sup>2</sup>.

Les deux armées du père et du fils se rencontrèrent près de Ratisbonne, des deux côtés de la rivière de Regen, qui entre là dans le Danube. Pendant trois jours qu'elles demeurèrent en présence, il y eut plusieurs escarmouches dans la rivière même, et il n'y périt

<sup>1</sup> Ursperg., 1105. Labbe, t. 10, p. 744. — <sup>2</sup> Ursp. et Otto Frising.



pas peu d'hommes des deux côtés. Cependant, la veille de la bataille générale, les principaux seigneurs de l'un et l'autre parti eurent entre eux une entrevue pacifique. Ils tombèrent tous d'accord qu'il y avait peu de justice et peu de profit à faire combattre des Chrétiens contre des Chrétiens, des frères contre des frères, le père contre le fils. Le fils déclara qu'il voulait bien être le successeur de son père, mais non son parricide ; que si son père voulait se soumettre au Pape, il se mettait lui-même à sa discrétion. Le père se disposait à combattre le lendemain, lorsqu'il apprit tout à coup, par le duc de Bohême et le marquis Léopold d'Autriche, que les seigneurs n'étaient pas d'avis de donner bataille. Il eut beau prier, il n'obtint rien. Se voyant ainsi abandonné, informé de plus par les secrets messages de son fils qu'il s'était formé contre lui une conspiration, il fut réduit à se sauver secrètement avec très-peu de suite. Alors le jeune roi fit rentrer l'archevêque Ruothard dans Mayence, la huitième année après qu'il en eut été chassé. Enfin, le 13<sup>me</sup> de décembre, le père et le fils eurent une entrevue à Bingen, sur le Rhin. Le fils adressa des remontrances à son père sur son excommunication et sur ses fautes dans le gouvernement, et lui promit une entière obéissance, s'il voulait sérieusement y mettre fin. Ils convinrent que, pour terminer leurs différends, on tiendrait, à Noël, une diète ou assemblée générale à Mayence. Dans le récit de ces événements, nous suivons le même auteur que Fleury, seulement nous rétablissons certaines circonstances que Fleury a jugé à propos de supprimer.

Comme la cause première qui avait séparé le fils du père était de ramener tout le royaume teutonique à l'obéissance du Saint-Siège, le père fut conseillé d'envoyer au pape Pascal pour protester de ses bonnes intentions. Ce qu'il fit par une lettre, où d'abord il se loue de l'amitié des papes Nicolas et Alexandre, et se plaint de la dureté de leurs successeurs, qui ont soulevé le royaume contre lui. Encore à présent, ajoute-t-il, notre fils que nous avons aimé jusqu'à l'élever sur le trône, infecté du même poison, s'élève contre nous, au mépris de ses serments et de la justice, entraîné par le conseil des méchants, qui ne cherchent qu'à piller et à partager entre eux les biens des églises et du royaume. Plusieurs nous conseillent de les poursuivre sans délai par les armes ; mais nous avons mieux aimé différer, afin que personne, soit en Italie, soit dans l'Allemagne, ne nous impute les malheurs qui en pourront suivre. D'ailleurs, ayant appris que vous êtes un homme sage et charitable, et que vous désirez surtout l'unité de l'Église, nous vous envoyons ce député pour savoir si vous voulez que nous nous unissions ensemble, sans préjudice de ma

dignité, telle que l'ont eue mon père, mon aïeul et mes autres prédécesseurs, à la charge aussi de vous conserver la dignité apostolique, comme mes prédécesseurs ont fait aux vôtres. Si vous voulez agir paternellement avec nous et faire sincèrement la paix, envoyez-nous, avec ce député, un homme de confiance chargé de vos lettres secrètes, afin que nous puissions savoir sûrement votre volonté, et vous envoyer ensuite une ambassade solennelle pour terminer cette grande affaire <sup>1</sup>.

La diète ou assemblée générale du royaume teutonique, indiquée à Mayence pour la fête de Noël 1105, fut la plus nombreuse que l'on eût vue depuis bien des années, et il s'y trouva plus de cinquante seigneurs. On distinguait dans le nombre saint Otton, évêque élu de Bamberg. Il n'y manquait que le duc Magnus de Saxe, empêché par son grand âge. Deux légats du Pape, Richard, évêque d'Albane, et Guebhard, évêque de Constance, y vinrent et y attestèrent, et de vive voix et par écrit, l'excommunication tant de fois prononcée contre Henri le Vieux, dit empereur, et son retranchement de toute l'Église catholique. Ce prince était gardé à Bingen, où son fils l'avait arrêté par surprise, et il demandait la liberté d'aller à Mayence pour y être entendu ; mais les seigneurs, qui craignaient que le peuple ne s'émût en sa faveur, allèrent au-devant de lui à Ingelheim, et firent si bien, par leurs conseils, qu'ils lui persuadèrent, au même lieu, de se reconnaître coupable et de renoncer au royaume et à l'empire. On lui demanda si sa renonciation était volontaire. Il répondit que oui, et qu'il ne voulait plus songer qu'au salut de son âme. Il se jeta aux pieds du légat Richard, demandant l'absolution des censures ; mais le légat répondit qu'il n'en avait pas le pouvoir, et que son absolution était réservée au Pape et à un concile général. Enfin, se rendant aux conseils de l'un et de l'autre parti, Henri remet au pouvoir de son fils les insignes de la royauté et de l'empire, la croix, la lance, le sceptre, le globe et la couronne, lui souhaitant prospérité ; le recommande avec larmes à tous les grands, et promet de travailler désormais au salut de son âme, suivant les décrets du souverain Pontife et de l'Église. C'est ainsi que raconte la chose un auteur du temps, copié par Conrad, abbé d'Ursperg, qui montre généralement une prédilection marquée pour Henri le père <sup>2</sup>.

Quelques jours après, savoir le jour de l'Épiphanie 1106, Henri le fils fut élu une seconde fois roi de Germanie, cinquième du nom, par tous les seigneurs du royaume, après que son père eut régné près de cinquante ans. Il reçut le serment des évêques et des seigneurs

<sup>1</sup> Apud Wurst., p. 395. — <sup>2</sup> Ursperg, an. 1106.

laïques, et les légats confirmèrent son élection par l'imposition des mains. On représenta au nouveau roi et à toute l'assemblée la corruption invétérée des églises germaniques ; tous promirent unanimement d'y remédier ; et, pour cet effet, il fut résolu, et par le roi et par les seigneurs, d'envoyer à Rome des députés capables de consulter le Saint-Siège, de répondre aux plaintes et de pourvoir en tout à l'utilité de l'Église. On choisit pour cet effet : de Lorraine, Brunon, archevêque de Trèves ; de Saxe, Henri de Magdebourg ; de Franconie, Otton de Bamberg ; de Bavière, Éberard d'Eichstædt : d'Allemagne ou de Souabe, Guebhard de Constance ; de Bourgogne, l'évêque de Coire, avec quelques seigneurs laïques pour les accompagner. Ils étaient chargés, entre autres choses, d'obtenir, s'il était possible, que le Pape passât en deçà les Alpes.

Aussitôt que Henri le père eut renoncé à la couronne, le concile de Mayence commença à procéder contre les schismatiques. Plusieurs évêques furent chassés de leurs sièges, et des catholiques envoyés à leurs places ; et on en sacra quelques-uns dès les fêtes de Noël. Ensuite, comme il avait été résolu dans l'assemblée de Northus, on déterra les évêques schismatiques, on expulsa leurs corps des églises ; entre autres, celui de l'antipape Guibert fut tiré de la sépulture où il reposait depuis cinq ans dans l'église de Ravenne. On déclara nul tout ce qu'il avait fait, et, en général, on suspendit de leurs fonctions tous les clercs ordonnés par des évêques schismatiques, jusqu'à l'examen général <sup>1</sup>.

Robert, comte de Flandre, revenu de la première croisade, où il avait déployé tant de valeur contre les Musulmans, n'eut pas moins de zèle contre les schismatiques du diocèse de Cambrai. On le voit par une lettre du pape Pascal, qui l'en remercie et qui l'exhorte à faire de même à l'égard du clergé de Liège, excommunié ; car il est juste, dit-il, que ceux qui se sont séparés eux-mêmes de l'Église catholique soient privés par les catholiques des bénéfices de l'Église. Il l'excite ensuite contre le soi-disant empereur, en ces termes : Poursuivez partout, selon vos forces, Henri chef des hérétiques, et ses fauteurs. Vous ne pouvez offrir à Dieu de sacrifice plus agréable, que de combattre celui qui s'est élevé contre Dieu, qui s'efforce d'ôter à l'Église de Dieu le royaume ou l'indépendance, qui a élevé l'idole de Simon dans le lieu saint, et qui a été chassé de l'Église par le jugement du Saint-Esprit, que les princes des apôtres et leurs vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entreprise, à vous et à vos vassaux, pour la rémission de vos péchés et l'amitié du Siège apostolique, et comme un moyen d'arriver à la Jérusalem céleste <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ursperg., an. 1106. — <sup>2</sup> *Epist.* 7. Labbe, t. 10.

Le clergé de Liège répondit à cette lettre par une déclamation très-longue et tellement schismatique, qu'il nie que Henri ait été excommunié par les Papes, qu'il révoque en doute qu'il puisse l'être, qu'il rejette la cause du schisme, non sur Henri qui avait fait six antipapes, mais sur le pape saint Grégoire VII, qu'il ne nomme que Hildebrand, de même qu'il ne nomme Urbain II que Odon. Ils appellent le pape Pascal l'ange du seigneur, mais l'ange exterminateur. Ce Pape, qu'ils ne nomment le plus souvent que le seigneur Pascase, les avait appelés faux clercs; ils lui répondent que celui-là même en est un qui leur donne ce nom. Quant au fond de l'affaire, leur attachement à Henri, excommunié et déposé, ils se perdent dans des généralités banales, sans jamais rappeler l'état particulier de la question, les lois fondamentales qui régissaient alors les nations chrétiennes, notamment la nation allemande, savoir : Pour régner sur la nation, il faut que le prince soit catholique et soumis à l'Église; s'il reste excommunié plus d'un an, il perd, par là même, tout droit de régner. Henri, en plus d'une circonstance, s'était expressément soumis à cette loi. En un mot, cette protestation du clergé de Liège ressemble parfaitement aux protestations modernes des jansénistes d'Utrecht, qui, lorsque le Pape les excommunie, soutiennent au Pape qu'il ne les excommunie pas <sup>1</sup>.

Cependant Henri le père, s'étant repenti bientôt d'avoir déposé les marques de la souveraineté, les reprit et chercha du secours de toutes parts. Il écrivit au roi de France pour se plaindre du Pape et de son propre fils. Il écrivit à son parrain, saint Hugues, abbé de Clugni, pour se plaindre de son fils. Il conclut en priant le saint abbé de lui donner conseil, et promettant d'exécuter tout ce qu'il jugera à propos pour le réconcilier avec le Pape. Dans le même temps, un de ses officiers, nommé Werner, qui commandait à Aquin, ayant assemblé des troupes de tous côtés et gagné quelques Romains par de grandes sommes d'argent, fit élire antipape l'abbé de Farfe, sous le nom de Sylvestre, tandis que le pape Pascal était du côté de Bénévent. Mais, peu après, cet intrus fut honteusement chassé par les catholiques. C'était le septième antipape de la fabrique de Henri : ce qui montre combien ce même Henri était sincère dans ses protestations d'attachement à l'unité catholique <sup>2</sup>.

Son ancien chancelier, saint Otton, évêque élu de Bamberg depuis trois ans, se conduisit d'une manière bien différente. Il écrivit au pape Pascal, dans les commencements de 1106, une seconde

<sup>1</sup> Labbe, t. 10, p. 620. — <sup>2</sup> Apud Wurst., p. 396 et seqq. Ursperg. Otto Frising.

lettre en ces termes : Comme, par la miséricorde du Seigneur qui gouverne le vaisseau de son Église, après les sombres tempêtes de l'erreur, la lumière sereine de la vérité a resplendi sur l'Église d'Occident, je veux, avant tout et surtout, que votre Sainteté sache que nous avons obéi en toutes choses à votre légat, l'évêque de Constance, et que tout ce qu'il nous a appris, nous en avons, avec une dévotion souveraine, exécuté une partie, et sommes prêts à exécuter l'autre, si Dieu nous prête vie. C'est pourquoi, prosternés à vos pieds, nous vous supplions instamment d'écouter avec patience le serviteur de votre paternité ; car, le monde étant déjà posé dans le mal, comme on ne peut presque plus se fier à aucune personne ni à aucun lieu, nous ne sommes pas peu tourmentés touchant l'exécution de notre ordination. Dans le doute et l'inquiétude, tel qu'un naufragé au milieu des flots, je crie vers vous, comme le prince des apôtres dont vous tenez la place : Seigneur, sauvez-moi ! Pour tout dire en peu de mots, dans cette heure et cette puissance des ténèbres, c'est vous seul que nos yeux regardent : nous sommes prêts à vous rendre l'obéissance qui vous est due ; nous avons résolu de tenir ferme avec vous, ou d'aller avec vous en prison. Nous désirons de toute notre âme nous appuyer sur votre autorité ; ordonnez ce que vous voulez que nous fassions. Si vous nous mandez de venir à vous, quoique nos biens soient consumés par la rapine et l'incendie, tel est notre désir de vous voir et de recevoir de vous la grâce de la consécration, que nous nous présenterons aux yeux de votre Majesté, avec l'offrande de notre servitude. Daignez donc, dans les entrailles de votre piété, nous écrire quelque chose de certain à cet égard, afin que nous puissions savoir par quelle voie nous pouvons plus sûrement arriver à vous, et si nous recevrons de vous la bénédiction que nous souhaitons si ardemment. Si nous désirons si fort la recevoir des mains de votre Sainteté, c'est que notre métropolitain, encore qu'il ait par vous la grâce de la consécration, toutefois, nous ne pouvons le dire sans répandre des larmes, il éprouve une grande disette de coopérateurs pour communiquer ce don spirituel <sup>1</sup>.

Le Pape, ayant lu cette lettre, invita le saint de la manière la plus tendre à venir sans délai. Otton se mit donc en route avec les évêques députés vers le Pape par l'assemblée de Mayence. Mais quand ils arrivèrent à Trente, vers la mi-carême, ils furent arrêtés par un jeune seigneur nommé Albert, qui disait avoir cet ordre de l'empereur Henri le père. Il n'y eut que Guebhard, évêque de Con-

<sup>1</sup> Ebbon. *Vita. S. Ott.*, l. 1, c. 2, n. 18. *Acta SS.*, 2 *julii.*

stance, qui, ayant pris des chemins détournés dans les montagnes, passa en Italie et arriva auprès du Pape par le secours de la comtesse Mathilde. Les autres furent traités indignement par Albert, qui les avait pris, excepté Otton, évêque élu de Bamberg, dont il était vassal. Ce prélat obtint même la liberté de Brunon, archevêque de Trèves, et du comte Guibert, à la charge qu'ils iraient trouver l'empereur pour traiter la paix avec lui, et rapporter ses ordres touchant les autres prisonniers. Mais Guelfe, duc de Bavière, survint trois jours après, avec des troupes, de la part du jeune roi, pour mettre en possession du siège de Trente le nouvel évêque Guehard, que les habitants ne voulaient pas recevoir. Il les y contraignit, et intimida tellement Albert, que celui-ci relâcha les prisonniers et leur demanda pardon.

Otton de Bamberg, qui, comme le dit expressément Ebbon, son biographe, différait son ordination depuis trois ans, arriva à Rome le jour de l'Ascension. Comme le Pape était à Anagni, il alla l'y trouver avec les députés de l'église de Bamberg, qui le demandaient pour évêque. Otton raconta fidèlement au Pape la manière de son élection, et mit à ses pieds la crosse et l'anneau, lui demandant pardon de sa faute ou de son imprudence. Le Pape lui ordonna de reprendre les marques de l'épiscopat : et, comme il protestait toujours de son indignité, le Pape ajouta : La fête du Saint-Esprit approche, il faut lui recommander cette affaire. Otton, étant retourné à son logis, pensa toute la nuit et le jour suivant à la difficulté des temps, aux périls des pasteurs, à l'indocilité des peuples ; il craignait, de plus, qu'il n'y eût quelque tache de simonie dans son élection ; enfin, après avoir mûrement délibéré, il résolut de tout quitter et de vivre en repos, comme personne privée. Il déclara sa résolution à ceux qui l'accompagnaient ; et, ayant pris congé du Pape, il se mit en chemin pour s'en retourner. Mais le Pape lui envoya l'ordre de revenir, en vertu de la sainte obéissance. Ceux de sa suite le ramenèrent, et il fut ordonné évêque de la main du Pape, assisté de plusieurs évêques, le jour de la Pentecôte, le troisième des ides ou 13<sup>me</sup> de mai, comme dit expressément le biographe Ebbon ; ce qui ne convient qu'à l'année 1106, au lieu de 1103 que met Fleury. Le Pape ne lui fit point prêter de serment, quoiqu'il n'en dispensât alors aucun de ceux qu'il consacrait. Les évêques de Bamberg, étant autrefois immédiatement soumis au Saint-Siège, avaient déjà le privilège de la croix et du pallium comme les archevêques, mais seulement quatre fois l'année : le Pape en ajouta quatre autres en faveur d'Otton.

Pascal II écrivit à cette occasion trois lettres : l'une à Otton lui-

même, pour lui expliquer les privilèges du pallium et les saintes obligations qu'il impose ; la seconde à l'archevêque Ruothard de Mayence, son métropolitain, pour le lui recommander comme son bien-aimé fils et frère, et l'assurer qu'il l'a ordonné sans aucun préjudice de sa métropole ; la troisième au clergé et au peuple de Bamberg, à qui le Pape rappelle combien leur église, depuis son origine, était attachée à l'Église romaine ; il en voyait la preuve dans leur lettre pleine d'affection ; il leur mande que, suivant leurs désirs, il a consacré leur évêque comme par les mains de saint Pierre, et les exhorte à l'aimer comme leur père et à l'écouter comme leur pasteur. Otton leur écrivit, de son côté, pour rassurer au plus tôt leurs inquiétudes, en leur apprenant avec quelle bienveillance et quelle distinction il avait été reçu du chef de l'Église, et pour leur recommander d'en bénir Dieu avec lui. Toutes ces lettres respirent la douceur, la paix et une charité réciproque <sup>1</sup>.

Brunon, archevêque de Trèves, qui accompagnait saint Otton de Bamberg, se présenta également au Pape pour le prier de confirmer son ordination. Pascal II le reçut avec honneur, comme métropolitain de la première province de Belgique ; mais il lui fit une réprimande sévère de ce qu'il avait reçu l'investiture, par l'anneau et la crosse, de la main d'un laïque, c'est-à-dire de Henri le père, et de ce qu'il avait dédié des églises et ordonné des clercs avant d'avoir obtenu le pallium. Brunon, de l'avis des évêques qui composaient le concile de Rome, renonça au pontificat ; mais, trois jours après, il fut rétabli à leur prière, témoignant se repentir du passé, parce qu'il parut propre à servir l'Église dans la circonstance du temps, à cause de sa discrétion et de sa prudence. On lui imposa pour pénitence de ne point porter de dalmatique à la messe pendant trois ans. Le Pape lui donna le pallium, avec une instruction touchant la foi et la conduite pastorale. Brunon retourna donc chez lui plein de joie. Fleury a grand soin de remarquer que le Pape ne défendit point à ces deux évêques de reconnaître Henri pour empereur. La raison en est bien simple. C'est que, dès l'année précédente, ces deux évêques, avec tous les seigneurs d'Allemagne, avaient persuadé à ce prince de déposer les insignes de la royauté et de l'empire, et de les remettre à son fils, qui fut élu roi de nouveau, et confirmé en cette qualité par le légat du Pape <sup>2</sup>.

Le jeune roi célébra à Bonn la fête de Pâques, qui cette année 1106, était le 25<sup>me</sup> de mars ; puis, vers la mi-juin, il assiégea Cologne, que son père avait fortifiée, après en avoir chassé l'archevêque.

<sup>1</sup> Ebbon., l. 1, c. 2. — <sup>2</sup> *Hist. Trevir.*, t. 12. *Spicileg.*, p. 241.

Pendant ce siège, qui dura environ un mois, son père, qui était à Liège, lui envoya des députés avec des lettres, tant pour lui que pour les seigneurs. Dans la lettre à son fils, il lui reproche sa détention à Bingen, et les autres mauvais traitements qu'il avait soufferts ; puis il ajoute : Il ne vous reste aucun prétexte de la part du Pape et de l'Église romaine, puisque nous avons déclaré au légat, en votre présence, que nous étions prêts à lui obéir en tout, suivant le conseil des seigneurs, de notre père Hugues, abbé de Clugni, et d'autres personnes pieuses. Nous vous conjurons donc, pour l'honneur du royaume et le respect que vous devez avoir pour vous et pour votre père, nous vous conjurons, par l'autorité du Pontife romain et de l'Église romaine, de nous faire justice et de nous laisser vivre en paix. Pensez que Dieu est un juste juge, lui à qui nous avons remis notre cause et notre vengeance. Enfin nous appelons au Pontife romain et à la sainte et universelle Église romaine. La lettre aux seigneurs contenait les mêmes plaintes et les mêmes protestations, avec le même appel au Pape et à l'Église romaine <sup>1</sup>.

Après que ces deux lettres eurent été lues publiquement, le jeune roi, par le conseil des seigneurs, envoya aussi des députés à son père, avec un manifeste qu'il fit lire aussi en public par Henri, évêque de Magdebourg. Il était conçu en ces termes : Après une division d'environ quarante ans, qui a presque aboli les lois divines et humaines ; qui, sans parler des meurtres, des sacrilèges, des parjures, des brigandages, des incendies, a réduit notre empire non-seulement en solitude, mais à l'apostasie et presque au paganisme, Dieu a regardé en pitié son Église, et nous, les enfants de cette épouse du Christ, touchés par l'Esprit-Saint, nous sommes revenus à résipiscence et à l'unité de la foi ; par le zèle de Dieu et l'obéissance à la foi apostolique, nous avons rejeté le chef incorrigible des schismes, Henri dit notre empereur, et nous avons élu un roi catholique, quoique né de sa race. Voyant que le nouveau règne était le terme du sien, lui-même, comme de son plein gré, mais bien malgré lui, comme le disent maintenant ses lettres, approuva cette élection, rendit les insignes royaux, nous recommanda son fils avec larmes, et promit de ne plus songer qu'au salut de son âme. Maintenant il revient à ses premiers artifices, il se plaint par toute la terre qu'on lui a fait injure ; il s'efforce d'attirer contre nous les armes des Français, des Anglais, des Danois et des autres nations voisines ; il demande justice et promet de suivre désormais nos conseils. Mais en effet il ne cherche qu'à dissiper cette armée du Seigneur, à ravager

<sup>1</sup> Apud Wurst., p. 398.



l'Église qui commence à reflourir, à nous replonger dans l'anathème, enfin à crucifier de nouveau le Christ qui ressuscite dans les âmes. C'est pourquoi la volonté du roi, des seigneurs et de toute l'armée catholique est qu'il se présente en tel lieu et avec telle sûreté qu'il désirera, afin que l'on examine de part et d'autre ce qui s'est passé depuis le commencement du schisme, que l'on fasse justice au fils et au père, et que l'on termine, sans plus différer, les contestations qui agitent l'Église et l'empire <sup>1</sup>.

Ce manifeste est bien remarquable. On y voit la nation allemande, après quarante ans de funeste expérience, parler de Henri IV comme en avait parlé, quarante ans auparavant, le pape saint Grégoire VII. L'expérience avait justifié le Pape aux yeux même de ses adversaires. Les députés porteurs de ce manifeste ayant eu audience de l'ex-empereur, comme dit l'auteur contemporain, furent maltraités par ceux de sa suite, avec lesquels ils ne voulaient pas communiquer, les regardant comme excommuniés, et rapportèrent pour réponse du père que l'on quittât les armes pour le moment et que l'on indiquât une conférence.

Henri le fils, ayant été obligé de lever le siège de Cologne, envoya encore proposer à son père une conférence à Aix-la-Chapelle dans huit jours. Le père s'en plaignit par une dernière lettre adressée aux évêques et aux seigneurs du royaume, disant qu'on n'avait jamais donné un terme si court pour la moindre affaire, et à plus forte raison pour une affaire de cette importance. Nous vous supplions donc, conclut-il, pour Dieu et pour votre âme, pour notre appel au Pontife romain, le seigneur Pascal, et à l'Église romaine, enfin pour l'honneur de l'empire, de vouloir bien obtenir de notre fils qu'il congédie son armée, qu'il cesse de nous persécuter et qu'il fasse en sorte que nous puissions nous voir pacifiquement, en temps et lieu convenables, et rétablir la paix du royaume. Que, s'il s'y refuse absolument, nous en avons fait et nous en faisons notre protestation à Dieu, à sainte Marie, au bienheureux Pierre, notre patron, à tous les saints et à tous les Chrétiens, mais à vous particulièrement, afin que vous cessiez de l'exciter à nous poursuivre et de faire comme lui. Nous en avons appelé, et nous en appelons pour la troisième fois au seigneur Pascal, pontife romain, au Saint-Siège universel et à l'Église romaine <sup>2</sup>.

Ainsi parlait l'ex-empereur Henri dans sa dernière lettre. Pendant quarante ans il avait persécuté les Papes; et le voilà réduit à implorer contre son propre fils ces mêmes Papes, cette même Église romaine dont il avait si longtemps méprisé l'autorité. La Providence

<sup>1</sup> Apud Ursperg. — <sup>2</sup> Apud Wurst., p. 399.

voulait le forcer, ce semble, à réparer devant tout le monde ce scandale de quarante ans, avant de frapper le dernier coup. Henri n'était encore que dans la cinquante-cinquième année de son âge; il ne s'attendait guère à mourir, lorsqu'il mourut inopinément à Liège, le 7<sup>me</sup> d'août 1106. Il fut d'abord enterré dans la cathédrale de Liège, ensuite déterré comme excommunié, mis en un lieu profane, enfin transporté à Spire, où il resta cinq ans hors de l'église dans un cercueil de pierre.

Voici l'effet que produisit sa mort dans la chrétienté, au rapport d'un écrivain qui constamment lui est plus favorable qu'hostile, Conrad d'Ursperg, déjà cité. « C'est une chose pourtant digne de pitié, qu'un personnage de ce nom, de ce rang, de ce caractère, qui, professant le christianisme, fut si longtemps le maître du monde, ne reçut pas, tel que le défunt le plus pauvre, la moindre marque de deuil ou de compassion de qui que ce soit parmi tant de Chrétiens; mais qu'au contraire tout ce qu'il y avait de Chrétiens véritables, soit en Allemagne, soit partout ailleurs, ne se possédassent pas de joie en apprenant sa mort. Non, Israël ne chanta pas plus haut au Seigneur, lorsque Pharaon eut été submergé; non, jamais Rome n'applaudit avec plus de transport aux triomphes d'Octavien ni d'aucun de ses augustes. Le mors qui retenait la bouche des peuples se changea pour eux en cantique, comme la voix d'une sainte solennité. L'exacteur n'étant plus, le tribut cessa. Ceux qui, par intérêt seul, étaient restés jusqu'alors attachés au prince et lui avaient vendu leurs âmes, se soumirent au nouveau roi et à l'Église catholique.

« Telle fut la fin, telle fut la mort, telle fut la dernière destinée de Henri, nommé par les siens Henri IV, empereur des Romains, mais qui, par les catholiques, c'est-à-dire par tous ceux qui, d'après la loi chrétienne, gardaient au bienheureux Pierre et à ses successeurs la foi et l'obéissance, était justement appelé archipirate, hérésiarque, apostat et persécuteur des âmes plus encore que des corps.

« Grâce en soient rendues à Dieu, qui, tard il est vrai, mais enfin avec éclat, a donné la victoire à son Église : le même Galiléen qui vainquit autrefois Julien a changé pour elle en jubilé la cinquantième année d'exaction du nouveau Nabuchodonosor <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Ursperg., an. 1106.

# TABLE ET SOMMAIRES

## DU QUATORZIÈME VOLUME.

### LIVRE SOIXANTE-QUATRIÈME.

DE 1054 A 1073.

Les papes Victor II et Étienne IX, Nicolas II, Alexandre II et le cardinal Hildebrand.

Vie intarissable et communicative de l'Eglise catholique.....	1	lité d'empereur.....	26
Le cardinal Hildebrand, au nom de l'Eglise romaine, nomme le pape Victor II.....	2 et 3	Brunon, évêque d'Angers, renonce à l'ereur de Bérenger.....	27
Légation du cardinal Humbert à Constantinople. Sa réponse à la lettre de Michel Cérulaire.....	3-6	Zèle de Maurille, archevêque de Rouen.....	27 et 28
Sa réponse au moine grec Nicétas, qui reconnaît la vérité.....	6-10	Conciles dans le midi de la France et le nord de l'Espagne.....	29-31
Duplicité de la conduite de Michel Cérulaire envers les légats du Pape, qui l'excommunient.....	10-14	Plaintes contre Wifroi, archevêque de Narbonne.....	31-33
Lettres réciproques de Dominique, patriarche d'Aquilée, et de Pierre, patriarche d'Antioche.....	14-16	Saint Annon, archevêque de Cologne.....	33-35
Correspondance entre Michel Cérulaire et Pierre d'Antioche sur les différends entre les Grecs et les Latins. Ignorance ou mauvaise foi de Michel.....	16-21	Mort de l'empereur Henri III. Situation fâcheuse de l'empire à sa mort. Faute que commettent les électeurs.....	35
Mort de Constantin Monomaque, de l'impératrice Théodora. Déposition de Michel Stratiotique, avènement d'Isaac Comnène.....	21 et 22	Victor II réconcilie au jeune roi Henri IV le comte de Flandre et le duc de Lorraine. Naissance de Godefroi de Bouillon.....	35-37
Mort de Michel Cérulaire.....	22	Le cardinal Frédéric de Lorraine, devenu moine au Mont-Cassin, en est élu abbé.....	37 et 38
Son successeur Lichudès, subtilisé par l'empereur Isaac Comnène.....	22 et 23	Mort de Victor II. Bulle remarquable où il compte l'Islande et le Groënland parmi les pays chrétiens. Un évêque d'Islande.....	38 et 39
La simonie légalisée chez les Grecs. Ce qui en résulte pour le clergé.....	23 et 24.	Le cardinal Frédéric de Lorraine élu Pape sous le nom d'Étienne IX. Ses premiers actes.....	39 et 40
Victor II marche sur les traces et confirme les décrets de son prédécesseur saint Léon IX.....	24 et 25	Il nomme cardinal-évêque d'Ostie saint Pierre Damien. Lettre du nouveau cardinal à ses collègues.....	40-43
Le cardinal Hildebrand légat en France. Miracle sur un évêque simoniaque.....	25 et 26	Triste état de l'église de Milan. Zèle de saint Ariald pour en extirper la simonie et l'incontinence des clercs.....	43-49
Hildebrand à Clugni et à Tours, où Bérenger abjure son hérésie, et le roi Ferdinand de Castille renonce à sa qua-		Derniers actes et sainte mort d'Étienne IX.....	49 et 50
		Usurpation de l'antipape Benoît. Les Romains, d'après l'ordre du Pape défunt, s'en remettent de l'élection au cardinal Hildebrand, qui choisit Nicolas II.....	50-52
		Lettre de saint Pierre Damien à ce sujet.....	52 et 53
		Soumission de l'antipape.....	53
		Concile de Rome sous Nicolas II. Ré-	

- g'ement solennel touchant l'élection du Pontife romain..... 53-55  
 Origine des abus en cette matière. Effets des anathèmes de l'Église. 55 et 56  
 Autres canons du même concile. 56 et 57  
 Nouvelle abjuration qu'y fait Bérenger. 57 et 58  
 Affaire de Milan. Légation et succès de saint Pierre Damien en cette ville. 58-62  
 Désintéressement de saint Pierre Damien. Il aspire à rentrer dans la solitude. 62 et 63  
 Robert Guiscard se rend vassal de l'Église romaine pour ses conquêtes en Italie. Origine du royaume de Naples. 63-65  
 Zèle du pape Nicolas II pour la réforme de l'église de France.. 65 et 66  
 Sacre du jeune roi Philippe. 66 et 67  
 Excommunication de Guillaume, duc de Normandie, pour son mariage avec sa parente. Lanfranc, prieur du Bec, lui obtient dispense du Pape..... 67-69  
 Conciles tenus en France par les légats du Saint-Siège..... 69 et 70  
 Mort du roi de France Henri 1<sup>er</sup>. Le pape Nicolas II et l'archevêque de Reims, Gervais..... 70 et 71  
 Affaires d'Angleterre..... 71 et 72  
 Saint Wulstan. Les légats en font connaître le mérite au roi saint Édouard, et le font élever sur le siège de Worcester. 72 et 73  
 Pieuse lettre du roi saint Édouard au Pape..... 73 et 74  
 Progrès des Chrétiens en Espagne. 74 et 75  
 Divers conciles en ce pays.. 75-77  
 Progrès du christianisme chez les Slaves, par les soins de leur prince, saint Gothescalc, ainsi que dans les autres pays du Nord, même en Groënland. 77 et 78  
 Ce qui aurait pu arriver dès lors, si les rois de Germanie avaient eu l'esprit et le zèle de Charlemagne.... 79  
 Imprudence d'avoir choisi un enfant pour roi de Germanie. Ferments de discorde..... 79 et 80  
 Désordres et violences dans les églises d'Allemagne..... 80-84  
 Légation infructueuse d'Anselme de Lucques. Emportement incroyable des princes et des évêques allemands. 84 et 85  
 Mort de Nicolas II. Entreprise schismatique des évêques simoniaques de Lombardie. Élection d'Alexandre II. 85 et 86  
 La cour de Germanie fait un antipape, Cadalous, évêque simoniaque de Parme. Lettre que lui écrit saint Pierre Damien..... 86 et 87  
 Annon de Cologne. Concile d'Osbor, où, par le zèle de saint Pierre Damien, l'antipape est condamné par ceux qui l'avaient fait..... 87-89  
 Zèle du même saint pour le rétablissement de la discipline..... 89 et 90  
 Il écrit la vie de saint Rodolphe, évêque d'Eugubio..... 90 et 91  
 Il écrit la vie de saint Dominique l'Encuirassé, encore vivant..... 91  
 Commencements de saint Gualbert, fondateur de Vallombreuse. Son zèle contre la simonie et les simoniaques, notamment l'évêque simoniaque de Florence..... 92-98  
 Le moine Pierre Aldobrandin subit l'épreuve du feu, pour convaincre l'évêque de simonie.... 98 et 99  
 Martyre de saint Ariald..... 99-103  
 Constitutions que publient à Milan les légats du Pape..... 103-105  
 Vie et mort de saint Thibaut de Champagne..... 105 et 106  
 Légation de saint Pierre Damien en France. Son séjour à Clugni. 107-109  
 Piété du comte Ébrard de Breteuil. 109  
 Mort de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu..... 109 et 110  
 Réformation de plusieurs chapitres des cathédrales et de plusieurs abbayes. 110 et 111  
 Mort de saint Gauthier, abbé en Limousin..... 111  
 Mort du roi d'Angleterre, saint Édouard..... 111 et 112  
 Guerre entre l'Anglais Harold et le Normand Guillaume, pour la succession d'Angleterre..... 112-116  
 Église d'Angleterre. Lanfranc, archevêque de Cantorbéri..... 116-118  
 Différend entre les archevêques de Cantorbéri et d'York, porté devant le Pape, qui en renvoie le jugement à un concile d'Angleterre..... 118-121  
 Correspondance de Lanfranc avec le pape Alexandre..... 121-123  
 Écrits de Lanfranc contre les erreurs de Bérenger..... 123-129  
 Traité de Guitmond contre les mêmes erreurs ..... 129-131  
 Concile dans la Gaule méridionale et en Espagne..... 131  
 Association de prières et de bonnes œuvres entre les rois de Léon et le monastère de Clugni..... 131-133  
 Dédicace, par le Pape, de l'église du Mont-Cassin. État de ce monastère sous l'abbé Didier..... 133-135  
 Soins du Pape pour les églises grecques. Il envoie saint Pierre d'Anagni légat à Constantinople..... 135  
 L'empire grec se délabre de plus en

plus..... 135 et 136  
 Triste état de la Palestine et de Jérusalem sous l'oppression des Musulmans. 136 et 137  
 Commencements des Turcs Seldjoukides..... 137 et 138  
 Succession d'empereurs et de patriarches à Constantinople.... 138 et 139  
 Aventures et fin de l'empereur grec, Romain Diogène..... 139-142  
 Pèlerinages considérables et aventureux des Chrétiens d'Ocident à Jérusalem..... 142-145  
 Saint Altmann de Passau..... 145  
 Saint Guehard de Salzbourg.. 145 et 146  
 Saint Bennon de Misnie. 146 et 147  
 Martyre du prince slave saint Gothescalp. Défection de Slaves.. 147 et 148  
 Lettre de saint Pierre Damien au roi de Germanie et à l'archevêque de Cologne, touchant l'antipape Cadaloüs, qui est de nouveau rejeté, mais rentre clandestinement à Rome..... 148-150  
 Divers événements à la cour de Germanie..... 150 et 151  
 Plaintes amicales de saint Pierre Damien contre son ami, le saint cardinal Hildebrand..... 152 et 153  
 Concile de Mantoue, qui met fin au schisme..... 153 et 154  
 Vices du jeune roi Henri IV. Il veut répudier sa femme. Saint Pierre Damien envoyé légat à ce sujet. Le roi obligé de garder sa femme malgré lui. 154-157  
 Retraite de l'impératrice Agnès. 157  
 Affaires épiscopales de Bamberg et de Constance..... 157-159  
 Derniers actes et mort de saint Pierre Damien. Jugement de ses écrits; son exposition du canon de la messe. 159-161  
 Mort d'Adalbert, archevêque de Brême. Son caractère. Son zèle pour les missions du Nord. Il a Liemar pour successeur. 161-164  
 Adam de Brême, auteur d'une histoire ecclésiastique..... 164  
 État de la religion dans le Nord. Pénitence du roi Suénon de Danemark. 165 et 166  
 Fermentation en Allemagne, causée par les injustices et les violences du roi. 166  
 Ce que devenaient les évêchés et les abbayes entre les mains de ce prince. 167 et 168  
 Annon de Cologne se retire de la cour. Le roi s'abandonne sans retenue à tous ses mauvais penchants. Sigefroi, archevêque de Mayence, lui aide à tyranniser la Saxe et la Thuringe..... 168-171  
 Les évêques, les grands, les peuples de Saxe adressent des plaintes au Saint-

Siège et des plaintes au roi..... 171  
 Le roi est cité à Rome pour donner satisfaction. Mort du pape Alexandre II. 172

## LIVRE SOIXANTE-CINQUIÈME.

DE L'AN 1073 A L'AN 1085.

*Le pape saint Grégoire VII. — L'Église de Dieu maintient sa divine indépendance, avec la juste liberté des peuples chrétiens, contre le despotisme païen du roi teutonique.*

Décret d'élection du pape Grégoire VII. 173

Ce que disent de lui les plus judicieux historiens du temps. Ce que son élection inspire à lui et à d'autres. 173 et 174

Elle est ratifiée par le roi de Germanie..... 174 et 175

Lettre qu'écrivit au nouveau Pape l'abbé Guillaume de Metz..... 175

Lettres de saint Grégoire VII à diverses personnes sur son élection. 175-177

Soins du nouveau Pape pour délivrer l'Espagne du joug des infidèles, y rétablir la pureté de la foi et la discipline. 177-181

Sa sollicitude pour les pauvres églises d'Afrique..... 182-184

Traité de controverse contre les Juifs, par Samuel de Maroc, rabbin converti. 184 et 185

Belles réponses du bienheureux Samonas, archevêque de Gaza, aux objections d'un Sarrasin sur la sainte eucharistie..... 185-187

Sollicitude du pape saint Grégoire VII pour l'église de Jérusalem..... 187

— pour l'église d'Arménie. 187 et 188

État déplorable de l'empire de Constantinople, qui, attaqué au dehors par les Turcs, se ruine lui-même au dedans. 188-190

L'empereur Michel Parapinace écrit au pape saint Grégoire VII, qui forme le projet d'aller au secours des Chrétiens d'Orient... 190-192

Démétrius, duc de Croatie, et Michel, prince des Slaves, obtiennent du Pape le titre de roi, et lui jurent fidélité. 192 et 193

Avantages de cet ordre de choses. 193 et 194

Le fils de Démétrius, roi des Russes, demande à tenir du Pape le royaume paternel. Singulières doléances de certains auteurs à cet égard..... 194 et 195

Action du pape saint Grégoire VII sur la Pologne..... 195 et 196

Son action sur la Hongrie, défigurée

par certains auteurs.....	196-198
Action du saint Pape sur la Bohême.	198-202
Combien l'Église a raison de tenir à l'unité de langue dans la liturgie.	202-204
Vie et mort de saint Canut, roi de Danemark.....	204-209
Lettres du Pape à ce saint roi ainsi qu'à son père.....	209-211
Quels sont les principaux paroissiens du Pape.....	211
Lettres du saint pape Grégoire aux rois de Norvège, de Suède et des Visigoths.....	211-213
Lettres du même Pape au roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant. Réflexions sur un étonnement de ce prince.	213-215
Correspondance du saint Pape et de Lanfranc.....	215-217
Sollicitude de saint Grégoire VII pour le royaume de France. Réflexion à ce sujet.....	217 et 218
Affaire de l'église de Mâcon.	218 et 219
Ordnation de Hugues, évêque de Die.	219 et 220
Plaintes contre le jeune Philippe, roi de France.....	220-223
Plaintes du Pape sur les maux de l'Église.....	223
Hugues de Die, légat du Pape, déploie en France un zèle si intrépide et si inflexible contre les évêques accusés de simonie, que plus d'une fois le saint Pape modère ses sentences..	223-232
Saint Robert, premier fondateur des abbayes de Molême et de Citeaux.	232 et 233
Saint Étienne fondateur de l'ordre de Grandmont.....	233-235
Saint Gaucher et saint Gervin..	235 et 236
Le bienheureux Simon, comte de Crépi.....	236 et 237
Hugues, duc de Bourgogne, embrasse la vie monastique à Clugni, au grand regret du pape saint Grégoire, qui le croyait plus utile au royaume de France comme prince.....	237 et 238
Méprises de certains auteurs sur les dispositions de saint Grégoire VII envers la France.....	238-240
La Saxe avait été donnée à l'Église romaine par Charlemagne.....	240
Rapports de saint Grégoire VII avec la Sardaigne, bien mal interprétés par certains auteurs.....	240-243
Le roi de Germanie, Henri IV, confesse au pape saint Grégoire ses injustices, notamment envers l'église de Milan.....	243-245

Saint Anselme, évêque de Lucques. Les grandes vertus de saint Grégoire, dont il est témoin, le remplissent de zèle pour la perfection..... 245 et 246

Les seigneurs allemands et saxons, irrités des injustes vexations de Henri, veulent élire Rodolphe de Souabe. Saint Grégoire tâche de les calmer, promettant de leur faire rendre justice. 246-248

Il envoie des légats en Allemagne. Ceux-ci ayant demandé la tenue d'un concile pour la réforme du clergé, les évêques s'y opposent, sous prétexte de la nouveauté du fait. Ancienneté de cette nouveauté..... 248-250

Les prêtres allemands se soulèvent contre l'ancienne règle de la continence cléricale. Que penser de leur bestiale théologie?..... 251-256

Conduite peu épiscopale de l'archevêque de Mayence. Conduite plus digne de saint Altmann de Passau. 256-258

Lettres du pape saint Grégoire VII au clergé, au peuple et aux seigneurs d'Allemagne, pour le maintien et l'exécution de la loi sur le célibat ecclésiastique.. 258-260

Lettres paternelles du pape saint Grégoire VII au roi Henri IV d'Allemagne, où il lui communique son dessein d'aller lui-même au secours des Chrétiens d'Orient..... 261-264

Concile de Rome, qui renouvelle contre les investitures les canons des septième et huitième conciles œcuméniques..... 264 et 265

Dans le même concile, le Pape excommunique certains conseillers du roi de Germanie. Affaires scandaleuses de Bamberg et de Fulde..... 265-269

Mort de saint Annon de Cologne. 269

Conjuration de l'archevêque Guibert et du préfet Cencius contre le pape saint Grégoire VII..... 270-272

Le roi Henri, dans le temps même qu'il complotait contre le saint Pape, lui écrit des lettres amicales et use cruellement de sa victoire sur les Saxons. Saint Grégoire VII lui répond d'une manière d'abord paternelle, mais ensuite plus ferme, quand il a découvert ses secrètes menées..... 272-278

Sur les plaintes des Saxons, le pape saint Grégoire VII mande à Henri qu'il ait à se justifier, sous peine d'encourir l'excommunication..... 278 et 279

Henri assemble un conciliabule qui dépose le saint pape Grégoire. Les évêques simoniaques de Lombardie souscrivent à cet attentat schismatique. 279 et 280

Henri engage les Romains à la révolte.

Il fait notifier au saint Pape, en plein concile, sa déposition. Les évêques fidèles veulent aussitôt déposer le roi lui-même; mais le saint pape Grégoire VII s'y oppose et renvoie l'affaire au lendemain, où la sentence, vivement demandée, est prononcée en présence de cent dix évêques. . . . . 280-286

Le décret du concile est notifié à toute l'Allemagne, par des lettres où le Pape rend compte de la conduite du roi. Caractère de la sentence pontificale. 286-288

Terribles châtimens que Dieu exerce sur les principaux coupables, dont un grand nombre reviennent à l'obéissance. 288-290

Lettre du saint Pontife à Herman, évêque de Metz. Observations à cet égard. . . . . 290 et 291

La Saxe opprimée se relève de son asservissement. Coalition des principaux seigneurs allemands. Anxiété de Henri à la vue de cet abandon presque général. . . . . 291-295

Sur de nouvelles vexations de la part de Henri, les Saxons s'unissent ceux de Souabe pour élire un nouveau roi. Saint Grégoire VII ne veut le leur permettre qu'autant que Henri ne voudrait pas revenir à de meilleurs sentimens. Diète générale à Tribur près de Mayence. On fait signifier à Henri les conditions qu'il doit accomplir s'il veut conserver la couronne. Quelques mots d'un écrivain protestant à ce sujet. 295-301

Le Pape se met en route pour la diète d'Augsbourg, où cette affaire doit se terminer définitivement; mais, apprenant l'arrivée de Henri en Italie, il se retire au château de Canosse, où il reçoit les rétractations de plusieurs évêques et seigneurs allemands. . . . . 301-304

Henri, craignant de perdre la couronne, vient y demander aussi l'absolution de son excommunication. Le Pape la lui accorde, et prend ensuite la sainte eucharistie en témoignage de la pureté de ses intentions: ce que le roi n'ose faire. . . . . 304-309

Quelques réflexions à ce sujet. 309 et 310

Nouvelles rétractations et fin de Bérenger. . . . . 310-312

Déposition de Johéné de Dol. Divers conciles en France. . . . . 312-315

Saint Arnoulfe, évêque de Soissons. 315 et 316

Saint Hugues, évêque de Grenoble. 316

Commencemens de saint Bruno, fondateur des Chartreux. . . . . 317-321

Parallèle entre les religieux contem-

platifs et les philosophes. . . 321 et 322

Le roi Henri, excité par de mauvais conseils, rompt la paix conclue. Il essaye même de s'emparer de la personne du Pape. . . . . 322 et 323

Les légats du Pape, à la diète de Forcheim, engagé de sa part les seigneurs allemands à différer l'élection d'un nouveau roi, mais inutilement. Le duc de Souabe, Rodolphe, est élu. Réflexions d'un auteur contemporain à cette occasion. . . . . 323-327

Les deux rois appellent au Pape, qui leur demande sûreté de part et d'autre, pour se rendre à la diète d'Allemagne, où il jugera ce différend. 327-330

La Corse se met sous la protection de l'Église romaine. Lettre du Pape à l'église d'Aquilée. . . . . 330 et 331

Henri viole la trêve convenue. Le Pape convoque à Rome le concile que les deux princes avaient demandé pour terminer leur différend; mais il n'y veut rien décider avant l'envoi de nouveaux légats sur les lieux. . . . . 331-335

Le saint Pape proscrit avec anathème la coutume barbare de piller les naufragés. . . . . 335

L'Italie méridionale désolée par les Normands, sous la conduite de Robert Guiscard. . . . . 335-337

Profonde affliction du saint Pontife au milieu de tant de maux. Il appelle près de lui Otton, prieur de Clugni, qui sera plus tard le pape Urbain II. 337 et 338

Dans un nouveau concile de Rome, on arrête une diète générale en Allemagne, du consentement des deux partis. 338 et 339

Le Pape excommunique les Normands qui avaient pillé le Mont-Cassin, l'empereur Nicéphore Botoniate, ainsi que Guibert, archevêque de Ravenne. 339-341

Les Saxons mécontents de la lenteur du Pape. Ils en font leurs plaintes au saint Pontife, qui leur rend compte de sa conduite. . . . . 341-344

Henri ne veut plus avoir recours qu'à la voie des armes. Dans un septième concile tenu à Rome, sur de nouvelles plaintes portées contre lui, le saint pape Grégoire se voit obligé de prononcer contre lui la sentence de déposition. 344-348

Principaux personnages qui ont secondé le Pape dans cette grande affaire. . . . . 348 et 349

Saint Alphane, archevêque de Salerne. . . . . 349

Réconciliation de Robert Guiscard. 349

Saint Brunon, évêque de Ségni. 350

La comtesse Mathilde. Pieuse lettre de direction spirituelle que lui écrit le saint pape Grégoire VII..... 351-353

Grande colère de Henri. Il assemble un conciliabule à Mayence, puis un second à Brixen, où il fait déposer le pape saint Grégoire VII par quelques évêques simoniaques, et élire à sa place Guibert, archevêque excommunié et déposé de Ravenne..... 353-356

Lettres du saint pape Grégoire aux évêques de la Calabre et de la Pouille, au sujet de ce schisme..... 356-358

Autre lettre du même saint Pontife à Herman, évêque de Metz, sur le pouvoir des Papes à l'égard des rois. Nombreuses méprises de Bossuet au sujet de cette lettre..... 358-368

Quel était et quel est encore le vrai point de la question dans cette grande lutte entre l'Eglise de Dieu et ses adversaires..... 368-370

Henri est vaincu dans une grande bataille par Rodolphe, qui est blessé mortellement. Sa mort. Ses grandes qualités..... 370 et 371

Conférence entre les deux partis. 371 et 372

On élit pour successeur de Rodolphe, Herman de Lorraine, comte de Luxembourg. Lettre de saint Grégoire à ses légats d'Allemagne. Formule du serment que doit prêter le nouveau roi. 372-375

Pendant les troubles de la guerre, la piété fleurit dans les monastères. 375

Henri vient assiéger Rome à différentes reprises. Contre la foi du serment, il fait arrêter plusieurs députés qui se rendaient au concile de Rome. 375-378

Grandeur d'âme de saint Grégoire, admirée des protestants eux-mêmes. 378-380

Henri gagne le peuple de Rome et entre dans la ville. — Il fait introniser l'antipape Guibert sous le nom de Clément III, et en reçoit la couronne impériale. — Saint Grégoire assiégé au château Saint-Ange..... 380 et 381

Réponse de Lanfranc de Cantorbéri à un cardinal schismatique..... 381

Didier, abbé du Mont-Cassin, refuse de prêter serment de fidélité à Henri, qui se retire à l'approche de Robert Guiscard..... 382-384

Saint Grégoire, délivré, se rend à Salerne..... 384 et 385

Les schismatiques, s'étant jetés sur les terres de la comtesse Mathilde, sont vaincus..... 385

Conférence entre les deux partis, mais sans résultat. Concile de Quedlinbourg. 385-387

Conciliabules de Mayence..... 387

Derniers moments du pape saint Grégoire VII..... 387 et 388

Justice que lui rend un historien protestant..... 388-395

### LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

DE LA MORT DU PAPE SAINT GRÉGOIRE VII, 1085,  
A LA MORT DE HENRI, EX-ROI D'ALLEMAGNE,  
1106.

Les Papes défendent la chrétienté et contre le despotisme des rois allemands et contre l'invasion des peuples mahométans. — Première croisade.

Saint Grégoire VII est mort, mais sa pensée dominante lui survit, pour l'accomplissement des grands desseins de la Providence sur les royaumes de ce monde au-dessus desquels doit s'élever l'Eglise du Christ, selon la prophétie de Daniel à Nabuchodonosor..... 396-399

Election de Victor III..... 399-402

L'antipape Guibert, maître d'une grande partie de Rome. L'ex-roi Henri persiste dans son obstination. Expédition heureuse contre les Sarrasins d'Afrique. 402 et 403

Allocution du pape Victor au concile de Bénévent. Il tombe malade et meurt. 403-406

Election d'Urbain II, qui en donne avis à tous les catholiques. 406 et 407

Urbain II va trouver en Sicile le comte Roger, qui l'avait conquise tout entière sur les Sarrasins. Tous deux, de concert, y rétablissent des évêchés. Pour le récompenser de son zèle, le Pape donne au comte la légation de l'île. 407-412

Le Pape tient un concile à Melfe, d'où il se transporte à Bari..... 412

Translation, de Myre à Bari, des reliques de saint Nicolas. Grand nombre de miracles qui s'y opèrent.. 412-416

Saint Bruno appelé à Rome. Découragement de ses frères après son départ. Il fonde un nouveau monastère en Calabre. Belle description qu'il fait de cette solitude et de la vie solitaire. Sa mort, ses écrits et ses vertus..... 416-419

Mort de saint Anselme de Lucques. Écrits de ce saint évêque, adressés à l'antipape Guibert, pour le ramener de son erreur..... 419-421

Saint Anselme compose un corps de droit canon en treize livres. Substance des deux premiers..... 421-424

La doctrine de saint Anselme sur l'autorité du Saint-Siège et la subordination entre les deux puissances est la même que l'ancienne doctrine des églises gallicanes, ainsi que des églises d'Afrique et d'Orient..... 424-428



Bonizon, évêque de Plaisance. Il est martyrisé par les schismatiques. Sa collection de droit canon et ses autres écrits..... 428 et 429

Plusieurs autres collections de la même époque. Si cette époque mérite le nom de siècle d'ignorance..... 429 et 430

Collection de droit canon par le cardinal Deusdedit. Son ouvrage contre les schismatiques..... 430

Succès des princes chrétiens d'Espagne contre les infidèles. Bernard, archevêque de Tolède, vient à Rome et reçoit du Pape le pallium. Bérenger, évêque d'Aussonne, sollicite auprès du Pape le rétablissement de la métropole de Tarragone. Opposition de l'archevêque de Narbonne. Ce rétablissement est confirmé par le Pape. Divers réglemens du concile de Léon... 430-435

Le prince Edgar d'Angleterre se réfugie, avec sa sœur sainte Marguerite, auprès de Malcolm, roi d'Écosse, qui prend leur défense contre le roi Guillaume. Grandes vertus de sainte Marguerite. Elle devient l'épouse de Malcolm, pour le bonheur de ce roi et de l'Écosse. Grand soin qu'elle prend de l'éducation de ses enfants. Par son zèle, la religion fleurit en Écosse avec les beaux-arts. Sa tendre charité et celle du roi pour les pauvres. Ses exercices de piété. Le roi saint Malcolm et son fils Édouard sont tués dans une guerre contre Guillaume le Roux, entreprise contre le gré de la reine. Cette pieuse princesse apprend, au lit de la mort, cette triste nouvelle que Dieu lui avait déjà révélée. Sa canonisation..... 435-442

Caractère de Guillaume le Conquérant. Sa dernière guerre, sa dernière maladie, sa mort, ses funérailles. 442-448

Mort du bienheureux Lanfranc, archevêque de Cantorbéri..... 448-450

Longue vacance du siège de Cantorbéri, par suite de la rapacité du roi Guillaume le Roux. Saint Anselme, abbé du Bec, y est nommé malgré lui. 450-455

Le roi, manquant à sa parole, lui suscite des querelles de Normand. Lâcheté des évêques d'Angleterre. Les seigneurs se montrent moins serviles... 455-461

Saint Osmond, évêque de Salisburi. 461

Sur la demande du roi, un légat apporte le pallium à saint Anselme, de la part du pape Urbain, qui est reconnu dans tout le royaume. Le roi rend ses bonnes grâces à l'archevêque, qui veut recevoir le pallium du légat et non du roi..... 461-463

Sommaire de la vie de saint Anselme. 463-466

Ses principaux écrits. Son *Monologue* et son *Prologue*, avec les *Objections d'un ignorant*, par le moine Gaunilon. 466-468

Son *Traité de la Trinité et de l'Incarnation*, contre les erreurs de Roscelin condamnées au concile de Soissons. 468 et 469

Son *Traité de la procession du Saint-Esprit*, contre les Grecs.... 469 et 470

Son dialogue : *Pourquoi Dieu s'est fait homme*..... 470 et 471

Son *Traité de la vérité*, ainsi que d'autres opuscules. Jugement sur ses écrits..... 471 et 472

Le moine Eadmer, ami et biographe de saint Anselme..... 472 et 473

Anselme de Laon. Guillaume de Champeaux..... 473 et 474

Odon ou Oudart de Tournai. 474-476

Le bienheureux Yves, évêque de Chartres. Sa fermeté épiscopale contre la passion adultère du roi Philippe.. 476-480

Réflexions du comte de Maistre sur la conduite des Papes à l'égard du mariage des princes..... 480 et 481

Double adultère du roi Philippe. Il tâche de séduire les évêques. Fermeté inébranlable et en même temps discrétion d'Yves de Chartres..... 481-489

Mort de la reine Berthe. Suite de l'affaire du roi, qui envoie des députés à Rome pour essayer de surprendre son pardon..... 489-492

Le siège d'Arras est rétabli. Lambert y est nommé évêque..... 492 et 493

Le schisme va s'affaiblissant en Allemagne. Décrétale du Pape au sujet des excommuniés schismatiques. Guibert chassé de Rome. Les schismatiques détournent Henri d'un accommodement. Mariage de la comtesse Mathilde avec Guelfe, duc de Bavière..... 493-496

Saint Thiemon, successeur de saint Guebhard, archevêque de Wurtzbourg. Mort de saint Adalbéron de Wurtzbourg. 496 et 497

Les schismatiques reprennent les armes. Lettre d'un évêque henricien à Louis de Thuringe. Réponse par un évêque catholique. Fleury, censeur du catholique, et apologiste du schismatique, qui pourtant lui-même change ensuite de sentiments. Henri attaque le duc Guelfe..... 497-500

Concile de Bénévent. Mort de saint Altmann et du bienheureux Wolphelme, abbé de Brunviller..... 500 et 501

Le bienheureux Guillaume de Hirsau institue les frères convers et les oblats. Sa grande charité..... 501-503

Grand nombre de laïques en Allemagne embrassent la vie commune. 503

Vie de saint Ulric ou Udalric de Ratisbonne..... 503-506  
 Son intéressant recueil *Des anciens usages de Clugni*..... 506-515  
 Conduite scandaleuse et cruelle de Henri IV à l'égard de ses deux épouses, Berthe et Adélaïde. Belles qualités de son fils Conrad. Il est chassé par son père. Quelle idée on avait partout de Henri.

515-517

Le Pape érige en archevêché l'église de Pise, à laquelle il donne l'île de Corse. Il rentre dans Rome. Geoffroi, abbé de Vendôme, se dépouille de tout pour le soulager dans son dénûment.

517-519

Vie et mort de saint Nicolas Pérégrin.

519-521

Assemblée d'Ulm et concile de Constance. Toute l'Allemagne est frappée d'une grande mortalité qui produit d'excellents effets spirituels... 521 et 522

De grandes choses se préparent en Occident pour le triomphe de la foi du Christ. Cette foi, mal conservée par les Grecs, est sur le point de succomber, en Orient, sous le fer des Musulmans. Alexis Comnène appelle à son secours tous les guerriers de l'Occident.. 522-

525

Pierre l'Ermite. Son pèlerinage à Jérusalem. Son entretien avec le patriarche. Il remet au Pape les lettres du patriarche, et commence à prêcher la croisade..... 525-527

Grand concile à Plaisance. Plusieurs guerriers s'y engagent d'aller au secours des Chrétiens d'Orient. Divers règlements de ce concile. Le Pape reçoit au concile l'impératrice Praxède, et puis est reçu lui-même à Crémone par le jeune roi Conrad..... 527-529

Urbain II en France, à Clugni, à Clermont. Ouverture du concile de Clermont, où assistent un grand nombre de prélats, de princes et d'ambassadeurs.

529-531

Premier objet principal du concile. La trêve de Dieu solennellement renouvelée. Quelques autres décrets de ce concile. Philippe I<sup>er</sup> excommunié de nouveau..... 531-534

Second objet principal du concile. La guerre de Dieu. Discours de Pierre l'Ermite. Du pape Urbain II. Cri de guerre: *Dieu le veut!* La croix, symbole militaire. Adhémar, évêque du Puy, est nommé chef spirituel de la croisade, le comte de Toulouse chef temporel. Le Pape ordonne la récitation du petit office de la sainte Vierge, à laquelle il consacre aussi le samedi..... 534-538

Le Pape visite plusieurs églises de France et lève l'excommunication du

roi..... 538-540  
 Mouvement général pour la croisade.

540 et 541

Pierre l'Ermite se met à la tête d'une armée, avec Gauthier Sans-avoir. Leurs aventures..... 541-543

Un second corps d'Allemands indisciplinés est massacré par les Hongrois.

543 et 544

Une nouvelle troupe d'Allemands, plus indisciplinée encore, se jette sur les Juifs, et périt parmi les Hongrois et les Bulgares..... 544-546

L'armée de Pierre l'Ermite et de Gauthier Sans-avoir est taillée en pièces par les Turcs près de Nicée... 547 et 548

Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine. Il part à la tête d'une armée nombreuse et bien disciplinée. La Hongrie et la Bulgarie lui donnent un libre passage.

548-550

Hugues de Vermandois, Robert de Normandie, Robert de Flandre, Étienne de Blois, à la tête d'une nouvelle armée, prennent leur chemin par l'Italie. 550-

552

Bohémond, prince de Tarente, prend aussi la croix, et s'embarque pour la Grèce, accompagné du brave Tancredi.

552 et 553

Les croisés du midi de la France partent sous la conduite du légat Adhémar et du comte de Toulouse. 553 et 554

Grande peur du faible Alexis. Il fait prisonnier le comte de Vermandois, ce dont les croisés de Godefroi le font repentir..... 554-556

Les croisés passent en Asie. Siège de Nicée. Victoire sur l'armée du sultan. La ville, sur le point d'être prise, se rend au déloyal Alexis. Colère des croisés.

556-560

Grande victoire de Dorylée. 560 et 561

Marche pénible des croisés à travers les pays dévastés par le sultan. Ils arrivent devant Antioche de Pisidie. Maladie grave de Raymond de Toulouse. Terrible combat de Godefroi de Bouillon contre un ours..... 561-563

Marche de l'armée chrétienne. Diverses conquêtes partielles des princes croisés. Baudouin, voulant chercher fortune, s'avance en Arménie. Il est reçu dans Edesse, dont il devient le maître.

563-566.

Les croisés battent les Turcs au passage de l'Oronte. Terreur inspirée par la valeur des Francs..... 566 et 567

Siège mémorable de la grande Antioche. Après beaucoup de combats et de souffrances, les croisés s'emparent de la ville, mais aussitôt s'y voient assiégés par une armée innombrable d'infidèles, qu'ils finissent par battre complètement.

Foule d'incidents. La sainte lance ; le jeune prince de Danemark et sa fiancée trahis par les Grecs] et tués par les Turcs, etc..... 567-568

Les croisés rendent compte de leurs victoires aux Chrétiens d'Occident. Mort du légat Adhémar. Lettre des princes croisés au Pape..... 568-588

Les Égyptiens s'emparent de Jérusalem. Discussion et épreuve touchant la sainte lance..... 588-590

- Ambassade du calife d'Égypte. Beaucoup de Chrétiens d'Orient se joignent aux croisés, qui prennent différentes villes dans leur marche.... 590-593

Tancrède à Bethléhem. Les croisés à la vue de Jérusalem. Tancrède sur le mont des Oliviers..... 594 et 595

Siège de Jérusalem. Travaux, combats et souffrances des croisés. Ils s'emparent de la ville. Valeur et pitié de Godefroi..... 595-604

La croisade n'est que la mise en action, dans toute son étendue, du grand mystère de la croix..... 605 et 606

Joie des croisés en revoyant la sainte croix. Godefroi de Bouillon est élu roi de Jérusalem. Son humilité. La croisade met le comble à la gloire du nom franc. 606-608

Saint Robert, abbé de Molème, et le bienheureux Albéric, fondateurs du monastère et de l'ordre de Cîteaux. 608-610

Le bienheureux Robert d'Arbrissel, par le succès de ses prédications apostoliques, fonde le double monastère de Fontevault..... 610-612

Le bienheureux Hildemar, fondateur du monastère d'Arouaise..... 613

Saint Godefroi, abbé de Nogent-sous-Couci, est élu évêque d'Amiens.. 613 et 614

Le bienheureux Hildebert, évêque du Mans. Le saint évêque Pierre de Poitiers..... 614-616

Conduite plus scandaleuse que jamais du roi de France. Héroïque intrépidité des légats et des évêques au concile de Poitiers. Le roi finit par s'amender tout de bon..... 616-620

Nouvelles persécutions de Guillaume le Roux contre saint Anselme, qui part pour Rome. Son passage à Lyon, sa réception par le Pape, son séjour en Italie. 620-625

Le duc Roger, assiégeant Capoue, est prévenu en songe par saint Brunon contre une trahison des Grecs.... 625

Saint Anselme veut se démettre de son siège. Le Pape s'y refuse... 625 et 626

Éric, roi de Danemark..... 626

Concile de Bari, où saint Anselme réfute les Grecs..... 627

Le roi d'Angleterre essaye de se justifier auprès du Pape. Concile de Rome. 627-629

Mort d'Urbain II. Élection de Pascal II..... 629 et 630

Le roi d'Angleterre est trouvé mort à la chasse, le cœur percé d'une flèche. Saint Anselme est rappelé par le nouveau roi, qui veut ensuite le forcer à recevoir de lui l'investiture de son archevêché. 630-634

Ce qu'il en est de cette question des investitures..... 634 et 635

Robert de Normandie se désiste de ses prétentions à la couronne d'Angleterre, sur les remontrances de saint Anselme, qui n'en éprouve pas beaucoup de reconnaissance de la part du roi.. 635 et 636

Saint Anselme tient un concile à Westminster. Nouvelle discussion au sujet des investitures. Saint Anselme va à Rome. Le roi lui fait défense de rentrer en Angleterre. Réconciliation du roi avec saint Anselme, qui rentre en Angleterre. Assemblée d'évêques à Londres. Le roi conserve l'hommage et renonce aux investitures.... 636-640

Lettres des princes croisés au Pape. Ils remportent une grande victoire sur le roi de Babylone ou du Caire, qui venait les attaquer. Retour de plusieurs princes croisés. Tancrède s'empare de Tibériade. Plusieurs émirs viennent saluer Godefroi, dont ils admirent la force prodigieuse..... 640-644

Le comte d'Édesse et le prince d'Antioche viennent aux saints lieux. Le légat Daimbert de Pise est élu patriarche de Jérusalem. Godefroi de Bouillon tombe malade et meurt..... 644-646

Son frère Baudouin, comte d'Édesse, lui succède malgré les prétentions de Daimbert. Il se fait couronner à Bethléhem, et s'adonne avec soin au gouvernement de son royaume. Il est battu par une armée de Musulmans, et se réfugie à Ramla, d'où il s'échappe heureusement. Il remporte ensuite sur les infidèles une grande victoire.... 646-650

Une nombreuse armée de croisés périt en Asie Mineure sous le fer des Turcs. Mauvaise foi de l'empereur grec Alexis. 650 et 651

Le roi Baudouin s'empare de Ptolémaïs, et bat ensuite les infidèles à Ascalon..... 651 et 652

Heureuse influence de la croisade en Europe..... 652

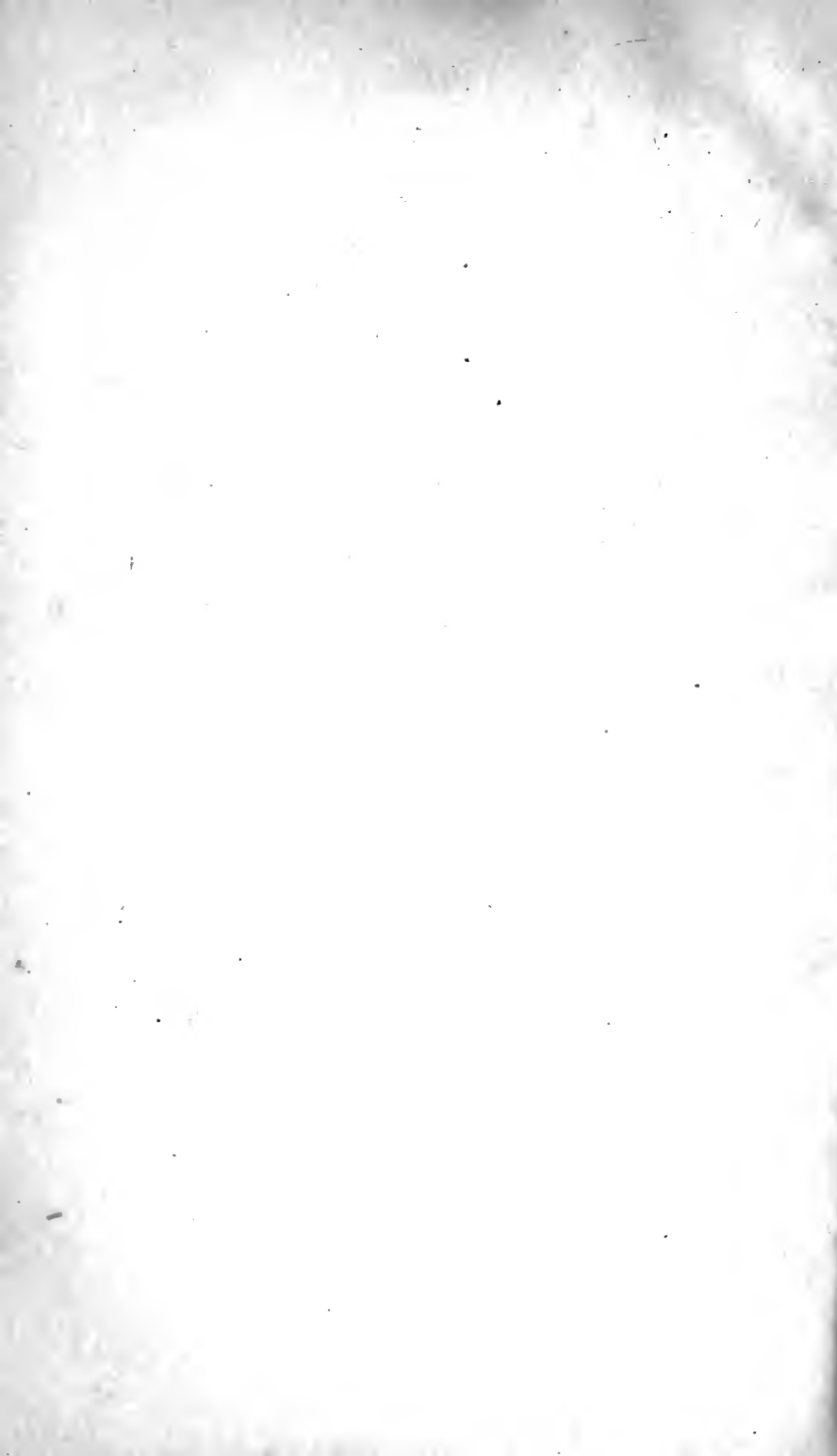
Obstination de Henri IV de Germanie. Mort de l'antipape Guibert. Ses successeurs. Mort du jeune roi Conrad. 652 et 653

Concile de Rome. Lettre du pape Pas-

cal II à l'archevêque de Gnesen. 653-655	l'empire. Députation envoyée au Pape. 661-663
La comtesse Mathilde renouvelle la donation de ses biens à l'Église romaine. 655 et 656	Obstination schismatique du clergé de Liège. Henri le père se repent de son repentir..... 663 et 664
Otton, nommé par l'ex-roi Henri à l'évêché de Bamberg. Quelques mots sur la vie de ce prélat. Il demande l'investiture au Pape..... 656-658	Seconde lettre de saint Otton au Pape. Il va à Rome. Le Pape lui donne, malgré son refus, la consécration épiscopale. Brunon, archevêque de Trèves, reçoit du Pape le pallium avec une réprimande. 664-667
Henri le Vieux fait couronner roi son second fils Henri V. Le jeune prince revient à l'obéissance du Pape légitime. Il fait assembler un concile en Thuringe. Ses efforts pour ramener son père à l'unité de l'Église..... 658-661	Lettre de Henri à son fils. Manifeste du jeune roi et des seigneurs. Le vieux Henri appelle au pape Pascal. Il meurt à Liège..... 667-670
Lettre de Henri IV au Pape. Assemblée de Mayence. Henri IV y renonce à	Joie universelle de sa mort chez les catholiques..... 670

FIN DE LA TABLE DU QUATORZIÈME VOLUME.











BX 945 .R64 1850

v.14 SMC

Rohrbacher, Renbe

Franpcois, 1789-1856.

Histoire universelle de

l'beglise catholique /

AZE-4051 (mcab)



